Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

TOME IV.

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET FILS

PARIS

A TRAVERS LES SIÈCLES

HISTOIRE NATIONALE

DE

PARIS ET DES PARISIENS

DEPUIS LA FONDATION DE LUTÈCE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC

OUVRAGE RÉDIGÉ SUR UN PLAN NOUVEAU

AVEC UNE LETTRE DE

M. HENRI MARTIN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Contenant 60 gravures hors texte et 16 belles gravures coloriées.

TOME QUATRIÈME

PARIS

F. ROY, ÉDITEUR, 185, RUE SAINT-ANTOINE

M DCCC LXXXI

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
803411A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 928 L

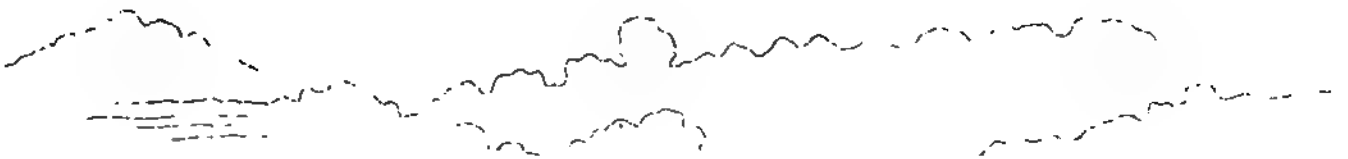

LITIÈRE D'UN SEIGNEUR ACCOMPAGNÉ DE SES VASSAUX

(XIVe et XVe SIÈCLES)

(D'après Viollet-le-Duc. — Mobilier français.)

F. Roy, éditeur

PARIS
A TRAVERS LES SIÈCLES

QUATRIÈME PARTIE

XXXVI

L'Opéra-Comique. — La prison de la Force. — Mesmer et ses adeptes. — Le combat des animaux. — Le feu de l'Opéra. — La redoute chinoise. — La naissance d'un dauphin. — Le théâtre de la Porte-Saint-Martin. — La salle des Menus-Plaisirs. — Maison de retraite de la Rochefoucauld. — Le salon Curtius. — Réjouissances publiques. — Don des communautés d'arts et métiers. — Le café Turc. — L'École des mines. — Les premiers ballons. — Le Conservatoire de musique.

Tout Paris eut la grippe pendant les premiers jours de 1780, et, le jour des Rois, on se trouva dans la nécessité de psalmodier à Notre-Dame les louanges du Seigneur, tous les chantres gagés pour chanter se trouvant grippés; l'Opéra fut obligé de faire relâche; bref, ce fut une épidémie générale, bénigne d'ailleurs, qu'on nomma « la coquette »; aussi les confiseurs firent-ils de belles recettes: l'un d'eux, demeurant rue des Lombards, *Au Grand-Monarque*, « imagina de faire exécuter en sucrerie la con-

quête et le combat naval de la Grenade. Cette machine immense, où tout est représenté, en impose à ceux qui n'ont jamais vu la mer, ni des vaisseaux, ni des combats, ni des ports, ni des sièges. Le concours est si grand qu'il a fallu mettre des gardes pour faire circuler la foule. »

Une variété de voleurs effraya aussi pendant l'hiver les bons bourgeois; ils avaient imaginé d'endormir les gens à l'aide d'une plante appelée *Stramonium*, en la mélangeant avec du tabac ou des liquides qu'ils offraient à ceux qu'ils voulaient dévaliser; plusieurs arrestations furent opérées, et des condamnations sévères achevèrent de les dissiper.

Un magistrat, Me Duvaudier, seigneur de la terre de Grosley, dont le fermier général Dangé lui avait laissé l'usufruit, mourut dans les derniers jours de janvier; il avait le cordon rouge et en était si fier qu'il le portait au lit : il mourut avec; « il le portait à la chasse et même dans le bain, et il s'était fait faire un ruban en fer-blanc peint pour cet usage. » Au reste, le goût des décorations était fort développé à cette époque, car le chevalier d'Elbée projeta de fonder un nouvel ordre pour les femmes, et, afin d'assurer des revenus à l'ordre, il proposa d'imposer le rouge et le blanc dont les femmes se servaient pour se maquiller. « Cette idée, dont on s'occupe à la cour, disent les *Mémoires secrets*, cause une grande fermentation dans la capitale où d'autres femmes seraient très fâchées que le projet eut lieu. » Le roi refusa de se prêter à cette fantaisie, et l'ordre ne fut pas créé.

Les coiffeurs firent encore parler d'eux : « La coëffure des dames est devenue un objet si important que l'ordre des coëffeurs s'est multiplié excessivement, qu'il a pris une grande consistance et, s'enorgueillissant de son art, méprisoit les perruquiers ou faiseurs de perruques et vouloit s'assimiler aux corps scientifiques. Il est intervenu un arrêt du 24 janvier qui fixe le nombre des coëffeurs à six cents, leur fait défenses de faire plus d'un apprentif tous les trois ans, de tenir classes et écoles de coëffures et surtout de mettre dans leurs enseignes : « Académie de coëffure. »

La promenade de Longchamps fut très fréquentée en 1780; le 24 mars, la file des voitures commençait, sans interruption, depuis la place Louis XV jusqu'à la porte Maillot; c'était le guet qui formait la haie et mettait l'ordre dans la marche; la maréchaussée remplissait cette fonction dans l'intérieur du bois. Ce fut la fille de la duchesse de Mazarin, Mme de Valentinois, qui avait le plus bel équipage : c'était un carrosse de porcelaine, traîné par quatre chevaux gris pommelés, avec des harnais en soie cramoisie brodés en argent.

« Quoique les filles fussent en plus grande abondance que de coutume à cette promenade, elles n'ont pas brillé comme à l'ordinaire. On n'en a remarqué qu'une dont la voiture, en porcelaine aussi, luttoit contre la première; tous les amateurs, ne connaissant pas cette courtisane, ont été à la découverte. Quelques-uns vouloient que ce fût Mlle Renard, la maîtresse du prince de Montbarrey; enfin on a constaté que c'étoit une débutante dans la carrière, appelée Beaupré. »

On y vit aussi les voitures à la mode anglaise que le carrossier J. Hirth venait d'inventer : elles se distinguaient par leur légèreté et leur élégance. Ce Hirth, qui avait épousé en 1774 Mlle Montigand, une belle personne qu'on appelait la perle de la rue la Perle, était établi rue de Bourbon, à la Villeneuve (rue Bourbon-Villeneuve). Vers la fin de 1779, il avait acheté au duc de Richelieu un vaste terrain dans la nouvelle rue de la Michodière et y avait fait bâtir une maison, au n° 20. Cette maison, adossée aux bains chinois, avait un salon circulaire au premier étage dans lequel on introduisait les visiteurs; le plancher s'abaissait et remontait bientôt après, orné d'une voiture qui, au moyen d'un ressort, tournait devant les spectateurs. Il n'en fallut pas plus pour faire accourir tout Paris rue de la Michodière, et le roi Louis XVI, ayant entendu parler du plancher et des voitures, s'y rendit aussi et complimenta Mme Hirth : le mari devint carrossier du roi et fit une grande fortune dont il se servit pour faire le bien.

Enfin on vit encore ce jour-là à Longchamps le duc de Chartres conduisant avec beaucoup de dextérité un cabriolet sans roues, « c'est-à-dire n'en ayant que par-dessous, en sorte que pour peu que l'automédon perde l'équilibre, il court risque d'être renversé. Il est vrai qu'une barre de fer, de droite et de gauche, empêche une chute totale ou du moins trop brusque. »

Ce n'était pas dans un cabriolet, mais bien dans un carrosse à six chevaux, que le 2 avril le prince de Lambesc, grand écuyer de France, son frère et la princesse de Vaudémont revenaient de la campagne; l'équipage galopait dans la rue Saint-Antoine, au moment où un prêtre, suivi d'un porte-sonnette, portait le saint viatique chez un malade; le porte-sonnette atteint par les chevaux, fut renversé, ce qui fit rire les jeunes seigneurs qui étaient dans le carrosse, mais les passants indignés coururent après la voiture et lancèrent des injures à ceux qui l'occupaient et qui n'échappèrent à la vindicte populaire que grâce à l'extrême vitesse des chevaux.

Le prêtre fut relevé blessé et porté dans son lit; le clergé de Saint-Paul s'assembla et voulut contraindre le curé à dénoncer le fait à l'archevêque et au procureur général; mais le curé n'osa pas et se contenta d'écrire à la duchesse de Brionne, mère du prince de Lambesc, qui se hâta de congédier son cocher, d'en prévenir la police et le ministère public et d'accourir chez le curé avec un contrat de 200 livres de rente pour le prêtre blessé.

Cette démarche apaisa un peu l'indignation qui s'était élevée dans la rue Saint-Antoine, et le bruit qui s'était fait autour de cette affaire finit par s'assoupir.

Le 5 du même mois, ce fut le comte de Brancas, qui, se promenant dans son carrosse, accrocha le cabriolet d'un sieur le Tourneur et son cocher, sans s'inquiéter de rien, fouetta ses chevaux de telle sorte que le malheureux le Tourneur se trouva traîné pendant plusieurs toises, la tête entre la roue et le pavé. Enfin il parvint à se dégager et demanda satisfaction à M. de Brancas, qui dut sur l'heure renvoyer son cocher et lui retirer sa livrée.

Ces façons trop libres de traiter les gens, indisposaient fort le peuple, et malheureusement elles se produisaient trop souvent; ce fut ainsi que le comte d'Artois, grand amateur de paume, et qui venait y jouer dans les jeux renommés, se trouvant un jour de mauvaise humeur, ne craignit pas de donner l'ordre de faire sortir le public, qui formait galerie, en se servant d'expressions qui lui étaient malheureusement trop familières.

— Faites sortir dit-il, tous ces b..... et ces j... f..... là.

Les spectateurs sortirent, tout en maugréant; cependant un officier demeura.

— Est-ce que vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit? lui cria l'altesse royale.

— Si, monseigneur, mais comme je ne suis ni un b..... ni un j... f....., je suis resté.

Le prince comprit alors la sottise qu'il venait de faire, et pour ne pas en commettre de nouvelles semblables, il fit construire au mois de juin, rue de Vendôme, un jeu de paume à son usage particulier, et à la portée de son palais du Temple.

Ce fut non loin de là, dans la rue du Faubourg du Temple, qu'aussi vers le même temps, un Anglais nommé Astley, fit bâtir un manège provisoire. Astley avait deux fils : l'un d'eux possédait une grande habileté dans l'art de dompter les chevaux; il acquit en peu de temps une vogue extraordinaire. Entre les exercices équestres, une troupe de sauteurs variait le spectacle et exécutait des tours de force, égayés par les bouffonneries d'un paillasse. Encouragé par le succès, Astley acheta le terrain qu'il occupait et fit construire un cirque, dont l'ouverture eut lieu le 16 octobre 1783. L'année suivante, l'établissement ferma et ne rouvrit qu'en 1785, pour se fermer encore et rouvrir le 29 septembre 1788 avec Astley fils pour directeur. Le 30 novembre suivant il s'adjoignit Franconi père et sa troupe, et ils donnèrent des représentations jusqu'au 3 février 1789. Franconi ouvrit pour son compte, le même cirque le 14 avril 1791 jusqu'au 5 juin, puis il reparut le 1er novembre et donna pour la première fois une pantomime. En 1801, Franconi transféra ce spectacle dans un manège construit sur un terrain du jardin des Capucines.

Mais un autre théâtre beaucoup plus important, appelle notre attention : le 31 mars 1780, le roi signa les lettres patentes suivantes : « Louis, etc. La nécessité des spectacles dans les grandes villes de notre royaume, et principalement dans notre bonne ville de Paris, est un objet qui a de tout tems attiré l'attention des rois, nos prédécesseurs, parce qu'ils ont regardé le théâtre comme l'occupation la plus tranquille pour les gens oisifs, et le délassement le plus honnête pour les personnes occupées; c'est dans cette vue qu'indépendamment de ses comédiens ordinaires, le feu roi, notre très honoré seigneur et ayeul, avait permis en 1716, l'établissement d'une troupe de comédiens italiens; mais, malgré le talent et le zèle des acteurs qui la composoient, ils n'eurent qu'une faible réussite, et ce spectacle ne s'est jamais soutenu que par des moyens étrangers et toujours insuffisans, jusqu'au moment où, en 1762, on y a réuni l'Opéra-Comique, si depuis cette époque ce théâtre a été fréquenté toutes les fois qu'on y donnait des opéras bouffons et autres pièces de chant, d'un autre côté, le public montroit si peu d'empressement pour voir les comédies en langue italienne, que, quand on les représentoit, le produit de la recette ne suffisoit pas même pour payer les frais journaliers; d'ailleurs, comme les tentatives réitérées qu'on a faites pour faire venir à grands frais des acteurs d'Italie n'ont produit aucun effet, et qu'il ne reste plus aucun espoir de remplacer les bons acteurs morts, et ceux que leurs longs services mettent dans le cas de se retirer, nous nous sommes vu forcé de supprimer entièrement le genre italien, et nous avons pourvu au traitement des acteurs et actrices qui le représentoient en leur accordant des pensions de retraite et des gratifications convenables; mais, désirant conserver dans notre bonne ville de Paris, un spectacle qui puisse contribuer à l'amusement du public, nous avons établi une nouvelle troupe qui, sous le titre ancien de comédiens italiens, représentera des comédies françoises, des opéras bouffons, pièces de chant, soit à vaudevilles, soit à ariettes et parodies; et en conséquence, nous avons permis aux administrateurs de notre académie de musique de faire à ladite nouvelle troupe un bail pour trente années de privilège de l'Opéra-Comique; nous nous sommes déterminé à cet arrangement d'autant plus volontiers que, par le compte que nous nous sommes fait rendre de l'état de ce spectacle depuis 1762, nous avons remarqué que le genre des pièces de chant y avoit fait des progrès aussi rapides qu'étonnants. La musique françoise, qui jadis étoit l'objet du mépris ou de l'indifférence des étrangers, est répandue aujourd'hui dans toute l'Europe, puisqu'on exécute les opéras bouffons et françois dans toutes les cours du Nord et même en Italie où les plus grands musiciens de Rome

et de Naples applaudissent au talent de nos compositeurs françois. Ce sont les ouvrages de ce genre qui ont formé le goût en France, qui ont accoutumé les oreilles à une musique plus savante et plus expressive, et qui ont enfin préparé la révolution arrivée sur le théâtre même de notre Académie de musique où l'on voit applaudir aujourd'hui des chefs-d'œuvres dont on n'auroit ni connu ni goûté le mérite si on les avoit joués vingt ans plus tôt; on ne peut donc pas douter que cette révolution ne soit le fruit des opéras bouffons composés pour la comédie italienne et des efforts continuels des acteurs qui les ont exécutés; parce que, consultant sans cesse le goût du public et cherchant à le perfectionner comme à le satisfaire, ils sont parvenus à rendre leur spectacle infiniment agréable à la nation et même aux étrangers dans ce genre, on doit les attendre des mêmes compositeurs et des mêmes acteurs qui, encouragés par de premiers succès, mettront leur gloire et leur intérêt à porter cet art aussi loin qu'il peut aller; d'après cela, nous avons pensé que nous ne pouvions mieux témoigner à ces mêmes acteurs, la satisfaction que nous avons de leur service, qu'en leur donnant une consistance solide et légale à l'instar de celle de nos comédiens françois ordinaires; par là nous contribuons à augmenter le goût et les progrès de la musique, à entretenir l'émulation parmi les auteurs et les gens de lettres, et à assurer, par la même voie, non seulement l'état et les fonds des acteurs et des actrices, mais aussi les pensions de retraite, mais en accordant ces faveurs à nos comédiens italiens, nous sommes bien éloigné de vouloir donner la moindre atteinte aux privilèges que nos augustes prédécesseurs ont daigné accorder à nos comédiens ordinaires, et singulièrement aux droits de pouvoir seuls représenter des tragédies; nous espérons même que ces deux théâtres, loin de se nuire, pourront se prêter un mutuel secours et qu'ils ne disputeront enfin que d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus nos bontés et contribuer à l'amusement du public. A ces causes, etc.

« Art. 1er. Nous avons créé et établi, créons et établissons une troupe de comédiens qui demeureront attachés à notre service, sous le titre de nos comédiens italiens ordinaires, avec faculté de se qualifier nos pensionnaires.

« Art. 2. Permettons à nos dits comédiens italiens, à compter du 3 avril de la présente année de représenter à Paris, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, sis rue Françoise, ou sur tel autre théâtre qui sera par nous construit par la suite, toutes les comédies françoises, pièces de chant, soit à ariettes, soit à vaudevilles, composant le fonds de la Comédie italienne et de l'Opéra-Comique, ainsi que toutes les pièces du même genre qui pourroient leur être présentées par la suite.

« Art. 3. Et désirant maintenir et augmenter la gloire du Théâtre-François, que nous regardons comme le premier spectacle de la capitale et le théâtre de la Nation proprement dit, nous avons interdit et interdisons expressément à nos dits comédiens italiens la faculté de jouer aucunes tragédies, maintenons et gardons nos dits comédiens françois, dans le droit et privilège de jouer seuls ces pièces de théâtre, etc.

« Art. 11. Voulons et entendons que les dits comédiens italiens soient tenus de représenter chaque jour sans que, sous aucun prétexte, ils puissent s'en dispenser.

« Art. 12. Et renouvelant en tant que de besoin les dispositions de la déclaration donnée par Louis XIII, notre honoré seigneur et trisaïeul, en faveur des comédiens, le 16 avril 1641, nous enjoignons très expressément à nos dits comédiens italiens de régler tellement les représentations théâtrales, que la religion, les bonnes mœurs et l'honnêteté publique n'en puissent souffrir la moindre atteinte, et, en ce faisant, nous voulons et entendons que l'exercice de leur profession ne puisse leur être imputé à blâme ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public, etc. »

D'autres lettres signées le 14 octobre de la même année autorisèrent la construction d'une salle dont le plan avait été fourni par l'architecte Heurtier, et en conséquence permirent de commencer les travaux, sur un emplacement dépendant de l'hôtel de Choiseul; cette salle devait être achevée dans le délai de deux ans, à compter du 1er avril 1781.

Le premier projet de Heurtier fut de bâtir en reculé sur les terrains, de ménager un vaste dégagement entre le théâtre et le boulevard, et d'avoir ainsi, avec plus de facilité pour son entrée, une belle perspective pour son péristyle ionique. Le monument aurait occupé le terrain de la place actuelle de l'Opéra-Comique, et la place, celui du monument; le théâtre eût eu ainsi une entrée majestueuse, et le boulevard, une place commode, mais les comédiens chanteurs, élevèrent une prétention qui fit sensiblement modifier ce projet; ils craignirent qu'avec un théâtre ainsi disposé, on les confondit avec « les histrions du boulevard », et ils réclamèrent avec tant de persistance, que l'architecte, désespérant de leur faire entendre raison, se résigna à changer son plan, de façon que le théâtre tourna le dos au boulevard. Les épigrammes tombèrent dru comme grêle sur les vaniteux comédiens, mais ils les laissèrent pleuvoir, et le théâtre s'éleva. M. de Choiseul était le principal intéressé dans la construction, il était propriétaire du terrain qui ne fut vendu qu'après sa mort, pour le prix de 300,000 fr. Alors les comédiens devenus propriétaires, consentirent à laisser à perpétuité aux héritiers du duc la jouissance d'une loge à l'avant-scène de droite; cette loge passa plus tard par droit d'hérédité, au duc de Marmier.

F. Roy, éditeur. — 181.

Maison de la villa Rossini (au bois de Boulogne).

Imp. Chevaire et fils.

Un violent orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre, dispersa la procession. (Page 7, col. 2.)

Au mois d'avril 1783, la Comédie italienne quitta son ancien local de la rue Mauconseil et vint s'installer dans la nouvelle salle, dont l'ouverture eut lieu le 28.

« Cette salle présente un bâtiment isolé sur trois faces, la principale donne au midi sur une place et les deux autres sur les nouvelles rues Favart et de Marivaux. Depuis l'ordonnance du bureau des finances, on a provisoirement posé des barrières en attendant un trottoir lequel doit être établi pour les gens de pied, aux deux côtés latéraux du bâtiment.

« L'intérieur en paroît assez bien pour le coup d'œil, à ceux qui l'ont vu. La salle est extrêmement dorée et peut être trop. Les clabauderies élevées contre le parterre assis des François ont fait qu'on sera debout à celui des Italiens. Par un nouveau règlement, on ne laissera placer à l'orchestre personne dont la coiffure ou le vêtement pourroit gêner les spectateurs. Il y a trois rangs de loges seulement, les premières et les secondes, consacrées au public, les autres à l'année, on comptoit former un quatrième rang de loges; mais une corniche énorme, qui termine le pourtour de la salle dans son cintre, les eût tellement masquées qu'on a pris le parti d'en faire une simple galerie tournante à très bas prix; il y en a cependant quelques-unes encore près le théâtre pour ceux qui ne veulent point être vus. Le total des spectateurs peut monter à 1930, savoir : 200 places d'orchestre, 36 balcons, 80 amphithéâtres et 168 premières loges, toutes ces places à 6 fr.,

120 secondes loges à 3 fr., 136 galeries tournantes à 36 sols et 650 parterres à 24 sols et environ 550 à 600 places de petites loges.

« La face méridionale du théâtre, est ornée d'un avant-corps, de six colonnes ioniques formant porche, par-dessous on lit en lettres d'or : Théâtre-Italien. Dans les trois entre-colonnemens du milieu, sont les trois principales entrées d'un vestibule très vaste. Il y a sur les rues latérales deux autres vestibules secondaires. Dans le grand de droite et de gauche sont placés les escaliers, l'intérieur de la salle rentre dans la forme de nos anciennes salles; il offre une forme ovoïde ayant l'ouverture de l'avant-scène sur le petit côté de l'œuf. L'entablement corinthien couronne toute la salle majestueusement; il est lui-même surmonté d'une voussure ornée de caissons, dans lesquels on a ménagé des coulisses qu'on ouvre à volonté pour lui donner de l'air.

« L'espace que laisse l'ouverture de la voussure est occupé par un plafond représentant Apollon au milieu des muses, peint par M. Renou. L'avant-scène, dont la largeur est de 36 pieds, est décorée par une partie de rideau qu'une figure de renommée est supposée retrousser; il a semblé lourd.

« On critique aussi la toile, de la même étoffe que le retroussé du rideau, d'une couleur qui contraste mal avec le reste de la salle; on la croirait de papier, et de vilain papier, etc. »

Quoi qu'il en soit, l'ouverture eut lieu sous les auspices de Favart, dont cette salle ne tarda pas à prendre le nom; les acteurs de l'Opéra-Comique en jouirent jusqu'en 1797, époque où des réparations urgentes les contraignirent à émigrer au théâtre Feydeau.

Sous l'Empire, une troupe permanente de chanteurs italiens, que Napoléon avait fait venir à Paris, se fit entendre sur le théâtre Favart. Le 19 avril 1820, l'Opéra s'établit dans cette salle, il y resta jusqu'au 11 mai 1821; pendant les années de la Restauration, qui suivirent et sous le règne de Louis-Philippe, cette salle fut alternativement occupée par des troupes nomades. En 1827, M. Laurent, qui avait obtenu du gouvernement le privilège du Théâtre-Italien, avec une subvention de 80,000 francs, le transporta de la place Louvois à la place Favart. La direction fut assez heureuse et se signala par diverses innovations; c'est à lui, par exemple, qu'est due l'idée de faire jouer à Paris des chefs-d'œuvre étrangers dans leur langue naturelle, et ce fut sous son administration que l'on vit, sur la scène italienne, des troupes anglaises et allemandes.

Robert et Séverini lui succédèrent et obtinrent du gouvernement de ne jouer que pendant l'hiver, du mois d'octobre au mois d'avril. Cet usage s'est perpétué.

Un effroyable incendie dévora presque entièrement la salle Favart, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1838. La façade seule était demeurée à peu près intacte.

Une loi du 7 août 1839, en autorisa la restauration : « Le ministre de l'intérieur est autorisé à mettre en adjudication avec publicité et concurrence la reconstruction de la salle Favart *pour y établir l'Opéra-Comique*, sous les conditions et clauses du cahier des charges, etc. »

Ce cahier des charges portait que l'adjudicataire s'engageait à rebâtir le théâtre à ses frais et à le faire garnir et équiper du matériel et décorations, accessoires et meubles nécessaires à l'exploitation de l'Opéra-Comique; les travaux devaient être exécutés sous la surveillance d'un architecte délégué, et être terminés le 1er avril 1840. Le prix de location était fixé à 70,000 fr., y compris le magasin établi rue de Louvois. MM. Crosnier et Ber, se rendirent adjudicataires de l'entreprise, moyennant une concession de trente années, et la salle, rebâtie par Charpentier, s'ouvrit le 16 mai 1840.

A M. Crosnier succédèrent MM. Basset, Perrin, Beaumont, Perrin, de Leuven et du Locle et Carvalho, et le public a pu applaudir successivement *les Diamants de la Couronne*, *la Part du Diable*, *la Sirène*, *Haydée*, *le Val d'Andorre*, *le Caïd*, *les Porcherons*, *Galatée*, *les Noces de Jeannette*, *l'Étoile du Nord*, *le Pardon de Ploërmel*, *Lalla Rouch*, *Mignon*, *le Premier Jour de bonheur*, *Vert-vert*, *Roméo et Juliette*, *Jean de Nivelle*, etc. Quant aux principaux chanteurs et chanteuses qui ont illustré ce théâtre, il suffira de citer Ponchard, Chollet, Mocker, Bataille, Roger, Boulo, Meillet, Montaubry, Achard, Capoul, Talazac, et Mmes Darcier, Anna Thillon, Louise Lavoye, Ugalde, Decroix, Cabel, Lefèvre, Miolhan-Carvalho, Caroline Duprez, Boulart, Cico, Bilbaut-Vauchelet, etc.

Il ne suffisait pas de créer des théâtres, il fallait encore en réglementer la fréquentation, car il paraît que les habitudes du public n'étaient pas toujours convenables, si l'on en juge par l'ordonnance du roi, qui fut rendue le 2 avril 1780 : « Sa Majesté voulant que les défenses qui ont été faites, et qu'elle a renouvelées à l'exemple du feu roi, d'entrer à l'Opéra, aux Comédies françoise et italienne sans payer et d'interrompre le spectacle sous aucun prétexte, soient régulièrement observées, de même que les dispositions de l'ordonnance de Sa Majesté, du 18 janvier 1745, pour l'arrangement des carrosses aux entrées et sorties des spectacles; et étant informée que quelques personnes ne s'y conforment pas aussi exactement qu'elle le désire, Sa Majesté a fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux officiers de sa maison, gardes, gendarmes, chevau-légers, aux pages de Sa Majesté, ceux de la reine, des princes et princesses de son sang, des ambassadeurs et à tous autres, d'entrer

à l'Opéra et aux Comédies françoise et italienne et à tous autres spectacles sans payer; veut même que les pages, en payant, ne puissent se placer ailleurs qu'au parterre et aux troisièmes loges; défend Sa Majesté à tous ceux qui assistent à ces spectacles et particulièrement à ceux qui se placent au parterre, d'y commettre aucun désordre en entrant et en sortant, de crier et de faire du bruit avant que le spectacle commence, et dans les entr'actes de siffler, faire des huées, avoir le chapeau sur la tête et d'interrompre les acteurs pendant les représentations, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance, fait pareillement défenses et sous les mêmes peines, à toutes personnes de s'arrêter dans les coulisses qui servent d'entrée aux théâtres des deux Comédies et autres spectacles, et hors l'enceinte des balustrades qui y sont posées. Défend Sa Majesté à tous domestiques portant livrées, sans aucune exception ni distinction, d'entrer à l'Opéra ou aux deux Comédies et autres spectacles, même en payant; de commettre aucune violence ou indécence et autres désordres, aux entrées ni aux environs des salles où se font les représentations, sous telles peines qu'elle jugera convenables.

« Veut et entend Sa Majesté qu'il n'y ait aucune préséance ni place marquée pour les carrosses et qu'ils aient tous, sans aucune exception ni distinction, à se placer à la file les uns des autres, au fur et à mesure qu'ils arriveront, sans pouvoir même doubler ni embarrasser le devant desdits spectacles, que les cochers soient tenus de prendre la file sans en former plusieurs, ni se couper les uns les autres pour quelque cause que ce soit.

« Ordonne Sa Majesté d'emprisonner les contrevenans, défendant très expressément à toutes personnes, telles qu'elles puissent être, officiers de Sa Majesté et autres de s'opposer en manière quelconque à ce qui est ci-dessus ordonné et d'empêcher par la force, ou autrement, que ceux qui y contreviendront ne soient arrêtés sur-le-champ et conduits directement en prison. Enjoint Sa Majesté au sieur Lenoir, lieutenant général de police de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera. »

Il se faisait tous les ans dans le faubourg Saint-Laurent, au mois de juin une grande procession en commémoration de la dédicace de la paroisse, L'affluence y était toujours considérable. En 1780, le sculpteur Largillière représenta au reposoir construit en fleurs *Moïse et Aaron frappant le rocher*. Une grande quantité d'eau était disposée de manière qu'elle coulât à l'instant ou Aaron frappait. Ce miracle factice dura plusieurs heures et émerveilla la foule.

« On ne peut peindre la multitude de curieux dont étoit rempli le faubourg Saint-Laurent, dimanche, à l'heure de la fameuse procession, une épingle n'auroit pu tomber à terre, les fenêtres et les toits étoient surchargés de monde. Malheureusement, au moment où elle touchoit à son terme au reposoir dont on a parlé, il est survenu un orage si violent qu'il en a résulté un autre genre de spectacle plus rare et plus intéressant par l'effroi répandu dans cette foule empressée à se soustraire aux éclairs, au tonnerre, au déluge nouveau. Il étoit plaisant surtout, de voir l'embarras des prêtres et du cortège religieux; les thuriféraires jetoient le feu des encensoirs et les mettoient dans leur poche, les lévites jetoient les fleurs, et des corbeilles se formoient des parapluies, tous retournoient leurs chapes et les mettoient à l'envers. Le pauvre curé s'est trouvé abandonné... mais le prodige n'a pas moins eu lieu, Moïse, à couvert sous une toile épaisse, a frappé le rocher qui a rendu l'eau en abondance et a grossi les flots tombés du ciel; les tonneaux rouloient à la nage sur cette mer et à neuf heures du soir, tout n'étoit pas débâclé. »

Les curieux, qui de tout temps ont été nombreux à Paris, purent encore satisfaire leur goût pour les fêtes, en assistant à celle que le prince de Soubise donna le 12 juillet dans son hôtel à l'occasion du mariage de Mlle de Guéménée. Elle était publique, « suivant l'usage fastueux de sa maison qui veut s'assimiler aux princes du sang. » Elle consistait dans un feu d'artifice, dans une pantomime et dans une illumination de l'hôtel, cette illumination en feux de couleurs « qui ornoit galamment la cour, très propre à ce genre de décoration, l'hôtel et le jardin, a terminé le coup d'œil qui a attiré tout Paris. »

Une déclaration du roi, du 30 août 1780, ordonna l'établissement d'une nouvelle prison, spécialement affectée aux gens détenus pour dettes ou pour délits de police.

« Elle est située à l'ancien hôtel de la Force, rue des Ballets, quartier Saint-Antoine. La commodité de l'emplacement qui est très vaste, la salubrité de l'air, l'intelligence des distributions, tout promet à ces sortes de prisonniers un sort bien moins rigoureux.

« C'est ainsi que cette nouvelle prison, qu'on doit appeler civile, a été séparée de la prison criminelle; un lieu de sûreté ne sera plus un séjour d'horreur, et le commerce des scélérats ne flétrira plus l'âme des citoyens détenus pour les engagemens que des circonstances impérieuses leur font souvent contracter, ou pour des égaremens passagers.

« L'exécution de cet acte d'humanité mérite d'être mis parmi les événemens mémorables du règne de Louis XVI.

« En conséquence, on travaille actuellement à la démolition de la prison du Petit-Châtelet, ce qui rendra plus faciles les abords d'un quartier extrêmement fréquenté, et où de fâcheux accidents risquent d'arriver.

« Celle dite du For-l'Évêque sera vendue, et le Grand-Châtelet et la Conciergerie ne seront plus destinés qu'aux prisonniers poursuivis en matière criminelle.

« En outre, l'intention du roi est de faire détruire tous les cachots pratiqués sous terre ; ne voulant plus que des hommes accusés ou soupçonnés injustement, aillent essuyer d'avance une punition rigoureuse par la détention dans des lieux ténébreux et malsains. »

La Force, cette nouvelle prison dont le nom répondait si bien à la chose, dut son appellation à son établissement dans les bâtiments de l'hôtel de la Force, rue Pavée au Marais et rue du Roi de Sicile, les premières constructions de cet hôtel, qu'on appelait primitivement hôtel du Roi de Sicile, remontaient à 1265 ; elles avaient été élevées par Charles, roi de Naples et de Sicile ; en 1292, l'hôtel était passé aux mains du duc d'Alençon et en 1389 à celles de Charles VI. Il fut ensuite successivement habité par le roi de Navarre, le comte de Tancarville et les cardinaux de Meudon et de Birague. Ces deux derniers le firent reconstruire au XVIe siècle et c'était alors un des plus charmants hôtels de la Renaissance, en même temps qu'un des plus somptueux et des plus vastes. En 1583, cet hôtel devint la propriété du duc de Roquelaure, qui le revendit au comte de Saint-Paul. A celui-ci succéda le comte de Bouthilier, à ce dernier M. de Chavigny et enfin à M. de Chavigny, Jacques Caumont, duc de la Force, qui lui donna définitivement son nom. Sous ce dernier possesseur, la riche demeure aux nombreuses cours, aux bâtiments vastes et infinis, vit des fêtes brillantes, dont les contemporains nous ont laissé le souvenir. Sous Louis XV, l'habitation princière fut partagée en deux parties, l'une forma l'hôtel de Brienne, dont l'entrée se trouvait rue Pavée, l'autre, située rue du Roi de Sicile, fut acquise en 1715, par les frères Pâris qui y firent de grands embellissements et la revendirent à Mlle Toupel, M. d'Argenson en fit l'acquisition en 1754, pour le compte du gouvernement qui voulait y établir l'École militaire, mais ce projet n'eut pas de suite, et l'on y installa le bureau des saisies réelles du vingtième et la ferme des cartes.

Bien que l'ordre de conduire les prisonniers à l'hôtel de la Force eût été signé en 1780, ce ne fut cependant que deux ans plus tard qu'ils y furent transférés, c'est-à-dire au mois de juin 1782.

En 1785, des lettres patentes supprimèrent la prison de Saint-Martin, et ordonnèrent qu'il serait incessamment formé un établissement pour la même destination « lequel sera et demeurera réuni à l'hôtel de la Force. » En exécution de cette ordonnance, la partie de la Force appelé hôtel de Brienne fut affectée à la détention des filles de mauvaise vie qui étaient enfermées à la prison de Saint-Martin, et on l'appela la petite Force.

La petite Force qui, d'abord, ne communiquait pas avec la Force proprement dite, garda sa destination jusqu'à la fin du règne de Charles X, époque à laquelle elle fut remplacée par Saint-Lazare.

La Force fut dès 1782, aménagée en six départements dont voici les divisions : 1° logis du concierge et des employés ; 2° prisonniers pour dettes de mois de nourrice ; 3° débiteurs civils ; 4° prisonniers de police ; 5° femmes ; 6° mendiants.

Mais dès 1791, ces divisions cessèrent d'être observées, et la Terreur en remplissant les prisons pêle-mêle, en rendit l'observation impossible.

Après la révolution, la Force continua à servir de prison, mais sous Louis-Philippe, d'importants changements furent apportés dans la division des six départements. La Force fut alors partagée en huit cours ou préaux ayant chacun leur destination : 1° la cour de Vit-au-lait, ainsi nommée en souvenir du promenoir consacré aux débiteurs qui sous l'ancienne monarchie ne payaient pas les mois de nourrice de leurs enfants. Cette cour, plantée d'arbres et même ornée de parterres de fleurs, était la plus agréable de la Force, elle servait de promenoir aux détenus ordinaires non récidivistes ; 2° la cour de la dette. Cette cour se trouvait au centre de la prison ; elle conduisait à deux chauffoirs ; le premier dit chauffoir des pistoliers, le second chauffoir des pailleux ; 3° la cour du bâtiment neuf, dite vulgairement la fosse aux lions : « c'était ainsi que ce dernier nom l'indique, la véritable caverne de la Force, le promenoir des repris de justice, des sujets les plus dangereux. Les dortoirs qui y avaient issue étaient voûtés et les parois de la cour munies de revêtements droits et lisses en pierres de taille qui en eussent rendu l'escalade impossible » ; 4° la cour Sainte-Madeleine, étroite et sombre ; 5° la cour des Mômes, promenoir des hommes au secret et des enfants mis en correction ; 6° la cour des Poules ainsi appelée parce qu'elle était interdite aux détenus qui l'appelaient la basse-cour de la Force ; 7° la cour Sainte-Marie, sorte de long boyau, étroit et humide ; 8° enfin la cour Sainte-Anne, réservée aux vieillards et aux malheureux arrêtés pour vagabondage.

Le 17 décembre 1840, une ordonnance royale remplaça la prison de la Force par celle de Mazas, et vers 1845, l'ancien hôtel du roi de Sicile et des ducs de la Force fut démoli.

Ce fut au vertueux Malesherbes qu'on dût la suppression du régime barbare, en usage dans les prisons : ce fut sur les représentations qu'il fit au roi que Louis XVI voulut que les asiles de douleurs fussent visités, que les cachots fussent fermés. Et enfin une déclaration royale, du 24 août 1780 abolit la question préparatoire, mais maintint la question préalable, qui fut conservée jusqu'au 9 octobre 1789.

)
-

e
,
à
-
a
i
e
é
é
e

-
t
-
s
-
-
r
,
t
t
l
-

naires d'empoisonnement dirigées, prétendait-il, contre lui.

On connaît cette anecdote : le second jour de sa détention, Linguet voit entrer dans sa chambre un homme pâle, grand et fluet, qui s'incline devant lui.

— Pourquoi me dérangez-vous? dit Linguet qui écrivait.

— Monsieur je suis le barbier de la Bastille, répondit l'homme.

— Ah! c'est différent! puisque vous êtes le barbier de la Bastille *rasez-la* et laissez-moi tranquille.

Et il se remit à écrire.

Ce ne fut pas le barbier qui fit cette opération, mais le peuple de Paris qui s'en chargea quelques années plus tard.

Linguet sortit de la Bastille, après un séjour de trois ans.

En juillet 1780, un cordonnier de la rue de la Lingerie, dont la maison était contiguë au cimetière des Innocents, étant descendu dans sa cave pour y chercher du cuir, fut frappé d'une odeur si insupportable qu'il ne put y pénétrer. Des personnes plus courageuses, après avoir pris diverses précautions, y rentrèrent et reconnurent que le mur ayant cédé à l'effort des terres, des cadavres corrompus s'étaient éboulés dans cette cave. La police, pour empêcher que le bruit de cet événement se répandît dans le public et alarmât les gens du quartier, envoya une interdiction sévère aux gazettes et aux journaux d'en parler. Cependant la Faculté de médecine fut invitée à envoyer des inspecteurs chargés de faire un rapport. Il en résulta que l'accident qui s'était produit dans la cave du cordonnier provenait du voisinage d'une fosse commune ouverte vers la fin de 1779 et destinée à contenir plus de 2,000 corps; le rapport démontra les dangers dont la salubrité publique était menacée par ce foyer de corruption, dans lequel le nombre de corps déposés excédant toute mesure et ne pouvant se calculer, avait exhaussé le sol de plus de huit pieds au-dessus des rues et habitations voisines. Le cimetière des Innocents avait, dans l'espace de sept siècles, dévoré 1,200,000 cadavres; M. de Crosne, successeur de M. Lenoir, fit nommer par la Société royale de médecine, une commission chargée de déterminer les moyens de parvenir à supprimer le cimetière des Innocents.

Et le cimetière fut fermé le 1er décembre 1780.

« M. le lieutenant de police, désirant signaler sa magistrature par la suppression des cimetières et surtout de celui-ci, a fait faire de nouvelles expériences pour constater l'insalubrité de l'air de ce quartier que M. Cadet de Vaux et M. l'abbé Fontane, célèbre physicien du grand-duc de Toscane, ont reconnu être le plus méphitique de Paris. »

On désigna pour recevoir les ossements du charnier des Innocents, les anciennes carrières de la plaine de Montsouris au lieu dit la Tombe Isoire, et on les y transporta en 1786.

En 1780 fut bâtie dans le faubourg du Roule (à l'angle du Faubourg Saint-Honoré et de la rue de Balzac), par l'architecte Girardin, une fort jolie chapelle, aux frais de Nicolas Beaujon, receveur général des finances de la généralité de Rouen. Ce petit monument est, au dire de MM. Lazare frères, un chef-d'œuvre de goût. Son portail est remarquable par sa simplicité et l'heureuse harmonie de ses parties. La nef est ornée de deux rangs de colonnes doriques isolées, formant galeries élevées sur le sol; sur le mur du fond de ces galeries règne un stylobate au-dessus duquel sont diverses statues de saints, dans des niches. La voûte est ornée de caissons; la lumière descend dans la nef par une lanterne carrée; à l'extrémité de cette nef est une rotonde entourée de colonnes corinthiennes isolées, et qui reçoit le jour d'en haut; cette manière d'éclairer les monuments est très favorable aux effets de l'architecture. Cette chapelle, dédiée par son fondateur à Saint-Nicolas, son patron, fut cédée en 1785, par M. Beaujon aux administrateurs de l'hospice qu'il faisait construire dans le faubourg du Roule, et dont nous parlons plus loin. On voit encore dans cette chapelle le tombeau de Beaujon. En 1793, des terroristes employèrent le marbre tumulaire à construire des fosses d'aisances, le jour même où ils brûlèrent le portrait de ce financier; le buste de Beaujon, sculpté, dit-on, par Pigalle, a été reconnu chez un brocanteur qui l'a cédé moyennant 500 francs à l'administration des hospices.

Ce fut aussi en 1780 que fut créée la Société philanthropique, par sept hommes de bien qui entreprirent de soulager les malheureux discrètement et sans ostentation. Bientôt à ces sept personnes s'en adjoignirent d'autres, dont le duc de Charost; la Société tenait ses séances dans une des salles du couvent des grands-augustins. Les secours qu'elle répandait furent à l'origine assez bornés, mais bientôt, grâce à des libéralités nombreuses, elle put rendre de véritables et multiples services. En 1783, elle venait en aide à douze octogénaires, en 1787, elle secourait plus de mille nécessiteux, particulièrement les pères et mères de famille chargés d'enfants et les enfants aveugles.

« Cette utile société, dit Dulaure, n'a point souffert de la Révolution; son administration est toujours en activité, et ses séances se tiennent à l'Hôtel de ville. Tous les deux ou trois ans, la Société philanthropique adresse à la Faculté de médecine les demandes des jeunes médecins ou chirurgiens qui désirent s'instruire en s'associant à ses bienfaits. D'après les notes de la Faculté, ces jeunes gens sont admis et attachés aux dispensaires de la Société philanthropique qui leur confie le soin des malades à domicile. »

La Société philanthropique existe encore et emploie le produit des souscriptions de ses membres : 1° à l'entretien de fourneaux économiques, où des aliments sont distribués gratuitement aux indigents ; 2° à donner des consultations gratuites et des médicaments aux malades, par le moyen des dispensaires que la Société entretient dans divers quartiers de Paris ; 3° à aider certains établissements particuliers de charité, de travail et d'éducation élémentaire et quelques sociétés de prévoyance et de secours mutuels. Les souscriptions des membres de la Société philanthropique, s'élèvent annuellement à 60,000 francs ; 3 à 4,000 malades se présentent chaque année dans ses dispensaires, et 200,000 portions sont distribuées aux fourneaux économiques.

Le 17 novembre de la même année fut fondée une autre société de littérateurs et de savants, sous le nom de Société apollonienne ; elle tint sa première séance le jeudi 23 novembre, dans une maison de la rue Saint-André des Arts ; l'assistance était nombreuse. M. de Gébelin l'ouvrit par un discours sur la nécessité où est l'homme de vivre en société ; MM. Lefèvre de Villebrune, Fontanes de la Dixmerie et l'abbé Rosier lurent différents morceaux de prose et de vers ; en somme, c'était une réunion fort ordinaire de gens de lettres ; peu de temps après sa fondation, elle changea son titre et se nomma le Musée ; elle alla s'installer dans un hôtel de la rue Dauphine, on y donna des fêtes et une grande séance publique le 21 novembre 1782 ; un sieur Colenot mit le trouble dans la société : les chefs se divisèrent, et une partie de ses membres alla se réunir en société particulière dans une maison de la rue Sainte-Avoie.

Le Musée s'établit en 1786 dans le couvent des cordeliers, puis dans la salle dite de Saint-Thomas, sous la direction de l'abbé Cordier de Saint-Firmin, mais elle finit par disparaître lors de la Révolution.

Il faut aussi citer la Société des mercredis, qui date de la même année 1780 ; c'était une société culinaire dont les convives, au nombre de dix-sept, dinaient ensemble tous les mercredis à quatre heures sonnant à l'horloge des Tuileries, dans l'établissement de Legacque, qui en était voisin ; cependant les premières réunions s'étaient tenues chez Villain, le restaurateur de la rue Croix des Petits-Champs.

A la fin de 1810, la Société des mercredis fut dissoute ; cependant quelques-uns des membres continuèrent à s'assembler tous les quinze jours, rue de Rivoli chez Legacque.

Les membres de cette société avaient des sobriquets analogues à leur goût : le président, qui était M. d'Aigrefeuille, s'appelait Maître Dindon, le secrétaire perpétuel, Réné Alissan de Chazet, s'appelait Maître Turbot ; le fameux gastronome Grimod de la Reynière, qui en était questeur, était Maître Écrevisse, et le médecin Gastaldy était président à mortier du jury dégustateur. Un des derniers reçus fut le marquis de Cussy, qui avait inventé l'art d'accommoder les poulets de 366 manières !

Mais la réunion la plus fréquentée par la haute société parisienne était la Société dramatique de Mme de Montesson « de 1770 à 1780, rien ne pouvait être comparé à ce théâtre qui primait tous ceux de la société française ; l'hiver de 1780-1781 attira tout Paris à ce théâtre. » Mme de Montesson, qui était la maîtresse du duc d'Orléans, qui avait fini par l'épouser de la main gauche, avait son théâtre dans son hôtel de la rue Chaussée d'Antin, où elle jouait avec le prince, qui même s'amusait à choisir des sujets de pièces et à les faire faire par des auteurs exercés.

Voltaire avait assisté à une de ces représentations, et quoique les auteurs et les pièces fussent des plus médiocres, il avait donné tous les signes d'un vif enthousiasme.

Le théâtre Montesson disparut lors de la Révolution.

L'hôtel Montesson, situé entre les rues de la Chaussée d'Antin et Taitbout, s'appela d'abord pavillon d'Orléans, puis hôtel Montesson ; il passa ensuite au financier Ouvrard, au prince de Schwartzemberg, ambassadeur d'Autriche, et devint la cité d'Antin.

Les grands seigneurs étaient très amateurs de théâtre et d'assemblées de tout genre ; quant aux bons bourgeois, ils s'égayaient aux comédies du boulevard, et en 1780 ils s'amusaient surtout à écouter les chansons d'un farceur qui se tenait dans le jardin du Palais-Royal, et qui se faisait appeler l'abbé Lapin ; il jouissait d'une vogue universelle : ses couplets grivois, qu'il chantait en les accompagnant de grimaces et de gestes burlesques, faisaient pâmer d'aise ceux qui l'écoutaient ; il fallait l'entendre chanter *Robin*

Robin a une vache
Qui danse sur la glace
Au son du tambourin,
Maman, j'aime Robin.

Nos peres trouvaient cela plein d'esprit — ils n'étaient pas difficiles.

La réputation de l'abbé Lapin vint aux oreilles de Marie-Antoinette, qui voulut l'entendre et le fit venir à Versailles.

Mais occupons-nous de choses sérieuses : en vertu de lettres patentes de novembre 1780, fut établi, à la demande du sieur de Boulainvilliers, un marché sur l'emplacement de l'hôtel qui servait de logement à la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, rue de Beaune. Ce marché fut ouvert l'année suivante.

Un grand nombre de rues nouvelles furent aussi ouvertes :

La rue d'Amboise, percée suivant lettres patentes

du 14 octobre 1780, sur les terrains appartenant au duc de Choiseul-Amboise qui donna son nom à la nouvelle voie.

La rue d'Angiviller, ouverte aux frais des sieurs Naveau et Cie, le nom d'Angiviller lui fut donné en l'honneur du comte de la Billardrie d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi; cette rue fut supprimée lors des travaux pour l'achèvement du Louvre.

La rue Saint-Benoît-Saint-Martin, construite sur une partie de l'enclos du prieuré Saint-Martin des-Champs; elle a disparu sous le second Empire ainsi que les suivantes :

La rue Hugues, percée sur les mêmes terrains, et qui devait son nom à Hugues de Cluny.

La rue Saint-Marcoul, sur le même emplacement.

La rue Bailly de même.

La rue Henri Ier, qui tirait son nom du roi de France Henri Ier.

L'Impasse Saint-Nicolas des Champs, qui, dès 1829, fut réunie à la rue Henri Ier.

L'Impasse Saint-Martin des Champs réunie le 14 janvier 1829 à la rue de Breteuil.

La rue Saint-Maur-Saint-Martin des Champs, qui devait son nom à saint Maur, disciple de saint Benoît et abbé de Glanfeuil.

La rue Saint-Philippe-Saint-Martin qui fut ainsi nommée en l'honneur de saint Philippe.

La rue Saint-Paxent; le prieuré de Saint-Martin des Champs avait dans son église la châsse de ce saint ce qui motiva le nom donné à la rue.

La rue de Breteuil, qui doit son nom à Théodore le Tonnelier de Breteuil, prieur commandataire du prieuré de Saint-Martin des Champs. Cette rue existe encore.

La rue de la Croix Boissière; elle devait son nom à une croix boissière plantée sur le terrain sur lequel elle fut ouverte; cette croix (à laquelle on allait attacher du buis le jour des Rameaux) figure sur les plans de Paris du XVIIIe siècle. Elle a disparu pour faire place aux avenues du Trocadéro et d'Iéna.

La rue Daval « Louis, etc... Il sera ouvert une nouvelle rue de trente pieds de largeur sur l'emplacement des fossés de la ville porte Saint-Antoine, dont le comblement a été ordonné par nos lettres patentes du mois de mai 1777, laquelle rue sera nommée rue Daval » (2 septembre 1780). Son nom lui fut donné en l'honneur de François Daval, avocat conseiller du roi, échevin de 1777 à 1779.

La rue des Petites-Écuries, ainsi nommée parce qu'elle longeait les bâtiments des petites écuries du roi.

La rue Favart, ouverte sur lettres patentes du 14 octobre sur des terrains appartenant au duc de Choiseul-Amboise. Son nom lui fut donné en l'honneur du poète dramatique Favart.

La rue de Fleurus, qui fut le prolongement de l'impasse Notre-Dame des Champs, dont elle porta d'abord le nom. En 1797, l'administration municipale proposa de l'appeler rue Loustalot, « nom harmonieux et sonore. » Cette appellation ne fut pas adoptée, ce ne fut que le 12 floréal an VI, qu'elle fut dénommée rue de Fleurus, en souvenir de la bataille de Fleurus gagnée le 26 juin 1794.

Le passage Saint-Guillaume, construit par M. Bellanger; il fut supprimé pour le percement de la place du Théâtre-Français et de l'avenue de l'Opéra.

La rue Neuve Saint-Jean, percée sur une partie du grand égout; elle dut sa dénomination à une enseigne. Elle allait du faubourg Saint-Martin au faubourg Saint-Denis, et elle est devenue en 1851 avec la rue Neuve Saint-Nicolas, la rue du Château-d'Eau.

La rue Joubert; des lettres patentes du 9 juin portaient que par de précédents arrêts du conseil, en date des 6 août 1779 et 18 février 1780, MM. Joly de Fleury, Taboureau et Lenoir, lieutenant général de police, avaient été commis pour y acquérir les terrains sur lesquels devait être élevé le nouveau couvent des capucins dont nous avons parlé, et qu'en outre sur ces terrains il serait ouvert la rue Sainte-Croix et une autre qui serait nommée rue Neuve des Capucins, débouchant en face le couvent. La rue Sainte-Croix est devenue la prolongation de la rue de Caumartin et la rue Neuve des Capucins s'appela rue Joubert, par décision du 26 brumaire an VIII, parce que dans cette rue demeuraient la veuve et la famille du général Joubert, blessé mortellement à la bataille de Novi.

La rue Neuve Saint-Marc ouverte aux frais du duc de Choiseul-Amboise « et de son épouse » suivant autorisation donnée par lettres patentes du 18 février; c'est aujourd'hui la continuation de la rue Saint-Marc.

L'avenue de Ségur, ainsi nommée en l'honneur du marquis de Ségur, maréchal de France et ministre de la guerre.

L'avenue de Saxe, cédée à la ville de Paris par une loi du 19 mars 1838; elle doit son nom au maréchal de Saxe.

L'avenue de Villars, qui doit son nom au maréchal de Villars.

La place de Vauban, sa forme est demi-circulaire. Cette place (qui fut ainsi nommée en l'honneur de Sébastien le Prestre, seigneur de Vauban, maréchal de France), dans la partie traversée par l'avenue de Tourville et dans la largeur de cette avenue seulement, fut cédée à la ville de Paris par la loi du 19 mars 1838.

Des lettres patentes du 2 septembre 1780 portent : « Il sera ouvert aux frais des sieurs Lenoir et Cie trois nouvelles rues sur le terrain qui leur appartient entre les rues Rochechouart

F. Roy, éditeur. — 121.

La nouvelle Force, prison cellulaire appelée Mazas, boulevard Diderot.

Imp. Chaix et Cie.

Ancienne prison de la Force, rue du Roi de Sicile.

d'Enfer, la barrière Sainte-Anne et la rue Bellefond, la principale traversera ledit terrain dans toute sa longueur et s'appellera rue de Montholon (M. de Montholon était conseiller d'État alors; son hôtel était situé sur le boulevard Poissonnière); au milieu de ladite rue Montholon, sera formé un carrefour par la réunion de deux autres rues, l'une nommée rue Papillon (M. Papillon de la Ferté était commissaire des menus plaisirs du roi) qui débouchera au carrefour de ladite rue Sainte-Anne et de ladite rue d'Enfer, et l'autre nommée rue Riboutté (M. Riboutté était un des intéressés de la Compagnie Lenoir).

L'avenue des Ormeaux (20e arrondissement) fut aussi formée en 1780 ; c'est aujourd'hui l'avenue de Bouvines

Des lettres patentes données à Marly le 14 octobre 1780, autorisèrent la compagnie Rebout de Villeneuve à faire construire sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul la salle de spectacle dont nous avons parlé, pour la comédie italienne et à former au devant une place de 400 toises de superficie. Ces lettres patentes reçurent immédiatement leur exécution, et cette place fut nommée place des Italiens. En 1852, le nom changea, et la place s'appela place Boieldieu, en mémoire du compositeur de ce nom.

Les emprisonnements à la Bastille ne furent pas très nombreux en 1780. Les personnes incarcérées furent: le 21 janvier, un officier du roi de Sardaigne, le sieur Caffe, arrêté sur l'ordre de l'ambassadeur de ce pays; il fut reconduit à Turin le 28 février 1781. — 5 février, Frédéric Charles Place, Allemand, soupçonné d'espion-

nage, renvoyé à Francfort le 14 mars. — 15 février, Pierre Allaire, Américain, soupçonné d'espionnage, expulsé du royaume le 24 mai. — 5 avril, Victor-Claude-Antoine Robert, comte de Paradis, aventurier; Bernard Richard son secrétaire, et Madeleine Renaud, gouvernante de sa petite-fille. Paradis sortit le 15 mai 1781, avec injonction de quitter son nom, de rester en France et de ne pas approcher des ports de mer de quarante lieues. Richard sortit le 13 juillet 1780, et Madeleine Renaud le 17 avril. — 24 mai, Mme de Golleville, courtisane mêlée à des intrigues de cour, le 29 mai 1781, transférée au couvent de la Madeleine de la Flèche. — 25 mai, Jean Herbaumont, libraire aux Tuileries, vente de pamphlets; sorti le 30 juin. — 27 mai, Champson, colporteur, impression clandestine; sorti le 13 juillet — 27 septembre, Simon-Nicolas-Henri Linguet, avocat; écrits contre le gouvernement: sorti le 19 mai 1782, avec injonction de se rendre à Rethel-Mazarin. — 18 décembre, Antoine François le Tellier, écrits séditieux; le 20 avril 1781, exilé à Caen.

Il arriva le 4 février 1781, un triste événement; la fille du prévôt de Paris, Marie-Louise de Boulainvilliers, femme du vicomte de Clermont-Tonnerre, voulant se couper un morceau de pain, son couteau glissa et lui emporta le pouce de la main gauche; une hémorragie s'ensuivit, qui l'enleva en quelques heures, à l'âge de dix-neuf ans. Un magnifique service eut lieu à l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, et un nombre considérable de personnes y assistèrent.

Nous n'avons pas encore parlé du fameux docteur allemand Mesmer, qui était arrivé à Paris au commencement de l'année 1778 et qui se présenta comme possédant un pouvoir magique lui donnant la possibilité d'opérer des guérisons miraculeuses.

Il s'était logé à l'hôtel Bouret, dans le quartier de la place Vendôme, et là, procédant avec une habileté extrême, il se posa en bienfaiteur de l'humanité et ne voulut soigner qu'un petit nombre de malades, moyennant dix louis par mois.

La doctrine du magnétisme animal, dont il était l'inventeur, fit bientôt parler de lui, et, attirés par le merveilleux, les malades affluèrent à son hôtel, et quelques cures, dues à des moyens tout naturels, produisirent une vive sensation; le nombre de ses partisans s'accrut considérablement, et ce fut alors qu'il imagina le fameux baquet magnétique qui fit courir tout Paris.

Ne pouvant plus magnétiser ses malades individuellement, en raison de leur nombre toujours croissant, il eut l'idée de les distribuer en groupes de dix à quinze personnes, auxquelles il administrait collectivement des passes; au milieu d'une salle éclairée par un demi-jour, se trouvait une cuve en bois de chêne haute d'environ 50 centimètres et ayant un diamètre de près de deux mètres. Cette cuve était fermée par un couvercle, de sorte que, vue extérieurement, elle avait l'apparence d'une table ronde. Elle était remplie d'eau jusqu'à une certaine hauteur, et contenait au fond un mélange de limaille de fer et de verre pilé. Sur ces substances étaient couchées des bouteilles pleines d'eau qui, rangées symétriquement autour de la cuve, avaient leurs goulots tournés vers le centre de celle-ci; d'autres bouteilles également pleines d'eau, mais disposées en sens inverse, partaient du centre et rayonnaient vers la circonférence. Quelquefois, pour modifier les effets attendus, on supprimait l'eau, ou bien on superposait plusieurs rangs de bouteilles. Enfin le couvercle était percé de trous par lesquels sortaient un nombre égal de tiges de fer dont une des extrémités plongeait dans l'eau, tandis que l'autre, terminée en pointe, se recourbait et était destinée à être saisie par les malades.

Ceux-ci, assis autour du baquet et tenant chacun une tige, s'en appliquait la pointe sur la partie malade et attendaient patiemment l'agent mystérieux qui devait les guérir; ils étaient reliés entre eux par une longue corde qui, partant du baquet, soi-disant réceptacle du fluide magnétique, entourait leur corps sans le serrer. Quelquefois aussi, ils formaient une seconde chaîne conductrice en se tenant par le pouce. De plus, pour qu'ils pussent entièrement participer à la communion magnétique, Mesmer les soumettait à des passes et à des attouchements. Il appuyait aussi, sur la partie de leur corps qui était le siège du mal, une baguette de fer qu'il tenait à la main et qui, entre autres propriétés, avait celle de concentrer le fluide dans sa pointe et d'en rendre ainsi les émanations plus puissantes. Enfin un harmonica placé dans un coin de la salle se faisait entendre pendant tout le temps que durait la séance.

« Les effets produits sur les malades rangés autour du baquet étaient des plus variables; les uns, et c'était ordinairement le cas de ceux qu'on magnétisait pour la première fois, n'éprouvaient rien; chez les autres, l'action magnétique se manifestait par des éclats de rire, des bâillements, des frissons ou des sueurs. Enfin ceux qui avaient déjà plus ou moins ressenti les influences du baquet étaient agités par des convulsions qui duraient quelquefois jusqu'à trois heures et qui toujours étaient d'une violence extrême. Ces convulsions, que Mesmer appelait des crises, étaient un peu longues à s'établir, mais dès qu'un patient en avait une, les autres l'imitaient successivement. Les femmes y étaient beaucoup plus sujettes que les hommes. Elles commençaient par des gémissements douloureux, accompagnés de pleurs et entrecoupés de hoquets effrayants.

Bientôt la respiration participait du râle, la face prenait un aspect cadavérique, la mort par suffocation paraissait prochaine. Tout à coup,

par une sorte de réaction suprême, les malades se ranimaient, et alors, au milieu d'éclats de rire immodérés, on les voyait se jeter à terre, se relever comme poussés par un ressort, se poursuivre, se repousser, enfin se livrer, ainsi que des énergumènes, aux mouvements les plus singuliers et les plus divers. A ce moment, Mesmer saisissait les plus furieux à bras le corps et les emportait dans une pièce voisine dite la salle des crises ou l'enfer des convulsions, dont les murs et le parquet, soigneusement matelassés et capitonnés, leur permettaient de se livrer à leurs ébats sans pouvoir se blesser. Les crises étaient suivies d'un état de langueur et de rêverie qui ne disparaissait qu'au bout de plusieurs heures. Quant aux effets curatifs résultant du traitement, les uns déclaraient n'avoir éprouvé aucun soulagement, tandis que les autres, et c'était toujours les sujets les plus nerveux, ceux qui avaient passé par la salle des crises, affirmaient que, grâce au bienfaisant baquet, leurs maladies avaient disparu comme par enchantement. »

Le baquet de Mesmer eut une vogue énorme, bientôt il devint insuffisant, et Mesmer dut installer quatre appareils dans son hôtel; trois étaient destinés aux gens riches; pour ceux-là, il opérait lui-même, le quatrième était à l'usage des pauvres, et c'était le valet de Mesmer qui le suppléait.

Malgré cette pluralité d'appareils, l'hôtel devint trop exigu pour contenir la quantité de malades qui affluaient, et Mesmer transporta alors ses baquets à l'hôtel de Bullion, rue Plâtrière, dont il fit une clinique des plus somptueuses. Enfin, voulant mettre son remède à la portée des indigents qui ne pouvaient pas trouver place autour du baquet des pauvres, il disposa de ses propres mains sur le boulevard, à l'extrémité de la rue de Bondy, un arbre qui put en tenir lieu, et l'on vit des milliers de malades venir s'attacher à cet arbre et en attendre, avec une foi aussi robuste que stupide, la guérison de leurs maux.

Ce fut alors que Mesmer pensa qu'il était temps de faire servir sa renommée à sa fortune, il s'adressa au gouvernement et demanda au ministre Maurepas une terre et un château, en déclarant que s'il ne voulait pas les lui donner, il quitterait la France et ses malades. Le ministre lui offrit 30,000 livres de rente viagère. Mesmer refusa et partit; ce fut une désolation; mais un de ses disciples, le docteur Deslon, ouvrit un établissement magnétique et continua l'œuvre, ce que voyant, Mesmer se hâta de revenir et fonda le 1er octobre 1783 une société dite de l'Harmonie, sur le plan de l'institution franc-maconnique et lui vendit son secret en exigeant de chacun des membres 100 louis, ce qui lui valut 340,000 livres (environ un million aujourd'hui). Pour être admis dans cette société, il fallait avoir vingt-cinq ans, « être d'état honnête » et de mœurs irréprochables, ne point fumer, et payer une cotisation annuelle de 60 francs. Mais une fois que Mesmer eut palpé les fonds, il garda son prétendu secret et partit de France, et Deslon put tout à son aise devenir le chef de la doctrine mesmérienne.

Retournons à l'année 1781 :

Un suicide fit scandale, celui du notaire du clergé, M. Bronod, qui se coupa le cou le 1er février. On parla aussi, quelques jours plus tard, d'une perte au jeu de 800,000 livres faite par un jeune homme nommé de la Haye, dans la maison de M. de Genlis, et ce fut M. de Fénelon qui lui gagna une bonne partie de cette somme; ces faits et quelques autres appelèrent l'attention du Parlement, qui manda les gens du roi du Châtelet et leur ordonna de faire des enquêtes à ce propos et aussi sur les différentes banqueroutes qu'il y avait eu à Paris depuis cinq ou six mois, et dont les conséquences avaient été déplorables.

A l'occasion des suicides qui se multiplaient, il était question, pour en arrêter l'essor, de remettre en vigueur les anciennes lois qui suppliciaient les cadavres des suicidés, cependant cette motion ne fut pas adoptée et, l'on se contenta de sévir contre ceux qui donnaient à jouer; les pertes de jeu étant les principales causes des sinistres financiers qui se produisaient, et le 13 février il y eut à l'assemblée des chambres une dénonciation des maisons de jeu publiques, et le lieutenant de police y lut un mémoire par lequel il n'hésitait pas à déclarer que, malgré les bénéfices considérables que l'administration tirait de ces maisons, elles faisaient infiniment plus de mal que de bien.

La question était importante; les princes et les pairs furent invités à venir prendre leur place au Parlement à huitaine, c'est-à-dire le 20, de façon qu'on pût prendre une décision sérieuse; on disait même que le comte d'Artois avait l'intention d'établir une maison de jeu dans le jeu de paume qu'il venait de faire bâtir sur le boulevard du Temple; bref, on sentait le besoin de réglementer la matière. Une brochure fut publiée, et enfin l'assemblée du Parlement eut lieu le 20, avec les princes du sang et un certain nombre de pairs. La discussion fut vive, et il fut rendu un arrêt des plus rigoureux, non seulement contre les banquiers, mais encore contre les propriétaires des maisons où se tenaient les tripots, et les ministres étrangers s'y trouvaient invités à s'engager d'honneur à ne plus jouer.

Mais il fallait l'agrément du roi pour que cet arrêt pût être exécuté; en attendant, les banquiers de la reine furent réformés.

Le premier président alla porter le texte de l'arrêt au roi, mais Louis XVI se réserva de statuer et de faire connaître ses volontés.

Enfin, le 1er mars, une déclaration du roi renouvela les édits, ordonnances, arrêts et règlements rendus contre les jeux et réputa jeux prohibés tous ceux à chances inégales. Défenses

furent faites « à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de s'assembler en aucuns lieux privilégiés ou non privilégiés pour jouer auxdits jeux prohibés. Les commissaires au Châtelet et les officiers de police sont tenus de veiller à ce qu'on ne contrevienne point à ces défenses dans la capitale. La première fois, les banquiers contrevenans seront condamnés à 3,000 livres d'amende et les joueurs en 1,000 livres payables par corps. En cas de récidive, amende du double et ensuite les convaincus punis suivant la rigueur des ordonnances et de peines afflictives ou infamantes. Ceux qui auront prêté ou loué sciemment leur maison aux joueurs, condamnés en 10,000 livres d'amende. »

Dans la nuit du 27 au 28 février 1781, il y eut une tempête si forte à Paris et dans les environs que les rues furent jonchées de cheminées et de toits enlevés par le vent; dans les jardins des Tuileries et du Luxembourg, plusieurs arbres de première grosseur furent déracinés ou coupés par le milieu, et pour donner une idée de l'intensité de cette tempête, il suffira d'ajouter que le vent jeta bas la grande grille du château de Versailles.

Une aventure assez plaisante réjouit les Parisiens : le 1er mars, un monsieur de la Frenaye, ancien notaire, rencontra dans la rue un gamin faisant d'inutiles efforts pour charger sur son dos une énorme sacoche qui était à terre ; M. de la Frenaye posa sur une borne sa canne et son chapeau et se mit en devoir d'aider le gamin, mais alors la sacoche s'ouvrit et une grêle de cailloux tomba sur les jambes de l'ex-tabellion, tandis que des rires et des huées l'assaillaient. On était en temps de carnaval, le plus sage était d'accepter la plaisanterie, mais notre homme ne fut pas de cet avis; il se fâcha et, reprenant sa canne et son chapeau, il courut après le gamin qui se réfugia chez un parfumeur.

La Frenaye furieux l'y poursuivit et voulut l'y frapper, mais un garçon parfumeur, Suisse d'origine, et qui pilait, s'y opposa et flanqua à l'irascible ancien notaire une magnifique paire de soufflets.

Bientôt la foule s'amassa, le parfumeur arriva, les passants firent irruption dans la boutique, et des cris : A la garde retentirent; on crut à un commencement d'émeute, la garde arriva, elle ne réussit pas à calmer les esprits, et il fallut qu'un officier de police vînt mettre le holà.

Enfin, après de longs débats, M. de la Frenaye se vit contraint à payer 15 livres au commissaire pour sa vacation et rentra chez lui poursuivi par la foule qui l'accabla d'injures.

Les princes du sang avaient souvent besoin d'argent; le duc de Chartres imagina, malgré la réclamation des propriétaires réunis des maisons donnant sur le Palais-Royal, de convertir son jardin en une sorte de foire permanente ou d'enclos privilégié, et le 6 avril, il y eut une séance au Palais-Royal à ce sujet, le comte de Vaudreuil, conseiller d'État, le comte de Talaru et le marquis de Voyer s'y étant rendus à l'heure indiquée, sur la convocation du duc qui voulait bien entendre les représentations qu'ils avaient à lui adresser au nom des propriétaires. Le prince, après s'être fait longtemps attendre, arriva en robe de chambre, sans bas et sans culotte; la discussion fut vive, le duc se retranchant toujours sur son besoin d'argent. M. de Voyer, outré, finit par lui répondre :

— Monseigneur, nous en avons, non pas pour vous le donner, mais pour nous défendre.

La conversation en resta là, et les mandataires des propriétaires résolurent d'en référer au roi.

On sait que le roi accorda au duc des lettres patentes, l'autorisant à faire de son palais ce que bon lui semblait, mais les propriétaires plaidèrent contre lui. C'était le fameux avocat Gerbier qui portait la parole pour eux, et le public prenait grand intérêt à cette affaire; en attendant sa solution, chaque nuit des placards injurieux étaient affichés clandestinement dans le Palais-Royal, et le lendemain on se donnait rendez-vous pour les lire à haute voix.

Cependant l'affaire ne fut pas plaidée, le Parlement enregistra les lettres patentes, et le duc de Chartres put faire disposer le Palais-Royal tel qu'il est aujourd'hui, ainsi que nous l'avons dit, et ce ne fut ni une foire ni un enclos privilégié qui y fut établi, mais de magnifiques galeries occupées par de brillants magasins qui n'ont cessé d'être fréquentés, surtout par les provinciaux qui continuent de préférence à s'y approvisionner de bijouterie. Nous aurons d'ailleurs de nombreuses occasions d'y revenir, le Palais-Royal étant appelé à devenir le véritable centre du Paris de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration.

Le 17 avril, « suivant une cérémonie ridicule et même indécente, mais qu'on conservoit à cause de son ancienneté, la nuit du jeudi au vendredi Saint, on exorcisoit à la sainte chapelle de prétendus possédés. Ce spectacle dégoûtant et horrible par l'espèce d'individus qui s'y présentoient, attiroit beaucoup de curieux; enfin, cette année, on a supprimé la cérémonie; le peuple, qui n'étoit pas instruit des nouveaux ordres, s'est présenté en foule, à l'ordinaire; il a vu des gardes qui l'ont repoussé; dans le nombre il y a eu des mutins qui n'ont pas trouvé cela bon; il y a eu des épées tirées, et un soldat a été blessé, ce qui a donné lieu d'arrêter deux quidams qu'on a conduits au corps de garde. »

Il se trouva que ces deux « quidams » étaient un comte et un duc, tous deux frères, et les fils d'un maréchal de France « déjà très tarés et regardés comme de fort mauvais sujets. »

On dut les relâcher « mais cela ne contribua pas à rétablir leur réputation ».

M. de la Frenaye courut après le gamin, qui se réfugia chez le parfumeur. (Page 16, col. 1.)

Quoi qu'il en soit, l'exorcisation des possédés n'eut plus lieu, et cette singulière cérémonie dont « la philosophie et l'honnêteté publique gémissoient depuis si longtems, des indécences qui se commettoient dans l'église à cette occasion », fut supprimée définitivement.

Les *Souvenirs du marquis de Valfons* donnent les détails du duel qui eut lieu au mois de juin entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon, duel qui fit grand scandale à Paris :

Le jour du bal de l'Opéra, M. le comte d'Artois, démasqué et suivi du chevalier de Crussol, son capitaine des gardes, eut une discussion fort vive avec une femme masquée, au point que M. le comte d'Artois porta la main sur le masque de la femme, le pressa vivement sur son nez et, en l'arrachant, reconnut madame la duchesse de Bourbon, fille du duc d'Orléans, sœur du duc de Chartres.

Cette aventure fit le plus grand bruit ; le lendemain le chevalier de Crussol demanda une audience au roi ; il resta en tête à tête avec lui trois quarts d'heure, qui furent employés à rendre un compte très circonstancié de tout et à chercher à parer aux suites inévitables de l'événement ; le roi s'était contenté de dire : nous verrons demain, mais c'était le sujet de conversation de tout Paris, et le duc de Bourbon disait hautement en public qu'il vengerait l'honneur de sa femme.

Quatorze jours se passèrent ; enfin le chevalier de Crussol ayant su que le duc de Bourbon devait se trouver le lendemain au bois de Boulogne, espérant y trouver le comte d'Artois, proposa à ce prince d'aller en voiture au même lieu où il pourrait aller chasser le daim.

Le lendemain, ils prirent chacun un couteau de chasse et se mirent tête à tête dans la voiture du chevalier de Crussol. Au tournant de la grande avenue de Versailles, le comte d'Artois aperçut une épée sur le devant du carrosse à sa gauche ; il demanda ce que c'était :

— C'est mon épée, dit le chevalier.

— Et pourquoi en avez-vous une ici ?

— C'est qu'il y a huit jours, j'ai eu une discussion très vive avec quelqu'un qui peut vouloir

m'en demander raison, et je ne veux pas être sans armes.

Le comte d'Artois, regardant à sa droite, y aperçut une autre épée.

— Et celle là à qui est-elle?

— A vous, monseigneur.

— Et pourquoi?

— C'est que vous avez aussi une affaire avec M. le duc de Bourbon, qui vous cherche, et s'il vous trouve, il faut avoir de quoi lui répondre.

Et il lui raconta les propos qui se tenaient publiquement et lui fit comprendre combien il était nécessaire qu'il se prêtât à une réparation que le duc de Bourbon voulait et était en droit d'exiger.

Le comte d'Artois répondit alors gaiement :

— Sûrement je ne m'y refuserai pas.

A peine entré au bois de Boulogne, ils rencontrèrent du monde à cheval, et le chevalier de Crussol dit :

— C'est la livrée de Condé, peut-être M. le duc de Bourbon y est il.

— Oui, répondit le comte d'Artois, je l'aperçois.

Et, sautant à bas de la voiture, il alla au-devant de lui ; ils s'écartèrent aussitôt tous deux. M. de Vibraye était derrière le duc de Bourbon à dix pas ; le chevalier de Crussol tout à côté du comte d'Artois, à qui il avait donné son épée, que le prince mit à la main, vis-à-vis du duc de Bourbon, poussant très vigoureusement, mais le duc parait avec adresse. Au bout de deux minutes, le chevalier de Crussol se mit entre eux, leur disant que c'était assez, et que la satisfaction était complète. Le comte d'Artois monta à cheval et vint au galop au Palais-Bourbon voir la duchesse, il lui fit une sorte d'excuse et retourna dîner chez M. de Besenval, à Paris.

Ce singulier duel ne ressemblait guère à ceux que les gentilshommes se livraient sous Louis XIII ; mais autres temps autres mœurs, et Paris, en apprenant la façon dont les deux princes avaient « croisé le fer », en plaisanta volontiers : l'honneur était sauf !

Ce n'étaient pas des coups d'épée, mais bien des coups de bâton que recevait parfois un vieux chevalier de Saint-Louis, bien connu des femmes de Paris, qui se hâtaient de fuir dès qu'elles l'apercevaient soit dans les rues, soit dans les promenades publiques, et particulièrement au Palais-Royal.

Ce vieux maniaque, qu'il était facile de reconnaître à sa rouge trogne, à ses cheveux blancs et à sa croix de Saint-Louis, attachée à un habit blanc couvert de taches, était désigné sous le nom du chevalier Tape-c... ; son occupation journalière était de se promener par la ville et de frapper furtivement le derrière de chaque femme qu'il rencontrait ; une de ses mains était toujours armée d'une canne qu'il agitait, et l'autre, placée derrière son dos, était destinée à l'exécution de ses coups inattendus.

Les femmes tapées ne manquaient point de se plaindre ou de lui adresser des injures, et lorsqu'il s'adressait à une femme accompagnée d'un cavalier, ce n'était pas seulement des reproches ou des injures qu'il recevait, mais des coups de canne sur les épaules qui eussent dû le guérir de l'inconvenante manie qu'il avait ; il acceptait les épithètes, les coups de poing et la bastonnade avec la même résignation et sans se plaindre, sans souffler mot ; il se contentait de s'éloigner paisiblement sans tourner la tête et comme, après tout, c'était un vieillard, il eût été bien difficile d'avoir une affaire avec lui, et l'homme qui lui avait caressé les épaules à coups de canne le laissait volontiers partir en se flattant que ce traitement un peu rude le corrigerait. Mais il n'en était rien, il recommençait le lendemain.

On imagina d'établir à Paris en 1781 des combats de taureaux calqués sur ceux en vogue en Espagne, et bien que la police, instruite du projet, eût fait défense aux entrepreneurs de ce spectacle d'y donner suite, le 16 avril, un combat de taureaux eut lieu ; mais pour éviter tout accident, on avait pris la précaution de saigner à blanc le taureau, de sorte que, lorsqu'il entra dans l'arène, c'était à peine s'il avait la force de se soutenir; les toréadors en eurent facilement raison, mais ce spectacle, qui offrait d'ailleurs très peu d'intérêt, ne passionna pas le public, et il ne se renouvela pas.

Cependant, comme on avait fait la dépense d'un cirque (il se trouvait situé sur la route de Pantin, hors la barrière Saint-Martin), il fallut bien l'utiliser, et si l'autorité n'avait pas voulu consentir à l'établissement d'un combat de taureaux, elle toléra les combats de chiens et d'autres animaux, et bientôt ce spectacle dégoûtant fit les délices d'une certaine partie du peuple parisien, qui accourait dans « cette enceinte pauvre et délabrée avec de grosses portes grossières et une vaste cour garnie de molosses jeunes et vieux, les yeux rouges, la bouche écumante, de cette écume blanchâtre qui descend lentement à travers les lèvres livides. » — C'est J. Janin qui s'exprime ainsi, en parlant du lieu où se passait le combat, qui a donné son nom à tout un quartier de Paris, peu de temps après son installation. On l'avait transporté un peu plus près, à l'angle de la rue de Meaux actuelle et en face de la rue Grange-aux-Belles, c'était une laide et puante barraque avec une rangée de premières loges à 3 francs, toujours vides, des secondes places à 1 franc et des troisièmes à 15 sous. — Celles-ci étaient toujours occupées. « Les luttes à mort, dit l'auteur de *Paris nouveau*, n'avaient lieu que les jours de grandes fêtes ; ces solennités se terminaient ordinairement par un feu d'artifice ; plus tard, après l'invention des aérostats, on

faisait partir un ballon avec un chien dans une nacelle. On faisait battre aussi dans l'arène des chiens contre des sangliers, contre des loups, etc.; d'autres fois c'était une bataille entre des chiens et un âne, auquel on avait attaché un singe sur le dos, lutte désespérée où le pauvre baudet, avant de mourir sous les morsures de ses adversaires, avait à endurer les blessures faites par le quadrumane aux abois pour se cramponner après lui. Souvent encore, c'était une lutte entre chiens, avec des paris engagés pour l'un ou pour l'autre des combattants, mais presque toujours, quand ceux-ci avaient fini, les parieurs se prenaient de mots et s'empoignaient à leur tour. »

Les gens qui achetaient des chiens de défense et de garde les accoutumaient au danger, en les faisant combattre contre les animaux du cirque du combat.

Une des étoiles de cette arène fétide était un vieil ours appelé Carpolin; il avait résisté à bien des assauts, et, malgré sa muselière, il se débarrassait encore assez facilement des groupes de mâtins pendus à son cuir couvert de cicatrices. On le mordait à pleins crocs le vaillant Carpolin, mais il décousait à pleines griffes les panses des molosses assez audacieux pour s'attaquer à lui, et chaque fois que le sang coulait de part ou d'autre, chaque fois que le vieil athlète grognait de douleur, ou que ses adversaires hurlaient de désespoir en perdant leurs entrailles sur le sable, la foule charmée applaudissait.

En 1833, ce spectacle hideux fut supprimé, et plus tard, sur l'emplacement du cirque, s'élevèrent les remises, les écuries et les magasin de l'entreprise générale des voitures de place.

M. Necker, directeur général des finances, depuis le 29 juin 1777, avait été disgracié dans les premiers jours de mai, et les Parisiens, qui avaient apprécié l'honnêteté de sa conduite pendant tout le temps qu'il avait été au pouvoir, manifestaient hautement les regrets qu'ils éprouvaient de sa retraite forcée, et le dimanche où la nouvelle s'en répandit, on jouait à la Comédie française *la Partie de chasse de Henri IV :* quand l'acteur chargé du rôle du roi, s'écria : « Les malheureux, ils m'ont trompé » ! une voix du parterre répondit : « Oui ! oui ! » et à l'instant toute la salle répéta : « Oui ! » et ce tumulte se reproduisit plusieurs fois pendant la représentation.

Le lieutenant de police s'émut du fait et manda une députation des comédiens pour se renseigner. Ceux-ci lui assurèrent qu'ils n'étaient pour rien dans la manifestation, et que la pièce était depuis huit jours indiquée pour être jouée ce jour-là.

A l'Opéra il y eut aussi quelques protestations contre le renvoi de M. Necker.

C'était M. Joly de Fleury qui le remplaçait au ministère, ou plutôt au contrôle général des finances.

On manifesta encore à la Comédie le 25 mai, alors qu'on jouait *le Misanthrope;* au reste, les Parisiens affectionnaient ce genre de protestation; il y en eut une au Luxembourg à propos d'une mode nouvelle : la vicomtesse de Jancours avait imaginé de se vêtir d'une robe dite *lévite à queue de singe*, c'est-à-dire pourvue d'une queue très longue et toute tortillée; tous les promeneurs se mirent à la suivre, quelques-uns la huèrent et il fallut que les Suisses de Monsieur s'en mêlassent et vinssent disperser la foule.

Marie-Thérèse, impératrice d'Autriche, mère de Marie-Antoinette, étant morte, un service funèbre fut célébré à Notre-Dame le 29 mai, et on lui éleva un catafalque qui était un véritable monument; il était élevé sur une base composée de six degrés, nombre prescrit pour les têtes couronnées et orné de huit bas-reliefs rappelant les principaux faits de la vie de cette princesse; ce fut Mgr. de Thémines, évêque de Blois, qui prononça l'oraison funèbre; nous ne rapporterons pas les détails de cette cérémonie que nos lecteurs connaissent, nous dirons seulement que toute cette pompe fut exécutée sous les ordres du maréchal duc de Richelieu, gentilhomme de la chambre, et conduit par M. de la Ferté, commissaire général de la maison du roi.

Une foule énorme emplit l'église et stationna tout le jour dans les environs.

Le 8 juin, un incendie terrible consuma entièrement la salle de l'Opéra.

Le spectacle se terminait, on représentait le dernier ballet d'*Orphée*, lorsque le maître de ballet Dauberval s'aperçut que le feu était dans les frises; il se hâta, sans rien dire, de faire aussitôt cesser le ballet, et baisser le rideau, de façon que le public put sortir sans s'apercevoir que le feu était au théâtre.

On trouva bien que le ballet, ordinairement fort long, se terminait ce jour-là bien brusquement, mais enfin on sortit, et à peine les derniers spectateurs quittèrent-ils l'Opéra, que les flammes s'élevèrent de tous côtés; on courut aux réservoirs, mais il paraît que c'est de tradition à l'Opéra, les réservoirs étaient aussi vides qu'ils le furent lors de l'incendie de 1873.

Tout secours devint alors inutile, et ceux qui étaient encore dans les couloirs de sortie, apercevant une épaisse fumée, s'empressèrent de s'enfuir en criant : « Au feu. »

L'incendie gagna toute la salle, à une vapeur noire et épaisse succéda une colonne de feu « à plus de trois cents pieds. » La charpente de l'édifice s'écroula vers neuf heures et demie. Par bonheur il pleuvait; le vent était faible, en sorte que, quoique le feu eût pris à plusieurs reprises aux combles des bâtiments de la cour des fontaines et à ceux du grand escalier, les pompiers parvinrent à empêcher que ces bâtiments brûlassent.

Quant à l'Opéra, il ne resta que les gros murs. Le feu durait encore le lendemain.

On trouva onze cadavres dans les décombres, et ils étaient tellement carbonisés qu'il fut impossible de les reconnaître.

Le lieutenant de police les fit tous transporter à la morgue et dans l'église Saint-Honoré.

Bien que l'intérieur de la salle fût entièrement brûlé, à peine s'apercevait-on de l'événement du côté de la rue Saint-Honoré : la façade était restée debout ; « ce feu formoit un spectacle horrible, et dans les rues adjacentes et même un peu éloignées, c'étoit une pluie d'étincelles pendant plusieurs heures. Dans les premiers moments où le peuple n'étoit pas instruit de la cause, il croyoit que c'étoit les étoiles qui se détachoient du firmament.

« Le plus extraordinaire, c'est qu'il passe pour constant qu'il n'y avoit pas une goutte d'eau dans le réservoir de l'Opéra, et que si l'on avoit pu jeter sur-le-champ quelques seaux d'eau, on auroit pu prévenir cette catastrophe, et l'incendie n'auroit été rien. »

Et les *Mémoires secrets* ajoutent à la date du 13 juin : « On confirme que l'incendie de l'Opéra n'a fait autant de progrès que parce qu'il n'y avoit point d'eau, et que les secours ont été trop lents. Le roi lui-même, lorsque M. Amelot vint lui annoncer le vendredi soir cette fâcheuse catastrophe, fit cette judicieuse observation, et le ministre rendit à Sa Majesté les excuses qu'on lui avoit données. Quoi qu'il en soit, comme c'est toujours après le mal qu'on songe au remède, on doit demain exécuter à la Comédie italienne la manœuvre d'une pompe qu'on regarde comme infaillible en pareil cas. »

En effet, le 14, eut lieu en présence du prévôt des marchands, du lieutenant de police et du comte d'Angivilliers, l'exercice de cette pompe qui tirait de l'eau d'un vaste réservoir pratiqué sous le corps de garde de la rue Mauconseil, et qui agissait intérieurement et extérieurement au premier coup de sonnette.

L'expérience réussit pleinement, il n'y eut que 22 secondes d'intervalle entre le moment du signal et celui de l'effet. Tous les spectateurs furent enchantés de la précision de la machine.

Il est vrai qu'il y avait de l'eau dans le réservoir ; sans cela, malgré la précision de la machine, elle eût été absolument inutile.

Le même jour, deux enterrements des victimes eurent lieu : l'un comportait les douze cadavres découverts dans les décombres, et l'autre neuf que l'on avait trouvés dans différents endroits.

Comme, parmi ces cadavres, il en était plusieurs de danseurs morts pour ainsi dire *in flagrante delicto*, ainsi que le prétendit l'archevêque, ce prélat avait exprimé le vœu qu'on les privât de la sépulture chrétienne ; mais le curé de Saint-Eustache, qui se doutait de la chose, se hâta de procéder à l'inhumation, de façon que lorsque l'archevêque se fut décidé à envoyer la défense d'inhumer, elle arriva trop tard.

Au mois de juin un auteur de pièces jouées sur les théâtres du boulevard, M. de Pleinchesne imagina, pour la foire Saint-Laurent, une sorte de Wauxhall d'une espèce particulière, qu'il nomma une redoute chinoise ; cet établissement s'ouvrit le 28 juin. « On y trouve un jeu de bague inscrit, et tournant dans une pagode ou temple chinois ; une escarpolette orientale ; un restaurateur placé dans un camp asiatique, un café d'un genre absolument neuf ; c'est une véritable caverne, très vaste, et où la plus grande fraîcheur n'est due qu'à l'imitation exacte des formes et des effets de la nature.

« Le sallon de danse offre le plus grand morceau d'architecture chinoise qui ait été encore exécuté en France. Le plafond surtout s'est fait remarquer tant par la richesse de ses couleurs que par une collection de vingt-quatre tableaux exécutés sur les dessins de Boucher. C'est dans la cour, ou jardin, que l'on trouve les jeux annoncés, tous variés et dans le costume chinois. Cet ouvrage est exécuté sur les dessins de M. Munich, peintre, et la construction a été dirigée par M. Melan, architecte. La seule chose qu'on ait critiquée, c'est l'illumination qui ne produisoit pas assez d'effet, à cause des lanternes chinoises fermées par des verres mats, très favorables à la peinture, mais peu propres au jet des lumières. »

Le lieutenant de police, qui avait fait rouvrir la foire Saint-Laurent, et qui tenait à lui rendre la vogue qu'elle avait eue précédemment, s'était déclaré le protecteur de la redoute chinoise. La foule y accourut, particulièrement les femmes légères — et les autres, même les femmes de qualité, les imitèrent.

A propos de femmes de qualité, une d'elles, la comtesse de Coustans, eut un procès qui amusa Paris ; cette dame logeait chez un magistrat et, ne le payant pas, avait été poursuivie en justice ; elle cassa tous les meubles et les détériora de façon qu'ils ne pussent plus servir, et quelques personnages de la cour l'aidèrent dans cette besogne malhonnête. Le 18 juillet intervint un arrêt qui « enjoint au chevalier de la Grange et à Bonnier de Saint-Côme d'être plus circonspects à l'avenir. Fait défense à la comtesse de Coustans, au nommé Corbin, ci-devant son cocher, et au comte de Lowendal de récidiver, condamne toutes les parties adverses solidairement et par corps à payer au président de Chavaudon tout ce qui lui est dû, et chacun en 50 livres de dommages-intérêts applicables, du consentement du président, au pain des prisonniers, etc. »

Cinquante livres chacun pour remplacer le mobilier brisé ! il faut croire que ce mobilier était d'une grande simplicité.

Dès que le duc de Chartres eut mis les ouvriers

MUSICIENS AMBULANTS

(XVe SIÈCLE)

(Tiré du mobilier Violet-le-Duc).

F. Roy, éditeur. — 183. Imp. Chaix et Cie

Ministre Necker, directeur général des finances sous Louis XVI.

Le prince poussait vigoureusement, mais le duc parait avec adresse. (Page 18, col. 1.)

au Palais-Royal pour le transformer, les promeneurs habituels de ce jardin émigrèrent à celui des Tuileries qui prit une animation singulière; le 8 août, un jeune homme y parut en habit veste et culotte couleur merde d'oie; il avait la bourse de cheveux et les souliers de la même couleur et était poudré de même; la présence de cet original occasionna un tel tumulte que les Suisses durent l'expulser du jardin royal, ainsi qu'une femme en lévite qui tenait son chapeau à la main et s'en servait à la manière des hommes pour saluer les gens de sa connaissance.

En attendant qu'on pût reconstruire une autre salle pour l'Opéra, il fut question d'en établir une dans le genre des salles foraines, et jusque là il fut décidé qu'on exécuterait des concerts français dans la salle du concert spirituel; ce fut aux dépens du roi que durent s'élever les deux salles, et ce fut lui qui indemnisa les propriétaires de loges à l'année, qui ne pouvaient plus jouir de leur abonnement.

On dut d'abord construire la salle provisoire auprès de la porte Saint-Martin, où se trouvait autrefois le magasin de la ville, mais bientôt ce projet changea, et l'on donna l'ordre aux comédiens de la Comédie française de se préparer à occuper pour Pâques leur nouvelle salle et à vider celle des Tuileries, de façon à pouvoir y transporter l'Opéra; en attendant, il fut décidé que les artistes de l'Opéra donneraient des frag-

ments d'opéra sur le théâtre des Menus-Plaisirs, situé faubourg Poissonnière. Tous ces artistes avaient reçu la défense de sortir de Paris sans congé, le gouvernement ayant déclaré que leurs appointements continueraient à être payés. A la fin de juillet, on revint au projet de bâtir une salle sur le boulevard, près la porte Saint-Martin, et l'architecte le Noir s'engagea, moyennant la somme de 200,000 livres, à construire une salle complète à quatre rangs de loges, et de la livrer le 5 octobre suivant, et il stipula un dédit de 24,000 livres pour le cas où la salle ne serait pas prête à cette date.

L'architecte fit travailler la nuit à la construction de la salle qu'il s'était engagé à bâtir, et il obtint, sous forme de supplément de prix, le privilège de la direction de ce théâtre pendant dix années, à partir du jour où l'Opéra serait transporté à sa destination; mais ce privilège ne comportait que le droit de donner des fêtes publiques.

Les travaux furent poussés avec une si grande activité qu'on y travaillait « même les fêtes de vierge, au grand scandale des fidèles», mais le bruit se répandit dans le public que la nouvelle salle ne serait pas solide, et l'architecte dut publier une lettre pour rassurer les gens; il y déclarait que le théâtre, qui avait moins de longueur que l'Opéra brûlé, serait de 20 pieds plus large, qu'un vaste réservoir serait placé sous l'orchestre, que les deux corridors de droite et de gauche assureraient la sortie du parterre par six issues. Que toutes les portes s'ouvraient en dehors; celles des loges à chaque étage par deux cordons placés au centre, et d'un seul coup par le moyen d'un ressort, qu'il y aurait sept escaliers et un ventilateur pour renouveler l'air.

Tout cela était bien de nature à exciter la curiosité publique, mais les critiques et les dénigrements allaient leur train, et nous lisons dans les *Mémoires secrets*, à la date du 28 septembre: « Indépendamment de la première mise dehors qu'exige la construction de la salle provisoire de l'Opéra, elle entraîne, dans l'emplacement où elle est, des dépenses accessoires qui ne sont pas petites : comme d'acheter les maisons circonvoisines pour les foyers, magasins et autres logemens des acteurs et actrices, comme de prolonger la rue de Bondy et de l'ouvrir à la barrière du Temple, comme de réparer une portion des boulevards, et de paver à neuf tout le terre-plein aux environs de ce spectacle, d'y établir des bornes; comme d'illuminer tous les boulevards par des réverbères... »

Quoi qu'il en soit, l'architecte qui avait bâti la salle en soixante-quinze jours, était prêt au jour dit, mais l'ouverture dut en être retardée. Messieurs de la chambre de la maçonnerie vinrent faire la visite du bâtiment et furent d'avis qu'il y avait un défaut de solidité du côté de la rue de Bondy, dont un vieux mur conservé fut jugé insuffisant pour supporter la surcharge de l'édifice. En conséquence, il fallut construire dans cette partie une galerie avancée pour donner plus de soutien au mur; cependant le 22 octobre, bien que les travaux intérieurs ne fussent pas complètement achevés, on répéta sur le nouveau théâtre un acte d'*Adèle de Ponthieu*, opéra de Piccini.

Mais les craintes subsistaient toujours, et le lieutenant général de police provoqua, le jeudi 25 octobre, une visite générale de la salle par cinq architectes; lui-même fut présent à l'inspection et en surveilla les détails. Il n'y avait aucun danger à craindre.

L'ouverture eut lieu enfin le 27 octobre, nous allons y revenir, mais il nous faut expliquer comment cette salle, qui fut plus tard le théâtre de la Porte-Saint-Martin, fut inaugurée par une représentation gratuite.

Le 22 octobre, le bureau de la ville reçut un premier courrier à une heure trois quarts de relevée, annonçant que la reine venait de ressentir les douleurs de l'enfantement; à deux heures un quart, un second apportait la nouvelle de la naissance d'un dauphin.

Il serait difficile de se rendre compte du sentiment de joie universel que fit éprouver cette nouvelle qu'on croyait assurer l'avenir de la France.

Immédiatement le canon fut tiré, le tocsin du palais et celui de la ville sonnèrent; à six heures du soir, le prévôt des marchands, à la tête des officiers municipaux, fit une procession autour d'un feu de joie élevé sur la place de Grève, tandis qu'une nouvelle salve d'artillerie tonnait.

Une ordonnance fut rendue prescrivant une illumination pendant trois jours; elle fut générale, et pendant ces trois jours il y eut des distributions de pain, de vin et de cervelas et des orchestres en permanence à la grève.

Et les *Te Deum* se succédèrent sans interruptions; dès le 23, la chambre des comptes en fit chanter un à la Sainte-Chapelle, et toutes les autres cours l'imitèrent; les spectacles se signalèrent par des représentations gratuites, et il fut convenu que, pour fêter l'événement du jour, l'inauguration de l'Opéra se ferait le samedi 27, par une représentation offerte au peuple, laquelle représentation servirait de répétition générale du nouvel opéra *Adèle de Ponthieu*.

Le 26, le roi vint à Notre-Dame assister au *Te Deum* solennel qui fut chanté; il prit à la porte de la conférence, les carrosses de gala. Il y avait dans celui qu'il occupait : à sa gauche, Monsieur sur le devant, le comte d'Artois et le duc d'Orléans, et aux portières le duc de Chartres et le prince de Condé.

La distribution d'argent commença depuis ce moment jusqu'à la cathédrale; le cortège eut

lieu par le quai des Théatins (Voltaire), ce qui allongea le chemin à dessein. Louis XVI fit son entrée à cinq heures à la cathédrale ; il était placé dans le chœur, sous un dais, à la hauteur de celui de l'archevêque, et entouré de tous les princes de sa maison. Aux pieds de l'archevêque était le garde des sceaux à la tête du conseil, à côté, le Parlement, la cour des aides et les chanoines; du côté opposé, la chambre des comptes et la ville. « Depuis environ quatre-vingts ans, la cour des monnoies, n'assiste point à pareille cérémonie à l'occasion d'une dispute qu'elle eut avec un grand maître des cérémonies dont elle n'eut pas la satisfaction qu'elle désiroit. »

Elle gardait longtemps le souvenir des injures, la cour des monnoies!

Dans un chapitre dont la tenue avait précédé la venue du roi à Notre-Dame, les chanoines avaient délibéré sur la meilleure manière de témoigner leur allégresse et avaient manifesté leur intention de se signaler par quelque chose d'extraordinaire; ce fut alors que l'abbé de Montjoye, grand-maître des cérémonies, « qui aime l'appareil et le spectacle », proposa d'illuminer la façade de l'église et les tours, ce qui était une innovation, car de mémoire d'homme on n'avait jamais vu cela. Quelques membres, effrayés de la hardiesse de la conception, s'y opposèrent, en faisant observer timidement que le feu pouvait en résulter, et que, d'un autre côté, on ne manquerait pas de prendre acte contre le chapitre de ce fait pour l'obliger à l'avenir de le renouveler, ce qui allait constituer une charge de ville dont jusqu'alors il était exempt.

Cette considération ébranla un peu la majorité, et lorsqu'un chanoine eut ajouté que le jour où le roi venait rendre hommage au Roi des Rois, il était puéril de mêler à la grandeur de ce spectacle la vue de feux follets propres à amuser les femmes et les enfants, la motion fut bien près d'être repoussée ; mais l'abbé de Champigny, qui avait été à Rome, et qui avait vu la basilique de Saint-Pierre illuminée les jours de fête, enleva les suffrages ; l'illumination eut lieu, et ce fut afin que le roi pût jouir du coup d'œil qu'elle offrait, que le *Te Deum* fut chanté à une heure si avancée.

Donc ce fut en l'honneur de la naissance du dauphin, que la salle de l'Opéra fit son ouverture le 27 octobre. Laissons la parole au continuateur de Bachaumont, pour rendre compte de cette inauguration :

« La salle de l'Opéra s'est ouverte dès neuf heures du matin, ce qui a donné la facilité de la faire remplir avec le plus grand ordre. Le spectacle a commencé avant deux heures. (Cinq heures d'attente, c'était long!) Il a régné un profond silence pendant l'ouverture, mais au moment où la toile s'est levée, toute la salle a retenti d'un cri universel : « Vive le Roi ! vive la Reine ! vive monseigneur le Dauphin ! » A cette violente explosion de la joie générale, a succédé l'attention la plus soutenue et telle que les auteurs désireraient qu'elle fût pour tous leurs ouvrages dans la nouveauté... Le premier acte a été le plus applaudi ; la richesse des habits, la pompe du spectacle, l'appareil du combat, tout cela étoit bien propre à frapper la multitude et à produire un grand effet. Quant à la musique, il est impossible de rien conclure de cette représentation ; cependant, en général, elle a semblé très foible. »

Le critique parle ensuite de la salle. « La solidité, dit-il, en a été éprouvée hier de façon à rassurer les plus timides ; il y est entré plus de six mille personnes, et l'on en a compté jusqu'à vingt dans une loge.

« Après le spectacle il s'est fait sur le théâtre même une distribution de pain et de vin, et les poissardes avec les charbonniers ont formé des danses et ont chanté des chansons qu'on n'est pas accoutumé d'entendre en pareil lieu, mais qu'autorise la licence du jour.

« Ces deux corporations sont censées les premières de la populace. En vertu de cette prérogative, aux trois spectacles, les charbonniers ont constamment occupé le balcon du roi et les poissardes celui de la reine. On leur garde ces places. En conséquence, ils ne se pressent pas et n'arrivent qu'au moment où le spectacle doit commencer. Le jour de l'Opéra, les charbonniers, parodiant les grands seigneurs, les gens constitués en dignité, sont venus en charrette et en descendant, ont dit au charretier : « Ce soir ! à cinq heures ! »

Au reste, les poissardes furent admises à complimenter le roi sur la naissance du dauphin, et ce fut le duc de Cossé, gouverneur de Paris, qui les introduisit chez le roi; celle qui portait la parole avait son compliment écrit sur son éventail et le lut. Elle et ses compagnes étaient toutes vêtues de noir; elles furent, selon l'étiquette, invitées à dîner par le roi, qui les fit servir, et elles allèrent voir la reine et lui faire aussi leur compliment. Ces femmes étaient au nombre de cent vingt ; elles avaient d'abord fait quelque difficulté pour se rendre à Versailles ; la dernière fois qu'elles étaient allées y remplir la même mission, elles y avaient dîné comme de coutume, et de mauvais plaisants avaient glissé dans les tourtes et les pâtés des choses peu comestibles « et des choses malhonnêtes. » Le lieutenant de police les rassura à cet égard, et cette fois, en effet, elles furent traitées magnifiquement.

La nouvelle salle plut généralement à tout le monde, par ses bonnes dispositions intérieures, qui donnaient une entière satisfaction aux désirs de confortable que pouvait manifester le public. Aussi l'architecte reçut-il la croix de l'ordre de Saint-Michel, que lui avait promise la reine, et un brevet de pension de 6,000 livres.

Cependant, le 8 avril 1790, la ville de Paris

reprit une quatrième fois la direction de l'Opéra, qu'elle fit gérer par plusieurs commissaires, lesquels administrèrent pour son compte pendant deux années et firent représenter dix ouvrages nouveaux ; mais le déficit entre les recettes et les dépenses allant toujours croissant (déficit qui, pour ces deux années, fut de 627,590 francs), la ville renonça encore à sa direction ruineuse et, le 8 mars 1792, elle céda l'entreprise pour trente années, à partir du 1er avril suivant, à l'ancien directeur Francœur et à son associé, l'architecte Cellérier, mais sous la surveillance d'un membre de la Commune, le citoyen J.-J. le Roux ; en 1793, la Commune, jugeant que les directeurs n'étaient pas suffisamment dans le mouvement des idées actuelles, décida, par arrêt du conseil du 17 septembre, que Francœur et Cellérier seraient arrêtés (Francœur seul le fut, son associé put s'enfuir), et qu'elle dirigerait l'Opéra pour son propre compte avec un comité d'administration choisi parmi les artistes du théâtre, et qui fut composé de Lays, Rey, Rochefort et la Suze.

Le 14 avril 1794, le comité de salut public décida que l'Opéra national serait transféré sans délai au théâtre National, rue de la Loi (rue de Richelieu, salle Louvois) et, le 7 août suivant, ce transfert s'effectua.

La salle du boulevard Saint-Martin, devenue alors sans emploi, fut vendue par le domaine public le 14 germinal an VII, moyennant 227,200 francs. Un nouveau spectacle y fit son ouverture le 30 septembre 1802, sous le nom de théâtre des Jeux gymniques. On y jouait des ballets, des pantomimes et des scènes acrobatiques. Le peuple lui donna un instant le nom d'Opéra du peuple. Il fut supprimé par le décret du 8 août 1807, sous prétexte qu'au mépris des termes de son privilège, il avait donné des drames. En 1810, il rouvrit ses portes, à la condition que deux acteurs seulement auraient droit de parler en scène, tandis que les autres se borneraient à mimer ; cette restriction ne fit pas la fortune du théâtre, tant s'en faut, et il dut fermer ses portes.

En 1814, il rouvrit de nouveau sous le titre de théâtre de la Porte-Saint-Martin, et des mélodrames, des féeries et des pièces comiques lui attirèrent de nombreux spectateurs ; un descendant de la famille Potier de Gèvres, Charles Potier, comédien consommé, fit courir tout Paris à ce théâtre, en jouant dans *les Petites Danaïdes*, *le Bourgmestre de Saardam*, *le Conscrit*, *le Ci-devant Jeune homme*.

Un autre acteur, nommé Emmanuel Philippe, eut aussi de grands succès dans les mélodrames, tels que *le Solitaire*, *le Vampire*, *les Deux Forçats*, etc. Les ballets de la Porte-Saint-Martin eurent une vogue qui balança celle des ballets de l'Opéra, et un mime très adroit, appelé Mazurier, acheva la célébrité du théâtre, ce qui n'empêcha pas qu'on compta six directions en dix-sept ans.

Frédérick Lemaître fut aussi une étoile de la Porte-Saint-Martin, ainsi que Bocage et Mme Dorval.

En 1829 s'ouvrit à ce théâtre une ère littéraire : le *Marino Faliero* de Casimir Delavigne, reçu primitivement à la Comédie française, fut joué à la Porte-Saint-Martin. Commencé sous la direction de François Crosnier, le mouvement dramatique fut loin de se ralentir sous la direction d'Harel, qui lui succéda en 1832 et monta *la Tour de Nesle*, de Gaillardet et A. Dumas, *Angelo*, *Catherine Howard*, *don Juan de Marana*, *Richard d'Arlington*, *Marion Delorme*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Napoléon*, *ou Schœnbrunn et Sainte-Hélène*, *Vautrin*, etc.

Harel fit faillite, malgré ce brillant répertoire, et MM. Coignard prirent la direction ; en administrateurs habiles, ils firent succéder aux œuvres purement littéraires des féeries à grand spectacle, qui amusèrent grandement le public, qui reprit en foule le chemin du théâtre pour voir *la Biche au bois*, *les Mille et une Nuits*, etc.

En 1851, M. Marc Fournier prit la direction des mains de MM. Tilly, Crosnier et Ber, qui avaient succédé à MM. Coignard en 1848 et n'avaient pas su continuer au théâtre sa splendeur. M. Fournier débuta par de grands succès : *les Nuits de la Seine*, *la Poissarde*, *les Chevaliers du Brouillard*, *le Fils de la Nuit*, *Richard III*, *la Tireuse de cartes*, *Benvenuto Cellini*, *le Bossu*, *Patrie*, sans compter de nombreuses féeries.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin fut brûlé en mai 1871, pendant les luttes de la Commune. « Entièrement reconstruit sur les dessins de M. de la Chardonnière, lisons-nous dans le *Grand Dictionnaire universel*, il fut terminé au mois de septembre 1873. La façade du nouveau théâtre présente à son milieu un grande ouverture de 9 mètres de largeur, avec un avant-corps de chaque côté ; le tout est surmonté par un vaste entablement. Le soubassement est percé de cinq grandes portes ; les piliers du milieu sont garnis de quatre puissantes cariatides d'aspect peu gracieux et qui soutiennent le grand balcon du foyer. Une large marquise couvre ce soubassement. La scène est maintenant perpendiculaire au boulevard, au lieu d'y faire face ; la décoration générale est blanc et or ; les sièges sont en velours ou en moleskine rouge, suivant les places. Il y a quarante loges d'artistes. Le plafond, dû à MM. Lavastre et Despléchin, est divisé en compartiments représentant diverses scènes des principaux drames joués sur ce théâtre. La salle, qui a 18 mètres de profondeur, 23 de largeur, 20 de hauteur, contient environ 1,800 places. Elle est assez commode et gaie à l'œil, mais moins imposante que l'ancienne.

« L'entrée des grandes places a lieu par le

Paix, le 20 août, et *l'Inconnue persécutée*, le 21 septembre.

Cette salle située faubourg Poissonnière dans les dépendances de l'hôtel des Menus-Paisirs du roi, fut brûlée le 18 avril 1788.

Le Parlement enregistra, le 31 juillet 1781, des lettres patentes du mois de mars, par lesquelles le roi approuva l'établissement d'une maison de santé en faveur des militaires et des ecclésiastiques et autorisa les religieux de la Charité à acquérir une maison et un jardin situés au Petit-Montrouge avec des terrains avoisinant, à l'effet d'y former cet établissement. « Sa Majesté ordonne qu'il sera incessamment fourni auxdits religieux la somme de 250,000 livres de capitaux en contrats de constitution produisant à 4 pour cent 10,000 livres de rentes sans retenue, lesquelles commenceront à courir du 1er juillet 1780. Ces revenus doivent être appliqués tant à l'entretien et subsistance des religieux qui desserviront ladite maison, que pour la fondation et entretien de douze lits dont six demeureront affectés aux traitemens des personnes ecclésiastiques malades et six autres à des militaires, excepté dans le cas où ils seroient attaqués de maladies incurables ou contagieuses. »

Ce fut l'architecte Antoine qui fut chargé de faire le plan et de diriger les travaux de construction de la Maison royale de santé.

Les députés du clergé, frappés des avantages de cet établissement, lui votèrent une somme de 100,000 livres en deniers comptants pour subvenir aux premières dépenses. En conséquence, tous les ecclésiastiques malades présentés par les agents généraux du clergé devaient y être admis par préférence. Les militaires étaient présentés alternativement par le premier président et par le procureur général du Parlement. A vrai dire, c'était madame la vicomtesse de La Rochefoucauld qui avait été l'instigatrice de cette fondation : après avoir donné pour l'établissement de la Maison royale de santé une somme de 36,352 livres, elle avait obtenu de Louis XVI la dotation de 10,000 livres de rentes sur les aides et gabelles de la ville de Paris 1,800 livres de rentes à perpétuité et du clergé 10,0000 livres.

Cette maison de retraite fut ouverte au mois de juillet 1793, et comptait seulement 16 lits. D'après la description qu'en donne M. de la Rochefoucauld-Liancourt, dans son rapport, c'était au commencement de la Révolution plutôt un hôpital qu'une maison de retraite — utile surtout à ceux qui l'administraient.

« On y trouve au rez-de-chaussée, dit-il, une salle assez élevée, contenant 16 lits pour les malades. Ce bâtiment a aussi plusieurs appartements commodes, destinés à loger des pensionnaires qui désirent se retirer du monde et les religieux auxquels est confié le service de l'établissement.

« Ceux qui gouvernent cet établissement y sont très bien logés; et la Maison royale de santé nous a paru employée à l'agrément de ceux qui la desservent, plutôt qu'au véritable soulagement des ecclésiastiques et des militaires pour qui elle a été construite à grands frais.

« Les malades y sont rarement visités par un médecin, un frère de la Charité fait les fonctions de chirurgien, et soigne en cette qualité ceux qui sont confiés à son zèle. Le médecin y paraît tout au plus une fois chaque semaine.

« En combinant ces défauts avec la cherté des journées, nous avons conclu que cet établissement est abusif et demande une grande réforme.

« La position de cet hôpital est saine; les dimensions de la salle des malades assez bonnes. On s'y sert d'eau d'Arcueil pour les usages ordinaires, il est difficile d'en avoir de la rivière à cause de son éloignement. »

En 1792, avant même que la maison fût ouverte, elle changea de nom, et la Maison royale de santé s'appela Hospice national et devint un hôpital pour les malades du district de Bourg-la Reine. Au 28 thermidor an IV, il fut transformé en succursale de l'hospice des incurables, hommes et femmes; le nombre des lits était alors de 100. Les religieux de la Charité, qui avaient présidé à la construction de la maison, et qui, depuis sa fondation, en avaient eu l'administration exclusive, conservèrent sa direction jusqu'au 22 prairial an III.

En 1801, nous apprend l'étude sur les hôpitaux de M. A. Husson qui nous fournit ces détails, un arrêté du conseil général des hospices convertit l'hospice en maison de retraite consacrée aux personnes des deux sexes qui, sans être dans un état d'indigence absolu, n'ont cependant pas des moyens d'existence suffisants et aux anciens employés de l'administration; cet arrêté exclut les fous, les imbéciles et les épileptiques. Il exige l'âge de soixante ans pour l'admission, à moins qu'une infirmité incurable ne mette le postulant dans l'impossibilité de travailler, et dans ce cas il doit avoir au moins vingt ans.

Depuis lors les conditions d'admission n'ont pas changé; le prix seul de la pension a été un peu élevé, en raison de l'accroissement successif du prix des denrées. En 1821, le conseil général, voulant rappeler le nom de la fondatrice de l'établissement décida, par son arrêté du 5 décembre, qu'à l'avenir la maison de retraite de Montrouge porterait le nom de maison de la Rochefoucauld.

Le plan primitif de la Maison royale de santé, dû à l'architecte Antoine, n'a été exécuté que successivement; quelques-unes même de ses parties, le chauffoir et le promenoir d'hiver, sont restées à l'état de projet. Ce plan, à peu près carré, mesurait 23 mètres de longueur sur 20 de

largeur; on construisit d'abord la façade et l'aile droite du bâtiment: la façade, terminée par deux pavillons en saillie, se développe sur des jardins, parallèlement à la route d'Orléans à laquelle elle est reliée par une belle avenue d'arbres; c'est l'entrée principale de l'établissement.

On a élevé en 1819, du côté du nord, derrière l'emplacement que devait occuper l'aile gauche du plan d'Antoine, un bâtiment où ont été établies les infirmeries, la salle des grands infirmes (hommes) et la lingerie.

En 1825, la construction de l'aile gauche a permis d'augmenter le nombre des lits fixé depuis 1801 à 130 et de le porter à 210.

Le service des bains, placé en 1829 dans un pavillon adossé aux infirmeries, répond parfaitement aux besoins de la maison. Les hommes valides occupent le bâtiment du centre; l'aile gauche est habitée par les femmes. L'aile droite contient au rez-de-chaussée les réfectoires et aux étages supérieurs la communauté et la salle des grandes infirmes.

Les dortoirs du rez-de-chaussée sont convenablement disposés; les lits placés dans l'étendue des trumeaux sont largement espacés, quelques salles du premier étage et surtout les dortoirs établis dans les combles laissent à désirer sous plusieurs rapports.

La chapelle occupe le pavillon de gauche de la façade; les cuisines sont à proximité des réfectoires, à droite de l'avenue, et contre la grille qui donne sur la route d'Orléans s'élève un pavillon occupé par les bureaux d'administration. Un corps de bâtiment très ancien, placé de l'autre côté de l'avenue, a reçu le logement du portier et divers services secondaires.

Le nombre des lits est aujourd'hui de 247; 108 sont affectés aux hommes et 119 aux femmes; l'infirmerie compte en outre 20 lits.

La maison de la Rochefoucauld, par sa situation au milieu de vastes jardins et l'ordonnancement bien conçu de ses bâtiments, présente un ensemble agréable et offre plutôt l'aspect d'une maison de plaisance que celui d'un hospice.

En 1845, une portion peu considérable des jardins a été expropriée du côté de l'est pour la construction du chemin de fer de Sceaux.

M. de Caumartin, le prévôt des marchands, « voulant illustrer sa prevoté par quelque établissement utile et mémorable », eut l'idée de former une école de natation qui fut ouverte sur la Seine, le 25 août 1781.

Un certain de la Blancherie, homme sans éducation et sans fortune, mais doué d'une grande persévérance, avait eu l'idée de fonder à Paris une correspondance générale et gratuite pour les sciences et les arts; mais cet établissement éveilla l'attention du ministère, qui le fit suspendre en 1780. Cependant la Blancherie le rouvrit l'année suivante dans l'hôtel de la Villayer (cet hôtel situé rue Saint André des Arts, près la rue de l'Éperon, en face la rue des Grands-Augustins, fut appelé originairement le séjour d'Orléans, puis il passa à J. de la Guesle, puis au comte de Châteauvieux, qui lui donna son nom, car l'hôtel s'appela bien longtemps hôtel de Châteauvieux et même après que M. de la Villayer l'eut acquis, mais avant celui-ci, il passa des mains de Châteauvieux à la famille du Tillet, puis à celle de la Vieuville, au comte de Villayer et d'Auteuil, et après être devenu le salon de correspondance pour les arts et les lettres, il fut occupé par la librairie Furne qui y est encore.) Il réunit là des gens de lettres qui, sous sa direction, composèrent un journal hebdomadaire intitulé *Nouvelles de la République des lettres*. Les artistes y exposaient leurs productions, on y faisait des lectures, etc.

En 1786, le salon de la correspondance générale fut fermé, et M. de la Blancherie, criblé de dettes, dut s'enfuir pour échapper aux réclamations de ses nombreux créanciers.

Un établissement qui tenait à la fois du théâtre et de la curiosité fut celui que fonda au Palais-Royal un Allemand appelé Curtz, mais qui se faisait appeler Curtius, ce qui était moins teuton. C'était un cabinet de figures de cire, c'est-à-dire une collection de figures en cire coloriées, reproduisant, sous leur costume habituel et dans une attitude ordinairement légendaire, les personnages fameux, morts ou vivants. C'était un spectacle tout nouveau à Paris, et il eut immédiatement une grande vogue.

Curtius commença par exposer, dans son cabinet ou salon, les figures des grands hommes de la politique et de la science; il avait perfectionné la sculpture en cire et reproduisait les gens dans leur grandeur naturelle, avec leurs costumes et leurs habitudes, en attrapant plus ou moins la ressemblance.

Bientôt Curtius, qui était fort intelligent, voyant le succès récompenser ses efforts, imagina d'ouvrir au boulevard du Temple — cette foire permanente — un second cabinet de figures de cire, mais celui-ci exclusivement consacré à l'exposition des grands scélérats; ce spectacle fit révolution sur le boulevard. « L'aboyeur sur le seuil, dit l'auteur de *l'Ancien Boulevard du Temple* criait : « Entrez, messieurs et dames, venez voir « Desrues, la Lescombat ! »

« Deux sous pour entrer, avec douze on approchait, on circulait près des figures.

« L'aboyeur criait encore : « Entrez, entrez, « messieurs, venez voir le grand couvert, c'est tout « comme à Versailles ! »

« On voyait, assise autour d'une grande table, toute la famille royale escortée des ducs et des pairs; à côté, dans une pièce assez vaste, les plus jolies femmes de Paris, les écrivains en renom, les voleurs hors ligne, plus, des curiosités, des

momies ; et enfin la chemise de Henri IV quand Ravaillac l'assassina.

« La plupart des bustes étaient parfaits ; les costumes riches, presque exacts. Le mannequin, dénué de mouvement et de forme, n'indiquait que la place du corps, des membres et de la figure ; avec la montre de ces mannequins enluminés, Curtius gagnait plus de cent écus par jour. »

C'est qu'en effet la vogue du cabinet ne tarda pas à balancer celle des théâtres d'Audinot, de Nicolet, des parades de l'Écluse, de Taconnet, du Café Yon et des Cabrioles de Placide.

Après la Révolution, « Curtius débaptisa ses bustes tous les huit jours, il fit de la Lescombat une Marie-Antoinette et mit les aristocrates sous le boisseau. Les visiteurs admiraient les yeux fermés, pour ainsi dire. A la porte, un factionnaire en cire revêtit tous les costumes militaires, depuis le garde-française jusqu'au municipal, dont il nous a été permis de contempler les traits majestueux .»

Dulaure n'a pas manqué de citer, dans les *Curiosités de Paris*, le cabinet de Curtius : on y voit, dit-il à la date de 1791, des figures de cire coloriées qui sont des imitations frappantes de la nature.

La vogue du cabinet tomba avec le premier Empire ; déjà Curtius avait fait fortune, et les salons de figures de cire restèrent ouverts au boulevard du Temple presque jusqu'aux dernières années du règne de Louis-Philippe ; mais les personnages qu'on y voyait n'étaient plus que de grossiers bonshommes tout au plus propres à attirer la curiosité des paysans et des enfants.

Les fêtes de la naissance du dauphin continuèrent pendant le mois de novembre ; toutes les sociétés, les corporations, les corps constitués firent chanter des *Te Deum ;* les serruriers voulurent se distinguer par un chef-d'œuvre d'industrie que le roi exerçait volontiers dans ses heures de loisir, et connaissant son goût pour la mécanique, ils fabriquèrent une serrure à secret qui, lorsqu'on l'ouvrait, faisait sortir un petit dauphin. Le roi charmé leur donna 30 louis. Un inconnu envoya 15,000 livres à MM. de Boissy, trésoriers de l'œuvre de la délivrance des prisonniers pour dettes de mois de nourrice. On put rendre la liberté à 194 personnes, par l'emploi de cette somme.

Toutes les paroisses se rendirent à Notre-Dame en procession ; on remarqua surtout la procession des Invalides ; sortis dès l'aube de leur hôtel, ils avaient à leur tête leur état-major et le baron d'Espagnac, leur gouverneur. Le curé de Saint-Nicolas se signala par un cortège de 500 pauvres des deux sexes, et la cérémonie terminée, il donna à chacun d'eux un petit écu et un pain de 4 livres.

L'un des plus remarquables de ces *Te Deum* fut celui que fit chanter Mme Médard, bouquetière de la reine et de la famille royale, à l'église Saint-Germain l'Auxerrois, et qui fut précédé d'une messe solennelle en musique. Le 4 novembre toutes les communautés d'arts et métiers, et les six corps marchands se rendirent à Versailles pour présenter leurs hommages au roi et à la reine, et les poissardes ainsi que les autres personnes qui avaient la permission de porter la parole au nom des diverses corporations firent la veille une répétition générale chez le lieutenant de police et chez le ministre de Paris.

Les femmes manifestèrent leur allégresse en portant au cou un dauphin d'or suspendu à une chaîne ou à un ruban de velours et placèrent sur leurs souliers un nœud à quatre rosettes surmonté d'une couronne dont le centre était occupé par un dauphin. Au-dessus était écrit en lettres d'or : « Vive le roi, » au milieu : « Vive la reine » et au-dessous : « Vive Monseigneur le Dauphin. »

Puis ce furent « messieurs de l'Église de Paris qui envoyèrent une députation à Versailles ; elle était composée de douze chanoines et du doyen, l'usage voulait que l'archevêque en fît partie, mais il s'en abstint, pour raison de santé ; la Faculté de médecine, les ramoneurs, qui portèrent avec eux une cheminée « fort jolie et assez vaste pour que l'un d'eux y soit entré et ait chanté une chanson analogue aux circonstances et très gaie, etc .»

Ce fut la princesse de Guéménée qui, en sa qualité de gouvernante des enfants de France, fut chargée de distribuer de l'argent à toutes les corporations.

Le ministre de Maurepas mourut le 21 novembre, et, comme nombre de gens ne le regrettaient pas, il courut le lendemain à Paris un distique ainsi conçu :

O France ! applaudis-toi, triomphe de ton sort
Un dauphin vient de naître, et Maurepas est mort.

Un professeur de chimie, Pilâtre de Rozier, attaché au service de Madame, obtint du gouvernement l'autorisation de fonder un musée particulièrement consacré à favoriser le progrès des sciences relatives aux arts et au commerce, il offrait aux savants et aux amateurs des laboratoires pour leurs expériences, des instruments de précision, et enseignait l'usage des machines ; des cours de physique, de chimie, d'anatomie, de langues étrangères y étaient faits par des professeurs spéciaux. A la mort de Pilâtre de Rozier, survenue en 1785, les membres de ce musée, endettés et sans direction, se réunirent et réorganisèrent la société sous le titre de lycée, qu'elle conserva jusqu'en 1803, époque à laquelle elle prit celui d'Athénée (rue de Valois-Palais-Royal n° 2). Cette société savante jouit d'une grande réputation ; les savants les plus distingués de la France y professèrent tour à tour, et les femmes purent y être admises.

F. Roy, éditeur. — 184.

Imp. Chardire et fils.

Nouveau théâtre de la porte Saint-Martin reconstruit en 1873.

l'échevin Delatour. Le 8 mai 1781, le prévôt des marchands écrivit au ministre de la guerre, pour lui demander l'approbation du roi au dessein que le bureau de la ville avait de prolonger jusqu'à la Chaussée de Bercy la nouvelle rue du Faubourg Saint-Antoine, en rétrécissant le fossé de la Bastille. Le ministre lui répondit le 4 juin suivant « que Sa Majesté veut bien permettre au bureau de la ville de prolonger l'alignement de la rue Amelot jusqu'à la chaussée de Bercy, en reculant dans le fossé la contrescarpe du bastion détaché de la demi-lune de la Bastille autant qu'il sera nécessaire pour que les échoppes à construire sur le bord de ce fossé et qui auront douze pieds de profondeur prise sur la largeur du fossé, etc. » Vers 1790, cette partie prit le nom de rue Contrescarpe Saint-Antoine. Au commencement de ce siècle on la planta d'arbres et c'est aujourd'hui le boulevard de la Contrescarpe.

La rue du Houssay fut aussi formée suivant lettres patentes du 17 février 1781, sur un terrain appartenant à Isaac Duée de la Boulaye, et situé entre la rue de Provence et la rue de la Victoire ; elle prit son nom d'un des membres de la famille Lepeletier du Houssay ; en 1854 elle fut réunie à la rue Taitbout.

La rue de Marivaux fut ouverte en 1781 sur les dépendances de l'hôtel Choiseul Amboise, et fut nommée de Marivaux, en l'honneur de Pierre Carlot de Chamblain de Marivaux, poète dramatique.

Enfin c'est aussi de cette année-là que date la construction de la rotonde du Temple, sur les dessins de Pérard de Montreuil; devenue propriété nationale, elle fut vendue par le domaine de l'Etat le 21 frimaire an VI, sa superficie est de 1,070 mètres ; elle était destinée à augmenter le nombre des logements qu'on louait fort cher aux débiteurs insolvables qui venaient se réfugier au Temple, dernier lieu d'asile. Après qu'elle eut été vendue, ses nouveaux propriétaires la firent exhausser d'un étage et distribuer en boutiques et en petits logements.

Elle faisait partie de ce qu'on nomme habituellement le Temple, mais avec cette différence que, comme propriété particulière, elle n'était pas soumise aux réglements administratifs qui régissaient le carreau du Temple et les pavillons à titre de marché public. Nous en parlerons en faisant l'historique du marché du Temple dit Halle au vieux linge, construit en 1809.

Terminons l'année par la liste des Parisiens qui furent envoyés à la Bastille : 8 janvier 1781, Louis Barth, entrepreneur des eaux du roi, prévenu de distribution de nouvelles à la main. — 10 janvier, Charles Hallot, docteur en médecine, écrits séditieux. — 13 janvier, Pascal Boyer, rédacteur du *Mercure*, écrits séditieux. — Pierre du Rosay, écrivain, même délit. Toutes ces personnes furent mises en liberté le 23 janvier. — 17 janvier, Alexis Pallebot de Saint-Lubin, aventurier, et son nègre Narcisse, transférés chez les religieux de Charenton, le 15 avril 1782 — 20 janvier, Guillaume Imbert de Boudeaux, exbénédictin, colportage d'écrits, sorti le 2 mars. — 26 janvier, Buckingham négociant, sorti le 5 mars. — 6 février, Capin dit Bellot, porte-clefs de la Bastille, corruption ; sorti le 28 mars, avec injonction de ne pas approcher de Paris de 20 lieues. — 7 février, Marguerite le Robert de Villars, femme Joseph de Caze, intrigues; sortie le 5 mars. — 10 février, Dargent, vice-consul d'Espagne, pour faux billets de loterie ; transféré à Saint-Yon, à Rouen le 6 mai. — Desaint imprimeur, pour avoir imprimé ces billets ; sorti le 5 mars. — 11 février, Mathieu Dumez de Saint-Hellier, lieutenant général de la grande louveterie de France, pots de vin, sorti le 5 mars. — 22 février, Mouffle d'Angerville, avocat, pour rédaction des *Mémoires secrets*, et son domestique. J.-B. Marie Rendu; sortis, le domestique le 25 mars, et Mouffle le 3 avril. — 8 avril, P. Lavenant, agent de change, infidélité dans ses fonctions, sorti le 1er juin 1782. — 19 juin, l'abbé de Cardone, propos tenus contre des personnages ; transféré au Châtelet le 15 juillet, pour 15 jours, et ensuite banni du royaume. — 20 juin, Guignard du Temple, commis des finances, écrit séditieux, sorti le 11 août, exilé en Bretagne. — 24 août, Edme Ruffey, avocat, Alexis Juvet, avocat, friponnerie. Ruffey, transféré à Saint-Lazare le 22 septembre ; Juvet sorti 21 septembre ; — 15 septembre, Costard, libraire, copie d'écrits séditieux, sorti le 19 juillet 1782. — 17 octobre, Joseph Walwasovie, se disant comte de Garathy, et sa femme Madelaine Meyerin, aventuriers, le soi-disant comte transféré à Bicêtre le 25 novembre, et sa femme à l'hôpital général. — 30 octobre, l'abbé Imarigeon Duvernet, écrits séditieux, sorti le 6 décembre ; Jaquet de le Douay, transféré à Charenton le 19 novembre, 1782 ; Louis de Marcenay, le 2 juin 1783, exilé à Blaise ; — 11 décembre, d'Eu de Mondenoix, commissaire ordonnateur de la marine, sorti le 22 décembre, avec ordre de partir pour Brest sous 8 jours et de s'embarquer pour la Guadeloupe. — 28 décembre, Antoine la Coste de Mézières, sorti le 28 juin 1782.

Pendant les premiers jours de janvier 1782, on s'occupa beaucoup à Paris des fêtes que la ville devait donner en réjouissance de la naissance du dauphin ; c'était une grosse affaire, on ne parlait que de cela partout. Enfin, après de longues conférences entre messieurs de la ville, ces fêtes furent fixées aux lundi 21 et mercredi 23 janvier, et à partir du 15 on fit de grands préparatifs. « Depuis ce temps, M. le prévôt des marchands et les échevins ne dorment plus, tant leur inquiétude est grande qu'il n'arrive quelque catastrophe semblable à celle de 1770, tant

leur activité est infatigable à prendre toutes les précautions nécessaires pour la prévenir. »

Il fut convenu qu'on construirait un bâtiment en bois, attenant à l'Hôtel de ville et faisant face à la rivière, afin que le roi, la reine et toute la cour pussent voir commodément le feu d'artifice; mais de cette façon le peuple ne pouvait plus pénétrer sur la place de Grève, et, pour lui offrir une compensation, on songea à établir plusieurs salles de bal dans les différents quartiers, et des spectacles gratis; mais les craintes de malheurs publics étaient tellement exagérées que chaque jour des projets nouveaux étaient soumis aux édiles pour écarter les dangers les plus imaginaires.

Enfin il fut décidé qu'on ne laisserait stationner personne sur le pont Rouge, dans la crainte qu'il s'écroulât, qu'on élèverait de fortes barrières le long de la Seine pour empêcher qu'on tombât dedans.

Qu'on élèverait le long du parapet du quai de Gèvres des traverses en bois, garnies de planches, « de façon à soutenir les indiscrets du peuple qui oseroient monter sur le mur d'appui. »

Une salle en bois devait être construite pour le bal, dans la cour de l'Hôtel de ville; mais comme elle ne devait être couverte que par un plafond de toile, il était à craindre que les pompiers ne se laissassent tomber sur ce plafond qui se déchirerait et qu'ils écrasassent les danseurs, on y ajouta alors un filet, et les pompiers reçurent l'ordre absolu de ne rien dire s'ils apercevaient le feu quelque part, et de se contenter de s'y porter, chacun de son côté, sans éveiller l'attention.

« On ne sauroit exprimer les terreurs qui se répandent dans les sociétés à l'occasion des fêtes, et que ne font qu'augmenter les précautions, même excessives, quoique très sages, prises par l'administration ; une ordonnance de police a ordonné de ramoner dans le courant de cette semaine toutes les cheminées dans l'entour de la Grève à une certaine distance. Tous les bateliers, nageurs, plongeurs de la rivière doivent être distribués le long de l'eau avec leurs bateaux, une salle étoit disposée pour recevoir les blessés ;» enfin, les prêtres de la paroisse Saint-Jean en Grève avaient reçu ordre de ne pas s'absenter, de façon à être prêts à porter les secours spirituels à ceux qui en auraient besoin.

On se fût cru à la veille d'une bataille.

Les hôpitaux reçurent l'ordre de tenir des lits prêts.

Enfin les craintes étaient telles que le sieur Moreau, contrôleur inspecteur des bâtiments de la ville, dut publier un travail dans lequel il établit que le feu pouvait être vu à des croisées de maisons particulières par 17,220 personnes; que sur les quais, ports, ponts, rues et places adjacentes ou éloignées, 241,360 personnes pouvaient se caser; que la place de l'Hôtel de ville pouvait encore en tenir 16,000, et que dans l'Hôtel de ville même 6,000 pourraient le voir; donc 280,580 Parisiens étant assurés de trouver de la place, il n'y avait pas lieu de s'en inquiéter, ce chiffre excédant le tiers de la population de la capitale.

Enfin la fête eut lieu le 21; la reine se rendit à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève dans la matinée avec les dames de la cour, puis revint à l'Hôtel de ville pour y attendre l'arrivée du roi. Une table de 78 couverts leur fut servie ainsi que nombre d'autres pour les personnages de marque, mais le service se fit si mal que « les ducs et pairs, entre autres, ont dîné avec du beurre et des raves, parce que Sa Majesté ayant sorti de table promptement, il a fallu lever toutes les tables », ce qui n'empêcha pas que ce jour-là il fut consommé 102,000 livres de viande de boucherie.

Quant au feu d'artifice « dont la décoration étoit superbe et analogue à la fête, il a été mal exécuté, et d'ailleurs maigre ; on en a été très indigné contre le maître artificier le sieur de la Varinière. »

Le lendemain, un arrêt du conseil daté de la ville parut pour informer les habitants de Paris que, ne pouvant les faire participer tous à ses bienfaits, il avait cru devoir s'occuper de ceux moins en état de supporter les charges publiques, et ajouter aux différents secours qui avaient déjà été distribués par ses ordres, la remise de toute capitation pour l'année 1782, en faveur des bourgeois, marchands et artisans qui n'avaient été imposés en 1781, qu'à 9 livres de capitation et au-dessous.

Les officiers municipaux furent aussi gratifiés de quatre cordons de Saint-Michel, qui furent répartis aux deux premiers échevins, Richer et Bordenave, à l'architecte Moreau et au receveur de la ville, Buffaut.

A l'égard du bal qui fut donné le 23. « Il étoit détestable par la difficulté d'y aborder en voiture, malgré toutes les précautions prises à cet effet pour la cohue immense qui s'y est trouvée en plus grand nombre que n'en pouvoit contenir la superficie de l'hôtel, enfin, pour l'espèce de monde, dont la plus vile canaille de Paris faisoit une très grande partie. Le roi et la reine ont d'abord soupé au Temple très gaiement, et se sont ensuite rendus à la fête. La reine s'est habillée chez le sieur Buffaut, trésorier de la ville, et est de là entrée au bal au milieu d'une quarantaine de femmes de la cour. Leurs Majestés se sont trouvées elles-mêmes si pressées que la reine a crié un moment : « J'étouffe », et que le roi a été obligé de se faire place à coups de coude. Malgré cela, ils ont paru s'amuser. »

Le peuple aussi s'amusa fort cette année-là pendant le carnaval. « Assemblage de masques

qui remplissent, soit à pied, soit en carrosse, toute la rue Saint-Antoine, tout le faubourg, et prennent leurs ébats jusqu'au trône ; il y a quarante ans et peut-être un demi-siècle que cette cohue très brillante, formée des plus grands seigneurs de la cour, des princes et même des princesses du sang, accompagnée d'équipages et de voitures magnifiques, de chars nouveaux et bizarres, à l'image d'un vaste bal public, joignoit celle des promenades de l'été. La tristesse des dernières années du règne de Louis XV avoit absolument fait tomber ce genre de divertissement, qui n'étoit plus soutenu que par la police, soudoyant quelques gens de la canaille pour amuser le reste. Il paroît reprendre sous le règne de Louis XVI, et le concours nombreux d'acteurs, de spectateurs et de carrosses, favorisé par la beauté du ciel, a ramené ce spectacle des anciennes orgies qu'on regrettoit. La foule des masques a été telle qu'ils se sont répartis en une autre promenade et ont occupé aussi la rue Saint-Honoré, moins propre par sa largeur à cette procession, mais plus riche et plus décorée. »

Le commencement de l'hiver, qui avait été assez doux, commença à devenir très rigoureux à partir de la mi-février et dans la nuit du 16 au 17, la Seine se trouva complètement prise ; le 19, le dégel étant survenu subitement, la débâcle des glaçons occasionna de grands dégâts, elle renversa l'estacade construite entre l'île Louviers et la pointe de l'île Saint-Louis, et entraîna pêle-mêle tous les bateaux chargés de grains, bois, charbons, etc., qui s'y trouvaient amarrés ; les marchandises furent submergées ou avariées. La grande patache démarra aussi, ce qui causa un grand désordre. Deux moulins et la pompe des puisoirs furent brisés ; le bureau de la ville s'assembla extraordinairement et prit une délibération ordonnant à tous les gens demeurant sur les ponts de déménager sur le champ, ce qui fut exécuté.

Le 20 mars eut lieu la cérémonie d'installation de M. de Juigné, le nouvel archevêque, successeur de M. de Beaumont, et dès la veille, les deux bourdons Emmanuel et Marie sonnèrent à toute volée pour l'annoncer au peuple de Paris ; après la messe canoniale, les chanoines, vêtus de robes rouges et violettes, se rendirent au chapitre, où les bulles du prélat furent lues, et quatre de ces chanoines furent députés vers lui pour lui annoncer que le chapitre était prêt à le recevoir, à le diriger dans sa marche et à l'accompagner depuis l'archevêché jusqu'au chapitre ; le nouvel archevêque arriva en rochet et mozette violette, le doyen lui adressa son compliment, puis il prêta sur l'Évangile le serment accoutumé, et se rendit à Notre-Dame, en passant par la porte septentrionale ; à l'entrée du chœur, il se sépara des chanoines, alla faire sa prière à la chapelle Saint-Denis et fit une seconde toilette.

Il prit l'habit canonial d'hiver et se présenta à la porte du chœur, où le doyen vint de nouveau le chercher pour le conduire à l'autel, et le *Te Deum* commença au son de toutes les cloches ; alors le théologal, qui était au jubé de l'Évangile avec le secrétaire du chapitre, annonça au peuple qui emplissait l'église que le prélat était en possession et lui montrait les bulles.

Celui-ci entrait en exercice par la bénédiction pontificale ; il descendit de son trône, passa à la sacristie et fit une troisième toilette, puis il se rendit à l'officialité avec le chapitre, et, conduit par le doyen qui l'installa aussi dans sa juridiction ; car à cette époque l'archevêque était encore en possession du droit de justice.

Aussi il s'assit sur son siège de président, le doyen à sa droite et les chanoines à ses côtés, le secrétaire du chapitre faisant les fonctions de greffier.

On plaida une cause, et l'archevêque, après avoir pris l'avis du doyen et celui des chanoines, prononça le jugement.

Cela fait, il fut reconduit au palais de l'archevêché, avec le même cérémonial.

En entrant dans son appartement, il était suivi par tous ceux qui l'avaient accompagné ; le doyen lui adressa un compliment auquel il répondit, puis il lui fallut, toujours pour se conformer aux règles absolues du cérémonial, reconduire le chapitre jusqu'au bas du grand escalier où, il embrassa tous les chanoines sur la joue.

« A ce cérémonial long et ennuyeux succéda un grand dîner qui termina la fête. »

Ce fut le 9 avril, nous l'avons dit, que les comédiens français quittèrent la salle qu'ils occupaient aux Tuileries pour s'installer dans la nouvelle salle qu'on venait de leur construire (Odéon) : c'était à peine si cette salle était terminée, mais les inspecteurs des bâtiments du roi s'étaient transportés en compagnie de M. Morat, commandant des gardes-pompes, aux Tuileries, et ils avaient fait un rapport des plus inquiétants : « ils se sont accordés à déclarer qu'il n'y avoit point de palais plus combustible, surtout dans la partie où est la salle de la Comédie françoise. »

L'annonce de cette soirée d'inauguration défraya les conversations ; tout le monde fut d'accord pour critiquer l'aspect extérieur de la nouvelle salle ; mais une innovation qui plut beaucoup au public fut celle d'un parterre assis ; ce parterre ou parquet coûtait 48 sols la place, et la salle en contenait 500, plus 1,413 autres places diverses.

Le jour de la représentation, un tumulte abominable se produisit ; les comédiens avaient distribué à leurs amis et connaissances environ 400 places de parquet, ce qui n'en laissait plus que 100 à la disposition du public, qui, furieux, força les portes et envahit la salle. On laissa aussi entrer sans difficulté « tous ceux qui ont

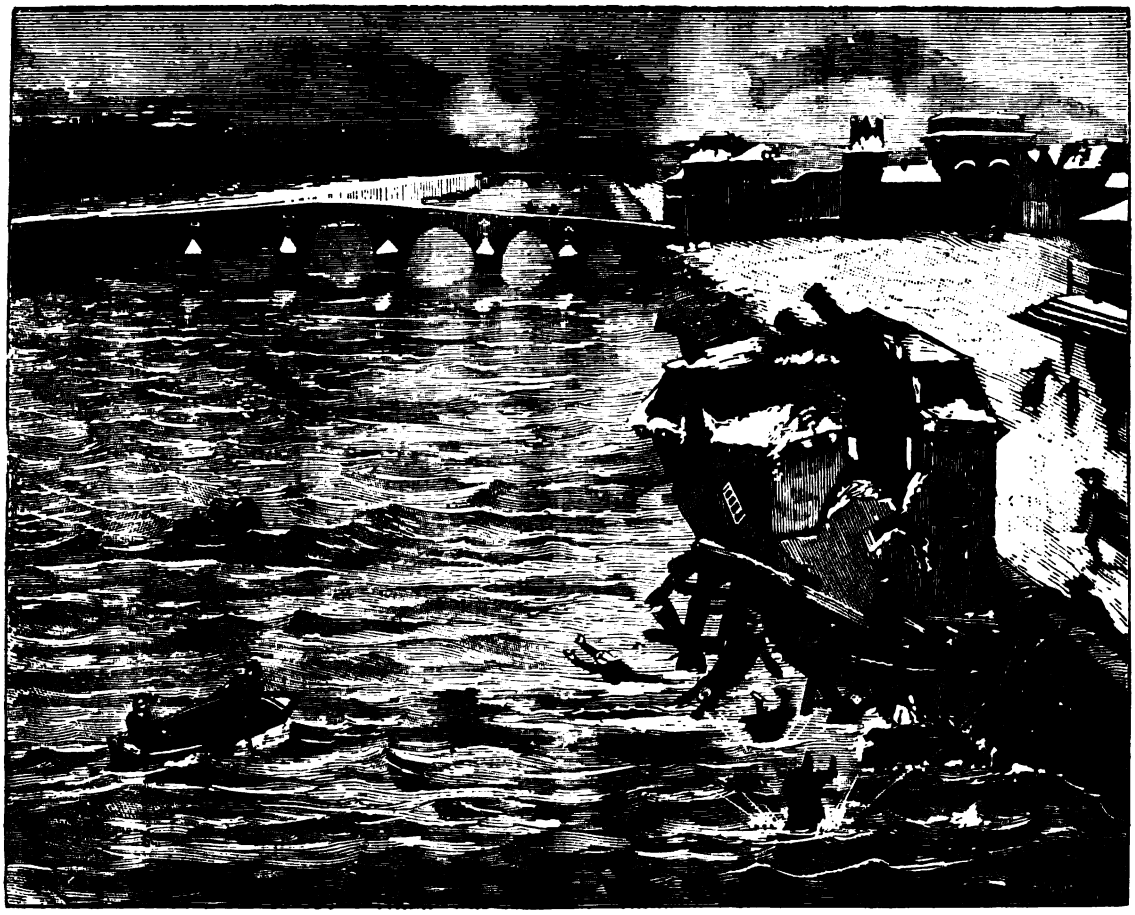

Le bâtiment s'effondra, et les cinq hommes de loi tombèrent à l'eau. (Page 37, col. 2.)

voulu donner leur écu de 6 livres, sauf à rester dans les corridors qui regorgeoient de monde comme à l'Opéra. Il n'a pu qu'en résulter plusieurs querelles; l'événement le plus fâcheux c'est une insulte faite à un procureur, de la part de M. le comte Moreton de Chabrillant, fils du capitaine des gardes du corps de Monsieur et en survivance. Ce seigneur peu estimé a eu l'audace de faire en outre arrêter ce procureur et conduire de son autorité au corps de garde (un procès s'ensuivit, et M. de Chabrillant fut condamné à 6,000 livres de dommages-intérêts). La pièce nouvelle s'est ressentie du mécontentement général (c'était une pièce de B. Imbert, intitulée *l'Inauguration du Théâtre Français*). Elle a reçu un si mauvais accueil que, malgré la présence de la reine, venue avec Madame Élisabeth, le tumulte croissant considérablement, il a fallu l'abréger, de crainte qu'il ne devînt plus fatigant et plus insupportable. On est si mécontent de la nouvelle salle, quant à la distribution des loges, qu'il faut absolument changer, qu'il a été question de renvoyer les comédiens aux Tuileries, vu la longueur du tems qui doit s'écouler encore jusqu'à la vacance. Il paroît que les architectes, trop dociles à écouter les conseils des comédiens dont la cupidité sordide voudroit multiplier les loges à l'infini, les ont raccourcies de la façon la plus gênante pour le public. Les femmes se plaignent aussi que l'éclat du blanc qui règne généralement dans la salle affadit leurs traits et les éclipse tout à fait, et comme ce sont elles qui attirent les hommes partout, il est essentiel d'empêcher qu'elles ne désertent, ce qui rendroit bientôt le spectacle vuide. »

N'oublions pas de mentionner un fait tout à l'honneur des communautés d'arts et métiers, qui se passa en 1782; le 12 avril, l'amiral de Grasse perdait la bataille navale de la Dominique : c'était le premier revers qu'on essuyait dans cette guerre où la France aidait les États-Unis à se constituer dans leur féconde indépendance; aussitôt qu'il fut connu à Paris, les corps de métiers de la ville offrirent à Louis XVI une somme de 1,500,000 livres pour la construction d'un vaisseau de guerre. Le roi accepta et donna à cette

patriotique occasion les lettres patentes qui suivent :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : A nos amés et féaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, Salut. Nos chers et bien amés les gardes des six corps de marchands et les syndics et adjoints de plusieurs communautés de Paris nous ont représenté que, conformément aux délibérations prises par lesdits corps et communautés et soumissions par eux faites, ils auroient offert, pour contribuer à la construction d'un vaisseau du premier rang, différentes sommes montantes ensemble à celle de quinze cent mille livres, et demandé, chacun en droit soi, la permission de les emprunter à constitution de rente au denier vingt, et en exemption des vingtièmes, deux sous pour livre du dixième et autres impositions ; voulant donner auxdits corps et communautés des marques de satisfaction de leurs offres : *A ces causes* et autres à ce nous mouvant, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons agréé et agréons les offres faites par lesdits corps et communautés des sommes portées en leur délibération et soumissions, et comprises en l'état attaché sous le contre-scel des présentes ; et pour les mettre en état de réaliser lesdites sommes, avons permis aux gardes, syndics et adjoints desdits corps et communautés dénommés audit état, d'emprunter, chacun en droit soi, à constitution de rente au dernier vingt et sans aucune retenue de vingtième, deux sous pour livre du dixième et autres impositions, jusqu'à concurrence des sommes par lesquelles ils sont compris audit état, montantes ensemble à celle de quinze cent mille livres et celles nécessaires aux frais et dépenses dudit emprunt etc. »

Ces lettres patentes furent signées le 29 août et enregistrées le 3 septembre suivant.

Voici l'état des sommes offertes par chacune des communautés :

État *des sommes offertes au roi par les six corps des marchands, le collège de pharmacie et les communautés d'arts et métiers de la ville de Paris, pour la construction d'un vaisseau, et qu'ils sont autorisés d'emprunter.*

SIX CORPS

Drapiers-merciers	150;000
Epiciers	100,000
Pelletiers-bonnetiers-chapeliers	50,000
Orfèvres	250,000
Fabricants d'étoffes, tissutiers-rubaniers	30,000
Marchands de vin	100,000
Le collège de pharmacie	34,000
A reporter liv.	714,000

Report liv.	714,000

COMMUNAUTÉS

Bouchers	80,000
Boulangers	40,000
Brodeurs-passementiers-boutonniers	10,000
Chaircutiers	16,000
Chandeliers	12,000
Charpentiers	10,000
Charrons	6,000
Chaudronniers-balanciers-potiers d'étain	12,000
Cordonniers	30,000
Couvreurs-plombiers-carreleurs-paveurs	6,000
Faiseuses et marchandes de modes-plumassières	20,000
Fayenciers-vitriers-potiers de terre	10,000
Ferrailleurs-cloutiers-épingliers	6,000
Fondeurs-doreurs-graveurs	15,000
Fruitiers-orangers-grainiers	40,000
Gantiers-boursiers-ceinturiers	24,000
Horlogers	10,000
Limonadiers-vinaigriers	80,000
Lingères	8,000
Maçons	30,000
Menuisiers-tourneurs-layetiers	50,000
Paulmiers	6,000
Peintres-sculpteurs	24,000
Papetiers-cartiers-relieurs	8,000
Perruquiers	25,000
Selliers-bourreliers	8,000
Serruriers-taillandiers-maréchaux-grossiers	50,000
Tabletiers-luthiers-éventaillistes	20,000
Tailleurs-fripiers d'habits	70,000
Tapissiers-fripiers en meubles	30,000
Traiteurs-rôtisseurs-patissiers	30,000
TOTAL	1,500,000

Fait et arrêté au conseil d'État du roi, tenu à Versailles le vingt-neuf août mil sept cent quatre-vingt-deux.

Signé : AMELOT.

Du reste, les six corps de marchands et les communautés d'arts et métiers de Paris ne furent pas les seuls qui se conduisirent de cette généreuse et patriotique façon et plusieurs états de province les imitèrent.

Le grand-duc et la grande-duchesse de Russie, sous le nom de comte et comtesse du Nord, vinrent visiter Paris et y arrivèrent le 18 mai ; on les logea à l'hôtel de l'ambassadeur de la czarine, rue de Grammont, au coin du boulevard, et les Parisiens s'y portèrent en foule pour les voir. Le grand-duc pouvait se vanter d'être l'homme le

plus laid du vaste empire de sa mère; quant à sa femme, c'était un colosse « de cinq pieds quatre pouces, une gorge à servir de place d'armes pour une parade, des bras aux proportions de certaines cuisses et de la graisse par quintaux; voilà cette princesse. »

Le bruit se répandit qu'ils avaient trois millions à dépenser à Paris; aussi ce fut à qui parmi les marchands, les négociants, les directeurs d'établissements quelconques, s'ingénierait à avoir leur quote-part de ces trois millions.

« Le jour de leur arrivée, le peuple, instruit de leur venue, s'étoit rassemblé en foule sur les boulevards aux environs de leur hôtel, en sorte qu'ils n'ont pu échapper à la curiosité générale. Dès qu'on les a aperçus, on a crié : Vive monsieur le comte et madame la comtesse du Nord ! Le prince a baissé sur-le-champ les glaces de son carrosse, a ralenti sa course, la tête à la portière et, avec les marques de la reconnaissance la plus affectueuse, a répondu :

« — Braves Français, je suis pénétré de l'accueil obligeant que vous me faites, et je n'en perdrai jamais la mémoire. »

Et les cris de redoubler.

On les promena partout, et dès qu'ils eurent fait leur visite oficielle à Versailles, ils allèrent dans les quartiers de Paris admirer tout ce qui méritait de l'être; ils assistèrent trois fois aux représentations de la Comédie française et laissèrent de nombreuses marques de munificence. Ce fut ainsi que l'auteur Sedaine reçut une somme de 20,000 livres. Un bal public masqué fut donné en leur honneur à l'Opéra, et la reine y assista donnant le bras à Monsieur; le ministre Amelot donnait le bras à la grande-duchesse. Ils allèrent aussi chez Mme de Montesson pour y voir son spectacle, et le duc d'Orléans, qui faisait les honneurs de cette maison où il régnait en maître, y avait fait préparer un souper dans lequel se trouvait pour 850 livres de fraises; mais le couple princier refusa d'y prendre part. L'Académie, la Sorbonne, les Invalides furent tour à tour visités par les illustres étrangers, qui firent en outre de nombreux achats, entre autres 400,000 francs de porcelaines de Sèvres et partirent comblés de cadeaux du roi, et charmés de la population parisienne qui leur avait fait l'accueil le plus sympathique.

Vers la fin de 1780, il s'était ouvert sur le boulevard du Temple un café appelé le café Turc; la création de la redoute chinoise donna au propriétaire de ce café l'idée de lui imprimer une couleur toute spéciale et de le décorer entièrement à la turque; il dépensa environ 80,000 livres et parvint à en faire un établissement qui devint une des curiosités du Paris d'alors « superbe café, dit l'auteur de l'*Ancien Boulevard du Temple*, décoré à la turque ou à la chinoise, comme on voudra, petit jardin anglais, français et turc tout à la fois; kiosques, cabinets de verdure, berceaux, tonnelles, caisses d'orangers et rotonde pour orchestre, où plus tard s'escrimeront Tolbecque et Jullien. Illuminations. Les bonnes n'entrent pas, les laquais non plus, à moins qu'ils ne suivent leurs maîtres. Un invalide — grande tenue — immobile à la porte, que surmonte un croissant, fait respecter la consigne. »

Le café Turc fut longtemps l'orgueil des habitants du Marais qui s'extasiaient devant le luxe asiatique qu'il leur était permis d'admirer en savourant leur demi-tasse.

La Révolution l'avait respecté : « le Turc de l'enseigne du jardin Turc, fume toujours indolemment sa pipe, les ballons de verres surmontés d'un croissant s'allument comme ci-devant, sur la terrasse remplie de monde, mais ce sont des pauvres diables et pratiques peu payantes que les pratiques actuelles du jardin Turc ! rentiers à sec et la poche plate ». (De Goncourt.)

Il eut encore de la vogue sous la Restauration et les premières années du règne de Louis Philippe; mais depuis longtemps il n'est plus qu'un café vulgaire, fréquenté spécialement par les marchands de diamants du voisinage.

La faillite du prince de Guéménée, grand chambellan de France, qui fut déclarée au mois de septembre, causa une désolation générale dans tout Paris; elle se montait à un chiffre considérable (33 millions), et nombre de commerçants s'y trouvaient compris pour des sommes importantes; on expédia au prince des lettres de surséance pour trois mois, dans l'espoir que, pendant ce temps, on arrangerait ses affaires en évitant les frais qui absorbent habituellement l'actif. Le bruit se répandit qu'il y avait 3,000 créanciers : « beaucoup de gens de lettres sont du nombre. Messieurs Rousseau, Thomas, des Essarts, Roger, l'abbé Delille : il y a quantité de domestiques qui avoient placé là leur petit pécule. »

Depuis quelques années déjà on savait que le grand chambellan était cousu de dettes, mais comme il faisait toujours de nouveaux emprunts pour les couvrir, il arrivait à payer les arrérages, et cela masquait la situation, mais il ne trouva plus personne qui voulût lui prêter, et le public, qui avait eu confiance en lui, passa d'un jour à l'autre de cet excès de confiance au plus violent désespoir. Il est plus que probable que, s'il se fût trouvé à Paris, le prince eût passé un moment désagréable; mais on disait qu'il avait pris soin de partir pour l'Italie, se réservant de revenir quand le premier moment d'effervescence serait passé. Ce n'était pas exact, mais il s'était réfugié en Navarre où il fut retenu par ordre du roi.

Toute la famillle de Rohan était consternée de ce désastre d'un des siens, surtout le maréchal prince de Soubise « qui ne dort ni ne mange depuis cette fatale annonce. » On arrêta le sieur Marchand, intendant du prince, et le sieur Denuel,

courtier de change qui négociait d'ordinaire les emprunts du prince, les scellés furent apposés chez son notaire, et un second notaire, le sieur Pinon, impliqué dans des négociations louches et convaincu d'avoir réalisé d'énormes bénéfices, grâces à elles, fut obligé de se défaire de sa charge et de la vendre au plus vite.

On évaluait le total des rentes viagères que devait le failli, à 2 millions 78,000 livres Dans cette somme se trouvaient comprises nombre de pensions qu'il faisait à des musiciens, des chanteurs, des comédiens, « car ce magnifique seigneur avoit un concert, une comédie et tout ce qui peut contribuer à ruiner promptement; on ne croit pas que Mme la princesse de Guéménée puisse rester gouvernante des enfants de France, entachée d'un pareil déshonneur. »

Au mois d'octobre, le bruit courut à Paris que le duc de Fitz-James allait se trouver aussi dans l'obligation de se mettre en faillite, par suite de pertes énormes qu'il avait faites au jeu, et des escrocs qui l'avaient habilement volé en jouant contre lui, furent poursuivis sur la plainte portée par la duchesse sa femme; un sieur Houzon fut banni de Paris, ainsi que le baron de Vigé et un sieur Vamballe.

Le duc de Fitz-James se tira d'affaire; mais le prince de Guéménée était toujours gardé à vue, son frère le grand aumônier était le seul de la famille qui prît philosophiquement son parti.

— Il n'y a qu'un roi ou qu'un Rohan, dit-il, qui puisse faire une pareille banqueroute.

La noblesse en général n'était pas fâchée de l'événement qui humiliait les Rohan, dont les prétentions et la hauteur étaient excessives.

La douairière de Fourcy, les sieurs Gilbert, de Caumartin, de la Porte, de Gaucourt, Sanson et autres particuliers habitants ou propriétaires de terrains en marais situés au faubourg du Temple, ayant fait exposer au roi, qu'il serait utile d'établir de nouvelles communications du rempart à l'hôpital Saint-Louis et hauteur du faubourg du Temple, le roi signa des lettres patentes, le 25 octobre 1782, qui ordonnaient l'établissement d'une nouvelle rue, « à prendre du débouché de la rue Saint-Nicolas sur la rue de Bondy et se dirigeant parallèllement à celle du Faubourg du Temple, et qui sera dénommée rue Sanson »; environnée de marais, elle présentait des dangers sous le rapport de la circulation. L'administration, dans l'intérêt de la sûreté publique, la fit barrer à ses deux extrémités, en 1841; lorsque la ville voulut reprendre possession de cette rue, cela donna lieu à des difficultés qui furent tranchées par une ordonnance de Louis-Philippe; cette rue, qui devait son nom à Philippe Robert Sanson, maître de la chambre aux deniers, forme aujourd'hui le commencement de la rue de la Douane.

Le 8 novembre, le roi signa des lettres patentes ordonnant l'ouverture d'une nouvelle rue à travers l'hôtel de Saint-Chaumont et d'une maison étant au fond du jardin dudit hôtel, sur la rue du Ponceau; elle fut nommée rue de Tracy, en l'honneur de Antoine-Louis-Claude-Destut, comte de Tracy.

La rue Grange-aux-Belles, dans la partie comprise entre la rue des Marais et les rues des Récollets et Bichat date aussi de 1782; des lettres patentes du 21 juin en ordonnèrent la formation, au lieu du chemin dit de la Grange-aux-Belles, dont elle prit le nom; le 14 mars 1836, l'ancienne rue de l'Hôpital Saint-Louis fut réunie à celle de la Grange-aux-Belles et n'en forma plus qu'une sous ce dernier nom.

« Louis, etc; voulons et nous plaît : Il sera ouvert aux frais du sieur duc de Montmorency et sur le terrein à lui appartenant, une rue de 24 pieds de large au moins, laquelle sera nommée rue Neuve de Montmorency et communiquera de la rue Saint-Marc en face de l'hôtel dudit sieur duc de Montmorency à la rue Feydeau. » Ces lettres portent la date du 13 septembre 1782. C'est aujourd'hui la rue des Panoramas.

Le passage Noir, propriété particulière, fut également ouvert en 1782, ainsi que :

La rue de la Pépinière, qui fut percée sur les terrains faisant partie de la pépinière du roi.

La rue Pierre-Levée, qui doit son nom à une grosse pierre qu'on mit à jour, en creusant le sol de cette voie. Plusieurs savants prétendent que cette pierre avait du faire partie d'un autel druidique. La nouvelle rue, dans laquelle on ne voyait que de rares et chétives constructions, devint bientôt un réceptacle d'ordures et servit de refuge aux malfaiteurs du quartier du faubourg du Temple.

Une ordonnance de police en prescrivit la fermeture en 1810; au mois d'août 1825 huit propriétaires riverains demandèrent qu'elle fût rouverte, en s'engageant à fournir le terrain nécessaire pour son élargissement et à pourvoir aux frais de pavage et d'éclairage; le 7 juillet 1827, le conseil municipal fut d'avis d'autoriser cette réouverture, et une ordonnance royale du 26 décembre 1830 l'approuva.

La rue Richer, qu'on appelait autrefois la ruelle de l'Égout, et qui n'avait que 8 pieds de largeur; les lettres du 9 mars 1782, qui ordonnèrent son élargissement, lui donnèrent en même temps le nom de rue Richer, en l'honneur de Jean-Charles Richer, échevin de 1780 à 1782.

Nous ne trouvons sur les registres de la Bastille de 1782 que cinq mentions d'écrou; elles concernent : le 2 janvier, le sieur Charles Gattey, libraire, vente de livres séditieux; il fut incarcéré sous le nom de Holey et fut mis en liberté le 1er février. — 7 janvier Jean-Baptiste Imbert de Villebonne et son frère Guillaume Imbert de Bordeaux, tous deux accusés de composer des

F. Roy, éditeur. — 185.

Imp. Chaix et fils.

Le café turc sur le boulevard du Temple en 1780.

fense de bâtir à l'avenir aucun bâtiment en saillie de quelque espèce qu'il soit, à peine de démolition et 300 livres d'amende et ordonnant en outre qu'à partir du jour de l'ordonnance, toutes semblables saillies seraient démolies et supprimées, ce qui ne fut exécuté que très imparfaitement.

On s'entretint beaucoup à Paris, au mois de février, d'une excentricité de M. Grimod de la Reynière, fils de l'administrateur général des postes; « ce jeune homme disgracié de la nature et ayant des mains en pattes d'oie — ce qui l'obligeait à être toujours ganté — » était avocat et aimait beaucoup les gens de lettres ; dans les derniers jours de janvier, il invita plusieurs d'entre eux, des magistrats et des avocats, à une fête qu'il donnait chez lui le 1er février. Or, toutes les gazettes du temps s'entretinrent de cette fête, — prenons-en le récit dans le *Journal d'un Observateur*.

« Les billets d'invitation étoient dans la forme des billets d'enterrement de la plus chère espèce. Au lieu de têtes de mort, c'étoient des gueules béantes, et la teneur du billet, que plusieurs curieux ont conservé, étoit ainsi conçue :

« Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement d'un gueuleton qui sera donné le samedi 1er février, par messire Balthazar Grimod de la Reynière, écuyer, avocat au Parlement, correspondant, pour la partie dramatique, du journal de Neufchâtel, en sa maison des Champs-Élysées. On se rassemblera à neuf heures du soir, et le souper aura lieu à dix. Vous êtes prié de ne point amener de laquais, parce qu'il y aura des servantes en nombre suffisant. Le cochon et l'huile ne manqueront point à souper. Vous êtes prié de rapporter le présent billet, sans lequel on ne pourra entrer.

« Lorsqu'on est venu au rendez-vous, on a d'abord trouvé un premier suisse placé *ad hoc* qui demandoit au convive s'il alloit chez M. de la Reynière, l'oppresseur du peuple, ou chez M. de la Reynière, le défenseur du peuple. Après avoir répondu qu'on alloit chez le défenseur du peuple, il faisoit une première corne au billet, et vous passiez dans un lieu en forme de corps de garde, où étoient des hommes armés et vêtus à l'antique comme des hérault d'armes; ceux-ci vous introduisoient dans une première pièce où étoit une espèce de frère terrible, un inconnu, le casque en tête, la visière baissée, la cotte d'armes endossée, la dague au côté; il faisoit une seconde corne au billet et vous introduisoit dans une seconde salle, Là, se présentoit un homme en robe, en bonnet quarré qui vous questionnoit sur ce que vous vouliez, sur votre demeure, vos qualités, dressoit du tout procès verbal et après avoir pris votre billet, vous annonçoit dans la salle d'assemblée, où deux gagistes vêtus en enfants de chœur, commençoient par vous encenser.

« Les convives réunis au nombre de vingt-deux, dont deux femmes habillées en hommes, on a traversé une pièce noire et ensuite, s'est levée rapidement une toile de théâtre qui a laissé voir la salle du festin. Au milieu de la table, pour surtout, étoit un catafalque ; du reste, des lampes à l'antique, des devises et une illumination de trois cens bougies environ.

« On s'est mis à table. Le souper a été magnifique, au nombre de neuf services dont un tout en cochon. A la fin de celui-ci, M. de la Reynière a demandé aux convives s'ils le trouvoient bon. Tout le monde ayant répondu en *chorus* : « Excellent, il a dit : « Messieurs » cette cochonaille est « de la façon du chaircuitier un tel, demeurant « à tel endroit et le cousin de mon père.

« A un autre service, où tout étoit commandé à l'huile, l'amphitryon ayant également demandé si l'on étoit content de cette huile, il a dit : « Elle « m'a été fournie par l'épicier un tel, demeurant « à tel endroit et le cousin de mon père ; je « vous le recommande, ainsi que le chaircuitier. »

« Autour de la table du festin étoit une galerie destinée aux spectateurs qui voudroient jouir du coup d'œil de la fête. M. de la Reynière avoit distribué environ 300 billets de cette autre espèce, et à l'heure indiquée, il a dit qu'on pouvoit laisser entrer; mais il n'étoit pas permis de rester; on ne pouvoit que traverser pour faire place à d'autres.

« M. l'abbé de Jarente, coadjuteur d'Orléans et oncle de l'amphitryon ayant eu la curiosité de juger par lui-même de cette folie, il ne lui a pas été libre de rester plus longtemps que les autres, et son neveu a ordonné qu'on le fît sortir aussi.

« Me de Bonnières, jeune avocat qui commence à acquérir de la réputation, qui étoit à table à côté de M. de la Reynière, en voyant le public assister au souper, ne put s'empêcher de lui dire : « En vérité, mon cher ami, cela devient trop farce, on va nous mettre aux petites maisons en sortant d'ici. » Quoi, lui a répondu l'amphitryon avec inquiétude, cette plaisanterie m'empêcheroit elle d'être mis sur le tableau, j'en serois au désespoir.

« La fin de cette fête, qui tenoit beaucoup d'une fête maçonnique, n'a pas répondu au commencement et n'a rien eu de singulier : chacun s'en est allé après une séance de plusieurs heures à table, trop longue et ennuyeuse conséquemment .»

Ce Grimod de la Reynière, personnage original et qui a laissé une réputation de gourmand célèbre, avait non pas des pattes d'oie, comme le dit l'auteur de l'article ci-dessus, mais des moignons auxquels un ouvrier suisse intelligent avait adapté des mains artificielles dont il se servait avec dextérité pour écrire et pour peindre. On lui trouvait beaucoup de ressemblance avec le marquis de Brunoy, autre original, « dont il n'avoit cependant ni la crapule ni les vices. »

Son repas funèbre fit grand bruit, et interrogé sur les cérémonies funéraires qu'il avait introduites dans sa fête, il répondit que c'était en l'honneur de Mlle Quinault qui venait de mourir, « et a dit qu'il avoit été honteux qu'on n'eût rien fait pour célébrer la mémoire de cette actrice célèbre. » Sa fête lui coûta 10,000 livres.

En même temps que Mlle Quinault, mourut aussi Mlle la Guerre, qui appela à ses derniers moments le curé de Saint-Nicolas des Champs, qui se transporta chez elle et la trouva dans un malpropreté dégoûtante. Sa fin chrétienne fit beaucoup parler d'elle. « C'étoit au moral un fort mauvais sujet, ayant outre les défauts, les vices, et surtout celui de voler .»

On parla beaucoup aussi d'un événement qui montrait combien certains gentilshommes abusaient de leurs privilèges de naissance pour maltraiter les pauvres gens : Un jour de février, un M. de Choiseul-Meuze étant en cabriolet qu'il conduisait lui-même, s'embarrassa par une fausse manœuvre au milieu d'un fiacre, il se leva et, le corps hors du cabriolet, administra vingt à vingt-cinq coups de canne au malheureux cocher. Celui-ci essaya de se défendre et à son tour cingla le visage de M. de Choiseul de quelques coups de fouet ; mais alors le gentilhomme furieux tira de sa canne une épée et en larda le cocher de fiacre de coups répétés jusqu'à ce que le malheureux, épuisé, tombât au bas de son siège.

Le peuple s'attroupa et ne permit pas au meurtrier de s'enfuir comme il se préparait à le faire, on l'entoura et on le mena chez le commissaire, qui par une condescendance coupable, au lieu de l'envoyer en prison, se contenta de prendre son nom et de lui faire verser une somme d'argent, pour venir au secours de l'homme, le prévenant d'ailleurs que si sa victime mourait, l'affaire deviendrait grave.

Elle le devint, l'homme mourut le 22 février, et une grande fermentation se produisit à cette occasion dans Paris et au Parlement; la seconde chambre des enquêtes avait pris l'affaire au sérieux et chargea son président de s'informer auprès du procureur du Châtelet si la plainte avait été régulièrement portée, et les membres de cette chambre se proposèrent, dans le cas où des lettres de grâce interviendraient, de former des représentations au roi sur la nécessité de faire un exemple « au moins en commuant la peine en une prison très longue .»

Toute la maison de Choiseul se remua pour empêcher les suites de cette fâcheuse affaire; on commença par démentir la mort du cocher, et le bruit se répandit que, moyennant une grosse somme, il avait consenti à donner son désistement ; les choses en restèrent là.

Mais les commentaires allèrent leur train, les écrits contre les privilèges de la noblesse se multiplièrent, les couplets contre la cour et surtout contre la reine, se chantaient partout, et l'on répétait un mot de Vestris qui courait la ville : son fils ayant fait quelques dépenses excessives, le père solda les mémoires, mais il lui fit une verte réprimande et lui déclara qu'il eût à mieux se conduire, sinon qu'il le ferait enfermer :

— Sachez. monsieur, ajouta-t-il, que je ne veux point de Guéménée dans ma famille.

Le mot fit fortune, du foyer de l'Opéra il se répéta dans le monde et bientôt courut les rues.

Ce qui les courut aussi, ce fut la chanson de *Malborough ;* cette chanson datait de 1722, Beaumarchais s'était servi de l'air pour intercaler la romance du page dans le *Mariage de Figaro* et bien que la pièce ne fut pas encore représentée, tout le monde connaissait la romance. Or, comme un jour, Mme Poitrine, la nourrice du dauphin, fredonnait *Malborough* qu'elle avait appris dans son village, le roi et la reine l'entendirent et la lui firent répéter, ils voulurent l'apprendre, les courtisans firent de même, et bientôt tout Paris chanta *Malborough.* Audinot fit faire une pantomime grivoise *Malborough s'en va-t-en guerre,* qui fut jouée sur son théâtre ; Nicolet l'imita, en en faisant composer une plus burlesque encore, enfin « les masques de ce carnaval l'ont exécutée : de toutes parts l'on ne voyoit que des chars funéraires de Marlborough avec cent farces de différentes espèces analogues qui ont donné lieu de remonter à leur origine et d'en suivre la filiation. »

Les femmes, pour abréger la durée du deuil, imaginèrent de mêler du bleu et du rose au noir. Les robes ainsi agrémentées, s'appelèrent robes à la *Marlborough.*

L'hiver de 1782-1783 ne fut pas rigoureux, et cependant on se plaignait vivement du peu de soin des aménagements des forêts destinées à approvisionner Paris, qui était menacé de manquer de bois; le 11 mars, le bureau de la ville rendit une ordonnance qui défendait aux marchands de bois de vendre plus d'une demi-voie de bois à la fois et prescrivit qu'il y eût toujours une réserve de 6,300 voies, à l'usage des boulangers. De son côté, le roi ordonna une coupe extraordinaire dans les boisde Vincennes et de Boulogne, et « la ville envoya des échevins à la découverte pour en faire arriver par terre, la rivière n'étant pas navigable, le bois qui se rencontrera suivant le droit qu'elle prétend avoir de s'emparer de tout ce qui se présente pour l'approvisionnement de la capitale. Les chantiers ne sont autorisés qu'à fournir l'intérieur de Paris, et les habitans de la banlieue ne peuvent s'y pourvoir. »

Tout cela ne fit que produire de vives expressions de mécontentement contre le prévôt des marchands et contre le bureau de la ville qu'on accusa d'incurie. Le roi fit des reproches à M. de Caumartin et lui dit qu'il entendait que le règle-

ment fût suivi et que Paris devait toujours être approvisionné de bois pour deux ans,

Le gouvernement commençait d'ailleurs à s'occuper du projet de favoriser l'usage du charbon de terre à Paris, et un arrêt du conseil du 16 mars réduisit des deux tiers les droits à percevoir sur l'entrée du charbon et, de plus encore, les droits de celui qui entrait dans la banlieue. Comme cette diminution était au préjudice, tant de la ville que de l'hôpital général et des fermes, le roi se réserva de leur accorder une indemnité.

On calculait que l'emploi du charbon de terre dans les manufactures et par certaines industries économiserait cent mille voies de bois par an. Enfin il fut question de mettre en coupe les réserves des communautés religieuses, ce qui pouvait fournir un approvisionnement de douze années.

Le 29 mars, M. d'Ormesson, conseiller d'État, remplaça au ministère des finances M. Joly de Fleury, et comme toujours les bons bourgeois et le peuple crurent que le changement de ministre allait ramener l'abondance, les Parisiens reprochaient surtout à M. de Fleury de s'être enrichis, lui et sa maîtresse, Mme de Font-Perthuis, par les pots-de-vin qu'ils s'étaient fait donner. M. d'Ormesson passait pour un homme honnête et de bonnes mœurs.

Les membres de la chambre des comptes avaient la coutume d'aller en corps, la veille du dimanche des rameaux, à la sainte Chapelle; on y chantait une grand messe en musique et à la fin « messieurs de la chambre» allaient, après trois génuflexions, baiser la vraie croix.

Cette cérémonie eut lieu le 12 avril, et ce fut, cette fois, le nouveau trésorier qui leur présenta la croix.

« On a remarqué avec douleur que les membres de la chambre, qui assistoient autrefois à cette adoration périodique, s'en exemptent assez légèrement depuis quelques années, et surtout qu'à celle-ci, il y avoit très peu d'adorateurs. »

L'exploitation des mines avait été très négligée en France; cependant en 1778, Sage avait fait décider la fondation d'une école publique et gratuite de minéralogie; le 21 mars 1781, furent nommés quatre inspecteurs des mines, et enfin le 19 mars 1783 fut arrêté par le conseil d'État l'établissement à Paris d'une école des mines, avec deux chaires : l'une de chimie, minéralogie et docimasie; l'autre de physique, géométrie souterraine, hydraulique, percement des galeries et aérage des mines, machines nécessaires à l'exploitation et construction des fourneaux. Le premier cours fut confié à Sage, le second à Duhamel, et les langues étrangères furent professées par l'abbé Clouet. La durée des études était de trois ans.

Cette école fut, par arrêté du 24 messidor an II, installée rue de l'Université, 293, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le dépôt général de la guerre. Ses collections s'accrurent peu à peu de divers cabinets importants, par la collection minéralogique recueillie par Guettard, les livres de minéralogie, métallurgie et chimie, les modèles et manuscrits relatifs aux mines, provenant de la bibliothèque de Dietrich, le cabinet de minéralogie de Joubert, etc.

Un arrêté du 27 septembre 1794, fixa les conditions du concours pour les élèves des mines de la République. Le 22 octobre 1795, la Convention nationale organisa l'École des mines, en réduisant le nombre des élèves à vingt, sortant de l'École polytechnique et en admettant en outre dix externes.

Un arrêté des consuls du 12 février 1802 supprima l'École des mines de Paris; et, à la fin de l'année 1816, la Restauration reconstitua définitivement cette école.

Un bureau d'essais gratuits pour les subtances minérales y fut créé le 16 novembre 1845.

Un arrêté ministériel du 17 avril 1849, créa les cours de paléontologie, de constructions industrielles et chemins de fer et de législation des mines.

Le 15 septembre 1856, un décret impérial réorganisa l'École des mines et réglementa son régime intérieur.

L'École des mines, qui dépend du ministère des travaux publics, a pour but de former des ingénieurs pour le corps des mines et des praticiens propres à diriger des entreprises privées d'exploitation de mines et d'usines métallurgiques. Elle réunit et classe les matériaux nécessaires pour compléter la statistique minéralogique de la France et des colonies. Elle tient ses collections au niveau du progrès de l'industrie des mines et des usines. Enfin elle exécute gratuitement, sur la demande de l'État ou des particuliers, les essais et analyses des échantillons qui lui sont soumis.

Les élèves sont divisés en deux catégories : les élèves ingénieurs internes, sortis de l'École polytechnique, et les élèves externes, admis au concours et âgés de dix-sept à vingt-trois ans. L'enseignement comprend l'exploitation des mines, la métallurgie, la docimasie, l'exploitation et la construction des chemins de fer, le drainage et les irrigations, la législation minière, l'allemand et l'anglais, la minéralogie, la paléontologie et la géologie. Ces trois derniers cours sont publics. Des cours préparatoires d'analyse et de mécanique, de géologie descriptive et de chimie générale, ont été institués postérieurement au règlement de 1856 en faveur des élèves externes.

Par décision ministérielle du 19 octobre 1865, tout élève externe exclu de l'École des mines par une mesure quelconque n'est plus admis à se présenter de nouveau à cette école.

La durée des études est de trois ans pour les

Promenade sur les boulevards de Paris au XVIIIe siècle (d'après une gravure du temps).

élèves ingénieurs, qui reçoivent lors de leur examen de sortie un diplôme d'ingénieur des mines; les élèves externes peuvent faire quatre années, d'études et reçoivent s'ils en sont jugés dignes, le titre d'élèves brevetés et peuvent diriger des exploitations et des usines particulières.

L'École est dirigée par un inspecteur général de première classe; un ingénieur en chef de première classe surveille les études.

Cette école possède des laboratoires modèles et les collections les plus magnifiques du monde entier.

Les programmes des conditions et des connaissances exigées pour l'admission aux cours préparatoires et aux places d'élèves externes, ont reçu quelques modifications en 1873.

L'École des mines fut installée en 1816, dans l'ancien hôtel Vendôme (rue d'Enfer près le couvent des Chartreux. Cet hôtel fut bâti par les chartreux en 1706; il passa ensuite à la duchesse de Vendôme, qui lui donna son nom, au duc de Chaulnes, à la princesse d'Ahnalt et enfin à l'Ecole des mines). Le prolongement du boulevard Saint-Michel nécessita la reconstruction presque complète de cet hôtel, elle fut achevée en 1865. Les musées minéralogique et géologique que les bâtiments renferment sont ouverts au public les mardis, jeudis et samedis. « On y remarque surtout, lisons-nous dans *Paris illustré*, la collection statistique des minéraux utiles de la France, la collection géologique du bassin de Paris, formée par Cuvier et Brongniart; le modèle en relief du mont Etna, par M. Elie de Beaumont, et du mont Vésuve, par M. Dufresnoy, un plan en relief de la vallée de Chamonix, une collection paléontologique, la collection du marquis de Drée, achetée plus de 100,000 francs, etc., la bibliothèque, riche de 6,000 volumes, est ouverte tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de onze à trois heures à toutes les personnes qui y désirent étudier.

Une commission nommée en 1879 pour étudier les aménagements de l'École des mines et pour rechercher les moyens d'assurer, dans les conditions les moins onéreuses, la bonne installation des services de cette école, a conclu à l'affectation du corps entier du bâtiment central aux riches collections qui constituent un de nos plus précieux musées scientifiques, et à l'extention des locaux disponibles par la couverture de deux cours donnant sur le boulevard Saint-Michel. Elle a en même temps conclu au groupement des services des élèves dans le bâtiment qui fait saillie sur le jardin du Luxembourg et à l'installation du personnel des services de la direction et de l'administration dans un bâtiment en façade sur les boulevards. Ces travaux nécessitent une dépense d'environ 350,000 fr.

Depuis que le duc de Chartres avait mis à exécution la transformation du Palais-Royal, il n'é-

tait pas de jour qu'on n'imprimât contre lui quelque pamphlet ou qu'on colportât quelque chanson injurieuse ; il y eut un libelle qui obtint beaucoup de succès : c'était une prétendue lettre d'un danseur pris dans les flammes qui dévorèrent l'Opéra et expliquant l'incendie par le crime de deux machinistes qui mirent le feu au théâtre dans l'espoir qu'il se communiquerait au Palais-Royal et y ferait mourir le duc. Cet écrit parut avec cette épigraphe à son adresse : « Poltron sur mer, escroc sur terre, prince nulle part, polisson partout. »

Les *Mémoires secrets*, en parlant de cette brochure, disent que ces machinistes « peignent dans toute son horreur le monstre dont ils voulaient délivrer la France » ; ils conviennent que l'écrit ne vaut pas grand'chose, « mais n'importe, ce sont des injures contre le duc de Chartres si détesté, qu'à quelque prix que ce soit, on veut les acheter ou les lire. »

Au reste, nous le répétons, les pamphlets injurieux étaient l'arme dont on se servait volontiers contre tous les gens connus, et l'on ne peut s'imaginer la quantité effroyable de brochures de ce genre qui parurent pendant les cinq ou six années qui précédèrent la Révolution. Il en est dont le titre seul est une obscénité ou une infamie, et malgré les plus vigilantes recherches ordonnées par le lieutenant de police, on ne pouvait découvrir la source de toutes ces productions ignobles, dont une grande partie était dirigée contre la reine.

« Depuis la vogue de la chanson, Marlborough est devenu le héros de toutes les modes ; tout se fait aujourd'hui à la Marlborough. Il y a des rubans, des coiffures, des gilets, mais surtout des chapeaux à la Marlborough, et l'on voit toutes les femmes aller dans les rues, aux promenades, aux spectacles, affublées de ce grotesque couvre-chef, sous lequel elles se plaisent à enterrer même leurs charmes; tant la nouveauté a d'empire sur elles. Mais un autre refrain à la mode détrôna celui de Marlborough. C'était : *Changez-moi cette tête*. On s'en servit pour dauber sur les ministres, sur les gens en place, sur les prélats, et on ne pouvait plus faire quatre pas dans Paris sans entendre chanter quelque satire, dont le refrain était : « Changez-moi cette tête. »

Depuis quelques années, le jour de la Fête-Dieu, une exposition de tableaux était organisée sur la place Dauphine, ils décoraient les environs d'un magnifique reposoir qui y était construit. « C'est là que les jeunes gens qui ne sont encore attachés à aucune académie viennent s'essayer et pressentir le goût du public. » Celle de 1783 fut plus nombreuse que de coutume, et l'on y remarqua neuf tableaux de femmes ou de jeunes personnes, ce qui était alors beaucoup plus rare que de nos jours, aussi en parla-t-on comme d'un événement.

Depuis longtemps on se plaignait que Paris, malgré la construction de tant de nouveaux bâtiments propres à l'embellir, ne fût pas ce qu'il eût pu être, faute d'un plan fixe et régulier; en effet, la plupart des rues étaient tantôt larges, tantôt étroites, les maisons hautes et basses s'élevaient tantôt en retrait, tantôt en saillie sur la voie publique; une déclaration du roi, en date du 10 avril 1783, enregistrée au Parlement le 8 juillet, vint remédier à ces inconvénients ; elle mérite d'être rapportée.

Article premier. — Il ne pourra plus être ouvert, sous quelque prétexte que ce soit, aucune rue nouvelle, qu'en vertu de lettres patentes.

Art. 2. — Ces rues nouvelles ne pourront avoir moins de trente pieds de largeur.

Art. 3. — A l'égard de celles qui existent et qui ont moins de trente pieds, elles seront élargies successivement et à mesure des reconstructions.

Art. 4. — Il sera déposé au greffe tant du Parlement que du bureau des finances, les plans généraux de toutes les rues de Paris et ceux particuliers des reconstructions projetées.

Art. 5. — Les propriétaires des maisons ou murs de clôture situés sur les rues, contribueront aux frais desdits plans, au prorata de la quantité de toises dont ils sont propriétaires, savoir de cinq sols par toise pour les maisons, trois sols, pour les murs de clôture et la moitié seulement pour ceux des plans déjà formés et déposés et qui seront seulement recollés. Les établissements publics et les propriétés des hôpitaux sont exceptés de cette taxe.

Art. 6. — La hauteur des maisons fixée par la même déclaration est pour les rues de trente pieds de largeur et au-dessus de soixante pieds, lorsque les constructions seront faites en pierres et moellons, et de quarante-huit pieds, lorsqu'elles seront faites en bois. Dans les rues depuis vingt-quatre jusque et y compris vingt-neuf pieds de largeur, la hauteur des maisons sera de quarante-huit pieds et dans toutes les autres rues de trente-six pieds seulement, y compris les mansardes, attiques et autres constructions au-dessus de l'entablement, toutes saillies, soit en maçonnerie, soit en charpente sont également supprimées, le tout à peine d'une amende désignée. »

Pendant l'été, tous les Parisiens de qualité allèrent visiter l'ermitage de M. Beaujon. Ce millionnaire avait acheté, quelques années auparavant, un vaste terrain à la grille de Chaillot, de la contenance d'environ 100 arpents, et il l'avait fait clore pour y former des jardins à l'anglaise, et il y avait fait aussi construire un petit bâtiment dans le genre de celui que le comte d'Artois avait fait élever au bois de Boulogne, et il l'appelait son petit ermitage. Son projet était, assurait-on alors, de le laisser après sa mort à Monsieur, frère du roi, et on regarda comme une sorte de

prise de possession anticipée, la visite que ce prince y fit vers la fin de juillet, avec Madame et une suite de quatorze ou quinze personnes qui furent traitées magnifiquement par les ordres de Beaujon, alors au lit ; cette visite devint le signal d'une promenade de tout le monde à l'ermitage, où l'on n'était admis que sur la présentation d'un billet signé du propriétaire; cette habitation n'offrait cependant rien de bien curieux, et l'on citait un lit en forme de corbeille, une table en bois d'acajou de vingt-cinq couverts et un escalier du même bois; ce qu'il y avait de plus remarquable, c'était la chapelle et la galerie de tableaux. Une bibliothèque bien choisie garnissait aussi ce lieu, orné des portraits du roi et de plusieurs membres de la famille royale, donnés à M. Beaujon.

« Ses jardins placés dans l'endroit le plus délicieux des Champs-Elysées augmentent l'agrément de l'habitation de ce Plutus. »

M. Beaujon avait une fort mauvaise santé et, pour mieux intéresser le docteur Bouvard à sa conservation, il lui avait donné le revenu d'une rente viagère de 12,000 livres, placés sur sa tête à lui Beaujon, de façon que le jour où son malade mourait, le médecin perdait sa rente.

Le 12 août, il y avait une foule énorme sur les quais pour voir l'essai d'un bâteau appelé la poste nautique ; ce bateau avait dix-huit pieds de longueur sur six de largeur et était mis en mouvement par une grande roue qu'un homme tournait et qui, au moyen d'un engrenage, supprimait les rames. C'était M. de la Rue d'Elbeuf qui en était l'inventeur.

Une autre invention dont on s'occupait avec bien plus d'intérêt, c'était celle de M. Montgolfier, auteur d'une machine aérostatique, qu'il avait enlevée dans les airs à Annonay; on se figurerait difficilement, de nos jours, la révolution que produisit alors dans tous les esprits cette chose extraordinaire, une machine s'élevant en l'air sans aucune mécanique; mais « comme tout est de mode ici, un sieur Charles, faiseur d'expériences, a cherché à profiter de la curiosité du public, en montrant une machine beaucoup plus petite que celle de M. de Montgolfier. Il doit incessamment procurer le spectacle de son ascension; d'autres particuliers s'occupent du même projet, et c'est de toute part une noble émulation. » Tout Paris parla de cette machine et se porta dans la maison du sieur Charles, place des Victoires, où l'on pouvait la voir suspendue.

Un M. Faujas de Saint-Fond ouvrit une souscription pour fabriquer l'aréostat, il émit 800 billets à un écu, ce qui formait une somme de 100 louis, qui fut déposée chez le sieur Dubuisson, propriétaire du café du Caveau, et deux jeunes mécaniciens, MM. Robert, élèves de Charles, s'en occupèrent, Charles contestant à Montgolfier le mérite de l'invention qu'il s'attribuait.

Enfin, le 27 août, la machine aérostatique de Robert et Charles dut s'enlever; les souscripteurs avaient d'abord arrêté que l'ascension aurait lieu dans le terrain où MM. Périer avaient fait construire leur pompe à feu. « L'emplacement suffisoit pour ces messieurs qui, au nombre de 800, pouvoient mener chacun deux amis et former une assemblée de 2,400 personnes seulement; mais jugeant de l'empressement de tout le public pour le jour de la grande représentation, par son affluence à la place des Victoires (un essai avait été tenté avec succès le 23), il fut convenu que ce seroit au Champ de Mars qu'on exécuteroit l'expérience.

« La machine aérostatique y a été transférée ; elle est au milieu, dans une enceinte fermée où entreront seulement les ouvriers, artistes et ingénieurs nécessaires à l'opération. Les souscripteurs et leurs amis pénétreront dans la vaste circonvallation du Champ de Mars, et les profanes, soit à pied, soit en voiture, pourront se placer dans mille endroits ; le lieu est si bien situé, si découvert, qu'on peut voir le prodige de partout. Des observateurs stationnés en différents endroits et principalement sur des hauteurs avec des pendules ou des montres à secondes, doivent faire leurs remarques et en dresser procès-verbal. Deux coups de canon les avertiront du moment où la machine sera laissée à elle-même, et deux autres du moment où on l'aura perdue de vue au Champ de Mars. Comme on ignore le gaz, c'est-à-dire la sorte d'air et l'enveloppe dont s'est servi M. de Montgolfier, qui s'est réservé son secret, on a employé à la construction de la nouvelle machine du taffetas enduit de gomme élastique, et on l'a remplie d'air inflammable ».

Tout se passa comme on l'avait prévu.

« L'expérience de la machine aérostatique a eu lieu hier avec tout le succès possible, malgré le mauvais tems. L'affluence a été immense, de tous les ordres de citoyens. Non seulement le peuple, les sçavans, les artistes, mais les grands seigneurs, les ministres, les princes ont voulu assister à ce spectacle.

« Le gouverneur de l'École militaire y a fait conduire les élèves dans tout l'appareil d'une grande cérémonie.

« A cinq heures précises, le signal donné, on a coupé les amures de la machine qui, s'est élevée à l'instant et a paru augmenter de vitesse à mesure de son ascension. Comme un grain violent a en même tems obscurci l'air, elle a disparu au bout de quatre minutes, elle a reparu peu après pendant quelques secondes, et l'on ne l'a plus revue.

« Malgré la pluie épouvantable qu'il faisoit, les amateurs n'ont cessé de la suivre des yeux et les femmes les plus élégantes, sans égard pour leurs plumes, pour leurs chapeaux, pour leurs ajustemens, pour leurs robes, n'ont point cédé à la curiosité des hommes. »

Comme on ignorait où tomberait le ballon, on y avait joint un papier contenant invitation à tous ceux chez qui il atterrirait, de vouloir bien constater l'état dans lequel il serait lors de sa chute et le faire savoir. Semblable invitation fut adressée par le ministre à toutes les cours d'Europe pour le cas où il franchirait de grandes distances.

Il tomba à Gonesse.

Cette première ascension aérostatique ne fit qu'augmenter l'intérêt qui s'attachait à la nouveauté d'un pareil spectacle, et l'on attendait avec impatience l'apparition de la machine à laquelle travaillait un des frères Montgolfier, et qui devait avoir 35 pieds de diamètre; l'expérience eut lieu à Versailles le 19 septembre, et réussit assez bien ; néanmoins il se forma à Paris deux camps bien tranchés, celui des Montgolfier et celui des Charles et Robert, et le ballon de ces derniers qui s'était élevé à une plus grande hauteur, fut appelé le *Globe céleste*, tandis que la montgolfière fut désignée sous le nom de *Globe terrestre*; le célèbre Franklin, interrogé sur l'usage qu'on pourrait faire de la découverte des ballons, répondit ingénieusement :

« — C'est l'enfant qui vient de naître.

M. Montgolfier avait dessein de continuer ses expériences, et M. Pilâtre de Rozier s'était joint à lui, mais comme il y avait alors une assez grande agitation dans Paris, à propos de la déconfiture apparente de la Caisse d'escompte dont nous parlerons tout à l'heure, la police craignait les agglomérations de gens qui eussent pu profiter de leur rassemblement pour faire du tapage, et les aéronautes furent avisés qu'ils pouvaient faire des expériences si bon leur semblait, mais qu'il leur était interdit de les afficher, et surtout d'indiquer le jour où elles auraient lieu.

Le 1er octobre, le duc de Crillon et de Mahon ayant donné une fête dans le bois de Boulogne pour célébrer la naissance des deux infants d'Espagne, on y enleva un aérostat de 6 pieds 4 pouces de diamètre, « qui s'éleva majestueusement dans les airs, au son d'une superbe musique, et le 17 eut lieu une nouvelle expérience de celui de Montgolfier. »

Bien que, pour se conformer aux prescriptions de la police, on eût évité d'en donner avis au public, il se trouva aux alentours de la « machine » deux ou trois cents carrosses et une foule immense. M. Lenoir, lieutenant de police, et l'archevêque de Paris figuraient au nombre des spectateurs; « l'ascension ne fut que de quelques toises, sa durée fut courte, sa marche peu ferme et toujours sous l'impulsion du vent » ; en somme le public ne manifesta pas un grand enthousiasme, il s'attendait à autre chose, mais ce n'était qu'un essai, ou plutôt une répétition générale, et la véritable ascension publique eut lieu le dimanche 19 octobre. Chacun des membres du musée scientifique avait reçu une lettre d'invitation par la poste : « Vous êtes averti que M. de Montgolfier m'enlèvera pour la dernière fois dimanche à quatre heures du soir, dans la maison de M. Réveillon. Signé : Pilâtre de Rozier.

Le public n'avait pas été prévenu, mais tout le monde sut bientôt le lieu et l'heure de l'expérience, et l'on se rendit en foule au vaste jardin de Réveillon; de son côté, la police, qui se doutait de ce concours énorme, n'était pas restée inactive, et une garde nombreuse empêchait les fiacres d'aborder pour ne pas gêner les piétons. « La machine étoit élevée sur une estrade de cinq pieds de haut environ, sur 150 de circonférence. Ce vaste théâtre, creux entièrement, est fermé dans son pourtour, au centre est un foyer dans lequel on allume un brasier, et l'on jette les matières propres à former la fumée nécessaire. Cette matière, dimanche, n'a été que force paille humide.

« Ce globe étoit comme monté sur un pied circulaire ouvert, au milieu duquel s'adapte un réchaud de feu. De droite et de gauche est un balcon propre à recevoir les voyageurs, et du poids d'environ 500 livres les deux. M. Pilâtre de Rozier s'est embarqué dans un avec force paille, avec de l'eau, des éponges et autres ustensiles nécessaires, soit pour alimenter le feu, soit pour l'éteindre. La machine s'est élevée à plusieurs reprises et, dans la plus grande élévation, a monté jusqu'à trois cent vingt pieds. Une fois, elle est restée plus d'un demi-quart d'heure dans le plus parfait équilibre; une autre fois la machine, en redescendant, a été portée entre des arbres et y est restée pendant un quart d'heure dans cet état d'anxiété. On a jeté force paille pour entretenir le gaz et, désespérant de la voir repartir, on a déterminé M. Pilâtre de Rozier à descendre avec le secours d'échelles; à peine a-t-il été à terre que la machine s'est dégagée par son propre effort et a tourné cet obstacle à sa gloire. »

Bornons là le récit de ces diverses tentatives qui eurent un retentissement considérable. L'Académie des sciences jugea que la découverte était complète; quant à ses effets en général elle plaça les deux frères Montgolfier sur la liste de ses correspondants, et leur accorda « comme à des savants auquel on doit un art nouveau qui fera époque dans l'histoire des sciences humaines, le prix de 600 livres fondé pour l'encouragement des sciences et des arts. Louis XVI donna à Etienne Montgolfier des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel, Joseph son frère, également anobli, eut une pension.

L'enthousiasme était général, universel, bientôt les ascensions se multiplièrent, on se disputa l'honneur d'être enlevé dans des ballons, mais tout fut dit, et depuis on chercha vainement et l'on cherche encore le moyen de diriger les ballons.

CHATELAINE ET SON PAGE

(XVe et XVIe SIÈCLES)

(D'après Villemain.)

v. Bay, éditeur

F. Roy, éditeur. — 186.

Imp. Chaix et fils.

École des Mines, boulevard Saint-Michel (près le Luxembourg).

journée du 1er octobre, adressé à un petit savoyard qui l'avait fort mal reçu ; furieux, il l'avait lardé de dix-sept coups de couteau. Arrêté immédiatement, son procès n'avait pas été long, une sentence l'avait condamné à être rompu, puis brûlé.

Au reste, nombre de gens eussent dû être poursuivis en raison de faits se rattachant à la même dissolution de mœurs, mais la justice n'osait sévir dans la crainte de trop attirer l'attention sur des personnages considérables qu'il eût fallu montrer sous un jour peu favorable; certaines promenades publiques, telles que les Tuileries, étaient devenues impossibles à fréquenter, et le commissaire de police Foucault, chargé de faire une enquête à ce sujet, prétendait que Paris renfermait environ 40,000 hommes qui eussent pu être l'objet de poursuites.

Vers la fin de septembre, la confiance aux billets de la Caisse d'escompte s'étant ébranlée, beaucoup de monde s'y présenta pour retirer ses fonds; d'abord les remboursements se firent à bureau ouvert, puis on sembla vouloir gagner du temps, et il en résulta une telle panique, qu'il fallut, pour éviter les désordres, placer des gardes dans l'établissement. Les administrateurs s'adressèrent au conseil du roi pour être autorisés à suspendre les payements en argent et à transformer les bons de la caisse en lettres de change; un arrêt du conseil du 27 septembre accorda cette autorisation, mais les porteurs de bons ne le ratifièrent pas, car non seulement la Banque d'escompte ne paya pas en numéraire, mais elle ne se libéra pas davantage en valeurs, et l'on se contenta de remettre aux créanciers un exemplaire de l'arrêt du conseil, en les ajournant au 6 octobre.

Alors ce fut une explosion de colère générale; on commença par briser les vitres de l'hôtel de la Caisse à coups de pierres, ce que voyant, les commissaires s'introduisirent dans les bureaux pour contenir par leur présence les demandeurs d'argent; ensuite la cour fut remplie d'exempts et d'agents de police, le commandant Dubois s'y rendit aussi, prêt à faire marcher sa troupe en cas de besoin; plusieurs exempts gardèrent la porte de l'hôtel, seulement entr'ouverte, et ne laissèrent entrer que ceux qui montraient des billets noirs ou rouges; enfin d'autres agents gardaient les abords et, répandus dans la rue, écoutaient les plaintes, renseignaient le public, empêchaient les mécontents de s'attrouper et dispersaient les groupes, tandis que des escouades du guet, postées dans les environs, étaient toutes prêtes à marcher sur l'hôtel au premier signal, « le jardin du Palais Royal, dans le voisinage de la Caisse d'escompte, était également infesté d'espions, de mouchards et d'exempts de police. »

Le 3 octobre, le lieutenant de police se transporta à la Caisse d'escompte pour faire la vérification de son état de situation, et il reconnut que, déduction faite des billets au porteur qui étaient dans la circulation, il y avait en caisse 12 millions d'effets de commerce, et en conséquence il fut permis aux administrateurs de continuer leurs opérations; mais cela ne fit que redoubler la défiance du public, qui voyait dans ce fait une preuve de la liaison de cette caisse avec le trésor royal. Le 20, les administrateurs firent savoir par les journaux qu'ils avaient déjà beaucoup remboursé de billets rouges, et que le restant, se montant à 5 millions, serait bientôt acquitté, que le peuple s'était alarmé à tort, etc.

Tout cela ne servit à rien; le crédit de cette institution se trouvait fortement ébranlé, et bientôt les femmes se coiffèrent d'un nouveau chapeau qui fit fureur et qu'on appelait chapeau à la Caisse d'escompte; on le nommait ainsi parce qu'il n'avait pas de fond. Toutes les élégantes l'adoptèrent, et ce fut une vogue toute parisienne. Ce calembour pouvait être plaisant, mais il était loin de faire reprendre confiance à la Caisse d'escompte.

Lorsque la charge de lieutenant criminel de robe courte fut créée, et que des archers furent placés sous ses ordres, ce fut afin « que chaque jour des visites furent faites dans les rues, carrefours, tavernes, cabarets et maisons dissolues de Paris, de prendre au corps les vagabonds oisifs, mal vivants, gens sans aveu, joueurs de cartes et de dés et autres coupables de même faits, surpris en flagrant délit, et de les mener dans les prisons du Châtelet pour être jugés par le prévôt de Paris et son lieutenant criminel; depuis il fut attribué au lieutenant criminel de robe courte un exercice de juridiction dans le siège du Châtelet », puis enfin il fut créé une compagnie d'inspecteurs de police; par un édit du mois de juillet 1783, la suppression des fonctions de lieutenant criminel de robe courte fut ordonnée, afin d'éviter tous conflits entre les différents juges.

Le logement des gens de guerre à Paris était une charge imposée aux habitants dont ils furent exemptés au moyen d'une taxe dont l'importance augmentait sans cesse, un M. Pupile de Myons, ancien président de la cour des monnaies de Lyon, se fit construire une maison à Paris dans la rue de Bondy; elle fut taxée pour le logement des gens de guerre à 75 livres; il refusa d'acquitter la taxe, et le maréchal de Biron lui envoya une garnison tirée de son régiment; un procès s'ensuivit et fit grand bruit, le prévôt des marchands craignant que cette affaire n'amenât des complications sérieuses, envoya à M. de Myons une quittance en blanc, avec prière de la remplir de telle petite somme qu'il voudrait, mais celui-ci répondit qu'il ne voulait rien payer du tout et porta plainte au Parlement, et le Parlement, fort

embarrassé, en référa au roi; son premier président fut chargé de « supplier Sa Majesté que ses sujets ne fussent point vexés aussi cruellement pour une taxe de pure tolérance. Le roi trouva une solution inattendue, il exila M. de Myons.

Le 25 novembre 1783 eut lieu la publication de la paix, le chevalier de la Haye, roi d'armes de France, accompagné d'un détachement de six hérault d'armes, précédés de la musique de la chambre et des écuries du roi, du maître des cérémonies, alla prendre, de la part du roi, le prévôt des marchands, le corps de ville et le Châtelet; ces différentes compagnies et députations se rendirent sur les places publiques où le roi d'armes, après avoir commandé trois chamades des cloches d'armes du roi, par trois fois prononça cette formule : « De par le roi, premier héraut d'armes de France au titre de Bourgogne, faites les fonctions de votre charge. »

Et il lui remit en même temps l'ordonnance de la paix que le premier héraut publia.

Après quoi, le roi d'armes fit sonner trois fanfares et cria trois fois : « Vive le roi. »

Cette même cérémonie fut répétée sur treize autres points de Paris, après quoi on se rendit à l'Hôtel de ville, où le roi d'armes et les hérauts soupèrent avec le prévôt des marchands.

Par un ancien et singulier usage, le jour de la publication de la paix, il était préparé dans l'après midi, aux Feuillants, une collation destinée seulement au roi d'armes et aux hérauts, et comme les magistrats qui les accompagnaient n'y étaient pas invités, ils attendaient à la porte que le repas fût terminé; or le 25 novembre, en arrivant aux Feuillants, le roi d'armes fut fort surpris de ne trouver aucune collation servie, il s'en plaignit amèrement et dut s'en passer, mais non sans protester.

De son côté, le supérieur feuilleta ses registres et ne trouva d'autre tracé du droit invoqué par le roi d'armes, qu'une collation servie en juin 1739, lors de la publication de la paix, mais uniquement volontaire, et que le roi d'armes avait lui-même sollicité, lui et les siens ayant besoin de se réconforter.

Il y avait dans cette affaire matière à discussion et le supérieur des feuillants dut écrire au *Journal de Paris* pour expliquer pourquoi on n'avait pas collationné dans son couvent.

Les vingt dernières années du XVIIIe siècle furent favorables à l'éclosion de toutes les idées nouvelles; les inventeurs avaient beau jeu, et c'était à qui présenterait quelque nouveauté à l'admiration facile des Parisiens qui s'en engouaient volontiers.

Vaucanson avait mis les automates à la mode, au mois de juin tout Paris parlait d'un automate joueur d'échecs qui faisait la partie avec quiconque voulait bien se mesurer avec lui. — A propos d'échecs, disons que ce fut en 1783 qu'un club d'échecs fut établi à Paris près le Palais-Royal sous la protection du comte de Provence.

Puis, ce fut une tête d'airain qui sollicita la curiosité publique. Elle était exécutée par l'abbé Mical et articulait quelques sons. D'autres inventeurs se hâtèrent d'en fabriquer de semblables en les perfectionnant.

Ce fut aussi un sieur Pinetti qui attira chez lui « un monde prodigieux et de la plus haute volée » en montrant une petite tête d'or, grosse comme une noix, qui, mise dans un verre fermé par un couvercle d'argent, devinait tout ce qu'on lui demandait et l'indiquait par signes; il montrait aussi un arbre composé de petites branches d'oranger; il les plaçait sous une bouteille de cristal, en les arrosant de quelques gouttes d'une eau de sa composition. Les feuilles de ces branches se transformaient et donnaient des fleurs et des fruits.

Enfin ce fut un sieur Dun, horloger à Lyon, qui se fit fort de traverser la Seine entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, à fleur d'eau et avec assez de vitesse pour qu'un cheval qui partirait en même temps que lui, au grand trot, d'une extrémité du Pont-Neuf n'arrivât pas avant lui à la rive opposée.

Pour faire cette expérience, il demandait à trouver 200 louis de l'autre côté de l'eau, s'engageant à ne pas les prendre s'il ne remplissait pas toutes les conditions du programme. Une souscription s'ouvrit et fut couverte, une gravure parut qui représenta la mise à exécution du projet annoncé, tout Paris fut dans une incroyable impatience. Dès la veille du jour marqué pour l'expérience, le Pont-Neuf et le Pont-Royal étaient encombrés de curieux, mais le lendemain matin, lorsque la foule augmenta de plus en plus, sur les ponts, sur les quais, sur les berges, on apprit que tout cela était une mystification, l'horloger Dun était un M. de Combles, qui faillit aller à la Bastille expier sa mauvaise plaisanterie.

Nous le répétons, les mémoires de l'époque sont remplis du récit de prétendues découvertes scientifiques ou merveilleuses qui annonçaient un grand travail dans les esprits.

Les fêtes pour la paix conclue entre l'Angleterre, d'une part, la France et les États-Unis, remises plusieurs fois, eurent enfin lieu le 14 décembre; elles n'offrirent rien de remarquable que le *Te Deum* et la halle au blé convertie en salle de bal populaire. Pour rendre le premier plus imposant, les chanoines avaient imaginé de joindre à leur musique ordinaire la musique militaire des gardes-françaises. Il en résulta un charivari abominable de nature à faire fuir les oreilles les moins musicales; cette discordance fut encore augmentée par les voix du public, qui d'ordinaire était exclu de la cérémonie, et qu'on laissa entrer cette fois en foule, afin de rendre les chœurs plus bruyants.

Le but fut dépassé, et le bruit fut tel qu'il assourdissait.

« Quant au spectacle de la halle, il étoit superbe et vraiment neuf », les constructeurs de la coupole l'avaient décorée et illuminée, et un lustre suspendu à la lanterne produisit un grand effet « Il est de neuf pieds de diamètre sur quinze pieds de haut et de forme conique. Il est surmonté d'une couronne royale de cinq pieds de diamètre et pèse un millier, il porte 144 réverbères, en tout 500 lumières. Partie de ces lumières, réfléchie par des miroirs horizontaux et argentés; procuroit une clarté douce et brillante sans fatiguer la vue; le surplus étoit divisé en verres de couleurs différentes servant d'ornement à la couronne. Ce lustre est de l'invention de M. Tourtelle Saugrin, entrepreneur de l'illumination de Paris.

« Comme l'enceinte d'en bas étoit uniquement destinée au peuple, on avait ménagé en haut des galeries pour en procurer le spectacle aux gens de la cour et de la ville; on n'y entroit que par billets, et il falloit circuler sans rester. 1,500 personnes ont pu jouir à la fois du coup d'œil de l'illumination; on a critiqué une seule chose, c'est d'avoir laissé les sacs de farine dans une partie de la double galerie circulaire. »

Le 15 décembre eut lieu l'ouverture de l'hospice [de Saint-Merri, situé dans le cloître de ce nom. Il n'y eut d'abord que 4 lits; puis il y en en 12, 6 pour les hommes et 6 pour les femmes. Les malades y étaient soignés par les sœurs de charité. Il a cessé d'exister depuis cinquante ans.

En 1772, la prieure et les religieuses du prieuré royal des Filles-Dieu avaient obtenu l'autorisation d'ouvrir deux rues sur leurs terrains : l'une qui formerait le prolongement de la rue Bergère, traverserait la maison de l'Échiquier et aboutirait à la rue du Faubourg Saint-Denis sous le nomde rue d'Enghien; l'autre, qui commencerait à la rue Basse-Saint-Denis et se terminerait à la rue de Paradis, qui s'appellerait rue de la Michodière. Mais bien qu'enregistrées le 23 juillet 1773, ces lettres ne reçurent pas d'exécution; au mois d'août 1779, les religieuses furent autorisées à vendre tous leurs terrains. Enfin en 1783, elles demandèrent à ouvrir une troisième rue allant du faubourg Poisonnière au faubourg Saint-Denis, et que ce serait celle-ci qui s'appellerait rue d'Enghien, tandis que l'autre se nommerait rue de l'Echiquier, afin de conserver le souvenir de la maison de l'Echiquier, chef-lieu du fief de leur communauté. D'un autre côté, le prévôt des marchands fit observer qu'il y avait déjà une rue de la Michodière ; bref de nouvelles lettres patentes en date du 8 août 1783, approuvèrent l'ouverture de ces rues, qui furent nommées rue d'Enghien, rue de l'Echiquier, et rue d'Hauteville; toutefois la rue d'Enghien ne fut ouverte qu'en 1792, et à cette époque on lui donna le nom de rue de Mably, en mémoire de Gabriel Bonnot de Mably, ancien chanoine de l'église abbatiale de l'Ile Barbe; le 27 avril 1814, un arrêt préfectoral lui rendit le nom de rue d'Enghien, en souvenir du duc d'Enghien, fusillé en 1804 dans les fossés de Vincennes.

En 1791, la rue d'Hauteville, disent MM. Lazare frères, ne débouchait pas encore dans la rue Basse-Porte-Saint-Denis, elle fut exécutée en 1792 (une ordonnance du 15 mai 1832 supprima la rue Basse-porte-Saint-Denis). Avant 1792 il existait un passage formant retour d'équerre et connu sous le nom de passage des Messageries. Il prenait naissance à la rue de Paradis en face celle d'Hauteville et se terminait
Poissonnière. Il était fermé à ses d
des grilles en fer. Le 18 juin 17
furent supprimées. Ce passage fut
verti en rue, devint la continuati
d'Hauteville, la partie comprise en
Messageries et la place la Fayette
vant ordonnance du 27 septembre
le 31 janvier 1827, une ordonnance
« Il sera ouvert une rue de douze m
dans l'axe de l'église (Saint-Vince
qui continuera le prolongement de
teville. » La rue la Fayette a suppri
prolongement. Le nom d'Hautevill
cette rue, en mémoire de Jean-B
Michodière, comte d'Hauteville, pr
chands de 1772 à 1778.

La rue Saint-Ambroise fut aussi p
sur l'emplacement du couvent d
Annonciades du Saint-Esprit ; en
appelée rue Saint-Ambroise, en raison de sa proximité de l'église des Annonciades, dédiée à Saint-Ambroise.

Au XIIe siècle, il existait au bourg Saint-Marcel une rue qu'on appelait rue du Comte de Boulogne en raison des seigneurs de Boulogne qui y possédaient un hôtel; elle s'appela aussi rue Richebourg; en 1713, elle formait deux rues, la rue des Morts, qui longeait le cimetière de Clamart, la seconde rue Permoulin; en 1780, la partie désignée sous le nom de rue des Morts fut appelée rue de la Muette, l'autre vit son nom modifié en celui de rue du Fer-à-moulin; c'était une véritable ruelle qui ne pouvait servir qu'aux piétons; des lettres patentes du 14 mars 1783 approuvèrent un échange de terrain proposé par les administrateurs de l'hôpital général à ceux de l'Hôtel-Dieu à l'effet de prendre sur le cimetière de Clamart le terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue et, dit l'art. 2. de ces lettres, « il sera formé une nouvelle rue de même nom, pour l'établissement de laquelle il sera ajouté à l'emplacement et largeur actuelle de ladite ruelle une lisière à prendre sur le terrain du cimetière de Clamart. »

En 1806, les deux rues furent réunies sous la même dénomination de rue du Fer-à-moulin.

L'année 1784 commença, par de fortes gelées qui duraient depuis le 7 décembre précédent,

D'Harambures, son épée à la main, menaçait d'en percer quiconque s'approcherait de lui.

27 et le 28 il avait tombé beaucoup de neige, puis les premiers jours de janvier avaient été très rigoureux, puis un faux dégel arriva, et « Paris est devenu un cloaque, la communication a été absolument interrompue entre les habitans, et pendant quelques jours il n'y a eu sur pied que les gens qui étoient forcés par le besoin, par leur métier, ou par leur devoir. Des bras, des jambes cassés, d'autres accidents ont été la suite de cette intempérie de la saison. Au milieu de cette espèce de calamité publique, il est des gens qui ont trouvé encore à en tirer parti, à rire et à s'amuser. D'abord les courses en traîneaux ont eu lieu tant qu'on a voulu, ensuite, il s'est offert un spectacle plus nouveau et plus piquant pour les amateurs. On alloit voir à la halle les poissardes en bottes, en culottes, leurs cotillons retroussés jusqu'au nombril, excerçant leur métier dans cette espèce de mascarade et redoublant de quolibets et de propos grivois. »

Le dimanche 18 janvier, M. de Calonne entra au conseil et devint de la sorte ministre.

Le peuple de Paris s'inquiéta peu de cette nomination, depuis longtemps on n'avait eu une saison aussi dure aux pauvres gens. La gelée était revenue plus forte que jamais, le thermomètre descendait à 11 et 12 degrés (Réaumur), une neige épaisse couvrait les toits et les rues, et les malheureux souffraient cruellement, malgré toutes les mesures qu'on prenait pour soulager la misère publique. Il était d'usage que les princes devant leurs palais et les grands seigneurs devant leurs hôtels fissent allumer des feux pour chauffer les portefaix, les savoyards, les cochers et tous ceux que leur profession obligeaient de rester par les rues. Cela ne suffisait pas; sur l'initiative du lieutenant de police, on avertit tous les manœuvres et journaliers qui se trouvaient sans ouvrage de se présenter à l'hôtel de la police et qu'on leur donnerait du travail.

On établit dans les vastes salles des couvents des célestins, des capucins du faubourg Saint-Jacques et des grands-augustins, des poêles toujours allumés, et l'on y employa à des ouvrages

moins pénibles les femmes, les vieillards, les enfants et les infirmes.

Enfin on distribua aux curés et aux commissaires de police des sommes d'argent destinées à fournir du bois, du charbon et du pain aux pauvres honteux.

La misère était grande, et le roi écrivit au contrôleur général des finances qu'il autorisait tous les secours nécessaires. « Il n'y a aucune dépense, dit-il dans sa lettre, qui ne dût être retranchée s'il le fallait pour celle-là. » Bientôt le bois commença à se raréfier, et le 7 février une ordonnance fut rendue afin que chaque particulier ne pût emporter à la fois qu'une demi-voie de bois.

Un arrêt du conseil du 3 janvier porta règlement pour l'Opéra : le nombre des premiers sujets fut fixé à sept « savoir : deux premières basses-tailles, deux premières hautes-contre et trois premières actrices; les places dites de remplacement seront du même nombre et dans les mêmes genres; les places des doubles seront à trois, savoir une hautes-contre et deux actrices. En tout dix-sept sujets. Le corps des premiers sujets de la danse sera composé : d'un maître des ballets, d'un aide, de trois premiers danseurs, de trois premières danseuses, de trois remplacemens en danseurs et danseuses et de six doubles dont trois hommes et trois femmes. En tout dix-sept sujets. Les appointemens des premiers acteurs et actrices seront fixés pour toujours à 9,000 livres, ceux des remplacemens à 7,000 livres et ceux des doubles à 3,000 livres, sur les appointemens des premiers et des doubles du chant et de la danse, il sera fait annuellement une retenue proportionnelle pour fournir à chacun au bout d'un certain tems un fonds qui lui sera [illegible]u. »

Le 1er avril, s'ouvrit rue Bergère une école de chant, de déclamation et de danse dont l'établissement avait été ordonné par lettres patentes du 3 janvier, à l'instigation du baron de Breteuil; elle était dirigée par le sieur Gossec; cette école avait pour objet de perfectionner les dispositions qu'annonçaient de jeunes personnes pour l'opéra; on leur enseignait le chant, la musique instrumentale, la danse, et en 1786 une école de déclamation dramatique y fut annexée. Le directeur Bernard Sarette, qui avait succédé à Gossec, y avait réuni 70 exécutants; en août 1789 la municipalité de Paris prit à sa charge ces 70 exécutants pour en former la musique de la garde nationale. En 1793, Sarrette obtint un décret de la Convention nationale pour la formation d'un institut national de musique, destiné à l'enseignement de cet art. Il devait être donné par 115 professeurs; 600 élèves devaient y être admis gratuitement. Enfin, en 1795, on supprima la musique de la garde nationale et l'école de chant et de déclamation, et l'institut national prit le nom de Conservatoire de musique. Le corps enseignant comprenait 14 professeurs de solfège, 19 de clarinette, 6 de flûte, 4 de hautbois, 12 de basson, 6 de premier cor, 6 de second cor, 2 de trompette, 1 de trombone, 4 de serpent, 1 de buccin et de tuba corva, 1 de timbales, 8 de violon, 4 de basse, 1 de contrebasse, 6 de clavecin, 1 d'orgue, 3 de vocalisation, 4 de chant simple, 2 de chant déclamé, 13 d'accompagnement et enfin 7 de composition, ce qui formait un personnel de 125 professeurs.

L'administration se composait d'un directeur et d'un secrétaire d'administration.

Il y avait 600 élèves des deux sexes.

En 1800, un arrêté du ministre de l'intérieur modifia cette organisation; le nombre des élèves fut réduit à 400, et le personnel général se composa d'un directeur, de 5 inspecteurs de l'enseignement, 1 secrétaire, 1 bibliothécaire, 30 professeurs de première classe et 40 de seconde classe.

En 1802, le nombre des élèves fut réduit à 300, celui des inspecteurs à 2 et celui des professeurs à 25. En 1806, eut lieu la création d'un pensionnat où devaient être admis 12 élèves pour chacun desquels était alloué une somme de 1,100 fr. et 6 élèves femmes, coûtant 600 fr. En 1808, on modifia de nouveau le personnel qui se trouva composé, outre le directeur et le secrétaire, de 30 professeurs de musique et 5 professeurs honoraires, 4 correspondants étrangers, 1 bibliothécaire, 4 professeurs de déclamation et 1 professeur honoraire, 4 professeurs de danse, 1 professeur de français, italien, littérature, histoire et géographie. En 1812, on y annexa une classe de grammaire. En 1815, Bernard Sarrette fut révoqué de ses fonctions, et le Conservatoire fut fermé.

En 1816, il rouvrit le 1er avril, sous le nom d'École royale de musique avec réduction du budget. M. Perne en était le directeur; il y resta jusqu'en 1822.

En 1817 on y créa une école primaire de chant dirigée par M. Choron.

En 1822, Chérubini fut nommé directeur du Conservatoire.

En 1824, M. Habeneck fut nommé directeur honoraire du Conservatoire (il fonda les concerts du Conservatoire en 1828) un arrêté ministériel établit une classe spéciale de déclamation.

En 1840, M. Édouard Monnais fut nommé commissaire près le Conservatoire.

En 1842, M. Chérubini donna sa démission et fut remplacé le 8 août par M. Auber, qui demeura directeur jusqu'à sa mort, survenue en 1871.

En 1854, M. Lassabathie fut nommé administrateur du Conservatoire.

M. Ambroise Thomas a été nommé directeur du Conservatoire le 9 juillet 1871.

Aujourd'hui, le Conservatoire admet 600 élèves; son personnel se compose d'un directeur, d'un secrétaire, d'un agent comptable, d'un surveillant des classes, d'un commis surveillant, d'un biblio-

thécaire, d'un sous-bibliotécaire et d'un chef du pensionnat. Les professeurs sont au nombre de 69. Le gymnase musical ayant été supprimé en 1858, par décision ministérielle, 50 élèves militaires suivent aujourd'hui des cours spéciaux.

L'enseignement se divise en huit sections : 1 solfège, harmonie orale, étude du clavier, étude des rôles ; 2° chant ; 3° déclamation lyrique ; 4° piano et harpe ; 5° instruments à archet ; 6° instruments à vent ; 7° harmonie, orgue et composition ; 8° déclamation française.

En 1878, une classe d'histoire dramatique fut fondée pour M. de la Pommeraye.

L'enseignement est absolument gratuit.

Le Conservatoire est sans contredit la meilleure école du monde entier ; tous les ans ceux des élèves de composition que l'on juge les plus avancés sont admis, après certaines épreuves préparatoires, à concourir pour un grand prix fondé par le gouvernement et décerné par l'Institut.

Des prix partiels sont aussi chaque année l'objet de concours publics suivis d'une distribution solennelle pendant laquelle les lauréats se font entendre successivement comme en un concert ; ces concours ont lieu annuellement du 20 au 31 juillet.

Les bâtiments du Conservatoire qui occupent une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel des Menus Plaisirs sont assez mal disposés ; l'entrée principale, rue du Faubourg Poissonnière, 15, est décorée d'un ordre ionique que surmontent les statues de la Tragédie de la Comédie, de l'Opéra et de l'Opéra-Comique. L'espace étant très resserré, on est contraint de le ménager de telle façon que les classes de trompette, de trombone se font à côté des classes d'harmonie ; mais la grande salle du théâtre, dans laquelle ont lieu les concours publics et les concerts de la société est excellente au point de vue de l'acoustique : elle est disposée et décorée avec goût, mais elle a un défaut capital, celui d'être trop exiguë.

Aujourd'hui, l'agrandissement et la reconstruction totale du Conservatoire de musique est chose résolue. Les maisons portant les numéros 19, 21 et 23 de la rue du Faubourg Poissonnière seront expropriées, et les travaux seront conduits de telle sorte que l'on démolira les bâtiments existant seulement au fur et à mesure que les constructions seront élevées.

Le service des cours n'aura donc point à souffrir.

La superficie actuelle, de 3483m,74, sera portée à 6791m,69.

La bibliothèque, dont le ministre Chaptal posa la première pierre le 14 août 1801, n'est pas très riche en œuvres musicales : ses premières collections proviennent du séquestre révolutionnaire ; cependant depuis quelques années elles se sont sensiblement accrues ; elle renferme actuellement environ 25,000 ouvrages, 7 à 8,000 pièces de théâtre, et une centaine de volumes de plain-chant.

Au-dessous de la bibliothèque, se trouve un intéressante collection d'instruments de musique, dit le musée instrumental ; cette collection formée par les soins de M. Clapisson, lui appartenait ; le gouvernement impérial la lui acheta en 1861. On y remarque une harpe datée de 1612 et enrichie de peintures par Teniers et Paul Baille, des clavecins ancien, dont l'un a été orné de guirlandes de fleurs et d'amour par Poussin, une harpe ayant appartenu à la princesse de Lamballe, une lyre peinte par Prud'hon et une foule d'autres instruments de toute espèce et de diverses époques.

Par suite de la reconstruction, la bibliothèque sera considérablement agrandie ; le musée des instruments sera amélioré comme il convient, et les bureaux seront aménagés confortablement.

Enfin il sera créé un théâtre d'application.

Huit millions seront nécessaires pour mener à bonne fin ces travaux ; mais comme leur durée sera de quinze ans, il ne sera alloué chaque année qu'une somme relativement peu importante.

XXXVII

La *Folle Journée*. — Les barrières. — Théâtre du Palais-Royal. — Les Jeunes Aveugles. — Cagliostro. — L'hôpital du Midi. — Beaumarchais à Saint-Lazare. — Le second dauphin. — Hôpital Beaujon. — L'affaire du collier. — Les transports parisiens. — Les grèves. — Le palais de la Légion d'honneur. — Le pont de la Concorde. — Les catacombes. — Les marrons glacés du Palais-Royal. — Modes et coutumes.

On se rappelle combien la représentation du *Barbier de Séville* avait eu de difficulté à surmonter pour arriver jusqu'au public, il en fut de même de celle du second ouvrage dramatique de Beaumarchais, *la Folle journée ou le mariage de Figaro*, comédie en cinq actes et en prose qui est la suite du *Barbier*.

Ce fut un événement important que cette représentation qu'on a considérée avec raison comme le premier acte de la révolution française. « Une comédie telle que *le Mariage de Figaro*

ne pouvait qu'être grosse d'orage, on y entend derrière la scène, comme le grondement lointain de la Révolution qui se prépare. Une société qui méritait d'être ainsi bafouée, et qui riait la première des coups de fouet qu'on lui cinglait si vertement, était bien près de périr. »

La pièce devait être jouée le 13 juin 1783, mais « dans la matinée, le duc de Villequier avait fait signifier à tous les acteurs qui devaient y remplir un rôle qu'ils eussent à s'abstenir d'y jouer, conformément à un ordre du roi qui défendait à tous ses comédiens, soit français, soit italiens, d'exécuter cette pièce en aucun lieu, et pour qui que ce soit, à peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté. Le sieur de Beaumarchais est d'autant plus sot de se voir frustré des applaudissemens qu'il attendoit, que le roi paroît s'être fait un plaisir de ne faire connoître ses intentions qu'au moment même où la pièce alloit se jouer. Sa Majesté s'en étoit réservé le secret au point que M. le comte d'Artois s'étoit mis en route pour voir *le Mariage de Figaro* dans la plus parfaite confiance et n'a appris la défense qu'à son arrivée à Paris. »

C'est le continuateur de Bachaumont qui s'exprime de la sorte, et il ajoute :

« Ceux qui ont vu des répétitions assurent qu'il y a non seulement beaucoup d'ordures, mais encore des tirades indécentes contre différents corps, contre la magistrature, contre les ambassadeurs. Ils ajoutent que cette pièce, encore plus farce que *le Barbier de Séville*, auroit fait rire dans quelques endroits, mais le plus souvent auroit ennuyé; qu'elle est pleine de choses de mauvais goût, d'expressions forgées, de propos burlesques, de proverbes retournés; en un mot, que c'est un amphigouri si jamais il en fut. »

Mais Marie-Antoinette, mais le comte de Vaudreuil, mais les Polignac s'étaient constitués les ardents défenseurs de la pièce, et ils plaidèrent si chaleureusement en sa faveur qu'ils finirent par obtenir gain de cause; mais laissons la parole à l'auteur des *Mémoires secrets*, il va nous donner la physionomie exacte de cette victoire gagnée contre le ministre et contre le roi.

« 27 avril 1784. Ç'a sans doute été aujourd'hui pour le sieur de Beaumarchais, qui aime si fort le bruit et le scandale, une grande satisfaction de traîner à sa suite non seulement les amateurs et curieux ordinaires, mais toute la cour, mais les princes du sang, mais les princes de la famille royale; de recevoir quarante lettres en une heure de gens de toute espèce qui le sollicitoient pour avoir des billets d'auteur et lui servir de *battoirs*, de voir Mme la duchesse de Bourbon envoyer dès onze heures des valets de pied au guichet, attendre la distribution des billets indiquée pour quatre heures seulement; de voir des cordons bleus confondus dans la foule, se coudoyant, se pressant avec les savoyards, afin d'en avoir; de voir des femmes de qualité, oubliant toute décence et toute pudeur, s'enfermer dans les loges des actrices dès le matin; y dîner et se mettre sous leur protection, dans l'espoir d'y entrer les premières; de voir enfin la garde dispersée, des portes enfoncées, des grilles de fer même n'y pouvant résister et brisées sous les efforts des assaillans. Mais le triomphe véritable pour lui, ç'a été de faire lever une défense du roi de jouer sa pièce, donnée par écrit il n'y a pas un an et signifiée avec une solennité qui sembloit en faire et caractériser une affaire d'État. Et dans quelle circonstance? lorsque l'auteur le plus honnête n'auroit osé proposer une pareille pièce par la crainte d'allusion à des bruits qui ont affligé cet hiver la famille royale et qui pouvoient rappeler le souvenir d'une calomnie atroce; lorsque du moins aucun censeur n'auroit pris sur lui de laisser subsister un incident prêtant si fort à la malignité du spectateur.

« Quoi qu'il en soit, on juge bien qu'avec cet empressement général, la salle a été remplie de bonne heure. A ces séances tumultueuses, il arrive toujours quelque distraction qui occupe le public. C'est ainsi que M. le bailly de Suffren ayant paru, il a été applaudi avec le même transport qu'hier à l'Opéra, mais ce qui a beaucoup diminué le mérite de cet enthousiasme, et indigné les vrais patriotes, ç'a été de voir la dame Dugazon qui, rétablie de sa honteuse maladie, ne s'étoit pas encore montrée au spectacle, occasionner les mêmes transports que le héros.

« Quant à la comédie, le plus grand nombre des spectateurs s'attendoit bien qu'elle seroit mauvaise, mais non aussi longue. On croyoit qu'elle occuperoit la durée ordinaire du spectacle, puisque les comédiens n'avoient point annoncé de petite pièce. On ne s'imaginoit pas qu'elle seroit prolongée depuis cinq heures et demie jusqu'à dix heures. Et pourquoi faire? pour nous peindre un grand seigneur au milieu de sa valetaille qui le dupe, le joue et le baffoue durant tout ce tems. La seule présomption d'occuper le public françois pendant plus de quatre heures avec une farce aussi dégoûtante, méritoit d'être sifflée. Il y a bien eu des huées, des sifflets même, mais très modérés, quoique fréquens, et l'on ne sait ce qu'admirer de plus, ou de l'impudence du sieur de Beaumarchais ou de la patience des spectateurs.

« Monsieur a paru s'ennuyer beaucoup de cette folle journée. Quant au comte d'Artois, on sait qu'il s'étoit déjà en quelque sorte opposé à la représentation, en disant au roi que c'étoit une vilenie, une infâmie.

« Malgré cela, comme la pièce, bien inférieure encore au *Barbier de Séville*, n'a pas éprouvé à beaucoup près les mêmes contrariétés, on ne seroit pas surpris qu'à la faveur surtout des acces-

F Roy, éditeur. – 187

Une séance dans la salle du Conservatoire de musique.

Imp. Chaix et fils

On allait voir à la halle les poissardes en bottes, en culottes, exerçant leur métier dans cette mascarade.
(Page 49, col. 1.)

soires, du chant, de la danse, des décorations, de la satire vive, des obscénités, des flagorneries pour le parterre, dont cette nouvelle facétie comique est mêlée, elle allât loin et eût beaucoup de représentations. »

N'est-il pas curieux de lire ce jugement porté sur la conception la plus forte de Beaumarchais?

Au reste, on voit que malgré tout, ce sévère appréciateur prédit que la pièce pourrait bien avoir beaucoup de représentations, on sait s'il prédit juste : Le 1er mai il revient à la charge. « Les comediens, dit-il, pour satisfaire l'avidité du public, ont joué jeudi et vendredi *le Mariage de Figaro* ; tout le monde veut voir cette pièce, et il n'est personne qui n'en dise du mal en sortant. Les plus modérés s'en tiennent à la trouver excessivement longue... elle se passe, comme on l'a observé, entre des personnages si bas et si méprisables qu'elle ne peut exciter aucun intérêt, même de curiosité... Tout ce fond est couvert d'une infinité de détails où certaines gens trouvent beaucoup d'esprit, mais où les connoisseurs plus exercés et plus difficiles ne remarquent qu'un abus continuel de l'esprit. Quant au style, il est tout à fait vicieux et détestable. L'auteur, selon qu'il lui convient, rajeunit de vieux mots, ou en forge de nouveaux, mêle des

expressions d'un persiflage fin et délicat avec les propos grossiers et triviaux des halles ; d'où il résulte une bigarrure vraiment originale et qui n'appartient qu'à lui. En un mot, dans cette pièce, tenant beaucoup de la vieille comédie, bouffonne et non gaie, satirique et non critique, où l'on prêche le vice, loin de chercher à en corriger, le poète paroit avoir eu pour but véritable d'insulter à la fois au goût, à la raison et à l'honnêteté publique, et en cela il a parfaitement réussi. »

On ne saurait croire combien la représentation de cette pièce déchaîna de colères et de haines contre son auteur; ajoutons qu'obsédé de toutes parts le roi avait accordé en septembre 1783 la permission de jouer la pièce à Genevilliers, à la maison de campagne du comte de Vaudreuil, et que toute la cour avait assisté à la représentation.

En somme, le succès du *Mariage de Figaro* fut immense, inouï, et cent représentations ne purent l'épuiser. Napoléon 1er a dit que c'était la Révolution en action, et tous les contemporains y voyaient clairement une sorte de fronde philosophique dirigeant contre les institutions anciennes toute une artillerie de saillies mordantes, d'attaques audacieuses, d'allusions fines et meurtrières.

On peut imaginer l'effet produit à cette époque quand on se souvient que sous le second empire on supprimait encore à la représentation de cette pièce divers passages et notamment la phrase du monologue relative à la liberté de la presse.

Nous ne jurerions pas qu'ils eussent été rétablis.

Ajoutons que ce fut à l'occasion de la première représentation du *Mariage de Figaro* que les chandelles, qui jusqu'alors avaient servi à l'éclairage de la Comédie française, furent remplacées par des quinquets, nouvelle lampe inventée par MM. Lange et Quinquet. « Cette lumière, d'un genre plus parfait, quoiqu'elle laisse encore bien des choses à désirer, a été jugée ce qu'on avoit tenté de mieux. Elle est vive, douce, nette, sans la moindre fumée, et peu dispendieuse. »

Nous sommes forcé de revenir aux ballons, l'abus qu'on en faisait obligea le gouvernement à s'opposer « à ces jeux » ou du moins à les modifier; une ordonnance de police du 23 avril 1784 défendit de fabriquer et faire enlever des ballons et autres machines aérostatiques auxquels seraient adaptés des réchauds à esprit de vin, de l'artifice et autres matières inflammables. Il fut ordonné en outre « que tous autres ballons ne pourroient être enlevés sans en avoir obtenu la permission. Elle ne doit être accordée qu'à des personnes d'une expérience et d'une capacité reconnues, et contiendra le lieu, le jour et l'heure auxquels pourront se faire lesdites expériences, à peine contre les contrevenans de 500 livres d'amende. »

Le baron de Breteuil s'occupait sans relâche d'étudier les meilleurs moyens à employer pour améliorer le sort des prisonniers, et le 24 mai il visita attentivement, en présence des administrateurs, l'hôpital général de la Salpêtrière, et ces visites faites dans les diverses prisons de la ville amenèrent la disparition de nombreux abus qui étaient commis par le personnel des établissements de répression et de force, au préjudice des prisonniers.

Depuis longtemps, on se plaignait de la multiplicité des échoppes qui gênaient la circulation dans les rues et sur les ponts, « elles gâtent dans les places leur symétrie et, sur les quais, ôtent le coup d'œil de la rivière. » Des lettres patentes du 27 mai vinrent enfin défendre ces envahissements de la voie publique, en ordonnant qu'il ne serait conservé que les échoppes aliénées au profit du domaine du roi, que les autres devraient disparaître, et qu'il ne pourrait à l'avenir, sous quelque prétexte que ce fût, être établi que des échoppes mobiles, placées le matin et enlevées le soir.

Ces lettres patentes jetèrent une grande perturbation parmi tous les pauvres diables qui occupaient les échoppes; il faut dire qu'à cette époque toute une population de travailleurs vivait, souffrait et mourait dans ces taudis de planches qui depuis des siècles se collaient aux murs de la ville, grimpaient après ses palais et poussaient comme des champignons dans tous les coins de Paris. Le Louvre, le Palais-Royal, les quais, étaient obstrués par ces niches de bois mal joint, dans lesquelles grouillait parfois toute une famille ; au Carrousel s'étaient installés les petits libraires, sur le Pont-Neuf les marchands d'habits, aux flancs des églises, des marchands de médailles et de chapelets, et partout, des savetiers, battant la semelle en chantant, tandis qu'une pie se pavanait dans sa cage au seuil de la baraque, des horlogers qui raccommodaient des oignons derrière leurs vitres, des rempailleurs, des bouquetières, des écrivains publics, etc.

Mais il fut de cette ordonnance comme de beaucoup d'autres, quelques échoppes furent peut-être démolies, mais on se garda bien de toucher à celles dont les habitants étaient protégés par quelque puissant personnage, et l'on put, tout comme par le passé en élever de nouvelles; cependant leur nombre diminua sensiblement, et si de nos jours on voit encore çà et là une échoppe, c'est pour ainsi dire à titre de spécimen, mais avant la Révolution de 1848 la place du Carrousel en était encore couverte.

Une aventure assez singulière qui se passa le 6 juin 1784 mérite d'être rapportée comme trait de mœurs de l'époque. « Un sieur Tricot, sergent du régiment du roi, recruteur, spadassin renommé, grand souteneur de mauvais lieux, héros

des filles, d'escrocs et de tous les tapageurs de Paris est mort, et il a fallu l'enterrer. Tous les recruteurs, ses camarades, se sont fait un honneur d'escorter son convoi, auquel ils donnoient un air de pompe militaire ; quand le corps est parti, ils ont vu avec peine qu'on ne prenoit point le chemin de Saint-Nicolas des Champs, paroisse du défunt, mais celui du cimetière où on le portoit en droiture : ils s'en sont plaints, et malgré la déclaration des prêtres, qu'on n'avoit payé que pour cette marche, ils ont forcé, le sabre à la main, les porteurs du corps de le conduire à l'église ; mais quand le convoi y est arrivé, le suisse, prévenu, a fait fermer les portes. Grand effroi dedans, grand tumulte au dehors, les recruteurs menaçoient d'enfoncer les portes. On a recours au curé, qui, intimidé par toute cette cohorte, ordonne que le cadavre entrera par une porte, mais sans reposer, sortira par l'autre ; tout le cortège applaudit à la décision du sage pasteur : on crie bravo, on entre en triomphe, on bat des mains, on répète *bis ;* en un mot, on tourne en parade cette fête funéraire. »

Mais ce n'est pas tout : une fois dans l'église, les recruteurs exigèrent que le corps de leur camarade y demeurât un moment, ils prirent des chaises, en formèrent une sorte de piédestal et voulurent poser le cercueil dessus. La loueuse de chaises s'y opposa et flanqua un vigoureux soufflet à l'un des hommes, mais elle fut renversée et foulée aux pieds, et les soldats sortirent de l'église en emportant leur mort et en chantant la chanson des funérailles de Marlborough.

Le curé se plaignit à la police, et les auteurs de ce scandale furent envoyés en prison, mais sans bruit ni jugement, de façon à ne pas ébruiter l'affaire.

Le 7 juin, Paris reçut la visite du roi de Suède qui, voyageant sous le nom de comte de Haga, alla loger chez son ambassadeur ; le surlendemain, il alla à la Comédie française, on y jouait pour la 18e fois *le Mariage de Figaro* ; la pièce était à la moitié du premier acte lors de son arrivée, le public lui fit l'honneur de demander à grands cris qu'on recommençât, et exigea même que le rideau fût baissé et que l'orchestre jouât une seconde fois l'ouverture, ce qui fut exécuté.

On promena, selon la coutume, le souverain partout, son incognito lui permettant d'aller là où la majesté royale n'eût pu dignement entrer. On le régala du spectacle de l'ascension d'un ballon, et on lui donna un bal. Malheureusement, à ce bal, qui eut lieu à l'Opéra, son chambellan ayant échangé quelques propos un peu vifs avec le comte de la Mark, un duel s'ensuivit, et le chambellan du Perron, qui était d'origine française, fut tué. Le comte-roi mena, du reste à Paris, une conduite exemplaire, et il ne fréquentait qu'une dame suédoise qui fut chargée par lui de faire de nombreuses emplètes de robes, de modes, etc., pour la reine sa femme ; aussi toutes les femmes de mœurs équivoques parlaient-elles de ce monarque avec le plus profond mépris, « en répandant sur son compte toutes sortes de mauvais propos plus indécens et plus odieux. »

Ce qui fit un peu perdre de vue les faits et gestes du roi de Suède, ce fut l'exhibition du corps de sainte Victoire, que le pape envoya aux Filles-Dieu de la rue Saint-Denis, dans la première quinzaine de juillet, et que tout le monde voulut aller voir.

Le bruit avait couru tout d'abord que c'était un cadeau que le saint-père faisait à Mme Louise ; mais c'était un faux bruit : le cadeau était pour le couvent.

Il fallut bientôt prendre des mesures pour éviter l'encombrement ; des gardes furent envoyés pour maintenir l'ordre, et l'on obligea le public à entrer par une porte et à sortir par une autre, car la foule augmentait considérablement de jour en jour.

Le corps richement paré était couché sur un lit de repos, « et sous une espèce de bocal : tout cela est en dedans du chœur des religieuses. La grille est entre deux. En outre, on a formé une enceinte d'une balustrade de fer qui retient la multitude ; il n'y a que les gens distingués qui puissent approcher de plus près et jusqu'à la grille du chœur ; on avoit d'abord exposé le visage dans tout son desséchement, on a trouvé que c'étoit trop hideux et l'on a fait à sainte Victoire un visage de cire. »

Un incident ramena bientôt l'attention sur le roi suédois ; le 16 juillet il était à l'Opéra pour la dernière fois (il quitta Paris le 19), et la reine « voulut régaler cet illustre étranger du spectacle des talents du jeune Vestris, qui arrivoit d'Angleterre ; la reine lui dit de danser, il répondit qu'il ne le pouvoit, attendu qu'il avoit mal au pied. Marie-Antoinette, sachant que c'était un prétexte qu'il invoquoit pour se dispenser d'obéir, l'en fit prier : la prière n'eut pas plus d'effet que l'ordre ; indignée. Elle raconta le fait au roi, qui vouloit faire mettre l'impudent à Bicêtre. On se contenta de l'envoyer à la Force ; il en résulta une grande agitation, et comme le danseur devoit reprendre son service le 23 juillet, le public se proposoit de ne pas le laisser paroître sur la scène avant qu'il eût demandé pardon à genoux devant la loge de la reine. »

Mais Vestris « ayant commis de nouvelles insolences », c'est-à-dire ayant gambadé afin de bien faire voir qu'il était libre des jambes, au lieu de sortir de la Force il y fut mis au secret, et l'on décida qu'il y resterait pendant six mois ; un de ses oncles, qu'on appelait le cuisinier, demanda et obtint la permission d'être enfermé avec lui. Il avait deux mille écus de pension sur le trésor. On fut d'abord d'avis de les lui retirer, mais on se contenta de suspendre le payement

des arrérages. « Tout cela est trop doux », disent les *Mémoires secrets*. Le plus joli, c'est que Vestris père, apprenant ce qui s'était passé, alla trouver son fils et lui adressa ces paroles sublimes :

— Comment ! Auguste, la reine de France fait son devoir, elle te prie de danser, et tu ne fais pas le tien ! je t'ôterai mon nom !

On avait besoin de lui à l'Opéra, on abrégea le temps de sa prison, et le 17 août il dansa au milieu d'un vacarme assourdissant qui dura tant qu'il demeura en scène.

Depuis que le Palais-Royal avait changé d'aspect, on regrettait beaucoup l'amoindrissement du jardin « qui n'offroit plus guère que l'image d'un parterre de moines entouré d'un cloître ; les corridors ne répondent point à la beauté du plan : ils sont étranglés, et les réverbères mesquins n'éclairent que foiblement ; les boutiques qui en forment le pourtour donnent à tout l'ensemble un air de foire peu digne du palais d'un grand prince.

« Les rues de derrière sont de véritables cloaques, parce que les maisons nouvelles n'ayant ni cour ni dégagement ni réceptacle pour leurs immondices, y envoient tout leur déblayement, que d'ailleurs elles sont habitées en grande partie par des filles, par des jeunes gens, par des libertins peu propres, peu soigneux de leur naturel, et dont les valets le sont encore moins. »

Le tableau n'est pas flatté.

« Les nouveaux caffés qui s'établissent au Palais-Royal cherchent à se surpasser l'un l'autre par quelque invention singulière. C'est aujourd'hui le caffé méchanique qu'on va visiter. A chaque table est un tuyau cylindrique par lequel on demande ce qu'on désire. A l'instant il s'élève par le même canal, sans le ministère d'aucun agent visible... au fond le service n'en est ni meilleur ni plus prompt. »

Un fait bien étrange se passa au mois d'août : le chevalier de Seine et de Forges, tous deux gendarmes, avaient été condamnés à vingt ans de prison pour faits graves commis au corps ; à la veille d'être transférés de la prison de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, au lieu de leur destination, ils résolurent de se soustraire au sort qui les attendait, et ils se procurèrent, on ne sut comment, des sabres, des pistolets, des balles et de la poudre.

Dans la soirée, c'était le dimanche 1er août, la garde retirée, nos deux hommes descendirent et voulurent contraindre le geôlier à les laisser partir ; celui-ci s'y étant refusé et ayant appelé du secours, ils lui lâchèrent un coup de pistolet dont il évita le coup. Forcés de remonter dans leur chambre, ils s'y barricadèrent et menacèrent de tuer le premier qui se présenterait. Leur commandant, le commissaire des prisons, et d'autres personnes essayèrent en vain de leur faire entendre raison, ils répondirent qu'ils allaient faire sauter l'Abbaye.

Comme on ignorait la quantité qu'ils pouvaient avoir de poudre, on prit toutes les précautions pour atténuer l'effet de la réalisation de cette menace ; on fit déloger les prisonniers qui occupaient les étages au-dessus et au-dessous de ces deux mauvaises têtes, et les pompiers reçurent l'ordre de se tenir toujours prêts.

Mais au fond personne n'était rassuré.

Enfin le dixième jour de leur résistance, ils mirent bas les armes ; on dressa procès-verbal de l'événement, et l'on se contenta de les transférer à la prison de la Conciergerie, où ils furent traités avec tous les égards dus à des prisonniers difficiles à vivre ; on leur permit de recevoir des dames, de donner des repas, mais tout cela n'était pas la liberté. Ils résolurent à nouveau de la conquérir, et le 28 septembre, après avoir bien festoyé avec leurs amis et même leurs guichetiers, ils se présentèrent armés de nouveaux pistolets d'arçon pour se faire ouvrir les portes de la prison, tuèrent le premier guichetier, en blessèrent grièvement un second, et ils allaient par le même moyen franchir le troisième guichet, lorsqu'on appela au secours, et ils se trouvaient enfermés entre les deux guichets, mais on craignait qu'ils ne fissent encore usage de leurs armes, et l'on imagina de faire établir une pompe par le haut du plafond qui joua si fortement qu'en peu de temps ils furent submergés.

On leur mit alors les fers aux pieds et aux mains, et leur procès s'instruisit au bailliage du palais.

Les circonstances singulières de cette affaire en firent l'objet de toutes les conversations, et si la plupart des bourgeois tremblaient au récit des meurtres accomplis froidement par ces deux gendarmes, il se trouvait des gens qui s'enthousiasmaient pour la crânerie avec laquelle ils avaient résisté à tous.

Une troisième personne fut impliquée dans le procès, c'était un sieur Jaquin, une sorte d'homme de peine au service des guichetiers, qui avait eu connaissance du complot formé par les accusés et les avait aidés à l'exécuter.

Le 1er octobre le jugement fut rendu, tous trois furent condamnés à être rompus vifs, et l'arrêt portait que de Seine, considéré comme le chef et l'instigateur du complot, serait préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir, par sa bouche, la révélation de ses complices et la vérité sur certains faits de détail.

Effrayé par le seul appareil de la question, de Seine déclara le 5 octobre que c'était la maîtresse de lord Massaréenne, l'un des prisonniers de la Conciergerie qui lui avait fourni les armes et les munitions, que les pistolets lui étaient parvenus enfermés dans de grands pains, etc. Cette femme

Le curé, intimidé, ordonna que le cadavre entrera par une porte, mais sans reposer, et sortira par l'autre.
(Page 55, col. 1.)

fut immédiatement décrétée de prise de corps et arrêtée.

Les trois hommes subirent leur supplice devant une affluence de spectateurs telle qu'on n'en avait pas vu depuis bien des années, et ce fut à qui plaindrait de Forges, dont la jeunesse excitait généralement la sympathie et qui avait été dominé par son compagnon.

Des lettres patentes du 21 août, enregistrées au Parlement le 3 septembre 1784, avaient ordonné le transfert de la halle à la marée établie aux halles, sur l'emplacement de l'ancienne cour des Miracles, près les Petits-Carreaux, et en conséquence, cette halle fut construite sur les dessins du sieur Dumas, mais lorsqu'elle fut terminée les marchands de marée refusèrent de l'occuper, et lors de la Révolution, on y aménagea des forges qui disparurent depuis ; quant à la halle ancienne, elle fut affectée à la vente en gros des denrées et comestibles « qui se vendoient rue de la Ferronnerie et aux environs, et gênoient et infectoient tout ce canton, et la halle au bled ancienne servira à la vente en détail. »

Ce fut aussi en 1784 que la halle aux cuirs, qui était autrefois établie dans la rue de la Lingerie, fut transférée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne et du théâtre des Italiens. Cet établissement entraîna le commerce des cuirs dans ce quartier, et il y est demeuré ; quant à la halle, elle fut construite sous le

second Empire sur la Bièvre, entre les rues Censier et du Fer-à-moulin ; au reste, cette halle ne tient comme marché qu'une place secondaire dans le commerce des cuirs. c'est plutôt une sorte de bourse pour les spéculateurs en cuirs, qu'un entrepôt de marchandises.

Ce fut en 1784 que Paris commença à être enserré dans un mur d'enceinte.

Cependant, avant cette époque, on entrait dans la capitale par soixante barrières qui étaient construites à la tête et aux issues des faubourgs. M. Alfred Delvau en a donné la nomenclature dans son *Histoire anecdotique des barrières de Paris*, sauf trois qu'il a omises et que nous rétablissons à leur ordre :

Barrière des Anglaises; elle était située derrière le couvent de ce nom, au faubourg Saint-Marceau.

Barrière Sainte-Anne, à l'extrémité de la rue Poissonnière.

Barrière d'Antin, à l'extrémité de la Chaussée d'Antin.

Barrière Saint-Antoine, à l'entrée du faubourg de ce nom.

Barrière Saint-Bernard, à l'extrémité du quai du même nom.

Barrière Blanche, près la rue Saint-Lazare.

Barrière des Carmes, à l'extrémité de la rue de Vaugirard (qui finissait alors au boulevard).

Barrière de Chaillot, près le Roule.

Barrière des Champs-Elysées, à la grille des Champs-Élysées.

Barrière de Charonne, à l'extrémité de la rue du même nom.

Barrière des Chartreux, à la hauteur de la rue de la Bourbe.

Barrière de Clamart, à la croix de Clamart, près le marché aux chevaux.

Barrière de Clichy, à l'extrémité de la rue de Courcelles.

Barrière de la Conférence, à l'extrémité du Cours-la-Reine.

Barrière de Courcelles (omise par M. Delvau), auprès du pavillon du duc de Chartres

Barrière de la Courtille, à l'extrémité de la rue du Faubourg du Temple, qui s'arrêtait alors à la hauteur du canal.

Barrière de la Croix-Faubin, dans le faubourg Saint-Antoine.

Barrière de Saint-Denis, à l'extrémité de la rue du Faubourg Saint-Denis.

Barrière Saint-Dominique, à l'extrémité de la rue du même nom.

Barrière de la Folie-Regnault, dans le faubourg Saint-Antoine.

Barrière Saint-Germain, derrière le palais Bourbon, près l'esplanade des Invalides.

Barrière des Gobelins, devant l'établissement de ce nom.

Barrière de Grenelle, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière Saint-Honoré, à l'extrémité de la rue du faubourg de ce nom.

Barrière de l'Hôpital, à la hauteur de la Salpêtrière.

Barrière Saint-Jacques, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques.

Barrière du Jardin-du-Roi, à l'extrémité de la rue du Jardin-du-Roi, à peu près à la hauteur de la rue Fer-à-moulin.

Barrière Saint-Laurent, à l'extrémité de la rue du faubourg de ce nom.

Barrière Saint-Lazare, à l'extrémité du faubourg de ce nom.

Barrière de Lourcine, vers le milieu de la rue de ce nom.

Barrière Saint-Marcel, à l'extrémité de la rue des Fossés Saint-Marcel.

Barrière Saint-Martin, à l'extrémité de la rue du faubourg du même nom.

Barrière du Marché-aux-chevaux, vers le milieu de la rue de Poliveau.

Barrière de Ménilmontant, à l'extrémité de la rue du chemin de ce nom.

Barrière Saint-Michel, à l'extrémité du faubourg de ce nom.

Barrière de Montmartre, à l'extrémité du faubourg Montmartre.

Barrière de Montreuil, à l'extrémité de la rue de Montreuil.

Barrière de Monceaux, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de Notre-Dame des Champs, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de Picpus, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine.

Barrière Plumet, à l'extrémité de la rue de Babylone.

Barrière de la Pologne, à l'extrémité de la Chaussée d'Antin et de la rue Saint-Lazare.

Barrière des Porcherons, à l'extrémité de la rue du même nom, près la rue des Martyrs.

Barrière des Poules; à l'extrémité de la rue de Charenton.

Barrière de Rambouillet (omise par M. Delvau), à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de la Rapée; au bout des fossés de la Bastille.

Barrière de Reuilly, à l'extrémité de la rue de ce nom.

Barrière de la Rochefoucault, à la nouvelle France.

Barrière de la Roulette, à l'extrémité de la rue des Brodeurs.

Barrière du Roule, à l'extrémité du faubourg de ce nom.

Barrière de Sève; à l'extrémité de la rue du même nom (rue de Sèvres).

Barrière du Temple, à l'entrée de la rue du Faubourg du Temple.

Barrière de Varenne; à l'extrémité de la rue du même nom.

Barrière de Vaugirard, à l'extrémité de la rue des Vieilles-Thuileries, près du boulevard.

Barrière Saint-Victor (omise par M. Delvau), au haut de la rue Saint-Victor.

Barrière de la Ville-l'Evêque, à l'extrémité de la rue de l'Arcade.

Barrières par Eau, barrière du Port de la Conférence, vis-à-vis les Invalides.

Barrière de la Rapée, à la Rapée.

Barrière du port Saint-Paul, devant le port du même nom.

Barrière du port Saint-Nicolas, en face dudit port.

Hurtaut, dans son *Dictionnaire historique de la ville de Paris* publié en 1779, dit en parlant des barrières des entrées de Paris : « On entre dans cette vaste ville par soixante barrières (celles ci-dessus) qui sont construites à la tête et aux issues des fauxbourgs. Il n'y en a cependant que vingt-quatre principales qui conduisent aux différentes grandes routes par terre et où se payent et s'acquittent les droits de toutes les denrées qui entrent dans cette ville pour l'usage et la consommation de ses habitans. »

Et il n'en cite que 19 : « Ces barrières sont celles de Saint-Victor, Saint-Marcel, de l'Oursine (Lourcine) Saint-Jacques, Saint-Michel, des Carmes, de Saint-Germain, de la Conférence, de Chaillot, du Roule, de la Ville l'Évêque, de Saint-Martin, de Montmartre, de Saint-Anne, du Temple, de la Croix-Faubin, de Picpus et de Rambouillet, les sont autres sont de traverses et de communications, comme celle de Courcelles, auprès du pavillon de monseigneur le duc de Chartres, etc. Il y a aussi deux entrées par eau dans cette ville, l'une est par la Rapée où est une patache, en descendant la rivière, et l'autre est en montant par le Pont-Royal, vis-à-vis les Invalides. Les denrées qui arrivent par la première de ces entrées sont conduites par des commis, soit au bureau du port Saint-Paul ou à celui de la Tournelle; celles qui entrent par la seconde sont pareillement conduites par des commis au bureau du port Saint-Nicolas. »

De nombreux commis veillaient à ces barrières sous la direction d'inspecteurs à pied et à cheval, de contrôleurs et de brigadiers; néanmoins, la fraude était grande, et les fermiers généraux se trouvaient lésés.

Ce fut pour arrêter les progrès de la contrebande et assujettir aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, que les fermiers généraux obtinrent du ministre de Calonne l'autorisation d'enfermer Paris dans une vaste enceinte « où il n'y auroit d'entrée que par des grilles sur les grands chemins. On en plaisantoit, on en rioit comme d'une absurdité, comme d'une folie... En conséquence, dès le mois de mai on a vu décharger sur les boulevards neufs, du côté de l'hôpital, vingt mille voitures de pierres et de moellons, et l'on a su que le projet était passé au conseil et alloit s'exécuter pour essai, depuis la rivière jusques aux Invalides. Il s'est alors élevé des murmures considérables; de grands seigneurs ayant des hôtels et des maisons de plaisance en cette partie ont formé des oppositions à l'exécution. Depuis ce tems elle étoit restée en suspens, et l'on se flattoit qu'elle n'auroit peut-être pas lieu. Mais il y a environ trois semaines qu'on y a mis des ouvriers et les travaux sont commencés. C'est un sieur Pecoul, architecte, maître maçon entrepreneur, qui est à la tête. »

« Lorsqu'en 1786, lisons-nous dans Dulaure, l'enceinte du midi de Paris fut terminée, que l'on eut entrepris celle du côté du nord, et qu'on eut englobé les villages de Chaillot, du Roule, de Mousseau (Monceaux), de Clichy, on attaqua le territoire de Montmartre; les habitants et l'abbesse de ce village firent de vives réclamations qui obligèrent les entrepreneurs à faire subir à la ligne de circonvallation une inflexion, un angle rentrant qui se remarque entre les barrières de Clichy et de Rochechouart.

« Lorsqu'à la fin de cette année, on s'occupa de jalonner du côté du village de Picpus, un propriétaire, fils du peintre Restout, s'opposa tant qu'il put à cette usurpation, et quand il demanda de quel droit on lui enlevait sa propriété, un maître des requêtes nommé de Colonia lui répondit sottement: Le droit canon. La muraille fut continuée. »

Cependant au nord de Paris on se plaignait fort, surtout les propriétaires, maraîchers, cabaretiers, qui se trouvaient grevés d'impôts directs ou indirects auxquels ils n'étaient point sujets, soit par la diminution des loyers de leurs maisons, soit par l'augmentation des denrées, impôts dont ils se regardaient comme affranchis par les limites de la capitale, fixées depuis longtemps; plusieurs particuliers ne se contentèrent pas de se plaindre, ils intentèrent des procès à la ferme qui les laissa faire, s'arrangea de façon à les gagner et poursuivit son œuvre, en ayant toujours grand soin de présenter l'exécution du projet comme le seul remède à apporter contre l'exercice de la contrebande qui, disait-elle, se faisait ouvertement et la ruinait.

Ce fut alors que les Parisiens, pour se venger, répétèrent partout ce vers :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Et ils s'amusèrent encore à colporter cette spirituelle épigramme :

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La Ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

Les Parisiens purent répéter cette jolie chose à satiété ; ils l'eussent même chantée, que le ministre ne s'y fût nullement opposé, l'important était que le mur se fît. Il fut fait.

Nous donnerons tout à l'heure quelques lignes d'appréciation sur chacune des barrières, mais auparavant continuons l'historique général.

Lorsqu'en 1787, M. de Calonne quitta le ministère, les protestations contre la construction des barrières furent si vives et si nombreuses que le 7 septembre, le conseil rendit un arrêt qui ordonnait la suppression du travaux, et le ministre, M. de Brienne, faisant du zèle, alla lui-même les visiter en criant bien haut qu'il fallait faire jeter bas la muraille impopulaire et en vendre les matériaux, mais quand il vit le nombre des pavillons élevés aux barrières, le mur presque terminé, il se contenta de faire exécuter l'arrêt, en ce sens que les travaux s'arrêtèrent, mais ce fut tout ; — ou plutôt non, car le ministre nomma de nouveaux architectes et de nouveaux inspecteurs.

Lorsque la Révolution éclata, le peuple mit alors le feu à quelques barrières, mais il ne toucha qu'aux anciennes, il respecta les nouveaux monuments, et quant au mur d'enceinte, sans le démolir, il se contenta de lui faire quelques brèches isolées ; la Convention, par décret du 13 messidor an II, ordonna : « Les bâtiments nationaux désignés sous le nom de barrières de Paris sont érigés en monuments publics. Les diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y seront gravées incessamment en caractères de bronze. Le comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures pour la prompte exécution du présent décret, en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir et à composer des inscriptions. »

En l'an v, le Directoire ayant établi un octroi municipal de bienfaisance, dont le produit devait être destiné aux hôpitaux, on logea les commis dans les bâtiments qui subsistèrent jusqu'à ce que la loi de 1859 décidât la suppression des barrières de Paris, ou plutôt les reportât aux fortifications.

Ce fut l'architecte Ledoux qui fut chargé d'élever les massifs édifices qui devaient, comme deux châtelets, flanquer chaque barrière, et l'architecte, qui avait probablement reçu des instructions particulières lui enjoignant de s'arranger de façon que ces constructions primitivement et exclusivement destinées au logement des commis de barrière pussent au besoin servir pour les défendre, éleva de véritables forteresses d'un aspect lourd et disgracieux.

« L'architecte Ledoux, dit Dulaure, en voulant donner des preuves de la fécondité de son imagination, n'en a souvent prouvé que les écarts. Le luxe qu'il a prodigué dans ses productions architecturales blesse toutes les convenances. On voyait avec mécontentement et murmures de fastueux édifices consacrés à une perception oppressive pour toutes les classes de la société et très gênante pour le commerce. C'était blanchir les sépulcres, faire admirer les instruments de l'oppression. »

Dulaure se laissa évidemment emporter par un lyrisme à faux, car jamais les bâtiments auxquels il fait allusion ne furent admirés par personne : en général ils étaient affreux.

Voici la liste des 60 barrières qui furent construites de 1784 à la fin de l'Empire.

La barrière des Amandiers, qui devait son nom à la rue qui y aboutit, était située en face de la terrasse du cimetière du Père-Lachaise; ses deux petits pavillons furent reconstruits en 1837 par l'architecte Jay ; elle avait un bâtiment principal rectangulaire, surmonté d'un couronnement. Elle était à 320 mètres de celle de Ménilmontant.

La barrière d'Aunay, qu'on nomma en 1790 barrière Folie-Regnault, puis barrière Saint-André, tirait son nom d'Aunay, d'une ferme de ce nom situé à un kilomètre de Paris. Elle était à 320 mètres de celle des Amandiers et se composait d'un bâtiment avec deux péristyles ; elle fut fermée vers 1840.

La barrière de Belleville, tirant son nom de la commune de Belleville; elle était composée de deux bâtiments avec colonnes et arcades. A 290 mètres de la Chopinette.

La barrière de Bercy, qui dût son nom au village, était ornée de deux bâtiments ayant chacun deux péristyles et douze colonnes. A 800 mètres de celle de Charenton.

La barrière Blanche, qui se composait d'un seul bâtiment avec trois arcades au rez-de-chaussée; elle se nommait originairement barrière de la Croix-Blanche (du nom d'une enseigne voisine), dénomination primitive affectée à la rue Blanche. A 480 mètres de la barrière Clichy.

La barrière de la Boyauderie, qui devait son nom « à la rue qui venait aboutir devant son dôme, sa grille et sa guérite. » A 500 mètres de celle de Pantin.

La barrière de la Chapelle, appelée aussi barrière Saint-Denis; son bâtiment était à quatre façades avec attique et couronnement. A 900 mètres de la barrière Poissonnière.

La barrière de Charenton, qui dut son nom au village où elle conduit; le 3 juillet 1800, on l'appela barrière de Marengo; elle reprit son nom en 1815. Elle se composait de deux bâtiments ayant chacun deux péristyles de six colonnes. A 500 mètres de celle de Reuilly.

La barrière de la Chopinette située à l'extrémité de la rue du Buisson-Saint-Louis tirait son nom des guinguettes qui l'avoisinaient et où l'on allait boire chopine ou chopinette; elle était décorée d'un bâtiment avec deux arcades entou-

F. Roy, éditeur. — 188

Démolition des anciennes barrières de Paris.

Imp. Chaix et Cie.

Nos deux hommes voulurent contraindre le geôlier à les laisser sortir; celui-ci s'y étant réfusé, ils lui lâchèrent un coup de pistolet. (Page 56, col. 2.)

rées chacune de six colonnes. A 600 mètres de celle du Combat.

La barrière de Clichy, située à l'extrémité de la rue du même nom, se composait d'un seul bâtiment avec deux péristyles de six colonnes chaque. A 800 mètres de celle Monceaux.

La barrière du Combat, à l'extrémité de la rue Grange-aux-Belles, s'appelait aussi barrière de Pantin et tira son nom du combat d'animaux établi aux environs; elle consistait en un bâtiment surmonté d'un dôme. A 10 mètres de celle de la Boyauderie.

La barrière de Courcelles, à l'extrémité de la rue de Chartres-du-Roule, dut son nom au village de Courcelles où elle mène; elle était décorée d'un bâtiment dont le pourtour était orné de 24 colonnes. A 580 mètres de la barrière du Roule.

La barrière Croulebarbe, qui se trouvait sur le boulevard des Gobelins, dut son nom à un moulin voisin; cette petite barrière n'avait pas de bâtiment; elle se trouvait à 680 mètres de celle d'Italie.

La barrière de la Cunette, à l'extrémité du quai de la Grenouillère (d'Orsay); une cunette ou fossé de fortification, établie jadis en cet endroit, lui donna son nom. Elle se composait d'un seul bâtiment à deux arcades avec colonnes et frontons. A 500 mètres de celle de Grenelle.

La barrière des Deux-Moulins, boulevard de l'Hôpital, en face la rue du Marché-aux-chevaux, dut son nom aux moulins de la Salpêtrière. En 1818, le mur d'enceinte qui était sur le boulevard ayant été reculé jusqu'au-delà des rues Bruant et Bellièvre, la barrière dut être reportée là. Quoiqu'en dise M. Delvau, qui prétend que cette barrière et celle d'Ivry n'en formaient qu'une, 300 mètres les séparaient l'une de l'autre.

La barrière de l'École militaire, située à l'extrémité de l'avenue de Lowendal; elle consistait en deux bâtiments ayant chacun deux pavillons. A 300 mètres de la barrière des Paillassons.

La barrière d'Enfer, qui dut son nom à sa situation, à l'extrémité de la rue d'Enfer. Elle se

composait de deux beaux pavillons à arcades. A 500 mètres de la barrière Saint-Jacques.

La barrière de l'Étoile fut construite en 1787, elle était décorée de deux bâtiments ornés chacun dans leur pourtour de vingt colonnes. Un couronnement circulaire terminait ces édifices qui étaient d'un grand aspect; cette barrière devait son nom à la place de l'Étoile, où elle était située. On l'appelait aussi barrière de Neuilly : A 500 mètres de celle des Réservoirs.

La barrière d'Italie, de Fontainebleau, Mouffetard ou des Gobelins. Son premier nom fut celui de barrière Mouffetard ; mais en 1806, son nom officiel fut barrière d'Italie. Ce nom lui vint de la route qu'elle désigne pour se rendre en Italie. A 500 mètres de la barrière d'Ivry.

La barrière de Fontarabie, qui dut son nom à un petit village voisin, était aussi appelée barrière de Charonne, parce qu'elle conduisait au village de Charonne. Elle se composait d'un bâtiment à trois arcades et se trouvait distante de 520 mètres de la barrière des Rats.

La barrière des Fourneaux au bout de la rue de ce nom; on la nomma aussi barrière de la Voirie, en raison d'une voirie qui se trouvait dans son voisinage. Elle consistait en deux bâtiments avec 6 colonnes surmontées d'un tambour; à 650 mètres de la barrière du Maine.

La barrière Franklin, à Passy, ne consistait qu'en un petit bâtiment fort simple ; elle se trouvait à 360 mètres de celle de Passy.

La barrière de la Gare était située originairement à l'extrémité du quai d'Austerlitz. Elle fut reculée en 1818. Deux petits pavillons construits en 1832 décoraient cette barrière qui dut son nom à la gare projetée qui ne fut jamais exécutée, ainsi que nous l'avons dit.

La barrière de la Glacière, entre les boulevards des Gobelins et Saint-Jacques, dut son nom au village de la Glacière, mais on l'a appelée aussi barrière de Lourcine à cause de sa proximité avec la rue de ce nom; elle se composait d'un seul bâtiment à deux péristyles, chacun de trois colonnes à 220 mètres de la barrière Croulebarbe.

La barrière de Grenelle, à l'extrémité de la rue Dupleix ; on l'appela en 1792 barrière des ministres, elle était décorée de deux bâtiments avec péristyles à pilastres carrés, à 750 mètres de celle de l'École militaire. (Une autre barrière appelée barrière d'Iéna fut ouverte seulement en 1845, en face le pont de ce nom; ses deux petits pavillons étaient de M. Jay.)

La barrière de Longchamps, qui dut son nom à l'abbaye de Longchamps; elle se composait d'un bâtiment à quatre frontons et quatre arcades. Elle était distante de 500 mètres de celle de Sainte-Marie.

La barrière du Maine, située à l'extrémité de l'avenue du même nom, se composait de deux bâtiments décorés de colonnes et de sculptures, à 460 mètres de la barrière Montparnasse.

La barrière des Martyrs, ainsi appelée en mémoire des martyrs saint Denis et ses compagnons qu'on prétendait avoir été décapités à Montmartre; on l'appela aussi barrière Montmartre. Elle se composait d'un bâtiment présentant un grand cintre avec pilastre, à 200 mètres de la barrière Pigalle.

La barrière Ménilmontant, qui tirait son nom du village de Ménilmontant. Elle était ornée de deux bâtiments ayant chacun trente-deux colonnes avec arcades. Elle était à 600 mètres de la barrière des Trois-Couronnes.

La barrière de Monceaux, à l'extrémité de la rue du Rocher, tirait son nom du village de Monceaux ; elle était ornée d'un bâtiment à deux péristyles avec colonnes à bossages; à 780 mètres de celle de la Rotonde de Chartres.

La barrière Montparnasse, à l'extrémité de la rue de ce nom, et ornée de deux bâtiments ayant chacun deux péristyles avec colonnes, à 1,000 mètres de la barrière d'Enfer.

La barrière de Montreuil à l'extrémité de la rue de ce nom, ornée d'un bâtiment à deux façades de six colonnes à bossages, à 680 mètres de la barrière de Fontarabie.

(Une barrière dite de Montrouge fut ouverte en 1851, à la hauteur de la rue Campagne-Première, sur le boulevard d'Enfer, presque en face le cimetière du sud ; on la nomma barrière de Montrouge.)

(Autre barrière, dite la Motte-Picquet, ouverte en 1840, à l'extrémité de l'avenue du même nom, au point de jonction des boulevards de Meudon et de Grenelle ; elle se composait de deux pavillons construit sur le dessin de M. Jay, architecte).

La barrière des Paillassons. située à l'extrémité de la rue de Ségur; elle tirait son nom d'une fabrique de paillassons du voisinage, et se composait d'un bâtiment à deux façades, à deux arcades et colonnes; cette barrière fut fermée vers 1840; à 450 mètres de la barrière de Sèvres.

La barrière de Pantin, à l'extrémité de la rue du chemin de Pantin consistait en un pavillon triangulaire avec trois péristyles et un dôme ; à 100 mètres de celle de la rotonde Saint-Martin.

La barrière de Passy, à l'extrémité du quai de Billy, tirait son nom du village de Passy et se composait d'un bâtiment orné de douze colonnes, de deux arcs et de quatre frontons. Deux statues colossales, à l'entrée de la barrière, représentaient la Bretagne et la Normandie. Originairement, on l'appela barrière des Bonshommes par suite de son voisinage de l'ancien couvent des minimes, puis on la nomma aussi barrière de la Conférence en souvenir de l'ancienne barrière de ce nom.

La barrière de Picpus, à l'extrémité de la rue de Picpus ; elle était décorée d'un bâtiment avec quatre péristyles et attique ; à 650 mètres de celle de Saint-Mandé.

La barrière Pigalle, à l'extrémité de la rue du même nom ; on la nomma d'abord barrière Royale, puis barrière Montmartre, et enfin Pigalle ; elle était décorée d'un bâtiment à quatre façades avec colonnes et massifs vermiculés; à 450 mètres de la barrière Blanche.

La barrière Poissonnière, à l'extrémité du faubourg ; aucun monument ne la décorait ; ce ne fut que vers 1838 qu'on y construisit un bâtiment assez lourd et sans caractère, à 200 mètres de la barrière Rochechouart.

La barrière de la Rapée, située à l'extrémité du quai du même nom et décorée d'un petit bâtiment ; sous le préfectorat de M. de Rambuteau, on ajouta à ce bâtiment deux petits pavillons; à 200 mètres de la barrière de Bercy.

La barrière des Rats, ainsi appelée parce qu'elle était située à l'extrémité de la rue des Rats, était ornée d'un bâtiment à deux péristyles, de quatre colonnes chacun ; elle fut fermée vers 1840, et se trouvait à 180 mètres de celle d'Aunay.

(Une barrière fut ouverte en 1848 sous le nom de barrière de la Réforme sur le chemin de ronde de Clichy, à l'endroit traversé aujourd'hui par la rue de Rome ; elle n'avait aucun bâtiment et fut fermée un peu avant 1859.)

La barrière des Réservoirs, à l'extrémité de la rue du chemin de Versailles, elle devait son nom aux réservoirs ou bassins de la pompe à feu de Chaillot, aussi l'appelait-on encore Barrière des bassins ; elle fut fermée vers 1840; elle se composait d'un petit bâtiment avec quatre frontons surmontés d'un tambour. A 700 mètres de la barrière de Longchamps.

La barrière de Reuilly, à l'extrémité de la rue de ce nom, était formée d'une assez jolie rotonde ; son nom lui venait de l'ancien château de Reuilly. Elle était distante de 350 mètres de celle de Picpus.

La barrière de Riom, à l'extrémité de la rue de l'Orillon, s'appelait aussi la barrière de Ramponneau, en souvenir du cabaret fameux qui se trouvait dans les environs. Elle est parfois aussi désignée sous le nom de l'Orillon et était distante de 200 mètres de celle de Belleville.

La barrière Rochechouart, à l'extrémité de la rue du même nom ; ce ne fut qu'en 1826 que les bâtiments furent élevés ; on la nommait aussi barrière du Télégraphe, en raison du voisinage du télégraphe aérien établi sur la butte Montmartre. A 500 mètres de celle des Martyrs.

La barrière de la Roquette, à l'extrémité de la rue de ce nom. Elle fut ouverte seulement en 1820.

La barrière de la Rotonde de Chartres sur le boulevard Monceau ; elle est composée d'une jolie rotonde qui subsiste encore et forme de nos jours une des entrées du parc Monceaux.

La barrière de la Rotonde Saint-Martin, à 106 mètres de celle de la Villette.

La barrière du Roule, située à l'extrémité du faubourg se composait d'un bâtiment décoré de quatre avant-corps avec couronnement et dôme. A 420 mètres de celle de Neuilly.

La barrière Saint-Jacques s'appelait autrefois la barrière d'Arcueil, elle était située sur le boulevard Saint-Jacques, et tirait son nom du village d'Arcueil ; elle consistait en un bâtiment à huit arcades, et à deux frontons. A 480 mètres de la barrière de la Santé.

La barrière de Saint-Mandé, située à l'extrémité de l'avenue du Bel-Air, elle était décorée d'un bâtiment avec deux façades et distante de celle du Trône de 400 mètres.

La barrière de Sainte-Marie, à l'extrémité de la rue Lubeck ; elle devait son nom au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, et se composait de deux bâtiments avec façade et cintre ; elle fut fermée sous le règne de Louis-Philippe. A 550 mètres de la barrière Franklin.

La barrière de la Santé, située boulevard Saint-Jacques ; elle devait son nom à la rue de la Santé ; aucun bâtiment ne la décorait. A 220 mètres de celle de la Glacière.

La barrière de Sèvres, à l'extrémité de la rue de ce nom, elle se composait d'un bâtiment orné sur ses quatre faces de porches formés chacun de trois arcades sur colonnes accouplées. Ce bâtiment était terminé par un petit étage en attique éclairé par trois mezzanines, originairement il y avait deux bâtiments ; mais un seul subsista et fut affecté à un poste de police. A 300 mètres de celle de Vaugirard.

La barrière des Trois-Couronnes, située à l'extrémité de la rue du même nom ; elle consistait en un bâtiment avec arcades et colonnes. Elle devait son nom à l'enseigne d'un cabaret voisin. A 300 mètres de celle de Riom.

La barrière du Trône, tirant son nom de la place du Trône où elle était située ; on l'appela en 1793 barrière du Trône renversé, puis barrière de Vincennes, mais le peuple l'a toujours désignée par son nom de barrière du Trône ; deux bâtiments carrés dans lesquels on entrait par un porche dont l'arc était soutenu par des pilastres; les façades terminées par une corniche avec consoles, quatre frontons et un couronnement circulaire. Deux superbes colonnes de 75 pieds de hauteur, avec piédestaux formant corps de logis furent élevées auprès. Par suite d'une délibération du conseil municipal du 3 décembre 1841, les statues de saint Louis et de Philippe-Auguste furent placées au sommet de ces colonnes, qui existent toujours. — Cette barrière était à 400 mètres de celle de Montreuil.

La barrière de Vaugirard à l'extrémité de la rue de ce nom ; elle consistait en deux bâtiments carrés; à 300 mètres de celle des Fourneaux.

La barrière des Vertus, à l'extrémité de la rue de Château-Landon, tirait son nom du village d'Aubervilliers ou Notre-Dame des Vertus. Elle était

formée d'un bâtiment avec deux péristyles et un fronton et se trouvait distante de celle de la Chapelle de 360 mètres.

La barrière de la Villette, située à l'extrémité du faubourg Saint-Martin, s'appelait primitivement barrière de Senlis, mais, sous le Directoire, un arrêté du 24 thermidor an VI lui donna le nom de la Villette. « Cette barrière, disent MM. Lazare frères, est remarquable par la richesse de sa construction qui conviendrait mieux à un temple qu'à un bureau de perception des droits d'entrée. Elle se trouve sur la ligne d'axe du bassin de la Villette », distante de 300 mètres de celle des Vertus.

Et maintenant que nous avons terminé cette longue nomenclature, il nous faut encore, si nous voulons que le lecteur se rende bien compte de l'enceinte de Paris ordonnée sous Louis XVI, le prier d'en faire le tour avec nous, en commençant par la barrière de la Rapée après laquelle il trouvera celle de Bercy, puis de Charenton et en continuant, successivement celles de Reuilly, de Picpus, de Saint-Mandé, du Trône, de Montreuil, de Fontarabie, des Rats, d'Aunay, des Amandiers, de Ménilmontant, des Trois-Couronnes, de Riom, de Belleville, de la Chopinette, du Combat, de la Boyauderie, de Pantin, de la rotonde Saint-Martin, de la Villette, des Vertus, de la Chapelle, Poissonnière, Rochechouart, des Martyrs, Pigalle, Blanche, de Clichy, Monceaux, de la rotonde de Chartres, Courcelles, du Roule, de Neuilly, des Réservoirs, de Longchamps, de Sainte-Marie, Franklin, et de Passy.

Là, il traversera la Seine et abordera à la barrière de la Cunette pour voir ensuite les barrières de Grenelle, de l'École militaire, des Paillassons, de Sèvres, de Vaugirard, des Fourneaux, du Maine, Montparnasse, d'Enfer, Saint-Jacques, de la Santé, de Lourcine, Croulebarbe, d'Italie, d'Ivry, des Deux-Moulins et de la Gare où, arrivé là, il se trouvera de nouveau en face de la Seine, c'est-à-dire à 300 mètres de la barrière de la Rapée, notre point de départ.

Nous avons mentionné l'ovation qu'on avait faite au théâtre au bailli de Suffren pour les succès qu'il avait obtenus dans la guerre de l'Inde. Les états généraux avaient décidé de lui faire présent d'une épée « pour le remercier des bons et importants services qu'il a rendus dans l'Inde, à la République, et servir de monument à sa gloire. » Cette épée, finie avec le plus grand soin, enrichie de diamants et qu'on évaluait à 150,000 livres, fut apportée à Paris par les députés de la République indienne qui se rendirent en grande cérémonie, le 13 août 1784, à l'hôtel du bailli de Suffren, rue de Tournon, pour l'offrir au général français.

Quatre carrosses formaient le cortège.

Dans l'un était l'épée, dans l'autre les députés des états généraux, dans le troisième l'ambassadeur, et dans le quatrième les gens de sa suite. Une foule nombreuse stationnait dans la rue de Tournon, et tout le long du jour des fanfares de trompette s'y firent entendre; ce fut une fête complète dans le quartier, où personne n'ignorait les hauts faits du vaillant général.

En 1753, Louis, architecte du duc d'Orléans, construisit une salle de spectacle au Palais-Royal, à l'extrémité septentrionale de la galerie de Beaujolais. Ce fut un sieur Delorme qui l'inaugura, le 23 octobre 1784, avec des comédiens de bois; la troupe était intitulée : « Petits comédiens de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Beaujolais ». On jouait trois pièces : *Momus, directeur de spectacle, — Il y a commencement à tout* — et *la Fable de Prométhée*, mise en action, ornée de chant et de danse; « les deux premières ont paru détestables, la dernière a eu le plus grand succès. »

« L'ouverture de la salle se fit avec autant d'affluence que celle des Comédies italienne et françoise; cette salle est charmante, mais petite. Il y a vingt-deux banquettes dans le parquet, deux rangs de onze loges chacun, quelques loges grillées, et des intervalles pour des spectateurs debout, en sorte qu'elle peut contenir environ 800 personnes. L'orchestre des musiciens est spacieux, et le théâtre d'une étendue convenable, même pour le jeu des machines d'opéra.

« De plain pied, au parquet, sont deux chauffoirs dont l'un en galerie et l'autre en sallon quarré; ils sont décorés avec autant de goût que de noblesse et meublés très élégamment. L'orchestre est excellent; les marionnettes sont bien faites et ont assez de vérité, sauf ces vilains fils d'archal qui les font mouvoir par en haut, dont le spectateur voit chaque différent mouvement et qui ôtent toute illusion.... Quant aux ballets, ils sont dessinés par de petits enfants des deux sexes qui ont besoin d'étude et de pratique. Les deux premières pièces avoient été si mal reçues, tellement sifflées et huées que les directeurs et les acteurs (en bois!) étoient déconcertés. »

On permit sans difficulté ce spectacle, mais les directeurs dépassèrent bientôt les limites qui leur étaient imposées, en introduisant des acteurs enfants, de la hauteur des marionnettes, ils dialoguaient avec elles; ensuite, ce ne fut plus exclusivement que des enfants qui jouèrent; aux enfants s'en joignirent de plus grands qui représentèrent des petites comédies et des opéras-comiques, mais ils se bornaient à mimer, tandis que de la coulisse d'autres acteurs parlaient et chantaient pour eux. Par la simultanéité des gestes de l'un et de la voix de l'autre l'illusion était complète; mais les comédiens privilégiés réclamèrent contre cet abus, et il fut prescrit aux directeurs de n'employer qu'un seul acteur pour le même rôle.

Les députés se rendirent à l'hôtel Tournon pour offrir l'épée au général.

Mais alors ce que ce spectacle avait de piquant n'existant plus, le public le délaissa.

Lorsque Louis XVI vint, en octobre 1789, habiter les Tuileries, Mlle Montansier, qui dirigeait le théâtre de Versailles, ayant déclaré qu'elle était inséparable du roi, le suivit à Paris et acheta le théâtre Beaujolais, où elle s'installa. L'ouverture eut lieu le lundi 12 avril 1790. En 1791, elle le fit réparer et agrandir par l'architecte Louis. On y jouait alors un peu tous les genres : tragédie, comédie, opéra-comique, et les comédiens privilégiés n'osaient pas réclamer, les privilèges n'étaient plus de saison. Mlle Montansier conserva son théâtre jusqu'à ce qu'elle dut, en exécution d'un décret impérial, l'abandonner (1807) pour aller prendre possession de la salle des Variétés du boulevard Montmartre.

Le théâtre Montansier fut aussi désigné sous le nom de théâtre des Variétés. Le 22 novembre 1793, il s'appela le théâtre de la Montagne, nom qu'il quitta pour reprendre en 1765 celui de théâtre des Variétés. Lorsque Mlle Montansier s'en alla au boulevard, la salle du Palais-Royal demeura vacante.

Ce fut alors un danseur de corde nommé Forioso qui l'occupa. C'était un artiste consommé dans son genre, et il était si beau, en maillot, que Mlle Montansier, âgée de soixante-dix-huit ans, en devint amoureuse et l'épousa. Il abandonna à son tour le Palais-Royal. Un directeur de marionnettes tenta de nouveau de rappeler la vogue de Delorme, mais il n'y parvint pas, et ce fut une troupe de chiens savants qui succéda aux marionnettes. « Ces animaux jouaient leurs rôles avec une intelligence encore assez rare chez les bipèdes. La troupe était complète : jeune premier, comique, tyran, père noble, frontin, soubrette, amoureuse, corps de ballet, etc.; on arrangea pour ces artistes à quatre pattes une espèce de mélodrame, qui n'était guère plus mauvais que beaucoup d'autres que j'ai vus depuis. Beaucoup de particuliers conduisaient leurs chiens à ce théâtre comme maintenant à la barrière du Combat, pour servir de comparses et de figurants. On ne saurait imaginer combien ce spectacle était drôle. »

Cependant, de 1814 à 1818, la salle fut trans-

formée en café-chantant, on l'appela le café de la Paix et, pendant les Cent-jours, il s'y passa tant de scènes tapageuses entre les royalistes et les bonapartistes qui s'y donnaient rendez-vous, qu'on dut le fermer. Un sieur Valin le rouvrit.

Après la Révolution de 1830, la salle Montansier fut rendue à sa destination première, et un privilège fut à cet effet accordé à MM. Dormeuil et Charles Poirson; le théâtre fut reconstruit presque entièrement sur les plans de l'architecte Guerchy et rouvrit ses portes le 6 juin 1831, sous le titre de théâtre du Palais-Royal, mais ça n'avait pas été sans peine : le roi Louis-Philippe ne voulait pas de théâtre dans son palais, le ministre n'osait avoir une opinion différente de celle du roi; enfin il signa le privilège. Il avait fallu faire des prodiges d'habileté pour consolider en cachette le gros mur qui soutenait le théâtre; bref des difficultés sans nombre durent être vaincues : tous les directeurs de Paris s'étaient entendus pour demander la révocation du privilège accordé. MM. Dormeuil et Poirson durent lutter jusqu'à la derniere heure; enfin ils triomphèrent et, bien que le spectacle d'ouverture eût été sifflé par suite d'une cabale savamment organisée, les directeurs associés virent bientôt le succès et la fortune couronner leurs efforts.

La troupe se composait de Lepeintre aîné, Philippe, Paul, Derval; de Mmes Dormeuil, Zélie Paul, Toby Éléonore; elle fut bientôt renforcée de Alcide Tousez, Achard, Levassor, Sainville, Boutin, Germain, Grassot, Ravel, Mmes Leménil, Pernon, Dupuis, Déjazet, etc., et des pièces telles que *le Philtre champenois*, *Indiana et Charlemagne*, *Frétillon, la Comtesse du Tonneau* et tant d'autres signées par des auteurs en renom, eurent bientôt assuré au théâtre du Palais-Royal une vogue qui dure encore. Le 1er janvier 1846, M. Poirson se retira, et ce fut M. Benou qui devint et resta l'associé de M. Dormeuil jusqu'en 1860; à cette époque, la direction passa aux mains de M. Léon Dormeuil, fils de l'ancien directeur; de M. Plunkett, frère de Mme Doche, et de M. Adolphe Choler. En 1880 cette association, prit fin, le théâtre du Palais-Royal est aujourd'hui dirigé par MM. Briet et Delcroix.

Ce théâtre, qui a deux entrées, l'une dans la rue Montpensier, l'autre dans la galerie du palais du même nom ne contient guère que 980 places. On admire surtout le magnifique escalier du public construit tout en fer par M. Albouy.

La salle a été complètement restaurée en 1880.

L'architecte, M. Sedille, a décoré cette salle dans le style de la Régence.

Le plafond, peint par M. Lavastre jeune, s'arrondit au-dessus de la salle en forme de coupole d'architecture ajourée.

Sous les retombées de ses arceaux en treillis d'or se groupent des femmes, des amours, des satyres, qui ont pour signification : *le Rire*. — *la Fantaisie*, — *la Chanson*, — *la Volupté*. Au travers des berceaux, des vases chargés de fleurs alternent avec les groupes de femmes et d'enfants.

L'ensemble du plafond est enveloppé par une forte corniche festonnée de guirlandes suspendues, et repose sur une ordonnance de consoles en en bronze couronnées de masques rieurs.

Au-dessous du cadre de scène se drape un opulent rideau de pourpre. Relevé à large plis, il découvre un second rideau clair et soyeux frangé de dentelles, brodé d'arabesques à la manière de Claude Gillot, au centre duquel se détache un sujet principal : *Une nymphe enlevée par un satyre*.

Ce rideau, le manteau d'Arlequin et les draperies mobiles qui leur servent de soutien ont été peints par M. Lavastre jeune.

Les parties ornementales sculptées de la salle ont été exécutées par M. Cruchet.

Dans le foyer, l'architecte a rétabli la décoration d'origine, celle du temps de Louis XVI. Il s'est trouvé en cela d'accord avec les gravures du temps. La décoration sculptée est de M. Cruchet; l'ornementation peinte, de M. Ouri.

Profitant d'un large espace libre sur la face opposée à la petite galerie à mi-étage qui donne sur la salle, l'architecte a voulu retracer toute l'histoire du Palais-Royal en une longue frise peinte, représentant tous les artistes qui ont illustré le théâtre, depuis Mlle Mars jusqu'aux principaux acteurs de la troupe actuelle.

M. Emile Bayard a été chargé de ce travail important, comme aussi de rappeler au public dans une série de médaillons, complétant la décoration du foyer, les profils des principaux auteurs dramatique dont s'honore le théâtre.

M. E. Bayard a été chargé également de peindre dans le foyer le portrait de Mlle Montansier et celui de M. Dormeuil père.

Un autre théâtre — mais celui-ci purement privé — se fonda aussi en 1784, ce fut celui que le marquis de Montalembert établit dans le bel hôtel qu'il possédait rue de la Roquette (entre la rue de Basfroy et la prison de la Roquette) hôtel qui avait été bâti pour le financier Desnoyers, qui était passé ensuite à la famille de Biron, au comte de Clermont et enfin au marquis de Montalembert. Il fut détruit lors du percement du boulevard Voltaire et la formation de la place du même nom.

Sur ce théâtre on représentait les œuvres dramatiques du marquis, et les acteurs étaient tous de grands seigneurs; aussi la faveur d'assister aux représentations était-elle fort enviée. On vit jouer là le fameux marquis de Bièvre, le chevalier d'Assas, le vicomte de Sainte-Hermine, le comte de Nugent, les dames de Montalembert, de Podenas, etc. Ces représentations ne se prolongèrent pas au delà de 1786. Les pièces qu'on y

joua furent imprimées (catalogue de la bibliothèque Soleinne).

En 1719, avait été établie l'administration des postes et messageries royales dont le 28e du bail général qui se montait à 120,000 livres, avait été accordé à l'Université comme indemnité (on sait que c'était elle qui jadis exploitait cette entreprise). Le 27 octobre 1804 le conseil d'État rendit cet arrêt : « Sa Majesté étant informée que le sieur Ducessois, fermier général des messageries, en se conformant au plan adopté en 1775, a réuni à l'hôtel de Boulainvilliers rue Notre-Dame des Victoires, la totalité des bureaux de messageries situés précédemment dans différents quartiers de Paris ; qu'il résulte de cette réunion un avantage considérable pour cette exploitation, plus de commodité pour le public et beaucoup plus d'exactitude dans le service, Sa Majesté désirant consolider cet établissement, et pour éviter à l'avenir des déplacements des bureaux des messageries, toujours gênants pour le public, a jugé convenable d'accepter l'offre que lui a faite le sieur de Boulainvilliers, de vendre ledit hôtel avec les terrains et bâtiments en dépendant pour rester affectés au service des messageries ; à quoi Sa Majesté voulant pourvoir, etc., le roi a donné pouvoir d'acquérir en son nom du sieur Bernard de Boulainvilliers, prévôt de Paris, les grand et petit hôtels de Boulainvilliers à lui appartenant, sis rue Notre-Dame des Victoires et rue Saint-Pierre avec les circonstances et dépendances.... moyennant la somme de 600,000 livres. »

A la Révolution, cet état de choses fut modifié et des compagnies particulières, autorisées par le gouvernement, exploitèrent concurremment le service des messageries.

Parmi les travaux d'édilité entrepris dans l'année 1784, nous remarquons la construction de deux nouveaux corps de bâtiments, ordonnée par le roi dans la rue de la Barillerie, afin de former une rue de la largeur de 36 pieds « et que 16 maisons qui faisaient face aux murs du palais fussent démolies, » les architectes Desmaisons et Antoine exécutèrent ce plan qui redressa et changea complètement la physionomie de cette antique voie publique, aujourd'hui disparue.

C'était le prévôt des marchands, M. de Caumartin, qui avait pris l'initiative de cette mesure qui avait pour but de faire pénétrer un peu d'air et de soleil dans la cité qui était encore à l'état de cloaque, et le plan de Desmaisons comprenait encore la formation d'une place en face la cour de la grille du Mai servant d'entrée principale au Palais de justice, et de plus une rue qui partirait de cette place remplacerait la rue de la Vieille Draperie et irait jusqu'à la rue de la Juiverie. Le roi ordonna que toutes les maisons qu'il serait nécessaire de jeter bas pour le percement de cette rue seraient achetées et abattues.

Ce percement, ou plutôt cet élargissement se fit en 1787, mais seulement jusqu'à la rue Saint-Éloi, et la rue conserva le nom de rue de la Vieille-Draperie. L'ouverture de la rue de Constantine ne fut donc que la réalisation du projet de Desmaisons. Elle fut résolue par ordonnance royale du 15 juin 1838.

Quant à la place, elle fut formée et devint la place du Palais de justice. Elle se trouve aujourd'hui convertie en un boulevard qu'on appelle le boulevard du Palais.

On ouvrit aussi la rue de Beaujolais Palais-Royal sur une partie de l'emplacement du jardin du Palais-Royal remanié par le duc de Chartres ; elle reçut d'abord la dénomination de passage Beaujolais, en l'honneur du comte de Beaujolais, fils du duc d'Orléans. Le 2 thermidor an VI ce fut la rue d'Arcole, puis enfin le 27 avril 1814, elle redevint la rue de Beaujolais.

La rue de Montpensier Palais-Royal est de la même époque ; on la nomma d'abord passage Montpensier en l'honneur du second fils du duc d'Orléans ; le 2 thermidor an VI elle reçut le nom de rue Quiberon en souvenir du combat de ce nom et reprit son nom de rue Montpensier par arrêt préfectoral du 27 avril 1814.

La rue de Valois Palais-Royal, autre rue prise sur le jardin, a la même histoire — passage de Valois, en l'honneur du duc de Valois, fils du duc d'Orléans — rue du Lycée en l'an VI et rue de Valois Palais-Royal par le même arrêté préfectoral du 27 avril 1814.

On nomma rue du Perron l'espace compris entre la rue de Beaujolais Palais Royal et la rue Neuve des Petits-Champs ; son nom lui vint parce qu'elle communiquait au Palais-Royal par un perron de plusieurs marches.

La rue de Louvois date aussi de 1784 ; lettres patentes du 30 avril : « Art 1er. Il sera ouvert aux frais du sieur marquis de Louvois sur le terrain de l'hôtel à lui appartenant, rue de Richelieu, une nouvelle rue de 30 pieds de largeur qui traversera ledit hôtel et conduira de ladite rue de Richelieu à la rue Sainte-Anne. » Ces lettres reçurent leur exécution au mois de novembre suivant.

Une rue commençant rue de la Chaussée d'Antin et finissant rue de l'Arcade fut ouverte en 1784 sur une partie du grand égout ; aussi la nomma-t-on rue de l'Égout, puis rue de l'Égout-Saint-Nicolas, puis rue Saint-Nicolas. C'est aujourd'hui la continuation de la rue de Provence.

La rue Pinon remplaça en cette année le cul-de-sac de la Grange-Batelière qui était ouvert seulement du côté de la rue de ce nom ; les lettres patentes sont du 2 janvier ; son nom lui fut donné en l'honneur du président au Parlement, M. Pinon ; c'est depuis 1851 la rue Rossini, hommage rendu au grand compositeur.

La petite rue Verte, qui allait du Faubourg Saint-Honoré à la grande rue Verte fut encore

ouverte en 1784. C'est aujourd'hui la continuation de la rue Matignon.

La place Saint-Germain l'Auxerrois, située en face du grand portail de l'église, faisait anciennement partie du cloître Saint-Germain l'Auxerrois « et en portait la dénomination » lisons-nous dans le *Dictionnaire des rues de Paris*. Un arrêt du conseil du 13 novembre 1784 porta : « Le roi étant en son conseil a ordonné et ordonne qu'à compter du 1er juillet 1783 et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le chapitre de Notre-Dame de Paris sera employé dans l'état du domaine de la généralité de Paris qui sera arrêté pour la présente année 1784 et dans les suivantes pour une rente de 815 septiers de bled-froment mesure de Paris, payable néanmoins en argent d'après les apprécis du marché de ladite ville, pour lui tenir lieu des loyers des onze maisons, ainsi que des places et échoppes dont est question et qui doivent entrer dans la formation d'une place ordonnée être construite devant la colonnade du Louvre. Ordonne Sa Majesté qu'au moyen de l'emploi ci-dessus, le chapitre de Paris sera tenu d'abandonner la libre possession et jouissance desdites maisons, places et échoppes, sauf et sans préjudice à arrangement définitif, à prendre avec lui pour l'acquisition desdites maisons, etc. »

Les maisons dont il est parlé dans cet arrêt furent bientôt démolies; elles occupaient l'emplacement d'un vaste hôtel connu sous le nom de « maison du doyenné » et qui faisait le coin d'un passage conduisant du cloître Saint-Germain l'Auxerrois à la place du Louvre.

Le 1er janvier 1785 fut inaugurée au Palais-Royal une nouvelle salle de spectacle bâtie sur les plans de l'architecte Louis pour le théâtre des Variétés. Dulaure en prétendant qu'on commença à construire cette salle seulement en 1786 a commis une erreur, elle était prête à la fin de 1784, et les *Mémoires secrets* donnent ce compte rendu de l'ouverture à la date du 2 janvier 1785 :

« Le sieur Francastel et consorts qui ont entrepris la construction du théâtre des Variétés au Palais-Royal ont tenu leur engagement, et il s'est ouvert hier avec une affluence de monde composée non seulement des amateurs ordinaires, mais des curieux de toute espèce courant après la nouveauté.

« Le premier changement qui a frappé et qui a beaucoup déplu, c'est l'augmentation des places dont la première espèce est à 3 livres, la seconde à 1 livre 10 sols et la troisième à 1 livre. La salle, non encore finie dans ses accessoires, a paru fort bien quoiqu'un peu longue; elle est terminée en verdure: ce sont les jardins de Sémiramis; elle est éclairée par un lustre modelé sur celui de la Comédie françoise. Il y a orchestre, parquet assis, parterre debout, loges à l'année, premières loges, galerie au lieu d'amphithéâtre; secondes loges, paradis. On y remarque déjà une prétention à singer les premiers spectacles et à gagner beaucoup d'argent. »

C'était la direction des Variétés amusantes, dont le théâtre était sur le boulevard du Temple au coin de la rue de Bondy, qui était venue s'établir là, en plein centre parisien.

La nouvelle salle (qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'on appela aussi les Variétés, et qui est le théâtre du Palais-Royal) est devenue la Comédie française; en 1787, cette salle avait été remaniée et transformée; or une scission eut lieu en 1789 entre les acteurs du Théâtre-Français, établi à l'Odéon, et ce fut alors que Talma, Grandmesnil, Dugazon, Mme Vestris, Desgarcins et Lange se séparèrent de leur camarades et vinrent grossir la troupe du théâtre des Variétés qui prit alors le nom de théâtre du Palais-Royal (ne pas confondre avec celui de la Montansier).

A la suite du 10 août 1792, le théâtre ci-devant des Variétés, ci-devant du Palais-Royal prit le titre de théâtre de la Liberté et de l'Egalité, puis, un peu plus tard, celui de théâtre de la République. En 1798, cette troupe quitta le théâtre de la République pour retourner à l'Odéon, qui fut incendié le 18 mars 1799, et elle se réinstalla dans la salle de la rue Richelieu, au Palais-Royal.

En 1802, un arrêté des consuls accorda au théâtre de la République une allocation annuelle de 100,000 francs; en 1803, un nouvel arrêté consulaire ordonna la réorganisation de la société du Théâtre-Français, appellation nouvelle qui succèda à celle de théâtre de la République.

En 1812 (15 octobre), le décret de Moscou, ainsi appelé parce qu'il fut signé à Moscou, presque aux lueurs sinistres de l'incendie, vint organiser le Théâtre-Français et le décret qui ne contenait pas moins de 101 articles le régit encore par ses principales dispositions.

Voici quel était sous l'Empire le prix des places : 1res loges, 6 fr. 60; galeries et 2mes loges, 4 fr. 40; 3mes loges, 3 fr. 30; 2mes galeries, 1 fr. 80. Parterre assis 2 fr. 20.

La Restauration abolit le décret de Moscou et lui substitua les ordonnances royales de 1816 et 1822 qui reproduisent cependant l'esprit des principaux articles.

Ces ordonnances placèrent les « comédiens ordinaires du roi » sous la direction de l'intendance de menus plaisirs, puis sous celle des intendants royaux; cette situation dura sans modifications importantes, jusqu'à la révolution de 1830.

Avant d'aller plus loin, voyons ce qu'était la salle à cette époque : *le Nouveau Conducteur de l'étranger à Paris* pour 1818 va nous le faire savoir : « M. Louis en fut l'architecte; gêné par l'exiguïté d'un parallélogramme de 350 toises de surface, cet habile constructeur ne put donner nulle beauté à la décoration extérieure d'un

NOBLE DAME SE RENDANT A LA MESSE

(XVe et XVIe SIÈCLES)

(D'après Chalamel.)

F. Roy, éditeur. — 189.

Ancienne barrière d'Enfer.

Imp Chaix et fils.

administrateur. Le roi obtint des chambres que la subvention serait augmentée de 40,000 francs, et qu'il serait prêté à la société de la Comédie 300,000 francs, remboursables en cinq ans.

En 1848, la Comédie française redevint le théâtre de la République; M. Lockroy fut nommé directeur; la subvention fut portée à 300,000 fr. A M. Lockroy succéda M. Edmond Seveste; puis en 1849 M. Arsène Houssaye fut nommé directeur provisoire, il devint définitif en mai 1850.

La période de 1830 à 1850 fut la plus belle de la Comédie française; on y joua : *Louis XI* de Casimir Delavigne, *Clotilde*, de Frédéric Soulié, *Le roi s'amuse* de V. Hugo, *les Enfants d'Édouard* de Casimir Delavigne, *Chatterton* d'A. de Vigny, *Angelo* d'Hugo, *la Camaraderie* de Scribe, *Mlle de Belle-Isle* d'Alexandre Dumas, *le Verre d'eau* de Scribe, *le Mari à la campagne* de Bayard et de Vailly, *l'Aventurière* d'Émile Augier, *Adrienne Lecouvreur* de Scribe et Legouvé, *Gabrielle* d'Émile Augier etc.

Les artistes furent Beauvallet, Régnier, Monrose; Provost, Maillart, Maubant, Brindeau, Got, Ballande, Delaunay, Mmes Noblet, Arnould Plessy Rachel, Brohan, Guyon, Mélingue, Favart, etc.

Le second empire conserva M. Arsène Houssaye comme administrateur.

En 1856, la subvention fut définitivement fixée au chiffre de 240,000 francs, et le 1er février M. Empis remplaçait M. Houssaye. Le 22 octobre 1859, M. Edouard Thierry fut nommé administrateur.

Ee 19 juillet 1871, M. Emile Perrin le remplaçait.

Pendant la durée du second Empire, le répertoire de la Comédie française s'accrut d'œuvres remarquables, au nombre desquelles il faut citer : *Péril en la demeure* d'Octave Feuillet, *Par droit de conquête* de Legouvé, *la Fiammina* de Mario Uchard, *Philiberte* d'Émile Augier, *le Fruit défendu* de Camille Doucet, *le Duc Job* de Léon Laya, *l'Honneur et l'Argent* de Ponsard, *le Fils de Giboyer* d'Emile Augier, *le Lion amoureux* de Ponsard, *les Faux Ménages* de Pailleron; et de nouveaux artistes vinrent apporter le concours de leur talent à celui des grands comédiens que nous avons déjà nommé; ce furent MM. Bressant, Talbot, Coquelin aîné, Febvre, Thiron, Mmes Riquer, Provots, Ponsin, Reichemberg; Croizette, Sarah Bernardt, etc.

La Comédie française a continué sous la République à demeurer le premier théâtre du monde, et ses derniers succès sont là pour l'attester : *Jean de Thommeray* d'Émile Augier et J. Sandeau, *le Sphinx* de M. Octave Feuillet, *la Fille de Roland* du vicomte de Bornier, *l'Étrangère* d'Alexandre Dumas fils, *Rome vaincue* de Parodi, *Daniel Rochat* de V. Sardou, etc.

En 1864, la Comédie française devint le plus beau théâtre de Paris; nous allons puiser les détails nécessaires à sa description dans *Foyers et Coulisses* (*la Comédie française* par M. Georges d'Heylli) :

« Elle a maintenant deux façades monumentales, l'une qui donne sur la nouvelle place de la rue Saint-Honoré, l'autre qui a vue sur la rue de Richelieu et sur l'ouverture de la grande avenue Napoléon (de l'Opéra). Le théâtre a gagné au remaniement qu'il a subi alors, à l'extérieur, la prolongation de sa colonade et de sa façade, à l'intérieur un escalier monumental, un foyer public qui fait suite à sa belle galerie de statues et beaucoup d'autres aménagements particuliers...

« L'escalier qui conduit au premier étage ouvre en quelque sorte, le riche et artistique musée du théâtre. Ce musée est célèbre entre tous... C'est dans l'escalier de l'administration (sur la rue Saint-Honoré), sur le premier palier, que se trouve le grand portrait de Rachel par Gérome »; et ceux de Talma, Poisson, Lekain, Mmes Thenard, Dangeville, Desmures, de Seyne, Favart, Bourgoin, Lange, etc.

Le foyer des artistes n'est pas très grand; c'est une salle carrée, qui reçoit le jour par deux fenêtres donnant sur la rue Saint-Honoré. Elle est ornée avec beaucoup de simplicité et de goût d'un fort beau meuble Louis XIV. Cet ameublement vert a été remis à neuf en 1879, et les nombreux tableaux qui le décorent représentent les portraits de nombre d'illustres sociétaires, peints par Geffroy, l'un d'eux.

Ce foyer donne sur une galerie par laquelle on va directement à la scène; on l'appelle la galerie des bustes, en raison des marbres qui représentent les traits des plus émérites artistes de la Comédie.

A gauche est la pièce des travestissements, où les artistes peuvent faire quelques légers changements à leurs costumes; à droite se trouve la salle du comité, très ornée d'excellents portraits. A ce premier étage se trouvent aussi les cabinets de la direction et du secrétariat, aux étages supérieurs sont les bureaux, les archives et la bibliothèque.

Le grand foyer du public est au premier étage; ce salon date de 1864, il est formé d'un immense médaillon entourant un ciel bleu légèrement nuagé, douze médaillons peints en grisailles l'environnent. On remarque dans ce salon une belle cheminée monumentale et des bustes qui, en nombre considérable, décorent cette pièce. D'autres bustes ornent également la galerie qui y fait suite, la petite galerie du parterre, le grand escalier, les deux vestibules et la grande entrée par la rue Saint-Honoré.

Quant à la salle, qui depuis bien des années n'avait subi que des restaurations partielles, une réfection complète était devenue indispensable; les escaliers, les planchers, les portes des loges, les cloisons, la tapisserie même étaient en grande partie de l'époque où le théâtre fut bâti

En 1879, on profita de deux mois de clôture pour tout remettre à neuf, et le 2 août, des lettres d'invitation adressées à la presse la conviaient à venir visiter les travaux de restauration accomplis.

Le grand escalier qui mène au foyer a été blanchi, gratté, nettoyé, et paraît éclatant, d'une blancheur que fait ressortir mieux encore le brillant des tapisseries et des portières renouvelées.

Au foyer, sur leurs supports repeints, les bustes ont été blanchis et réparés; dans les couloirs mis à neuf, des tapis sont renouvelés, les boiseries redorées, la salle apparaît en tout son éclat blanche et or, avec ses draperies rouges : les balcons montrent leur ornementation riche et sobre dans le pur style Louis XIV qui convient à la maison de Molière.

L'ameublement des loges est restauré ; les clous dorés des fauteuils resplendissent.

Enfin un rang de baignoires de face, dont l'emplacement existait, a pu être obtenu en substituant des fermes de fer à une massive et encombrante charpente.

Il n'y avait que dix baignoires ; il y en a maintenant dix-neuf. Derrière les grillages dorés des neuf nouvelles baignoires, on aperçoit des salons spacieux et confortables.

Mais le principal, c'est le plafond peint par M. Mazerolles, assisté de M. Perrin fils. Ce plafond se partage en quatre divisions principales, très heureusement reliées entre elles. Du côté de la scène, s'appuyant sur la ligne droite de l'archivolte, le groupe qui forme le centre de la composition représente une figure allégorique de la France ayant à sa gauche Molière, à sa droite Corneille et Racine, leur remettant des couronnes de laurier d'or, symboles de l'immortalité. A l'entour, sur des degrés de marbre, s'échelonnent les types variés et nombreux des comédies de Molière : Alceste et Célimène, Trissotin et Philaminte, Bélise, Mascarille, Scapin et Géronte, Sganarelle, Marinette et Gros-Réné, don Juan, Tartuffe, Elmire, M. Jourdain, Dorimène, Dorante, Agnès, Arnolphe, Argan, Sosie, etc. Aux angles, Jupiter et Mercure, chacun sur son nuage, forment une transition entre la terre et le ciel.

C'est dans les nuages, en effet, qu'apparaissent les deux groupes latéraux dans lesquels sont personnifiées les œuvres des deux grands tragiques. A droite du spectateur, Corneille : « Polyeucte, Cinna, le Cid, l'Amour et Psyché, Attila, Horace. » A gauche, l'œuvre de Racine : « Iphigénie, Néron, Junie, Athalie, Phèdre, Esther. » Au sommet, dans l'éther bleu, Apollon et les Muses. L'ensemble de cette composition ne comprend pas moins de 110 figures, dont le plus grand nombre mesurent deux mètres de haut. Le peintre a eu à couvrir une surface de plus de 300 mètres carrés.

Les frais de restauration s'élevèrent environ à 300,000 francs.

Terminons par la nomenclature des bustes qui décorent le théâtre et sont l'objet de la curiosité de tous les spectateurs qui le fréquentent. *Salon carré :* Rotrou, P. Corneille, Molière, Regnard, Destouches, Piron, Dufresny, Voltaire (buste et une statue à assise), Racine, la Chaussée, Crébillon, T. Corneille. *Galerie du foyer :* Dancourt, Lesage, J.-J. Rousseau, Diderot, Sedaine, de Belloy, Marivaux, Beaumarchais, Colin d'Harleville, Scribe, A. de Musset, Ponsard, statue de la Tragédie. *Petite galerie du parterre :* Casimir Bonjour, Beaumarchais, Marivaux, A. Chénier. *Grand escalier :* A. Duval, Ducis, Andrieux, Picard. *Vestibule de la rue Richelieu :* la Tragédie, la Comédie, Talma. *Deuxième vestibule :* Etienne, Mme Emile de Girardin, Baron, C. Delavigne, M.-J. Chénier. *Entrée par la rue Saint-Honoré :* la Comédie, la Tragédie.

En 1783, dans un café placé à l'entrée d'une promenade publique, huit ou dix pauvres aveugles postés le long d'un pupitre exécutaient une symphonie discordante au milieu d'une foule de badauds qui écoutaient bouche béante ; un sieur Valentin Haüy qui passait là fut touché de compassion et songea à instruire les aveugles; rentré chez lui, il travailla à un plan général d'institution pour les jeunes aveugles.

Peu de temps après, une pianiste, de Vienne, Mlle Paradis, aveugle, vint donner des concerts à Paris. Valentin Haüy y assista, et ayant remarqué que cette demoiselle se servait de longues épingles placées sur de grandes pelotes pour lire, ce fut un trait de lumière pour lui, et il se mit plus que jamais à creuser son idée; il rencontra un enfant aveugle-né, François Lesueur, très intelligent, il en fit son premier élève et le présenta peu de temps après aux ministres de Vergennes, de Calonne, de Breteuil et de Miromesnil ; ceux-ci appelèrent sur l'inventeur de cet enseignement nouveau l'attention du roi, et il fut autorisé à fonder un cours pour douze aveugles à la Société philanthropique ; le succès qu'obtint Haüy lui donna le moyen de se passer de cette société et de fonder un établissement uniquement consacré à l'enseignement des aveugles. Le 19 février 1785, l'Académie royale de musique donna un concert au bénéfice de ces jeunes aveugles pour l'inauguration de l'école. « Ce concert fut donné dans la nouvelle salle de concert spirituel ; Mesdames de l'Académie, les premières pour la déclamation, le chant et la danse, formoient un ceintre sur l'avant-scène du théâtre et présidoient comme de raison à la fête; au bas on avoit formé une enceinte où l'on avoit placé les enfans aveugles des deux sexes au nombre d'une quinzaine; pour ne point effrayer les dames, ils avoient tous sur les yeux des bandeaux noirs, verts, etc. »

Des expériences de lecture, de déchiffrement musical, de composition typographique furent faites par le jeune Lesueur à la satisfaction générale, et, dès ce jour, on put dire que l'institution des jeunes aveugles était fondée.

Lors de la Révolution, l'établissement créé par Haüy fut soutenu par l'Assemblée constituante, qui au mois de juillet 1791 le réunit à celui des Sourds-Muets et affecta d'une manière absolue les batiments du ci-devant couvent des célestins aux deux écoles.

Un décret du 28 septembre de la même année donna à celle d'Haüy le titre d'Institution des aveugles-nés, et elle fut transférée à l'hôpital Sainte-Catherine, située au coin des rues Saint-Denis et des Lombards.

Les événements de 1792 firent oublier l'institution, et l'énorme dépréciation que subirent les assignats la plongea presque dans le dénuement; au reste il faut dire que le cadre du personnel avait été ainsi établi : Haüy premier instituteur, un second instituteur, un adjoint, deux inspecteurs chefs d'ateliers, deux gouvernantes, des maîtresses de travaux, quatre maîtres de musique, enfin huit répétiteurs aveugles.

Un budget de 13,000 francs devait suffire, et à l'exception de Haüy et de son second, tout le monde était logé et nourri! — Ils ne devaient pas faire grande chère!

Haüy eut l'idée de se servir des ressources d'une imprimerie qu'il avait fondée dans la maison pour conjurer la misère.

Enfin, après plusieurs années d'épreuves, un arrêté des consuls, du 26 pluviôse an XI, réunit l'institution des aveugles à l'hospice des Quinze-Vingts.

En 1814, le docteur Guillei, qui était directeur de ce dernier établissement, provoqua, le 8 février 1815, une ordonnance qui prononçait la séparation des deux maisons.

Le 20 février 1816, les jeunes aveugles se transportèrent dans les bâtiments de l'ancien collège des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, et une ordonnance royale du 24 décembre 1817, autorisa l'administration de l'Institut royal des jeunes aveugles à aliéner, aux enchères publiques, sur la mise à prix de 220,000 francs, l'ancien hôpital Sainte-Catherine et d'en affecter le produit à l'acquisition des bâtiments du collège des Bons-Enfants. Une seconde ordonnance du 20 mai 1818 modifia celle qui précède, seulement en ce qui concernait l'obligation de vendre aux enchères publiques l'ancienne maison Sainte-Catherine.

Le local affecté à l'institution rue Saint-Victor avait été jugé insuffisant et peu salubre; en vertu d'une ordonnance royale en date du 11 août 1838, l'État se rendit acquéreur, le 25 septembre suivant, d'un terrain situé rue Masseran et qui contenait en superficie 11,805 mètres. Des constructions furent élevées sur les dessins de M. Philippon, qui fut chargé de diriger les travaux. L'édifice était terminé en 1843, et les jeunes aveugles y furent transférés au mois de novembre. C'est une habitation spacieuse, dont la façade principale est sur le boulevard des Invalides, on entre par une grande grille élevée entre deux pavillons et précédant une cour dont les deux côtés sont occupés par de petits jardins. Le fronton qui décore cette façade a été sculpté par M. Jouffroy et représente Valentin Haüy entouré d'un groupe de jeunes gens et de jeunes filles aveugles, tandis que la Religion le protège.

La partie opposée donne sur la rue Masseran, et les deux côtés sont sur la rue de Sèvres et la petite rue des Acacias; les bâtiments se développent sur 460 mètres.

Au milieu de la cour se trouve la statue du bienfaiteur des aveugles.

Le plan général de la maison répond bien à sa destination; on signale surtout la salle d'exercices, aussi sonore qu'élégante, présentant deux rangées de colonnes en stuc, et pouvant contenir 1,000 personnes, et la chapelle ornée de peintures remarquables, par M. Lehmann. L'orgue est de M. Cavaillé-Coll.

Aussitôt après la nouvelle installation, l'institution reçut un nouveau règlement qui est encore, sauf quelques légères modifications, en vigueur aujourd'hui et dont voici la base : Le personnel est composé d'un directeur, assisté d'une commission consultative, un instituteur ayant titre de chef de l'enseignement, une institutrice des filles, un aumônier chargé du service et de l'enseignement religieux, et enfin des professeurs aveugles, dont un chef d'orchestre, des professeurs titulaires et aspirants, des maîtresses titulaires et des aspirantes, une maîtresse de piano et des contre-maîtres voyants ou aveugles pour l'enseignement professionnel.

« Le nombre total des élèves est en moyenne de 180 garçons et 60 filles. L'État entretient 120 bourses : 80 pour les garçons et 40 pour les filles. Elles sont divisées en bourses entières, trois quarts de bourse, demi-bourse et quarts de bourse. Le surplus est fourni par les départements, les communes, les institutions hospitalières et par les familles. L'enseignement supérieur comprend des études grammaticales et scientifiques : la littérature, l'histoire, la géographie, la géométrie, la cosmographie et des notions générales de droit et de physique. L'enseignement musical tient une grande place dans l'établissement ainsi que l'enseignement industriel qui s'applique aux travaux manuels qui sont subordonnés aux succès des élèves en musique ou à leur position sociale. »

Le 30 janvier 1785, s'installa, rue Saint-Claude au Marais, un homme dont le nom, ou plutôt l'un des noms, allait bientôt être dans toutes les bouches, c'était le fameux Cagliostro. Cet aven-

Cagliostro faisait sensation dès qu'il entrait dans un salon. (Page 73, col. 2.)

turier célèbre, qui s'appelait véritablement Joseph Balsamo, s'était fait appeler successivement Tischio, Melina, Belmonte, Pellegrini, Fenix, Anna, Harat, et enfin Alexandre comte de Cagliostro.

Né de parents pauvres, il avait été frère de la Miséricorde, infirmier, puis médecin, et enfin magicien, alchimiste, se disant possesseur de la pierre philosophale et, conséquemment, fabricant d'or.

Il avait eu occasion de voir le cardinal de Rohan à Saverne, il avait immédiatement conquis son admiration en lui donnant une bague de 20,000 livres qu'il prétendait avoir fabriquée devant lui et en lui promettant de lui fournir autant d'or qu'il désirerait en posséder.

Or, comme les Rohan avaient toujours besoin d'or, on devine si cette offre fut bien accueillie.

Ce fut donc sous son patronage que Cagliostro vint à Paris. Jamais le moment n'avait été plus propice, le temps était au fanatisme, au mysticisme, à l'illuminisme. Cagliostro entra immédiatement dans le domaine du merveilleux et n'eut pas de peine à mettre toutes les têtes des Parisiens à l'envers.

Il commença par se dire, avec le plus grand sérieux du monde, contemporain de Jésus-Christ, et on le crut. « Avec son jargon philosophique, moitié mystique, ses connaissances en physique, en chimie, en alchimie et en médecine, sa prétention de faire de l'or, d'avoir vécu dans les siècles passés, de prédire l'avenir et d'avoir deviné les grands secrets de la création, Cagliostro bouleversait et passionnait les esprits faibles. Son regard, tantôt de flamme, tantôt de glace, les fascinait. Aux malades il disait : « Je vous donnerai la santé; » aux pauvres : « Je vous donnerai des richesses; » aux gens épuisés : « Je vous donnerai l'amour. »

Il était d'une taille médiocre, assez gros, avait le teint olive, le cou fort court, le visage rond orné de deux gros yeux à fleur de tête et d'un nez ouvert et retroussé. Il avait tout l'extérieur et l'attirail d'un charlatan et faisait sensation, surtout sur les dames, dès qu'il entrait dans un salon. Sa coiffure était nouvelle en France; il avait les cheveux partagés en plusieurs petites cadenettes qui venaient se réunir derrière la tête

et se retroussaient dans la forme de ce qu'on appelait un catogan. Il portait parfois un habit à la française, gris de fer, galonné en or, une veste (gilet) écarlate brodée en large point d'Espagne, une culotte rouge, l'épée engagée dans les basques de l'habit et un chapeau bordé avec une plume blanche, des manchettes de dentelle, des bagues de prix aux doigts, et à ses souliers des boucles qu'on disait de diamants fins.

Non seulement il soignait et prétendait guérir les pauvres gratuitement, mais encore il leur donnait de l'argent : aussi sa clientèle était-elle nombreuse; ses trois grands remèdes étaient des bains dans lesquels dominait l'extrait de Saturne, une tisane dont la recette n'était confiée qu'à un apothicaire de son choix, et des gouttes de sa composition dont les effets étaient, disait-on, miraculeux.

« Mais son principal prestige, dit le comte Beugnot dans ses Mémoires, c'était de faire connaître à Paris un événement qui venait de se passer à l'instant même à Vienne, à Londres ou à Pékin, ou bien celui qui se passerait dans six jours, dans six mois, dans six, dans vingt ans. Mais il avait besoin pour cela d'un appareil. Cet appareil consistait en un globe de verre rempli d'eau clarifiée et posé sur une table. Cette table était couverte d'un tapis fond noir où étaient brodés en couleur rouge les signes cabalistiques des roses-croix du degré supérieur. Sur cette table et autour du globe, se plaçaient à des distances religieusement gardées différents emblèmes entre lesquels des petites figures égyptiennes, des fioles antiques pleines d'eau lustrale, et même un crucifix, mais différent de celui qu'adorent les chrétiens. Cet appareil préparé, il faisait placer à genoux, devant le globe de verre, une voyante, c'est-à-dire une jeune personne pour apercevoir les scènes dont le globe allait offrir le tableau et en faire le récit. Mais une voyante était difficile à trouver, parce qu'il fallait pour cela réunir plusieurs conditions. La jeune personne devait être d'une pureté qui n'eût d'égale que celle des anges, être née sous une constellation donnée, avoir les nerfs délicats, un grand fond de sensibilité et les yeux bleus. La voyante agenouillée et les yeux fixés sur le globe rempli d'eau, les évocations commençaient. »

Cagliostro appelait alors des génies invisibles qui entraient dans le globe, l'eau qui était contenue s'agitait et se troublait, la voyante éprouvait des convulsions, elle s'écriait qu'elle voyait, qu'elle allait voir, et demandait à grands cris qu'on la secourût; elle tombait, se roulait à terre, on la relevait, on la soutenait en face du globe, tremblante et échevelée; elle accusait l'apparition à ses yeux, mais encore incertaine et confuse, des choses et des personnes qui devaient composer la scène qu'on voulait connaître, il fallait qu'elle reconnût les personnages, qu'elle détaillât leurs costumes, leurs gestes, et répétât enfin les paroles qu'elles prononçaient. On obtenait tout cela avec beaucoup de patience, à travers des contorsions, des grincements de dents, des convulsions si fortes qu'à la fin de la séance on portait la voyante à demi morte sur son lit.

Ces pratiques achevèrent de faire de Cagliostro un personnage surnaturel, il fut bientôt recherché par tout ce qu'il y avait de plus haut placé dans le monde de la finance, de l'épée, de la robe; on le rencontrait chez MM. de Vergennes, de Miromesnil, de Ségur, de Polignac, et surtout chez le cardinal de Rohan.

Nous verrons bientôt le rôle qu'il jouera avec ce dernier dans la fameuse affaire du collier de la reine, concurremment avec Jeanne de Saint-Rémy de Valois, femme du comte de la Motte. Ces deux époux étaient venus aussi habiter Paris en 1782, en s'installant dans un hôtel garni de la rue de la Verrerie; en 1783, ils étaient obligés de mettre le peu qu'ils possédaient en dépôt chez un perruquier de peur d'une saisie, et en 1784, Mme de la Motte engageait ses robes et ses effets au mont-de-piété.

Les commencements de l'année 1785 furent favorables à l'éclosion des clubs. C'était un mot nouveau qui, naturellement, résonnait bien à l'oreille des Parisiens, déjà il existait le club politique, dont le gouvernement n'avait toléré l'existence qu'à la condition expresse que ses membres ne s'occuperaient ni de politique ni de religion, — et cependant son titre lui fut conservé. Le duc d'Orléans, qui était tout fier de faire partie du club anglais, des « Je ne sais quoi », fonda à Paris le club de Boston ou des Américains, puis ce fut le club des Arcades, le club des Étrangers, le club de la Société olympique, le club des Artistes, etc. Ce fut une rage.

Le club politique de la rue Saint-Nicaise, fondé en avril 1782, par le sieur Boyer, ne se conforma guère aux défenses qui lui avaient été imposées, car on n'agita nulle part avec plus de vivacité les questions sociales, philosophiques et politiques de l'époque. Le club des étrangers siégeait dans les salles d'une sorte de Wauxhall qui venait d'ouvrir rue de Chartres; il était destiné à servir de succursale à l'Opéra et de salle pour ses bals; il se composait d'un salon de danse, d'un parterre et de deux rangs de loges. Ce Wauxhall était aussi désigné sous le nom de Panthéon, il fit un four complet, et le club des Étrangers qui s'y installa, y resta jusqu'au 20 mars 1791, époque à laquelle il fut transféré rue du Mail; on y enseignait la géographie politique, les langues modernes, etc.

Il faut croire que ces divers clubs étaient surtout ce qu'on appellerait aujourd'hui des cercles et que, sous prétexte de s'y instruire en commun, on y taquinait fréquemment la dame de pique, car nous lisons dans les *Mémoires secrets* du

10 mars 1785 : « C'est par une ordonnance de police affichée en gros caractères, sur les murs de chaque appartement du salon des Arcades, de la Société olympique et des autres clubs du Palais-Royal que tous les jeux y sont interdits. Il y a eu des assemblées et une députation à M. le Noir, pour l'engager à représenter au ministre l'irrégularité d'un ordre qui n'est ni général, puisqu'il y a des exceptions, et que le club de la Comédie italienne appelé éminemment le Salon, renommé par les pertes énormes qui s'y font au jeu, pour les acteurs presque tous joueurs effrénés, continue d'offrir ce spectacle scandaleux; ni légal, puisqu'il interdit même les jeux honnêtes qui se jouent dans la société et jusque dans les maisons religieuses.

« M. le lieutenant de police leur a communiqué la lettre du roi dont il étoit autorisé qui ne souffroit ni commentaires ni répliques. Il leur a cependant fait entendre que peut-être Sa Majesté se radouciroit-elle. On croit que le retour du duc de Chartres pourra faire retirer cette ordonnance. On semble avoir attendu le moment de son départ pour Londres, afin de lui donner cette mortification. »

Le club de la Société olympique était une sorte de loge maçonnique. Aussi, tandis qu'au mois d'août 1787, le lieutenant de police prononça la fermeture des clubs, au mois d'octobre suivant celui-ci fut-il autorisé à rouvrir.

Nous avons dit précédemment que les religieux capucins du faubourg Saint-Jacques s'étaient transportés dans le quartier de la Chaussée d'Antin : or un édit daté de Versailles du mois de janvier 1785, arrêta cette disposition : « Voulons qu'il soit incessamment formé dans un des faubourgs de notre bonne ville de Paris un établissement gratuit et public dans lequel seront traités gratuitement les pauvres de tout âge de l'un et de l'autre sexe, attaqués du mal vénérien, et qui sont présentement admis et traités, tant en la maison de Bicêtre qu'en l'hospice de Vaugirard, et que ledit hospice soit réuni audit établissement, nous réservant de donner tels règlements que nous estimerons convenables pour le régime et l'administration intérieure dudit hospice, lesquels règlements nous adresserons à notre Parlement, etc... »

On jeta alors les yeux sur le couvent que les capucins venaient de quitter, et comme sa situation, l'importance des bâtiments, paraissaient convenir parfaitement à l'établissement projeté, on s'occupa immédiatement d'y faire les changements nécessaires pour l'approprier à sa nouvelle destination.

Une subvention dut être fournie par l'hôpital général, et le roi déclara qu'il se réservait de fournir le supplément des fonds nécessaires pour que le nouvel établissement pût offrir, en tout temps et sans aucun retard, les secours nécessaires aux pauvres de tout âge et des deux sexes qui seraient jugés devoir être admis au traitement.

Cependant diverses circonstances ne permirent pas de donner suite aux travaux, qui furent délaissés.

Au mois d'octobre, le projet parut même complètement abandonné, car il fut question de percer quatre rues sur l'emplacement de l'ancien monastère, puis on y mit les malades de Bicêtre, les nourrices et les enfants de l'hospice de Vaugirard ; mais pendant la Révolution il fut reprit par l'Assemblée nationale, qui ordonna la mise en état immédiate des bâtiments, et les vénériens y furent transférés le 12 mars 1792.

On l'appela alors l'hôpital des Vénériens. En 1836, un hôpital destiné aux femmes syphilitiques, ayant été fondé rue de Lourcine, on cessa de les recevoir à l'hôpital des Vénériens, qui fut exclusivement réservé aux hommes et prit le nom d'hôpital du Midi.

Il renferme 336 lits, savoir : 96 lits de médecine, 218 lits de chirurgie, et 22 lits dans des chambres destinées aux gens qui sont en état de payer pension et se font soigner à l'hôpital.

Le personnel administratif comprend un directeur comptable, 2 employés, un aumônier, 41 sous-employés et serviteurs. Le service médical comporte 1 médecin, 2 chirurgiens, 1 pharmacien, 6 élèves internes, 9 élèves externes.

Un service public de traitement externe est adjoint à l'hôpital.

Tout malade est admis aux consultations gratuites qui ont lieu chaque jour de 9 heures à dix heures du matin.

Cet établissement dépend de l'administration générale de l'Assistance publique.

Beaumarchais était une personnalité quelque peu tapageuse bien connue des Parisiens, aussi lorsqu'ils apprirent, dans la matinée du 8 mars 1785, qu'il venait d'être arrêté, on ne parla que de cet événement. C'était la veille au soir, alors que Beaumarchais était chez lui à souper avec le prince de Nassau, l'abbé de Calonne, et quelques autres amis, qu'un commissaire de police s'était présenté porteur d'un ordre d'arrestation. L'auteur du *Mariage de Figaro* ne voulut pas ébruiter le fait, il prétexta d'une lettre qu'il venait de recevoir et qui l'appelait sur-le-champ à Versailles, pour congédier ses invités, et monta en carrosse avec le commissaire, s'imaginant qu'on le conduisait à la Bastille, « et il en tiroit même une sorte de gloire ; mais quand il a su et vu qu'on le menoit à Saint-Lazare il a été fort sot. On veut même qu'il ait pleuré, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis longtems... Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il parut pour constant que le roi l'a en exécration comme un homme infâme et, dans son premier mouvement, vouloit qu'il allât à Bicêtre. On dit que c'est sur

les observations du baron de Breteuil, que Sa Majesté s'est relâchée et a décidé qu'il n'iroit qu'à Saint-Lazare ». (Saint-Lazare était une maison de correction, et parfois la captivité qu'on y subissait était accompagnée de la flagellation).

Or la cause de l'arrestation de l'écrivain était peu grave ; il avait paru dans le *Journal de Paris* du 23 février, une lettre anonyme dirigée contre lui ; il y avait répondu, mais d'une façon si vive que le censeur royal n'avait pas voulu la laisser paraître ; il y fut contraint par ordre supérieur. « Il s'enferra lui-même, il faut le laisser aller », avait-on dit ; en effet, aussitôt la lettre parue, on en prit texte, pour le décréter immédiatement de prise de corps.

Cette arrestation fit un bruit considérable, les chansons et les caricatures sur Beaumarchais recevant le fouet inondèrent Paris. Dans la nuit du dimanche au lundi suivant, il était mis en liberté et rentrait chez lui ; le lendemain une file de plus de cent carrosses était à sa porte ; c'était à qui viendrait le féliciter et apprendre de sa bouche les détails de sa captivité.

« On convient généralement que le sieur de Beaumarchais étoit resté dans un état fort inculte et fort malpropre ; qu'il s'étoit laissé croître la barbe et ne vouloit pas sortir au moment où le commissaire vint lui annoncer sa liberté ; qu'il exigeoit qu'on lui rendît raison de sa captivité ; que ce commissaire, son ami, avoit été obligé de lui remettre la tête et de lui conseiller de jouir de la grâce qu'on lui accordoit, sans en demander davantage ; qu'alors il s'enveloppa dans son videchoura et se remit entre les mains de l'officier de police qui le ramena chez lui. Le sieur Gudin de la Brenellerie, son paillasse dans toutes les circonstances, est le premier qui ait vu le sieur de Beaumarchais ; il accompagnoit le commissaire.

« Le sieur de Beaumarchais rentré chez lui trouve sa fille, sa chère Eugénie, fondant en larmes, Mlle de Villers, sa maîtresse, se jetant avec elle à ses genoux, tous ses domestiques dans le même attendrissement, enchantés du retour d'un si bon maître. »

Le jour de Pâques, c'est-à-dire le 27 mars 1785, on reçut à l'Hôtel de ville avis que la reine Marie-Antoinette était en mal d'enfant, et un second courrier vint presque aussitôt annoncer la naissance de Louis-Charles, duc de Normandie.

Le surlendemain le trésorier de la Sainte-Chapelle, M. de Moy, devançant l'archevêque, fit afficher un mandement qui ordonnait deux *Te Deum* pour célébrer cette naissance, l'un pour le mercredi 30 mars dans la chapelle haute, l'autre le lundi 4 avril, dans la chapelle basse.

Toutefois ce ne fut que le 24 mai suivant que Marie-Antoinette vint en grande pompe à Paris pour célébrer ses relevailles. Cinquante gardes du corps et un brillant cortège accompagnèrent sa voiture de gala attelée de huit chevaux.

Le canon des Invalides tonna, et une foule immense acclama la reine pendant le trajet qu'elle eut à faire pour se rendre à Notre-Dame, puis à Sainte-Geneviève et revenir au château des Tuileries, où elle dîna ; le soir elle alla souper au Temple, et la soirée se termina par un brillant feu d'artifice que le comte d'Aranda fit tirer en présence de la reine sur les combles de son hôtel.

Au mois de mai, le roi signa ces lettres patentes : « Louis, etc. Le sieur Nicolas Beaujon, notre conseiller d'État, trésorier, commandeur de notre ordre militaire de Saint-Louis, notre conseiller, secrétaire, maison, couronne de France et de nos finances, receveur général de nos finances de la généralité de Rouen, nous a très humblement fait représenter qu'ayant formé depuis longtemps le projet d'établir et fonder dans la paroisse de Saint-Philippe du Roule, dont les besoins lui sont connus, un hospice pour y faire nourrir et instruire vingt-quatre pauvres enfants orphelins ou autres natifs de ladite paroisse, moitié garçons et moitié filles, dans lequel hospice les habitants de cette même paroisse pourront envoyer leurs enfans pour y être instruits gratuitement et trouveront dans la chapelle d'icelui en cas de nécessité le secours de messes et offices lorsqu'ils ne pourront se rendre à l'église paroissiale déjà trop peu spacieuse ; et désirant former cet utile établissement d'une manière solide et durable dont les moyens nous ont été présentés dans un projet d'acte de fondation attaché sous le contre-scel des présentes, il nous a fait supplier de l'autoriser à effectuer ladite fondation et à donner audit projet la forme authentique et stable qu'il ne peut avoir sans nos lettres patentes sur ce nécessaire...

« Article premier. Avons permis et permettons par ces présentes au dit sieur Beaujon, d'établir et fonder à perpétuité dans la paroisse de Saint-Philippe-du-Roule, de notre bonne ville de Paris, sur le terrain où sont établis actuellement les bâtimens et jardins clos de murs, situés dans la grande rue du Faubourg du Roule, un hôpital ou hospice pour entretenir et faire instruire vingt-quatre pauvres enfants de ladite paroisse, dont douze garçons et douze filles choisis par préférence parmi ceux orphelins...

Art. 3. Autorisons le sieur Beaujon à faire devant notaire et tous notaires passer acte, sous l'acceptation des administrateurs, contenant donation entre-vifs, audit hospice pour l'établissement et dotation d'icelui, tant de la chapelle Saint-Nicolas que le sieur Beaujon a fait construire au Faubourg du Roule, vis-à-vis les bâtimens dudit hospice, vases et ornemens d'icelle que des bâtimens, jardin et terrain clos de murs, le tout établi sur les terrains acquis par ledit sieur Beaujon, du sieur baron d'Arcy, par deux con-

F. Roy, éditeur. - - 190. Imp. Chaix et fils.

Une des colonnes de la barrière du Trône.

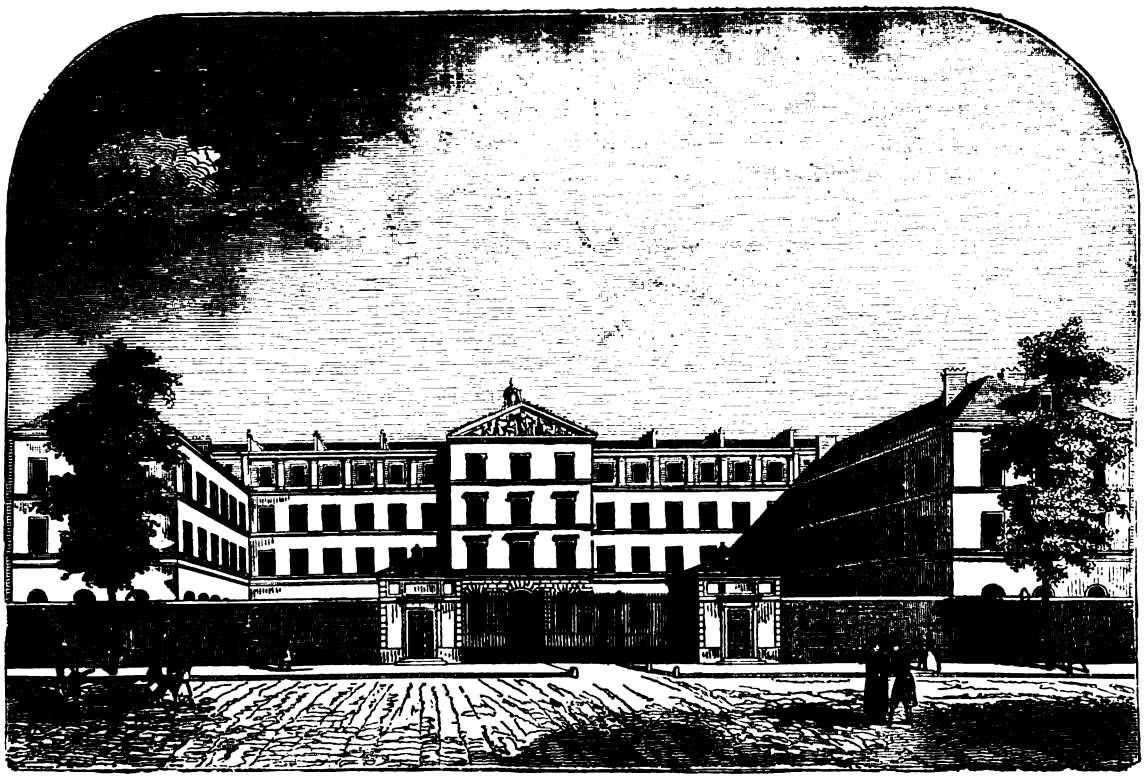

L'Institut des jeunes aveugles, boulevard des Invalides.

trats des 23 juillet 1783 et 1er août 1784, ensemble 25,000 livres de rente au principal de 625,000 livres à prendre dans celle créée à 4 pour cent sur nos aides et gabelles et nos autres revenus, au profit du sieur Beaujon, etc. »

Cet hospice fut construit en peu de temps par l'architecte Girardin ; il mesure 32 mètres de façade sur la rue. Un décret de la Convention du 17 janvier 1795 le transforma en hôpital pour les malades en lui donnant le nom d'hôpital du Roule, il dut remplacer les maisons hospitalières de la rue Mouffetard, de la place Royale, de la rue de la Roquette et de Saint-Mandé.

Ce nom d'hôpital du Roule fut laissé de côté sous l'administration du conseil général et l'établissement reprit le primitif qu'il a conservé : hôpital Beaujon.

Bien qu'il ait reçu dès l'origine une affectation hospitalière et un matériel approprié à sa destination, il manquait essentiellement, avant la construction des quatre pavillons qui y ont été édifiés de 1837 à 1844, des avantages dont il est doté aujourd'hui ; sous le rapport de la distribution et de la capacité, ses salles neuves ne contenant que seize lits peuvent être présentées comme le type de tous les perfectionnements préconisés depuis cette époque. Il n'est pas jusqu'aux anciennes salles du vieux Beaujon qui ne soient, malgré le mur qui les divise dans leur longueur, préférables de beaucoup aux salles de la plupart des hôpitaux anglais. (Husson.)

Ce fut à l'hôpital Beaujon qu'eurent lieu les premières expériences de ventilation par insufflation et de chauffage par calorifère à air chaud résultant du système inventé par le docteur Van Hecke.

L'aération des cabinets et des fosses a été aussi établie à l'hôpital Beaujon, au pavillon n° 4, par un système de ventilation par injection.

Dans les dernières années du second Empire, de grands travaux ont été d'ailleurs exécutés pour l'agrandissement de l'hôpital, des pavillons reliés entre eux par des galeries et des terrasses facilitent les communications intérieures ; aux extrémités de plusieurs salles sont de petites chambres à deux lits, fort recherchées.

On y compte 238 lits de médecine, dont 18 d'accouchement, 178 lits de chirurgie, la moyenne des entrées est de 6,400 ; la moyenne des décès de 680. Le personnel médical se compose de cinq médecins et de deux chirurgiens. Cet hôpital est desservi depuis 1813 par les sœurs de Sainte-Marthe.

En même temps qu'on commençait les constructions de cet hôpital, on élevait un nouveau Wauxhall sur le boulevard du Temple sur les

dessins de l'architecte Mellan ; il fut ouvert au public le 7 juillet. Il se composait d'une salle de danse, d'un café, d'un jardin, et les feux d'artifice étaient son plus grand attrait.

On le nommait le Wauxhall d'été ; il remplaçait le Wauxhall de Torré, le Colisée détruits et le Wauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain qui était abandonné. Ce lieu de plaisirs fut assez fréquenté jusque sous la Restauration, puis il fut démoli et remplacé par la cité du Wauxhall construite en 1841.

Ce fut en juin 1785, que M. Turquin, un spéculateur heureux qui avait déjà fondé l'établissement des Bains chinois dont la vogue fut grande, établit une école de natation à la pointe de l'île Saint-Louis ; l'année suivante, le prévôt des marchands et les échevins prirent cette école sous leur protection. Cependant une seconde fut plus tard établie au quai d'Orsay, et celle-ci éclipsa un peu la célébrité de celle-là. Car nous lisons dans les guides de Paris sous la Restauration : « Durant la belle saison, des maîtres habiles y apprennent promptement aux jeunes gens l'art de nager, si utile dans les dangers auxquels on peut être exposé sur les eaux, mais la plus belle (école) et celle où l'on apprend avec plus de méthode est placée au bas du quai d'Orsay, proche du Pont-Royal. Le prix de ses leçons est de 3 francs ; l'autre, située à la pointe de l'île Saint-Louis, est surtout fréquentée par les nombreux élèves des collèges et des pensions. »

L'école de natation de la pointe de l'île est connue sous le nom de bains Petit, et il paraît que sa clientèle n'a pas beaucoup changé, car Elie Frébault écrivait en 1878, dans son livre *la Vie de Paris* : « Les fameux bains Petit de temps immémorial ont toujours eu la clientèle de l'Université. C'est le rendez-vous général des lycées et des institutions de jeunes gens, de l'École normale, de l'École centrale, etc. Jadis l'École polytechnique s'y rendait tambour en tête. A cette pointe de l'île Saint-Louis, l'eau de la Seine qui n'a pas encore reçu le tribut nauséabond des égouts de la grande ville, coule limpide et pure sans rouler dans ses ondes hospitalières les chiens noyés, les cataplasmes de l'Hôtel-Dieu et les détritus de toute nature qu'elle ne commence à charrier qu'un peu plus loin.

« De l'autre côté de la pointe de l'île était installé le petit bain dit Grenouillère, à l'usage des élèves inexpérimentés dans l'art du nageur. Aujourd'hui le petit bain est contigu au grand et tous les deux communiquent ensemble. »

Nous avons déjà parlé des bureaux de nourrices ; il s'en établit un nouveau en 1785 dans la rue Sainte-Apolline, n° 18 ; et à ce propos nous avons omis de dire que le 26 janvier le lieutenant de police s'était rendu au bureau général pour décerner un prix à la meilleure nourrice ; ce prix consistait en une médaille d'or portant d'un côté le portrait de la reine, et de l'autre ces mots : « A la bonne nourrice », et un gobelet d'argent sur lequel l'historique du prix était tracé. Ce fut la nommée Anne Bouvet, femme d'Hildevert Diet, de la paroisse de Trilbardon, près Meaux, terre dont M. le Noir avait fait depuis peu l'acquisition, qui obtint le prix.

« M. le Noir, en couronnant cette femme comme bonne nourrice, lui a dit :

« Il reste à vous récompenser comme bonne citoyenne et mère de famille ; vous avez donné sept enfants à l'État, ce prix me regarde et je m'en charge.

« Cette cérémonie a fait spectacle, et il a été récité des pièces de vers y relatives. »

Au fur et à mesure que le goût de l'aérostation se propageait, les accidents se multipliaient ; déjà Pilâtre de Rozier était mort en essayant de traverser la mer en ballon.

Le dimanche, 12 juillet 1785, une foule immense s'était portée au Luxembourg pour assister au spectacle d'une ascension de deux fanatiques de l'invention nouvelle, l'abbé Miollan et un sieur Janinet.

Les dévots avaient été fort scandalisés que l'abbé Miollan eût choisi pour le jour de son expérience de direction des ballons un dimanche, et surtout l'heure de la messe, ce qui priva la reine du plaisir d'y assister ; mais ce jour avait été fixé, à la sollicitation du lieutenant de police, qui n'avait pas voulu que les ouvriers fussent détournés de leur travail, ce qui leur eût occasionné une perte de plus de cent mille écus.

On voit, par ce trait des mœurs de l'époque, combien la curiosité publique était excitée par les expériences des aéronautes ; petits et grands montraient un égal enthousiasme pour chaque nouvelle tentative de navigation aérienne.

Cette fois, il s'agissait d'une immense montgolfière, haute de 100 pieds et large de 84, et les inventeurs y avaient adapté deux autres petits ballons dont l'un, rempli d'air inflammable, devait s'élever à 150 pieds au-dessus de la montgolfière, l'autre, plein d'air atmosphérique, était suspendu à la même distance au-dessous.

Quatre voyageurs, l'abbé, Janinet, le marquis d'Arlandes et le mécanicien Bredin, devaient s'élever par cet aérostat.

« Il partira à midi précis de l'enclos séparé du jardin du Luxembourg. On tirera quatre boîtes ; la première une demi-heure avant de commencer, pour avertir les personnes rassemblées dans le jardin de passer dans l'enclos, la deuxième pour annoncer qu'on allume le feu, la troisième pour annoncer que le ballon est parfaitement plein, et la quatrième pour marquer le moment du départ. »

Des milliers de personnes se pressaient donc dans le jardin du Luxembourg.

« Le gonflement du ballon, lisons-nous dans

l'*Histoire des ballons*, apporté le matin de l'Observatoire où il avait été construit, commença à midi.

« Il durait encore à cinq heures.

« Malgré tous les efforts et toutes les tentatives, la lourde machine avait refusé obstinément de s'enlever.

« Le public, exposé depuis dix heures du matin aux rayons d'un soleil de plomb (28°), s'était vite impatienté, puis de l'impatience il avait passé à l'irritation, de l'irritation à la colère; il n'était pas loin de passer à la violence.

« Déjà les quolibets, les calembours, les railleries, les chansons avaient fait place aux gros mots, aux injures, aux menaces; aux murmures, isolés et encore voilés succédèrent les imprécations, les vociférations, et enfin une immense rumeur, pleine de mille bruits divers, un inexprimable brouhaha remplit le Luxembourg.

« Les économes voulaient venger leurs trois livres perdues, les grands mangeurs leur appétit méconnu, les délicats leur visage brûlé, beaucoup tous ces mécomptes réunis; et la fureur de la foule s'excitant elle-même, se grisant de ses cris, montait, montait toujours.

« Elle éclata enfin, et la lourde masse des spectateurs, se ruant soudain, tomba, plutôt qu'elle ne se précipita, sur l'enceinte qu'elle brisa, sur la galerie, les appareils, les instruments, que mit en pièces son effroyable choc.

« Au milieu du désordre qu'avait produit cette formidable invasion, le feu prit à l'aérostat.

« L'incendie, qui toujours d'ordinaire épouvante les foules et les fait reculer, fit avancer celle-là; elle se rua sur le foyer, disputant à la flamme les lambeaux du globe incandescent, et chacun s'en retourna chez lui en emportant un minuscule fragment de la gigantesque machine.

« Recherchés par le public, qui n'eût pas été éloigné de leur infliger le même châtiment qu'à leurs innocents appareils, Miollan et Janinet purent, à la faveur du tumulte, se dérober aux manifestations peu sympathiques de la foule et lui échapper. »

Satires, épigrammes, chansons, pièces de théâtre, frappèrent sur les malheureux aéronautes. « On ne cesse de parler de l'abbé Miollan, et la police semble l'avoir abandonné à la dérision publique, en permettant qu'on le chansonnât dans les rues pour le punir de son espèce d'escroquerie, parce qu'il savait très bien que son aérostat était de nature à ne pouvoir s'enlever... »

Pendant plus d'une semaine on ne parla que du fameux abbé Miollan, dont on fit l'anagramme du nom, dans lequel on trouva : *ballon abîmé*.

Il faut sans cesse revenir au Palais-Royal : nous avons dit que le duc de Chartres avait ordonné la disposition des galeries et des boutiques en bordure du jardin; la plupart de ces boutiques étaient louées et beaucoup occupées par des marchands qui tenaient des marchandises anglaises, ainsi que le constatait leur enseigne portant ces mots : *Magasins de marchandises d'Angleterre;* plusieurs mêmes avaient ajouté sur les vitres des inscriptions en langue anglaise.

« Les bons François voyoient avec douleur cette manie: enfin grâce à l'arrêt du conseil qui, sur les plaintes des marchands et fabricants du royaume, prohibe ces marchandises étrangères et défend jusques à ce ridicule intitulé, leurs yeux ne seront plus affligés d'un tel spectacle. Au bout de huit jours toutes ces inscriptions ont dû disparaître sous des peines très fortes portées à l'article 7 de l'arrêt. Il en pourra résulter quelque banqueroute pour l'auguste propriétaire, mais qu'on plaint peu, à raison de la prédilection trop forte pour tout ce qui est anglois et pour le mauvais exemple qu'il donnoit à cet égard. »

Le 8 août, un ingénieur mécanicien du roi, M. Arnoux, fit dans l'ancien enclos des capucins du Temple, rue du Faubourg Saint-Jacques, l'expérience d'un cabestan qui, servi par deux hommes et appliqué à toute espèce de charrue, procurait les moyens de labourer sans chevaux. Nombre de gens curieux de voir l'invention coururent au faubourg Saint-Jacques et payèrent trois livres pour jouir du spectacle annoncé, mais ils furent loin d'être satisfaits. Cette invention alla rejoindre toutes celles qui se succédaient si rapidement à Paris.

Un spectacle bien autrement curieux fut celui que les Parisiens purent voir gratuitement le lundi 15 août 1785 : le cardinal de Rohan amené prisonnier à Paris dans une voiture escortée par deux gardes du corps. « Dès que cette nouvelle que le cardinal venait d'être arrêté en plein palais de Versailles, ç'a été une émotion générale à Paris ». M. d'Agoult, chef de brigade, avait reçu de M. de Villeroy l'ordre de ne pas quitter le prisonnier et même de coucher dans sa chambre, M. de Crosne était venu mettre sur l'heure les scellés sur les papiers du cardinal.

Que s'était-il donc passé? voilà ce que chacun se demandait.

Une affaire bien embrouillée, bien criminelle et surtout bien fâcheuse pour tous ceux qui s'y trouvaient mêlés, aussi haut qu'ils fussent placés : l'affaire du collier.

Tous nos lecteurs la connaissent certainement, cependant nous ne pouvons nous dispenser, en raison du bruit considérable qu'elle fit à Paris, de la résumer en quelques mots; terminons d'abord les détails de l'arrestation. Le cardinal coucha chez lui dans la nuit du lundi au mardi et dans l'après-dîner, il affecta de se montrer aux fenêtres de son hôtel donnant sur le jardin de Soubise, (l'hôtel, situé rue Vieille-du-Temple, au coin de la rue des Quatre-Fils, s'appelait l'hôtel de Strasbourg, parce qu'il avait été bâti en 1712 pour le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg;

il faisait en quelque sorte partie de l'hôtel Soubise, et il devint l'Imprimerie royale) et de jouer avec son singe. Dans la soirée, le marquis de Launey, capitaine et gouverneur de la Bastille, était venu le prendre et l'avait emmené à pied (suivant le désir exprimé par le cardinal) jusqu'à la prison d'État, où il avait été écroué.

Arrivons maintenant aux faits :

Jeanne de Saint-Remy de Valois, comtesse de la Motte, dont nous avons déjà parlé, s'était trouvée en relation avec le cardinal de Rohan, grand aumônier, à l'occasion d'un placet qu'elle l'avait prié de remettre au roi, et elle avait produit une profonde impression sur lui; bientôt, elle était devenue sa confidente, et le cardinal lui avait appris qu'il était en disgrâce auprès de la reine et qu'il souhaitait fort se réconcilier avec elle; Mme de la Motte prétendit en avoir le moyen.

Or celle-ci eut connaissance d'un fait qui s'était passé à la cour : les sieurs Bœhmer et Bassenge, joailliers de la couronne, avaient fabriqué un magnifique collier de diamants dont la beauté et l'éclat ne laissaient rien à désirer, et l'avaient présenté au roi afin qu'il en fît l'acquisition pour Marie-Antoinette; le roi l'avait en effet offert à sa femme, mais celle-ci l'avait refusé, en assurant le roi que le prix qu'on en demandait, 1,600,000 livres, serait beaucoup mieux appliqué à la construction d'un vaisseau... Le roi n'insista pas, et il ne fut plus question du collier.

Dans l'été de 1785, on se préparait à célébrer à Versailles les fêtes du baptême du duc d'Angoulême, et le roi et la reine firent, à cette occasion, présent au jeune prince d'un nœud d'épaule, de boucles et d'une épée, le tout garni de diamants. Ce fut le joaillier Bœhmer qui en fit la fourniture et, en les remettant à Marie-Antoinette, il y joignit une lettre ainsi conçue :

« Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements qui nous ont été proposés, et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté, et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus belle et à la meilleure des reines. »

Marie-Antoinette, ne comprenant pas ce que tout cela voulait dire, brûla le billet en présence de Mme Campan, et chargea celle-ci, lorsqu'elle aurait occasion de voir Bœhmer, de bien lui rappeler qu'elle ne voulait plus entendre parler de ce fameux collier.

Mme Campan s'acquitta de la commission, mais alors ce fut au tour du joaillier de ne plus rien comprendre à ce qu'il entendait.

— Il y a là, dit-il, un mystère. Je vous demande un entretien pour avoir le mot de cette l'énigme.

L'entretien eut lieu et révéla ce qui suit :

Le 21 janvier 1785, Mme de la Motte avait dit à l'associé de Bœhmer que la reine désirait faire emplette du collier dont elle avait une très grande envie; mais que, ne voulant pas traiter directement avec les joailliers, elle chargerait un grand seigneur de la négociation, et, pour mieux lui donner le change, elle lui conseilla de prendre toutes les sûretés nécessaires à l'égard de ce grand personnage.

Tout ceci avait été imaginé par elle dans le but de s'approprier le collier.

Il faut dire que la rusée comtesse, qui, depuis son intimité avec le cardinal de Rohan, avait pris toutes les allures d'une personne de haut rang, s'était attaché comme secrétaire un sieur Rétaux de Villette qui lui fabriquait de prétendues lettres de la reine, dans lesquelles celle-ci lui témoignait la plus grande bienveillance; d'un autre côté, elle persuadait au cardinal qu'elle plaidait sans cesse sa cause auprès d'elle, et elle alla même jusqu'à lui recommander de bien regarder la reine, à un jour et à une heure déterminés, alors qu'elle entrerait dans la salle de l'Œil-de-bœuf, et que Marie-Antoinette lui ferait un signe de tête.

Le cardinal se trouva à l'heure dite à l'endroit indiqué, et le premier mouvement de tête que fit la reine, il ne manqua pas de le croire à son adresse.

Cette première preuve de composition de la part de la reine ne suffit pas au cardinal, qui espérait davantage; Mme de la Motte le comprit et imagina alors de faire fabriquer de fausses lettres par son secrétaire et de les remettre au cardinal qui les croyait de la reine; il y répondait et, naturellement, c'était Mme de Valois qui se chargeait de les remettre secrètement à Marie-Antoinette.

Cette correspondance apocryphe ne faisait qu'enflammer le prélat qui sollicita ardemment un rendez-vous; c'était plus difficile à simuler qu'une lettre, cependant Mme de la Motte était habile, elle résolut de contenter Rohan.

Elle avait un jour rencontré dans le jardin du Palais-Royal une personne dont la taille et la physionomie rappelaient un peu celles de la reine; c'était une femme galante ou, selon l'expression d'alors, « une fille du monde », qui demeurait rue du Jour, et qu'on appelait la d'Oliva. Elle alla la trouver, lui montra de soi-disant lettres de la reine, et finit par lui offrir 15,000 livres si elle voulait jouer le rôle qu'elle lui destinait dans la comédie qu'elle avait préparée; elle y consentit.

Le 15 juillet 1784, M. de la Motte conduisit la d'Oliva à Versailles, à l'hôtel de *la Belle-Image*, place Dauphine, et le lendemain Mme de la Motte l'habilla d'une robe blanche, qu'on appelait alors une chemise et qui était bordée de rouge, et lui mit sur la tête une thérèse, sorte de coiffure que portait d'ordinaire la reine; — bref, on répéta la scène qui devait se produire plus tard

Le commissaire présenta à Beaumarchais l'ordre de son arrestation.

Enfin le 28, le cardinal fut prévenu que la reine l'attendrait à dix heures du soir dans le parc ; il remercia la comtesse du fond du cœur et se rendit au rendez-vous. Au bout de quelques minutes, la d'Oliva apparut, et, lui offrant une rose, lui dit à voix basse :

— Vous savez ce que cela veut dire!

Le cardinal, ne doutant pas qu'il eût devant lui la reine, était dans le ravissement; mais Mme de la Motte apparut subitement.

— Venez vite, venez vite, s'écria-t-elle.

Retaux de Villette, qui la suivait, dit à son tour du ton d'un homme effrayé :

— Voici Mlle la comtesse d'Artois.

Et chacun de s'éclipser, mais l'amoureux cardinal n'était pas moins enchanté, et quelques jours plus tard il remettait à Mme de la Motte 150,000 livres sur une prétendue lettre dans laquelle elle demandait cette somme, pour des gens auxquels elle s'intéressait.

Plusieurs mois se passèrent. Mme de la Motte avait persuadé au cardinal, qui commençait à trouver le temps long, qu'il se présentait un moyen infaillible de conquérir définitivement les bonnes grâces de la reine qui avait jeté les yeux sur lui pour le charger d'une mission de la plus grande délicatesse : celle d'acheter pour elle, à l'insu du roi, le fameux collier de diamants de Boehmer et Bassenge, et de prendre des arrangements avec ces derniers pour le payement qui devait être effectué en plusieurs termes.

S'il y consentait, la reine lui ferait remettre l'autorisation écrite et signée de sa main.

Rohan, un peu troublé par cette ouverture, alla

consulter Cagliostro ou plutôt il le pria de se rendre chez lui pour lui demander son avis, touchant la négociation qui lui était proposée. Les invocations égyptiennes eurent lieu à la clarté d'innombrables bougies. Le prophète monta sur son trépied et n'hésita pas, non seulement à approuver le choix du négociateur, mais encore à prédire le succès de la négociation qui, dit-il, était digne du prince et ne manquerait pas de mettre en relief les rares talents diplomatiques du grand aumônier.

Celui-ci se montra alors tout disposé à accepter le mandat.

Le 29 janvier, Boehmer et Bassenge se rendirent au palais Cardinal, rue Vieille-du-Temple, et signèrent un papier indiquant les conditions de la vente. Le prix du collier était de 1,600,000 livres, payables par termes de 400,000 livres, dont le premier devait échoir au 1er août suivant.

Le 31, les joailliers revinrent, et le cardinal leur remit un engagement aux conditions susdites, écrit et signé de sa main et portant en marge le mot *approuvé* et la signature Marie-Antoinette DE FRANCE, bien que la reine, pas plus qu'aucune autre reine de France, n'eût jamais signé autrement que ses prénoms. De leur côté les joailliers livrèrent le collier.

L'affaire était conclue.

Le lendemain, 1er février, le cardinal se rendit à Versailles, dans le logement que Mme de la Motte occupait, de temps à autre, comme une personne suivant la cour. Il apportait le fameux collier dans un coffret, pour qu'il fût livré en sa présence à un homme envoyé par Marie-Antoinette. Ce messager, qui n'était autre que Retaux de Villette, affublé d'une livrée royale, se présenta en effet, porteur d'une lettre de la reine. Mme de la Motte lui remit la cassette.

Le cardinal, caché dans une alcôve dont la porte était entr'ouverte, crut reconnaître l'envoyé pour un valet de chambre de la reine, nommé Desclaux. Il se retira, persuadé que cette princesse avait reçu le collier le soir même.

Cependant, depuis cette époque, personne ne vit le collier porté par la reine; il y avait une raison majeure pour cela; il avait été dépecé, Mme de la Motte avait gardé pour elle les petites pierres et fait vendre les grosses en Angleterre, ainsi qu'on en eut la preuve ultérieurement.

Ce fut sur ces entrefaites que Mme Campan fut instruite par le joaillier Boehmer de ce que nous avons raconté, et que, par suite, le cardinal de Rohan fut arrêté le 15 août et mis à la Bastille.

Il fut logé dans l'appartement du lieutenant de roi. Il avait la liberté d'y recevoir ses parents et la faculté de se promener dans le jardin du gouverneur; deux valets de chambre étaient à ses ordres ainsi qu'un secrétaire. « Du reste, lit-on dans les *Mémoires secrets*, le cardinal fait bonne contenance; loin de s'affliger, il console ses gens : personne de sa maison ne semble impliqué dans cette aventure.

« On parle seulement d'une Mme de la Motte, une des maîtresses de cette éminence, qui est absente. »

Pendant ce temps, Mme de la Motte était avec son mari, festinant à l'abbaye de Clairvaux; le 18 août, elle était arrêtée à la maison qu'elle avait récemment achetée à Bar-sur-Aube, et conduite immédiatement à Paris, où elle était enfermée à la Bastille.

Son mari n'était pas décrété d'accusation, mais il eut soin de ne pas attendre la suite des événements et partit pour l'Angleterre.

Retaux de Villette aussi se sauva en Suisse; mais il commit l'imprudence de faire des promenades sur le territoire français, et il fut à son tour arrêté et envoyé à la Bastille ainsi que la d'Oliva.

A partir de ce moment, l'affaire du collier passionna Paris, et l'on ne s'occupa plus que d'elle.

C'était un scandale immense qui allait envelopper aussi bien les innocents que les coupables.

Le 5 septembre 1785, des lettres patentes du roi déférèrent le procès au Parlement; en voici le libellé :

« Louis, etc., ayant été informé que les nommés Boehmer et Bassenge auroient vendu au cardinal de Rohan un collier en brillans ; que ledit cardinal, à l'insçu de la reine, notre très chère épouse et compagne, leur ayant dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition, moyennant le prix de un million six cens mille livres, payable en différens tems, il leur auroit fait valoir, à cet effet, de prétendues propositions qu'il leur auroit exhibées comme approuvées et signées de la reine ; que ledit collier ayant été livré par lesdits Boehmer et Bassenge audit cardinal et le premier payement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auroient eu recours à la reine. Nous n'avons pu voir sans une juste indignation que l'on ait osé emprunter un nom auguste qui nous est cher à tant de titres et violer, avec une témérité aussi inouïe, le respect dû à la majesté royale.

« Nous avons pensé qu'il étoit de notre justice de mander devant nous ledit cardinal et, sur la déclaration qu'il nous a faite, qu'il avoit été trompé par une femme nommée la Motte de Valois, nous avons jugé qu'il étoit indispensable de nous assurer de sa personne et de ladite la Motte de Valois, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées pour découvrir tous ceux qui auroient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connoissance, pour être, par vous, le procès instruit et jugé, la grand'chambre assemblée.

« A ces causes... attendu que la matière requiert célérité, pour ne pas laisser perdre les preuves qui pourroient dépérir par le retardement, Nous

vous mandons et ordonnons d'informer lesdits faits ci-dessus, circonstances et dépendances, à la requête de notre procureur général, et, à cet effet, de commettre tels d'entre vous que vous aviserez pour procéder à l'audition des témoins qui seroient nommés par notre procureur général, etc. »

On comprend le bruit que devait faire un semblable procès. Toute la noblesse s'y regardait comme intéressée dans la personne d'un de ses membres les plus éminents, et le clergé réclamant son droit de juger le cardinal, adressa des remontrances à la cour.

Ce fut l'archevêque de Narbonne, en sa qualité de président de l'assemblée du clergé, qui se tenait alors, qui prit l'initiative de cette protestation, à laquelle se joignit l'archevêque de Paris.

Tout le clergé était indigné de voir un cardinal jugé par le Parlement.

La cour de Rome enjoignit à l'accusé de comparaître au tribunal des cardinaux pour y rendre compte de sa conduite, lui déclarant que, s'il n'obéissait pas, il serait suspendu de son titre et de sa dignité. — Ce qui eut lieu, mais le prélat avait eu soin de formuler une protestation contre la juridiction laïque qu'il subissait malgré lui, et le prince de Rohan fut réintégré dans ses droits et honneurs de cardinal.

Au reste, l'instruction fut longue, les avocats composèrent des mémoires qui n'étaient que des tissus de folies et de divagations; celui de l'avocat de Mme de la Motte, Me Dortot, était, au dire du comte Beugnot, le plus extravagant qui soit sorti de la plume d'un avocat; il n'en eut pas moins un succès fou, ainsi que celui rédigé par Me Thilorier pour Cagliostro.

Il y avait une queue si formidable d'acheteurs à l'hôtel du célèbre thaumaturge, qu'il fallut mettre des gardes à la porte; enfin le mémoire pour la d'Oliva « intéressoit toutes les âmes sensibles en racontant que la demoiselle, enceinte au moment de son arrestation, était accouchée à la Bastille et nourrissoit elle-même son enfant. »

Au reste, un volume ne suffirait pas, s'il nous fallait citer tout ce qui s'imprima à propos de ce procès; mémoires, épigrammes, chansons, ce fut un déluge de papier noirci.

Enfin, le lundi 22 mai 1876, on commença la lecture de toutes les pièces du procès, et cette lecture employa toute la semaine; le 29, il ne restait plus que la lecture du procès-verbal des experts, qui fut terminée dans la matinée; dans la nuit du 29 au 30, le sieur Sergent, huissier au Parlement, transféra tous les prisonniers de la Bastille à la Conciergerie : « Mme de la Motte, Mlle d'Oliva, son poupon qu'elle nourrit et sa remueuse, à la cour des femmes, dans deux chambres séparées, les sieurs Villette et Cagliostro à la cour des hommes, le cardinal dans le cabinet du greffier en chef, sous la garde du lieutenant de roi de la Bastille. »

Le 30 mai, dès le matin, l'audience s'ouvrit. Mme de la Motte, parée avec une grande coquetterie, avait une contenance si assurée « qu'elle sembloit être dans son appartement et couchée sur la meilleure bergère » ; elle nia tout.

Lorsque le cardinal parut, vêtu de violet avec bas et calotte rouge et portant ses ordres au cou, le président fit ôter la sellette et l'invita de la façon la plus polie à prendre un siège. Rohan se renferma dans ce système : il avait été aveuglé par le désir immense qu'il avait de regagner les bonnes grâces de la reine.

Quand il eut cessé de parler, il se leva et salua.

La cour tout entière se leva aussi et lui rendit son salut.

L'interrogatoire dura depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures et demie du soir.

Les conclusions du procureur général étaient très sévères pour le cardinal.

La séance fut renvoyée au lendemain.

« Le soir on a vu repartir le cardinal avec le gouverneur de la Bastille et un autre officier; c'est M. de Launay qui a donné l'ordre du départ et qui a dit « A l'hôtel » au lieu du mot Bastille; ce qui a fait croire au peuple que le cardinal alloit chez lui; on a beaucoup applaudi. »

Le mercredi 31 « messieurs étoient en place à cinq heures trois quarts du matin.

« M. le premier président s'étant plaint que la famille de Rohan ne se soit pas présentée, suivant l'usage, pour saluer les juges à leur passage, elle s'est rendue au palais ce même matin à cinq heures et a satisfait au cérémonial. Elle étoit au nombre de dix-neuf personnes parmi lesquelles plusieurs dames; le prince de Soubise, étant incommodé, à cause de l'heure, n'a pu s'y rendre.

« La grande salle a été inondée de curieux de bonne heure; le bruit des conclusions s'est répandu, ce qui a alarmé les partisans du cardinal; mais on a dit que M. Séguier en avoit fait de vifs reproches au procureur général et lui avoit ajouté qu'il se déshonoroit sur le bord de sa tombe, sur quoi des malins ont observé que M. Séguier n'avoit pas attendu si tard.

« Le sieur de Cagliostro ayant été interrogé, on a recueilli les opinions sur les différents objets, et à dix heures et demie du matin, tous les abbés ont quitté, attendu qu'il a été ouvert une opinion à peine afflictive.

« *Nota.* — Soixante-deux juges, sur quoi treize abbés retirés, restoient quarante-neuf votans.

« A deux heures, messieurs ont interrompu le travail pour dîner à une table de quarante couverts, que M. le premier président avoit fait mettre dans la salle Saint-Louis; plusieurs des convives ont mangé debout, et l'on étoit remis en place et la besogne reprise à trois heures et demie.

« Enfin à neuf heures et demie du soir l'arrêt fut rendu; en voici le dispositif :

1° La pièce, base du procès, les *approuvé* et

signature en marge de l'écrit en question, déclarés frauduleusement apposés sur icelui et faussement attribués à la reine.

2° La Motte contumace, condamné aux galères à perpétuité.

3° Mme de la Motte fouettée, marquée sur les deux épaules de la lettre V, la corde au col et enfermée à l'hôpital à perpétuité.

4° Retaux de Villette banni à perpétuité sans fouet ni marque.

5° La demoiselle d'Oliva hors de cour.

6° Le sieur de Cagliostro déchargé de l'accusation.

7° Le cardinal déchargé de toute espèce d'accusation.

« Les termes injurieux contre lui répandus dans les mémoires de la dame de la Motte supprimés. Permis au cardinal de faire imprimer l'arrêt.

« A six heures du soir, le sieur de Cagliostro a été reconduit à la Bastille et le cardinal le fut à dix heures. »

Au moment où l'arrêt avait été rendu, une foule immense encombrait les abords du palais de justice. Dès que la nouvelle de l'acquittement du cardinal fut connue, d'immenses acclamations retentirent. Quand les juges sortirent du palais, on leur baisa les mains, on se précipita à leurs genoux. Plusieurs salves d'applaudissements enthousiastes éclatèrent.

« 2 juin 1786 (*Mémoires secrets*). M. le cardinal de Rohan n'est sorti de la Bastille qu'hier entre neuf et dix heures du soir, pour rentrer dans son hôtel. Beaucoup de peuple l'attendoit, et il a été obligé de se montrer sur son balcon, afin de remercier le public de l'intérêt qu'il a pris à lui. Les voisins vouloient illuminer; mais la police vraisemblablement l'a empêché.

« Le comte de Cagliostro n'est rentré qu'entre onze heures du soir et minuit : il y avoit aussi une grande foule sur son passage, et sa reconnoissance envers le public l'a également forcé de paroître sur la terrasse et de saluer tout le monde.

« Ce matin, un nombre infini de gens s'étoient rendus au jardin de Soubise, parce que l'hôtel de M. le cardinal étoit fermé de son côté : les poissardes entre autres étoient venues le complimenter; ce prélat avoit dû de nouveau se montrer, quoique en bonnet blanc et en veste blanche. C'étoit une allégresse générale, on crioit : Vive monsieur le cardinal ! quand est arrivé M. de Breteuil.

« On a bientôt su par la consternation générale, répandue dans le palais du cardinal, que ce ministre étoit venu notifier à Son Éminence une lettre de cachet qui l'exile à son abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. »

Non seulement, le cardinal avait reçu de Louis XVI un ordre d'exil, mais encore celui de donner sa démission de grand aumônier de France et de renvoyer son cordon du Saint-Esprit.

Le peuple approuvait sans réserve le jugement rendu par le Parlement; mais la cour et les courtisans étaient indignés de l'arrêt innocentant le cardinal.

Le jour de son départ, le prélat vit une foule énorme se ruer dans les cours de son hôtel et l'appeler au balcon. Il y parut et donna au peuple sa bénédiction épiscopale.

Tout dans ce singulier procès est inexplicable, bizarre et tourmenté, et il semble que l'innocence de la reine lui fût reprochée; évidemment il y avait nombre de gens qui eussent voulu la trouver coupable. Ce procès fut un coup terrible porté au respect de la royauté et le plus imprudent de tous les intéressés fut assurément le roi qui, plutôt que d'appeler devant lui le cardinal et de traiter l'affaire dans l'intimité, le traîna devant un parlement chargé de montrer publiquement à tous comment un cardinal grand aumônier avait pu confondre une courtisane avec la reine de France !

Marie-Antoinette ne se trompa pas sur la portée de sentence rendue et s'en montra fort affligée.

Quant à Mme de la Motte, ce ne fut que le 21 juin que M. de Fleury manda l'exécuteur des hautes-œuvres au palais pour lui recommander d'éviter le scandale en la marquant. Un magistrat proposa de bâillonner la condamnée pour l'empêcher de laisser échapper des propos malsonnants; mais on craignit que le peuple s'élevât contre cette violence, et il fut arrêté qu'on se bornerait à exécuter les prescriptions de l'arrêt dans la cour de la Conciergerie.

Mais d'abord, il fallut lui donner lecture de son jugement, et ce ne fut pas chose facile; l'aide de quatre hommes fut nécessaire pour la conduire dans la chambre où la commission parlementaire se trouvait réunie.

Par un mouvement brusque, lorsqu'elle entendit la lecture des dispositions qui la condamnaient à être marquée, elle échappa des mains de ceux qui la tenaient et se roula sur le carreau, en proie à des convulsions affreuses et poussant des hurlements de bête fauve.

On dut renoncer à achever la lecture.

Cinq hommes se jetèrent sur elle, la ficelèrent et l'emportèrent dans la grande cour du palais. L'échafaud était dressé dans cette cour et précisément sous la grille qui était grande ouverte. Mais il était six heures du matin, et les curieux n'étaient pas nombreux.

« Lorsqu'elle eut été étendue sur la plate-forme, nous disent les *Mémoires des Sanson*, la fustigation commença et tant qu'elle dura ses cris ne cessèrent pas de retentir plus furieux. Ses imprécations s'adressaient surtout au cardinal de Rohan... elle reçut douze coups de verges... elle resta pendant quelques instants muette, immobile et comme anéantie. Charles-Henry Sanson crut de-

COSTUME DE FOU

(XVIe SIÈCLE)

(D'après le chevalier Chevignard.)

Samson s'approcha de Mme de la Motte et lui imprima un fer rouge sur la peau. (Page 85, col. 1.)

voir en profiter pour exécuter les dernières prescriptions de l'arrêt. Sa robe avait été déchirée dans les assauts qu'elle avait livrés et son épaule était découverte. Il prit un fer dans le réchaud et s'approchant d'elle, il le lui imprima sur la peau.

« Mme de la Motte poussa un cri de hyène blessée et, se renversant sur un des aides qui la tenaient, elle le mordit à la main avec tant de fureur qu'elle détacha le morceau de chair. Alors, et bien qu'étroitement garrottée, elle recommença à se défendre. Profitant des ménagements que les aides apportaient dans cette lutte contre une femme, elle paralysa longtemps toutes leurs tentatives, et ce ne fut que très imparfaitement que le fer put être une seconde fois apposé sur la seconde épaule. »

Le fer rouge glissa et s'imprima presque entièrement sur son sein.

Cette fois elle poussa un rugissement plus déchirant et plus terrible que tous les autres, et s'évanouit.

On en profita pour la mettre dans un fiacre et la conduire à la Salpêtrière.

Au moment où on la descendait de voiture, elle essaya de se précipiter sous les roues et quelques instants après, elle tenta encore de s'étouffer en s'enfonçant la couverture de son lit dans la gorge.

Sa détention dura dix mois ; au mois d'avril suivant elle parvint à s'échapper, à l'aide d'un déguisement masculin qu'on lui avait fait passer, et elle alla retrouver son mari à Londres.

La question de l'approvisionnement de Paris préoccupait beaucoup le roi, qui tenait essentiellement à ce que la ville ne manquât pas de bois, et il avait rendu un édit spécial qui était demeuré à l'état de lettre morte. Il chargea le premier président du Parlement de l'exécution de ses ordres et de veiller à ce que les chantiers fussent garnis ; « mais le Parlement n'a plus aucune vigueur, et l'avis n'a pas été suivi. » Au reste la mesure prise avait eu pour effet de faire augmenter le prix du bois dans des proportions notables, et le Parlement s'en tira en faisant des représentations, et les choses en restèrent là ; peu à peu l'approvisionnement se fit, mais il ne fut

délivré de bois de chauffage aux acheteurs que par numéro d'ordre et voie à voie seulement.

On s'occupa aussi, au mois d'août 1785, de la réglementation de l'abatage des bestiaux. Plusieurs fois des accidents graves avaient été signalés et, tout récemment, un bœuf s'échappant de la tuerie, avait parcouru les rues en furieux et était entré dans une église où il avait blessé plusieurs personnes.

Ce fut la dernière ordonnance rendue par le lieutenant de police Lenoir, qui fut remplacé dans ses importantes fonctions par M. de Crosne; le 11 août, après s'être fait recevoir au Parlement, le doyen de la grand'chambre était allé, selon l'usage, l'installer au Châtelet.

Une procession religieuse, qui n'avait pas eu lieu depuis plus de vingt ans, se fit dans Paris et attira un grand nombre de curieux. Elle était composée de 300 esclaves français rachetés par les deux ordres de la Rédemption des captifs, celui des chanoines réguliers de la Sainte-Trinité, dits mathurins, et celui de la Merci. Cette procession, qui promena les esclaves dans les rues de Paris, afin d'exciter la charité en leur faveur, eut lieu le 17 octobre en l'église de l'abbaye royale Saint-Antoine ; le lendemain elle partit du siège de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et le 19 de l'église de la Sainte-Trinité.

« La procession se fit en grande pompe, et l'on y avoit joint tout l'appareil qui peut en imposer ; du guet, des gardes de la ville, des instrumens militaires et religieux, des croix, des bannières, des chérubins soutenant avec des cordons les étendards de la Rédemption des deux ordres, un grand cortège d'ecclésiastiques, de musiciens, de Suisses : en outre, chaque captif portoit l'écusson de celui des deux ordres auquel il appartenoit et étoit sous la garde de deux anges l'enlaçant avec des rubans rouges et bleus ; ces anges tenoient des banderoles aux armes respectives desdits ordres; enfin les commissaires députés pour la Rédemption fermoient la marche avec des palmes à la main.

« Une promenade aussi longue exigeoit nécessairement des pauses, conséquemment des rafraîchissemens où le vin couloit en abondance, tellement qu'on a vu nombre de captifs et quelques religieux dans un état peu décent et faisant dégénérer en farce cette cérémonie pieuse et charitable, qui se terminoit chaque après-dînée par des antiennes et des bénédictions. »

Pendant la soirée du 31 octobre 1785, les galeries du Palais-Royal étaient pleines de promeneurs parmi lesquels figuraient un grand nombre de filles qui avaient définitivement fait élection de domicile dans le jardin. A un moment de presse passa un dragon ayant au bras une de ces filles; poussé par la foule, le dragon marcha sur le pied de l'abbé de Lubersac qui se trouvait auprès de lui ; celui-ci laissa échapper une expression impolie ; le dragon riposta, et une querelle survint.

— Après tout, dit alors la courtisane, ce n'est qu'un abbé qui ne vaut pas la peine qu'on s'arrête.

L'homme d'église, blessé par ce mot, se retourna. et donna un coup de pied au derrière de la fille; naturellement le dragon prit fait et cause pour celle-ci et saisit l'abbé au collet; mais aussitôt des promeneurs se mêlèrent à la lutte, qui devint une bagarre telle que tous les Suisses du palais accoururent pour mettre le holà, mais leur nombre était insuffisant.

Le duc de Chartres, voyant ce tumulte et n'osant se montrer à cause de l'impopularité dont il jouissait, donna l'ordre d'aller chercher main-forte, et bientôt cinq escouades du guet firent irruption dans le jardin, devenu un véritable champ de bataille.

Nombre de gens furent blessés, on ramassa un chevalier de Saint-Louis « éventré », et ce ne fut pas sans peine que le guet parvint à emmener les plus mutins, parmi lesquels l'abbé de Lubersac.

A partir de ce jour, les Suisses reçurent l'ordre d'empêcher les filles d'entrer seules dans le jardin où tout le monde se portait pour admirer les « bodruches » qui étaient alors la nouveauté à la mode. La vogue des ballons avait suggéré l'idée, à un marchand appelé Eslen, de confectionner de gros bonshommes ou des animaux en baudruche, et l'on venait les voir de partout, se balançant mollement à la porte du magasin.

Quelques jours avant l'incident que nous venons de rapporter, Eslen avait lancé deux de ses baudruches dans le jardin de Ruggieri : l'une représentait une « nymphe de huit pieds de proportion et ne pesant que dix onces ; elle étoit coëffée d'un ballon et portoit une robe transparente couleur de feu; la seconde, le cheval ailé et transparent monté par un guerrier richement armé qu'on voit depuis longtemps au Palais-Royal. »

Cette ascension devint un événement; on rédigea des procès-verbaux la concernant; on sut que après « s'être élevées avec beaucoup de grâce et de célérité, ces deux machines étaient tombées une heure plus tard l'une à Genevilliers, l'autre à Montmorency. »

Elles furent religieusement rendues à leur propriétaire Eslen, qui les exposa aussitôt à l'admiration naïve des Parisiens qui s'écrasaient dans la galerie pour les mieux voir de près.

Ce fut le nouveau lieutenant de police, M. de Crosne, qui, pour donner au public le moyen de trouver plus facilement dans la nuit les maisons des commissaires de police, astreignit ceux-ci à l'obligation de suspendre à leur demeure « une lanterne saillante de trois pieds sur la rue, de forme carrée et marquée de trois fleurs de lys en rouge sur le panneau de face. Ces lanternes

devoient être éclairées pendant toute l'année et les nuits entières, du jour au jour, sans aucune cessation. »

Ajoutons toutefois que déjà les commissaires se servaient d'une lanterne pour indiquer leurs demeures.

Le 18 novembre, on apprit à Paris la nouvelle de la mort du duc d'Orléans qui était tombé malade à Sainte-Assise. Cette nouvelle affligea les Parisiens qui aimaient autant ce prince qu'ils détestaient le duc de Chartres. Les théâtres placés dans l'intérieur du Palais-Royal firent relâche à cette occasion. On se demandait dans le public si Mme de Montesson draperait pour cette mort : le roi, consulté, répondit qu'elle avait le droit de porter le deuil dans son intérieur comme elle l'entendrait, mais qu'elle ne pouvait le porter publiquement. Il en fut ainsi.

A partir du jour de la mort de ce prince, son fils le duc de Chartres prit le nom de duc d'Orléans, et le duc de Valois devint duc de Chartres.

Le bruit qui se répandit au mois de décembre, que le contrôleur général des finances avait besoin de contracter un emprunt de 80 millions, causa une fâcheuse impression dans Paris ; et le grand nombre de billets de la caisse d'escompte qu'on portait à la monnaie pour des louis ne fit qu'augmenter les inquiétudes du public, et le 13 décembre les chambres assemblées pour entendre la lecture de l'édit de l'emprunt supplièrent le roi de le retirer, et des commissaires furent nommés à l'effet d'étudier la question.

D'un autre côté, les négociants de Paris se montraient forts mécontents de la création de la nouvelle Compagnie des Indes. De toutes parts s'élevaient des plaintes contre l'état des affaires en général, M. de Calonne, arrivé au ministère en 1783, avait usé et abusé des emprunts : à la fin de cette année, le déficit était de 80 millions, les dettes s'élevaient à 600 millions à la fin de 1784, elle étaient de 684 millions ; il n'avait trouvé pour faire face à cette situation, que le secours d'un nouvel emprunt.

Le peuple voulait et attendait autre chose.

Le Parlement enregistra l'édit, mais avec des modifications. Cet édit portait création de rentes héréditaires remboursables en dix ans, et l'enregistrement portait : du très exprès commandant du seigneur roi. Les traits acérés commencèrent à être lancés contre Calonne ; or, le 25 décembre, tandis que le ministre dormait profondément, le ciel de son lit se détacha et lui tomba sur le corps. Réveillé en sursaut, il crut qu'on voulait l'assassiner ; il en fut quitte pour la peur, et deux saignées qu'on lui fit coup sur coup le sauvèrent.

Mais dès le lendemain, des calembours et des bons mots coururent tout Paris ; on disait que le *ciel* était juste, que c'était un coup du *ciel*, un *ciel* vengeur, un *lit de justice*, etc.

La verve des Parisiens s'exerça pendant quelques jours à ses dépens.

Le Parlement avait été mandé à Versailles, à l'occasion des représentations qu'il était disposé à présenter au roi sur l'édit en souffrance ; mais on sut bientôt à Paris que le roi avait biffé de l'arrêt du Parlement ce qu'il ne voulait pas qui y figurât, et s'était contenté de dire aux magistrats convoqués :

— C'est ainsi que l'arrêt doit subsister, et voilà comme je veux qu'il soit affiché et imprimé.

On trouvait cette façon d'imposer sa volonté un peu trop conforme à celle de Louis XIV.

Néanmoins il fallut bien en passer par là — en attendant les événements.

Ils allaient bientôt se produire avec une rapidité vertigineuse.

Les travaux de viabilité furent à peu près nuls en 1785 ; nous ne trouvons trace que de l'ouverture de la rue Monceau, commençant à la rue du Faubourg du Roule pour finir aux rues de Chartres et de Courcelles. Elle se continue aujourd'hui jusqu'à la rue Malesherbes.

La création du passage du Bois de Boulogne, boulevard Saint-Denis, qui tirait son nom d'un bal public dit du Bois de Boulogne qui y était établi et la formation de la cour du Grand-Chantier, rue Guérin Boisseau ; ce nom lui fut donné parce qu'elle occupait l'emplacement d'un ancien chantier. — Cette cour a disparu depuis longtemps.

Le 15 décembre, fut distribué un avis au public, annonçant la formation d'une compagnie pour le transport, d'un quartier à l'autre, des ballots, paquets, meubles, effets et marchandises, — transport effectué moyennant des prix proportionnés au poids des objets. Cette compagnie, présidée par M. J.-B. Caillard, le père du propriétaire des fameuses messageries qui portèrent son nom, opérait aussi des déménagements à forfait, sans égard au poids et au nombre des objets. Les bureaux principaux étaient situés rue du Mail, à l'hôtel des Chiens, ou plutôt de la Cour des Chiens, du nom du célèbre financier qui l'habitait. Cet hôtel devint une maison meublée dite *Hôtel de Mars ;* elle était tenue par la veuve du colonel Labédoyère.

En 1786, l'hôtel eût été mieux appelé Hôtel des Chevaux que des Chiens, car dans les écuries de l'établissement une cavalerie imposante se tenait à la disposition des clients. La Compagnie avait, en outre, de nombreuses succursales de par la la ville et comptait un nombre considérable de dépôts. Elle annonçait à cor et à cri qu'elle se tenait pour responsable envers le public de tous les accidents possibles, « de tous les événemens qui pourroient se produire par la faute de ses agents ou préposés. »

Toutefois le nouvel établissement eut des commencements difficiles ; les forts de la halle, les sa-

voyards et tous les commissionnaires en général, se croyant lésés par lui dans leurs intérêts, cherchaient à empêcher par la violence les distributeurs de la Compagnie de faire leur métier; il en résulta de nombreuses querelles et batteries et bientôt, on fut obligé de faire escorter les voitures et chariots par le guet pour empêcher qu'ils ne fussent renversés et brisés.

Mais cette précaution n'avait pas été prise le 2 janvier 1786, et un combat s'éleva entre les portefaix et savoyards « contre les suppôts de la nouvelle entreprise. C'est la rue des Noyers, voisine de la place Maubert, qui a servi de champ de bataille. Quelques-uns des mutins ont cherché querelle à ceux qui conduisoient la collecte; on nomme collecte la voiture qui, chargée de différents paquets, les dépose successivement aux lieux de destination. Les camarades des bureaux voisins sont venus au secours; les premiers ont aussi reçu des renforts des carrefours les plus proches. Ayant trouvé une voiture de bois qu'on déchargeoit, ils se sont armés des bûches qu'elle contenoit. Il a fallu appeler la garde, bientôt le guet à pied et le guet à cheval sont arrivés, et pour empêcher que le tumulte ne devînt plus grand par la foule des combattans, qui grossissoit de part et d'autre, ils se sont emparés de toutes les avenues des environs et faisoient rétrograder les passans; ils ont mis ainsi fin au bout de quelque tems à cette bagarre, mais non sans plusieurs blessés et même sans un ou deux morts. On s'est emparé de quelques-uns des mutins, et ils sont en prison. »

Ce n'était que la première phase de l'affaire; le 11 janvier, les savoyards, portefaix et commissionnaires au nombre de 1,500 à 2,000, s'assemblèrent sur la place Louis XV, et aussitôt l'alarme se répandit dans Paris; plusieurs escouades du guet s'y transportèrent immédiatement, sous la conduite du chevalier Dubois, qui demanda à ces gens ce qu'ils voulaient. Ils répondirent qu'ils voulaient aller à Versailles porter un placet au roi; qu'ils étaient sans armes et sans bâtons, qu'on pouvait les fouiller, les fusiller même qu'ils ne se défendraient pas, mais qu'ils poursuivraient leur marche. Dubois les laissa partir en se contentant de dépêcher des cavaliers à toutes les maréchaussées voisines. On voulut encore les arrêter au pont de Sèvres, mais devant leur ferme attitude on les laissa encore passer, et ils arrivèrent à Versailles où ils remirent leur placet au prince de Poix qui se chargea de le présenter au roi; alors ils se débandèrent et revinrent à Paris.

Le roi fut très mécontent de cette démarche, et le procès intenté à ceux qu'on tenait en prison marcha vite; le Châtelet conclut aux galères, mais le Parlement se montra moins sévère et ne condamna les accusés qu'à la peine du carcan.

Le privilège accordé à la Compagnie du transport intérieur — c'était son nom — fut conservé à ceux qui l'avaient obtenu, mais à partir de ce jour, le gouvernement eut pour ennemis jurés tous les savoyards, portefaix et commissionnaires de Paris.

La Compagnie de transport traversa la Révolution et brilla sous l'empire d'un certain éclat, mais peu à peu elle s'amoindrit et finit par disparaître. Elle fut remplacée en 1827 par la société des Petites-Messageries parisiennes.

Le 12 janvier 1786 fut ouverte dans le grand salon du doyenné de l'ancien chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, l'Académie des enfants et des jeunes demoiselles. Elle disparut lors de la Révolution.

Les affaires de finance allaient de mal en pis. Le procès-verbal des opérations de la cour des monnaies, relativement à la violence qu'elle avait éprouvée pour l'enregistrement de la substitution du papier monnaie aux louis ou autre numéraire était très commenté; il relatait les diverses phases du conflit : 23 janvier, lettres patentes portées à la cour des monnaies et nomination de commissaires pour les examiner; — 25, les commissaires jugent qu'il y a lieu à remontrance; — 27, ordre de les porter à Versailles, le roi ordonne d'enregistrer sur-le-champ ses lettres; la cour revenue à Paris s'assemble à dix heures du soir et enregistre avec mention de représentations à faire au roi; — le 30, le garde des sceaux écrit à la cour pour faire rayer la mention des représentations, la cour s'y refuse; — le 31, elle est de nouveau mandée à Versailles; le roi en sa présence fait biffer la mention des représentations et ordonne l'enregistrement pur et simple. Le 1er février les lettres enregistrées étaient affichées à l'hôtel des monnaies et criées par les rues, et la cour protestait.

Le duc d'Orléans ayant reçu du roi l'autorisation de faire construire dans Notre-Dame un catafalque pour son père, la cérémonie eut lieu le 14 février 1786; les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Enghien furent les seuls personnages de la famille qui y assistèrent. Ce fut l'abbé Maury qui prononça l'oraison funèbre; elle déplut tellement au duc d'Orléans qu'en sortant il déclara qu'il allait s'opposer à l'impression.

Le 26 février, Mme de Vergennes, femme de l'intendant des impositions, donna un bal à l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoie, qu'elle habitait; « faute de précautions suffisantes, il a dégénéré en une cohue affreuse et très mélangée. La danse ne devoit durer que jusques à dix heures où il devoit être servi un souper de cinquante couverts. On prétend qu'il s'est trouvé jusqu'à 1,200 personnes à ce bal : tout le monde, ou le plus grand nombre du moins, se retirant à la même heure, le guet n'étant point suffisant pour établir l'ordre dans la circulation des voitures, l'embarras s'y est mis, au point qu'à deux heures du matin, la débâcle n'étoit pas achevée.

spectacle et le détail des machines et de leur application ont excité la curiosité générale, et l'on ne s'est retiré qu'à la nuit; alors on a vu partir du milieu de la rivière un bouquet d'artifice qui a couronné la fête. »

Dulaure nous fournit quelques renseignements sur cette pompe à feu. « Comme le sol, du côté du Gros-Caillou, ne présentait point d'éminence pour placer les réservoirs, on fut obligé, dans la construction du bâtiment destiné à cette machine hydraulique, d'ajouter une tour carrée, haute de soixante-dix pieds, pour y placer le réservoir des eaux élevées par cette machine.

« Cette pompe, qui alimente plusieurs fontaines publiques et particulières de la partie sud de Paris, produit en vingt-quatre heures soixante-dix pouces d'eau, équivalant à 5,040 muids ou 1,300 kilolitres.

« Un troisième bâtiment, destiné à une pompe à feu, fut construit sur la même rive de la Seine, près de la barrière de la Gare. Il présente une tour carrée qui, comme celle du Gros-Caillou, est fort élevée. Ce bâtiment, d'un beau caractère, n'a jamais eu de pompe en activité.

« La Compagnie des eaux fournissait gratuitement toutes les eaux nécessaires contre les incendies; à cet effet, elle avait établi, dans les rues où passent ses principales conduites, des robinets multipliés. »

Les actions émises par cette compagnie devinrent un objet de spéculation pour les agioteurs, et le sujet de discussions très vives dans lesquelles se signalèrent Beaumarchais et Mirabeau. Les actionnaires ayant pu verser en payement au trésor les actions dont ils étaient porteurs, vers la fin de 1788, le gouvernement se trouva seul propriétaire des pompes à feu et de tous les établissements qui en dépendaient.

En août 1786, Frédéric III, rhingrave de Salm-Kyrbourg, était à Paris, « cherchant à tout vendre et à piaffer », selon l'expression de la marquise de Créquy, et, bien qu'il fût sans le sou, il voulut se passer la fantaisie de se faire construire un bel hôtel sur le quai d'Orsay et en chargea l'architecte Rousseau, dit Legrand, qui dirigea les travaux. « Le dernier louis de Frédéric de Salm servit pour la dorure de quelque feston de cette vaniteuse bonbonnière. Il n'eut guère le temps d'y pendre la crémaillère dans une fête qui fut une cohue. La moitié de Paris accourut y étouffer l'autre. Il y avait tant de gens que le prince lui-même ne connaissait pas, qu'il disait plaisamment :

— Beaucoup de personnes qui sont ici peuvent aussi me croire invité au bal.

« C'était à la fin de 1786; l'année d'après, l'architecte, pour se payer de ses travaux, avait acheté l'hôtel, et le prince n'y était plus que locataire. »

Pendant la Révolution, un club, qu'on appela par dérision le club du Salmigondis, parce qu'on y parlait de tout sans rime ni raison, fut installé dans l'hôtel de Salm.

Sous le Directoire, un garçon perruquier qui s'était fait valet, et que la chronique accusait d'avoir volé son maître, avait, en devenant riche, ajouté à son nom de Lieuthraud le titre de marquis de Beauregard; il acheta l'hôtel de Salm et y donna des fêtes éblouissantes, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné comme faussaire et de se sauver.

Mme de Staël occupa après ce perruquier, marquis pour rire, l'hôtel de Salm et y tint, avec Benjamin Constant, les séances du cercle constitutionnel.

Napoléon ayant fondé, le 19 mai 1802, l'ordre de la Légion d'honneur, la grande chancellerie et les bureaux de l'ordre y furent installés.

« Le palais de la Légion d'honneur, dit M. Adolphe Joanne, est une des plus charmantes résidences de Paris. On y retrouve, avec une imitation de l'antique, le maniéré élégant de l'architecture du siècle de Louis XV. La porte d'entrée, établie sur la rue de Lille, offre la forme d'un arc de triomphe d'ordre ionique, flanqué de chaque côté par une colonnade du même ordre, servant de vestibule à deux pavillons d'angle qui forment saillie, et dont l'attique a été décoré de bas-reliefs par Roland.

La colonnade se réunit, dans l'intérieur de la cour, à celle des ailes ou parties latérales, pour former tout autour un promenoir couvert et aboutir à un portique d'ordre corinthien, précédé d'un perron et donnant entrée dans le vestibule du corps de logis principal.

« La frise du portique corinthien est ornée d'arabesques surmontant la devise : *Honneur et Patrie*, deux aigles s'élèvent aux angles.

« La façade du côté de la rivière présente, au milieu d'un rez-de-chaussée élevé sur une terrasse et percé d'un rang de fenêtres à frontons triangulaires, une rotonde décorée de colonnes corinthiennes et de bustes allégoriques. Au-dessus de cette rotonde, qui forme saillie sur l'alignement, règne une galerie supportant six statues d'un bon effet décoratif : La terrasse qui précède le palais de ce côté est plantée en jardin. On a remplacé dernièrement la grille qui la bordait par une belle balustrade en pierre.

« L'intérieur du palais rappelle par son élégante simplicité l'aspect extérieur de l'édifice. Le grand salon, de forme circulaire, situé dans la rotonde, a été décoré par Bocquet, peintre des menus-plaisirs de Louis XVI. On a exécuté en 1859 dans les principaux appartements d'importantes restaurations. »

Les bureaux de la grande chancellerie de la Légion d'honneur étaient installés dans les bâtiments attenant au palais et formant deux pavillons à gauche et à droite de la grande grille d'entrée, au n° 64 de la rue de Lille.

« L'insuffisance de cet emplacement, dit M. Georges d'Heylli, et l'importance toujours croissante de l'administration, avaient nécessité la construction en 1869 d'un bâtiment nouveau ayant façade sur la rue de Solférino qui venait d'être ouverte dans l'axe de la porte des Tuileries, et les bureaux avaient pris possession de ce nouveau local au mois de mai 1870; à cette occasion, tout le matériel avait été renouvelé. »

Le palais de la Légion d'honneur et les bâtiments nouveaux furent envahis pendant la Commune par des gardes nationaux fédérés qui, après avoir enlevé l'argenterie, d'une valeur d'environ 50,000 francs, mirent le feu partout à l'aide du pétrole, et le 7 juin 1871 le *Journal officiel* contenait cette note :

« Le palais du prince de Salm, acheté le 1er floréal an XII, par la Légion d'honneur, représentée par M. le comte de Lacépède, son premier chancelier, a été incendié ainsi que ses dépendances, le 23 mai 1871, par les mains criminelles qui ont détruit plusieurs de nos monuments publics.

« Une somme qui ne doit pas dépasser un million a été reconnue nécessaire pour reconstruire sur les mêmes plans ce gracieux palais, admiré des artistes, seul spécimen du genre à Paris, et dans lequel, depuis bientôt un siècle, toutes nos gloires nationales étaient représentées.

« En présence des désastres qui affligent notre malheureux pays, il n'est pas possible de demander un crédit de pareille somme au budget; mais les 65,000 membres de cette grande famille qui s'appelle la Légion d'honneur ne voudront pas laisser périr le berceau de leur institution. Au moyen d'une souscription volontaire, dont le grand chancelier n'hésite pas à prendre l'initiative, ils arriveront facilement, sans imposer aucune charge à l'État, à relever cette maison qui est la leur, qui est celle de leurs enfants...

« Les noms des souscripteurs, publiés dans le *Journal officiel*, seront inscrits en outre sur un livre d'or qui formera le premier et le plus précieux élément des nouvelles matricules de la Légion d'honneur, et bientôt, sur le fronton de ce palais, rendu aux légionnaires et aux arts grâce au concours de tous, nous verrons renaître notre immortelle devise qui garantit le succès de la souscription : *Honneur et Patrie.* »

Grâce à cette souscription qui produisit à peu près la somme nécessaire, la reconstruction du palais put commencer et presque s'achever dans l'année.

Une aventure assez singulière justifia les mesures de rigueur qu'on prenait contre les maisons de jeu. Un certain vicomte d'Yzer se trouvait, en 1784, emprisonné à l'Abbaye en même temps qu'un jeune homme qui occupait ses loisirs forcés à dessiner et à peindre; un jour que celui-ci achevait un portrait de femme qu'Yzer reconnut pour être celui d'une fille appelée la d'Argens, célèbre pour avoir été la cause de la mort d'un homme, le vicomte critiqua la gorge qu'il trouva placée trop bas. Le peintre soutint qu'elle était telle que le modèle l'avait; d'Yzer prétendit que non : bref une querelle s'ensuivit, et le vicomte s'oublia jusqu'à cracher au visage du peintre qui demanda raison de cette insulte grossière.

N'ayant point d'armes à leur disposition, ils convinrent de se battre au couteau; chacun attacha le sien à une canne, et ils étaient en train de s'escrimer, lorsqu'on les sépara. On rendit compte du fait au tribunal des maréchaux de France qui, mandant à sa barre les deux adversaires, les obligea de s'embrasser et de promettre et de signer que, rendus à la liberté, ils ne chercheraient pas à donner suite à cette rixe.

Tous deux sortirent bientôt de l'Abbaye; celui qui avait été insulté ne se trouvait nullement satisfait et tenait essentiellement à recommencer le combat; mais le vicomte, ayant appris que son adversaire n'était que le fils d'un horloger de Reims, ne croyait pas devoir se mesurer avec un si petit personnage et prétendait que sa naissance le dispensait de rendre raison au vilain. Les choses en étaient là, lorsqu'ils se rencontrèrent dans une maison de jeu qu'on appelait l'hôtel d'Angleterre.

L'offensé insista alors d'une telle façon pour se battre que le vicomte ne put refuser davantage. Le combat eut lieu dans l'intérieur de l'hôtel; le vicomte avait un sabre, son adversaire une canne à épée : au bout de quelques minutes le vicomte était tué et l'autre blessé grièvement; l'hôtel fut fermé.

En 1722, la ville de Paris avait été autorisée, par lettres patentes, à contracter un emprunt pour l'établissement d'un pont au quai d'Orsay, mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

Un édit du roi, du 6 septembre 1786, qui ordonna la démolition des maisons situées sur tous les ponts de Paris, prescrivit en même-temps la construction d'un nouveau pont en face de la place Louis XV. Une ordonnance du prévôt des marchands, du 23 septembre de la même année, chargea M. Perronet, architecte du roi et premier ingénieur des ponts et chaussées, de dresser le projet.

Les travaux furent adjugés, le 27 février 1787, au sieur François Prévost pour la somme de 2,993,000 livres, mais ils ne purent être achevés pour ce prix, et l'on dût accroître les dépenses.

L'année 1787 fut employée à fonder la culée de la première pile du côté de la place Louis XV (de la Concorde); l'autre culée et les autres piles furent fondées en 1788 et 1789. En 1788 eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Une boîte fut, selon l'usage, enfermée dans le

F. Roy, editeur. — 192.

Vue de l'ancienne pompe à feu de Chaillot.

piles sont terminées par des avant et arrière-becs affectant la forme de colonnes engagées d'un quart de leur diamètre dans le corps des piles et élevées jusqu'au niveau de la corniche qui règne sur les deux têtes du pont.

La largeur entre les têtes est de 15m60 dont 9m75 pour la chaussée, 4m85 pour les trottoirs, et 1 mètre pour les parapets à balustres qui couronnent la corniche. Dans ces derniers sont encloués à l'aplomb de chaque pile des dés en pierre destinés à servir de piédestaux à des statues monumentales.

Un jour, Napoléon, allant visiter l'hôtel des Invalides et traversant le pont de la Concorde, fut frappé de la nudité de ce pont, de l'absence de toute œuvre décorative. Il donna l'ordre au ministre de l'intérieur de lui soumettre un projet de décoration, et, le 1er janvier 1810, le *Moniteur* promulguait le décret suivant :

« Napoléon, etc., les statues des généraux Saint-Hilaire, Espagne, Lasalle, Lapisse, Cervoni, Colbert, Lacour et Hervo, morts au champ d'honneur, seront placées sur le pont de la Concorde, conformément au projet qui nous a été présenté par notre ministre de l'intérieur. »

Ce projet n'eut pas de suite.

Six ans après, Louis XVIII, portant ses pas vers la place de la Concorde, ne put s'empêcher de remarquer le triste état de la place et de ses abords, et du pont par conséquent.

Comme l'empereur, il manifesta le désir de voir s'embellir cette partie de Paris, et, les 10 janvier et 14 février 1816, le journal officiel publiait deux ordonnances portant qu'on élèverait douze statues sur le pont de la Concorde, en l'honneur des hommes illustres de la France.

Ce fut seulement en 1828, c'est-à-dire douze ans après, qu'on éleva sur les piédestaux du pont les statues colossales en marbre blanc, de Sully, l'abbé Suger, Duguesclin, Colbert, Turenne, Duguay-Trouin, Suffren, Bayard, Condé, Duquesne, Tourville et Richelieu.

Ce pont fut alors nommé pont des Grands Hommes.

En 1837, ces statues, que l'on accusait d'écraser le pont, furent transportées à la cour d'honneur du palais de Versailles. Une treizième statue avait été ajoutée : celle du maréchal Mortier, duc de Trévise, tué à Paris, en 1835, par la machine infernale de Fieschi.

Lorsque, en 1837, malgré l'opinion contraire du roi, il prit fantaisie aux architectes de la ville de Paris de descendre de leur piédestaux et de transporter à Versailles les treize statues colossales qui décoraient le pont de la Concorde, chacun se demanda ce que l'administration substituerait à ces statues.

Les piédestaux demeurèrent vides. Peu de temps avant l'exposition de 1878, on songea cependant à embellir ce pont pour le mettre en harmonie avec les monuments qui l'avoisinent et que l'on avait restaurés.

Sur les larges massifs espacés de distance en distance le long des parapets, on éleva des espèces de pyramides naines et difformes, portant chacune deux becs de gaz sortant de la carène d'un navire. C'était lourd et passablement disgracieux.

L'opinion publique fut si généralement hostile à cette décoration qu'elle ne tarda pas à disparaître.

Au commencement de 1880, le pont de la Concorde fut l'objet de quelques réparations.

On perça une tranchée sur un des côtés de la chaussée du pont pour y établir, dans toute sa longueur, une conduite d'eau de 0m60 de diamètre, correspondant par l'une des extrémités à l'égout collecteur du quai d'Orsay, en face le palais du Corps législatif.

Quant à sa décoration — elle est toujours à l'étude depuis 1837.

Le 3 août 1786, on lança à l'eau, à peu près à la hauteur des Invalides, un petit bâtiment de carton appartenant au duc d'Orléans ; mais n'étant pas lesté suffisamment, on ne put le faire manœuvrer, et la grande quantité de gens qui assistaient à l'expérience se retirèrent passablement désappointés. Le vaisseau coula bas, et il fallut le repêcher par morceaux.

L'assemblée du clergé qui se tint en 1786 montre qu'elle aussi avait suivi le mouvement des idées. Elle s'occupa de quatre importantes questions : 1° du procès qu'elle avait avec le gouvernement pour « la foi et hommage » ; 2° de l'éducation publique ; 3° de l'augmentation des portions congrues ; et enfin 4° des pensions et gratifications à donner aux écrivains travaillant dans les vues du clergé ; et il fut convenu, dans l'une des séances, que, pour ces pensions et gratifications, on écarterait « tous les pédans ecclésiastiques, tous les cagots, fanatiques ou autres auteurs de cette espèce, traitant du dogme, de la liturgie, de la controverse et de toutes ces matières trop rebattues, et qu'on n'aurait égard qu'aux écrivains qui s'occuperont de la morale, de la philosophie, de l'éducation et des points vraiment utiles, choisis toutefois entre ceux de la compétence ecclésiastique. »

On sait que les commissaires nommés pour faire un rapport sur l'état du cimetière des Innocents avaient conclu à sa suppression ; par arrêt du 9 novembre 1785, le conseil avait prononcé cette suppression, et M. de Crosne ordonna à M. Guillaumot, inspecteur général des carrières, de chercher et de préparer un local convenable pour y déposer les ossements du charnier des Innocents. Les anciennes carrières situées sous la plaine de Montsouris, au lieu dit la Lombe-Isoire (ainsi appelé, suivant la tradition, du nom d'un fameux brigand qui, du temps de Louis VII, exerçait ses rapines dans ses environs) parurent, par

leur proximité de la capitale et par leur étendue, les plus favorables pour l'établissement du grand cimetière souterrain. L'emplacement proposé ayant été adopté par le lieutenant général de police, M. Guillaumot fut chargé de toutes les dispositions que pouvaient exiger l'état et l'emploi du local.

L'archevêque de Paris, Leclerc de Juigné, après avoir fait toutes les informations nécessaires, donna, le 16 novembre 1786, un décret conforme à l'arrêt du conseil du 9 novembre précédent, portant « la suppression du cimetière des Innocens, sa démolition et son évacuation ; ordonnant que le terrain en sera défoncé à la profondeur de cinq pieds, les terres passées à la claie ; que les corps ou ossemens qui s'y trouveront exhumés seront transportés et inhumés dans le nouveau cimetière souterrain de la plaine de Montrouge ; enfin que le sieur Jean-René Asseline, prêtre, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, l'un des vicaires généraux et commissaire exprès à l'exécution dudit décret, dresserait le procès-verbal desdites exhumations, transports et inhumations. »

Nous avons parlé (1er vol. p. 182) du marché des Innocents qu'on construisit sur l'emplacement de l'ancien cimetière ; il nous reste à nous occuper des catacombes dans lesquelles furent transportés les restes humains qu'on exhuma des Innocents.

Dès le mois d'avril 1786, M. Guillaumot fit exécuter les travaux d'aménagement indispensables pour disposer d'une manière convenable le lieu destiné à recueillir non seulement les ossements provenant du cimetière des Innocents, mais encore ceux qui seraient retirés successivement de tous les autres cimetières, charniers et chapelles sépulcrales de la ville de Paris.

« L'état de ces carrières, lisons-nous dans la *Description des catacombes*, par M. Héricart de Thury, abandonnées depuis plusieurs siècles, la faiblesse des piliers, leur écrasement, l'affaissement du ciel dans un grand nombre d'endroits, les excavations jusqu'alors inconnues des carrières inférieures, les dangers qu'elles présentaient, les piliers des ateliers supérieurs portant à faux, le plus souvent, sur les vides des ateliers du dessous, les infiltrations et les pertes du grand aqueduc d'Arcueil, qui, construit sous Marie de Médicis sans qu'on se fût préalablement assuré de la solidité du terrain, avait déjà éprouvé plusieurs éboulements dont les suites infaillibles avaient été, d'une part, l'interruption du service des fontaines de Paris, et d'autre part l'inondation de toutes les carrières, furent autant de motifs qui déterminèrent l'inspection générale à apporter la plus grande activité dans ses travaux.

Après avoir fait l'acquisition d'une maison connue sous le nom de Tombe-Issoire, sur l'ancienne route d'Orléans, on fit un escalier de soixante-dix-sept marches pour descendre dans les excavations, à 17 mètres environ de profondeur et un puits muraillé pour la jetée des ossements. Pendant ce temps, des ouvriers, répartis dans l'étendue des vides, étaient occupés, les uns à faire des piliers de maçonnerie pour assurer la conservation du ciel des carrières et de toutes les parties dont on redoutait l'affaissement, d'autres à faire communiquer ensemble les excavations supérieures et inférieures pour en former deux étages de catacombes, et d'autres enfin à construire les murs d'enceinte destinés à cerner toute l'étendue que devait comprendre le nouvel ossuaire.

Tout était prêt le 1er avril 1786 ; le 7, l'abbé Motret, promoteur; l'abbé Mayet, vice-promoteur, et l'abbé Asseline, grand vicaire, assistés de plusieurs ecclésiastiques, prêtres et desservants des différentes paroisses de Paris, par suite des ordres de l'archevêque et du lieutenant de police, vinrent en présence de M. Guillaumot et de tous les membres et préposés de son inspection ainsi que des architectes de la ville, Legrand et Molinos et d'un très grand nombre d'habitants des environs, procéder à la bénédiction et à la consécration de l'enceinte des nouvelles catacombes.

Le jour même de cette cérémonie et aussitôt après la consécration, on commença le transport des ossements du cimetière des Innocents, et il se fit constamment, au déclin du jour, dans des chars funéraires recouverts d'un drap mortuaire et suivis de prêtres en surplis qui chantaient les offices des morts.

Ce fut ainsi qu'en moins de quinze mois de service, interrompu seulement pendant les grandes chaleurs, les restes de ces générations multipliées et innombrables, qui s'étaient succédé pendant plus de huit siècles consécutifs, furent renfermés et déposés dans les catacombes.

Des catégories de ces divers dépôts successifs furent établies ; on mit à part les ossements du cimetière des Innocents déposés de décembre 1785 à avril 1786 ; ceux déposés de décembre 1786 à mars 1787 et ceux amenés d'août 1787 à janvier 1788.

En mai 1787, on apporta et l'on classa séparément les ossements provenant de l'ancien cime- Saint-Eustache et ceux du cimetière de l'église de tière de Saint-Étienne des Grès.

En 1788, on classa à part les corps des gens tués les 28 et 29 août de cette année, qui furent inhumés directement aux catacombes, puis, en 1789, ceux des combattants du 28 avril, en 1792, ceux provenant des journées des 10 août, 2 et 3 septembre et les ossements exhumés le 18 juin, du cimetière Saint-Landry et de l'église Saint-Julien des Ménétriers.

Le 20 octobre 1793, on y apporta cent soixante-treize cercueils de plomb recueillis dans les ca-

veaux de l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie; le 12 décembre, les ossements trouvés dans le cloître des Bernardins, le 24 janvier 1794, ceux provenant de l'église Saint-André des Arts.

Le 4 janvier 1804, ceux de l'église de Saint-Jean en Grève, le 29 mars ceux du couvent des Capucins, le 22 juin, ceux du couvent des Blancs-Manteaux, le 17 juillet, ceux du cloître des hospitaliers du petit Saint-Antoine; le 21 août, ceux du cimetière Saint-Nicolas des Champs; le 7 novembre, ceux de l'église du Saint-Esprit, le 7 novembre, ceux du cimetière Saint-Laurent.

Le 4 octobre 1808, de nouvelles exhumations eurent lieu rue Saint-Denis, à l'est de l'emplacement de l'ancien cimetière des Innocents, et les ossements furent portés aux catacombes.

Le 2 juillet 1809, on en transporta encore venant des environs de la fontaine des Innocents.

En 1811, quand on fit les halles couvertes, on fit de nouveaux transports d'ossements; le 26 septembre, ce furent ceux du cimetière de l'île Saint-Louis.

En janvier 1813, ce furent ceux de l'église Saint-Benoît, le 27 août, ceux de l'hôpital de la Trinité.

« Les nombreux transports d'ossemens qui eurent lieu depuis la suppression du cimetière des Innocens, dit M. Héricart de Thury, le désordre et la confusion ou l'état d'abandon dans lequel les catacombes restèrent pendant la Révolution, les éboulemens qui eurent lieu à différentes époques dans leur intérieur; les nombreuses infiltrations des eaux de la surface, la stagnation de l'air épais, humide et malsain, les coulées de terre qui avaient obstrué les galeries; l'état de péril imminent que présentait en beaucoup d'endroits le ciel de la carrière, fendu, lézardé et prêt à s'abîmer, la nécessité de préparer de nouveaux espaces pour les transports qui pourraient encore avoir lieu, sans encombrer les galeries, enfin l'impossibilité de se porter partout où le service pouvait l'exiger, les terres éboulées confondues avec les ossemens, fermant les issues et ne permettant aucune espèce de travail, furent autant de causes » qui déterminèrent M. de Thury à faire consolider les catacombes en 1810, et il fit placer à leur entrée occidentale cette inscription :

CATACOMBES
établies par ordre de M. THIROUX DE CROSNE,
lieutenant général de police;
par les soins de M. CHARLES AXEL GUILLAUMOT,
Inspecteur général des carrières.
M DCC LXXXVI.

Restaurées et augmentées par ordre
de M. le comte FROCHOT, conseiller d'État,
préfet du département de la Seine;
par L. HÉRICART DE THURY, ingénieur en chef des mines,
inspecteur général des carrières.
M DCCC X.

On n'évalue pas à moins de six millions le nombre de cadavres dont les ossements se trouvent entassés dans cette nécropole.

Un rangement symétrique les fit servir à une sorte de décoration qui répond bien à la destination du lieu, ils constituent ou semblent constituer les murailles des galeries dans lesquelles ils sont rangés. Les gros os des bras et des jambes sont disposés sur le devant, de façon que leurs apophyses forment une surface à peu près unie et prennent l'apparence d'une funèbre mosaïque, d'intervalle en intervalle, une rangée de crânes coupe cette surface; parfois, deux tibias disposés en croix au-dessous d'un crâne interrompent la sévère monotonie de ces lugubres parois. Derrière l'espèce de rempart formé par les gros os symétriquement et soigneusement disposés, on a jeté pêle-mêle tous les autres ossements ou débris d'ossements. Il y a, de distance en distance, des sortes de chambres sépulcrales affectées aux ossements d'un cimetière particulier et décorées avec un goût bizarre, avec une coquetterie au moins étrange; les crânes s'y dessinent en guirlandes; les tibias, les os des bras s'y enlacent, en formant des encadrements d'un goût plus ou moins heureux, à des pyramides de crânes; tout cela n'ajoute guère aux réflexions d'un ordre sévère que doit faire naître l'aspect de ce lieu sur l'âme des visiteurs.

« On montre ordinairement aux curieux, lisons-nous dans le *Grand Dictionnaire universel*, qui descendent dans les catacombes, une petite source qui fut jadis découverte dans les travaux d'appropriation des galeries, et autour de laquelle on a construit un petit bassin. On lui a donné le nom de fontaine de la Samaritaine, à cause d'une inscription qui y avait été gravée et qui rappelait les paroles de Jésus-Christ à la femme de Samarie. On montrait aussi autrefois dans ce même bassin des poissons rouges, cyprins dorés ou dorades chinoises qu'on y avait jetés au mois de novembre 1813 et qui s'y étaient parfaitement acclimatés; ils ont disparu depuis longtemps et n'ont pas été remplacés. Une autre curiosité des catacombes, le tombeau de Gilbert, n'est autre chose qu'un pilier de consolidation qu'on a construit dans un endroit qui menaçait ruine, et auquel on a donné la forme d'un monument sépulcral. En différents autres endroits on s'est attaché à donner une forme décorative aux piliers de consolidation dont la construction était nécessitée par l'affaissement des terres. C'est ainsi qu'ont été élevés vers divers point de l'ossuaire, le pilier du *Memento* qui est triangulaire; le grand sacellum des obélisques, le pilier de l'Imitation, à quatre faces; l'obélisque triangulaire, la lampe sépulcrale, le piédestal de Saint-Laurent, le grand pilier des nuits clémentines, etc.

« L'aération se fait dans les catacombes au

on a entassé les ossements qui ont été retirés à diverses époques des cimetières que renfermait autrefois l'enceinte de Paris. »

Après avoir marché longtemps entre les deux murailles d'ossements dont nous avons parlé, « on passe dans un cabinet géologique formé par M. Héricart de Thury, et dans lequel on a réuni des échantillons de toutes les terres et des substances minérales que renferme le sol dans lequel on a creusé les carrières, on entre ensuite dans une autre salle, dans laquelle, à la lueur des flambeaux, on examine une collection composée de monstruosités ostéologiques classées méthodiquement, c'est-à-dire d'ossements déformés par les maladies ou naturellement hors des proportions ordinaires et enfin dans un coin, se trouve un amas d'ossements attendant leur emploi.

Une des galeries a 7 kilomètres de longueur.

M. Élie Berthet a publié une notice, à la suite de son roman *les Catacombes de Paris*, qui donne la topographie exacte des carrières qui se trouvent sous la capitale.

« La Seine et la Bièvre, y est-il dit, divisent les carrières de Paris en trois groupes distincts, et toute communication est interceptée entre les groupes par ces cours d'eau; ainsi donc il n'est pas vrai, comme on le croit vulgairement, que certaines ramifications des carrières passent sous la Seine; sur la rive droite de la Seine, les carrières de Chaillot occupent une étendue de 422,000 mètres carrés; sur la rive gauche, entre la Seine et la rive droite de la Bièvre, les vides des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain forment un polygone très irrégulier de 2,395,000 mètres carrés. Le total de la superficie de ces carrières, dans l'intérieur de la ville seulement, est donc de 3,407,000 mètres carrés ou un peu plus de 340 hectares. »

En somme, les catacombes occupent l'espace limité par la rue de Vaugirard, le boulevard du Montparnasse, le collège Stanislas, la rue Notre-Dame des Champs, la rue du Cherche-Midi, la rue Cassette, le séminaire de Saint-Sulpice, le carrefour de l'Odéon, la rue Voltaire, la rue Corneille, la rue Royer-Collard, la place de l'Estrapade, la rue des Postes, la rue Mouffetard, la rue de l'Arbalète, le Champ des Capucins, la rue de la Santé, le boulevard extérieur, depuis l'emplacement coupé autrefois par la barrière la Santé, jusqu'à celui où se trouvait la barrière de Vaugirard, point de départ.

Quant au Panthéon, il ne repose pas sur les catacombes.

Nous avons dit que des éboulements s'étaient parfois produits; ils sont encore assez fréquents.

En 1879, le 10 mai, une maison située passage Gourdon, boulevard Saint-Jacques, derrière la gare de Sceaux, s'écroula et disparut dans un trou, au grand effroi des locataires, et trois autres étaient menacées du même sort; le quartier était tout en émoi, et le lendemain on lisait dans les journaux :

« Les trois maisons qui menaçaient à chaque instant de s'effondrer dans les catacombes sont toujours en place.

« Ce matin, cependant, la maison du n° 10 du passage Gourdon s'était enfoncée à peu près de 10 centimètres dans le sol. La maison du n° 8 s'appuie de plus en plus sur celle du 10.

« On croit que dans la journée il y aura un écroulement général des trois maisons.

« Les ouvriers sont parvenus hier soir à pénétrer, dans les catacombes, à l'endroit où l'éboulement s'est produit.

« On a commencé ce matin à étayer les voûtes avec des charpentes.

« Quoiqu'on ait constaté des lézardes dans le passage du chemin de fer de Sceaux, il n'y a aucune crainte pour la voie, qui ne se trouve pas au-dessus des voûtes des catacombes.

« Au moment où nous quittons le passage Gourdon, un énorme plâtras vient de se détacher de la maison du n° 10.

« De crainte d'effrondement, on fait évacuer le passage.

Cependant les craintes qu'on avait pu concevoir ne se justifièrent pas, et les maisons consolidés sont encore debout, mais une année plus tard, un arbre s'était enfoncé sous le sol dans le jardin du Luxembourg, près de la fontaine de Médicis. La circulation dans l'allée où il était planté avait été interrompue assez longtemps pour permettre de faire les réparations nécessaires, et enfin, le 30 juillet 1880, à la suite d'un orage épouvantable qui s'était abattu sur Paris, un effondrement assez considérable se produisait sur le côté gauche du boulevard Saint-Michel, à la hauteur de l'Ecole des mines.

Vers six heures un quart, la foudre tombait dans le jardin du Luxembourg; presque au même instant, les locataires des maisons portant les numéros 79 et 81 du boulevard Saint-Michel ressentaient une violente secousse, en même temps que, de tous côtés, des craquements se faisaient entendre.

Une dépression du sol était en ce moment remarquée sur le côté gauche du boulevard Saint-Michel, et presque aussitôt une immense excavation, mesurant douze mètres environ de largeur, se produisait devant les maisons 79, 81 et 83.

Le sol venait de disparaître, s'engloutissant dans les catacombes, et laissant dans le vide la façade des maisons qui n'étaient retenues au-dessus du gouffre que par la cohésion du mortier reliant la pierre.

Le trottoir disparut dans les catacombes. La longueur de l'excavation était de 20 mètres sur 5 mètres de largeur. La profondeur de 6 mètres. Le sous-sol du n° 81 n'existait plus.

Les caves du n° 81 furent aussitôt inondées, ainsi qu'une partie de celles du n° 79.

Au n° 81, un marchand fruitier eut la plus grande partie de ses marchandises entraînée dans le gouffre.

Les fondations des maisons écroulées étaient supportées par des colonnes en béton de un mètre de diamètre, assises sur le sol des catacombes, dont le niveau se trouve à 25 mètres au-dessous de celui de la chaussée.

On jeta dans l'excavation qui s'était produite, près de 400 mètres cubes de sable et de déblais; mais dans la journée du 5 août, un léger mouvement de terre se fit sentir de nouveau, en même temps que retentissait un sinistre craquement. Ce fut un effroi général, mais on en fut quitte pour une fausse alerte, et les travaux de consolidation purent continuer.

Cet événement causa une grande sensation dans le quartier, et des mesures générales ont dû être prises pour empêcher le retour de pareils faits; il ne faut pas que tout un quartier de Paris soit exposé à disparaître un jour dans les catacombes.

Le 3 juillet 1786, les environs de la porte Saint-Antoine étaient envahis par une foule énorme, désireuse d'assister au supplice d'un malfaiteur fameux, connu sous le nom de Poulailler; ce bandit avait un secrétaire et un valet de chambre qui ne furent pas inquiétés; du reste, il paraît qu'ils se tenaient tout à fait en dehors de ses opérations.

Poulailler fut pendu, on s'attendait à le voir bien mourir, l'attente fut trompée. « Il n'a point témoigné à la potence cette fermeté qu'on s'attendoit à lui trouver, et il est mort comme le vulgaire; ce qui a beaucoup diminué de la haute opinion qu'on en avoit conçue. Enfin il n'a point répondu à sa renommée. Cependant on a gravé son portrait; on a fait des complaintes sur son compte, et il occupera quelques jours encore le souvenir des Parisiens. »

Le jour de la petite Fête-Dieu eut lieu cette année 1786, comme les années précédentes, l'exposition de tableaux à la place Dauphine, mais ce qu'elle eut de particulier, c'est qu'une demi-douzaine de balcons étaient occupés non seulement par les artistes féminins qui avaient exposé, mais encore par de jeunes personnes « parées, les unes de leurs charmes naturels, les autres de tous les embellissemens de la toilette » dont les portraits étaient exposés de façon que le public pouvait juger de la vérité de la ressemblance, en comparant le modèle avec le tableau, « Ce nouveau genre de coquetterie a attiré beaucoup d'amateurs, plus empressés de regarder les originaux que les copies. Mlles Verrier, Alexandre, Rosemond, Lemard, Duvivier, le Roulx de la Ville et les deux demoiselles Guéret étoient les principales coryphées, et la petite guerre excitée en bas entre leurs sectateurs, où la jalousie et l'envie, jouaient déjà leurs rôles, pouvoient servir d'amusement d'un autre genre, aux philosophes qui rôdoient aux environs. »

Le Palais-Royal était devenu le lieu de rendez-vous des spéculateurs sur les valeurs publiques; ils se réunissaient au Camp des Tartares (on appeloit ainsi l'emplacement sur lequel étoient construites des barraques de bois à cause que c'étoit cet hiver le rendez-vous de tous les crocs, escrocs, filoux, mauvais sujets, dont abonde cette capitale), dans les cafés, les clubs, « on ne rencontre que des pelotons de banquiers, négocians, courtiers, agioteurs de toutes professions qui font des marchés, des spéculations, des paris de cette espèce; cette frénésie agite les gens les moins faits par leur état pour s'en mêler. On cite, entre autres, l'abbé d'Espagnac prêtre, chanoine de l'église de Paris, prédicateur, homme de lettres qui, en peu de tems a gagné 1,500,000 livres, M. le contrôleur général ferme les yeux sur cette infraction à la loi, parce qu'on lui a fait entendre que cette fureur influeroit nécessairement sur les effets royaux et les empêcheroit du moins de tomber. »

On le voit, l'agiotage était déjà la maladie du jour, on agiotait sur les actions de la nouvelle compagnie des Indes, sur celles de la caisse d'escompte, celles des eaux de la pompe à feu, celles de la banque de Charles nouvellement instituée. etc.

Et les joueurs malheureux se ruinaient tout comme aujourd'hui, tandis que d'autres, comme l'abbé d'Espagnac, faisaient fortune.

En 1786 fut construite sur les dessins de MM. Legrand et Molinos, une halle aux draps et aux toiles, sur l'emplacement de l'ancienne, c'est-à-dire rue de la Poterie. Elle formait deux bâtiments spéciaux, l'un consacré au commerce des draps, l'autre à celui des toiles; elles avaient ensemble 400 pieds de longueur et étaient éclairées par cinquante croisées. Un escalier à double rampe se présentait à la principale entrée de l'édifice. Cette halle n'existe plus aujourd'hui; un incendie la dévora sous le second Empire, et le rez-de-chaussée fut approprié pour servir de magasins et de bureaux provisoires pour les travaux des nouveaux pavillons des halles, il fut démoli ensuite.

En cette année fut aussi percée la rue du Contrat social, ou plutôt, la rue de Calonne, car ce fut le premier nom qu'on donna à cette voie publique qui allait de la rue de la Tonnellerie à la rue des Prouvaires; en 1790, on lui substitua le nom de rue la Fayette, enfin, en 1792, elle prit celui de rue du Contrat social, en l'honneur du livre de J.-J. Rousseau. Cette rue est devenue une partie de la rue Berger.

La rue de la Pelleterie bordait jadis la rivière; elle était encore habitée par les juifs au XIIe siècle; depuis 1183, les pelletiers vinrent s'y établir et

lui donnèrent leur nom; un édit du roi daté de septembre 1786, ordonna qu'il serait procédé à la démolition des maisons de la rue de la Pelleterie, sur le bord de la rivière, à la place desquelles maisons, il serait édifié un nouveau quai avec un parapet d'alignement à celui du quai de l'Horloge, et qui porterait le nom de quai de Breteuil. Les maisons furent démolies, mais la première pierre du quai ne fut posée que le 24 messidor an VIII et un décret du même jour ordonna que le quai serait appelé quai Desaix, en mémoire du général Desaix de Voycoux, tué en 1800; néanmoins, la rue de la Pelleterie subsista d'un côté seulement, et le marché aux fleurs fut établi en 1808, entre ce côté de la rue et le quai.

Le 18 avril 1811, l'empereur décréta ce qui suit : «Art. 1er, Notre décret de 1808, qui prescrit aux propriétaires de terrains et bâtiments bordant le marché aux fleurs de notre bonne ville de Paris de construire leurs façades sur des formes régulières, et dont les plans auront été approuvés par notre ministre de l'intérieur, est rapporté. »

Les propriétaires furent donc libres de bâtir à leur guise; quai et rue sont confondus depuis la construction du tribunal de commerce, à l'angle du boulevard du Palais et du quai Desaix.

La rue Le Peletier date aussi de 1786 : Joseph de la Borde, Vidame de Chartres, marquis de la Borde, baron, vicomte et haut châtelain de Méreville, etc., et avait fait l'acquisition d'une portion de terrain au fond du jardin de l'hôtel de Choiseul, rue Grange-Batelière, et un autre terrain entre cette rue et la rue d'Artois (Laffitte), et leur profondeur réunie était si considérable qu'il ne pouvait en tirer aucun parti; il s'adressa au roi, en cette occurrence, et celui-ci, pour donner de l'importance aux terrains, autorisa le percement d'une rue à travers les terrains du marquis de la Borde; cette rue, appelée Le Peletier, allait alors du boulevard à la rue Pinon; le prolongement en fut ordonné sous le Directoire, jusqu'à la rue de Provence, et sous le second Empire, elle fut encore prolongée jusqu'à la rue du cardinal Fesch (depuis rue de Châteaudun).

L'année 1787 commença à Paris, par l'agitation que produisit la nouvelle de la convocation des notables que le roi avait signée le 29 décembre précédent, et qui était commentée très diversement.

La majorité des Parisiens disaient que Calonne, après avoir emprunté 800 millions en quatre ans, était à bout de ressources; qu'il avait préparé un travail sur l'impôt, sur la taille, sur la corvée, sur la suppression des douanes intérieures et qu'il avait fait convoquer les notables afin de faire sanctionner les mesures qu'il se proposait d'appliquer.

Dès le 2 janvier, on distribuait la liste des membres convoqués pour l'assemblée; à la Bourse, on ne s'entretenait que de cela, et l'on disait que cette assemblée se tiendrait dans la salle des Menus à Versailles, le 29 janvier; en effet, il en avait été décidé de la sorte, mais elle fut ajournée au 22 février.

Et c'était surtout au Palais-Royal, en mangeant des marrons grillés, qu'on causait de tout ceci, car les marrons étaient la nouveauté à la mode, un sieur Benoît y avait installé une poêle, et nombre de gens stationnaient à l'entour, attendant le moment où la cuisson des savoureux fruits serait à point.

Benoît attira bientôt une si grosse foule « qu'il a été obligé de se donner des suppôts qu'il a revêtus d'un uniforme pareil au sien, qui est une robe noirâtre dans le costume de celle des franciscains; dans cet accoutrement, ils sont occupés, sans relâche, à entretenir trois brasiers ardens pour la manipulation de leur denrée ».

C'était un personnage typique que ce Benoît, qu'on appelait le supérieur des marronnistes; il était lettré et adressait au public qui l'entourait des harangues qu'il entremêlait de latin.

Au mois de janvier, une ordonnance royale, en date du 24 novembre précédent, réglementant l'Opéra fut affichée; elle contenait, entre autres dispositions, celle qui admettait gratuitement aux répétitions les rédacteurs des *Petites Affiches*, du *Journal de Paris* et du *Mercure*, avec défense de parler dans ces feuilles des ouvrages nouveaux « et autres » avant la première représentation.

Le 12 janvier 1787, une ordonnance royale, contresignée du baron de Breteuil, fit inhibitions et défenses à tous féaux et sujets de donner à Monsieur de Paris aucun autre titre que celui d'exécuteur des arrêts criminels.

A la même époque, Jean-Joseph Sue, médecin (père du romancier), qui écrivit plusieurs mémoires sur la guillotine, ouvrit rue des Fossés-Saint-Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-Sec, une collection précieuse d'anatomie qui était mise à la disposition des connaisseurs, et il prévenait les amateurs « qu'il faisoit des cours publics sur son art en son amphithéâtre, cul-de-sac de la Petite-Bastille, qui est près de son logis .»

(Ce cul-de-sac situé rue de l'Arbre-Sec, s'appelait, en 1499, la ruelle Sans-Bout. En 1540, on l'appelait la ruelle Jean de Charonne. Sa dénomination de petite Bastille lui vint de l'enseigne d'un cabaret qui existait encore en 1788, l'impasse disparut un peu avant 1848.)

Plus on approchait de l'époque désignée pour l'assemblée des notables, plus on la tournait en dérision; le prévôt des marchands et le premier échevin de la ville, qui se nommait Gobelet, avaient reçu leur lettre de convocation : aussitôt on répéta dans Paris que c'était bien peu d'un *gobelet* pour tant de cruches. Tous les maires des villes étaient convoqués, ainsi que six ducs et pairs : on dit que c'était bien peu de *mères* pour tant de *pères*,

Une galerie des catacombes.

et qu'on ferait une friture des maires qui seraient en retard et ne seraient bon qu'à cela, puisque ce serait des *maires lents*, que gobelet, qui était bonnetier, opinerait du *bonnet*, parlerait *bas* et s'en tiendrait à la *forme* que le maire d'Orléans; appelé Bonvalet, serait là en famille, etc. On ne tarissait pas en jeux de mots et en calembours du même calibre.

Si nombre de gens s'égayaient fort de ces plaisanteries, il en est beaucoup qui n'eurent pas envie de rire lorsqu'ils apprirent la faillite de M. de Saint-James, le trésorier général de la marine, dont le luxe insolent éblouissait tant les Parisiens; et celle de Mlle Bertin, la fameuse marchande de modes, qui déposa son bilan avec un passif de vingt millions! celui de M. de Saint-James était de deux millions; mais il prétendait avoir un actif de 25, ce qui fut loin d'être exact.

A peine l'assemblée des notables, eut-elle eu lieu, que des chansons, des satires et des pamphlets en consacrèrent le souvenir; et les hommes portèrent des gilets aux notables sur lesquels était brodée l'assemblée, le roi au milieu, sur son trône; de la main gauche, il tenait une légende sur laquelle on lisait l'âge d'or, mais de sa main droite, de la façon dont il était placé, il semblait fouiller dans la poche du gilet.

Ces gilets eurent un grand succès au Longchamps du mois d'avril, qui fut très brillant, et mit à la mode de nouvelles voitures appelées des wiskys. « Beaucoup de petits-maîtres, beaucoup de filles avoient fait faire une voiture différente pour chaque jour. »

Au reste, la mode en général avait subi de grandes transformations depuis quelques années.

Marie-Antoinette exerçait un empire absolu sur la mode, et, de 1774 à 1789, la frivolité et l'extravagance furent poussées à leurs dernières limites.

Ce fut en 1779, qu'on vit pour la première fois à Paris le tulle, inventé par un ouvrier nommé Caillon, employé dans la toilette des femmes et remplacer le réseau; et selon Mercier, le tulle se fabriquait dans toutes les casernes, et c'était les soldats qui allaient l'offrir en vente sur la voie publique.

Les femmes s'habillaient d'une polonaise, d'un caraco ou d'une lévite. « La polonaise, dit l'auteur de l'*Histoire du costume en France*, avait beaucoup d'ouverture au corsage et une jupe courte coupée et relevée de manière à former trois pans, deux sur les côtés qui étaient des ailes, et la queue par derrière. Les manches s'arrêtaient au haut du bras, l'encolure se perdait sous le *contentement*,

garniture fraisée qui décorait le haut d'une petite veste portée sous la polonaise. A celle d'hiver on avait ajouté un coqueluchon. En 1778, on eut la malencoutreuse idée de donner le nom de Jeanne d'Arc à une polonaise de forme inconvenante, qui laissait toute la poitrine à découvert. La même année vit paraître les polonaises à la Jean-Jacques, ou fracs de femme qui n'étaient qu'un petit corsage à queue de morue. »

La lévite qui, sous Louis XV, tombait comme un peignoir depuis le cou jusqu'à mi-jambe, fut allongée et assujettie à la taille par une écharpe posée en ceinture; puis on échancra le tour de gorge, on descendit le collet, on pratiqua des plis sur la taille, et la jupe devint traînante.

Les couleurs des robes eurent aussi leur histoire.

« En 1775, dit M. Quicherat, un jour d'été, Marie-Antoinette parut devant Louis XVI avec une robe de taffetas de couleur rembrunie. « C'est la couleur des puces », dit le roi. Le mot fait fortune; toute la cour se met couleur de puce. Paris et la province imitent la cour. Les teinturiers varient les nuances : on a la vieille et la jeune puce, le ventre de puce, le dos de puce, la cuisse de puce. Après vint le chamois, couleur de la livrée de Condé. Puis Monsieur (Louis XVIII) ayant trouvé qu'une certaine étoffe de couleur gris cendré ressemblait aux cheveux de la reine, des cheveux de Marie-Antoinette furent envoyés en diligence aux Gobelins et à Lyon pour qu'on imitât la nuance exacte. Soieries et velours, même les ratinés et les draps, n'eurent de prix qu'autant qu'ils étaient teints de cette couleur.

En 1782, ce fut la couleur blanche qui régna en souveraine à Paris; Oberkampf fabriqua des indiennes à fond blanc couvert de bouquets et de rayures qui firent fureur; les boulevards de Paris furent bientôt sillonnés de robes blanches, et les femmes de toute condition en portèrent.

Les Souvenirs du marquis de Valfons contiennent ceci, à la date de 1786 : « Les dames se coiffent très haut, les toupets en avant et les cheveux coupés en vergette. Le point que le toupet fait sur le front s'appelle physionomie; les boucles qui accompagnent le toupet sont très grosses et séparées de celles du bas, qui doivent être pendantes; on les appelle attentions marquées. Elles mettent des bonnets fort grands, garnis de fleurs et de rubans anglais; derrière le bonnet est un assemblage de panaches de différentes couleurs, soutenues par un anneau de diamants et c'est le seul endroit de tête où l'on en mette. Le nombre des bonnets est très considérable; on en compte deux cents de différentes espèces, coûtant depuis dix francs jusqu'à cent francs. Les panaches sont d'une grandeur prodigieuse, et, lorsqu'ils sont blancs, on y ajoute une plume de la couleur de la robe ou bien noire.

« On compte deux cent cinquante façons de garnir les robes; les satins paille garnis à boyaux sont fort en vogue; après cela les satins brochés et peints qui ont chacun leur nom. Les plus élégants sont ceux qu'on appelle couleur de soupirs étouffés. Les verts de pomme rayés blanc ont aussi un grand succès; on les nomme vive bergère. Voici le nom de quelques garnitures : *plaintes indiscrètes, grande réputation, insensibilité, désir marqué, préférence, vapeurs, doux sourires, agitation, regrets, composition honnête*, etc. Les paniers sont petits, mais épais et larges d'en haut.

« Les souliers sont constamment puce ou cheveux de la reine. C'est surtout sur ce point que les femmes concentrent leur magnificence; ils sont brodés en diamants, et elles n'en portent guère que là; aussi rien n'est si beau que le pied d'une femme, quand même elle ne serait point jolie. Les dames d'aujourd'hui n'osent se montrer que lorsqu'elles ont le pied comme un écrin. Les souliers sont étroits et longs; la raie de derrière est garnie d'émeraudes, on l'appelle la *venez-y-voir*.

« Les manteaux sont bannis; on porte pour fichu une palatine de duvet de cygne qu'on appelle un *chat;* sur les épaules, on met une machine de dentelle de gaze ou de blonde fort plissée qu'on appelle *archiduchesse, Médicis, Henri IV*, ou *collet monté*.

« Les rubans les plus à la mode s'intitulent *attention marquée, désespoir, œil abattu, un instant, une conviction*. Mlle Duthé était dernièrement à l'Opéra avec une robe *soupirs étouffés* ornée de *regrets superflus*, un point au milieu de *candeur parfaite* garnie en *plaintes indiscrètes*, des rubans en *attention marquées*, des souliers *cheveux de la reine*, brodés en diamants en *coups perfides* et les *venez-y-voir* en émeraudes; frisée en *sentiments soutenus* avec un bonnet de *conquête assurée*, garnie de plumes *volages* et de rubans d'*œil abattu*, un *chat* sur le col, couleur de *gueux nouvellement arrivé*, et sur les épaules une *médicis* montés en *bienséance*, et son manchon d'*agitation momentanée*. »

Ce jargon burlesque ne peint-il pas bien l'époque de décadence où il se produisit? Au commencement de 1787, les dames commencèrent à porter des robes en redingote qui avaient des revers, des parements, un double collet et des boutons de métal. Bientôt, à ce costume d'importation anglaise, elles joignirent la cravate, le jabot, le gilet et les deux montres avec leurs breloques pendantes sous les deux poches du gilet. «Comme elles avaient aussi le chapeau de castor sur la tête et la canne à la main, on eût dit des hommes en jupon. »

Bientôt les Parisiennes portèrent des vestes à la marinière et aux pierrots : c'étaient de petits justaucorps décolletés dans le genre du caraco; un vaste fichu de linon se projetant beaucoup en avant, ce qui lui fit donner le nom de fichu menteur.

Enfin, vers 1788 et 1789, après qu'on eut mis un rang de volants au jupon, on commença à voir des châles, c'est-à-dire de longues écharpes de cachemire ou de tafetas que l'on portait les bouts croisés derrière le dos et se nouant sur le devant du corps. A partir de cette époque, les bonnets furent la coiffure en usage et détrônèrent les chapeaux.

Il est vrai que le ministre de la mode, c'est-à-dire Mlle Bertin, avait fait faillite ! Cette marchande de modes avec laquelle la reine s'enfermait des heures entières pour « travailler » ensemble à l'éclosion de nouvelles parures, demeurait rue Saint-Honoré ; un jour, Marie Antoinette, passant en grand cortège devant ses fenêtres, salua de la main sa marchande de modes, qui s'était mise à son balcon avec trente ouvrières qu'elle occupait, et ce qu'il y eût de plus inattendu, c'est que le geste de la reine fit partir le roi, qui se leva tout debout dans sa calèche, et s'inclina.

Une heure plus tard, on ne parlait que de cet impair dans Paris.

Un mot maintenant sur les modes d'homme ; l'habit à la française et le frac avec collet retroussé, qui fut conservé depuis, furent les deux pièces principales du vêtement, ainsi que la redingote d'hiver appelée lévite. Ornée de plusieurs collets en pèlerine, elle devint le carrick, tel que le portent encore certains cochers. Voyons en peu les étoffes et les couleurs des habits :

« Des soieries cannelées et mouchetées, dit M. Quicherat, commencèrent à avoir faveur en 1778, pour la tenue d'été. Dans le même temps, les vestes furent garnies de bordures d'étoffe différente qui tranchaient sur le fond. Par exemple, aux vestes de toile blanche qui se portaient dans la belle saison, on ajouta des bandes d'indienne; et celles d'hiver furent chamarrées de même, au moyen de broderies en soie ou de passements mêlés avec du paillon.

Les couleurs préférées furent les nuances douteuses du brun, du jaune, du vert. On leur donna des noms peu relevés, tels que moutarde, boue de Paris, caca dauphin, et celui de merde d'oie fut retrouvé. La résurrection de cette dernière couleur occasionna, en 1781, le scandale dont nous avons parlé.

Il n'en fallut pas plus pour que la merde d'oie devînt la couleur à la mode.

Sur les fracs s'étalaient des boutons de haute fantaisie, tantôt c'était des boutons peints en miniature, et larges comme un petit écu ; tantôt des boutons émaillés, sculptés, etc. Nous possédons une garniture de ces boutons, dont chacun contient sous verre un scarabée ou un insecte savamment choisi parmi ceux dont les couleurs sont les plus brillantes.

Le comte d'Artois se fit faire une garniture de petites montres arrangées en boutons.

A propos de montres, à partir de 1780, les hommes commencèrent à en porter deux. Leurs cordons servaient à cacher les fentes du pont à la bavaroise dont la culotte était pourvue, ces cordons suspendaient des breloques s'entre-choquant.

« Voyez entrer un élégant, dit Mercier, il faut que ses breloques, par un joli frémissement, annonçent son arrivée. »

Les souliers étaient toujours à boucles, longs et pointus du bout ; les premières bottes parurent en 1779, mais sans grand succès.

Depuis 1776, on porta le chapeau à la suisse dont la pointe antérieure était à peine sensible et celles de côté, larges et très en saillie ; le tricorne était la coiffure de cérémonie, on portait aussi des petits chapeaux ronds appelés jockeys ou jacquets.

Le manchon faisait toujours partie de la tenue d'hiver.

Au fur et à mesure que les idées philosophiques se développaient, les modes d'homme devenaient plus ridicules. Ce fut ainsi que vers 1786-1787, on vit les élégants s'affubler de fracs vert-pomme et jaune clair. Une teinte jaune, appelée queue de serin, se maintint jusqu'à la Révolution. Les rayures par larges bandes tranchant sur un fond clair eurent aussi un grand succès.

Nous avons parlé de la mode des gilets historiés et des gilets aux notables.

Ces gilets étaient originairement fabriqués à Lyon, mais des entrepreneurs de Paris trouvèrent une grande économie dans le prix de revient, en les faisant broder dans les casernes.

Il y eut aussi une autre mode, ce fut celle de se vêtir en habit de cheval, alors même qu'on n'était aucunement écuyer ; ce costume se composait d'un chapeau rond, d'une veste, d'un habit long appelé lévite, à l'anglaise, et de fines bottes surmontées d'un revers fauve qui couvrait la jambe depuis le genou jusqu'au mollet.

Telles étaient les modes vers la fin de l'ancien régime ; mais déjà, aux approches de 1789, un grand nombre de gens appartenant à la petite bourgeoisie avaient renoncé aux habits de couleur claire et s'étaient voués au noir.

L'un des avantages que Mercier trouvait dans le port du vêtement noir était qu'il dispensait de se mettre en frais à la mort des souverains, car, ainsi que nous avons eu l'occasion de le faire remarquer, l'usage voulait que tout le monde portât le deuil des têtes couronnées.

Empruntons encore à l'*Histoire du costume* ce passage :

« Les perruques du jour étaient à oreilles et à toupet renversé, frisées à la grecque, nattées par derrière, à la Panurge, ou bouclées. On les crêpa ensuite, au lieu de les boucler, pour leur donner plus de fourniture et leur faire mieux garder la poudre. La plus grande nouveauté fut que l'on

commença à se passer de perruque lorsqu'on possédait une chevelure suffisante. Les cheveux étaient tirés derrière la tête pour y être bouclés ou crêpés, les autres liés en queue. On dit que de jeunes avocats furent les premiers auteurs de cette mode. Elle passa du barreau dans les rangs de la magistrature, et de là dans le monde.»

Cette digression sur les modes antérieures à la Révolution nous a un peu éloigné de notre récit chronologique ; reprenons-le à la date de 1787.

XXXVIII

La grande chaumière. — Commencement des troubles. — Le canal Saint-Martin. — Les États généraux. — La prise de la Bastille.

L'ASSEMBLÉE des notables ne fut pas favorable à M. de Calonne qui dut se retirer du ministère, où il fut remplacé par Bouvard de Fourqueux; le renvoi du ministre fut salué par un pot-pourri qui se chanta dans tout Paris, et le 3 mai Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, était nommé chef du conseil royal des finances.

Trois ordonnances royales furent bien accueillies, une établissait la liberté du commerce des grains, une autre la création d'assemblées provinciales, et enfin la troisième convertissait la corvée par une prestation en argent. Ces édits furent enregistrés.

Au mois d'avril commença à se bâtir au Palais-Royal le Cirque. Cet édifice, qui fut terminé à la fin de 1788, offrait dans son plan un parallélogramme très allongé. « Une partie de sa construction était souterraine et avait treize pieds trois pouces de profondeur; l'autre partie s'élevait au-dessus du sol du jardin, à la hauteur de neuf pieds huit pouces.

» La partie souterraine, dit Dulaure, présentait une arène éclairée par en haut, séparée d'une galerie par soixante-douze colonnes doriques cannelées. Cette galerie communiquait à une seconde par des portiques. A l'arène venait aboutir une route en pente douce et tournante qui partait des bâtiments du palais. Il s'y est tenu des séances de diverses sociétés; on y a joué la comédie. La partie supérieure, qui s'élevait au-dessus du sol du jardin, était décorée de soixante-douze colonnes ioniques entièrement revêtues de treillages. On avait projeté de placer le long des faces latérales des bassins avec des jets d'eau. Cette décoration extérieure devait être ennoblie par les bustes des grands hommes de France. Jamais les eaux n'y jouèrent, jamais les bustes n'y furent placés.

« Cet édifice fut, le 25 frimaire an VII, entièrement ruiné par un incendie. »

De la même époque date la création du célèbre bal-jardin de la Grande-Chaumière. Un Anglais nommé Tinkson avait établi sur le boulevard Montparnasse jusqu'à l'angle du boulevard d'Enfer, plusieurs petites cabanes couvertes en chaume, où l'on servait à boire, et autour desquelles il faisait danser au son de deux violons, d'une basse et d'un flageolet : ce fut le bal des chaumières. M. Fillard, restaurateur, son voisin, lui proposa une association, qui fut acceptée, et en vertu de laquelle on démolit les cabanes, qui furent remplacées par une vaste salle, et les deux établissements réunis prirent le nom de la Grande-Chaumière. Tinkson quitta la France sous la Révolution, et Fillard resta seul à la tête de la Grande-Chaumière, qui devint ensuite la propriété de son gendre, M. Benoist. Décrivons-la en quelques mots. C'était un vaste jardin planté de grands arbres. A peu près au centre du jardin se trouvait un espace sablé consacré à l'orchestre et aux danseurs. «L'entrée de ce lieu fameux offre à la chute du jour un des aspects les plus agréables qui se puissent voir. On passe sous une espèce de grotte en pierres meulières, tapissée de verdure, longue seulement de quelques pas et au débouché de laquelle, à droite et à gauche, s'élèvent des talus de médiocre hauteur, tout garnis du gazon le plus frais, entremêlé de fleurs de toute nature. En suivant une allée légèrement sinueuse et sablée, le tout éclairé par la lumière d'un grand nombre de quinquets adroitement placés et déguisés sous le feuillage des arbres, on arrive à l'emplacement réservé à la danse.»

Car la danse était furieusement cultivée à la Chaumière; après M. Benoist elle passa aux mains de son gendre, M. Lahire, ou plutôt le père Lahire, comme l'appelaient familièrement les habitués,

Quand la flambée fut haute, on y jeta le mannequin du ministre, au dos duquel était écrit son nom.
(Page 108, col. 2.)

des étudiants pour la plupart et, naturellement, des étudiantes.

Ce bal fut un des plus célèbres de Paris, il traversa la Révolution et l'Empire, et jouissait d'une vogue extraordinaire sous Louis-Philippe; les bousingots qui, à cette époque, fréquentaient le bal n'admettaient pas la présence des sergents de ville, et souvent les danses dégénéraient en rixes. Le père Lahire, fier de son influence sur le public qui fréquentait son établissement, et comptant surtout sur sa force musculaire, obtint de l'autorité de veiller seul au maintien de l'ordre public dans son bal, et il tint parole. « Il cueillait lui-même, au milieu des groupes, les danseurs trop oublieux] des bornes qui séparaient un aimable cancan d'un chahut échevelé. Sa surveillance n'était jamais en défaut. Les mains derrière le dos, dans une attitude napoléonienne, l'air pensif, le ventre proéminent, il avait l'aspect imposant et paterne d'un monarque de féerie. Le billard chinois, le tir au pistolet et autres jeux n'étaient pas inconnus à la Chaumière; mais le divertissement par excellence était la montagne russe. »

La montagne russe s'élevait au fond du jardin, parallèlement au boulevard d'Enfer, on montait par un escalier en bois, on s'installait dans des traîneaux qui glissaient sur une pente rapide se terminant par un amas de sable destiné à amortir les chutes et les secousses; ce jeu obtint un succès

fou. Si ce fut à la Chaumière que prit naissance le cancan, en 1845 s'y montra pour la première fois la polka, inaugurée par Mme Louvinier-Grétry, maîtresse de danse, et bientôt les célèbres, Céleste Mogador (devenue madame de Chabrillan), Maria, Clara Fontaine, devinrent les étoiles de la Grande-Chaumière; mais tout passe : après avoir eu une vogue inouïe, la Chaumière fut délaissée; les étudiants, qui pendant des années chantaient :

Messieurs les étudiants
S'en vont à la Chaumière,
Pour danser le cancan
Et la Robert-Macaire.
Toujours, toujours, toujours, } (*bis*).
Le nuit comme le jour, }
Eh! ioup! eh! ioup! tra la la la la (*bis*).

cessèrent de fréquenter l'établissement, qui ferma en 1853 et devint une fabrique de boutons.

Le 6 juin, dans la matinée, le feu se déclara tout à coup, sans qu'on sût comment il avait pris, au palais des Tuileries, dans la partie appelée le pavillon de Flore. L'éveil fut aussitôt donné, et les pompes placées dans des bateaux sur la Seine se rendirent maîtresses de l'incendie. Cependant la toiture et le faîte de l'édifice furent consumés, et plusieurs personnes furent tuées et blessées soit par l'incendie, soit en cherchant à l'éteindre.

La publication d'un écrit intitulé *Progression des revenus du roi* qui montrait que M. de Calonne en trois ans et quatre mois, « outre 16 millions d'excédent et 3 millions de charges éteintes, avoit consommé encore 147 millions de rentes », avait considérablement monté l'esprit public contre l'ex-ministre qui était exilé, et l'on se demandait pourquoi on ne l'envoyait pas à Montfaucon « figurer avec Enguerrand de Marigny. » Au reste, les mémoires et les pamphlets pullulaient, et la composition d'un conseil des finances, demandé, critiqué et enfin accordé, fut le prétexte d'une masse d'écrits qu'il serait superflu d'énumérer ici.

L'impôt du timbre souleva aussi d'ardentes discussions, le Parlement refusa d'enregistrer l'édit qui le créait, et des représentations furent adressées au roi qui y répondit le 8 juillet, que son intention était qu'il fût procédé sans délai à l'enregistrement.

Le 9 juillet, le Parlement arrêta qu'il serait fait de très respectueuses et itératives remontrances au roi; le 16, le roi fit connaître qu'il voulait bien prendre en bonne part les nouvelles instances de son Parlement, mais qu'elles devaient être les dernières, sa volonté étant qu'il fût procédé sans délai à l'enregistrement de l'édit. Sur ce, longs débats au Parlement qui, dans la même journée, arrêta qu'il ferait au roi de très humbles et très respectueuses remontrances, afin de le supplier de retirer sa déclaration sur le timbre.

Le 24 juillet, ces remontrances devaient être lues au Parlement, et dès le matin une foule de curieux se portèrent au palais; on voulait voir surtout l'attitude que prendraient les frères du roi. Ceux-ci y arrivèrent avec une garde plus nombreuse que de coutume et un cortège considérable de gentilshommes, ils avaient en outre obtenu du roi que les gard-esfrançaises et suisses fussent sur pied, « en sorte qu'à leur arrivée, l'on eût dit qu'il était question d'assiéger le temple de la Justice. La robe courte a été repoussée de tous les postes, et les archers ont été contraints de se pelotonner dans les détours et loin des regards de la garde militaire des princes. Leurs officiers humiliés avoient repris l'habit bourgeois, et le seul M. Brice, lieutenant criminel de robe courte, chef de la compagnie, quoique se promenant tristement aussi, cherchoit à faire bonne contenance.

« Bien des gens pensoient que le Parlement auroit dû lever la séance sur-le-champ et déclarer qu'il ne pouvoit siéger et opiner, tant que le palais serait investi de gardes étrangers et sous l'empire de la force. »

Quoi qu'il en soit, les remontrances furent lues, et les gens du roi furent chargés d'aller s'informer du jour, du lieu et de l'heure où il plairait au monarque de les recevoir.

Elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes. Le 29 juillet, le roi répondit qu'il attendait du zèle et de la fidélité de son Parlement qu'il procédât sans délai à l'enregistrement de son édit.

Tout cela finit par la convocation d'un lit de justice qui fut tenu à Versailles le 6 août, et l'enregistrement y fut résolu; mais le lendemain le Parlement assemblé arrêta provisoirement que tout ce qui s'était fait à Versailles devait être considéré comme nul. Cette déclaration fut confirmée dans une seconde séance qui se tint le 13 août; « le Palais était inondé de monde, les escaliers, les cours mêmes en regorgeoient, en sorte que messieurs ont eu beaucoup de peine à passer et ont essuyé trois ou quatre bordées d'applaudissemens, avant d'arriver à leurs carrosses. »

Dans la nuit du 14 au 15, tous les membres du Parlement reçurent une lettre de cachet ainsi conçue : M..., je vous fais cette lettre pour vous ordonner de sortir dans le jour de ma bonne ville de Paris et de vous rendre en celle de Troyes, dans le délai de quatre jours, pour y attendre mes ordres, vous défendant de sortir de votre maison avant votre départ, à peine de désobéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A Versailles, ce 15 août 1787, signé Louis, et plus bas, le baron de Breteuil.

Ce fut un officier aux gardes qui fut chargé de porter ces lettres, il était accompagné par un sergent qui restait à la porte de la chambre du membre du Parlement.

Le lendemain, des placards spécialement dirigés contre la reine, qu'on appelait madame Dé-

ficit, étaient affichés partout sans qu'on sût d'où ils venaient, ainsi que de nombreux exemplaires de l'impôt territorial de 80 millions, que le roi entendait substituer à l'impôt des deux vingtièmes et des quatre sols pour livre, que le Parlement avait refusé d'enregistrer, concurremment avec l'impôt du timbre, ou plutôt qu'il avait enregistré par ordre, enregistrement contre lequel il avait protesté.

Le 15 août devait avoir lieu la procession du vœu de Louis XIII, à laquelle les cours étaient invitées; les poissardes avaient préparé des bouquets et les clercs des couronnes de laurier; outre la garde doublée depuis quelques jours, le détachement de la maison du roi était sur pied et s'empara dès le matin des portes de l'église; le soir, à l'heure ordinaire, un aide des cérémonies vint prendre la Chambre des comptes pour la conduire à Notre-Dame. Cette chambre, paraissant ignorer l'exil du Parlement, lui demanda selon l'étiquette :

— Le Parlement est-il parti pour l'église?

Il lui fut répondu que le Parlement n'était plus à Paris. Sur ce, la chambre délibéra et se mit en route; arrivée à la porte de Notre-Dame, elle y fut reçue par le grand maître des cérémonies.

Pendant la marche, les poissardes jonchèrent de fleurs « la ligne par où auroit dû passer le Parlement. »

Le bruit se répandit que le comte d'Artois, en parlant de l'embarras où la résistance du Parlement mettait le roi, avait dit :

— Je m'en tirerais bientôt à sa place, avec six francs de corde.

Les clercs, outrés de ce propos, « et toute la canaille du palais » formèrent en conséquence le projet de siffler et de huer ce prince lorsqu'il irait à la cour des aides, ce qu'ils firent avec tant d'ensemble qu'un officier de la garde du prince cria : Aux armes! et à l'instant toute la populace se précipita au pas de course vers le grand escalier, et les clercs ayant empoigné un espion, le forcèrent, sous peine de mort, à indiquer ceux de ses camarades qui pouvaient se trouver dans la foule, et au fur et à mesure que l'espion, par peur, en désignait un, on tombait dessus et on l'assommait.

Le 18 août, il y eut de nouveaux tumultes; dès que les portes de la cour des aides s'ouvrirent, une horde de clercs, de curieux « et de toute cette valetaille du palais qui n'aime que le désordre, la confusion et le bruit, assaillit le premier magistrat sorti, l'interrogea sur ce qui s'était passé à la séance, et comme il se contentait de répondre qu'on serait satisfait de l'arrêté pris, ils demandèrent à le voir et forcèrent le magistrat à remonter pour le leur communiquer. Le buvetier, croyant celui-ci en péril, se précipita sur un procureur qui se trouvait dans la foule et le tua sur place; mais alors les clercs s'élancèrent sur le buvetier, qui s'échappa et rentra dans sa maison sans qu'on pût parvenir à l'atteindre. Le 20, les clercs, les praticiens, les écrivains « et toute la sequelle » fouettèrent deux femmes et brûlèrent dans la cour du Mai, au pied du grand escalier, un mémoire en faveur du gouvernement, attribué à l'avocat Blondel, l'édit du timbre et celui de la cour du Mai; puis, soupçonnant un marchand de vin appelé Vinot d'être un espion, ils se rendirent chez lui, brisèrent tout et voulurent le tuer; plusieurs escouades du guet vinrent rétablir l'ordre et arrêtèrent deux des plus mutins qu'ils menèrent chez le commissaire Chesnon, rue Saint-Honoré; mais aussitôt leurs camarades accoururent, et menacèrent de mettre le feu au commissariat si l'on ne leur rendait pas les prisonniers; le commissaire, tremblant, envoya un exprès chez le lieutenant de police qui l'autorisa à rendre la liberté aux deux « quidams. » Cette faiblesse enhardit la populace, qui demanda alors qu'on lui livrât Vinot, que le commissaire avait fait venir pour être présent à l'interrogatoire des hommes arrêtés; il le fit évader ensuite; ce que voyant, les agitateurs cassèrent tout chez la femme du commissaire.

Le lendemain, Paris était sillonné par des patrouilles chargées de veiller au bon ordre.

Ces scènes fâcheuses inspirèrent des craintes pour la fête du roi. On se demandait s'il y aurait concert aux Tuileries à cette occasion; le supprimer eût été montrer qu'on redoutait du bruit. Il eut lieu; on eut soin de garnir de troupes le jardin; mais les gens du Parlement, toute la basoche et ses amis s'emparèrent de la place Dauphine et des abords de la statue de Henri IV et forcèrent tous ceux qui passaient de saluer Henri IV. Les gens en voiture durent mettre pied à terre et saluer comme les autres; le duc d'Orléans vint par là tâter un peu sa popularité. On poussa quelques cris de : Vive le duc d'Orléans! mais il ne put échapper à l'obligation du salut. Lui aussi dut descendre de carrosse et rendre hommage à son ancêtre, tandis que des souhaits ironiques lui étaient adressés.

Pour que la journée finît bien, la foule se jeta sur le corps de garde établi sur le terre plein, s'en empara et le fit flamber.

Pendant ce temps, les bourgeois assiégeaient la caisse d'escompte pour se faire rembourser de ses billets; il fallut la faire protéger par des gardes. Elle avait 44 millions en espèces, elle paya jusqu'à 6 millions par jour.

Le 27, les procureurs reçurent l'ordre de ne pas laisser sortir les clercs de leurs études, et une ordonnance de police faisait fermer les clubs, à l'exception du Lycée.

Lors de la discussion de l'impôt sur le timbre, le Parlement avait demandé communication des états de finances, et l'abbé Sabatier, conseiller clerc, s'était écrié : « On réclame des états, ce sont des états généraux qu'il nous faut. »

Ce jeu de mots fit fureur. Le Parlement avait exprimé le vœu de voir la nation assemblée, et tous les libellistes demandaient impérieusement cette réunion des états généraux; le peuple avait vite adopté l'idée, et c'était le mot d'ordre des Parisiens.

« Le roi permit, avec un inconcevable aveuglement, la publication d'une foule de pamphlets et de libelles anarchiques. On ne lisait plus que cela. Les libraires étalaient aux regards du public ces écrits incendiaires. Des colporteurs les distribuaient gratuitement. On en faisait la lecture à haute voix dans les lieux publics, sous les yeux mêmes de la police. »

Le 4 septembre, un arrêt du conseil « suspend les palais appartenans à Monsieur, au comte d'Artois, au duc d'Orléans, de leur privilège quant à la librairie. Il est motivé sur ce que ces lieux privilégiés deviennent l'entrepôt de tous les pamphlets, libelles, livres prohibés, dont nous sommes inondés, contraires aux lois, aux mœurs, à la religion. Les syndics de la librairie sont autorisés à y faire leurs visites et saisies comme en tous autres lieux. »

Cet arrêt fut enregistré le 13 à la chambre syndicale.

Cependant messieurs du Parlement s'ennuyaient à Troyes; dans le commencement de septembre, ils parurent disposés à composer avec la cour; le garde des sceaux se chargea de la négociation, en imaginant de substituer une prorogation du second vingtième au timbre et à la subvention territoriale.

Le Parlement, qui ne demandait qu'à rentrer à Paris, s'empressa d'enregistrer cet édit, le 21 septembre, et la paix fut faite.

Le 25, les huissiers au Parlement arrivèrent de Troyes par les voitures publiques; ils portaient des branches de laurier à la main, et ils étaient couronnés de fleurs.

Le retour du Parlement fut marqué par des démonstrations de joie bruyantes; le 26 au soir, la place Dauphine se trouva remplie d'une foule aussi inquiétante dans sa satisfaction qu'elle l'avait été dans son mécontentement; les clercs avaient fait illuminer les alentours du Palais de justice et avaient cassé les carreaux de ceux qui refusaient de manifester une joie qu'ils ne partageaient peut-être pas.

Wille, témoin oculaire des faits, va les raconter; il revenait du Palais-Royal et s'en retournait chez lui, quai des Augustins :

« Arrivant sur le Pont-Neuf, dit-il, je vis un peuple immense et un tumulte affreux entremêlé de soldats, donnant à droite et à gauche des coups de baïonnette, et dont je fus aussi enveloppé, mais m'étant garanti heureusement, je m'avançai jusque vis-à-vis la statue de Henri IV, où, de nouveau, le danger devint encore plus grand pour moi. Je m'esquivai cependant avec une peine incroyable, en m'élançant dans l'intervalle de deux baraques d'orangères qui, bien que bouchées par d'autres personnes en aussi grand danger que moi, furent en ce moment critique mon salut. »

Le lendemain, c'était pis encore.

« Le peuple prit, dit-il, d'assaut plusieurs corps de garde en désarmant ceux qui y étoient. Il mit le feu, que nous vîmes de nos fenêtres, au corps de garde situé sur le Pont-Neuf à côté de la statue de Henri IV (il venait d'être réparé), lequel fut entièrement réduit en cendres vers une heure du matin; mais lorsque je me levai, les restes en fumoient encore, et il n'existoit que la place de ce petit bâtiment.

Le surlendemain, enhardis par l'impunité, les clercs recommencèrent à réclamer l'illumination des maisons et à casser les vitres des récalcitrants; les gardes-françaises et suisses étaient devenues de simples spectateurs. On ne les laissait même pas entrer dans la place Dauphine : le chevalier du guet Dubois, à la tête de ses hommes, surveillait cependant, mais tout paternellement, et ne cessait de crier aux tapageurs :

— Mes enfants, amusez-vous, mais ne faites de mal à personne.

Enfin le 1er octobre, tous ceux qui pendant trois jours « avoient fait les cent coups décidèrent l'exécution en effigie du ministre Calonne ». Ils exigèrent d'abord une illumination générale, et excitèrent à suivre le règlement à coups de pierres. Ensuite, tout ce qu'il y avait sur le Pont-Neuf et sur les quais voisins, de petites baraques et d'éventaires fut pris en un tour de main et mis en pièces. Avec les débris posés en tas au milieu de la place Dauphine, on fit un énorme bûcher. Le feu y fut mis, et quand la flambée fut haute, on y jeta le mannequin du ministre, au devant et au dos duquel était écrit son nom.

Tout se fit selon les formes judiciaires : les basochiens lurent la sentence, puis on jeta le mannequin au feu, au milieu des applaudissements de la foule, et pour conserver la mémoire de l'événement, on dressa un procès-verbal dans lequel tous les griefs qu'on lui reprochait étaient énumérés, et qui se terminait ainsi : « Ledit sieur de Calonne a été convaincu de tous ces crimes et les a avoués par sa fuite. Il a été dénoncé au Parlement et jugé par la nation; laquelle condamnation a été exécutée dans la place Dauphine le 1er octobre 1787, à dix heures du soir, en présence de 4,000 citoyens, des régimens des gardes-françaises et suisses et de la garde de Paris. »

Après avoir brûlé de Calonne, ils brûlèrent un second mannequin représentant le baron de Breteuil, puis ils jetèrent par une fenêtre ceux de M. de Polignac et de Mme Lebrun, et ils avaient comploté de brûler la reine en effigie; mais le lieutenant de police, instruit à temps, prit les mesures nécessaires pour s'y opposer.

F. Roy, éditeur. — 194.

imp. Chaix et Cie.

L'Assemblée du Parlement en 1787.

doivent être recueillies et comptées; si c'est un lit de justice, il nous impose silence.

La séance fut en effet transformée en lit de justice, et l'enregistrement prononcé sans vote.

Le duc d'Orléans protesta contre cette illégalité; mais le roi répondit que l'enregistrement était légal puisqu'il avait entendu les avis de tous. Ensuite, il fit lire l'édit concernant les protestants. « Ensuite il s'est levé et s'est en allé après huit heures et demie de séance sans s'être déplacé et même sans s'être mouché. »

Après avoir reconduit le roi, les princes et pairs rentrèrent en séance et délibérèrent sur ce qui venait de se passer, et dans la soirée, le Parlement arrêta qu'il n'entendait prendre aucune part à la transcription ordonnée sur ses registres, attendu l'illégalité de la séance.

Au sortir du Palais, le duc d'Orléans fut acclamé et conduit en triomphe jusqu'à son carrosse, mais le lendemain il fut exilé à Villers-Cotterets. L'abbé Sabattier, qui avait combattu très vivement les édits, fut arrêté et envoyé au Mont Saint-Michel, et Fretteau de Saint-Just, autre magistrat, qui avait exprimé les mêmes idées, fut envoyé à Ham.

Le roi, instruit de ce qui s'était fait au Parlement après son départ, se fit apporter la minute de l'arrêté, la déchira et défendit de la remplacer.

La députation du Parlement supplia très humblement le monarque de rappeler le duc d'Orléans et de rendre la liberté aux deux magistrats mis en état d'arrestation; mais le roi s'y refusa absolument. Les pairs reçurent le 22, à sept heures du matin, défense de se rendre au Parlement où des supplications furent rédigées pour être présentées au roi, ce qui eut lieu le 26, mais sans grand succès; aussi le 27, le Parlement s'assembla de nouveau et rédigea d'itératives supplications. — L'année se passa en allées et venues parlementaires; des deux côtés on s'observait en attendant le moment de la lutte qui ne pouvait tarder.

Un seul objectif occupait les esprits, la convocation des états généraux.

Avant d'aborder le récits des faits qui précédèrent et suivirent ce grand acte dont les conséquences furent si importantes, notons les quelques voies nouvelles qui furent ouvertes à Paris pendant l'année 1787, elles furent peu nombreuses: nous trouvons la rue Lenoir-Saint-Honoré, commençant à la rue Saint-Honoré pour aboutir à la rue de la Poterie; c'était anciennement un petit passage appelé passage de l'Échaudé. Cette rue, qui prit le nom du lieutenant général de police Lenoir, a été supprimée vers 1853.

Le passage Hulot communiquant de la rue Montpensier-Palais-Royal à la rue de Richelieu; il dut sa dénomination au propriétaire de l'immeuble qu'il traverse. En 1843, l'inscription suivante fut placée sur la façade de cette propriété: « Molière est mort dans cette maison le 17 février 1673, à l'âge de cinquante et un ans. »

La rue de l'Oratoire (des Champs-Élysées) fut aussi tracée en 1787, mais on ne commença à la bâtir qu'en 1812; elle bordait un terrain appartenant aux oratoriens, ce qui lui fit donner le nom de rue Neuve de l'Oratoire; depuis 1806 on l'appela seulement rue de l'Oratoire, sous le second Empire on la nomma rue Billault, en souvenir du ministre de ce nom. Par arrêté du 16 août 1879, elle prit celui de rue Washington.

Le passage Saulnier ouvert par Rigoulot-Saulnier.

L'année 1788 marque le commencement de la période révolutionnaire; jusqu'alors les querelles de la cour et du Parlement n'intéressaient guère que la noblesse et la bourgeoisie; à partir de 1788 le peuple y fut mêlé, et comme, après tout, c'était par son intervention dans la lutte, qu'elle devait se terminer au profit du tiers état, il était tout naturel que celui-ci en fît le principal moteur de la Révolution.

D'ailleurs les circonstances favorisaient singulièrement l'arrivée de cette révolution qui s'avançait à pas de géant.

Paris avait l'oreille constamment tendue du côté de Versailles, siège du pouvoir et de l'autorité, et la moindre nouvelle qui en arrivait était aussi colportée, commentée et exploitée par ceux qui avaient intérêt à la répandre.

Les révélations du *compte rendu* de Necker, en dévoilant le mystère des finances, en évoquant aux yeux de tous le spectre du déficit, avait propagé la terreur d'une banqueroute publique.

Or, parmi les mesures que le Parlement prit il en est une qui fut accueillie avec une vive satisfaction et qui inaugura bien le commencement de l'année, ce fut l'arrêt du 4 janvier 1788 contre l'émission des lettres de cachet et pour le rappel des magistrats exilés; parce qu'il était suivi de déclarations énergiques contre tous les actes arbitraires du gouvernement; mais cet arrêt fut cassé le 17 par le roi. Le lendemain, le Parlement en confirmant les conclusions de son arrêt du 4 engagea de nouveau la lutte et fut soutenu dans sa résistance par toutes les sympathies populaires.

Mais le 29 janvier, ce fut une déclaration royale qui fut applaudie sans réserves, celle qui rendait aux protestants les droits civils dont ils étaient privés depuis la révocation de l'édit de Nantes, et la même faveur accueillit une seconde déclaration roi en date du 15 février, qui abolissait la torture. Le roi, reconnaissant que « cette épreuve presque toujours équivoque par des aveux absurdes, les contradictions et les retractations des criminels, étant embarrassante pour les juges qui ne peuvent plus démêler la vérité au milieu des cris de la douleur, et dangereuse pour l'innocence, en ce que la torture pousse les patients à des

déclarations fausses qu'ils n'osent plus rétracter, crainte de voir renouveler leurs tourments. »

L'abolition définitive de la question est une conquête de la civilisation sur la barbarie qui est, à juste titre, considérée comme l'acte le plus méritoire du roi pendant son règne.

A côté de ces arrêtés importants, cueillons en passant une sentence de police du 18 janvier 1788 qui condamna un boucher à 50 livres d'amende pour avoir vendu de la viande au-dessus du prix fixé et à faux poids ; cette même sentence enjoignit à tous les bouchers et à leurs étaliers « d'être fidèles dans les pesées de la viande, d'avoir des balances dans leurs étaux pour peser la viande ou à la romaine, au choix des acheteurs, et leur fit défense de vendre la viande plus de dix sols six deniers la livre sans basse viande vulgairement appelée réjouissance, ou neuf sols six deniers avec un système de basse viande, etc., » le tout à peine de 200 livres d'amende, même de prison contre les étaliers et autres garçons bouchers.

Les almanachs du temps qui mentionnent les différents spectacles de Paris gardent le silence sur une troupe de comédiens de bois installée au Palais-Royal, et c'est pourquoi on ne les voit figurer dans aucun guide ou tableau de Paris ; piqué de cet ostracisme, le directeur écrivit au nom de ses *fantoccini harmoniques* au *Journal de Paris* pour réclamer, s'appuyant sur sa qualité d'Italien ; la lettre est spirituellement tournée et nous apprend que ces *fantoccini* « interprétoient seuls à Paris les charmans opéras d'Anfossi, de Paësiello, de Cimarosa ». Cependant nous ne pensons pas qu'ils soient demeurés longtemps au Palais-Royal.

Un arrêt du Parlement, rendu sur le réquisitoire de l'avocat général Séguier, condamna au feu, en février 1788, un imprimé ayant pour titre *Almanach des Honnêtes gens*. L'auteur de ce livre, Sylvain Maréchal, avait remplacé les noms des saints par ceux des philosophes, des grands hommes, des écrivains célèbres et de quelques hétaïres fameuses. Sylvain Maréchal fut en outre envoyé à Saint-Lazare.

Le 18 avril, le feu prit au magasin des menus plaisirs et une partie des magasins donnant sur les rues Poissonnière et Richer furent brûlés, ainsi que la plus grande partie des décors de l'Opéra qui y avaient déposés depuis l'incendie de ce théâtre.

Le 29 avril, le roi, dans « le désir de procurer du soulagement à nos peuples, en appliquant aux dépenses de l'État des revenus où le produit d'anciens établissements devenus inutiles, nous a déterminé à supprimer l'arsenal de Paris, établi près de notre château de la Bastille, ainsi que les offices militaires et de justice qui y sont attachés. Cet établissement, essentiel dans son origine, a cessé d'être nécessaire, au moyen des fonderies, des forges et des manufactures d'armes et de poudre établies dans différentes provinces de notre royaume et, par la réunion à notre personne de la charge de grand maître et capitaine général de l'artillerie, les fonctions des officiers militaires et de justice sont restées sans objet ou ne sont plus relatives à l'institution des offices. En faisant rentrer aujourd'hui dans le commerce l'objet considérable des terrains et des bâtimens de l'Arsenal, nous nous affranchissons de frais d'entretien et de plusieurs dépenses annuelles, nous mettons en valeur des propriétés sans produit et nous rendons, aux habitants que leur intérêt et leurs affaires porteront à occuper cette partie de la ville, une surface capable par son étendue de procurer tous les établissemens utiles qu'ils voudront y former. Le gouvernement particulier qui y a été établi cessera de droit, et le ressort des tribunaux ordinaires de notre bonne ville de Paris s'étendant sur cet emplacement, il ne restera plus de motifs pour la conservation du bailliage qui, même dans l'état actuel, donne souvent lieu à des conflits de juridiction. Nos états de dépense se trouveront, par une suite nécessaire, déchargés non seulement de l'entretien des bâtimens immenses renfermés dans l'enclos de l'Arsenal, mais encore des traitemens accordés aux officiers attachés au gouvernement, à la grande maîtrise de l'Arsenal et à l'entretien d'une compagnie d'invalides détachés, ainsi que des gages des officiers du bailliage et de ceux des domestiques, et les marchands, artisans et ouvriers qui, n'ayant aucune relation à l'artillerie, se sont établis et introduits dans les logemens qui ne devroient être habités que par des personnes dont l'état et les fonctions y nécessitent la résidence, n'usurperont plus des exemptions préjudiciables à nos droits et à ceux des communautés d'arts et métiers par nous créées et à ces causes... etc., suit l'édit de suppression composé de 14 articles.

Cependant le Parlement avait refusé d'enregistrer l'édit sur les protestants jusqu'à ce qu'on eût mis en liberté Fretteau et Sabattier, il avait envoyé à Versailles solliciter le rappel du duc d'Orléans et la mise en liberté des deux prisonniers, il n'avait rien pu obtenir.

Or, à Paris, le bruit se répandit que, gardés à vue, les ouvriers de l'Imprimerie royale travaillaient à imprimer des édits redoutables, et le conseiller d'Espreménil, ayant gagné la femme d'un des ouvriers, put se procurer une épreuve de ces édits dirigés contre le Parlement que le roi avait dessein de supprimer et de remplacer par une autre compagnie plus docile.

Il fit part de ce qu'il avait appris à ses collègues, et dans une séance à laquelle assistèrent plusieurs pairs de France, on proclama solennellement l'inviolabilité du Parlement.

Le roi, informé de ce qui se passait, n'attendit pas le résultat de cette séance. Dans la nuit du

4 au 5 mai, les gardes de la prévôté forcèrent la porte de MM. d'Espréménil et Goislard de Montsabert et voulurent les arrêter; mais ceux-ci purent se réfugier au Palais, où ils furent appréhendés au corps le lendemain en pleine séance: le premier fut envoyé aux îles Sainte-Marguerite, et le second à Pierre-Encise. Toutes les avenues du Palais étaient occupées par des gardes-françaises et suisses.

En outre, MM. de Gesvres et Praslin furent exilés.

Le 8, se tint à Versailles un lit de justice qui prononça la dissolution des parlements.

Dans la soirée, les magistrats ne pouvant plus se réunir au Palais, dont les issues étaient toujours gardées, s'assemblèrent chez quelques-uns d'entre eux et protestèrent contre leur suppression en leur qualité d'inamovibles; le 9 au matin, chaque juge de la grand'chambre reçut l'ordre, par une lettre de cachet, de se rendre à midi en robe rouge à la salle du lit de justice.

Ils furent exacts, et là le roi leur fit connaître qu'il persistait dans un plan de réforme général, et que, lorsqu'il aurait désigné les personnes qui devaient composer la cour plénière qu'il avait dessein de convoquer, il les assemblerait peut-être même au préalable, si le bien de son service l'exigeait.

Il était d'usage jadis, lorsque les enfants du ministre du département de Paris se mariaient, que la municipalité leur fît un cadeau, et lorsque mademoiselle de Matignon, petite-fille du baron de Breteuil, se maria au mois de juin, on agita la question du cadeau; mais l'administration, « convaincue que le seul moyen de se rendre agréable au ministre est de ne pas s'écarter des vues d'économie qui la dévouent exclusivement sous ses auspices aux choses d'utilité publique », se borna à offrir à mademoiselle de Matignon une corbeille en forme de vaisseau, représentant les armes de la ville, remplie de rubans, de gaze et de fleurs artificielles.

Dans le même mois, il y eut grand remue-ménage à l'hôtel des Invalides pour y recevoir le roi qui vint le visiter accompagné de Monsieur, du comte d'Artois, du prince de Condé, de MM. de Broglie et de Stainville, de plusieurs ministres et grands officiers.

On avait fait jeter un pont sur le fossé; le roi entra dans le dôme par la porte royale, le curé l'y attendait et prononça un discours de réception; dans l'intérieur se trouvaient rangés les invalides mutilés. « On avoit placé à droite ceux qui ont perdu les jambes, à gauche les manchots. »

Le roi visita l'hôtel en détail, goûta la soupe, distribua quatre croix de Saint-Louis, 2,000 écus aux soldats, des gratifications et 30,000 livres destinées à former un fond pour les veuves. Et le 23, la reine, accompagnée de Madame et de Mme Élisabeth et de plusieurs autres dames de la cour, s'y rendit à son tour et fit la même visite, aux acclamations des vieux soldats.

Le mois de juillet 1788 fut terrible aux gens des campagnes, la grêle ravagea tout, détruisit les moissons, les vignes, ruina les villages, tua nombre de gens, et ce fut pour venir en aide aux victimes de ce fléau, que, le 26 juillet, un arrêt du conseil d'État porta création d'une loterie de 12 millions; mais à cette époque, le système des loteries était fort compliqué, on peut en juger par les termes mêmes de l'édit: « Cette loterie sera composée de 40,000 billets de 300 livres chacun; sur la valeur du billet, il ne sera payé que 100 livres à la loterie qui fera crédit de 200 livres: tous les billets produisant un lot, dont la moindre sera de 200 livres, la loterie reprendra sur tous les lots les 200 livres dont elle aura fait crédit; en sorte que, dans aucun cas, il n'aura été déboursé sur chaque billet que 100 livres. Sur les 40,000 billets, 10,000 produiront un bénéfice réel; il y aura donc un billet gagnant sur quatre. Il sera prélevé dans une égale proportion sur les billets gagnant la somme de 1,2000,000 livres au profit des provinces ravagées. La loterie sera tirée dans le mois de septembre prochain. » Cette loterie tut tirée en décembre.

Un fait, heureusement assez rare, se produisit au mois de juillet à la Comédie française, où les traditions de bonnes façons et de courtoisie se conservaient et se conservent encore; le bruit s'étant répandu que le tragédien Larive était hostile à une jeune débutante, Mlle des Garcins, lorsqu'il entra en scène avec elle, il fut hué par les spectateurs; il perdit la tête et déclama le rôle d'Orosmane, dans *Zaïre;* tout à rebours, naturellement les huées et les sifflets redoublèrent; par contre, comme Mlle des Garcins était une charmante Zaïre, on l'applaudissait à tout rompre, ce qui augmenta encore le trouble de son esprit et de sa mémoire; dans les entr'actes il s'emporta contre la débutante et, lorsque vint le moment de poignarder Zaïre, n'étant plus maître de son indignation, il frappa la jeune artiste d'un coup si rude, qu'elle alla tomber évanouie dans la coulisse.

Un tumulte inexprimable s'éleva dans la salle, le malheureux Larive n'eut que le temps de se dérober à la colère du public, et le lendemain il dut donner sa démission, qui fut acceptée à l'unanimité; mais peu de temps après, sur un ordre ministériel, il rentrait à la Comédie française.

Le roi avait eu l'intention de rétablir la cour plénière qui devait remplacer le Parlement, mais cette institution surannée fut assez mal accueillie par les Parisiens, qui s'en moquèrent ouvertement. Tous ces tiraillements n'étaient pas faits pour donner de l'impulsion aux affaires et les capitaux timides ne circulaient guère; enfin le ministre Brienne, à bout d'expédients, promit la

Les soldats du guet durent se mettre à genoux devant la statue de Henri IV. (Page 114, col. 1.)

réunion des états généraux pour le 1er mai de l'année suivante.

On était alors au 8 août 1788.

Dix-sept jours plus tard, Brienne, succombant sous le poids de l'impopularité, quittait le ministère, et Louis XVI, vaincu par les idées nouvelles, rappelait au pouvoir le célèbre Necker.

Dans la journée du 26 août, le bruit se répandit à Paris que l'archevêque ministre avait donné sa démission, et, dans la soirée du lendemain, les Parisiens tirèrent un feu d'artifice au Palais-Royal en signe de réjouissance. Il y eut de nombreuses illuminations, notamment aux maisons de banque et aux hôtels des magistrats. La place Dauphine était resplendissante, on y brûlait des feux de Bengale. On sait qu'elle était habitée en majeure partie par des conseillers et des procureurs, et Brienne n'était pas aimé au Palais.

Sur la place du Palais de justice, les basochiens brûlèrent l'effigie du cardinal, au milieu de fusées et de pétards qui étaient tirés sans interruption.

Le lendemain, on voulut recommencer cette petite fête, mais des soldats du guet à pied et à cheval intervinrent et dispersèrent la foule non sans peine, car il y eut un commencement de collision, et plusieurs personnes furent blessées, d'autres tuées.

« Le 29 la fermentation publique, excitée par les événements de la veille, n'a plus eu de bornes ; on voyait dans les rues des visages sinistres

qui sortaient on ne sait d'où. » Du matin au soir, le peuple ameuté brûla ou démantela les corps de garde du Pont-Neuf, de la barrière des Sergents, de la nouvelle halle, de la Grève, du quai du Louvre, des places Maubert et Saint-Michel et du marché Saint-Germain.

On enleva dans les autres corps de gardes tous les effets qu'on put y trouver pour venir les jeter dans un grand feu allumé sur la place Dauphine.

Là, devant une foule compacte et qui faisait retentir l'air de ses cris de joie, les soldats du guet durent se mettre à genoux devant la statue de Henri IV, demander pardon au peuple et crier : — Vive le roi, vive M. Necker !

Car c'était la nouvelle du jour ; le Genévois Necker rentrait au pouvoir, et ceux qui s'étaient publiquement réjouis de le voir quitter le ministère faisaient un feu de joie en apprenant qu'il y rentrait.

Il y eut encore ce jour-là quelques victimes de ces troubles.

Le 6 septembre, le premier président, revenu de Versailles, fit distribuer aux magistrats des missives royales pour qu'ils eussent à s'assembler à l'hôtel de la présidence ; le jour même, de quatre heures à cinq heures de relevée, il leur apprit que le roi avait décidé au conseil de réintégrer le Parlement, et que le garde des sceaux publierait une déclaration qui autoriserait le rappel des autres cours souveraines.

Le lieutenant de police fit propager la même nouvelle dans tous les cafés de Paris, et elle reçut un accueil enthousiaste partout.

Dans la matinée du 15 septembre, le roi avait redemandé les sceaux à M. de Lamoignon.

Et lorsqu'on l'apprit à Paris, ce fut encore une occasion de manifester son allégresse ; le 16, dès quatre heures de l'après-midi, un rassemblement considérable interceptait le milieu du Pont-Neuf ; on forçait les passants à se découvrir et à crier :

— Vive Henri IV, le roi et M. Necker, et Lamoignon à tous les diables !

Au milieu de la bagarre survinrent les soldats de la maréchaussée conduisant un déserteur.

Le peuple le fit mettre en liberté.

Comme les soldats se plaignaient, arguant de leur consigne et des ordres qu'ils avaient reçus, la populace rossa les soldats ; puis les têtes s'échauffant par ces excès mêmes, on jugea convenable de brûler sur la place Dauphine l'effigie du commandant de la garde de Paris.

A la chute du jour, une foule de jeunes gens armés de torches, parcoururent le quartier en portant au bout d'une perche un mannequin étant censé représenter le garde des sceaux.

Ils allèrent le promener sous les fenêtres de l'hôtel de Lamoignon, et l'un d'eux prononça une sorte d'amende honorable, comme si c'était le mannequin qui parlait ; dès qu'il eut terminé, d'autres crièrent un arrêt du conseil d'État du peuple jugeant en dernier ressort, qui condamnait le garde des sceaux à être pendu, écartelé et brûlé pour ses crimes.

Le maréchal de Biron lança les gardes-françaises sur le groupe ; il y eut résistance, plusieurs hommes furent tués et un grand nombre blessés.

Le lendemain on fit venir à Paris toute la maréchaussée de l'Ile-de-France, et l'ordre fut rétabli.

En octobre 1788, s'ouvrit au Palais-Royal un nouveau club qu'on appela le club des enragés. « C'est le rendez-vous des mécontens de tout genre, des ennemis de la cour, des démagogues fougueux et des révolutionnaires de sac et de corde, pour lesquels Monseigneur le duc d'Orléans a une prédilection spéciale. »

La cherté du pain commençait à amener une véritable désolation dans Paris.

Le 29 novembre, une scène déchirante se passa sur le quai de la Grève. « Déjà les premiers froids se faisoient sentir, et deux pauvres ouvriers, le mari et la femme, n'avoient plus à donner à leurs enfans ni nourriture ni abri. Cédant au désespoir, ils conduisirent au bord de la rivière leur famille déguenillée et grelottante. L'un et l'autre, après avoir serré convulsivement dans leurs bras ces malheureuses créatures qui leur demandoient du pain, se précipitèrent dans les flots avant qu'on eût pu mettre obstacle à leur projet ni même le prévoir. On les vit reparoître se tenant embrassés, puis le courant du fleuve, rapide en cet endroit, les entraîna sous les arches du pont au Change, où le tourbillon les engloutit.

« Des bateliers se mirent au plus vite à leur recherche ; mais ils furent environ trente minutes sans les trouver. Ils ne ramenèrent que deux cadavres. »

M. Dubois de Rochefort, curé de Saint-André des Arts, invita par les journaux toutes les personnes de sa paroisse, qui connaissaient de pauvres familles honteuses à lui en donner avis ; de plus, il s'entendit avec les boulangers et les autorisa à fournir gratis du pain à ceux qui seraient dans l'impossibilité de le payer. Depuis huit jours la rivière était prise, et le pain valait 13 sous et demi les 4 livres, ce qui, pour l'époque, était un prix excessif.

Le 10 décembre, une ordonnance du bureau de la ville régla les dispositions préliminaires, relatives à l'établissement des ateliers de charité accordés par le roi pour procurer du travail et des secours aux indigents pendant l'hiver de 1788-1789.

Sur le réquisitoire du procureur du roi, le bureau ordonna que les travaux seraient de la nature de ceux qui exigent le moins d'expérience et

d'adresse, tels que ceux de terrasse, de déblai et de remblai « le salaire de la journée étant destiné aux premiers besoins de la vie, le prix le plus fort est réglé à 18 sols et ceux inférieurs à 15, 12 et 10, tant pour les ouvriers que pour les veuves et les enfans. Les ouvriers se fourniront de pelles et de pioches seulement. Ces ateliers seront successivement portés dans différens quartiers de Paris et incessamment dans les îles de Charenton pour y commencer les travaux provisoires relatifs à la formation d'une gare ordonnée par l'arrêt du conseil du 6 janvier 1787. »

Nous trouvons en 1788 l'établissement de la société de Charité maternelle ; cette société avait pour objet d'empêcher les enfants légitimes d'être exposés aux enfants trouvés. « L'enfant légitime qui naît dans le sein de l'indigence ne peut réclamer en France ni hospice élevé pour lui ni secours fondé pour assurer sa vie et son état ; de tous les êtres impuissants, il est le seul que la charité ait jusqu'à ce jour délaissé. Fonder un établissement pour lui, telle est la tâche de la charité maternelle. »

Cette société rendit d'utiles services ; les plus grands personnages de l'époque tinrent à honneur de s'en déclarer les bienfaiteurs.

Sous le second Empire, l'impératrice en était la présidente.

Ce fut aussi en 1788 que fut fondée la société philomathique, qui, après la suppression de l'ancienne Académie des sciences, tint lieu de cette compagnie savante.

Elle fut divisée en trois sections composées chacune de vingt membres titulaires, d'un nombre indéterminé de membres honoraires et d'un nombre illimité de membres correspondants. La première section s'occupa des sciences mathématiques et géognostiques, la deuxième comprit les diverses branches des sciences physiques et chimiques, et la troisième s'occupa des sciences organiques.

Son siège fut fixé rue d'Anjou-Dauphine, où les membres s'assemblèrent chaque semaine.

Cette société publia pendant plusieurs années un bulletin qui fut remplacé par des comptes rendus de ses travaux, insérés dans le journal *l'Institut*.

Paris souffrait ; l'espoir d'un avenir meilleur lui apparut. Un arrêt du conseil du roi, du 27 décembre, convoquant les états généraux accordait au tiers état la double représentation à ces états, c'est-à-dire autant de députés pour lui seul que la noblesse et le clergé réunis. — C'était l'avènement de la Révolution.

Finissons l'année en mentionnant les divers travaux publics qui furent entrepris.

En 1788, fut ouverte la rue des Grésillons, allant de la rue du Rocher à la rue Miroménil ; elle fut ainsi appelée parce qu'elle longeait la voirie des Grésillons. En 1837, on l'appela rue Delaborde, en l'honneur d'Alexandre Delaborde, préfet de la Seine en 1830. La voirie occupait l'emplacement qui, en 1816, est devenu une place, appelée aussi en 1837 place Delaborde et sur laquelle fut plus tard formé le square du même nom. Une impasse appelée impasse de la Voirie fut aussi formée en 1788, elle était située entre la place et la petite rue de la Voirie, ouverte aussi la même année, commençant à la place Delaborde, finissant à la rue de la Bienfaisance, et qui devint la rue Maison-Neuve.

La petite rue Saint-Jean-Baptiste fut aussi ouverte en 1788 ; elle devait son nom à une enseigne et allait de la rue de la Pépinière à la rue Saint-Michel. Cette dernière rue date de la même année et allait de la rue d'Astorg à la rue Saint-Jean-Baptiste.

Ces diverses rues formaient une partie de ce que l'on appelait alors la petite Pologne. Ce quartier confinait d'un côté à la rue de la Pépinière, de l'autre aux terrains vagues que traversait la rue de Malesherbes ; la rue Delaborde était sa principale artère, il avait un aspect misérable et était presque exclusivement habité par des chiffonniers. Il fut complètement changé dans les commencements du règne de Napoléon III.

Nous avons noté l'édit du mois d'avril, qui supprimait l'Arsenal ; les lettres patentes contenaient un article ainsi conçu : « Il sera incessamment et sans délai, à la diligence du procureur du roi et de la ville de Paris, fait un état des terrains, bâtimens et logemens qui sont renfermés dans l'enclos de l'Arsenal, et de tous les terrains et bâtimens, et celui des fossés qui le bordent seront divisés par plusieurs rues de largeur suffisante, formées dans la direction la plus utile et la plus convenable, conformément aux plans qui nous seront présentés et qui seront par nous agréés, etc. »

Ce projet ne fut pas suivi d'exécution, car le 20 juin 1807, le ministre de l'intérieur approuva celui de la création d'une place à l'extrémité des quais Morland et des Célestins, et du percement d'une rue de 12 mètres de largeur qui, partant de cette place, devait aboutir au boulevard Bourdon. Un décret impérial du 16 juin 1808 autorisa le préfet de la Seine à traiter avec un sieur Carpentier, propriétaire d'une maison qui devait être démolie pour la formation de la rue de Sully, qui fut alors percée. Son nom lui fut donné en l'honneur de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre sous Henri IV.

Un arrêt du 13 septembre autorisa l'ouverture d'un canal royal, à Paris, « à l'effet de joindre les rivières d'Ourcq et de Marne, prises à Lizi, qui viendra se partager proche Paris entre la Chapelle et la Villette, pour d'un côté, se jeter dans la Seine, au bastion de l'Arsenal, et de l'autre regagner cette rivière à son point de jonction avec

celle d'Oise, à Conflans-Sainte-Honorine; ordonne que préalablement il sera procédé à la confection des plans, profils, devis et détails estimatifs de la dite entreprise, planté des piquets et jalons, fait des nivellements, fouilles et autres opérations, etc. »

On commença en effet les travaux préparatoires, mais la Révolution les arrêta, et il n'en fut plus question qu'en 1802; une loi du 29 floréal an X porta : « Il sera ouvert un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq; elle sera amenée à Paris dans un bassin près de la Villette. Art. 2. Il sera ouvert un canal de navigation qui partira de la Seine, au-dessous du bastion de l'Arsenal, se rendra dans les bassins de partage de la Villette et continuera, par Saint-Denis, la vallée de Montmorency et aboutira à la rivière d'Oise près Pontoise.

Un arrêté des consuls du 25 thermidor même année ordonna que les travaux seraient commencés le 1er vendémiaire an XI, et dirigés de manière que les eaux arrivassent à la Villette à la fin de l'an XIII.

Le plan général fut approuvé par l'empereur le 27 juillet 1808.

Le 20 février 1810, un décret impérial ordonna que les travaux seraient terminés en 1817.

Le 5 août 1821, il n'y avait encore rien de fait, et la ville de Paris fut autorisée à créer quatre cent mille francs de rentes et à les négocier pour acquérir les propriétés nécessaires sur la ligne du futur canal et pour les dépenses que nécessiterait la construction.

Le 1er mars 1822, un traité fut passé entre le préfet de la Seine et la compagnie des canaux, il fixa la durée de la concession à quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du 1er janvier 1822.

Enfin la première pierre du canal Saint-Martin fut posée le 3 mai 1822. « Les travaux, dit le *Dictionnaire administratif et historique*, ont été exécutés sous la direction de M. Devilliers, ingénieur en chef, et sous la surveillance de MM. Tarbé et Brémontier. Cent soixante-huit propriétés ont été acquises pour la formation de ce canal dont l'inauguration a eu lieu le 4 novembre 1825. Il a été livré au commerce le 15 novembre 1826. La longueur du canal Saint-Martin est de 3,200 mètres environ; il est bordé d'un côté par le quai de Valmy, de l'autre, par le quai de Jemmapes. Sa largeur, entre les murs de ces quais est de 27 mètres, la largeur depuis ces murs jusqu'aux maisons est de 16 mètres 50 centimètres de chaque côté. »

Le canal Saint-Martin met le bassin de la Villette en communication avec la haute Seine et rend d'utiles services, mais on avait depuis longtemps constaté les obstacles qu'il apportait à la circulation, au milieu du quartier populeux dans lequel il est établi; c'était en cas de mouvement populaire une ligne de défense formidable.

En 1858, l'administration résolut d'augmenter la profondeur du canal Saint-Martin et de le voûter sur une longueur de 1,800 mètres. Le lit du canal fut d'abord desséché et un énorme bâtardeau, établi au point où devait commencer la voûte, contint les eaux du bassin supérieur; un chemin de fer fut installé, sur le fond même du canal, depuis le bâtardeau jusqu'à l'écluse située à quelques mètres en avant de la place de la Bastille. « On commença ensuite, ajoute l'auteur du *Nouveau Paris*, à déblayer le sol, composé de plusieurs couches épaisses de chaux hydraulique, au moyen d'une énorme tige triangulaire et d'un mécanisme assez semblable à celui dont on se sert pour forer les puits artésiens; des wagons recevaient les déblais à mesure que l'on défonçait l'ancien radier et les déversaient dans des bateaux qui stationnaient au pied de la dernière écluse. Les entrepreneurs ne négligèrent pas de recueillir comme un engrais précieux un limon noir dont l'épaisseur variait de 40 à 50 centimètres.

« Le 27 février 1860, l'empereur visita ces travaux qui avançaient avec une prodigieuse rapidité; aussitôt que le plan d'eau fut abaissé, des bateaux apportèrent la pierre, le sable et la chaux nécessaires à la construction du tunnel » qui va du faubourg du Temple à la place de la Bastille.

Dix-huit parterres entourés de grilles avec fontaine jaillissante au centre, masquent les prises d'air et de jour nécessaires à la navigation du canal. Cette navigation se fait au moyen d'un petit toueur dont rien ne trahit la présence, à part quelques bouffées de vapeur qui s'échappent, à son passage, de l'orifice des prises d'air. Trois cents candélabres à gaz, bronzés par les procédés de galvanisation en usage, éclairent le dessus du canal qui, d'abord nommé avenue de la reine Hortense, s'appela depuis le boulevard Richard-Lenoir et n'a pas moins, nous l'avons dit, de 1,800 mètres de longueur.

Après avoir traversé l'avenue des Amandiers, le canal Saint-Martin monte donc, en faisant un coude sur la droite, à la rue des Récollets, jusqu'au bassin de la Villette qui fut terminé vers 1815; et à partir de la rue de Crimée jusqu'au bout du quai de la Gironde, il se nomme le canal de l'Ourcq. Là se trouve un autre bassin, et le canal se divise en deux branches, dont l'une s'appelle le canal de Saint-Denis et traverse les fortifications pour aller gagner Saint-Denis, tandis que l'autre suit le quai de la Sambre et sort de Paris, au lieu dit passage du canal de l'Ourcq.

« Les travaux d'établissement des trois canaux, lisons-nous dans *Paris illustré*, et de dérivation des eaux ont coûté à la ville de Paris plus de 50 millions; ils n'ont été complètement terminés qu'en 1847.

LE ROI CHARLES IX

(XVIe SIÈCLE)

(D'après Chevignard.

P. Ruy, éditeur

F. Roy, éditeur. — 1[illegible]

Bassin du canal Saint-Martin à la Villette.

Imp. Chaix et fils

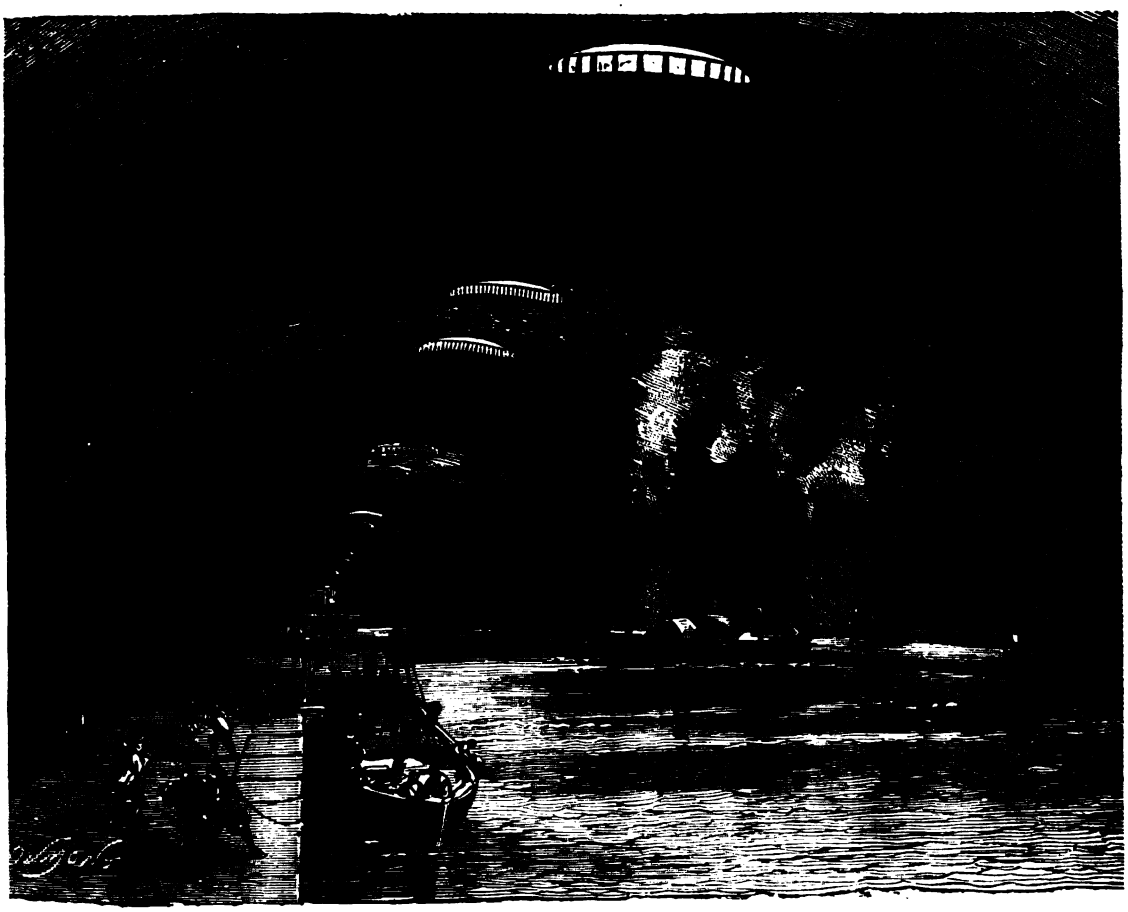

Dessous du canal Saint-Martin.

« De la gare demi-circulaire placée à la tête du canal Saint-Denis et en avant du bassin de la Villette, part un aqueduc de ceinture, long de 4 kilomètres, qui, suivant le sommet des collines du nord de Paris, va remplir un bassin de 10,000 mètres cubes, établi à l'angle du boulevard des Batignolles et de la rue de Constantinople. A l'arrivée de l'aqueduc près du boulevard de la Villette, se trouve un compteur mesurant le volume d'eau qui passe dans son coursier.

Nous avons vu le canal remonter jusqu'à la Villette ; du côté opposé, après avoir passé sous la place de la Bastille, il forme ce qu'on appelle la gare de l'Arsenal et va se jeter dans la Seine entre le quai Henri IV et la place Mazas. Cette gare fut établie en vertu d'un décret impérial du 14 février 1806 : « Il sera formé une gare de sûreté dans les fossés de l'Arsenal ; elle sera alimentée par une dérivation des eaux de l'Ourcq et communiquera à la rivière par des écluses. Cette gare a 586 mètres de longueur. »

Un vaste système de conduits souterrains fut organisé pour la distribution dans Paris de l'eau du canal. « Sur divers points de l'aqueduc, de distance en distance, lit-on dans un mémoire présenté par le préfet de la Seine au conseil municipal le 4 août 1854, s'ouvrent de grosses conduites de 25 centimètres à un mètre de diamètre, qui descendent perpendiculairement vers la Seine, franchissent les ponts, se relèvent vers le versant méridional de la vallée parisienne, jusqu'à une hauteur un peu inférieure au point de départ, et aboutissent à trois réservoirs (rue Linnée, rue Racine et rue de Vaugirard) où elles épanchent le trop plein de leurs eaux, entraînées d'abord suivant la pente et remontant ensuite dans l'autre bras du siphon par leur propre poids.

« Tout le long du parcours de ces conduites principales s'embranchent de nombreuses conduites secondaires, de plus faible diamètre, qui puisent dans les gros vaisseaux, comme les petites artères du corps humain, le liquide salutaire qu'elles font circuler et que, chemin faisant, elles déversent par des milliers d'orifices sur les places publiques, dans les rues, dans les maisons. »

« L'eau d'Ourcq, dit à son tour M. A. Joanne, est distribuée dans les quartiers les plus bas de la ville, sur la rive droite, entre la Seine et une ligne passant par les rues de Chaillot, de Monceaux, Chabrol, Saint-Maur et de Bercy; sur la rive gauche, entre la Seine et une ligne contournant à mi-côte la montagne Sainte-Geneviève, et suivant la rue de Vaugirard pour redescendre vers le fleuve par Grenelle. Malheureusement l'eau de l'Ourcq, dans la distribution privée, ne s'élève nulle part au-dessus du premier ou du deuxième étage. »

Ce fut cette impossibilité d'amener les eaux de l'Ourcq dans les hauts quartiers du Paris nouveau et de les élever aux étages supérieurs des maisons particulières, et aussi la médiocre qualité des eaux du canal, qui déterminèrent l'administration municipale à faire amener à Paris les eaux de la Dhuys.

Le 1er janvier 1789, parut l'arrêté royal qui ordonnait que le nombre des députés serait de mille au moins, et que le nombre des députés du tiers état serait égal à celui des deux premiers ordres.

Cet arrêté fut accueilli avec un véritable enthousiasme par la population parisienne qui illumina.

Les six corps marchands de la ville adressèrent le 2 janvier au roi une adresse de remerciements à l'occasion de la décision du conseil d'État du 27 décembre 1788, qui admettait la représentation du tiers état aux états généraux; elle exprimait en excellents termes les vœux de la bourgeoisie : « Nous connaissons, disait-elle, les besoins de l'État dans sa détresse, nous ne demandons pas à payer moins d'impôts; mais, pour mieux payer, pour pouvoir payer plus longtemps, pour parvenir enfin à l'équilibre des finances, à la libération de la dette publique, et rendre à notre patrie et sa gloire et sa prospérité, nous demandons à n'avoir plus à gémir sur l'inégalité des répartitions. »

Le 6 janvier, des lettres patentes du roi nommèrent différents magistrats chargés de réformer la procédure civile et criminelle et « de réunir dans un même code et le genre de peine à infliger à chaque délit et le genre d'instruction à prescrire pour inspirer autant de sécurité à l'innocence que de terreur au crime. » En conséquence, le premier président du parlement de Paris, le premier président de la chambre de la Tournelle, deux conseillers de grand'chambre, le premier avocat du roi et le procureur général, conjointement avec quatre conseillers d'État et deux maîtres des requêtes, furent choisis pour s'assembler chez le garde des sceaux et s'occuper, un jour par semaine, des projets tendant à abréger les longueurs et les frais des procédures et réunir en un seul code les différentes lois pénales.

Mais d'autres soins allaient bientôt occuper l'esprit de tous.

Le 24 janvier 1789, le roi convoqua les états généraux pour le lundi 27 avril à Versailles.

Le 7 février, un arrêt du Parlement, toutes chambres assemblées, les pairs y séant, fit défense aux boulangers de Paris et à tous autres de vendre le pain au-dessus de la taxe qui en avait été faite par le lieutenant de police.

Il paraît que, malgré cet arrêt, les boulangers continuèrent à spéculer sur la misère du peuple, car le 10 il fallut renouveler cette défense; 27 boulangers avaient été condamnés à 50 livres d'amende chacun, pour avoir vendu le pain de 4 livres 15 sols, et un autre à 100 livres d'amende pour pareille contravention, compliquée de vente à faux poids.

Il était d'usage que le jour de la procession pour la réduction de Paris, les chartreux donnassent à dîner au corps de ville; le prévôt des marchands et les échevins proposèrent à ces religieux « d'après les calamités actuelles, de convertir ce dîner en une aumône applicable à la délivrance des prisonniers pour mois de nourrice, et cette proposition fut adoptée par les pères, qui versèrent 1,000 livres au bureau de la ville; la procession eut lieu le 23 mars.

Le 28 mars, le roi, « voulant conserver aux citoyens de sa bonne ville de Paris le droit dont ils ont toujours joui de députer directement aux états généraux, et ayant été informé que des contestations s'étaient élevées entre le prévôt de Paris et les prévôt des marchands et échevins, relativement au droit de réunir les bourgeois et autres habitants, ordonna qu'il serait envoyé au gouverneur de Paris des lettres de convocation particulières, pour les faire parvenir aux prévôts de Paris et des marchands, au lieutenant civil et aux échevins. Le prévôt de Paris ou le lieutenant civil fut chargé de la convocation des électeurs habitant hors des murs de la ville; le prévôt des marchands et les échevins furent tenus de convoquer le tiers état de l'intérieur de la ville et des faubourgs, et de faire procéder au choix des 300 députés qui se rendraient à l'assemblée générale des habitants de la ville de Paris.

« Dans l'assemblée de la prévôté et vicomté hors des murs, il sera procédé à l'élection de douze députés, 3 de l'ordre du clergé, 3 de l'ordre de la noblesse et 6 du tiers état.

« Attendu l'impossibilité de réunir dans une seule assemblée chacun des ordres qui habitent la ville et les faubourgs de Paris, le prévôt de Paris ou le lieutenant civil et les prévôt des marchands et échevins remettront incessamment à Sa Majesté pour être approuvé par elle, un projet de distribution de différentes assemblées préliminaires dans lesquelles il sera choisi 600 représentants des trois ordres; savoir, sous l'autorité du prévôt de Paris ou du lieutenant civil 150 de

l'ordre du clergé et 150 de l'ordre de la noblesse, et sous l'autorité des prévôt des marchands et échevins 300 du tiers état.

L'élection des députés devait avoir lieu le 24 avril.

Aussitôt après l'élection, le prévôt des marchands et les échevins devaient convoquer l'assemblée du corps municipal et y inviter les 40 députés de la ville de Paris, et, dans cette assemblée, il devait être procédé à la rédaction du cahier particulier de l'Hôtel de ville.

Une ordonnance fut rendue le 15 avril pour la convocation des trois états de la ville et faubourgs de Paris. L'assemblée de la noblesse fut indiquée pour se tenir le 20; Paris fut divisé en 20 départements pour les assemblées de la noblesse; le 1er, comprenant la Cité, s'assemblait au Grand-Châtelet; le 2e, le Louvre et les Tuileries, aux Jacobins; le 3e, le Palais-Royal, à l'Oratoire; le 4e, faubourg Saint-Honoré, le Roule et Chaillot, aux Capucins de la Chaussée d'Antin; le 5e, la Ville Lévêque, à la Bibliothèque du roi; le 6e, la Chaussée d'Antin, aux Récollets; le 7e, place des Victoires, aux Petits-Pères; le 8e, le quartier Saint-Martin, au prieuré Saint-Martin; le 9e, la Grève, à Saint-Louis; le 10e, le Marais, aux Minimes; le 11e, le Marais (2e partie), aux Blancs-Manteaux; le 12e, les faubourgs du Temple et Saint-Antoine, aux Célestins; le 13e, la place Maubert et le faubourg Saint-Marcel, aux Bernardins; le 14e, Saint-André des Arts, à la Sorbonne; le 15e, le Luxembourg, aux Grands-Augustins; le 16e, la Croix-Rouge, aux Prémontrés; le 17e, Saint-Germain des Prés, à Saint-Germain des Prés; le 18e, Saint-Germain des Prés (2e partie) aux Théatins; le 19e, Saint-Germain des Prés (3e partie), aux Petits-Augustins; le 20e, les Invalides et le Gros-Caillou, aux Invalides.

L'assemblée du clergé fut indiquée pour le mardi 21 avril, ainsi que celle du tiers état.

Tous les représentants du tiers état durent se rendre à l'assemblée du corps municipal qui fut convoquée pour le mercredi 22 avril.

Nous avons vu que Paris avait été divisé en vingt départements pour l'élection de l'ordre de la noblesse, il fut partagé en soixante arrondissements ou quartiers pour celle de l'ordre du tiers état, ou, ce qui est plus exact, les 16 quartiers de Paris furent divisés en 60 districts dont il est utile, pour les faits qui vont suivre, de connaître les noms :

Quartier Saint-Martin, 4 districts: Saint-Martin des Champs, les Récollets, le Sépulcre, Saint-Merri.

Quartier du Marais, 4 districts : les Capucins, les Enfants-Rouges, les Blancs-Manteaux, les pères de Nazareth.

Quartier des Halles; 4 districts : Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Joseph, Saint-Leu, Saint-Magloire.

Quartier du Luxembourg, 4 districts : les Carmes déchaussés, Prémontrés, Saint-André des Arts, Cordeliers.

Quartier de l'Hôtel de ville, 4 districts : Enfants-Trouvés du faubourg Saint-Antoine, Saint-Gervais, Saint-Louis de la Culture, Saint-Jean en Grève.

Quartier de Saint-Germain, 4 districts : Abbaye, Théatins, Augustins, Jacobins.

Quartier de la Place-Royale, 4 districts : Tresnel, Petit-Saint-Antoine, Minimes, Sainte-Marguerite.

Quartier de la Sorbonne, 3 districts : Saint-Jacques du Haut-Pas, Mathurins, Sorbonne.

Quartier de Sainte-Geneviève, 3 districts : Saint-Étienne du Mont, Val-de-Grâce, Saint-Marcel.

Quartier de l'Ile Notre-Dame, 3 districts : Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Victor, Saint-Louis.

Quartier de Saint-Eustache, 4 districts : Saint-Eustache, Filles-Saint-Thomas, Petits-Pères, Capucins de la Chaussée d'Antin.

Quartier du Palais-Royal, 4 districts : Saint-Roch, Saint Honoré, Jacobins, Saint-Philippe du Roule.

Quartier du Louvre, 4 districts : l'Oratoire, les Feuillantines, Saint-Germain l'Auxerrois, Capucins de la rue Saint-Honoré.

Quartier Saint-Denis, 4 districts : Sainte-Élisabeth, Saint-Laurent, les Filles-Dieu, Saint-Nicolas des Champs.

Quartier des Innocents, 4 districts : Saint-Lazare, les Grands-Augustins, Bonne-Nouvelle, et Saint-Jacques-l'Hôpital.

Quartier de la Cité, 3 districts : les Barnabites, Saint-Séverin, Notre-Dame.

L'assemblée générale des trois états de la prévôté et vicomté hors des murs de Paris fut indiquée pour le vendredi 24 avril, à l'archevêché.

Une ordonnance du bureau de la ville, en date du 15 avril, avertit les habitants de Paris et des faubourgs qu'il serait placé dans la grande salle de l'Hôtel de ville « à côté de la cheminée à gauche, en entrant, » une boîte fermée à clef, dans laquelle ils étaient invités à apporter et déposer journellement les mémoires, projets, observations qu'ils auraient à proposer pour être employés à la formation du cahier concernant les objets relatifs à l'intérêt général de la nation.

Les élections de Paris n'étant pas terminées à la date indiquée, le roi fit connaître que l'ouverture des états généraux était différée jusqu'au lundi 4 mai.

Le samedi 25 avril, l'ordre du clergé de l'assemblée de Paris *extra muros* et le lundi 27 le même ordre de l'assemblée *intra muros* délibérèrent unanimement de consentir à ce que désormais toutes les impositions fussent également

supportées par tous les citoyens des trois ordres. La chambre du clergé fit part de cette délibération aux deux autres ordres « qui lui en ont témoigné toute leur satisfaction. »

Le 27 avril, fut réglé le costume de cérémonie des députés des trois ordres.

Clergé : Cardinaux en chape rouge, — archevêques et évêques : rochet, camail, soutane violette et bonnet carré; abbés, curés, etc., soutane, manteau long, bonnet carré; si quelque archevêque ou évêque se trouvait en deuil, il devait porter soutane et camail noir, les abbés, curés, etc., le rabat blanc et la ceinture de crêpe.

Noblesse : Habit à manteau noir, parement d'étoffe d'or sur le manteau, veste analogue au parement du manteau, culotte noire, bas blancs, cravate de dentelle, chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV. En deuil : habit de drap noir avec manteau à revers de drap, bas noirs, cravate de mousseline, boucles et épée d'argent, même chapeau (sans plumes s'ils sont en deuil de laine, boucles et épée noires, cravate de batiste).

Tiers état. Habit, veste et culotte de drap noir, manteau court de soie ou de voile, cravate de mousseline, chapeau retroussé de trois côtés, sans ganses ni boutons. — En deuil : même habit, manteau de voile, manchettes effilées, boucles blanches (boucles noires, manchettes et cravate de batiste s'ils sont en deuil de laine).

Versailles fut choisi pour théâtre de l'assemblée. Paris, la ville redoutée, était livrée, en ce moment, aux inquiétudes de la liberté et à celle de la disette. L'année, si bonne pour les bourgeois, avait été rude au peuple. A la fin de décembre, le thermomètre Réaumur marquait à Paris 18° 3/4 au-dessous de glace. Rien que dans le faubourg Saint-Antoine, on comptait 30,000 indigents, nombre triple du chiffre accoutumé.

« Heureusement, dit M. Louis Blanc, l'esprit de l'Évangile s'était réveillé autour des églises... des vivres et des vêtements furent distribués, des sociétés de bienfaisance s'organisèrent. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, s'endetta de 400,000 livres d'aumônes. Le duc d'Orléans fit largesses de roi, et sa sollicitude pour la classe infortunée se manifestait jusque dans ses plaisirs. Il avait contracté en Angleterre le goût des paris : il paria des sommes considérables au profit des pauvres. Devant les hôtels on allumait de grands feux.

« La mortalité fut effrayante néanmoins. Pendant que l'Hôtel de ville, la prévôté et la vicomté de Paris nommaient leurs députés, la faim marquait ses victimes. Sur le chemin du cimetière, à travers la foule de ceux qui couraient aux urnes, on rencontrait ceux qui n'avaient pu résister à la disette et à l'hiver. »

Les sociétés philanthropiques étaient insuffisantes pour venir au secours des pauvres, et la municipalité de Paris avait fait publier cet avis dans le *Journal de Paris* :

« Chaque jour laisse le regret de n'avoir pu atteindre à la proportion des besoins et montre la difficulté d'étendre les secours à l'universalité de la classe indigente. Ce qu'il y a de mieux à faire est d'adopter les moyens plus sûrs qu'offrent messieurs les curés de Paris dans leur vigilante et industrieuse charité. Ce sont eux qui secondent le plus efficacement les vues du bureau. Indépendamment du prix que les bonnes œuvres acquièrent en passant par leurs mains, ils concilient ce triple et inappréciable avantage de savoir diriger les secours, de les appliquer convenablement et de les distribuer avec ordre. »

Parmi les noms qui circulaient sur les listes de candidats à la députation, proposés par certains groupes d'électeurs, se trouvait celui de Réveillon, fabricant de papiers, faubourg Saint-Antoine, (c'était dans son jardin que s'était élevé en 1783 le ballon de Pilâtre de Rozier). C'était un homme bien connu, jouissant d'une bonne considération; tout à coup le bruit se répandit qu'il avait manifesté l'intention de réduire le salaire de ses ouvriers, prétendant qu'un homme pouvait vivre avec quinze sous par jour.

On juge, dans l'état d'exaltation où se trouvaient les esprits, comment un tel propos pouvait être accueilli. On ne prit même pas la peine d'en vérifier l'exactitude, et, dans la soirée du 27 avril, des bandes irritées, provenant des différents quartiers, notamment du quartier Saint-Marceau, imaginèrent de fabriquer un mannequin sur lequel fut inscrit le nom de Réveillon; on lui mit au cou le cordon de Saint-Michel et, après l'avoir promené au milieu des huées devant la maison du manufacturier, on décida qu'on irait le brûler en place de Grève.

Réveillon, craignant les suites de cette manifestation hostile, demanda du secours. On lui donna trente hommes pour le protéger contre un soulèvement.

Le lendemain, la scène se renouvela, mais avec beaucoup plus de violence. Ce n'était plus un mannequin qu'on voulait pendre ou brûler, c'était le fabricant en personne, aussi n'eut-il que le temps de se réfugier à la Bastille.

Les trente soldats tentèrent vainement de s'opposer à l'envahissement de la fabrique; un flot s'y précipita en poussant des cris de fureur et brisa tout; en un clin d'œil, des pillards parcoururent les ateliers, puis les appartements de Réveillon, s'emparèrent de tout ce qu'ils trouvèrent et le portèrent sur la chaussée du faubourg où trois feux furent allumés. On y jeta pêle-mêle les meubles brisés, les marchandises, les papiers, les bijoux, l'or, tout fut incendié; y compris l'hôtel et la fabrique qui ne furent bientôt qu'un amas de décombres.

Enfin un galop de cheval se fit entendre, c'é-

Attaque de la maison Réveillon, faubourg Saint-Antoine. (Page 120, col. 2.)

tait le régiment de royal-cravate qui arrivait. Après les sommations d'usage, le commandement: Feu! se fit entendre.

Mais la résistance s'accrut avec le péril, les plus hardis des émeutiers se glissèrent entre les rangs des soldats et, blessant les chevaux, désarmèrent les cavaliers qu'ils essayaient de tuer ensuite; la foule éperdue, enflammée de rage et de colère, se jetait sur les soldats qui ne cessaient de tirer et de sabrer : ce fut une mêlée épouvantable; force demeura cependant à la troupe.

Le lieutenant de police fit relever 130 morts et 350 blessés sur le lieu du combat.

Le long du faubourg, des ouvrières promenaient des cadavres sur des brancards en disant :

— Voilà des défenseurs de la patrie ; citoyens, donnez de quoi les enterrer !

Le 28 avril, fut rendu un arrêt du Parlement qui fit défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles pussent être, de faire aucun attroupement dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris, d'exciter ni favoriser les attroupements, d'entrer de force dans les maisons, d'y commettre aucun excès, d'insulter ni maltraiter aucun citoyen, ni de rien faire qui pût troubler la tranquillité publique, sous peine d'être poursuivies extraordinairement comme perturbateurs du repos public et punies suivant la rigueur des ordonnances.

Le 3 mai, le *Journal de Paris* publia cette note : « L'assemblée générale des électeurs représentant tous les citoyens nobles de la ville de Paris, voulant donner à ses concitoyens des deux autres ordres une preuve de son affection et des prin-

cipes de justice et d'union dont elle est animée, se fait un devoir de leur déclarer qu'elle a arrêté de protester en corps contre la dispersion de la commune... qu'elle a arrêté de faire porter aux états généraux, par ses députés, son vœu unanime pour la suppression des impôts distinctifs et leur conversion en subsides communs répartis également, proportionnellement et dans la même forme entre les citoyens de tous les ordres et de toutes les classes. Fait dans l'assemblée des citoyens nobles de la ville de Paris, tenue à l'archevêché, ce 1er mai 1789. Signé : Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, président; le comte de Lally-Tollendal, secrétaire.

On sait que l'ouverture des états généraux eut lieu à Versailles le 4 mai 1789.

Le 6 parut un arrêt du conseil d'État du roi, portant la date de ce jour, ordonnant l'exécution des règlements de la librairie et faisant défenses à tous imprimeurs, libraires ou autres, d'imprimer, publier, distribuer aucun prospectus, journal ou autre feuille périodique « sans la permission de Sa Majesté »; et le lendemain un second arrêt supprima le premier numéro d'une feuille périodique ayant pour titre : *les Etats généraux*, et fit défense au sieur le Jay fils, libraire à Paris, d'en publier la suite. Ce journal était supprimé « comme injurieux et portant avec lui, sous l'apparence de la liberté, tous les caractères de la licence. »

Voici la liste des députés de la ville de Paris aux états généraux :

Clergé. — L'archevêque de Paris Mgr. de Juigné; l'abbé de Montesquiou, agent général du clergé; l'abbé Chevreuil, chancelier de l'Église de Paris; Gros, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet; dom Chevreuse, général de la congrégation de Saint-Maur; Dumouchel, recteur de l'Université; le Gros, prévôt de Saint-Louis du Louvre; l'abbé de Bonneval, chanoine de l'Église de Paris; Veytard, curé de Saint-Gervais; l'abbé de Barmond, conseiller au parlement de Paris.

Noblesse. — Le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, le duc de la Rochefoucauld, le comte de Lally-Tollendal, le marquis de Lusignan, le comte de Rochechouart, Dionis du Séjour, le comte de Mirepoix, Duport, le président de Saint-Fargeau, le marquis de Montesquiou Fézensac.

Tiers état. — Bailly, des Académies française, des inscriptions et des sciences; Camus, avocat; Vignon, ancien consul; Bevière, notaire; Poignot, négociant; Tronchet, avocat de Bourges, grand-garde du corps de l'épicerie; Martinot, avocat; Germain, marchand de soie; Guillotin, médecin; Treilhard, avocat; Berthereau, procureur au Châtelet; Desmeuniers, censeur royal; Garnier, conseiller au Châtelet; le Clerc, libraire; Huteau, avocat; Dosfant, notaire; Anson, receveur général des finances; le Moyne, orfèvre; l'abbé Sieyès, grand vicaire et chanoine de Chartres.

Le 19, les fruitières, orangères et les autres poissardes allèrent à l'Hôtel de ville complimenter les électeurs parisiens, et elles leur dirent : Pensez au peuple, messieurs! et les électeurs avaient répondu que c'était précisément des intérêts populaires qu'on s'occuperait à Versailles.

Pendant ce temps, des poursuites avaient été exercées contre quelques-uns des gens arrêtés à la suite de l'affaire du faubourg Saint-Antoine : Jean Thomas le Blanc, garçon bourrelier, Nicolas Mary, écrivain, J. B. Lamarche, peintre en bâtiments, Joseph Taupin, imprimeur; Étienne Farcel, gazier, Pierre Quentin, sculpteur, furent condamnés à faire amende honorable devant l'église Notre-Dame, et, quand ils parurent devant la foule qui s'était portée sur leur passage, peu s'en fallut qu'un mouvement se produisît pour les arracher au bourreau.

Paris fermentait; une députation partit de l'Hôtel de ville pour aller porter à l'Assemblée nationale à Versailles les encouragements de la population.

Quatre compagnies de gardes-françaises avaient reçu l'ordre de charger leurs fusils à cartouche; elles refusèrent de se conformer à cet ordre et, forçant les portes de leur caserne (rue de la Pépinière), elles parcoururent Paris en criant : Vive le tiers état! nous sommes les soldats de la nation; et, suivis d'une multitude immense, plus de cent gardes arrivèrent au Palais-Royal demandant à y fraterniser avec le peuple, et portant des grandes coupes remplies de vin, ils les vidèrent à la santé réciproque des travailleurs et des soldats.

Le 20 mai, le clergé, la noblesse et le tiers état s'assemblèrent dans la grande salle de l'archevêché pour la prestation du serment des 40 députés des trois ordres.

M. Gourbillon Diencourt, administrateur de la loterie royale de France, dont l'hôtel était originairement placé à côté de la Bourse, avait été chargé de suivre les travaux d'embellissement de l'hôtel de la loterie et ceux des galeries de la Bourse; les agents de change demandèrent alors que le buste du roi fût placé à la Bourse; le roi le permit, et ce buste fut commandé à Houdon; il fut érigé le samedi 23 mai dans la principale galerie de la Bourse en présence du ministre d'État, de M. de Crosne, conseiller d'Etat, de M. Dufresne, intendant général du trésor public, du sculpteur Houdon, des agents de change, banque, et finance de Paris, et cette cérémonie donna lieu à des discours, tous à la louange du gouvernement.

Louis-Joseph-François-Xavier, dauphin de France, mourut à Meudon dans la nuit du 3 au 4 juin (il était né en 1784). Cette mort fit suspendre les représentations dans les onze théâtres parisiens. Dans la soirée du 12, le cœur du jeune dauphin fut porté au Val-de-Grâce et le 13, son corps fut déposé dans les caveaux de Saint-Denis.

Dans la première quinzaine de juin, M. de Gribeauval, directeur de l'artillerie de France, étant mort sans avoir reçu les sacrements, lorsqu'on présenta son cercueil à l'église Saint-Roch, le curé refusa de l'y recevoir, et il s'ensuivit du tapage. Les portes de l'église se fermèrent; après qu'on y eut frappé inutilement pour les faire rouvrir, il fut un moment question de les enfoncer, mais les choses n'allèrent pas jusque-là et après des cris et des menaces proférées contre le curé, le convoi finit par se mettre en marche pour le cimetière.

Paris suivait avec une grande attention les débats de l'Assemblée de Versailles, et chaque soir la capitale reflétait les agitations de la journée.

Et l'on sait si les séances des états généraux étaient orageuses; tantôt c'étaient des questions de préséance, des humiliations qu'on avait fait subir au tiers, les luttes sur la vérification en commun des pouvoirs, la séance du Jeu de paume et le fameux serment lu par Bailly de se réunir partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie, et ces jours-là Paris fiévreux était en ébullition, de sombres regards s'échangeaient; mais d'autres fois on s'embrassait dans les rues, les trois ordres étaient confondus, annonçait-on, dans une même pensée d'union, de fraternité, et le bruit des acclamations retentissait, tandis que les feux de joie illuminaient les rues.

Quant au peuple proprement dit, il souffrait de la faim.

« Le corps couvert de vêtements en lambeaux, des milliers de malheureux, au visage amaigri par le jeûne et au teint livide, se pressaient à Paris, devant la porte des boulangers, et y passaient la moitié des jours dans une impatience terrible. On était en pleine disette, le prix du pain variant entre quatre sous et quatre sous et demi la livre, chiffres homicides à cette époque. Plus de travail d'ailleurs ; plus de salaires, et parmi tant de pâles journaliers, bien peu qui n'eussent laissé au logis des enfants criant la faim. Mais ce pain dont on avait tant de peine à obtenir un morceau, il était terreux, amer, il causait des inflammations de gorge et des ardeurs d'estomac. Les moulins à bras établis à l'École militaire ne fournissaient que des farines aigries, d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, et formant des masses tellement dures, que pour en détacher des portions, il les fallait frapper à coups de hache. Voilà quel était l'aliment du peuple et comment la France entière souffrait. La capitale voyait à toute heure entrer dans ses murs des bandes d'inconnus en guenilles, tenant à la main de longs bâtons et se traînant courbés sous leurs besaces vides, foule sans gîte et sans lendemain, que la province en détresse rejetait sur Paris affamé. »

Ils n'entendaient pas grand'chose aux importantes questions soulevées par les orateurs de Versailles, mais ils prenaient un vif intérêt aux discussions relatives aux subsistances, et les accaparements de grain excitaient au plus haut point leur juste colère et leur indignation.

Le 30 juin, vers sept heures du soir, alors que le jardin du Palais-Royal était comme de coutume plein de promeneurs et de nouvellistes, un inconnu jeta une lettre au milieu d'un groupe de jeunes gens qui s'entretenaient de politique au café de Foy ; on l'ouvrit et on y lut que onze soldats qui avaient refusé de charger leurs armes avaient été emprisonnés à l'Abbaye avant d'être transférés à Bicêtre. Soudain un des assistants, Loustalot, un journaliste, s'élança dans le jardin, fit part à la foule de la nouvelle et cria :

— A l'Abbaye ! allons délivrer ceux qui n'ont pas voulu tirer sur le peuple !

En un clin d'œil, il eut soulevé tous ceux qui l'écoutaient, et un cortège qui se grossit tout le long du parcours, se dirigea vers l'Abbaye dont on exigea l'ouverture des portes, afin de délivrer les prisonniers ; mais au même instant des dragons parurent : Loustalot et ses amis se précipitèrent aux rênes de leurs chevaux et leur crièrent qu'ils étaient là pour sauver des soldats comme eux ; les dragons remirent leurs sabres au fourreau, et les onze soldats furent délivrés et conduits triomphalement au Palais-Royal, où ils couchèrent dans la salle de spectacles des Variétés, gardés par le peuple qui faisait sentinelle ; le lendemain on les logea à l'hôtel de Genève, tandis qu'une députations de patriotes allait solliciter en leur faveur l'intercession de l'Assemblée nationale. Louis XVI accorda la grâce demandée.

C'était au Palais-Royal qu'arrivaient de Versailles toutes les nouvelles vraies ou fausses.

Chaque jour on y annonçait que la cour se disposait à dissoudre les états généraux, que des troupes étrangères arrivaient de partout pour réduire Paris à l'obéissance, que la province allait donner le signal de la guerre civile, que le roi allait s'établir dans la plaine des Sablons, au milieu d'un camp formé de régiments étrangers qui devaient mitrailler Paris.

Bref, c'était à qui inventerait les nouvelles les plus propres à soulever la colère populaire, et le club de Montrouge, de fondation récente, où se réunissaient les amis du duc d'Orléans, fournissait le texte de ces récits à sensation, enjolivés par l'esprit de parti des conteurs.

« La fermentation, dit l'auteur de *l'Histoire de la Révolution française*, était si grande, les passions étaient si vivement excitées que d'épuisement un orateur populaire tomba mort. Un espion ayant été découvert au Palais-Royal, on lui coupe les cheveux, on le plonge à diverses reprises dans le bassin, on le traîne sanglant par les rues, tandis que, dans d'autres quartiers, le peuple criait : « Trois hommes pendus parce qu'ils ont tué un garde des plaisirs du roi. » Partout des clameurs et la voix perçante des harangueurs de hasard,

partout des mouvements de la foule. Aux Tuileries on arrêtait deux officiers de Berchiny, et, le poignard levé, on les forçait de crier : Vive le tiers. Au Palais-Royal, MM. de Polignac et de Sombreuil avaient été réduits à s'ouvrir un passage l'épée à la main. Puis, à côté de ces scènes de violence, c'étaient des scènes de joie tumultueuse et d'enthousiasme. En pleine rue, aux applaudissements d'une multitude affamée, on faisait des quêtes pour fêter l'insurrection, pour lui préparer des banquets. Dans le jardin du duc d'Orléans, on offrit un dîner somptueux à des canonniers qui avaient violé ouvertement leur consigne, et quatre-vingts soldats des régiments de Provence et de Vintimille, s'étant mis en révolte, un bal patriotique leur fut donné aux Champs-Élysées par les dames de la halle. »

« Du 23 juin au 12 juillet, dit à son tour Michelet, de la menace du roi à l'explosion du peuple, il y eut une halte étrange, c'était un temps orageux, lourd, sombre, comme un songe agité et pénible, plein d'illusions, de trouble. »

Ce qui inquiétait le plus la population parisienne, c'était la présence des troupes étrangères massées autour de la capitale.

Abandonné d'une partie de sa garde, le roi avait fait rassembler autour de lui une foule de régiments dont la fidélité n'était guère moins suspecte ; ces troupes eurent bientôt tout l'appareil d'une armée. On leur donna un général, c'était le vieux maréchal de Broglie.

Necker avait condamné ce mouvement militaire ; quoi qu'il en fût, les cavaliers du maréchal de Broglie couvraient la plaine de Grenelle, tandis que sa grosse cavalerie occupait Saint-Denis, et les troupes allemandes étaient commandées par le baron de Bezenval.

Sur la motion de Mirabeau, l'Assemblée nationale avait, le 8 juillet, demandé le renvoi de ces troupes, ce à quoi le roi n'avait pas consenti.

L'opinion générale était que Paris allait être attaqué, l'Assemblée dissoute et les patriotes proscrits. On arriva ainsi à la journée du 12.

Le jour-là, le baron de Bezenval, craignant que quelques postes de cavalerie, disséminés dans Paris, ne fussent insuffisants pour le maintien de l'ordre, ou bien qu'attaqués sur divers points, ils n'oubliassent la consigne qu'ils avaient reçue de subir toutes les provocations sans y riposter par les armes, leur donna l'ordre de se rallier à un détachement de gardes-suisses qui se trouvait sur la place de la *Concorde*. Les hussards de Berchiny, les dragons de Choiseul et les régiments de Salis Samade durent se rendre également au même endroit.

Mais, tandis que ces troupes s'acheminaient vers la place Louis XV, elles furent assaillies d'injures, qu'accompagnaient des volées de pierres et des coups de pistolet.

« Plusieurs hommes furent ainsi grièvement blessés, sans qu'il échappât même un geste menaçant aux soldats, tant était respecté l'ordre de ne pas verser une seule goutte du sang des citoyens. » Cet ordre ne fut pas toujours respecté.

Vers le milieu de la journée du 12, on apprit le renvoi de Necker du ministère et la démission des autres ministres. L'agitation prit alors des proportions inquiétantes, qui furent augmentées par quelques scènes qui eurent lieu à la place Louis XV.

Le prince de Lambesc, gravement insulté tandis qu'il était à la tête de la cavalerie qu'il commandait, n'y tenant plus, se mit à charger la foule, qu'il poursuivit ainsi jusque dans le jardin des Tuileries. Il y eut des individus bousculés ou blessés, et dans le nombre des curieux inoffensifs, comme il s'en trouve toujours en ces sortes d'affaires. Et pendant que cela se passait et que la foule criait : *On assassine nos frères !* au jardin du Palais-Royal, un jeune homme, Camille Desmoulins, monté sur l'un des bancs qui bordaient les galeries, se mit à haranguer le public.

— Citoyens, s'écria-t-il, il n'y a pas un moment à perdre ; j'arrive de Versailles ; M. Necker est renvoyé. C'est le tocsin d'une Sainte-Barthélemy de patriotes ; tous les bataillons suisses et allemands vont sortir de leurs camps pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre des cocardes pour nous reconnaître. Quelle couleur voulez-vous ? Est-ce le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu, couleur de la démocratie en Amérique ?

— Le vert.

— Amis, le signal est donné, voici les espions de la police qui me regardent et me menacent, je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains.

Et tirant deux pistolets de sa poche, il les éleva en l'air, en ajoutant :

— Que tous les bons citoyens m'imitent. Il descendit alors et plaça à son chapeau un ruban vert qu'on venait de lui apporter, tandis qu'à ses côtés une femme en distribuait. Quand il n'y en eut plus, on prit les feuilles des arbres, et on les mit, qui à son chapeau, qui à son bonnet.

La foule ensuite partit électrisée et s'en fut de divers côtés ; les uns allaient faire fermer les théâtres ; le plus grand nombre courut au pillage des boutiques d'armuriers. Toutes les armes que l'on y trouva, laides ou belles, de prix ou sans valeur, récentes ou anciennes, tout fut de bonne prise ; et cela n'assouvit point les forcenés. Ils s'en furent à l'Hôtel de ville pour y réclamer d'autres armes et faire sonner le tocsin.

Les électeurs réunis à l'Hôtel de ville eurent beau donner l'ordre de livrer toutes les armes que l'on trouverait, cet ordre n'étant pas exécuté assez vite au gré des furieux, un dépôt d'armes qu'ils avaient découvert fut envahi, et ils pillèrent là-dedans absolument tout ce qu'ils purent.

Ils allèrent prendre au cabinet de Curtius les

vers l'Hôtel de ville. Il n'y avait plus d'autorité municipale ni de tribunaux qui pussent imposer un frein à l'insurrection populaire; la confiance se dirigea vers les électeurs qui avaient nommé les députés du tiers état; un grand nombre d'entre eux (trois cents), s'étaient rendus à l'Hôtel de ville pour parer aux événements. Ils créèrent un comité permanent.

De cette réunion d'électeurs, date l'origine de la commune de Paris, qui exerça tant d'influence sur la Révolution.

Le premier soin du comité, qui avait nommé le prévôt des marchands Flesselles, son président, fut d'organiser une garde bourgeoise.

Voici le procès-verbal de la formation de la milice parisienne, du lundi 13 juillet, après midi :

1° Le fonds de la milice parisienne sera de 48,000 citoyens jusqu'à nouvel ordre.

2° Le premier enregistrement fait dans chacun des 60 districts sera de 200 hommes, pour le premier jour, et ainsi successivement pendant les trois jours suivant.

3° Ces 60 districts, réduits en 16 quartiers, formeront 16 légions qui porteront le nom de chaque quartier, dont 12 seront composées de 4 bataillons également désignés par le nom des districts et 4 de 3 bataillons seulement, aussi désignés de la même manière.

4° Le fonds de chaque bataillon sera de 4 compagnies.

5° Chaque compagnie sera de 200 hommes, dont la composition sera portée dès le premier jour à 50 hommes pour compléter successivement les 200 hommes demandés à chaque district, à l'effet de commencer le service.

6° L'état-major général sera composé d'un commandant général des 16 légions, d'un commandant général en second, d'un major général et d'un aide-major général.

7° L'état-major particulier de chacune des 16 légions sera composé d'un commandant en chef, d'un commandant en second, d'un major, de quatre aides-majors, et d'un adjudant.

8° Chaque compagnie sera commandée par : un capitaine en premier, un capitaine en second, 2 lieutenants et 2 sous-lieutenants; les compagnies seront composées de 8 sergents, dont le premier sera sergent-major, de 32 caporaux, de 158 factionnaires et de 2 tambours.

9° Le comité permanent nommera le commandant général, le commandant général en second, le major général, l'aide-major général et les états-majors de chacune des 16 légions, sur les désignations et renseignements qui seront adressés par les chefs de districts. Quant aux officiers des bataillons qui composent lesdites légions, ils seront nommés par chaque district ou par des commissaires, députés à cet effet dans chacun des districts et quartiers.

10° *Marques distinctives.* — Comme il est nécessaire que chaque membre qui compose cette milice parisienne porte une marque distinctive, les couleurs de la ville ont été adoptées par l'assemblée générale; en conséquence, chacun portera la cocarde bleue et rouge.

Tout homme qui sera trouvé avec cette cocarde, sans avoir été enregistré dans l'un des districts, sera remis à la justice du comité permanent. Le grand état-major règlera les distinctions ultérieuses de tout genre.

11° Le quartier général de la milice parisienne sera constamment à l'Hôtel de ville.

12° Les officiers composant le grand état-major auront séance au comité permanent.

13° Il y aura 16 corps de garde principaux pour chaque légion et 60 corps de garde particuliers, correspondant à chaque district.

14° Les patrouilles seront postées partout où il sera nécessaire, et la force de leur composition sera réglée par les chefs.

15° Les armes prises dans le corps de garde y seront laissées par chaque membre de la milice parisienne, à la fin de leur service, et MM. les officiers en seront responsables.

16° D'après la composition arrêtée par le corps de la milice parisienne, chaque citoyen admis à défendre ses foyers voudra bien, tant que les circonstances l'exigeront, s'astreindre à faire son service tous les quatre jours.

Fait à l'Hôtel de ville de Paris, le 13 juillet 1789. Signé de Flesselles, Éthis de Corny, et plus bas, signé Veytard, greffier en chef, le marquis de la Salle, l'abbé Fauchet, Tassin, de Leutre; Quatremère, Dumangin, Giroust, Duclos Dufresnoy, Moreau de Saint-Méry, Desissarts, Hyon, le Grand de Saint-René, Jeannin, Grelé.

Telle fut l'origine de la garde nationale, dont l'organisation définitive subit quelques légères modifications. Tout d'abord, sur la proposition de la Fayette, son commandant, la couleur blanche fut ajoutée aux deux autres qui formaient la cocarde, et ce fut ainsi qu'elle devint tricolore.

La milice décrétée, il lui fallut des armes, et malheureusement on n'en avait pas à lui donner. Le désordre et le tumulte rendaient toute délibération impossible. Le tocsin sonnait toujours, on résolut d'en prendre où l'on pourrait, à commencer par des piques qu'on trouva à l'Hôtel de ville même, puis on alla chez les armuriers, au garde-meuble, où l'on s'empara de deux magnifiques canons. Bref, chacun s'arma comme il put, celui-ci d'une arquebuse du temps jadis, celui-là d'une épée; puis on se demanda où on trouverait des munitions; justement des caisses chargées de poudre descendaient la Seine, on s'en empara et on les transporta à l'Hôtel de ville.

Pendant ce temps, d'autres bandes populaires se disposaient à fouiller les couvents qui, disait-on, étaient pleins de farine et de pain.

On commença par le monastère des chartreux,

on n'y trouva presque rien comme réserve alimentaire et point d'armes; on se contenta d'emmener les moines, que quelques fanatiques voulaient assommer sur place, mais que les moins exaltés purent sauver de la mort, en les traînant à l'Hôtel de ville, où, au milieu de la confusion qui régnait, ils purent se dissimuler dans la foule et s'échapper.

Ensuite ce fut le couvent des lazaristes qu'on visita.

« Les districts de Saint-Lazare, de Saint-Laurent et des Récollets, réunis alors dans l'église des Récollets, m'ayant nommé commandant de la milice bourgeoise, je me suis transporté à ladite maison de Saint-Lazare, à la tête de la nouvelle légion, où après être parvenu à faire chasser un nombre considérable et à établir un peu d'ordre, j'ai fait emporter une multitude effrayante de cadavres, même des femmes enceintes, noyés dans le vin et empoisonnés par les liqueurs de l'apothicairerie; et ensuite, sur le bruit public, j'ai visité généralement toute la maison, et c'est pour satisfaire aux principes de la plus rigoureuse justice, que j'atteste : 1° qu'il ne s'est trouvé aucune arme à feu chez MM. de Saint-Lazare, excepté un fusil rouillé et le fusil à vent de leur cabinet de physique; 2° qu'il n'y a chez eux aucun souterrain où ils puissent cacher du blé ou autres choses; 3° que la quantité de blé et farine trouvée à Saint-Lazare suffisoit au plus pour leurs besoins personnels pendant trois mois... etc. »

On se contenta de piller et de détruire les provisions, de briser les meubles, de saccager la bibliothèque, et, après avoir mis le feu à la grange, les patriotes se retirèrent, en emportant environ 200 setiers de blé, orge, seigle, etc. Quant aux religieux, ils ne furent pas inquiétés.

Les bourgeois de la milice durent attendre au lendemain pour se procurer des armes.

La nuit qui suivit fut assez calme.

Mais dès le matin, le bruit se répandit qu'un convoi de poudre et de plomb venait d'être enlevé par les soldats campés aux environs de Paris, que le prévôt des marchands continuait à tromper le peuple, que la veille encore, il avait annoncé l'arrivée d'un envoi d'armes de la manufacture de Charleville, et que les caissons qui avaient traversé Paris n'étaient remplis que de chiffons.

Un vent d'émeute et de colère soufflait par la ville.

Cent mille hommes étaient tout prêts à se soulever, mais ils manquaient d'armes; malgré le camp établi au Champ de Mars, on se précipita à l'hôtel des Invalides, défendu par M. de Sombreuil, et avant neuf heures du matin trente mille hommes étaient sur l'Esplanade. En tête était le procureur de la ville Éthis de Corny, que le comité des électeurs n'avait pas osé refuser.

Cette foule parlementa un moment avec le gouverneur des Invalides, mais sans résultat; les choses menaçaient de traîner en longueur; les plus impatients sautèrent dans le fossé, désarmèrent les sentinelles et envahirent l'hôtel.

On y trouva 28,000 fusils et 20 pièces de canon.

Quand le peuple eut ces armes, il ne fut pas long à vouloir s'en servir; une voix cria : A la Bastille ! et toutes répétèrent ce cri.

Prison, forteresse, tombeau, la Bastille avait son histoire mystérieuse et lugubre, que tous connaissaient, et c'était assez pour qu'on eût l'ardent désir de la jeter à bas; mais un autre sentiment poussait ceux qui avaient pris la direction du mouvement révolutionnaire à s'en emparer : la vieille forteresse écrasait la rue Saint-Antoine et le faubourg, et elle dominait si bien Paris, qu'elle était pour ainsi dire la clef de la capitale, il était donc de toute nécessité qu'on commençât par s'en rendre maître.

Mais avant d'aller plus loin, voyons un peu ce qu'était devenue la Bastille, depuis que Charles V l'avait fait construire en 1370. Au bout de la rue Saint-Antoine, à droite, en venant des Tuileries, après avoir dépassé le couvent de la Visitation, on voyait une sorte de passage (où se trouve aujourd'hui la rue Jacques Cœur), pénétrer dans la cour de l'Orme. L'entrée en était libre, mais une sentinelle défendait de s'y arrêter.

« Une fois dans ce passage, on avait à gauche cinq ou six boutiques louées à divers artisans, et dont le loyer assez élevé était pour le gouverneur un surcroît de revenu. On y jouissait sans doute des mêmes privilèges que les marchands logés dans les maisons royales. A côté, les casernes, puis les écuries et les remises du gouverneur. On trouvait ensuite un pont levis qu'on appelait *l'Avancé*, baissé pendant le jour, mais relevé à l'entrée de la nuit; et enfin un corps de garde devant lequel était un factionnaire. Il avait l'ordre d'empêcher les attroupements qui se formaient ordinairement à l'arrivée des prisonniers. On traversait le pont levis qui conduisait à la grande porte et au portillon du château. La porte était ouverte tout le jour, mais à la nuit on ne pénétrait plus que par le petit portillon. On trouvait d'abord la cour du gouvernement, et tout près de la porte un autre corps de garde. Un peu à droite et en face de l'entrée du château était l'hôtel du gouverneur, avec un fossé devant. Cet hôtel fut refait plusieurs fois, et, au temps de la prise de la Bastille, c'était une construction toute moderne et d'assez belle apparence. »

Au-dessus de la première porte qui s'ouvrait en face de la rue des Tournelles était un magasin considérable d'armes de différentes espèces et d'armures anciennes. Ce magasin avait contenu jusqu'à 40,000 fusils; lors de la guerre d'Amérique, on en enleva environ 20,000 pour les besoins de cette guerre, et le reste fut transporté, peu de

temps avant la Révolution, à l'hôtel des Invalides. Les armures anciennes, aussi précieuses par leur forme que par les matières dont elles étaient enrichies, furent enlevées le jour même de la prise de la Bastille.

Vis-à-vis de l'hôtel du gouverneur était une avenue longue de 15 toises, dont le côté droit était bordé par un bâtiment servant de cuisine. Dans le même corps de logis se trouvait aussi une chambre de bain, faite sous Louis XVI, pour l'usage de la femme du gouverneur.

Tout cela était construit sur un pont dormant à deux arches, qui traversait le grand fossé et qui aboutissait à un pont levis protégé par une barrière de poutres revêtues de fer, formant une sorte de cage dans laquelle se tenaient les sentinelles. Cette barrière et le second pont levis franchis, on entrait dans le fort par une lourde porte en chêne, et l'on se trouvait dans une cour de 120 pieds de long sur 72 de large, qu'on appelait la cour des prisons et qu'on désignait aussi sous le nom de cour d'honneur.

Six des tours dont nous avons parlé avaient leur entrée sur cette cour, c'étaient les tours de la Liberté, de la Bertaudière (ainsi nommée probablement du nom d'un prisonnier qui l'habita), de la Bazinière (qui reçut ce nom en souvenir de M. de la Bazinière qui y fut incarcéré en 1663), de la Comté, du Trésor (c'était dans cette tour que Henri IV déposait l'argent de son épargne, et ce fut ce qui lui donna son nom) et de la Chapelle (c'était auprès de cette tour qu'était autrefois, en effet, la chapelle, sous la voûte de l'ancienne porte de la ville). Lors de la démolition de la Bastille on y trouva les débris d'un autel. L'auteur de la *Bastille dévoilée* prétend qu'on avait fait construire une nouvelle chapelle à la place de l'ancienne, auprès de la tour de la Liberté. Elle a été, selon lui, pendant longtemps bâtie en bois, et ce ne serait que quelques années avant la Révolution que M. de Launay, dernier gouverneur, l'aurait fait construire en pierre.

« Dans le mur d'un de ses côtés, étoient pratiquées six petites niches, dont chacune ne pouvoit contenir qu'un prisonnier, et ceux auxquels on permettoit d'y aller entendre la messe n'y avoient ni air ni jour. Du commencement du canon à la communion du prêtre, on ouvroit un rideau qui couvroit une étroite lucarne vitrée et grillée, à travers laquelle, comme dans un tuyau de lunette, dit M. Linguet, on entrevoyoit le célébrant. Au-dessus de cette chapelle, au mépris de la décence, étoit le colombier du gouverneur. »

Entre la tour du Trésor et celle de la Chapelle, on apercevait encore en 1789 une arcade qui était l'ancienne porte de Paris à cette époque, mais on avait comblé en maçonnerie le vide de cette arcade en y réservant des appartements.

Cette cour était terminée au fond par un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or sur un marbre noir, placé au-dessus de la porte, annonçait avoir été construit en 1761, sous le règne de Louis XV, nous l'avons dit, pour le logement des officiers de l'état-major.

Ce bâtiment avait l'apparence d'une bonne maison bourgeoise et différait complètement de ceux des prisons dont il était le complément. Le rez-de-chaussée était occupé par la salle du Conseil, par des offices, une buanderie et des cuisines qui furent supprimées vers 1782, et le local qui leur était affecté fut transformé en bibliothèque. Là aussi, logeaient des officiers subalternes, des porte-clefs et des domestiques. A droite au premier, au-dessus de la chambre du conseil, était l'appartement du lieutenant de roi; au second, celui du major; au troisième, celui du chirurgien. Le reste de ces trois étages était occupé par un certain nombre de chambres destinées à des prisonniers de distinction et à des malades.

« Dans des temps de presse », c'est-à-dire quand certains événements politiques ou religieux poussaient à l'emprisonnement, toutes les pièces de ce corps de logis, les antichambres, les chambres, les cabinets même des officiers de l'état-major, étaient remplis de prisonniers.

La maison se trouvait coupée en deux par une large allée qui servait de passage.

C'était dans la salle dite du conseil, que le lieutenant général de police interrogeait les prisonniers.

La seconde cour, à laquelle on arrivait par le passage que nous venons de mentionner, était entourée par le bâtiment moderne, par la tour du Puits (ainsi nommée à cause d'un grand puits qui se trouvait à côté), et par la tour du Coin (qui tirait son nom de sa situation) : elle avait 72 pieds de large et 42 de long; dans le massif qui les réunissait étaient des chambres occupées par des gens de cuisine, des domestiques appartenant à certains prisonniers, et des détenus vulgaires, qu'on laissait volontiers aller et venir dans la cour, ne sachant trop pourquoi ils se trouvaient là.

C'était dans la plus grande de ces deux cours que des prisonniers obtenaient la faveur recherchée de passer une heure, jamais plus, et souvent moins, quand cette permission était donnée à un certain nombre de prisonniers, parce qu'il était de règle absolue qu'ils ne se rencontrassent jamais, de façon à les empêcher de communiquer ensemble. Quand l'un rentrait dans sa chambre, un autre lui succédait à la promenade. Précédemment, les prisonniers avaient la faculté de se promener sur le bastion, mais cette tolérance leur avait été retirée.

De cette cour, les prisonniers pouvaient apercevoir l'horloge du château que, par un ingénieux mais cruel rapprochement, on avait décoré d'emblèmes rappelant l'incarcération C'étaient des figures enchaînées par le cou, par le milieu du corps, par les mains et par les pieds

On fêtait aussi la Saint-Jean sur la place de la Bastille. (Page 133, col. 2.)

qui servaient d'ornements, et leurs fers, après avoir couru tout autour du cartel, en manière de guirlandes, revenaient vers le bas former un nœud énorme, et, pour prouver que ces fers menaçaient également les deux âges, l'artiste avait eu soin de modeler un homme dans la force de l'âge, un autre accablé sous le poids des années.

Lorsque l'avocat Linguet fut incarcéré à la Bastille, il fulmina contre cette odieuse ornementation, et le mémoire qu'il publia après sa mise en liberté ayant été lu par le ministre de Breteuil, celui-ci demanda à voir ces fameuses chaînes s'enlaçant si coquettement, comme eussent pu le faire des chaînes de fleurs; on les lui montra.

— Dans deux heures, dit-il, je veux qu'elles soient retirées.

Et, en effet, deux heures plus tard, elles avaient disparu, et les statuettes qu'elles entouraient en furent délivrées.

Le fossé qui entourait la Bastille était ordinairement à sec, si ce n'est quand les eaux de la rivière étaient hautes; il était entouré extérieurement d'un mur haut de 36 pieds contre lequel était plaquée une galerie soutenue par des potences de bois qui régnaient dans tout le contour de cette espèce de contrescarpe. On y arrivait par des escaliers placés à droite et à gauche du pont; cette galerie était appelée le chemin des rondes, parce que des officiers et des sergents y faisaient de fréquentes rondes, surtout la nuit, pour s'assurer de la vigilance des quatre sentinelles qui y étaient placées et qu'on relevait toutes les deux heures.

Ces sentinelles sonnaient les quarts, les demies et les heures de la nuit, en frappant sur une cloche destinée à cet usage; dans le jour, ils se contentaient de frapper trois coups à chaque heure.

Pendant le séjour que fit M. de Rohan à la Bastille, il s'était plaint de ne pouvoir prendre aucun repos à cause de cette cloche qui faisait un bruit infernal, et l'on eut la déférence de cesser de la sonner pendant le temps qu'il y demeura.

Mais la sonnerie reprit plus tard.

L'officier qui faisait les rondes de nuit dans la galerie déposait un jeton dans une boîte à ce destinée, chaque fois qu'il venait d'en terminer une,

et cette boîte était portée chaque matin chez le lieutenant de roi qui comptait les jetons et apprenait de cette façon combien de rondes avaient été faites.

Au sommet des tours était une plate-forme entourée d'une terrasse qui continuait le long des massifs reliant les tours.

Treize pièces de canon reposaient sur cette terrasse entourée d'un parapet, cette artillerie était surtout destinée à annoncer les réjouissances publiques.

Ajoutons qu'outre les sentinelles dont nous venons de parler, il y en avait d'autres placées hors de l'enceinte, qui faisaient prendre le large aux passants et avertissaient la garde de ce qui arrivait dans la rue.

Nous avons indiqué ce qu'étaient les cachots, nous n'y reviendrons pas, mais parlons un peu des chambres habitées ordinairement par les prisonniers, car c'était par exception qu'on les reléguait dans les cachots. Ces chambres étaient octogones à l'intérieur et voûtées en dôme, avec une grande cheminée. « Une fenêtre, lisons-nous dans l'important ouvrage de M. Ravaisson, à laquelle on arrivait par trois marches d'un pied chacune, y laissait pénétrer de la lumière. Ces fenêtres, percées dans un mur de dix pieds d'épaisseur, étaient garnies de plusieurs grilles et quelquefois cachées au dehors par un soufflet en bois; un châssis vitré les fermait à l'intérieur. En face était une petite pièce ménagée dans l'épaisseur du mur; c'étaient les lieux d'aisances ; toutes les chambres n'en avaient pas; on fournissait alors aux prisonniers des garde-robes que les porte-clefs vidaient tous les matins. Sur le mur on voyait les traces de plusieurs ouvertures qui avaient dû servir de créneaux ou de fenêtres, et qui avaient été bouchées depuis longtemps. La chambre avait 10 ou 13 pieds de largeur et autant de hauteur. »]

Il est vrai qu'originairement, toutes ces chambres avaient deux ou trois fenêtres, de façon à laisser pénétrer l'air, mais un gouverneur zélé les avait fait boucher et avait fait adapter à la plupart de celles qui avaient été conservées, une hotte qui interceptait une partie du jour.

Toutes les chambres avaient des poêles ou des cheminées; celles-ci étaient très étroites, fermées dans le bas, au haut, et quelquefois de distance en distance, dans le corps, par des barres de fer.

Le mobilier se composait d'un lit avec paillasse et matelas, un couvre-pied de serge verte et des rideaux de même étoffe, une ou deux tables, deux ou trois chaises, deux cruches, un chandelier, un couvert et un gobelet d'étain, un briquet, rarement, et par faveur, de petites pincettes et une pelle à feu, deux très grosses pierres au lieu de chenets. Sur les murs nus, les prisonniers traçaient des dessins au charbon, des sentences, des vers, et suppléaient ainsi, selon leur inspiration, au défaut d'ornementation de leur demeure forcée.

Presque toutes les chambres des étages supérieurs avaient un double plancher, l'un en chêne, l'autre en sapin.

Pélissery, qui fut enfermé à la Bastille pendant sept ans, a écrit ceci : « Pendant les sept années que j'ai passées à la Bastille, je n'y avais point d'air durant la belle saison; en hiver, on ne me donnait pour réchauffer ma chambre glaciale que du bois sortant de l'eau. Mon grabat était insupportable, et les couvertures en étaient sales, percées de vers. Je buvais ou plutôt je m'empoisonnais d'une eau puante et corrompue. Quel pain et quels aliments on m'apportait! des chiens affamés n'en auraient pas voulu. Aussi mon corps fut-il bientôt couvert de pustules, mes jambes s'ouvrirent, je crachai le sang, et j'eus le scorbut. Les cachots ne recevaient l'air et le jour que par un soupirail. En hiver, ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre; en été ce sont des poêles humides où l'on étouffe parce que les murs sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher. Il y en a une partie, et la mienne était de ce nombre, qui donnent directement sur le fossé où se dégage le grand égout de la rue Saint-Antoine. Il s'en exhale une infection pestilentielle qui, engouffrée dans ces boulins qu'on appelle chambres, ne se dissipe que très lentement. C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire. C'est là que, pour ne pas étouffer entièrement, il est obligé de passer les nuits et les jours, collé contre la grille intérieure du soupirail par lequel coule jusqu'à lui une ombre de jour et d'air; mais il ne réussit bien souvent qu'à augmenter autour de lui la fétidité qui le suffoque. »

A côté de cette relation d'un prisonnier traité si inhumainement, on peut opposer celle que nous a laissée Marmontel, qui fut aussi envoyé à la Bastille sous Louis XV et qui assure y avoir vécu en prince. Morelle et quelques autres écrivains ont prétendu qu'ils y avaient été fort bien traités.

Or ceci prouve tout simplement que, à la Bastille comme ailleurs, tout dépendait du bon plaisir de ceux qui disposaient à leur gré de la liberté des gens. Au reste, les gens de lettres en général y étaient convenablement traités; à toutes les époques, les pourvoyeurs et gouverneurs de la Bastille redoutaient beaucoup les indiscrétions, et comme il est reconnu que les écrivains sont d'incorrigibles indiscrets, on s'arrangeait de façon qu'à leur sortie ils n'emportassent pas un souvenir trop pénible de l'existence qu'on leur avait imposée pendant un temps plus ou moins prolongé.

Ce fut ainsi qu'on accorda à Fréron, hôte de la Bastille, la permission d'y continuer la publication de son journal *l'Année littéraire*, et que Voltaire y subit une détention très douce; mais

encore une fois, il faut se garder d'établir un jugement sur des faits isolés, et la vérité vraie est qu'on était traité à la Bastille selon les ordres du ministre qui vous y envoyait et qui, n'ayant à rendre de comptes à personne, pouvait, s'il était haineux et vindicatif, y faire souffrir au prisonnier toutes les tortures imaginables; tout comme il lui était loisible, s'il voulait seulement infliger une légère punition à quelqu'un, de l'envoyer à la Bastille, comme il eût pu le mettre aux arrêts simples, et de le laisser s'y entourer de toutes les jouissances du confortable et de la bonne chère.

Mais si les gens en vue étaient, dans certaine. circonstances, traités avec tous les égards qu'on était habitué alors à rendre aux personnes haut placées, combien de pauvres diables, de prisonniers vulgaires, et même de simples gentilshommes expièrent-ils à la Bastille une faute légère parfois ou le malheur d'avoir déplu à un puissant personnage, et y subirent-ils toutes les rigueurs d'un régime dont la sévérité pouvait être excessive!

Arrivons aux détails intéressant la vie d'un prisonnier, et d'abord commençons par l'arrestation.

Un agent quelconque, le plus souvent un archer, touchait d'une baguette blanche la personne qui lui était désignée, et, pour éviter tout bruit ou scandale, la faisait monter dans une voiture, soit celle qu'il avait eu soin de se procurer, soit celle qu'il rencontrait, l'agent étant autorisé à se saisir du premier véhicule venu — au nom du roi — pour effectuer le transport de son prisonnier; il montait avec lui, et la voiture se mettait en marche, accompagnée de hoquetons ou d'archers.

On arrêtait de préférence la nuit, ou tout au moins à la brune.

Lorsque la voiture arrivait devant la Bastille, la première sentinelle criait :

— Qui vive!

— Ordre du roi! répondait le chef de l'escorte.

Un sous-officier de garde venait reconnaître, jetait les yeux sur la lettre de cachet et laissait entrer, après avoir frappé sur une cloche, pour avertir les officiers qu'un nouvel hôte arrivait à la Bastille.

Le lieutenant de roi, et le capitaine des portes assistaient à la descente du prisonnier, quant aux soldats qui les entouraient sous les armes, ils devaient rabattre leur chapeau sur leurs yeux. et de même toute personne, employé, militaire, domestique, qui se trouvait présente, devait immédiatement, se retourner de façon à ne pas apercevoir les traits du prisonnier, ou s'enfuir au plus vite.

Cette règle était absolue.

Le prisonnier était alors conduit au gouverneur ou au lieutenant de roi, qui l'interrogeait sommairement, afin de savoir à qui il avait affaire, car le gouverneur recevait des ordres des quatre secrétaires d'État qui pouvaient lui envoyer des prisonniers; mais la forteresse était placée sous la surveillance du ministre chargé du département de Paris, et c'était à celui-ci que le gouverneur était tenu d'adresser chaque jour l'état du mouvement des entrées et des sorties.

Lorsque le gouverneur recevait une lettre du lieutenant général de police, commissaire du roi à la Bastille, l'informant de l'envoi d'un prisonnier ou lui ordonnant de le mettre en liberté, cette lettre s'appelait lettre d'anticipation, et il n'y avait égard autrement que pour informer le ministre qu'il avait reçu telle personne sur une lettre du lieutenant de police, et qu'il attendait ses ordres pour l'écrouer régulièrement et définitivement.

Il en était de même pour l'ordre de sortie.

Chaque lettre de cachet était signée par le roi et contresignée par un ministre; au bas de cet ordre le gouverneur signait un reçu. Il arrivait parfois que des gentilshommes se rendaient eux-mêmes à la Bastille, porteurs de l'ordre qui devait les y faire recevoir. Dans ce cas, le gouverneur en donnait avis au secrétaire d'État qui avait contresigné la lettre de cachet, et lui demandait des instructions touchant la façon dont il devait se conduire envers le personnage qui s'était rendu de lui-même à la forteresse et lui avait remis son épée. Selon la réponse qu'il recevait, il traitait le prisonnier soit sévèrement, soit au contraire avec les plus grands égards, car il y avait inégalité complète dans la façon dont les prisonniers étaient traités, et c'est là ce qui a fait naître une si grande divergence d'opinion dans l'esprit des écrivains qui ont écrit sur la Bastille, et chacun d'eux a pu citer avec la plus entière bonne foi, selon qu'il était plus ou moins disposé à défendre ou à accuser le régime monarchique, des prisonniers qui trouvaient à Bastille tout le confortable et même le superflu de la vie luxueuse et d'autres qui y souffraient toutes les privations imaginables.

Mais reprenons la suite des formalités relatives à l'entrée.

Tandis qu'on indiquait au porte-clefs, la chambre qu'allait habiter le nouveau venu, celui-ci était mené dans une pièce voisine, où on le débarrassait de tout ce qu'il avait sur lui, épée, argent, bijoux, papiers, et, après l'avoir fouillé, on lui faisait signer une sorte d'inventaire dont la *Bastille dévoilée* nous donne cette copie assez informe sous le titre :

MODÈLE D'ENTRÉE

« L'ordre contresigné de X... en date de.....

« Ce jourd'hui (jour, mois, année, heure) le sieur N... est entré à la Bastille par ordre du roi, conduit par le sieur N... Le sieur N... avoit sur lui, tant en or qu'en argent, bijoux, etc... à l'égard

des papiers, les avons mis sous enveloppe, scellés du cachet du château (ou sous le sien ; s'il en a un, on lui laisse son cachet) ; lequel paquet il a étiqueté autour de son cachet et signé de sa main. A l'égard de son épée, il est désigné de quelle manière elle est. Le sieur N... n'ayant d'autres effets sur lui, et signé sa dite entrée jour, mois et an que dessus. — Si l'officier a mis un scellé ou plusieurs, on en fait mention au bas de ladite entrée. »

Reproduisons tout de suite la déclaration que signait le prisonnier à sa sortie et que le même ouvrage nous fournit :

MODÈLE DE SORTIE

« L'ordre contresigné de X... en date de.....

« Le... étant en liberté, je promets, conformément aux ordres du roi, de ne parler à qui que ce soit, d'aucune manière que ce puisse être, des prisonniers ni autre chose concernant le château de la Bastille, qui auroient pu parvenir à ma connoissance. Je reconnois, de plus, que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, effets et bijoux que j'ai apportés ou fait apporter audit château pendant le tems de ma détention ; en foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de raison.

Fait au château de la Bastille, le jour, le mois, l'année, à... heures. »

Le gouverneur remettait alors le prisonnier aux mains des officiers de service, le dernier pont-levis s'abaissait, et l'homme était conduit, soit dans une des grandes chambres du château, soit dans une calotte.

Le roi devait à ses prisonniers le vivre et le couvert, et jusqu'au XVIIIe siècle il en fut ainsi ; c'était au prisonnier de se faire apporter des meubles en les payant — à la condition toutefois qu'il se fournirait chez le tapissier de la Bastille, ou que ses parents ou amis lui en enverraient. A partir de 1709, cinq ou six chambres furent meublées ; en 1783, il y en avait vingt-cinq, pourvues des choses à peu près indispensables. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, quelques prisonniers étaient dotés d'un ou plusieurs gardes chargés de les surveiller. On en accordait à d'autres pour les servir et coucher près d'eux.

Dans l'un et l'autre cas, c'étaient des soldats invalides qui étaient portés sur les états de payement pour 30 sols par jour, bien qu'il n'en touchassent que 25, le gouverneur en gardant 5 pour lui — comme du reste il gardait une partie de tout ce qu'il touchait. C'était un moyen tout simple d'augmenter sa solde, moyen qui était très employé autrefois.

Un tarif réglait la dépense des prisonniers pour la table, le blanchissage et la lumière, selon leur position sociale. « Pour un prince du sang il étoit alloué 50 livres par jour, un maréchal de France 36 livres, un lieutenant général 24 livres, un conseiller au Parlement 15, un juge, un prêtre, un financier 10, un bon bourgeois, un avocat 5, un petit bourgeois 3 et les moindres des gens étoient à 2 livres 10 sols ; c'étoit le taux des gardes et des domestiques. »

La *Bastille dévoilée*, qui nous fournit ce renseignement, ajoute : « Nous n'entrerons dans aucun détail sur le service de chaque repas de ces diverses classes. En général, presque tous ceux qui ont été à la Bastille se sont plaints de la nourriture et ont prétendu que cet article devoit être une mine d'or pour le gouverneur, qui, seul, en avoit l'inspection comme il en avoit l'entreprise. Chaque prisonnier avoit par jour une livre de pain, une bouteille de mauvais vin, une soupe sans goût, des viandes de la moindre qualité et mal apprêtées ; en maigre, des mets au beurre fort ou à l'huile de réverbère : le tout servi sur une vaisselle d'étain dont la saleté soulevoit le cœur. Cependant quelques prisonniers avoient le crédit de se faire donner de la faïence et des couverts d'argent ; on a permis à quelques autres de faire venir leur repas de chez un traiteur, ce qui leur coûtoit le double de ce qu'il leur en eût coûté en ville ; mais du moins évitoient-ils par là le dégoût qu'inspiroit la royale gargote du château. »

Les heures de repas étaient sept heures pour le déjeuner, onze heures pour le dîner et six heures pour le souper. Les porte-clefs portaient ces repas dans les chambres des prisonniers, ils coupaient les morceaux de viande avec un couteau à lame arrondie qu'ils remportaient.

M. Ravaisson, en parlant de la nourriture donnée aux prisonniers, n'est pas de l'avis de l'auteur de la *Bastille dévoilée* : « A la Bastille, la nourriture était saine et abondante, les repas que le gouverneur faisait servir auraient fait envie à plus d'un bourgeois aisé, et si la cuisine excitait les plaintes des prisonniers, c'est que le gouverneur en était chargé et que se plaindre d'un geôlier, c'est toujours un soulagement pour ceux qu'il tient sous sa garde. »

Et il cite René-Auguste-Constantin de Renneville qui a écrit sur la Bastille, où il passa onze ans, de 1702 à 1713, un ouvrage intitulé : *l'Inquisition française*, et dont au reste il dit : « Il faut songer que c'étoit un espion. » La déclaration d'un pareil personnage mérite peu qu'on s'y arrête.

Les *Archives de la Bastille* nous apprennent encore que « les prisonniers pouvaient aussi acheter des livres autorisés. Mais on les examinait avec soin ; chaque volume était décousu, les feuillets de garde décollés et la reliure défaite pour surprendre les billets cachés dans l'intérieur. »

Nous avons dit qu'une bibliothèque avait été installée à la Bastille ; elle datait de 1783, et elle

était assez considérable pour mériter qu'un prisonnier en fît le catalogue.

« A ceux qui n'aimaient pas la lecture on permettait les jeux de dames et d'échecs, et les cartes étaient tolérées. Avec une autorisation ministérielle on pouvait avoir du papier, de l'encre et des plumes. On ne recevait le papier que feuille à feuille, et elles étaient soigneusement comptées; il fallait ensuite remettre aux officiers le même nombre de feuilles et la plume même qu'on avait reçue. On conçoit ces précautions dans un temps où le secret était l'habitude du gouvernement, surtout avec des gens arrêtés comme espions. Quelquefois on laissait aux auteurs leurs œuvres, plus souvent on les gardait pour les leur remettre à leur sortie...

« Ces distractions n'étaient pas les seules. Tous les prisonniers n'étaient pas soumis à un régime sévère, les ministres accordaient des adoucissements. Il y avait ce qu'on appelait *les libertés de la Bastille*. On les avait graduées, de manière à faire valoir les plus petites faveurs. »

C'était d'abord la promenade dans la cour. Les jeunes gens de famille, détenus sur la demande de leurs parents qui voulaient leur infliger quelques jours de pénitence, pouvaient aussi jouer aux quilles, au tonneau et au billard et causer entre eux; mais qu'on le sache bien, il y avait deux catégories de prisonniers bien distinctes à la Bastille, et les malheureux qu'on emprisonnait pour raison d'État n'avaient droit à aucune de ces faveurs réservées aux prisonniers de passage, leur seule distraction consistait à tâcher, malgré la surveillance des officiers et les peines les plus sévères, à inventer les moyens de correspondre avec le dehors; c'était en écrivant quelques mots sur un lambeau de chemise avec un os taillé en pointe et que le prisonnier trempait dans son sang en guise d'encre, et en essayant après s'être procuré un caillou ou tout autre objet d'une certaine pesanteur, de l'envelopper de ce billet et de le jeter par la fenêtre dans l'espoir qu'il tombe sous les yeux d'un passant; mais que de fois c'était peine perdue !

En cas de maladie des prisonniers, le gouverneur averti devait faire prévenir le médecin qui donnait aux malades les soins nécessaires. S'il y avait danger de mort, il en était donné avis au ministre ainsi qu'au lieutenant général de police, et l'on s'informait auprès d'eux s'il était à propos de les faire administrer; cette cérémonie devait se faire de préférence la nuit; le saint viatique venait de l'église Saint-Paul; on l'avait envoyé chercher par un porte-clefs qui conduisait le cortège jusqu'à la porte de la forteresse; arrivé là on cessait de sonner; le grand pont-levis du gouverneur était baissé, la garde se rangeait à l'intérieur, des deux côtés du pont et se mettait en état de défense; en pareille occasion le tambour ne battait pas; les deux flambeaux qui accompagnaient le cortège restaient au corps de garde du château, et le dais était laissé au bas de l'escalier de la tour dans laquelle se trouvait le malade, ainsi que les deux porteurs; il ne montait dans la chambre du prisonnier que le porte-Dieu et son répondant. On leur donnait six livres pour leur dérangement.

La cérémonie terminée, le cortège s'en retournait comme il était venu, et le porte-clefs le reconduisait à l'église.

Si le malade mourait, le gouverneur en instruisait le ministre et le lieutenant de police.

L'enterrement se faisait la nuit à la paroisse Saint-Paul; deux porte-clefs y assistaient et servaient de témoins; en cette qualité, ils signaient les registres de décès.

A moins d'ordre contraire émanant du ministre, le nom de famille ne figurait pas sur l'acte de décès. C'était d'ordinaire un commissaire spécial qui était chargé du détail de la sépulture et qui disait sous quel nom le prisonnier devait être inhumé.

Le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu, la procession passait sur la place de la Bastille, et la garnison allait ce jour-là, à dix heures du matin, se mettre en haie le long de la chaussée joignant le couvent des dames Sainte-Marie.

La procession débouchait par la rue des Tournelles; aussitôt que le clergé était en vue du fort, il était salué par une salve d'artillerie et à l'approche du dais la troupe mettait un genou en terre; le saint sacrement entrait dans le couvent des dames Sainte-Marie et, pendant ce temps, l'officier commandait trois décharges de mousqueterie à sa troupe; à la sortie du saint sacrement du couvent, les soldats mettaient de nouveau un genou en terre et une seconde salve d'artillerie se faisait entendre.

Enfin, lorsque la procession se mettait en marche pour rentrer à Saint-Paul, l'officier faisait défiler et rentrer la garde au château, et une troisième fois le canon tonnait lorsqu'on supposait que la procession arrivait à l'église.

On fêtait aussi la Saint-Jean à la Bastille; la veille, trois salves d'artillerie étaient tirées à quatre heures du matin; le soir, on faisait un feu de fagots sur la place; la garnison sortait à neuf heures du soir pour assister au feu et se rangeait en haie autour du bûcher; c'était alors que l'officier qui la commandait prenait un flambeau des mains d'un homme qui le suivait, et mettait le feu au bois; au même instant le canon se faisait entendre, puis une seconde décharge d'artillerie et une troisième d'artillerie et mousqueterie, après lesquelles l'officier rentrait à la Bastille avec sa troupe.

Les princes et princesses du sang n'entraient jamais dans l'intérieur de la Bastille, et les étrangers ne pouvaient y pénétrer qu'avec une autorisation spéciale du gouverneur.

Lorsque le czar Pierre le Grand vint à Paris, sous la régence, il demanda à voir le magasin d'armes de la Bastille et à la visiter; mais on lui fit comprendre qu'à l'exception du magasin d'armes, il ne pouvait en voir davantage, et le temps qu'il passa à examiner les armes, la compagnie de gardes de la Bastille fit la haie sur le chemin qu'il devait prendre pour ressortir.

Lorsqu'on accordait aux parents ou aux amis des gentilshommes détenus « par correction » l'autorisation d'entrer à la Bastille, ils étaient tenus de déposer leurs épées au corps de garde; seuls les maréchaux de France avaient le droit d'entrer l'épée au côté. Cependant, d'après une décision rendue par le duc d'Orléans, régent du royaume, il fut permis aux capitaines des gardes du corps et aux ducs et pairs de garder leur épée.

Il n'était pas d'usage, jadis, de faire dire des messes à la Bastille, soit pour les morts, soit pour tout autre motif; lorsque les prisonniers demandaient à en faire dire et qu'ils en avaient obtenu la permission, elles se disaient au dehors.

On ne priait, dans l'intérieur de la Bastille que pour le roi et la famille royale.

Cependant, sous Louis XV, cette coutume se modifia, et six prisonniers purent, les dimanches et fêtes, assister à des messes qui étaient dites trois fois dans la matinée; ce nombre de six était absolu, en raison du chiffre correspondant des tribunes étroites dans lesquelles chaque prisonnier se tenait pour assister à la première ou à la seconde messe seulement, la troisième étant dite pour le gouverneur et les personnes de sa maison; cependant, par faveur spéciale, le gouverneur autorisait parfois quelques prisonniers privilégiés à prier en sa compagnie.

Nous avons jusqu'alors montré en quoi consistait le régime ordinaire des prisonniers sans importance, que nous avons même appelés souvent des détenus; mais venons à ceux qui étaient considérés comme des criminels; pour ceux-ci, il y avait toutes les horreurs du cachot et la chambre de la question dont nous n'avons pas encore parlé, et qui était située au bas de la tour du Trésor; c'était là, qu'avant que Louis XVI eût aboli cette atroce coutume de torturer les accusés pour obtenir d'eux, par la douleur, l'aveu de leurs crimes, on faisait subir aux malheureux envoyés à la Bastille pour y attendre leur jugement, des supplices aussi barbares qu'inhumains.

Cependant, malgré que les hommes civilisés aient inventé des raffinements de cruautés que réprouveraient des tribus sauvages, on n'employait à la Bastille que deux modes de tortures: celle de l'eau et celle des brodequins que nos lecteurs connaissent.

Bien qu'au XVIIIe siecle on ne se servit plus que de ces deux moyens de torture, il faut croire que, précédemment, on employait tous ceux en usage, car, lorsque la Porte fut, par ordre de Richelieu, emprisonné à la Bastille, on le fit descendre à la chambre de la question, et là, pour l'intimider, on lui fit voir en détail tous les instruments de torture et on lui expliqua tout au long comment on se servait des ais, des coins, des cordages, des tenailles, et comment on arrivait à tenailler les chairs, à faire craquer les os, à aplatir les genoux.

Mais laissons de côté ces tristes souvenirs de pratiques odieuses, heureusement disparues.

Voici qu'elle était la consigne observée dans le corps de garde de la Bastille; elle est datée de 1761 et était encore en usage en juillet 1789.

« 1. — Le commandant du poste ne laissera entrer l'épée au côté que le roi, Monseigneur le Dauphin, les princes du sang et légitimés, les ministres de Sa Majesté qui sont secrétaires d'État, MM. les maréchaux de France, les capitaines des gardes du corps, les ducs, l'état-major, le directeur du génie ou ingénieur, l'officier d'artillerie et les gardes des archives.

II. — On aura soin de faire entrer sans retard M. le commissaire de Rochebrune chaque fois qu'il se présentera.

III. — Les bas officiers doivent s'appliquer à connoître la figure et le nom de tous les domestiques et autres personnes qui entrent et sortent journellement dans le château.

IV. — Ils doivent aussi savoir le nom des tours, pour pouvoir, quand ils sont en faction dans la nuit, dire positivement dans laquelle ils auront remarqué quelque chose de nouveau.

V. — La sentinelle de la porte de la cage, du côté du corps de garde, ouvre et ferme la porte: elle ne doit laisser entrer ni sortir personne qu'elle ne connoisse parfaitement; elle arrêtera tous ceux et celles qu'elle ne connoîtra pas.

VI. — La sentinelle de dedans la cage qui est dedans la cour intérieure, doit en user de même et surtout bien s'assurer des personnes qui sortent de l'intérieur, et au moindre doute, arrêter ceux qui se présenteront et faire venir un officier de l'état-major pour lever la difficulté; de plus, elle sonnera l'heure à tous les quarts pendant la nuit, depuis dix heures du soir jusqu'à six heures du matin et trois coups de cloche seulement à chaque heure du jour, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir; de plus, la sentinelle sonnera pour la messe, et après avoir sonné la messe elle se retirera au corps de garde, en fermera la fenêtre et attendra qu'on l'avertisse pour aller en faction à la porte des cabinets de la chapelle, où elle demeurera jusqu'à ce que la messe soit finie.

VII. — Après la messe elle entrera dans le corps de garde, jusqu'à ce qu'on l'avertisse pour retourner en faction à la porte du dedans de ladite cage.

VIII. — Elle ne doit point perdre de vue les prisonniers qui se promèneront dans la cour; il faut qu'elle ait une attention continuelle à remarquer s'ils jettent ou laissent tomber papier, billet, paquet ou autres choses quelconques; elle empêchera qu'ils n'écrivent sur les murailles et rendra compte de tout ce qu'elle aura remarqué pendant le temps de sa faction.

IX. — Il est très expressément défendu aux sentinelles et à tous autres, quels qu'ils puissent être, excepté les officiers de l'état-major et les porte-clefs, d'adresser la parole, ni même de répondre aux prisonniers sous quelques prétextes que ce soit.

X. — Les corps de garde fourniront quatre fusiliers pour poser au bas des escaliers, lorsqu'on servira les prisonniers à dîner à onze heures du matin et à souper à six heures du soir, de même que dans d'autres cas si l'on en a besoin.

XI. — Les sentinelles lorsque la nuit sera venue crieront : Qui va là? à tous ceux qui se présenteront et ne laisseront passer personne sans l'avoir bien reconnu.

XII. — Avant de faire lever les ponts pour la fermeture du poste, le commandant du poste fera avertir dans le gouvernement tous ceux qui doivent coucher dans l'intérieur; les ponts levés, il remettra les clefs à M. le lieutenant de roi et reviendra les chercher à l'arrivée des ordres du roi et à l'ouverture des portes.

XIII. — A l'arrivée d'un prisonnier, soit de jour ou de nuit, le commandant du poste fera entrer toute sa troupe dans le corps de garde et aura attention qu'il ne soit vu ni parlé à personne.

XIV. — L'ouverture des portes se fera le matin à cinq heures en été et à six heures en hiver, à moins qu'il ne soit ordonné autrement.

XV. — Lorsqu'il y aura des ouvriers qui travailleront dans l'intérieur, il faut toujours une sentinelle à demeure auprès desdits ouvriers, et quelquefois plusieurs, quand le cas l'exigera, pour veiller sur ces mêmes personnes avec la même attention et vigilance que si on leur avoit confié un prisonnier, pour qu'il ne se commette aucunes choses contre le bien du service du roi ni qui puisse tendre à corruption ni approcher d'intelligence avec aucun prisonnier.

XVI. — Lorsque le caporal de garde ou autres bas officiers seront commandés pour aller au jardin ou sur des tours, pour y accompagner un prisonnier, il leur est défendu très expressément d'avoir aucun entretien avec lui; ils sont seulement pour prendre garde à ses actions et qu'il ne fasse aucun signal au dehors, et faire rentrer les prisonniers à l'heure qui leur sera ordonnée et les remettre à un officier de l'état-major et à son défaut entre les mains d'un porte-clefs.

XVII. — Lorsqu'il arrive des ordres du roi pour mettre un ou plusieurs prisonniers en liberté, la sentinelle de la cage ne les laissera point sortir absolument, sous quelque prétexte que ce puisse être, que ce ne soit un officier de l'état-major qui les fasse passer; il en sera usé de même pour les prisonniers, quels qu'ils soient, qui auront la promenade au jardin, et s'il ne se trouve pas d'officiers de l'état-major au château, les prisonniers ne se promèneront pas. »

Le 20 septembre 1764, l'ordre suivant fut adressé au gouverneur de la Bastille par le ministre : « De par le roi Sa Majesté voulant, pour le bien du service, établir une règle concernant différens usages et voulant remédier aux inconvéniens qui en résultent par toutes les variétés arbitraires, elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

« Art. 1er. Le gouverneur qui commandera ou tout autre officier ne reconnoîtra que les ordres de Sa Majesté et ceux qui lui seront donnés par le secrétaire d'État.

« Art. 2. L'ordre établi pour le service intérieur et extérieur de la place ne pourra être changé que par ordre du gouverneur; et en son absence ou par congé ou autrement, rien ne pourra être augmenté ou diminué que par le secrétaire d'État ayant le département de Paris.

« Art. 3. Le gouverneur ne pourra découcher sans la permission du secrétaire d'État du département de Paris, de même que les officiers du dit état-major; en cas de maladie du lieutenant de roi et du major, qui seront obligés de coucher dans l'intérieur, le gouverneur instruira le ministre si l'on croit être obligé de les transporter hors de l'intérieur.

« Art. 4. Aucun officier de l'état-major ne pourra sortir hors de la ville pour aller à la campagne ou ailleurs, sans en prévenir le gouverneur.

« Art. 5. Veut Sa Majesté que tous les officiers de l'état-major du dit château fassent tous les jours, au moins une ronde et que pendant le jour il reste toujours au dit château deux des officiers, et dans le cas où il y auroit quelqu'un de malade, il en restera au moins un.

« Art. 6. Le roi ayant reçu le serment de fidélité du gouverneur, l'intention de Sa Majesté est qu'il reçoive à l'avenir ceux du lieutenant de roi, major et autres officiers du dit château, duquel serment sera fait mention sur les provisions, brevets et commissions qui leur seront expédiés.

« Art. 7. Sa Majesté veut, entend, qu'en l'absence du gouverneur, soit par congé ou autrement, l'officier qui se trouvera commander au dit château ne laisse voir ni parler à aucun prisonnier par qui que ce soit du dehors, sans être porteur des ordres de Sa Majesté, et que les visites se fassent dans la salle du conseil du dit château, et non dans les chambres de l'état-major, à moins que la salle du conseil ne soit occupée pour quelque travail et que les visites se fassent en présence de deux officiers.

« Art. 8. Tous les officiers de l'état-major iront plusieurs fois par semaine voir les prisonniers dans leurs chambres et en rendront compte tous les jours à M. le gouverneur, excepté aux prisonniers qu'il défendra de voir; ce qui s'observera en son absence comme présent au dit château. Mande et ordonne Sa Majesté au gouverneur du dit château de tenir la main à la présente ordonnance et à tous les officiers de s'y conformer sans pouvoir y contrevenir chacun à son égard en quelque manière que ce soit, dérogeant Sa Majesté, pour le château de la Bastille seulement, à toutes ordonnances contraires, etc. Signé Louis et plus bas Phelypeaux.

La Bastille dévoilée donne la liste suivante des gouverneurs de la Bastille :

Le sire de Saint-Georges fut mis dans la Bastille pour y commander sous Charles VI en 1404.

Le prince Louis de Bavière, oncle du dauphin, y fut mis en 1413 pour commander pour le dauphin, le roi étant malade.

Thomas de Beaumont en 1437 sous Charles VII.

Philippe l'Huillier, sous Louis XI, en 1475. Pendant le procès du connétable de Saint-Paul, il eut ordre d'être présent et d'assister à tous les interrogatoires qu'on fit subir à ce seigneur.

Le duc de Guise sous Henri III. Bussy Leclerc y gouverna sous lui comme capitaine en 1588.

Du Bourg sous Henri III et Henri IV; il était gouverneur lors de la réduction de Paris le 22 mars 1594. Il avait d'abord fait mine de vouloir défendre la forteresse, mais il se rendit trois jours après la réduction de la ville et en sortit « bagne et vie sauve. »

Maximilien de Béthune duc de Sully, sous Henri IV, en 1601 et en 1611. Il remit le gouvernement à Louis XIII qui lui fit donner 60,000 livres de récompense.

Marie de Médicis, étant régente sous Louis XIII, s'en fit gouvernante en 1611 et en donna la garde à M. de Châteauvieux, son chevalier d'honneur. Il y était en qualité de lieutenant de roi.

Le maréchal de Bassompierre sous Louis XIII en 1617. Le roi nomma M. de Bassompierre pour commander à la Bastille avec 60 Suisses qui se relevaient à tour de rôle pour le service. Il n'y resta que 8 ou 10 jours au bout desquels le roi lui donna l'ordre de remettre la place aux mains de M. de Luynes, qui ne resta pas non plus longtemps en possession de son gouvernement, car :

Le maréchal de Vitry fut aussi gouverneur dans le courant de la même année 1617.

Le duc de Luxembourg, frère du connétable de Luynes, gouverneur en 1626.

Le maréchal de l'Hospital aussi en 1626. — Le 7 mai, il vint à la Bastille y amener les sieurs Modène et Daugent et en chassa la compagnie que le duc de Luxembourg y avait mise et la remplaça par 30 soldats du régiment des gardes qui se relevaient aux ordres du sieur de la Coste, enseigne des gardes du corps. Cet officier commanda à la Bastille jusqu'au moment de la Fronde, où il fut remplacé par :

Le Clerc du Tremblay; après que la Bastille se fut rendue et que le Parlement eut fait sa paix avec le roi, il fut stipulé dans le onzième article du traité que la Bastille serait remise entre les mains du roi. Ce traité fut signé à la date du 11 mars 1649. Le 1er avril, la paix fut confirmée, et ce jour-là, la cour promit de ne point presser la restitution de la Bastille, et elle s'engagea même sur parole de la laisser aux mains de Louvières, fils du président Broussel; il fut en effet établi gouverneur par le Parlement, lorsque la Bastille fut prise par le duc d'Elbeuf.

Le 21 octobre 1652, le roi étant rentré à Paris, Louvières remit le gouvernement de la Bastille à M. de la Bachelerie qui y avait été envoyé par le roi, afin de recevoir sa démission.

Baisemaux de Montlezun fut nommé gouverneur le 10 avril 1658, et Louvières reçut une gratification de 90,000 livres.

Benigne d'Auvergne de Saint-Marc seigneur de Dimon et Balleteau, bailli et gouverneur de Sens, fut fait gouverneur de la Bastille le 19 décembre 1697; il y mourut le 26 septembre 1708.

Charles le Fournier de Bernaville, ancien lieutenant de roi du château de Vincennes, lui succéda le 12 novembre 1708; il mourut le 8 décembre 1718.

Jourdan de Launey, lieutenant de roi de la Bastille depuis le 10 août 1710, en fut fait gouverneur le 9 décembre 1718; il mourut le 6 août 1749; il fut remplacé dès le même jour par :

Pierre Baisle, ancien lieutenant de roi au château de Vincennes, exempt des gardes du corps et capitaine au régiment de Champagne. Il mourut le 5 décembre 1758.

François Jérôme Dabadie, lieutenant de roi de la Bastille, ancien capitaine au régiment de Piémont, fut nommé à sa place le 8 décembre 1758; il mourut le 18 mai 1761.

Messire Antoine-Joseph-Marie Mâcon Chapelles, comte de Jumilhac de Cubjac, premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, gouverneur le 29 mai 1761.

Jourdan marquis de Launey, né à la Bastille en 1740, mousquetaire noir, puis officier au régiment des gardes jusqu'à 1763 ou 1764, gouverneur au mois d'octobre 1776, mort le 14 juillet 1789.

A cette liste que nous avons voulu donner telle qu'elle fut publiée, il convient d'ajouter :

1° Le premier gouverneur omis, Jean de la Personne, vicomte d'Assy, qui fut investi du commandement en 1385;

2° De Vic, que Henri IV, lorsqu'il entra à Paris, donna pour successeur immédiat à du Bourg avant que Sully fût nommé gouverneur.

Voici comment se composait en 1789 le gouvernement du château royal de la Bastille :

M. de Launey, gouverneur de la Bastille, fut entraîné à l'Hôtel de ville, escorté d'une troupe nombreuse.
(Page 142, col. 2.)

Le marquis de Launey (et non Launay, comme on l'a écrit souvent à tort), capitaine et gouverneur;

Le chevalier de Saint-Sauveur (1768), lieutenant pour le roi;

Chevalier (1749), major;

Bailli de Gallardon (1775), adjoint en survivance;

Delorme (1782), officier adjoint à l'état-major;

L'Archer Daubancourt (1765), ingénieur en chef et directeur des fortifications;

Delon de Lassaigne (1768), médecin du roi;

Le Coq (1750), chirurgien et apothicaire-major;

Bottin des Essards (1779), chapelain du château; — Mac-Mahon, honoraire; — l'abbé Faverty, honoraire; — l'abbé Tauf, confesseur; — l'abbé Duquesne, en survivance; — Martin, commis aux archives; — Duval, garde des archives;

Chenon père (1774), commissaire;

Le Febvre (1775), entrepreneur des bâtiments du roi et de la Bastille.

Ajoutons qu'il y avait aussi à la Bastille une sage-femme en titre, et que son office ne fut pas toujours une sinécure.

Mais arrivons au récit du combat qui devait faire tomber la Bastille aux mains des Parisiens.

On sait que les gardes-françaises avaient déposé les armes, déclarant « qu'ils les avaient prises pour défendre la patrie et non pour l'opprimer. »

En conséquence, c'était eux qui enseignaient à la nouvelle milice bourgeoise à se servir des fusils et des autres armes dont elle ignorait le maniement.

De Saint-Denis s'étaient aussi échappés une foule de soldats qui, se mêlant aux groupes, distribuaient des cartouches et faisaient faire l'exercice, concurremment avec les gardes-françaises.

Mais si le peuple se disposait à la lutte, de son côté, le gouverneur de la Bastille n'était pas resté inactif; il avait reçu l'ordre de se défendre et de surveiller les rassemblements qui auraient l'air de menacer le château.

Il avait, en conséquence, mis la forteresse en état de défense.

Les tours étaient garnies de 15 pièces de canon dont 11 de 8 livres et 4 de 4 livres de balles; ces pièces étaient montées sur des affûts et châssis marins et ne pouvaient avoir d'autre destination que celle de servir aux réjouissances publiques. Après une première décharge, les artilleurs ne pouvaient en faire une seconde sans être exposés au feu de la mousqueterie ennemie. Pour l'éviter, il aurait fallu recourir au moyen long et pénible des leviers pour reculer la pièce.

Aussi, l'on avait placé dans la grande cour, en face de la porte d'entrée, trois autres pièces d'artillerie de campagne de 4 livres; ces pièces avaient été amenées de l'Arsenal quelque temps auparavant, elles étaient chargées à mitraille.

M. de Launey avait de plus fait tirer du magasin d'armes et entrer dans le château douze fusils de rempart, qu'on appelait alors les amusettes du comte de Saxe; ils portaient chacun une livre et demie de balles.

Il les avait fait préparer tous, mais il n'y en eut qu'un dont on put se servir, celui que les Suisses placèrent à un trou qu'ils pratiquèrent exprès, par ordre de l'officier qui les commandait, à la porte du grand pont du château.

La Bastille avait encore pour sa défense 400 biscaïens, 14 coffres de boulets sabotés (c'est-à-dire portant avec eux leur cartouche), 15,000 cartouches, un certain nombre de boulets de calibre, 250 barils de poudre du poids de 125 livres chacun. Cette poudre avait été transportée, dans la nuit du 12 au 13, de l'Arsenal à la Bastille par les Suisses de Salis-Samade. Elle fut d'abord déposée dans la cour, et le lendemain on la mit en grande partie dans le cachot de la tour de la Liberté; le reste fut porté dans la Sainte-Barbe située sur la plate-forme.

Indépendamment de tous ces canons et de ces munitions de guerre, le gouverneur avait encore, le 10, fait porter sur les tours six voitures de pavés, de vieux fers, tuyaux de poêles, chenets, boulets qui n'étaient pas de calibre, etc., trouvés dans les fossés, et qu'il destina à défendre les approches du vieux pont, dans le cas où les munitions viendraient à manquer et où les assiégeants s'avanceraient de façon que le canon ne pût plus les atteindre, ce qui devait arriver, puisque, malgré la précaution que M. de Launey avait prise de faire tailler pendant la nuit les embrasures de canon d'environ un pied et demi, les deux pièces placées à ces embrasures ne pouvaient être braquées plus près que sur le pont de l'avancé (une seule de ces pièces qu'on nommait les *suédoises* fut tirée).

Quelques jours auparavant, on avait mis en état les ponts-levis, enlevé les garde-fous, afin qu'ils ne pussent servir à franchir le fossé lorsque les ponts seraient levés. (Ils avaient été transportés dans la cour du puits.)

On avait aussi transféré dans la troisième tour (celle de la Comté) le sieur Tavernier, qui était dans la première (celle de la Bazinière), pour pratiquer des meurtrières dans la chambre qu'il occupait, et à l'aide desquelles on pût tirer sur le pont; cette espèce de barbacane était pratiquée dans l'une des anciennes fenêtres qui avaient été murées. On essaya d'y adapter un fusil de rempart, mais on ne put y parvenir, les ouvertures ne se trouvant pas assez larges pour son calibre.

Les provisions de bouche consistaient en deux sacs de farine et un peu de riz. Il y avait du bois, mais pas d'autre four qu'un four à pâtisserie, et d'autre eau que celle fournie par des conduits qui la prenaient dans un bassin extérieur, et qu'on pouvait facilement intercepter.

Dès le matin du 14, après de vives sollicitations, quelques soldats, qui manquaient de tout dans l'intérieur du château, obtinrent la permission de sortir pour aller chercher des provisions de bouche.

Deux d'entre eux, dont un tambour, furent arrêtés par le peuple et conduits à l'Hôtel de ville, où on les interrogea, puis on les rendit à la liberté.

A propos de ces soldats, il faut reconnaître que, si le gouverneur avait pris certaines précautions de défense et réuni des armes et des munitions, il ne s'était guère inquiété de la garnison qui devait défendre le fort, car cette garnison se composait de 32 soldats du régiment de Salis-Samade, commandés par le lieutenant Louis de Flue, et de 82 soldats invalides, dont deux canonniers de la compagnie de Monsigny.

Le tout formait donc environ 115 hommes, et l'on craignait une attaque!

M. de Lamartine a, dans *les Girondins*, a signalé cette incurie :

« Le marquis de Launey, dit-il, avait comme un pressentiment de l'attaque qu'il devait subir; témoin de la prise et de l'incendie de la manufacture Réveillon, il avait compris la force et la puissance des émotions populaires, et avait en même temps deviné que, tôt ou tard, la Bastille devait fatalement subir le choc d'un de ces terribles mouvements. Aussi, plusieurs fois, avait-il adressé à M. le maréchal de Broglie et à ses lieutenants des demandes réitérées de renfort, auxquelles on ne fit droit qu'en envoyant un faible détachement de vingt-cinq soldats d'un régiment suisse, sous le commandement d'un officier nommé de Flue. On ne peut s'expliquer cette incurie du maréchal et de ses lieutenants; ils auraient dû savoir que, quand on a la Bastille, il faut, en temps de révolution, une armée pour la garder. »

Malgré qu'on connût ces détails, ce mot de Bastille avait tellement le privilège d'épouvanter,

que le comité siégeant à l'Hôtel de ville n'était pas rassuré sur l'issue de la journée.

Il se disait que la forteresse était si colossale qu'une centaine d'hommes, abrités derrière les meurtrières et les doubles et triples grilles qui l'entouraient, pouvaient en toute sûreté faire un affreux carnage des assiégeants ; que la Bastille serait en réalité imprenable par le peuple qui n'avait ni le temps ni les moyens de faire un siège en règle, et que ses batteries pourraient aisément démolir le Marais, le quartier et le faubourg Saint-Antoine. En conséquence, désireux d'empêcher que le sang coulât, il envoya une députation au gouverneur pour lui promettre qu'on ne l'attaquerait pas, s'il retirait ses canons et ne commençait pas les hostilités.

Cependant la colonne armée, qui s'était détachée d'elle-même des masses compactes de l'Hôtel de ville, grossie en route, dans la large rue Saint-Antoine, par tous les affluents des rues populeuses de ce quartier, arrivait lentement sous le canon de la forteresse, et bientôt deux cent mille hommes se trouvèrent aux environs de la Bastille.

A leur tête marchait une députation de la ville.

La députation se composait de trois personnes. C'étaient un officier de police nommé Bellon, un sergent des gardes-françaises nommé Chatou, et un sous-officier d'artillerie nommé Bellefond. Fiers de leur titre de parlementaires, ils traversèrent la foule, l'entraînèrent sur leurs pas et demandèrent, au nom de la ville, à conférer avec le gouverneur. La première grille s'ouvrit à leur voix, et ils purent pénétrer jusqu'au bord du fossé, suivis d'une foule immense et tumultueuse qui s'était introduite par la grille ouverte. Le gouverneur, accompagné de ses officiers, parut sur l'autre bord du fossé ; il déclara qu'il n'accorderait l'entrée dans la place qu'aux délégués, et consentit à livrer trois sous-officiers de la garnison en otage au peuple, qui craignait un piège pour les siens.

Les délégués furent reçus à merveille par le marquis de Launey, qui les rassura sur ses intentions et les renvoya satisfaits de sa condescendance et de ses assurances. Le peuple, à leur sortie, rendit au gouverneur ses trois otages, après les avoir enivrés de ses caresses et disposés à la désobéissance si on leur commandait le feu.

Tout présageait une trêve ou une pacification entre les groupes rapprochés et témoins de cette entrevue, quand un nouveau parlementaire, animé d'une audace plus impérieuse, l'avocat au Parlement Thuriot de la Rozière, se présenta devant le pont-levis, et obtint du marquis de Launey l'entrée de la place. Là, il somma le gouverneur de retirer les canons, de désarmer la forteresse et de remettre la place à la garde civique.

— Je viens au nom de la nation et de la patrie, dit-il, vous représenter, monsieur le gouverneur, que les canons braqués sur les tours causent beaucoup d'inquiétude dans Paris ; je suis chargé de vous prier de les faire descendre et de rassurer ainsi la population.

— Ce que vous me demandez n'est pas en mon pouvoir, répondit M. de Launey ; ces pièces d'artillerie ont été de tout temps sur les tours, je ne pourrais les faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi.

Néanmoins, le gouverneur, sur la demande de M. de Rozière, consentit à le laisser pénétrer dans l'intérieur de la forteresse où se trouvaient les soldats ; l'envoyé de la ville les somma, toujours au nom de la nation et de la patrie, de changer la direction des canons braqués sur les tours et de se rendre.

Il fut interrompu par le bruit des tambours qui battaient aux champs sur un signe de M. de Launey, afin de couvrir la voix de l'avocat, qui demanda alors à monter sur les tours ; le gouverneur l'accompagna pour lui prouver qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre la ville ; en redescendant, Thuriot voulut de nouveau parler aux troupes, mais M. de Launey ne le lui permit pas :

— Votre mission est terminée, monsieur, lui dit-il, allez donc faire savoir au comité des électeurs de Paris que les soldats du roi sont les amis du peuple et les défenseurs de la patrie ; je vous jure qu'ils ne feront point usage de leurs armes, si l'on ne nous attaque pas. N'est-ce pas, messieurs ? ajouta-t-il, en se tournant vers les officiers.

— Oui, nous le jurons, répondirent ceux-ci.

— Nous le jurons, répétèrent quelques soldats.

Alors Thuriot se retira en répétant qu'il rendait le gouverneur et les soldats responsables du sang versé.

Il était temps qu'il reparût, le peuple s'inquiétait de ne pas le voir revenir.

Soudain une nouvelle bande armée déboucha du faubourg Saint-Antoine en s'écriant :

— Nous voulons la Bastille, en bas la troupe !

Quelques-uns, s'introduisant par le petit toit d'un corps de garde, parvinrent à sauter dans la première cour et brisèrent à coups de hache les chaînes du pont-levis.

A partir de ce moment la lutte s'engageait.

Tout à coup un coup de canon retentit : c'était alors que la foule traversait le pont-levis qui venait d'être abaissé et pénétrait dans la seconde cour.

La fusillade commença, les invalides tirèrent sur la foule qui se dispersa en criant :

— Trahison ! Trahison !

Un groupe d'hommes s'efforçait de se faire jour à travers la place, portant sur un brancard le corps d'un soldat des gardes-françaises, atteint par un boulet, et dont le sang rougissait le pavé sous leurs pas. Lentement, ils traversèrent le

faubourg, demandant vengeance pour cette victime, et allèrent déposer le brancard sur le perron de l'Hôtel de ville.

A la vue de ce cadavre, la foule furieuse se précipita contre les murs de la forteresse.

« L'attaque, ainsi commencée, continue furieuse et acharnée. Des soldats aux gardes-françaises, des déserteurs des régiments de l'armée de Paris, des vétérans, des invalides accourent, revêtent des lambeaux d'uniformes et dirigent la foule, du droit de leur expérience. Un officier du régiment de la reine, Élie, est reconnu pour chef à ses insignes militaires, et chacun obéit à sa voix. Malgré tout, les projectiles n'atteignaient que les murs, puisque le combat terminé, on reconnut que la garnison n'avait perdu qu'un seul homme nommé Fortuné, tué roide sur les tours, et que trois ou quatre soldats invalides avaient été blessés légèrement.

« Une deuxième députation des électeurs qui vient sommer de Launey de recevoir un détachement de la milice pour garder la place, de concert avec la garnison, ne peut pénétrer jusqu'à lui. En ce moment, le peuple met le feu à plusieurs voitures de fumier pour incendier les bâtiments qui masquent la forteresse et pour asphyxier les assiégés. »

Cette députation était composée de MM. de la Vigne, l'abbé Faucher, Chignard, électeur, et Bottidout, député suppléant de Bretagne; ces quatre commissaires se présentèrent trois fois et pénétrèrent jusque sous la voûte d'entrée du côté de la rue Saint-Antoine et furent témoins du carnage qui se faisait autour d'eux, tandis qu'ils donnaient lecture aux gens armés de l'arrêté suivant qui venait d'être pris à l'Hôtel de ville et qu'ils étaient chargés de transmettre au gouverneur de la Bastille.

« Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launey, commandant de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne qui la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement et qui seront aux ordres de la ville. Fait à l'Hôtel de ville le 14 juillet 1789, signé de Flesselles, prévôt des marchands et président du comité ; de la Vigne, président des électeurs. »

Enfin, une heure plus tard, on entendit du côté de l'Arsenal le bruit d'un tambour, accompagné de cris et d'acclamations, et l'on aperçut un drapeau escorté par une foule immense de gens armés; c'étaient des députés de la ville qui voulaient voir le gouverneur.

Celui-ci et les bas officiers qui étaient alors sur les tuors crièrent defaire avancer le drapeau et les députés et d'engager le peuple à se retirer dans la cour du passage. Au même instant, un bas officier nommé Guyot de Fleville, pour prouver que l'intention de la garnison n'était pas de tirer, mit la crosse en l'air et engagea ses camarades à l'imiter, ce qui fut fait.

Le peuple cessa son feu, et les députés entrèrent par la porte de bois, dans la cour du passage, et purent voir sur la plate-forme un pavillon blanc en signe de paix.

Les députés restèrent dans la cour pendant environ dix minutes sans avancer davantage, puis se retirèrent dans la cour de l'Orme où ils se consultèrent, et finalement s'en retournèrent. C'étaient M. de Corny, assisté de M. de la Fleurie, du district des Filles Saint-Thomas, de M. de Milly, du même district, de M. de Beaubourg, de M. le comte de Piquot de Sainte-Honorine, de M. Boucheron, du district de Saint-Louis, de M. Coutans, commissaire de police de la ville, de M. Joannon qui portait le drapeau, de M. Six, architecte, et d'un tambour du régiment des gardes-françaises. M. de Corny, dans le rapport qu'il dressa à son retour, fit connaître que lui et ses collègues avaient dû se retirer, parce qu'au mépris des signaux de paix, ils avaient vu pointer une pièce de canon sur la cour de l'Orme — canon qui ne fut pas tiré, il est vrai, — et qu'ils avaient reçu en même temps une décharge de mousqueterie qui avait tué trois personnes à leurs pieds.

Le départ de la députation fut le signal de la reprise des hostilités.

La foule continua à tirer sans résultat sur les bas officiers postés sur les tours, et commença à briser à coups de hache les portes du quartier.

Bientôt les gardes-françaises apparurent et placèrent dans la cour de l'Orme deux pièces de 4 et un canon plaqué en argent qu'on avait pris au garde-meuble et un mortier; on plaça encore deux pièces à la porte qui communiquait au jardin de l'Arsenal.

Un coup de canon à mitraille fut alors tiré de la Bastille.

Mais le nombre des assiégeants augmentait toujours, et leurs canons tonnaient.

Par contre, le feu de la Bastille baissait sensiblement.

Vers quatre heures de l'après-midi, le gouverneur, vivement sollicité par ses soldats de rendre la Bastille, et commençant à comprendre qu'il ne pouvait plus longtemps soutenir le siège, prit la mèche d'un canon de la cour intérieure pour mettre le feu aux poudres qui se trouvaient dans la tour de la Liberté et voulut faire sauter la Bastille, ce qui eût eu pour résultat de détruire une partie du faubourg Saint-Antoine et toutes les maisons qui avoisinaient la forteresse.

Mais deux bas officiers, Fevrand et Béquard, instruits de ce dessein, s'y opposèrent et, la baïonnette à la main, ils repoussèrent le marquis de Launey de l'entrée de la tour et de celle de la sainte-barbe.

MARCHANDE DE LÉGUMES

(XVIe SIÈCLE)

(Pilori des Halles, même époque. — Bibliothèque Carnavalet. *Mœurs et usages.* Didot.)

Vue de la Bastille de Paris, de la Porte St. Antoine, et d'une partie du Fauxbourg

Imp. Chenaire et fils.

F. Rey, éditeur. — 198.

On découvrit des malheureux prisonniers oubliés dans leur cachot. (Page 143, col. 2.)

Au reste, il eût été difficile au gouverneur de mettre son projet à exécution, car affolé par ce qui se passait, il avait oublié de demander la clef des poudres qui se trouvait aux mains d'un porte-clefs qui n'était nullement disposé à la lui livrer.

Tout le monde commençait à perdre la tête dans l'intérieur du château ; M. de Launey demandait conseil aux uns et aux autres et ne voyait toujours d'autre parti à prendre que celui de se faire sauter, plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple à la fureur duquel on ne pouvait échapper.

Et ce qui, en effet, était bien de nature à donner à réfléchir au gouverneur, c'est que les assiégeants semblaient vouloir briser les murailles de la Bastille en se précipitant dessus avec rage ; ils se jetaient à travers la fusillade, et leur nombre était si grand, qu'ils devaient infailliblement arriver au but de leurs efforts.

— Nos corps combleront les fossés, avaient dit quelques-uns.

Et le gouverneur, en voyant cette myriade d'hommes acharnés à l'action, sentait bien que la partie était perdue ; ses soldats lui déclarèrent qu'il était impossible de résister plus longtemps, et qu'il fallait absolument faire monter le tambour sur les tours, pour rappeler et arborer le drapeau blanc, signe de capitulation.

Mais on n'avait pas de drapeau blanc. On était si loin de penser qu'il faudrait capituler! De Launey arbora un mouchoir pour en tenir lieu.

Les sieurs Rouf et Roulard montèrent sur les tours, hissèrent le mouchoir et firent trois fois le tour de la plate-forme en battant le rappel; cela dura environ un quart d'heure.

Le peuple tirait toujours, sans se soucier ni du drapeau ni du rappel.

Enfin, après que les deux invalides et le tambour furent redescendus, les assiégeants, voyant que la Bastille ne faisait plus feu d'aucun côté, s'avancèrent en faisant toujours des décharges jusqu'au pont de l'intérieur en criant :

— Abaissez le pont!

Un officier suisse adressa la parole aux plus rapprochés de lui pour demander si l'on voulait accorder à la garnison de sortir avec les honneurs de la guerre.

On lui répondit que non, mais que d'ailleurs il fallait faire cette demande par écrit.

Il montra alors un papier, en le passant par une sorte de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis.

On posa une grande planche sur le fossé et un sieur Réole s'avança vers la muraille, prit le papier et le remit à l'officier Élie qui le lut à haute voix.

Il contenait l'offre de se rendre et de déposer les armes contre la simple promesse de ne pas massacrer la troupe, et l'on terminait ainsi : «Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas.

Élie n'hésita pas.

— Foi d'officier, nous l'acceptons, dit-il, baissez vos ponts.

Au même instant un homme voulut également passer sur la planche, et avec un bâton armé, il tenta d'agrandir le trou par lequel on avait passé le papier, ou s'assurer de l'épaisseur du mur, mais il fit un faux mouvement et tomba dans le fossé.

— Abaissez le pont, crièrent plusieurs voix, il ne vous sera fait aucun mal.

Évidemment ceux qui parlaient de la sorte étaient de bonne foi.

Le pont-levis fut abaissé; le gouverneur en avait donné la clef au caporal Gaïard.

Élie Maillard, fils d'un huissier à cheval, qu'on devait retrouver plus tard à l'Abbaye, Hullin, le futur général comte de l'Empire, et qui était alors attaché à la buanderie de la reine, Tournay, Réole, Louis Morin, garçon boulanger, Imbert, horloger, passèrent.

Mais bientôt un torrent humain se précipita sur leurs pas et se jeta sur les soldats invalides qui avaient déposé leurs armes le long du mur, à droite en entrant.

Les Suisses, qui étaient du côté opposé, échappèrent à cette brusque agression; ils étaient revêtus de sarraux de toile et on les prit pour des prisonniers. D'ailleurs, on ne les avait pas vus pendant l'action, ils étaient dans la cour, d'où ils faisaient un feu continuel, tant par les créneaux que par les meurtrières qu'ils avaient pratiquées.

L'ivresse du combat était dans toutes les têtes; aussitôt dans l'intérieur du château, ce fut à qui se donnerait la joie de casser tout, de briser les portes du logement des officiers, de détruire les meubles, de tout saccager; mais, pendant ce temps, nombre de gens qui étaient restés dans la cour extérieure tiraient sur ceux qui avaient pénétré dans l'intérieur, croyant qu'ils faisaient partie de la maison.

« Monté au milieu des tours, rapporte le nommé Réole, dans son mémoire, pour faire voir à mes concitoyens que nous étions victorieux, un de mes amis que je tenais dans mes bras pour lui témoigner ma joie reçut une balle dans la bouche et tomba mort à mes pieds. C'est alors qu'on fit monter un garde-française sur un canon pour nous faire reconnaître et pour qu'on cessât le feu. »

De tous côtés, on demandait le gouverneur en proférant contre lui des menaces de mort, et le *Moniteur universel* raconte ainsi qu'il suit comment il fut pris et mis à mort.

« MM. Maillard, Cholat, le grenadier Arné et plusieurs des assaillants se disputent l'honneur d'avoir arrêté M. de Launey. Il n'était pas vêtu de son uniforme, il portait un frac gris avec un ruban ponceau; lorsqu'on se précipita sur lui à la Bastille, sa main tenait une canne à épée qu'il dirigeait contre sa poitrine.

« L'intrépide Arné la lui arracha. MM. Hullin, Élie et quelques autres se chargèrent de sa garde et parvinrent à le faire sortir de la Bastille, non sans éprouver les mauvais traitements du peuple dont le cri général le condamnait à mort. Ils prirent le chemin de l'Hôtel de ville escortés d'une troupe nombreuse. M. Élie, en uniforme, ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée.

« Après lui venait M. Legris, garde des impositions royales, qui ce jour-là et les suivants se signala par des actions de valeur; ensuite M. Maillard portant le drapeau; puis le gouverneur, tenu par MM. Hullin et Arné. Immédiatement après, marchait M. de Lépine, clerc de M. Morin, procureur au Parlement.

« Telle était l'escorte de M. de Launey.

« Presque tous ceux qui la composaient pensèrent être victimes de l'acharnement de la multitude contre le prisonnier et de leur zèle à le défendre de la colère générale. Les uns lui arrachaient les cheveux, d'autres lui présentaient leur épée et voulaient le percer. Le malheureux saisi des angoisses de la mort, disait à Hullin :

« — Ah! monsieur, vous m'avez promis de ne pas m'abandonner; restez avec moi jusqu'à l'Hôtel de ville.

« Mais la fureur de la foule allait croissant, son aveugle irritation n'épargnait pas ceux qui escortaient le gouverneur. M. de Lépine reçut sur la tête un coup de crosse de fusil et fut contraint d'abandonner l'escorte à l'Orme Saint-Gervais, Hullin, lui-même, malgré sa vigueur et sa grande taille, ne put résister à la violence de la multitude. Épuisé par les efforts qu'il avait faits pour défendre M. de Launey, accablé de mauvais traitements, il fut obligé de quitter son prisonnier à la Grève pour prendre un peu de repos. A peine était-il assis que, tournant les yeux, il aperçut la tête de M. de Launey au bout d'une pique.

« Les dernières paroles que le gouverneur prononça furent :

« — Ah! mes amis, tuez-moi! tuez-moi sur-le-champ, ne me faites pas languir!

« Craignant qu'on ne lui enlevât sa victime, le peuple venait de l'égorger sur les marches de l'Hôtel de ville. »

Lamartine juge ainsi cette fin cruelle :

« Telle fut la mort de M. de Launey. Victime de l'honneur, il ne rendit qu'avec le dernier soupir l'épée qui lui avait été confiée par son maître. La cour, l'armée, les royalistes, le peuple ont rejeté odieusement sur lui leur imprévoyance, leur lâcheté, leur sang. L'histoire n'écarte pas ainsi la responsabilité de la tête du vrai coupable pour inculper le seul innocent : il fit son devoir sans hésitation, il combattit sans espérance, il mourut sans faiblesse. Sa faute fut celle de la cour, du maréchal de Broglie et de M. de Bezenval qui n'avaient su ni le secourir ni le relever de son poste. »

Pendant que cette scène tragique se passe sur la place de Grève, la foule cherche à s'emparer des autres officiers de la Bastille : l'aide-major M. de Meray ; le lieutenant de compagnie des invalides M. Person ; un officier de même grade nommé Caron, et enfin, le major de Losmes.

Mais une voix s'élève pour les sauver.

— Eh quoi ! s'écrie-t-elle, votre première pensée est à la vengeance, quand elle devrait être à l'humanité? Vous songez à faire de ces instruments passifs du despotisme de nouvelles victimes au lieu de penser à délivrer celles de la tyrannie.

La foule s'arrête devant ce cri humain, et quelques honnêtes gens en profitent pour se constituer les gardiens de ces hommes et les faire sortir de la Bastille pour les mener à l'Hôtel de ville ; déjà ils approchaient de la place de Grève lorsqu'une bande armée les assaillit : le lieutenant Caron tombé percé de quatre coups de pique à travers les bras de ses défenseurs ; M. de Meray est renversé et immolé à l'angle de la rue des Tournelles ; à son tour le lieutenant Person est arraché à son escorte et tué sur le port au blé ; le major de Losmes, arrivé devant le passage voûté qui traversait alors l'Hôtel de ville, est assailli, pris, repris, disputé, déchiré entre ses défenseurs et ses assassins.

Revenons à la Bastille où, au milieu du tumulte, le sous-officier Béquard, qui avait empêché le gouverneur de faire sauter la Bastille, reçut deux coups d'épée et eut le poignet abattu d'un coup de sabre. Sa main fut portée en triomphe dans toutes les rues de Paris ; son cadavre fut enlevé de la Bastille et conduit à la Grève, où on le pendit.

Quant aux soldats suisses et aux soldats invalides, ils furent sauvés ; 22 de ces derniers avaient été menés à l'Hôtel de ville et un officier leur dit :

— Vous avez fait feu sur vos concitoyens, vous méritez d'être pendus, et vous le serez sur-le-champ.

— Oui! oui! clamèrent les assistants, livrez-nous-les, que nous les pendions.

Mais les gardes-françaises qui avaient conquis la faveur populaire pendant cette journée, implorèrent leur grâce et purent l'obtenir. Le sergent Marqué fit placer les invalides et les Suisses au milieu du détachement de gardes-françaises qu'il commandait et les conduisit, par la place des Victoires, jusqu'à la caserne de la Nouvelle-France.

Les autres se dispersèrent dans les différents districts.

En somme, la prise de la Bastille coûta aux assiégeants 80 morts et 88 blessés ; du côté des assiégés il n'y eut qu'un homme tué pendant le combat et six ou sept massacrés après la reddition de la forteresse.

Dans l'ivresse de la victoire, on avait oublié les captifs enfermés dans la forteresse, et quand on y songea il fallut enfoncer les portes des chambres et des cachots ; les geôliers n'avaient plus leurs clefs, les vainqueurs les leur avaient prises pour les promener en triomphe dans les rues.

Ces portes enfoncées, on trouva, dans la tour de la Comté : un fou appelé Tavernier, dans celle de la Bertaudière, un autre fou appelé de Whyte et le comte de Solage, qui depuis trente-deux ans était en captivité sur l'ordre de son père ; dans la tour de la Bazinière, deux faussaires, Pujade et Laroche ; dans la tour du Puits, un troisième faussaire, appelé la Caurège, et enfin, dans la tour du Coin, un quatrième faussaire du nom de Béchade.

En tout sept prisonniers.

« Tout est mis en combustion, lisons-nous dans le *Moniteur universel*, depuis le comble des tours jusqu'au fond des souterrains, l'or, l'argent sont au pillage. On dévaste les archives, une foule de documents, de manuscrits, de registres, sont jetés dans les fossés, dispersés, foulés, égarés et tombent dans les premières mains qui veulent les prendre. On enlève d'anciennes armes, effrayantes par leur forme aussi bizarre que

meurtrière, et jusqu'à des chaînes. On emporte aussi de funestes entraves, dont quelques-unes usées par le frottement journalier, excitent le frémissement et l'indignation, en rappelant la multitude des infortunés dont elles ont fait le tourment habituel. »

Vers six heures du soir, le cortège des vainqueurs se mit en marche pour l'Hôtel de ville avec les trophées, les canons, les prisonniers et le réglement de la Bastille porté au bout de la baïonnette du tailleur Quigon; enfin les clefs de la forteresse que l'Assemblée nationale plaça dans ses archives, et qui sont aujourd'hui déposées aux Archives nationales.

« Cette grande journée, dit le duc Pasquier dans ses mémoires, n'a rien eu de particulier pour les contemporains; elle a ressemblé à toutes les autres. Il faisait très beau, et nous étions au café dans le jardin, prenant des liqueurs et causant, comme à notre habitude. On vint nous dire qu'une centaine d'hommes du peuple étaient entrés dans la Bastille. Nous ne fîmes nullement attention à ce propos sur le moment ; on se contenta de plaisanter et de rire d'un événement qui nous semblait fort mince. »

Si « mince » qu'il fût, cet événement méritait bien d'attirer l'attention, d'autant plus qu'il n'était pas isolé ; car nous lisons dans les *Origines de la France* de Taine :

« Cependant, au Palais-Royal, d'autres gamins, qui, avec une légèreté de bavards, manient les vies aussi librement que les paroles, ont dressé, dans la nuit du 13 au 14, une liste de proscription dont ils colportent les exemplaires ; ils prennent soin d'en adresser un à chacune des personnes désignées : le comte d'Artois, le maréchal de Broglie, le prince de Lambesc, le baron de Bezenval, MM. de Breteuil, Foulon, Berthier, Maury, d'Espréménil, Lefèvre, d'Amécourt, d'autres encore ; une récompense est promise à qui apportera leurs têtes au café du Caveau. Voilà des noms pour la foule lâchée; il suffira maintenant qu'une bande rencontre l'homme dénoncé ; il ira jusqu'à la lanterne du coin, mais non au delà. Toute la journée du 14 le tribunal improvisé siége en permanence et achève ses arrêtés par ses actes. M. de Flesselles, prévôt des marchands et président des électeurs à l'Hôtel de ville, s'étant montré tiède, le Palais-Royal le déclare traître et l'envoie prendre; dans le trajet, un jeune homme l'abat d'un coup de pistolet ; les autres s'acharnent sur son corps, et sa tête, portée sur une pique, va rejoindre celle de M. de Launey. Des accusations aussi meurtrières et aussi proches de l'exécution flottent dans l'air et de toutes parts. « Sous le moindre prétexte, dit un électeur, on nous dénonçait ceux que l'on croyait contraires à la Révolution, ce qui signifiait déjà ennemis de l'État. Sans autre examen, on ne parlait de rien moins que de saisir leurs personnes, d'abîmer leurs maisons, de raser leurs hôtels. Un jeune homme s'écria : « Qu'à l'instant on me suive et marchons chez Bezenval! » Les cerveaux sont si effarouchés et les esprits si défiants, qu'à chaque pas dans la rue « il faut décliner son nom, déclarer sa profession, sa demeure et son vœu. On ne peut plus entrer dans Paris ou en sortir sans être suspect de trahison. » Le prince de Montbarrey, partisan des nouvelles idées, et sa femme, arrêtés dans leur voiture à la barrière, sont sur le point d'être mis en pièces. Un député de la noblesse, allant à l'Assemblée nationale, est saisi dans son fiacre, conduit à la Grève. On lui montre le cadavre de M. de Launey en lui annonçant qu'on va le traiter de même. Toute vie est suspendue à un fil et, les jours suivants, quand le roi a éloigné ses troupes, renvoyé ses ministres, rappelé Necker, tout accordé, le danger reste aussi grand. »

Aussi a-t-on lieu d'être surpris, quand M. le duc Pasquier ajoute à ce que nous venons de citer:

« Je rentrais chez moi par les boulevards; l'aspect de la ville n'était point changé ; chacun allait à ses affaires ou à ses plaisirs, sans se douter que la Bastille fût tombée et qu'une ère nouvelle venait de se lever sur le monde. »

Comme bien on le pense, la nouvelle de la reddition de la Bastille avait produit une grande émotion à Versailles, et le lendemain un courrier vint faire connaître à Paris que le roi « comptant sur l'amour et la fidélité de ses sujets », avait donné l'ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

Cette bonne nouvelle, accueillie avec enthousiasme, fut bientôt confirmée par la bouche des députés envoyés tout exprès à Paris par l'Assemblée nationale, pour la répandre.

« MM. les députés nommés pour cette députation, au nombre de plus de 80 membres, lisons-nous dans le *Journal de Paris*, sont arrivés aux Tuileries à quatre heures et quart ; de là, ils ont traversé la ville à pied, entre deux haies de soldats et gardes bourgeoises, aux acclamations continues d'un peuple immense criant *Vive la nation ! vive le roi!* Ils sont entrés dans la grande salle de l'Hôtel de ville. Lorsqu'ils ont été placés, M. le marquis de la Fayette, présidant la députation, a pris la parole et prononcé un discours pour annoncer celui du roi à l'Assemblé nationale, dont il a fait la lecture... M. l'archevêque de Paris a fait ensuite un discours succinct, qu'il a terminé en invitant l'Assemblée à un *Te Deum* qui alloit être chanté en actions de grâces. »

Plusieurs autres membres de la députation parlèrent aussi ; quelques soldats du régiment des gardes s'avancèrent avec leurs drapeaux en saluant le président, puis l'Assemblée acclama la Fayette, en qualité de commandant général de la milice parisienne; Bailly fut proclamé maire de Paris.

Louis XVI monta les degrés de l'Hôtel de ville d'un pas ferme, sous un berceau de lames croisées.
(Page 147, col. 2.)

Ensuite on se dirigea vers l'église Notre-Dame où le *Te Deum* fut chanté.

En outre, le comité permanent « voulant pourvoir efficacement à la subsistance des malheureux habitans de la capitale, et à la paye des citoyens employés au service de la patrie qui sont hors d'état d'y employer leur tems gratuitement » invita les présidents des assemblées d'ouvrir des souscriptions dans chacun de leurs districts, qui furent fixées à la moitié d'une année de capitation.

La soirée se termina par une illumination générale.

Nous venons de citer le *Journal de Paris* ; il est bon que le lecteur connaisse quels étaient les journaux qui existaient alors ; voici la liste de tous les journaux parisiens, sauf quelques-uns sans importance.

Bulletin des États généraux, fondé en mai 1789 ; — il était dit, dans le deuxième numéro : « Ce bulletin se donnera, se vendra même si on le trouve bon, mais sans bénéfice pour l'auteur.»

Bulletin de l'Assemblée nationale ; premier numéro le 6 juillet 1789 ; avait pour rédacteur Maret, depuis duc de Bassano.

Bulletin sur les affaires du temps ; premier numéro le 17 avril.

Le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles, par Gorsas. Premier numéro, 5 juillet 1789.

Courrier françois, par Poncelin de la Roche-Tillac, conseiller à la table de marbre.

Le Déclin du jour, ou résolutions de l'Assemblée nationale. (N'a eu que 9 numéros).

La Feuille politique, par Jules la Scène, avait paru en juin 1789. (Eut 22 numéros.)

Gazette nationale, ou le *Moniteur universel*. (Premier numéro, le 5 mai 1789). Prit le 1er janvier 1811 le titre de *Moniteur universel*.

Journal des États généraux. Une des feuilles les plus importantes pour le commencement de la Révolution ; commença le 27 mai 1789.

Journal des États généraux convoqués par Louis XVI, rédigé par M. le Hodey de Saultchevreuil. (Premier numéro, le 27 avril 1789).

Le Moniteur patriote, faussement attribué à Marat par Deschiens. Était rédigé par un certain *Marin*. (Premier numéro, le 10 février 1789.)

Le Patriote français, journal libre, impartial et national, par une société de citoyens, et rédigé par J.- P. Brissot de Warville. (Premier numéro, 10 avril 1789.)

Le Point du Jour, ou résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale, par Barrère. (Premier numéro, 19 juin 1789.)

Le Journal de Paris, fondé avant la convocation des états généraux ; était rédigé par M. Garat.

Le Mercure était alors un des plus anciens journaux. Ne s'occupa, même en juillet 1789, que de poésie et de belles lettres.

Gazette de France, dont nous avons déjà parlé. — Entièrement consacrée, en 1789, à la reproduction des débats des états généraux ; peu ou point d'articles de discussions politiques.

On vit paraître ensuite successivement et à quelques jours d'intervalle les publications suivantes :

Les Évangélistes du jour, journal satirique, par Dulaure.

Les Actes des Apôtres, par Pelletier, Rivarol, Régnier, d'Aubonne, Béville et Langlois.

L'Observateur, par Feydel, journal qui eut une très courte existence.

Les Révolutions de Paris, par Loustalot, Fournaux et Prudhomme ; un des plus connus de cette époque.

La Chronique de Paris , par Rabaut-Saint-Étienne, Condorcet et Ducos.

Les Annales de la Révolution, par Bayard.

Le Publiciste parisien, par Marat , qui au sixième numéro prit le titre d'*Ami du peuple*, sous lequel il est connu.

Le Journal général de la cour et de la ville, feuille consacrée à la reproduction des débats de l'Assemblée et aux nouvelles de l'étranger.

Le Journal universel, même genre à peu près.

Le Journal de la ville et des provinces, calqué sur *le Journal général de la cour*.

Les Annales patriotiques, par Larrie et Mercier.

L'Orateur du peuple, par Fréron.

Le Mercure national, par Kerolio.

La Chronique du Manège, par Marchand.

L'Assemblée nationale, par Dupuis et Vadié.

La Révolution de France et de Brabant, par Camille Desmoulins.

Et enfin *le Père Duchêne*, de Jacques-René Hébert, qui a eu de si nombreux imitateurs.

Le 16, l'assemblée des électeurs ordonna l'évacuation complète de la Bastille, ce qui n'était pas chose facile à obtenir ; le peuple, maître de la forteresse, ne semblait nullement disposé à l'abandonner ; il est probable que ceux qui se trouvaient à la tête du mouvement révolutionnaire voulaient la conserver et la remettre en état de défense pour en faire une place d'armes ; mais la population parisienne tenait à la démolir et nombre de gens s'étaient déjà mis à la besogne : les uns faisaient tous leurs efforts pour jeter les canons de la plate-forme dans les fossés, d'autres avec des pics et des marteaux tâchaient de démolir les murs, et parmi tout ce monde empressé à détruire se trouvaient, comme toujours, de soi-disant patriotes qui faisaient main basse sur tout ce qui était à leur convenance.

L'assemblée avait nommé un commandant provisoire, le sieur Soulés, chargé de garder la Bastille, avec l'aide d'une quarantaine d'habitants du quartier.

Mais pendant la nuit, une patrouille, commandée par un jeune avocat nommé Danton, s'y présenta et entra malgré les sentinelles qui avaient reçu l'ordre de ne laisser pénétrer personne.

Danton, de son autorité privée, fit arrêter par ses hommes le commandant Soulès, et le fit conduire au bureau du district, à la grande satisfaction de tous ceux qu'il avait chassés de la forteresse et qui étaient enchantés de l'envoir expulser à son tour. Et comme Danton l'accusait d'être un agent de la cour, peu s'en fallut qu'il fût massacré pendant la route.

Le marquis de la Fayette, qui avait été investi du commandement en chef de la garde nationale, confia alors la Bastille à une patrouille appartenant au district de l'Observatoire ; mais , dans la nuit qui suivit , une autre patrouille du district des Cordeliers, commandée par un acteur de la Comédie française , voulut à son tour s'y introduire de vive force et n'en fut expulsée que le lendemain.

Il était désormais impossible de se flatter de l'espoir de conserver la Bastille : sa démolition fut ordonnée ; mais au préalable, Dussaux et trois commissaires furent chargés de faire transporter tous les papiers qui se trouvaient encore répandus partout, de la Bastille à Saint-Germain des Prés, où était déjà établi un dépôt d'archives et de documents publics.

Le 19, M. Hubert Pascal Armilhon, bibliothé-

caire de la ville, réclama l'envoi de ces papiers à la bibliothèque municipale, ce qui fut fait, et l'Assemblée nationale décréta la création d'une commission chargée d'examiner ces documents et de les publier.

Quant à la démolition, ce fut le sieur Palloy qui reçut la mission de renverser cet amas de pierres qui se dressait là depuis quatre siècles, sous la direction d'un comité d'architectes nommé par l'Hôtel de ville et composé de Jaillier de Savault, Poyet et la Poize de Montizon, et les pierres provenant de la démolition de la vieille forteresse furent employées à la construction du pont de la Révolution (pont de la Concorde) afin qu'elles fussent foulées aux pieds.

Palloy fit en outre exécuter avec les pierres de la forteresse quatre-vingt-trois modèles en petit de la Bastille dont il fit hommage à chacun des départements, afin de perpétuer « l'horreur du despotisme. »

Ces curieuses miniatures du monument étaient portées par des envoyés que Palloy avait organisés en société et à qui il avait donné le nom d'apôtres de la liberté.

Les pierres de la Bastille devinrent à la mode; elles figurèrent dans les fêtes publiques, couvertes d'inscriptions, et les femmes en portèrent de petits fragments sertis en bijoux dans leurs parures.

Le bois, le fer, le plomb provenant des démolitions furent également employés par Palloy à la fabrication d'une multitude d'objets : médailles pour les députés, épées, jouets d'enfants, outils et emblèmes de toute nature.

Dans leur cahiers, les électeurs du tiers état de Paris avaient, le 10 mai précédent, émis le vœu que la Bastille fût rasée et qu'on élevât sur son emplacement une colonne avec cette inscription : *A Louis XVI, restaurateur de la liberté publique*. Cette proposition fut reprise et votée d'acclamation par les électeurs, le 17 juillet, lors de la visite de Louis XVI à l'Hôtel de ville.

Mais parlons d'abord de cette visite qui eut une importance capitale.

Prévenu dans la nuit que le roi devait venir à l'Hôtel de ville, le comité permanent avait pris ses mesures pour le recevoir, et, dès huit heures du matin, 150,000 hommes armés tant bien que mal, cocarde tricolore au chapeau ou au bonnet, formaient une double haie sur tout le parcours compris entre la place de Grève et la barrière de Passy.

Mais ils eurent le temps de causer tout à l'aise en attendant le roi, car il n'arriva à la porte de Paris qu'à trois heures de l'après-midi, accompagné de MM. de Villeroy de Villequier, de Beauvau et d'Estaing.

Le nouveau maire de Paris lui présenta selon l'usage les clefs de la ville sur un bassin de vermeil.

— Sire, lui dit-il, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris ; ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV : il avait reconquis son peuple ; ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.

La voiture royale était très simple et les glaces baissées permettaient au roi de tout voir ; il contemplait avec étonnement ce spectacle tout nouveau pour lui du déploiement d'une force composée de soldats citoyens, et son oreille habituée au cri de Vive le roi, était frappée du cri de Vive la Nation, substitué à l'autre.

« En passant devant le Pont-Neuf, dit l'historien Louis Blanc, le roi dut être doucement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femmes du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon, idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour. »

Disons en passant que les canons dont parle Louis Blanc avaient été installés, le soir même de la reddition de la Bastille, dans le petit bâtiment qui servait de corps de garde et qui, depuis trois ans, était sans cesse démoli puis reconstruit ; ces canons furent remplacés, quelques jours plus tard, par quatre canons posés sur le terre-plein , toujours chargés à poudre et prêts à partir pour faire connaître au peuple quelque nouvelle ou lui jeter un cri d'alarme.

C'est d'ailleurs le nom qu'on leur donna, puisqu'ils furent appelés les canons d'alarme. Ceci dit, poursuivons le récit de Louis Blanc.

« Mais à la place de Grève, il eut à contempler une cérémonie étrange; la plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie ; or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu de hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle *la voûte d'acier*. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI, au moment où il mit pied à terre pour monter le degrés de l'Hôtel de ville. D'un pas ferme il s'avança sous ce berceau de lames croisées, et, au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle. Là, il dut écouter, assis sur un trône, les procès-verbaux des travaux de la Commune; là, il dut donner l'approbation du silence à la formation de la milice bourgeoise, à l'ordre de démolir la Bastille, à la nomination de la Fayette, à celle de Bailly ; là, enfin, Moreau de Saint-Méry lui adressa, dans un discours flatteur, ces paroles d'un homme libre :

« — Vous deviez votre couronne à la naissance, vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus. »

Puis, Bailly vint lui présenter la cocarde tricolore, et Louis XVI, sans la refuser ni l'accepter, demeurait assez embarrassé de ce cadeau auquel il ne s'attendait pas.

— Prenez-la, Sire, lui dit vivement le maire de Paris.

Le roi finit par comprendre, et il attacha la cocarde à son chapeau, puis s'avança vers l'une des fenêtres de l'Hôtel de ville.

Alors le peuple éclata en bruyantes manifestations de joie ; Lally Tollendal parla pour venir un peu en aide au roi, tout ému de ce qu'il voyait et entendait.

— Demeurons, s'écria-t-il, les défenseurs fidèles de son autorité légitime, conjurons-le de la garder dans toute sa force tutélaire et jurons de la défendre.

— Nous le jurons tous, cria-t-on de tous les points de la salle.

Ces serments, aussi sincères qu'ils pussent être, parurent peu persuader Louis XVI ; il voulut dire aussi quelques mots, mais son émotion indiquait qu'il était partagé par des sentiments divers.

— Mon peuple peut toujours compter sur mon amour, dit-il enfin.

Ce fut alors qu'Ethis de Corny proposa d'élever, sur la place de la Bastille détruite, un monument à Louis XVI « régénérateur de la liberté publique, restaurateur de la prospérité nationale, le père du peuple francais. » Des clameurs, qu'on pouvait considérer comme un vote unanime, parurent sanctionner ces paroles, mais déjà Louis XVI sortait de l'Hôtel de ville.

« Son entrée à Paris, raconte M. Ch. Lacretelle, n'avait été qu'un long supplice ; son retour fut une fête. Les citoyens devant lui renversaient leurs armes ; la cocarde tricolore qu'il avait reçue du maire et qu'il portait à son chapeau excitait des transports de joie. On montait sur le derrière de sa voiture pour lui faire entendre de plus près le cri de vive le roi ! mais ces transports familiers avaient succédé de trop près à une scène d'épouvante pour ne pas jeter de nouvelles alarmes dans le cœur des fidèles serviteurs du roi. »

Un arrêté du comité permanent, daté de la veille, annonçait « que les spectacles seraient ouverts et les promenades publiques fréquentées, comme à l'ordinaire, les boutiques, les ateliers, les manufactures seront rendus à leur activité ordinaire et tous les citoyens sont invités avec instance, de répandre partout l'ordre et le calme et de poursuivre avec vigueur les perturbateurs du repos public. »

Le 18 juillet, M. Bessin, commandant de la garde bourgeoise du district de Saint-Merri, se présenta à l'Assemblée nationale et exposa les besoins des habitants du faubourg Saint-Antoine qui s'étaient signalés lors de l'attaque de la Bastille, et il obtint 45,000 livres dont 20 étaient fournies par l'archevêque de Paris.

Le même jour, une messe d'actions de grâces fut chantée à Sainte-Geneviève et les dames de la place Maubert apportèrent un bouquet qui fut placé devant la châsse de sainte Geneviève.

Ce jour là aussi, le marquis de la Fayette adressa aux 60 districts de Paris une lettre circulaire pour les remercier de sa nomination au poste de général des milices parisiennes, en les prévenant en même temps que sa nomination ayant été faite par acclamation, il désirait qu'elle fût régularisée par un vote, ce qui eut lieu.

Le 19, un *Te Deum* fut chanté à Saint-Étienne du Mont, en l'honneur de la prise de la forteresse, et le 20, un service solennel fut célébré dans la même église pour le repos de l'âme de ceux qui avaient été tués dans cette affaire. Dans la même journée, les dames de la Halle et six poissardes députées par le marché Saint-Paul allèrent porter des bouquets et un compliment à l'assemblée générale des électeurs.

Mais tous ces témoignages de réconciliation, de sympathie, n'empêchaient pas la misère d'étreindre le peuple ; dans le faubourg Saint-Antoine, où les travaux étaient arrêtés, des milliers d'hommes se promenaient, la mine hâve, en cherchant l'occasion d'une lutte qui fît cesser leurs maux : « Mourir pour mourir, disaient-ils, nous aimons mieux le canon que la misère ! »

Et naturellement les nouvelles inquiétantes allaient leur train ; on disait que l'abbesse de Montmartre amassait des armes dans son abbaye pour favoriser un complot contre le peuple de Paris, qu'on avait résolu d'empoisonner les gardes-françaises de la caserne de la rue de l'Ourcine, etc., etc., et l'on colportait un mot attribué à Foulon, l'un des derniers ministres : Il faut faire manger du foin aux Français, s'ils manquent de pain, aurait-il dit. Ce propos le fit exécrer de la population, ainsi que son gendre Berthier, intendant de la généralité de Paris, qui, par une administration dure, avait soulevé contre lui la masse générale de l'opinion publique.

Foulon, qui prévoyait le sort qui lui était réservé, s'était hâté de quitter Paris, et averti que son nom était placé en tête d'une liste de proscription affichée au Palais-Royal, il imagina, un de ses domestiques étant mort, de faire répandre le bruit que c'était lui-même qui venait de mourir ; et il s'était sauvé dans un château appartenant à M. de Sartine, mais il y fut découvert, arrêté et on l'amena à Paris les mains liées, avec une couronne d'orties sur la tête et la bouche pleine de foin ; il arriva le 22 juillet à l'Hôtel de ville, conduit par un grand nombre d'habitants de Viry, village dans lequel se trouvait le château où il avait été arrêté. Le peuple instruit de cette nouvelle se porta en masse vers la Grève et dès onze heures « des mouvemens tumultueux se communiquoient dans une foule immense qui remplissoit la place. » M. le maire, accompagné de beaucoup d'électeurs, descendit vers la multitude et essaya de la calmer. Le calme dura peu ; de nouveaux cris de mort se firent entendre ; plusieurs députations de l'assemblée de l'Hôtel

Imp. Chaix et fils.

F. Roy, éditeur. — 190

La place de la Bastille actuelle, avec le plan figuré de ses anciennes fortifications et de sa forteresse en 1789, d'après le plan mosaïque exécuté sur le sol pour la fête nationale du 14 juillet 1880.

On eut la barbarie, à la fontaine Maubuée, de lui montrer la tête de Foulon. (Page 150, col. 2.)

de ville se répandirent sur la place et haranguèrent les groupes particuliers où les voix pouvaient parvenir.

Aussitôt que les députés étoient remontés, les clameurs redoubloient. Il fallut montrer à une des fenêtres le prisonnier pour détromper le peuple sur l'évasion qu'il craignoit. Rassurée sur ce point, la multitude n'en demanda que plus obstinément sa victime et força bientôt les barrières de l'Hôtel de ville pour l'en faire arracher. Soudain, la salle se trouva remplie. Il étoit difficile de se faire entendre. Cependant M. Osselin, avocat, l'un des électeurs, réussit à obtenir qu'on procéderoit par une sorte de jugement populaire. Il fit nommer sept juges les uns après les autres, un greffier (ministère pour lequel le peuple le choisit lui-même), un procureur du roi. Dans le recensement des juges, il se trouva deux curés qu'il fallut changer, puisqu'on accusoit le prisonnier de crimes capitaux. »

Cette parodie de la justice avait été imaginée par M. Osselin dans le but de gagner du temps ; il parvint même à faire substituer Bailly et la Fayette qui étaient absents aux deux curés, mais le populaire frémissait d'impatience ; il craignait que toutes ces lenteurs ne servissent qu'à sauver le prisonnier.

Il avait hâte d'arriver au dénouement.

Enfin la Fayette arriva et, grâce à l'influence qu'il exerçait sur les masses, il obtint, non sans peine, que Foulon serait conduit sous bonne escorte à la prison de l'Abbaye, qu'un député de

chaque district serait nommé pour entendre ses dépositions et qu'on enverrait sur-le-champ un messager à l'Assemblée nationale, afin qu'elle nommât tout de suite des juges à l'effet de prononcer sur le sort de l'accusé.

Mais toutes ces façons de procéder ne plaisaient guère à la multitude; si les gens qui entouraient la Fayette avaient pu apprécier les raisons qu'il leur donnait, il n'en était pas de même de ceux qui le voyaient sans l'entendre et qui, fatigués d'atermoiement, voulaient en finir.

— Qu'est-il besoin de juger un homme déjà jugé depuis trente ans, cria une voix?

— Oui! oui! qu'on nous le livre, nous en ferons justice, répondirent mille autres.

Et le malheureux vieillard — Foulon avait soixante-quatorze ans, — fut traîné sur la place de Grève et accroché à un réverbère qui se trouvait attaché à la maison du sieur de la Noue épicier, qui avait pour enseigne une tête de Louis XIV avec ces mots : Au coin du Roi; mais la corde n'était pas assez solide pour supporter le poids de son corps : elle cassa, on la raccommoda et on la lui passa de nouveau au cou; elle cassa encore.

Le vieillard tomba sur ses genoux et demanda grâce; quelques-uns des spectateurs, émus de compassion, offrirent leur sabre pour en finir, mais les exécuteurs s'y refusèrent et se mirent en quête d'une corde neuve « tandis que succombant à la terreur, le regard plein d'angoisse, les mains jointes, Foulon demande la vie et ne peut même obtenir la mort. Après un quart d'heure d'attente, il est pendu une troisième fois; il expire enfin. On trouva sur lui une boucle d'argent, deux montres d'or, deux bourses contenant douze louis; on porta tout cela au comité des électeurs qui en donna reçu. Puis un forcené coupa la tête, traversa la bouche d'un bâillon formé avec une poignée de foin et courut promener à travers Paris cet horrible trophée. »

Berthier de Sauvigny avait été arrêté le même jour à Compiègne.

Empruntons à Michelet sa plume étincelante pour raconter ce triste épisode.

« Berthier arriva par la porte Saint-Martin, à travers le plus épouvantable rassemblement qu'on ait vu jamais; on le suivait depuis vingt lieues. Il était dans un cabriolet, dont on avait brisé l'impériale afin de le voir. Près de lui, un électeur, Étienne de la Rivière, qui vingt fois faillit périr en le défendant et le couvrit de son corps. Des enragés dansaient devant, d'autres lui jetaient du pain noir dans la voiture : « Tiens, brigand, voilà le pain que tu nous faisais manger! » Ce qui exaspérait aussi toute la population des environs de Paris, c'est qu'au milieu de la disette, la nombreuse cavalerie rassemblée par Berthier et Foulon avait détruit, mangé en vert une grande quantité de jeune blé. On attribuait ces dégâts aux ordres de l'intendant, à une ferme résolution d'empêcher toute récolte et de faire mourir le peuple.

« Pour orner cet horrible triomphe de la mort, on portait devant Berthier, comme aux triomphes romains, des inscriptions à sa gloire : « Il a volé le roi et la France. — Il a dévoré la substance du peuple. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a bu le sang de la veuve et de l'orphelin. — Il a trompé le roi. — Il a trahi sa patrie.

« On eut la barbarie, à la fontaine Maubuée, de lui montrer la tête de Foulon, livide et du foin dans la bouche. A cette vue, ses yeux devinrent ternes et il sourit.

« On força Bailly, à l'Hôtel de ville, de l'interroger. Berthier allégua des ordres supérieurs, ceux du ministre. Le ministre était son beau-père, c'était la même personne... Au reste, si la salle Saint-Jean écoutait un peu, la Grève n'écoutait pas, n'entendait pas; les cris étaient si affreux, que le maire et les électeurs se troublaient de plus en plus. Un flot tout nouveau de foule ayant percé la foule même, il n'y eut plus moyen de tenir. Le maire sur l'avis du bureau dit : « A l'Abbaye! » ajoutant que la garde répondait du prisonnier. Elle ne put le défendre, mais lui, il se défendit, il empoigna un fusil... Cent baïonnettes le percèrent; un dragon, qui lui imputait la mort de son père, lui arracha le cœur, et l'alla montrer à l'Hôtel de ville. »

Les *Révolutions de Paris*, n° 11, page 62, vont plus loin : « Voulez-vous savoir, vous qui vouliez nous accabler des horreurs de la guerre; voulez-vous savoir jusqu'où la fureur a pu entraîner des François! sachez quelles étoient les bornes de leur rage! Le cœur du traître proscrit étoit porté dans les rues au bout d'un coutelas; eh bien, dans un lieu public (un café rue Saint-Honoré près celle de Richelieu) qui le croiroit! des François, des êtres sensibles... Dieux!... ils ont osé tremper des lambeaux de chair et de sang dans leur breuvage! et leur haine s'en est repue avec acharnement. »

Quoi qu'il en soit, les camarades du dragon lui déclarèrent qu'ayant déshonoré le corps il devait mourir, et que tous, ils se battraient avec lui jusqu'à ce qu'il fût tué.

Il le fut dès le soir même.

Sur la représentation faite au comité de l'Hôtel de ville qu'il se vendait publiquement par des colporteurs et autres des imprimés calomnieux, « propres à produire une fermentation dangereuse », il fut arrêté que tous colporteurs ou distributeurs de pareils imprimés seraient conduits en prison par les patrouilles et que « les imprimeurs qui donneront cours à de pareils écrits sans pouvoirs d'auteurs ayant une existence connue, en seront rendus garants et responsables. » Cet arrêté fut pris en comité le 24 juillet.

Le lendemain, les 120 députés nommés par les communes des 60 districts de la ville de Paris s'assemblèrent à l'Hôtel de ville dans la salle des gouverneurs et proclamèrent de nouveau Bailly maire de Paris et la Fayette général de la milice nationale; tous deux prêtèrent serment et, de leur côté, les députés jurèrent, au nom des districts, de leur obéir dans tout ce qu'ils leur commanderaient pour le service public.

Le 26, le comité arrêta que toutes les permissions qu'on exigeait au bas de tous imprimés seraient supprimées et que les imprimeurs seraient seulement tenus d'y mettre leurs noms. Cet arrêté, ainsi que celui du 24, fut envoyé à la chambre syndicale des imprimeurs.

Le même jour, le comité arrêta aussi que le service de la garde nationale était obligatoire à Paris pour tout bourgeois qui y était domicilié, et que les districts étaient autorisés à faire faire le service aux frais des citoyens absents.

Les dames de la Halle acceptèrent de s'occuper, concurremment avec le commandant de la milice du district de Saint-Joseph, à rétablir le bon ordre et la tranquillité publique de Paris, et le district vota une somme de 300 livres à la reine d'Hongrie, première dame des Halles, pour être distribuées « aux infortunés du district qui pourroient avoir besoin d'un secours pressant. »

A la suite de sa visite à l'Hôtel de ville, le roi avait consenti au renvoi du cabinet et au rappel de Necker.

Lorsque le ministre y vint à son tour, le 30 juillet, ce fut un triomphe pour lui.

Une garde bourgeoise très nombreuse, à pied et à cheval, alla au-devant de lui jusqu'au dehors de la ville; Necker avait dans son carrosse le ministre au département de Paris, M. de Saint-Priest; « il arriva au milieu des acclamations continues de la multitude qui remplissoit les rues. Il étoit une heure lorsqu'il a paru dans la place de l'Hôtel de ville. Il se rendit d'abord à la salle des représentants de la commune de Paris. »

Puis à 2 heures, il fit son entrée dans la salle des électeurs, suivi d'une véritable cour; douze électeurs vinrent le recevoir et le conduisirent jusqu'à son fauteuil placé sur une estrade; alors M. Moreau de Saint-Mery lui présenta une cocarde en lui disant :

— Monsieur, voici des couleurs que vous chérirez sans doute, elles sont celles de la liberté.

Necker prit la cocarde et l'attacha à son chapeau.

Puis, ce fut de longs discours, fort intéressants sans doute, pour ceux qui les entendaient et surtout pour ceux qui les prononçaient; mais le peuple s'impatientait pendant ce temps sur la place de Grève, il s'était amassé là pour voir M. Necker, et il le demandait à grands cris.

On détermina le ministre à passer dans une pièce voisine et à se mettre à la fenêtre où tout le monde put l'admirer aux cris de : vive M. Necker!

Mais ce triomphe ne fut pas de longue durée.

Le baron de Bezenval, proscrit par l'Assemblée nationale, fut arrêté, et « le Sully moderne » demanda aux électeurs de l'Hôtel de ville, la grâce du baron qui lui fut généreusement accordée; mais on avait compté sans l'Assemblée nationale, qui n'entendait pas qu'on se permît d'annuler ses décrets; elle cassa l'arrêté de la municipalité de Paris. M. Necker put se convaincre du peu de solidité de sa popularité. Bezenval resta emprisonné.

On sait que, dans la nuit du 4 août, les deux ordres de la noblesse et du clergé avaient volontairement consenti l'abolition du servage, le rachat des droits féodaux et celui de la dîme, la réformation des jurandes, l'abolition des justices seigneuriales et des privilèges en un mot; lorsqu'on connut cette résolution à Paris le lendemain, ce fut une immense acclamation de joie.

L'Assemblée nationale avait conquis, dans cette séance mémorable, les droits imprescriptibles à la reconnaissance populaire, et on ne désignait déjà plus ses membres que sous le nom de pères de la patrie.

Ces résolutions libérales provoquèrent la joie, nous venons de le dire, mais elles ne parvinrent pas à dissiper les inquiétudes, et la faim est toujours mauvaise conseillère; depuis les premières heures du jour, les portes des boulangers étaient assiégées par des hommes, des femmes, des enfants qui, formés à une discipline enseignée par la misère, se rangeaient en ordre et formaient une queue démesurément longue.

Et les représentants de la commune de Paris avaient dû organiser un comité provisoire de police de sûreté et de tranquillité; il était composé de MM. Bailly, maire, Pitra, président, Gravier de Vergenne vice-président, Roettiers de Montaleau, secrétaire, Lefèvre de Corbinière vice-secrétaire, Bourrée de Corberon, Dumangin, Dufour, Dumouchet du Bac, l'abbé Fauchet, Hue de Miroménil, Hochereau, Isnard de Bonneuil, Lagrénée, le Vacher de la Terrinière, le Roux, Perignon, Pourcin de Grand-Champ, Quinquet, Rouen, Samson, membres.

Les femmes montaient la garde comme les hommes; voici un billet de garde émanant du district de l'abbaye de Saint-Germain des Prés :

« Mademoiselle Drebief, marchande lingère rue Dauphine n° . . , montera la garde au corps de garde, rue Dauphine au Musée, où elle montera la garde à dix heures précises du matin. Le 3 août 1789. Vu bon et monté par le sieur Fontenoy; signé Oudet, capitaine.»

Chaque jour on colportait la nouvelle de quelque complot; dans la nuit du 7 au 8 août, différents rapports de patrouilles apprirent qu'on avait trouvé dans les rues des mèches soufrées

allumées, et qu'on en avait saisi deux corbeilles sur un individu qui s'était enfui.

L'assemblée des représentants de la commune de Paris arrêta que le commandant général de la garde nationale prendrait, avec les commandants de tous les districts, les mesures les plus promptes et les plus sûres, pour faire cesser les attroupement séditieux « qu'il ne faut pas confondre avec les assemblées de citoyens paisibles. »

Le 9 août, plusieurs districts firent bénir leurs drapeaux, et célébrer des messes solennelles avec le concours des musiciens de l'Opéra et ceux de tous les corps; des discours patriotiques et religieux furent prononcés — chaque district avait sa cérémonie et sa pompe particulière; M. de la Fayette assista à la messe de Saint-Nicolas des Champs, en uniforme et accompagné de nombreux gardes nationaux, aussi vêtus de l'habit bleu de roi, doublé de blanc, parements et revers blancs, collet rouge, boutons jaunes aux armes de la ville, veste et culotte blanches.

Le grand nombre d'officiers et les uniformes rallumèrent la fureur des distinctions, et il s'en suivit de fréquentes altercations. « Hors des districts, disait Camille Desmoulins, on se tue pour des épaulettes; on ne rencontre dans les rues que dragonnes, graines d'épinards. Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie : Qui vive? — Monsieur, dis-je à la sentinelle, laissez passer un patriote picard. Mais il me demande si je suis Français, m'appuyant la pointe de sa baïonnette. Malheur aux muets! Prenez le pavé à gauche! me crie une sentinelle; plus loin, une autre crie : Prenez le pavé à droite! et dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : Le pavé à droite le pavé à gauche! j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau. »

Paris était transformé en un vaste camp hérissé de canons pompeusement distribués aux divers bataillons, et lors de la bénédiction des drapeaux d'un district à Notre-Dame, tous les soldats citoyens qui remplissaient la cathédrale firent retentir les voûtes d'une décharge de leurs fusils; l'artillerie y répondit au dehors avec un fracas effroyable.

Pendant un mois, on ne s'occupa que de ces promenades militaires; malgré tout, le 9 août, le comité décida que l'on doublerait le nombre des citoyens de garde pendant la nuit, et qu'on aurait soin de faire fermer ou clore les soupiraux des caves, de manière qu'il n'y fût rien jeté d'incendiaire ou de nuisible.

Les carriers se plaignaient qu'on leur refusait la quantité de poudre dont ils avaient besoin pour leurs travaux, les réprésentants de la commune arrêtèrent, le 9 août, que cette poudre leur serait fournie, à la condition qu'ils justifieraient de son emploi.

Un décret de l'Assemblée nationale du 10 août, autorisa un emprunt de 30 millions. Le 28, cet emprunt fut porté à 80 millions mais il eut un complet insuccès.

Malgré tous les efforts faits par l'autorité civile et militaire pour rétablir l'ordre, il devenait de plus en plus difficile de le maintenir; le 10, les Suisses de la caserne de Chaillot, eurent une vive altercation avec ceux de la caserne de Courbevoie, et le commandant de la garde de Passy dut requérir l'intervention du commandant de la maréchaussée, du Rocher, qui vint avec ses hommes pour mettre le holà, mais une mêlée s'en suivit, et du Rocher fut tué. Nombre de soldats d'infanterie et de cavalerie quittaient leur corps et venaient s'offrir pour entrer dans les rangs de la garde nationale, il en vint tellement qu'il fut nécessaire de réprimer cet abus, et un arrêté de l'assemblée des représentants de la commune défendit, à partir du 17 août, de recevoir dans la milice parisienne aucun soldat de l'armée régulière.

Tout était trouble et confusion à Paris. Les basochiens faillirent en venir aux mains avec les bourgeois du district des Barnabites, parce qu'une patrouille de ce district voulait passer par les cours du palais, ce à quoi les basochiens se refusèrent. — Un autre jour un convoi de farine arriva, escorté de gardes-françaises, par la barrière de Charenton, un autre venait du moulin de la Charité; on prit son conducteur pour un faux garde-française, et une lutte fut sur le point de s'engager, Puis, c'étaient les patrouilles qui arrêtaient les gens sur le moindre prétexte; les boulangers qu'on voulait pendre, parce qu'on leur reprochait de ne pas fournir de pain assez blanc. Les spectacles continuaient à être déserts. Un jour un bateau descendait la Seine, en transportant de la poudre sur l'ordre du marquis de la Salle, commandant de la garde nationale; on cria à la trahison, on chercha le marquis pour le pendre à la lanterne de la Grève, il fallut que les gardes françaiees arrivassent avec quatre pièces de canon, pour dissiper l'attroupement qui s'était formé. La poudre se trouvait gâtée, et on l'envoyait au directeur des poudres pour l'échanger.

Comme la chasse avait été rendue accessible à tous, le 10 août, le comité de la police dut faire placer des détachements de la garde citoyenne, à plusieurs portes de la ville, et notamment près de celles de Saint-Denis, Saint-Martin, Vincennes, pour contenir l'énorme affluence de chasseurs, qui se répandaient dans les plaines des environs de Paris.

Ce fut un carnage de lapins, de lièvres et de perdreaux, comme de mémoire d'homme on n'en avait vu.

Tandis que les chasseurs se dirigeaient vers la plaine, les dames du marché Saint-Martin s'assemblaient au prieuré, pour se rendre à l'église

Après les musiciens marchaient deux jeunes personnes et une petite fille couronnée de fleurs. (Page 153, col. 1.)

Sainte-Geneviève, ayant à leur tête des tambours, de la musique, et accompagnées d'un détachement de la garde citoyenne, dont les armes étaient ornées de fleurs. Après les musiciens, marchaient deux jeunes personnes portant une petite fille de huit ans, couronnée de fleurs ; ensuite venaient cinq dames, dont l'une portait le bouquet destiné à sainte Geneviève, et les quatre tenant des rubans attachés au bouquet. Elles assistèrent au *Te Deum*, qui fut chanté en actions de grâces de la Révolution, et en sortant de l'église, elles rencontrèrent les dames de la Halle, qui allaient les imiter, puis se dirigeant vers l'Hôtel de ville, elles allèrent offrir un bouquet à la Fayette, se rendirent ensuite au Palais-Royal, et retournèrent au prieuré, après quoi, un repas patriotique termina la journée. Malheureusement le lendemain, les fruitières, orangères se disputèrent avec les regrattières ; une rixe suivit la querelle, et le comité de police ordonna que les anciens règlements concernant les corporations seraient exécutés jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût statué définitivement sur les jurandes et les maîtrises.

Le 11, il s'éleva une querelle entre des bourgeois et des soldats qui sortaient d'un cabaret de la rue de la Parcheminerie ; il y eut encore lutte et un ouvrier imprimeur y fut tué.

« La mésintelligence qui règne dans les districts, lisons-nous dans les *Révolutions de Paris*, la contradiction de leurs principes, de leurs arrêtés et de leur police, leur désunion de sentiments avec le corps municipal, offrent, depuis que le premier danger est passé, le spectacle d'une épouvantable anarchie. »

Mais c'était toujours le Palais Royal qui était devenu le centre de toutes les réclamations, les revendications, les oppositions et de toutes les motions révolutionnaires, et la commune de Paris avait dû à plusieurs reprises blâmer les injonctions et les motions de ceux qui se prétendaient députés des habitués du Palais-Royal, et défendre les attroupements qui s'y faisaient.

Il est vrai que blâmes et défenses ne servaient

cris, imploraient le pouvoir de vivre. Un pain acheté, conquis, c'était une victoire; et quel pain! Une masse dont la couleur noirâtre, la saveur terreuse, la fétide odeur, annonçaient des farines viciées par d'homicides mélanges. »

— Ah! si le roi le savait! disait-on parmi la foule. Il est bon, lui! mais ceux de la cour lui cachent la vérité; ils le trompent. Ah! s'il pouvait voir de près nos misères! s'il n'était pas à Versailles! s'il était ici!

Le roi à Paris était devenu le vœu général de la population, le mot d'ordre de tous ceux qui voulaient que Paris devînt le siège et le centre du gouvernement.

Un moment même, les gardes-françaises avaient eu le dessein de marcher sur Versailles; les grenadiers s'étaient donné rendez-vous pour le 18 septembre, à trois heures, sur la place Louis XV, et la Fayette était parvenu à leur faire abandonner ce projet.

Ce dernier s'occupait activement de la garde, dont il avait le commandement général, et passait des revues, aux Champs-Élysées, de plusieurs bataillons des districts.

Toute la milice parisienne était maintenant revêtue de l'uniforme, dont elle était très fière; mais des orateurs publics ne cessaient de la mettre en garde contre la tendance qu'elle manifestait de se croire une troupe militaire. « L'esprit militaire est un esprit d'oppression, lui disaient-ils, l'uniforme est un moyen sûr de faire naître l'esprit militaire. Corrigez donc l'influence de l'uniforme par une étude sérieuse de vos devoirs de citoyens. »

Bien que les drapeaux des divers corps militaires qui composaient la milice citoyenne eussent été bénis dans les églises principales de chaque district, il fut décidé qu'une bénédiction générale leur serait donnée solennellement dans la cathédrale de Notre-Dame, le 27 septembre; une lettre de M. de Saint-Priest, adressée à la Fayette, annonça le fait aux Parisiens. « Le roi m'a prescrit, monsieur le marquis, d'ordonner qu'on tirât du magasin des menus tout ce qui s'y trouve pouvant servir à l'ornement de l'église Notre-Dame, le jour de la bénédiction des drapeaux. »

Dès le matin du 27, les tambours appelaient, dans tous les quartiers, les soldats citoyens autour de leurs étendards pour se rendre devant l'Hôtel de ville. « La municipalité, M. le maire à sa tête, et tout l'état-major, se rendent de l'hôtel de la Commune à la cathédrale, escortés d'une troupe d'élite et à travers deux haies de soldats. Le bruit des instruments militaires, l'influence de la religion, le silence des cérémonies, la nouveauté du spectacle émeuvent, fortement le peuple. »

L'abbé Fauchet fit un discours qui impressionna vivement l'assistance, et la cérémonie se termina à la satisfaction générale.

Mais la soirée fut loin d'être calme; entre cinq et six heures, des détachements armés entrèrent de tous côtés au Palais-Royal et se jetèrent avec violence à travers les groupes d'orateurs qu'ils dispersèrent; mais le public qui se trouvait dans le jardin murmura, et des murmures passa aux huées et aux sifflets. Une patrouille arrêta l'abbé Robin, un abbé patriote; à son tour le peuple se jeta sur la patrouille et délivra le prisonnier, et peu s'en fallut que la mêlée devînt générale.

L'agitation provenait de la nouvelle qui s'était répandue de la nomination de M. Mounier à la présidence de l'Assemblée constituante; il était considéré comme vendu à la cour, et les habitués du Palais-Royal ne se gênaient pas pour déplorer ce choix malencontreux.

Le 30, le pain fut encore plus que rare, et on murmura grandement, en faisant la queue à la porte des boulangers.

Le régiment de Flandre avait été appelé à Versailles; son arrivée causa de vives alarmes à Paris, et plusieurs districts avaient envoyé des députés à l'Hôtel de ville, afin que la commune s'enquît auprès des ministres des motifs de la présence de ces troupes.

Or, le 1er octobre, un banquet fut donné à Versailles pour réunir les gardes du corps, les officiers du régiment de Flandre et ceux de quelques autres corps, les Suisses, etc. Deux cent dix convives y furent traités avec magnificence, car le repas ne coûta pas moins de 26 livres par tête, sans compter le vin, les liqueurs, les glaces et les bougies.

Dès que la nouvelle de ce repas, qui eut lieu dans la salle de spectacle du château, fut connue à Paris, ce fut par une explosion de colère et d'indignation qu'elle fut accueillie. On raconta que les convives chancelants avaient foulé aux pieds la cocarde tricolore, et que, par contre, la cocarde blanche avait été acclamée, qu'on avait refusé d'y porter un toast à la nation; bref, que ça avait été une véritable manifestation contre la Révolution; et le lendemain, un autre repas donné dans la salle du manège, quoique moins bruyant et moins provocateur, avait été considéré comme la continuation du scandale offert par le premier.

On juge de l'effet qui fut produit à Paris par ces nouvelles.

« Les faubourgs s'ébranlèrent, les halles assoupies s'éveillèrent; un bruit mêlé d'imprécations et de menaces monta de tous les quais, de tous les ponts, de toutes les places publiques, de tous les lieux où les grandes foules émues apportent d'ordinaire l'écume de leurs flots. »

Certes, l'agitation causée par les scènes de Versailles était grande, mais elle n'eût pas suffi pour produire une *journée*, si elle n'avait été compliquée par l'irritation provenant du manque de pain qui se faisait de plus en plus *sentir*;

F. Roy, graveur. — 800.

Imp. Charaire et fils.

Une promenade sur les boulevards au XVIIIe siècle.

Des détachements armés entrèrent au Palais-Royal et se jetèrent avec violence à travers les orateurs. (Page 156, col. 2.)

comme il arrive toujours en pareille occurrence, chacun attribuait la disette au parti politique ennemi du sien; les uns prétendaient que c'était la cour qui affamait le peuple pour en avoir plus facilement raison, les autres rendaient le duc d'Orléans responsable du complot; enfin, pour beaucoup, l'incurie des gens qui se trouvaient à la tête de la municipalité de Paris, causait seule la rareté du pain.

Quoi qu'il en soit, l'armée de la misère grossissait chaque jour, et ses bandes hâves se montraient partout, pour gémir et se plaindre d'un état de choses devenu intolérable.

Et pendant ce temps, les gardes nationaux se promenaient, le fusil d'une main et un pain de quatre livres sous le bras, ce qui exaspérait surtout les femmes, qui passaient de longues heures de vaine attente à la porte des boulangers.

Et les épithètes malsonnantes grondaient sur les lèvres bleuies de ces femmes qui criaient la faim, à l'adresse des hommes qui ne se sentaient pas assez de cœur au ventre pour agir contre tous ces traîneurs de fusils en uniforme, contre ces bavards orateurs de carrefour qui parlaient pour ne rien dire, et discutaient au coin des rues sur les systèmes de gouvernement, plutôt que de songer à procurer du pain à ceux qui en manquaient, et surtout contre tous ces magistrats qui avaient pris en main la direction des affaires de la ville, et qui étaient impuissants à l'approvisionner.

Les femmes sont hardies quand elles entendent leurs enfants clamer la faim.

Sans s'être concertées à l'avance, elles se trouvèrent toutes du même avis.

Dans la soirée du 4 octobre, elles résolurent d'aller le lendemain à Versailles chercher le roi, qui trouverait bien, lui, le moyen de leur donner du pain.

— Allons chercher le boulanger, s'écrièrent-elles.

Et le lendemain lundi 5 octobre, dès neuf heures du matin, un grand nombre de femmes se portèrent à l'Hôtel de ville en criant : *du pain*,

du pain! et demandant à parler aux représentants de la commune.

Il n'y avait à l'Hôtel de ville que les commissaires de service qui avaient passé la nuit, et un détachement peu nombreux de la garde nationale. Bientôt la place de Grève fut remplie par une populace immense et furieuse demandant à grands cris qu'on lui livrât un boulanger qu'on avait arrêté et conduit au comité de police, comme suspect de vendre du pain au-dessous du poids. Le fatal réverbère était déjà descendu et le boulanger y aurait été attaché si le major-général de la garde nationale n'avait pas profité aussi adroitement qu'il le fit d'un moment de confusion et de tumulte, pour soustraire ce malheureux au supplice. Il envoya en même temps l'ordre à tous les districts de faire avancer sur-le-champ vers la Grève les détachements les plus nombreux qu'ils pourraient rassembler.

Avant l'arrivée de ce secours, les attroupements de femmes attaquèrent la garde à cheval qui était aux barrières de l'Hôtel de ville, et la mirent en fuite. La garde à pied, se formant en bataillon carré, les tint un moment en respect en leur présentant la baïonnette; mais une grêle de pierres dispersa bientôt ce bataillon. Elles pénétrèrent ensuite dans l'Hôtel de ville, se portèrent au magasin d'armes, enlevèrent tous les fusils et deux pièces de canon; elles choisirent les Champs-Élysées pour leur quartier général, et le gros de l'armée s'y rendit, pendant que plusieurs détachements parcouraient les différents quartiers de la ville pour faire de nouvelles recrues. Elles étaient réunies au nombre d'environ six mille, armées de bâtons, de fourches, de piques, de fusils, de pistolets, et presque toutes couvertes de haillons, ornés de rubans de différentes couleurs.

Elles voulaient d'abord se porter à l'Arsenal pour y prendre des armes et des munitions qui leur manquaient; mais un chef qu'elles s'étaient donné, Maillard, un de ceux qui s'était particulièrement distingué à l'attaque de la Bastille, vint à bout de les en détourner, en leur représentant que leur projet étant d'aller à l'Assemblée, pour lui demander justice et du pain, elles seraient bien plus assurées d'obtenir l'un et l'autre, en prenant l'attitude de suppliantes, qu'en se présentant les armes à la main. Frappées de la force de ce raisonnement, elles renoncèrent à aller chercher de nouvelles armes, et consentirent même à laisser à Paris celles qu'elles avaient déjà. Elles partirent enfin, précédées de Maillard, qui les guida en battant le tambour, arrêtant et entraînant avec elles toutes les personnes qu'elles rencontrèrent sur la route; elles forcèrent même plusieurs femmes, éperdues de frayeur, à descendre de leur voiture, à se mêler avec elles et à les suivre à pied jusqu'à Versailles.

Les femmes voulurent à toute force passer par le jardin des Tuileries, malgré Maillard qui s'y opposa tant qu'il put; mais, voyant que toute résistance était inutile, il désarma le Suisse de faction, et la troupe féminine put traverser le jardin, gagner la place Louis XV, puis les Champs-Élysées.

Ce fut de là qu'on se mit en route pour Versailles.

A la tête du cortège, chevauchait la fameuse Théroigne de Méricourt, vêtue d'une amazone écarlate, les cheveux flottants, la tête couverte d'un chapeau rond orné d'un panache noir et une lance à la main, la reine des Halles, Reine Audu, l'actrice Rose Lacombe, Pierrette Chabry, et quelques autres jeunes femmes connues diversement, l'entouraient.

Puis marchaient, sous les ordres de Hullin, les combattants de la Bastille et les hommes des faubourgs, conduits par deux des plus énergiques appelés, l'un, le général la Pique, et l'autre le capitaine des bâtons ferrés.

Cependant le tocsin sonnait à Paris depuis plusieurs heures, et les tambours, battant la générale, mettaient toute la ville en mouvement. Les citoyens se rendaient en foule à l'Assemblée de leur district, les gardes nationales à leur bataillon, et les compagnies de la garde soldée, appelées aussi compagnies du centre (les ci-devant gardes-françaises), marchaient en bataille à la place de Grève. Des détachements de tous les districts ne tardèrent pas à les suivre; une populace s'empressa autour d'eux et les poursuivit de clameurs. *Du pain! Versailles! des ordres! des chefs!* étaient les seuls mots qu'on pouvait distinguer au milieu de ces cris.

Les représentants de la Commune assemblés ne savaient à quel parti s'arrêter, et chaque minute augmentait l'embarras de leur position. M. de la Fayette était alors dans la salle de l'Hôtel deville, où se tenait le comité de police, et dictait des lettres pour l'Assemblée et pour les ministres, relativement à l'état actuel de la capitale.

Une députation de six compagnies de grenadiers se présenta à lui et lui tint un discours séditieux que le général essaya d'interrompre; il les harangua, les exhorta, les conjura mais en vain. Ils lui répondirent que la source du mal était à Versailles; que c'était là qu'il fallait aller; que tout le peuple le voulait.

Il descendit alors dans la place et essaya, avec aussi peu de succès, de faire entendre raison aux grenadiers. Il leur rappela leur serment à la nation, à la loi, au Roi; mais sa voix se perdait au milieu de cris sans cesse renouvelés : *à Versailles; à Versailles!* M. Bailly, à qui les représentants de la Commune avaient envoyé une députation, pour l'inviter à venir les aider de ses lumières, arriva dans ce moment à l'Hôtel de ville, et fut assailli des mêmes cris, répétés à la fois par la garde nationale et par le peuple.

L'Assemblée voyant qu'une plus longue résistance serait aussi dangereuse qu'inutile, se détermina enfin à envoyer à M. de la Fayette l'ordre formel de partir pour Versailles.

Elle nomma en même temps quatre commissaires de la Commune, pour accompagner l'armée. Le général donna en conséquence l'ordre du départ; l'armée et le peuple lui répondirent par les plus vives acclamations de joie.

Trois compagnies de grenadiers et une de fusiliers composaient l'avant-garde; elles étaient accompagnées de trois pièces de campagne et précédées de sept ou huit cents hommes armés de piques et de fusils. Le corps de bataille marchait sur trois colonnes avec l'artillerie et des chariots de guerre.

La rue fut inquiète pendant toute cette soirée; la ville était sillonnée par le pas lent et cadencé des patrouilles; la place de Grève s'emplissait de gens désireux de savoir des nouvelles de Versailles.

A trois heures du matin, Pierrette Chabry arriva, annonçant l'arrivée de Maillard et de plusieurs femmes; à quatre heures ceux-ci venaient apprendre à l'Hôtel de ville que le lendemain on aurait du pain et que des décrets avaient été signés dans ce but; à six heures une lettre de la Fayette vint rassurer les 300, en leur faisant savoir que tout allait bien.

Mais à midi, un homme et un enfant promenaient à Paris au bout d'une pique les têtes de deux gardes du corps, et on se demandait avec terreur, ce que signifiaient ces sanglants trophées, lorsqu'en même temps le bruit se répandit, comme une traînée de poudre, que la famille royale arrivait.

C'était la vérité.

La municipalité s'empressa de faire les préparatifs nécessaires pour la recevoir, et vers neuf heures du soir, apparut sur la place de Grève le carrosse royal coupant une foule immense qui stationnait là depuis plusieurs heures.

Un trône avait été disposé dans l'une des salles de l'Hôtel de ville; le roi et la reine y prirent place et Moreau de Saint-Méry dit quelques mots de bienvenue au roi; puis le maire Bailly prit la parole et fit connaître que le roi, en entrant à Paris, avait dit que c'était toujours avec plaisir et confiance qu'il se voyait au milieu de ses habitants.

Puis on ouvrit les fenêtres, qu'on éclaira de façon que chacun pût voir la famille royale; des acclamations unanimes retentirent et le roi et les siens remontèrent en voiture pour se rendre aux Tuileries, où ils arrivèrent à dix heures et demie.

— Tout est bien laid ici, maman, dit le dauphin à la reine.

— Mon fils, lui répondit-elle, Louis XIV y logeait et s'y trouvait bien, nous ne devons pas être plus difficiles que lui.

Il est vrai que ce palais inhabité depuis longtemps, avait un aspect assez triste; les meubles les plus nécessaires manquaient, ceux qui existaient étaient en mauvais état.

— Que chacun se loge comme il pourra, dit le roi; pour moi, je suis bien.

Louis XVI prit pour lui une partie du premier étage et trois pièces au rez-de-chaussée.

Auprès de son appartement et dans celui occupé autrefois par la reine Marie-Thérèse, logèrent le dauphin et sa sœur. Au rez-de-chaussée, du côté du jardin, Marie-Antoinette eut sa chambre à coucher, son cabinet de toilette et son salon. Mesdames, tantes du roi logèrent au pavillon de Marsan, la princesse de Lamballe au rez-de-chaussée du pavillon de Flore et Mme Élisabeth au premier étage de ce même pavillon.

Pendant plusieurs jours, on transporta des meubles de Versailles aux Tuileries qui, pendant la première semaine, reçurent la visite de tous les Parisiens. Il semblait que tout fût terminé; la foule se pressait à toute heure sous les fenêtres du château et faisait retentir l'air de ses vivats; c'était une joie universelle... le pain reparaissait chez tous les boulangers. Il n'y avait plus qu'à s'embrasser, au milieu de l'élan d'une réconciliation unanime.

Le roi donna au commandant de la garde nationale parisienne le commandement de toutes les troupes qui se trouvaient aux environs de Paris « dans la circonférence de 15 lieues » et, le 9 octobre, il signa une proclamation expliquant son désir et son intention de vivre désormais à Paris et de visiter de temps à autre les provinces de son royaume.

Le 19 octobre, l'Assemblée nationale, qui, jusqu'alors, avait siégé à Versailles, se transporta à Paris dans la salle de l'archevêché, et ce fut une nouvelle occasion offerte au peuple de se répandre par les rues pour voir arriver les représentants; une haie était formée autour du palais archiépiscopal et un nombre considérable de gens acclamaient au passage ceux qui leur paraissaient les plus dignes du mandat qui leur avait été confié. Quant aux députés, ils se trouvaient entassés dans un local beaucoup trop exigu; la plupart était sans sièges, et c'était à peine si on pouvait parler et respirer dans cette salle étroite, privée d'air, et dans laquelle on étouffait. « On a cru entendre aussi quelques craquemens dans les appuis de la galerie qui règne tout autour de la salle, et cette inquiétude n'a mis personne plus à son aise; plusieurs fois pendant la séance, il s'est élevé les côtés de la salle des voix qui demandaient un autre local provisoire; il a été décidé que les mêmes commissaires en chercheraient un autre. »

Ce fut le 21 octobre, que la commune de Paris prit l'arrêté suivant, qui accordait une prime pour la dénonciation des personnes : « L'Assemblée, convaincue qu'il existe des trames et des

complots contre le bien public, et qu'un des obstacles au rétablissement du bon ordre et de la tranquillité est le mystère dont s'enveloppent les coupables auteurs de ces trames et de ces complots; considérant que le salut de l'Etat dépend de leur découverte, invite tous les bons citoyens à donner au comité de recherches établi à l'Hôtel de ville, toutes les connoiss eancestels renseignemens qui peuvent lui être parvenus; l'Assemblée promet en outre uns récompense depuis cent écus jusqu'à mille louis, selon la nature et l'importance des faits dénoncés etc. » Cette mesure fut approuvée par le roi, ainsi que par l'archevêque de Bordeaux garde des sceaux qui en informa le maire de Paris.

Il fut en outre ordonné à tous les habitants de Paris, « d'éclairer jusqu'à nouvel ordre » les portes et les premiers étages de leurs maisons.

Le même jour, l'Assemblée nationale proclama la loi martiale aux termes de laquelle, dans le cas où la tranquillité publique était en péril, la force militaire devait être employée pour rétablir l'ordre.

Il suffisait pour la requérir d'agir, de déployer un drapeau rouge à la principale fenêtre de l'Hôtel de ville, et de porter le même drapeau dans les rues et carrefours. A ce signal, tous attroupements avec ou sans armes, devenaient criminels, et devaient être dissipés par la force, après trois sommations restées sans résultat, l'officier devait commander : feu !

Et en attendant qu'un tribunal fut établi pour juger les crimes de lèse-nation, le Châtelet fut autorisé à juger en dernier ressort les prévenus et accusés, — or, tous les crimes de lèse-nation étaient punis de mort.

Tandis que l'Assemblée nationale prenait ces arrêtés, un boulanger de la rue du marché Palu, était pendu sur la place de Grève par un fort de la halle, qui était allé le prendre dans sa maison, l'avait amené sur la place, et s'étant mis à califourchon sur la potence du réverbère attachée à la maison de l'épicier, qui faisait le coin de la rue de la Vannerie, il y avait passé une corde au bout de laquelle se balançait dans le vide le malheureux boulanger; un autre individu appelé Advenel, lui coupa ensuite la tête et la promena dans les rues.

En même temps, un certain Adrien engageait les habitants du faubourg Saint-Antoine à se rassembler et à se réunir à ceux du faubourg Saint-Marcel pour avoir du pain à huit sous les quatre livres, et à s'introduire dans les couvents pour y prendre des fusils; il distribuait des cartes contenant cet appel à la révolte.

Le Châtelet, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés la veille, condamna à mort le fort de la halle nommé Blin et Adrien, et aussitôt le jugement rendu ils furent pendus; quant à Advenel, il fut banni pour neuf ans.

Le roi envoya 60,000 livres à la femme du boulanger, afin qu'elle pût continuer son commerce, et on fit à la victime des funérailles magnifiques.

De son côté, l'Assemblée générale des représentants de la commune, siégeant à l'Hôtel de ville, institua aussi, le 21, un comité de recherches, composé de membres pris dans son sein, « qui se borneroient à recevoir les dénonciations et dépositions sur les trames, complots et conspirations qui pourroient être découvertes, s'assureroient en cas de besoin des personnes dénoncées, les interrogeroient, et rassembleroient les pièces et preuves qu'ils pourroient acquérir pour former un corps d'instruction. » Ce comité fut composé de MM. Agier, Lacretelle, Perron, Oudart, Garran de Coulon et Brissot de Warville.

Le 26 octobre, l'Assemblée nationale siégeait comme à l'ordinaire, lorsque tout à coup deux des appuis de la galerie manquèrent, et toute la partie des tribunes qu'ils soutenaient tomba sur les députés, une dizaine furent plus ou moins dangereusement blessés; ces tribunes qui avaient précédemment servi pour l'assemblée tenue à l'archevêché à l'occasion de l'élection des députés aux états généraux, n'étaient pas assez solides pour contenir la foule qui s'y entassait pour suivre les séances de la constituante; des travaux furent immédiatement entrepris pour les consolider.

Le 26, le comité de police, « attendu les désordes qu'occasionnent les jeux ou petits spectacles qui s'établissent le long des quais et ports, a arrêté que lesdits jeux seroient prohibés dans ces emplacemens. »

Le 27, la commune selon les dispositions de la loi relative aux dénonciations, dénonça le prince de Lambesc, accusé du crime de lèse-nation, pour être entré violemment à la tête d'une troupe armée dans le jardin des Tuileries le 12 juillet, et d'y avoir poursuivi des bourgeois désarmés; l'instruction du procès fut faite par le comité des recherches, et elle conclut à « livrer à la vengeance des lois, le sieur Barentin ci-devant garde des sceaux, le comte de Puységur, ci-devant ministre de la guerre, le maréchal de Broglie, le baron de Bezenval et le comte d'Autichamp. » Ils furent tous acquittés le 1er mars 1790.

Le 2 novembre, l'Assemblée nationale, sur la proposition primitive de l'évêque d'Autun, de Talleyrand-Périgord, rendit à la majorité de 568 voix contre 346, un décret qui mettait à la disposition de la nation, les biens du clergé; l'Assemblée avait consacré six semaines aux débats nécessités par cette grosse question des biens ecclésiastiques.

Dulaure nous donne l'état des revenus dont jouissait alors le clergé de Paris, qui comptait à cette époque cinquante paroisses, dix églises ayant le même droit, vingt chapitres ou églises collégiales, quatre-vingts églises ou chapelles

Musée Dupuytren (ancien club des Cordeliers).

non paroisses, trois abbayes d'hommes, huit de filles, cinquante-trois couvents ou communautés d'hommes et cent quarante-six couvents ou communautés de filles.

« D'après les tableaux qui furent dressés sur les biens des maisons religieuses, et seulement d'après les déclarations des intéressés, les revenus annuels, sans y comprendre les menses abbatiales et prieurales, ni les biens claustraux, ni les revenus éventuels, étaient pour les communautés hommes de . . . . . 2,762,176 l. 17 s. 7 d.

les charges s'élevaient à . . . . . 1,763,357 10 »

Reste. . . 998,819 l. 7 s. 7 d.

Pour les communautés de filles avec les mêmes réserves, les revenus annuels s'élevaient à. . . . . 2,028,839 l. 7 s. 11 d.

les charges montaient à 1,001,100 10 5

Reste. . . 1,027,758 l. 17 s. 6 d.

Les revenus de l'archevêque sans y comprendre ceux des biens situés hors de l'enceinte de Pa-

ris, s'élevaient, d'après les déclarations du clergé à	366,772 l.	7 s.	1 d.
Les charges se montaient à.	118,315	8	»
Les revenus de quinze chapitres de Paris se montaient à.	1,238,427	12	11
Et leurs charges à. . .	854,978	19	3
Les revenus des cinq abbayes et prieurés commanditaires se montaient à. . .	612,269	2	5
Leurs charges s'élevaient à.	56,913	5	10
Total des revenus.	2,217,469 l.	2 s.	5 d.
Total des charges.	1,029,307	13	1
Reste. . .	1,188,161 l.	9 s.	4 d.

(Dulaure a dû se tromper dans l'addition des charges, qui réunies, donnent le chiffre de 1,030,207 l. 13 s. 1 d.)

« Si l'on joint à cette somme le revenu net des maisons religieuses des deux sexes, celui de l'archevêché, des abbayes et prieurés, on aura un total de 3,214,739 l. 14 s. 5 d.

« On n'a point le tableau de tous les chapitres et églises collégiales, ni celui des quatre-vingts autres églises ou chapelles, dont l'ensemble des revenus doit être considérable. »

« Ce soir, disent les *Révolutions de Paris*, la joie qu'inspire aux vrais citoyens, le décret sur les biens du clergé, en fait un moment d'allégresse publique : dans les cafés du Palais-Royal, on fait de ce décret des lectures publiques ; chacun applaudit avec transport. Dans les maisons particulières on se demande si on le connoît? Des gens le copient ; il circule, et plusieurs sociétés d'amis célèbrent cette soirée comme celle d'une fête nationale. »

Mais quelque plaisir qu'on trouvât à célébrer ce décret, cela ne donnait pas de pain à ceux qui en manquaient, et ils étaient nombreux, aussi s'en prenait-on à tout le monde à ce propos ; dans la nuit on arrêta un sieur de Ruthlege, que la clameur publique accusait de payer les boulangers pour ne pas cuire, et dans la nuit du mercredi 4, plusieurs districts firent battre la caisse entre trois et quatre heures pour faire ouvrir les boutiques des boulangers, il s'ensuivit une bousculade dans laquelle plusieurs personnes furent blessées. Le 5, vers midi, une députation composée de huit dames boulangères présenta un mémoire au comité des recherches de l'Assemblée nationale, par lequel les représentants de la nation étaient suppliés de s'occuper instamment de l'approvisionnement de Paris.

Le même jour parut un décret de l'Assemblée rétablissant l'action de la police, qui était considérablement relâchée, et créant un tribunal de police composé de huit notables adjoints, présidé par le maire de Paris ou son lieutenant au département de la police, les fonctions du ministère public y étaient remplies par l'un des adjoints du procureur syndic de la commune. Ce tribunal jugeait en dernier ressort, jusqu'à concurrence de cent livres d'amende ou d'un mois de prison.

Dans le cours de la séance où les biens du clergé furent confisqués, l'Assemblée rendit un décret, sur la proposition d'Alexandre de Lameth, qui ordonna que les parlements resteraient en vacances jusqu'à nouvel ordre, et que leurs fonctions continueraient d'être exercées par les chambres des vacations.

Le décret rendu, il fallait obtenir la sanction du roi ; ce n'était pas le plus difficile, depuis longtemps les parlements n'étaient pas en bons termes avec la royauté ; d'un autre côté, Louis XVI ayant déjà le souci de vivre en bonne intelligence avec l'Assemblée nationale, ne tenait que très modérément à rappeler la tutelle des parlements, toujours disposé à lui adresser de sempiternelles remontrances.

Il donna bien vite la sanction qu'on lui demandait.

Messieurs du Parlement purent se promener, chasser tout à leur aise, sans avoir cure du reste.

Ils ne s'attendaient pas à ce coup de vacances forcées qui leur était porté, et l'on se demanda non sans quelque appréhension, comment ils prendraient la chose.

Un moment, le bruit courut que le Parlement était disposé à faire valoir ses droits, et à tenir sa séance de rentrée ; c'eût été un conflit dont les suites pouvaient être graves, le garde des sceaux s'empressa d'appeler le président Rosambo, de causer avec lui, de lui signaler les périls de la situation, du danger qu'il y aurait pour tous, si le Parlement donnait l'exemple de la désobéissance aux ordres du roi ; bref, il sut si bien l'adjurer de ne pas mettre encore une fois le trône au hasard d'un soulèvement populaire, que le magistrat, bien qu'ayant fait observer au garde des sceaux qu'il appartenait à un corps sur lequel l'émeute n'avait jamais eu d'effet, finit par consentir à accepter les vacances indéfinies. Le Parlement, sans plus de conteste, enregistra le décret.

Ainsi finit de fait ce grand corps judiciaire, qui administrait la justice souveraine et joignait à cette haute attribution des pouvoirs politiques et de police qui lui donnaient une importance considérable, immense.

Un décret du 24 mars 1790 abolit définitivement le Parlement, sur cette observation de l'un des députés que la nation n'avait pas concouru à l'élection de ses membres.

Chaque jour, la municipalité de Paris semblait prendre le caractère d'un pouvoir dans l'État :

Elle commençait à être plus tranquille en ce qui touchait la grosse question des subsistances. L'approvisionnement de la ville était assuré pour quelque temps, par l'arrivée de 40,000 sacs de farine, qui devait être suivie de plusieurs autres, et une sage mesure de police était venue mettre dans la distribution du pain un ordre inconnu jusqu'alors, et qui permettait à l'avenir de tenir l'approvisionnement en rapport certain avec la consommation. « On avait soumis les opérations de boulangerie à un règlement tel que l'heure des cuissons, celle des distributions, et leur somme étaient connues. En outre, afin d'accroître même surabondamment les approvisionnements, on avait accordé aux boulangers une prime de 8 livres par sac de farine blanche qu'ils achetaient eux-mêmes. »

Mais la municipalité recevait quotidiennement des lettres la suppliant d'achever sa tâche, en organisant promptement toutes les autres municipalités et en formant entre elles un lien fédéral.

Jusqu'alors les séances de la commune avaient eu lieu à huis clos; on annonça que bientôt elles seraient publiques; elles le furent en effet, à partir du 30 novembre.

« Cependant, disent MM. Buchez et Roux, cette omnipotence de la municipalité éprouvait quelqu'opposition de la part des districts qui lui élevaient de nombreuses chicanes, mais elles étaient facilement écartées, soit quelquefois, parce qu'elles étaient déplacées, soit à cause du défaut d'unanimité. »

Les journaux *les Révolutions de Paris* et *l'Ami du Peuple*, de Marat, faisaient une guerre acharnée à ce nouveau pouvoir, et Marat le dénonçait dans chaque numéro.

« J'ai dénoncé, écrivait-il, le chef de la municipalité comme indigne de la confiance publique, pour avoir travaillé sourdement à attirer à lui toute l'autorité municipale.

« J'ai dénoncé le bureau de l'assemblée des représentants, comme indigne de la confiance publique pour avoir mis en œuvre d'odieuses supercheries afin d'empêcher le vœu des districts d'être connu sur le choix des administrateurs.

« J'ai dénoncé l'assemblée des représentans comme indigne de la confiance publique, pour s'être érigée en cour de justice contre tout droit. »

On sait que Marat ne cessa de dénoncer tout le monde jusqu'à sa mort.

Le 4 novembre, le district de Saint-Germain des Prés invita les cinquante-neuf autres à faire, le même jour et à la même heure, perquisition d'armes et de farines dans toutes les maisons.

Le 9, l'Assemblée nationale quitta la salle de l'archevêché pour venir s'installer dans la salle du manège des Tuileries, situé sur l'emplacement des maisons qui portèrent plus tard les numéros 36 et 38, rue de Rivoli, c'est-à-dire à l'endroit où se croisent aujourd'hui les rues de Rivoli et de Castiglione; cette salle était occupée par un manège qu'y avait établi un sieur Villemot, moyennant la dépense de 90,000 livres, et celui-ci demanda, en conséquence, un dédommagement, et il eut grand'peine à obtenir 6,000 livres. « Cette salle, plus vaste et plus convenable à l'assemblée que celle de l'archevêché, est cependant peu favorable à la voix; elle offre des tribunes, pour le public, beaucoup plus spacieuses que celles de la précédente. »

Le 15, on jouait au théâtre de Monsieur *le Souper de Henri IV;* les dames de la Halle résolurent d'assister à cette représentation, et se rendirent au théâtre; mais, avant le lever du rideau, elles songèrent à inviter Louis XVI à venir au spectacle ; elles sortirent en foule pour se rendre aux appartements du roi; malheureusement celui-ci était au conseil, et il fit répondre aux poissardes qu'il les remerciait de leur politesse, mais qu'il s'occupait des affaires du peuple et ne pouvait se déranger.

Ces dames n'insistèrent pas et revinrent reprendre leurs places au théâtre.

Un arrêté du département de la police de décembre réglementa l'affichage et le colportage dans Paris.

Aux termes de cet arrêté, nul ne pouvait être colporteur ou afficheur s'il ne savait lire et écrire; le nombre des colporteurs fut fixé à 300, celui des afficheurs à 60; ils devaient, les uns et les autres, porter ostensiblement sur leur habit une plaque portant d'un côté ces mots : « La loi et le roi, » et sur l'autre : « La publicité est la sauvegarde du peuple. Bailly. » Les colporteurs pouvaient crier, de jour seulement, les décrets, édits, ordonnances, etc., émanant de l'autorité; « quant aux journaux, ceux même qui portent le titre d'*Assemblée nationale*, les colporteurs ne pourront les proclamer », sous peine d'arrestation et de 25 livres d'amende.

Cet arrêté n'empêcha pas qu'il fût distribué à profusion, dans la journée du 27 décembre, un imprimé contenant ceci : « Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avoit fait de faire soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de la Fayette et le maire de la ville, et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, étoit à la tête. »

Monsieur, frère du roi, gravement accusé par cet imprimé, écrivit immédiatement au président de l'Assemblée nationale, pour repousser toute participation aux faits reprochés à M. de Favras, et l'Assemblée décida que la lettre du prince serait imprimée et insérée dans son procès-verbal.

Le 26 au soir, Monsieur se rendit à l'Hôtel de ville et ne dédaigna pas de se justifier devant les membres de la commune :

— Messieurs, dit-il, le désir de repousser une calomnie atroce m'amène au milieu de vous. M. de Favras a été arrêté avant-hier par ordre de votre comité des recherches, et l'on répand aujourd'hui avec affectation le bruit que j'ai de grandes liaisons avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connais M. de Favras. »

Et le prince fit connaître qu'il n'avait jamais vu M. de Favras; cette déclaration, qu'il appuya de chaleureuses protestations de patriotisme, fut accueillie avec enthousiasme, non seulement par la commune, mais encore par la foule qui stationnait devant l'Hôtel de ville, et le comte de Provence regagna le Luxembourg au milieu de cris qui l'amnistiaient de tout soupçon; mais ces cris préludaient à ceux qui allaient exiger la mort de M. de Favras.

Une vive agitation régna dans Paris à cette occasion; les gardes nationaux veillaient avec un soin jaloux sur la vie de leur chef et disaient tout haut que si quelque tentative était dirigée contre lui, ils feraient un massacre général des nobles et des prêtres.

Quoi qu'il en soit, l'instruction du procès de Favras marchait avec la rapidité particulière à la justice du moment; le marquis était accusé d'avoir formé un plan de contre-révolution et, pour y parvenir, il devait introduire pendant la nuit, dans la capitale, des gens armés qui auraient égorgé les trois principaux chefs de l'administration, attaqué la garde du roi, enlevé le sceau de l'État et entraîné le roi et sa famille vers Péronne.

Soudain le bruit se répandit que l'accusé allait être relâché; on était alors au 8 janvier 1790.

Il n'en fallut pas davantage pour faire éclater la colère populaire. La foule se porta en toute hâte au Châtelet, tandis que 300 soldats de la garde nationale soldée s'assemblaient tumultueusement aux Champs-Élysées. La Fayette envoya immédiatement quelques bataillons au Châtelet, pour le défendre en cas d'attaque, et marcha sur les Champs-Élysées; il fit arracher leur cocarde à ceux qui s'étaient réunis là, les fit dépouiller de leur uniforme et ordonna qu'on les conduisît liés deux à deux, au dépôt de Saint-Denis.

Cet acte d'énergie fit immédiatement rentrer tout dans l'ordre, et du reste les impatients n'eurent pas longtemps à attendre pour voir la fin du procès : le 13 janvier, Favras parut devant ses juges pour répondre aux accusations dirigées contre lui; c'était M. Quatremère, conseiller au Châtelet, qui avait été nommé commissaire de l'instruction.

Le 30, le procureur du roi Deflandre de Brunville fut appelé à prononcer son réquisitoire; il conclut à la peine de mort. Deux témoins à charge avaient déposé contre l'accusé, les sieurs Morel et Tourcaty; quant aux témoins à décharge il ne lui fut pas permis de les faire entendre.

— Je croyais être jugé, dit alors Favras, par le Châtelet de Paris, je me suis trompé; j'aurai été jugé par l'Inquisition.

Il fut condamné le 19 février à être pendu, après avoir fait amende honorable devant l'église Notre-Dame.

Or, tandis qu'il était devant ses juges, la foule amassée aux portes du Châtelet ne cessait de prononcer des cris de mort contre lui; il sortit du tribunal pour aller à l'échafaud, et, dans l'intérieur même de la salle d'audience, on cria : Favras à la lanterne !

« Dans la salle de la question, dit M. Louis Blanc, il demeura impassible pendant qu'on se jetait sur lui pour le garrotter, et quand on lui demanda sa croix (il était chevalier de Saint-Louis), il ne la voulut remettre, soldat, qu'à un soldat. Après la lecture du jugement, il dit : « Citoyens, vous êtes bien à plaindre, puisqu'il vous suffit, pour condamner, du témoignage de deux pervers. »

A trois heures, il sortait du Châtelet une corde au cou et lié sur une charrette, en cheveux longs, vêtu d'une chemise blanche par-dessus ses habits et portant sur la poitrine un écriteau sur lequel on lisait : *Conspirateur contre l'État;* une torche ardente était à côté de lui, le curé de Saint-Paul l'accompagnait, et le bourreau marchait derrière.

Le cortège se mit en route.

L'affluence était si considérable que, sur le pont Notre-Dame, la force armée qui précédait la charrette fut quelque temps avant de pouvoir s'ouvrir un passage. Pendant cette halte, les clameurs redoublèrent d'intensité; le condamné les écoutait avec une indifférence qui n'était point jouée, et sans témoigner ni mépris ni colère.

« Devant le parvis de l'église, lisons-nous dans les *Mémoires de Sanson*, le patient devait descendre de la charrette, s'agenouiller et prononcer la formule de l'amende honorable, après avoir entendu une nouvelle lecture du jugement, M. de Favras prit le papier des mains du greffier et, après l'avoir lu d'une voix haute et distincte, il ajouta :

« — Prêt à paraître devant Dieu, je pardonne à ceux qui m'ont accusé. Je meurs innocent. Le peuple demande ma mort à grands cris : s'il lui fallait une victime, je préfère que son choix tombe sur moi, plutôt que sur quelque innocent faible peut-être, que l'approche d'un supplice non mérité jetterait dans le désespoir. Je vais expier des crimes que je ne n'ai point commis. »

Il pria ensuite à voix basse pendant quelques instants, demanda à boire, puis à être conduit à l'Hôtel de ville, ce qu'on lui accorda, et où il dicta son testament de mort, pièce fort longue, qui fut imprimée quelques jours plus tard, et

GARDE SUISSE DU ROI, EN 1586

(XVIe SIÈCLE)

Tiré du portefeuille de Gaignières, IX, 135.)

F. Roy, éditeur

F. Roy, éditeur. — 201.

Imp. Chéraire et fils.

L'arrivée de la famille royale à Paris.

Bientôt la rue de l'Ancienne-Comédie, où se trouvaient les presses du journaliste, s'emplit de troupes.
(Page 168, col. 2.)

dans laquelle on remarquait ce passage... « Je le supplie de représenter à la cour qui m'a jugé qu'une de ses victimes souhaite devenir pour elle un sujet de circonspection qui la fasse balancer à prononcer des arrêts de mort, s'il se présente à ses yeux quelque autre accusé, aussi extraordinairement impliqué que je l'ai été. »

Cependant, la nuit était venue, la foule répandue sur la place de Grève s'y agitait impatiente à la lueur des flambeaux ; il avait fallu suppléer à la pauvreté du luminaire que distribuaient les réverbères de la place, on illumina l'Hôtel de ville avec des lampions; et en raison des nécessités de l'exécution, on en plaça sur le gibet qui se dessina dans la nuit en silhouette de feu.

Sorti de l'Hôtel de ville, M. de Favras s'avança d'un pas ferme vers la potence, soutenant dans ses bras le curé de Saint-Paul à demi évanoui.

Ce fut alors que quelques cris « Grâce ! » se firent entendre au milieu de ceux qui réclamaient la mort.

Il monta à l'échelle, et arrivé à peu près à la moitié des échelons, il affirma de nouveau son innocence, mais le bruit dominait sa voix.

— Criez plus haut, qu'ils vous entendent, dit le bourreau attendri.

Favras alors s'écria : Je suis innocent.

Puis s'adressant à l'aide exécuteur :

— Et toi, fais ton devoir ajouta-t-il.

Et au moment où, sous la vigoureuse impulsion

qui lui était donnée, son corps se lançait dans le vide, un gamin de Paris s'écria joyeusement :

— Allons, saute, marquis !

Et une troupe de gens s'élancèrent pour s'emparer du cadavre, et probablement le promener par la ville, mais la garde nationale s'y opposa fermement, et l'on prit des mesures pour l'inhumer au plus vite dans l'église de Saint-Jean en Grève.

La pendaison du marquis de Favras fut le premier exemple de l'égalité de peine ; jusque-là, les roturiers seuls étaient pendus ; les nobles possédaient le privilège de la décapitation.

Le lendemain de l'exécution, Mme de Favras fut rendue à la liberté, et une main inconnue lui remit un paquet cacheté, et contenant 400,000 livres en billets de caisse, qu'elle dut repousser avec horreur.

XXXIX

Le théâtre Feydeau. — Les frères Agasse. — Les assignats. — La fête de la Fédération. — Les clubs. — Le théâtre Molière. — L'ancien Vaudeville. — Le théâtre Louvois. — Mort de Mirabeau. — La fuite du roi. — L'affaire du Champ de Mars. — L'Assemblée législative. — Les modes de la Révolution. — Les piques, les bonnets rouges, la fête de la Liberté. — La guillotine. — Programme d'une fête publique. — Le 20 juin. — Les enrôlements volontaires. — *La Marseillaise.*

Nous avons dû, pour ne par interrompre le récit du procès Favras, faire une incursion dans l'année 1790, mais nous n'y sommes pas encore arrivé ; il nous faut d'abord terminer le récit des faits particuliers à la précédente.

On a vu que les fermiers généraux avaient commencé en 1784 la formation de la nouvelle enceinte de Paris : en 1789, le bureau des finances de la ville rendit une ordonnance relative aux chemins de ronde « de 36 pieds de largeur au long et au dedans de la nouvelle enceinte pour former un chemin d'isolement qui pût se convertir par la suite en une rue. » Cette ordonnance porte la date du 16 janvier ; elle fut confirmée par décision ministérielle du 18 messidor an IX.

« Les fermiers généraux, nous apprennent MM. Lazare, n'achetèrent que la moitié des terrains nécessaires à la formation des chemins de ronde, c'est-à-dire une zone de 5m.84 à partir du mur d'enceinte. Il en résulte que la ville a payé et paye les terrains qui sont livrés par les propriétaires pour l'exécution complète de l'alignement. »

On comptait 46 chemins de ronde dont la longueur totale était de 19,908 mètres.

Ils prenaient leur dénomination de la barrière la plus rapprochée de l'amont de la Seine, et pour la plupart ils n'étaient pas pavés.

La suppression des murs d'enceinte, qui eut lieu le 1er janvier 1860, amena naturellement celle des chemins de ronde, dont la plupart sont devenus des boulevards bordés de riches constructions.

Au mois de janvier 1789, une troupe de chanteurs italiens était arrivée à Paris sous les auspices de Monsieur, frère du roi, et ces artistes avaient débuté dans la salle de spectacle du château des Tuileries par un opéra-bouffon intitulé *le Vicente Amoroso ;* mais lorsque Louis XVI, à la suite de la journée du 6 octobre, vint occuper le palais des Tuileries, les chanteurs italiens, qui comptaient jouir pendant trente années du privilège qui leur avait été accordé, durent déménager au plus vite, bien qu'ils eussent fait 250,000 livres de dépenses dans la salle qu'ils occupaient, et ils allèrent s'établir à la foire Saint-Germain, dans l'ancienne salle de Nicolet, en attendant la construction d'un théâtre qu'ils s'étaient hâtés de se faire bâtir dans la rue Feydeau et qui fut terminé l'année suivante. Toutefois, les Italiens ne l'inaugurèrent, sous la direction du célèbre violoniste Viotti, que le 6 janvier 1791, par l'opéra *le Nozze di Dorina.* Cette salle fut édifiée dans un emplacement incommode ; cependant les architectes Legrand et Molinos en tirèrent tout le parti possible ; la salle, dont l'acoustique était excellente, pouvait contenir 2,200 spectateurs ; son diamètre était d'environ 60 pieds, le théâtre mesurait 70 pieds de largeur sur 48 de profondeur. La décoration intérieure consistait en deux rangs de colonnes en avant des loges disposées en amphithéâtre. Six cariatides formaient la décoration extérieure du premier étage de son vestibule. L'entrée spéciale des voitures se trou-

vait sous des portiques spacieux qu'une rangée de colonnes séparait des vestibules où étaient les bureaux et les escaliers.

Les piétons entraient du côté de la rue des Filles-Saint-Thomas, par un passage couvert bordé de boutiques.

Ce fut là, nous l'avons dit, que vint s'établir l'Opéra-Comique en 1797.

Le théâtre Feydeau fit sa clôture en 1801, en même temps que le théâtre Favart; mais le 16 septembre de la même année, les deux troupes fusionnèrent sous la raison sociale de théâtre de l'Opéra-Comique, nom auquel le gouvernement impérial les autorisa à ajouter le sous-titre de comédiens ordinaires de l'empereur. Le théâtre Feydeau, en dépit de cette nouvelle appellation, garda son ancien nom pour les vieux amateurs d'opéras-comiques.

Nous lisons dans le *Nouveau Conducteur de l'étranger à Paris* de 1818 : « On ne trouve pas dans ce temple des muses légères la pompe du grand Opéra, mais des tableaux plus vrais de la nature et de la société. Tantôt on s'y trouve dans les cercles bourgeois, tantôt on y voit des scènes villageoises, des danses champêtres, des chœurs; on s'y amuse et l'on y rit, moyens sûrs de plaire à la gaieté française. »

Le théâtre de Monsieur, après s'être appelé théâtre Feydeau, s'appela l'Opéra-Comique, et c'était là qu'on allait entendre Martin, Elleviou, Chenard, Gavaudan, Dozainville, Mmes Dugazon, Gavaudan et Saint-Aubin, et que le public écoutait avec un vif plaisir cette musique éminemment française, vive, légère, sans prétention, due à Dalayrac, à Berton, à Boïeldieu, à Auber, etc.

Ce théâtre fut fermé définitivement le 16 avril 1829. Cette mesure avait été nécessitée par le mauvais état de la salle qui menaçait ruine et qui fut démolie l'année suivante, ainsi que le passage Feydeau, un des plus animés de Paris, et sur l'emplacement duquel nous verrons bientôt s'élever le théâtre des Nouveautés.

En novembre 1789, une société établie à Londres, sous le nom de club de la Révolution de France, ayant adressé à l'Assemblée nationale une lettre pour la féliciter de ses travaux, les membres du comité breton conçurent le projet de fonder une société semblable; ils choisirent et louèrent en conséquence la salle de la bibliothèque du couvent des Jacobins, situé, on le sait, rue Saint-Honoré, à la hauteur du marché, ce qui fit donner à la société, appelée originairement société des amis de la Constitution, le nom de club des Jacobins, qui lui resta jusqu'à ce que la suppression des ordres monastiques eût été votée par l'Assemblée; les moines jacobins assistèrent aux séances du club.

Voici quelle était l'organisation intérieure de ce club, qui fut appelé à jouer un rôle très important dans la Révolution : un président, un vice-président, quatre secrétaires, douze inspecteurs, quatre censeurs, huit commissaires introducteurs, un trésorier, un archiviste, tous nommés par une élection trimestrielle. Il y avait aussi cinq comités : de présentation, de correspondance, d'administration, de rapports, de surveillance. Les sociétaires prêtaient ce serment :

« Je jure de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la Constitution, d'obéir aux lois de les faire respecter, de concourir de tout mon pouvoir, à leur perfection, de me conformer aux usages et règlements de la société. »

Ils payaient 12 livres pour frais de réception, plus une cotisation annuelle de 24 livres.

Le 12 novembre 1794, un décret de la Convention suspendit les séances de cette société qui fut définitivement supprimée peu de temps après.

Le 1er janvier 1790 commença par une fermentation assez considérable qui se forma à Chaillot; elle fut occasionnée par un sermon qui, par certains passages, blessait complètement les idées nouvelles. Choqués, les auditeurs interrompirent le prédicateur qui courut risque d'être assommé sur place. Cependant quelques gardes nationaux parvinrent, non sans peine, à le sauver; mais le sermon fut porté à la mairie. Là, on reconnut que c'était un vieux sermon que le prédicateur avait débité sans mauvaise intention, et celui-ci, après avoir été emprisonné, fut relâché.

Le même jour, 1er janvier, le président de l'Assemblée nationale se rendit aux Tuileries avec une députation de 60 membres. Il fut introduit auprès du roi, selon le cérémonial établi par l'étiquette.

— Sire, dit-il, l'Assemblée nationale vient offrir à Votre Majesté le tribut d'amour et de respect qu'elle lui offrira dans tous les temps. Le restaurateur de la liberté publique, le roi qui, dans les circonstances difficiles, n'a écouté que son amour pour la fidèle nation dont il est le chef mérite tous nos hommages, et nous les lui présentons avec un dévouement parfait.

Le roi, qui ne s'attendait peut-être pas à un compliment si flatteur, ne voulut pas se montrer moins courtois, et répondit :

— Je suis fort sensible aux nouveaux témoignages d'affection que vous me présentez au nom de l'Assemblée nationale. Je ne veux que le bonheur de mes sujets, et j'espère, comme vous, que l'année que nous allons commencer sera pour toute la France une époque de bonheur et de prospérité.

La députation se rendit ensuite auprès de la reine, qu'elle complimenta aussi.

Après la députation de l'Assemblée nationale vint le maire de Paris, suivi des 300 représentants. M. Bailly prononça son discours à genoux.

Mais l'Assemblée nationale reçut aussi le tribut du 1er de l'an.

La veille, les maîtres d'armes de Paris et les

plus à deux et demi pour cent des bijoux qu'on avait, ainsi que sur l'or et l'argent qu'on pouvait avoir en réserve.

Le 31, une ordonnance de police porta défense à toutes personnes de se déguiser ou de donner aucun bal masqué, soit public soit privé, et à tous marchands d'étaler, louer ou vendre aucun masque, ou habit de déguisement, à peine de saisie et de prison.

Le 4 février, un fait des plus importants se passa ; le matin, à l'ouverture de la séance de l'Assemblée nationale, le président reçut un billet de la part du roi contenant ceci : « Je préviens M. le président de l'Assemblée nationale que je compte m'y rendre vers midi : je désire être reçu sans cérémonie. »

Des applaudissements accueillirent la lecture de ce billet, et sur-le-champ une députation fut choisie pour se rendre au-devant du monarque.

On avait transformé le fauteuil du président en une espèce de trône, au moyen d'une housse de velours violet semée de fleurs de lis d'or, mais lorsque Louis XVI arriva en simple habit noir, il ne s'y assit pas, debout, son chapeau à la main, il prononça un discours dans la première partie duquel il envisageait les grands événements survenus et parlait des changements qu'il voulait opérer par degrés, et auxquels l'Assemblée était si rapidement arrivée, puis il ajouta que les intérêts particuliers des trois ordres étaient désormais confondus dans le seul intérêt de la Nation et approuva la permanence de l'Assemblée qui assurait la perpétuité des nouveaux principes.

« Je défendrai donc, dit le roi en terminant, je maintiendrai la liberté constitutionnelle dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage et d'accord avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des Français... Ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. »

On juge de l'effet que produisit une pareille déclaration !

Le député Barère fondait en larmes.

— Ah ! quel bon roi, s'écria-t-il, il faut lui élever un trône d'or et de diamants !

Des applaudissements unanimes et redoublés se firent entendre, et Bureau de Puzy, qui présidait, répondit :

— « L'Assemblée nationale voit avec la plus vive reconnaissance, mais sans étonnement, la conduite confiante et paternelle de Votre Majesté. Dédaignant l'appareil et le faste du trône, vous avez senti, Sire, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs, il suffisait de vous montrer dans la simplicité de vos vertus, et lorsque Votre Majesté vient, au milieu des représentants de la Nation, contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la Constitution, je ne risquerai pas, Sire, d'affaiblir, en voulant les peindre, les témoignages de gratitude, de respect et d'amour que la France doit au patriotisme de son roi, mais j'en abandonne l'expression au sentiment pur qui, dans cette circonstance, saura bien lui seul inspirer les Français. »

Le roi sortit de l'Assemblée au bruit des applaudissements qui l'accompagnèrent jusque dans le jardin, et « toutes les âmes dans l'Assemblée étaient tellement remplies des impressions qui venaient de les agiter qu'on crut un moment qu'il serait impossible de continuer la séance. » Cependant, après que cette première impression fut un peu calmée, un député, Goupil de Préfeln, fit la motion de prononcer un serment civique en faveur de la Constitution. Elle fut immédiatement adoptée, et le président, montant le premier à tribune, en prononça la formule :

— Je jure d'être fidèle à la Nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

L'appel nominal fut fait sur la proposition du vicomte de Noailles, et bientôt tous les députés, montant à la suite les uns des autres à la tribune et levant la main, prononcèrent ces seuls mots :

— Je le jure !

Non seulement les députés, mais tous les spectateurs qui se trouvaient dans les tribunes, d'un commun élan se levèrent tous et s'écrièrent : Je le jure !

Cependant il faut noter les députés de Belbœuf, Bergasse, Boinville, Challonié et le vicomte de Mirabeau qui refusèrent de prêter serment, et même ce dernier, sortant de la salle, tira son épée, la brisa sur son genou et dit :

— Lorsque le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leur épée.

Une députation avait été nommée pour aller porter au roi et à la reine l'expression de la joie et de la reconnaissance de l'Assemblée.

— Nous avons rencontré, dit Target en rentrant dans l'Assemblée, la famille royale qui venait au-devant de Sa Majesté, et la reine nous a adressé ces paroles précieuses :

— « Je partage tous les sentiments du roi, et je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils ; je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, et je lui apprendrai

de bonne heure à respecter la liberté publique, et à maintenir les lois, dont j'espère qu'il sera le plus ferme soutien. »

« Le soir même, la commune suivit l'exemple de l'Assemblée. Sur la demande de Danton, Bailly parut au haut du grand escalier de l'Hôtel de ville pour y lire, à la foule qui couvrait la Grève, la formule du serment. Alors, au bruit des tambours, à la lueur des flambeaux qui, tout à coup, inondèrent la place de lumière, des milliers de mains se levèrent et le cri : Je le jure! retentit si énergique, si puissant qu'il arriva d'échos en échos jusqu'aux extrémités de Paris. »

La prestation de ce serment eut lieu dans tous les districts, où tous les citoyens se rendirent en foule. Elle fut solennellement réitérée par tous les bataillons de la garde nationale sous les armes entre les mains de la municipalité. On chanta en réjouissance de cet événement un *Te Deum* à Notre-Dame, l'Assemblée nationale y assista tout entière, et le serment y fut encore répété par la garde nationale. On ajouta à cette cérémonie des illuminations et des réjouissances publiques.

Le surlendemain, samedi, 6, une députation des étudiants des collèges de Louis-le-Grand, d'Harcourt et du Plessis se rendit à l'Assemblée nationale pour prêter le serment civique, puis ce furent les volontaires de la Bastille, les magistrats du Châtelet, etc.

Le 10, le roi, réalisant l'espérance qu'il avait donnée à la députation de la commune chargée de le complimenter, commença la visite des principaux établissements de Paris, accompagné de la reine et du dauphin; il entendit la messe à Notre-Dame et se rendit à l'hôpital des Enfants trouvés où l'on venait d'apporter un enfant recueilli sur les marches du portail de Saint-Germain l'Auxerrois.

Ce fut le 13 février que fut rendu par l'Assemblée nationale, suivant la rédaction de l'abbé de Montesquiou, le décret abolissant les vœux et les ordres monastiques et déclarant en conséquence « que les ordres et congrégrations religieuses dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir. »

Le 14 mars, le Châtelet condamna un sieur Pierre Curé, garçon papetier, pour avoir proféré des propos criminels contre la reine, à faire amende honorable la corde au col, devant l'église de Notre-Dame, à être attaché au carcan pendant trois jours, le premier au parvis, le second place du Palais-Royal et le troisième place de Grève, à être fouetté et marqué des lettres G.A.L. sur les deux épaules, et aux galères à perpétuité.

Le 27, le roi, la reine, Mme Élisabeth et la Fayette allèrent visiter la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine; le maire de Paris les y attendait avec les trois présidents des faubourgs. Ils passèrent par les boulevards et sur l'emplacement où se trouvait précédemment la Bastille, et une foule immense se répandit dans le quartier, en acclamant les visiteurs.

Depuis que le roi avait juré de maintenir la Constitution, il avait conquis une popularité extrême, et chaque fois qu'il paraissait en public, il était accueilli par d'unanimes vivats.

Les choses n'en allaient pas mieux pour cela; dans la séance du 9 à l'Hôtel de ville, le député du district des Blancs-Manteaux représenta l'état d'anarchie dans lequel se trouvait Paris par suite de la quantité d'autorités rivales qui se disputaient le pouvoir, et il proposa le renouvellement des représentants de la commune.

L'Assemblée arrêta à l'unanimité que les 240 représentants donneraient leurs démissions et seraient remplacés par d'autres.

Le 12 avril, il y eut à l'Assemblée nationale une séance orageuse; il s'agissait de voter sur la question de savoir si la religion catholique serait la seule autorisée en France, et les débats furent tumultueux. Ils devaient se continuer le lendemain; toute la soirée, Paris fut fiévreux, agité, tous les postes furent doublés.

Un conciliabule avait été tenu aux Capucins par les députés de la droite et avait jeté l'alarme dans la ville, et déjà le district des Cordeliers avait délibéré que les citoyens non enrôlés reprendraient les armes et se tiendraient prêts à seconder la garde nationale. Le lendemain, au sortir de la séance, Cazalès et le vicomte de Mirabeau furent insultés (ce dernier dut mettre l'épée à la main), et l'abbé Maury poursuivi par le cri : A la lanterne! jusqu'à la rue Sainte-Anne, où il se réfugia au n° 21, tandis que la foule menaçante voulait le mettre à mort; on parvint à le faire échapper à l'aide d'un déguisement.

Au reste, les Parisiens suivaient avec une attention soutenue les débats de l'Assemblée et se passionnaient pour les grandes questions sociales que la Révolution était appelée à traiter. On avait ménagé dans la nouvelle salle de l'Assemblée des tribunes assez spacieuses pour des spectateurs. « Bien avant l'aube du jour, ces spectateurs venaient prendre ou réserver leurs places. Des jeunes gens se dévouaient à ces fatigues pour assister aux orages souvent majestueux de cette assemblée, mais la plupart des places étaient envahies par une foule salariée, à laquelle on distribuait sans aucune ombre de mystère les mets, les vins, les liqueurs et les pièces d'argent. » Le fauteuil du président et le bureau du secrétaires séparaient les députés populaires de ceux que l'on nommait aristocrates. Les premiers occupaient le côté gauche et les autres le côté droit et, comme les gradins s'élevaient en amphithéâtre aux extrémités, nombre de députés du côté gauche remplissaient en foule cette sorte d'émi-

nence qu'on désigna plus tard sous le nom de Montagne et qui joua un si grand rôle dans la période révolutionnaire.

On appela aussi les députés du côté droit les noirs, ceux de gauche les enragés et ceux du centre les impartiaux.

Cependant, si la politique occupait beaucoup les esprits, ce n'était pas d'une façon tout à fait exclusive, car le théâtre était aussi très suivi, et nous voyons dans la seconde quinzaine d'avril s'ouvrir, rue de Bondi, un nouveau théâtre qui remplaça celui des Variétés amusantes; il venait d'être bâti par l'architecte Sobre, et se nomma Théâtre français comique et lyrique; on y jouait des comédies et des petits opéras-comiques. Il fut aussi désigné sous le nom de théâtre des Jeunes Artistes et fut supprimé par le décret de 1807.

Nombre de théâtres s'ouvraient et se fermaient alors sans laisser de traces, et quelques-uns de ces établissements éphémères ne méritent pas même d'être nommés. C'est le théâtre de la rue de Provence, le théâtre des boulevards neufs, le théâtre de l'orme Saint-Germain, le théâtre de la rue de l'Échiquier et plusieurs autres sans aucune importance.

La première quinzaine d'avril fut en partie occupée à l'Assemblée nationale par une longue discussion sur la réorganisation judiciaire et sur l'établissement du jury, qui finit par être adoptée en matière criminelle; cependant elle ne commença à fonctionner qu'en 1792.

Nous avons vu plus haut que les biens ecclésiastiques avaient été mis à la disposition de l'État. Il fut décrété qu'ils seraient vendus et, le 22 avril, le roi sanctionna la loi ordonnant cette vente et considérant les dettes du clergé comme dettes nationales. En même temps, la même loi portait : « Les assignats créés par décrets du 19 et 21 décembre 1789, par nous sanctionnés, auront cours de monnoie entre toutes personnes dans toute l'étendue du royaume et seront reçus comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et particulières. »

Ainsi fut créé le papier monnaie pour une somme de 400 millions.

C'était le seul moyen pratique qu'on avait trouvé pour éviter la banqueroute : il n'y avait pas dans tout le pays plus de 12 ou 13 cent millions en numéraire; néanmoins le ministre Necker s'opposa de tout son pouvoir à la création de ces assignats dont il prévoyait l'abus.

Mais une loi qui intéressa vivement la ville de Paris fut celle qui organisa la municipalité de la ville; en voici les principales dispositions qui furent votées dans la séance du 7 mai et les suivantes : La commune ou municipalité de Paris sera renfermée dans l'enceinte des nouveaux murs, mais les boulevards que l'on construit au dehors de ces murs seront soumis à l'administration municipale... elle sera composée d'un maire, de seize administrateurs, de 32 membres du conseil, de 96 notables, d'un procureur de la commune et de deux substituts... La ville de Paris sera divisée en quarante-huit parties, sous le nom de sections qu'on tâchera d'égaliser autant qu'il sera possible, relativement au nombre de citoyens actifs. Ces quarante-huit sections ne pourront être regardées que comme les sections de la commune...

Les 96 notables formeront, avec le maire et les 48 membres du corps municipal, le conseil général de la commune... La municipalité de Paris aura un trésorier, un secrétaire greffier et deux secrétaires greffiers adjoints, un garde des archives, un bibliothécaire... Le corps municipal sera divisé en conseil et en bureau; le maire et les seize administrateurs composeront le bureau, les trente-deux autres membres composeront le conseil municipal.

Ce fut le 12 mai que fut créé à Paris le club de 1789 qui fut établi primitivement au Palais-Royal, et qui fut installé ensuite dans les anciens bâtiments du couvent des Feuillants, dont il prit le nom. Ce furent des députés qui le formèrent en se séparant de ceux qui faisaient partie du club des Jacobins; en 1791, le 28 mars, le peuple assiégea le club et en chassa les membres à coups de pierres. Après la journée du 10 août ce club cessa d'exister; le percement de la rue de Rivoli fit disparaître son emplacement, et la terrasse du jardin des Tuileries dite terrasse des Feuillants en conserve seule aujourd'hui le souvenir.

La discussion du droit de faire la guerre ou la paix, qui occupa plusieurs séances de l'Assemblée nationale pendant le mois de mai, souleva une certaine agitation dans le public; le 22 mai, des bandes se portèrent dans les bureaux des journaux *les Actes des Apôtres* et *la Gazette de Paris*, emportèrent tout ce qu'elles y trouvèrent et en firent un feu de joie au Palais-Royal. Le lendemain, un homme voulut entrer dans le jardin des Tuileries sans avoir de cocarde, la sentinelle lui refusa l'entrée du jardin; il alla en chercher une, entra dans le jardin et la foula ensuite à ses pieds; la foule se rua sur lui pour le jeter dans le bassin. Le 24 et le 25, il y eut encore des incidents tumultueux; un homme fut accroché à un réverbère du quai de la Mégisserie, sous l'accusation d'avoir volé un sac de grain. Le 26, il fallut doubler les patrouilles; on craignait une sédition.

On sait qu'avant 1789, le roi avait coutume de passer en revue, dans la plaine des Sablons, le régiment des gardes-françaises et des gardes suisses. En 1790, cette revue eut lieu en mai au Champ-de-Mars, et la troupe se composait d'environ 7,000 hommes.

Le 23 mai, jour de la fête-Dieu, le roi assista à la procession de Saint-Germain l'Auxerrois, et une foule nombreuse se porta sur son passage; l'Assemblée nationale assista aussi à cette proces

F. Roy, éditeur. — 202.

Imp. Lemercier et Cie

Modèles des différents assignats créés en 1791.

Maison de Marat, 18, rue de l'École-de-Médecine.

sion. Mais le bruit se répandit que la famille royale devait partir le lendemain pour Saint-Cloud, et cette nouvelle causa une fâcheuse impression, on craignait que la roi tentât de s'éloigner de Paris; néanmoins ce voyage s'effectua, et Paris demeura calme ; cependant la municipalité lança une proclamation pour flétrir les actes de violence qui s'étaient produits quelques jours auparavant, et pour annoncer que des mesures allaient être prises pour protéger efficacement les citoyens et éloigner de la capitale « les brigands qui la menacent sans cesse. »

Le surlendemain, 17 prisonniers s'échappèrent du Châtelet, et parmi eux, les sieurs de Champclos et de Grandmaison, accusés de fabrication de faux billets de la caisse d'escompte; le 30, un décret de l'Assemblée institua, indépendamment des ateliers déjà établis dans la ville de Paris, des ateliers qui seraient ouverts dans les environs, de façon à détruire la mendicité; mais cette création nouvelle ne diminua nullement le nombre de gens sans aveu qui pullulaient dans la ville.

Un autre décret du 6 juin porta qu'à compter

du jour de sa publication, tout le territoire renfermé par la ligne de l'enceinte des murs de Paris serait soumis aux droits d'entrée et réciproquement « le territoire qui étoit antérieurement sujet à ces droits et qui se trouve placé hors de l'enceinte sera soumis au régime des impositions ou perceptions établies dans la banlieue dont il fera désormais partie. »

Voici quelle était la banlieue de Paris : Vaugirard, Issy, le moulin des Chartreux et la première maison de Clamart, Vanves, Montrouge, Châtillon, Bagneux jusqu'au ruisseau du Bourg-la-Reine, Gentilly, Charonne, Bagnolet, Romainville jusqu'au grand chemin de Noisy-le-Sec, Pantin et les Prés Saint-Gervais, Belleville, les Ostes Saint-Merri, l'hôtel de Savi, dit l'hôtel Saint-Martin, le pont de Neuilly, le Roule, la Villette, la chapelle Saint-Denis, Aubervilliers jusqu'au ruisseau de la Cour Neuve, Saint-Ouen, Saint-Denis jusqu'au Gris ; la maison de Seine, Montmartre, Clichy-la-Garenne, Villiers-la-Garenne, Arcueil et Cachan, jusqu'à la rue de Lay « dont il y a quatre ou cinq maisons au dit village de Lay qui en sont », Villejuive (Villejuif) jusqu'au chemin du moulin à vent, Ivry, le pont de Charenton, Saint-Mandé, Conflans, Auteuil, Passy, Menus-les-Saint-Cloud, Boulogne jusqu'au pont de Saint-Cloud et jusqu'à la croix du dit pont, Chailleau (Chaillot), la Ville-l'Évêque, Vitry, jusqu'à la fontaine ; la Pissote jusqu'à la planche du ruisseau, Montreuil jusqu'à la première rue venant à Paris, du côté du bois de Vincennes.

Aujourd'hui, un grand nombre de ces localités ont été par suite de l'annexion de 1860, incorporées dans Paris.

Le 5 juin, une députation de la municipalité de Paris vint soumettre à l'Assemblée nationale le projet de former une fédération générale, en rassemblant dans la capitale, sous les yeux du roi et des représentants de la nation, des députés de toutes les gardes nationales, de toutes les milices du royaume et de toutes les troupes de ligne « pour confondre leurs serments civiques dans un seul serment. »

Cette motion fut accueillie avec enthousiasme, et le jour de la solennité proposée fut fixée au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

On s'occupa très activement des préparatifs de cette fête pour laquelle on dut faire des élections dans chaque municipalité pour choisir les délégués chargés de les représenter, six hommes sur 100 devaient être nommés pour désigner un homme par 200 qui se rendrait à Paris.

Un décret du 22 juin porta que les opérations préalables aux élections seraient terminées au plus tard le 4 juillet, et que les élections commenceraient le lendemain ; ce décret contenait en outre la nouvelle division de Paris en 48 sections, dont voici la dénomination :

Sections des Tuileries, des Champs-Elysées, du Roule, du Palais-Royal, de la place Vendôme, de la Bibliothèque, de la Grange-Batelière, du Louvre, de l'Oratoire, de la halle au blé, des Postes, de la place Louis XIV, de la fontaine Montmorency, de Bonne Nouvelle, du Ponceau, de Mauconseil, du marché des Innocents, des Lombards, des Arcis, du faubourg Montmartre, de la rue Poissonnière, de Bondy, du Temple, de Popincourt, de la rue de Montreuil, des Quinze-Vingts, des Gravilliers, du faubourg Saint-Denis, de la rue Beaubourg, des Enfants-Rouges, du Roi-de-Sicile, de l'Hôtel de ville, de la place Royale, de l'Arsenal, de l'Ile, de Notre-Dame, de Henri IV, des Invalides, de la fontaine Grenelle, des Quatre-Nations, du Théâtre Français, de la Croix Rouge, du Luxembourg, des Thermes de Julien, de Sainte-Geneviève, de l'Observatoire, du Jardin des plantes et des Gobelins.

Ce décret ne fut reçu que le 27 juin à 7 heures du soir à l'Hôtel de ville ; les 240 en ordonnèrent la transcription sur les registres. Le 29, une proclamation publiée à son de trompe convoqua les citoyens dans leurs nouvelles sections pour commencer le 1er juillet les opérations préliminaires.

Les sections qui portaient des dénominations monarchiques en changèrent pendant la République et en reçurent de nouvelles plus en harmonie avec les circonstances. Elles se maintinrent jusqu'en 1795, époque à laquelle Paris fut divisé en douze municipalités, division qui demeura en vigueur jusqu'au 1er janvier 1860.

Un décret du 16 juin régla la nouvelle situation des membres du clergé ; aux termes de ce décret, chaque évêque, curé ou desservant de Paris dut recevoir un logement convenable, et il leur fut assigné un traitement annuel fixé savoir : celui de l'archevêque 50,000 livres, celui du premier vicaire de la cathédrale 6,000 livres, le second 4,000 et celui de tous les autres 3,000 ; le traitement des curés fut de 6,000 livres, celui des premiers vicaires 2,400, des seconds 1,500, des autres 1,000.

En attendant la fête de la fédération, l'anniversaire du 17 juin 1789, jour où l'Assemblée nationale, formée de la réunion des trois ordres, devait être célébrée ; il le fut par les membres du club de 1789, et un banquet de 200 couverts les réunit ; au dessert, les dames de la Halle entrèrent tenant à la main des bouquets qu'elles distribuèrent à la Fayette, à Sieyes, à Mirabeau, quant à Bailly, il reçut une couronne de fleurs sur la tête, et tandis que ces dames prodiguaient ainsi des fleurs aux dîneurs, le peuple massé dans le jardin du Palais-Poyal chantait des refrains patriotiques.

L'*Ami du Peuple* avait reparu, et Marat signala sa rentrée par de nouvelles dénonciations. Cette fois elles étaient dirigées contre des confrères ; « A

mon retour de Londres, dit-il, où j'ai séjourné quelques mois, je trouve mon journal envahi par quatre folliculaires qui se disputent à l'envi mon titre, mon épigraphe, mon nom, mes qualités, en s'accablant d'injures dégoûtantes chaque matin. »

Cependant, la séance du 19 juin rendit le calme au fougueux Marat; pour la première fois, il se montra pleinement satisfait et qualifia cette séance de glorieuse; ce fut celle où l'Assemblée nationale « décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France; qu'en conséquence, les titres de marquis, chevalier, écuyer, comte, vicomte, messire, prince, baron, vidame, noble, duc, et tous autres titres semblables ne pourront être pris par qui que ce soit ni donnés à personne; qu'aucun citoyen ne pourra porter que le vrai nom de sa famille; que personne ne pourra faire porter une livrée à ses domestiques ni avoir des armoiries, et que l'encens ne sera brûlé dans les temples que pour honorer la divinité. »

Ce décret inattendu produisit une vive surprise, le maire de Paris, Bailly, donna l'exemple de la soumission, en déshabillant sa livrée et faisant effacer les armoiries qu'il s'était choisies, et jour au lendemain Mirabeau s'appela Riquetti, Montmorency Bouchard et la Fayette Motier, et les bourgeois eux-mêmes durent abandonner les noms de terre qu'ils portaient; mais cela ne dura pas, on ne s'y reconnaissait plus.

Aussitôt après que la fête de la fédération avait été décrétée, la commune avait nommé des commissaires pour prendre toutes les dispositions nécessaires, et ils demeurèrent d'accord pour choisir le Champ de Mars comme emplacement, et ce fut à cette occasion qu'on forma autour du champ un glacis en terre qui, graduellement élevé, fut disposé pour porter trente rangs de gradins dans les pourtours et fournir 160,000 places assises; le reste du gradin donnait encore 100,000 places debout. « Il sera fait au Champ de Mars une salle immense qui, indépendamment de l'Assemblée nationale, du Roi, de toute la cour, des députés des différentes communes et de tous ceux qui seront nécessaires à la fête, rassemblera environ 300,000 spectateurs. »

Un autel simple posé sur un stylobate carré élevé de 25 pieds et posé sur de larges gradins formait la seule décoration avec un arc de triomphe.

« Le Champ de Mars, lisons-nous dans la *Gazette universelle* du 7, offre depuis quelques jours le spectacle le plus intéressant; le cirque formé dans son pourtour n'avançoit guère, malgré les travaux non interrompus de 12,000 à 15,000 ouvriers. Des citoyens, craignant que ce grand ouvrage ne pût être terminé à l'époque fixée, prirent un soir la bêche, la pelle et secondèrent les ouvriers.

« Ce dévouement électrisa tout Paris; le lendemain, le concours fut plus nombreux, on vit des gens de tout état, de tout âge, s'empresser de prendre part à ces travaux; des femmes en chapeau avec des plumes et du rouge, ne craignirent pas de manier la bêche de leurs mains délicates et des oulever les hottes remplies de terre. On vit des chevaliers de Saint-Louis, des abbés, même des moines, pousser les brouettes, traîner les haquets avec une vélocité étonnante au haut des collines factices qu'on élève. Ce même jour, il vint plus de cent invalides qui, accoutumés aux durs travaux, firent en deux heures plus d'ouvrage à eux seuls que n'en auroient fait deux mille des ouvriers employés.

« Le lendemain nouveaux renforts; les sections de Paris, les bataillons des gardes nationales envoyèrent des détachements nombreux qui tous travaillèrent à l'envi; en sorte que plus de 40,000 personnes sont depuis ce moment occupées à terminer ce vaste amphithéâtre. Le nombre des curieux est encore plus considérable c'est-à-dire que tous les soirs, le Champ de Mars est couvert par plus de 100,000 personnes, et ce beau spectacle donne déjà une idée du spectacle le plus ravissant encore que doit présenter le jour de la grande fédération. »

Le 7 juillet, le maire de Paris adressa aux 48 sections une longue lettre relative à la prohibition des jeux, en leur demandant l'exécution rigoureuse des déclarations du roi, arrêts et jugements précédents, en les prévenant que ces dispositions n'avoient rien de comminatoire et qu'elles étoient tout entières de rigueur. Inutile d'ajouter que l'on joua à Paris avant comme après la lettre.

Bien qu'on fût sous un régime égalitaire, il paraît que le curé de Saint-Sulpice continuait à considérer les comédiens comme des mécréants, car il refusa à Talma la bénédiction nuptiale qu'il lui avait demandée; Talma se plaignit à l'Assemblée nationale, qui renvoya sa lettre aux comités des rapports et de constitution.

Tous les historiens ont rendu compte de la fête de la Fédération, et il nous serait facile d'emprunter le récit de cette grande journée à l'un d'eux, mais nous préférons transcrire ici la lettre qu'un député de province, membre de l'Assemblée nationale, écrivit à un de ses amis le soir même de la fête :

« L'Assemblée nationale étoit le lieu de rassemblement de ses membres, et ils s'y sont rendus à neuf heures et y ont attendu une heure et demie à peu près, que le commandant général de la garde parisienne, que M. de la Fayette leur indiquât le moment du départ. Ce devoit être celui où les troupes qui alloient se fédérer, parties de l'Hôtel de ville, seroient arrivées en partie à la place de Louis XV, où elles devoient prendre l'Assemblée nationale au milieu d'elles. M. de

Bormai, qui par ses rares talens pour la présidence étoit si digne d'être à la tête de l'Assemblée nationale dans un tel jour, nous a donné en attendant, l'ordre et la marche.

« Nous nous sommes rendus de la salle de nos séances dans la grande allée des Tuileries. Nous devions nous mettre sur deux lignes, deux sur chacune, et par conséquent quatre de front; un accident a rendu l'exécution de cet arrangement un peu difficile; il pleuvoit depuis quelques jours, aujourd'hui, jour qui eût été si digne d'un beau soleil, il est tombé des torrents d'eau.

« Avant de s'être ordonnés pour leur marche, avant d'avoir fait un pas, les représentans de la nation étoient inondés. Un parapluie servoit quelquefois à trois ou quatre, c'est-à-dire qu'il n'en couvroit aucun. Nous étions entre deux eaux, il y avoit de quoi se désoler; nous avons pris un meilleur parti; tout se tourne facilement en joie, lorsque la joie est au fond des âmes; nous avons pris le parti de rire de notre désastre, le long de notre route nous avons trouvé partout les mêmes dispositions dans les doubles et triples rangs de spectateurs qui s'étoient placés sur le passage; ils étoient trempés, et ils chantoient. Dans le cours la Reine, il n'eût pas été aisé de dire si c'étoit sous les arbres ou sur les arbres qu'il y en avoit davantage.

« Près du pont tournant, nous avons été salués par M. de la Fayette; à côté de ce général, qui réalise si bien les espérances qu'il avoit données dans sa plus grande jeunesse, nous avons vu un bataillon de héros qui n'étoient guère plus grands que leurs sabres et leurs bonnets de grenadiers. Ce sont des soldats de douze ou treize ans; leur bataillon se nomme l'espérance de la patrie.

« Depuis l'extrémité du cours la Reine jusqu'à la barrière de la Conférence, il y a, comme tu le sais, partout des maisons d'un côté; nous n'en avons presque pas vu une seule; elles étoient cachées presque entièrement par les spectateurs, qui sortoient en quelque sorte des fenêtres pour y trouver plus de place. Dans plusieurs endroits, on avoit découvert les toits, mais ils étoient couverts de monde.

« Un pont très sûr et très large avoit été jeté dans quelques jours, vis-à-vis le Champ de Mars, sur des bateaux, pour le passage des fédérés et des représentans de la nation. En marchant sur ce pont, dont la construction rapide nous paroissoit une espèce de prodige, nous avions devant les yeux un arc de triomphe qui ouvroit à la marche trois grandes portes, et dessiné à peu près sur le modèle de celui de la porte Saint-Denis. Les bas-reliefs, les inscriptions de cet arc de triomphe parloient, non de guerre et de victoire sanglante, mais de liberté, de constitution, des droits de l'homme.

« Lorsque nous avons eu passé ces portes triomphales, ce n'est pas dans un champ que nous avons cru entrer, mais dans un autre monde. Imagine-toi un espace immense, terminé des deux côtés par un pourtour de terres transportées, sur lesquelles on avoit placé douze ou quatorze rangs de banquettes, et séparés par carrés pour laisser des intervalles libres aux sorties, aux entrées et à tous les mouvemens.

« Vis-à-vis l'arc de triomphe, et à l'extrémité opposée de ce vaste Champ de Mars, s'élevoit une galerie couverte d'un dessin élégant; au milieu, et à peu près à la moitié de la hauteur, paroissoit le trône du roi des François, de Louis XVI. A la droite et à la gauche du trône, depuis le niveau du sol jusqu'à toute la hauteur à peu près du pavillon, s'élevoient successivement des gradins destinés à servir de sièges; ceux de la partie supérieure aux représentans de la nation, et tous les autres aux membres de la municipalité, aux électeurs de Paris, aux députés extraordinaires de tout le royaume.

« Au-dessus du trône, et dans la partie la plus élevée de la galerie, étoit un cabinet destiné à recevoir la reine, M. le dauphin, la famille royale et leur suite. Au milieu de l'immense enceinte du Champ de Mars, qui paroissoit plus immense encore depuis que tant d'objets en marquoient l'espace, étoit l'autel de la patrie. Des quatre côtés, deux degrés, faits par leur étendue pour servir de marches à tout un peuple, conduisoient à sa hauteur par des pentes douces sur lesquelles étoient répandus des ministres de la religion vêtus en blanc, et dans ce costume qui rappelle à l'imagination les lévites et les hiérophantes.

« A l'instant où l'Assemblée nationale a été frappée de ce superbe tableau qui se dessinoit devant elle, les marches de l'autel étoient couvertes de gardes nationales sous les armes, et les ministres pacifiques de la religion, debout sur l'autel, le plus élevé peut-être de tous ceux qui ont été érigés, sembloient être, à cette élévation, non plus pour dominer les hommes, mais pour s'approcher plus près du ciel.

« A ce même moment, la pluie recommençoit avec plus de fureur, et, dans toute l'étendue des terrasses latérales, les spectateurs se couvrant de leurs parapluies, serrés les uns contre les autres, formoient au-dessus de leurs têtes comme une espèce de toit de taffetas de couleurs variées; bientôt après la pluie a cessé, et les parapluies repliés ont laissé paroître plus de cent mille spectateurs.

« Dans l'enceinte même étoient déjà rangés en ligne, des deux côtés, ceux des gardes nationaux qui étoient arrivés.

« Les gradins de la partie inférieure de la galerie étoient occupés par ceux à qui ils étoient destinés; dans le cabinet où devoit se rendre la famille royale, on ne voyoit encore que quelques ministres de Sa Majesté et d'autres per-

La Fayette, sur son cheval blanc, but sans hésiter le verre de vin qu'un inconnu lui présenta. (Page 178, col. 2.)

sonnes de sa suite. Le trône attendoit le roi des François.

« Lorsque nous sommes montés à nos places, il a fallu attendre près de trois heures avant que tous les fédérés soient arrivés, avant que le rassemblement des bannières de tous les départements ait pu être complet dans le Champ de Mars.

« Les ondées revenoient toujours et sembloient avoir conjuré d'attrister cette fête, mais elles ont bien mal réussi; au milieu d'une averse, quelques-uns des fédérés se sont mis à danser en rond, ils ont trouvé bientôt des imitateurs, les danses se sont singulièrement multipliées; quelquefois les cercles se resserroient, et il y en avoit en plus grand nombre; quelquefois ils s'élargissoient, et un très petit nombre couvroit tout l'espace du Champ de Mars. L'air retentissoit de chants et de cris de joie; on ne voyoit que soldats et grenadiers courant et sautant, en se tenant par la main; jamais il n'y eut de spectacle plus agréable à la fois et plus imposant que celui d'une armée qui, au moment de jurer de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la liberté, danse autour de l'autel de la patrie, sous les regards de ses législateurs.

« Un autre sentiment que le cœur des soldats de la nation laissoit échapper à chaque instant : c'étoit l'impatience de voir leur roi; il y a eu un moment où l'on a couvert le trône pour le garantir de la pluie. A ce mouvement, dont on ne pouvoit pas bien juger à de si grandes distances, des milliers de voix ont frappé les airs du cri de : Vive le roi; des milliers de bras et de sabres ont été levés en l'air, comme agités par la joie de cette proclamation.

« La présence de la reine a excité les mêmes acclamations; elles ont redoublé lorsque, prenant plusieurs fois le jeune héritier du trône dans ses bras, elle l'a élevé pour le montrer au peuple comme pour le présenter à l'amour et au sacre de la nation.

« Lorsque le monarque a paru et qu'il est allé s'asseoir sur ce trône qui ne se cachoit plus dans le fond d'un palais, tu aurois vu de toutes les parties du Champ de Mars accourir les gardes

nationales et les soldats; tu les aurois vus s'amoncelant et se pressant autour des gradins de la galerie, se cacher presque les uns les autres et ne montrer de leurs corps que leurs visages où se peignoient tout les mouvemens de leurs âmes!

« Lorsque toutes les bannières ont été rassemblées, toutes ont été portées autour de l'autel pour y être bénies au nom de l'Être suprême, et sans doute, la bénédiction du ciel doit descendre sur les drapeaux d'un peuple éminemment valeureux et qui a promis dans ses lois de ne jamais se souiller par la gloire des conquêtes. Au sortir de l'autel, les départemens ont fait passer successivement devant Sa Majesté leurs bannières; et alors on a vu se former une grande partie de ces soldats citoyens en deux files dont une d'un bout, touchoit aux marches du trône et l'autre aux marches de l'autel.

« M. de la Fayette, à qui la sûreté de cette grande journée avoit été confiée et par les décrets de l'Assemblée nationale et par le roi, a paru au milieu de ces deux rangs et, descendant de son cheval à une certaine distance de la galerie, on l'a vu s'approcher du trône de Sa Majesté pour en recevoir l'ordre. »

Nous avons voulu conserver à cette lettre son caractère de simplicité et de naïveté; complétons les renseignements qu'elle contient, en disant qu'à trois heures et demie la cérémonie commença, que le Champs de Mars environné d'arbres et d'arbustes apparaissait comme au milieu d'un océan de verdure, que 400,000 spectateurs couvraient les gradins, et que des salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée du roi qui était en habit à la française et celle de la reine qui portait des plumes tricolores. Ils allèrent se placer sur une estrade élevée en face de l'Ecole militaire et déjà occupée par les membres de l'Assemblée, et des acclamations nombreuses les saluèrent.

Une messe solennelle fut célébrée à l'autel de la patrie par l'évêque d'Autun. Deux cents prêtres avec ceintures tricolores entouraient l'autel. Le prélat bénit ensuite l'oriflamme, dont nous parlerons tout à l'heure, et les bannières départementales. Enfin la Fayette, radieux, monta les degrés et, appuyant la pointe de son épée sur l'autel de la patrie, il prononça ce serment : — Pous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, de protéger les personnes et les propriétés, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.

Tous les assistants électrisés par ce spectacle tendirent la main vers l'autel pour jurer, et le roi jura aussi, mais de sa place, et non à l'autel, comme on avait supposé qu'il le ferait; voici la formule du serment qu'il prononça à haute voix et très clairement :

— Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi.

Mais le héros de la fête fut sans contredit la Fayette; on vit des fédérés, ivres d'enthousiasme, se jeter à ses genoux, embrasser ses mains, son habit, ses bottes, et jusqu'à la selle de son cheval blanc légendaire; c'était de l'idolâtrie, et lorsqu'on le vit boire d'un trait un verre de vin qu'un inconnu lui présenta, sans s'inquiéter de savoir si ce vin ne contenait pas quelque substance nuisible, ce fut du délire.

Marat seul était furieux, comme à l'ordinaire :

— Pourquoi cette joie effrénée, s'écriait-il, pourquoi ces témoignages stupides d'allégresse? La Révolution n'a été encore qu'un songe douloureux pour le peuple.

Quoi qu'il en soit, ce jour-là, Paris était dans un état de complète jubilation. Le soir, 22,000 couverts attendaient les fédérés dans les jardins de la Muette, et les tables, au dire de Camille Desmoulins « furent servies avec une magnificence digne d'Antoine. »

Nous avons vu que le roi était parti de Paris pour Saint-Cloud au mois de mai; il était revenu à Paris, le 6 juillet, et, le soir de la fête, lui, la reine, le dauphin, Madame Royale et Madame Elisabeth, parurent en calèche découverte au milieu des Champs-Élysées, brillamment illuminés.

Car naturellement, la soirée se ressentit de la fête du jour.

Le terrain de la Bastille offrait une fête d'un autre genre; on avait planté sur ce terrain un bosquet artificiel formé de grands arbres très bien illuminés; à côté on avait disposé des ruines de la vieille forteresse, parmi lesquelles on voyait, avec des fers et des grilles, les fameux esclaves enchaînés qui décoraient jadis l'horloge.

Ces décombres formaient un contraste frappant avec cette inscription qu'on lisait à l'entrée du bosquet :

ICI L'ON DANSE

Pendant trois jours consécutifs on dansa sur cet emplacement, et le dimanche 18, on y dansa encore à l'occasion d'une autre fête. — Mais d'abord, revenons au drapeau bénit avec les autres et auquel la municipalité donna le nom d'oriflamme; c'était le drapeau de la ville de Paris, sur un côté on lisait : Constitution, sur l'autre : Fédération.

Ce drapeau fut porté le 15 à l'Assemblée nationale, mais la séance était terminée; le lendemain l'assemblée délibéra longuement pour savoir qui devait avoir la garde de l'oriflamme, et enfin elle se résolut à la garder elle-même, et il fut décrété

que le drapeau serait suspendu aux voûtes de l'Assemblée nationale.

Toute la semaine qui suivit le 14 fut entièrement consacrée aux plaisirs et aux divertissements. Paris faisait les honneurs de chez lui aux visiteurs de la province et s'ingéniait à lui procurer tous les agréments possibles. Dans la matinée du dimanche 18, une foule énorme se porta de nouveau au Champ de Mars pour assister à la revue de la garde nationale que la Fayette y passait. Elle devait être terminée par l'enlèvement d'un aérostat qui devait planer sur le Champ de Mars et venir ensuite se poser sur l'autel de la patrie; malheureusement, les dispositions furent mal prises, le ballon fit explosion, blessa une douzaine de personnes et en tua quelques autres.

L'après-midi, il y eut joûte sur la rivière et le soir bal populaire à la nouvelle halle.

Il y eut aussi, nous l'avons dit, bal à la Bastille.

Les théâtres jouèrent des pièces de circonstance, ainsi le *Dîner des patriotes* par Ronsin fut représenté au théâtre du Palais-Royal, *la Famille patriote* ou la *Fédération* de Collot d'Herbois au théâtre de Monsieur, *le Chêne patriotique* par MM. Monvel et Dalayrac au Théâtre Italien, *la Confédération au Parnasse*, jouée au boulevard par les comédiens Beaujolais, le *Souper du Champ de Mars*, comédie mêlée de vaudevilles au Théâtre-Français, comique et lyrique. etc.

« Mais le plus charmant spectacle de cette journée (du 18) étoit celui des Champs-Élysées illuminés dans toute leur étendue; une vaste enceinte terminée par un cordon de lampions formant un dessin élégant, renfermoit un peuple immense, chantant, dansant, mangeant, se promenant ou assis sur l'herbe. Un obélisque très élevé et illuminé dans toute sa hauteur, deux grands mâts plantés au milieu de l'enceinte et où des jeunes gens s'efforçoient à l'envi de grimper offroient une variété à l'amusement du public. C'étoit une fête vraiment digne d'un grand peuple et d'un peuple libre. »

Ce beau jour fut cependant troublé par un second accident qui coûta la vie à plusieurs citoyens : un batelet qui traversait la Seine, chargé d'une vingtaine de personnes, chavira et la plupart de ceux qui se trouvaient dedans périrent.

Le 26 juillet, les Parisiens purent croire encore que la fête continuait; plusieurs fontaines des quartiers Saint-Denis et Saint Martin laissaient couler de l'eau qui avait l'odeur et la saveur du vin blanc; tout le monde allait s'y désaltérer, et plus d'un buveur revint de la fontaine en titubant.

D'où provenait ce prodige?

L'autorité s'émut, on nomma des commissaires qui dégustèrent l'eau de la fontaine Saint-Martin au coin de la rue du Vert-Bois, et ils firent un rapport constatant que ce n'était pas du vin pur, cependant ils conclurent que des contrebandiers avaient probablement fait couler du vin à plein canal ou que des tuyaux destinés à le conduire avaient crevé non loin des fontaines vineuses.

Le Châtelet avait été chargé d'informer contre certains meneurs des journées des 5 et 6 octobre 1789; par jugement des 5 et 6 août, il fut ordonné que les informations seraient continuées et que plusieurs personnes, au nombre desquelles était Mlle Théroigne de Méricourt, seraient mises en état d'arrestation, et que Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Mirabeau aîné, tous deux députés, paraissant être dans le cas d'être décrétés d'arrestation, l'affaire serait soumise à l'Assemblée nationale.

La procédure suivie à cette occasion par le Châtelet causait beaucoup d'agitation dans les esprits, les journaux prétendirent que le Châtelet, informant sans base ni mesure, faisait le procès à la Révolution et au peuple de Paris : bref c'était un concert de récriminations qui allait toujours en augmentant, et il s'en suivi des séances excessivement orageuses à l'Assemblée; l'abbé de Barmond se rendant à la Chambre, faillit être enlevé par le peuple qui craignait de le voir s'évader; il avait été mis en état d'arrestation pour avoir donné asile à un homme qui s'était sauvé de prison, quelques jours plus tard : c'était un autre représentant de la nation, M. de Fondreville, qui était mis aux arrêts pour huit jours par l'Assemblée. Au fur et a mesure qu'on avançait, les séances devenaient plus tumultueuses.

Le vent était à l'anarchie, « les royalistes la fomentaient, Dupont de Nemours l'invitait, Mirabeau la conseillait et Marat... Marat ne pouvait manquer d'y pousser. »

La Fayette perdit patience, une nouvelle expédition nocturne fut commandée contre le rédacteur de *l'Ami du peuple*, mais Marat était insaisissable : il échappa encore à ceux qui le poursuivaient.

Pendant ce temps, la discorde était à la Comédie française, et Talma, dans *Charles IX*; excitait si vivement les spectateurs contre le clergé que ses camarades ne voulurent plus jouer avec lui, et l'autorité du maire de Paris comme celle du conseil municipal furent méconnues par les comédiens en révolte.

Quelques jours plus tard, M. de Castries se battit avec Charles de Lameth, et celui-ci reçut un coup d'épée qui mit la populace en fureur; la foule courut à l'hôtel du vainqueur pour le démolir de fond en comble, mais quelqu'un ayant fait remarquer que l'immeuble n'était pas à lui, on se contenta de briser tout ce qu'il contenait. Le soir un promeneur qui se déclarait pour Castries courut grand risque d'être jeté à l'eau.

Avant 1789, tous les titres et documents qui constituent les archives nationales étaient disséminés dans un grand nombre d'édifices publics et d'établissements religieux. Ce fut Camus membre,

de l'Assemblée constituante qui, le premier, parla d'en former un dépôt unique.

Par un article de son règlement du 29 juillet 1790, cette Assemblée, en créant l'établissement, ordonna qu'on y conserverait les pièces originales qui lui seraient adressées, et l'une des deux minutes du procès-verbal de ses séances. Ce dépôt fut définitivement constitué, sous le nom d'Archives nationales, par décret du 4 septembre 1790.

Ce ne fut qu'à partir de l'année 1793, qu'on songea à faire des Archives le centre de tous les dépôts appartenant à l'État.

Et en 1794 fut créée une commission à cet effet. Les pièces qu'on réunit alors furent placées au siège de la Convention, partie au Louvre ou au Palais de justice.

Le 28 mai 1800, un arrêté des consuls affecta aux archives le palais du Corps législatif, et en 1808 on les transféra à l'ancien hôtel de Soubise, où elles sont encore.

Napoléon Ier avait résolu de les transférer dans un immense édifice qu'on aurait construit au nord-est du Champ de Mars, et dont la première pierre fut posée le 15 août 1812; mais les événements politiques firent bientôt oublier ce projet, ainsi que tant d'autres..

On transporta à l'hôtel de Soubise des richesses en telle quantité, qu'il fallut songer à son agrandissement.

L'organisation de ce dépôt gigantesque a été remaniée par les décrets des 22 décembre 1855, 22 mars et 1er août 1856, et par règlement du ministre d'État en date du 12 novembre 1856.

C'est là qu'on dépose tous les documents d'intérêt public dont la conservation est jugée utile, et qui ne sont plus nécessaires au service des départements ministériels ou administrations qui en dépendent.

C'est là que se font les cours de l'Ecole des chartes, depuis que cette école qui, on le sait, se trouvait à la Bibliothèque nationale, fut transférée à l'hôtel Soubise en 1846.

Nous aurons à donner plus loin l'état actuel de ce magnifique établissement dont les richesses s'accroissent chaque jour.

On sait que les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation, l'Assemblée nationale vendit à la commune de Paris pour le prix de 1,849,303 livres 17 sous, une partie des bâtiments affectés à divers couvents situés à Paris et décréta en juillet que la municipalité serait chargée des ventes et reventes des domaines nationaux situés dans la ville et le département de Paris.

Un décret du 29 septembre créa de nouveaux assignats pour la somme de huit cents millions.

Nous avons eu souvent à rapporter des édits rendus contre les ducls. Celui de Castries et de Lameth fit un tel bruit que le 13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle se rendit à l'Assemblée nationale à l'effet de demander un décret contre les duels, et cette démarche occasionna un tapage infernal à l'Assemblée, par suite de la malencontreuse sortie du député Roye, qui s'écria qu'il n'y avait que des scélérats qui pussent applaudir aux paroles de l'orateur de la députation.

Les clubs commençaient à prendre une importance dont l'Assemblée semblait ne pas se rendre suffisamment compte le 10 novembre après deux refus, Bailly se vit obligé de conduire à la barre de l'assemblée une députation chargée de présenter au nom des quarante-huit sections une adresse qui demandait impérieusement l'expulsion des ministres et l'organisation d'une haute cour nationale pour les juger.

Le ministère ne put résister devant l'expression du vœu populaire; il tomba.

Nous avons déjà parlé des clubs des Jacobins et des Feuillants; nous avons aussi à mentionner le club des Cordeliers, qui joua un rôle important pendant la Révolution et qui était établi dans la chapelle se trouvant à peu près vis-à-vis l'Ecole de médecine, rue de l'Ecole de médecine en face la rue Hautefeuille : c'était l'ancien réfectoire et l'école de l'ex-couvent des Cordeliers.

De là, le nom donné au club.

Ce club abritait tous les révolutionnaires, tous les anarchistes, les irréguliers et les intransigeants de l'époque.

Les cordeliers n'avaient ni frein ni discipline et n'obéissaient qu'à leur propre inspiration; parmi eux on peut compter Marat, Danton, Camille Desmoulins, Hébert, le fameux père Duchêne, Legendre, Chaumette, Fréron, Robert, etc.

A la suite des événements du 17 juillet 1791, le club émigra dans la salle du musée de la rue Thionville (rue Dauphine), il ne retourna au local des Cordeliers qu'en septembre 1793. Il disparut avec la Convention.

Paris possédait aussi en 1790 le club français. C'était un club royaliste qui se tenait à la butte Saint-Roch : « C'est un rendez-vous de financiers, de robins et de prêtres qu'assemble l'espoir d'une contre-révolution. » C'était une dame Level qui était propriétaire de la maison et louait au club le premier et le second étage. La police le fit fermer au mois de mai après que l'abbé Maury, qui en faisait partie, eut craché de la croisée sur les gens qui passaient.

Il y avait aussi le club des Dames, où se publiait le journal *les Événements du jour*, le club des Indigents, fondé par Prud'homme et qu'on appelait par dérision le club des Bonnets de laine, par allusion à la coiffure de ceux qui le fréquentaient, le club des Fédérés, le club des Noirs, le Club des Domestiques, etc.

Mais un club qui se créa bruyamment fut le club social ou assemblée fédérative des Amis de

Joute sur l'eau en l'honneur de la Fédération. — 6 juillet 1790.

F. Roy, éditeur. — 508.

Imp. Chevalier et fils.

que la nation avait choisi ces juges en les chargeant de distribuer la justice au nom du roi, ministre des lois qu'il a lui-même ou acceptées ou sanctionnées.

« Magistrats nouveaux sur ces sièges antiques, s'écria-t-il, dans ce sanctuaire où la justice a été rendue pendant tant de siècles, aujourd'hui, pour la première fois, c'est la loi constitutionnelle, c'est votre choix qui les y place. Ici, tout est votre ouvrage, la loi, les magistrats, et la soumission la plus entière est un devoir sacré. Tous les citoyens leur doivent assistance; la force publique doit s'armer pour faire exécuter leurs décrets. C'est la constitution, c'est la nation et le roi, c'est nous-mêmes, que nous devons vénérer et chérir dans ces hommes librement élus. Baissons donc un front respectueux devant les ministres de la justice, et bénissons les premiers juges de la nation. »

On voit que Bailly ne manquait pas de lyrisme à l'occasion.

Le lendemain, ce tribunal commençait l'exercice de ses fonctions.

Le dimanche 26 décemdre, ce furent les juges de paix des 48 sections et leurs prud'hommes, qui prêtèrent serment sur la place de l'Hôtel-de-ville, par-devant le conseil général, et en présence du peuple.

Les vainqueurs de la Bastille se figuraient volontiers que le fait d'avoir assisté à l'affaire du 14 juillet leur créait une sorte de privilège que tous devaient reconnaître, et il faut croire qu'ils en abusaient quelque peu, car la municipalité finit par se lasser de leurs prétentions, et le corps municipal rendit, à la fin de décembre, une proclamation qui leur défendait de s'assembler et de prendre aucune délibération, et chargea le procureur de la commune de poursuivre devant les tribunaux les auteurs, imprimeurs et distributeurs d'arrêtés que lesdits vainqueurs prenaient sans droit.

Bien que les événements politiques occupassent presque exclusivement les esprits, l'année vit Paris doté de plusieurs nouvelles rues.

En 1782, les administrateurs de l'hôtel des Invalides furent autorisés à aliéner des terrains situés entre l'hôtel, l'École militaire et le Gros-Caillou, mais les choses traînèrent en longueur, et l'architecte Brongniart, qui était propriétaire des terrains limitrophes, obtint le 30 juin 1790 l'autorisation d'ouvrir quatre voies de communication : l'une fut appelée rue des Acacias, en raison de la nature des arbres qui la bordaient de chaque côté; elle commençait à la rue Neuve-Plumet (rue nouvelle aussi) et finissait rue de Sèvres. En 1851, on la nomma rue Bertrand, en mémoire du général Bertrand qui accompagna Napoléon en exil. Puis la petite rue des Acacias, qui commençait au boulevard des Invalides pour finir à la place de Breteuil : on la nomma d'abord avenue Montmorin, parce que le comte de Montmorin de Saint-Hérem, ministre des affaires étrangères, était propriétaire de terrains situés le long de cette rue. Elle prit ensuite le nom de petite rue des Acacias, et enfin en 1851 on la nomma rue Duroc, en l'honneur du maréchal Duroc.

La rue Masseran, commençant à la rue Neuve-Plumet (Eblé) et finissant à la rue de Sèvres, elle dut son nom au prince Masseran, qui y possédait une propriété à l'angle de la rue des Acacias.

Enfin la rue Neuve-Plumet (du boulevard des Invalides à l'avenue de Breteuil) elle prolongeait la rue Plumet. En 1851, on la nomma rue Éblé en l'honneur du général d'artillerie de ce nom.

Une partie du jardin du Luxembourg avait été aliénée par Monsieur, frère du roi, à divers particuliers, plusieurs rues furent percées sur cet emplacement : la rue Jean-Bart, qui tira son nom du fameux chef d'escadre, la rue Duguay-Trouin, ainsi nommé en l'honneur du lieutenant général de ce nom, la rue Madame dénommée ainsi en l'honneur de Louise de Savoie, Madame femme de Monsieur; mais en 1790, la rue ne fut tracée qu'entre la rue de Vaugirard et la rue de l'Ouest; en 1793 on l'appella rue des Citoyennes; en 1806, on la nomma de nouveau rue Madame.

En 1824, elle fut prolongée jusqu'à la rue Mézières.

La rue Buffon fut aussi percée en 1790, en l'honneur du grand naturaliste comte de Buffon, ainsi que la rue Mandar sur des terrains appartenant à un sieur Lecouteux; on la nommait alors la cour Mandar : c'était une propriété particulière fermée à ses extrémités par une grille; en l'an IX un arrêté ministériel fit enlever les grilles, et la cour devint la rue Mandar; son nom était celui de l'architecte qui construisit les maisons de cette voie de communication et qui demeurait dans l'une d'elles.

La rue Montesquieu : ce fut le 27 octobre 1790, que la section de la Halle au blé sollicita l'ouverture d'une voie publique partant de la rue Croix des Petits-Champs, pour aboutir vis-à-vis de l'entrée de la cour des Fontaines. Cependant la rue ne se fit pas vite, car le corps municipal en approuva le plan en 1793, et les maisons et terrains qui dépendaient du cloître Saint-Honoré furent vendus le 25 messidor an IV et ce fut le 7 prairial an X que le ministre décida qu'elle se nommerait rue de Montesquieu, en l'honneur de Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, président au parlement de Bordeaux.

Enfin le passage de la Réunion, qui fut ouvert en 1790 entre la rue du Maure et la rue Saint-Martin.

L'année 1790 avait été une halte sur la route révolutionnaire; l'année 1791 fut beaucoup plus troublée. Elle commença par le refus de serment de la plupart des ecclésiastiques, ce qui eut pour

résultat prévu d'indisposer fortement la population parisienne contre eux.

Les curés de Saint-Séverin, de Saint-Roch, de Saint-Benoît, de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Sulpice, des Invalides le refusèrent péremptoirement, et à la paroisse de Saint-Jean en Grève il ne se trouva pas un seul prêtre pour commencer les vêpres; on fit venir un religieux pour officier, et les gardes nationales de service à la maison commune accoururent en grand nombre pour chanter les psaumes.

C'était le 4 janvier que les ecclésiastiques de l'Assemblée nationale devaient prêter serment : leur nombre était de 300; sauf 35 qui appartenaient à la gauche, tous les autres refusèrent de se soumettre à cette prestation; et plusieurs expliquèrent en termes très vifs les motifs de leur refus. Mais ces explications soulevaient des tempêtes, et elles étaient généralement accompagnées de vociférations qu'on entendait du dehors, et surtout des cris réitérés : A la lanterne! ceux qui refusent le serment, à la lanterne!

Pour abréger cette longue audition d'évêques, de prêtres déclarant qu'ils préféraient donner leur démission que prêter le serment qu'on exigeait d'eux, le président prit le parti de les appeler en masse.

— Que ceux-là s'avancent qui voudront prêter serment, dit-il.

Personne ne bougea.

C'était une nouvelle cause de discorde civile.

« Citoyens, s'écriait Loustalot dans ses *Révolutions de Paris*, jamais la convocation de la prochaine législature ne fut plus urgente : la majorité de vos représentants est vendue au pouvoir exécutif, et ceux que la corruption de l'or a épargnés, lassés peut-être par l'immensité de leurs travaux, n'ont plus le courage de faire le bien. »

Dans la séance du 13 janvier, l'Assemblée, sur la proposition du comité ecclésiastique, confirma un arrêté pris par la municipalité de Paris, sur la circonscription topographique de la paroisse cathédrale de Notre-Dame, et la réunion de plusieurs paroisses, notamment celle de l'île Saint-Louis, et rendit le décret suivant :

« Les paroisses de la Madeleine, Saint-Germain le Vieux, Saint-Pierre-aux-Bœufs, Saint-Landry, Sainte-Croix, Saint-Pierre des Arcis, Saint-Barthélemi, Sainte-Marine, Saint-Jean-Baptiste, et Saint-Denis, la basse Sainte-Chapelle et Saint-Louis en l'île, toutes renfermées dans les deux isles, appelées isle du Palais et isle Saint-Louis, sont et demeurent supprimées, et que le territoire de toutes ces paroisses forme l'arrondissement de la paroisse cathédrale de Paris, établie dans l'église Notre-Dame. »

Le corps municipal fixa à 33 le nombre des paroisses de Paris.

La liberté des théâtres fut proclamée par une loi du 13 janvier, aux termes de laquelle tout citoyen put élever un théâtre public et y faire représenter des pièces de tous les genres, en faisant préalablement à l'établissement de son théâtre sa déclaration à la municipalité.

Non seulement cette loi donnait à chacun le droit de se mettre à la tête d'une entreprise théâtrale, mais elle disposait aussi que les ouvrages des auteurs morts depuis cinq ans et plus devenaient une propriété publique et pouvaient, nonobstant tous anciens privilèges qui se trouvaient abolis, être représentés sur tous les théâtres indistinctement.

Et en même temps la loi protégeait les auteurs vivants dont les ouvrages ne purent plus être représentés sur aucun théâtre public, sans le consentement formel et par écrit des auteurs.

Enfin, par cette loi protectrice de l'écrivain, les héritiers ou les cessionnaires des auteurs demeurèrent propriétaires de leurs ouvrages, durant l'espace de cinq années après la mort de l'auteur.

On sait que cette loi abolie, puis reparue, régit encore la matière, sauf que le délai de cinq ans s'est considérablement allongé; il est aujourd'hui de cinquante années.

Or, si l'on veut savoir quelle était en 1791 la façon de traiter entre auteurs et directeurs pour la représentation des pièces, voici la copie d'un acte passé :

« Entre MM. les administrateurs du théâtre de Monsieur, actuellement établi à Paris, rue Feydeau, d'une part,

« Et M. Jean-Marie Collot d'Herbois, auteur dramatique, d'autre part.

« Il a été convenu ce qui suit pour régler définitivement la part d'auteur à laquelle ledit sieur aura droit pour chaque représentation de ses ouvrages :

« 1° Il sera payé à M. Collot d'Herbois, à chacune des dix premières représentations des pièces qu'il fera jouer audit théâtre de Monsieur, trente livres pour chacun des actes dont ces pièces seront composées; lesquelles dix représentations devront être données dans l'espace de deux mois à dater de la première.

« 2° Il sera payé ensuite vingt-quatre livres pour chaque acte des mêmes pièces à chacune des dix représentations suivantes, c'est-à-dire depuis la dixième jusqu'à la vingtième, ces dix dernières devant être données dans l'espace de quatre mois à dater de la dixième.

« 3° Il sera payé dix-huit livres par acte, pour chaque représentation, depuis la vingtième jusqu'à la trentième, ces dix dernières devant être données dans l'espace de huit mois à dater de la vingtième.

« 4° MM. les administrateurs seront ensuite les maîtres de conserver les pièces à leur répertoire, en continuant la rétribution de dix-huit livres par

acte pour chaque représentation après la trentième, observant qu'ils seront tenus de faire jouer les pièces conservées au moins dix fois dans le cours de chaque année; et dans ce dernier cas, l'auteur n'aura pas le droit de retirer ses pièces.

« MM. les administrateurs auront encore la faculté de renoncer, s'ils veulent, à la seconde catégorie de représentations, c'est-à-dire depuis la dixième jusqu'à la vingtième, en prévenant l'auteur de leurs intentions avant la sixième. Dans ce cas, la première catégorie sera prolongée avec la même rétribution pour quinze représentations en six mois, et la pièce restera ensuite à l'auteur.

« MM. les administrateurs pourront renoncer à la troisième catégorie, depuis la vingtième jusqu'à la trentième, en prévenant l'auteur avant la sixième représentation; et ne seront pas tenus de prolonger la seconde catégorie.

« Mais, s'ils ne donnent pas connaissance au temps dit de leur renonciation, ils seront réputés avoir agréé toutes les conditions premières et devront tenir compte des représentations comprises dans les différentes catégories, quand bien même elles n'auraient pas été données.

« D'après la renonciation de MM. les administrateurs de continuer une ou plusieurs des quatre catégories ci-dessus, l'auteur rentrera dans ses droits de propriété : il pourra disposer de son ouvrage.

« Les conventions ci-dessus seront applicables à toutes les pièces en un, deux ou trois actes. L'auteur sera payé moitié de moins pour chaque acte d'opéra, les autres clauses devant rester les mêmes pour tous les genres.

« Madame Collot d'Herbois jouira des grandes entrées d'auteur ainsi que M. Collot d'Herbois, à dater de la pièce intitulée *les Portefeuilles*, pour quatre ans, qui commenceront le vingt-trois janvier présente année mil sept cent quatre-vingt-onze. Ces entrées seront continuées à perpétuité lorsque M. Collot d'Herbois aura joint une pièce en trois actes, ou deux en un ou deux actes, à celles qu'il a déjà au répertoire.

« M. Collot d'Herbois pourra donner douze billets de parquet pour une personne chaque, deux de première galerie, six de seconde galerie et quatre de paradis à chacune des trois premières représentations de ses ouvrages. Aux représentations suivantes, il pourra donner deux billets de seconde galerie et deux de paradis pour deux personnes chaque.

« Le présent traité aura un effet rétroactif pour la pièce intitulée *les Portefeuilles* seulement.

« Ainsi fait et convenu de bonne foi entre nous pour être exécuté selon sa forme et teneur et avoir toute la valeur attachée aux actes qui garantissent les propriétés des citoyens.

« « Paris, le dix-sept mars mil sept cent quatre-vingt-onze. »

Nous avons reproduit ce traité *in extenso* par ce qu'il est un document curieux pour l'histoire du théâtre parisien.

Naturellement, la nouvelle loi amena l'ouverture de quelques petits théâtres, mais l'époque n'était guère favorable aux jeux de la scène, et on ne peut guère citer que le théâtre Molière comme une véritable salle de spectacle.

Ce théâtre était situé rue Saint-Martin; ce fut Boursault-Malherbe, petit-fils du poète Boursault, qui le fit construire avec un luxe inconnu jusqu'alors; il était composé de trois rangs de loges, d'un parterre et d'un pourtour et orné de glaces qui placées à chaque première loge, réfléchissaient les spectateurs et semblaient en doubler le nombre. Il fut inauguré le 4 juin par la représentation du *Misanthrope*, la salle avait été construite en moins de deux mois.

« Plein de capacités administratives, dit M. A. Pougin, Boursault-Malherbe avait des boutades singulières, ses opinions effarouchaient un certain nombre de journalistes qui se refusaient absolument à parler du théâtre Molière et de son directeur, lequel faisait représenter une foule de pièces patriotiques : *la Ligue des fanatiques et des tyrans, la France régénérée, la Revue des armées noires et blanches*, etc. » Aussi l'entreprise marchait mal.

Le 2 septembre 1792, Boursault résigna ses fonctions de directeur entre les mains de ses pensionnaires. L'un de ceux-ci, nommé Villeneuve, prit la gérance de la société formée par ses camarades, et le théâtre rouvrit ses portes le 29 du même mois sous le titre de *Théâtre national de Molière*. Une pièce à grand spectacle, *le Château du diable*, y attira la foule pendant plusieurs mois. En 1793, Villeneuve céda la gérance à Lachapelle et, vu les événements, le théâtre prit le nom de *Théâtre des Sans-culottes*. Il ferma dans le courant de l'année, malgré ce titre pompeux, et ne rouvrit que quatre ans plus tard; pendant ce temps la salle servit à des sociétés d'amateurs qui y donnèrent des représentations de bienfaisance.

Le 27 floréal an VI (17 mai 1798) eut lieu la réouverture régulière sous le titre de *théâtre des Amis des arts et des Élèves de l'Opéra-Comique*. C'était long! Le directeur était un sieur Joigny, auteur dramatique qui y fit jouer des opéras-comiques. Dans le courant de l'an VII, la discorde se glissa parmi les artistes, qui se séparèrent; quelques-uns allèrent ressusciter le théâtre du Marais, tandis que ceux qui étaient demeurés à la salle Molière furent obligés d'en fermer les portes après quelques mois d'exploitation en commun.

Le 29 fructidor an IX (27 août 1801), un comédien nommé Richard Martelly rouvrit ce théâtre avec le projet d'y jouer exclusivement le grand répertoire classique. Il ne réussit pas et fut obligé d'abandonner l'entreprise dans le courant de l'an X. Bientôt les artistes du théâtre du Marais revinrent et rouvrirent la salle Molière sous le

Fuite nocturne de la famille royale. (Page 192, col. 1.)

titre des *Variétés nationales et étrangères*, mais ce ne fut que pour la refermer peu de temps après. Le théâtre servit alors de refuge aux artistes de la Porte-Saint-Martin dont le directeur venait de faire faillite.

Ceux-ci cédèrent à leur tour et assez rapidement le théâtre à deux directeurs associés, Gourain-court et Bruno, qui ne réussirent pas davantage, et enfin le fondateur de la salle, Boursault-Malherbe, rouvrit le 29 novembre 1806, sous le nouveau titre des *Variétés étrangères*.

Il joua des pièces anglaises, allemandes, espagnoles.

Mais, comme on se trouvait en guerre avec la plupart de ces nations, un décret impérial du 13 août 1807 fit fermer le théâtre.

De 1807 à 1808, la salle Molière, car ce fut toujours sous ce nom que les Parisiens la désignèrent, servit à donner des séances de physique, des assauts d'armes, des concerts, des bals, etc.

En 1831, elle rouvrit comme théâtre, sous la direction de MM. Alboize, Rousseau et Desnoyers, qui y firent jouer la *Rue Quincampoix*. Fermé le 31 octobre 1831, le théâtre rouvrit le 16 mars 1832 pour refermer encore le 5 novembre.

Mais nous n'en finirions pas s'il nous fallait consigner ici toutes les transformations subies par cet établissement tour à tour salle de spectacle ou salle de bal. Depuis longtemps la salle est définitivement close.

Le passage Molière, qui prit son nom du théâtre, fut aussi construit en 1791. En 1793, on l'appela passage des Sans-culottes; après la Révolution, il reprit son nom primitif.

Un autre théâtre de genre put aussi naître à la faveur de la nouvelle loi; deux auteurs dramatiques estimés, MM. Piis et Barré s'associèrent, l'acteur Rozières pour la fondation d'un théâtre qu'ils nommèrent le *Vaudeville*. Ils obtinrent de la municipalité l'autorisation de transformer le Wauxhall d'hiver de la rue de Chartres-Saint-Honoré en spectacle, ils y mirent les ouvriers sous la direction de l'architecte Lenoir, et le théâtre put ouvrir ses portes le 12 janvier 1792, par la représentation des *Deux Panthéons* de Piis.

Une autre pièce, la *Chaste Suzanne*, excita des

orages par les allusions royalistes qu'on voulut y voir en faveur de Marie-Antoinette. Il y eut des rixes, des arrestations, et finalement les auteurs Barré, Radet et Desfontaines furent envoyés en prison.

« L'empire interdit la politique au Vaudeville, lisons-nous dans *Foyers et Coulisses*, le théâtre dut se contenter de ce qu'on appelait alors les pièces de galeries. Tous les personnages célèbres à divers titres y passèrent. Le Vaudeville mit en chansons Duguesclin, Condé, Turenne, Corneille, Racine, Molière, puis Jeanne d'Arc, puis Piron, puis Fanchon la vieilleuse; tout cela réussissait à ravir, il est vrai que la troupe était excellente, surtout en femmes. On y remarquait Mlle Belmont dont le triomphe fut Fanchon, Mlle Rivière Minette, qui fut depuis engagée au gymnase, plus tard Virginie Déjazet (bien jeune alors), Jenny Vertpré, etc. »

En décembre 1815, Désaugiers devint directeur du Vaudeville, à la place de Barré et s'entoura des meilleurs auteurs, entre autres de Scribe, qu'on peut considérer comme le réformateur de l'ancien vaudeville.

En 1822, Désaugiers quitta la direction et fut remplacé par M. Bérard, qui au bout de trois ans s'en alla fonder le théâtre des Nouveautés, place de la Bourse.

En 1825, Désaugiers reprit la direction du Vaudeville et demanda des pièces à Théaulon, Bayard, X. Saintine, Dupin, Dupeuty, Duvert et Lauzanne.

A la mort de Désaugiers, survenue en 1827, le Vaudeville passa dans les mains de MM. de Guerchy et Bernard Léon, et la troupe fut formée d'Arnal, Lafont, les deux Lepeintre, Fontenay, Volnys, Mmes Suzanne Brohan, Louise Mayer, Fargueil, Doche, Thénard, Guillemin, Atala Beauchêne, etc.

En 1829, ce furent MM. Etienne Arago et Bouffé qui devinrent directeurs du Vaudeville.

En 1830, ce théâtre modifia son titre et s'appela *Théâtre-National*.

Mais en 1838, un incendie éclata dans la nuit du 16 au 17 juillet et réduisit en cendres la salle noire, enfumée, où l'on avait ri de si bon cœur depuis quarante ans.

L'autorité n'ayant pas permis que le théâtre fût reconstruit sur l'emplacement qu'il occupait, on enleva les décombres, on fit place nette, et la troupe alla s'installer provisoirement dans la salle du Gymnase musical, boulevard Bonne-Nouvelle, en attendant que le théâtre du Vaudeville allât remplacer le théâtre des Nouveautés, place de la Bourse.

Enfin, au n° 8 de la rue de Louvois, à laquelle il emprunta son nom, un théâtre fut aussi construit en 1791, sur le plan de l'architecte Brongniart, sur l'emplacement de l'ancien hôtel Louvois, qui avait été bâti pour le ministre de Louis XIV par Chamois. Les travaux furent exécutés par Francastel.

La salle de ce spectacle était très habilement coupée, commode, simple dans sa forme et dans ses ornements, assez vaste et très favorable au chant en raison de l'acoustique. Ce fut un sieur de Lomel qui en fut le premier directeur; il y fit jouer tour à tour la comédie, la tragédie et l'opéra.

L'inauguration eut lieu le 16 août par *le Mari soupçonneux*.

En 1793, ce théâtre prit le nom de *Théâtre des amis de la Patrie*. Trois ans plus tard, Mlle Raucourt en prit la direction et y fit entrer une partie de la troupe de la Comédie française. Après la journée du 18 fructidor il fut fermé.

En 1798, Ribié, directeur du théâtre de l'Emulation, le rouvrit sous le nom de théâtre Louvois, et y fit représenter avec peu de succès de petits opéras, des vaudevilles, des pantomimes, etc.; peu après les artistes de l'Odéon chassés de chez eux par l'incendie, vinrent l'occuper, mais ce fut pour peu de temps et ils furent remplacés par la troupe du théâtre des Troubadours.

L'an IX, les acteurs de l'Odéon y revinrent sous la direction de Picard, et leur succès fut si grand qu'en 1805, Picard obtint le patronage du gouvernement et l'autorisation d'appeler la salle *Théâtre de l'Impératrice*.

En 1808, Picard transporta sa troupe dans la nouvelle salle de l'Odéon; le théâtre Louvois servit alors à des troupes nomades; après l'assassinat du duc de Berry, en 1820, l'Opéra, démoli rue Richelieu, donna ses représentations dans l'ancienne salle Louvois, et lorsque l'Opéra alla s'installer rue Lepeletier, la salle Louvois devint et demeura le magasin de décors du théâtre de l'Opéra-Comique.

Paris était singulièrement agité pendant le mois de janvier 1791, le 21, entre six et sept heures du soir, un bijoutier s'arrêta au perron du Palais-Royal, pour y acheter des oranges et s'informer en même temps du prix de l'argent.

— Six et demi et sept, lui répondit-on.

— Ah! reprit le bijoutier, jusqu'à ce qu'on ait pendu un marchand d'argent il haussera toujours.

A peine ce propos eut-il été tenu que plusieurs des agioteurs qui rôdaient autour de la boutique de l'orangère se réunirent, soufflèrent les chandelles, et bientôt le malheureux bijoutier, entouré par un groupe de quarante à cinquante personnes, fut frappé mortellement d'un coup de poignard.

« Nous croyons, disent à ce propos *les Révolutions de Paris*, que le meilleur moyen de faire cesser les brigandages qui se commettent à la rue Vivienne, est de rendre libre le commerce de l'argent. »

Cette année encore parut le 16 janvier une proclamation émanant de la municipalité de Paris et défendant expressément à tous particuliers de se masquer, travestir ou déguiser de

quelque manière que ce soit, à peine, contre ceux qui seraient rencontrés dans les lieux publics, d'être arrêtés et conduits devant le commissaire de police de la section.

Le bruit d'émigration du roi s'était répandu, et l'on disait qu'un vaste complot royaliste était sur le point d'éclater; il n'en fallait pas plus pour semer l'inquiétude.

Un fait regrettable vint achever d'aigrir les esprits. Le 24 janvier, vers six heures du matin, un sieur Acrain, sous-brigadier de la barrière des Vertus, alla requérir les postes des Vertus, Pantin, Saint-Louis et de la Chopinette pour qu'ils prêtassent main-forte aux commis des fermes, chargés d'opérer une saisie de marchandises de contrebande chez un cabaretier de la Chapelle Saint-Denis, appelé Vinclair, à l'enseigne de *Sainte-Geneviève*.

Capture faite des marchandises saisies, les chasseurs venus des différents postes se mirent en devoir de les escorter; mais alors la générale se fit entendre, le tocsin sonna, et les gens de la Chapelle, accourant en armes, firent feu sur la troupe et tuèrent le chasseur Morin, de la compagnie de Queyssat, et le maire de la commune se retira en toute hâte à la mairie, d'où il donna l'ordre de faire arrêter un des employés de la ferme et deux chasseurs, ce qui fut fait; mais, en même temps, il avait fait demander des secours à Paris, et bientôt le bataillon de Saint-Lazare apparut.

Le maire, accompagné du commandant de la garde nationale de la Chapelle, s'avança pour reconnaître ce bataillon, suivi des bataillons des Filles-Dieu, de Saint-Laurent, des Récollets, qui arrivaient en toute hâte avec des canons.

Mais, pendant ce temps, les chasseurs avaient de leur côté couru chercher du renfort, et tous les chasseurs des deux compagnies se réunirent aux compagnies des grenadiers du centre et à la cavalerie qui commençait déjà à rétablir l'ordre, lorsque le peuple, s'attroupant de nouveau, la maréchaussée reçut l'ordre de le disperser par la force.

Le maire voulut parlementer, mais une décharge générale l'en empêcha; le sergent-major de la garde nationale de la Chapelle et un sieur Ouvry, volontaire, tombèrent morts, ainsi qu'un jeune homme qui passait en voiture, et cinq personnes furent grièvement blessées.

Le maire s'enfuit au plus vite, mais on le poursuivit, sans l'atteindre toutefois, et quelques autres personnes furent encore tuées ou blessées.

Le bruit de cette affaire se répandit aussitôt, et le maire de Paris, Bailly, accompagné du général la Fayette, finirent par rétablir le calme.

Mais cette lutte, dont le récit, amplifié comme toujours, courut partout, fit un bruit d'enfer, et le surlendemain, dans le faubourg Saint-Antoine, il y eut encore un commencement de rixe; un des vainqueurs de la Bastille, Pierre Louvain, fut à demi assommé par le peuple, qui le considérait comme un mouchard. Le détachement en réserve à l'Hôtel de ville s'y porta aussitôt, suivi par trois officiers municipaux; mais déjà une forte barricade, formée de charrettes renversées, avait été dressée; les troupes parvinrent, sans faire usage de leurs armes, à s'en rendre maîtresses, mais lorsqu'elles se furent emparées du malheureux qui agonisait et qu'elles arrivèrent au bout de la rue Saint-Antoine, elles se trouvèrent arrêtées par une nouvelle barricade de charrettes et de voitures. Il fallut requérir la garde descendante et des canons, demandés en toute hâte par la Fayette, pour en avoir raison.

Bref, c'était chaque jour quelque nouveau sujet de troubles, et l'antagonisme entre les troupes soldées et la garde nationale s'accentuait de plus en plus.

Les six tribunaux du département de Paris, dont les arrondissements avaient été déterminés par une loi rendue le 21 septembre précédent, furent installés le mardi 25 janvier, à dix heures du matin, par ordre de la municipalité de Paris; le tribunal du 1er arrondissement dans les bâtiments des Petits-Pères de la place Louis XIV; celui du 2e dans le lieu où se tenaient les audiences des requêtes du palais; celui du 3e au Châtelet; celui du 4e aux Minimes; celui du 5e dans les bâtiments de Sainte-Geneviève, et celui du 6e dans les bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Germain des Prés.

Ce fut le conseil général qui fut chargé de procéder à cette installation; le maire reçut le serment des juges, et lui-même prêta devant eux, au nom de la commune de Paris, le serment « d'obéir et de faire exécuter les jugements qu'ils rendroient. » De nombreux détachements de gardes nationales et un grand concours de peuple « ajoutèrent à la pompe de cette auguste cérémonie. »

Le 4 février, les représentants de la commune firent chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, en célébration de l'anniversaire du jour où le roi était venu à l'Assemblée nationale déclarer qu'il adhérait à la constitution et promettait de la maintenir et de la défendre. Une députation de l'Assemblée y assista, ainsi que le conseil général de la commune, au milieu d'une foule énorme. La messe fut célébrée par M. Mulot, vice-président du conseil général.

Les bruits d'émigration de la famille royale persistant, la municipalité ne crut pas devoir accorder à Mesdames, tantes du roi, un passeport pour faire un voyage hors de France (elles avaient l'intention d'aller à Rome); on craignait les conséquences des inquiétudes que ce voyage pourrait faire naître dans la population. Une seconde fois ce passeport fut demandé, et une seconde fois il fut refusé.

Mesdames résolurent de s'en passer, ou plutôt de le remplacer par un passeport du ministre des affaires étrangères, et elles partirent secrètement de Paris le 19 février, et prirent la route de Lyon.

Le lendemain, le roi écrivit à l'Assemblée pour lui expliquer qu'il n'avait pas cru devoir empêcher ses tantes de voyager, ce droit appartenant à tout le monde.

Mais dès qu'on apprit ce départ dans Paris, ce fut une émotion considérable. « Hier, 22, une multitude assez nombreuse, à qui l'on avoit persuadé que Monsieur se disposoit à partir, s'est portée au palais du Luxembourg, vers les six heures du soir. Monsieur a parlé au peuple. Il lui a dit que, non seulement il ne pensoit pas à s'éloigner de Paris, mais qu'il ne quitteroit jamais ses concitoyens... Cette assurance a paru calmer le peuple, mais lorsque Monsieur est sorti ensuite pour se rendre avec Madame aux Tuileries, ce même peuple l'a accompagné chez le roi.

« Le conseil général de la commune qui étoit assemblé, instruit de ce mouvement, a député à l'instant le maire et les officiers municipaux. L'affluence s'étoit portée dans le jardin des Tuileries. Les officiers municipaux s'y sont rendus. Ils n'ont eu qu'à représenter la sorte d'inquiétude qu'un si grand attroupement pouvoit donner au roi, à l'insu de son peuple, et ces mots ont fait retirer tout le monde. »

Mais bientôt on apprit que les tantes du roi avaient été arrêtées à Arnay-le-Duc, et le 23 un attroupement considérable se forma aux Tuileries ; le peuple voulait que le roi donnât des ordres immédiats pour faire revenir ses tantes à Paris; le maire Bailly s'y rendit avec plusieurs officiers municipaux et exhorta en vain la multitude à se dissiper; l'attroupement ne faisait qu'augmenter, et il fallut ordonner l'évacuation du jardin : mais le peuple ne paraissait nullement disposé à obéir. Deux détachements de la garde nationale entrèrent alors par les portes du Manège et du Pont-Royal, tandis qu'un troisième se faisait ouvrir la grille du jardin, et que d'autres gardes entouraient le château ; grâce à ces mesures, le jardin fut évacué, et l'on put apercevoir la Fayette faisant ranger la garde en bataille, tandis que six canons, mèches allumées, étaient braqués sur la foule qui se retira, bien disposée à demander une loi contre l'émigration.

Cette loi fut indiquée pour être discutée le 28 février.

Dans la matinée, la nouvelle s'était répandue qu'on avait transporté à Vincennes un amas d'armes et de munitions considérable, et qu'il existait du château des Tuileries au donjon de Vincennes un conduit souterrain par lequel le roi et sa famille devaient s'évader.

Les gens des faubourgs se portèrent aussitôt à Vincennes pour renverser la forteresse comme ils avaient renversé la Bastille, et il fallut encore que la Fayette accourut au bruit de la générale pour s'opposer au projet des 3,000 à 4,000 Parisiens qui emplissaient les cours de Vincennes.

Le général ordonna à la cavalerie d'entrer le sabre en main dans ces cours et dispersa ceux qui s'y trouvaient, mais les cris à bas la Fayette se firent entendre.

Néanmoins, soixante-quatre des plus mutins furent faits prisonniers, et l'on revint à Paris; mais la barrière du Trône était fermée et gardée par une multitude de gens du faubourg; la troupe cependant la fit ouvrir et entra dans Paris avec ses prisonniers; de leur côté, les assaillants, conduits par le brasseur Santerre, rentrèrent tumultueusement dans la capitale.

Pendant ce temps, on arrêtait dans le château des Tuileries un chevalier de Saint-Louis nommé Court de Tonnelles, porteur d'un poignard d'une forme particulière; aussitôt le bruit se répandit qu'il voulait assassiner le roi.

Immédiatement tous les commensaux des Tuileries s'armèrent aussi de poignards et jurèrent de défendre les jours du roi.

La garde nationale revenait justement de Vincennes; elle courut aux Tuileries; le roi donna l'ordre à tous les gens qui s'étaient armés pour le défendre de se retirer, et la garde nationale le fit exécuter, non sans avoir fouillé tous ceux qui furent désarmés et chassés; quelques-uns d'entre eux ayant fait résistance, on se saisit de leurs personnes et on les envoya à l'Abbaye. Parmi eux se trouvaient MM. de la Bourdonnaye, Fauget, de Champine, Godard de Douville, Berthier de Sauvigny, de Fonbelle, Dubois de la Motte, Lillers, d'Epremesnil, d'Agoult, etc.

Quant aux soixante-quatre prisonniers faits à Vincennes, ils furent écroués à la Conciergerie.

Le 4 mars, le roi tomba malade, et de vives inquiétudes furent conçues sur les suites de sa maladie; mais vers le 11 les craintes avaient cessé, et le 20 la municipalité de Paris, accompagnée de l'état-major de la garde nationale, se rendit à Notre-Dame où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces du rétablissement du roi; les gardes nationaux, la baïonnette au bout du fusil, occupaient le sanctuaire. « Le *Te Deum* fut exécuté au bruit d'une nombreuse artillerie. A l'église Saint-Germain l'Auxerrois, il y eut aussi messe d'actions grâces. Les *Te Deum* pleuvaient de toutes parts, disent *les Révolutions de Paris*, dimanche dernier la municipalité commença le branle, le club des Jacobins lui-même veut se signaler à ce sujet. Sommes-nous donc tous des comédiens... le moyen que 1,200 hommes qui ont passé trois ou quatre heures dans une église, debout, et sous les armes, aillent le soir assister aux délibérations de la section ! D'ailleurs il n'y a rien à gagner pour la vanité; on n'est point vu des femmes. »

Le roi se rendit à l'Hôtel de ville.

F. Roy, éditeur. — 204.

Imp. Chaix et fils.

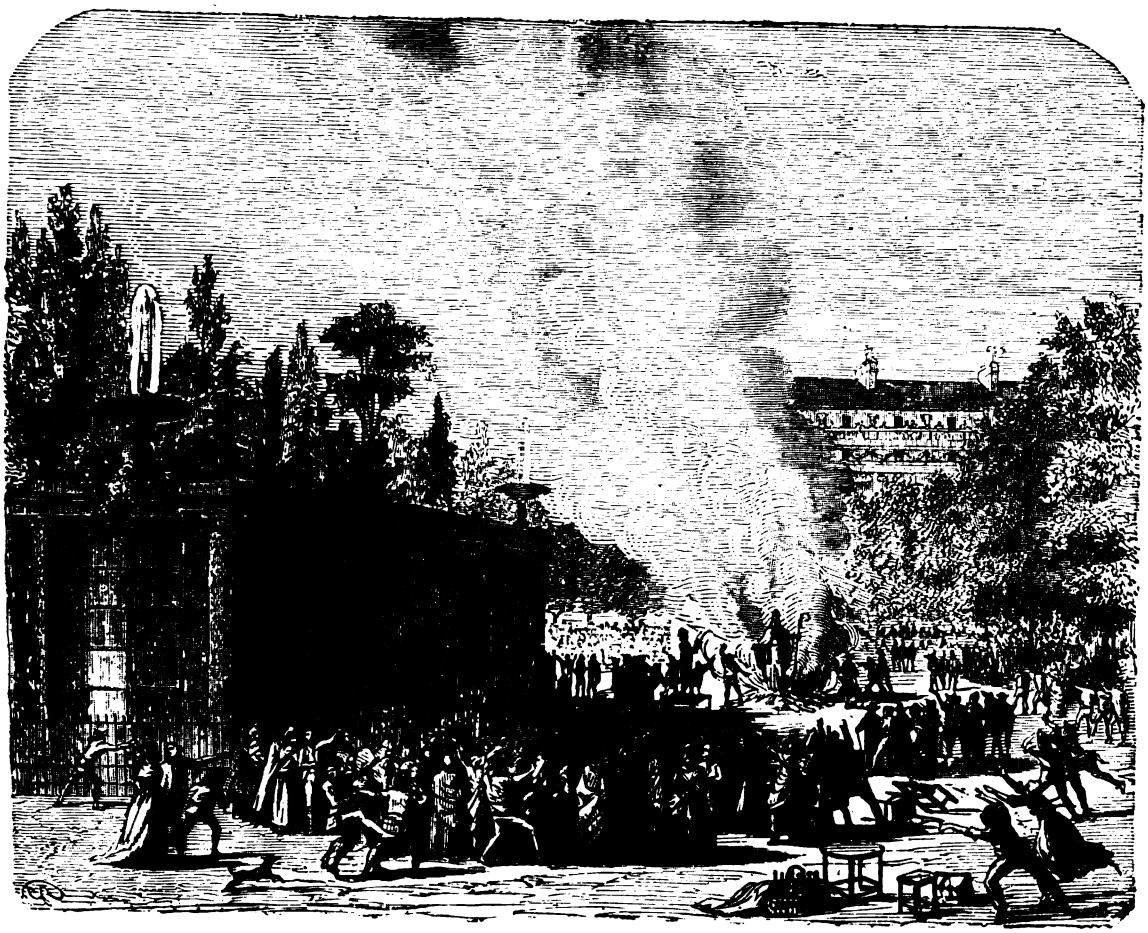

Le mannequin du pape brûlé en effigie au Palais-Royal, 16 avril 1790. (Page 191, col. 1.)

Le 27 mars, il y eut encore grande affluence à Notre-Dame, le corps municipal installait le nouvel évêque de Paris, la municipalité avait invité à cette cérémonie une députation de l'Assemblée nationale, le directoire du département, les notables et le corps électoral. «L'évêque a prononcé son serment devant le corps municipal et l'a répété sur une estrade devant le peuple qui remplissoit l'église. Il a consacré neuf évêques pendant la messe, à la suite de laquelle on a chanté le *Te Deum*. Le corps municipal précédé de détachemens de la garde nationale a conduit ensuite l'évêque de Paris dans les principales rues de la cité et les applaudissemens qu'il a reçus ont été les témoignages non équivoques de la satisfaction que le peuple éprouvoit en voyant un évêque qu'il avoit élu et qui ne devoit son élection qu'à ses vertus. »

Mirabeau, le fougueux orateur dont chaque discours était un événement parlementaire, était allé passer sa soirée au théâtre le 28 mars; il s'y sentit incommodé et eut beaucoup de peine à descendre de sa loge, sa voiture ne se trouvant pas à la porte du théâtre, il dut, appuyé sur le bras de son ami Lachèze, se traîner chez lui (rue de la Chaussée d'Antin) et Lachèze fit immédiatement appeler le docteur Cabanis qui trouva le malade dans un état déplorable.

— Mon ami, lui dit Mirabeau, il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des anxiétés si douloureuses. Hâtez-vous, cela ne peut durer.

Cependant, dans la nuit, il se trouva mieux et se crut hors de danger.

Le lendemain, le bruit de sa maladie se répandit dans Paris et y causa une grande sensation.

Aussitôt ce fut à qui viendrait prendre de ses nouvelles, le roi, la reine, le comte de Provence y envoyèrent leurs pages, la société des Jacobins députa quelques-uns des siens, les gens de tout état et de toute opinion se firent un devoir d'y aller.

Sa porte était assiégée, et l'on attendait impatiemment la parole d'un nouvelliste qui venait d'heure en heure lire à haute voix les bulletins de la maladie.

Le bulletin du 30 mars, six heures du matin,

n'était pas rassurant; le diaphragme était affecté la fièvre se déclarait, la langue se chargeait, le mal de tête devenait plus fort; en un mot, il se présentait un véritable état fébrile qui alla toujours empirant.

Le 2 avril, il était mort.

C'est à Camille Desmoulins que nous allons emprunter le récit de l'impression qu'elle causa:

« Le jour de sa mort, à la séance du soir, une députation de quarante-huit sections, vint *demander un deuil public pour ce citoyen éloquent et* VERTUEUX.

« On ne parla pendant trois jours que de Mirabeau. Le peuple effaça le nom de la rue de la Chaussée d'Antin qu'il habitait, et écrivit à la place : *rue Mirabeau.* Le doyen des gens de lettres, M. de la Place, entrant chez un restaurateur au Palais-Royal, un garçon lui dit :

« — Monsieur de la Place, il fait bien beau aujourd'hui.

« — *Oui, mon ami, il fait bien beau, mais Mirabeau est mort.*

« Cent mille personnes suivaient le convoi. Des élégantes se plaignant de l'excessive poussière, et disant que la municipalité aurait bien dû faire arroser le boulevard, une poissarde répondit :

« — *Elle a compté sur nos pleurs.*

« Les funérailles de Mirabeau se sont faites avec une pompe et une solennité dont il n'y eut jamais d'exemple dans la nation. Le cortège était précédé d'un nombreux piquet de cavalerie et de détachements de la garde nationale. Venaient ensuite les invalides, les cent-Suisses tenant les grenadiers par-dessous le bras, le bataillon du district dont Mirabeau était commandant, le juge de paix, le comité de la section, le clergé, le cercueil, porté par douze garde nationaux qui se relevaient et dont le poêle était tenu par quatre membres de l'Assemblée nationale. Le vase où était le cœur, était orné de la couronne civique, comme tous les drapeaux. Suivaient les parents; l'Assemblée nationale très nombreuse et sans distinction de parti. On remarqua ensemble Sieyes et Ch. Lameth, qui ne s'étaient point parlé depuis dix-huit mois. Suivaient le département, la municipalité, les tribunaux, la société des amis de la Constitution, tous en deuil. Avant le départ du convoi, j'entendis de loin des applaudissements fort vifs. Je crus que c'était la Fayette qui arrivait. Non, disaient les autres, c'est l'évêque de Paris; la Fayette est arrivé et l'on n'a point applaudi. Je fus grandement surpris de voir que c'était M. d'Orléans que le peuple saluait de cette salve. Est-ce que les libelles ne prennent plus? Dans la rue Louis-le-Grand, quelqu'un s'écria d'une croisée à notre passage : *Voilà les trente-trois;* nous pouvions répondre : Dites les trente-trois mille. En effet, la procession des Jacobins n'était guère moindre. C'était à qui obtiendrait une place dans le bataillon sacré. Il n'y a pas jusqu'à Baptiste Montmorin qui vint, comme tous les ministres, se ranger parmi les *Clémentins*, les *Régicides*. L'affluence était immense. Les croisées des boulevards, les arbres, les toits des maisons étaient surchargés de spectateurs. Toute la garde nationale y était, hors les fonctionnaires. On a compté qu'il y avait bien quatre cent mille personnes dont la présence honorait le convoi; et les nombreuses décharges qui se firent dans l'église Saint-Eustache en son honneur ont bien cassé deux mille carreaux. »

Le 4 avril, l'Assemblée nationale, en décrétant que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes, décida qu'Honoré Riquetti-Mirabeau était jugé digne de recevoir cet honneur et qu'en attendant que la nouvelle église fût achevée, son corps serait déposé à côté des cendres de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église de Sainte-Geneviève.

Lorsque Marat apprit cette décision, il écuma de rage et répandit des torrents d'injures contre celui que tout le monde regrettait; et prévoyant le cas où lui aussi serait jugé digne du Panthéon, il s'écria : « Je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage. »

On sait que deux ans plus tard, la Convention décrétait que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon français et que celui de Marat y serait transféré.

Le 6 avril, le conseil général ordonna que le buste de Mirabeau serait placé à l'Hôtel de ville et sanctionna le changement de nom de la rue de la Chaussée d'Antin en celui de rue Mirabeau.

Le 9, l'Assemblée nationale décréta que la portion du Palais de justice connue sous la dénomination de bailliage du palais et ses dépendances, seraient occupées par le directeur du département de Paris.

Après son indisposition, le roi avait manifesté le désir de passer une quinzaine à Saint-Cloud, alléguant le besoin de respirer l'air de la campagne, mais on craignait tellement qu'il en profitât pour abandonner Paris et partir à l'étranger, qu'il ne pouvait mettre ce projet à exécution. Cependant, le 18 avril, à onze heures du matin, à l'issue de la messe, il monta en voiture dans la cour des Tuileries pour se rendre à Saint-Cloud avec sa femme et ses enfants.

Mais à peine le vit-on dans la voiture qu'une masse de gens qui surveillaient constamment les abords du palais, se jeta devant les chevaux pour les empêcher de marcher, jusqu'aux grenadiers de la garde nationale qui crièrent, menacèrent et présentèrent la baïonnette au poitrail des chevaux.

— Il serait étonnant, dit Louis XVI, en mettant la tête à la portière, qu'après avoir donné la li-

berté à la nation, je ne fusse pas libre moi-même!

Pendant que ceci se passait, la Fayette prévenu se hâtait d'arriver avec des détachements de gardes nationales, et il voulut que ces gardes contînssent la multitude, mais pour la première fois ses ordres ne furent point écoutés, le peuple ferma les portes du palais, tandis qu'au dehors des gens du peuple couraient faire sonner le tocsin à Saint-Roch.

La Fayette et Bailly coururent alors à l'Assemblée pour l'informer de ce qui se passait, mais on refusa de les écouter, et la Fayette dut revenir aux Tuileries et commanda à la cavalerie de pousser ses chevaux sabre à la main; la cavalerie voulut bien marcher, mais sabre au fourreau, les gardes nationaux les attendaient la baïonnette en avant.

Enfin un officier municipal vint prier le roi de rentrer au palais, ce qu'il fit.

La Fayette courut aussitôt offrir sa démission à l'Hôtel de ville, et on le vit en effet, coiffé d'un bonnet de simple grenadier, parcourir les cafés du Palais-Royal, et bientôt le corps municipal se rendit chez lui pour le supplier de reprendre sa démission, ce qu'il se hâta de faire; mais c'en était fait de sa popularité, et plusieurs bataillons lui firent défection.

Ce fut à la suite de cette manifestation qu'un mannequin du pape fut brûlé au Palais-Royal.

Le corps municipal avait ordonné qu'à partir du 1er mai cessât la perception des entrées de Paris, et que ce jour-là, les barrières fussent enlevées au son de la musique, tandis que des détachements de la garde nationale feraient le tour des murs de la ville pour annoncer la suppression de ces droits. Ce qui eut lieu au jour indiqué.

Le même jour, 1er mai, ouvrit aux Ternes le Séjour d'Hygie; c'était un établissement fondé « en faveur des voyageurs françois et étrangers, malades à Paris, et des dames grosses et en couche, agréé par l'Assemblée nationale ». C'était une maison qui offrait la réunion des secours nécessaires aux voyageurs des deux sexes tombant malades à Paris, à ceux qui, attirés par la célébrité des chirurgiens français, venaient y chercher la guérison de leurs maux, et aux dames qui, pour des raisons quelconques, désiraient passer le temps de leur grossesse ou de leurs couches « dans un lieu sûr, agréable ou secret. » On y trouvait de superbes jardins, une salle de billard, des salons de compagnie, une bibliothèque choisie et tous les journaux.

Le 30 du même mois, l'Assemblée nationale décréta que Marie-François Arouët de Voltaire était digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes, et qu'en conséquence ses cendres seraient transférées de l'église de Romilly dans celle de Sainte-Geneviève, à Paris, et chargea le département de Paris de l'exécution de ce décret.

La translation fut fixée au lundi 4 juillet; quelques zélés admirateurs de Voltaire voulaient porter le cercueil à bras; on pensa qu'un char de forme antique conviendrait davantage à la cérémonie; ce char ne devait servir que de la porte de Paris (barrière du Trône) à la place du Panthéon; de Romilly à Paris le cercueil devait être transporté par un chariot entièrement recouvert d'un voile bleu semé d'étoiles d'or.

Toutefois, cette cérémonie dut être ajournée au 11 juillet, en raison d'un événement considérable qui se produisit au mois de juin : la fuite du roi.

« Six cents sectionnaires, dit M. Louis Blanc, enveloppaient le château d'une surveillance armée. Devant la porte extérieure, deux cavaliers vigilants; à toutes les portes du dehors, la garde nationale attentive et inquiète; des sentinelles à chaque porte du jardin, le long de la terrasse, sur la rivière, de cent en cent pas des sentinelles. Les baïonnettes se hérissaient partout, dans l'intérieur même du palais; oui partout, et dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi, et sur le chemin des appartements de la reine, et jusqu'au fond d'un petit corridor noir où se trouvaient des escaliers dérobés pour le service des deux grands captifs. Ils étaient épiés, d'ailleurs, par quiconque les approchait, depuis les premières femmes de chambre jusqu'aux derniers valets de pied. Malheur à eux s'ils ignoraient l'art de se comprendre par certains signes, s'ils n'avaient pas su créer pour leur usage quelque langage inconnu, car les murailles regardaient et écoutaient. »

Cependant, et peut-être plutôt à cause de tout cela, la famille royale n'avait qu'un désir, celui de s'échapper de Paris.

Le 20 juin 1791, le roi et la reine, après avoir soupé à l'heure ordinaire et admis à leur coucher, selon l'habitude d'alors, les personnes qui avaient coutume de faire leur cour à ce moment, s'étaient retirés dans leurs appartements après dix heures.

« Tous les ordres étaient donnés aux gens de service, lisons-nous dans *les Femmes des Tuileries*, pour le lendemain on ferma les portes à clef. Tout rentra dans le silence.

« Pendant qu'on croyait que la famille royale se livrait au sommeil, elle faisait ses derniers préparatifs d'évasion. Les trois gardes du corps désignés pour la suivre, MM. de Moustier, de Maleden et de Valory, étaient arrivés au château. Louis XVI qui, avant de rentrer dans sa chambre à coucher, avait pris congé de Bailly et de la Fayette, s'était affublé d'une perruque et de vêments qui le rendaient méconnaissable. La reine avait passé une robe très simple et s'était mis sur la tête un chapeau à larges bords avec un voile épais et long. Puis elle s'était rendue dans l'appartement de son fils qu'elle avait déguisé en petite fille. Dès le mois de janvier précédent, on

avait fait pratiquer dans les appartements de la famille royale des portes secrètes, ajustées aux panneaux de la boiserie, fermées hermétiquement et cachées sous de grandes tapisseries. Le dauphin, sa sœur et leur gouvernante partirent d'abord. Ils quittèrent le château par une porte de l'appartement de M. de Villequier, où il n'y avait pas de sentinelle et qui donnait sur la cour des princes. Ils trouvèrent dans cette cour un carrosse qui ressemblait à un vieux fiacre, sur le siège était le comte de Fersen déguisé en cocher. Les deux enfants et leur gouvernante montèrent dans la voiture, qui, suivant le programme convenu, devait quitter la cour des princes pour gagner le petit Carrousel, où le roi et la reine viendraient à pied rejoindre leurs enfants.

« Quelque temps après, Louis XVI sortait seul par la grande porte du château sans causer le moindre éveil. Il avait eu depuis quinze jours la précaution de faire sortir, tous les soirs, par la même porte, le chevalier de Coigny, dont la tournure était semblable à la sienne. Cette précaution fit prendre le change aux factionnaires, et le roi était si tranquille que son soulier s'étant défait au moment où il passait la porte, il le remit tout à son aise, sans que personne y fît attention. »

Peu de temps après, sortait par la porte de la cour royale, Marie-Antoinette donnant le bras à un garde du corps; elle se croisa avec la voiture de la Fayette qui rentrait chez lui aux flambeaux, et traversait le Carrousel pour gagner le pont royal. La reine, protégée par le chapeau de paille qui était rabattu sur son visage, ne fut reconnue ni du général ni de sa suite. Encore sous l'émotion causée par cet incident, Marie-Antoinette donna l'ordre à son guide de la conduire au petit Carrousel, c'est-à-dire au coin de la rue de l'Échelle, mais le garde du corps, qui connaissait peu Paris, se trompa de route, et au lieu de prendre à gauche, il tourna à droite, passa les guichets du Louvre, erra sur les quais et finalement, demanda son chemin à la sentinelle du pont qui le lui indiqua.

Enfin, après une demi-heure d'angoisse, la reine arrivait en vue de la voiture qui stationnait vis-à-vis de l'hôtel du Gaillar-dBois.

Louis XVI, ses enfants et sa sœur, madame Élisabeth, l'attendaient avec une inquiétude mortelle et ne savaient que penser de ce retard.

Enfin une fois tous réunis, le comte de Fersen fouetta ses chevaux et gagna la barrière Clichy, puis, tournant à droite, il suivit les boulevards extérieurs et atteignit la barrière Saint-Martin, où attendait la grande berline de voyage dans laquelle se placèrent les fugitifs. Le comte monta sur le siège et son cocher conduisit en postillon.

— Allons hardi ! menez vite, cria le comte.

Il était environ deux heures du matin; vers deux heures et demie on atteignit Bondy.

Là, le comte de Fersen prit congé des voyageurs et rentra tranquillement à Paris, où nul ne paraissait se douter que la famille royale était sur la grande route.

Mais le matin venu, quand Paris stupéfait, apprit la fuite du monarque, on n'y voulait pas croire : « De bouche en bouche la nouvelle fatale était parvenue jusqu'aux quartiers les plus éloignés. Dans les rues inondées de peuple, sur les places publiques, le long des faubourgs mugissants, au seuil de chaque boutique, à la porte de chaque maison, les citoyens s'abordaient avec ces mots :

— Eh bien, il est parti. »

Ce fut dans le peuple un mélange de frayeur, de colère et de surprise : les clubs se déclarèrent en permanence.

Trois coups des plus gros canons placés sur le Pont-Neuf, derrière la statue équestre de Henri IV annoncèrent à toute la ville l'événement et le tocsin se fit entendre dans les églises.

« De cruels lazzis, des plaisanteries ignobles accueillaient la nouvelle. On écrivit sur les murs des Tuileries : Maison à louer. La foule fit irruption dans le château. On fouilla les meubles de la reine, on s'empara de ses robes; une marchande s'installa sur le lit de sa chambre à coucher et y vendit des cerises. On promettait dix francs de récompense à quiconque ramènerait, disait-on, des animaux immondes échappés de leur écurie. »

L'Assemblée nationale se réunit à la hâte, et son président, Alexandre de Beauharnais, annonça que le maire de Paris venait de l'avertir que pendant la nuit le roi et la famille royale avaient été enlevés par les ennemis de la chose publique. Il régna d'abord un long silence, puis, ce premier moment de stupéfaction passé, on songea à prendre toutes les mesures qui pouvaient, en pareille occurrence, incomber au pouvoir législatif; les différents ministres vinrent se mettre à sa disposition ainsi que les principaux chefs militaires.

Le lendemain soir, un courrier de la municipalité de Varennes apportait la nouvelle que la famille royale avait été arrêtée dans sa tentative de fuite.

L'Assemblée décida qu'aussitôt que le roi serait arrivé aux Tuileries il lui serait donné une garde pour veiller à sa sûreté et répondre de sa personne, que le dauphin en aurait une particulière, et qu'il lui serait nommé un gouverneur; que la reine aurait aussi sa garde, et que tous ceux qui avaient accompagné la famille royale seraient mis en état d'arrestation.

Le samedi 25, dans l'attente de l'arrivée du roi et de sa famille, la police ne laissait guère dans toute l'étendue du jardin que quelques députés et les gardes nationales entre lesquelles devaient passer les voitures. Une foule immense couvrait

face du château, des cris de colère et de fureur éclatèrent contre les trois gardes du corps qui avaient accompagné les fugitifs; il s'ensuivit une mêlée, au milieu de laquelle ils furent meurtris.

Enfin, la voiture s'arrêta devant le pavillon de l'Horloge, le roi descendit le premier, puis les différentes personnes qui étaient dans la voiture; la reine ne voulut la quitter que la dernière.

Toute la famille monta au premier étage par le grand escalier.

Ceux qui la composaient étaient devenus des otages.

Une garde nombreuse fut installée dans les cours du château; des sentinelles furent placées jusque sur les toits et dans les premiers jours qui suivirent le retour, deux gardes passaient la nuit dans la chambre à coucher de la reine ; elle se levait, se couchait, s'habillait et se déshabillait devant eux!

Le 26 juin, l'Assemblée décida que le roi et la reine seraient entendus par trois de ses commissaires; le soir même, on reçut la déclaration du roi et le lendemain, celle de la reine. Le 15 juillet, des dispositions pénales furent prises contre tous ceux qui avaient accompagné ou aidé la famille royale dans sa fuite, ils furent renvoyés devant les hautes cours martiales. Quant au roi et à la reine, il n'en fut pas question.

Ce résultat ne satisfit nullement le peuple, qui protesta; mais avant de dire comment, revenons à la cérémonie du 11 juillet, celle de la translation des cendres de Voltaire.

Une députation du corps municipal alla les recevoir à la barrière de Charenton, la veille à sept heures du soir et les accompagna jusqu'à la Bastille, sur les débris de laquelle elles furent déposées pour y passer la nuit.

Des détachements de gardes nationales se joignirent à cette députation, et le cortège arriva sur la place de la Bastille couverte de bosquets d'arbres verts disposés avec symétrie; au milieu se trouvait une sorte de piédestal formé de pierres provenant de la Bastille, et sur lequel on lisait : « Reçois dans ce lieu où t'enchaîna le despotisme, Voltaire, les honneurs que te rend la patrie. »

Le lendemain, dès six heures du matin, un peuple immense composé en grande partie d'ouvriers et de petits bourgeois, couvrait les deux côtés du boulevard.

Le départ avait été indiqué pour huit heures, mais comme la pluie ne cessait de tomber, la municipalité avait pris le parti de remettre la fête au lendemain; cependant, de nombreuses récriminations s'élevèrent, les gens qui s'étaient dérangés tout exprès pour assister à cette cérémonie n'étaient nullement disposés à la voir remettre.

La municipalité décida alors qu'elle aurait lieu quand même, et à deux heures et demie le cortège partit de la Bastille.

Il se composait d'un détachement de cavalerie avec ses trompettes, d'un corps de sapeurs, du bataillon des élèves militaires, de la députation des collèges, du corps de musique, des clubs et sociétés patriotiques, des tambours, de la députation de la garde nationale, des vainqueurs de la Bastille ayant à leur tête l'industriel Palloy, qui fabriquait et exportait partout des petits modèles de la Bastille; des forts de la halle qui avaient ajouté à leur costume ordinaire des sabres énormes qui surmontaient leurs immenses chapeaux blancs, des citoyens du faubourg Saint-Antoine avec leurs piques, formaient la troisième section du cortège, au milieu de laquelle on portait sur des brancards le procès verbal de l'assemblée des électeurs de 1789, la prise de la Bastille, des boulets, des pierres de la forteresse, un drapeau sur lequel était peint la Bastille, puis venaient des médaillons représentant les portraits de Franklin, de Mirabeau, de J. J. Rousseau, des députations des électeurs de 1789 et 1790, des Suisses, cent Suisses et gendarmes nationaux, un corps de musique, la députation des artistes et des théâtres précédant la statue de Voltaire, de grandeur naturelle, assis dans son fauteuil; (copie de celle de Houdon) elle était portée par des hommes vêtus à l'antique et entourés des élèves des académies de peinture et d'architecture costumés en Romains et tenant élevés des médaillons, où se lisaient les noms de tous les genres de poésie, de littérature et de philosophie, une édition des œuvres de Voltaire suivait la statue; puis venait : sa famille, l'Académie, les gens de lettres, un grand corps de musique instrumentale et vocale exécutant des marches et des chœurs. Douze chevaux blancs, attelés quatre de front, conduits par des guides vêtus à l'antique traînaient le char à quatre roues de bronze à l'antique, portant un sarcophage de porphyre élevé sur trois marches et contenant le cercueil. Sur ce sarcophage était placé un lit antique sur lequel Voltaire était étendu dans l'attitude du sommeil. A ses côtés était une lyre brisée et derrière le chevet se trouvait placée une figure symbolique de l'Immortalité, posant sa couronne d'étoiles sur la tête de Voltaire.

Quatre génies tenant des flambeaux renversés et dans l'attitude de la douleur, ornaient les faces latérales, et quatre masques scéniques décoraient les quatre angles du couvercle du sarcophage; tous ces ornements étaient de bronze et liés par des guirlandes de laurier.

Sur la face de devant on lisait ces mots :

AUX MANES DE VOLTAIRE

—

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉCRÉTÉ, LE 30 MAI 1791, QU'IL AVOIT MÉRITÉ LES HONNEURS DUS AUX GRANDS HOMMES

Sur la face opposée et sur les faces latérales se trouvaient reproduits des vers de Voltaire.

Enfin une large draperie de velours bleu parsemée d'étoiles d'or, avec des franges et des crépines aux couleurs nationales, ornait les deux côtés du char.

Ce char de triomphe s'élevait presque à la hauteur du second étage des maisons.

A sa suite était un cortège aussi considérable que celui qui le précédait; venaient : le procureur général syndic, une députation du Corps législatif, les ministres, le département de Paris, le maire et les officiers municipaux, les tribunaux du district et les juges de paix. Un bataillon de vétérans le terminait.

Il suivit les boulevards jusqu'à la place Louis XV, le quai des Tuileries, le Pont-Royal, le quai Voltaire et s'arrêta devant la maison du marquis de Villette, où Voltaire était mort. Sur la façade de cette maison on lisait ce vers :

Son esprit est partout et son cœur est ici.

Au devant s'élevait un amphithéâtre dont tous les gradins étaient couverts de femmes et de jeunes personnes vêtues de blanc, tenant des couronnes à la main et au milieu de toutes Mme de Villette, à ses côtés étaient les deux filles de Calas. L'un des hommes qui portaient la statue, après lui avoir posé une couronne sur la tête, l'embrassa sur les deux joues « Mme de Villette s'est avancée en tremblant, est restée un instant, la tête penchée sur le sein de Voltaire, lui a baisé respectueusement les mains et lui a présenté sa fille, enfant de cinq à six ans et d'une figure charmante. Des larmes étoient dans tous les yeux. Mme de Villette, M. de la Harpe qui est aussi un fils adoptif de Voltaire et qui en a toujours si bien défendu la gloire, les filles de Calas, plusieurs jeunes personnes se sont mises à la tête du cortège, et bientôt, sous la pluie qui commençoit à tomber par torrens, la marche devenue plus rapide, est entrée dans le Panthéon, l'un des plus beaux ouvrages de l'architecture moderne. »

Le procureur général syndic du département et le commissaire à la translation firent alors placer en leur présence le cercueil sous la coupole du Panthéon. Il fut ensuite transporté à bras par l'une des petites portes dans l'ancienne église.

Trois jours après la fête consacrée à Voltaire vint celle de la commémoration de la fédération du 14 juillet; elle fut célébrée au Champ de Mars.

« Ce jour est la fête des uniformes, lit-on dans les *Révolutions de Paris*. C'est là qu'on s'en pavane aux yeux du peuple sans habits; plusieurs particuliers qu'une rage aristocratique mettoit hors d'eux-mêmes, insultèrent la garde nationale, lui lancèrent des cailloux et joignirent aux gestes les menaces les plus indécentes. Ils furent appréhendés au corps, et l'on eut beaucoup de peine à les conduire en lieu sûr. Le peuple indigné vouloit les pendre aux arbres environnant. Le service divin n'en fut point interrompu. L'évêque de Paris lui-même étoit l'officiant. Les différentes corporations civiles et militaires y assistèrent, mais on n'y lisoit pas sur les visages l'expression de l'âme pénétrée de son indépendance. Il faut, dit-on, des spectacles au peuple, mais il s'en lasse comme d'autre chose. »

De tout ceci il résulte que la fête fut beaucoup moins brillante que celle de l'année précédente : la Fayette n'y vint pas avec le cortège général, il entra dans le Champ de Mars par l'un des bas côtés; le peuple, au moment du serment, se porta en foule autour de l'autel et le prononça de nouveau, en ajoutant qu'il jurait de vivre et mourir libre, et des cris de : Vive la liberté! résonnèrent.

Un *Te Deum* de Gossec fut chanté le même jour à Notre-Dame.

Le lendemain 15, environ 12,000 personnes s'assemblèrent de nouveau au Champ de Mars et signèrent sur l'autel de la Patrie une pétition à l'Assemblée nationale, lui demandant de ne rien préjuger sur le sort de Louis XVI sans avoir consulté la nation; toute la soirée les rues et les places publiques furent remplies de groupes, et ce fut là qu'on prit la résolution d'abattre toutes les statues des rois existant à Paris, le décret rendu ce jour à l'Assemblée souleva l'indignation populaire, et le soir aux Jacobins Pouape s'écria : « Un deuil universel couvre aujourd'hui la capitale. Il va se répandre dans les 83 départements. Je vous apprends avec plaisir que le peuple vient de faire fermer les spectacles. »

Toute la journée du 16, Paris fiévreux, agité, semblait se préparer à une lutte; des groupes se formaient partout, les forts de la halle s'étaient armés, le Champ de Mars s'emplissait de monde, et Marat rugissait : « Coupez les pouces à tous les valets-nés de la cour et aux représentants de la ci-devant noblesse et du haut clergé, s'écriait-il, quant aux députés du peuple qui ont vendu aux despotes les droits de la nation, aux Sieyes, aux le Chapelier, aux Duport, aux Target, aux Thouret, aux Voidel, aux Barnave, aux Emmery, aux Bureaux de Pusy, aux Prugnon; empalez-les tout vivants et qu'ils soient exposés sur les créneaux du Sénat, pendant trois jours aux regards du peuple. »

Le 17, on s'était donné rendez-vous pour signer une seconde pétition rédigée par Brissot, mais qui avait été retirée; or, dès le matin, un jeune homme découvrit deux hommes, dont un invalide à jambe de bois, blottis sous l'autel de la Patrie, ayant à leurs côtés des vivres pour vingt-quatre heures et un petit baril de vin. On les arrêta et on les conduisit chez le commissaire qui les relâcha, mais le bruit se répandit que le baril de vin était un baril de poudre; qu'ils avaient eu l'intention de faire sauter l'autel de la Patrie, et en sortant de chez le commissaire, ils furent égorgés par la populace, et leurs têtes plantées

au bout de deux piques, furent promenées dans Paris.

En même temps que ceci se passait, la municipalité prenait et faisait publier un arrêté contre les attroupements ; lorsqu'elle eut connaissance de l'assassinat commis au Champ de Mars, elle y envoya immédiatement trois commissaires de l'Hôtel de ville.

Vers midi, des gens y arrivaient de tous côtés pour signer la fameuse pétition qu'ils ignoraient avoir été retirée et en même temps des troupes y entraient, conduites par un aide de camp de la Fayette qui fut reçu par un coup de pistolet. Ce fut alors que se présenta un envoyé du club des Jacobins qui venait annoncer que la pétition lue la veille ne pouvait plus servir, l'Assemblée ayant implicitement décrété l'innocence du roi, et un particulier proposa de rédiger séance tenante une nouvelle pétition à l'Assemblée nationale, la suppliant de revenir sur son décret, et de procéder au jugement du roi après avoir reçu son abdication.

A deux heures, on apprit qu'un garde national avait tiré sur la Fayette : celui-ci non atteint, avait exigé que l'homme fût laissé en liberté, et l'on prétendit que le général avait usé de ce moyen d'un danger simulé pour ranimer le zèle de la garde nationale.

Toujours est-il que la pétition se couvrit de signatures, hommes, femmes, filles, garçons, tout le monde signait lorsque les trois conseillers municipaux arrivèrent à leur tour au Champ de Mars, et demeurèrent tout surpris de ce qui s'y passait.

Après avoir pris connaissance de la pétition qu'on signait et en avoir démontré l'illégalité, ils s'en retournèrent à l'Hôtel de ville rendre compte de ce qu'ils avaient vu et escortés par douze citoyens qui se députèrent pour demander la mise en liberté de deux personnes qui venaient d'être arrêtées.

La signature de la pétition continuait toujours ; l'Assemblée nationale inquiète et sollicitée de faire cesser ce pétitionnement illégal, envoya l'ordre à Bailly d'agir; celui-ci fit proclamer la loi martiale et arborer le drapeau rouge sur l'Hôtel de ville, et au son de la générale la troupe s'élança dans la direction du Champ de Mars, où elle arriva drapeau rouge déployé.

L'infanterie se forma aussitôt en ligne de bataille devant l'Ecole militaire, et la cavalerie occupa les angles du champ.

Il était environ sept heures du soir, quand le maire de Paris, à la tête de toute cette force armée, se présenta pour faire respecter la loi, mais il fut accueilli par les cris : A bas le drapeau rouge ! à bas les baïonnettes !... et une grêle de pierres fut lancée; un coup de pistolet blessa un dragon à la cuisse.

La Fayette ordonna une décharge en l'air, puis Bailly commanda de faire les trois sommations voulues par la loi, tandis que le drapeau rouge était agité.

Les sommations demeurèrent sans résultat ; la foule resta immobile, ne comprenant pas ce qu'on exigeait d'elle.

— Feu ! commanda alors la Fayette.

Et quelques secondes plus tard, les marches de l'autel de la Patrie étaient jonchées de cadavres.

En même temps, les corps s'ébranlèrent, la cavalerie chargea, les canonniers saisirent leurs mèches ; l'un deux allait tirer, lorsque la Fayette, voulant à tout prix empêcher ce malheur, précipita avec intrépidité son cheval devant la gueule du canon et le coup ne partit pas.

Le Champ de Mars fut vite évacué. C'était à qui s'enfuirait en se culbutant.

« Ralliée par M. de la Fayette, dit M. de Lamartine la garde nationale rentra victorieuse, mais triste, dans l'enceinte de Paris. On voyait à son attitude qu'elle marchait entre la gloire et la honte, peu sûre elle-même de ce qu'elle avait fait. Au milieu de quelques acclamations qui l'accueillaient sur son passage, elle entendait des imprécations à demi-voix ; les mots d'assassinats et de vengeance répondaient aux mots de civisme et de dévouement à la loi ; elle passa morne sous les murs de cette Assemblée nationale qu'elle venait de défendre, plus morne et plus silencieuse encore sous les fenêtres de ce palais de la monarchie dont elle venait de soutenir la cause plutôt que le roi. »

Le lendemain de ce jour néfaste, Bailly alla rendre compte à l'Assemblée de ce qu'il avait fait pour le triomphe de la loi. On l'approuva; le soir on rouvrit les clubs, et, on put se convaincre que l'affaire du Champ de Mars avait jeté dans l'âme du peuple un impérissable levain de haine et de vengeance, dont on ne devait pas tarder à recueillir les fruits.

En attendant, disons que, par un arrêté du 16 juillet, la municipalité avait ordonné un recensement général de la population de Paris et que le secrétaire greffier fut invité à faire disposer le plus promptement possible 96 gros registres destinés à être envoyés en double à chaque comité de section, pour y inscrire les noms et les adresses de tous les habitants.

Elle fit publier aussi un extrait de son arrêté sur les attroupements avec ou sans armes, et rappela que ceux qui voudraient former des sociétés ou des clubs seraient tenus, à peine de 200 livres d'amende, de faire préalablement au greffe de la municipalité la déclaration des lieux et jours de leur réunion et qu'en cas de récidive, ils seraient condamnés à 500 livres d'amende.

Le 22, la municipalité arrêta que tous les citoyens seraient tenus de déclarer au comité de leur section les noms et qualités des personnes

VEILLEUR DE NUIT

(XVIe SIÈCLE)

(D'après Abraham Bosse.)

Arrestation de la famille royale. — 21 juin 1791.

F. Roy, éditeur. — 303.

Imp. Chevaire et Sie

non domiciliées à Paris qui habitaient ou qui viendraient habiter dans leurs maisons, et que ces déclarations seraient faites au plus tard dans les vingt-quatre heures, à dater du jour de l'arrêté ou de celui de l'arrivée des personnes.

Le même jour, il fut encore arrêté que le commandant général de la garde nationale demanderait incessamment par la voie de l'ordre et se ferait fournir par chaque commandant de bataillon, dans les trois jours, un état nominatif de tous les citoyens qui s'étaient fait inscrire sur les contrôles de la garde nationale depuis le 1er juin précédent.

Le 29 juillet, on afficha dans Paris un arrêté qui défendait de distribuer et de crier « des feuilles incendiaires, nommément *l'Ami du peuple* (de Marat) et *l'Orateur du peuple*, qui prêchent le meurtre et le renversement de la constitution, en affectant un patriotisme exalté. »

Le drapeau rouge était resté suspendu à l'une des fenêtres de l'Hôtel de ville depuis le 17 juillet, et pendant ce temps la loi martiale avait été en vigueur, mais une tranquillité relative s'étant établie, le 7 août, la municipalité prit un arrêté qui ordonnait que le drapeau rouge serait retiré et qu'il lui serait substitué un drapeau blanc, et une proclamation fut affichée ; elle débutait ainsi : « Citoyens, la municipalité retire l'enseigne d'une loi terrible qu'elle avait publiée avec douleur. Elle arbore avec joie le drapeau blanc et le signe de la paix, ce n'est pas que la tranquillité soit pleinement assurée, les ennemis du bien public existent encore autour de nous, ils travaillent sourdement, et nous éclairons sans cesse leurs manœuvres, mais une loi sévère leur a imprimé la terreur; il n'y a plus de sédition parce qu'il n'y a plus d'attroupements... »

Et elle terminait par ces mots : « Soyez donc tranquilles, ne craignez pas que des brigands prévalent contre la constitution et contre vous. La loi de la guerre est toujours vivante pour eux, elle reparaîtra si votre sûreté l'exige, et vos magistrats sauront mourir pour elle. »

Le mercredi 10 août, les 48 comités des sections commencèrent à recevoir des sous de cuivre pour les échanger contre des assignats de cent sols et l'on prévint le public que l'on s'occupait des mesures à prendre pour établir l'échange des assignats de cinq livres contre ceux de plus forte somme.

Le commerce et l'industrie réclamaient impérieusement cette faculté d'échange. — Mais ce qu'ils réclamaient encore davantage, c'était le rétablissement du calme dont ils avaient grand besoin et la reprise des affaires qui étaient des plus mauvaises.

Le prix du pain qui, en novembre précédent, était descendu à dix sols les quatre livres, puis à huit sols, était remonté à onze, et des particuliers étaient entrés chez divers boulangers du faubourg Saint-Antoine et avaient voulu les obliger à leur donner les pains de 4 livres à 8 sols ; il en était survenu des rixes qui éveillèrent l'attention de la municipalité qui, tout en s'occupant de l'utile, ne négligeait pas l'agréable, car nous voyons pour la première fois la promenade publique des Champs-Élysées arrosée par son ordre les dimanches et fêtes, depuis la place Louis XV jusqu'à l'ancienne grille de Chaillot.

Cet arrosement commença le 7 août 1791.

Depuis longtemps, les artistes peintres et sculpteurs demandaient l'autorisation de pouvoir exposer leurs ouvrages au Louvre, privilège qui était alors réservé aux seuls membres des académies, et que M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, faisait de vifs efforts pour conserver intact; mais une loi du 21 août donna gain de cause aux artistes. En voici les dispositions :

« Article 1er. Tous les artistes françois ou étrangers, membres ou non de l'Académie de peinture et sculpture, seront également admis à exposer leurs ouvrages dans la partie du Louvre destinée à cet effet.

« Art. 2. L'exposition ne commencera cette année que le 8 septembre.

« Art. 3. Le directoire du département de Paris fera diriger et surveiller, sous les ordres du ministre de l'intérieur, ladite exposition, quant à l'ordre, au respect dû aux mœurs, et quant à l'emplacement qui pourra être nécessaire. »

M. Talleyrand Périgord, membre du directoire, fut chargé de la direction et de la surveillance de l'exposition, six commissaires lui furent adjoints : MM. Pajou, le Grand, Bervik, David, Vincent et Quatremère de Quincy.

Au milieu des brûlantes questions politiques qui s'agitaient, les arts n'étaient pas oubliés, car, un mois après la concession faite aux artistes d'exposer au Louvre, l'Assemblée nationale, dans sa séance du 17 septembre, décida qu'il serait accordé annuellement pour « le soutien des arts de peinture, sculpture et gravure, une somme pour des travaux d'encouragements » ; elle fut fixée pour l'année 1791 à 100,000 livres dont 70,000 pour les peintres d'histoire et les statuaires, et 30,000 pour les peintres de genre et les graveurs; sur cette dernière somme, 10,000 étaient affectées à la continuation de la collection des ports de France de Joseph Vernet. Les travaux devaient être distribués par les soins des membres des Académies de peinture et de sculpture, deux membres de l'Académie des sciences, deux de l'Académie des belles-lettres et vingt artistes ayant exposé au Louvre.

La constitution fut entièrement votée dans la séance du 3 septembre, et sur la motion de M. d'André, une députation de soixante membres fut nommée pour aller dans la soirée présenter l'acte constitutionnel au roi : les membres qui compo-

saient cette députation s'assemblèrent dans la salle des séances, à six heures du soir ; mais la copie n'étant pas achevée, on dut l'attendre jusqu'à huit heures et demie: à cette heure, le président Vernier, monta à la tribune et apprit à ses collègues qu'il venait d'annoncer au roi la députation, et que le roi était prêt à la recevoir.

La députation se mit donc en marche, éclairée par des flambeaux, et se rendit au Château entre deux files de gardes nationaux et une multitude immense qui se pressait de chaque côté. Elle entra dans la cour des Tuileries par les portes du Carrousel et fut reçue dans la chambre du conseil.

Le roi était entouré de tous ses ministres et d'un grand nombre d'autres personnes. Le rapporteur du comité de la constitution, Thouret, s'avança et lui présenta le cahier de papier en lui disant :

— Les représentants de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui rend au trône sa vraie dignité et qui organise le gouvernement de l'empire.

Le roi prit le cahier et répondit :

— Je reçois la constitution que me présente l'Assemblée nationale, je lui ferai part de ma résolution dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un objet si important. Je me suis décidé à rester à Paris. Je donnerai mes ordres au commandant général de la garde nationale parisienne, pour le service de ma garde.

La députation salua et s'en retourna par le même chemin et dans le même ordre à l'Assemblée.

Dans la séance du 13 septembre, le ministre de la justice, revêtu de la simarre de garde des sceaux, remit au président de l'Assemblée une lettre du roi, dont il fut immédiatement donné lecture ; Louis XVI y faisait connaître qu'il avait examiné attentivement l'acte constitutionnel, et déclarait l'accepter et vouloir le faire exécuter ; par *post-scriptum*, il ajoutait qu'il se rendrait le lendemain à midi à l'Assemblée pour en prononcer l'acceptation solennelle.

Après cette lecture, la Fayette proposa de cesser toutes poursuites contre les personnes compromises dans la fuite du roi à Varennes et toute procédure relative aux événements de la Révolution.

Ce décret fut adopté, et une députation de soixante membres fut chargée de porter au roi les remerciements de l'Assemblée et de lui faire part du décret qui venait d'être voté.

Le lendemain, à l'heure indiquée, le roi se rendit à l'Assemblée ; il fut annoncé par le bruit du canon et par les acclamations du peuple qui retentissaient sur son passage.

Le roi parla debout, mais le président s'étant assis et les membres de l'Assemblée ayant fait de même, le roi s'assit à son tour et continua son discours, dans lequel il déclara consacrer solennellement l'acceptation qu'il avait donnée de l'acte constitutionnel et jura de le maintenir.

Des applaudissements universels et le cri: Vive le roi ! retentirent de toutes parts.

Le ministre présenta alors l'acte au roi qui le signa et fit un discours de circonstance.

« Durant ces discours, les rideaux fermés sur la loge du logographe s'étoient ouverts, et l'on y avoit aperçu la reine tenant à la main le prince royal. Les applaudissemens qu'on prodiguoit au roi se sont plusieurs fois détournés vers la reine et vers l'héritier de la couronne...

« L'Assemblée nationale tout entière, son président à sa tête et à côté du roi, a accompagné Sa Majesté jusque dans les appartemens de son palais. Les sons d'une musique guerrière, les retentissemens prolongés et redoublés des canons, tout faisoit de cette marche la plus belle des marches triomphales, c'étoit le triomphe de la raison, des lumières et de la liberté d'un grand peuple sur vingt siècles d'ignorance, de préjugés et d'oppression. » (*Journal de Paris.*)

Le décret abolissant toutes procédures sur les faits relatifs à la Révolution fut immédiatement publié ; il contenait en outre amnistie générale en faveur de tout homme de guerre accusé de délit militaire depuis le 1er juin 1789, révoquait un décret rendu contre les émigrants et abolissait l'usage des passeports.

Le 15 septembre, la municipalité ayant été introduite dans le cabinet du roi, le maire Bailly dit au souverain :

— Sire, la commune vient offrir à Votre Majesté les hommages et les respects de la ville de Paris. Elle vous apporte la joie et les bénédictions du peuple. Deux années de travaux, de maux et d'orages sont heureusement terminées par l'achèvement de la constitution et par l'acceptation de Votre Majesté.

Le roi répondit que le bonheur de la nation serait toujours le vœu le plus cher de son cœur.

Puis ce fut ensuite à la reine que le maire et les membres de la municipalité se présentèrent pour lui offrir les respects de la ville ; la reine répondit qu'elle partageait en tout les sentiments du roi et qu'elle priait la municipalité d'assurer aux citoyens de la capitale que chaque jour elle les inspirerait à son fils et qu'elle contribuerait de tout son pouvoir au bonheur de la nation.

Le dimanche suivant se fit la proclamation de la constitution si péniblement élaborée par l'Assemblée nationale, et ce fut l'occasion d'une cérémonie publique. Dès le matin, la fête fut annoncée par des décharges successives d'artillerie. Vers dix heures, la municipalité, accompagnée de détachements nombreux d'infanterie et de cavalerie de la garde nationale, se mit en marche après avoir fait sa

première proclamation sur la place de l'Hôtel de ville ; la seconde se fit au Carrousel, et la troisième place Vendôme.

En voici la teneur :

« Citoyens, l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, ayant commencé le 17 juin 1789 l'ouvrage de la constitution, l'a heureusement terminé le 3 septembre 1791.

« L'acte constitutionnel a été solennellement accepté et signé par le roi le 14 du même mois.

« L'Assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la fidélité du Corps législatif, du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères , à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les Français. »

Après chaque proclamation, la musique militaire se faisait entendre.

De la place Vendôme, le cortège se rendit à midi et demi au Champ de Mars où les différents corps s'étaient déjà rendus, et qui était littéralement couvert de monde.

Le maire, environné d'un corps nombreux de grenadiers nationaux, est monté à l'autel de la Patrie, où se trouvait un livre ouvert. Sur la page de gauche on lisait : Dieu, la Nation, la Loi, le Roi; sur l'autre : Droits de l'homme, Constitution.

La musique se fit entendre.

Alors, le maire éleva l'acte constitutionnel de façon que tout le monde pût le voir.

Des acclamations unanimes retentirent.

Une nouvelle lecture fut faite et le bruit de 130 pièces de canon placées sur le bord de la rivière y répondit.

La cérémonie se termina par l'exécution d'un chant spécial « dont la musique était de M. Gossec et qui fut interprété par les musiciens de la chapelle du roi et de l'Opéra ; l'orchestre était composé de 78 musiciens de la musique de la garde nationale.

« Vers cinq heures et demie, on a fait partir des Champs-Élysées, un ballon d'une grandeur extraordinaire et d'une très belle forme. Un aéronaute étoit dans la nacelle qui représentoit un aigle. Le ballon élevé d'abord avec une lenteur majestueuse, s'est élancé à une certaine hauteur.

« A la nuit, les Champs-Élysées, éclairés dans toute leur étendue, offroient la plus vaste illumination qu'on ait encore vue. Dans les allées du milieu, l'intervalle d'un arbre à l'autre jusqu'à Chaillot, étoit rempli par des bandes de lampions en forme de festons. De ce côté, on apercevoit les deux corps de bâtiments destinés à former les nouvelles barrières, qui étoient illuminés aussi par un grand nombre de lampions... Le jardin des Tuileries était également illuminé et rempli d'une foule innombrable. Des orchestres, de petits théâtres, des mâts élevés dans la partie gauche des Champs-Élysées et couverts de lampions, concouroient à augmenter l'éclat et la gaieté de cette fête.

« Vers les dix heures, le roi et la reine, accompagnés du prince royal et de Madame sont arrivés dans un carrosse très brillant, escortés par quelques écuyers et un détachement peu nombreux de gardes nationales. Ils ont traversé la grande allée jusqu'à Chaillot, et dans leur passage, ainsi qu'à leur retour, ils ont été accompagnés de cris répétés de : Vive le roi! vive la reine, que sembloit rendre encore plus touchans et plus animés, la satisfaction qu'on remarquoit sur le visage de LL. MM. M. de la Fayette, qui avoit traversé à cheval les Champs-Élysées quelques momens auparavant, a recueilli aussi les témoignagnes de l'affection et de la reconnoissance publique. Ce qui ajoutoit infiniment à la beauté de cette fête, c'est l'ordre, la décence et la tranquillité qui régnoient dans un si grand concours de peuple. »

Un *Te Deum* fut chanté à l'occasion de l'achèvement de la constitution, le dimanche 25 septembre, à Notre-Dame, et l'Assemblée nationale y envoya une députation de vingt-quatre membres. Le corps municipal s'y fit représenter par douze de ses membres. De son côté, le roi avait fait écrire par le ministre de l'intérieur au maire de Paris, que, touché des témoignages d'amour que lui donnaient les habitants de Paris, il ferait illuminer dans la soirée du dimanche les Tuileries et les Champs-Élysées, ce qui eut lieu à la satisfaction des Parisiens.

Trois cents jeunes gens de la ville de Paris, tous ayant servi dans la garde nationale depuis le commencement de la Révolution, se réunirent pour former une troupe à cheval et demandèrent à être employés à la défense des frontières.

L'Assemblée nationale accueillit favorablement cette demande et, le 12 septembre, rendit ce décret : « Article 1er. Il sera formé un corps de troupe à cheval, sous la dénomination de gardes nationales volontaires parisiennes à cheval, qui servira, conformément aux ordonnances militaires concernant les troupes à cheval, et sera composé de jeunes citoyens ayant servi dans la garde nationale depuis le commencement de la Révolution.

Art. 2. Ce corps sera composé de quatre escadrons, dont un auxiliaire destiné à recevoir et à former les hommes et les chevaux de recrue, etc. »

Enfin le 19 septembre , l'Assemblée décida qu'elle se séparerait le 30 de ce mois, ses travaux étant définitivement terminés.

Le même jour, le maire Bailly adressa sa démission aux officiers municipaux , prétextant qu'il regardait « sa carrière » finie, la constitution ayant été votée et acceptée par le roi. Mais la municipalité ne l'accepta pas, et il la reprit, se réservant de la donner définitivement au moment

des élections qui devaient avoir lieu à la Saint-Martin.

Le 29, l'Assemblée nationale, considérant que nulle société, club, association de citoyens ne peuvent avoir sous aucune forme, une existence politique ni exercer aucune action ou inspection sur les actes du pouvoir constitué, arrêta : « S'il arrivait qu'une société, club ou association, se permît de mander quelques fonctionnaires publics, ou de simples citoyens, ou d'apporter obstacle à l'exécution d'un acte de l'autorité légale », ceux qui se seraient rendus coupables de ces excès de pouvoir seraient rayés pendant deux ans du tableau civique et déclarés inhabiles à exercer pendant ce temps aucune fonction publique.

C'était une peine qui ne frappait les gens que dans leur vie publique, mais il eût été difficile de se montrer plus sévère envers les membres des clubs dont l'autorité occulte semblait vouloir se substituer à celle des pouvoirs légaux, mais dont on n'osait guère combattre ouvertement la puissance.

Le 30 septembre, un vendredi, eut lieu la dernière séance de la première Assemblée nationale.

Le maire de Paris vint, au nom de la municipalité, offrir ses hommages aux représentants de la nation ; puis ce fut le département de Paris, qui fit de même par l'organe de Pastoret, son procureur général syndic ; ensuite M. de Montesquiou rendit compte, au nom du comité des finances, de la situation dans laquelle l'Assemblée laissait le trésor national à la seconde législature.

Il y avait en caisse, papiers et espèces, 100 millions.

M. Camus fit à son tour connaître que sur 600 millions d'assignats décrétés, 253 millions avaient été émis et dépensés et qu'il en restait 347 millions à émettre :

Enfin, à quatre heures, le roi parut, il monta à la place qui lui était destinée et après que des applaudissements unanimes l'eurent salué, il fit un discours dans lequel il rendit hommage au zèle des députés de la nation et les exhorta lorsqu'ils seraient rentrés dans leurs provinces, de faire connaître à leurs électeurs que le roi serait toujours leur premier et leur plus fidèle ami.

Le président de l'Assemblée, Thouret, lui répondit que si la Révolution était terminée, c'était grâce à l'acceptation loyale et franche qu'il avait faite de la constitution.

Le roi se retira, on lut le procès-verbal de la séance et le président annonça que c'était la dernière de l'Assemblée.

Ainsi finit la Constituante qui, au lieu de se séparer aussitôt après avoir construit le monument constitutionnel et de laisser à d'autres le soin d'appliquer le mécanisme du pacte gouvernemental qu'elle avait si péniblement élaboré, eût été peut-être beaucoup mieux inspirée en restant à son poste pour continuer l'œuvre réformatrice qu'elle avait commencée ; qui sait si, dans ce cas, elle n'eût pas épargné à la France les calamités qui fondirent sur elle et qui transformèrent d'équitables revendications en excès stupides.

Les élections pour la nouvelle législature se firent avec beaucoup de calme.

Au reste, depuis le 14 septembre, on était dans une période d'apaisement ; la surveillance dont la famille royale avait été jusque-là l'objet cessa ; les portes des Tuileries furent rouvertes et l'on rendit le jardin à la libre circulation des Parisiens.

On était tout à la conciliation.

Le 1er octobre, la municipalité rendit cet arrêté : « Le conseil général de la commune délibérant sur la déclaration faite par le comité des recherches :

« Considérant que la Révolution est terminée, que le règne de la loi est établi et que la surveillance et l'action ne doivent plus résider que là où la Constitution les a placées... à compter de ce jour, le comité des recherches cessera toute fonction, etc.

Cette phrase « la Révolution est terminée » ne semblait elle pas une ironie naïve ? Ils étaient de bonne foi ceux qui écrivaient cela alors qu'on n'en était encore qu'au prélude des temps révolutionnaires.

La Fayette aussi pensait que tout était fini, car le 8 octobre, il adressait ses adieux en ces termes à la garde nationale parisienne dont il avait été le chef révéré :

« Au moment où l'Assemblée nationale constituante vient de déposer ses pouvoirs, où les fonctions de ses membres ont cessé, j'atteins également le terme des engagements que je contractai, lorsque placé par le vœu du peuple à la tête des citoyens qui, les premiers, se dévouèrent à la conquête et au maintien de la liberté, je promis à la capitale qui, en donnait l'heureux signal, d'y tenir élevé l'étendard sacré de la Révolution que la confiance publique m'avoit remis... En cessant de vous commander, à cet instant pénible de notre séparation, mon cœur pénétré de la plus profonde sensibilité, reconnoît plus que jamais les immenses obligations qui l'attachent à vous. »

Le 1er octobre eut lieu la première séance de l'Assemblée législative.

Le nombre des députés présents était de 443 sur 730.

Les députés de Paris étaient MM. Garran de Coulon, de Lacépède, Pastoret, procureur général syndic du département, Cérutti, administrateur du département, Beauvais, juge de paix, Bigot de Préameneu, juge du 4e tribunal, Gouvion, major général de la garde nationale, Broussonnet, de l'Académie des sciences, Cretté de Palluel administrateur du département, Gorguereau, Filassier, procureur syndic du district de Bourg-la-Reine, Hérault de Séchelles, l'abbé Mulot, Godard,

La députation anglaise fut reçue dans la salle du club des Jacobins. (Page 203, col. 2.)

homme de loi, Thorillon, juge de paix, Brissot de Warville, Boscary, le jeune négociant, Quatremère de Quincy, Ramond, Léonard Robin, homme de loi, de Brye, administrateur du département, Cordorcet, de l'Académie française, Treilh de Pardaillan, administrateur du département, Auguste Monneron, de la Cretelle, 1er suppléant, Alleaume, notaire, 2e suppléant, de Clavière, 3e suppléant, de Kersaint, 4e suppléant; du Saulx, 6e suppléant; Billecoq, 7e suppléant, Collard, curé de Conflans, 8e suppléant.

Le 4 octobre, une députation de soixante députés fut nommée pour aller annoncer au roi que l'Assemblée nationale législative était constituée, et elle fut admise aux Tuileries le même jour, dans la soirée à neuf heures.

La visite au roi fut l'occasion d'un premier dissentiment entre l'Assemblée et le pouvoir monarchique; la députation avait hésité sur les formes du langage à adopter en parlant au monarque, et elle s'était décidée à lui dire :

— Sire, l'Assemblée est constituée, elle nous a députés pour en informer Votre Majesté.

Lorsque la députation vint rendre compte de sa mission à l'Assemblée, elle souleva des rumeurs.

— Qu'on ne se serve plus de ce titre de Majesté, dit un député.

— Qu'on répudie le titre de Sire, dit un autre.

— Il n'y a plus d'autre majesté ici que celle de la loi et du peuple, s'écria Couthon.

Aussitôt, on décréta que les députés pourraient s'asseoir et se couvrir devant le roi, qu'il n'y aurait au bureau que deux fauteuils pareils, un pour le président, un pour le roi; enfin que le roi ne recevrait pas d'autre titre que celui de roi des Français.

Cette décision humilia fort Louis XVI, qui s'en plaignit avec amertume.

Le décret fut rapporté.

Mais alors les clubs jetèrent feu et flamme, et les révolutionnaires, réunis le soir aux Jacobins, déplorèrent en termes véhéments la tiédeur des nouveaux législateurs.

Cependant le peuple manquait de tout, et l'hiver approchait; on craignait de nouvelles complications dans la politique intérieure; à l'ouver-

ture de la séance du 7 octobre, avant que les députés eussent pris leurs places et le président son fauteuil et sa sonnette, une foule de citoyens armés et non armés firent irruption dans la salle, et l'un d'eux, prenant la parole, « a exprimé son zèle pour la défense de la Constitution, d'une manière très énergique, en soldat qui montre son sabre et sa bayonnette. L'un des législateurs a été étonné d'entendre ce langage dans le sanctuaire des lois; il ne l'a pas jugé convenable; il a fait la motion que l'asile de la liberté ne fût plus ouvert à des satellites. »

Ce mot de satellites fut vivement relevé par un député de la gauche, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour, sur la motion d'empêcher le peuple d'entrer.

Aussitôt après, une députation du bataillon de Sainte-Opportune vint présenter à l'Assemblée l'expression de son sentiment patriotique, en rappelant que la devise des hommes composant ce bataillon était de marcher toujours à la suite de la loi, « dussent-ils marcher sur des charbons ardents. »

Puis ce fut la municipalité et les corps administratifs qui vinrent présenter leurs hommages à la nouvelle assemblée.

Enfin le roi y parut et y fit un discours auquel répondit celui du président.

Des acclamations accueillirent les paroles royales.

Mais le lendemain, le bruit recommença à la séance; des députés, Goupilleau, Couthon, Bazire, Chabot, se plaignirent d'avoir été menacés, insultés la veille dans l'assemblée par des officiers de la garde nationale, et ces députés allèrent dans la soirée dénoncer ces insultes au club des Jacobins. Les clubistes s'en indignèrent, mais l'indignation n'alla pas au delà de l'enceinte. La foule demeura impassible.

Cependant la réception faite au roi à l'Assemblée avait été cordiale; le soir, le roi était allé au Théâtre-Italien avec la reine, madame Elisabeth et les enfants royaux et ils avaient été accueillis par des applaudissements. « et des larmes d'attendrissement. »

Bien que ceux qui avaient fait la Révolution crussent leur œuvre achevée, nombre de gens ne se montraient nullement rassurés de ses suites, et l'émigration faisait chaque jour des progrès nouveaux. Tous ceux qui craignaient pour leur liberté ou pour leur fortune s'empressaient de partir à l'étranger et bien qu'au nom même de la liberté on ne put véritablement s'opposer à ce que les gens allassent où bon leur semblait, le gouvernement s'émut de ces départs multiples, et le 14 octobre 1791 une proclamation du roi concernant les émigrations fut publiée; après avoir regretté l'émigration, le roi dit: « S'il en étoit parmi eux (les émigrants) qui fussent séduits par l'idée qu'ils donnent peut-être au roi une preuve de leur attachement, qu'ils soient détrompés et qu'ils sachent que le roi regardera comme ses vrais, ses seuls amis, ceux qui se réunissent à lui pour maintenir et faire respecter les lois, pour rétablir l'ordre et la paix dans le royaume et pour y fixer tous les genres de prospérité auxquels la nature semble l'avoir destiné... Tous doivent le seconder lorsqu'il travaille pour le bonheur du peuple... pensez aux chagrins qu'une conduite opposée prépareroit à votre roi, mettez quelque prix à les lui épargner; ils seroient pour lui les plus pénibles de tous. »

Cette proclamation n'eut pas le succès qu'on pouvait en espérer, nul ne pensa qu'elle fût la sincère expression du sentiment du roi et les émigrations continuèrent; cependant la proclamation fut adressée à toutes les municipalités, lue aux prônes des paroisses, etc.

Des désordres assez graves s'étaient produits le 25 septembre au séminaire des prêtres irlandais établi rue des Carmes dans les bâtiments du collège des Lombards; les prêtres avaient été insultés, les assistants à la célébration de l'office dispersés; le directoire du département de Paris arrêta le 19 octobre que « tous citoyens, toutes sociétés, agrégations et communautés religieuses ou séculières pourront ouvrir leurs églises, chapelles, temples et autres lieux qu'ils entendent destiner à l'exercice d'un culte religieux quelconque, sans être soumis à autre surveillance qu'à celle des officiers de police », c'était blâmer les excès commis au séminaire et établir la liberté des cultes.

Le 30 octobre, l'Assemblée nationale décréta que la proclamation suivante serait affichée et publiée dans les trois jours dans la ville de Paris: « Proclamation : Louis-Joseph-Stanislas-Xavier prince français, l'Assemblée nationale vous requiert en vertu de la constitution françoise, titre III, ch. II, section III, art. 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois à compter de ce jour, faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. »

Le 4 novembre, le corps municipal convoqua les quarante-huit sections de la commune de Paris pour le dimanche 13, à l'effet de procéder à l'élection d'un maire, d'un procureur de la commune et aux élections des membres du corps municipal que chacune des sections pourrait avoir à faire.

Les 8 et 9, l'Assemblée nationale rendit un décret contre les émigrants; les deux premiers articles étaient nets et précis : « Article 1er. Les François rassemblés au delà des frontières du royaume sont, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la patrie. Art. 2. Si au 1er janvier prochain, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables de conjuration et seront poursuivis comme tels et punis de mort. »

D'autres articles complétaient ces dispositions, entre autres un, l'art. 6, qui déclarait que « dès à présent, tous les revenus des princes françois absens du royaume seront séquestrés. »

Le 16, les commissaires des sections se réunirent dans la salle du corps municipal à l'Hôtel de ville pour le dépouillement des procès-verbaux d'élection du nouveau maire devant remplacer Bailly, sur 10,632 votants, Pétion, ex-député à l'Assemblée constituante et président du tribunal criminel du département de Paris, réunit 6,708 suffrages et la Fayette 3,126: en conséquence, Pétion fut nommé et installé par son prédécesseur au conseil général de la commune, le 18.

Il y eut naturellement discours du maire sortant, faisant l'éloge de son successeur, et discours du nouveau, célébrant les vertus du précédent.

Voici quels furent les nouveaux membres du département de Paris (on appelait ainsi le département de la Seine dont l'administration était confiée à une assemblée élue par tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans, domiciliés dans le département depuis au moins un an et payant une contribution égale à quatre journées de travail. Cette assemblée choisissait dans son sein quatre citoyens, chargés de former le directoire du département, un agent, appelé procureur général syndic, était chargé de veiller à l'exécution des délibérations prises par l'administration du département) : Glot, Anson, Gravier de Vergennes, Brière de Surgy, la Rochefoucauld, le Vieillard, Dailly, Thion de la Chaume, Montesquiou, Gouvion, Bailly, de Mautort, Dubois de Crancé, Andelle, Beaumetz, Desmeuniers, Gobet, Gerdret.

Le 10 novembre, l'assemblée électorale nomma Rœderer, procureur général syndic du département de Paris.

Le 11, M. Prieur fut élu vice-président du tribunal criminel.

Le 29 novembre, l'Assemblée législative rendit sur le rapport de François (de Neufchâteau) un décret portant, entre autres dispositions, que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter sous huitaine le serment civique; que, passé ce délai, les réfractaires seraient privés de tous traitements et pensions, soumis à la surveillance des autorités comme suspects de révolte contre la loi et de mauvaises intentions contre la patrie, éloignés au besoin de leur domicile, par arrêté du directoire et punis de deux années de détention, dans le cas où ils provoqueraient à la désobéissance aux lois ou aux autorités constituées. Pour assurer les décrets rendus contre les émigrants et les ecclésiastiques, l'Assemblée nomma un comité de surveillance, composé de douze membres, parmi lesquels se trouvaient des gens énergiques, comme Isnard, Lecointre, Merlin de Thionville, Chabot, Jagot, etc.

Le 19 décembre, le roi, qui avait été sollicité de sanctionner les décrets rendus le 29 novembre, fit connaître qu'il aviserait : c'était un refus déguisé.

La presse révolutionnaire tonna, mais d'autres soins allaient bientôt absorber toute son attention, ceux de la guerre, qu'on voyait poindre à l'horizon.

Le 18 décembre, une scène à laquelle on donna un caractère théâtral, selon le goût du jour, se passa à Paris. Une députation était venue d'Angleterre, envoyée par les patriotes de ce pays, et c'était au club des Jacobins qu'elle s'était rendue pour offrir à ses membres l'expression de sa sympathie. Pour lui rendre hommage, les Jacobins réunirent en faisceau les drapeaux de France, d'Angleterre et d'Amérique.

Une nombreuse assistance répéta plusieurs fois le cri : Vivent les trois peuples libres de l'univers ! puis le président de la Souze donna l'ordre d'introduire une députation. C'étaient des femmes; l'une d'elles s'avança et déposa sur le bureau le présent qu'offraient aux patriotes venus d'Angleterre les femmes de France.

— Nous ne sommes point, dit-elle, des dames romaines; nous n'apportons pas de bijoux, mais nous offrons à nos frères les whigs constitutionnels une arche d'alliance contenant : la carte de France, le bonnet de la liberté, l'acte constitutionnel des Français, des épis de blé et trois étendards avec ces mots dans les deux langues : Vivre libre ou mourir !

Toute l'assistance répéta ce cri, puis on apporta une épée de damas destinée à être offerte au premier général français qui terrasserait un ennemi de la Révolution, et Isnard la brandit :

— La voilà, la voilà ! s'écria-t-il, le peuple français poussera un grand cri et tous les autres peuples répondront, la terre se couvrira de combattants et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes !

On a vu que l'entrée de l'Assemblée nationale était publique et que les assistants ne se gênaient pas pour exprimer tout haut leur avis et blâmer ou applaudir les orateurs, mais de plus il était d'usage que l'Assemblée admît à sa barre tous ceux qui avaient quelque réclamation à faire, non seulement dans l'intérêt général public, mais aussi pour leurs petites affaires particulières; l'Assemblée se constituait ainsi en tribunal, sans autre forme de procès.

Ainsi, dans la séance du 12 novembre, le député Bazire communiqua à ses collègues une lettre écrite par un sieur Varnier à un particulier, et dans laquelle il annonçait le triomphe de la prochaine contre-révolution : « L'Assemblée nationale est dans le plus grand discrédit, y était-il dit, et n'attendra pas pour se séparer qu'elle soit chassée. »

La lettre fut remise sur le bureau du président, par Bazire, qui demanda à ne pas faire connaître

comment il s'était procuré cette lettre adressée à un tiers.

Couthon et de la Croix demandèrent et obtinrent que Varnier fût immédiatement arrêté et amené à la barre de l'Assemblée.

Le décret d'arrestation fut remis aux officiers de la gendarmerie et de la garde nationale, qui sortirent pour l'exécuter.

On se mit alors à délibérer sur d'autres sujets. Au bout d'une demi-heure, les officiers revinrent apprendre à l'Assemblée que Varnier était sorti de l'hôtel où il logeait et qu'on ne l'avait pas trouvé.

Le décret d'arrestation fut alors transformé en décret de mise en accusation.

Quelques instants plus tard, on interrompait de nouveau les travaux de l'Assemblée pour l'avertir que Varnier était arrêté.

Alors on le fit entrer, et le président, dépositaire de la confiance de l'Assemblée par un décret spécial, se mit en devoir de l'interroger.

« Après quoi, le président lui fit écrire deux lignes et signer son nom, écrire ensuite sous sa dictée le commencement de la lettre déposée, la date, les chiffres, puis il ordonna aux huissiers de le remettre à la garde. »

Le décret d'accusation fut rendu commun au destinataire de la lettre, à un sieur Noirot, de Pontarlier, et à un sieur Tardy, dont le nom se trouvait mentionné dans la lettre ; l'Assemblée ordonna en outre que le juge de paix de l'arrondissement poserait les scellés sur les papiers du prévenu, qui serait détenu, que la lettre serait déposée aux archives pour être remise à la haute cour, etc., puis elle manda le maire de Paris pour lui enjoindre de veiller sur la personne de l'accusé que menaçaient des attroupements qui s'étaient formés aux portes de l'Assemblée en attendant sa sortie.

On le voit, tout cela se passait en famille, et l'Assemblée faisait l'office de commissaire et de juge d'instruction et disposait de la liberté des gens, sans obéir à d'autre loi que celle de sa volonté.

En 1791, une compagnie de Hollandais ou Bataves acheta le terrain et les bâtiments de l'ancienne église du Saint-Sépulcre, devenue propriété nationale, et y fit élever une double cour assez vaste, dont l'entrée se trouvait dans la rue Saint-Denis au n° 124.

On l'appela la Cour batave.

La façade des bâtiments sur la rue Saint-Denis mesurait 28 toises de longueur et la profondeur de l'édifice était de 68 toises. Cette construction, due aux architectes Sobre et la Happe, était faite avec goût et même un certain luxe. « Sur le sommet d'un petit campanile élevé sur le corps d'un bâtiment du fond, dit M. Larousse, on voyait une petite statue de Mercure, emblème du commerce. La principale cour, dont le plan était un parallélogramme, était entourée de portiques et d'une galerie couverte bordée de boutiques. De cette cour et sur la même ligne, à travers un espace ménagé entre deux corps de bâtiment et au fond d'une seconde cour, on apercevait dans une vaste niche un bassin d'où s'élevait sur un piédestal une figure de bronze dans le goût égyptien, tenant de chaque main une corne d'abondance. Cette décoration contribuait à donner à l'édifice un caractère monumental. Ce bassin fut cependant supprimé dans la suite, et une boutique vint en occuper l'emplacement. L'édifice n'était pas d'ailleurs entièrement terminé, surtout dans sa partie décorative, quand la compagnie hollandaise fut forcée de liquider et dut mettre en vente à son tour son acquisition.

« La propriété fut vendue à une banque territoriale.

« Outre les deux cours dont nous venons de parler, il en existait une troisième, à la droite de la niche mentionnée plus haut; cette cour, comme les deux autres, était entourée de bâtiments réguliers construits avec goût. »

La Cour batave a disparu sous le marteau des démolisseurs lors de l'expropriation nécessitée pour le percement du boulevard Sébastopol et le dégagement des abords des halles.

L'enseigne d'une boutique située à l'angle de la nouvelle rue Aubry-le-Boucher et du boulevard Sébastopol rappelle seule au passant l'emplacement de la Cour batave.

Ce fut en 1791 que fut construit le théâtre Louvois, sur l'emplacement de l'ancien hôtel du ministre Louvois. Brongniart en fut l'architecte. C'est aujourd'hui le magasin de décors de l'Opéra-Comique.

Le théâtre de la Concorde, fermé l'année suivante, date aussi de 1791, ainsi que la fondation de la Société des amis des Arts, formée dans le but d'aider les artistes, en leur achetant quelques-unes de leurs œuvres. Cette société a prospéré et établi une exposition annuelle dans les salons du Louvre.

La révolution de 1789 se fit sentir dans les modes comme dans les questions sociales, et ses conséquences furent un renversement général des idées reçues sur la toilette; dès 1790, nous voyons une transformation complète s'opérer; la coupe des robes accuse la recherche de la simplicité ; la robe dite à la sibylle prend depuis le col jusqu'aux pieds, elle dessine la taille, mais couvre entièrement la poitrine, elle a des revers et un collet à la hongroise ; puis vient le fourreau à la madame Royale, les robes en lévites, les robes à la jardinière dérivant du fourreau à la sabine et formant caraco à l'espagnole, et les capotes à la carmelite ouatées.

Mlle Teillard, la grande couturière du Palais-Royal, faisait des robes économiques qui composaient à volonté trois sortes de vêtements, parure, demi-parure et négligé ajusté, et la grande

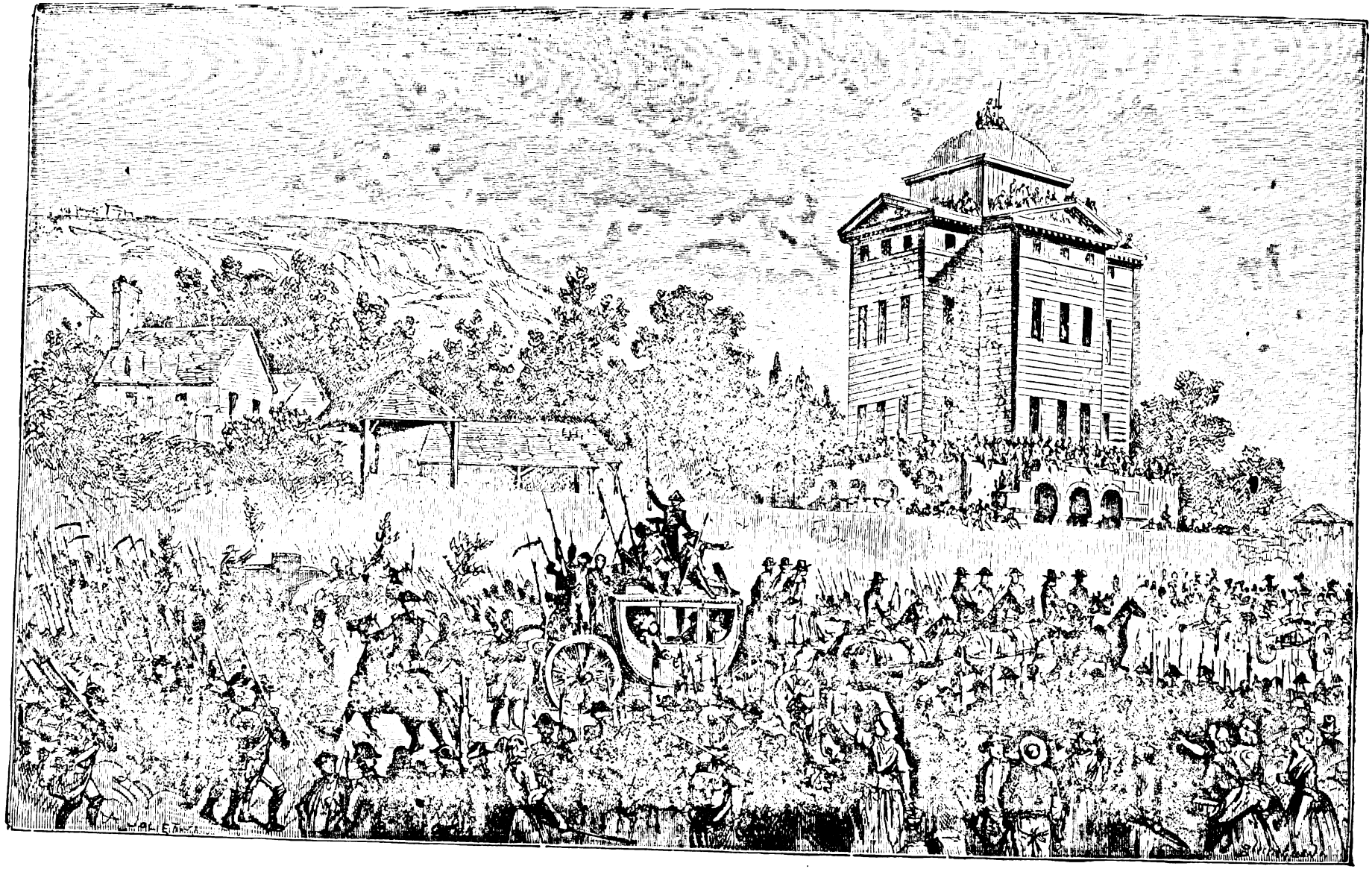

Retour de Varennes. — La famille royale ramenée à Paris. — 25 juin 1791.

F. Roy, éditeur. — 20c.

Imp. Charaire et fils.

Ancienne église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, 124.

toilette était la robe à l'infante à revers drapés « la manière dont les plis sont formés en bas de la taille, bouffe beaucoup, donne du cambre et de l'élégance. » Les postiches et les coussins de hanches avaient disparu, les jupes tombèrent tout droit, et l'étoffe en usage fut la toile de Jouy.

Les caracos étaient en vogue ; il y avait les caracos à l'officière et ceux à la Junon ; les chemises à la sultane, c'était le caraco d'appartement ; les élégantes portaient aussi des pelisses de satin, « de belles chasles anglaises en satin brodé, de beaux mantelets noirs en taffetas garnis de dentelles » dont le prix variait depuis 24 livres jusqu'à 120. Les basques des caracos étaient réduites à un embryon de la grandeur de la main.

Enfin les femmes se coiffèrent de chapeaux casques, de forme ronde.

Depuis qu'il n'y avait plus de lois somptuaires, les poissardes s'habillaient comme des dames ; au reste elles s'appelèrent les dames de la halle, et elles avaient des ajustements de soie avec des dentelles et des diamants.

Quant aux hommes, petits et grands ne connaissaient plus d'autre costume que l'uniforme de la garde nationale ; c'était une rage. « Tous les valets du roi de la dernière classe, dit Mme de Campan, furent transformés en lieutenants et en capitaines. Presque tous les musiciens de la Chapelle osèrent paraître un jour à la messe du roi en costume militaire, et un soprano d'Italie y

chanta un motet en uniforme de capitaine de grenadiers. Le roi en fut très offensé et défendit à ses serviteurs de se montrer en sa présence avec un costume aussi déplacé. »

Ceci se passait en 1789, mais Louis XVI dut s'habituer vite à voir autour de lui des gens vêtus de cet uniforme, et, encore une fois, il devint celui de tous les Parisiens. « Le marchand dans son comptoir, l'homme de loi se rendant au palais, le bourgeois en promenade, ont sur le dos l'habit bleu à revers blancs et sont chaussés de guêtres longues.

« Il n'y eut, dit l'historien du *Costume en France*, de changements appréciables dans la toilette qu'à la fin de 1790. L'élégant de 1790 différait d'une manière notable de celui des années précédentes. Il avait abandonné le chapeau à cornes, laissant cette laide coiffure aux vieillards et aux soldats; sa tête, poudrée ou non, ne s'accommodait plus que du chapeau rond à forme élevée, entouré d'un cordon de soie dit bourdaloue, décoré de la cocarde nationale. Il portait un frac de drap effilé en queue de morue, garni sur le devant de deux courts revers qui faisaient l'effet d'une veste, à cause du dégagement excessif des basques, et qui laissaient à découvert la plus grande partie du gilet. Une cravate de couleur, garnie de dentelle à ses deux bouts, formait un gros nœud sur la gorge. La culotte de casimir ou de daim, serrée à l'écuyère, descendait jusqu'aux mollets et s'attachait par des rosettes sur des bas rayés en long. Avec cela de fines bottes à revers ou des souliers sans talons, des gants en étoffe rayée de deux ou trois couleurs, à la main une grosse canne ficelée d'une corde à boyau, dans l'intérieur de laquelle était enfermé un sabre droit. »

Par sa façon de s'habiller, le Parisien dénotait son opinion politique ; le ci-devant enclin aux réformes, mais qui n'acceptait la Révolution que sous bénéfice d'inventaire, se vêtissait de noir avec un habit de couleur claire ; le contre-révolutionnaire était d'abord en noir des pieds à la tête, mais en 1791, il prit la cravate blanche, la cocarde en ruban blanc rayé, le gilet de basin semé de petits écussons fleurdelisés et l'habit vert à collet rose.

Il avait ainsi modifié sa tenue, fatigué de s'entendre dire qu'il portait le deuil du despotisme.

Quant aux boucles de souliers, elles avaient complètement disparu à la ville; on avait mis à la place des rosettes et des cordons. Seuls, les courtisans en portaient encore à la cour, mais ils étaient en si petit nombre ! La noblesse était partie pour l'émigration et, l'on se moqua ouvertement de ces nobles qui, par crainte, fuyaient à l'étranger ; on inventa contre eux un jouet qu'on appelait une émigrette : il se composait d'un disque de bois ou d'ivoire dont le bord offrait une rainure autour de laquelle s'enroulait un cordon qui, au moyen d'une secousse, faisait alternativement monter et descendre le disque.

En 1791, ce fut une fureur que le jeu de l'émigrette ou de Coblentz ; une seule maison de Paris, le *Singe Vert*, rue des Arcis, en fabriqua en quelques jours 25,000, et tous les Parisiens, leur émigrette à la main, la faisaient mouvoir avec dextérité en chantant :

> Quelqu'un qui dit s'y bien connoître
> L'appelle jeu des émigrants ;
> Et sur ce nom chacun s'accorde,
> L'on y trouve à la fois et la roue et la corde.

Dans l'une des dernières séances de 1791, Louvet (l'auteur de *Faublas*) s'était présenté à l'Assemblée, à la tête d'une députation de la section des Lombards, pour lui demander un décret d'accusation contre le prince de Condé ; Isnard appuya la pétition et Guadet fit renvoyer la délibération au 1er janvier 1792, « afin, dit-il, que cette accusation fût une étrenne au peuple. »

En effet, le 1er janvier, la question fut discutée, et l'Assemblée décréta qu'il y avait lieu à accusation contre : Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe et Louis-Joseph, ci-devant Condé, prince français, les sieurs Calonne, ci-devant contrôleur général, Laqueuille l'aîné, ci-devant député à l'Assemblée constituante, et Riquetti cadet (frère de Mirabeau) comme prévenus d'attentat et de conjuration contre la sûreté générale de l'État et de la constitution.

Ces décrets furent rendus à l'unanimité absolue.

Et toute la séance du 3 janvier fut employée à discuter sur l'organisation d'une haute cour martiale dont la formation fut décrétée d'urgence pour les juger.

Cependant l'anarchie était affreuse dans Paris, la cherté des subsistances en était une des causes ; le sucre surtout était au plus haut prix (42 sols la livre), tant à cause de la dévastation de la colonie de Saint-Domingue que de la valeur décroissante des assignats, seule monnaie qui fût en circulation. Les Parisiens, à qui l'on avait fait croire que les assignats valaient des écus et que l'émancipation des nègres devait, au contraire, amener une baisse immédiate du sucre, pillèrent les épiciers ; des femmes, des enfants, appuyés par des attroupements armés, pénétraient de vive force dans les boutiques et forçaient les marchands à leur livrer les marchandises aux prix qu'ils fixaient eux-mêmes.

Les bruits de guerre ne faisaient qu'augmenter le malaise général. Le 14 janvier 1791, l'Assemblée avait invité le roi à demander à l'empereur d'Autriche des explications sur ses desseins envers la France, et le 10 février avait été fixé pour le terme de la réponse. Son silence passé ce délai, qui fut prolongé ensuite jusqu'au 1er mars, devait être considéré par la nation comme la

rupture du traité de paix de 1756 et comme une hostilité.

Le roi répondit qu'il avait prévenu les résolutions de l'Assemblée en signifiant aux princes de l'Empire que, si les rassemblements qui se formaient sur la frontière n'étaient pas dispersés avant le 15 janvier, ils seraient considérés comme ennemis de la France.

Le ministre de la guerre fit connaître que 150,000 hommes allaient être réunis sur le Rhin et que trois généraux, Luckner, Rochambeau et la Fayette, étaient désignés pour les commander. Les deux premiers furent nommés maréchaux de France, et l'Assemblée vota 20 millions pour les premiers préparatifs.

Le 16, une adresse fut présentée à l'Assemblée « par les citoyens composant la Société des amis de la constitution, ci-devant réunis aux Feuillans. »

Voici ce qu'elle contenait.

« Des citoyens qui braveront la mort plutôt que de laisser porter atteinte aux bases sacrées de la constitution, l'égalité des droits naturels, civils et politiques et l'unité indivisible du Corps législatif, entraînés par ce sentiment que vient de signaler un de vos plus beaux jours, heureux de déclarer avec vous à toute l'Europe que la souveraineté de la nation française n'admet aucune influence étrangère, vous offrent l'hommage de leur reconnaissance.

« Ils jurent de périr tous plutôt que de se laisser réduire par aucune combinaison des forces du dehors et des trahisons du dedans à la honteuse nécessité d'accepter quelque modification que ce soit aux principes et à la lettre de la constitution.

« Tels sont les sentiments de citoyens dont la devise est : la constitution, toute la constitution, rien que la constitution. »

Le 21, le comité de surveillance rendit compte des troubles qui agitaient la capitale : « Cette nuit un magasin attenant à l'hôtel de la Force a été incendié, une boutique d'épicier du faubourg Saint-Marceau a été forcée, et l'on a obligé le marchand à donner le sucre et le café à 25 sols ; d'autres lieux servant de magasins à ces denrées sont menacés par des attroupements, et il est urgent de remédier au mal. Le rapporteur demande que le comité de commerce s'occupe d'un projet qui concilie la liberté des commerçants avec la diminution du prix du sucre et du café dont le *petit peuple* a tellement l'habitude qu'il ne peut s'en passer. »

Ces mots *petit peuple* furent très mal pris des assistants, qui y répondirent par des murmures significatifs, et le soir dans les clubs ils donnèrent lieu à de violentes récriminations.

(Puisque nous parlons du prix du sucre, donnons à titre de simple curiosité le prix du tabac à Paris en 1792 : Tabac en carottes à huit longueurs 20 sols la livre — tabac râpé (à priser) supérieur 24 sols, *idem* dit d'Espagne et de Portugal 24 sols — Tabac à fumer filé gros, rouge, supérieur 25 sols, — *idem* ordinaire (caporal) 20 sols — Tabac de Saint-Vincent pur en carottes ou en poudre 40 sols — Macouback vrai, la livre 24 livres.)

Le feu se communiqua des magasins à l'hôtel de la Force qui était, on le sait, affecté au logement des prisonniers ; ils tentèrent de s'évader, mais ne purent y parvenir, et le feu se trouva éteint le lendemain vers midi.

Le 23 janvier, le peuple, toujours conseillé par la misère, se porta de nouveau dans divers magasins qu'il soupçonnait renfermer du sucre, et notamment dans les rues du Cimetière-Saint-Nicolas des Champs, Chapon et des Gravilliers, et il se commit des dégâts ; mais bientôt, à la question des sucres et du café, se joignit celle du pain, et des bandes d'affamés épouvantèrent les paisibles bourgeois de certains quartiers de Paris, par des cris de : Mort aux boulangers !

Il faut ajouter que la cherté de certaines subsistances de première nécessité était encore accrue par un nombre considérable de faux assignats qui circulaient par la ville, et qui occasionnaient un profond trouble dans les opérations d'achat et de vente des marchandises.

Comme les années précédentes, il fut expressément défendu, à partir du 20 janvier, à tous particuliers de paraître déguisés, masqués ou travestis de quelque manière que ce soit, dans les rues, places et jardins publics, sous peine d'être arrêtés, comme aussi de donner des bals masqués sans la permission expresse de l'autorité.

Le 29 la foule, amassée sur la place de Grève accueillait par des démonstrations bruyantes, témoignant sa satisfaction, une proclamation faite par le secrétaire greffier de la municipalité, qui déclarait Louis-Stanislas-Xavier (comte de Provence), prince français, déchu de ses droits à la régence, et se répandit ensuite dans les rues avoisinantes en s'entretenant d'un complot soi-disant formé pour assassiner les députés patriotes de l'Assemblée.

Et chacun de brandir sa pique avec colère, car depuis que Robespierre avait dit, dans son discours du 18 décembre, qu'il était indispensable que le peuple fût armé, ne fût-ce que de piques, la fabrication de cette arme ne s'était pas arrêtée.

« Que chacun de vous, citoyens, possède au moins deux piques ! écrivaient les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, l'une pour le repos de ses foyers, l'autre pour la sûreté de la République. »

Et ce ne fut pas seulement les hommes qui, pour obéir à cette invitation, s'armèrent de la pique, les femmes les imitèrent, et bientôt la pique remplaça dans leur main l'ombrelle ou l'éventail, tout comme elle se substitua au parapluie dans celle du timide bourgeois.

L'épidémie de la pique fit de tels progrès, que

le samedi, 11 février 1792 « an IV de la liberté », la municipalité se vit dans l'obligation de rendre cet arrêt :

« Le corps municipal, informé qu'il se fabrique, se vend et se distribue dans Paris une nombreuse quantité de piques ;

« Considérant que ces armes, utiles entre les mains des bons citoyens, pourroient devenir des instruments du désordre et du crime dans celles de ces hommes suspects qui affluent de toutes parts dans la capitale, et qui ne peuvent y être attirés que par l'espoir du pillage, ou à l'instigation de ceux qui ne respirent que le renversement de la constitution, le trouble et l'anarchie ;

« Considérant que dans de semblables circonstances où l'inquiétude publique se manifeste sous toutes les formes, ce seroit de la part des magistrats du peuple une insouciance coupable que de négliger les précautions qui peuvent faire découvrir ces hommes dangereux, et préserver les bons citoyens de leurs suggestions perfides, etc.

« Arrête ce qui suit :

« 1° Les citoyens non inscrits sur les rôles des gardes nationales et qui se sont pourvus de piques, fusils ou autres armes ostensibles pour défendre la patrie dans les jours de danger, seront tenus d'en faire leur déclaration au comité de leur section, sous huitaine pour tout délai, à compter de ce jour ;

« 2° Il sera à cet effet ouvert, dans chaque comité, un registre sur lequel seront inscrites lesdites déclarations, qui porteront en même tems le nom, la demeure et la profession des déclarans, il en sera délivré un extrait à chacun d'eux ;

« 3° Seront également tenus de faire leur déclaration ceux qui auroient dans leurs maisons un nombre de fusils ou piques qui surpasseroit celui des individus en état de porter les armes ;

« 4° Tous ceux qui seront trouvés vaguans, soit de jour, soit de nuit, dans les rues, places ou lieux publics, armés de piques ou fusils, seront à l'instant désarmés et conduits, comme gens suspects, devant les officiers de la police correctionnelle ;

« 5° Toutes personnes inscrites ou non inscrites ne pourront se former en patrouilles ou compagnies particulières, marcher sous d'autres drapeaux, obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale ou des troupes en activité, et même se réunir sous le commandement des dits officiers, sans leur consentement exprès ;

« 6° Nul ne pourra porter aucuns signes de ralliement, autres que la cocarde et les couleurs nationales ;

« 7° Ceux qui négligeroient ou refuseroient de se conformer aux défenses portées aux deux articles précédens seront réputés former attroupement séditieux et seront, au nom de la loi et conformément à sa teneur, dissipés par les agents de la force publique, etc. »

Cet arrêté, signé Pétion, maire de Paris, fut affiché dans les 48 sections.

Il fut assez mal reçu ; néanmoins les piquiers allèrent volontiers déclarer leur pique et tout fut dit ; il eût été difficile de désarmer la population au milieu des bruits qui circulaient touchant le départ du roi ; on disait partout qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour s'enfuir de nouveau, et Louis XVI fut obligé, le 13 février, d'écrire une lettre de sa main au corps municipal pour démentir cette imputation et protester une fois de plus de son « inviolable dévouement au bonheur de la nation » et de son attachement aux habitants de Paris.

Cette lettre fut aussitôt imprimée et affichée dans toutes les sections et, de plus, envoyée aux 60 bataillons de la garde nationale.

Les désordres se multipliaient dans Paris, et dans cette journée du 13, plusieurs arrestations furent faites de gens porteurs de piques dans les rues, une femme entre autres, et l'on découvrit que des prisonniers de la Conciergerie se livraient à la fabrication des faux assignats, ce qui eut pour résultat de faire resserrer plus étroitement les détenus.

Le mardi 14, une voiture chargée de sucre fut arrêtée dans le faubourg Saint-Marceau par des attroupements, qui firent vendre tout le chargement à raison de 20 sols la livre ; les épiciers furent menacés et plusieurs magasins pillés ; les émeutiers empêchèrent dans la section les chefs de la garde nationale de sortir de chez eux.

Le tocsin sonna ; la municipalité se mit à la tête d'un fort détachement de gardes nationales, de volontaires et de pièces de canon, et se rendit dans la soirée au faubourg.

Des piquets de cavalerie qui avaient été envoyés en éclaireurs furent arrêtés dans leur marche par des barricades formées avec des charrettes renversées.

Un adjudant général fut dépouillé de ses vêtements et fustigé, le commissaire de police de la section des Gobelins fut blessé d'un coup de pierre ; mais bientôt le rappel battit dans toutes les sections afin de réunir 50 hommes par bataillon, et un grand déploiement de force armée finit par rétablir l'ordre.

Si les sans-culottes éprouvèrent des difficultés pour pouvoir se montrer partout la pique à la main, il leur fut loisible de se distinguer du commun des mortels par le bonnet rouge.

Mais d'abord disons d'où venait ce nom de sans-culottes.

Deux dames, appartenant à la noblesse, mais très favorables aux idées nouvelles, Mme de Coigny et une de ses amies, assistant un jour à une séance de l'Assemblée, firent à haute voix des réflexions désobligeantes sur un discours que prononçait alors l'abbé Maury.

Robespierre au club des Jacobins. (Page 212, col. 2.)

Celui-ci impatienté, les montrant du doigt, dit au président :

— Monsieur le président, faites donc taire ces deux sans-culottes.

On rit en entendant cette façon de désigner deux dames, et le mot répété fut bientôt appliqué aux révolutionnaires exaltés, et le peuple des faubourgs adopta franchement ce mot de sans-culotte qui, témoignant bien de son état misérable, fut pris par lui comme un titre glorifiant sa misère.

Quant au bonnet rouge, dit bonnet de la Liberté, mis à la mode par les Girondins, il fit fureur. « On ne vit plus, dit Louis Blanc, que bonnets rouges partout; dans Paris on se promenait en bonnet rouge, on allait au café en bonnet rouge, on assistait en bonnet rouge aux séances des clubs et aux représentations théâtrales. »

Des citoyens visitaient un jour les appartements des Tuileries, ils jetèrent leurs bonnets rouges sur le lit du roi, en formèrent une pile et dirent :

— Puisse-t-il se coiffer une bonne fois de la liberté, il n'en dormira que mieux.

Le 19 février, les dames de la halle vinrent demander à l'Assemblée sa protection pour une caisse nouvelle d'échange d'assignats, mais l'Assemblée ne se prononça pas: on craignait que les dames de la halle eussent été incitées à faire cette démarche par des financiers intéressés à l'entreprise.

Au reste, la plus grande célérité était apportée dans la fabrication de la monnaie provenant de la fonte des cloches, et dans celle des pièces de 15 et de 30 sols, le besoin de petite monnaie se faisant terriblement sentir pour les relations commerciales.

Ce fut au mois de février que furent formés pour la première fois les tableaux des jurés d'accusation auprès des tribunaux criminels.

Le 20, il y eut des troubles au Théâtre-Italien; on y jouait *les Événements imprévus*, comédie en 3 actes d'Hèle, musique de Grétry, et le titre de la pièce fut malheureusement justifié par les événements imprévus qui se passèrent dans la salle. La reine assistait à la représentation, et au moment où l'actrice Dugazon chantait ces paroles :

« Ah ! que j'aime ma maîtresse », elle crut devoir se tourner vers la reine.

Ce mouvement souleva une violente protestation de la part d'un certain nombre de spectateurs qui crièrent : « Non ! pas de maîtresse, pas de maître, vive la liberté ! »

— Vive la reine ! ripostèrent d'autres.

Un tumulte effroyable suivit ces expressions de sentiments opposés ; le parterre montra le poing aux loges et au balcon, des injures s'échangèrent ; ce que voyant, la reine, cause de tout ce scandale, se hâta de se retirer.

Le 24, même scène se renouvela au Vaudeville ; cette fois les gens du dehors s'en mêlèrent, et deux pages du roi qui sortaient du théâtre furent insultés, battus et traînés dans le ruisseau.

Le 25, le ministre de l'intérieur adressa une lettre au directeur pour le mettre en demeure d'avoir à prendre les mesures nécessaires pour que pareils faits ne se renouvelassent pas.

Mais le lendemain, un sieur Mutelé, garde national du bataillon des Petits-Augustins, qui avait hautement exprimé au Vaudeville son aversion pour les fauteurs du désordre qui s'était produit, fut assassiné à huit heures du soir, sous l'un des guichets du Louvre.

Au reste, à cette époque les attentats contre les personnes étaient fréquents. Le 3 mars, trois autres gardes nationaux, les sieurs Cochard, Devitre et Desportes se trouvant pris de vin dans le café de la Taverne au Palais-Royal, eurent une discussion avec le maître de l'établissement, M. Boscal, et l'assaillirent à coups de sabre, lui, sa femme et son garçon ; le lendemain un attroupement se forma devant la porte du café et un garçon pâtissier, appelé Boucher, blessa d'un coup de couteau le sieur Labouret, garçon de bureau.

Chaque jour, c'étaient de nouveaux méfaits ; le club des Jacobins était vivement attaqué par André Chénier et défendu par son frère Joseph-Marie Chénier, les disputes étaient fréquentes, la politique avait envahi tous les esprits et occasionnait des luttes continuelles et des rixes fréquentes.

La chute du ministre Narbonne, qui eut lieu le 10 mars, ne ramena pas le calme ; son collègue de Lessart fut décrété d'accusation en pleine séance de l'Assemblée, et ce jour-là, les groupes de politiqueurs de la rue furent encore nombreux et agités.

Dumouriez succéda à Narbonne, et, le 19, il se rendit au club des Jacobins, bonnet rouge sur la tête, et promit de prendre l'épée si la guerre éclatait.

Le régiment de Château-Vieux était au Champ de Mars lors de la prise de la Bastille, et le bruit se répandit alors que les soldats suisses qui le composaient avaient refusé de marcher contre les Parisiens : en effet, non pas tous les soldats, mais une quarantaine, avaient abandonné le régiment et s'étaient joints au peuple ; ces mêmes hommes qui avaient pris une part active à la sédition militaire de Nancy, avaient été condamnés à trente ans de galères et n'avaient pas été compris dans l'amnistie générale.

En février 1792, l'Assemblée décréta leur mise en liberté, et Paris leur offrit une fête dite de la Liberté, et sur une pétition présentée au conseil général de la Commune le 24 mars, par Marie-Joseph Chénier, le peintre David, Hion, ancien aide de cuisine de Mme du Barry, et Mlle Théroigne de Méricourt, qui la signèrent, le conseil général arrêta qu'il se rendrait à l'invitation qui lui était faite d'assister à la fête qu'on préparait aux soldats de Château-Vieux.

André Chénier s'opposa fortement à cette rentrée triomphale.

« J'imagine, écrivit-il, que ceux qui seront témoins de cette superbe entrée liront sur le char de victoire :

« Pour s'être révoltés à main armée et avoir répondu à la lecture des décrets de l'Assemblée nationale qui les rappelloient à leur devoir, qu'ils persistoient dans leur révolte.

« Pour avoir été déclarés criminels de lèse-nation au premier chef par un décret de l'Assemblée nationale du lundi 16 août 1790.

« Pour avoir pillé la caisse de leur régiment.

« Pour avoir dit ces mémorables paroles : Nous ne sommes pas François ; nous sommes Suisses, il nous faut de l'argent.

« Pour avoir fait feu sur les gardes nationales de Metz et autres lieux, qui marchoient sur Nancy d'après les décrets de l'Assemblée nationale. »

Au reste, la manifestation projetée en faveur de ces soldats souleva de vives récriminations ; néanmoins elle eut lieu, et tout d'abord en arrivant à Paris, le lundi 9 avril, ils y furent l'objet d'une bruyante ovation populaire.

Pendant ce temps, on discutait à l'Assemblée la question de savoir s'ils seraient admis à l'honneur de la séance, et l'affirmative fut résolue et, les quarante soldats parurent costumés en gardes nationaux, aux acclamations des tribunes.

« Ensuite, environ cent gardes nationaux ont défilé, suivis de citoyens, de femmes, d'enfans portant des piques surmontées de bonnets de la Liberté et ornées de rubans. Le nombre de ces derniers étoit considérable, et parmi eux étoient plusieurs soldats de ligne et des Suisses en habit rouge.

« Plusieurs drapeaux flottoient au milieu d'un cortège, plus nombreux que le premier, qui a défilé ensuite, tambour battant, au milieu des applaudissemens répétés des tribunes et des cris de : Vive la nation.

« La séance s'est terminée par l'admission à la barre du nommé Vauchon, armé d'une pique, qui a demandé pour le faubourg Saint-Antoine d'être admis dimanche à la barre parce qu'il

avoit tant crié: Vive la nation, vive la constitution, vive l'Assemblée nationale, qu'il en étoit enroué. Il s'est borné à raconter, qu'on avoit fait fabriquer 10,000 piques de plus que le nombre projeté dont il avoit en main le modèle. L'admission a été accordée. »

Le soir, tout le faubourg Saint-Antoine fut illuminé.

La fête fut fixée au 15, et l'on travailla aux préparatifs, des affiches furent posées et déchirées, ce qui occasionna une bagarre dans le Palais-Royal, et un arrêté du maire Pétion fut rendu pour défendre au peuple de paraître en armes ce jour-là par les rues; on craignait les suites de l'indignation de tous ceux qui considéraient cette fête comme un outrage à la loi.

Ce fut Tallien qui rédigea le programme de la cérémonie qui se passa avec le plus grand calme.

« Depuis la Bastille jusqu'au Champ de Mars, trois cent mille hommes se rangèrent devant un épi de blé qu'on leur présentait en guise de baïonnette. »

Mais le compte rendu de cette fête est tout au long rapporté par Beaulieu :

« Les soldats suisses, ayant à leur tête Collot-d'Herbois, furent conduits par la Société des jacobins à la porte Saint-Antoine, sur les ruines de la Bastille, où ils trouvèrent un char de triomphe d'une grandeur colossale, attelé de superbes chevaux. Collot-d'Herbois s'y plaça au milieu d'eux, dans un amas de couronnes civiques, de bonnets rouges, de piques et de petits drapeaux tricolores donnés aux Suisses par diverses sociétés populaires. Ainsi décoré, le char triomphal s'avança lentement le long du boulevard, précédé, escorté, suivi d'une multitude désarmée, qui n'observait aucune régularité dans sa marche...

« Le maire Pétion suivit le cortège et empêcha que la tranquillité publique fût troublée. Le char de triomphe arriva paisiblement au Champ-de-Mars où les triomphateurs trouvèrent un autel appelé de la Patrie ; là, de l'encens et des parfums brûloient en leur honneur ; après s'être rassasiés de cette fumée, les Suisses furent faire d'autres libations plus conformes à leurs goûts et plus essentielles à leurs besoins, etc. »

Les drapeaux français, anglais et américain, réunis par des rubans tricolores, défilèrent dans le cortège, puis ce furent les bustes de Voltaire, de Rousseau, de Franklin, la statue de la Liberté sur un char.

Cette statue fut, à l'arrivée au Champ de Mars, placée sur l'autel de la Patrie par les Suisses de Chateau-Vieux, et des chants, enfin des danses et des rondes populaires terminèrent la journée.

Ce fut pour la première fois le 20 avril qu'on vit fonctionner le jury ou plutôt, comme on disait alors, « le juré de jugement », et ce fut pour juger les trois hommes qui avaient tenté d'assassiner le cafetier Boscal et qui furent condamnés à mort.

Le même jour l'Assemblée nationale déclara solennellement la guerre à l'Autriche au milieu des acclamations des assistants.

Le 25 avril, on inaugura l'usage de la guillotine pour les condamnés à mort : le patient était un bandit de grand chemin nommé Jacques Pelletier. « La nouveauté du supplice avait considérablement grossi la foule de ceux qu'une pitié barbare conduit à ces tristes spectacles. Cette machine a été préférée avec raison aux autres genres de supplice ; elle ne souille point la main d'un homme du meurtre de son semblable. »

La nouvelle machine remplaça le gibet permanent et la lanterne ; « la guillotine, dit Victor Hugo, furtive, inquiète, honteuse, qui semble toujours craindre d'être prise en flagrant délit, tant elle disparaît vite après avoir fait son coup » ; la guillotine, invention qui, selon une chanson contemporaine, « supprimait l'office du bourreau. »

On craignait un peu l'attitude du peuple à l'aspect de ce nouvel instrument de mort.

Rœderer, procureur général syndic, écrivit à la Fayette, commandant général de la garde nationale, pour le prier de prendre des mesures afin « qu'il ne se commît aucune dégradation à la machine. »

Pendant la Révolution, était installé, à deux pas de la guillotine, un fameux débitant de tisane. « Sa fontaine, placée à poste fixe, était inépuisable, écrit Mercier dans son *Nouveau Paris :* Un porteur d'eau, d'heure en heure, la remplissait. Le majestueux fontainier attirait tous les regards par son brillant costume. De larges galons d'or sur toutes les coutures de sa veste écarlate en augmentaient l'éclat ; et quand, d'un agile poignet, il tournait d'un même coup trois robinets pour servir à sept ou huit buveurs à la fois, le bruissement des grelots qui pendaient à ses manches et qu'il secouait glorieusement en essuyant ses gobelets, s'entendait jusqu'au pont au Change. Enfin, les jeunes filles qui venaient se désaltérer à sa fontaine se miraient en souriant dans la glace de son casque, dont les diamants multipliaient le soleil. »

Les nombreuses exécutions politiques qui furent faites à l'aide de la guillotine donnèrent à l'horrible machine une telle place dans l'événement du jour que le jeu de la guilllotine devint l'amusement des détenus ; on l'appela le rasoir national, le moulin à silence, et quelques fanatiques se firent fabriquer des boucles d'oreilles représentant de petites guillotines.

« Dans plusieurs hôtels de Paris, les aristocrates qui n'ont pas pu parvenir à émigrer tuent leur temps auprès d'une petite guillotine en acajou qu'on apporte sur la table au dessert ; on y fait passer successivement plusieurs poupées

dont la tête, faite à la ressemblance de nos meilleurs magistrats, en tombant, laisse sortir du corps qui est un flacon, une liqueur rouge comme du sang. Tous les assistants, les femmes surtout, se hâtent de tremper leurs mouchoirs dans ce sang qui se trouve une eau ambrée très agréable. »

On prétendit aussi que le conventionnel Legendre portait sur lui une petite guillotine en cristal et qu'il s'en servait pour couper la tête des volailles qu'il mangeait.

Nous donnons ces historiettes pour ce qu'elles valent et sans en garantir l'authenticité.

On sait que ce fut le docteur Louis qui fut l'inventeur de la guillotine. Le 21 septembre 1791, l'Assemblée avait décrété que toute personne condamnée aurait la tête tranchée, et ce fut pour faciliter l'exécution de ce décret que le docteur Louis rédigea un mémoire qu'il présenta à l'Assemblée le 20 mars 1792 et fit construire une machine qui, après divers perfectionnements, fut définitivement adoptée, après avoir été essayée sur des animaux et des cadavres.

Quant au nom de Guillotine, donné à la nouvelle machine, il vient de ce qu'à la séance du 1er décembre 1789, le docteur Guillotin avait demandé, pour abréger les souffrances des condamnés à mort, qu'on fît usage d'une machine telle qu'il en avait existé jadis.

— Avec ma machine, avait-il dit, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil et sans que vous éprouviez la moindre douleur.

Cette phrase, qui avait excité un fou rire à l'Assemblée fut répétée dans tout Paris, et dès que le mécanicien allemand Schmidt eut construit, sur les indications du docteur Louis, la machine à couper les têtes, immédiatement on l'appela la machine à Guillotin et bientôt la guillotine.

Sous la commune de Paris de 1871, le peuple se saisit de la guillotine et la brûla sur la voie publique.

Elle fut rétablie depuis, avec cette différence qu'elle est dressée aujourd'hui de plain-pied tandis que, depuis l'époque où elle commença à fonctionner, elle avait toujours été élevée sur une estrade, à 2 mètres du sol, à laquelle le condamné montait par un escalier à dix marches.

C'est dans la rue Folie-Régnault, près de la Roquette, entre les maisons portant les nos 40 et 44, que se trouve le bâtiment dans lequel on remise la guillotine, après qu'elle a accompli sa sanglante besogne. C'est une sorte de grange isolée, sans numéro, n'ayant qu'une porte donnant sur une petite cour; sous l'auvent de la toiture, une ouverture ovale était pour les habitants du quartier une indication des jours où l'instrument de mort devait servir. Quand, vers minuit, on y voyait briller une pâle lumière, c'est que les aides de l'exécuteur préparaient les *bois de justice* (style officiel), et qu'une tête allait tomber dans quelques heures sur la place de la Roquette.

Mais, lors de l'affaire Troppmann, il y eut dans cette rue, pendant plusieurs nuits consécutives, une telle affluence de monde, et le scandale occasionné par cette curiosité malsaine fut si grand que l'administration, voulant éviter le retour de pareils faits, fit murer cette ouverture.

La guerre déclarée, ce fut naturellement la grande question du jour. Le 23 avril, Robespierre réclama énergiquement au club des Jacobins la destitution de la Fayette; les députés de la Gironde, autour desquels s'étaient groupés d'autres députés qu'on désignait sous le nom de Girondins luttèrent contre Robespierre et ses amis. Or, le 30 avril, il se répandit dans Paris la teneur d'une lettre qui annonçait un échec subi par les troupes françaises.

Ce fut le signal d'une lutte opiniâtre entre les différents partis politiques qui agitaient Paris: ils s'accusèrent mutuellement, et la rue prit fait et cause pour et contre les divers membres de l'Assemblée, et les accusations de trahison, d'incapacité s'échangèrent et s'adressèrent aux uns et aux autres.

La sensation produite par cet échec au début de la campagne fut très vive, et une députation du club des Cordeliers vint parler de trahison en termes si violents à l'Assemblée qu'il fallut la chasser, et le lendemain un décret d'accusation fut lancé contre Marat qui, selon sa coutume, frappait à tour de bras sur tout le monde.

Dans sa séance du 29 avril, le conseil général de la commune avait arrêté qu'il serait décerné des honneurs publics au maire d'Étampes Simoneau, qui avait été tué au milieu d'un mouvement séditieux; un décret autorisa à ce propos une fête funéraire, qui fut célébrée le dimanche 3 juin et dont les dépenses, mises à la charge du trésor public, ne devaient pas dépasser 6,000 livres. Nous allons en donner le programme *in extenso*, afin que nos lecteurs puissent se rendre un compte exact de ce qu'était une fête de ce genre à cette époque.

ORDRE, MARCHE ET DÉTAIL

De la cérémonie décrétée par l'Assemblée nationale, consacrée au respect de la Loi, et dans laquelle on honorera la mémoire de Jacques-Guillaume SIMONEAU, mort à son poste pour la défense de la Loi, laquelle aura lieu aujourd'hui dimanche, 3.

Le cortège s'assemblera à huit heures précises sur le boulevard Saint-Antoine et les boulevards suivans.

La tête sera sur le boulevard du Temple, passé la rue des Filles du Calvaire.

Le centre à la hauteur de la rue Saint-Claude.

La fin à l'extrémité du boulevard, du côté de la rue Saint-Antoine.

La place des différens groupes et détachemens de troupes sera indiquée sur chacun de ces boulevards, par un jalon qui portera le nom et

Premiers essais d'arrosage public en août 1791.

F. Roy, éditeur. — 207.

Imp. Chirrare et fils.

Mirabeau.

le numéro du groupe ou du détachement qui doit y être.

Le cortège sera disposé ainsi qu'il suit :

1. Avant-garde de gendarmerie à cheval.
2. Trompettes de la gendarmerie.
3. Détachement de la gendarmerie à cheval.
4. Détachement de la gendarmerie à pied.
5. Bannière à l'antique, aux couleurs nationales, portant pour inscription : *La Loi.*
6. Détachement des grenadiers de la gendarmerie nationale.
7. Corps de musique.
8. Détachement des gardes nationales de districts.
9. Modèle de la Bastille et son cortège.
10. Enseignes portant les noms des 48 sections de la capitale, et leurs députations rangées sur deux lignes. Elles auront au milieu d'elles, pour point de réunion, un drapeau portant pour inscription : *Indivisibles.*
11. Détachement de troupes de ligne.
12. Enseignes portant les noms des 83 départemens, rangées sur quatre lignes.

Au milieu d'elles un immense faisceau, surmonté du bonnet de la Liberté, avec cette devise : *Soyons unis, nous serons libres.*

13. Détachement des troupes de ligne légères.
14. Drapeau de la Loi, ayant pour inscription : *Respect à la Loi.*
15. Détachement des canonniers de la garde nationale.
16. Groupe de tambours de la garde nationale.
17. Détachement de la garde nationale de Paris. Au milieu d'elle, une bannière avec cette inscription : *Mourir pour la défendre.*
18. Détachement du corps des vétérans.
19. Le glaive de la Loi, porté sur un *lectisternium*, ou table sacrée; sur le socle, une inscription portant ces mots : *Elle frappe pour défendre.*

20. Commissaires de police des 48 sections.
21. Bureaux de conciliation.
22. Juges de paix.
23. Tribunal de commerce.
24. Tribunaux criminels provisoires.
25. Tribunaux des six districts.
26. Tribunal criminel.
27. Autre détachement de vétérans.
28. Le bas-relief, représentant le trait historique du maire d'Étampes, surmonté d'une couronne civique et guirlande de chêne, accompagné des membres de la municipalité d'Étampes.
29. L'écharpe de SIMONEAU, couverte d'un long crêpe, et surmontée d'une grande palme verte.
30. Enseigne sur laquelle sera écrit le décret qui ordonne que *l'écharpe sera suspendue aux voûtes du Panthéon françois.*
31. Groupes des maires et officiers municipaux des municipalités du département.
32. Le maire, les officiers municipaux, et le conseil général de la commune de Paris.
33. Sur un cippe, le buste de J. G. SIMONEAU, ayant une cicatrice au front et une autre sur la poitrine.
34. La famille de SIMONEAU, suivie des citoyens qui l'ont défendu.
35. Une enseigne sur laquelle est écrit le décret qui ordonne qu'il sera élevé un monument à la mémoire de J. G. SIMONEAU.
36. Lettre du président de l'Assemblée nationale à la veuve SIMONEAU, gravée sur une pierre de la Bastille.
37. Le modèle de la pyramide décrétée; sur les quatre faces, l'écharpe en bas-relief; au milieu, le nom de SIMONEAU; au-dessus les inscriptions ordonnées par le décret et la lettre de Mme Simoneau, dont un décret a ordonné la transcription sur la pyramide.
38. Le district de la ville d'Étampes.
Le département de Seine-et-Oise.
39. Le livre de la Loi ouvert, sur un trône d'or, soutenu sur plusieurs gradins, enrichi d'un magnifique tapis, accompagné de plusieurs trophées, et surmonté d'une petite figure de Minerve. Sur une des marches du trône on lira ces mots : *La Loi seule commande à tous.*
L'enceinte sera formée par un détachement de Sapeurs.
40. Les administrateurs des districts du département de Paris.
41. Le département de Paris.
42. Le tribunal de cassation.
43. Deux candélabres à l'antique.
44. Groupe de vétérans portant une enseigne en forme des Tables de la Loi, avec cette inscription : *Triomphe de la Loi.*
45. Autel antique, sur lequel des enfans jetteront des parfums.
46. Groupe de femmes en blanc, avec des ceintures nationales, une couronne civique, et tenant à la main des rameaux verts. Elles seront précédées d'une bannière portant cette inscription : *A la mémoire de J.-G. Simoneau.*
47. Deux autres candélabres.
48. Groupe d'enfans, vêtus en tunique avec la couronne civique, une palme à la main, plusieurs d'entre eux portant des corbeilles remplies de feuillages qu'ils jetteront sur leur passage.
49. La figure de la Loi assise, appuyée sur ses Tables, et tenant un sceptre d'or qu'elle étend. Le socle et ses gradins seront supportés par seize faisceaux que tiendront des hommes drapés à l'antique.
Sur les gradins seront écrits ces mots : *Les hommes libres sont esclaves de la Loi.*
Sur les quatre côtés du socle seront ces devises :
Sur le devant : *La Loi.*
Sur un des côtés : *Liberté.*
Sur l'autre : *Égalité.*
Sur le derrière : *Propriété.*
L'enceinte sera formée par un détachement des élèves de la Patrie.
50. Les ministres.
51. La couronne civique destinée au buste de Simoneau, et portée sur un coussin.
52. La députation de l'Assemblée nationale, entourée de sa garde d'honneur.
53. Un groupe considérable d'enfans des deux sexes.
Un groupe de jeunes filles.
Les mères rangées sur deux lignes, enfermant ce groupe et lui servant d'escorte.
Un groupe d'hommes.
Un autre de vieillards.
Chacun de ces groupes portera une bannière avec une inscription.
Celle des enfans sera : *Nous chérirons nos parens et la Loi.*
Celle des jeunes filles : *La préférence aux soutiens de la Loi.*
Celle des femmes : *Nous instruirons nos enfans dans la Loi.*
Celle des hommes : *Notre force est dans la Loi.*
Celle des vieillards : *Vous nous devrez et nos fils et la Loi.*
54. Détachement de gendarmerie à cheval qui fermera le cortège.
Le cortège partira, à huit heures très précises du matin, du boulevard où il sera rassemblé, suivra tous les boulevards, traversera la place Louis XV, prendra le nouveau Pont, les rues de Bourgogne, Saint-Dominique, le quinconce des Invalides par l'allée en face de l'hôtel des Invalides, suivra celle à droite dudit hôtel, le boulevard qui mène au Champ de la Fédération, et y entrera par le côté en face de la rivière.
Quand la tête du cortège sera arrivée à la rue de Richelieu, tout restera en station pour donner

le tems aux porteurs de se relayer. Pareilles stations auront lieu lorsque la tête du cortège sera à l'entrée du pont Louis XVI, et à l'entrée du Champ de la Fédération.

CÉRÉMONIE DU CHAMP DE LA FÉDÉRATION

Un grand palmier d'environ vingt-cinq pieds de hauteur sera placé immédiatement derrière l'autel de la Patrie, et le couronnera de son large feuillage.

Les quatre grands socles qui accottent l'autel de la Patrie, et où l'on avoit placé des trépieds dans les dernières cérémonies, seront couronnés de trois gradins circulaires et en retraite, dont le dernier sera préparé pour recevoir les quinze drapeaux formant le quart des soixante drapeaux des bataillons de la garde nationale.

Les six légions entreront dans le même ordre qui a été observé à la cérémonie de Désilles.

Trois coups de canon avertiront les Légions pour le moment de leur entrée.

Les soixante drapeaux se porteront en avant et se réuniront en quatre groupes de quinze chacun, ils iront se placer sur les gradins disposés à cet effet sur les quatre grands socles qui accottent l'autel de la Patrie.

Les bataillons se rangeront sur deux lignes de chaque côté de l'autel dans le Champ de la Fédération, et à une distance assez grande, pour que le cortège, en arrivant, puisse passer entre l'autel et les bataillons.

Le cortège, arrivé dans le Champ de la Fédération, défilera devant les légions, en faisant le tour de l'autel de la Patrie.

On exécutera l'*Hymne funèbre* insérée dans la feuille de ce jour.

Les corps et les différens attributs portés dans le cortège, seront placés dans l'ordre suivant :

La figure de la Loi, sur le palier, au-dessous des marches de l'autel de la Patrie; à la droite, le trône de la Loi; à la gauche, le glaive.

L'autel de la Loi, sur le palier; au-dessous, avec ses candélabres aux quatre angles, le modèle de la pyramide au bas des marches, devant l'autel de la Loi.

Le bas-relief représentant le trait historique, derrière l'autel de la Patrie, adossé au palmier.

Le buste du maire sur l'autel de la Patrie, et l'écharpe suspendue à une des branches du palmier.

L'Assemblée nationale sur les marches, au bas de l'autel.

Le département, plus bas.

La municipalité, ensuite.

Les tribunaux.

Les 83 départemens avec leurs enseignes, rangés autour du pallier, au-dessus des socles.

Les sections, et ainsi de suite.

Cet ordre étant observé, et tous les attributs placés aux endroits désignés et qui seront indiqués sur le lieu même, ainsi que les différens groupes qui les accompagnent.

Le président de la députation de l'Assemblée nationale prendra la couronne civique et la placera sur le buste.

Des hérault proclameront les décrets de l'Assemblée nationale qui ont rapport au maire d'Etampes.

On exécutera le *Chant de triomphe* dont les paroles sont insérées dans la feuille de ce jour.

Ensuite il sera brûlé sur l'autel de la Loi une grande quantité d'encens. Le livre de la Loi sera élevé et montré au peuple; il sera fait trois décharges de toute l'artillerie, disposée à cet effet près de la rivière; toute la garde présentera les armes.

Après cette cérémonie, les maire et officiers municipaux et le département de Paris, avec les administrateurs du district d'Etampes et ceux du département de Seine-et-Oise, précédés de l'écharpe, du buste du maire d'Etampes et du bas-relief représentant le trait historique, iront au Panthéon françois.

Un détachement de la garde nationale et des détachemens de la gendarmerie à pied et à cheval, et des troupes de ligne les accompagneront.

Ce cortège suivra l'avenue qui du Champ de la Fédération conduit à la principale entrée des Invalides, les rues de Grenelle, de la Chaise, de Sèvres, du Vieux-Colombier, des Aveugles, du Petit-Bourbon, de Tournon, de Vaugirard, la place Saint-Michel, les rues Hyacinthe et Saint-Jacques.

L'écharpe et le bas-relief seront suspendus aux voûtes du Panthéon françois.

Une double face de ce bas-relief ainsi que le buste de J.-G. SIMONEAU seront remis à la députation de la ville d'Etampes, pour être placés dans la maison commune de cette ville. »

Tout se passa comme le programme l'indiquait; cependant le département ne se rendit pas au Panthéon pour y déposer l'écharpe de Simoneau qui était restée au greffe du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise chargé de l'instruction du procès.

Les rues de Paris devenaient le soir absolument dangereuses à fréquenter; des rassemblements tumultueux s'y faisaient, des violences y étaient exercées et des assassinats commis. Le député Guadet monta à la tribune pour demander un dénombrement de tous les habitants de Paris, et que tous les individus qui y étaient venus depuis qu'on avait rétabli les passeports fussent tenus de présenter le leur. Le 18 mai, l'Assemblée vota un décret ainsi conçu :

ARTICLE 1er. Toute personne arrivée à Paris depuis le 1er janvier dernier, sera tenue de déclarer au comité de la section qu'elle habite son nom, son état et d'exhiber un passeport s'il en a un.

ART. 2. Cette déclaration se fera dans les trois jours, excepté pour ceux qui apportent des subsistances ou approvisionnements à Paris, qui auront un délai de huit jours.

ART. 3. En conséquence de cette déclaration, tout concierge ou portier sera tenu de déclarer toute personne demeurant dans la maison qu'il garde.

ART. 4. Toute personne, excepté celles exceptées par l'art. 2, qui devra rester plus de trois jours à Paris et qui ne fera pas sa déclaration, sera condamnée à une amende qui ne pourra pas passer 300 livres et à une détention de trois mois.

ART. 5. Les personnes qui feront des déclarations fausses seront condamnées à 1,000 livres d'amende et à six mois de prison.

Ces mesures de précaution n'empêchèrent pas que les crimes se commissent, car, dans la nuit qui suivit, on assassina un homme dans la rue des Bons-Enfants.

La guerre contre le clergé devenait plus vive que jamais.

Déjà, le 5 avril, l'Assemblée avait décrété l'abolition de « toutes les congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sous quelque dénomination qu'elles existent, soit qu'elles ne comprennent qu'une seule maison, soit qu'elles en comprennent plusieurs. »

De plus, le même décret prohibait le port « des costumes ecclésiastiques des religieux, des religieuses et de toutes les congrégations et corporations quelconques. »

Le 24 mai, la discussion s'ouvrit sur les peines à prononcer contre les prêtres non assermentés, et, après d'assez longs débats, l'Assemblée décréta « que comme mesure de sûreté publique et de police générale, la déportation auroit lieu contre tout ecclésiastique non assermenté. »

Il fut donné lecture le même jour d'une lettre écrite la veille par le roi à la municipalité, dans laquelle il se plaignait que le maire eût prévenu le commandant général de la garde nationale de nouveaux bruits qui couraient sur son départ de Paris, bruits contre lesquels il protestait vivement en témoignant de son intention absolue de rester dans la capitale: « Lorsque la France a des ennemis à combattre au dedans et au dehors, disait-il, c'est dans la capitale que ma place est marquée, c'est là que j'espère parvenir à tromper l'espérance coupable des factieux... et quelque chose que l'on fasse, rien n'altérera ma sollicitude et mes soins pour le bien du royaume. »

Le 26 mai, les habitants du quartier des Halles furent épouvantés par un bruit terrible qui se fit entendre vers huit heures et demie du matin: un sieur Beudon, capitaine des canonniers du bataillon de Saint-Jacques la Boucherie, déposait 27 kilog. de poudre dans le corps de garde adossé à la halle aux draps et vaquait à cette occupation sa pipe à la bouche; une étincelle tomba sur la poudre, qui fit sauter le corps de garde et une partie de la voûte de la halle aux draps; non seulement il fut la victime de son imprudence, mais le sieur Piquet, fort de la halle, fut tué; Batellier, commissionnaire, et trois femmes furent grièvement blessés.

Le roi envoya immédiatement 2,000 li section pour venir en aide aux veuves et

A propos de dons, disons que chaque dons volontaires affluaient dans les secti les besoins de la guerre; riches ou pauv naient et, pour parvenir à vaincre l'é c'était à qui, dans tous les partis, ferai crifice au profit de la nation.

Au fur et à mesure que le temps s'éco séances de l'Assemblée législative de plus tumultueuses et plus fertiles en incid députés se livraient à des luttes oratoire terminaient souvent par des décrets d'ac et des applications de peines. Ce fut ainsi que dans la séance du 29 mai, un député, de Frondières, ayant invité son collègue Guadet à parler en logicien et non en déclamateur, fut envoyé, séance tenante, à la prison de l'Abbaye pour trois jours; un autre, M. Calvet, ayant traité de gredins les dénonciateurs anonymes, fut frappé de la même pénalité.

Ce jour-là, on discutait à propos de la garde soldée du roi à laquelle on reprochait son incivisme, un décret la licencia; et pendant tout le temps que dura cette séance permanente de jour et de nuit, des groupes n'avaient cessé depuis la veille de stationner aux abords de l'Assemblée. Le 29 au matin, une foule considérable, accourue de la section des Gobelins, demanda à être admise; « armée, dit M. Louis Blanc, de fusils, de fourches, de piques, de bâtons, que surmonte le bonnet rouge et composée en partie d'*habits bleus*, en partie de *sans-culottes*, elle traverse la salle tambour battant, et se range autour de l'Assemblée, jurant de se sacrifier pour la défendre. »

Elle applaudit frénétiquement lorsque l'Assemblée prononça le licenciement de la garde du roi et l'arrestation de son commandant, de Brissac, qui fut écroué dans la prison d'Orléans.

Le lendemain, Louvet vint, au nom de la section des Lombards, demander que toutes les sections de Paris furent déclarées en permanence.

— Il importe, dit-il, d'empêcher par de sages précautions, qu'il n'arrive enfin un jour où nous soyons réduits à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues le sang des rebelles.

Une poissarde s'arrêta devant la reine et l'injuria. (Page 219, col. 2.)

On sentait que ce jour ne devait pas être loin.

Les jacobins et les lafayettistes se disputaient sans cesse, et le jardin du Palais-Royal était devenu le théâtre de scènes de désordres incessantes; « on se lançait à la tête les chaises destinées au repos des promeneurs, on se frappait de coups de canne, les corps de garde étaient encombrés d'hommes furieux, battants et battus; c'était à qui y traînerait son voisin. Ce funeste jardin avait plutôt l'air d'une tuerie que d'un lieu de délassement : on y attaquait, on y conspuait en même temps tous les principes de la sociabilité. »

Le 4 juin, le ministre de la guerre vint, de son chef, proposer à l'Assemblée d'appeler de chaque canton de France cinq fédérés vêtus et équipés qui se réuniraient le 14 juillet à Paris pour former ensuite un camp de 20,000 hommes au nord de la capitale.

Huit mille signatures furent déposées au bas d'une pétition contraire à l'établissement de ce camp qui allait mettre sous les murs de Paris 20,000 révolutionnaires exaltés ; mais les jacobins, qui avaient d'abord combattu le projet, comprenant bien que c'était du renfort qui allait leur arriver, s'en firent les plus ardents défenseurs, et le roi promit de sanctionner tous les décrets, à la seule condition que les trois ministres girondins, Servan, Roland et Clavières seraient renvoyés.

Ils furent en effet remplacés, et Dumouriez fut ministre de la guerre, mais le roi avait réfléchi; il refusa la sanction des décrets, et Dumouriez donna à son tour une démission qui fut acceptée.

Depuis que la section des Gobelins était venue en armes à l'Assemblée nationale, les autres l'imitaient; le 4 juin ce furent les sections du marché des Innocents et de l'Observatoire qui défilèrent en armes dans la salle des séances, avec piques, fusils, etc., et accompagnées d'une multitude de gardes nationaux, de soldats, d'officiers du 103e régiment, tous confondus, venant demander la réintégration des gardes françaises dans les bataillons de Paris.

Et tout ce monde criait : Vive la Nation ! vive la liberté ! « pendant qu'un patriotisme enthousiasme applaudissoit, le civisme de la raison réfléchissoit que le tems de ces braves citoyens et celui de l'Assemblée pouvoient être employés plus utilement pour leurs familles et pour l'utilité publique. »

Le 9 juin, ce fut une députation des citoyens soldats du bataillon des Petits-Augustins qui vinrent dénoncer une pétition qui devait être présentée le lendemain, au nom de la garde nationale parisienne, et dont l'objet était de demander le rapport du décret pour le rassemblement des 20,000 volontaires aux environs de Paris.

Cette députation occasionna de très vifs débats, dont le résultat fut un décret qui mandait à la barre, séance tenante, le commandant de la garde nationale. Il fut d'abord question de l'envoyer à l'Abbaye, mais on se ravisa, et l'Assemblée renvoya la pétition à son comité de législation.

Le 12, les sections du Palais-Royal et de la fontaine de Grenelle vinrent dénoncer l'état-major de la garde nationale.

Nous n'en finirions pas s'il nous fallait rapporter ici les mille dénonciations, accusations, soupçons, récriminations qui, chaque jour, se produisaient, se colportaient, et se traduisaient souvent par des scènes de violence et d'arbitraire ; nous avons hâte d'arriver à la fameuse journée du 20 juin, qui fut pour ainsi dire le prélude de celle du 10 août.

Des conciliabules avaient lieu dans différentes maisons, particulièrement chez Mme Roland, femme de l'ex-ministre, dans le but d'amener une manifestation populaire pour obtenir le rappel des *bons ministres*, c'est ainsi qu'on désignait les ministres girondins ; d'un autre côté, les citoyens des faubourgs étaient travaillés par le brasseur Santerre, commandant du bataillon des Enfants trouvés, qui réunissait chez lui l'Américain Fournier, l'Italien Rotondo, le boucher Legendre, le sieur Cuirette Verrières et quelques autres, et l'on y présentait des motions révolutionnaires qui devaient être agitées dans les groupes des Tuileries, du Palais-Royal, de la Grève et surtout de la porte Saint-Antoine et de la place de la Bastille ; on y rédigeait des placards incendiaires.

Un certain nombre de ces citoyens furent délégués à l'Hôtel de ville le 16 juin pour faire connaître l'intention du peuple de se lever en armes le 20, anniversaire du serment du jeu de paume, pour aller planter un arbre de liberté dans le jardin des Tuileries et présenter une pétition à l'Assemblée nationale.

La commune s'opposa à cette réunion d'hommes armés, se fondant sur la proscription par la loi de tout rassemblement, mais les têtes étaient montées, il fut décidé qu'on passerait outre.

Donc, le 20, dès cinq heures du matin, la population des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel était debout, et les bataillons civiques se massaient sur les différentes places. Sur les ruines de la Bastille, Santerre à cheval, entouré d'un état-major populaire, donnait des ordres non seulement à son bataillon, mais encore à nombre d'individus en haillons, à un détachement d'invalides, à des gendarmes et à des gens de toutes sortes qui venaient se grouper autour de lui.

« Vers onze heures, 20,000 hommes environ partirent de la Bastille pour se rendre aux Tuileries. Ils formaient trois corps : le premier, qui se composait des bataillons du faubourg, avait pour chef Santerre ; le deuxième, cohorte d'hommes du peuple sans armes ou pourvus de piques seulement, obéissait à Saint-Hurugue, cet ex-marquis que nous avons eu occasion de nommer déjà et qui était, avec Camille Desmoulins, l'agitateur par excellence au Palais-Royal ; le troisième corps, pêle-mêle confus d'individus en guenilles, de femmes en délire et d'enfants braillards, suivait tumultueusement une femme jeune et belle, vêtue en homme, ayant à la main un sabre, sur l'épaule un fusil. Cette femme, qui était assise sur un canon traîné par des ouvriers aux bras nus, était connue sous le nom de Théroigne de Méricourt. »

Derrière venait le char qui traînait le peuplier qu'on devait planter.

Des bannières flottaient au vent et portaient des inscriptions en rapport avec les circonstances.

Toute cette multitude se dirigea par la rue Saint-Honoré vers l'Assemblée législative et se présenta à la porte qui faisait face à la place Vendôme.

Les députés délibéraient alors sur une proposition de M. Dumolard, tendant à adopter des mesures de rigueur contre le rassemblement qui se formait.

Soudain, une lettre fut apportée au président ; elle était de Santerre et annonçait que des citoyens réunis pour célébrer l'anniversaire du serment du jeu de paume demandaient à défiler devant l'Assemblée, en assurant qu'ils prouveraient par leur conduite qu'on les calomniait en leur attribuant des pensées de désordre.

Ils furent admis : l'un d'eux, Huguenin, se plaignit hautement des lenteurs de la cour martiale, de l'inaction des armées et demanda le droit pour tous de porter des armes jusqu'à ce que la constitution fût exécutée.

Après une courte réponse du président, commença le défilé qui dura deux heures et demie.

On remarqua un homme qui portait au bout d'une perche un cœur de veau avec cette inscription : « Cœur d'aristocrate. » Citoyens, femmes, enfants en passant devant les députés criaient : Vivent les patriotes ! A bas le *veto* ! tandis que la musique jouait le *Ça ira*.

L'écoulement de cette masse d'individus s'opérait difficilement, et l'engorgement la fit refluer

de tous côtés. Les Tuileries étaient entourées par des gardes nationaux; deux municipaux, Hue et Patris, ordonnèrent aux grenadiers postés aux guichets du Carrousel pour empêcher l'arrivée de l'attroupement, d'ouvrir la barrière et de laisser le passage libre aux bandes révolutionnaires, mais à peine la grille fut-elle ouverte que le peuple se répandit comme un torrent dans la cour royale, envahit l'escalier du pavillon de l'Horloge et brisa à coups de hache les portes qu'il trouva fermées.

L'irruption fut si violente qu'un des canons du bataillon du Val de Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses.

La foule pénétra partout; effrayé du danger que courait le roi, le chef de légion de garde nationale Acloque se hâta d'aller le prévenir, et Louis XVI se porta immédiatement au-devant des envahisseurs.

— A moi quatre grenadiers, s'écria-t-il.

— N'ayez pas peur, dit l'un d'eux, en répondant à son appel.

— Je n'ai pas peur, répondit le roi.

Et prenant la main du grenadier Jean Lalanne, tailleur de son état, il la posa sur son cœur en disant : Sentez, mon ami, s'il palpite!

— A bas le *veto*. La sanction des décrets, le rappel des ministres patriotes.

Tels étaient les cris qu'on poussait dans toutes les pièces.

Enfin le boucher Legendre s'avança et dit à Louis XVI :

— Monsieur, vous êtes un perfide, vous nous avez toujours trompés, mais prenez garde, le peuple est las d'être votre jouet.

Et il lut une pétition conçue en termes menaçants.

Louis XVI répondit avec calme qu'il agirait selon les exigences de la constitution.

A ces mots le cri : Vive la nation! retentit.

— Oui, reprit le roi, vive la nation : je suis son meilleur ami.

— Eh bien, faites-le voir, dit un jeune homme appelé Clément, en lui présentant un bonnet rouge.

Le roi le prit et s'en coiffa, aux applaudissements des assistants.

Cependant il étouffait par le double effet de la chaleur et de la foule: un homme s'approcha de lui avec une bouteille et un verre :

— Puisque vous aimez le peuple, dit-il au roi, il faut boire à sa santé.

Le roi but, et de nouveaux vivats le remercièrent de cet acte de condescendance.

Quant à la reine, tant que dura cette longue scène, elle était demeurée dans la salle du conseil avec ses enfants et Mmes de Lamballe, de Tourzel, de Mau et de Soucy; elle se tenait réfugiée derrière la grande table qu'on avait roulée devant elle pour la défendre, et le lieutenant général de Wittengoff lui donna à la hâte un bonnet rouge qu'elle s'empressa de mettre sur la tête du dauphin comme une sauvegarde.

Après avoir défilé devant le roi, la foule passa devant elle, et si quelques personnes lui adressèrent des injures, d'autres se sentirent émues de compassion; une poissarde s'arrêta tout à coup devant elle et l'accabla de mots grossiers ;

— Que vous ai-je fait? demanda la reine.

— Rien à moi, répondit la poissarde, mais vous faites du mal à la nation.

— On vous trompe, reprit Marie-Antoinette, je suis Française et n'ai point d'autre patrie; je veux vivre et mourir en France. J'étais heureuse quand le peuple m'aimait.

Ces paroles bouleversèrent la poissarde qui se mit à pleurer à chaudes larmes.

— Qu'a donc cette femme? s'écria Santerre, elle est ivre, faites-la passer.

Et, en même temps, il ordonnait l'évacuation du château, qui ne fut débarrassé de ses visiteurs qu'à huit heures et demie du soir.

Or, tandis que tout ceci se passait et que ceux qui n'avaient pu pénétrer dans le palais s'étaient répandus dans le jardin, un jeune officier, au visage maigre et pâle, debout sur la terrasse du bord de l'eau, regardait cette scène avec stupeur; ses yeux se portèrent sur une des fenêtres du palais à laquelle venait de se montrer le roi coiffé du bonnet rouge, et il ne put retenir un mouvement d'indignation.

— Les misérables! s'écria-t-il, on devrait mitrailler les premiers cinq cents; le reste prendrait bien vite la fuite!

Cet officier s'appelait Napoléon Bonaparte.

Le lendemain de tout ceci, l'Assemblée décréta qu'elle ne recevrait plus de citoyens armés.

Le 21 juin était l'anniversaire de la fuite de Varennes, les faubourgs s'en souvinrent, et le rappel battit encore dans différents quartiers, des attroupements se formèrent dans les cours des Tuileries, mais ce fut tout; le 22 on publia à son de trompe dans tous les carrefours et en présence d'un officier municipal, un décret rendu la veille contre les attroupements.

Le 24, c'était un dimanche, le roi passa en revue aux Champs-Elysées la sixième légion de la garde nationale ; il portait sur son chapeau un panache aux trois couleurs ; la reine assista à la cérémonie dans sa voiture, avec toute sa famille ; le dauphin portait l'uniforme de la garde nationale.

Une proclamation dans laquelle le roi protestait très hautement contre les faits du 20 juin fut publiée et fournit à l'avocat Guillaume l'idée de publier dans le *Journal de Paris* et de déposer chez tous les notaires de Paris un projet de pétition contre le maire, le commandant de la garde nationale et les auteurs de la journée du 20 juin, et invitant les citoyens à la signer.

Vingt mille signatures la couvrirent, mais elle fut assez mal reçue par l'Assemblée nationale qui, sans statuer, la renvoya à une commission.

Le maire de Paris, Pétion, fut suspendu de ses fonctions le 6 juillet et remplacé, par intérim, par Borie, suivant arrêté du conseil du département; sa conduite au 20 juin avait motivé cette mesure.

La Fayette était revenu à Paris et faillit être décrété d'accusation pour avoir quitté son armée ; il se hâta d'y retourner, mais le jour où il quitta Paris, il fut brûlé en effigie dans le Palais-Royal.

L'horizon politique de la France s'obscurcissait de plus en plus, et Paris était dans un état fiévreux d'agitation permanente, qui ne présageait rien de bon ; les nouvelles de la guerre étaient mauvaises, ce qui ne contribuait pas peu à augmenter l'inquiétude générale; de toutes parts des fédérés accouraient. Le 7, le député Lamourette, évêque de Lyon, parvint à amener une sorte de réconciliation générale entre tous les membres de l'Assemblée ; mais le peuple qui accourut aux abords du lieu des séances fit retentir l'air des cris : A bas le Directoire! Vive Pétion ! Toutes les sections se présentèrent à la barre et finirent par obtenir, le 13 juillet, que le maire fût rétabli dans ses fonctions.

Le 11 juillet l'Assemblée décréta cette phrase solennelle : Citoyens ! la patrie est en danger ! Désormais il n'y avait plus d'autre règle que celle-ci : « Le salut public est la loi suprême », et une agitation extrême suivit cette déclaration qui allait improviser des milliers de défenseurs de cette patrie en danger.

Le 14, la fête de la Fédération se fit avec plus de calme qu'on pouvait s'y attendre ; à cinq heures et demie du matin le rappel général battit, et les gardes nationales se rendirent à leurs 60 quartiers où les fédérés devaient se réunir avec elles. L'Assemblée envoya 60 de ses membres pour poser la première pierre de la colonne de la Liberté qui devait s'élever sur la place de la Bastille. C'était Palloy qui avait proposé d'ériger cette colonne avec les matériaux qui restaient encore de la forteresse.

La pose de la première pierre se fit en présence des autorités. On avait placé dans une boîte de cèdre la déclaration des droits de l'homme gravée sur des tablettes d'airain, une copie de la constitution, des médailles frappées avec du fer provenant de la Bastille, des monnaies, des assignats, la liste des gens tués pendant le combat qui avait précédé la reddition de la forteresse, des outils, du bois, du fer, etc., des cendres des anciens titres de noblesse qui avaient été solennellement brûlés sur la place Louis XV et sur la pierre qui était préparée on avait gravé l'inscription : *En présence de Louis XVI;* mais le roi s'étant dispensé de se rendre à la cérémonie, « bien qu'invité », le président de la députation de l'Assemblée fit gratter l'inscription.

Si Louis XVI n'était pas sur la place de la Bastille, il était au Champ de Mars où l'autel de la Patrie était ombragé par un palmier, tandis que quatre cassolettes brûlaient sur les angles des parfums; de demi-heure en demi-heure, des salves de 60 pièces d'artillerie se faisaient entendre, 83 peupliers portant de larges banderoles indiquaient la place des fédérés des départements.

Un monument pyramidal était élevé aux pieds de l'autel de la Patrie : « A nos frères d'armes morts sur les frontières pour la défense de la liberté. »

Le roi prêta là, sur les marches de l'autel (la foule était si compacte qu'il ne put monter jusqu'au haut), le serment constitutionnel aux acclamations de tout le peuple.

Mais lorsqu'il revint vers l'École militaire, escorté par les membres de l'Assemblée, les cris de: Vive Pétion ! résonnèrent à ses oreilles, et « quelques clameurs factieuses et inconstitutionnelles se sont jointes de tems en tems à ce cri de parti. »

Au retour du roi aux Tuileries, la foule ne cessa de crier sur son passage : Vive la nation ! et ce cri dominait sensiblement celui de : Vive le roi.

Le 17, il y eut encore un violent tumulte dans le sein de l'Assemblée ; les fédérés y pénétrèrent et demandèrent en termes énergiques la mise en accusation de la Fayette et la destitution des états-majors de l'armée nommés par le roi. Les tribunes firent chorus, et un vacarme épouvantable s'ensuivit. Tous les jours, cette demande de mise en accusation était renouvelée.

Mais les nouvelles les plus alarmantes arrivaient coup sur coup de la frontière. Ce fut alors que Paris offrit le plus beau spectacle qu'eût jamais inspiré le patriotisme.

Une proclamation du roi, datée du 20 juillet, avait invité tous les citoyens en état de porter les armes à se faire inscrire sur-le-champ pour compléter l'armée de ligne et tous ceux qui ne s'étaient pas encore fait enregistrer sur les contrôles de la garde nationale, à le faire sans délai, l'Assemblée nationale ayant déclaré que la patrie était en danger.

Le 22, le décret de l'Assemblée du 11 était promulgué au bruit du canon d'alarme, et au roulement du tambour, par la municipalité.

Dès le matin, des gardes à cheval parcouraient les rues de la ville en agitant des bannières sur lesquelles on lisait : Citoyens ! la patrie est en danger !

Et sur toutes les places on dressa des amphithéâtres avec de larges tentes ornées de banderoles tricolores et de couronnes de chêne entrelacées, où vinrent se faire les enrôlements volontaires.

A la place Dauphine, un de ces théâtres belliqueux était dressé, et tout en face sur le terre-plein du Pont-Neuf s'en trouvait un autre où la foule des volontaires accourait.

COCHE OU PREMIÈRE VOITURE SOUS LOUIS XIII (1610)

(D'après un tableau de Valkenbruck. — Cabinet des estampes.)

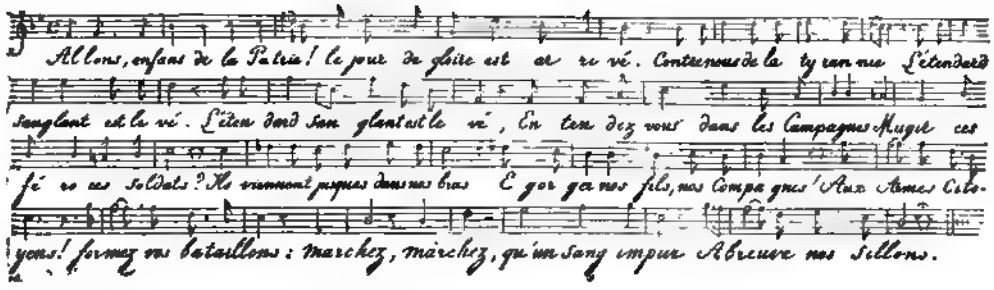

Rouget de L'Isle, auteur de la *Marseillaise*.

Quelle est cette horde d'esclaves
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés? (*bis*)
Français, pour nous, ah! quel outrage
Quels transports, il doit exciter!
C'est nous qu'on ose menacer
De rendre à l'antique esclavage
Aux armes.....

Quoi! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
Quoi! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers! (*bis*
Grand Dieu! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!
Aux armes.....

Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis:
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix? (*bis*)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux!
Contre vous tous prêts à se battre
Aux armes.....

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups;
Epargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous. (*bis*)
Mais ce despote sanguinaire,
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère!...
Aux armes.....

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs: (*bis*)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents:
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!
Aux armes.....

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus! (*bis*)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre?
Aux armes... -

Char du sacre de Louis XVI.

« Le magistrat du peuple, avec son écharpe, pouvoit à peine suffire à l'enregistrement des noms qui se pressoient sous sa plume. »

De chaque côté de la tente dressée devant la statue de Henri IV, les deux canons d'alarme mêlaient leurs détonations au bruit du tambour, dont l'éclatant appel à travers les rues amenait de minute en minute de nouvelles recrues.

« Les vieux racoleurs, dit Prudhomme, dans ses *Révolutions de Paris*, ne savoient que penser à la vue d'un spectacle aussi nouveau, aussi étrange pour eux. Les enrôlemens du quai de la Ferraille n'y ressembloient guère. »

L'agitation était extrême. Dans la séance de l'Assemblée du 24, un député, Duhem, était venu proposer la déchéance du roi ; bientôt ce mot de déchéance devint le mot d'ordre du comité central des fédérés et passa des clubs dans la rue.

Les 48 sections s'étaient déclarées en permanence et les motions les plus extravagantes trouvaient toujours des orateurs pour les développer et des exaltés pour les applaudir.

Le 26, il y eut un banquet civique sur la place de la Bastille : il était offert aux fédérés des départements ; chaque citoyen avait apporté son dîner pour cette fraternelle agape qui se termina par des chants, des danses, des illuminations.

Nombre de gens trouvaient sans cesse des occasions nouvelles de se divertir.

D'autres songeaient au sérieux, c'est-à-dire à en finir une bonne fois avec la royauté et à la remplacer par la république, et pour cela ils faisaient tous leurs efforts pour soulever le peuple.

C'était surtout le faubourg Saint-Antoine qu'on s'efforçait d'émouvoir et d'irriter ; dans la soirée du 26, il s'y forma des attroupements qui donnèrent de l'inquiétude aux gens paisibles ; le ministre de l'intérieur, Champion, s'y transporta pour y rétablir le calme, mais il fut bientôt entouré et menacé par une multitude égarée, et un jacobin lui déchargea un terrible coup de sabre sur la tête.

Toute la nuit, le tocsin sonna pour appeler les citoyens et la garde nationale aux armes, afin de se porter aux Tuileries pour y chercher des armes qu'on disait y être cachées.

Cependant la nuit se passa sans agression.

Le lendemain, M. d'Éprémesnil étant allé se promener sur la terrasse des Feuillants, fut reconnu, hué, invectivé, battu, après avoir été dénoncé aux groupes comme aristocrate. On lui déchira ses habits, et on le frappa à coups de sabre jusqu'à ce qu'on le crût mort. Ce fut la garde nationale qui l'enleva sanglant et le sauva d'une mort certaine, en le transportant à l'hôtel de la Trésorerie nationale.

Le 30 fut signalé par l'arrivée des fédérés marseillais, au nombre de 500, amenant avec eux deux pièces de canon, et portant un drapeau flottant sur lequel on lisait au milieu des emblèmes de la Révolution et de la Guerre : « Marseille, la liberté ou la mort. »

Quand ils parurent sur le Pont-Neuf, des accla-

s accueillirent, mais ce fut bien pis
ntonnèrent l'hymne des Marseillais,
bientôt devenir, sous le nom de *la*
, le chant national.
1 première fois que les Parisiens en-
et ardent appel aux armes ; ils furent
t la foule suivit les fédérés en leur
le pas au son du chant patriotique.
soirée fut fort troublée ; de paisibles
furent maltraités parce que leurs co-
ent en ruban, alors qu'elles devaient
nple laine ; des gardes nationaux se
vec des fédérés ; l'agent de change
ieutenant de grenadiers, fut assassiné
Saint-Florentin : les boutiques se fer-
1s les quartiers avoisinant les Tuile-
énérale fut battue ; la consternation se
artout et l'inquiétude était dans tous

oirée du 3 août, un orage terrible éclata
f. Louis Blanc en rapporte le détail
ande précision : « La soirée, dit-il, avait
aleur étouffante ; vers dix heures, des
n rouge cuivré s'amoncelèrent vers le
t le roulement lointain du tonnerre
ıdre. L'aspect du ciel était si effrayant

que partout les portes, les fenêtres, les boutiques se fermaient avec précipitation. Vers minuit, la tempête éclata si violente, si terrible que de mémoire d'homme cela n'a pas été vu. » Je ne crois pas, écrit un témoin oculaire, qu'au dernier jour de l'univers, les trompettes qui viendront réveiller les morts au fond de leurs tombeaux fassent un fracas plus affreux et plus continu. A Paris, la foudre tomba en plus de cinquante endroits ; quinze ou vingt personnes furent tuées. Une grille de fer qui séparait l'hôtel Beaufort, rue Quincampoix, de la maison voisine, fut renversée avec tant de force, qu'elle entraîna une partie de cette maison. Des laitières, des maraîchers qui apportaient leurs provisions à Paris furent foudroyés sur la route ; la nuit eut un caractère particulièrement sinistre. Une bande de Marseillais, comme si elle eût voulu braver les éléments, traversa les quartiers voisins du Palais-Royal et des Tuileries en chantant la *Marseillaise*, dont on entendit les notes sublimes se mêler aux coups répétés du tonnerre et au sifflement de l'orage. »

Cet orage n'était que le précurseur d'un autre, d'ordre différent, qui allait s'abattre sur la monarchie et la mettre en pièces.

XL

n 10 août. — Le massacre des prisons. — L'exécution de Louis XVI. — Le tribunal révolutionnaire. — Marie-Antoinette à l'échafaud. — Les Girondins. — Modes et costumes.

NE révolution devenait chaque jour plus imminente. La création aux jacobins du comité insurrectionnel montre l'intention bien arrêtée, de la part de ce fameux club qui gou-, d'en appeler aux armes pour avoir dernières entraves qui gênaient la

ement du 10 août, dit Pétion, est dû fédérés et à leur directoire secret qui lepuis longtemps le plan de l'insur-

toire secret, ajoute Garat, fut formé é central des fédérés, établi dans la respondance aux jacobins Saint-Ho- parmi les quarante-trois membres laient journellement depuis le com- le juillet, qu'on en tira cinq pour le di- surrection. Ces cinq membres étaient Vaugeois, grand vicaire de l'évêque de Blois, Dubessé, du département de la Drôme, Guillaume, professeur à Caen, Simon, journaliste de Strasbourg, et quelques jours après on y invita Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin de Strasbourg, Santerre et Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau, Lazouski, capitaine des canonniers du faubourg Saint-Marceau, Antoine de Metz, l'ex-constituant, Sagré et Garin, électeur de 1789. »

La première séance de ce directoire se tint dans un petit cabaret au *Soleil d'or*, rue Saint-Antoine près de la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi 26 juillet, après la fête civique donnée aux fédérés ; ce fut là que Fournier l'Américain apporta le drapeau rouge sur lequel était écrit : « Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif », et que Garat apporta 500 affiches portant ces mots « : Ceux qui

tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ. »

Cependant, bien que tout parût prêt à ce moment, le projet d'action fut renvoyé à quelques jours de là.

La seconde séance eut lieu le 4 août, les mêmes personnes, à peu près, se trouvèrent réunies et, en outre, Camille Desmoulins ; elle se tint au *Cadran Bleu*. un restaurant du boulevard, et vers huit heures du soir, elle se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-constituant rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, dans la maison où demeurait Robespierre. L'hôtesse de celui-ci fut tellement effrayée de ce conciliabule qu'elle vint vers onze heures demander à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre.

— Si quelqu'un doit être égorgé, dit Antoine, ce sera nous sans doute ; il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher.

Ce fut dans cette séance que fut indiqué et adopté le plan de l'insurrection, la marche des colonnes et l'attaque des Tuileries.

Ce plan, fourni par Garat, fut copié par Simon, et envoyé à minuit à Santerre et à Alexandre ; mais une seconde fois l'exécution du projet fut remis à quelques jours plus tard.

La journée du 7 fut relativement calme, on se contenta de faire des démonstrations de joie, et des rondes à danser sur la place Vendôme, où l'on brûla, en exécution de la loi du 16 mai, 600 cartons de généalogies, titres et preuves de noblesse, et environ 200 cartons contenant des pièces relatives à l'ordre du Saint-Esprit. Déjà semblable autodafé avait eu lieu.

Le 8, un événement que les révolutionnaires étaient loin de prévoir arriva : un décret d'accusation demandé contre la Fayette par Brissot fut rejeté par l'Assemblée, par 406 voix contre 224. — Ils s'empressèrent de tirer parti de la colère que ce rejet souleva dans le peuple.

Dans la journée du 9, la section des quinze-vingts prit un arrêté portant que si l'Assemblée ne prononçait pas immédiatement la déchéance du roi, on attaquerait le château des Tuileries.

Cet arrêté fut envoyé aux 47 autres sections et aux fédérés, avec invitation d'y adhérer ; toutes, à l'exception de celle du roi de Sicile l'approuvèrent et, de plus, chacune d'elles nomma trois commissaires pour remplacer la municipalité en exercice. Parmi eux, citons Huguenin, Rossignol, Billaud-Varenne, Fabre d'Églantine, Hébert, Bourdon, Coulombeau, Michonis, Réal, Lubin, Mouchet, Boucher René, Marie-Joseph Chénier, Laignelot et Robespierre.

Cette réunion d'hommes forma ce qu'on appela depuis la « Commune du 10 août. »

Enfin la troisième séance active du directoire occulte se tint dans la nuit du 9 au 10 août, au moment où le tocsin sonna et dans trois endroits différents, Fournier l'Américain et son groupe au faubourg Saint-Marceau, Santerre et le sien au faubourg Saint-Antoine, et Garat et ses amis dans la caserne des Marseillais.

Mais déjà la lutte était commencée ; car dès le 8, au sortir de la séance, plusieurs députés de la droite avaient été assaillis par la populace furieuse ; l'un d'eux, Mathieu Dumas, fut attaqué par les femmes de la halle qui le foulèrent aux pieds.

Le plus embarrassé au milieu de cette crise, était le maire de Paris ; partisan de la déchéance, il craignait les suites du mouvement populaire qui allait se produire pour l'obtenir, et chaque jour il se rendait aux Tuileries ; on ne sut jamais si ce fut pour en assurer l'attaque ou pour en préparer la défense. Mais d'abord, avant d'aller plus loin, empruntons à M. Louis Blanc la description très exacte de ce qu'étaient les abords des Tuileries :

« La place du Carrousel ne comprenait pas dans ce temps-là, la huitième partie du terrain qu'elle occupe de nos jours. Le Carrousel se trouvait obstrué d'une multitude de maisons plus ou moins élevées, formant des rues avec divers détours, lesquelles pouvaient être considérées comme autant de chemins couverts, par où il était facile d'arriver sans péril jusqu'à la portée de pistolet de l'enceinte des bâtiments et des cours. Mais là, en cas d'attaque, le danger commençait. Car, avant d'atteindre le palais, les assaillants avaient à s'engouffrer dans d'étroits espaces, où il suffisait de quelques canons tirés à mitraille sur une masse serrée, pour joncher le pavé de cadavres. Au lieu d'une seule cour divisée par des bornes et des chaînes de fer, il y en avait trois de dimension à peu près égale. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la cour Royale ; on y entrait du côté du Carrousel par une porte cochère confiée à un Suisse nommé Brown qui tenait un restaurant. A gauche, en face du pavillon de Flore, était la cour des Princes, et en face du pavillon de Marsan, à droite, la cour des Suisses. Or ce qui était de nature à rendre l'accès des Tuileries, dans un jour de combat, extrêmement meurtrier, c'était la triple ligne des bâtiments à un étage, qui divisaient les trois cours, bâtiments où logeaient les personnes attachées au château, mais qui pouvaient aisément se transformer en redoutes. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrasse à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur hauteur par des barreaux de fer, supprimés depuis pour faire place à des statues. A la place des grilles qui bordent la terrasse des Feuillants, il y avait d'un bout à l'autre un mur peu élevé servant de séparation entre cette terrasse et la cour du Manège, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés occupait le fond de cette cour à une portée de

fusil de la rue du Dauphin. Pour aller du pavillan Marsan à la salle de l'Assemblée nationale, on trouvait la *cour des Écuries*, puis la *cour du Manège*, d'où l'on pénétrait sur la terrasse des Feuillants par une porte latérale qui touchait au café Hollot, rendez-vous habituel des agitateurs. Du côté des Champs-Élysées, le jardin des Tuileries était défendu par un pont qui tournait sur un fossé profond, le *pont tournant*. De sorte que le château des Tuileries se hérissait au centre de la capitale comme une forteresse. »

La cour, instruite de ce qui se passait au dehors, avait naturellement songé à défendre les Tuileries; le jeudi 9, le constitutionnel Mandat, qui était à la tête de la garde nationale, avait ordonné à 16 bataillons choisis de se tenir prêts à marcher, et dès six heures du soir tous les postes du palais étaient triplés. Le régiment des gardes suisses en entier, au nombre de 950 hommes, était arrivé aux Tuileries depuis deux jours. Il était sous les ordres du lieutenant-colonel Maillardor et des majors Bachmann et Zimmermann. On lui avait préparé des logements au palais, à l'hôtel de Brionne et dans les écuries neuves que l'on avait bâties cour de Marsan pour la garde à cheval.

A onze heures le régiment en entier était sous les armes. A onze heures et demie, les hommes allèrent prendre leurs postes respectifs; on les avait placés surtout aux pieds des escaliers.

Un détachement de trente gardes nationaux était avec les Suisses dans leur cour.

Ce même soir, Mandat fit passer au capitaine baron d'Erlach l'ordre par écrit de renforcer les postes et de repousser la force par la force.

Le commandement de la division de Paris était confié à M. de Boissieu; il avait sous ses ordres le maréchal de camp Jacques Menou, député constituant, et l'adjudant général de Laleu; ces officiers avaient sous leurs ordres directs et immédiats la gendarmerie à pied et à cheval seulement.

La gendarmerie à pied de Paris *intra muros* était consignée dans ses quartiers. On avait placé à l'hôtel de Toulouse une réserve de 150 hommes, à l'effet de protéger au besoin la caisse de l'extraordinaire, la trésorerie et la caisse d'escompte.

Trente hommes de la gendarmerie à pied de Paris *extra muros* étaient postés au petit escalier du roi, cour des Princes.

La gendarmerie à cheval, commandée par de Rulhières et de Verdière, était composée de 600 hommes rangés en bataille dès onze heures du soir sur la grande place du Louvre.

Enfin un grand nombre de gentilshommes et de volontaires royalistes avaient résolu de défendre la famille royale; les uns avaient projeté de la défendre dans l'intérieur même du palais, d'autres devaient faire des patrouilles extérieures. Le Pont-Royal et les Champs-Élysées étaient le rendez-vous de cette réunion « loyale mais mal combinée », au dire de Peltier, à qui nous empruntons ces détails.

Le bataillon de Saint-Roch, qui était dans les cours du Palais-Royal avait reçu l'ordre de se porter au premier signal sur les Tuileries par la rue de Rohan en battant la charge pour engager le peuple à fuir par les guichets. Les bataillons de la place Vendôme devaient également venir par la rue Saint-Honoré et le petit Carrousel pour chasser la colonne des factieux du côté des mêmes guichets. Une portion de cavalerie et deux pièces de canon fermaient le quai des Tuileries.

Après le souper, la famille royale resta dans la pièce appelée le cabinet du conseil. Il n'y eut pas de coucher du roi. Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth, entourés de quelques serviteurs fidèles, étaient assis sur des tabourets. Il faisait très chaud; les fenêtres du palais étaient ouvertes, et la radieuse sérénité de la nuit contrastait fort avec les vives inquiétudes de la famille royale.

A minuit trois quarts on entendit les premiers tintements du tocsin, les Suisses se placèrent sur les marches du grand escalier de la cour des Princes, d'autres s'assirent sur des bancs et tous passèrent la nuit dans le plus grand silence.

Cependant vers deux heures et demie, les rapports devinrent moins alarmants; les rassemblements n'étaient pas encore nombreux, les faubourgs ne s'étaient pas mis en marche, l'attaque des Tuileries, qui devait avoir lieu vers minuit, paraissait être retardée.

Louis XVI, un peu rassuré, alla se coucher.

Mais vers quatre heures il rentra dans le grand cabinet tout dépoudré et défrisé d'un côté; la reine était demeurée assise, pleurant avec Mme Élisabeth.

Pétion était depuis onze heures aux Tuileries, entouré par un groupe de 20 grenadiers nationaux, qui ne le quittaient pas du regard et se demandaient pourquoi il était là. Heureusement pour lui qu'il fut mandé à la barre de l'Assemblée et put s'échapper du jardin pour s'y rendre.

Vers six heures du matin (10 août) les troupes marseillaises commencèrent à s'ébranler avec des canons à leur tête, et les faubourgs se disposèrent à se joindre à elles.

Le commandant général Mandat, qui avait reçu de Pétion l'ordre d'agir, fut mandé par la commune afin d'avoir à expliquer ce qu'il comptait faire. Il refusa de s'y rendre, mais une seconde fois il fut appelé ou plutôt requis sur l'heure de venir à sa barre : il obéit et partit pour l'Hôtel de ville; mais à peine eût-il dit qu'il avait suivi les instructions de Pétion que le président donna l'ordre de l'entraîner à la prison de l'Abbaye; on se saisit de sa personne, mais arrivé

Le sapeur menaça le roi de son poignard. (Page 226, col. 1.)

sur les marches de l'Hôtel de ville, il fut massacré; son corps fut jeté à la Seine.

De minuit à six heures du matin, les révolutionnaires s'étaient rassemblés aux différents lieux de rendez-vous qui avaient été indiqués; le faubourg Saint-Antoine avait fourni environ 15,000 hommes, et le faubourg Saint-Marceau 5,000, mais ces 20,000 hommes furent bientôt rejoints par une masse de gens armés à la diable et débouchant de partout.

Les quais et les rues depuis l'Hôtel de ville, jusqu'aux Champs-Élysées étaient couverts d'un flot humain qui grossissait sans cesse.

A six heures tous les gens venant des faubourgs se trouvèrent réunis à la hauteur du Pont-Neuf d'où l'on partit sur deux colonnes pour se porter sur les Tuileries.

A cinq heures et demie, le roi avait été prié de visiter tous les postes et d'encourager par sa présence les gens chargés de le défendre; à six heures il descendit dans les cours, accompagné de MM. de Boissieu, de Menou, des officiers suisses, du prince de Poix, etc.

On battit aux champs, les cris de : Vive le roi! se firent entendre, la garde nationale les répéta.

Le roi n'avait guère la tenue d'un souverain passant ses troupes en revue; il était à pied, en habit de soie violet, sa chevelure était en désordre, il portait son chapeau sous le bras et son épée au côté; les bataillons des filles Saint-Thomas et des Petits-Pères l'accueillirent respectueusement et l'engagèrent à visiter aussi le poste de la grille de la place Louis XV, mais là le bataillon

de la Croix-Rouge ne cessa de crier en l'apercevant : A bas le veto ! à bas le traître !

Louis XVI n'eut que le temps de revenir sur ses pas, les hommes de ce bataillon le poursuivirent en le huant.

Et les bandes populaires arrivaient toujours.

Bientôt M. Rœderer entra, le corps ceint de l'écharpe municipale, et dit au roi « que le danger était à son comble; qu'il était au-dessus de toute expression, que la garde nationale fidèle était en petit nombre; que les autres étaient corrompus et tireraient les premiers sur le château, que le roi, la reine et leurs enfants et tous ceux qui étaient auprès d'eux seraient infailliblement égorgés, si le roi ne prenait sur-le-champ le parti de se rendre à l'Assemblée nationale. »

La reine refusait absolument de le laisser partir, mais Rœderer lui fit comprendre que si la famille royale ne se réfugiait pas à l'Assemblée, c'en était fait d'elle et de tous ceux qui l'entouraient. La reine alors n'insista plus, et toute la famille traversa les Tuileries jusqu'à l'escalier de la terrasse des Feuillants, au milieu de deux colonnes armées, composées des grenadiers suisses, des grenadiers nationaux des Petits-Pères, des Filles Saint-Thomas, etc.

Arrivé à l'escalier de la terrasse qui était inondée de peuple, on refusa le passage à ce triste cortège et, pendant plus d'un quart d'heure, le roi put entendre crier à ses oreilles :

— Nous ne voulons plus de tyrans ; la mort ! la mort !

Un sapeur appelé Rocher se distinguait particulièrement par les injures qu'il adressait au roi; il le menaça de son poignard et, finalement, il enleva le dauphin des mains de la reine et le porta à l'Assemblée où enfin on arriva.

— Je suis venu ici, dit le roi, pour éviter un grand crime qui allait se commettre, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs.

Le président Vergniaud lui répondit :

— Sire, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.

Le roi s'assit alors à côté du président, mais comme la constitution ne permettait pas qu'on délibérât en présence du roi, l'Assemblée décida que la famille royale se placerait dans une loge destinée aux journalistes et qu'on appelait loge du logographe (par corruption de son véritable nom : loge du logotachygraphe).

Ce fut là, dans ce réduit de trois mètres carrés, que le roi et sa famille passèrent quatorze heures consécutives pendant lesquelles Louis XVI ne prit qu'une pêche et un verre d'eau.

Or, pendant ce temps, le sang coulait à Paris.

Dès l'aube, le bruit s'était répandu qu'une fausse patrouille avait été arrêtée aux Champs-Elysées; en effet des patrouilles trop zélées avaient arrêté dans la nuit 22 personnes que la peur, la curiosité, le mouvement avaient conduites aux environs des Tuileries.

Sur ces 22 personnes qui ne composaient nullement un groupe, 11 avaient été placées dans une salle de la section des Feuillants; elles parvinrent à s'évader ; quant aux 11 autres, elles furent conduites devant le président de la section Bonjour.

A huit heures et demie commença l'interrogatoire ; le premier prisonnier amené était un sieur Suleau : il était porteur d'un ordre signé Borie et Leroux, officiers municipaux, et il allait être relaché ; mais la foule, qui s'était massée dans la cour des Feuillants, excitée par Théroigne de Méricourt, le massacra à coups de sabre ; l'abbé Bougon, auteur dramatique, Solminiac, ex-garde du roi, du Vigier, ancien garde du corps, et cinq autres subirent le même sort; les têtes de ces neuf victimes furent promenées dans les rues au bout de neuf piques.

Le départ du roi pour l'Assemblée avait produit un très mauvais effet sur la garde nationale, et chacun se demandait comment les choses allaient se passer.

— Nous sommes trahis, disait-on ; d'un côté les aristocrates, de l'autre les Suisses ! nous sommes entre deux feux !

Aussitôt que des bataillons armés de piques eurent fait irruption dans les cours et dans le jardin, la défense du château était devenue illusoire, les artilleurs avaient retourné contre lui les canons qu'ils avaient amenés pour le défendre.

A huit heures, la gendarmerie du Carrousel sortit des écuries sans être en ordre ; on lui fit crier : Vive la nation ! Elle alla se mettre en bataille sur le petit Carrousel faisant face à la rue de l'Échelle, mais bientôt après elle se retira sur la place du Palais-Royal.

Quand la gendarmerie fut retirée, on plaça des canons à toutes les issues qui aboutissaient aux Tuileries. Une voiture de poudre et une voiture de boulets arrivèrent au milieu du Carrousel. Alors le commandant des bataillons alla frapper à la porte royale et en demanda l'ouverture, qui lui fut refusée.

Il était neuf heures.

On venait d'annoncer au château que l'attaque allait commencer ; 209 gentilshommes, commandés par le vieux maréchal de Mailly, et presque tous les commensaux du château, se rangèrent en ligne en face des grenadiers nationaux. Dans le passage qui se trouvait au milieu des deux lignes circulaient les officiers généraux et les aides de camp.

A neuf heures dix minutes les portes de la cour royale furent enfoncées. Quelques personnes pénétrèrent par les fenêtres et par la loge du

portier. Le peuple entra en foule dans la cour royale. Quand les gardes nationaux virent cette irruption dans l'intérieur, ils se sentirent perdus. Leurs officiers avaient à peu près perdu la tête.

En somme, les défenseurs du palais des Tuileries se trouvaient réduits à mille hommes, sans chefs, sans ordres, sans munitions.

Et ils allaient se trouver en face de 100,000 assaillants avec 30 canons.

Cependant l'intervalle qui s'écoula entre l'irruption du peuple et le premier feu fut d'un quart d'heure. Le chef des fédérés marseillais entra le premier, le pistolet en main, criant à sa troupe de le suivre. Il la forma tout autour de la cour en deux équerres, vis-à-vis le château. Alors les artilleurs retirèrent les 6 canons qui étaient sur les côtés de la cour et les placèrent en face du château; le peuple, enhardi par cette démarche, criait : A bas les Suisses! Rendez les armes!

Ceux-ci répondaient des fenêtres par des signes difficiles à interpréter. Cependant leur contenance n'encourageait pas beaucoup les assaillants à attaquer; mais une douzaine de sans-culottes, avec un officier à leur tête, s'avancèrent enfin jusqu'au pied de l'escalier, et là, une sorte de lutte corps à corps s'engagea sans tirer : les sans-culottes s'emparaient des Suisses au moyen de piques à crochets, les attiraient à eux sans les blesser et les désarmaient aussitôt de leurs sabre, fusil et giberne, en poussant de grands éclats de rire.

Mais ce jeu dangereux excita la colère des Suisses, lorsqu'ils virent qu'à sa faveur, ces groupes s'avançaient toujours et que leurs camarades désarmés, une fois arrivés au pied de l'escalier, étaient massacrés.

Soudain, sous les ordres du capitaine Turler, tous les Suisses se massèrent, et, au commandement : Feu! une décharge générale éclata.

Au même instant, un coup de pistolet retentit dans la cour, et l'on y répondit de l'intérieur du palais par d'autres; mais aussitôt trois coups de canon envoyèrent des boulets sur les toits.

Il est impossible de rendre l'effet que produisirent ces détonations ; nombre de gens qui s'étaient joints aux assiégeants, croyant qu'il ne s'agissait que d'une manifestation pacifique, fuirent dans toutes les directions ; il y eut une bousculade épouvantable : en quelques instants, la cour fut jonchée de fusils, de piques, de bonnets de grenadiers; quelques-uns, pour éviter de nouveaux coups de fusil qu'on tirait par les fenêtres, se jetaient ventre à terre, puis se relevaient à demi et, se glissant le long des murailles de côté, gagnaient comme ils pouvaient les guérites des sentinelles à cheval.

Des artilleurs, abandonnant leurs canons, s'enfuyaient comme les autres.

C'était une panique générale.

Aussitôt que les Suisses virent la cour déblayée, ils descendirent au nombre d'environ 120, commandés par le capitaine Turler; leur premier soin fut de s'emparer de deux canons abandonnés et de les ramener dans l'intérieur du château. — Seulement il leur manquait des munitions pour pouvoir s'en servir.

Un détachement de 60 Suisses se forma en bataillon carré à la porte de la cour royale et fit un feu roulant sur le peuple qui se trouvait encore sur la place du Carrousel. Le nombre des tués fut d'autant plus considérable que les gens du château, les gardes nationaux et les Suisses qui étaient demeurés dans la galerie achevèrent de disperser les assaillants à coups de fusil.

Des mares de sang se voyaient çà et là, et des cadavres jonchaient le sol.

La colonne n'existait plus, les fuyards avaient abandonné 4 pièces de canon au Carrousel vis-à-vis l'hôtel de Longueville et s'étaient jetés à corps perdu dans les rues avoisinantes, en poussant des cris de détresse.

Deux fédérés de Brest, en uniforme rouge, fuyaient à cheval dans la rue Saint-Honoré; trompé par la couleur de leur uniforme, le peuple les prit pour des Suisses et les massacra.

Pendant que les Suisses de Turler déblayaient ainsi le Carrousel, un autre détachement aux ordres de M. de Salis s'emparait de trois canons qui étaient à la porte du Manège et les amenait jusqu'à la grille du château, le long de la terrasse du jardin.

Cette affaire fut meurtrière.

Les Suisses, criblés de coups de fusil partant de la terrasse des Feuillants, y perdirent 30 hommes et en tuèrent un nombre de beaucoup supérieur.

Cependant le bruit se répandit que, dans les autres cours, les Suisses étaient maîtres d'une partie des canons des assiégeants.

La gendarmerie à cheval ne brilla pas par son intrépidité ; lorsque les gendarmes entendirent le canon, ils partirent en désordre , les uns au trot, les autres au galop, et gagnèrent la rue du Coq, encombrée de fuyards ; des coups de feu partaient çà et là ; des hommes étaient renversés par leurs chevaux qui les foulaient aux pieds; un gendarme fut tué près du Palais-Royal; la confusion fut portée à son comble, on n'entendait que des cris, des menaces, des imprécations; ceux des gendarmes qui s'étaient ralliés se portaient vers les Champs-Élysées, mais le peuple les arrêta à la place Vendôme pour se réunir à lui et forcer le bataillon des Capucines à sortir.

Bientôt gendarmes et gens du peuple marchèrent ensemble au cri de : Vive la nation!

Le poste de gendarmerie qui se tenait aux voitures de la cour ne recevant point d'ordres, son commandant voulut aller rejoindre le gros de la troupe . En passant sur le Pont-Royal , les

400 hommes qui formaient le détachement furent criblés de coups de fusil partant soit de l'intérieur du château, soit du peuple, et 25 furent tués.

Ils se réunirent alors aux fédérés et tirèrent sur les Suisses.

Ces coups de feu, ces détonations s'entendaient à l'Assemblée nationale et y jetèrent la consternation et l'épouvante; le président se couvrit, et le roi envoya M. d'Hervilly au château avec l'ordre de faire retirer les Suisses et de les rappeler auprès de sa personne. Il y arriva au moment où les Suisses, maîtres du Carrousel, ramenaient le canon dont ils s'étaient emparés.

Il leur cria de la terrasse du jardin :

— Messieurs, de la part du roi, j'en ai l'ordre, à l'Assemblée !

Et, probablement troublé par la gravité de la mission qu'il remplissait, il ajouta :

— Avec vos canons !

Les Suisses laissèrent là les canons et se mirent en marche avec leur capitaine et quelques gardes nationaux pour se rendre à l'Assemblée ; mais, dans le trajet, ils furent canardés de tous les points du jardin et perdirent 30 hommes; ils ne purent guère riposter, leurs munitions étant sensiblement diminuées.

Enfin ceux qui arrivèrent à l'Assemblée furent désarmés, déshabillés et enfermés au corps de garde des Feuillants.

Leurs armes et leurs uniformes furent promenés triomphalement par la ville.

Cependant les fuyards, revenus du premier mouvement de frayeur, avaient repris le chemin du Carrousel avec de nouvelles troupes et de nouveaux canons.

C'était seulement l'avant-garde de l'insurrection qui avait donné; le gros des forces populaires arrivait.

La scène allait changer.

La foule rentra dans le jardin par les portes du Manège et du Pont-Royal.

Quand les Suisses qui étaient restés dans le château se virent attaqués par le jardin, le tumulte et la confusion se mirent parmi eux; la plupart des postes se replièrent sur le grand escalier.

Ils s'y groupèrent au nombre d'environ 80.

On tira dessus.

Le feu dura environ vingt minutes ; ils furent tous tués.

Le peuple, de son côté, perdit environ 400 hommes; il monta alors enflammé de colère dans les appartements et massacra tous ceux qu'il rencontra.

Une centaine de ces malheureux se sauvèrent par la cour de Marsan; il y en eut 80 tués dans la rue de l'Échelle; leurs cadavres y restèrent entassés pendant quarante-huit heures.

Quant aux 200 gentilshommes qui devaient défendre le roi, mal armés, sans ordres, ne sachant que faire, ils délibérèrent longtemps dans la salle des gardes de la Reine, et résolurent d'aller retrouver le roi à l'Assemblée nationale, ils rallièrent les Suisses qui se trouvaient dans cette partie du palais, quelques gardes nationaux, et l'on descendit dans le jardin au nombre d'environ 300 personnes.

Mais il n'était pas facile de sortir sain et sauf.

Il fallait passer un à un par la grille de la Reine, que l'on brisa, et les deux premiers Suisses qui franchirent le passage furent tués.

MM. de Casteja et de Clermont le furent aussi, le baron de Viomesnil, lieutenant général, fut blessé à la cuisse.

On passa ensuite devant un corps de garde nationale placé vers le milieu de la terrasse du bord de l'eau, la garde tira, et dix Suisses tombèrent encore.

On était parti pour se rendre auprès du roi, mais M. de Choiseul arriva seul à l'Assemblée l'épée à la main ; il se retourna ; il n'y avait plus personne.

Les Suisses et les gentilshomm
se glisser le long des arbres, dans
les Champs-Élysées, et d'y rallie
troupes fidèles au roi qu'ils croy
mais des coups de feu ne le leur
se réfugièrent sur la terrasse de l'
uns essayèrent de gagner la pl
autres tentèrent de se rapproche
mais plusieurs furent tués. Ce
lonne se forma et se renforça des Suisses et des
gardes nationaux qui avaient
Cette colonne entra dans la s
qui causa une certaine paniq
furent désarmés et emprisonn

Ils étaient 31 ceux qui
Louis XV et entrèrent à l'b
30 Suisses et un page du roi ;
allaient en franchir le seui
fusils et crièrent : Vive la nat
sans-culottes les injuria et le
seconde fois le même cri, ce
l'un d'eux de recevoir un co
traversa la poitrine.

Un autre fut abattu d'un c
On coupa leurs têtes pour l

La colère exalta les 28 Suiss
sautèrent sur leurs armes,
se défendre, et à leur tour tuèr
mais d'autres fédérés étant al
pièce de canon qui était sur l
gèrent vers le groupe des S
coup à mitraille ils en tuèrer
niers et le page purent alors
où ils furent sauvés.

Quant aux 60 qui furent conduits à l'Hôtel de ville pour y être en sûreté avec promesse d'avoir la vie sauve, ils furent déchirés sur la place de

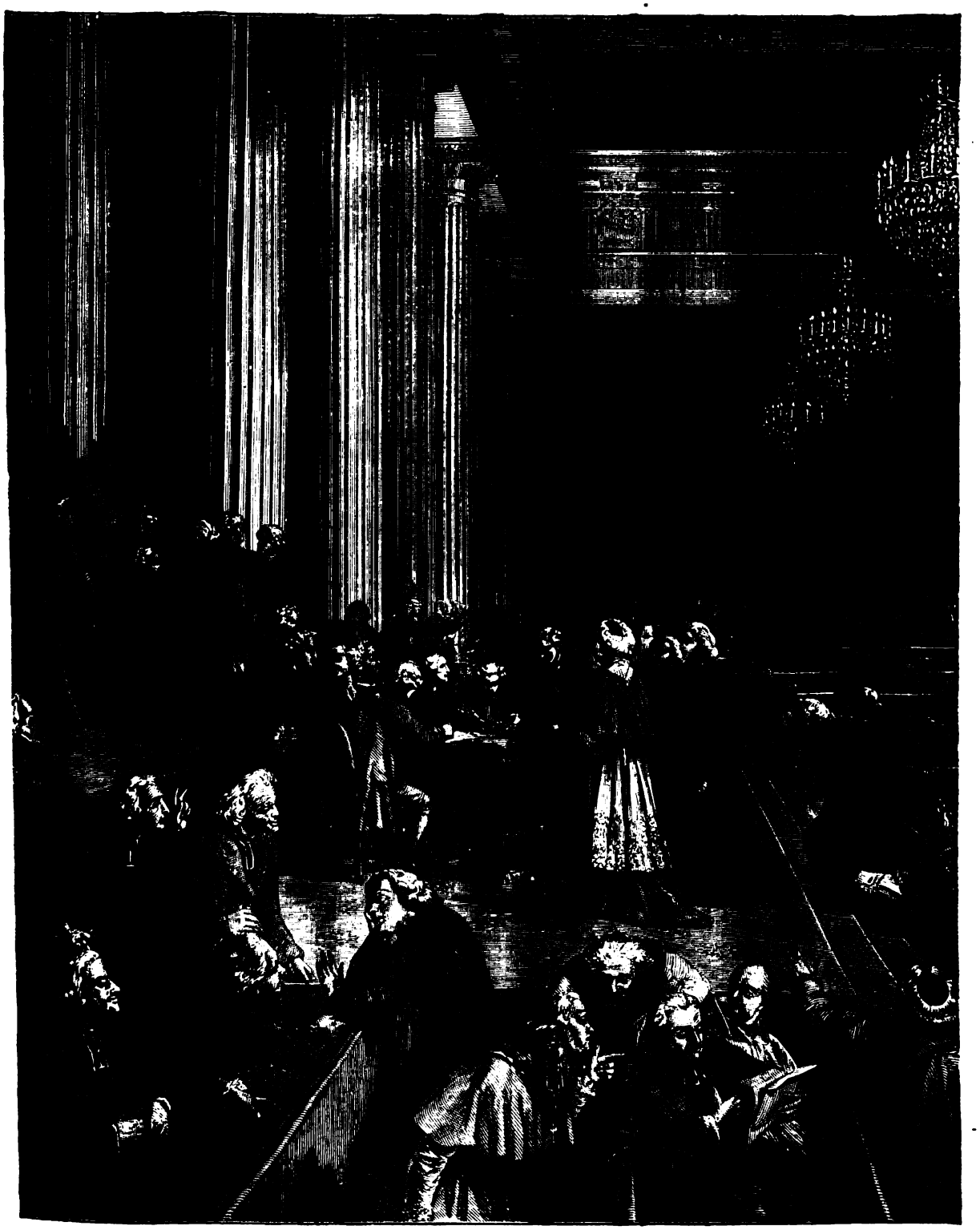

Abandon des privilèges dans la séance du 4 août 1791.

F. Roy, éditeur. — 909. Imp. Charaire et fils.

la vie dans cette journée, Prud'homme le fixe à 5,435.

Le sac des Tuileries fut suivi de celui de l'hôtel de Brionne, dont on pilla les meubles et brisa les glaces ; tous les lits qu'on y avait préparés pour les Suisses furent brûlés sur place du Carrousel, les deux écuries bâties pour le service de la garde à cheval furent également réduites en cendre. Il en fut de même des bâtiments des cours.

Naturellement, la soirée se ressentit fort des excès de la journée ; après avoir tué à l'ombre d'un drapeau, on tua pour s'amuser, et surtout pour voler : « Dans toute la soirée on ne cessa encore de pendre et de massacrer, mais alors ce n'était plus des aristocrates, c'étaient des voleurs, que d'autres voleurs moins adroits et plus cruels dépouillaient et tuaient à l'instant. Le brigandage, l'ivresse, l'impunité avaient doublé la multitude. Cette soirée semblait une orgie de carnaval ; on tuait par partie de plaisir, les cadavres du peuple couvraient les cadavres des Suisses. »

Revenons à l'Assemblée, qui s'était déclarée en permanence dans la nuit du 9 au 10 août à deux heures du matin, et qui y resta jusqu'au 20 septembre.

Nous y avons laissé le roi installé dans la loge du logographe avec sa famille, lorsque les canons commencèrent à tonner, un membre de l'Assemblée proposa de nommer douze commissaires pour aller haranguer le peuple et empêcher, s'il était possible, un combat.

Ces commissaires furent nommés, mais ils revinrent bientôt en annonçant qu'il ne leur avait pas été possible de sortir, on se battait partout.

Après que les Suisses parurent dans la salle des séances, ce fut, nous l'avons dit, une confusion indicible : les tribunes et les galeries furent forcées ; on y entra par les fenêtres, par les corridors des comités, le peuple couvrait les bancs des députés, les curieux, les peureux y affluaient, tout le monde criait, parlait, vociférait.

Une députation de la section des Thermes fut introduite, elle venait adhérer au vœu manifesté par la commune sur la déchéance du roi et mettre l'Assemblée en demeure de jurer qu'elle était prête à sauver la patrie.

— Nous le jurons ! s'écrièrent tous les députés.

De nombreuses députations succédèrent à celle-ci, et pendant plus de trois heures défilèrent devant les membres de l'Assemblée qui prêtèrent un nouveau serment, celui de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste.

Enfin, sur la motion de Vergniaud, l'Assemblée :

« Considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble ;

« Que c'est, pour le corps législatif, le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver, etc., décrète :

ARTICLE. 1er. — Le peuple français est invité à nommer une convention nationale...

ART. 2. — Le chef du pouvoir exécutif est momentanément suspendu de ses fonctions.

ART. 3. — La commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau ministère...

ART. 7. — Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

ART. 8. — Le département donnera des ordres pour leur faire préparer dans le jour un logement au Luxembourg, où ils seront mis sous la garde des citoyens et de la loi.

ART. 9. — Tout fonctionnaire public, tout soldat, tout officier de tel grade qu'il soit et général d'armée qui, dans ces jours d'alarmes, abandonnera son poste, est déclaré infâme et traître à la patrie.

Puis vint un second décret qui déclarait que le le ministère n'avait pas la confiance de la nation et ordonnait que les ministres seraient nommés par l'Assemblée nationale, mais ne pourraient être pris dans son sein.

Tout cela ne ramenait pas le calme dans la rue : un messager vint avertir le président que le vacarme augmentait sans cesse ; l'Assemblée fit aussitôt publier et afficher dans tous les carrefours ce court extrait de ses délibérations :

« Le roi est suspendu : sa famille et lui restent en otage.

« Le ministère actuel n'a pas la confiance de la nation, et l'Assemblée va procéder à le remplacer.

« La liste civile cesse d'avoir lieu. »

Pendant que tout ceci se décrétait, le roi et sa famille étaient toujours dans la fameuse loge du logographe où ils étouffaient de chaleur ; on avait arraché une grille qui séparait cette loge de l'Assemblée, de manière qu'au cas où elle eût été envahie, la famille royale pût pénétrer dans la salle des séances ; une garde de 50 hommes, choisis parmi ceux de l'escorte des Tuileries, fut de service à la porte de cette loge, et personne n'y pénétra de force.

Le roi, appuyé sur le bord, regardait tout avec ce calme dont il ne se départissait jamais.

La reine, anxieuse, s'informait sans cesse des dames de son entourage qu'elle avait laissées aux Tuileries.

Quant au dauphin, il avait fini par s'assoupir dans les bras de sa mère.

Enfin, à une heure du matin, la famille royale quitta sa retraite, elle fut conduite dans quatre petites chambres qui formaient le logement de l'architecte des Feuillants.

Cinq gentilshommes, MM. de Briges, le prince de Poix, le duc de Choiseul, de Goguelat et Aubier s'établirent dans la première qui servait d'antichambre et déclarèrent vouloir ne pas abandonner le roi, qui coucha dans la seconde chambre, à demi habillé, avec une serviette rou-

lée autour de sa tête en guise de bonnet de nuit; la reine prit la troisième avec ses enfants, Mme Élisabeth, Mme de Lamballe et Mme de Tourzel occupèrent la dernière chambre et reposèrent comme elles purent sur des matelas étendus par terre.

Le matin à dix heures, il fallut retourner dans la loge du logographe, et la journée fut rude; mais le roi, impassible, semblait étranger à tout ce qui se passait devant lui, cependant il fut décrété que sa garde serait changée.

Il passa encore avec sa famille la journée du dimanche 12, et la matinée du lundi dans la loge, mais le lundi à trois heures, sur la proposition de Manuel, procureur de la commune, proposition convertie en décret, la famille royale partit en deux voitures pour se rendre au Temple.

Pétion et Manuel montèrent dans la voiture du roi.

La route fut longue, on passa par la place Vendôme, où Louis XVI put voir les débris de la statue de Louis XIV que le peuple avait brisée la veille et qui, en tombant, avait écrasé une femme, Reine Violet, qui tirait la corde attachée à la statue pour l'abattre.

Enfin, au bout de deux heures, la grande porte du Temple s'ouvrit et se referma sur le roi de France et sa famille.

A la suite des décrets de l'Assemblée, Danton avait été nommé ministre, et des visites domiciliaires avaient été ordonnées chez les gens suspects. Beaumarchais fut le premier qui les subit; il en a raconté lui-même les épisodes, ainsi qu'il suit :

« Samedi 11 août 1792, vers huit heures du matin, un homme est venu m'avertir que les femmes du port Saint-Paul allaient ameuter tout le peuple animé par un faux avis qu'il y avait des armes chez moi, dans de prétendus souterrains. Sur cet avis, j'ai tout ouvert : secrétaires, armoires, chambres et cabinets, enfin tout, résolu de livrer et ma personne et ma maison à l'inquisition sévère de tous les gens qu'on m'annonçait. Mais quand la foule est arrivée, le bruit, les cris étaient si forts que mes amis, troublés, ne m'ont pas permis de descendre et m'ont conseillé tous de sauver au moins ma personne.

« Pendant qu'on bataillait pour l'ouverture de mes grilles, ils m'ont forcé de m'éloigner par le haut bout de mon jardin; mais on y avait mis un homme en sentinelle qui a crié : « Le voilà qui se sauve ! » et cependant je marchais lentement. Il a couru par le boulevard avertir le peuple assemblé à ma grille d'entrée. J'ai seulement doublé le pas; mais les femmes, cent fois plus cruelles que les hommes dans leurs horribles abandons, se sont toutes mises à ma poursuite.

« J'étais entré chez un ami dont la porte s'était refermée, dans une rue qui, faisant angle avec celle où les cruelles femmes couraient, leur a fait perdre enfin ma trace, et d'où j'ai entendu leurs cris.

« Pendant que j'étais enfermé dans un asile impénétrable, trois mille âmes au moins étaient dans ma maison, où, des greniers aux caves, des serruriers ouvraient toutes les armoires; où des maçons fouillaient les souterrains, sondaient partout, levaient les pierres jusque sur les fosses d'aisances, et faisaient des trous dans les murs, pendant que d'autres piochaient le jardin jusqu'à trouver la terre vierge, repassant trois cents fois dans les appartements, mais quelques-uns disant, au grand regret des brigands qui se trouvaient là par centaines : « Si l'on ne trouve rien ici qui se rapporte à nos recherches, le premier qui détournera le moindre des meubles, une paille, sera pendu sans rémission, puis haché en morceaux par nous.

« Enfin, après sept heures de la plus sévère recherche, la foule s'est écoulée aux ordres de je ne sais quel chef. Nos gens ont balayé près d'un pouce et demi de poussière, mais pas un binet de perdu ; une femme a cueilli une giroflée, elle l'a payée de vingt soufflets; on voulait la baigner dans le bassin des Peupliers.

« Je suis rentré chez moi. Ils avaient porté l'attention jusqu'à dresser un procès-verbal guirlandé de cent signatures qui attestaient qu'ils n'avaient rien trouvé de suspect dans ma possession. »

Les vainqueurs du 10 août firent surtout une guerre acharnée aux statues et aux monuments sur lesquels se trouvaient des emblèmes factieux, c'est-à-dire monarchiques.

« Rien n'étonne de la commune, dit Michelet, quand on sait l'étrange oracle qu'elle commençait à consulter. Le 10 au soir, une troupe effroyable de gens ivres et de polissons avaient à grand bruit apporté à l'Hôtel de ville l'homme des ténèbres, l'exhumé, le ressuscité, le martyr et le prophète, le *divin* Marat, c'était le vainqueur du 10 août, disaient-ils. Ils l'avaient promené triomphalement dans Paris sans que sa modestie fît résistance. Ils l'apportèrent sur les bras, couronné de lauriers et le jetèrent là au milieu du grand conseil de la commune. Plusieurs rirent, beaucoup frémirent, tous furent entraînés. »

Et à partir de ce moment Marat fut l'oracle de la commune dont l'autorité allait désormais être la seule effective.

Le soir du 10 on jeta en hâte au cimetière de la Madeleine les cadavres des 750 Suisses qui avaient été tués et des tombereaux venaient enlever sur la voie publique ceux des gens du peuple qui avaient assiégé les Tuileries; « mais chaque fois qu'une de ces lugubres voitures, couverte mais reconnaissable à la longue traînée de sang qu'elle laissait derrière elle, chaque fois qu'elle entrait au faubourg, la foule l'entourait, muette, haletante, la foule des femmes qui atten-

daient dans une horrible anxiété. Et puis, à mesure, éclataient avec une étrange variété d'incidents les plus pathétiques, les sanglots du désespoir. »

Et pleins de colère, les faubouriens reprenaient leurs piques et revenaient dans l'intérieur, « ils venaient aveugles et sourds, l'oreille pleine de sanglots des veuves, les yeux pleins de la rouge vision des tombereaux combles de sang. Ils ne voulaient que du sang et heurtaient leurs têtes aux portes. La commune, ajoute Michelet, prit le matin du 11 une mesure vraiment sinistre. La prison de l'Abbaye, qui renfermait les officiers suisses, était fortement menacée, entourée de rassemblements; malgré l'Assemblée nationale, qui, pour sauver les soldats, les envoyait au palais Bourbon, la commune décida qu'ils iraient à l'Abbaye. Et cela fut fait. »

Le 11 aussi, l'Assemblée vota la nouvelle loi électorale : tout Français non domestique était électeur à vingt et un ans et éligible à vingt-cinq.

Quant à la commune, elle fit fermer les barrières de Paris pour empêcher les désertions, et suspendit les passeports; elle ordonna que tous les gens présumés conspirateurs de la cour fussent interrogés sur l'heure.

Elle décréta l'arrestation d'une foule de gens et ordonna la mise en liberté de tous ceux qui étaient détenus pour avoir tenu des propos calomnieux contre le roi, la reine ou la Fayette.

Elle remplaça la qualification de monsieur par celle de citoyen et fit ajouter sur les actes publics après ces mots : l'an IV de la liberté, ceux-ci : l'an I de l'égalité.

Comme Marat était toujours un homme pratique, après avoir fait décréter par la commune que « les empoisonneurs publics, tels que les auteurs des divers journaux royalistes, seraient arrêtés et leurs presses, caractères, instruments distribués entre les imprimeurs patriotes », il courut à l'Imprimerie royale, et là, après avoir fait son choix, il fit transporter chez lui tout un matériel neuf pour son *Ami du peuple*.

Mais le grand point, c'était de constituer un tribunal chargé de rendre la justice nationale : il y avait des Suisses qui attendaient à l'Abbaye, il fallait s'occuper d'eux.

L'Assemblée décida qu'un nouveau tribunal criminel serait nommé par les sections; il était composé de huit juges qui furent : Osselin, Mathieu, Pepin, Lavaux, Dubail, Daubigny, et Cofinhal. Les jurés étaient Blandin, Leroi, Boileau, Lohier, Loiseau, Perdrix et Caillères de Létang.

Il y eut deux accusateurs publics, Lullier et Réal.

L'installation de ce tribunal eut un caractère tout particulier. Les membres durent se présenter chacun à son tour sur une estrade élevée et dire :

— Peuple, je suis un tel, de telle section, demeurant à tel endroit; exerçant telle profession. Avez-vous quelque reproche à me faire? Jugez-moi avant que j'aie le droit de juger les autres.

La première séance du tribunal criminel fut consacrée le 19 à juger un sieur Collot, faussaire, qui fut condamné à mort. La guillotine avait été dressée au lieu ordinaire des exécutions, et comme toujours une affluence considérable se pressait autour de l'instrument de mort, mais au moment où la charrette débouchait sur la place de Grève, elle fut accueillie par les cris : Au Carrousel!

Le cheval avançait toujours, mais un homme du peuple l'arrêta violemment par la bride.

La volonté populaire exigeait que désormais les exécutions se fissent en face du palais du dernier roi; le bourreau interdit ne savait trop à quoi se résoudre; à grand'peine il obtint de faire avancer la charrette jusqu'à l'échafaud et de monter à l'Hôtel de ville afin de demander de nouvelles instructions; le procureur de la commune répondit que le peuple était souverain et que, s'il voulait qu'on exécutât au Carrousel, il fallait lui obéir.

Alors les aides se mirent en devoir de démonter la guillotine, mais ils n'allaient pas assez vite au gré du peuple, qui se mit bravement à l'œuvre, et en un moment cent bras eurent terminé la besogne; les bois de justice furent chargés dans des charrettes, et l'on partit pour le Carrousel au bruit des acclamations de la foule.

Quant au condamné, il regardait tout cela avec anxiété; un moment il avait espéré échapper à la mort, mais bientôt il comprit que ce n'était qu'une prolongation du supplice qu'il était appelé à subir.

Arrivé au Carrousel, la machine fut remontée aussi vivement, et l'homme eut le cou coupé mais alors le peuple demanda à grands cris à voir la tête.

Le bourreau la prit par les cheveux et l'éleva, mais il éprouva un tel saisissement qu'il tomba à la renverse.

Ses aides s'empressèrent autour de lui, il était mort.

Le 23, le colonel des Suisses d'Affry fut traduit devant le tribunal criminel, et absous; le peuple applaudit à ce jugement.

Le 26, le journaliste Durosoy, rédacteur de la *Gazette de Paris* et du *Royaliste*, fut aussi condamné à mort et exécuté, avec un ancien officier nommé Collinot d'Angremont, accusé d'embauchage et de participation à la conjuration du 10 août.

Le 29, ce fut l'intendant de la liste civile, de la Porte, puis le 31, Sellier et Desperriers, condamnés pour émission de faux assignats. A partir de ce jour les exécutions s'arrêtèrent pendant quelques jours, et la guillotine ne fonctionna d'une façon incessante que sous la terreur dont elle fut l'agent le plus actif. Au reste elle n'allait pas tarder à naître.

Le bourreau prit la tête par les cheveux, mais il eut un tel saisissement qu'il tomba mort. (Page 232, col. 2.)

Le 15 août, l'Assemblée avait décrété que le roi et sa famille, les femmes des émigrés et leurs enfants serviraient d'otages à la nation, et avait mis en accusation Barnave, Lameth, Tarbé, de Moleville, etc.

Elle rendit un décret aux termes duquel tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté serment furent tenus de quitter Paris dans les huit jours et dans quinze le royaume; passé ce délai, ils devaient être déportés à la Guyane.

Un autre ordonna de convertir en canons tous les monuments de bronze et les décorations des églises, telles que grilles, statues, candélabres, etc.

Puis ce fut la séquestration des biens des émigrés, l'organisation nouvelle de la garde nationale, qui dut être composée de l'universalité des citoyens.

Ces divers décrets avaient pour inspirateur principal Robespierre.

Le 27 août, Paris célébra une fête publique en l'honneur de ceux qui étaient morts en combattant contre la royauté : « On ne vit jamais rien de plus effrayant et de plus sombre, dit Louis Blanc. Le sarcophage des victimes du 10 août, traîné lentement à travers la ville par des bœufs à la manière antique, la longue procession des orphelines et des veuves en robe blanche avec ceinture noire; le cavalier qui agitait dans les airs, écrite sur un drapeau, la liste des massacrés; les mânes des citoyens immolés à Nancy, à Montauban, à Avignon, à la Chapelle, à Carpentras, au Champ de Mars, évoqués tous à la fois et comme invités aux funérailles des martyrs de la veille; le glaive porté par la statue de la Loi, les nuages de parfums autour des cercueils, les cris rauques des hommes à piques, les lamentations des femmes, tout cela n'était que trop de nature à précipiter le peuple dans les voies de la fureur. Le choix même de l'emplacement y contribuait, car cet emplacement, c'était le jardin des Tuileries avec ses arbres déchirés par les balles, ses parterres flétris, ses fleurs brisées sur leurs tiges, ses statues de marbre coiffées du bonnet rouge. Et le colossal obélisque sur lequel on lisait cette inscription si frappante par son laconisme : *Silence! ils reposent!* où s'élevait-il? sur le grand bassin,

c'est-à-dire entre ce palais dont les dalles portaient encore la trace du sang, et cette place du Carrousel où, quelques jours auparavant, la peine de mort avait tué le bourreau! »

Le 28, Danton demanda à l'Assemblée l'autorisation de faire des visites domiciliaires dans le but « de se saisir des traîtres qui pouvaient exister à Paris. »

L'Assemblée la vota sans coup férir et, le 29 dans la soirée, Paris se hérissa d'hommes armés ayant mission d'assurer l'exécution de ces visites et de procéder aux arrestations.

Des patrouilles de gens porteurs de piques sillonnaient les rues; aux angles des carrefours se tenaient des groupes de sentinelles qui empêchaient qu'on pût sortir de chez soi.

Les barrières étaient gardées par des Marseillais.

Sur la Seine se promenaient des bateaux pleins de gardes nationaux, et les bateaux de blanchisseuses avaient été transformés en corps de garde.

La ville était si bien gardée à vue jusque dans ses moindres recoins qu'il eût été impossible à qui que ce soit de se réfugier ailleurs que chez lui.

On saisit à peu près 2,000 fusils qu'on transporta à l'Hôtel de ville, et l'on arrêta à peu près 3,000 personnes, dont la plupart furent relâchées.

Si la guillotine avait été transférée au Carrousel, il n'en avait pas été de même du carcan, qui demeura à la Grève.

Or, le 1er septembre, un charretier, appelé Jean-Julien, fut conduit à la Grève pour y subir l'exposition à laquelle il avait été condamné pour vol, en outre de douze années de fer.

Tandis qu'on clouait l'écriteau au-dessus du poteau auquel il était attaché, il se répandit en imprécations contre les juges et contre le gouvernement; le bourreau l'engagea à se montrer plus calme, le menaçant de le bâillonner s'il ne se taisait pas.

Mais, loin de se calmer, Jean Julien cria de toute la force de ses poumons :

— Vive le roi, vive la reine, vive monseigneur la Fayette! au diable la nation!

On juge si de pareils cris produisirent un effet inattendu sur le public qui encombrait la place comme d'ordinaire.

Il n'avait pas achevé de les proférer qu'une grêle de projectiles de toute espèce tombait sur le plancher supportant le poteau.

On se jeta sur lui, on l'arracha du carcan, et il allait être mis en pièces, lorsque le procureur de la commune Manuel, informé de ce qui se passait, se précipita bravement au plus épais de la foule, luttant corps à corps avec les plus furieux, et il parvint à entraîner le condamné dans l'Hôtel de ville.

Mais le populaire, se voyant arracher sa proie, tourna sa fureur contre ceux qui siégeaient à l'Hôtel de ville, une émeute était sur le point d'éclater, on finit par calmer les spectateurs en leur annonçant que si Jean Julien avait été mené à l'Hôtel de ville, c'était pour le juger.

En effet, il fut, séance tenante, condamné à la peine de mort et exécuté.

Mais, du haut de l'échafaud, Jean Julien continua à faire montre des sentiments qu'il avait déjà exprimés en ajoutant qu'il serait bientôt vengé et que les royalistes qui étaient en prison sauraient bien en sortir pour mettre le feu à Paris.

Ces propos tenus par un malheureux qui allait mourir et se vengeait comme il pouvait de ceux qui l'avaient condamné à mort, furent colportés dans le peuple, et les bruits de conspiration, se mêlant à ceux qui venaient du théâtre de la guerre et qui étaient loin d'être favorables, excitèrent fortement la colère des masses.

On sentait qu'il y avait encore dans l'air de terribles inquiétudes, dans le courant de la journée de ce jour samedi 1er septembre, on apprit que l'armée ennemie assiégeait Verdun. Paris frémit.

Dans la matinée du 2 septembre, cette proclamation fut affichée à Paris :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris, Verdun qui l'arrête ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui défendent le château ont juré de mourir plutôt que de se rendre. Quand ils vous font un rempart de leurs corps, il est de votre devoir de les défendre. Citoyens, aujourd'hui même, à l'instant, que tous les amis de la liberté se rangent sous les drapeaux; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de 60,000 hommes se forme sans retard et marche à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres.

Il fut ensuite décidé par la commune que, pour faire comprendre au peuple toute l'étendue du péril, le canon d'alarme serait tiré, le tocsin sonné et la générale battue.

De plus, sur la proposition de Danton, qui demandait à charger les ennemis de la patrie en s'écriant : Pour les vaincre, messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée », l'Assemblée décréta la peine de mort contre ceux qui refuseraient ou de servir personnellement ou de livrer leurs armes, et contre ceux qui, soit directement ou indirectement, entraveraient les mesures de salut ordonnées.

Mais cette éloquence patriotique qui enflammait les courages, n'avait pas seulement pour but d'armer chaque Parisien contre l'ennemi extérieur; pour beaucoup, l'ennemi c'étaient tous les gens suspects d'être partisans de la royauté et particulièrement tous ceux qui, pour cette raison, se trouvaient dans les prisons de Paris : les sections étaient en permanence, plusieurs délibérèrent et votèrent publiquement la mort des aristocrates et des prêtres détenus; les registres des séances de

ces différentes sections contiennent cette résolution; entre autres, sur le registre de la section du Luxembourg, on lit : « Sur la motion d'un membre de purger les prisons, en faisant couler le sang de tous les détenus avant de partir de Paris, les voix prises, elle a été adoptée; trois commissaires ont été nommés : MM. Lobier, Lemoine, Richard, pour aller à la ville communiquer ce vœu, afin de pouvoir agir d'une manière uniforme. »

A la section Molière et la Fontaine, une députation de la section Poissonnière lut l'arrêté suivant qu'avait pris cette dernière section, et qui fut communiqué à plusieurs autres :

« Tous les conspirateurs de l'État actuellement renfermés dans les prisons d'Orléans et de Paris seront mis à mort avant le départ des citoyens qui volent à la frontière.

Les prêtres réfractaires, les femmes et les enfants des émigrés seront placés sans armes, aux premiers rangs de l'armée qui se rend sur la frontière pour que leurs corps servent de rempart aux bons citoyens qui vont exterminer les tyrans et leurs esclaves. »

La section de Montreuil demanda la formation d'une compagnie de tyrannicides.

Donc l'exécution des prisonniers fut considérée comme une mesure de salut public.

Et, dans aucune section, il ne vint à personne la pensée d'élever la voix contre elle.

La suite de pareilles décisions était facile à prévoir.

— Courons aux prisons ! fut un cri qui retentit bientôt dans tout Paris et une multitude de gens de bonne volonté se hâtèrent de le mettre en pratique.

Ils étaient certains de trouver de nombreuses victimes à abattre, les perquisitions domiciliaires faites quelques jours auparavant ayant abondamment pourvu les prisons de prisonniers.

Michelet regrette que les citoyens enrôlés qui campaient au Champ de Mars ne fussent pas, selon la proposition du procureur Manuel, partis immédiatement : « Paris, dit-il, eût été délivré d'une masse dangereuse qui, en attendant le départ, errait, s'enivrait et pouvait d'un moment à l'autre, au lieu d'une guerre lointaine, commencer ici de préférence une guerre lucrative à des ennemis riches et désarmés. »

Au reste, nous allons emprunter à l'éminent écrivain une partie de sa relation des massacres.

« Le conseil général de la commune ayant, comme on a vu, de bonne heure voté la proclamation, le canon et le tocsin, qui se firent entendre à deux heures, suspendirent sa séance jusqu'à quatre, et il se dispersa. Il ne resta que le comité de surveillance, c'est-à-dire Paris, Marat et quelques amis de ce dernier.

« Le comité, de bonne heure, put avoir connaissance des propositions de massacre faites dans plusieurs sections et de la résolution que deux sections venaient de prendre. Il agit en conséquence ; il ordonna ou permit la translation de vingt-quatre prisonniers de la mairie où il siégeait (c'est aujourd'hui la préfecture de police) à la prison de l'Abbaye. De ces prisonniers, plusieurs portaient l'habit qui excitait le plus violemment la haine du peuple, l'habit de ceux qui organisaient la guerre civile du Midi et de la Vendée, l'habit ecclésiastique. Au moment où le canon se fit entendre, des hommes armés pénétrèrent dans la prison de la mairie ; ils dirent aux prisonniers qu'il fallait aller à l'Abbaye. Cette invasion se fit, non par une masse de peuple, mais par des soldats, des fédérés de Marseille ou d'Avignon, ce qui semble indiquer que la chose ne fut pas fortuite, mais autorisée, que le comité, par une autorisation au moins verbale, livra ces prisonniers à la mort.

« On eût pu fort aisément les massacrer dans la prison, mais la chose n'eût pu être présentée comme un acte spontané du peuple. Il fallait qu'il y eût une apparence de hasard ; s'ils avaient fait la route à pied, le hasard eût servi plus vite l'intention des massacreurs ; mais ils demandèrent des fiacres. Les vingt-quatre prisonniers se placèrent dans six voitures ; cela les protégeait un peu. Il fallait que les massacreurs trouvassent moyen ou d'arrêter les prisonniers à force d'outrages, au point qu'ils perdissent patience, s'emportassent, oubliassent le soin de leur vie, parussent avoir provoqué, mérité leur malheur ; ou bien encore, il fallait irriter le peuple, soulever sa fureur contre les prisonniers; c'est ce qu'on essaya de faire d'abord. La procession lente de six fiacres eut tout le caractère d'une horrible exhibition : « Les voilà ! criaient les mas- « sacreurs, les voilà les traîtres, ceux qui ont livré « Verdun ; ceux qui allaient égorger vos femmes « et vos enfants... allons ! aidez-nous, tuez-les ! »

« Cela ne réussissait point. La foule s'irritait, il est vrai, aboyait autour, mais n'agissait pas. On n'obtint aucun résultat le long du quai, ni dans la traverse du Pont-Neuf, ni dans toute la rue Dauphine. On arrivait au carrefour Buci, près de l'Abbaye, sans avoir pu lasser la patience des prisonniers ni décider le peuple à mettre la main sur eux. On allait entrer à la prison, il n'y avait pas de temps à perdre; si on les tuait, arrivés, sans que la chose fût préparée par quelque démonstration quasi populaire, il allait devenir visible qu'ils périssaient par ordre et du fait de l'autorité. Au carrefour, où se trouvait dressé le théâtre des enrôlements, il y avait beaucoup d'encombrement, une grande foule. Là, les massacreurs, profitant de la confusion, prirent leur parti et commencèrent à lancer des coups de sabre et des coups de pique tout au travers des voitures. Un prisonnier qui avait une canne, soit instinct de la défense, soit mépris pour ces

misérables qui frappaient des gens désarmés, lança à l'un deux un coup de canne au visage. Il fournit ainsi le prétexte qu'on attendait. Plusieurs furent tués dans les voitures mêmes ; les autres, comme on va le voir, en descendant à la cour de l'Abbaye. Ce premier massacre eut lieu, non dans la cour de la prison, mais dans celle de l'église (aujourd'hui boulevard Saint-Germain) où l'on fit entrer les voitures. »

Mais ceci n'est que le commencement, poursuivons le récit de la tuerie :

« Les vingt-quatre prisonniers ne furent pas longs à tuer, continue Michelet, ils ne firent que mettre en goût. Il y avait parmi eux des prêtres. Le massacre commença sur les autres prêtres qui se trouvaient à l'Abbaye, dont ils occupaient le cloître. Mais on se souvint que le plus grand nombre était aux Carmes, rue de Vaugirard ; plusieurs y coururent et laissèrent l'Abbaye.

« Il y avait aux Carmes un poste de seize gardes nationaux ; huit étaient absents, le sergent était un homme d'une résolution peu commune, petit, carré de taille, roux, extrêmement fort et sanguin. La grande porte était fermée, il se mit sur la petite, la remplit pour ainsi dire de ses larges épaules, et les arrêta tout court.

« Cette foule n'était pas imposante ; il y avait beaucoup d'aboyeurs, de gamins et de femmes, mais seulement vingt hommes armés, et encore leur chef, un savetier borgne et boiteux, portant son tablier de cuir sur un méchant pantalon de siamoise, n'avait pour arme qu'une lame liée au bout d'un bâton. Les autres, au premier coup d'œil, semblaient être des porteurs d'eau ivres. Derrière venaient les curieux qui se succédèrent tout le jour à ce beau spectacle. »

La prison des Carmes renfermait 186 ecclésiastiques et trois laïques : Régis de Valfons, officier du régiment de Champagne (et non Valfonse, comme l'indique à tort Louis Blanc) de la Vieuville, officier de marine, et le libraire Joseph Duplain.

Dispersés dans le jardin, la plupart des prisonniers furent tués à coups de fusil, d'autres dans l'église même. Quelques-uns s'évadèrent en escaladant les murs du jardin.

Le massacre des Carmes eut lieu de quatre heures à six heures ; il y eut environ 115 à 120 victimes, et pendant que cette tuerie avait lieu, des gardes nationaux faisaient paisiblement l'exercice à deux pas de là, dans le jardin du Luxembourg, et ils ne firent rien pour empêcher ces meurtres.

Quant aux religieux carmes qui se trouvaient dans le couvent, ils ne furent l'objet d'aucun mauvais traitement.

Après le massacre des Carmes, les assassins retournèrent à l'Abbaye où se trouvait une petite prison, dite de supplément, qui donnait dans le cloître même ; ils y égorgèrent encore une trentaine de prêtres, puis ils se présentèrent devant la grande prison de l'Abbaye, encombrée de détenus.

Beaucoup d'écrivains qui ont relaté ces massacres n'ont pas établi une distinction suffisante entre les deux emplacements où ils s'accomplirent. Les 24 prêtres venant de la mairie et ceux qui étaient détenus dans la prison de supplément furent tués dans la cour du cloître, dont l'entrée se trouvait dans la petite rue Sainte-Marguerite ; quant aux prisonniers écroués, officiers, Suisses, gardes du roi et autres, ils furent massacrés devant la prison même de l'Abbaye.

Un espace d'environ deux cents pas séparait les deux emplacements.

Cette prison, aujourd'hui démolie, avait son entrée dans la rue Sainte-Marguerite (rue Gozlin) ; ce fut devant cette porte que se passèrent les scènes que nous allons raconter.

La foule s'était portée au guichet, elle arracha de la prison les Suisses prisonniers depuis le 10 août, ainsi que 25 gardes du roi et les tua au cri de : Vive la nation !

Mais une cinquantaine de cadavres, c'était peu pour satisfaire tous ceux qui, en voyant tuer, éprouvaient le vif désir de tuer aussi, et plusieurs eurent l'idée de courir au Châtelet où se trouvaient environ 290 prisonniers pour crimes ou simples délits.

« Une trombe effroyable, dit Michelet, arrive à sept heures du soir de l'Abbaye au Châtelet ; un massacre indistinct commence à coups de sabre, à coups de fusil. Nulle part ils ne furent plus impitoyables : sur près de deux cents prisonniers, il n'y en eut guère plus de quarante épargnés. Ceux-ci obtinrent, dit-on, la vie en jurant qu'à la vérité ils avaient volé, mais qu'ils avaient eu la délicatesse de ne voler que les voleurs, les riches et les aristocrates. »

Mais c'était toujours les mêmes qui tuaient, et il y en avait qui se dépitaient de voir que c'était à peine s'ils parvenaient à abattre un membre d'un coup de sabre ou à faire tomber une tête ; un peu plus ils auraient crié contre le monopole ; mais ils eurent une inspiration.

Du Châtelet à la Conciergerie la distance n'est pas longue.

Ils se dirigèrent en toute hâte vers cette dernière prison, et là ils purent massacrer à leur tour un certain nombre de détenus, au nombre desquels se trouvaient huit officiers suisses.

A l'Abbaye on tuait toujours.

Cependant plusieurs prêtres ayant témoigné le désir de se confesser avant de mourir, leur demande parut juste, et on leur accorda quelques heures.

Mais ce temps de répit sembla long, et maintenant que le gros de la besogne était fait, on imagina d'organiser un tribunal chargé de statuer sur le sort du reste des prisonniers, et ce fut le fameux Maillard qui le présida.

La famille royale conduite au Temple.

F. Roy, éditeur. — 110.

laissaient sur le papier les sinistres empreintes qu'on y remarque aujourd'hui.

L'établissement de ce tribunal improvisé eut pour résultat de sauver quelques malheureux qui paraissaient voués à une mort certaine. Maillard consultait la foule, mais le plus souvent il prenait sur lui de déclarer tel prisonnier innocent ou coupable, et il est à remarquer que tous ceux qui furent absous par sa toute puissante volonté virent cette absolution ratifiée par les meurtriers avec des clameurs de joie.

L'homme sauvé de la mort n'était plus un ennemi, c'était un ami, un frère que chacun voulait embrasser, presser dans ses bras et c'était à qui lui offrirait un verre de vin pour fêter l'heureuse issue de son procès du moment.

Mme de Staël fut arrêtée pendant cette journée terrible du 2 septembre, mais le procureur de la commune Manuel parvint à la sauver.

Cazotte qui, lui aussi, s'attendait à mourir, fut sauvé par le dévouement de sa fille, qui se jeta au devant de lui et le couvrit de son corps; quand on voulut l'immoler, les assassins se laissèrent toucher et accordèrent la grâce du père et de la fille.

Il en fut de même de M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, qui dut la vie à la courageuse conduite de sa fille, qui, à quatre reprises différentes, parvint à faire surseoir l'arrêt suspendu sur la tête de son père et obtint son acquittement. Le civisme, l'humanité et la bienfaisance du vieillard ayant été attestés, elle put le sauver et le ramener chez lui aux applaudissements de ceux qui voulaient l'égorger. On sait que M. de Villelume-Sombreuil, fils de Mlle de Sombreuil, dit tenir de sa mère que celle-ci fut mise dans l'obligation de boire un verre de sang. La plupart des historiens sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que ce verre de sang fut un verre d'eau qu'elle sollicita de ceux qu'elle implorait, au moment où elle craignait de s'évanouir, et dans lequel celui qui le lui présenta laissa tomber quelques gouttes de sang.

Au reste, cette tradition a été l'objet de nombreuses polémiques. Ce qui est certain, c'est que les historiens de l'époque n'en parlent pas; quant à Mlle de Sombreuil, son témoignage seul devrait suffire, si l'on ne pensait qu'elle a très bien pu, en buvant l'eau sanguinolente qu'on lui donna dans un verre rouge de sang, éprouver un dégoût tel qu'elle supposa boire du sang. Mais encore une fois, c'est Mlle de Sombreuil elle-même qui a déclaré qu'on lui avait accordé la vie de son père à la condition qu'elle boirait du sang d'aristocrate ! !

En somme, Maillard, dont la mémoire est vouée à l'exécration publique, a arraché à la mort une quarantaine de personnes, il faut le reconnaître

« Il était à peine neuf heures du soir, dit Louis Blanc, que déjà dans la grande rue du jardin de l'Abbaye, toute resplendissante de la lueur des flambeaux, on comptait une centaine de cadavres, et ce qu'il y avait de plus horrible, c'est qu'ils gisaient autour des tables que couvraient des bouteilles de vin et des verres teints de sang. Là étaient deux Anglais qui, la lèvre entr'ouverte par un sourire de l'enfer, jouissaient avec délices de ce spectacle et poussaient au massacre par des libations abominables.

« Tenant à la main des bouteilles et des verres, on les vit, à la clarté des torches, offrir à boire aux massacreurs, les presser même, en leur portant le verre à la bouche. »

Vers dix heures les ministres sortaient du conseil, et « Grandpré, qui par sa place avait à rendre compte de l'état des prisons dans la capitale, aborde Danton et veut lui parler de ce qui se passe; mais celui-ci, d'un ton d'impatience qu'accompagnait un geste violent : «Je me f... bien des « prisonniers ! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. » (L. Blanc.)

A la prison de la Force, où un tribunal calqué sur le modèle de celui de l'Abbaye fonctionna toute la nuit, furent aussi massacrés des prisonniers; la princesse de Lamballe s'y trouvait enfermée, elle fut oubliée pendant cette nuit-là, mais le lendemain matin elle reçut la visite de deux gardes nationaux qui l'avertirent qu'on allait la transférer à l'Abbaye.

— Prison pour prison, j'aime autant celle-ci, répondit-elle.

Avant de statuer à son égard, on la fit comparaître devant le tribunal dont nous venons de parler : là, on lui ordonna de jurer la liberté, l'égalité, la haine du roi, de la reine et de la royauté.

— Je prêterai facilement les deux premiers serments, dit-elle, je ne puis prêter le dernier, il n'est pas dans mon cœur.

— Jurez donc, lui cria une voix; si vous ne jurez pas, vous êtes morte.

— Crie : Vive la nation ! dirent quelques autres, et il ne te sera pas fait de mal.

« A ce moment, dit Michelet, elle aperçut au coin de la petite rue Saint-Antoine quelque chose d'effroyable, une masse molle et sanglante sur laquelle un des massacreurs marchait des deux pieds avec ses souliers ferrés. C'était un tas de corps tout nus, tout blancs, dépouillés, qu'on avait amoncelés. C'est là-dessus qu'il fallait mettre la main et prêter serment : cette épreuve fut trop forte. Elle se détourna et poussa ce cri : « Fi! l'horreur ! »

— Élargissez madame, dit alors le président du tribunal improvisé.

Ce fut le signal du supplice.

Un petit perruquier, Charlat, tambour des volontaires, d'un coup de sa pique lui fit sauter son bonnet, mais en même temps effleura son front;

le sang coula : la vue de ce sang fit son effet habituel, tout le monde se rua sur elle, on lui enleva les seins avec un couteau, alors qu'on l'eut déshabillée toute nue, et Charlat lui ouvrit la poitrine et prit le cœur, puis il la mutila à l'endroit le plus secret de son corps.

« Le 15 floréal an VI, lisons-nous dans Louis Blanc, le fils d'un marchand papetier nommé Petit Manin comparut devant le tribunal criminel sous la prévention d'avoir assassiné Mme de Lamballe et de lui avoir arraché le cœur. Il fut acquitté, mais il resta prouvé que le crime avait été commis par un tambour nommé Charlat. »

Un sieur Grison coupa la tête de la princesse; alors ces deux misérables piquèrent chacun au bout de la pique, l'un la tête de la princesse, l'autre le cœur et un autre morceau de chair pantelante, et tous deux s'en allèrent dans la direction du Temple.

« Ce fut une scène effroyable de les voir partir de la Force, emportant au bout des piques, dans cette large et triomphale rue Saint-Antoine, leurs hideux trophées. Une foule immense les suivait muette d'étonnement...

Grison et Charlat entrèrent chez un coiffeur qui lava, tressa et poudra les blonds cheveux de la tête coupée, souillés de sang.

— Maintenant, s'écrièrent-ils, Antoinette pourra la reconnaître.

Et ils reprirent le chemin du Temple, mais on craignait que, mis en goût par cette exécution et les accessoires qui l'avaient suivie, les égorgeurs voulussent faire subir le même sort aux membres de la famille royale, et la commune envoya bien vite des commissaires au Temple; ceux-ci le firent entourer d'un large ruban tricolore.

Lorsque Grison et Charlat arrivèrent, ils demandèrent à être autorisés à circuler sous les fenêtres des chambres occupées par le roi et la reine, ce à quoi non seulement on consentit, mais le roi fut même invité à se mettre à la fenêtre au moment où la tête livide, avec tous ses longs cheveux, venait branlante sur la pique et s'exhaussait à la hauteur des croisées. » (Michelet.)

« La promenade continua par tout Paris sans que nul y mît obstacle. On porta la tête au Palais-Royal, et le duc d'Orléans, qui était à table, fut obligé de se lever, de venir au balcon, de saluer les assassins. »

A la prison des Bernardins on ne tua que soixante-douze détenus; c'était le chiffre de ceux qui s'y trouvaient.

Cependant tous ces cadavres entassés dans les diverses prisons de la capitale pouvaient devenir dangereux au point de vue de la salubrité publique; ceux qui étaient chargés d'y veiller écrivirent dans la nuit du 2 au 3 cette missive au directeur de chacune d'elles :

« Monsieur, vous ferez sur-le-champ enlever les corps des personnes de votre prison qui n'existent plus. Que dès la pointe du jour tout soit enlevé et emporté hors de Paris, dans des fosses profondes bien recouvertes de terre; faites avec de l'eau et du vinaigre laver les endroits de votre prison qui peuvent être ensanglantés, et sablez par-dessus. Vous serez remboursé de vos frais sur vos états. A la mairie ce 3 septembre, une heure du matin.

« *P.-S.*—Employez des hommes au fait, tels que les fossoyeurs de l'Hôtel-Dieu, afin de prévenir l'infection. — Signé Panis, Sergent. »

L'ordre fut exécuté; les morts furent chargés sur des voitures et enterrés dans la campagne, hors la porte Saint-Jacques.

Le 3, les massacres continuèrent, mais ils prirent un caractère plus avilissant; le premier jour on avait tué ceux qu'on considérait comme des ennemis, c'est-à-dire des prêtres et des royalistes, le 3 et le 4, on tua pour le plaisir de tuer; « le massacre qui, le 2, dit Michelet, fut pour beaucoup un effort, devint le 4 une jouissance. Peu à peu le vol s'y mêla. On commença de tuer des femmes. Le 4 il y eut des viols, on tua même des enfants. »

Cette journée du 4 fut en effet celle dont les excès purent être le moins expliqués; les bandes de tueurs s'en prirent aux malheureux parqués à Bicêtre, aux jeunes enfants enfermés dans la maison de correction, et aux femmes de la Salpêtrière.

Des mendiants, des garçons de dix à quinze ans, (33 enfants furent tués) et des filles publiques! (37 femmes furent égorgées à la Salpêtrière.)

Il est bien certain que « les massacreurs étaient parvenus à un état de vertige, d'horrible éblouissement, et comme de fureur hydrophobique, qui leur laissait à peine distinguer ce qu'ils frappaient! »

« Le torrent descendit sa pente, dit Louis Blanc, les exécutions durèrent encore deux jours, et elles produisirent des monstres tels que Charlat, le garçon-boucher Allaigre et le nègre Delorme, lesquels tuèrent pour le seul plaisir de tuer et sans relâche, abritant dans le délire public, les misérables, leur lâche férocité. »

Mais finissons-en avec toutes ces turpitudes et parlons plutôt des volontaires parisiens qui, au lieu de tuer des prisonniers, des femmes et des enfants, allaient bravement offrir leur poitrine aux balles ennemies.

Ceux-là étaient-ils partisans de la royauté ou révolutionnaires? peu importe, ils étaient bons Français et bons patriotes, puisqu'ils allaient vaillamment affronter la mort pour la défense de la patrie, et ils avaient compris que le drapeau de la France est assez large pour abriter toutes les opinions, quand il se déploie pour appeler tous les hommes en état de porter les armes à la rencontre des envahisseurs.

Donc ils étaient nombreux, si nombreux même qu'il fallut modérer leur ardeur et conjurer certains artisans dont la ville ne pouvait se passer, de rester à Paris.

Car, d'un côté, la guerre, et, de l'autre, les fureurs de la discorde politique plongaient la population parisienne dans un état d'anarchie et de prostration des plus périlleux.

Tout travail était suspendu, et naturellement la misère, avec son hideux cortège de privations et de souffrances, guettait dans l'ombre.

Si le drapeau noir flottait à l'Hôtel de ville, dans chaque maison d'artisan la table était en deuil.

Et tandis que l'homme, ne sachant à quoi employer son temps, se promenait par les rues en devisant avec des compagnons sur l'événement du jour, la femme et les enfants, sans pain au logis, se demandaient avec inquiétude qui viendrait à leur secours.

Ce millier de gens qu'avait assassinés une horde de quatre ou cinq cents massacreurs avaient éveillé les appétits sanguinaires d'une foule de malfaiteurs qui n'eussent pas demandé mieux que de continuer la besogne sanglante, mais la masse de la population ne tarda pas à comprendre ce qu'il y avait de honteux dans ces saturnales de meurtres, et une sorte de réaction se déclara tout à coup, surtout lorsqu'on vit nombre de voleurs profiter des terribles événements que nous venons de raconter pour rançonner les honnêtes gens.

De faux officiers municipaux voulaient contraindre les citoyens à leur remettre les bijoux qu'ils possédaient, sous prétexte d'en faire offrande à la patrie.

Trois d'entre eux eurent la tête coupée, un quatrième fut tué par une femme.

La nuit du 16 au 17, un vol considérable s'effectua; dans le garde-meuble pénétrèrent des voleurs protégés par des complices qui avaient formé de fausses patrouilles; ils le dévalisèrent des diamants, pierres fines et bijoux de tous genres qu'il contenait.

Ce vol fit un bruit énorme.

« La nuit, lisons-nous dans *le Moniteur*, a favorisé un grand attentat à la propriété nationale. Des brigands armés, au nombre de quarante, ont volé le garde-meuble de la couronne. Ils sont montés au moyen de cordes par les potences des réverbères qui donnent sur la place de la Révolution et sont entrés par les fenêtres de la colonnade qu'ils ont brisées.

« Deux de ces voleurs ont été pris et subissent un interrogatoire depuis ce matin. Ils se précipitaient de la galerie sur la place lorsqu'on les a arrêtés. On a trouvé beaucoup de diamants dans leurs poches, entre autres le riche hochet du dauphin. Presque tous les diamants et bijoux ont été emportés par ceux qui se sont sauvés. Ils en avaient semé sur leur route, car un domestique a ramassé à huit heures du matin une superbe émeraude au milieu de la rue Saint-Florentin. Il l'a rapportée au garde-meuble.

Le ministre de l'intérieur, le maire et le commandant général ont pris, dès deux heures du matin, des mesures pour garder les issues de Paris. »

Dire la surexcitation du peuple lorsque la nouvelle du vol fut confirmée serait impossible. Il se porta en foule à la Conciergerie, où l'on avait écroué les deux voleurs arrêtés et demanda leur tête.

Chaque fois que, sur des révélations de ceux-ci, les commissaires et la force armée se rendaient au domicile des personnes dénoncées, la foule suivait en vociférant et brandissant les piques dont elle était armée et la force publique avait toutes les peines du monde à protéger les individus qu'on arrêtait.

Ce fut surtout lorsque Chambon et Douligny (les deux voleurs arrêtés dans la nuit du crime) comparurent devant le tribunal criminel dit du 17 août, que le peuple prit une attitude inquiétante. Pendant les quarante-huit heures que durèrent les débats, il ne cessa d'encombrer les abords du Palais et la salle d'audience, mais lorsque la peine de mort eut été prononcée contre les coupables et qu'il fut question de surseoir à leur exécution sur leur promesse formelle de faire des révélations, il fallut un décret de la Convention pour maintenir la foule.

Le public exaspéré voulait absolument voir dans les voleurs des émissaires des émigrés et de la cour, et cette croyance fut habilement exploitée par l'accusateur public, lorsque les complices de Chambon et Douligny comparurent à la barre du tribunal.

— Vous verrez, dit-il, en rapprochant les faits, que l'affaire a été dirigée par la même main, partout, vous verrez une femme orgueilleuse, lascive et cruelle secouant à la fois le flambeau du fanatisme et de la discorde appeler des bords étrangers les hommes les plus atroces pour consommer tant de forfaits.

Dans le langage du temps, cela voulait dire que la reine Marie-Antoinette avait commandé le vol.

Mais à son tour, l'émigration accusa Danton, Sergent et le ministre Roland d'avoir fait faire le coup. Enfin le 16 octobre, les complices arrêtés passèrent de nouveau en jugement, et les débats firent tomber toutes ces sottes accusations; il en résulta clairement que les voleurs étaient de hardis coquins qui avaient tenté de devenir archi-millionnaires par un coup de maître.

Ils furent tous exécutés.

Sur le rapport de Thuriot, l'Assemblée décréta que « quiconque prendrait indûment l'écharpe municipale, serait puni de mort », et quelques jours plus tard elle prit une série de mesures

Un des voleurs fut surpris par une patrouille; il était blotti sur la poterne d'un réverbère des Tuileries.

pour le rétablissement de l'ordre et la sûreté individuelle des citoyens de Paris.

Le 19 septembre, le député Lasource, au nom de la commission extraordinaire, fit rendre un décret qui ordonnait à l'archiviste de convoquer les députés à la Convention nationale pour le lendemain 20 septembre, à quatre heures de l'après-midi, dans la salle de l'édifice national des Tuileries qui leur était destiné et au maire de Paris de fournir une garde aux députés.

Le vendredi 21 septembre, eut lieu la dernière séance de l'Assemblée législative; dès l'ouverture, François de Neufchâteau remettant les pouvoirs de cette assemblée aux membres réunis de la Convention nationale, leur dit :

— Le but de vos efforts sera de donner aux Français la liberté, les lois et la paix : la liberté sans laquelle les Français ne peuvent plus vivre, les lois, le plus ferme fondement de la liberté, la paix, seule et unique but de la guerre. La liberté, les lois, la paix : ces trois mots furent imprimés par les Grecs sur la porte du temple de Delphes, vous les imprimerez sur le sol entier de la France. »

A la fin de ce discours, des commissaires de la Convention nationale entrèrent, M. Grégoire à leur tête. Il s'exprima ainsi :

— Citoyens, la Convention nationale est constituée. Nous venons, de sa part, vous annoncer qu'elle va se rendre en ces lieux pour y commencer ses séances.

M. François répondit :

— Je dois vous annoncer au nom de l'Assemblée qu'elle a arrêté d'aller elle-même chercher la Convention nationale, de la conduire dans le lieu de ses séances et de lui témoigner les sentiments que lui inspirent les représentants du souverain.

Et les commissaires sortirent, aux acclamations de tous les spectateurs.

Cambon, qui présidait, dit alors que le procès-verbal était clos et la session terminée.

Au même instant, tous les députés se levèrent, quittèrent leur siège, se rendirent aux Tuileries et revinrent peu d'instants après (il était midi) installer dans le lieu de leurs séances les députés à la Convention nationale.

Ainsi finit l'Assemblée législative dont la session dura une année et qui, pendant ce laps de temps, rendit douze cents lois.

Le nombre des députés à la Convention avait été fixé à 749, les élections furent anti-monarchiques; à Paris la députation se composait de 24 membres, parmi lesquels on comptait: Robespierre aîné et Robespierre jeune, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Marat, Lavicomterie, Legendre, Panis, Sergent, Fréron, Fabre d'Églantine, David, Philippe-Égalité, etc.

Ce dernier nom était celui qu'avait adopté l'ex-duc d'Orléans et qui lui avait été proposé par Manuel; le conseil général régularisa le changement de nom par cette délibération en date du 15 septembre : « Sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince français, le conseil général arrête : 1° Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille : Égalité; 2° le jardin connu jusqu'à présent sous le nom de Palais-Royal s'appellera désormais jardin de la Révolution; 3° Louis-Philippe-Joseph Égalité est autorisé à faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté. »

Ce mélange de prince et de jardin tous deux changeant de dénomination est assez réjouissant.

Le jardin demeura silencieux, mais le prince crut devoir répondre à la gracieuseté du conseil général par cette lettre :

« Citoyens, j'accepte avec une reconnaissance extrême le nom que la commune de Paris vient de me donner; elle ne pouvait en choisir un plus conforme à mes sentiments et à mes opinions. Je vous jure, citoyens, que je me rappellerai sans cesse les devoirs que ce nom m'impose, et que je ne m'en écarterai jamais. Je suis votre concitoyen, signé L.-P.-Joseph Égalité. »

Marat avait soutenu la candidature de l'ex-duc, il lui demanda 15,000 livres pour les bons offices qu'il lui avait rendus et un placard en ce sens, portant la signature de Marat, fut affiché dans les rues de Paris.

Nous avons vu que les nouveaux députés avaient été convoqués pour le 20 aux Tuileries.

Ils tinrent ce jour-là une séance préparatoire dans la salle des Cent-Suisses sous la présidence de Faure, doyen d'âge, et constituèrent leur bureau avec Pétion pour président, Brissot, Camus, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Vergniaud et Condorcet comme secrétaires.

C'était le triomphe des girondins.

Le 21, il y eut nouvelle séance aux Tuileries, d'où ils passèrent, comme on l'a vu, à la salle du Manège, car, par suite de travaux d'appropriation, la Convention ne put s'installer aux Tuileries que le 10 mai 1793.

Le moment où la formidable assemblée prit séance fut la véritable ouverture de l'ère révolutionnaire; nous allons en retracer les principales phases.

Disons tout d'abord que sous la présidence de Pétion, Collot-d'Herbois proposa au début de la séance l'abolition de la royauté.

A ces mots, la salle entière retentit d'applaudissements.

Cependant quelques députés demandaient une délibération calme.

« Eh! qu'est-il besoin de discuter, s'écria l'évêque constitutionnel Grégoire, les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. »

Sur ce, la proposition de l'abbé Grégoire fut mise aux voix et adoptée en ces termes : « La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France. »

En conséquence, la République fut proclamée au milieu de nouveaux et longs applaudissements.

A quatre heures, un municipal, entouré de gendarmes à cheval et suivi d'une foule nombreuse, se rendit devant la tour du Temple et proclama la République sous les fenêtres de la famille royale.

Les bourgeois de Paris illuminèrent.

Le lendemain, la Convention vota le renouvellement de tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires et, sur les instances de Danton, elle décida que dorénavant le peuple pourrait choisir ses juges parmi tous les citoyens indistinctement.

Mais à peine la Convention avait-elle commencé ses travaux qu'une lutte formidable éclata entre les girondins et les montagnards. Le 13 septembre, un député girondin s'écria à la tribune qu'il était temps d'élever des échafauds pour les assassins et pour ceux qui provoquaient à l'assassinat, et il ajouta : « Il y a peut-être quelque courage à s'élever ici contre les assassins. »

C'était désormais une guerre à mort entre les deux partis.

Le 25, Marat parut aussi à la tribune et, après avoir rappelé tous ses ennemis à la pudeur, déclara qu'il était partisan d'une dictature triumvirale, et ajouta que Robespierre et Danton étaient partisans de cette dictature.

Une tempête suivit ces paroles, les modérés montrèrent le poing à Marat et les cris : « A l'Abbaye! » se firent entendre.

Marat, très calme, se contenta de lire un article de son journal et, tirant un pistolet de sa

poche, déclara qu'il se serait brûlé la cervelle si un décret d'accusation avait été rendu contre lui.

La Convention coupa court au scandale en passant à l'ordre du jour et en proclamant l'unité et l'indivisibilité de la République.

Le 1er octobre, tous les membres de la Convention se rendirent en corps à quatre heures et demie sur la terrasse des Feuillants pour voir défiler 3,000 gendarmes qui partaient le lendemain pour l'armée du Nord, sous les ordres du colonel Verrières.

En vertu d'une décision du corps municipal, le 2 octobre, il fut envoyé dans chacune des quarante-huit sections un registre par ordre alphabétique, sur lequel durent être inscrits les noms, âges et qualités des citoyens de Paris, et des cartes uniformes devant être distribuées à chaque citoyen ; ces cartes devaient être présentées à l'ouverture des assemblées communales pour l'élection du maire, du procureur de la commune, des deux substituts et de tous les membres tant du corps municipal que du conseil général.

Le 3 octobre, la Convention procéda à l'élection du ministre de la guerre ; le citoyen Pache fut élu par 434 voix.

Le même jour, le conseil général de la commune fit connaître les termes d'un arrêté qu'il avait pris le 29 septembre, ordonnant que « Louis le dernier » serait transféré dans la grosse tour du Temple et que les officiers municipaux auraient seuls la clef de son appartement, que les gardes nationaux n'y pourraient entrer sans leur réquisition expresse, et nomma six commissaires pour exécuter ledit arrêté et pour ôter au ci-devant roi plumes, encre, papier, crayons et armes.

Le 9, le conseil général de la commune arrêta qu'il serait envoyé à chacune des 48 sections un registre à l'effet d'y inscrire les procès-verbaux des différentes arrestations qui y seraient faites.

Une fête civique pour célébrer les succès des armes de la République en Savoie fut donnée le 14 octobre.

Dès huit heures du matin « les 60 drapeaux et flammes de la garde nationale se rendirent sur la place de la maison commune ; les 12 excédant le nombre des sections et les flammes furent reçus par la commune. Chaque section armée fournit 100 hommes, non compris les sergens et canonniers. »

Un cortège militaire, composé d'un peloton de cavalerie, de 25 gendarmes, d'un trompette, un timbalier, un officier, un peloton de musique, 32 tambours, un peloton de sapeurs et canonniers de 24 hommes de la 1er légion, de 12 cavaliers, d'un peloton de musique, 16 tambours, un peloton de sapeurs et canonniers et la 2me légion avec ses drapeaux, « ainsi de suite de légion en légion » ; puis des différents corps de gendarmerie à pied, des ex-gardes françaises, des vainqueurs de la Bastille, des gardes des ports, des membres des tribunaux, de 24 membres de la Convention et des corps constitués, des commissaires de chaque section, se rendit sur la place de la Révolution et fit le tour de la statue de la Liberté, tandis que des salves d'artillerie tonnaient et que la musique jouait la *Marseillaise*. Le retour se fit par les boulevards.

Le scrutin du 15 octobre pour l'élection du maire de Paris donna 13,899 voix à Pétion sur 15,474 votants ; le reste des voix s'éparpilla sur plusieurs candidats : Bailly l'ancien maire n'eut que 2 voix ; Danton en obtint 11 et Robespierre 23. Pétion fut élu, mais il refusa d'accepter, se fondant sur l'incompatibilité des fonctions de maire avec celles de député.

Une seconde élection fut donc indiquée pour le 22, le scrutin dépouillé le lendemain ne donna pas de majorité ; il y eut ballottage, et l'élection fut renvoyée au 29, mais ce jour-là il fut annulé par le corps municipal, attendu que les sections n'y avaient pas procédé le même jour, et il fut encore renvoyé au 11 novembre ; cette fois les électeurs donnèrent la pluralité de leurs suffrages (4,910) au citoyen d'Ormesson qui s'empressa d'écrire à la municipalité pour lui faire connaître qu'il lui était impossible de se rendre au vœu de ses concitoyens, et un nouveau scrutin fut encore indiqué pour le 24 novembre.

Décidément, il y avait du tirage pour cette élection et les électeurs se fatiguaient, car le scrutin du 24 novembre ne donna au médecin Chambon que 3,632 voix et à l'accusateur public Luillier 2,491. Il y eut donc un nouveau ballottage, et le scrutin fut renvoyé au 30.

Enfin, ce jour-là, Chambon réunit 7,358 voix et fut proclamé maire de Paris.

Ça n'avait pas été sans peine.

Dans sa séance du 23 octobre, la Convention décréta que les émigrés étaient bannis à perpétuité du territoire de la République et que ceux qui y rentreraient seraient punis de mort, sans déroger à la loi qui condamnait à mort les émigrés pris les armes à la main.

Le même jour, Jean Bion, étudiant, Gautier de Latouche, conseiller au parlement de Paris, de Bernage, ex-garde du corps, Santon, officier d'artillerie, et de Mirambel, ex-garde du corps, furent guillotinés comme émigrés, en même temps que Picard dit le Lorrain, voleur du garde-meuble.

Le 29, deux frères, Godefroy de Lessart et Godefroy de Mingré, autres émigrés rentrés, furent aussi exécutés ; Mingré cria : Vive le roi ! au moment où la tête de son frère tombait sous le couteau de la guillotine.

On lit dans le *Journal de Paris* du 27 octobre : « Temple 26 octobre : Mme Élisabeth, Mme Antoinette et sa fille ont pris possession hier soir de leur nouvel appartement au troisième étage de la grande tour au-dessus de Louis XVI. Cet appartement est composé de quatre pièces très

bien ornées, dont deux à cheminée, des poêles dans les deux autres. Le fils de Capet couche dans la chambre de son père. On lisoit sur une pendule de la chambre de Louis : Le Pautre, horloger du roi. On a effacé le nom de roi et l'on y a substitué celui de République. La ci-devant famille royale descend de la tour à la garde montante et se promène dans le jardin.

Pendant ce temps, les membres de la Convention se querellaient en termes très vifs. Les citoyens députés n'y allaient pas de main morte ; sur la proposition de Buzot, il avait été projeté de donner à la Convention une garde de 4,470 hommes ; la montagne tonna contre cette prétention, qui produisit un tel scandale que les sections envoyèrent à la Convention une députation dont le langage énergique fut le signal d'un vacarme épouvantable, et le conventionnel Guadet lui répondit que la Convention n'avait d'ordre à recevoir que du peuple français.

Le fossé se creusait de plus en plus entre la montagne, soutenue par la commune de Paris, et la gironde.

Et, naturellement, les luttes de la Convention avaient un écho dans la rue.

Le 27 octobre, on dénonça à la commune une affiche placardée au café de Chartres (Palais-Royal) portant ces mots : « Il faut pendre Marat ! » et plus bas : « Quiconque enlèvera cette affiche sera pendu sur-le-champ. »

Au café de Foy on se battait journellement à coups de canne et de bâton.

Le 5 novembre, l'arrestation de trois voitures d'armes dans la rue de Charenton jeta une vive inquiétude ; le bruit se répandit que 40,000 hommes menaçaient les habitants des faubourgs, et déjà on parlait de se mettre en défense, mais l'ordre se rétablit lorsqu'on apprit que ces armes étaient destinées aux bataillons de volontaires qui partaient pour la frontière.

On vivait à cette époque dans un état de soupçon et de défiance perpétuel, et les accusations réciproques dont les girondins et les montagnards abusaient à la tribune entretenaient cet état chez tous les particuliers, qui se demandaient chaque jour en qui ils pouvaient placer leur confiance.

On ne voyait partout que des conspirateurs et des traîtres.

L'exemple était donné par les membres de la Convention, qui s'accusaient mutuellement et se menaçaient sans cesse ; mais aux querelles de Robespierre, de Louvet, de Barbaroux, allait succéder un fait de nature à surexciter bien plus encore l'opinion publique : la mise en accusation du roi.

Ce fut dans la séance de la Convention du 7 novembre, que fut agitée cette grande question, sur le rapport de Mailhe, rapporteur du comité de législation, mais déjà elle était à l'ordre du jour par la ville, et dans les rues, les promenades publiques, on demandait tout haut quand enfin on se déciderait à juger Capet — car c'était ainsi qu'on désignait alors l'ex-roi de France. « Au Palais-Royal, on vit des bandes d'hommes en délire traverser le jardin et se répandre dans les rues circonvoisines en agitant des sabres et en criant : A la guillotine, Capet ! Les sections députaient à la commune pour lui exprimer d'homicides vœux. Les harangueurs de carrefour choisissaient pour texte le jugement du prisonnier du Temple. Son sort final entrait dans la composition des scènes dramatiques que les baladins jouaient sur les places publiques. »

La discussion sur le rapport qui concluait à la mise en jugement du roi par la Convention commença le 13 novembre, mais elle fut ajournée.

Le 15, un commissaire vint à la commune annoncer que Louis XVI était indisposé et que Marie-Antoinette l'était aussi : « Que ces deux prisonniers prennent de la tisane aux quatre fleurs. » Le 16, un nouveau bulletin annonça du mieux dans leur état, un second dans la soirée confirma l'amélioration. Cependant le 19, le bruit de la mort du roi se répandit dans Paris et un rassemblement se forma à la porte du Temple : le citoyen Truchon, commissaire, fut invité à prendre des renseignements exacts sur la santé du prisonnier et à en donner connaissance au peuple, ce qui fut fait ; le rassemblement se dissipa, on ne craignit plus que la mort naturelle frustrât l'échafaud de la proie qui lui était promise.

Le 20, le serrurier Gamain fit connaître au ministre Roland que Louis XVI avait fait construire une armoire de fer dans laquelle se trouvaient des papiers compromettants. Roland se hâta de s'en emparer et de les emporter.

Cette armoire de fer trotta bientôt dans l'imagination populaire et devint la base de nouveaux bruits de complots éventés. Au reste, la rue devenait de plus en plus fiévreuse et irascible, et le brasseur Santerre, devenu général, informé qu'il existait une fermentation sourde dans le faubourg sous le prétexte que le prix de la chandelle était trop élevé, engagea très vivement la municipalité à faire mettre le prix de la chandelle en harmonie avec celui du suif qui était de 11 sols la livre.

Quant aux scènes de désordre qui avaient lieu dans le Palais-Royal, le corps municipal, ayant égard à une pétition des marchands et locataires des maisons qui en dépendaient, arrêta que tout colporteur et marchand ambulant, non permissionné ou patenté, ne pourrait y vendre ni exposer et distribuer aucun imprimé ni aucune gravure contraire à la décence et aux bonnes mœurs.

« Qui que ce soit ne pourra tenir maison de jeu ; tous les mendians seront arrêtés ainsi que ceux et celles qui commettroient des indécences dans toute l'étendue du jardin, des galeries ou

F. Roy, éditeur. — 3.1

Le roi Louis XVI à la barre de la Convention

Imp. Charaire et Fils.

La famille royale installée au Temple. (Page 244, col. 1.)

du pourtour. Les patrouilles sont autorisées à prévenir autant qu'elles le pourront toutes rixes qui tendroient à troubler l'ordre public. Le comité de la section de la butte des Moulins, le commissaire de police de ladite section le commandant général, et singulièrement le commandant de ladite section armée, sont chargés de l'exécution du dit arrêté »

Le 25 novembre, le conseil général arrêta que des commissaires rédigeraient dans le plus court délai l'histoire de la révolution du 10 août, laquelle serait imprimée et envoyée aux 48 sections, et qu'il en serait déposé un exemplaire au secrétariat de la maison commune ; de plus, le citoyen Duvivier fut chargé de faire frapper une médaille en cuivre, pour constater « la Révolution mémorable du 10 août. »

Dans la journée du 2 décembre, on cria dans les rues, et particulièrement dans les avenues et jusqu'à la porte de la salle de la Convention, une brochure intitulée : *Donnez-nous du pain ou egorgez-nous.*

Le même jour, le conseil général de la commune de Paris envoya une pétition à la Convention, l'invitant à accélérer le procès de Louis XVI et demandant que la question fût ainsi posée : 1° Louis est-il digne de mort ? 2° est-il avantageux pour la République qu'il périsse sur l'échafaud ?

Cette pétition fut prise en considération le lendemain et, sur la motion de Pétion, la Convention déclara, à la presque unanimité, que Louis serait jugé par elle.

Le 4, la discussion s'ouvrit et, sur la proposition du même, elle décida que pour le procès, les séances dureraient depuis onze heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le 6, la Convention décréta que les commissions des vingt-quatre de législation et de sûreté générale, nommeraient, chacune dans son sein, trois

membres qui se réuniraient à la commission des douze; que cette commission présenterait le 10 l'acte énonciatif des délits dont Louis XVI était accusé et les pièces à l'appui; que le 11, la Convention discuterait cet acte; que le 12, le roi serait traduit à sa barre et qu'enfin le 13, on statuerait sur son sort.

Ce même jour 6, le conseil général de la commune arrêta que toute espèce d'instruments tranchants et autres armes offensives et défensives seraient enlevés aux prisonniers du Temple, ainsi qu'aux personnes qui les servaient ou les approchaient de près; que tous les comestibles qu'on leur servait seraient dégustés par les préposés à leur service, et que tout ce qui entrerait dans la tour du Temple serait examiné.

En exécution de cet arrêté, on leur enleva les rasoirs, ciseaux, couteaux, lancettes, compas, « instrumens pour les pieds, compas pour rouler les cheveux », canifs, nécessaires de chasse, etc.

La translation du roi à la Convention s'effectua en effet le 11.

Le même jour, « en vertu de la lettre du procureur syndic du département, les citoyens sont invités à illuminer pendant tout le tems que durera le procès de Louis Capet et de sa famille. »

Après l'interrogatoire qu'il subit à la barre de la Convention, Louis XVI rentra au Temple. « Il a dîné et soupé en même tems. Il a mangé six petites côtelettes et un morceau de volaille, il a bu deux verres de vin blanc et un petit verre d'alicante et s'est couché. »

Ce jour-là, Chaumette fut proclamé procureur de la commune.

Le procès de Louis XVI dura, on le sait, jusqu'au 16 janvier.

Pendant ce temps, la commune prenait les mesures les plus minutieuses pour empêcher l'arrivée à Paris des émigrés, dont on craignait la rentrée, et il fut question d'ordonner des visites domiciliaires chez les particuliers, afin de s'assurer que des émigrés ne s'y tenaient pas cachés.

Un arrêté du conseil général de la commune ordonna que les portes des églises seraient fermées depuis le 24 décembre, neuf heures du soir, jusqu'au lendemain, 25, six heures du matin; cet arrêté produisit beaucoup d'agitation dans un grand nombre de paroisses, et des députations de plusieurs membres du conseil furent envoyées dans quelques-unes où, malgré la défense, la messe de minuit avait été célébrée; cependant cette agitation fut locale, et l'ordre général ne fut point troublé.

Le 26, le roi comparut pour la seconde fois à la barre de l'Assemblée, il y eut peu de monde sur son passage; au reste, par mesure de précaution, la commune avait ordonné que toutes les fenêtres fussent fermées; quelques cris : « A la guillotine ! » se firent entendre, mais ils demeurèrent isolés.

Le procès du roi était la question qui préoccupait tout le monde, et les orages qu'il suscitait à la Convention avaient leur contre-coup dans la ville, car, pendant ce temps, la crise du travail se développait; l'agitation avait fait fuir « et les arts nourriciers du pauvre et la douce fraternité sans laquelle on ne peut jouir ni de la liberté, ni de l'égalité », ainsi que ledit le conventionnel Jean Debry à la tribune.

La misère était grande et la passion politique surexcitait les plus mauvais instincts; aussi l'année finit-elle par un meurtre : un nommé Louvais, accusé d'être un espion de la Fayette, fut massacré, « et telle était la fureur des meurtriers que, ne voulant pas d'un brancard pour le transport de leur victime, ils traînèrent le cadavre depuis le faubourg jusqu'à la morgue. »

Comme bien on le pense, les travaux d'édilité furent peu nombreux en 1792; cependant il s'en exécuta quelques-uns.

La ruelle d'Hébert, commençant à la rue de Chaillot et finissant à la rue du chemin de Versailles, fut percée en 1792; on l'appela peu de temps après ruelle Sainte-Périne, en raison de son voisinage avec l'hospice de ce nom; puis en 1806, elle prit le nom de ruelle Sainte-Geneviève, parce que les bâtiments de Sainte-Périne avaient été occupés par des chanoinesses de Sainte-Geneviève. Cette ruelle est devenue la rue Kepler.

Ce fut aussi en 1792 que la rue de la Madeleine fut ouverte, sur les terrains appartenant à M. de Montessuy, et fut réunie à l'ancienne rue L'Évêque qu'elle continua (la rue L'Evêque s'appela aussi rue de l'Abreuvoir l'Evêque).

« Tout le vaste terrain, lisons-nous dans le *Dictionnaire* des frères Lazare, circonscrit au midi par le quai Billy, au nord par le rond-point des Champs-Élysées, à l'est par l'allée des Veuves, et à l'ouest par la rue Marbeuf, était connu avant la Révolution sous le nom de Marais des Gourdes. Il appartenait encore en 1789 aux dames de la Visitation Sainte-Marie de Chaillot; leur communauté ayant été supprimée en 1790, tous leurs biens devinrent propriétés nationales. Une partie de ce terrain fut vendue le 17 juillet 1792, à Jean-Étienne Lesecq, banquier à Paris. Ce financier traça d'abord un chemin sur lequel il construisit douze bâtiments qui firent donner à cette localité le nom de passage des Douze maisons », nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Le 16 février 1792, le corps municipal autorisa le percement de la rue Neuve des Mathurins pour la partie comprise entre les rues de l'Arcade et de la Madeleine, c'est-à-dire sur les dépendances du couvent des bénédictines de la Ville l'Évêque et qui appartenaient à M. de Montessuy; quant à la partie aboutissant à la rue de la Chaussée d'Antin et qui longeait les terrains qui avaient appartenu aux religieux Mathurins, elle existait déjà sous le nom de ruelle des Mathurins; au-

jourd'hui le boulevard Haussmann a supprimé tout ce bout de rue.

Une autre rue fut encore ouverte sur les terrains de M. de Montessuy par l'arrêté du 16 février, ce fut la rue Notre-Dame de Grâce qui allait de la rue de la Madeleine à celle d'Anjou. Toutefois ce nom ne lui fut donné que le 9 mai 1820; jusque-là elle était restée sans dénomination. C'est aujourd'hui la rue Tronçon du Coudray.

Enfin, en vertu d'un arrêté du corps municipal en date du 19 avril 1792, le sieur Cottin fut autorisé à ouvrir sur des terrains qui lui appartenaient deux rues; l'une parallèle à la rue Louvois et l'autre en prolongement de la rue Chabanais. Ces deux rues furent percées, la première prit le nom de rue Rameau, en l'honneur du compositeur J.-P. Rameau, l'autre fut la rue Lulli, ainsi nommée en mémoire du compositeur Lulli. Seulement, l'entrepreneur commit une erreur dans le percement, et la rue ne se trouva pas en face la rue Chabanais; le 29 nivôse an v, un arrêté de l'administration centrale voulut faire redresser la rue au moyen d'un nouveau percement, mais il n'y fut pas donné suite, et la rue demeura ce qu'elle est.

Le 1er janvier 1793, la commune délibéra sur le nom définitif à donner à la fête des Rois; l'avant-veille, le conseil général avait décidé que cette fête serait appelée fête des sans-culottes, mais ce nom fut contesté : on proposa successivement les noms de fête des Philosophes, du Peuple, de la République, mais celui de fête des Sans-culottes fut définitivement adopté.

Depuis qu'on avait massacré les prisonniers de l'Abbaye, on les avait remplacés par d'autres, et au 1er janvier on en comptait trente, y compris quatre arrêtés la veille : Gauthier, rédacteur de *la Feuille du matin*, la Pie de la Fage, rédacteur de *l'Avertisseur* et deux officiers.

La situation de Paris n'était pas brillante, car dans la séance du 5, le maire de Paris vint en rendre compte à la Convention, et voici la substance de son rapport :

« Le procès de Capet, les billets de la maison de secours (que les boulangers refusaient) la cherté des subsistances, le défaut d'ouvrage, l'infidélité des agents de la poste, le manque d'armes, l'impunité des crimes et l'administration de Roland sont autant de causes de fermentation.

« Les maisons de jeu et de débauche sont des repaires ou s'assemblent les ennemis de la chose publique.

« Les prêtres travaillent sourdement contre la tranquillité. Les prêtres assermentés sont plus suspects que les prêtres réfractaires.

« Les émigrés se travestissent sous toutes les formes; ils vont dans les assemblées de sections; ce sont eux qui font toutes les propositions sanguinaires qu'on y entend, etc.

Et le maire finit par demander des lois répressives, la Convention ordonna l'impression du rapport.

Le 2, avait été présenté au bureau de la commune un carton appartenant à la Fayette et qui contenait des titres et un drapeau blanc. Il avait été trouvé chez un particulier, le 4, le citoyen Durfort représenta ce carton, et le procureur général Chaumette demanda que le drapeau fût foulé aux pieds par le président du conseil général et qu'il fût brûlé ensuite.

Le président descendit alors de son estrade et marcha sur le drapeau, tous ses collègues l'imitèrent; le conseil arrêta ensuite que le drapeau serait remis à l'accusateur public, avec invitation à le faire brûler en place de Grève le jour de la fête des Sans-culottes.

Le 10, l'assemblée générale de la section de la cité « considérant la licence effrénée que se permettent les directeurs de divers spectacles en donnant des pièces dont l'incivisme ne peut que corrompre l'esprit public, arrête que le corps municipal sera invité à veiller à ce qu'il ne se passe rien de contraire aux principes du vrai patriotisme et des bonnes mœurs. »

Cet arrêté visait *l'Ami des lois*, que le citoyen Laya faisait représenter sur le théâtre de la Nation, et dont il avait offert un exemplaire à la Convention qui l'avait accepté.

Cette pièce, au dire des membres de la section, excitait « une commotion dangereuse. »

Mais la Convention ne ratifia pas la conduite du conseil général qui était allé jusqu'à défendre la représentation de *l'Ami des lois* le peuple s'était porté au théâtre et avait demandé la pièce avec une telle insistance que le maire de Paris s'y rendit pour mettre le holà, mais il fut retenu par le peuple qui voulut être fixé sur l'heure relativement à la permission de jouer la pièce. Le maire en référa à la Convention, qui cassa l'arrêté du conseil et ordonna la représentation.

Le décret fut lu au public, qui trépigna d'aise, et la pièce jouée sans donner lieu à aucun incident.

Mais qui ne fut pas content, ce fut le conseil général; le maire, qui était demeuré par force au théâtre, reçut un message de la commune, lui demandant compte sur-le-champ de sa conduite.

Il s'empressa de quitter la salle et d'aller se justifier, mais il reçut un blâme sévère.

Le 12 au soir, la nouvelle se répandit que, dans la séance de ce jour, la commission des douze avait fait mettre en arrestation dans leur maison « onze députés à l'Assemblée législative, suspectés de connivence avec la cour pour surprendre un décret à cette assemblée. »

Le 13, un décret porta que les fédérés feraient, concurremment avec les Parisiens, le service de garde près la Convention et qu'ils seraient incessamment organisés.

Le 16 était le jour fixé pour le prononcé du jugement du roi; l'avant-veille la municipalité craignant du trouble dans la ville, prit un arrêté qui défendait d'ouvrir les spectacles les 14 et 15.

Il est vrai que Paris était dans un singulier état d'effervescence; à la section des Gravilliers, on avait proposé d'instituer un jury pour juger ceux des membres de la Convention qui ne voteraient pas pour la mort du roi; dans d'autres, on proposa de fermer les barrières; aux Jacobins, le président s'était écrié : « Je suis en insurrection moi ! j'assassine le premier rolandiste, brissotin, feuillant et girondin que je rencontre. »

Au reste tous les clubs étaient en ébullition.

Il était temps que le jugement fût rendu; tout nouveau délai eût amené des troubles sanglants.

Dans cette journée du 16, le feu prit à la cheminée d'une chambre où logeait le porteur de bois au palais du Temple, il se forma aussitôt un rassemblement assez considérable et un certain nombre de gens entra dans la cour.

Aussitôt le bruit se répandit qu'on avait mis le feu au Temple pour sauver le roi pendant le tumulte qui résulterait de l'événement et les bâtiments furent immédiatement entourés par une forte garde. Bientôt, on apprit que le feu était éteint, et que c'était un simple accident.

Pendant ce temps, on procédait à la Convention à l'appel nominal des députés afin qu'ils eussent à se prononcer sur ces trois questions qui leur étaient posées :

Louis est-il coupable?

La décision quelle qu'elle soit sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?

Quelle peine Louis a-t-il encourue?

Sept cent vingt et un membres votèrent : 683 répondirent oui sur la première question, 423 rejetèrent la seconde, et 387 se prononcèrent pour la peine de mort.

Le même jour, on lut à la commune un arrêté de la société fraternelle et républicaine des fédérés des divers départements et d'une députation des 48 sections portant que le lendemain les 48 sections, les fédérés et les jacobins se rendraient à la place du Carrousel pour y prêter le serment d'exterminer tous les tyrans, la municipalité était invitée à y assister.

Sur les conclusions de Chaumette, le conseil arrêta qu'il se rendrait le lendemain à midi, en corps au Carrousel pour cette fédération et que le serment prêté à la commune par les Marseillais serait lu à la cérémonie qui eut lieu en effet, devant un grand nombre de spectateurs qui applaudirent vivement à cette prestation de serment.

La commune prit aussi, le 18, un arrêté aux termes duquel un jeune chêne devait être planté sur la place du Carrousel, ce qui engagea le le club des Jacobins à lui envoyer le 19 une adresse pour la féliciter de cette grande pensée et l'inviter à entourer « l'arbre de la fraternité de 84 piques formant faisceaux et portant le nom de chaque département et à désigner désormais la place du Carrousel sous le nom de place de la fraternité. »

Le citoyen Rabit, commissaire à la section du Louvre, offrit à la commune les 84 piques, et le conseil adopta avec enthousiasme l'offre et les invitations des jacobins.

Le 20, le Pelletier de Saint-Fargeau, député de l'Yonne, dînait au Palais-Royal chez le restaurateur Février, et y fut assassiné. Voici comment son collègue Maure raconta le fait le lendemain à la Convention :

« Il fut accosté, dit-il, par six particuliers sortis d'un cabinet voisin. L'un d'eux en s'approchant dit : « Le voilà ce scélérat, ce coquin de « Saint-Fargeau. — Il est vrai, leur répondit-il, je « suis Saint-Fargeau, mais je ne suis point un scé« lérat. — Cependant tu as voté pour la mort du « roi. — Oui, répondit Saint-Fargeau, parce que « ma conscience m'ordonnait de voter ainsi. » A ces mots Pâris tira de dessous son habit un sabre nu appelé briquet et l'enfonça dans la partie gauche du bas ventre de notre collègue, lui fit une blessure profonde de quatre pouces et eut le temps de s'évader à l'aide de ses complices. Saint-Fargeau fut emporté dans sa maison. Il était mon ami, je me suis rendu auprès de lui, je l'ai trouvé étendu sur le lit de mort. Il n'a proféré qu'une seule parole : « J'ai froid. » Citoyens, notre collègue est mort de sa blessure aujourd'hui à une heure du matin. »

Pâris était un ancien garde du corps du roi; son signalement fut envoyé dans tous les départements. Il était ainsi désigné : taille de 5 pieds 5 pouces, barbe bleue, cheveux noirs, teint basané, belles dents, vêtu d'une houppelande grise, revers vert, collet blanc, chapeau rond. Mille écus de récompense furent promis à qui le livrerait. Personne ne les gagna, Pâris se suicida à Forges-les-Eaux au moment où l'on venait pour l'arrêter.

Le conseil exécutif fit publier le 20 janvier cette proclamation :

« Le conseil exécutif provisoire, délibérant sur les mesures à prendre pour l'exécution du décret de la Convention nationale des 15, 17, 19 et 20 janvier 1793, arrête les dispositions suivantes :

1° L'exécution du jugement de Louis Capet se fera demain lundi 21 ;

2° Le lieu de l'exécution sera la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et les Champs-Élysées ;

3° Louis Capet partira du Temple à huit heures du matin, de manière que l'exécution puisse être faite à midi ;

4° Des commissaires du département de Paris, des commissaires de la municipalité, deux membres du tribunal criminel assisteront à l'exécution ; le secrétaire greffier de ce tribunal en dressera le procès-verbal et lesdits commissaires et

— Je suis en affaire, dit-il avec autorité; attendez-moi là, je serai à vous.

En disant ces paroles, il ferma la porte, et vint se jeter aux genoux de l'abbé Edgeworth.

— Tout est consommé, lui dit-il, monsieur, donnez-moi votre bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin.

Il se releva bientôt, et, sortant de son cabinet, il s'avança vers les gens qui était au milieu de la chambre à coucher. Leurs visages n'annonçaient rien moins que l'assurance; ils avaient cependant tous leurs chapeaux sur la tête. Le roi s'en aperçut et demanda aussitôt le sien. Tandis que Cléry, baigné de larmes, court le chercher :

— Y a-t-il parmi vous quelque membre de la commune? dit le roi. Je le charge de déposer cet écrit.

C'était son testament, qu'un des assistants prit de la main du roi.

— Je recommande aussi à la commune Cléry, mon valet de chambre, des services duquel je n'ai qu'à me louer. On aura soin de lui donner ma montre et tous mes effets, tant ceux qui sont ici que ceux qui ont été déposés à la commune; je désire également, qu'en récompense de l'attachement qu'il m'a témoigné, on le fasse passer au service de la reine, ma femme (car le roi dit tous les deux).

Personne ne répondant :

— Marchons, leur dit le roi d'un ton ferme.

A ces mots, toute la troupe défila. Le roi traversa la première cour (autrefois le jardin) à pied; il se retourna une ou deux fois vers la tour, comme pour dire adieu à tout ce qu'il avait de plus cher en ce bas monde; et, au mouvement qu'il fit, on voyait qu'il rappelait sa force et son courage.

A l'entrée de la seconde cour se trouvait une voiture de place; deux gendarmes tenaient la portière.

A l'approche du roi, l'un d'eux y entra le premier, et se plaça sur le devant, le roi monta ensuite et fit asseoir l'abbé Edgeworth à côté de lui dans le fond; l'autre gendarme y sauta le dernier et ferma la portière.

La marche dura près de deux heures. Toutes les rues étaient bordées de plusieurs rangs de citoyens armés tantôt de piques et tantôt de fusils. En outre, la voiture elle-même était entourée d'un corps de troupes important, et formé sans doute de tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans Paris. Pour comble de précaution, on avait placé en avant des chevaux une multitude de tambours, afin d'étouffer par ce bruit les cris qui auraient pu se faire entendre en faveur du roi. Mais, comment aurait-on entendu? Personne ne paraissait ni aux portes ni aux fenêtres, et l'on ne voyait dans les rues que des citoyens armés.

C'est l'abbé d'Edgeworth qui va lui-même raconter la fin du drame; plus que personne il fut à même de donner des renseignements d'une rigoureuse exactitude.

La voiture parvint ainsi, dans le plus grand silence, à la place Louis XV, et s'arrêta au milieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé autour de l'échaufaud : cet espace était bordé de canons; et, au delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une multitude en armes.

« Dès que le roi sentit que la voiture n'allait plus, il se retourna et me dit à l'oreille :

« — Nous voilà arrivés, si je ne me trompe. »

« Mon silence lui répondit que oui. Un des bourreaux vint aussitôt lui ouvrir la portière; mais le roi les arrêta, et appuyant sa main sur mon genou :

« — Messieurs, leur dit-il d'un ton de maître, je « vous recommande monsieur que voilà; ayez soin « qu'après ma mort, il ne lui soit fait aucune in« sulte; je vous charge d'y veiller. »

« Ces deux hommes ne répondant rien, le roi voulut reprendre d'un ton plus haut, mais l'un d'eux lui coupa la parole.

« — Oui, oui, lui dit-il, nous en aurons soin; « laissez-nous faire. »

« Et je dois ajouter que ces mots furent dits d'un ton qui aurait dû me glacer, si dans un moment tel que celui-là, il m'eût été possible de me reployer sur moi-même.

« Dès que le roi fut descendu de la voiture, trois bourreaux l'entourèrent et voulurent lui ôter ses habits; mais il les repoussa avec fierté, et se déshabilla lui-même. Il défit également son col, sa chemise et s'arrangea de ses propres mains.

« Les bourreaux, que la contenance fière du roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace, ils l'entourèrent de nouveau, et voulurent lui lier les mains.

« — Que prétendez-vous? leur dit le roi en retirant ses mains avec vivacité.

« — Vous lier, répondit un des bourreaux.

« — Me lier, repartit le roi d'un ton d'indigna« tion : non, je n'y consentirai jamais! Faites ce « qui vous est commandé, mais vous ne me lierez « pas; renoncez à ce projet. »

« Les bourreaux insistèrent; ils élevèrent la voix et semblaient vouloir appeler du secours pour le faire de vive force. »

L'abbé constate que ce moment fut le plus affreux et le plus terrible à passer, le roi tourna vers lui un regard qui sembla lui demander conseil :

« Hélas! il m'était impossible de lui en donner un; je ne lui répondis d'abord que par mon silence; mais comme il continuait à me regarder :

« — Sire, lui dis-je, avec larmes, dans ce der-

nier outrage je ne vois qu'un trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense.

« A ces mots il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais rendre.

« — Assurément, me dit-il, il ne faut rien moins « que son exemple pour que je me soumette à un « pareil affront. »

« Et se retournant aussitôt vers les bourreaux :

« — Faites ce que vous voudrez, leur dit-il, je « boirai le calice jusqu'à la lie. »

« Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement raides à monter. Le roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et à la peine qu'il semblait prendre, je craignis un instant que son courage ne commençât à mollir. Mais quel fut mon étonnement lorsque, parvenu à la dernière marche, je le vis s'échapper pour ainsi dire de mes mains, traverser d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence, par un seul regard, à quinze ou vingt tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et d'une voix si forte qu'elle dut être entendue au pont tournant, il prononça distinctement ces paroles à jamais mémorables :

« — Je meurs innocent de tous les crimes qu'on « m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, « et je prie Dieu que le sang que vous allez ré« pandre ne retombe jamais sur la France. »

Il allait continuer, mais un roulement de tambour commandé par le comédien Dugazon, qui prévint l'ordre de Santerre (quelques auteurs prétendent que ce fut le comte d'Aya qui fit exécuter le roulement) ne le lui permit pas.

— Silence, faites silence, s'écria le roi en frappant du pied.

Les exécuteurs se saisirent de lui et à dix heures vingt minutes, le sang de Louis XVI scellait entre la royauté et la république une haine éternelle.

A peine la tête fut-elle séparée du corps que l'aide bourreau Gros la saisit par les cheveux et la montra au peuple.

« Beaucoup de fédérés, dit Louis Blanc, se plurent à tremper dans le sang qui venait d'être répandu la pointe de leurs sabres ou le fer de leurs piques. Un homme monta sur la guillotine et, plongeant son bras jusqu'au coude dans le sang, en ramassa des caillots plein la main, puis, par trois fois, en aspergea les assistants qui, pris d'un sauvage délire, se pressaient pour en recevoir chacun une goutte sur le front. L'inconnu criait pendant qu'il administrait à la foule ce baptême sinistre : « On nous a prévenus que le sang de « Louis Capet retomberait sur nos têtes : eh bien « qu'il y retombe ! »

Après l'exécution, le corps fut mis dans un panier d'osier et conduit au cimetière de la Madeleine, on fit une fosse de huit pieds de profondeur dans laquelle on mit une grande quantité de chaux « le corps du monarque a été mis dans une bière de bois avec de la chaux par dessus. »

Dans sa séance du 22, la Convention décréta que, le lendemain, les funérailles de le Pelletier de Saint-Fargeau seraient célébrées aux frais de la nation, et que la Convention y assisterait tout entière. Le 23, en effet, « le corps exposé nud sur le lit où le citoyen a rendu les derniers soupirs, avec les draps ensanglantés et le sabre dont il a été frappé, placé à côté, étoit présenté à la vue du peuple, sur le piédestal de la place des Piques, orné de draperies blanches, de festons de chêne et de cyprès. On montoit à ce piédestal par deux escaliers sur les rampes desquels étoient des torchères ou candélabres. La musique a exécuté des airs funèbres dès que la marche a été rassemblée sur la place. »

Cette marche, c'est-à-dire le cortège, comprenait de la troupe, les sections, les membres des tribunaux, les députés, un groupe de mères conduisant des enfants, des bannières, les vêtements ensanglantés de le Pelletier portés au bout d'une pique, la statue de la liberté, les faisceaux des quatre-vingt-quatre départements.

De chaque côté, des citoyens armés de piques qu'ils tenaient horizontalement à la hauteur des hanches, de main en main, formaient la haie.

La Convention, arrivée sur la place, se rangea autour du piédestal, et le citoyen chargé des cérémonies remit au président de la Convention une couronne de chêne et de fleurs que celui-ci déposa sur la tête de le Pelletier, un fédéré prononça un discours, puis, le président descendu, le cortège se mit en marche en faisant des stations devant les principaux clubs et enfin arriva au Panthéon, où se fit l'inhumation.

Le samedi 26, les fédérés et les cavaliers de la République allèrent au bois de Vincennes chercher le chêne de la fraternité qui fut placé le lendemain sur la place « le buste de Plutus y étoit porté. Le faisceau représentant les quatre-vingt-quatre départemens précédoit le jeune chêne. Aussitôt qu'il a été planté la musique a joué d'abord *la Carmagnole* ensuite l'air *Ça ira*, qui a tellement électrisé toutes les âmes que la municipalité, ayant le maire à sa tête, a dansé des rondes. Le hasard ou la curiosité ayant fait approcher un petit savoyard portant sa sellette, les officiers municipaux l'ont pris par la main et l'ont fait danser avec eux. A huit heures du soir, on y dansoit encore. »

Le 27, en vertu d'un ordre du comité de sûreté générale de la Convention, les juges de paix, les commissaires de police et officiers de paix reçurent l'ordre de se transporter au Palais-Égalité (Royal) pour y arrêter les citoyens sans carte et sans « asile et les factieux qui menaçaient ouvertement les membres de la Convention et la liberté. »

Vingt-cinq hommes de chaque section furent commandés pour cette besogne ; à huit heures le

Palais-Royal fut investi et six mille personnes trouvées sans carte de civisme furent conduites dans leurs sections respectives pour y être interrogées.

Le 28, plusieurs coups de fusil partirent de l'île Louviers, dirigés contre la sentinelle du jardin de l'Arsenal, et l'un deux atteignit une vache à la tête ; un arrêté fut aussitôt pris par la commune pour faire arrêter tous ceux qui tireraient des coups de fusil dans les rues, ainsi que ceux qui se promèneraient à cheval dans les contre-allées des boulevards.

Le 2 février, il y eut encore des rixes au Palais-Royal ; un commissionnaire y fut blessé d'un coup de sabre, et le sieur Saint-Suffren reçut deux coups de demi-espadon du chevalier de la Brosse.

Le 4, il fut donné avis qu'on procéderait le 11 à la nomination du maire de Paris, en remplacement de Chambon démissionnaire ; l'ex-ministre Pache fut élu en cette qualité.

Le 22, il fut brûlé sur la place des Piques 347 volumes et 35 boîtes formant le reste des titres et pièces généalogiques qui composaient le cabinet des ci-devants ordres.

Tout cela, exécutions, fêtes, cérémonies, occupait volontiers le populaire, mais ne le nourrissait pas. Le pain et les denrées alimentaires augmentaient chaque jour, ainsi que les objets de première nécessité, tels que la chandelle, le savon, et les femmes se plaignaient en termes très vifs de cet état de choses.

Le 24, il y eut un commencement de troubles à cette occasion, des rassemblements se formèrent aux portes des boulangers et des épiciers et des bateaux chargés de savon arrivant par la Seine, les blanchisseuses y coururent et exigèrent qu'on leur livrât le savon au prix qu'elles fixèrent elles-mêmes, puis elles se rendirent à la Convention en criant : « Du savon et du pain ! »

La Convention leur promit d'examiner leurs raisons et les ajourna au mardi.

— Et nous nous ajournons à lundi, répondirent-elles, quand nos enfants nous demandent du lait, nous ne les ajournons pas au surlendemain.

A trois heures et demie, le commandant de la force armée se rendit à la maison commune pour annoncer que les attroupements se multipliaient et invita le conseil à prendre des mesures.

A trois heures, des officiers de paix arrivèrent à leur tour pour faire connaître que dans les rues, de la Vieille-Monnaie, des Cinq Diamants, des Lombards, des femmes étaient entrées chez des épiciers et avaient exigé une diminution sur le prix des principales denrées et que nombre de gens profitaient du trouble pour prendre les marchandises sans les payer. Au moment où les rapports arrivaient à la commune, on pillait un épicier sur la place de Grève.

Les nouvelles qui se succédaient devenaient de plus en plus alarmantes, la force armée avait été repoussée au bas du pont Saint-Michel, on pillait chez les chandeliers.

De fortes patrouilles furent envoyées dans les rues signalées, le rappel fut battu, mais le pillage se généralisa : à minuit on pillait encore, enfin les troupes parvinrent à ramener l'ordre après qu'on eût arrêté une quarantaine de personnes ; mais le lendemain, le trouble augmenta et dégénéra en émeute ; les tribunes de la salle des séances de la commune étaient pleines de gens qui criaient et vociféraient, dans les clubs on faisait un tapage épouvantable et à la section de la Butte des moulins, une assemblée générale déclara que le corps municipal avait perdu sa confiance et invita les 47 autres sections à demander son renouvellement dans le plus bref délai.

De son côté, Chaumette se plaignit aussi vivement au corps municipal d'avoir laissé commettre des dégâts considérables dans le Jardin des plantes, et que des assassinats se commettaient journellement dans les rues de Paris.

Cependant on se rapprocha et pour sceller la réconciliation, il fut convenu que l'on planterait ensemble l'arbre de l'égalité sur la place du Parvis Notre-Dame dans la journée du 10 mars. Mais cette plantation fut ajournée en raison des opérations du recrutement ; le 8 un décret de la Convention appelait aux armes tous les citoyens en état de les porter, afin de voler au secours de leurs frères qui se trouvaient en Belgique, et qui étaient terriblement menacés par les armées étrangères.

On fit fermer les spectacles, battre le rappel et le drapeau noir fut déployé sur l'Hôtel de ville en signe de deuil.

Un commissaire fut envoyé dans chaque section pour y faire lecture d'une proclamation du maire de Paris qui débutait ainsi :

« Aux armes, citoyens ! aux armes ! Si vous tardez, tout est perdu !

« Une grande partie de la République est envahie ; Aix-la-Chapelle, Liège, Bruxelles doivent être maintenant au pouvoir de l'ennemi, la grosse artillerie, les bagages, le trésor de l'armée se replient sur Valenciennes...

« Parisiens ! envisagez la grandeur du danger. Voulez-vous permettre que l'ennemi vienne encore désoler la terre de la liberté, brûler vos villes, vos campagnes ?

« Parisiens ! C'est contre vous surtout que cette guerre abominable est dirigée ; ce sont vos femmes, vos enfants qu'on veut massacrer. C'est Paris qu'on veut réduire en cendre ; rappelez-vous que cet insolent Brunswick a juré de n'y point laisser pierre sur pierre.

« Parisiens, sauvez encore une fois la chose publique ; encore une fois donnez l'exemple ; levez-vous, armez-vous, marchez et ces bandes

P. Roy, éditeur. — 213.

Imp. Charaire et fils.

Garat vient signifier l'arrêt au roi le 20 janvier 1793.

Portrait de Cléry, le fidèle serviteur Louis XVI.

d'esclaves reculeront encore devant vous, etc. »

Une pareille proclamation était bien faite pour enflammer le courage des Parisiens.

Ils répondirent en foule à l'appel qui leur était adressé, et de tous les quartiers de la ville des hommes de cœur, des volontaires de tout âge allèrent s'enrôler sous la bannière de la Patrie, et l'enthousiasme fut si grand qu'il fallut qu'un décret obligeât les boulangers à demeurer à Paris pour y exercer le plus utile des métiers, et les employés des postes, dont le service était indispensable, à ne pas voler à la frontière.

Mais les hommes soi-disant politiques étaient restés chez eux.

Et tandis que les bourgeois, les commerçants, les artisans couraient se faire tuer à l'ennemi, les autres se disputaient le pouvoir, la popularité, et tramaient des complots de partis.

Le trouble était dans tous les esprits, les uns voulaient qu'on fermât les barrières et qu'on sonnât le tocsin, des hommes en uniforme, le sabre nu, le pistolet en main, parcouraient les rues, brisaient l'imprimerie de la rue Serpente, on parlait d'une insurrection terrible qui allait éclater, chacun regardait son voisin avec défiance, les mots trahison, complots, étaient sur toutes les lèvres.

Personne ne doutait qu'une crise révolutionnaire ne fût imminente ; les hommes du 10 août, du 2 septembre reprenaient le haut du pavé. On proposa dans les clubs de se défaire d'une partie des députés, tels que Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Porcher, etc. On y insistait sur la nécessité d'un grand mouvement.

Le 10, Cambacérès proposa à la Convention la création d'un tribunal révolutionnaire, et le lendemain 11, ce décret fut rendu : « Il sera établi à Paris un tribunal extraordinaire révolutionnaire pour juger les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Les membres du jury sont choisis par la Convention; les juges, l'accusateur public et ses deux substituts sont aussi nommés par elle, à la pluralité relative des suffrages. Une commission de six membres de la Convention est chargée de l'examen préparatoire des pièces et de la haute surveillance sur les procédures ; le

tribunal prononcera sur la validité de la récusation des jurés qui pourrait être faite par les accusés. La déclaration des jurés sera rendue à la pluralité absolue des suffrages. Les juges ne peuvent rendre de jugements s'ils ne sont au nombre de trois. Les jugements seront exécutés sans recours au tribunal de cassation. Les biens des condamnés seront acquis au profit de la République.

Le 12, il fut en outre établi des comités de surveillance dans toutes les sections.

Le 13, la section du Panthéon fit le serment de poignarder « tout dictateur, protecteur, tribun, triumvir, régulateur, ou tout autre individu qui, sous quelque dénomination que ce soit, voudroit s'élever au-dessus du peuple et attenterait à sa souveraineté. »

Ce serment fut renouvelé pendant huit jours par tous les citoyens de la section, et le 14, une députation de cette section se rendit à la Convention pour lui en faire part : « Les législateurs y ont adhéré par des battemens de mains unanimes. »

Les juges du tribunal révolutionnaire nommés furent : Lieubotte, Pesson, Montalais, Desfougères, Remy Foucauld, Delmas Deligne. L'accusateur public : Faure.

Le 18, la Convention, sur la proposition de Duhem, décréta que les émigrés et les prêtres déportés qui, dans la huitaine, seraient rencontrés à Paris, seraient à l'instant arrêtés et emprisonnés. Ceux convaincus d'émigration ou se trouvant sous le coup de la déportation, devaient être exécutés dans les vingt-quatre heures.

Cette loi paraissait avoir le mérite d'abréger les lenteurs de la procédure.

Cependant elle parut encore trop compliquée.

L'envoi en prison de ceux qu'on suspectait fut considéré comme inutile. — C'était faire perdre leur temps aux gens ; sur la motion de Cambacérès, qui s'excusa, en la proposant, de la dureté de ses dispositions, une loi fut votée qui condamnait à mort sans jugement « tous ceux qui sont ou qui seront prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes populaires, qui auront éclaté à l'époque du dernier recrutement, tous ceux qui seront pris les armes à la main, ou qui auront arboré la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion. » — Ils étaient guillotinés sur l'heure.

C'était le comble de la simplicité dans les formes judiciaires.

Malgré l'adoption de toutes ces mesures, ou peut-être à cause d'elles, les affaires publiques marchaient assez mal, et les Parisiens n'étaient pas satisfaits.

Le 25 mars, il fut créé par les soins dela Convention, un comité de défense ou de sûreté générale qui prit le nom de comité de salut public.

Il fut composé de vingt-cinq membres : Robespierre, Danton, Pétion, Cambacérès, Barrère, Sieyes, Quinette, Guyton, Morveau, Condorcet, Barbaroux, Vergniaud, Fabre d'Églantine, etc.

Le même jour, la section de la réunion se présenta à la barre de la Convention pour l'informer qu'elle avait pris un arrêté portant que tout noble, prêtre, valet de noble ou de prêtre, ou homme sans aveu, serait désarmé sur la réquisition de six citoyens.

Non seulement la Convention approuva cet arrêté qui avait été pris spécialement pour Paris, mais elle le trouva si excellent qu'elle en étendit la disposition à toute la République et ordonna que des courriers extraordinaires partiraient immédiatement de Paris pour aller porter ce précieux décret dans tous les départements.

Le 27, la Convention décréta que chaque citoyen serait armé aux frais de la République, que les aristocrates et les ennemis de la Révolution seraient mis hors la loi. Une proposition de Robespierre porte « que tous les parents de la famille Capet seront tenus dans la huitaine de sortir du territoire de la République, que Marie-Antoinette d'Autriche sera traduite incessamment devant le tribunal révolutionnaire comme prévenue d'avoir trempé dans les complots de nos ennemis, que le fils de Louis Capet restera au Temple. »

Mais la Convention passa à l'ordre du jour sur cette proposition.

La section des Tuileries envoya, le 27, une adresse à la Convention ainsi conçue : « Citoyens législateurs, de grands maux affligent la République, les intrigans de l'intérieur et les ennemis de l'extérieur veulent l'anéantir ; de grandes mesures peuvent seules la sauver ; déjà vous avez pris quelques-unes de ces mesures, mais leur tardive exécution les rend illusoires, un tribunal révolutionnaire est créé depuis plus plus de vingt jours, et la tête d'aucun coupable n'est encore tombée sous le glaive de la loi, et ce tribunal n'est pas même encore installé.

Le 28, il fut décrété que le tribunal révolutionnaire entrerait en fonctions dans la journée, et le comité de salut public décréta que la municipalité de Paris suspendrait la délivrance des passeports, que la garde des barrières serait renforcée.

Le 29, la commune de Paris proposa à la Convention une mesure de sûreté générale pour Paris, celle d'obliger les propriétaires des maisons, les locataires, les hôteliers, les portiers, d'afficher en dehors des maisons les noms, qualités et professions des citoyens qui les habitaient. La Convention approuva ces dispositions.

Le même jour fut voté un décret punissant de mort tout auteur d'écrit ayant pour but le rétablissement de la royauté et la dissolution de la

représentation nationale et à deux années de fers tous vendeurs, distributeurs et colporteurs de ces écrits.

Le 31, le procureur de la commune sollicita de la Convention un décret lui soumettant le répertoire des théâtres de Paris à l'effet « de les purger de toutes les pièces propres à corrompre l'esprit républicain » ; de plus, la Convention fut invitée à établir un spectacle national pour l'instruction du peuple et demanda qu'il y fût réservé des places gratuites pour les citoyens peu fortunés.

La représentation de *Mérope* et celle de l'*Ami des lois* furent interdites.

Le 6 avril, une loi porta établissement au sein de la Convention d'un nouveau comité de salut public composé de neuf membres. Il fut chargé de surveiller et de diriger l'action du pouvoir exécutif, ses délibérations devaient être secrètes. Les patriotes jugés dignes d'en faire partie furent : Jean de Bry, Danton, Guyton, Morveau, Treilhard, Barras, Delmas, Bréard, Cambon et Lacroix.

Ce comité ne fut institué que pour un mois.

Le même jour, la commune arrêta qu'il n'y aurait qu'une seule forme de cocarde que tous les citoyens devraient porter ; c'était la cocarde militaire teinte des deux côtés, fabriquée soit en basin, soit en laine, et les cocardes de rubans plus ou moins bouffantes, ainsi que celles aux couleurs de la nation, d'un côté seulement et blanche de l'autre, furent proscrites.

Le 8, la section de Bonne-Nouvelle envoya déclarer à la Convention que la voix publique dénonçait Brissot, Gensonné, Vergniaud, Guadet, Barbaroux, Buzot, membres de la Convention comme traîtres à la patrie et demandait que ces députés fussent « livrés au glaive des lois. »

Enfin, le 10, Pétion lisait à ses collègues une adresse que la section des Halles faisait circuler dans Paris, et dans laquelle on prétendait que Roland méritait l'échafaud, que la majorité de la Convention était corrompue, et qu'il était temps de dissoudre cette assemblée.

Les conventionnels trouvèrent que la section dépassait les bornes des convenances, et il en résulta une séance des plus orageuses. Danton mit le feu aux poudres, en demandant une mention honorable pour cette adresse, et bientôt girondins et montagnards se dénoncèrent mutuellement : Guadet compara l'opinion publique au « croassement de quelques crapauds », Marat lui cria de sa place : « Tais-toi, vil oiseau ! » Vergniaud reprocha à Robespierre de s'être caché dans sa cave au 10 août.

Le lendemain Marat demanda que la tête de Philippe-Égalité fût mise à prix comme celle de Dumouriez, qui avait été déclaré traître à la patrie.

L'orage recommença, les membres de la droite s'avancèrent contre les montagnards, le député girondin Duperrés tira son épée, prétendant qu'il avait vu un de ses collègues de la montagne tenant un pistolet à la main.

Et pendant toute cette scène, les tribunes retentissaient du cri :

— A l'Abbaye, l'assassin !

Le 12, Pétion écumant de colère, appelait Marat vil scélérat, puis Guadet attaqua Fabre d'Églantine, Santerre et, arrivant à Marat, lut un de ses articles dans lequel il appelait les jacobins aux armes contre la Convention, asile de la contre-révolution.

— C'est vrai, s'écria Marat.

A ce mot, tumulte épouvantable dans l'assemblée ; il fut décrété que Marat serait envoyé à l'Abbaye, et que le lendemain on statuerait sur sa mise en accusation.

Mais on avait compté sans le populaire qui entourait l'assemblée et qui n'entendait pas que l'Ami du peuple fût mis en prison. Au sortir de la séance, il fut tellement entouré et protégé par la foule qu'il n'eut pas de peine à éviter l'arrestation et à se mettre en lieu sûr.

Toucher à Marat, il n'y fallait pas songer ! lorsque la commune apprit le danger qu'il courait, elle fulmina ; toutes les sections firent entendre l'expression de la plus vive indignation, et les faubourgs se disposèrent à marcher contre les imprudents qui avaient osé demander de voter l'arrestation de celui qu'ils idolâtraient.

Cependant Robespierre parvint à calmer la fureur populaire.

Mais le lendemain la lutte continua à la Convention et dans cette séance, qui dura vingt et une heures, Marat fut décrété d'accusation.

Le 14 eut lieu à Paris la fête de l'hospitalité ; elle était donnée aux Français habitant Liège qui avaient été obligés de quitter cette ville lorsque les Autrichiens y entrèrent : on leur offrit l'Hôtel de ville pour s'y rassembler chaque fois qu'ils auraient besoin de le faire, et, en attendant, il fut convenu qu'ils se réuniraient à la porte Saint-Martin, où tous les corps constitués viendraient les chercher pour les conduire à la municipalité. Un nombre considérable de gens formaient cortège aux Liégeois dont les archives étaient placées sur un chariot aux couleurs nationales.

Ce fut le 24 avril que Marat comparut devant le tribunal révolutionnaire qui le reçut plutôt comme un triomphateur que comme un homme prévenu d'un grand crime.

L'accusateur public, Fouquier-Tinville, dans l'interrogatoire insignifiant qu'il lui fit subir, sembla avoir pour objet de faire croire à la nombreuse multitude qui encombrait la salle d'audience et ses alentours que ceux qui avaient accusé Marat étaient les conspirateurs, et celui-ci le patriote par excellence.

Au reste, Marat se préoccupa beaucoup plus

du soin de dénoncer ses accusateurs que de celui de se défendre. Le juré Dumont fit son éloge et le représenta comme le véritable ami du peuple.

Il fut acquitté à l'unanimité, et ce fut avec des cris de joie que les sans-culottes accueillirent cette décision; si conforme à leurs sentiments. Aussitôt on se précipita sur Marat pour le couvrir de fleurs, on chargea sa tête de couronnes civiques, et ce fut ainsi affublé qu'on le reconduisit du palais à la Convention nationale, en passant par les rues les plus fréquentées.

Mais laissons la parole au héros de la fête.

« Ils firent halte au haut du grand escalier pour que les citoyens pussent mieux me voir. Depuis le palais jusqu'à la Convention, les rues et les ponts étaient couverts d'une foule innombrable qui crioit : « Vive la République, la liberté et Marat ! » Des spectateurs sans nombre aux croisées répétoient ces applaudissemens... plus de 200,000 hommes bordoient les rues... sur les marches des églises, ils formoient des amphithéâtres où ils étoient entassés. »

A l'approche de Marat, plusieurs députés effrayés voulaient qu'on levât la séance ; n'ayant pu l'obtenir, ils sortirent de la salle, qui fut bientôt envahie par la multitude.

Le guichetier du roi, Rocher, qui était à la tête de la bande, demanda la permission de défiler devant l'assemblée, ce qui lui fut bien vite accordé, et tous les collègues de Marat qui l'avaient envoyé au tribunal révolutionnaire purent le voir, entouré de ses nombreux amis, les sans-culottes, passer triomphalement devant eux, la couronne de laurier au front !

Les girondins étaient furieux, mais il fallut bien qu'ils se résignassent à subir cette humiliation. Au reste, chaque jour leur impopularité augmentait, trente-cinq sections avaient adopté une pétition qui concluait à l'expulsion de la Convention des principaux députés de ce parti, et cette pétition fut portée à l'assemblée; le maire de Paris, Pache, fut chargé de l'accompagner; sommé de faire connaître s'il entendait la signer, il balbutia d'abord, comme un homme qui ne s'attendait pas à une telle mise en demeure, et comme les tribunes avaient les yeux sur lui — il signa.

Pendant que tout ceci se passait, Paris était tous les jours sur le point de manquer de subsistances, on s'arrachait le pain à la porte des boulangers; « fatigués, dit Beaulieu, de s'estropier pour arriver les premiers, les Parisiens s'avisèrent enfin de mettre quelque ordre pour recevoir la légère distribution qui leur était faite; ils formèrent de longues files dans la rue, à la suite les uns des autres, de manière que ceux qui étaient arrivés les premiers à la porte du boulanger, qui avait toujours soin de la tenir close, recevaient les premiers leur petite portion de pain. J'ai vu des femmes passer la nuit entière à ces malheureuses portes, pour avoir une once ou deux de mauvais pain dont les chiens ne voulaient pas. Eh bien, les Parisiens riaient de ces tristes rassemblements ; ils appelaient cela des queues. Comme on manquait de tout, on allait à la queue de tout, à la queue du pain, à la queue de la viande, à la queue du savon, à la queue de la chandelle. Il n'y avait rien qui ne fût à la queue. »

Le commencement du mois de mai fut assez troublé : tous les jours, la Convention était assiégée de pétitionnaires dont elle était obligée d'écouter les outrageuses accusations contre une partie de ses membres; de nouveaux enrôlements étaient ordonnés, et la façon dont ils s'opéraient mécontentait certaines sections; il y eut de nombreux rassemblements au Luxembourg, aux Champs-Élysées; le 5, des bandes parcoururent les rues Saint-Honoré, des Lombards, de la Verrerie, la Grève, en criant, des arrestations furent faites, et le tribunal révolutionnaire, qui fonctionnait avec activité, eut de la besogne assurée.

Dans la journée du 6 mai, quat
tions furent faites « un grand nom
chés, ceux qui n'avoient pas de
avoient des culottes étroites ont
garde-meuble, à la mairie, aux M

Le 10, la Convention tint pc
fois sa séance dans la nouvelle sa
été préparée dans le palais des Tuileries; le pavillon de Marsan contenait les bureaux et les dépendances de la Convention, nous l'avons dit, ainsi que les services de la poste, les salles des comités, des rédacteurs, etc. La salle des séances venait à la suite et se trouvait éclairée par sept fenêtres. Le pavillon Philibert Delorme servait de salle d'attente. Le mur qui séparait le pavillon de Marsan de la salle des séances était percé d'une énorme ouverture cintrée allant du rez-de-chaussée aux combles. C'était là qu'existait une des deux tribunes de la Convention. A chaque extrémité de cette salle des séances, qui avait la forme rectangulaire, se trouvait une tribune basse, et au-dessus une tribune haute dont la baie se terminait en cintre. L'amphithéâtre, rappelant assez bien le paradis de nos salles de spectacle, allait se prolonger hors de la salle, aux dépens des bâtiments voisins, le bureau était adossé à la muraille formant le côté est le long de la cour du Carrousel; l'amphithéâtre des députés était en face, adossé à la muraille du côté du jardin. Il avait la forme d'une corbeille isolée derrière laquelle on circulait par un couloir menant à la barre ; en face du président, des bancs étaient ménagés en bas des gradins, en demi-cercle pour ceux qui étaient admis à la séance. Auprès du pavillon de Philibert Delorme qui contenait au rez-de-chaussée une salle d'attente ou vestibule, dite salle de la Liberté, la der-

La proclamation de la Constitution fut acclamée aux cris de : « Vive la République ! vive la nation ! (Page 260, col. 1.)

nière fenêtre en plein cintre ouverte dans la muraille du jardin, éclairait une salle étroite appelée l'intersalle, dans laquelle une porte menait à la Convention, une autre s'ouvrait sur le carrousel.

Cette vieille salle de la Convention, démeublée sous le Consulat, ne fut jamais restaurée sous les divers gouvernements qui se succédèrent aux Tuileries. On put en voir les pans de murs délabrés rester debout après l'incendie du 24 mai 1871.

En inaugurant la nouvelle salle de ses séances, la Convention n'inaugura pas une ère de concorde. Au contraire, la lutte devint plus vive que jamais, et il fut facile de prévoir que l'un des deux partis devait forcément vaincre l'autre ; la Montagne soutenue par les sections, faisait une guerre acharnée à la Gironde et la Commune se livrait à de tels excès de pouvoir qu'il fut nécessaire de former une commission de douze députés, chargés d'examiner tous les arrêtés pris par le conseil de la Commune depuis un mois et d'en rendre compte à l'assemblée.

Cette commission commença par faire arrêter le substitut du procureur de la Commune, Hébert, rédacteur du *père Duchêne*, qui avait écrit un article déchaînant les patriotes contre les Girondins.

Il fut conduit à l'Abbaye, en même temps que la commission des Douze faisait opérer deux autres arrestations, celle de Varlet, qu'on appelait l'agitateur des boues de Paris (il était accusé d'avoir poussé le club des Cordeliers à l'insurrection) et celle d'Opsen, président de l'assemblée sectionnaire de la Cité.

L'arrestation de ces trois personnages fit un bruit épouvantable dans les sections, aux Jacobins, au Conseil de la Commune et à la Convention. Là, le président Isnard, répondant à une adresse du conseil qui venait demander vengeance des députés qu'on voulait proscrire, déclara que si les habitants de Paris se portaient à des violences contre la représentation nationale, Paris serait détruit par le peuple des départements et que « bientôt on chercherait, sur les rives de la Seine, si Paris a existé. »

Cette menace précipita les événements.

Le lendemain, une députation de seize sections vint redemander Hébert, puis d'autres se succédèrent dans le même but : c'était du matin au soir, et nous pouvons presqu'ajouter du soir au matin, car les séances se prolongeaient souvent fort avant dans la nuit, des scènes indescriptibles, des provocations sans nombre, des accusations terribles, des menaces de mort.

Enfin, n'osant résister davantage à la pression populaire, la Convention ordonna la mise en liberté des prisonniers et cassa la commission des Douze.

Quand la nouvelle s'en répandit dans Paris, elle y causa une joie profonde parmi tous les amis de la Commune. Hébert parut à la maison commune, on le coiffa du bonnet rouge, on lui apporta des couronnes qu'il déposa modestement sur les têtes de Rousseau et de Brutus et la section des Arcis demanda que l'on traduisît la commission des Douze au tribunal révolutionnaire. Mais le lendemain, les Girondins prenaient leur revanche à la Convention, en rétablissant la commission des Douze, brisée la veille : naturellement les clubs et les faubourgs indignés, se préparèrent à seconder les chefs jacobins.

« Il fallait périr ou exterminer la Commission et ceux qui la protégaient; et en conséquence ils organisent sur-le-champ leur insurrection; celle du 10 août leur sert de cadre. Les séances des sections ne devaient pas se prolonger au delà de dix heures du soir. Les Jacobins s'y rendent tous en grand nombre, attendent que les habitants paisibles soient retournés chez eux et s'emparent des délibérations, déclarent que le peuple est en insurrection pour sauver la patrie et que, ressaisi de l'exercice de la souveraineté, il somme les pouvoirs constitués de cesser leurs fonctions. Pour donner à ces mesures une exécution générale, ils envoient des commissaires à l'hôtel de l'archevêché, qui s'y forment en assemblée souveraine. Le maire va pactiser avec eux, on ordonne de sonner le tocsin; à six heures, les commissaires, se disant envoyés par trente-trois sections et présidés par ce d'Opsen que la commission des Douze avait fait arrêter, annoncent que le peuple, blessé dans ses droits, vient de prendre les mesures nécessaires pour sauver la liberté et que tous les pouvoirs de toutes les autorités constituées sont annulés. Le président du conseil répond pour son assemblée, qu'elle croit avoir rempli ses devoirs à la satisfaction du peuple; que, si la majorité des sections retire les pouvoirs des magistrats du peuple, ils sont prêts à se confondre avec les autres citoyens; mais que, si le peuple le laisse dans ses fonctions, la force seule pourra l'en arracher. Le procureur de la Commune, Chaumette, requiert la vérification des pouvoirs qui, comme de raison, se trouvent en bonne forme, ceux de l'ancien conseil n'existant plus ».

Alors tous se levèrent, se confondirent, jurèrent de mourir pour la liberté, puis le conseil se retira, mais, un instant après, il fut réintégré dans ses fonctions par l'assemblée, et, en rentrant, chacun des membres prêta le serment d'être fidèle à la République et de la défendre.

Ensuite, le conseil de la Commune nomma Henriot commandant général provisoire de la force armée de Paris.

Dès que celui-ci fut nommé, il alla droit au Pont-Neuf pour faire tirer le canon d'alarme; mais le commandant de la section du Pont-Neuf exigea un ordre de la Convention. Henriot n'en avait pas, mais il tira lui-même le canon.

Alors, ce fut, dans la ville, un tumulte inexprimable; « les uns, ignorant les décisions de la nuit, envoyaient demander à la Commune pourquoi le tocsin sonnait et ce qu'il y avait à faire, les autres saisissaient leurs fusils et couraient se ranger autour des drapeaux de section flottant à la porte des capitaines, d'autres, par un mouvement de curiosité machinale, se dirigeaient vers les Tuileries. »

Toute cette journée du 31 mai fut signalée par une anarchie complète.

Dans le jardin des Tuileries pérorait la belle Théroigne de Méricourt, qu'on appelait aussi la belle Liégeoise et la première amazone de la Liberté; du jardin, elle monta sur la terrasse des Feuillants, lorsque des femmes du peuple attachées au parti de la Montagne, l'entourèrent, lui levèrent les jupes et la fouettèrent publiquement.

Théroigne poussa des cris, des hurlements de rage, mais rien n'y fit : lorsque ses persécutrices la lâchèrent, elle avait perdu la raison et il fallut la conduire dans une maison de santé du faubourg Saint-Marceau.

Le bruit de ses cris eût dû se faire entendre à la Convention, mais là aussi on criait et on s'invectivait, le ministre de l'intérieur y avait fait un tableau peu rassurant de la physionomie de la ville : On sonne le tocsin, on se porte aux barrières, dit-il, on tire le canon d'alarme; Vergniaud propose de traduire à la barre ceux qui s'étaient permis de prendre ces mesures, mais déjà les commissaires du conseil général révolutionnaire entraient dans la salle des séances et un arrangement se fit. La Convention décréta qu'on informerait contre les conspirateurs, que la commission des Douze serait définitivement supprimée et qu'il y aurait une fédération républicaine à Paris le 10 août 1793, et qu'enfin, les sections avaient bien mérité de la Patrie.

Sur ce, on se quitta avec des dispositions qui n'offraient rien d'inquiétant.

Le 1er juin, le tocsin sonna encore dans quel-

ques quartiers, la générale fut battue, mais on n'y prit pas garde, la plupart des ateliers étaient en activité, et nombre de marchands à leur comptoir : les sections s'assemblaient en armes, mais uniquement pour se tenir sur la défensive.

La Convention ouvrit sa séance et s'occupa de ses travaux jusqu'à cinq heures; puis on se sépara, pour revenir le soir à neuf heures.

On remarqua que la séance de jour finissait de bien bonne heure, et cela donna lieu à des soupçons; de nouveau on battit la générale et on courut aux armes.

On a souvent parlé, et avec raison, de l'énergie des hommes de la Révolution, mais on peut dire que cette énergie était entretenue par l'état fiévreux, surexcité, auquel chacun était en proie. A cette époque, il n'y avait de repos ni jour ni nuit; les députés ne dormaient pas et les citoyens, au lieu de se coucher, passaient la nuit à patrouiller.

Et quand il s'écoulait quelques heures sans qu'on entendît le tambour, il semblait que la vie publique s'était arrêtée : on courait bien vite chez le voisin, pour s'informer du motif étrange qui procurait cette tranquillité de la rue, à laquelle depuis si longtemps on n'était plus habitué.

A cinq heures du soir, Marat qui avait espéré une journée et qui voyait les heures se succéder sans amener de tapage à la Convention, résolut de mettre un terme à cet état de choses. Il alla trouver le maire de Paris et l'engagea fortement à se présenter à la Convention, pour y lire une adresse demandant la mise en accusation de 22 députés désignés par la Commune; puis, pour donner un peu d'animation à la ville, il monta à l'horloge de l'Hôtel de ville et se mit à sonner lui-même le tocsin à toute volée.

Puis, satisfait, il rentra à la Convention pour la séance de nuit.

C'était l'ex-président Grégoire qui occupait le fauteuil; on annonça la députation du département de Paris qui venait présenter sa pétition sur laquelle, au lieu de 22, on fixait à 27 le nombre des députés à mettre en accusation. Tandis qu'on y était, quelques noms de plus pouvaient bien passer avec les autres.

L'Assemblée décréta que le comité de salut public lui présenterait un rapport et leva la séance. Vingt-mille hommes en armes étaient restés campés autour de la Convention — et, toute la nuit, le tocsin continua à sonner.

Le 2 juin, toute la ville était sous les armes; la générale se battait comme de coutume.

La séance de la Convention s'ouvrit par une lettre du ministre Clavière qui faisait connaître que, pour échapper au poignard des assassins, il avait dû s'enfuir. Le député Lanjuinais monta à la tribune et il parla contre la pétition de la Commune.

— Descends, cria le boucher Legendre à l'orateur, ou je vais t'assommer.

— Fais d'abord décréter que je suis bœuf, répondit l'autre.

Bientôt, informés que la Convention était entourée de gens armés qui en gardaient les issues, les députés sortirent en masse pour en appeler au peuple.

Il nous faut encore citer l'historien Louis Blanc pour peindre cette scène comme elle mérite de l'être:

« La vue des députés marchant tête nue derrière le président, qui s'était couvert en signe de deuil, l'imprévu de la démarche, l'incertitude du dénouement, le palais de la Loi transformé en une forteresse qu'on assiège et les législateurs de la France s'avançant comme une garnison qui capitule; la cour du Château remplie d'armes, de chevaux, de canons; aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une immense forêt flottante de bayonnettes, et, planant sur toute cette scène, un grand souvenir funèbre, celui d'une promenade semblable de Louis XVI dans la matinée du 10 août, quel sujet de méditations et quel spectacle ! »

En vain, Hérault de Séchelles proclame un décret enjoignant à la force armée de se retirer. Henriot répond que le peuple ne s'est pas levé pour écouter des phrases mais pour donner des ordres. Il veut qu'on lui livre 34 coupables !

C'était d'abord 22, puis, 27, maintenant c'est 34.

Les membres de la Convention rentrent au lieu de leurs séances et Couthon demande que les membres dénoncés soient mis en état d'arrestation.

— Donnez un verre de sang à Couthon, il a soif, dit ironiquement Vergniaud.

Le décret suivant fut rendu :

« La Convention nationale décrète que les députés ci-après nommés seront mis en état d'arrestation chez eux, où ils resteront sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale et de la loyauté des citoyens de Paris.

« Ces députés sont: Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzeau, Biroteau, Lidon, Rabaud Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, Kervelegan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigiée, Mollevaut, Henri Larivière, Gomaire, Bergocing, Clavière, ministre des contributions publiques et Lebrun ministre des affaires étrangères.

« Quelle journée dans le cours de la Révolution, dit Prudhomme, fit plus d'honneur à la ville de Paris? »

Aussitôt après le coup d'État qui abattait la gironde, la montagne fit renouveler tous les comités, à l'exception de celui de salut public; elle destitua les ministres suspects d'attachement aux vaincus et chargea le comité de salut public de préparer un nouveau projet de Constitution.

A partir de ce moment, la Convention se fit gouvernement absolu et omnipotent.

Ajoutons que du mois d'avril au mois de juin, le tribunal révolutionnaire avait condamné à mort 91 personnes..

Le 17 juin, la commune prit un arrêté portant que les enfants aveugles assisteraient aux fêtes publiques pour y chanter des hymnes.

Le 20, le conseil général après avoir entendu une députation du club des Cordeliers, arrêta que le département serait invité à engager les communes environnantes et les corps constitués à se réunir le dimanche 23, à l'effet de se transporter à la Convention conjointement avec les 48 sections et les sociétés populaires, pour la féliciter d'avoir achevé la Constitution, et ensuite se rendre au champ de la Fédération, pour jurer de maintenir l'égalité, la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, l'unité de la République et le maintien des droits de l'homme.

A la Convention, un emprunt forcé d'un milliard fut décrété.

Le 23, eut lieu à la Convention la proclamation de la nouvelle Constitution qui fut acclamée aux cris de : « Vive la République, vive la Nation, vivent les Sans-Culottes, vive la Convention, vive la Montagne, vive la Constitution. » Les canonniers de service ayant demandé à être autorisés à tirer une salve d'artillerie, pour « marquer l'instant de l'achèvement de la Constitution », cette autorisation leur fut donnée.

Et bientôt, le bruit du canon apprit aux Parisiens qu'ils étaient en possession d'une nouvelle Constitution.

« Le soir, Paris prit ses habits de fête. Les canonniers se réunirent aux Champs-Élysées, le peuple couvrit le Champ de Mars et le lendemain, David rendit compte à la Convention des scènes émouvantes dont il avait été témoin.

Le 26, il y eut sur les ports des tentatives de pillage qui menacèrent l'approvisionnement de Paris : « A la Grenouillère et au port Saint-Nicolas, des hommes s'ameutèrent dans le but de forcer la distribution d'un bateau de savon à un prix au-dessous du cours. Une voiture de 22 caisses de savon pesant ensemble 4,200 livres, fut arrêtée par un attroupement à la barrière Saint-Lazare. »

Ces scènes de désordre se produisirent pendant trois jours.

Le 3 juillet, les commissaires de service entrèrent dans l'appartement de « la veuve Capet » et lui notifièrent un arrêté du comité de salut public ordonnant qu'elle serait à l'avenir séparée de son fils. « Après différentes instances, la veuve Capet s'est enfin déterminée à nous remettre son fils, qui a été conduit dans l'appartement qu'occupait son père et remis dans les mains du citoyen Simon, lequel s'en est chargé. »

Le 6, Saint-Just au nom du comité de salut public, fit à ses collègues son rapport sur les 32 députés détenus et proposa le décret suivant dont l'adoption fut ajournée :

Art. I. « Les députés fugitifs sont déclarés traîtres à la Patrie.

Art. II. Il y a lieu à accusation contre Gensonné, Vergniaud, Guadet, Mollevaut et Biroteau, comme prévenus de complicité avec les députés fugitifs.

Art. III. La Convention nationale rappelle dans son sein, Bertrand membre de la Commission des Douze qui n'a pas signé les arrêtés de ses collègues et les autres députés détenus, comme plutôt trompés que coupables.

Et, sur le rapport du comité de sûreté générale, fait par Chabot, la Convention mit en état d'arrestation le député Condorcet, prévenu d'avoir fait un écrit contre la Constitution et d'en avoir proposé une autre, et le député de Vérité, prévenu d'avoir répandu, dans la République, l'ouvrage de Condorcet.

Le 11 juillet, à midi, arriva à Paris Mlle Marie-Anne Charlotte de Corday d'Armont, (née de Jacques-François Corday, écuyer, sieur d'Armont, et de Charlotte-Marie-Jacqueline de Gautier, sa femme, le 28 juillet 1768), elle alla se loger rue des Vieux-Augustins, 19, à l'hôtel de la Providence tenu par Mme Grollier, et s'informa auprès du garçon d'hôtel Feuillard, de ce qu'on disait du « petit Marat. »

— Il est malade depuis quelques jours, répondit Feuillard et n'assiste plus aux séances de la Convention.

Dans la matinée du 13, Charlotte écrivit cette lettre au député.

« Au citoyen Marat, faubourg Saint-Germain, rue des Cordeliers à Paris.

« Citoyen, j'arrive de Caen. Votre amour pour la Patrie me fait présumer que vous connaîtrés avec plaisir les malheureux événemens de cette partie de la République. Je me présenterai chez vous vers une heure. Ayés la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien. Je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France. — Je suis, etc. Signé Charlotte Corday.

Puis, quittant l'hôtel vers six heures, elle prit le chemin du Palais-Royal. Ne trouvant aucune boutique ouverte, elle se promena dans le jardin; vers sept heures et demie, elle entra chez un quincaillier des galeries et y acheta, moyennant deux francs, un fort couteau de cuisine à manche d'ébène, très affilé et ayant une gaîne en carton recouvert de parchemin ; puis elle rentra chez elle.

Après avoir déjeûné, elle quitta de nouveau l'hôtel à onze heures et demie, prit un fiacre et se fit conduire chez Marat ; mais elle ne pût être reçue, et Marie-Simonne Evrard, la maîtresse de Marat, ne le lui permit pas, malgré les instances qu'elle fit ; elle revint alors chez elle et écrivit au député cette seconde lettre.

« Je vous ait écrit ce matin, Marat, avés-vous reçu ma lettre ? Puis-je espérer un moment d'au-

SEIGNEUR

(XVIIe SIÈCLE)

(Règne de Louis XIV. — D'après Chevignard.)

F. Roy, éditeur.

F. Roy, éditeur. — 213.

Imp. Charaire et fils.

Charlotte Corday conduite au supplice. — 18 juillet 1793.

Assassinat de Marat par Charlotte Corday. (Page 262, col. 1.)

dience ? Si vous l'avés reçue, j'espère que vous ne me refuserés pas, voyant combien la chose est intéressante. Suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre protection. »

Cette lettre ne portait pas de signature ; elle fut mise à la poste, mais elle ne parvint pas au destinataire, qui mourut avant de la recevoir.

Charlotte se rendit malgré cela chez Marat peu de temps après lui avoir écrit, mais, parvenue à la porte de l'appartement, elle redescendit l'escalier et revint une troisième fois à sept heures et demie du soir ; elle était vêtue d'un déshabillé de bazin gris rayé, et coiffée d'un chapeau à haute forme, surmonté d'une cocarde noire avec des rubans verts.

Elle demanda encore à Marie-Simonne Evrard et à Jeannette Maréchal, bonne de Marat, de vouloir bien l'annoncer, mais elles s'y refusèrent.

— Tout ceci est fort désagréable, reprit Charlotte Corday, je viens de Caen exprès pour voir le citoyen Marat, et il est fâcheux d'avoir fait un voyage aussi pénible pour aboutir à une réception dans l'antichambre. J'ai à communiquer des choses de la plus haute importance au rédacteur de l'*Ami du peuple* ; donc je veux le voir et je le verrai.

Le bruit de ces paroles parvint jusqu'à Marat qui donna l'ordre de faire entrer la visiteuse.

Charlotte était alors en proie à un tremblement

nerveux qu'elle avait grand peine à dissimuler; elle aperçut Marat dans sa baignoire, en travers de laquelle était posée une planchette lui servant de bureau ; un billot informe supportait l'écritoire, sur le parquet trainaient épars des numéros de l'*Ami du peuple*.

Elle s'assit sur une chaise et commença à causer avec Marat des dix-sept députés girondins qui s'étaient réfugiés à Caen.

Celui-ci prenait des notes.

Soudain, Charlotte qui tenait son couteau de la main droite, le leva promptement et, d'un coup rapide, mais sûr, l'enfonça dans la poitrine du député qui fit un mouvement convulsif et cria d'une voix presqu'éteinte :

— A moi, ma chère amie, à moi !

Le couteau en pénétrant sous la clavicule, avait atteint le poumon et perforé les carotides. Charlotte en le retirant de la plaie, le posa sur la tablette.

Au cri poussé par le moribond, la portière (la femme Pain) qui pliait des journaux dans l'antichambre, entra dans la pièce et vit Charlotte Corday comme en extase auprès de la fenêtre.

Au même instant Simonne Evrard entra et voyant la lividité de Marat s'écria :

— Ah ! mon Dieu ! ils l'ont assassiné !

Et elle porta la main sur la blessure béante.

Mais elle ne put que constater que Marat était bien mort.

Pendant ce temps, la femme Pain se précipitait sur Charlotte et la frappait à coups de chaise, et un employé du journal, Laurent Bas, accouru à son aide, saisit Charlotte aux seins et les lui tordit, bientôt à son tour, Marie Simonne Evrard se jetait sur elle et la renversait pour la fouler aux pieds.

Bientôt, les cris : Au secours ! à la garde ! à l'assassin ! retentirent, les voisins accoururent, et le chirurgien-dentiste, Michon de la Fondée, essaya de rendre la vie à Marat. Peine inutile.

Le docteur Pelletan, le commissaire de police Guellard-Dumesnil arrivèrent quelques moments plus tard et voici le procès-verbal que dressa ce dernier :

« L'an deuxième de la République françoise, le samedi 13 juillet, sept heures trois quarts de relevée, Nous, Jacques Philibert-Guellard, commissaire de police de la section du Théâtre François, instruit par la clameur publique qu'il y avoit un grand rassemblement dans la rue des Cordeliers et que ce qui donnait lieu à ce rassemblement étoit le bruit de l'assassinat commis en la personne du citoyen Marat, député à la Convention nationale, nous sommes sur le champ porté à la maison du citoyen Marat, demeurant rue des Cordeliers n° 30, où étant monté au premier étage et entré dans une pièce servant d'antichambre, éclairée d'une croisée ayant vue sur la cour, nous y avons trouvé différens citoyens armés et une citoyenne dont on tenoit les deux mains et qui avouoit d'avoir porté un coup de couteau au citoyen Marat dans l'instant qu'il étoit au bain, dont on nous a dit que le citoyen Marat étoit expiré.

« Et à l'instant, nous étant transporté dans une petite pièce à gauche, ayant vue aussi sur la cour, nous avons aperçu dans une petite pièce adjacente, et où étoit une baignoire, une grande quantité de sang sur le carreau et que l'eau de la baignoire étoit toute teinte du sang qu'avoit perdu le citoyen Marat.

« Étant de suite entré dans une autre pièce servant de chambre à coucher, et ayant vue sur la rue, par deux croisées à grands verres de Bohême, à gauche de la porte où est un lit, nous y avons trouvé étendu le cadavre dudit Marat, assassiné par un coup de couteau et, auprès dudit cadavre, nous avons aussi trouvé du sang.

« Et par devant nous, est comparu le citoyen Philippe-Jean Pelletan, chirurgien consultant des armées de la République....

(Suit la déclaration du docteur.)

« Et de suite, nous, commissaire susdit... nous avons trouvé un couteau à manche en bois d'ébène, dont la lame toute fraîche remoulue nous a paru être teinte de sang, et avoir été l'instrument avec lequel ledit Marat avoit été assassiné dans son bain.... etc.

L'interrogatoire suivit de près la constatation du meurtre.

Charlotte Corday avoua tout et déclara qu'ayant vu la guerre civile sur le point de s'allumer dans toute la France, elle avait résolu de sacrifier sa vie au salut de son pays.

Après les formalités judiciaires remplies, il fut décidé qu'elle serait écrouée à l'Abbaye.

Mais il était difficile de la soustraire aux effets de la colère populaire, et lorsqu'on la fit monter en voiture pour la conduire en prison, il s'éleva du milieu du peuple un mugissement si formidable qu'elle se sentit défaillir.

Le bruit de la mort de Marat se répandit vite et frappa de stupeur ses amis de la Commune.

L'un des premiers qui la répandit, un corroyeur appelé Collet, fût arrêté comme factieux.

La rue des Cordeliers fut bientôt envahie par nombre d'hommes en carmagnole qui venaient chercher des nouvelles et s'en retournaient en criant :

— Vengeance ! vengeance ! Marat est mort assassiné !

Le lendemain on lisait dans le *Père Duchesne* :

« La grande douleur du Père Duchesne au sujet de la mort de Marat, assassiné à coups de couteau par une g... du Calvados dont l'évêque Fauchet étoit le directeur. Les bons avis aux

braves sans-culottes, pour qu'ils se tiennent sans cesse sur leurs gardes, attendu qu'il y a dans Paris plusieurs milliers de tondus de la Vendée qui ont la patte graissée pour égorger tous les bons citoyens. »

Le 14, dès le matin, la Convention s'était réunie extraordinairement et son président Jean-Bon-Saint-André ouvrait la séance par ces paroles :

— Citoyens, un grand crime a été commis hier sur la personne d'un représentant du peuple.

« Marat n'est plus! il a été assassiné chez lui.

Une section vint réclamer pour Marat les honneurs du Panthéon et Guirauld président d'une autre section, s'écria :

— Peuple tu as perdu ton ami! Marat n'est plus! O spectacle affreux! Il est sur un lit de mort! Où es-tu, David? Il te reste encore un tableau à faire.

— Aussi le ferai-je, répondit David.

Et, après un discours de Chabot touchant l'événement, le député de Perret, qui avait été dénoncé par ce discours, fut décrété d'accusation séance tenante.

Il fut décrété que la Convention instruirait contre l'assassin de Marat et ses complices et qu'elle assisterait en corps aux funérailles de Marat dont le cadavre serait embaumé et exposé sur une estrade dans l'ancienne église des Cordeliers.

En effet, dans la nuit du 15 au 16, la Convention se rendit, suivie des sections en armes, à l'endroit où était exposé le corps de Marat et chacun de ses membres jeta des fleurs sur le cadavre ; l'un d'eux prit la parole, au milieu des cris de vengeance et de mort que poussaient les assistants, et s'écria :

« Hommes faibles et égarés, vous qui osiez élever vos regards jusqu'à lui, approchez et contemplez les restes sanglants d'un citoyen que vous n'avez cessé d'outrager pendant sa vie. »

Voici la courte relation de cette cérémonie que donne un journal du temps :

« Le corps de Marat qui avoit été déposé et exposé à la vue dans l'église des Cordeliers, a été enterré hier entre minuit et une heure. Le cortège nombreux, au milieu duquel étoient le corps, la baignoire et le billot, a passé par la rue des Cordeliers, la rue de Thionville, le Pont-Neuf, la place St-Michel, et celle du Théâtre-François. On a tiré à cette occasion plusieurs coups de canon à différentes époques et de différents endroits. »

C'est-à-dire qu'on promena le corps par les rues avant de l'enterrer dans l'enclos des Cordeliers.

Quant à Charlotte de Corday, son procès ne traîna pas en longueur.

Le geolier de la prison de l'Abbaye la fit placer « dans un petit cabinet fort maussade par la saleté des murs, l'épaisseur des grilles et le voisinage d'un bûcher, que tous les animaux du logis prenaient pour leurs lieux d'aisances ; mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être seul. » Elle fut gardée à vue par deux gendarmes; elle écrivit aussitôt une longue lettre à Barbaroux, dans laquelle elle expliqua les motifs de sa conduite, dictés par son ardent désir de voir la paix rétablie, paix, selon elle, impossible, tant que Marat existerait. Mais à peine avait-elle terminé cette lettre que, par ordre de l'accusateur public, elle fut transférée de l'Abbaye à la Conciergerie.

Le 16, au matin, elle comparut devant le tribunal criminel révolutionnaire, présidé par Montané, fut interrogée et répondit, lorsqu'on lui fit « observer qu'une action aussi atroce n'a pu être commise par une femme de son âge sans y avoir été excitée par quelqu'un », qu'elle n'avait dit ses projets à personne, qu'elle n'avait pas cru tuer un homme, mais une bête féroce.

L'interrogatoire terminé, on demanda à l'accusée si elle voulait faire choix d'un avocat; elle répondit qu'elle désirait être défendue par le citoyen Doulcet, député de Caen à la Convention.

Charlotte fut alors reconduite à l'Abbaye, puis, quelques heures plus tard, on l'en fit de nouveau sortir pour l'écrouer à la Conciergerie. Ce fut de cette prison qu'elle écrivit à son père qui habitait rue du Belgè, à Argentan, pour lui demander son pardon.

« Pardonnez-moi, mon cher papa, écrit-elle, d'avoir disposé de ma vie sans votre consentement. J'ai vengé bien d'innocentes victimes; j'ai prévenu bien des désastres; le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré de son tyran. »

Dans la matinée du 16, Fouquier-Tinville, l'accusateur public, écrivit à Doulcet de Pontécoulant, pour l'informer que Charlotte l'avait choisi pour défenseur, mais que, prévoyant que ses occupations ne lui permettraient pas d'accepter ce mandat, il lui avait nommé un adjoint.

Les jurés furent convoqués pour le lendemain 17 juillet, à huit heures du matin.

Les débats ne furent pas longs. Chauveau Lagarde accepta de défendre l'accusée et la défendit.

A l'unanimité, elle fut condamnée à mort.

« Ordonne que ladite Marie Anne Charlotte Corday sera conduite au lieu de l'exécution, revêtue d'une chemise rouge. »

Charlotte Corday écouta avec un grand sangfroid la lecture du jugement qui l'envoyait à l'échafaud et remercia son défenseur en le priant de vouloir bien payer pour elle ce qu'elle devait à la prison (le lendemain, 36 livres en assignats furent payés par Chauveau Lagarde).

Au moment où elle fut réintégrée dans sa prison, après le prononcé du jugement, un prêtre assermenté, l'abbé Lothringer, préposé pour l'as-

sistance des condamnés à mort, vint lui offrir son ministère; mais Charlotte Corday était catholique et elle dut le refuser.

« Puis elle reçut la visite du peintre Jacques Hauer qui fit son portrait.

Il avait à peine terminé d'esquisser ses traits, que le bourreau et deux huissiers du tribunal entrèrent; l'un tenait à la main une liasse de papiers, l'autre portait des ciseaux et la chemise rouge des parricides.

« Elle me fit signe d'attendre, dit Sanson, dans ses mémoires; lorsqu'elle eut fini, les citoyens Tirrase et Monet (les huissiers) commencèrent la lecture du jugement; puis elle amena sa chaise au milieu de la chambre; s'étant assise, elle enleva son bonnet, dénoua ses cheveux couleur châtain clair, qui étaient fort longs et fort beaux, et elle me fit signe de les couper... elle en donna une partie au citoyen peintre qui l'avait dessinée et remit le reste au citoyen Richard, pour son épouse (Richard était le concierge de la prison); je lui donnai la chemise rouge qu'elle passa et arrangea elle-même. Elle me demanda, alors que je me préparais à la lier, si elle devait garder ses gants, parce que ceux qui l'avaient liée, lors de son arrestation, l'avaient si fort serrée qu'il lui en restait des cicatrices au poignet. Je lui dis qu'elle pouvait faire ce qu'elle désirait, mais que cette précaution était inutile parce que je saurais la lier sans lui faire aucun mal. Elle dit en souriant : « Au fait, ils n'en ont pas votre habitude, » et elle me tendit ses mains nues.

« Nous montâmes dans la charrette. Il y avait deux chaises, je l'engageai à s'asseoir, elle refusa; je lui dis qu'elle avait raison et que, de la sorte, les cahots la fatigueraient moins; elle sourit encore mais sans me répondre. Elle resta debout, appuyée sur les ridelles. Fermin qui était assis derrière la voiture voulut prendre le tabouret, mais je l'en empêchai et je le mis devant la citoyenne, afin qu'elle pût y accoter un de ses genoux; il plut et il tonna au moment où nous arrivions sur le quai; mais le peuple, qui était en grand nombre sur notre passage, ne se dispersa pas comme d'habitude. On avait beaucoup crié au moment où nous étions sortis de l'arcade; mais plus nous avancions, moins ces cris étaient nombreux. Il n'y avait guère que ceux qui marchaient autour de nous qui injuriaient la condamnée et lui reprochaient la mort de Marat.

« A une fenêtre de la rue Saint-Honoré, je reconnus les citoyens Robespierre, Camille Desmoulins et Danton députés à la Convention. Le citoyen Robespierre paraissait très animé et parlait beaucoup à ses collègues; mais ceux-ci, et particulièrement le citoyen Danton, avaient l'air de pas l'écouter, tant ils regardaient fixement la condamnée...

« Au moment où nous débouchâmes sur la place de la Révolution, je me levai et me plaçai devant elle pour l'empêcher de voir la guillotine Mais elle se pencha en ava elle me dit : « J'ai bien le di n'en avais jamais vue ! »

« Je crois néanmoins que lir; mais cela ne dura qu'u aussitôt, son teint reprit ses fort vives.

« Au moment où nous de rette, je m'aperçus que de mêlés à mes hommes. Penda aux gendarmes pour qu'ils la place, la condamnée ava l'escalier. Comme elle ar forme, Fermin lui ayant en fichu, elle se précipita d'ell forme où elle fut bouclée.

« Bien que je ne fusse pas qu'il serait barbare de pr seconde de plus l'agonie d geuse et je fis signe à Fermin du poteau de droite de là encore au pied de l'échafa qui avaient voulu se mêle gardait pas, un charpentier pendant la journée, avait rations à la guillotine, ay la citoyenne Corday, la mo

La dépouille mortelle de fut pas tout d'abord, selon dans le cimetière des supp de retourner en terre, sul Les maratistes ayant fait scènes, l'ordre fut donné dâvre à une visite médical transporté à l'hospice de par deux médecins commis

Son état de chasteté a procéda à son inhumation la Madeleine; en 1804, l priétaire du terrain où ét fit placer une croix sur l Corday. En 1815, ses re et transportés au cimetière

Si nous avons donné quel cution de Mlle de Corday sait d'un personnage histo connu de tous; mais nous demment des nombreuses pitales qui se firent sur la pl et qui avaient toujours le p nombre de spectateurs, p citer quelques femmes pla et qui injuraient les patients, le nom de « Furies de la guillo une grande exaltation révo coiffaient du bonnet rouge et jour à la Convention une de monter la garde penda se battaient à la frontière.

places aux retardataires pour quelques sous. »

Marat mort devint un martyr de la liberté ; on lui éleva des temples, des arcs de triomphe, son buste fut placé partout et Brochet, qui était de la même section que lui, avait composé une prière où Jésus se confondait avec Marat ; on y lisait ces mots : cœur de Jésus, cœur de Marat ! ô sacré cœur de Jésus, ô sacré cœur de Marat !

« A Paris, les uns regardèrent la mort du tribun populaire comme la délivrance d'un fléau, les autres s'effrayèrent des nouveaux malheurs qu'elle allait occasionner. »

« Marat mort, dit à son tour Louis Blanc, il n'y eut plus de sauvegarde contre les popularités intéressées et hypocrites, contre les faux tribuns aux gages de l'étranger. Marat fut remplacé par une tourbe de vils plagiaires qui, sans avoir ni sa droiture ni sa vigilance patriotique, reprirent son apostolat sanguinaire et exagérèrent ses exagérations. »

Le 19 juillet, le club des cordeliers invita le conseil général de la Commune à arrêter que désormais les officiers municipaux rempliraient leurs fonctions près la famille Capet détenue au Temple, leurs chapeaux ou leurs bonnets sur la tête « attendu qu'il est scandaleux de voir des magistrats d'un peuple républicain qui ont encore pour des individus odieux les déférences qui caractérisent l'esclavage. »

Le tribunal révolutionnaire entra dans la voie des condamnations incessantes.

On sait que ce tribunal avait été institué pour juger ceux qu'on appelait les ennemis de la République; sa première victime fut un émigré appelé du Molans, puis un grenadier nommé Luthier qui, étant ivre, avait dit que son âme était au roi, puis M. de Blanchelande, ex-commandant militaire à Saint-Domingue, Catherine Clerc, cuisinière accusée de royalisme, Vaujour, colonel de dragons; Mingeot, cocher de fiacre; Jusseau, émigré; de Beauvoir; Kolli; Bréard de Mauny, capitaine de dragons; de Beaulieu, le général Miaczenski, l'adjudant général de Veaux, le major général Lescuyer, la Guyomerais et sa famille, etc., etc.

Mais après Charlotte Corday, on ne s'arrêta plus, le 18 juillet, ce fut Mazellier, ex-officier émigré, qui fut exécuté; le 19, Pelletier; le 20, de Malherbe, ancien officier ; le 24, Coquart, ex-officier ; le 25, Coquereau, ex-officier ; le 27, Thomas Saint-Martin ; et dans les premiers jours d'août, on vit tomber les têtes de Collinet de la Salle, ex-lieutenant général, de Lescuyer, maréchal de camp, de Tourtier, noble, d'André Jonas, gendarme, de Saunier, émigré, etc.

Mais tous ces noms étaient plus ou moins obscurs. Le 1er août la Convention décréta que la rene Marie-Antoinette serait à son tour traduite devant le tribunal révolutionnaire et conduite sur le-champ à la Conciergerie : quant à Madame Elisabeth, il fut décrété qu'elle demeurerait au Temple ainsi que « les deux rejetons de Louis Capet. »

En vertu de ce décret, Marie-Antoinette fut transférée le lendemain à la Conciergerie. En attendant qu'elle fût jugée, on s'occupa de la fête qui devait être donnée le 10 août en l'honneur de la Constitution.

Cette fête devait faire diversion à la misère populaire et, dans la séance du 7 août, un député fit connaître à la Convention, que les boulangers de Paris étaient assiégés chaque matin par le peuple et qu'il existait dans la ville une grande pénurie de denrées.

Le maire fut mandé et sommé, séance tenante, de rendre compte de l'état des subsistances de la capitale ; il répondit que la pénurie en question était l'effet de la malveillance, que Paris était grandement approvisionné, et que les blés affluaient sur le marché.

Quant à ceux qui s'étaient passés de déjeuner et de dîner faute de pain, ce ne pouvait être que des factieux qui mouraient de faim, dans l'unique but de faire pièce à la République.

Que de fois ceux qui eurent pour mission d'assurer le nécessaire aux Parisiens répondirent de la même façon !

Sous tous les régimes, les gens qui ne manquent de rien sont toujours prêts à nier qu'il soit possible de manquer de pain.

On se plaignit aussi à la Commune que des commissaires des assemblées primaires, en arrivant à Paris, avaient été accueillis par des filles de mauvaise vie et par des voleurs qui avaient volé leurs assignats et les avaient remplacés par des chiffons dans leurs portefeuilles.

Le conseil général plaignit les commissaires et arrêta que désormais la police exercerait la plus sévère surveillance sur tous les lieux publics; que les commissaires de police, comités civils feraient fermer irrévocablement, sous leur responsabilité, toutes les maisons de jeux, lieux de débauche; que la force armée entrerait dans les maisons désignées publiques par la loi, afin d'y examiner si les teneurs des tripots et des maisons de débauche ne s'y retranchaient pas dans des lieux quelconques, « ainsi que de forcer les filles de mauvaise vie à rentrer dans leur repaire et à ne pas afficher le vice avec effronterie ; qu'il y aura des inspecteurs aux entrées de Paris, à l'effet d'y examiner si des hommes pervers ne s'emparent pas de la confiance des députés du peuple pour les voler; qu'il y aura à la mairie un détachement de gendarmerie et des commissaires des sections pour conduire nos frères des assemblées primaires au numéro de leur logement. »

Les frères des assemblées primaires eussent sans doute préféré que la commune les indemnisât du vol des assignats dont ils avaient été victimes.

Mais ils se gardèrent bien de le dire, et se pro-

mirent le jour de la fête, de veiller sur leurs portefeuilles.

Le conseil général transmit aussi à tous les comités de section, l'ordre d'envoyer, chez chaque boulanger, des commissaires « pour veiller à ce qu'on cuise du pain », et ordonna que chaque commissaire nommé envoyât à la halle tout boulanger qui n'aurait pas de farine, avec une carte timbrée et signée, et que les commissaires veillassent à ce que le pain fût fait et distribué avec ordre le lendemain matin, et pour éviter les émeutes, ils se fissent accompagner de la force armée.

Grâce à toutes ces précautions, on put arriver sans encombre au jour de la fête de l'unité et de l'indivisibilité de la République dont le programme fut composé par le peintre David.

Le cortège fut formé de quatre groupes : le premier était composé des sociétés populaires, c'est-à-dire des clubs réunis en masse, et portant une bannière sur laquelle était peint « l'œil de la surveillance pénétrant un épais nuage. »

Le second comprenait la Convention marchant en corps; chaque membre tenait un bouquet d'épis de blé; huit d'entre eux portaient sur un brancard une arche ouverte, contenant la déclaration des droits de l'homme et la Constitution; des commissaires des assemblées primaires de tous les départements formaient une chaîne autour de la Convention; ils étaient unis les uns aux autres par un cordon tricolore et portaient d'une main une pique et de l'autre une branche d'olivier.

Le troisième était composé de la masse entière du peuple. Chaque individu « élevé en dignité » portait le signe de cette dignité, mais n'avait pas de rang et ne pouvait pas faire corporation : au milieu était un char supportant un vieillard et sa femme; ce char était traîné par les enfants du vieux couple.

Le quatrième groupe était militaire; au milieu était un char traîné par huit chevaux blancs et portant une urne, en mémoire des héros morts pour la Patrie.

La marche était fermée par un détachement d'infanterie et de cavalerie « dans le centre duquel étaient traînés des tombereaux chargés des viles dépouilles de la royauté et des distinctions de la noblesse. Ils étaient revêtus de tapis semés de fleurs de lys. »

Tout ce monde se rassembla sur la place de la Bastille; où on avait élevé une fontaine dite de la Régénération. Elle était surmontée d'une statue colossale en plâtre, représentant la Nature pressant ses mamelles et en faisant sortir deux jets d'eau qui tombaient dans un bassin.

Les membres de la Convention burent dans la même coupe à cette fontaine l'eau régénératrice, et tous les assistants les imitèrent; puis on chanta des strophes sur l'air de la *Marseillaise* et le cortège se mit en marche par le boulevard.

La seconde station se fit au boulevard Poissonnière où l'on avait dressé un arc de triomphe et où se trouvaient des héroïnes des 5 et 6 octobre, assises sur leurs canons.

La troisième eut lieu à la place de la Révolution; on déposa au pied de la statue de la Liberté les attributs de la royauté et de la noblesse tirés des tombereaux, et les 86 commissaires des départements, armés d'une torche, y mirent le feu.

La quatrième s'effectua sur la place des Invalides où le peuple français, représenté par une figure colossale et sous l'emblème d'Hercule, était vu sur la cime d'une montagne, rassemblant le faisceau départemental. Une autre figure, représentant le fédéralisme au bas de la montagne, sortait d'un marais fangeux et tentait d'en détacher une portion, mais le peuple français le frappait de sa massue.

Enfin la cinquième et dernière station se fit au Champ de Mars; pour y arriver il fallait passer sous un niveau, emblème de l'égalité républicaine. Le président de la Convention déposa sur l'autel les actes de recensement des votes des assemblées primaires. Le vœu du peuple français sur la Constitution fut prononcé, et un salve d'artillerie fut tirée.

Hérault de Séchelles, monté sur l'autel de la Patrie, prononça un discours se terminant par ces mots: La République est éternelle!

Un cri formidable répondit à cette déclaration, le canon tonna; en signe de l'indivisibilité de la République, un ruban aux couleurs de la nation réunit en un seul faisceau les piques que les 86 commissaires départementaux avaient portées pendant la marche et la Constitution fut proclamée, aux applaudissements unanimes de tous les spectateurs.

Ensuite, le faisceau de piques fut remis par le président au peuple, ainsi que l'arche qui renfermait la Constitution, et il prononça ces paroles : — Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes les vertus.

Le peuple les garda toute la nuit.

Tout se passa sans désordre; la municipalité avait pris le soin du reste de publier cet avis : « Tous les citoyens, de service le jour de la fête, seront tenus d'avoir à leur chapeau une carte sur laquelle le timbre de la section sera imprimé très visiblement. Au-dessus du timbre sera écrit le nom du capitaine et de la compagnie. Les citoyens de service ce jour-là seront seuls armés; les bâtons, les badines, canne à sabre, baguettes et cannes ordinaires sont proscrites. Aucun citoyen n'aura le droit d'en porter le jour de la fête. Les commandants des postes et patrouilles arrêteront tous citoyens qui en porteront d'une espèce quelconque, cachée ou visible. »

Le lendemain de la fête, des envoyés des assemblées apportèrent à la Convention le faisceau et l'arche qui étaient demeurés au Champ de Mars

sous la garde du peuple, et l'un d'eux en fit la remise en prononçant un discours auquel répondit Hérault de Séchelles.

Un décret du 28 juillet avait ordonné à tous ceux qui possédaient des croix de Saint-Louis ou de tout autre ordre, de les déposer à la municipalité avec leurs brevets ; un nouvel ordre émanant de la Commune prescrivit aux gens d'avoir à s'y conformer sur-le-champ.

Le 12 août, le commandant général fut invité par la Commune à faire exercer les Parisiens au maniement des armes tous les dimanches, et à en faire la revue dans les sections.

Le 13, le corps municipal arrêta que, vu le grand nombre de voitures qui circulaient dans Paris et occasionnaient des accidents, il ne serait percé aucune rue à l'avenir sans qu'elle fût bordée de trottoirs; défense fut faite à tous charretiers et conducteurs de voitures de traverser Paris montés dans leurs voitures ou sur leurs chevaux. Il leur fut ordonné de marcher à côté d'eux.

Le 14, il fut élevé un bûcher sur la place de Grève, et on y brûla les drapeaux des cent-suisses et ceux remis par quelques sections, ainsi que les titres des cens, rentes et redevances de l'ordre de Malte, du chapitre de Saint-Merri, et les lettres et brevets donnés aux ci-devant chevaliers de Saint-Louis. Trois membres du conseil de la Commune allumèrent le bûcher aux cris : de Vive la République une et indivisible !

Ordre avait été donné de ne laisser sortir aucun pain de Paris : on y joignit un arrêté empêchant les charbonniers de s'opposer à ce que les citoyens pussent emporter eux-mêmes leur charbon; et en conséquence, tous les porteurs de charbon furent tenus de déposer à la maison commune les médailles qui leur avaient été distribuées.

Dans sa séance du 17, le corps municipal arrêta que depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, il ne pourrait être fait aucun versement, dans Paris, de marchandises de première nécessité d'un magasin dans un autre.

Parmi toutes les personnes que le tribunal révolutionnaire envoyait à la guillotine, il en fut une dont la condamnation produisit une grande sensation à Paris : le général Custine.

Il comparut le 15 devant le tribunal, sous l'accusation de ne pas avoir secouru Valenciennes assiégé, alors que c'était son devoir. Robespierre prit la parole pour fulminer contre lui. Le 27, il fut condamné à mort, bien qu'il eût expliqué sa conduite avec une grande présence d'esprit.

Jamais un procès de ce genre n'avait duré aussi longtemps.

L'exécution fut fixée au lendemain 28 août à midi.

Lorsque le convoi sortit de la voûte de la Conciergerie et parut dans la rue, il s'éleva une grande clameur : « Sont-ce donc là ceux qui applaudissaient à mes victoires? » s'écria le condamné.

Et comme les cris redoublaient.

« — Voilà le prix de mes services! » ajouta-t-il.

Et il monta d'un pas assuré les degrés de l'échafaud.

Ce fut le 22 août que Robespierre fut nommé président de la Convention nationale, en remplacement de Hérault de Séchelles.

Les nouvelles de la guerre étaient loin d'être favorables aux armes françaises ; dans la séance du 23 août, une levée générale des hommes fut décrétée ; les jeunes gens de dix-huit à vingt-six ans durent prendre les armes et les hommes mariés les forger, il fut décidé qu'il y aurait dans les jardins de Paris 250 forges pour cette fabrication d'armes.

On pillait de temps à autre les voitures de farine qui arrivaient à Paris ; la misère était fort grande, la question de l'approvisionnement de Paris était toujours la grosse affaire de la municipalité dans les marchés : il y avait des rixes perpétuelles, et des femmes arrachaient la cocarde aux patriotes. « Ces harpies ne rougissent pas de dire que, si vous payez les denrées de première nécessité si cher, c'est au nom de votre République que vous devez cette calamité ; quand il y avoit un Roi, ajoutent-elles, tout étoit à meilleur marché. »

Dans la séance du 28 août, fut voté l'emprunt forcé d'un milliard.

Le 4 septembre, à l'ouverture de sa séance, le corps municipal « instruit qu'il existe sur les boulevards, dans les rues du Temple, Sainte-Avoie et autres adjacentes, des rassemblements d'ouvriers et surtout de maçons, qui prennent pour prétexte la difficulté de se procurer du pain, ordonna à l'administration de la police et au commandant général de prendre des mesures de sûreté. »

Une dizaine de gens furent envoyés ce jour-là à la guillotine.

« La situation, dit Louis Blanc, allait s'assombrissant de jour en jour ; les faubourgs aux abois réclamaient du pain. Les jacobins demandaient une armée révolutionnaire et le *maximum* ; les royalistes, par machiavélisme, poussaient à une émeute populaire. Tous les cris de douleurs, d'indignation ou d'effroi qui s'élevaient de chaque point de nos frontières ravagées et de nos provinces en révolte, venaient retentir dans le cœur de Paris qu'ils remplissaient de rage. »

Le 5 septembre, il y eut une séance importante à la Convention. Le député Merlin se plaignit que le tribunal révolutionnaire n'allait pas assez vite en besogne ; on le divisa en quatre sections, ce qui établissait une sorte de permanence : « Il faut, dit Danton, que, chaque jour, un aristocrate, un scélérat, paye de sa tête ses forfaits. »

Cette célérité imprimée au tribunal chargé de

F. Roy, éditeur. — 214

Imp. Charaire et Fils.

Fontaine de la Régénération, établie place de la Bastille. — 10 août 1792.
Les membres de la Convention burent dans la même coupe, à cette fontaine, l'eau régénératrice.

Cachot de Marie-Antoinette à la Conciergerie.

pourvoir la guillotine, avait été acceptée avec d'autant plus d'enthousiasme, qu'elle avait pour résultat, au moment où le pain était si rare, de supprimer nombre de bouches inutiles.

La peine de mort fut non seulement appliquée à tous ceux qu'on suspectait de conspiration, et Dieu sait si dans les temps troublés, l'accusation de conspiration ou de trahison est facile à mériter; une réflexion intempestive, un mot de critique ou de désapprobation, en voilà assez pour transformer le meilleur citoyen en un ennemi de la chose publique; mais encore on envoya aussi à l'échafaud toute personne qui achetait ou vendait des assignats; de plus, un décret ordonna que les députés Brissot, Gensonné, Clavière et Lebrun seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Et afin que les comités révolutionnaires ne cessassent pas de propager les principes représentés par la montagne, il fut décidé que les membres de ces comités recevraient une paye de trois livres par jour.

Mais, naturellement, il fallait aussi faire quelque chose pour les sectionnaires; tous les membres des sections appartenant à la classe des travailleurs furent aussi payés à raison de quarante sols par jour.

Le 10 septembre, les administrateurs de la police se transportèrent à la Conciergerie et enlevèrent à Marie-Antoinette, ses bagues et autres bijoux; le procès-verbal de cette confiscation fut publié « afin de tranquilliser tous les citoyens. »

Le 14, le comité de sûreté générale fut réorganisé et le 17, encore sur le rapport de Merlin, la Convention vota la loi des suspects. Cette loi était une trouvaille, il n'y avait personne qui ne pût être considéré comme suspect.... de tiédeur, de royalisme, de manquer d'enthousiasme, d'avoir des relations compromettantes; bref, c'était l'arme la plus élastique et la plus commode; lorsqu'on voulait se débarrasser d'un ennemi, on le dénonçait comme suspect et il n'était pas même nécessaire de désigner de quel crime on

était suspect... Suspect était passé dans le langage comme substantif. On était un suspect, comme on était un muscadin ou un sans-culotte.

Le 20 septembre, la Convention décréta que toutes les femmes porteraient comme les hommes la cocarde nationale et que les galériens ne porteraient plus le bonnet rouge.

Il paraît que cet arrêté mit le trouble parmi les citoyennes et que des chignons furent arrachés au milieu de rixes féminines, car la Commune décida que, pour faire respecter le signe de la liberté, les sections feraient exécuter avec toute la rigueur voulue les arrêtés sur les cocardes et qu'il en serait fourni gratuitement aux citoyennes qui n'avaient pas le moyen d'en acheter.

De plus, la Commune décida que les patrouilles seraient tenues de faire exhiber leurs cartes à tous les gens qui se trouveraient dans les rues après onze heures du soir; que, les prisons regorgeant de suspects, il serait demandé des maisons pour les convertir en prison; qu'enfin, les membres encore existant de la famille royale, détenus au Temple, n'auraient plus de cuisine spéciale, qu'ils n'auraient ni valets, ni femme de chambre et qu'ils seraient nourris de potage et de bouilli.

Le 24, l'ancienne maîtresse de Louis XV, Mme Dubarry fut arrêtée à Louveciennes et écrouée à la prison de Sainte-Pélagie.

Le 28, la Convention décréta le maximum du prix des denrées de première nécessité : le tabac fut fixé à 20 sols la livre en carotte et 10 sols, la livre à fumer ; le prix de la livre de sel fut taxé à 2 sols, le bois à brûler de 15 à 22 livres, selon la qualité, etc.

Le 4 octobre, la Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de sûreté générale, décréta d'accusation les députés girondins : Brissot, Gensonné, Vergniaud, Guadet, Grangeneuve, Pétion, Gorsas, Barbaroux, Louvet, Valazé, Valadi, Fauchet, Isnard, Ducoz, Fonfrède, Kersaint, Lasource, Vigée, Manuel, du Chastel, Sillery, Royez, Condorcet, Carra, Lehardy, Hardy, Salles, Rebecqui, Buzot, Rabaut-Saint-Etienne, Chambon, Birotteau, Lanjuinais, Châtelain, Doulcet de Pontécoulant, Gardien, Mallevaux, Minvielle, Delahaye, Duperret, J. Duprat, Antiboul, Beauvais, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Boileau, Dulaure, Bresson, Noël, Coutard, Andreys, « et tous ceux qui seront connus dans la suite de l'instruction » furent traduits devant le tribunal révolutionnaire pour y être jugés.

Sur la motion de Billaut-Varennes, le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, y fut également envoyé.

Le même jour, un décret ordonna à ce tribunal de s'occuper sans délai du procès de Marie-Antoinette.

Le lendemain, d'autres députés furent mis en état d'arrestation, mais à partir de ce moment, arrestations et condamnations à mort devinrent si nombreuses que nous ne saurions même les noter; nous indiquerons seulement les faits principaux de la condamnation et de l'exécution de Marie-Antoinette et de celle des girondins.

Ce fut aussi dans la séance du 5 octobre, que l'ère vulgaire fut abolie et remplacée par l'ère de la fondation de la République.

La première année commença donc à minuit le 22 septembre 1792, et finit à minuit le 21 septembre 1793; un décret antérieur qui avait fixé le commencement de la seconde année au 1er janvier 1793, fut rapporté et tous les actes datés de l'an II de la République, depuis janvier jusqu'à septembre, durent être considérés comme appartenant à la première année.

Un arrêté de la Commune, du 7, défendit toute espèce de mascarades, et les patrouilles furent autorisées à arrêter tout individu qui porterait un costume bizarre.

Chaumette s'étant plaint que les contre-révolutionnaires condamnés à mort « se gorgeaient de vins et de liqueurs avant de marcher au supplice, et dans cet état d'ivresse criaient : Vive le Roi! » il fut arrêté que des mesures seraient prises pour éviter un tel scandale.

Un autre fut encore signalé : les juges au tribunal de commerce avaient l'habitude de dîner ensemble tous les mercredis; or, comme on supposait que ces juges ne devaient pas être sans-culottes, le conseil de la commune prohiba le dîner.

Un décret du 13 octobre ordonna à tous les propriétaires de maison et à leurs locataires de faire retourner dans le délai d'un mois toutes les plaques de cheminée « et contre-feux qui porteraient des signes de féodalité ou l'ancien écu de France. »

Toute ces graves mesures n'empêchaient pas que des rassemblements se formassent dans les rues : ils étaient composés de gens qui, malgré les rigueurs de la loi des suspects, se plaignaient du prix des denrées.

Jamais les travailleurs n'avaient été plus malheureux. Les femmes assiégeaient toujours les boutiques des épiciers ; le conseil de la Commune déclara que tous les gens qui se plaignaient étaient soudoyés par les malveillants et ordonna que la taxe des denrées fût immédiatement promulguée et affichée partout. Cette mesure calma un peu l'irritation générale.

Ce fut le 23e jour du 1er mois de l'an II de la République une et indivisible, c'est-à-dire le 14 octobre 1793, que la reine de France Marie-Antoinette parut devant le tribunal révolutionnaire.

Ce procès agitait Paris d'une fièvre sourde; il s'était répandu dans les divers quartiers de la

ville le bruit qu'un envoyé de l'empereur d'Autriche avait offert à la République, en échange de l'ex-reine, 20,000 prisonniers français et les représentants livrés par Dumouriez.

Aussi, dès le matin, « l'enceinte du tribunal révolutionnaire regorgeait de spectateurs et ceux qui n'avaient pu trouver place dans cette foule, curieuse du jugement d'une reine comme de la représentation d'un drame, stationnaient devant la porte du sanglant tribunal, prêtant l'oreille aux rumeurs qui passaient par les portes entr'ouvertes, aux récits de quelques femmes qui venaient un moment respirer un air plus frais sur le parvis de la salle d'audience. »

Quelques royalistes cachés sous des vêtements d'ouvriers s'étaient mêlés au peuple.

L'accusateur Antoine Quentin Fouquier, donna lecture de l'acte d'accusation qui accusait Marie Antoinette d'avoir dilapidé les finances de la France, d'avoir fait passer des sommes incalculables à l'empereur d'Autriche, d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, d'avoir tramé des complots et des conspirations contre la sureté intérieure et extérieure de la France.

Marie Antoinette ne répondit que par le silence à ces divers griefs, ou se contenta de répondre que ces imputations étaient fausses.

« Il était réservé à Hébert, dit M. Louis Blanc, de grandir Marie Antoinette en essayant de l'avilir. Il eut l'infamie d'accuser une mère d'avoir dépravé son fils pour énerver son corps, éteindre son intelligence, et se ménager de la sorte le moyen de régner plus tard à sa place. Marie Antoinette gardait le silence du mépris et de l'horreur. Un juré insistant : « Si je n'ai pas répondu dit-elle, avec une émotion profonde, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. » Il y eut un frémissement d'approbation dans l'auditoire, Hébert demeura muet, atterré. Robespierre, apprenant ce détail du procès, éclata en ces termes : « Ce n'était donc pas assez pour ce scélérat d'en avoir fait une Messaline, il fallait qu'il en fit encore une Agrippine ! »

Fouquier-Tinville aussi dans son réquisitoire, l'avait comparée « à Messaline, à Brunehaut, à Frédégonde. « Là, dit M. Louis Blanc, revivaient sous une forme solennelle, toutes les rumeurs impudiques que la méchanceté de la cour avait fait passer du fond des boudoirs dans les carrefours et dans les tavernes. »

La séance dura une grande partie de la journée, à quatre heures elle fut suspendue; les groupes devinrent moins nombreux; une marchande de la halle qui était sortie vers trois heures et demie du tribunal, avait dit : « Marie Antoinette s'en tirera; elle a répondu comme un ange; on ne fera que la déporter. »

Quelques uns des royalistes présents allèrent bien vite porter cette nouvelle à leurs amis, mais il était facile de voir à la physionomie de la masse du public, que la condamnation à mort ne faisait doute pour personne.

La séance fut reprise après une courte interruption; les groupes moins nombreux devinrent plus compacts; on causait moins haut; un inspecteur des prisons, Ducatel suivi de quatre ou cinq agents, regardait les visages des spectateurs en y cherchant quelques indices suspects.

« La nuit s'écoulait, le froid devenait plus piquant, lorsqu'une voix retentit qui annonçait la fin des plaidoiries, puis bientôt après, une autre voix qui semblait partir d'une fenêtre entre bâillée un moment jeta dans l'espace : « Les jurés délibèrent. »

Le peuple se rapprocha des portes, un sourd frémissement et un piétinement des groupes épars venaient se fondre en un seul; le moment suprême approchait.

A quatre heures du matin, au moment où les flambeaux achevaient de se consumer, le président fit la lecture du verdict du jury qui déclarait l'accusée coupable sur toutes les questions, et en conséquence, prononça le jugement qui la condamnait à mort, jugement qui devait être exécuté dans les vingt-quatre heures, sur la place de la Révolution.

La nouvelle se répandit vite que l'exécution aurait lieu dans la journée; quelques-uns attristés, impressionnés, se retirèrent chez eux et fermèrent aux bruits qui allaient s'éveiller dans la ville les volets de leurs fenêtres. « Mais les plus curieux se rendirent sur la place où l'exécution devait avoir lieu et s'y établirent à poste fixe pour prendre les meilleures places, les plus rapprochées de l'échafaud que les menuisiers du bourreau dressaient déjà. »

Les jurés se rendirent à la buvette et y attendirent le jour, autour d'un souper commandé d'avance.

Quant à la reine, elle était reconduite pour quelques heures, non à son cachot, mais au cabinet des condamnés à mort, pratiqué à l'un des angles de l'avant-greffe.

Deux ou trois gendarmes veillaient à la porte, mais enfin elle était seule et on voulut bien pour la première fois depuis 76 jours, lui donner un flambeau.

Alors, la tête appuyée sur ses mains, elle pleura en songeant à ses enfants, à l'orphelin à qui elle croyait donner une couronne et qui avait sa jeune tête coiffée du bonnet rouge.

Un peu avant quatre heures et demie, le concierge lui apporta de l'encre et du papier et elle écrivit à sa sœur une lettre « aussi noble que touchante » selon l'expression de Louis Blanc.

La lettre écrite, elle la donna au concierge Bault, mais celui-ci dit à sa femme : « Ta pauvre

reine m'a écrit, elle m'a donné sa lettre ; mais je n'ai pu la remettre à son adresse, il a fallu la porter à Fouquier. »

Marie-Antoinette avait faim, on lui apporta un poulet dont elle mangea une aile, puis elle demanda aussi une chemise que la concierge, Mme Bault lui donna; elle la mit sur elle, s'habilla et se coucha.

Vers six heures, on lui annonça la visite d'un prêtre assermenté, elle le reçut, mais elle refusa de se confesser à lui, préférant le faire à Dieu.

Depuis une quinzaine, elle avait une perte de sang qui l'affaiblissait beaucoup; la veille pendant la longue séance du tribunal et dans l'attente de sa condamnation, elle avait souffert de la soif, maintenant elle souffrait du froid et ne parvenait pas à réchauffer ses pieds glacés.

Vers sept heures et demie, Rosalie Delamorlière, la fille qui la servait, lui proposa de prendre un peu de nourriture : « — Madame, lui dit-elle en pleurant, j'ai conservé sur mes fourneaux un bouillon et un vermicelle, vous avez besoin de vous soutenir... »

La reine consentit à prendre le bouillon.

Mais, par ordre de la Commune, il fut interdit de rien lui donner.

A dix heures, le porte-clefs Larivière vint enlever la vaisselle qui servait habituellement à la prisonnière, puis ce furent les juges et le greffier qui venaient lui lire sa sentence.

Et enfin le bourreau qui voulut lui prendre les mains pour les lier.

Marie-Antoinette pâlit et murmura d'une voix éteinte : O mon Dieu !

Laissons maintenant la parole à MM. de Goncourt qui ont si bien retracé la physionomie de cette terrible journée du 16 octobre :

« Dans Paris, à cinq heures du matin, le tambour bat; le rappel roule dans toutes les sections. A sept heures, trente mille hommes sont sur pied; des canons aux extrémités des ponts, des places et des carrefours. A dix heures, la circulation des voitures est interdite dans toutes les rues, du Palais jusqu'à la place de la Révolution, et des patrouilles sillonnent Paris.

« Trois cent mille hommes ne se sont pas couchés; le reste s'est éveillé avant le tambour. La cour de la Conciergerie, les abords de la Conciergerie, le grand perron du Parlement, le pavé, la fenêtre, le parapet, la grille, la balustrade, le toit; le peuple a tout envahi; il emplit tout et il attend.

« Onze heures sonnent dans le murmure de cette foule silencieuse. Toutes les têtes, tous les regards, tous les yeux sont en arrêt et dévorent la charrette acculée à quelques pieds des portes, ses roues crottées, sa banquette faite d'une planche, son plancher sans paille ni foin, son fort cheval blanc, et l'homme à la tête du cheval. Les minutes semblent longues. Un bruit sourd court parmi la foule, un officier fait un commandement, la grille s'ouvre : c'est la reine, en blanc.

« Derrière la reine, tenant les bouts d'une grosse ficelle qui lui retire les coudes en arrière, marche Sanson. La reine fait quelques pas. Elle est à la petite échelle qui monte au marchepied trop court. Sanson s'avance pour la soutenir de la main. La reine le remercie d'un signe, monte seule et veut enjamber la banquette pour se placer en face du cheval, lorsque Sanson et son aide lui disent de se retourner. Le prêtre Girard, en habit bourgeois, monte dans la charrette, et s'assied aux côtés de la reine. Sanson se place derrière, le tricorne à la main, debout, appuyé contre les écalages de la charrette, laissant, avec un soin visible, flotter les cordes qui tiennent les bras de la reine. L'aide de Sanson est au fond, debout comme lui et le tricorne à la main. Il ne devait y avoir, en ce jour, de décent que les bourreaux.

« La charrette sort de la cour, et débouche dans la multitude. Le peuple se rue, et se tait d'abord. La charrette avance, au milieu des gendarmes à pied et à cheval, dans la double haie des gardes nationaux.

« La reine est vêtue d'un méchant manteau de lit en piqué blanc, par-dessus un jupon noir. Elle porte un ruban de faveur noire aux poignets, au cou un fichu blanc de mousseline unie; elle a des bas noirs et des souliers de prunelle noire, le talon haut de deux pouces, *à la Saint-Huberty*. La reine n'a pu obtenir d'aller à l'échafaud tête nue : un bonnet de linon sans barbes, cache au peuple les cheveux que la Révolution lui a faits, des cheveux tout blancs. La reine est pâle, le sang tache ses pommettes et injecte ses yeux, ses cils sont roides et immobiles; sa tête est droite et son regard se promène, indifférent, sur les gardes nationaux en haie, sur les visages aux fenêtres, sur les flammes tricolores, sur les inscriptions des maisons.

« Devant Saint-Roch, la charrette fait une station, au milieu des huées et des hurlements. Mille injures s'élèvent des degrés de l'église comme une seule injure, saluant d'ordures cette reine qui va mourir. Elle pourtant, sereine et majestueuse, pardonnait aux injures en ne les entendant pas.

« La charrette enfin repart, accompagnée de clameurs qui courent devant elle. La reine n'a pas encore parlé au curé Girard; de temps à autre seulement elle lui indique, d'un mouvement, qu'elle souffre des nœuds de corde qui la serrent, et Girard, pour la soulager, appuie la main sur son bras gauche. Au passage des Jacobins, la reine se penche vers lui et semble l'interroger sur l'écriteau de la porte, qu'elle a mal lu : *Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans*. Pour réponse, Girard élève un petit Christ

Pavillon de Flore : vestibule du rez-de-chaussée.

d'ivoire. Au même instant, le comédien Grammont, qui caracole autour de la charrette, se dressant sur ses étriers, lève son épée, la brandit, et se retournant vers la Reine, crie au peuple : *La voilà, l'infâme Antoinette!... Elle est f..., mes amis....!* »

« Il était midi. La guillotine et le peuple s'impatientaient d'attendre, quand la charrette arriva sur la place de la Révolution ; la veuve de Louis XVI descendit pour mourir où était mort son mari. La mère de Louis XVII tourna un moment les yeux du côté des Tuileries, et devint plus pâle qu'elle n'avait été jusqu'alors. Puis la reine de France monta sur l'échafaud et se précipita à la mort. »

Des cris de : Vive la République! répondirent au bruit du couperet, mais ces cris étaient généralement circonscrits aux alentours de l'échafaud.

Alors Grammont en agitant son sabre, ordonna à plusieurs reprises au bourreau de montrer la tête au peuple ; un des aides fit le tour de l'échafaud avec ce hideux trophée dont les paupières étaient encore agitées par un frisson convulsif.

— Vive la République! cria-t-on alors avec force.

Au-dessous de la guillotine le gendarme Mingault trempait son mouchoir dans le sang de la reine.

Le corps de Marie-Antoinette fut enfermé dans un mauvais cercueil de bois blanc et conservé dans la chaux du cimetière de la Madeleine. — Voici le compte du fossoyeur :

« *Mémoire des fraits et inhumations fais par Joly, fossoyeur de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, pour les personnes mis à mort par jugement dudit tribunal* :

Sçavoir :

Du 1er mois . . . . . .
. . . . . .
Le 25, *idem*.
La Ve Capet pour la bierre. . . 6 livres
Pour la fosse et les fossoyeurs. . 25 —

Les vêtements de la reine furent distribués aux pauvres des hospices.

Dans la séance du 5 septembre, l'orateur des Jacobins avait dit : Il est temps que l'égalité promène les faux sur toutes les têtes, il est temps d'épouvanter les conspirateurs.

Or, le moyen le plus simple pour cela c'était de les envoyer à l'échafaud.

En attendant qu'il fût statué à cet égard, la Commune de Paris continuait à prendre des arrêtés qui avaient pour but de modifier et changer complètement les usages et les coutumes en vigueur; ainsi, sur une dénonciation faite contre plusieurs marchands qui refusaient de tenir leurs boutiques ouvertes le dimanche et préféraient aller se promener que vendre, il leur fut enjoint, par arrêt du 20 octobre, de commercer le dimanche, sous peine d'être regardés comme suspects et poursuivis comme tels.

Les noms des rues furent changés. — Ce ne fut pas seulement sous la terreur que les édiles se livrèrent avec passion à ce jeu favori, qui tient encore la première place dans les occupations des conseillers municipaux; la commission des monnaies invita tous les bons citoyens, ouvriers, savants et chimistes, à indiquer le meilleur moyen à employer pour faire disparaître les armoiries qui ornaient les superbes reliures des riches volumes composant les bibliothèques publiques. La Commune défendit de vendre dans les rues aucun objet de sainteté, croix, chapelets, etc., mais en même temps, elle créa des écoles élémentaires et ordonna pour faire cesser les attroupements à la porte des boulangers, que le pain serait distribué aux derniers arrivés, c'est-à-dire en commençant par la queue et non par la tête des files de gens qui étaient obligés de perdre des heures pour obtenir le pain de la journée.

Il fut défendu d'exhiber des lions, panthères ou autres animaux féroces sur les places publiques.

Il fut ordonné un autodafé sur la place de Grève des tableaux des rois et autres provenant du dépôt des Petits-Augustins; dans la huitaine les statues des rois de France qui décoraient le portail de Notre-Dame devaient être renversées et détruites; enfin un arrêté prescrivit que la statue de la Vierge qui se trouvait dans la rue aux Ours serait remplacée par le buste de Marat.

Ce fut seulement dans la séance du 24 octobre, que les nouvelles appellations des mois de l'année devinrent obligatoires; on sait que ces mois étaient : vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, ventôse, pluviôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, et fructidor.

Les semaines furent remplacées par des décades dont chaque jour s'appela : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonodi, décadi.

Et enfin, l'année n'ayant que 360 jours, il en restait cinq qu'on appelait les sans-culottides et qui étaient destinés à la célébration de cinq fêtes; fête des vertus, du génie, du travail, de l'opinion et des récompenses. Tous les quatre ans le jour bissextile s'appelait la sans-culottide.

Les Parisiens se firent assez facilement aux nouveaux noms des mois, mais il n'en fut pas de même de ceux des jours; ils s'embrouillaient tellement au milieu des tridi et des nonodi qu'il en résultait perpétuellement des erreurs et des altercations.

Ce fut Fabre d'Églantine qui eut l'idée de ce changement de calendrier et qui substitua au nom des saints de chaque jour, ceux empruntés au règne animal et végétal.

Mais revenons aux faits importants.

Ce fut le 24 octobre, que les 21 députés girondins : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lozeau, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche, Valazé, Jean Duprat, Brulard Marquis de Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfrède, Lasource, Beauvais, Du Chastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul et Vigée comparurent devant le tribunal révolutionnaire.

Les débats duraient depuis quatre jours, c'était long, les Jacobins accusèrent le tribunal de lenteur et décidèrent qu'une députation serait envoyée à la Convention pour lui demander la punition des traîtres.

On exposa au tribunal que des témoins et des formes étaient inutiles pour juger des hommes qu'on devait condamner sur l'heure

Il fut fait ainsi.

Tous les accusés furent, le 30 octobre, condamnés à mort.

L'un deux, Dufriche Valazé, ne voulant pas monter sur l'échafaud, tira de sa poche un stylet et se l'enfonça dans le cœur.

Le tribunal décida que la charrette qui conduirait les condamnés à la guillotine y conduirait aussi le cadavre de Valazé.

En rentrant à la Conciergerie, ils chantèrent la *Marseillaise*.

Le lendemain, ils étaient conduits au supplice dans cinq charrettes.

Dès la veille, Fouquier avait officieusement prévenu le bourreau qu'il eût à se procurer des aides en nombre suffisant et Hébert lui en recommanda un, Jacot, le paradiste du boulevard du Temple.

Le 31 octobre, le ciel était sombre et pluvieux, une atmosphère brumeuse couvrait la ville et cependant une foule immense encombrait les rues; « on restait silencieux, dit l'exécuteur Sanson dans ses *Mémoires*, sur le passage des charrettes, mais comme toujours lorsqu'il s'agissait de personnages illustres, une troupe d'hommes et de femmes s'était mêlée au cortège et leur fanatisme sincère ou stipendié prenait à tâche de réchauffer, par ses imprécations furieuses, l'indignation un peu froide des spectateurs. On n'avait pas fait vingt pas sur le quai, que mon grand-père vit sa nouvelle recrue André Dutruy, ou plutôt Jacot, se débarrasser de sa carmagnole, sous laquelle il avait un costume de saltimbanque, enfourcher le cheval et faire des tours d'équilibre, qu'il n'interrompait que pour adresser à la foule de misérables lazzis sur les condamnés. Indigné, Charles Henri (l'exécuteur) descendit de la voiture et voulut chasser Dutruy, mais celui-ci refusa de lui obéir; les forcenés qui couraient autour des voitures et les gendarmes eux-mêmes prirent le parti du saltimbanque et mon grand-père dut regagner son poste au milieu des huées. »

Au moment ou le couteau tomba, après le supplice des premiers, les condamnés entonnèrent la *Marseillaise*; on jetait les cadavres deux par deux derrière la guillotine. Mais lorsque six têtes furent tombées, les paniers et la bascule elle-même se trouvaient tellement inondés de sang, que l'exécuteur ordonna à deux aides de jeter des seaux d'eau et d'éponger les pièces après chaque supplice.

Après les Girondins, ce fut Olympe de Gouges qui monta les degrés de l'échafaud le 2 novembre.

Après Olympe de Gouges, le duc d'Orléans — sans parler des guillotinés obscurs, bien entendu.

Le duc d'Orléans et son camarade d'échafaud le général Courtard, condamnés l'un et l'autre à mort, furent placés sur la même charrette, avec trois individus sans noms connus; l'un d'eux, royaliste convaincu, ne se plaignait que d'une chose, d'être obligé de faire le voyage de la Conciergerie à la guillotine en aussi mauvaise compagnie. Cette fournée fut expédiée le 7 novembre.

Il mourut crânement le duc d'Orléans, seulement lorsque les valets du bourreau voulurent lui ôter ses bottes, il les rabroua en leur disant : C'est du temps perdu, laissez-moi donc tranquille! vous me débotterez bien plus aisément lorsque je serai mort; dépêchons-nous!

Puis ce fut le tour de Mme Rolland, la femme de l'ex-ministre de l'intérieur de la République qui, elle aussi, mit sa tête sous le couteau, en compagnie de La Marche, ex-directeur général de la fabrication des assignats.

Puis encore Bailly, l'ancien maire de Paris

— O liberté! que de crimes on commet en ton nom! s'écria Mme Rolland avant de mourir.

Bailly, lui, devait être exécuté sur l'esplanade entre le Champ de Mars et la Seine, mais les assistants ne voulurent pas que la terre du champ de la fédération fût souillée du sang d'un si grand criminel, et ils exigèrent qu'on démontât la guillotine et qu'on la remontât dans un des fossés; pendant ce temps il pleuvait à verse et le vieillard, à demi vêtu, la tête nue, recevait cette pluie qui le glaçait, et comme il frissonnait, un des curieux qui venait se repaître de la vue d'un homme qu'on guillotine lui cria :

— Tu trembles, Bailly!

— Mon ami, c'est que j'ai froid, répondit l'ancien maire.

« Il n'y eut autour de l'échafaud de Bailly que des misérables, rebut de la population » dit François Arago.

Parbleu! qui donc pouvait courir de gaieté de cœur à ces spectacles ignobles si ce n'étaient des misérables sortis de la fange, qui se vautraient dans le sang comme des porcs dans l'ordure.

Les honnêtes gens restaient chez eux; seule, la canaille insultait à ceux que leur condamnation eut dû rendre sacrés pour tous.

Au reste, ces exécutions journalières avaient fini par oblitérer le sens moral d'une tourbe immonde qui passait son temps autour de l'échafaud, heureuse de voir tuer, et ceux-là même qui se montraient les plus empressés à fournir des victimes à la guillotine, avaient parfois des haut-le-cœur; c'est ainsi que Chaumette écrivit un jour au président du Directoire de Paris pour se plaindre qu'après les exécutions publiques, le sang des suppliciés demeurait sur la place où il avait coulé et que les chiens venaient s'en abreuver, et il demandait la suppression de cet abus.

Ce fut ce même Chaumette qui fit décréter par la commune que le 10 novembre aurait lieu, dans l'église métropolitaine, l'inauguration du culte de la Raison.

« On construisit dans la nef un petit temple d'une architecture « simple et majestueuse, » disent les ordonnateurs de la cérémonie. Sur la façade on écrivit : *A la philosophie.* A l'entrée, pour remplacer les saints, « ces anciennes idoles » l'on plaça les bustes des philosophes, idoles nouvelles. Le temple était élevé sur une montagne, comme celui de Jérusalem. Au-dessus d'un rocher brillait le « flambeau de la vérité. »

« Le cortège, précédé de la municipalité de Paris, se montra vers dix heures. Entre deux rangs

de jeunes filles en blanc, avec des couronnes de chêne, la déesse de la Raison apparaissait. C'était une fille de l'Opéra, Mlle Maillard. Gravement assise sur un siège antique porté par quatre sectaires ornés de guirlandes de chênes en souvenir des druides, elle était vêtue, comme une Vestale, d'une draperie blanche ; sur ses épaules flottait un manteau d'azur. Le bonnet phrygien, ancien bonnet d'esclave, à cette époque comme aujourd'hui, emblème de la liberté, pressait ses cheveux épars. Dans la main elle tenait une pique à jet d'ébène.

« Des musiciens et des sections en armes suivaient.

« Tous s'arrêtèrent au pied de la montagne. Alors retentit l'*Hymne à la Raison*. Les paroles étaient de Marie-Joseph Chénier, la musique de Gossec. Le tout très beau, très inspiré, d'un effet très puissant, disent les chroniqueurs d'alors. Il régna une grande allégresse, l'enthousiasme fut à son comble, surtout lorsqu'on eut vu la Liberté autre déesse, promenée sur un siège de verdure.

« Puis le cortège se rendit à la Convention. Il entra tambours battants et musiques sonnantes, aux cris de : Vive la République, vive la Raison, à bas le fanatisme. Ensuite Chaumette s'avança à la barre et il fit une harangue qu'il termina en affirmant que le vœu du peuple était que l'on consacrât la ci-devant métropole à la Raison et à la Liberté. Le président répondit que la Convention voyait avec plaisir le culte institué en l'honneur de ces *déesses* et qu'il était à désirer que des temples leur fussent consacrés. »

L'actrice descendit alors de son trône et alla prendre place auprès du président qui l'embrassa.

Chaumette proposa que l'église Notre-Dame fût érigée en temple de la Raison.

Un décret de la Convention fut rendu dans ce sens.

Le cortège retourna alors à la Cathédrale escorté par tous les membres de l'Assemblée.

« Le mouvement, dit Louis Blanc, dégénéra en une véritable orgie : la Raison, représentée d'abord par une artiste aimée du public, chercha bientôt ses personnifications dans d'impures courtisanes. Elle trôna sur les tabernacles entourée de canonniers qui, la pipe à la bouche, lui servaient de grands prêtres. Elle eut des cortèges de Bacchantes qui suivaient d'un pas aviné à travers les rues son char, rempli de musiciens aveugles, et, roulant à côté, un autre char où figurait, au sommet d'un rocher tremblant, un Hercule d'Opéra armé d'une massue de carton. Il y eut un moment où Paris devint la ville aux mascarades et cela tout en criant : A bas les momeries ! Des représentants du peuple ne rougirent pas de quitter leurs chaises curules pour danser la carmagnole avec des filles revêtues d'habits sacerdotaux. Les reliques de sainte Geneviève furent brûlées en place de Grève parce qu'elles avaient contribué « à faire bouillir la marmite des rois fainéants » et l'on dressa au milieu des éclats de rire un procès-verbal que le député Fayau fit envoyer au pape. On jetait saints, débris, missels, bréviaires, heures de sainte Brigitte, ancien et nouveau testament dans les bûchers, dont la flamme montait jusqu'au deuxième étage des maisons. La proscription du catholicisme s'étendait à l'art catholique ; un arrêté ordonna la démolition des sculptures de Notre-Dame. Mercier assure que le tableau de la Cène forma longtemps l'auvent de la boutique d'un savetier. « On doute presque, ajoute-t-il, de ce qu'on a vu et entendu.

« Ici, des mulets chargés de croix, de chandeliers, de bénitiers, d'encensoirs, de goupillons et rappelant les montures des prêtres de Cybèle ; là, les sectateurs du nouveau culte assis à califourchon sur des ânes en chasubles, les guidant avec des étoles et s'arrêtant à la porte des cabaretiers qui leur versaient à boire dans les vases enlevés aux autels. Les églises fournirent un théâtre à des spectacles dont le scandale ne fut pas même épargné à la pudeur de l'enfance. On s'y enivra, on y fit l'amour, les harengères y vinrent vendre leur poisson, les marchands de tisane y apportèrent le tintement de leurs gobelets ; souvent, des hommes à la poitrine nue et aux manches retroussées, coururent s'y livrer à des danses tourbillonnantes qu'animaient jusqu'à la fureur une tempête de clameurs confuses, le son des trompettes, le bruit du tambour et le tonnerre de l'orgue.

« L'église Saint-Eustache fut transformée en un grand cabaret. L'intérieur du chœur représentait un paysage décoré de chaumières et de bouquets d'arbres. Le long de petits sentiers pratiqués à travers des escarpements de sapin et des masses de rochers fictifs, des bandes de jeunes filles couraient effrontément après les hommes, faisant craquer les planches sous leurs pas précipités. Autour du chœur, des tables chargées de bouteilles, de saucissons, de pâtés. Les convives affluaient par toutes les portes et l'on vit des enfants de sept à huit ans mettre la main au plat en signe d'égalité, saisir les bouteilles, boire à même, et aller tomber ivres sur les marches des chapelles latérales. »

Voilà où on en était dans la bonne ville de Paris en l'an II de la République une et indivisible

Cependant il ne faut pas croire que les Parisiens passaient tout leur temps dans ces saturnales ; non, ils avaient tous une occupation qui les absorbait, ils étaient dénonciateurs.

La dénonciation était arrivée à la hauteur d'une institution.

C'était une rage, une manie, une fureur, une épidémie.

Les députés se dénonçaient, le locataire dénonçait son propriétaire, le commis dénonçait son patron, l'acheteur dénonçait le vendeur.

F. Roy, editeur. — 215.

Imp. Charaire et fils.

La reine Marie-Antoinette parut devant le tribunal révolutionnaire le 4 octobre 1793.

Nouvelles galeries du Louvre : musée de la Renaissance.

Nouvelles galeries du Louvre : salle des faïences italiennes.

Et la guillotine bénéficiait de ces dénonciations successives.

Le 26 novembre, un décret de la Convention ordonna que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon et qu'il y serait remplacé par celui de Marat : La translation des restes de l'Ami du peuple n'eut lieu qu'au mois de septembre suivant ainsi qu'on le verra plus loin.

Au milieu des exécutions de personnages tels que les généraux Brunet, Houchard, Lamarlière, les députés Manuel, Rabaud Saint-Étienne, qui ressortent parmi toutes celles qu'on offrait chaque jour aux Parisiens, il faut en noter une qui attira un grand nombre de spectateurs, celle de Mme Dubarry.

A force de voir tomber des têtes illustres ou obscures, on avait fini par se blaser sur un spectacle qui commençait à devenir un peu uniforme ; mais le nom de Mme Dubarry avait tenu tant de place pendant le règne précédent, que la curiosité fut vivement excitée par la nouvelle de son supplice — « Il y avait sur le quai autant de monde que pour la sortie de la reine et des députés girondins. On criait ferme, mais les cris de la victime s'élevaient toujours au-dessus de ceux du peuple : « elle s'écriait : Bons citoyens, délivrez moi, je suis innocente ! je suis du peuple comme vous, bons citoyens, ne me laissez pas mourir ! »

Ses dents claquaient et la voix venait de sa gorge, rauque et saccadée.

Les aides du bourreau la montèrent sur la plateforme, mais elle se débattit et essaya de les mordre ; « là-haut cela a recommencé, elle hurlait, on devait l'entendre par de là de la rivière ; elle était bien effrayante à regarder, enfin, ils sont parvenus à la boucler, et ce fut fait. »

Le 11 décembre, la Convention décida que les cordonniers ne pourraient travailler que pour les défenseurs de la patrie, à peine de confiscation des souliers qu'ils auraient destinés à toute autre personne et d'une amende de dix livres au profit du dénonciateur ; « là-dessus toutes sortes de calembredaines sur les va-nu-pieds, mais on ne raille plus qu'à voix basse, car le cœur boude aux plus effrontés. »

Le 20, les sections se réunirent sur la place de la Bastille, afin de porter à la Convention les cendres et le buste de Chalier, maire de Lyon « martyr de la liberté » en l'honneur duquel une fête civique fut donnée et un cortège avec char de triomphe, délégations etc., se promena dans Paris au milieu d'une foule considérable, et les cendres furent portées au Panthéon.

Une autre fête fut donnée à la fin de décembre pour célébrer la prise de Toulon ; quatorze chars y figurèrent, ils portaient le nom des différentes armées de la République : Char de l'armée du Haut-Rhin, char de l'armée de la Moselle, etc. Le cortège composé de la Convention, de tous les corps constitués des sections etc., se rendit au Champ de Mars ; là, tout le monde se rangea autour du temple de l'immortalité et les jeunes filles déposèrent des branches de laurier entre les mains des défenseurs de la Patrie.

Ainsi qu'on l'a vu par ce rapide aperçu, l'année 1793 fut très mouvementée.

La terreur régnait à Paris.

Et tandis que les iconoclastes brisaient les statues et les œuvres d'art qui, par leur forme, rappelaient des souvenirs monarchiques ou religieux, peu de travaux d'édilité s'effectuaient. Nous trouvons cependant trace de la construction du passage d'Athènes en 1793, puis un arrêté du bureau municipal en date du 9 février, qui autorisait les administrateurs des travaux publics à faire le nécessaire pour rendre la rue de l'Observance praticable. Cette voie publique prit le nom de rue de la Bienfaisance sous l'empire, en l'honneur du médecin Goetz connu par sa bienfaisance ; elle fut prolongée lors de la construction de l'abattoir du Roule, puis, lorsque le quartier de l'Europe fut remanié après 1860, la rue de la Bienfaisance fut limitée de la rue du Rocher au boulevard Malesherbes.

La rue Montesquieu fut aussi percée suivant délibération du 13 août 1793 ; son nom lui fut donné en l'honneur de Charles de Secondat, baron de Montesquieu.

La cour des deux Sœurs, faubourg Saint-Antoine, fut bâtie en 1793 et ce fut en 1800 que les sœurs Lapille en firent l'acquisition et lui donnèrent le nom de cour des deux Sœurs.

Enfin citons le marché Saint-Joseph ouvert rue Montmartre sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Joseph.

Par décret du 28 juillet 1793, la Convention décréta la formation d'un musée national sous le nom de Muséum qui serait ouvert dans les galeries du Louvre et en fixa l'ouverture au 10 août suivant, en prescrivant que les marbres, statues, vases, meubles précieux déposés dans les maisons ci-devant royales « seraient transportés au Louvre ; qu'il serait mis à la disposition du ministre de l'intérieur provisoirement une somme de 100,000 livres par an, pour acheter, dans les ventes particulières, les tableaux ou statues qu'il importait à la république de ne pas laisser passer dans les pays étrangers et qui seraient reçus au musée. »

Le Muséum français, appelé quelque temps après le musée central des arts, fut ouvert au public le 8 novembre. Tout d'abord, on y entassa confusément les richesses de toute nature provenant des anciens palais : des meubles, des vases, des porcelaines, des pendules ôtaient à la galerie des tableaux sa sévérité, sa noblesse. On comprit bientôt la nécessité de créer des salles distinctes pour les diverses œuvres d'art. Un nouveau décret de la Convention réunit au musée du Louvre un grand nombre de tableaux de premier ordre et de statues célèbres de l'ancien cabinet du roi.

Les victoires de nos armées fournirent au Louvre des trésors d'art innombrables et en firen un musée véritablement universel. Napoléon l'enrichit au delà de toute expression. Le public fut admis à contempler les merveilles venues d'Italie le 6 février 1798 ; l'année suivante le nombre des chefs-d'œuvre était encore considérablement augmenté. Jusqu'en 1807, ce fut là que vinrent de tous les points de l'Europe s'entasser les plus beaux spécimens de l'art. Faut-il citer l'*Apollon du Belvédère*, le *Laocoon*, *la Vénus de Médicis*, les *Lutteurs*, *la Transfiguration*, *le Spasimo*, *la Communion de saint Jérome* du Dominiquin, *le Miracle de saint Marc* du Tintoret, les *Quatre Cènes* de Véronèse, l'*Assomption* du Titien, le *Saint Jérome* du Corrège, la *Sainte Pétronille* du Guerchin, les *Lances* de Vélasquez, la *Sainte Élisabeth* de Murillot, la *Descente de croix* de Rubens, la *Ronde de Nuit* de Rembrandt, etc., etc.

En 1815 plusieurs chefs-d'œuvre, cédés par suite des armistices, durent retourner là d'où ils venaient ; mais d'autres tableaux de maîtres prirent place dans les galeries du Louvre ; Géricault, Gérard, David, Girodet, Granet, Léopold Robert y furent dignement représentés.

Ce fut aussi sous la Restauration que le musée du Louvre s'enrichit de cette incomparable statue connue sous le nom de *Vénus de Milo*.

En 1848, le musée du Louvre ayant cessé de

se trouver placé sous la direction des intendants et des conservateurs de la liste civile, de grands travaux s'y exécutèrent, les salles furent restaurées, embellies et mieux appropriées à leur destination; les collections y furent réparties et classées d'une façon méthodique.

« Le second empire, lisons-nous dans Larousse, continua ces utiles réformes et fit des acquisitions importantes en tableaux, statues et objets d'antiquité. La seule acquisition du musée Campana dota le Louvre d'une intéressante série de peintures de la primitive école italienne et d'une collection bien plus précieuse encore de majoliques, de bijoux, de terres cuites et de vases antiques. D'un autre côté, un collectionneur généreux, M. Charles Sauvageot, fit don à notre musée de 1,500 objets, des mieux choisis, appartenant au moyen âge et à la Renaissance, et un autre amateur, M. Lacaze, légua sa collection de peintures particulièrement riche en œuvres du XVIIIe siècle. »

Enfin, malgré les désastres de 1870-1871, la troisième république a pu faire quelques acquisitions.

Les nombreuses collections du Louvre se divisaient ainsi sous l'empire : 1° musée de peinture; 2° musée des dessins; 3° musée chalcographique; 4° musée de sculpture antique; 5° musée de sculpture du moyen âge et de la Renaissance; 6° musée de sculpture moderne française; 7° musée des antiquités assyriennes; 8° musée égyptien; 9° musée des antiquités égyptiennes; 10° musée des antiquités grecques et étrusques; 11° musée algérien; 12° musée de la marine; 13° musée etnographique; 14° musée des souverains, 15° musée des émaux et des bijoux; 16° musée Sauvageot; 17° musée Campana; 18° musée La Caze.

Depuis le rétablissement de la République, le musée Campana ou Napoléon III a été supprimé; les peintures provenant de cette collection, exposées naguère dans les salles du premier étage, du côté de la colonnade, ont été réparties, dans leur ordre chronologique, au milieu des anciens tableaux du Louvre.

Pendant la commune de 1871 quelques statues du musée de sculpture antique ont reçu des égratignures de balles; depuis 1872, les salles consacrées au musée de sculpture du moyen âge et de la Renaissance ont été remaniées. La disposition des monuments a été modifiée et améliorée; une des pièces les plus curieuses est une tombe en cuivre estampé de Limoges, acquise en 1872. Une nouvelle salle a été ouverte, celle de la cheminée de Bruges.

Le musée des sculptures modernes fut aussi remanié entièrement et la salle de Rude, ouverte en 1878, compte parmi les œuvres nouvellement installées de nombreuses et importantes sculptures.

La collection des dessins s'est enrichie d'un important versement fait en 1874 par le musée du Luxembourg.

Un musée chrétien fut installé dans une salle à la suite du musée de sculpture du moyen âge et de la Renaissance.

Le musée judaïque, exposé précédemment dans une pièce obscure, a été agrandi et organisé définitivement à la fin de 1870 dans une salle située près du musée Chrétien; tous les monuments qui le composent sont dus à M. de Saulcy.

Dans le musée de la marine le plan en relief du canal de Suez a été placé dans ces dernieres années, ainsi qu'un certain nombre de monuments intéressant l'épigraphie romaine et qui furent donnés en 1874 par M. Héron de Villefosse.

Le musée des souverains a été supprimé et les objets qui le composaient ont été restitués aux divers dépôts publics d'où ils avaient été tirés; cette salle est aujourd'hui consacrée à l'exposition de 3,811 objets mobiliers du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, légués au musée du Louvre en 1874 par M. et Mme Philippe Lenoir.

Ce fut aussi en 1793, que fut fondée la bibliothèque du corps législatif; elle fut décorée sous le règne de Louis-Philippe, de peintures de Delacroix. Elle est exclusivement à l'usage des membres du corps législatif et se compose d'environ 50,000 volumes de sciences morales et politiques, de droit, de jurisprudence et de législation.

Il est naturel de penser que l'exaltation qui se produisit dans les idées en 1792 amena une transformation complète dans les modes des Parisiens; en effet, les révolutionnaires adoptèrent un uniforme des plus simples : un bonnet rouge, un pantalon de bure, une carmagnole, sorte de veste courte, ou une houppelande en drap gris ou brun, avec des revers et un collet rabattu de peluche rouge, voilà en quoi il consistait.

Les bourgeois portèrent des pantalons rayés aux trois couleurs et l'on vit apparaître, dans le commerce parisien, des bretelles; ce fut tout d'abord un objet de haute curiosité.

Après le 10 août, les sabots remplacèrent les souliers chez beaucoup de patriotes et Chaumette, qui en portait, en imposa la mode à tous les membres du conseil général de la Commune.

En 1793, le député Sergent exposa au salon de peinture l'habit démocratique de Paris et le présenta comme une sorte de robe virile que revêtiraient tous les citoyens parvenus à l'âge de leur majorité.

Il fut un instant question de s'habiller à la romaine et une commission fut nommée pour s'occuper de choisir un costume national. David fournit le dessin d'un costume qui se composait d'une tunique, d'un manteau court et d'un pantalon collant, il était complété par des bottines et un bonnet hongrois orné de plumes.

« Ce serait se faire une bien fausse idée de l'attitude de la population en 93, dit M. Quicherat, que de croire que le deuil et l'angoisse régnaient partout. A Paris, où les scènes lugubres se renouvelaient si souvent, vingt-trois théâtres

faisaient leurs affaires. Les restaurants et les cafés étaient pleins, les promenades fréquentées comme à l'ordinaire et l'on se divertissait fort les jours de repos, dans les guinguettes des faubourgs. Les occasions de faire toilette ne manquaient donc pas, et il n'y avait pas de danger à bien se mettre, pourvu que ce fût sans faste.

« A cette époque appartiennent les muscadins, classe d'oisifs au beau linge, au frac élégant, à la coiffure en oreilles de chien, dont la mise soignée passait pour une protestation contre le sans-culottisme.

« ... L'accoutrement à la Chaumette soulevait des répugnances, même dans la classe populaire. Les jeunes gens qui allaient danser aux barrières adoptaient un déshabillé galant et patriotique à la fois : carmagnole bleue, gilet blanc, pantalon à raies roses avec un bonnet ou plutôt un képi de drap bleu, bordé de rouge qui remplaçait sur leur tête le bonnet dit de la Liberté.

« Les robes de leurs danseuses étaient aussi à raies roses ou bleues ou toutes blanches, les façons de plus en plus simples ; les tailles furent raccourcies, sans cependant affecter encore l'imitation de l'antique. »

Les femmes s'habillaient encore avec de la soie, mais ne mettaient plus de rouge sur leur visage ni de poudre sur leurs cheveux ; toutefois elles portaient toujours des perruques, et la mode était aux perruques blondes.

Voici les robes qui avaient la vogue en 1792 : Robe d'appel parée, c'était une robe ronde faisant queue, ornée par le bas de sujets peints par des artistes; — robe à la reine ; — à la Cléopâtre; — à la Psyché; — au lever de Junon ; — caracos à la Royale, à la Sapho.

En 1793 on voit apparaître la redingote et jupe à la musulmane. Ce vêtement fait queue et a un collet à la grecque qui fait le tour de la poitrine et vient se réunir à une sorte de gilet à la Mirza ; la robe ronde à la Galathée, à la Danaïde, à l'Antigone, le caraco à la Palmyre, à la sauvage.

Puis vers la fin de l'année, c'est la douillette à la laponne et l'habillement à la républicaine : ce vêtement enveloppait complètement, fermait sur le devant avec des boutons et l'on adaptait par-dessus une ceinture à la romaine, nouée sur le côté.

Avant 1789, les carrosses de remise ou fiacres coûtaient 15 livres par jour de location, plus 24 sols pour le cocher ; les chaises à porteurs, 30 sols la course ou la première heure, et 24 les autres, mais pour le même voyageur ; les brouettes ou chaises roulantes n'en coûtaient que 16, la course ou l'heure. Ces tarifs étaient augmentés d'un quart au trajet de nuit.

En 1792, la commune de Paris trouva les sieurs Perreau frères en possession du monopole de l'exploitation des voitures publiques, les exproprie moyennant une indemnité de 420,000 livres, et cette industrie redevint libre comme toutes les autres.

Le 22 mars 1793, le conseil général de la commune adopta un nouveau tarif pour les voitures de place ; la course fut fixée à 30 sols, l'heure 35 sols les premières, 30 sols les autres ; depuis 11 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin la 1re heure était 40 sols, les autres 35. La course jusqu'aux nouvelles barrières était de 40 sols.

Le supplément du *Journal de Paris* du 23 mars 1793 contenait cette annonce mirifique :

Par brevet d'invention

NOUVELLES CARTES A JOUER DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE

« Il n'est pas de républicain qui ne puisse faire usage (même en jouant) d'expressions qui rappellent sans cesse le despotisme et l'inégalité ; il n'est pas d'homme de goût qui ne soit choqué de la maussaderie des figures de cartes à jouer et de l'insignifiance de leurs noms.

« Ces observations ont fait naître aux citoyens Jaume et Dugourc l'idée de nouvelles cartes propres à la République françoise par leur but moral qui doit les faire regarder comme le *Manuel de la Révolution*, puisqu'il n'est aucun des attributs qui les composent qui n'offre aux yeux ou à l'esprit tous les caractères de la liberté et de l'égalité. C'est à la morale de ce but que lesdits citoyens doivent le brevet d'invention qu'ils ont obtenu et dont ils sont d'autant plus flattés qu'il assure, pour l'universalité de la République, la perfection de l'exécution des types de ses bases inébranlables. — Ainsi plus de rois, de dames de valets ; le *Génie*, la *Liberté*, l'*Egalité*, les remplacent : la *Loi* seule est au-dessus d'eux.

DESCRIPTION RAISONNÉE DES NOUVELLES CARTES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE

« Le Génie remplace les rois.

« *Génie de cœur ou de la guerre* (roi de cœur). Tenant d'une main un glaive passé dans une couronne civique ; de l'autre, un bouclier, orné d'un foudre ou d'une couronne de lauriers, et sur lequel on lit *pour la République françoise ;* il il est assis sur un affût de mortier, symbole de la constance militaire, sur le côté est écrit : *force*, que représente la peau de lion qui lui sert de coiffure.

« *Génie de trèfle ou de la paix* (roi de trèfle). Assis sur un siège antique, il tient d'une main le rouleau des lois et de l'autre un faisceau de baguettes liées, signe de la concorde, et sur lequel on lit : *Union*. La corne d'abondance placée près de lui, le soc de la charrue, et l'olivier qu'il porte à sa main droite, montrent son influence et justifient le mot *prospérité* placé à côté de lui.

« Et toutes les cartes sont ainsi transformées,

Pavillon de Flore : le vestibule du premier étage.

nous ne reproduirons pas le détail de chacune d'elles, nous nous bornerons à les désigner :

« *Génie de pique ou des arts* (roi de pique).

« *Génie de carreau ou du commerce* (roi de carreau).

« La LIBERTÉ remplace les dames.

« *Liberté de cœur ou des cultes* (dame de cœur).

« *Liberté de trèfle ou du mariage* (dame de trèfle.

« *Liberté de pique ou de la presse* (dame de pique).

« *Liberté de carreau ou des professions* (dame de carreau).

« L'ÉGALITÉ remplace les valets.

« *Egalité de cœur ou de devoirs* (valet de cœur).

« *Egalité de trèfle ou de droits* (valet de trèfle).

« *Egalité de pique ou de rangs* (valet de pique).

« *Egalité de carreau ou de couleurs* (valet de carreau).

« La LOI remplace les as.

« *Loi de cœur, pique, trèfle et carreau* (as de cœur, pique et carreau).

« Si les vrais amis de la philosophie et de l'humanité ont remarqué avec plaisir, parmi les types de l'Egalité le *sans-culotte* et le *nègre*, ils aimeront surtout à voir la *Loi*, seule souveraine d'un peuple libre, environner l'*as* de la toute-puissance dont les faisceaux sont l'image, et lui donner son nom.

« Aux termes du nouveau jeu, on doit donc dire : quatorze de *Loi*, de *Génie*, de *Liberté*, d'*Egalité*, au lieu de quatorze d'as, de rois, de dames, de valets.

« Et dix-septième, seizième, quinte, quatrième ou tierce au *Génie*, à la *Liberté*, ou à l'*Egalité*

au lieu de les nommer au Roi, à la dame, au valet.

« La *Loi* donne seule la dénomination de majeure.

« *Observations*. — Après avoir rendu compte des changements qu'imposoit l'amour de la Liberté, il faut peut-être dire un mot des soins qu'on a pris pour appliquer ces idées vraies et pures au besoin qu'ont les joueurs de retrouver des signes correspondans à ceux qu'une longue habitude leur a rendus familiers.

« On a donc rempli la carte d'attributs dont l'usage indique la figure sans avoir besoin de la découvrir.

« La figure est assise, afin de présenter une masse égale à celle des magots du siècle de Charles VI, et l'on a porté le soin jusqu'à conserver les mêmes couleurs, afin d'offrir les mêmes effets; enfin, les noms de David, Pallas, etc., etc., sont remplacés par des dénominations morales des différents effets de la Révolution, dont les types des *nouvelles cartes de la République françoise* offrent les emblèmes. »

Le 1er avril 1793, le sieur Chappe, neveu du savant abbé Chappe d'Auteroche, proposa à la Convention nationale l'emploi d'une découverte dont il était l'auteur; c'était un système de télégraphie aérienne.

La Convention fit examiner l'invention et un rapport favorable fut le résultat de cet examen. Disons en passant que le système télégraphique de Chappe se trouve tout au long décrit dans le livre de Porta, publié en 1563 : *la Magie nouvelle*, et qu'Amontons avait imaginé en 1695 un télégraphe adapté à une aile de moulin; mais qu'y a-t-il de nouveau sous le soleil!

Donc, la Convention, à la suite du rapport déposé, admit, dans sa séance du 24 juillet, l'emploi du télégraphe et récompensa l'inventeur en lui accordant le titre d'ingénieur télégraphe et les appointements de lieutenant du génie.

Chappe associa son frère à ses travaux et tous deux devinrent les administrateurs de l'établissement télégraphique.

La première ligne télégraphique fut créée de Paris à Lille.

Un rapport de Barrère, du 15 août 1794, confirma tous les avantages qu'on attendait de la nouvelle invention. « Les communications se font, dit-il, avec la rapidité de l'éclair et les ordres du comité de salut public arrivent, même à travers une armée assiégeante. »

Les télégraphes aériens construits dans Paris furent bientôt au nombre de cinq :

1° Le télégraphe central, établi sur les bâtiments de l'hôtel de l'administration, qui était installée rue de l'Université, 9. (C'était l'hôtel de Villeroi, bâti par Gomboust pour M. Tombonneau en 1652, puis passé aux mains de la famille de Villeroi. Il fut abattu pour le percement de la rue Neuve-de-l'Université ou du Pré-aux-Clercs en 1843).

2° Le télégraphe placé sur le comble de l'édifice du ministère de la Marine. Il servait à la ligne télégraphique de Brest. (Il avait d'abord été établi au-dessus du dôme quadrangulaire du vieux Louvre; on le déplaça lorsqu'on entreprit la restauration du palais.)

3° Le télégraphe de l'église des Petits-Pères, qui servait à la ligne de Lille.

4° et 5° Les télégraphes placés sur les deux tours de l'église Saint-Sulpice; l'un (celui de la tour du Nord) communiquant à Strasbourg, l'autre à Lyon et en Italie.

De Paris à Brest, il y avait 80 télégraphes et les dépêches arrivaient en huit minutes.

Le télégraphe correspondant le plus proche de Paris était celui qui était élevé sur la butte Montmartre.

Certes, c'était une belle invention; malheureusement la nuit et les jours de brouillard le télégraphe se reposait. Tous les télégraphes furent abattus lorsque la télégraphie électrique remplaça le télégraphe aérien.

XLI

La fête de l'Être suprême. — Le 9 thermidor. — Mort de Louis XVII. — Le cimetière de Picpus. — Le Directoire. — Les arrondissements de Paris. — L'Institut. — L'affaire Lesurgues. — Les théophilanthropes. — Les fêtes de la République. — L'exposition de l'industrie. — Le Consulat. — La conspiration Aréna. — L'affaire de la rue Saint-Nicaise. — Les préfets. — Nouveaux ponts. — Hôpital des Enfants-Malades. — La Légion d'honneur. — Le curé de Saint-Roch. — Cadoudal. — Modes et costumes.

Les Parisiens commencèrent l'année en grattant les murs de leurs caves pour y récolter du salpêtre, à l'effet de concourir à la fabrication de la poudre dont la guerre occasionnait une grande consommation.

Quelques pâtissiers de Paris avaient cru pouvoir, en raison de la fête de l'Épiphanie, fabriquer et mettre en vente des gâteaux des Rois; les dénonciations plurent; les sections s'émurent et bien vite des commissaires furent envoyés dans tous les quartiers pour saisir les gâteaux et appréhen-

der au corps les malheureux pâtissiers ; ceux qui étaient déjà mal notés allèrent faire connaissance avec la guillotine.

Le 21 janvier, le club des Jacobins, précédé de cent tambours et de nombreux musiciens, se rendit à la Convention afin de célébrer l'anniversaire de l'exécution du roi, et un décret institua une fête civique annuelle à l'occasion de cet anniversaire.

Le 27, l'exécuteur des hautes œuvres, Sanson, demanda et obtint un certificat de civisme ; il l'avait bien mérité par la besogne considérable qu'il avait journellement à accomplir ; au fur et à mesure que les patriotes affermissaient leur puissance, leur sévérité redoublait contre quiconque était « suspect d'être suspect » et la guillotine n'arrêtait plus.

Mais, chose étrange et bien digne de remarque, à côté des folies sanglantes et des excès ridicules de ces affolés de nivellement quand même, il se fonde des institutions utiles ; les lettres, les arts et les sciences occupent la pensée de ceux-là même qui se livrent à toutes les excentricités sociales, et c'est ainsi que nous voyons l'école républicaine, établie au mois de mai 1792 dans les bâtiments du prieuré de Saint-Martin des Champs, devenir la Société des jeunes Français, qui changea bientôt de nom pour devenir le Conservatoire des arts et métiers.

Cet établissement fut d'abord ouvert aux orphelins des défenseurs de la Patrie. On y enseignait les lois, les mathématiques, l'écriture, les armes, la danse, la fortification, les langues étrangères, la cordonnerie, la boulangerie, etc.

On voit que le programme était varié.

Un arrêté du 20 janvier 1794, autorisa six élèves de cette école à se rendre dans les ateliers de fabrication d'armes, pour y dessiner les instruments et les machines qui y étaient employés.

Le 10 février, la Convention créa une commission temporaire des arts, qui fut chargée d'inventorier et de réunir dans des dépôts convenables les livres, instruments et autres objets de sciences et arts propres à l'instruction publique.

Ces divers objets furent déposés à l'hôtel de Mortagne, (rue de Charonne, en face de la rue Sainte-Marguerite ; ç'avait été d'abord la Folie-Nourry). Vaucanson avait formé là une collection de machines qu'il avait, en mourant, léguée au gouvernement de Louis XVI, qui en forma un musée dont l'administration fut confiée à M. de Vandermonde.

Le 13 octobre 1794, sur la proposition de l'abbé Grégoire, un décret établit un Conservatoire des arts et métiers et, sous l'inspection de la commission existante, un dépôt de machines, modèles, outils, dessins etc.

Le local choisi fut d'abord le garde-meuble, mais on s'aperçut qu'il était mal disposé pour cette appropriation, et l'on attendit deux années avant de faire un choix définitif ; enfin on songea au prieuré de Saint-Martin des Champs, et le conseil des Cinq-Cents s'en occupa dans sa séance du 5 octobre 1796. Cependant, la proposition fut ajournée sous prétexte d'économie ; mais le conseil des anciens rejeta cette résolution et mit à la disposition du Directoire les bâtiments du prieuré qui avaient servi à l'Ecole des jeunes Français et contenaient en outre une manufacture d'armes. Toutefois, ce ne fut que le 12 germinal an VII, que les membres du Conservatoire purent définitivement en prendre possession.

C'est là qu'il est encore aujourd'hui.

Bientôt les modèles arrivèrent de toutes parts, provenant, soit de dons particuliers, soit d'achats faits par le gouvernement. Les galeries du Conservatoire devinrent ainsi l'un des plus précieux musées industriels du monde ; des savants consacrèrent leur existence au développement et à la classification de ses richesses.

En 1806, M. de Champagny, ministre de l'Intérieur, y créa une école gratuite ; en 1810, Chaptal y ajouta une école de filature. Une ordonnance du 26 novembre 1819 y institua une haute école d'application des connaissances scientifiques au commerce et à l'industrie, au moyen d'un enseignement public et gratuit.

Les chaires d'enseignement du Conservatoire furent fixées sous le second empire au nombre de 14 : géométrie appliquée aux arts ; — chimie appliquée aux arts ; — physique appliquée aux arts ; — mécanique ; — chimie industrielle ; — géométrie descriptive ; — travaux agricoles et génie rural ; — agriculture ; — chimie agricole ; — art céramique, verrerie, teinture ; — filature et tissage ; — constructions civiles ; — économie politique et législation industrielle ; — économie et statistique industrielles.

« Le Conservatoire des arts et métiers occupe, dit l'auteur de *Paris illustré*, tout ce qui reste de l'ancien prieuré, c'est-à-dire les bâtiments qui servaient d'habitation aux moines et qui contenaient les grandes salles de réunion, l'église, le cloître et le réfectoire. Toutes les constructions ont été dégagées et restaurées avec soin par M. Vaudoyer (1862-1869).

« Le public entre maintenant au Conservatoire, pour en visiter les galeries ou se rendre aux amphithéâtres, par la cour du milieu sur la rue Saint-Martin. Le portail d'architecture moderne (1848-1850) est surmonté d'un fronton décoré sur la rue, ainsi que sur la cour, d'une tête emblématique sculptée ; à droite et à gauche de la porte à l'extérieur, se trouvent les statues de la Science et de l'Art.

« Au-dessous du fronton, à l'intérieur, ont été placées quatre inscriptions commémoratives : 1° de la fondation de l'abbaye de Saint-Martin des Champs ; 2° de l'institution du Conservatoire ; 3° de son installation dans les bâtiments du

prieuré ; 4° de l'agrandissement et de la restauration de ces bâtiments, etc. »

Ce qu'on admire surtout, c'est la belle grille d'entrée qui conduit au premier portail : car il en est un second, au fond de la cour où s'élève le vestibule et le grand escalier qui conduisent aux galeries du rez-de-chaussée et du premier étage.

« L'escalier double, en pierre, est remarquable par l'ampleur de ses dimensions. Il est magnifiquement éclairé. La voûte très élevée et de forme parabolique, est d'une grande hardiesse et d'une élégance sévère.

L'ancienne église du prieuré fut destinée à servir de galerie d'essai pour les machines.

Le réfectoire devint la bibliothèque ; elle contient près de 20,000 volumes relatifs aux sciences, aux arts et à leurs applications industrielles.

Le vestibule, ou salle de l'écho, contient une fort belle statue de Palissy ; le corps central de gauche est occupé par des salles d'astronomie, celui de droite par des salles de produits minéraux et de machines les exploitant ; aux machines des arts textiles, c'est là que se trouve le métier de Vaucanson. L'aile du sud contient une superbe collection de machines et d'instruments d'agriculture.

Au premier étage, sont les modèles des machines motrices, à vapeur, hydrauliques, des wagons, des bateaux, fours à briques, produits chimiques, porcelaines et terres cuites, lampes et tous appareils de chauffage et d'éclairage, salle des verres, du découpage, de la gravure, de la photographie, des arts typographiques, instruments de physique, galerie du portefeuille et des brevets. Toutes les galeries sont ouvertes gratuitement les dimanches et les jeudis.

Des mesures ont été récemment prises pour agrandir et pour isoler le Conservatoire ; c'était indispensable pour préserver des dangers d'un incendie les richesses qu'il contient. On va de plus augmenter le nombre des gardiens, afin de pouvoir exposer aux yeux du public les collections de toute sorte dont le développement va toujours croissant.

Les démolitions entraînées par ces travaux vont modifier complètement la partie de la rue du Vertbois donnant sur la rue Saint-Martin.

A l'endroit même où doit être construite l'aile complémentaire du bâtiment du Portefeuille, il y avait autrefois une lugubre tour, dite la *tour du Vertbois*. C'était là que la juridiction de l'abbaye de Saint-Martin des Champs renfermait ses prisonniers, où ils étaient traités avec la rigueur et l'inhumanité de l'époque.

La rue fut appelée du *Vertbois* parce qu'on la traça sur un terrain planté d'arbres touffus qui encadrait le monastère de Saint-Martin. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, elle fit partie de la rue Neuve-Saint-Laurent, dont elle n'était que le prolongement et à laquelle on la réunit en 1851.

Le premier jury des Beaux-Arts date aussi de 1794 ; la Convention avait décrété que les projets de monuments des Beaux-Arts mis au concours et qui devaient mériter des récompenses nationales, seraient choisis par un jury nommé par les représentants du peuple.

David, naturellement, fut chargé, au nom du comité d'instruction publique, d'établir une liste de cinquante candidats qui fut approuvée.

Cette liste est curieuse à consulter ; la voici complète :

Dufourey, membre de département ; Monvel, acteur ; Fragonard, peintre ; Fragonard, anatomiste ; Julien, sculpteur ; Pache-Varon, homme, de lettres ; David Leroy, architecte ; Fleuriot, substitut de l'accusateur public ; Pasquier, sculpteur ; Rondelet, constructeur ; Topino Le Brun, peintre ; Cretté, artiste ; Monge. Nergion, peintre ; Balzac, architecte ; Gérard ; peintre ; Dussault, architecte ; Le Brun, homme de lettres ; Hazard, cordonnier ; Hubert, architecte ; Bonvoisin, peintre ; Dardel, sculpteur ; Taillasson, peintre ; Boichot, sculpteur ; Lesueur, peintre ; Dupré, graveur ; Ronsin, commandant général de l'armée révolutionnaire ; Caraffa, peintre ; Laharpe, homme de lettres ; Hébert, substitut du procureur général de la Commune ; Delannoy, architecte ; Hassenfratz, Chaudet, sculpteur ; Lebrun, marchand de tableaux ; Cels, cultivateur ; Poidevin, architecte ; Micheller, sculpteur ; Dorat Cabières, homme de lettres ; Ramey, sculpteur, Belle fils, peintre ; Prudhon, peintre ; Haroux Romain, architecte ; Neveu, peintre ; Thouin, jardinier ; Lugi, acteur ; Goust, architecte ; Signi, médecin ; Lesueur, sculpteur, Allai, architecte.

Jurés suppléants : Talma, acteur, Desroches, peintre ; Vicq-d'Azir, anatomiste ; Merceray, graveur ; Michaud, acteur ; Ariez homme de lettres ; Dejour, sculpteur ; Boulle, architecte ; Villemain, peintre ; Turcadi, graveur.

Chaque membre du jury était obligé d'écrire et de signer de son nom son avis motivé. A la première séance, un juré eut une attaque de nerfs. On s'informa, on s'inquiéta, on interrogea. Le juré déclara, « au nom de la liberté, que les séances libres du jury des Beaux-Arts ne doivent pas être souillées des marques de la servitude et flétries par les chaînes de l'ancien régime ; il demande en conséquence que le citoyen placé à l'entrée de la salle et dont l'épée nue contrarie les principes de tout bon républicain, soit invité à la remettre dans le fourreau.

« Le citoyen n'attend pas que le juré ait achevé, et l'épée qu'invoquaient jadis nos tyrans et leurs esclaves ne blesse plus les yeux des hommes libres. »

Ce fut Fulcran-Jean Harriet, de la section Bonne-Nouvelle, âgé de dix-sept ans et élève de David, qui obtint le prix de peinture à l'una-

Vue extérieure de l'ancien réfectoire restauré (Arts et métiers).

nimité des voix moins une ; il ne fut pas décerné de prix pour le concours de sculpture.

Nous avons vu plus haut les pâtissiers encourir les foudres de la commune pour avoir vendu des gâteaux des rois ; les bouchers furent à leur tour, l'objet d'une vive répression de la part du comité de surveillance du département : « Hommes insensibles qu'on appelle bouchers, vous violez les lois avec une audace que rien n'intimide. Le pauvre qui se présente chez vous, rejeté, humilié, n'emporte que des os et des rebuts, tandis que le riche qui se rit des souffrances d'autrui, est accueilli avec une politesse recherchée, trouve la plus belle tranche, les morceaux les plus délicats, parce qu'il paye, parce qu'il satisfait votre sordide avarice. C'en est trop, le cri public éveille notre surveillance, nous allons nous attacher à vos pas, nos yeux seront ouverts sur vous etc. »

Voit-on les membres de ce comité faire un crime à un marchand de préférer vendre sa marchandise à qui la lui paye que la donner gratis !

On ne les aimait pas les bouchers ; une députation de la section des Quinze-Vingts les dénonça le 14 février pour avoir tué des brebis pleines : « Les scélérats, dit l'orateur, qui ont assassiné Lepelletier et Marat sont peut-être moins coupables que les monstres qui veulent affamer le peuple. »

Bien que cette heureuse comparaison établie entre Marat et une brebis eût causé une impression excellente parmi les membres du conseil général de la commune, on se borna à tancer de nouveau les bouchers.

Dans sa séance du 18, le corps municipal, instruit que chez les traiteurs et les restaurateurs, certaines personnes ne mangeaient que la croûte du pain et laissaient la mie, publia un arrêté portant que tous ceux qui abandonneraient la mie de leur pain seraient considérés comme suspects et traités comme tels par les soins des comités révolutionnaires.

De plus, il fut ordonné que les patrouilles auraient soin d'examiner et arrêter tous ceux ou celles qui vendraient des œufs, du beurre et de la viande au-dessus du maximum.

Le 11 mars 1794, la Convention nomma une commission de travaux publics, chargée entre autres missions, de celle de former une école centrale des travaux publics.

Sur le rapport de Fourcroy, la fondation de cette école fut approuvée par une loi du 28 septembre suivant; on sait que cette institution avait pour but de verser des sujets instruits dans de nombreuses branches des services publics, telles que les mines, les constructions maritimes, les ponts et chaussées, la marine, l'artillerie etc.

Le gouvernement confia à Lamblardie le soin de la diriger; elle fut établie dans le Palais-Bourbon; dès l'origine, les élèves durent être âgés de seize ans au moins, de vingt ans au plus; depuis, on étendit le maximum de l'âge jusqu'à vingt-cinq ans pour les militaires de tout grade. Le nombre des élèves fut de 400; ils touchaient une indemnité annuelle et étaient, séparément ou par petites escouades, mis en pension chez des citoyens.

Le nombre des elèves admis à la suite du premier examen fut de 349; l'instruction comprenait une période de trois années.

Un décret du 1er septembre 1795 changea le nom d'Ecole des travaux publics en celui d'École polytechnique ; un autre du 22 octobre même année régla les rapports qui devaient exister entre les écoles spéciales et celle-ci. De 1795 à 1797, la dotation annuelle de l'École fut fixée à 300,000 francs, et le nombre des élèves à 300. Le 6 octobre 1798, les élèves reçurent le titre de sergent d'artillerie, puis ils furent autorisés à porter un uniforme.

Par un décret du 16 juillet 1804, l'empereur changea radicalement l'organisation de l'École et les cours furent transférés du Palais-Bourbon dans les bâtiments de l'ancien collège de Navarre.

Reprenons la suite des événements politiques qui tournaient de plus en plus au tragique. Le 31 mars, la Convention décréta d'accusation Danton, Lacroix, Hérault de Séchelles, Phelipeaux et Camille Desmoulins, prévenus de complicité avec d'Orléans et Fabre d'Églantine.

Hébert et ses amis avaient été guillotinés le 24 mars.

Danton et les siens le furent le 5 avril.

Condorcet s'empoisonna le 9 pour échapper à la guillotine.

Puis ce furent Chaumette, Gobel, Dillon, d'Épreménil, Lechapelier, Malesherbes, Lavoisier : tous courbèrent la tête sous le fatal couteau.

Ce fut alors que, sur la proposition de Robespierre, la Convention rendit le 8 mai, le fameux décret qui reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et ordonnait qu'il serait célébré, le 2 prairial suivant, une fête en son honneur.

Ce décret fut acclamé par tous ceux qui avaient, quelques mois auparavant, célébré le culte de la Raison.

« Donc le mercredi 21 mai, dès six heures du matin, une foule immense envahit le jardin des Tuileries, interdit depuis quelques jours à cause des préparatifs que David faisait faire pour cette fête. Une immense estrade en gradins est adossée au pavillon principal du Château, où se tiennent les séances de la Convention. Tous les membres doivent occuper les gradins. En avant, est une espèce d'autel ou de trépied antique, comme ceux qus l'on voyait alors à l'Opéra. Deux mannequins drapés à l'antique, et représentant l'un l'Athéisme et l'autre le Fanatisme, sont disposés au pied de l'autel. Derrière s'élève un fauteuil qui affecte assez la forme d'un trône, et qui est destiné au grand-prêtre de la Raison. Ce grand-prêtre n'est autre que Robespierre ; mais son ami David ne put jamais lui faire adopter un costume en harmonie avec la couleur grecque qu'il voulait donner à la fête.

« Robespierre est poudré à blanc, sa cravate de mousseline est artistement nouée, son linge et son gilet de piqué sont d'une blancheur irréprochable ; un habit bleu barbeau, une culotte courte, des bas de soie blancs et des souliers à boucles d'or complètent ce costume peu mythologique. Il s'avance au bord de l'estrade, et après quelques symphonies exécutées par l'orchestre de la République placé derrière les membres de la Convention, il prononce un long et métaphysique discours que personne n'entend et que tout le monde applaudit ; puis tandis que cent mille voix entonnent l'hymne à l'Être suprême, il donne un signal avec un gros bouquet qu'il tient à la main. On met le feu aux deux mannequins; leurs cendres sont jetées aux vents, dès qu'ils sont consumés, et un char immense à l'antique, chargé de personnages allégoriques et costumés à la grecque, ouvre le cortège et se dirige vers le Champ de Mars où doit se renouveler la même cérémonie. L'autel est porté à bras par des figurants de l'Opéra, vêtus de tuniques blanches pareilles à celles des prêtres de Jupiter. On porte en avant des faisceaux et des insignes auxquels il ne manque que les initiales S. P. Q. R. pour être une complète imitation des enseignes romaines ; puis le grand pontife et toute la Convention défilent, suivis par l'orchestre et tout le peuple. La même cérémonie se renouvelle au Champ

de Mars, où la fête se termine par des chants et danses de carmagnole autour de l'autel de la Raison. »

Dans sa séance du 10 mai, le conseil de la commune fit connaître un arrêté du comité de salut public du même jour, qui appelait le citoyen Fleuriot aux fonctions de maire de la commune de Paris, devenues vacantes par suite de l'arrestation du maire Pache.

Le corps municipal se plaignait que des animaux féroces fussent exposés sur la place de la Révolution et sur les boulevards et que les places publiques fussent infestées de baladins et de charlatans « hommes nuisibles aux mœurs et à la société et dont les scènes dégoutantes ne tendent qu'à corrompre l'esprit public ; il fut arrêté que dans les vingt-quatre heures, tous les baladins et charlatans seraient chassés. »

Le 9 mai, à huit heures et demie du soir, l'huissier du tribunal révolutionnaire, accompagné d'un adjudant général d'artillerie de l'armée parisienne et d'un aide de camp, se présenta au Conseil du temple et lui remit une lettre de l'accusateur public Fouquier-Tinville, portant invitation « de remettre la sœur du dernier tyran aux citoyens susnommés. »

Mme Elisabeth sortit donc du Temple pour se rendre au tribunal révolutionnaire où elle fut condamnée à mort.

Elle fut guillotinée le lendemain, en compagnie de vingt-quatre autres personnes suspectes.

Le lendemain, un décret ordonnait le transfert au Panthéon des restes de Jean-Jacques Rousseau.

Le 14, un décret ordonna de rassembler les armes rares et curieuses qui avaient été recueillies dans les maisons des émigrés et dans quelques dépôts isolés; ce fut le commencement du musée d'artillerie, qui fut d'abord établi dans le couvent des religieux feuillants et que nous verrons, en 1796, occuper les bâtiments du couvent des Jacobins (place Saint-Thomas d'Aquin).

Sous tous les règnes on a vu des mesures prises contre les mendiants dont la grande quantité fut toujours considérée comme un fléau pour la ville de Paris. La République dut aussi s'occuper de la multitude de gens qui, sans ouvrage et sans asile, se répandaient dans les rues et formaient toujours l'appoint des rassemblements qui avaient lieu sous le plus léger prétexte. Le 28 mai, le comité de salut public ordonna que les mendiants infirmes qui se feraient inscrire dans leurs sections recevraient 15 sols par jour, 25 sols lorsqu'ils seraient mariés, et 5 sols par enfant ayant moins de 12 ans.

Quant aux mendiants valides, ils devaient être arrêtés.

Le 1er juin, fut fondée par décret de la Convention, l'Ecole de Mars dans la plaine des Sablons : c'était une école militaire dont l'idée appartenait à Carnot. Elle était destinée à fournir des soldats aux corps de l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie. Les élèves, âgés de seize à dix-sept ans et demi, y recevaient par une éducation révolutionnaire « toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. » Ils étaient habillés d'une blouse de coutil blanc et d'un bonnet de police. Mais ce costume ayant paru peu militaire, le peintre David fut chargé de dessiner le modèle d'un autre et bientôt voici quel fut leur uniforme : tunique à la polonaise, ornée de nids d'hirondelle, en guise d'épaulettes, et de brandebourg; gilet à châle, fichu à la Colin, comme cravate; pantalon collant rentrant dans les demi-guêtres de toile noire. Ce qu'il y avait de plus bizarre dans ces costumes, c'est que tous n'étaient pas de la même couleur, les étoffes provenant de réquisitions faites chez les drapiers des Halles. L'homme à pied avait un sabre à la romaine à fourreau rouge et soutenu par un baudrier noir, sur lequel on lisait : liberté, égalité, au-dessus d'une épée dominant une rangée d'épées. Les cavaliers portaient le sabre des chasseurs à cheval. La giberne était à la Corse.

Au point du jour les élèves étaient éveillés par une pièce de 36 leur indiquant l'heure de la prière; cette prière était l'hymne connu que Méhul a mis en musique et qui commence par ce vers :

Père de l'univers, suprême intelligence.

Un décret du 23 octobre 1794, prononça la dissolution de l'école de Mars.

Le tribunal révolutionnaire fut réorganisé le 10 juin par un décret de la Convention rendu sous la présidence de Robespierre; il fut ordonné que ce tribunal aurait un président, trois vice-présidents, un accusateur public, quatre substituts de l'accusateur et douze juges; le nombre des jurés fut porté à 50.

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple; les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse. »

A partir de ce moment une nouvelle impulsion fut donnée aux poursuites à exercer contre les suspects et chaque jour des charretées de condamnés furent envoyés à la guillotine.

Rien que dans la journée du 18 juin on en exécuta soixante, tous revêtus d'une chemise rouge.

Le dimanche 29 juin, Paris fut en fête: on célébrait la victoire de Fleurus; plusieurs cordons de lampions illuminaient l'Hôtel de ville, des musiciens de l'institut national exécutaient des airs patriotiques et les promeneurs se répandaient partout.

Dans les premiers jours de juillet, on organisa des banquets civiques; chaque section fit son

repas fraternel au moyen de tables dressées en pleine rue, et au devant de maisons ornées de fleurs et d'emblèmes symboliques.

Le 14 juillet, c'était encore fête, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille : « vers la nuit tombante, une multitude immense de citoyens de tout âge et de tout sexe remplissoient les quais et les avenues qui aboutissent au jardin national et se divisoient dans les diverses allées du parterre ; l'illumination d'un effet plus brillant qu'aux fêtes précédentes, avoit métamorphosé la façade du palais en un vrai palais enchanté depuis le sommet jusqu'à sa base. »

Des danses et des rondes furent exécutées dans le jardin du Palais-Royal pendant une partie de la nuit.

On s'occupait aussi d'une fête en l'honneur de Bara et Viala, morts pour la République, fête qui devait être célébrée le 10 thermidor (28 juillet), mais de grands événements se préparaient qui allaient la faire ajourner.

Disons d'abord qu'à cette époque, les forces actives de la Convention étaient partagées entre cinq groupes : Robespierre, Couthon et Saint-Just en formaient un, puis Tallien, Barras et Fréron en faisaient un autre ; le troisième se composait de Barère, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois. Carnot, Chénier et Thuriot formaient le quatrième, et le dernier c'était : Sieyes, Boissy d'Anglas, Cambacérès.

Or ces cinq groupes ne cherchaient qu'à se détruire mutuellement.

Maintenant si l'on veut savoir quelle était alors la situation de Paris, nous n'avons qu'à ouvrir le *Moniteur :*

« Les sciences et les arts avaient fui la patrie des Corneille et des Racine, nos théâtres ne présentoient plus que de misérables rapsodies payées par l'ambition et applaudies par l'ambition ou la sottise. Sur les sièges qu'avoient illustrés les Daguesseau et les Molé, on ne voyoit plus que d'ignares bourreaux déguisés sous le nom de juges. Les riantes promenades où les citoyens alloient autrefois se délasser étoient remplies d'hommes à carmagnole, coiffés du bonnet des forçats ; leurs yeux portoient la terreur dans l'âme de tous les citoyens et leurs jurements effroyables les faisaient fuir. Les rues étaient obstruées par les charretées de victimes qu'on menoit à la mort. La Convention, veuve de ses principaux orateurs, gémissoit dans l'oppression, étoit muette sous le couteau qui l'égorgeoit. »

« Sous les arbres des Champs-Elysées, dit à son tour Ch. Nodier, les oreilles étaient poursuivis par des chants, des chansons atroces et des propos sanglants. Le gouvernement entretenait des chanteurs, débitant ou des hymnes en l'honneur des héros de la République, ou des épigrammes sur les malheureux qui avaient été mis à mort quelques jours auparavant. Çà et là, étaient exposées en vente de petites guillotines et, comme si on eût voulu que les enfants s'accoutumassent à jouer à ce jeu, on avait substitué dans la parade de Polichinelle, à la scène de la potence celle de la guillotine. »

Dans la séance du 6 thermidor, aux Jacobins, Couthon avait dénoncé les manœuvres employées pour jeter la division dans la Convention ; la vérité était que les Parisiens commençaient à être écœurés par ces exécutions incessantes que Robespierre autorisait. Le 8 thermidor, il monta à la tribune pour se plaindre des calomnies répandues contre lui. L'impression de son discours fut demandée et refusée ; humilié, Robespierre courut aux Jacobins et exhorta ses amis à « délivrer la Convention des scélérats qui l'opprimaient. »

Le lendemain il retourna à la Convention et comme on savait qu'il devait parler, il y eut une affluence énorme. Saint-Just monta d'abord à la tribune, mais il fut dès le début interrompu par Tallien. Billaud-Varennes lui coupa à son tour la parole et fit une véhémente sortie contre Robespierre. Celui-ci voulut répondre, mais les cris : A bas le tyran, ne le lui permirent pas.

— Président d'assassins, veux-tu m'accorder la parole? cria Robespierre.

On lui répondit par un décret d'arrestation, commun à son frère, à Lebas, à Couthon et à Saint-Just.

Dès que la commune apprit le décret rendu contre Robespierre et ses amis, elle rédigea une adresse au peuple, convoqua extraordinairement les sections, mit en réquisition toute l'artillerie et la gendarmerie, puis quand elle sut que l'arrestation des cinq conventionnels était un fait accompli, elle décida une insurrection pareille à celle du 31 mai ; elle prit des mesures en conséquence, ordonna la fermeture des barrières, fit sonner le tocsin.

Bientôt, des officiers municipaux coururent aux prisons délivrer les cinq prisonniers qui furent ramenés en triomphe à l'Hôtel de ville.

La Convention les déclara hors la loi et bientôt tous ceux qui avaient juré de les défendre se hâtèrent de se disperser ; personne n'osa s'opposer à un décret de la Convention.

On pénétra dans l'Hôtel de ville. Lebas se tira un coup de pistolet et tomba mort dans les bras de Robespierre jeune, qui se jeta par une fenêtre et se cassa une jambe ; un gendarme blessa d'un coup de feu Robespierre à la tête. Il fut emmené avec 80 membres de la commune aux Tuileries ; le lendemain Robespierre et ses amis furent conduits au tribunal révolutionnaire et de là à l'échafaud.

Le 11 thermidor, les sections de Paris venaient « déposer au sein de la Convention nationale leur profession de foi et apporter leurs félicitations ; » la section Bon Conseil réclamait l'honneur d'avoir arrêté « ce scélérat d'Henriot satellite forcené de Catilina-Robespierre. »

Nouvelle salle de l'école gratuite de dessin industriel au conservatoire des Arts et métiers.

« Barras, commandant provisoire de la force armée de Paris rendit le compte le plus satisfaisant de la situation de cette ville. « La joie se peint sur tous les visages, les conspirateurs sont maudits et voués à l'exécration publique. »

Le premier soin de la Convention fut de réorganiser à nouveau le tribunal révolutionnaire, en entourant ceux qui seraient traduits devant lui de certaines garanties qui leur permettaient de se disculper et de se défendre.

A partir de la chute de Robespierre, la guillotine qu'il avait fait transporter d'abord sur la place de la Bastille, et qu'il avait fait reculer jusqu'à la place du trône, cessa de fonctionner avec sa régularité sinistre et journalière.

L'anniversaire du 10 août 1792 fut célébré dans le jardin du Palais-Royal et la joie publique parut universelle.

Dans la nuit du 18 au 19 août, un incendie terrible éclata dans un atelier de salpétrerie établi dans l'abbaye Saint-Germain des Près et toute la riche bibliothèque du couvent fut consumée; le 31 août, ce fut la poudrière de Grenelle qui sauta.

Après 1792, on avait établi cette poudrière dans la plaine de Grenelle alors déserte, et le chimiste Chaptal, qui avait été placé à sa tête pour la diriger, était parvenu, par une nouvelle application de son art, à fabriquer dans cette manufacture des quantités de poudre incroyables. Il en sortait chaque jour des chariots chargés.

Or le 30 août, plus de 150 milliers de poudre avaient été dirigés vers la frontière et ce fut bien heureux, car le lendemain la poudrière sauta à sept heures et demie du matin; l'explosion brisa

les vitres, renversa les cheminées, et tua environ 100 personnes.

M. de Labédollière a consacré dans son *Nouveau Paris* un long article à cette catastrophe ; nous en extrayons les principaux passages :

« Un nuage épais de fumée s'éleva du lieu du sinistre et guida les Parisiens qui se précipitaient en foule pour porter des secours. La Convention se réunit à huit heures et demie du matin sous la présidence de Vouland. Elle chargea le Comité de salut public de rédiger sur-le-champ une proclamation au peuple de Paris pour le rassurer et l'inviter au maintien de l'ordre. Elle décréta que toutes les pertes seraient supportées par la République, que les parents de ceux qui auraient péri par l'effet de l'explosion, ainsi que ceux qui auraient été blessés, seraient traités comme les défenseurs de la patrie et comme les parents de ces défenseurs. La Convention nomma une commission chargée d'entretenir entre elle et le Comité de salut public une correspondance de tous les instants.

« L'activité la plus grande fut déployée par les représentants ; sur la motion de Billaud-Varennes vingt-quatre commissaires se transportèrent dans les 48 sections de Paris pour y rassurer la population.

« On n'a jamais su d'une manière certaine comment la poudrière de Grenelle avait pris feu. Il y eut à peine à cet égard un commencement d'enquête et l'on ne songea ni à faire un rapport ni à instruire un procès. Quoi qu'il en soit, les Jacobins furent d'abord accusés. »

En 1795, un camp fut créé dans la plaine de Grenelle.

Le 12 septembre, la Convention décida que le corps de Marat serait porté au Panthéon le dernier jour des sans-culottides (21 septembre). Cette apothéose de « l'ami du peuple » eut lieu au milieu d'une prodigieuse affluence, et fut saluée des cris mille fois répétés de Vive la République !

Quelques mois plus tard on jetait son buste aux égouts.

Le 16 octobre, les clubs, foyers des forces vives de la Révolution, étaient soumis aux prescriptions d'un décret qui défendait toutes affiliations, agrégations, fédérations entre eux, et, le 11 novembre, la Convention suspendait les séances du club des Jacobins.

Le 20 septembre, un décret de la Convention établit à Paris une École normale où devaient être appelés de toutes les parties de la République, des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner.

Les cours s'ouvrirent, le 10 janvier 1795, dans l'amphithéâtre du muséum d'histoire naturelle.

Les premiers professeurs furent Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Berthollet, Thouin, Buache, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, la Harpe, Vandermonde.

Il ne fut pas fait de discours d'apparat ; pour toute cérémonie, Lakanal annonça qu'il allait lire le décret fondateur : aussitôt maîtres et élèves se découvrirent et, tous debout, écoutèrent avec une respectueuse émotion cette lecture que suivit une acclamation unanime et enthousiaste.

Cette école fut licenciée et réorganisée par l'empereur, par décret du 17 mars 1808, sous le titre de pensionnat normal « destiné à recevoir jusqu'à 300 jeunes gens qui y seront formés à l'art d'enseigner les lettres et les sciences. »

En novembre 1810, l'établissement, qu'on désignait toujours sous le nom d'École normale, fut installé dans les anciens bâtiments du collège du Plessis qui formaient une dépendance du lycée Louis le Grand, alors lycée impérial ; cette installation n'était que provisoire ; en 1813, l'École quitta son premier asile et vint s'établir dans la rue des Postes, dans les spacieuses constructions du séminaire du Saint-Esprit.

On commença l'année 1795 en chantant le *Réveil du peuple ;* c'était la chanson à la mode, qui remplaçait le fameux *Ça ira :* « On la chante aujourd'hui à tous les spectacles, dans les promenades publiques et même dans les tribunes de la Convention, avant l'ouverture de la séance. »

Un jour de janvier on avait chanté à plusieurs reprises cette chanson dans la salle des Variétés amusantes ; dans un entr'acte, on obligea l'acteur Fusil à la chanter, puis Dugazon et successivement tous les autres acteurs ; or il est bon de dire que cette chanson était ultra-réactionnaire, et que ceux qu'on forçait de la chanter s'étaient signalés comme partisans des jacobins ; aussi le public prit un tel plaisir à leur infliger cette punition, qu'il leur fit grâce de la pièce qu'ils devaient jouer.

Bientôt, il en fut de même dans la plupart des théâtres, et l'on prétendit que le chanteur Trial en mourut de déplaisir.

L'hiver de 1794-95 fut très rigoureux ; les Parisiens manquaient de bois et il fallut couper les arbres des bois de Boulogne et de Vincennes : « on brûla les chaises, les bois de lits, et jusqu'aux charpentes des maisons, rapporte Beaulieu, encore mourait-on de froid ; mais le manque de bois n'était pas encore la privation la plus cruelle ; on n'avait pas de pain. » On ne pouvait en obtenir qu'avec un certificat attestant le nombre des personnes composant chaque famille, et qu'on appelait la carte du pain, et on n'en délivrait souvent qu'une once (31 grammes environ) par tête ; encore se battait-on à la porte des boulangers pour se la procurer. Il y avait aussi des cartes pour la viande et dans chaque section, chez tous les boulangers et les bouchers, il y avait des commissaires aux vivres, et leurs fonc-

tions étaient très recherchées. — Elles assuraient meilleure portion à ceux qui les exerçaient.

Aux sans-culottes et aux jacobins, avait succédé dans les rues et les promenades de Paris la jeunesse dorée, c'est-à-dire des jeunes gens qu'on appelait aussi la jeunesse brillante de Fréron ; c'étaient de ci-devant muscadins; ils se rassemblaient dans les cafés du Palais-Royal et partaient de là pour aller faire ce qu'ils appelaient des battues de jacobins. Ils se répandaient dans les lieux publics et attaquaient tous ceux qu'ils reconnaissaient pour appartenir au parti jacobin.

Le 17 mars il y eut un grand rassemblement occasionné par la disette. Une foule énorme vint assiéger les portes de la Convention. Des députations entrèrent dans la salle des séances en criant : « du pain ! » Au faubourg Saint-Marceau, l'agitation était très vive ; dans les faubourgs, des groupes d'affamés se formaient au bruit d'une sonnette. La nouvelle d'une arrivée de grains calma un peu l'émotion populaire ; mais le 22, il y eut encore de grandes craintes. Tout le mois se passa en alertes, et le cri réitéré : « du pain ! » retentissait dans tout Paris.

Le 2 avril, il y eut des rixes nombreuses ; tandis que les conventionnels se menaçaient, se dénonçaient et se proscrivaient à la Chambre, les jeunes gens appartenant à la jeunesse dorée se colletaient avec les jacobins, et quelques-uns d'entre eux se faisaient tremper dans les bassins des Tuileries.

Un décret du 10 avril chargea le comité de sûreté générale « de faire désarmer sans délai les hommes connus dans leurs sections comme ayant participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui avait précédé le 8 thermidor. »

A la même époque, on s'occupa aussi de juger l'ex-accusateur public Fouquier-Tinville, l'ancien administrateur de police Hermann, son adjoint Lanne et les juges de l'ancien tribunal révolutionnaire. Ce procès dura 41 jours pendant lesquels on entendit 419 témoins.

Condamné à mort le 7 mai, Fouquier fut exécuté le lendemain avec douze de ses complices. « Le jugement, dit Peltier, devait être exécuté le 7 au soir, suivant le désir des condamnés, mais on ne trouva pas l'exécuteur, et on fut obligé de surseoir au supplice jusqu'au lendemain ; enfin, le 8 mai, à 11 heures, ils perdirent la vie en place de Grève où ils furent conduits, sur trois charrettes, au milieu d'une foule immense qui les couvrait de huées et de malédictions. »

— Tu n'as pas la parole, criait-on à Fouquier, en faisant allusion à la phrase dont il s'était si souvent servi pour empêcher les accusés de se défendre.

— Et toi, canaille imbécile, tu n'as pas de pain, répliqua-t-il.

Et il avait raison, car la disette était effroyable et tournait à la famine, et, le 15 mars, un décret avait fixé la ration journalière de chaque habitant de Paris à une livre de pain ; mais on ne put même pas le mettre à exécution.

Le 18 mai, la distribution n'avait pu être que de deux onces par personne. Le charbon était aussi plus que rare, et l'on conçut des craintes très vives sur le maintien de la tranquillité relative dont on jouissait.

Le 20 mai, l'insurrection éclata ; une grande agitation s'était manifestée dès le matin dans les faubourgs, le tocsin sonnait, et, au cri : « du pain ! » des bandes d'hommes armés, de femmes en guenilles, se portèrent sur la Convention et en brisèrent les portes. Les factieux couchèrent en joue le président Boissy d'Anglas qui demeura immobile et montra la plus imperturbable fermeté. Le conventionnel Féraud voulut escalader la tribune et le couvrir de son corps ; un officier l'aida à monter ; mais un des envahisseurs le retint par son habit, et d'un coup de pistolet, il étendit mort le malheureux Féraud ; un moment les jacobins et les montagnards purent se croire maîtres de la situation et déjà des décrets révolutionnaires étaient mis aux voix, lorsque les bataillons de sections amies de l'ordre vinrent occuper le Carrousel et les avenues de la Convention, et bientôt les principaux chefs du mouvement furent arrêtés et le calme rétabli. Mais ce n'était qu'un calme apparent : le lendemain Paris s'éveillait de nouveau au bruit du tocsin et un certain nombre de factieux essayaient d'établir une municipalité jacobine à l'Hôtel de ville ; les faubourgs avaient mis sous les armes une force imposante qui marchait résolument sur la Convention, précédée d'une artillerie très sérieuse; à cinq heures l'insurrection était parvenue à repousser les troupes de la Convention, et les rues offraient le pittoresque spectacle d'une foule émue, passionnée ; nombre d'hommes portaient écrits sur leurs chapeaux ces mots : Du pain et la Constitution de 1793 !

On craignait que des flots de sang fussent repandus.

Il n'en fut rien ; la Convention préféra négocier, elle prit l'engagement de s'occuper immédiatement de la grosse question des subsistances et les insurgés s'en retournèrent paisiblement.

Quelques jours plus tard, les sections étaient désarmées et, le 25 mai, une affiche placardée sur les murs de Paris portait : « Les citoyens munis de piques ou d'autres armes, non militaires, les apporteront, dans l'espace de vingt-quatre heures, au comité civil de leur section, sous peine d'une année de détention. »

Ce désarmement s'opéra sans la moindre difficulté; les Parisiens qui avaient réclamé leur pique à cor et à cri, la rapportaient avec un sentiment de satisfaction aussi vif qu'avait été le plaisir qu'ils avaient eu de s'en armer.

Quant à la Convention, elle continuait à offrir le spectacle de la division, et les députés occupaient leur temps à proscrire leurs collègues et à les envoyer aux commissions militaires chargées de les juger.

Dans la journée du 20 prairial (8 juin), le bruit se répandit dans Paris que le fils de Louis XVI, celui que les royalistes saluaient du titre de Louis XVII et que les républicains appelaient Capet, venait de mourir par suite des mauvais traitements dont le savetier Simon, son geôlier, n'avait cessé de l'accabler ; cependant Simon avait quitté le Temple vers le milieu de janvier 1794, mais les gardiens qui lui succédèrent croyaient faire acte de patriotisme en maltraitant l'enfant royal, et dans les dépositions qui furent faites plus tard devant les tribunaux, on voit que Laurent et Lasne, successeurs de Simon, furent aussi mal intentionnés que lui à l'égard du malheureux enfant dont rien ne justifiait la captivité.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle était bien vraie et voici l'acte de décès qui fut dressé :

« Du vingt-quatre prairial de l'an III de la République, acte de décès de Louis-Charles Capet, du vingt de ce mois, trois heures après midi, âgé de dix ans deux mois, natif à Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris, aux tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche ; sur la déclaration faite à la maison commune par Étienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié rue et section des Droits de l'Homme ; le déclarant a dit être voisin ; et par Remi Bigot, âgé de cinquante-sept ans, domicilié à Paris, Vieille-Rue-du-Temple, n° 61 ; le déclarant a dit être ami. Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de ladite section, du 22 de ce mois.

« LASNE ; BIGOT ; ROBIN, officier public. »

Le commissaire de police, Dusser, qui fut chargé des obsèques du jeune dauphin, en dressa le procès-verbal qui suit :

« Le 24 prairial an III, je fus requis par le comité de sûreté générale de me transporter à la tour du Temple, pour constater le décès de *la jeune et innocente victime* qui venait d'y expirer. Je fus également requis de surveiller son inhumation au cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine.

« Cette cérémonie funèbre avait attiré un grand concours de monde devant la porte du palais du Temple, et l'on voulait faire sortir secrètement et sans cérémonie le corps de ce malheureux enfant, par une petite porte qui donnait dans l'enclos du Temple.

« Moi seul me rendis opposant à cette mesure peu décente ; le cortège sortit donc par la grande porte. La commisération et la tristesse du public qu'on avait voulu éviter, étaient peintes sur toutes les figures ; mais l'ordre, ainsi que je l'avais prévu, ne fut point troublé.

« Arrivé au lieu de la sépulture, je pris sur moi d'ordonner que le corps de cet enfant serait inhumé *dans une fosse séparée* et non dans la fosse commune ; et cet ordre fut exécuté en présence des sieurs Biart et Godes, membres du comité civil de la section du Temple, qui étaient animés des mêmes sentiments que moi.

« Dès le soir, je fus mandé au comité de sûreté générale pour rendre compte de ma conduite. La plupart des membres de ce comité étaient furieux contre moi. Il fut proposé les mesures les plus sévères, c'est-à-dire mon arrestation comme royaliste, et ma traduction devant le tribunal révolutionnaire ; mais heureusement Louis, du Bas-Rhin, que je connaissais, ayant pris ma défense et calmé ses collègues, je fus renvoyé à mon poste, avec injonction de me conduire tout autrement à l'avenir, sous peine d'être rigoureusement puni. »

A propos de sépulture, c'est le moment de parler d'un cimetière dont la Révolution nécessita la création : Pendant près de deux ans, l'échafaud avait été en permanence sur la place de la Révolution (une guinguette s'était dressée à la grande grille du jardin des Tuileries, entre les deux chevaux de Coustou — guinguette peinte en rouge vif et portant comme enseigne : *A la Guillotine*, café-restaurant. Inutile de dire que l'établissement était toujours rempli de consommateurs.)

Or, tant de sang fut versé à la place où s'élève aujourd'hui l'obélisque, qu'un troupeau de bœufs refusa de traverser la Seine au pont de la Concorde, effrayés de l'odeur fade de sang corrompu qui régnait autour de l'échafaud. Un tel foyer d'infection, au centre de Paris, fit réfléchir l'autorité qui, nous l'avons dit, fit transporter les bois de justice à la place du Trône ; l'architecte de la commune Poyet, raconte qu'à côté de l'échafaud « il a été pratiqué un trou destiné à recevoir le sang des suppliciés. Quand l'exécution est terminée, on se borne à couvrir le trou avec des planches, ce qui est insuffisant pour renfermer l'odeur résultant du sang corrompu. et qui s'y trouve en assez grande quantité pour faire naître une odeur méphitique. Le citoyen Coffinet pense qu'il serait convenable d'établir sur une petite brouette à deux roues un coffre doublé d'une feuille de plomb, dans lequel tomberait le sang qui serait ensuite versé dans la fosse commune. »

Personne ne savait où se trouvait cette fosse commune ; les tombereaux où l'on avait mis les corps prenaient le chemin de la campagne, entourés de quelques gendarmes, mais nul n'osait

P. Roy, éditeur, — 217. Imp. Charaire et fils.

Intérieur de la bibliothèque restaurée des Arts et métiers.

La jeunesse dorée se culbutait avec les jacobins. (Page 291, col. 1.)

les suivre ; or, ils s'arrêtaient à Picpus, dans l'ancienne propriété des Augustins.

Une ancienne carrière de sable, abandonnée depuis longtemps, s'ouvrait en effet à l'extrémité du jardin des religieux de Picpus. Son orifice présentait une ouverture d'environ quinze mètres sur douze. Ce fut le lieu choisi pour recevoir les restes des suppliciés. Chaque jour, on les y entassait pêle-mêle. On avait établi au-dessus de la fosse un plancher en charpente, dans lequel, dit un rapport officiel, on avait pratiqué des trappes « pour la facilité du service. »

Un an après l'installation du Directoire, ce champ de mort, découvert par Mme de Montagut, fut acheté et clos de murs par la princesse de Hohenzollern. Le prince de Salm-Kirburg, son frère, avait été enterré là le même jour que le général de Beauharnais, le perruquier Moreau et les autres victimes du 22 juillet, au nombre de cinquante-trois.

Pendant la Restauration, Mme de Montagut ouvrit une liste de souscription, dont Lally-Tollendal, l'ancien orateur de la Constituante, rédigea le prospectus ; et l'autorité municipale autorisa les parents des victimes enfouies à Picpus, à s'y faire enterrer jusqu'à la cinquième génération. L'œuvre prospéra. L'ancien monastère s'est relevé de ses ruines, il est actuellement habité par des religieuses de l'Adoration perpétuelle.

M. G. Le Nôtre à qui nous empruntons ces détails, termine ainsi la description de ce cimetière peu connu des Parisiens :

« Les nouveaux bâtiments s'élèvent au n° 37 de la rue de Picpus, au milieu d'un quartier tranquille, qui met comme un coin de province dans ce grand Paris toujours en mouvement. Une haute porte percée d'un guichet grillé. Dépassant les murs, des branches d'arbres, pleines de nids et de bruits d'ailes. De temps en temps, mais c'est rare, le roulement d'une voiture dans une rue voisine. On entre. Au fond de la cour, l'église, d'un style insignifiant, se dresse, toute blanche, à l'extrémité d'un long bâtiment qu'habitent les religieuses. Les murs de cette église, assez vastes, sont tapissés de tables de marbre noir portant, par ordre de dates, *douze cent quatre-vingt-dix-*

huit noms. Ce sont ceux des victimes mortes à la place du Trône. Elles étaient au nombre de treize cent six, mais huit noms sont restés inconnus. *Treize cent six en quarante-trois jours !*

« Le jardin s'étend derrière la chapelle, jardin fruitier, bordé d'avenues de charmille, taillées avec soin. Une de ces avenues conduit au cimetière. C'est un carré long entouré de murs. Pas un arbre, pas une plante. Sur quatre rangées, s'alignent les monuments, massifs et sans grand caractère pour la plupart, surchargés d'écussons et de de devises. C'est là que reposent les familles des suppliciés.

« On lit sur ces blocs de pierre les plus grands noms de l'ancienne monarchie : d'Ayen, de Noailles, Gamache, Sombreuil, Rohan-Rochefort, Polastron, Roquelaure, Rohan-Chabot, Hénin, Maulevrier, Coigny, Grammont. Une des tombes les plus récentes est celle de M. de Montalembert, mort en 1870. Plus loin, repose Lafayette, et tant d'autres dont les noms ont rempli de gloire les pages de l'histoire de France, et qui sont à ce point illustres, qu'en parcourant les noms inscrits sur leurs tombes, on croirait feuilleter un armorial gigantesque.

. « A l'extrémité de ce premier enclos, se trouve une grille, presque toujours fermée. Elle donne accès à une sorte de jardin abandonné. C'est la fosse. Au milieu, sous l'ombre noire des arbres, un petit monument de marbre blanc, élevé à la mémoire du prince de Salm ; et c'est tout. Le terrain est déprimé par endroits. Quelques sapins étendent au-dessus de ce coin de terre leurs grandes branches d'un vert sombre. Un mur de pierres moisies entoure ce lugubre enclos. »

Le 10 août fut célébré par décret de la Convention, en 1795 ; ce décret avait ordonné : « une salve d'artillerie annoncera la victoire du peuple sur la tyrannie ; la Convention siégera en costume ; l'Institut national exécutera des hymnes en l'honneur de la liberté. »

Le 22 août, la Convention vota la Constitution dite de l'an III ; cette constitution déléguait le pouvoir exécutif à un directoire de cinq membres âgés de quarante ans au moins, et décrétait que la législation serait confiée à deux conseils : le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens.

« Jamais Paris, dit Louis Blanc, n'avait vu autant d'étrangers. Les hôtels du faubourg Saint-Germain, qui, six mois auparavant, étaient déserts, avaient peine maintenant à contenir la foule des chouans, des émigrés, des prêtres réfractaires, des femmes divorcées et des jeunes gens riches. »

Il y avait à l'angle de la rue Richelieu et du boulevard un hôtel appartenant à un riche personnage Lecoulteux, et qui avait été construit sous l'anciennne monarchie par l'architecte Brongniard, le même qui, cinquante ans plus tard, éleva le palais de la Bourse (1825.)

Cet hôtel devint morne, silencieux, désert avec la Révolution. Il fut vendu sous le Directoire et transformé en une maison de jeu et de plaisirs connue sous le nom de Frascati. C'était la mode alors de décorer les lieux de divertissements publics des noms que portent les sites enchanteurs de l'Italie : Frascati ! Tivoli !

Le pavillon Frascati, ses jardins, ses bosquets devinrent, de l'an III au 18 brumaire, le rendez-vous du monde des viveurs brillants et ruinés.

Les hommes politiques les plus renommés ne dédaignaient pas de se montrer dans des centres où tout était plaisir. Parmi ces centres, le pavillon Frascati, le plus aristocratique et le plus mal famé, avait été envahi par les incroyables les plus lancés.

Un glacier italien du nom de Garchi avait l'entreprise des plaisirs. Le jeu y fut introduit par un fermier nommé Perrin, et l'illustration de Frascati devint universelle.

Les salons, pompeusement décorés et magnifiquement éclairés, étaient fréquentés le soir par des femmes d'un certain monde, des actrices et de prétendues veuves d'officiers, inconsolables.

Des corps de musique se faisaient entendre pendant la soirée pour les dîneurs sous les bosquets et les soupeurs de nuit sous les tonnelles couvertes de glycines et de vignes vierges. Les bals s'y succédaient, et l'orgie nocturne se terminait autour du tapis vert.

On jouait la roulette et le trente et quarante. Il y avait sur le tapis des monceaux d'assignats. On les comptait par milliers ; en revanche, l'or et l'argent y étaient rares.

Frascati se maintint comme maison de jeu, réglementée toutefois et surveillée, jusqu'en 1837. Le 31 décembre, à minuit, le croupier de chaque table criait : « Rien ne va plus ! » Frascati avait vécu !

Les jardins et le pavillon furent démolis peu de temps après et remplacés par une rangée de belles maisons qui conservèrent la dénomination commune de Frascati.

Le 1er vendémaire an IV (23 septembre 1795) fut proclamé dans l'Assemblée le résultat du scrutin populaire sur la constitution et sur les décrets concernant la nomination du Corps législatif. « Cette proclamation, dit M. Er. Hamel, amena le lendemain des troubles graves au Palais-Royal, devenu le repaire de toutes les intrigues royalistes, après avoir été le foyer ardent de la Révolution. »

Les royalistes « considérant qu'il était temps que le peuple trompé, trahi, égorgé par ses mandataires, songeât lui-même à son salut », invitèrent les électeurs à se réunir pour aviser aux moyens de mettre promptement en activité la constitution républicaine.

Les sections se réunirent donc et Paris prit sa physionomie des mauvais jours ; de nombreuses

patrouilles sillonnaient la ville, le tambour battait, des sections délibéraient en armes. Bientôt la section Lepelletier fut cernée par les troupes; mais les sectionnaires refusèrent d'abord de se séparer, puis ils y consentirent, à la condition que les troupes conventionnelles se retireraient de leur côté, ce à quoi consentit le général, de l'intérieur, Menou; mais la Convention le destitua et le remplaça par Barras qui prit pour second Bonaparte : celui-ci réunit toutes les pièces d'artillerie du camp des Sablons et disposa les huit mille hommes dont il avait le commandement sur tous les points menacés.

Dans la matinée du 13 vendémiaire la fusillade commença et plusieurs bataillons de sectionnaires encombraient la rue Saint-Honoré; ils furent mis en déroute par les soldats de Bonaparte qui furent victorieux sur tous les points. Ce fut surtout aux alentours de Saint-Roch que la lutte prit un caractère meurtrier, le canon de Bonaparte foudroyait la multitude sur les degrés de l'église.

Le lendemain, les sections Lepelletier et du Théâtre-Français étaient désarmées.

La Convention destitua l'état-major de la garde nationale, créa des commissions militaires et se constitua en Assemblée électorale nationale pour compléter les deux tiers des membres à renouveler.

Les directeurs choisis furent Réveillère-Lépeaux, Sieyès, Rewbell, Letourneur et Barras, mais Sieyès n'ayant pas accepté les fonctions qu'on lui confiait, fut remplacé par Carnot.

Le 4 brumaire, la Convention déclara sa session terminée.

Des républicains modérés l'avaient ouverte, des républicains modérés la fermèrent.

Le Directoire entra en fonctions le 3 novembre et s'installa au palais du Luxembourg.

Le conseil des Cinq-Cents siégea dans la salle du manège, (ancienne salle de l'assemblée constituante), et le conseil des Anciens resta dans la salle des Tuileries.

A la chute de Robespierre les assignats en circulation s'élevaient à neuf milliards.

Lors de l'avènement du Directoire on en comptait pour vingt-neuf milliards!

Ce chiffre effrayant devait naturellement amener une dépréciation considérable dans leur valeur, ce fut ce qui arriva : « On se fera une idée du sort de l'ouvrier, en 1795, rapporte M. Louis Blanc, si l'on songe que son salaire était de quarante francs; un plat de haricots, en octobre, ne coûtait pas moins de trente-huit francs et une paire de souliers pas moins de deux cents livres. Le café valait dix francs la tasse, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que jamais les spectacles ne furent plus suivis qu'en ces temps de disette. On y mangeait des noix ou des noisettes et l'on disait en sortant : « J'ai épargné le bois et la chandelle. »

Mais les agioteurs faisaient merveille au Palais-Royal. « Là les marchands d'argent eurent leur domicile, leur laboratoire, leur table, leur promenade : là on avait rapproché pour leur usage boutiques de bijoutiers aussi resplendissantes que s'il n'y eût pas eu de misère; tripots de jeu soutenant des repaires de prostituées; étalages de livres lubriques et de gravures obscènes; magasins où s'entassaient les pâtés de perdrix, les cerises au petit panier, les pois dans leur primeur et les hures de sanglier. Là vint se presser une immonde cohue de joueurs de bas étage, d'entrepreneurs d'affaires louches, de filles de mauvaise vie et d'élégants escrocs. »

Toute l'année 1795 se passa en agitations. Le 24 décembre la fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte, sortit enfin du Temple et fut échangée avec dès représentants généraux, qui avaient été faits prisonniers par l'Autriche.

Cette année marqua cependant dans l'histoire de Paris par plusieurs faits importants; d'abord ce fut le 21 février que parut un décret qui divisait la commune de Paris en douze arrondissements ou municipalités; la ville livrée aux mains d'un seul maire, avait déployé une force irrésistible de sédition. Sa division en quarante-huit sections avait manifesté les dangers d'un grand nombre de foyers d'insurrection, qui, s'entretenant eux-mêmes, mettaient en défaut la vigilance des autorités supérieures.

Ce fut pour remédier à cette situation, que le classement en douze municipalités fut ordonné; voici quelles furent ces divisions :

Le 1er arrondissement, comprenait les quartiers des Tuileries, des Champs-Élysées, de la place Vendôme et du Roule.

Le second, comprenait les quartiers Feydeau, de la Chaussée d'Antin, du Palais-Royal et du faubourg Montmartre.

Le troisième, les quartiers du faubourg Poissonnière, de Montmartre, de Saint-Eustache et du Mail.

Le quatrième, les quartiers Saint-Honoré, du Louvre, des Halles et de la Banque.

Le cinquième, les quartiers du faubourg Saint-Denis, Bonne-Nouvelle, Montorgueil, et de la porte Saint-Martin.

Le sixième, les quartiers des Lombards, de Saint-Martin des Champs, du Temple et de la porte Saint-Denis.

Le septième, les quartiers des Arcis, Sainte-Avoie, du Mont-de-piété et du marché Saint-Jean.

Le huitième, les quartiers du Marais, du faubourg Saint-Antoine, de Popincourt et des Quinze-Vingts.

Le neuvième, les quartiers de l'Hôtel de ville, de la Cité, de l'Ile Saint-Louis et de l'Arsenal.

Le dixième, les quartiers du faubourg Saint-Germain, de la Monnaie, de Saint-Thomas-d'Aquin et des Invalides.

Le onzième, les quartiers du Luxembourg, de

la Sorbonne, de l'École de Médecine et du Palais de Justice.

Le douzième, les quartiers Saint-Jacques, de l'Observatoire, du Jardin des plantes et Saint-Marcel.

Cette délimitation fut conservée jusqu'au 1er janvier 1860.

Dans la constitution de l'an III, promulguée le 23 septembre, on lisait au titre X : Il y aura pour toute la République un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences.

Le 25 octobre, une loi fondait cet Institut qui fut divisé en trois classes : la première, celle des sciences physiques et mathématiques ; la seconde, celle des sciences morales et politiques ; enfin la troisième, comprenant la littérature et les beaux arts.

Mais il fallait encore organiser cet important établissement ; la Convention avant de se séparer, dans sa séance du 23 vendémiaire, exposa tout ce que la patrie pouvait attendre de cette belle création, et douze articles de la loi sur l'instruction publique furent consacrés à l'organisation de l'Institut.

Cette loi décida que l'Institut serait composé de 144 membres résidant à Paris ; le Directoire nomma aussitôt 48 membres qui élurent les 96 autres.

L'Institut fut installé au Louvre et un projet de règlement fut présenté par Lacépède au Corps législatif ; une loi du 4 avril 1796 modifia le mode de recrutement et régla les élections.

Le 23 janvier 1803, le nombre des classes fut porté à quatre : Académie des sciences, Académie française, Académie des inscriptions, Académie des beaux-arts..

L'Institut qui, dès sa création, avait porté le titre d'Institut national, conserva ce titre jusqu'en 1806, où il devint Institut de France. En 1807 l'annuaire le désigna sous le titre d'Institut des sciences et des arts. En 1811, ce fut l'Institut impérial, en 1814 l'Institut royal.

Le 26 octobre 1832, une cinquième classe fut ajoutée sous le nom d'Académie des sciences morales et politiques.

Un décret impérial du 14 avril 1855 augmenta de dix membres cette Académie.

L'Institut est la plus grande conception scientifique que jamais gouvernement ait créée et la réputation de ce corps savant est européenne.

Ce fut un décret impérial du 1er mai 1806 qui transféra l'Institut au collège Mazarin.

Un décret du 25 juin 1795 créa aussi à l'Observatoire le bureau des longitudes ; son objet fut de rédiger la connaissance des temps ; de faire chaque année un cours d'astronomie, de perfectionner les tables de cette science, les méthodes des longitudes, et de publier les observations astronomiques et météorologiques.

Aujourd'hui, le bureau des longitudes a dans sa dépendance, outre l'Observatoire de Paris, celui de Marseille et correspond avec les Observatoires de France et de l'Étranger. Il publie chaque année un annuaire.

La bibliothèque du bureau des longitudes contient environ quatre mille volumes d'ouvrages scientifiques, elle est spécialement à l'usage des membres du bureau.

Si de grands établissements scientifiques furent fondés cette année-là, il se fit peu de travaux d'édilité, car nous ne voyons qu'une seule rue ouverte en 1795, la rue de Port-Mahon percée sur l'emplacement de l'hôtel de Richelieu appartenant alors à M. Chéradame.

On sait qu'en 1787, on avait proposé de remplacer l'Hôtel-Dieu par quatre hopitaux qui seraient établis hors Paris, mais la Révolution ne permit pas de donner suite à ce projet ; néanmoins, il ne fut pas oublié et la Convention par un décret du 16 juillet 1793, avait ordonné à l'administration du département de Paris de faire transférer sans délai dans les maisons nationales qu'elle jugerait les plus convenables une partie des malades placés dans les hospices de Paris.

Par un second décret du 17 janvier 1795, la Convention établit deux nouveaux hôpitaux, l'un dans la maison de Beaujon, nous en avons parlé ; l'autre dans les bâtiments neufs de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine qui avaient été rebâtis en 1770 sur les dessins de l'architecte Lenoir dit le Romain.

Cet hôpital contint d'abord 160 lits ; sous le gouvernement de Louis Philippe on en comptait 262, on en compte aujourd'hui 480.

Nous empruntons à M. O. Gourgues les renseignements qui suivent :

« L'entrée se trouve sur la petite place Saint-Antoine, qui est dans le haut du faubourg à droite en allant à la place du Trône. L'entrée comprend une grille et une petite porte pour les médecins et les gens de service, une porte pour les malades. Le seuil franchi, on se trouve sur une immense cour, la plus grande de celles de tous les établissements de ce genre dans la capitale ; cette cour renferme une avenue centrale et deux latérales, toutes les trois pavées, qui circonscrivent deux grands carrés de terre, où l'on voit du gazon et des massifs de fleurs. A droite, en entrant, sont les bureaux de l'administration, le cabinet du directeur, la salle de réunion des médecins, et les salle de consultation. Au fond, à droite, des hangars servent de remise aux voitures.

« Les salles de consultation se divisent en trois : une salle d'attente, petite, malsaine et mal éclairée et deux cabinets, l'un pour la chirurgie, l'autre pour la médecine. Ces cabinets de consultation sont les plus mal compris du genre ; ils n'interceptent qu'un espace très restreint, facilement

Les théophilanthropes se réunissaient pour faire entendre des exhortations morales et célébrer la divinité.
(Page 303, col. 1.)

encombré par la présence de six à huit personnes et sont fort obscurs et malsains...

« Dans la grande cour on remarque, en outre à droite, une aile de bâtiment qui renferme, au rez-de-chaussée, les salles de pharmacie et la lingerie; à l'étage supérieur, les logements de la communauté et du directeur de l'hôpital ; à gauche, un grand baraquement pour les débarras ; plus loin, les cuisines forment la seconde aile. Le corps de bâtiment destiné aux malades forme la limite de la grande cour, au fond. Il est transversal et réunit les deux ailes. A son centre, sur la cour, est une construction assez spacieuse, en bois. Cette construction est bien éclairée au moyen de vitrages, et renferme des gradins à l'intérieur : c'est l'amphithéâtre des cliniques de l'hôpital; c'est là qu'après la visite, les médecins font des cours ou des conférences à leurs élèves, sur les cas, ordinaires ou extraordinaires, constatés dans les salles.

Le corps de bâtiment central comporte un rez-de-chaussée et deux étages; en tout six salles. A Saint-Antoine, ces salles sont disposées d'une façon assez singulière : elles sont prises sur la longueur du logement et sont au nombre de deux par étage. Un mur longitudinal les sépare l'une de l'autre, en sorte que chacune ne comporte que peu de largeur sur une vaste longueur et ne peut recevoir qu'une seule rangée de lits. Chaque salle contient trente-six lits.

« A chaque étage la disposition est la même.

« A droite età gauche de ce corps de logis central est un couloir aboutissant à un carré à un escalier, et à une porte donnant sur la deuxième cour.

« La seconde cour de l'hôpital de dimensions moindres que la première, est plantée d'arbres et sert de promenade aux malades qui peuvent prendre l'air et marcher.

« Situés dans un quartier populeux et ouvrier, dit M. Gourgues, les services de chirurgie que l'hôpital comporte ont pris une grande extension en raison de la fréquence des accidents et des blessures qui en résultent; au point de vue médical, cependant les services ont une importance assez connue et reçoivent une grande quantité de malades atteints d'affections mentales. »

Dulaure remarque que :

« Le terme moyen de la mortalité, calculé sur dix années depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 31 décembre 1814 est d'un sur cinq et demi.

« Depuis 1811 le service est confié aux estimables sœurs hospitalières de l'ordre de sainte Marthe. »

De son côté M. A. Husson donne dans son *Etude sur les hopitaux* (1862) des détails desquels

il ressort que l'hôpital Saint-Antoine, grâce aux augmentations en partie réalisées et à la reconstruction de ses bâtiments latéraux, doit être rangé dans la catégorie des hôpitaux dont l'installation peut servir de modèle aux établissements du même genre, et il cite le pavillon neuf et la salle Sainte-Cécile dont le cube d'air par lit est de 32m 790.

Un homme de bien, M. Moïana mourut dans ces derniers temps laissant par testament une somme d'un million à l'assistance publique pour construire un hôpital; or, le directeur de l'assistance publique d'accord avec les membres du conseil de surveillance des hôpitaux, a décidé en 1879 que ce million serait employé à créer à l'hôpital Saint-Antoine un annexe de cinq cents lits... Rien ne sera plus facile, cet hôpital possédant de vastes terrains qui permettent de l'agrandir considérablement.

Un décret du 3 brumaire fixa le costume des membres du Corps législatif « Art. 1er Toutes les matières ou étoffes employées aux costumes des fonctionnaires publics seront du cru du territoire de la République ou de fabrique nationale.

Art. 2. Le costume des fonctionnaires publics est réglé ainsi qu'il suit :

« *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents.* La robe longue et blanche, la ceinture bleue, le manteau écarlate (le tout en laine) la toque de velours bleu.

« *Conseil des Anciens.* Même forme de vêtement, la robe en bleu violet, la ceinture écarlate, le manteau blanc (le tout en laine), la toque de velours même couleur que la robe. Ces deux vêtements ornés de broderies de couleurs.

« *Directoire exécutif.* Le Directoire exécutif aura deux costumes, l'un pour ses fonctions ordinaires, l'autre pour les représentations dans les fêtes nationales etc., Costume ordinaire : habit manteau à revers et à manches, couleur nacarat doublé de blanc, richement brodé en or sur l'extérieur et le revers. Veste longue et croisée blanche et brodée d'or. L'écharpe de ceinture bleue à franges d'or, le pantalon blanc (le tout en soie). Le chapeau noir, rond, retroussé d'un côté, et orné d'un panache tricolore. L'épée portée en baudrier sur la veste, la couleur du baudrier nacarat. Grand costume : l'habit manteau bleu et par-dessus un manteau nacarat.

« *Secrétaire du Directoire.* Même forme de vêtement que celui des membres du Directoire dans son costume ordinaire tout en noir, le panache noir avec une seule plume rouge. Un cachet suspendu en sautoir sur la poitrine.

« *Ministres.* — Même forme de vêtement que celui des membres du Directoire, le dessus noir, doublure, revers, veste et pantalon ponceau, l'écharpe en ceinture blanche (le tout de soie et orné de broderies en couleur), le chapeau noir, surmonté d'un panache ponceau, le baudrier noir.

« *Messager d'État.* Veste longue et blanche, ceinture bleue, pantalon bleu, manteau court bleu, à revers rouges, chapeau noir, rond, orné d'une plume blanche, panaché de bleu et de rouge, bottines.

« *Huissiers.* Veste longue, noire, culottes et bas ou pantalons noirs; écharpe en ceinture rouge, toque rouge, ornée d'une plume rouge, un baton noir avec une pomme d'ivoire et de la hauteur de l'homme, un petit manteau noir.

« *Haute cour de justice.* Même forme de vêtement que celui du Corps législatif, ce vêtement entièrement blanc ainsi que la toque, il sera orné d'une bande tricolore.

« La robe et la toque des accusateurs publics près cette cour seront en bleu clair, la ceinture rouge, le manteau blanc.

« *Tribunal de cassation.* Même forme de vêtement que celui du Corps législatif, la robe et la toque en bleu clair, le manteau blanc et la ceinture rouge. Le commissaire du Directoire exécutif près le tribunal, aura le vêtement de même forme que le Directoire exécutif. Ce vêtement sera entièrement noir.

« *Tribunaux de justice correctionnelle criminelle et civile* : Les membres de ces tribunaux resteront vêtus ainsi qu'ils le sont maintenant; des marques distinctives leur seront données relativement à leurs fonctions respectives, savoir : Pour le *Tribunal de justice correctionnelle*, un petit faisceau sans hache en argent, suspendu sur la poitrine par un ruban bleu liseré de rouge et de blanc. Pour le *tribunal criminel*, un faisceau avec hache, suspendu en sautoir par un ruban liseré de bleu et de blanc. Pour le *tribunal civil*, un œil en argent, également suspendu par un ruban blanc liseré de rouge et de bleu.

« *Juges de paix.* Point de vêtement particulier, mais pour marque distinctive ils porteront une branche d'olivier en métal, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc, avec un très petit liséré bleu et rouge. Ils auront à la main un bâton de la hauteur de l'homme et surmonté d'une pomme d'ivoire sur laquelle sera gravé un œil en ivoire. »

Nous trouvons aussi en 1795, la fondation de la société philotechnique établie rue de Valois Palais-Royal 21, elle fut divisée en trois classes : littérature, sciences physiques et morales, beaux arts. Cette société publiant un annuaire et des comptes rendus de ses travaux, s'est conservée jusqu'à nos jours.

A propos de société il s'en forma une à la fin de cette année qui causa beaucoup de soucis au Directoire, ce fut celle du Panthéon, c'était une société de patriotes qui avaient choisi pour lieu de réunion l'ancien couvent des Génovéfains et tenaient nuitamment leurs séances dans un vaste souterrain qui existait sous les bâtiments.

Babeuf était le chef de l'association; dans son

journal *le Tribun du Peuple*, il attaquait le Directoire avec une grande violence, et au milieu des panthéonistes, il prêchait l'abolition de la propriété et la communauté des biens et cette doctrine nouvelle trouvait bon nombre d'adhérents mais en revanche elle était particulièrement désagréable aux membres du Directoire qui s'en inquiétaient volontiers, surtout lorsque la société eut réuni à peu près 4,000 affiliés qui assistaient en armes aux séances.

Aussi, le 27 février 1796, le Directoire prit ses mesures pour faire fermer la société du Panthéon.

Mais alors, les babouvistes comme on appelait les partisans du système de Babeuf, établirent un directoire secret de salut public dans les premiers jours d'avril, dont le premier soin fut de nommer douze agents révolutionnaires qui eurent pour tâche de préparer et d'organiser une insurrection dans les douze arrondissements de Paris.

Les chefs se réunissaient dans un lieu qu'ils appelaient le temple de la Raison; on y chantait des hymnes à Robespierre.

Tout le plan était combiné et arrêté lorsque Grisel, l'un des conjurés, chargé de gagner à la cause populaire la garnison du camp de Grenelle, dénonça la conspiration.

Les chefs furent arrêtés et traduits devant la haute cour de Vendôme.

Cela n'empêcha pas les babouvistes demeurés libres de tenter un mouvement à Paris, mais il échoua encore par la trahison de quelques-uns et ils furent sabrés. Trente et un furent condamnés à mort par des commissions militaires et 25 furent condamnés à la détention.

Au reste, tant que dura le Directoire, les complots furent à l'ordre du jour. Un club royaliste appelé le club de Clichy faisait particulièrement remarquer ses membres par leur propagande active.

L'anniversaire de la mort de Louis XVI fut fêté le 21 janvier; il y eut spectacle et danses dans le jardin des Tuileries, mais le froid extrême qu'il faisait empêcha la foule de s'y trouver.

Il fut aussi élevé à cette occasion au Champ de Mars une estrade sur laquelle était placée la statue de la Liberté assise sur un cube « emblème de la nature et foulant aux pieds les signes de la servitude et de la royauté » 14 écussons portant les noms des 14 armées de la République l'entouraient.

Le Directoire et toutes les autorités se rendirent au Champ de Mars où le Conservatoire national de musique exécuta des chants et des airs patriotiques.

L'armée défila devant le Directoire et une salve d'artillerie termina la cérémonie.

En 1796, le Directoire sentit la nécessité de fortifier l'action de la police du département de la Seine, et dans un message adressé au conseil des Cinq-Cents, il proposa de distraire des attributions du ministère de l'intérieur pour en former un ministère spécial, certains services de police désignés et de limiter au seul département de la Seine l'action de ce nouveau ministère.

Une loi du 12 nivôse an X (2 janvier 1796) créa un ministère de la police générale.

Voici la liste des ministres de la police qui se succédèrent de 1796 à 1815 :

2 janvier	1796	Camus.
4 janvier	—	Merlin de Douai.
3 avril	—	Cochon.
6 juillet	1797	Lenoir-Laroche.
26 —	—	Sotin de la Coindière.
12 février	1798	Dondeau.
16 mai	—	Lecarlier.
29 octobre	—	Duval.
22 juin	1799	Bourguignon-Dumolard.
20 juillet	—	Fouché (depuis duc d'Otrante).
10 —	1804	— (retablisssement).
3 juin	1810	Savary, duc de Rovigo.
3 avril	1814	Comte Anglès.
21 mars	1815	Fouché (pour la troisième fois).
23 juin	—	Pelet de la Lozère.
25 sept.	—	duc Decazes, jusqu'au 29 décembre 1818, époque de la suppression du ministère de la police générale.

Ajoutons à cette liste les noms des administrateurs chargés des plus hautes fonctions municipales de la ville de Paris pendant la révolution.

MAIRES DE PARIS.

Jean Sylvain Bailly 1789.
Jérome Petion de Villeneuve, 17 novembre 1791.
Nicolas Chambon 1792.
J. N. Pache 1793.
Jean Baptiste Edmond Fleuriot-Lescot 1794.

ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT.

Nicoleau, élu en 1795.
Dememiée, élu en 1797.
Joubert, en l'an VII.
Lecoulteux, an VIII.

Nous avons dit qu'en 1796, le musée d'artillerie avait été transféré dans les bâtiments des jacobins réformés, appartenant au domaine national.

Les diverses collections dont se composa le musée, furent distribuées dans cinq grandes galeries. Les anciennes armes défensives telles que cottes de mailles, armures de pied en cap, cuirasses, casques, boucliers et autres, furent placées

dans la plus vaste de ces pièces qui prit le nom de galerie des armures. Les collections d'armes offensives, les modèles de tous les systèmes d'artillerie, une grande quantité d'autres modèles d'armes de toute espèce, de machines et d'instruments servant à l'artillerie, occupèrent les quatre autres galeries. Quelques trophées furent composés à la fois d'armes offensives et d'armes défensives.

La galerie des armures se trouvait partagée en trois parties séparées l'une de l'autre par des colonnes accolées, surmontées d'arcades. Les armures étaient rangées sur les côtés par ordre chronologique. Dans chacune des quatre autres galeries était établi en face des croisées un râtelier garni d'armes portatives anciennes et modernes, depuis l'arquebuse à mèche jusqu'au dernier modèle de fusil moderne.

Ce qu'il y avait de plus précieux en armes par la beauté du travail, la richesse des ornements, la singularité des formes ou l'importance historique, était conservé dans quatre armoires vitrées, placées au milieu de chacune des quatre galeries.

Enfin, de larges tables supportaient les modèles des machines, des instruments et des outils employés dans le service de l'artillerie, des bouches à feu, des affûts, des voitures, etc.

Cette curieuse collection, considérablement augmentée par les conquêtes de nos armées en Italie, en Espagne et en Allemagne, éprouva de grandes pertes à l'époque de l'invasion de 1814-1815; des caisses énormes d'armes précieuses en furent enlevées.

Le 28 juillet 1830, le peuple envahit et pilla le musée. Cependant quelques jours plus tard la plupart des objets enlevés furent rapportés, sauf quelques armes malheureusement très regrettables. Le musée, dorénavant mieux protégé, fut soustrait aux visites des combattants de 1848.

En 1871, les collections du musée d'artillerie furent installées dans l'hôtel des Invalides où elles sont demeurées.

Le 1er septembre 1795, le public fut admis à visiter pour la première fois le musée des monuments français qui était établi dans les bâtiments du couvent des Petits Augustins, situé dans la rue de ce nom (rue Bonaparte). Lorsqu'en 1790 l'Assemblée constituante eut déclaré les biens du clergé propriétés nationales, on s'occupa de la conservation des monuments de tous genres qui existaient dans les édifices religieux, et la commission chargée de ce soin avait choisi le couvent des Petits Augustins pour y recevoir les monuments artistiques qui furent classés par M. Alexandre Lenoir, nommé conservateur.

Plus de 1,200 objets, chapelles sépulcrales, colonnes, fontaines, sarcophages, statues, bas-reliefs, mosaïques, boiseries, avaient été réunis là et disposés dans l'église, le chœur, le cloître, la cour et le jardin.

La salle d'introduction contenait les plus remarquables monuments sépulcraux de l'église des Célestins, les trois Grâces de Germain Pilon, les tombeaux de François 1er, de Diane de Poitiers, de Richelieu, de Montmorency, etc.

Cinq autres salles contenaient les productions des arts des cinq derniers siècles.

Le chœur de l'église avait été réservé aux monuments du XIIIe.

La cour contenait une portion considérable du château de Gaillon et la façade du château d'Anet. Ces deux magnifiques spécimens d'architecture existent encore dans la cour de ce qui est aujourd'hui le palais des Beaux-Arts.

Le jardin qu'on appelait l'Elysée, contenait un grand nombre de monuments précieux.

« Ce musée très intéressant, dit Dulaure, qui s'accroissait toujours par de nouvelles acquisitions, perdit quelques monuments de peinture et de sculpture, lorsque, par suite du concordat du 9 avril 1802, on donna une organisation nouvelle au culte catholique. Plusieurs églises réclamèrent des objets qu'elles avaient possédés ou qui ne leur avaient jamais appartenu. Il y eut même quelques pièces qui en furent tirées pour orner certains jardins particuliers. Ces pertes étaient peu sensibles et le musée des antiquités nationales offrait encore une des plus nombreuses et des plus intéressantes collections de la capitale, mais en 1815, la suppression de ce musée fut décidée. »

On transféra les tombeaux des rois, des princes etc., à Saint-Denis, diverses églises reçurent une bonne partie des objets précieux et dès lors le musée s'appela le dépôt des monuments français; une ordonnance du 24 avril 1816, porta qu'il serait établi sur son emplacement une école royale des Beaux-Arts, que le 15 avril 1819 cette école occuperait la totalité des bâtiments et qu'il serait construit à la place du jardin un édifice destiné à cette école. Le 3 mai 1820, la première pierre en fut posée, ainsi qu'on le verra à cette date.

Le bruit des victoires que nos armées remportaient au dehors avait un vif écho à Paris, plusieurs fois déjà, le Corps législatif avait décrété que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie; le Directoire voulut faire plus: il fit célébrer au Champ de Mars une fête solennelle de la Reconnaissance et des Victoires, fête dans laquelle Carnot prononça un discours patriotique et que termina un banquet où l'on chanta des vers de Lebrun, en l'honneur de Bacchus et de la Victoire.

Quelques jours plus tard, le Champ de Mars fut de nouveau en fête pour l'anniversaire du 9 thermidor et ce jour-là, tous ceux qui se souvenaient des excès de la terreur, manifestaient bruyamment leur satisfaction; aussi d'un commun accord on avait banni du langage l'appellation de

LES CRIEURS DE VINS SOUS LOUIS XIII ALLAIENT PAR LES RUES PRÉCEDÉS DE LEUR CHEF PORTANT LE HANAP D'ARGENT

(XVIIe SIÈCLE)

P. Roy, éditeur.

F. Roy, éditeur — 218.

Grand bureau de poste à Paris sous Louis XVI

L'armée défila devant le Directoire et une salve d'artillerie termina la cérémonie.. (Page 299, col. 1.)

citoyen et citoyenne pour s'en tenir à celle de monsieur et de madame, malgré l'ordre qui avait été donné par le Directoire au ministre de l'Intérieur, de recommander strictement à tous les employés de la République d'user exclusivement de l'expression de citoyen, dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais si la fête du 9 thermidor fut célébrée surtout par les républicains modérés, et même par ceux qui n'étaient pas républicains du tout, les démocrates eurent leur revanche le 10 août et la solennité commémorative de la chute du trône fut fêtée par de nombreux amis de la Révolution.

Les montagnards ne pouvaient se consoler du succès de la réaction thermidorienne et dans les premiers jours de septembre, ils conçurent le projet de soulever les troupes campées dans la plaine de Grenelle, de renverser le Directoire et de substituer la constitution de 1793 à celle de l'an III, mais afin de dépister le gouvernement, les conjurés, la plupart anciens représentants, simulèrent une tentative royaliste. Dans la nuit du 29 au 30 août, des coups de feu et les explosions de quelques boîtes d'artifices furent entendus dans plusieurs quartiers de Paris. Au point du jour, on trouva suspendu au-dessus de la porte de l'hôtel Beauvau un drapeau blanc avec l'inscription : Vive le roi ! mort aux républicains ! Un placard manuscrit appelait aux armes la jeunesse royaliste. La police ne s'y trompa point ; elle savait d'où venaient ces démonstrations.

Dans la soirée du 18 septembre, le ministre de la police annonça au général en chef de l'armée de l'intérieur, qu'une soixantaine d'hommes étaient en ce moment réunis dans un cabaret de Vaugirard, que dans d'autres auberges, dans les jardins et sur la route de Vaugirard à Paris, une grande quantité de gens étaient disposés par groupes et se tenaient prêts à se porter au signal donné, sur l'état-major du camp de Grenelle, tandis que d'autres conjurés s'assureraient des membres du gouvernement.

Le général Chanet partit immédiatement pour le camp de Grenelle, afin de faire prendre les armes à la troupe.

Cependant, les conspirateurs commencèrent le mouvement en entrant dans le camp aux cris de Vive la République ! Vive la Constitution de 1793 ; mais au lieu de la sympathie qu'ils croyaient rencontrer chez les soldats, ils ne trouvèrent que le respect du devoir : la générale fut battue, les troupes tombèrent sur les assaillants, les dispersèrent et 132 conjurés furent arrêtés et enfermés à l'École militaire.

Le 13 septembre, leur jugement commença, au fur et à mesure qu'un certain groupe était condamné il était conduit au camp de Grenelle et fusillé.

Le 27 octobre, tout était terminé.

Or tandis que ces exécutions avaient lieu, le 22 septembre, les membres du Directoire, en grand costume, accompagnés de tous les ministres et du corps diplomatique, se transportaient au Champ de Mars pour y célébrer la fête de la fondation de la République.

Un procès criminel intéressa grandement Paris en 1796 et on peut dire qu'il l'intéresse encore : nous voulons parler de l'affaire Lesurques. La malle-poste qui faisait le service des dépêches entre Paris et Lyon avait été l'objet d'une attaque à main armée. Le courrier et le postillon avaient été trouvés sanglants et inanimés, une instruction fut ordonnée, on arrêta un sieur Courriol. Un sieur Guesno qui avait été suspecté fut relâché, il venait au bureau central rechercher ses papiers lorsqu'il rencontra un de ses amis, Lesurques, qu'il pria de l'accompagner. Deux femmes qui se trouvaient là crurent reconnaître Lesurques pour un des assassins et l'affirmèrent devant la justice. Malgré la production d'un alibi des mieux constatés le malheureux Lesurques fut condamné à mort en compagnie de Courriol qui, s'avouant coupable, n'avait cessé de protester de l'innocence de son co-accusé. Un troisième accusé David Bernard fut aussi condamné à la même peine.

L'exécution eut lieu le 30 octobre.

Lesurques voulut aller à la mort en vêtements blancs, symbole de son innocence ; il monta le premier dans la charrette où Courriol le suivit, on hissa derrière eux Bernard qui ne pouvait plus se soutenir.

« Alors commença, dit Sanson, le plus lugubre et le plus étonnant trajet qui ait certainement jamais eu lieu, de la Conciergerie à la place de Grève. Lesurques et Courriol étaient debout sur le devant de la charrette qui avançait difficilement à cause de la foule. A chaque mouvement des chevaux, Courriol s'écriait d'une voix stridente :

— Je suis coupable, Lesurques est innocent.

Au pied de l'échafaud, sur la planche fatale, Courriol renouvela ses protestations, et le bruit du couperet, glissant dans la rainure, se mêla à sa voix qui proférait encore avec une énergie indicible ces mots que l'avenir ratifia : Lesurques est innocent.

Plus tard, de nouveaux inculpés dans l'assassinat du courrier de Lyon tombèrent sous la main de la justice, des preuves de l'innocence du malheureux Lesurques furent produites, ses biens avaient été confisqués le 31 décembre 1823, ils furent rendus à sa famille, mais la réhabilitation du condamné, quoique poursuivie par ses enfants avec une persévérance rare, n'a pu encore être prononcée. Le théâtre a mis à la scène cette touchante histoire, des voix autorisées se sont élevées de toutes parts pour demander cette réhabilitation, l'heure n'est pas encore venue.

Il s'ouvrit en 1796, dans la rue Chantereine (rue de la Victoire), une jolie salle spectacle bâtie sur les dessins de Damème et qui prit le nom de théâtre Olympique ; l'opéra-buffa s'y installa, puis y fut remplacé par diverses troupes de comédiens. Ce théâtre fut frappé d'interdiction par le décret du 8 août 1807. Depuis il servit de salle de concerts et enfin il fut démoli et sur son emplacement s'éleva un établissement de bains, qui a son entrée par la rue de la Victoire n° 42 ; et une maison particulière dans laquelle on entre maintenant par la rue de Chateaudun n° 39. On voit encore çà et là dans la cour qui sépare les deux corps de bâtiments la trace des colonnes qui marquaient la séparation de la scène et la salle.

Ce fut là que furent établis jusqu'en 1875, les bureaux du journal *le Monde artiste* fondé par M. Gourdon de Genouillac en 1862.

Le service pharmaceutique des hôpitaux et des hospices, des bureaux de bienfaisance et des prisons du département de la Seine fut institué en 1796, et le siège se trouve à la pharmacie centrale qui occupe sur le quai de la Tournelle l'ancien couvent des Miramiones ; elle était primitivement installée dans l'ancien bâtiment des Enfants trouvés ; ce fut en 1812, le 4 août, qu'elle fut transférée quai de la Tournelle.

Les dépenses annuelles de la pharmacie centrale s'élèvent à plus de 800,000 francs. On y prépare pour toute la France les boîtes de médicaments nécessaires au service des épidémies et les boîtes chirurgico-pharmaceutiques pour les noyés et les asphyxiés, mais les établissements qui sont placés sous la dépendance de l'administration de l'assistance publique ont seuls le droit de s'approvisionner gratuitement à la pharmacie centrale. Tous les autres établissements payent les objets qu'ils achètent. La pharmacie centrale sert aussi d'entrepôt pour le sel, le sucre, la cire, etc.

Elle a remplacé l'ancienne apothicairerie de l'Hôtel-Dieu.

Ce fut vers la fin de 1796 qu'on vit éclore à Paris une secte nouvelle, morale et religieuse, de gens qui s'intitulaient théophilanthropes, c'est-

à-dire amis de Dieu et des hommes. Elle prêchait les devoirs des hommes envers leurs semblables, ceux des enfants envers leurs parents et ceux des parents envers leurs enfants, les devoirs réciproques des époux.

Leur première séance se tint le 26 nivôse an v (15 janvier 1797) dans une maison de la rue Saint-Denis au coin de celle des Lombards, maison qui était alors occupée par l'institution des Aveugles. Le fondateur de la secte n'était autre que Haüy l'instructeur des aveugles, qui, dès 1795, avait appelé à lui plusieurs personnages de l'époque, Chemin, Moreau, Mandar pour dresser les bases de l'association.

Les théophilanthropes se réunissaient une fois par semaine pour faire entendre des exhortations morales, des lectures philosophiques et célébrer la divinité par des chants religieux.

Les murs de la salle consacrée aux séances étaient ornés d'inscriptions et de maximes relatives aux vertus sociales.

Ils adoraient un Dieu, mais en lui donnant d'autres attributs que la puissance et la bonté; ils excluaient du temple toute image, toute représentation, tout objet symbolique.

Un autel sur lequel était une corbeille de fleurs ou de fruits étaient les uniques objets offerts à la contemplation des assistants. Un orateur dans un costume particulier célébrait la vertu et après le discours venaient les hymnes.

Cette religion, d'une pratique facile, fit de nombreux prosélytes et bientôt le local primitif devint insuffisant pour contenir ses disciples ; le Directoire, à la sollicitation d'un de ses membres, Reveillière-Lépeaux, accorda aux théophilanthropes la jouissance de la plupart des églises de Paris.

Ce fut l'apogée de la religion nouvelle. Notre-Dame devint ou plutôt resta le temple de la Raison, Saint-Etienne-du-Mont le temple de la piété filiale ; Saint-Eustache, le temple de l'Agriculture ; Saint-Gervais, le temple de la Jeunesse; Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le temple de la Bienfaisance; Saint-Laurent, le temple de la Vieillesse ; Saint-Merri, le temple du Commerce ; Saint-Nicolas-des-Champs, le temple de l'Hymen; Saint-Roch, le temple du Génie, Saint-Sulpice, le temple de la Victoire ; Saint-Thomas d'Aquin, le temple de la Paix, etc.

Le peuple qui avait de la peine à retenir le nom de théophilanthropes, appelait plus volontiers ces sectaires des *filous en troupe*. Le gouvernement consulaire, par son arrêté du 4 octobre 1801, mit fin à toutes ces pasquinades, en défendant aux théophilanthropes de se réunir dans les édifices nationaux et en refusant de leur donner acte de leur déclaration, lorsqu'ils louèrent un local particulier pour y tenir leur assemblée. Ils finirent par disparaître sans bruit.

Dans sa séance du 2 novembre 1796, le conseil des Anciens adopta les conclusions d'un message du Directoire qui avait demandé que pour subvenir au soulagement des indigents pendant l'hiver, il fût établi une taxe sur les billets des spectacles de Paris. En conséquence il fut voté : 1° qu'il serait prélevé pendant six mois dans tous les spectacles et bals publics et autres lieux d'amusements où l'on payait, un décime ou 2 sous par franc sur tous les billets d'entrée et les abonnements; 2° que le produit de cette taxe serait remis à la disposition des bureaux de bienfaisance, qui en feraient la distribution aux indigents valides.

On guillotinait encore de temps à autre sous le Directoire. On lit dans le *Journal de Paris* du 27 novembre 1796 « On a guillotiné le 4 frimaire sur la place de Grève un assassin et un émigré.

« L'émigré nommé de Cussy, ci-devant envoyé de France en Bavière, fut extrait de la Force à sept heures, conduit au Palais de justice, jugé, condamné, exécuté dans la même matinée. Il a obtenu de ne point aller à l'échafaud avec l'assassin. »

Quelques jours plus tard, le tribunal criminel condamnait dix-neuf voleurs, à 14 et à 16 années de fers.

Depuis que l'année républicaine commençait au 22 septembre, le jour de l'an et ses souhaits accompagnés de cadeaux et de bonbons avaient disparu.

1797 restaura la fête nationale des petits, des petites et des femmes. « Aussi comme à cette reprise des anciens us, on se visite, on se complimente, on se fête, on se chante, on se baise toute la journée, que d'épithalames, de madrigaux, de couplets prenant essor ! »

Le hasard lui-même se mêla de ce premier jour de l'an en le faisant tomber un dimanche, c'est-à-dire un jour de fête de l'ancien almanach ; ce fut la déchéance du calendrier républicain et la rentrée en grâce du jour dominical dans les mœurs nationales.

« Cet an v, ou plutôt cette année 1797 est une audacieuse et une persévérante royaliste. »

Le 21 janvier fut célébré à sa date, mais sans grand enthousiasme ; la cérémonie se borna à la réunion à Notre-Dame, des membres du gouvernement qui prêtèrent le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et à des symphonies et des chants patriotiques qui furent exécutés par le Conservatoire.

Le 19 février (et non août comme l'avance par erreur M. G. Brunet) furent fondés les dîners du Vaudeville; ce fut chez le restaurateur-acteur à l'Opéra-Comique Juliet, rue Vivienne, que dix-sept chansonniers et vaudevillistes : Barré, Piis, Deschamps, Desfontaines, Radet, les deux frères Ségur, Léger, Monnier, Rozière, De Mautort, Despréaux, Bourgueil, Prévost d'Yray, Desprez,

Chéron et Cambon résolurent de ressusciter les dîners du Caveau. A ces premiers fondateurs se réunirent bientôt quelques nouveaux élus; Laujon, Armand Gouffé, Chazet, Emmanuel Dupaty, Dieulafoy, Philippon de la Madeleine etc., et ces joyeux amis se réunirent tous les mois jusqu'en 1802 dans un dîner à l'issue duquel chaque convive chantait une chanson de sa composition.

Le recueil de ces chants forma 9 volumes in-18 qui furent publiés sous le titre *Dîners du Vaudeville*.

La cessation des dîners du Vaudeville eut lieu en l'an x, mais la société fut remplacée par la société Épicurienne dite des Gourmands.

L'époque du Directoire fut féconde en réunions dînatoires, en fêtes, en plaisirs, en bals, on se rattrapait des inquiétudes et des soucis de la terreur en se divertissant de son mieux. Des industriels imaginèrent d'exploiter la pitié publique en ouvrant des bals de victimes où l'on n'était admis qu'autant qu'on avait eu un parent mort sur l'échafaud, où l'on ne pouvait danser que si on avait les cheveux à la victime, c'est-à-dire coupés à fleur du cou, comme les condamnés préparés pour l'échafaud. Les femmes se drapaient d'un châle rouge pour rappeler la chemise rouge de Charlotte Corday.

Les bals publics suivirent l'essor et partout il s'en ouvrit de nouveaux; tandis que Tivoli et les Folies de Chartres (ouvertes en 1797 sur l'emplacement d'une partie du parc Monceau) attiraient la jeunesse par des fêtes brillantes, le jardin Biron, rue de Varennes, d'abord simple lieu de promenade devint bal public en 1797, Paphos ouvrit la même année au coin de la rue du Temple, ainsi que le pavillon de Hanovre et Idalie, bal établi dans le jardin de l'hôtel Marbeuf, au haut des Champs-Elysées, près l'ancienne grille de Chaillot. C'était là qu'on mangeait des glaces du fameux glacier Travers.

« On danse en fins souliers, disent les auteurs de l'*Histoire de la société française pendant le Directoire*, on danse en gros sabots, on danse aux nasillements de la musette, on danse aux suaves accents des flûtes, on danse en scandant la bourrée, on danse en sautant l'anglaise. Et le riche et le pauvre, et l'artisan et le patron, et la bonne compagnie et la mauvaise, tous se démènent du meilleur de leurs jambes dans cette bacchanale épidémique qui court six cent quarante-quatre bals.

« On danse à vingt-quatre sous par cavalier, à douze sous par citoyenne rue des Filles Saint-Thomas, entre le passage Feydeau et la rue Notre-Dame des Victoires, à la maison de la *Modestie*.

« On danse tous les quintidis et les décadis chez le citoyen Failly au musée, rue de Thionville ci-devant Dauphine.

« On danse rue de la Loi n° 1238, chez le citoyen Travers moyennant cinq livres par cavalier.

« On danse au bal de Calypso, chez Maloisel, faubourg Montmartre 109 et 110, moyennant une mise décente.

« On danse rue Neuve des Capucines, près celle des Piques, chez le citoyen Blondel.

« On danse rue du Mont-Blanc, au coin du boulevard chez le citoyen Justin.

« On danse rue de la Loi, vis-à-vis l'arcade Colbert chez le citoyen Dolat, professeur de danse.

« On danse hôtel de la Chine, rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis la trésorerie.

..... « On danse dans l'ancien cimetière de Saint-Sulpice! on danse et sur la porte sculptée un joli transparent rose annonce : Bal des Zéphyrs. »

Et les cafés! Il y en avait partout : le café du *Berceau lyrique*, le café de la *Liberté conquise* le café des *Aveugles*, le café d'*Herculanum*, tous et bien d'autres au Palais-Royal, le café *du Rach*, où le citoyen Lasablonnière tenait chaude depuis six heures du matin jusqu'au soir une soupe à la tortue, dont il faisait payer la jatte quinze sous.

En mars 1797, Paris s'occupa d'un duel qui fit du bruit.

Marie-Joseph Chénier était au théâtre de la République, en compagnie de sa maîtresse Mme La Boucharderie, une femme à la mode, citée pour sa perruque blonde et son énorme chignon; il quitta un moment sa loge et un jeune homme Amédée de Kerboux, y entra et causait avec Mme La Boucharderie lorsque Chénier rentrant, fut choqué de la liberté prise par le jeune homme; on descendit pour s'expliquer, mais tout d'abord Chénier voulut ôter de vive force le chapeau de Kerboux qui était resté coiffé, il le lui arracha brutalement, mais celui-ci appliqua sur la figure de Chénier deux vigoureux coups de poing.

Naturellement, cette violence fut suivie d'une rencontre et le 15 ventôse, les deux hommes se battirent au pistolet : quatre balles furent échangées, et Kerboux en reçut une au-dessous des côtes.

Nous avons déjà parlé d'une ordonnance qui, sous Louis XVI, avait été rendue à l'effet de supprimer toutes les échoppes; pendant la Révolution il s'en était construit de nouvelles un peu partout et, au mois de mars, des citoyens occupant des échoppes adossées au Louvre, pétitionnèrent pour être exceptés des dispositions d'un arrêté du bureau central qui avait ordonné la destruction de toutes les échoppes pour le 1er floréal. Ils furent autorisés à les rebâtir ailleurs.

Le 24 mars, un arrêté du conseil des Cinq-Cents établit une loterie nationale combinée de manière à produire une somme de 12 millions qui devait être répartie aux hôpitaux.

Le char excita la gaieté des Parisiens par son air de gueuserie répandu sur le tout. (Page 305, col. 2.)

En construisant sur une partie de l'ancien bâtiment de la Douane, rue du Bouloi, les ouvriers mirent à découvert, au mois de mars, un souterrain qui était une portion des bains que la reine Catherine de Médicis avait fait construire dans une dépendance de l'hôtel de Soissons ; on y voyait encore les niches des baignoires, sculptées par Jean Goujon.

Dans sa séance du 19 mars, le bureau central prit un arrêté qui portait l'établissement provisoire dans la rue de Sèvres, le long du mur de l'hospice des Incurables, d'un marché affecté à la vente des comestibles. Ce marché fut établi et, bien que provisoire, il dura jusqu'en 1870.

Un certain nombre de royalistes militants esquissèrent une conspiration pour tenter de rétablir la royauté, mais elle échoua et les conjurés furent traduits devant un conseil de guerre. Le 8 avril, le jugement fut rendu ; quinze des accusés furent acquittés, trois furent renvoyés devant le jury de Versailles et quatre furent condamnés à mort, mais le conseil commua cette peine en celle de la réclusion à temps.

Le 11 avril, un membre du conseil des Cinq-Cents monta à la tribune pour annoncer à ses collègues qu'une tentative d'assassinat venait d'être commise sur la personne de Sieyès : trois coups de pistolet avaient été tirés sur lui, sans cependant le blesser grièvement ; l'assassin fut arrêté : c'était un sieur Poule ; il fut traduit devant le tribunal criminel de la Seine et condamné le 3 juin à 20 ans de fers.

Depuis le 9 thermidor, les voitures avaient reparu dans Paris et à l'occasion de Longchamps rétabli, on vit une foule de véhicules nouveaux sillonner la grande avenue des Champs-Élysées : cabriolets, phaétons, vis-à-vis, demi-fortunes, soufflets, bockeis, carricks, c'était à qui passerait l'autre ; les voitures sur deux files allaient, venaient, se heurtaient, se croisaient ; mais ce qui excita la gaieté des Parisiens, ce fut une espèce de grand fiacre disloqué, en lambeaux, suspendu sur des cordes nouées et renouées en vingt endroits, les roues faites de pièces et de morceaux, véritable ombre de carrosse, traîné par six ombres de rossinantes et dans lequel se tenaient tristes,

immobiles, serrés, fripés, six hommes maigres dont la mine s'accordait admirablement avec l'air de gueuserie répandu sur le tout.

Sur ce carrosse, s'étalaient en grosses lettres ces mots : Char des rentiers.

Et les promeneurs de rire et de gausser!

Cependant, comme on n'était plus habitué à ce brouhaha des voitures, et que les élégants couraient Paris en cabriolets qui filaient rapidement par les rues, le bureau central s'opposa à ce dévergondage de locomotion rapide et un arrêté inséré dans le *Journal de Paris* du 17 avril porte : « Le bureau central, considérant que les cabriolets de place sont reconnus infiniment plus nuisibles qu'utiles dans Paris, a fait défense par son arrêté du 22 germinal, aux loueurs de cabriolets et à tous autres, d'en exposer ou faire stationner aucun après le 10 floréal prochain pour être loué, dans aucune rue, ni sur aucune place de cette commune. »

Mais le public réclama, il tenait à ces voitures légères, et bientôt le bureau central fut obligé de revenir sur sa première décision : « Considérant que le stationnement des cabriolets destinés seulement pour la circulation à l'extérieur de Paris peut être permis sans inconvénient sur quelques places de cette commune, a pris (le Conseil) un arrêté le 22 prairial, approuvé par le département de la Seine le 12 messidor, portant en substance ce qui suit : Les loueurs qui voudront exposer un ou plusieurs cabriolets seront tenus d'en faire la déclaration au bureau central qui leur délivrera des permissions et des numéros. Le mot Paris et le numéro seront peints en noir à l'huile sur un fond blanc. »

En même temps, l'administration désigna comme places de voitures publiques le quai des Tuileries, le long des murs du jardin, la rue des Petites-Écuries, la place Saint-Michel, et la rue Amelot, le long de la maison du citoyen Beaumarchais.

La fête du 14 juillet fut célébrée « non avec toute la pompe et la publicité qui conviennent à ce grand jour, mais avec l'ordre et l'économie que les circonstances prescrivent en ce moment. » La fête fut divisée en trois endroits ; au Champ de Mars où furent exécutées des évolutions militaires, aux Champs-Élysées où on organisa des fêtes publiques et au palais du Directoire où une estrade avait été élevée dans le fond de la petite cour pour recevoir les autorités constituées. A midi, une salve d'artillerie annonça l'arrivée du Directoire ; il y eut des discours, des symphonies et le chant de la *Marseillaise*, mais toute cette partie de la fête se passa pour ainsi dire en famille et sans que le peuple y eût grande part.

Le 21 juillet, le bureau central fut informé que des ouvriers formaient un gros rassemblement en exigeant une élévation de salaire ; il craignit que ce rassemblement fût un prétexte d'émeute, et de la force armée partit de la caserne du quai d'Orsay pour se rendre au Palais-Royal qui était toujours le foyer de toute agitation.

Puis les soldats se dirigèrent vers la rue des Martyrs où se trouvaient alors nombre de fabricants de voitures, et c'était là que des ouvriers carrossiers s'étaient réunis ; l'officier commanda à ses hommes de charger : aussitôt le rassemblement se dissipa et ceux qui le formaient se dissimulèrent dans les maisons de la rue, mais l'officier les fit fouiller et captura de la sorte environ 150 ouvriers qui furent emmenés en lieu sûr.

Cette façon de procéder quelques années après avoir conquis le droit de réunion, sembla passablement autoritaire.

Nous avons plusieurs fois noté dans le cours de cet ouvrage l'empressement du peuple à se porter sur le passage des ambassadeurs étrangers.

Il était réservé au Directoire de faire revivre cette tradition.

Les journaux annoncèrent le 25 juillet, que le 10 thermidor, c'est-à-dire trois jours plus tard, un ambassadeur ottoman serait reçu par les directeurs, que le ministre des affaires étrangères, ou plutôt des relations extérieures, inviterait le corps diplomatique à assister à la cérémonie de l'audience ainsi que les ministres ses collègues qui seraient en grand costume, et enfin, que le ministre donnerait à l'ambassadeur, le jour de l'audience, un dîner de cérémonie.

Le 27, nouvel article dans les journaux pour annoncer que l'arrivée de l'ambassadeur ottoman aurait lieu le lendemain décadi, et que le cortège passerait par le pont de la Révolution et suivrait les quais jusqu'au Pont-Neuf, puis prendrait ensuite la rue de Thionville et celle de Tournon.

Le cortège du ministre des relations extérieures devait se réunir à celui de l'ambassade, au débouché du pont National.

Le 28, troisième avis, annonçant que l'audience serait pour cinq heures de l'après-midi au lieu d'une heure.

Un grand nombre de personnes se placèrent sur le passage du cortège.

Le soir, après avoir obtenu son audience, « l'ambassadeur est venu jouir à l'Odéon d'une salle de bal illuminée et décorée avec goût et magnificence ; il y a été reçu du public par de grands applaudissemens ; l'extrême chaleur l'a contraint de se servir d'un grand éventail ; cette action si simple en elle-même, mais inusitée en France, a excité le rire d'une foible partie des spectateurs. L'ambassadeur, loin de se choquer, a ri lui-même, en continuant de se donner un soulagement si nécessaire et si naturel. »

Le lendemain une fête fut donnée, à l'Élysée, à l'occasion de la présence de cet ambassadeur à Paris.

Pendant ce temps, au conseil des Cinq-Cents, on adoptait un projet de loi réorganisant complètement la garde nationale parisienne.

Le 10 août, il y eut aussi fête commémorative; elle fut annoncée dès le matin par une salve d'artillerie; à cinq heures les autorités se réunirent au palais du Directoire. A six heures il y eut au Champ de Mars des courses à pied et à cheval, et les vainqueurs de ces courses furent conduits « avec pompe » et au « bruit » d'une musique militaire dans les Champs-Élysées où des danses terminèrent la fête. Ajoutons que l'ambassadeur de la Porte ottomane était, au Champ de Mars, sur l'estrade, à la droite des juges des courses.

Le 15 août, un concile national de l'église gallicane fit son ouverture solennelle dans la cathédrale. « Une foule immense remplissait le bas et les tribunes de cet édifice religieux. Tout s'y est passé avec la plus grande décence de la part du peuple et avec la plus grande gravité de la part des pères. Ils y étoient réunis au nombre d'environ 70, tant évêques que députés du second ordre. » Le discours d'ouverture fut prononcé par le métropolitain de Rennes qui exhorta les évêques à envoyer des députés à cette assemblée afin d'éteindre l'esprit de division qui régnait.

Les grandes questions sociales soulevées au commencement de la Révolution, avaient nécessairement fait délaisser celle des ballons.

Elle reparut sous le Directoire.

Le 22 août, une expérience aérostatique fut annoncée au jardin Biron, mais elle ne fut pas heureuse si on en juge par le rapport de l'adjudant général Quatremère-Disjonval. « Citoyens, dit-il, le peuple a été trompé hier au jardin ci-devant Biron, mais il ne sera pas joué. »

La vérité était que le malheureux aéronaute Garnerin, bien que muni d'un parachute, n'avait pas même eu les honneurs d'une chute, attendu qu'il n'avait jamais pu parvenir à s'enlever; mais le fougueux adjudant, qui voulait qu'on respectât quand même les droits du peuple, se saisit de l'entrepreneur du spectacle annoncé et le traîna chez le ministre de la police; de là une escouade de volontaires de la garde nationale le mena au bureau central, tandis qu'on saisissait la recette, et le malheureux fut conduit ensuite en prison. Garnerin prit sa revanche, le 8 octobre, dans le jardin de Monceaux, et cette fois il eut un succès complet.

Nous avons à plusieurs reprises parlé des boulevards et esquissé leur physionomie à diverses époques; nous trouvons dans l'*Histoire de la République* de M. E. Hamel, une peinture assez curieuse de cette partie du boulevard qu'on nomme aujourd'hui le boulevard des Italiens. « Il y avait, dit-il, au coin du boulevard, entre la rue du Montblanc et celle de la Grange-Batelière un lieu qu'on appelait le *Petit Coblentz*. Là se réunissaient les élégants et les mondains du jour, les émigrés rentrés, tous ces pauvres royalistes qu'avait ruinés la Révolution, et qui, cependant, sans travail, trouvaient moyen de déployer un luxe inouï et de semer l'or à pleines mains. Là paradait la légion sautillante de ces crétins enfantés par la réaction et qu'on appelait les incroyables, êtres aussi grotesques par leur accoutrement et leur langage, que méprisables par leur absence de cœur. Tout au plus possédaient-ils un mauvais esprit de pacotille qu'ils empruntaient aux petits journaux du jour: aussi que d'épigrammes, que de lazzis à l'adresse des jacobins! »

Depuis quelque temps, tous les soirs, plusieurs quartiers de Paris voyaient se former des rassemblements où des menaces circulaient contre la représentation nationale. On y chantait la *Marseillaise*. Et ces attroupements ne paraissaient nullement attirer l'attention des patrouilles qui se multipliaient. Mais, d'autre part, ces patrouilles qui fouillaient toutes les rues de Paris, arrêtaient consciencieusement, impitoyablement, tous les individus porteurs de *collets noirs*. Perruque blonde et collets noirs étaient alors considérés comme des insignes factieux. Et c'était bien, en effet, des signes de ralliement pour des conspirateurs, pour la plupart de très jeunes gens, des muscadins, des incroyables, et il arrivait même souvent que l'on voyait de ces jeunes collets noirs aux prises avec des militaires.

Or, le 18 fructidor (4 septembre) dès l'aube, à quatre heures du matin, deux coups de canon tonnèrent formidablement. Cette double décharge, insolite, inattendue, produisit un effet prodigieux. Les deux pièces se trouvaient sur le Pont-Neuf, près le quai des Orfèvres; toutes les vitres du voisinage furent brisées, et de même les porcelaines renfermées dans un magasin situé à l'entrée du quai de l'Horloge. Chacun, s'éveillant en sursaut, se demandait avec inquiétude si ce qu'il avait entendu n'était pas le signal d'un nouvel égorgement, ou même d'un pillage. Cependant les Parisiens s'enhardirent et regardèrent avec curiosité ce qui se passait: « Les ponts et leurs abords étaient hérissés de canons; partout des baïonnettes. Toutes les gueules de l'artillerie s'ouvraient du côté du nord de Paris, et c'était de ce côté-là qu'étaient dirigées leurs menaces. Au Luxembourg, le Directoire, réduit à trois membres, s'était entouré d'une force armée si considérable, qu'on ne pouvait songer à parvenir jusque-là. Sur la place Dauphine, tout un parc d'artillerie était campé avec des munitions prêtes à être utilisées. Incessamment, à travers les ponts et les rues, le long des boulevards, de fortes patrouilles de cavalerie, sabre ou mousquet en mains, passaient au grand trot ou au galop. De toutes parts, des factionnaires avaient été postés de distance en distance, assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir se rallier

se prêter main-forte réciproquement. Les précautions étaient bien prises. Paris devait être dompté par la peur; on avait réussi et Paris avait peur. »

Partout où on avait pu on avait posé des affiches qui annonçaient qu'une conspiration tramée par les royalistes venait d'être découverte et qu'elle nécessitait les mesures prises. A côté de cet *avis*, une proclamation prévenait le public que quiconque ferait acte de *royalisme* serait immédiatement fusillé, *selon la loi*. Dans le courant de la journée, de nouveaux placards firent leur apparition sur les murs, mais ils étaient d'un autre genre. Le conseil du département et les douze municipalités de Paris étaient cassés ou suspendus.

Dans la matinée, on avait arrêté : Ramel et son frère, Delarue, Rovère, Villot, Bourdon de l'Oise, Pichegru, Maillard, Lafont-Ladébat, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Murinais, Descoutis, La Méthérie, Jarry, Perret, Fayolle, Tupigny, Dérumare, Goupil de Préfeln, Piédeu d'Héditot, Launois, Dauchy et l'abbé Dubois. Tous ces personnages avaient été dirigés vers la prison du Temple, en voitures fermées, escortées par des gendarmes, sabre nu.

Plusieurs décrets votés par le conseil des Cinq-Cents portaient :

« Toute personne *ayant figuré sur une liste d'émigrés*, sera tenue de quitter le territoire de la République française.

« Pour avoir à sortir de Paris, il n'était accordé que vingt-quatre heures de répit.

« Aucun *parent d'émigré* ne pourrait à l'avenir être électeur, ni éligible, ni émettre un vote à propos de n'importe quoi.

« Tout Bourbon trouvé sur le territoire français devrait être déporté.

« Cette peine de la déportation était nominalement infligée à soixante-six personnes, à peu près tous des représentants du peuple.

« Le lieu de la déportation était laissé au choix du Directoire.

« De plus, il fut décrété que les journaux, les feuilles périodiques et les presses qui les imprimaient seraient soumis pendant un an à l'*inspection de la police;* puis, comme à ce moment-là, la garde nationale, quoique fille de la Révolution, était tenue en défiance depuis l'affaire de Vendémiaire et des escaliers de Saint-Roch, il fut décidé que les lois relatives à sa réorganisation, qui étaient toutes prêtes, seraient rapportées. »

Quant à la presse, voici le décret la concernant qui fut affiché sur les murs de Paris : « Directoire exécutif. Paris, 18 fructidor an v de la République française une et indivisible : Le Directoire exécutif arrête, en vertu de l'article 145 de l'acte constitutionnel, qu'il est ordonné à tous exécuteurs des mandements de justice, de conduire dans la maison d'arrêt de la Force les individus ci-après nommés :

« L'auteur et l'imprimeur du journal intitulé : *Courrier des Départements*, rue du Cimetière-Saint-André des Arts, n° 6.

« L'auteur et l'imprimeur du *Courrier républicain*, rue Poupée, n° 6. »

Étaient en outre désignés les auteurs et les imprimeurs des journaux suivants : *le Mercure français, le Journal de Perlet, l'Éclair, le Messager du soir, la Quotidienne, le Censeur des Journaux, l'Auditeur national, la Gazette française, la Gazette universelle, le Véridique, le Postillon des Armées, le Précurseur, le Journal général de France, l'Accusateur public, les Rapsodies, la Tribune* ou *Journal des Élections, le Grondeur, le Journal des Colonies, le Journal des Spectacles, le Déjeuner, l'Europe littéraire, la Correspondance, le Thé, le Mémorial, les Annales universelles, le Miroir, les Nouvelles politiques, les Actes des Apôtres, l'Aurore, l'Etoile*, tous prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, spécialement de provocation au rétablissement de la royauté et à la dissolution du gouvernement républicain.

Tous les auteurs et imprimeurs furent condamnés à la transportation.

Le lendemain, 5 septembre ou 19 fructidor, Paris offrit encore le même coup d'œil que la veille, celui d'une ville tombée au pouvoir d'un ennemi. Toujours des patrouilles, ce qui ne gêna nullement les chenapans, qui se remirent à saccager les imprimeries de plusieurs journaux.

Enfin, dans la nuit du 22 au 23 fructidor, à quatre heures et demie du matin, le général Dutertre, entouré d'une force armée considérable, se présenta au Temple pour emmener les proscrits.

« A quatre heures du matin, le samedi 9 septembre, conduits par une infanterie insolente et, au milieu de ses mauvais propos, nous fûmes menés dans la première cour et emballés dans trois des horribles cages construites pour conduire à Vendôme les accusés de Grenelle. Elles sont en bois des deux côtés, avec une seule porte à droite, laquelle ferme au milieu par une serrure, en haut par un verrou et par un autre en bas. Le devant et le derrière ont quelques barreaux de fer pour laisser entrer et sortir l'air. Une mauvaise toile peinte en rouge, comme le corps de la voiture, les couvre, mais ne les préserve pas de la pluie. Nous l'avons éprouvé quatre ou cinq fois pendant notre route, y ayant été mouillés presque autant que nous l'eussions été à pied... »

Le 16 septembre, le bureau central « justement indigné de l'immoralité et des atteintes continuelles portées aux mœurs, soit par l'impudente exposition des livres et des images les plus obscènes, soit par la multiplicité prodigieuse des femmes et des filles prostituées, soit enfin par l'indécent travestissement de beaucoup de femmes en hommes », prit un arrêté très rigoureux contre

F. Roy, éditeur. — 219.

Imp. Charraire et fils.

Fête de l'Être Suprême, le 8 juin 1794.

toutes les femmes qui seraient rencontrées dans les lieux publics sous les habits d'homme, et de nombreuses arrestations en furent la conséquence.

Le 1er octobre, une cérémonie funèbre fut célébrée en mémoire du général Hoche, mort quelques jours auparavant. Une pyramide fut élevée au Champ de Mars; autour furent plantés des groupes de peupliers, entre lesquels des candélabres soutenaient des cassolettes pleines de parfums.

L'École militaire était tendue de noir et de drapeaux tricolores; le canon tonna toutes les heures; toute la garnison prit les armes et se rendit au Champ de Mars ainsi que les autorités; des chœurs furent chantés; un membre de l'Institut prononça l'éloge du défunt, une branche de laurier à la main.

Le 10, le bureau central invita les habitants de Paris à illuminer en l'honneur du traité de paix qui venait d'être conclu entre la France et l'Autriche et les troupes défilèrent ensuite devant la pyramide.

Le 31 octobre 1797, le fameux chanteur public Pitou, qui avait été arrêté seize fois et avait été toujours relâché, finit par être condamné à la déportation comme ayant provoqué l'avilissement du gouvernement républicain, « par des gestes, discours et chansons »; parmi les gestes incriminés, on remarque dans l'acte d'accusation celui « de porter la main à son derrière, toutes les fois qu'il parlait de la République et des républicains. »

Par un arrêt du 17 décembre, le Directoire supprima dix-sept journaux : *le Narrateur universel, l'Écho de l'Europe, le Courrier de l'Europe, la Petite Poste du soir, l'Indiscret, la Gazette nationale de France, le Diurnal, le Correspondant français, la Gazette européenne, le Correspondant politique, les Annales politiques, le Courrier du jour, le Babillard, le Frondeur, le Bulletin de la République, l'Aviso, les Tablettes républicaines,* leurs rédacteurs étant considérés comme complices d'une conspiration royaliste.

Le 20 décembre, une fête en l'honneur de la paix fut donnée par le Corps législatif à Bonaparte, dans la galerie du Muséum des arts, décorées des drapeaux pris à l'ennemi; un banquet de 600 couverts y fut servi et des toastes patriotiques y furent portés.

Il paraît que le commencement de l'année 1798 fut fertile en attentats contre les personnes, car les journaux adjuraient les citoyens d'aider par leur zèle la police dans ses opérations pour réprimer les crimes qui se commettaient journellement. Dans la nuit du 8 au 9 janvier, une fausse patrouille de garde nationale envahit la demeure d'un citoyen de la rue de la Loi (rue de Richelieu) pour le voler; la nuit du 12 au 13, une marchande du Palais de justice fut assassinée dans sa boutique; plusieurs autres faits semblables éveillèrent l'attention des gazetiers; puis c'étaient des rixes entre les militaires et des gens à collets noirs; chez Garchy il y avait eu bataille et la garde avait été obligée de venir mettre le holà.

Le dimanche 21 janvier, le conseil des Cinq-Cents quitta le local provisoire qu'il occupait pour aller s'installer au Palais Bourbon, qui prit à cette occasion le nom de palais national des Cinq-Cents; le nouveau local fut illuminé, enguirlandé, et deux chênes, emblèmes de la liberté, furent plantés dans les deux cours d'entrée. Le président prononça un discours d'inauguration;

Prêtre théophilantrope.

tous les députés prêtèrent ensuite le serment de haine à la royauté, et comme ce jour était celui de l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, le même serment fut aussi prêté en séance solennelle par les membres du conseil des Anciens.

Le même jour, le Directoire exécutif et toutes les autorités se réunirent à onze heures du matin dans l'église Saint-Sulpice; l'acte constitutionnel fut posé sur l'autel de la Patrie, et le serment fut prononcé par tous les assistants; après quoi le conservatoire de musique exécuta un chant d'imprécations contre les parjures et des airs patriotiques.

Bien que les bals fussent alors, ainsi qu'on l'a vu, en grande faveur, le bureau central prit, le 2 pluviôse, un arrêté portant que les bals ne se pourraient tenir que jusqu'à onze heures du soir

au plus tard et que nul ne pourrait s'y rendre, travesti, déguisé et masqué.

Tout déguisement ou travestissement était absolument défendu.

Le 30 ventôse (20 mars) fut célébrée la fête de la souveraineté du peuple, mais ce fut plutôt une cérémonie administrative qu'une réjouissance publique.

Un procès assez singulier amusa Paris, bien qu'il se terminât par une condamnation à la peine capitale. Nous citons le fait tel qu'il fut publié par les journaux du 9 avril. « Le tribunal criminel du département de la Seine vient de condamner une femme à mort pour s'être défaite de son mari d'une manière assez singulière. Tout Paris a vu un impotent, porté sur le dos de sa femme, solliciter la pitié des passans. Cet homme étoit méchant et ne reconnoissoit les soins de sa malheureuse épouse que par de mauvais traitemens. Ne pouvant la battre, il la mordoit. Enfin les caractères les plus patiens se lassent : un jour elle traversoit le pont de la Révolution avec cet incommode fardeau sur les épaules; le petit monstre l'accabloit d'injures; la rivière étoit proche; la femme poussée à bout cède à la tentation d'imposer pour toujours silence à ce fâcheux malade. Elle le fait sauter dans la Seine avec une étonnante rapidité. »

Les juges furent sévères en condamnant la malheureuse à mort.

En vertu d'une déclaration du 4 floréal, le bureau central fit fermer les oratoires de Paris, où l'exercice du culte avait été abusivement établi. Et il fut ordonné qu'il ne pourrait être célébré que dans les édifices nominativement désignés par la loi du 30 prairial, an III, savoir : églises « Thomas d'Aquin, Sulpice, Jacques du Haut-Pas, Étienne du Mont, Notre-Dame, Médard, Roch, Eustache, Germain l'Auxerrois, Merri, Nicolas des Champs, Gervais, Philippe du Roule, Laurent et Marguerite. Les maisons particulières pourront, conformément à la loi du 7 vendémiaire an IV, servir à l'exercice des cultes, pourvu qu'outre les individus qui ont le même domicile, il n'y ait pas, à l'occasion de ces mêmes cérémonies, un rassemblement excédant dix personnes. »

Le 13 juillet un nouveau théâtre, appelé théâtre des Victoires nationales, ouvrit dans la rue du Bac, sur l'emplacement de l'église des Récollets; on y jouait la tragédie, la comédie, le vaudeville et la pantomime. Il fut supprimé en 1807.

« Depuis la fête de 1790, dit le *Journal de Paris* du 16 juillet, jamais le Champ de Mars n'avoit rassemblé plus de monde qu'avant-hier; les amphithéâtres n'ont pas suffi pour contenir les curieux. Un grand nombre se sont consolés en formant des danses dans les allées adjacentes, et les spectateurs se sont trouvés pour ainsi dire entre deux fêtes dont l'une pompeuse et solennelle, l'autre gaie, naïve et champêtre, qui s'embellissoient par leur contraste. »

L'attraction de cette fête, c'était une ascension aérostatique, dont les Parisiens étaient toujours friands; cette fois à peine le ballon venait-il de s'enlever qu'il prit feu, et fut entièrement consumé.

Une seconde fête fut bientôt offerte aux habitants de Paris : Bonaparte envoyait d'Italie une quantité d'œuvres d'art; il fut décidé que l'entrée triomphale de ces objets aurait lieu pendant les fêtes de la Liberté, auxquelles deux jours seraient consacrés.

Le 9 thermidor, première journée, tous les citoyens invités à composer le cortège se réunirent près le Muséum d'histoire naturelle, tandis que des chars ornés de trophées, de guirlandes et d'inscriptions, étaient rangés sur le boulevard du Sud, en attendant qu'ils allassent au-devant des monuments et œuvres diverses attendus.

Ces chars étaient au nombre de cinquante.

La marche du cortège fut ouverte par un détachement de cavalerie et par un corps de musique militaire; le cortège et les chars formaient trois grandes divisions; en avant de la première on voyait une bannière avec ces mots : « Histoire naturelle. » Elle était entourée des professeurs du Muséum, et dix chars suivaient portant des minéraux, des pétrifications, un lion d'Afrique, un ours de Berne, etc.

La 2e division s'annonçait par une bannière portant l'inscription : « Livres, manuscrits, médailles, musique, caractères d'imprimerie des langues orientales. »

Venaient ensuite des chœurs de musiciens, des députations d'artistes dramatiques, des typographes, du personnel des bibliothèques, etc. Six chars contenaient ce qui était indiqué sur la bannière.

La 3e division avait pour bannière : « Beaux arts.

Des artistes peintres, sculpteurs, architectes, les professeurs des écoles, les élèves, etc. Une seconde bannière précédant les chars portait : « Monuments de la sculpture antique; » alors venaient une huitaine de chars supportant d'abord les quatre chevaux antiques de bronze doré qui décoraient la place Saint-Marc à Venise, puis Apollon et Clio, Melpomène et Thalie, la Vénus du Capitole, le Laocoon, l'Antinoüs égyptien, l'Apollon du Belvédère et tant d'autres chefs-d'œuvre qui garnissent aujourd'hui nos musées.

Plusieurs chars étaient réservés aux tableaux de Raphaël, du Titien, de Paul Véronèse, du Dominiquin, de Jules Romain, etc.

Après les chars, venait le buste de Brutus porté par les défenseurs de la République, puis les commissaires qui avaient été chargés d'aller chercher toutes ces merveilles en Italie. Un nombreux détachement de troupe fermait la marche.

Tout le cortège se rendit au Champ de Mars et forma le cercle autour de l'autel de la Patrie, des discours furent prononcés, des odes chantées, et le soir, le Champ de Mars fut illuminé, tandis que des orchestres faisaient exécuter des danses publiques.

Le lendemain, second jour de la fête, le Directoire se rendit au Champ de Mars pour prendre possession des monuments, ce qui eut lieu avec toute la pompe voulue; des symphonies et des chants furent de nouveau exécutés, et la soirée se passa comme celle de la veille en danses et en réjouissances.

Le 10 août, nouvelle fête au Champ de Mars avec discours, chants civiques, courses et illuminations.

Enfin une autre solennité qui attira beaucoup de monde au Champ de Mars, fut la première exposition de l'Industrie, qui s'ouvrit le 22 septembre.

Avant de parler de cette exposition, rappelons que déjà, au commencement de cette même année 1798, le marquis d'Avèze, après avoir organisé une exposition de ce genre à Saint-Cloud, l'avait transportée à Paris, à l'hôtel d'Orsay, rue de Varenne, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue Barbet de Jouy et ses hôtels. Lui-même en a donné le compte rendu :

« Les Jeux gymniques furent établis avec pompe et majesté dans la magnifique maison d'Orsay. Ces jeux se composaient de la musique, la danse, les armes, la lutte, l'équitation, la paume, l'arc, la lance, le disque, les courses à cheval, les courses à pied, les courses de chars.

« Le local que j'avais choisi prêtait à tous ces exercices et jeux par l'étendue de ses jardins et de ses appartements.

« Je voulus encore généraliser dans cet établissement toutes les idées grandes et utiles dont mon esprit était rempli. Je proposai donc aux collaborateurs que j'avais pris d'ajouter aux jeux ci-dessus des réunions littéraires, une exposition des objets les plus précieux des arts, et enfin celle des produits de l'industrie nationale. Je n'eus pas de peine à faire admettre mes idées, et l'exposition des objets ci-après fut arrêtée et exécutée dans l'ordre suivant : etc. »

Ce fut donc à la suite de cette exposition que celle du Champ de Mars fut ouverte par le gouvernement le 22 septembre.

Ce jour-là, le vaste espace réservé aux fêtes présentait l'aspect le plus animé.

Cette exposition avait lieu à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République. Des récompenses étaient décernées, des encouragements étaient adressés aux manufacturiers et aux industriels.

Entre l'arène et l'amphithéâtre avaient été construits, autour d'une enceinte carrée, des portiques d'une architecture élégante, distribuée en soixante-huit arcades. Au centre de l'enceinte, un temple élevé à l'Industrie, invitait « à rendre hommage à cette divinité tutélaire dont la statue occupait le milieu du temple. » Dans les portiques étaient étalés les produits les plus précieux des fabriques et des manufactures françaises qui étaient ainsi soumis au jugement du public.

Le jury avait déjà visité les objets exposés et désigné ceux qui lui paraissaient le plus dignes du prix. Ces objets avaient été séparés des autres et installés dans l'intérieur même du temple de l'Industrie.

On le voit, ce qui s'affirmait ainsi au milieu d'une fête, c'était le principe même de nos expositions. Pour la première fois, on associait l'industrie aux récompenses décernées publiquement, aux actes de dévouement, aux chefs-d'œuvre de la littérature, aux ouvrages les plus remarquables, soit en peinture, soit en sculpture.

Après la distribution des récompenses, on proclama le nom des citoyens auxquels avaient été expédiés, en l'an VI, des brevets d'invention qui, sans impliquer tout à fait la garantie de l'État, avaient alors plus de signification qu'aujourd'hui.

Les principaux titulaires furent, pour Paris : Bardel, pour les étoffes de crins; Argand et Montgolfier, pour une machine nommé bélier hydraulique; Herhan, pour de nouveaux moyens d'imprimer avec des formes solides; Firmin-Didot, pour d'autres procédés tendant au même but; Gatteaux, pour d'autres procédés du même genre; Fulton, pour un nouveau système de canaux navigables; Berguet, pour un nouvel échappement libre et à force constante dans l'horlogerie; William Robinson, pour l'exportation d'une machine à filer le chanvre; Erard frères, pour de nouveaux perfectionnements ajoutés à la harpe; Commard, pour de nouveaux réverbères.

Une joute sur la Seine et une lutte à main plate firent partie du programme de la fête; les vainqueurs furent conviés à un banquet servi sous une tente. D'autres tables et des tentes avaient été préparées pour le public dans les allées latérales et les restaurateurs ne pouvaient y vendre à des prix autres que ceux fixés par l'autorité.

Après les jeux on vit des chars ornés de lauriers et d'emblèmes de la souveraineté du peuple; l'un de ces chars avait pour inscription : le peuple français, vainqueur au 14 juillet; l'autre : le peuple français vainqueur au 10 août. Les citoyens qui occupaient les chars descendirent pour mettre le feu à un bûcher supportant les figures du despotisme et du fanatisme. Des danses furent ensuite formées autour de ce bûcher.

Puis ce furent encore des courses à pied, des courses à cheval, des courses de chars, des expériences aérostatiques; enfin toute la soirée, des orchestres, en plein vent, installés dans les Champs-Élysées, faisaient danser les citoyens et

les citoyennes, pendant que le Directoire, les ministres et le corps diplomatique soupaient au Luxembourg.

L'année 1798 vit s'ouvrir plusieurs nouvelles rues : le domaine national avait aliéné trois propriétés provenant de la fabrique Saint-Laurent, et les bâtiments et la filature que possédaient les filles de la Charité ; les acquéreurs furent tenus de supporter le percement d'une rue, commençant à la place de la Fidélité et finissant rue Saint-Laurent, qui fut appelée rue de la Charité. Elle fut supprimée pour l'établissement du boulevard de Strasbourg.

Ce fut en même temps qu'on perçait cette rue, qu'on formait celle de la Fidélité pour la partie comprise entre la rue du faubourg Saint-Martin et la place. Cette rue fut aussi modifiée dans son parcours par le percement du même boulevard.

Une loi du 27 germinal porta : « Conformément au plan annexé à la présente, il sera formé une place circulaire autour de l'Observatoire de Paris ; l'avenue du palais directorial, du côté du Jardin, sera prolongée jusqu'à la place de l'Observatoire et passera à travers les boulevards dits du Montparnasse.

En deça des boulevards, il sera établi une place triangulaire au point marqué sur le même plan. Une rue parrallèle à celle dite d'Enfer sera ouverte dans la même direction et communiquera de la place triangulaire à celle dite Saint-Michel. Une autre rue partant de la même place et dans la direction de celle Notre-Dame-des-Champs communiquera à la rue de Vaugirard ; le terrain qui se trouve entre les deux rues neuves et le Jardin ne sera point vendu, il sera conservé pour être employé à des pépinières ou autres établissements pour l'instruction des citoyens, l'amélioration ou l'encouragement de l'agriculture.

Ce fut en vertu de cette loi qu'on perça les rues de l'Est et de l'Ouest qui durent leur nom à leur situation par rapport au jardin du Luxembourg. L'Avenue de l'Observatoire fut également formée, la place triangulaire demeura à l'état de projet. Quant à la place quadrangulaire, c'est le carrefour de l'Observatoire.

Ce ne fut qu'après 1803, que la rue de l'Ouest, qui, à cette époque s'arrêtait à la rue de Madame alla jusqu'à la rue de Vaugirard ; c'est aujourd'hui la rue d'Assas.

La rue de l'Est se trouve confondue avec le boulevard de Sébastopol.

Une rue fut aussi percée sur l'emplacement d'une partie du couvent des Grands Augustins, de façon à faire communiquer la rue des Grands-Augustins à celle de Thionville (Dauphine). Elle prit le nom de rue du pont de Lodi en mémoire de la bataille de ce nom.

Le passage Saint-Chaumont date de la même époque ; il fut ouvert sur une partie de l'emplacement du couvent des filles de Saint-Chaumont ou de l'Union Chrétienne. Il a disparu pour faire place au boulevard Sébastopol.

La rue Marbeuf, formée aussi en 1798, sur l'emplacement d'un chemin bordant le grand égout, s'appela d'abord rue des Gourdes, en raison des gourdes que l'on cultivait dans ces parages. Le 19 octobre 1829, elle reçut le nom de Marbeuf, en raison de sa proximité du jardin Marbeuf.

Il avait été formé un passage près le théâtre Feydeau, dit le passage des Colonnes ; il était garni de grilles à chaque extrémité et était grandement utile pour le débouché du théâtre. Son propriétaire, le citoyen Beaudecourt, demande en octobre 1797, que ce passage fût compris au nombre des rues de Paris, ce qui lui fut accordé à la condition que les galeries qui la bordaient et qui faisaient partie de l'ancien passage, seraient pourvues de réverbères aux frais des propriétaires des maisons.

Cette rue devint la rue des Colonnes.

La rue des Grès fut d'abord un passage ouvert sur l'emplacement d'une partie du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques. Le 8 frimaire an VIII, le passage devint la rue des Grès. C'est aujourd'hui la rue Cujas.

Un décret de mars 1791, avait supprimé toutes les taxes indirectes, mais une loi du 27 vendémiaire an VII rétablit l'octroi, sous le nom d'octroi de bienfaisance. Les barrières furent réparées et le 1er brumaire suivant (22 octobre 1798), la perception commença.

Faible et peu onéreuse d'abord, elle ne cessa pas de croître et elle a atteint, particulièrement en ce qui touche le vin, un taux si élevé, que parfois la somme qu'il faut payer pour l'entrée d'une pièce de vin dépasse le prix d'achat!

L'anniversaire du 21 janvier fut encore fêté en 1799, cependant avec moins d'enthousiasme que les années précédentes.

Ce qui d'ailleurs était bien capable de modérer toute espèce d'enthousiasme, c'était le temps affreux qu'il fit pendant les premiers mois de l'année ; à la fin de janvier une inondation terrible causa des ravages considérables, l'eau entrait par les fenêtres des maisons et ce fut à ce propos que M. de Mautort fit cette complainte qui eut grand succès :

Tourmenté, poursuivi par l'eau,
De ce logis pour disparaître
Je me sauvai dans un bateau
Qu'on fit entrer par la fenêtre :
« Ah ! ce n'était pas, ai-je dit,
« La peine que mon hôtelière
« Eût si bien bassiné mon lit
« Pour me coucher dans la rivière. »

Ce fut dans le commencement de 1799, qu'on vit pour la première fois à Paris des panoramas ; l'ingénieur américain Robert Fulton obtint en

Un grand repas de sept cents couverts avait été dressé dans l'église Saint-Sulpice. (Page 318, col. 2.)

France au mois de janvier un brevet d'importation du panorama qu'il céda immédiatement à son compatriote James. Celui-ci s'associa à un sieur Pierre Prévost qui s'était fait un certain nom comme peintre de paysage et qui se voua entièrement aux panoramas; il en peignit dix-huit.

Ceux de Paris occupaient deux tours massives, deux énormes rotondes qui se trouvaient placées sur le boulevard Montmartre, l'une sur l'emplacement du café des Variétés, l'autre à peu près au coin de la rue Vivienne.

Dans la première, qui avait 14 mètres de diamètre, on exposa d'abord une vue de Paris. Le public accourut en foule à ce spectacle nouveau, et en 1810, Napoléon étant allé voir le panorama de Tilsitt qu'on avait peint dans la seconde rotonde, voulut encourager l'exhibition de tableaux de ce genre et il fit dresser les plans de sept panoramas qui devaient être construits dans les Champs-Élysées; mais les événements de 1812 firent avorter ce projet.

Ce ne fut qu'en 1831 qu'on démolit les rotondes du boulevard Montmartre.

L'emplacement des panoramas formait les anciennes limites du jardin de l'hôtel Montmorency bâti rue Saint-Marc en 1704 par Lassurance pour Thomas de Rivié, secrétaire du roi, et qui passa ensuite au contrôleur des finances Desmarets et au duc de Montmorency-Luxembourg.

Ce fut au travers le terrain de cet hôtel que

fut construit l'année suivante (1800) le passage des Panoramas dont l'entrée sur le boulevard semblait être défendue par les deux tours des panoramas placées de chaque côté.

Ce fut aussi en 1799 que fut établi, rue de Thionville, le théâtre des Jeunes Elèves; il se trouvait en face de la rue du pont de Lodi. Ce fut le théâtre Comte de ce temps-là, avec cette différence que les petits acteurs, ou, comme on disait alors, les Jeunes Elèves, au lieu de jouer un répertoire spécial, jouaient tous les répertoires, même l'ancien. Beaucoup de ces artistes en miniature n'eurent qu'à grandir pour être des artistes célèbres : Firmin, Lepeintre jeune, Rose Dupuis, sortaient des Jeunes Élèves; Déjazet y joua aussi en 1807, venant du théâtre des Jeunes Artistes de la rue de Bondy ; mais au mois de juin de cette dernière année, un décret impérial supprima nombre de petits théâtres et celui des Jeunes Elèves fut du nombre.

Il fallut se rabattre, — nous parlons pour ceux qui n'avaient pas le moyen de fréquenter les grands théâtres, — sur les spectacles en plein vent du Pont-Neuf : escamoteurs, empiriques, chanteurs et marionnettes. Car, malgré la Révolution et les changements de gouvernement, le Pont-Neuf avait toujours conservé sa physionomie foraine et de plus, depuis 1796, il s'était enrichi de nombreux décrotteurs, savoyards d'origine, et de tondeurs de chiens, dont le plus célèbre a été immortalisé par Gouriet, lui, sa femme, son enseigne et son orthographe, dans ses *Personnages célèbres dans les rues de Paris*.

Voici l'enseigne dont tant d'autres sur le même pont et pour la même industrie, n'ont été que des plagiats :

JOSEPH LORIN
TONS LÉ CHIENS
VAT EN VILE, COUPE
LÉ CHA ET SA FAME
Lessez
votre adrece.

Les chanteurs des rues pullulaient alors et, sur le Pont-Neuf, l'un deux, l'aveugle Duverny, était très en vogue ; on faisait cercle autour de lui pour l'entendre; au talent qu'il possédait de tourner galamment une chanson, il joignait malgré sa cécité, l'art de faire en public des tours de cartes, « si subtilement exécutés que souvent ce sont les spectateurs qui n'y voient goutte. »

Dans les premiers jours de mai, la nouvelle se répandit que les ministres plénipotentiaires français, envoyés au congrès de Rastadt, avaient été assassinés aux portes de cette ville, et ce ne fut à Paris qu'un cri de colère et de vengeance contre les auteurs de cet attentat; le 8 juin une fête funèbre fut célébrée au Champ de Mars. Ce jour-là, les spectacles, les boutiques, les ateliers furent fermés, toute vente de marchandises autres que des comestibles, tout travail dans les ports furent défendus.

La cérémonie, qui eut lieu au conseil des Anciens, eut un caractère particulièrement lugubre. La salle, toute tapissée de draperies de deuil, n'était éclairée que par des torches résineuses et par des cierges allumés autour du sarcophage. « Cette clarté sépulcrale, dit M. E. Hamel, contribuait à porter dans l'âme des assistants les regrets, la douleur et la colère. Quelques jours après, le Corps législatif, dont Bornier et Roberjot (deux des plénipotentiaires), étaient membres, décida que leurs places, couvertes d'un crêpe noir resteraient vacantes pendant deux ans et que, dans les appels nominaux, le président répondrait à leurs noms : « que leur sang retombe sur la maison d'Autriche. »

La politique, en ce moment, était loin d'être au calme, les élections de l'an VII furent le signal d'une campagne contre les dilapidateurs des deniers publics qui étaient nombreux: fournisseurs des armées, commissaires, comptables, tous volaient à qui mieux mieux.

Disons en passant que la République avait alors pour commissaires aux armées trois personnes dont les noms semblaient prédestinés : Forfait, Grugeon, Rapinat, et, à ce propos, ce quatrain courut à Paris :

La pauvre Suisse qu'on ruine
Voudrait pourtant qu'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

Cependant le conseil des Cinq-Cents, inquiet de la situation politique, adressa au gouvernement un message péremptoire, afin d'avoir de lui des éclaircissements précis sur l'état intérieur et extérieur de la République. Mais le Directoire tardant à lui donner satisfaction, il se déclara en permanence.

Le Directoire fit de même, et tout cela finit par la destitution du directeur Treilhard et la démission de Merlin et de Reveillère-Lepeaux; Gohier, Moulins et Roger-Ducos prirent la place des sortants; mais les choses n'en allèrent pas beaucoup mieux.

Des symptômes révolutionnaires apparaissaient; le club des Jacobins, qu'on avait dissout, se reconstituait sous le nom de société du Manège; il avait pris ce nom parce que ses membres siégeaient dans l'ancienne salle où la Convention avait tenu ses séances.

Or, la société du Manège était composée de ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui des ultra-radicaux; c'était la fine fleur du jacobinisme et, naturellement, le gouvernement n'était pas rassuré sur les agissements de ces personnages.

Dans la journée du 12 juillet, des attroupements bruyants se formèrent aux abords de la salle du Manège, dans le jardin des Tuileries; des cris : A bas les Jacobins! se firent entendre, des pierres furent lancées contre les vitres.

Les Jacobins, de leur côté, se voyant assaillis, ripostèrent par les cris : A bas les Chouans! et il y eut une mêlée dans laquelle plusieurs personnes furent grièvement blessées.

Le 14, c'était l'anniversaire de la prise de la Bastille; il fut fêté au Champ] de Mars, sous la présidence de Sieyès, et le 8 thermidor, une autre fête poussait les Parisiens dans les promenades publiques; ce jour-là, il fut décidé qu'aucune société s'occupant de politique ne pourrait se réunir dans l'enceinte sur laquelle le conseil des Anciens exerçait sa police, et la société du Manège dut déménager et transporter ses pénates au temple de la Paix, rue du Bac.

Nous avons parlé précédemment de la franc-maçonnerie et des dissentiments qui s'étaient élevés entre les loges établies à Paris; ce fut, nous l'avons dit, le 22 juin 1799 que la Grande Loge et le Grand Orient signèrent un traité de paix qui donnait au Grand Orient la puissance suprême.

Mais les débris des anciennes puissances écossaises étaient parvenus à s'entendre sur l'adoption d'un rite uniforme, qu'elles appelaient rite écossais, et elles avaient constitué une grande loge écossaise, sous l'autorité de Roëttiers de Montaleau. Celui-ci fit aussi une fusion de sa grande loge avec le Grand Orient, le 5 décembre 1804.

Le Grand Orient était donc seul administrateur de toutes loges; cependant quelques maçons lui reprochaient d'avoir admis un rite composé de trente-trois degrés et gémissaient de ce que l'institution ne servait qu'à célébrer les louanges de l'empereur et à multiplier les festins et les banquets, dans lesquels les cantates en faveur de l'ère impériale et les couplets à boire étaient prodigués.

Les officiers, les magistrats, les fonctionnaires de toutes les administrations envahirent les loges qui n'avaient jamais été si nombreuses, « on a soif d'aristocratie dans les loges, et le rite écossais ancien et accepté est accueilli avec faveur, parce qu'il prodigue les titres pompeux, les cordons de toutes les couleurs, les bijoux qui ressemblent à des décorations. »

En 1805, le rite écossais ancien et accepté rompit le concordat qu'il avait fait avec le Grand Orient et un nouveau compromis fut signé, touchant la collation des grades; un décret du 27 novembre 1806, rendu par le suprême conseil, sous la présidence de Cambacérès, disposa que l'organisation des ateliers supérieurs au dix-huitième degré était suspendue et que le suprême conseil, n'ayant que la puissance dogmatique du dix-neuvième au trente-troisième degré, ne pourrait conférer ces degrés, qu'autant que celui qui en serait pourvu prêtera serment d'obéissance au Grand Orient.

En 1806, le Grand Orient comptait cinquante-sept loges à Paris; en 1810, Paris avait quatre-vingt-six loges; en 1814, quatre-vingt-quatorze.

Le 1er juillet 1814, le Grand Orient déclara déchu de la grande maîtrise le prince Joseph Napoléon.

Louis XVIII et Charles X étaient maçons, comme Louis XVI l'avait été, et le 25 septembre 1814, une loge était créée, du consentement du roi, dans la 10e compagnie des gardes du corps. Le Grand Orient fut administré par Beurnonville, Macdonald et le général Timbrune, comte de Valence, sous le nom de Grands Conservateurs.

En 1821, l'ancien suprême conseil tenta de disputer au Grand Orient l'administration du rite écossais ancien et accepté, mais cette lutte n'offrit aucun intérêt.

La partie la plus jeune et la plus active des loges prit part aux journées de juillet 1830; cependant, à partir de ce moment, la franc-maçonnerie déchut et le nombre des loges diminua.

En 1834, lorsque fut promulguée la loi sur les sociétés secrètes, le Grand Orient trembla de voir cesser la tolérance précaire qui était la seule garantie de l'existence de ses loges, et il voulut demander au gouvernement la reconnaissance de l'association maçonnique; mais le grand orateur Bouilly fit repousser cette motion. En 1837, le Grand Orient dut suspendre des loges de Paris qui avaient donné l'exemple de l'opposition au gouvernement central.

Une amnistie fut proclamée le 1er janvier 1839 et le 4 on publia de nouveaux statuts maçonniques, comme gage d'union, de concorde et de prospérité future.

En 1840, la querelle périodiquement renouvelée entre le Grand Orient et le suprême conseil éclata de nouveau, par suite d'actes d'intolérance reprochés au Grand Orient.

Enfin des pourparlers ramenèrent la paix, qui fut conclue entre les deux obédiences, le 6 nonembre 1841.

L'avènement de la République de 1848 fut salué par tous les maçons, qui y voyaient le triomphe de leurs idées; mais, après l'élection présidentielle, la position de la franc-maçonnerie devant le gouvernement devint assez difficile; le 30 octobre 1850, une lettre du ministre de l'Intérieur, Baroche, signala les francs-maçons au préfet de police et déclara qu'il fallait assimiler aux sociétés secrètes toutes celles qui ne se rattachaient pas au Grand Orient ou au suprême conseil. Le 10 décembre 1851, le préfet de police enjoignit au Grand Orient de suspendre les travaux de tous ses ateliers jusqu'au 1er janvier 1852, et après le coup d'État, il fut fortement question de supprimer la franc-maçonnerie.

La nomination du prince Murat comme grand-maître, détourna le coup.

Ce fut alors que les francs-maçons, qui jusqu'alors tenaient leurs réunions dans une salle enfumée de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, purent avoir un hôtel rue Cadet.

Cet hôtel, que le Grand Orient occupe encore, avait été primitivement habité par André Cottier père, négociant, puis par le maréchal Clausel; il figure sur l'ancien plan de Turgot, et les arbres du jardin avaient été plantés par les ordres de M de Savary, grand maître des eaux et forêts de Normandie, qui avait reçu l'hôtel en don en 1773, de Le Cordier de Bégars, marquis de la Londe, président au parlement de Rouen; enfin il arriva aux mains de la famille Murat, et le prince Joachim en disposa en faveur du Grand Orient.

La constitution maçonnique de 1849 fut révisée en 1854, et tous les pouvoirs furent concentrés dans les mains du grand maître.

En 1860, on procéda à la réélection du grand maître et on opposa à la candidature du prince Murat, sortant, celle du prince Jérôme Napoléon, qui fut nommé à une grande majorité; mais l'empereur empêcha le nouvel élu d'accepter le titre et les fonctions qui lui étaient confiées, et un décret impérial nomma, le 11 janvier 1862, le maréchal Magnan grand maître de l'ordre maçonnique pour trois ans.

Le maréchal voulait faire reconnaître la franc-maçonnerie par l'État, comme établissement d'utilité publique, mais les maçons s'y refusèrent.

En 1866, ce furent les francs-maçons qui, d'eux-mêmes, réélirent le maréchal grand maître pour trois ans, mais il mourut l'année suivante.

Il fut remplacé par le prince Lucien Murat.

La révolution du 4 septembre 1870 amena naturellement le remplacement du grand maître Murat par M. Crémieux.

Le père Montfaucon et dom Bouillard avaient, dans leurs écrits, indiqué que le tombeau de Charibert ou Caribert, roi de Paris, devait se trouver intact dans l'église de Saint-Germain des Prés, et, dans les journées du 25 et 26 mai 1799, des fouilles furent opérées dans le dessein de retrouver ce tombeau.

« Après avoir creusé, dit Dulaure, à sept pieds au-dessous du sol de l'église, on découvrit un tombeau de six pieds de long dont le couvercle en marbre en forme de dos d'âne, était orné de formes d'écailles de poissons, de palmettes et d'une branche de vigne. Ce couvercle levé, on vit un squelette vêtu, à côté duquel était une longue canne, sceptre ou crosse en bois, terminée à sa partie supérieure par une pomme en ivoire, en forme de béquille, On jugea que ce tombeau était celui de l'abbé Morard qui fit reconstruire le monastère et l'église. »

Suit la description du vêtement de cet abbé : « Il était double. Le premier présentait un manteau ample, dont les extrémités descendaient jusqu'aux pieds. Ce manteau était de satin, d'un tissu très fort à grands dessins et d'une couleur rouge foncée. Le second vêtement consistait en une tunique de laine couleur pourpre brun, ornée d'une broderie aussi de laine, sur laquelle on avait gaufré des ornements. Des espèces de pantoufles d'un cuir noir et bien tanné lui servaient de chaussures, elles n'avaient ni oreilles ni boucles.

« On découvrit un second tombeau et on conjectura qu'il était celui d'un abbé Ingon, mort en 1025. Son squelette était couvert d'un vêtement de taffetas violet, ressemblant assez à l'habit des bénédictins. Les coutures de chaque pièce de cet ample vêtement étaient couvertes d'un galon de soie verte avec étoiles en broderie d'or. Cette espèce de tunique avait pour bordure une bande d'étoffe à grands dessins relevés en dorures sur le fond. Sa coiffure consistait en une mitre de soie blanche moirée. Ses mains étaient couvertes de gants d'un tissu de soie à jour fait à l'aiguille. Il avait au doigt une bague d'un métal mélangé cuivre et argent, dont le chaton, en forme de croissant, renfermait une turquoise décolorée. Sa chaussure consistait en une espèce de guêtres d'une étoffe de soie couleur violet foncé, ornées de dessins très variés et du meilleur goût; on y voyait des cartels de forme polygone, où se trouvaient tracés en or des lévriers et des oiseaux. Ces riches étoffes se fabriquaient en Orient. »

Cette découverte fit grand bruit dans le monde des savants et des curieux, et *le Moniteur* l'enregistra tout au long.

A l'occasion de l'anniversaire du 23 thermidor, le 10 août 1799, le directeur Sieyès dans le discours qu'il prononça au Champ de Mars, signala les tendances révolutionnaires des jacobins de la rue du Bac, en les tançant vertement, et la salle fut fermée par ordre de l'autorité. Les membres de la société prirent rendez-vous à l'hôtel de Salm, où avait siégé le cercle du Salmigondis, mais on ne leur permit pas de s'y réunir et ils durent se disperser.

Par un arrêté du 29 août, le Directoire déporta les propriétaires, directeurs et rédacteurs d'une quarantaine de journaux parmi lesquels Fontanes, Laharpe, Fiévée, Beaulieu, Perlet, etc. Cette grave mesure produisit une certaine sensation dans Paris; aussi, l'anniversaire du 18 fructidor passa à peu près inaperçu quelques jours plus tard.

Mais comme, à cette époque, les anniversaires se succédaient rapidement, on put se rattraper, en fêtant celui de la fondation de l'ère républicaine, le 23 septembre.

« Au milieu du Champ de Mars, à deux pas de l'autel de la Patrie, on avait élevé un autel à la Concorde, sur la base duquel se lisaient ces mots: « Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois »

F. Roy, éditeur. — 210.

Imp. Charaire et fils.

Une dame de la Halle sous Louis XVI.

Les tondeurs de chiens étaient déjà nombreux sur le Pont-Neuf en 1796. (Page 314, col. 1.)

Cette belle phrase fut fort admirée par les patriotes qui se portèrent au Champ de Mars, et elle était d'autant plus admirable, que chacun avait le droit de se l'appliquer.

Mais ce qui occupa beaucoup plus l'attention des Parisiens que toutes ces fêtes commémoratives, sur lesquelles ils commençaient à être blasés, ce fut le retour de Bonaparte qui, laissant le commandement de l'armée d'Égypte à Kléber, s'était embarqué à Damiette le 22 juillet, et était arrivé à Paris le 16 octobre, jour où on y célébrait la victoire éclatante que Masséna venait de remporter à Zurich contre les Russes.

Il alla immédiatement habiter son petit hôtel de la rue de la Victoire ; c'était l'hôtel Condorcet, qui, après avoir appartenu au marquis de Condorcet, était passé aux mains de Talma, puis à celles de Josephine de Beauharnais qui le donna plus tard à Mme Lefèvre Desnouettes. En 1855, cette demeure historique fut achetée par M. Gontier qui la fit démolir, après avoir enlevé avec soin les peintures remarquables qui la décoraient. En voici la description succincte :

L'hôtel Bonaparte se composait primitivement, d'un perron de quelques marches conduisant à un vestibule ou salle à manger ; mais Mme de Beauharnais fit placer devant ce vestibule une rotonde en charpente et en maçonnerie, à laquelle on donna la forme, la couleur et les décorations d'une tente...

De la salle à manger, on entrait dans un salon fort modeste. La cheminée était des plus simples : elle était formée d'une tablette posée sur deux colonnes de marbre. La serrurerie était celle du temps, les espagnolettes avec accessoires de cuivre doré... Venait ensuite un salon vert ou salle du conseil : c'était le cabinet de cérémonie du général Bonaparte. Dans cette pièce étaient trois frises peintes à l'huile par un élève de David ou peut-être bien par lui-même. Celle du fond, en face de la cheminée, se composait de femmes vêtues d'étoffes légères, vaporeuses et de couleurs variées. Toutes ces figures, qui avaient des ailes, représentaient le royaume de l'imagination, les génies de la rêverie et des songes ; à gauche étaient des divinités mythologiques : Bacchus sur son char

de triomphe, Apollon, la Musique, la Poésie épique. A droite se trouvaient des sujets allégoriques tirés de l'histoire des Grecs.

Au premier étage, les plafonds avaient tout au plus deux mètres de hauteur. La chambre de Joséphine, que l'on rencontrait d'abord, se faisait remarquer par une décoration fort coquette et presque voluptueuse. Cette pièce, éclairée d'une seule fenêtre, se terminait en cintre, et ce cintre était garni de neuf glaces, en y comprenant celle qui, le soir, servait de volet à la fenêtre; une grande glace occupait tout le fond de l'alcôve, de sorte que, lorsque la lumière des bougies faisait répercuter ces glaces les unes dans les autres, on devait se croire dans une grande bonbonnière de cristal.

« On entrait après dans un petit salon qui séparait les chambres des deux époux; celle du général était remarquable par une extrême simplicité, décorée dans le style étrusque, elle avait une alcôve sans profondeur pouvant recevoir un lit de camp. Cette pièce se terminait aussi du côté opposé à l'alcôve en hémicycle; ici les glaces étaient remplacées par des armoires prises dansla boiserie; sur les panneaux, on avait peint des vases, des lyres, des médaillons, et un aigle armé de la foudre.

Au second étage étaient des pièces mansardées; la porte de l'une d'elles, qui servait de cabinet de travail au général, était décorée d'un obus aux quatre coins et d'une bombe en feu.

Malgré l'exiguïté des pièces, tout était fort bien distribué dans cet hôtel. Des couloirs, des portes de dégagement, permettaient d'y circuler partout et rendaient les pièces indépendantes les unes des autres.

Il y avait un escalier dérobé, allant du rez-de-chaussée aux étages supérieurs, en passant par un cabinet de bain qui était si étroit et si bas, qu'il fallait être un homme de petite taille pour s'y aventurer, même en se baissant.

A peine Bonaparte eût-il mis le pied dans cet hôtel, que ce fut parmi les puissants du jour à qui viendrait le saluer; lui, sans rien faire connaître à personne de ses desseins, recevait, avec une apparente modestie, ces adulateurs de la première heure.

Sieyès était seul dans la confidence intime de l'acte qu'avait résolu Bonaparte de substituer son autorité à celle des directeurs, et tout fut habilement préparé pour le mener à bonne fin; le premier point était de se procurer de l'argent, nerf indispensable de tout coup de main, et les financiers, les gros fournisseurs de l'époque furent convoqués pour en fournir. C'étaient Ouvrard, Récamier, Vanlebrerghe, Collot, Launoy qui firent l'avance de 2 millions au futur empereur.

Bonaparte convoqua les chefs militaires présents à Paris, afin de savoir s'il pouvait compter sur leur concours, et tous accédèrent au projet du réformateur.

Il n'y avait plus qu'à l'exécuter.

Le 16 brumaire, (7 novembre 1799), avait lieu, dans l'intérieur de l'église Saint-Sulpice, un grand repas offert par les conseils aux généraux Bonaparte et Moreau. Une immense table de 700 couverts avait été dressée, et on y porta des toastes à la paix, à l'union de tous les Français; cette fête de famille fut des plus fraternelles.

Le lendemain, il y eut chez Talleyrand réunion des principaux conjurés, on rédigea les proclamations destinées à être affichées dans Paris, et la plupart des députés du Corps législatif furent convoqués pour le 18.

Ce jour-là, la séance s'ouvrit à huit heures du matin, et un décret fut rendu qui transférait le siège des séances du Corps législatif à Saint-Cloud; le général Bonaparte fut chargé de l'exécution de ce décret, qui lui confiait le commandement de toutes les troupes réunies à Paris, et qui fut aussitôt apporté rue de la Victoire.

Bonaparte, après avoir harangué ses troupes, courut aux Tuileries, au milieu d'un formidable état-major que suivaient trois régiments de cavalerie. Introduit au conseil des Anciens, il fit un discours dans lequel il félicita le conseil du décret qu'il avait rendu, qui devait sauver la République et qu'il promit de faire respecter.

Un tonnerre d'applaudissements accueillit ce discours. Bonaparte sortit de l'assemblée, sauta en selle et passa la revue d'environ 3,000 hommes rassemblés dans le Carrousel. En ce moment arriva un envoyé du Directoire qui proposa une transaction au nouveau dictateur; il la repoussa avec fracas.

« Un fort détachement est laisssé aux Tuileries sous les ordres du général Lannes, un autre se rend au Luxembourg : Moreau le commande; Murat, Marmont et Berruyer stationnent avec d'autres troupes, au palais des Cinq-Cents, aux Invalides, à l'École militaire. Le général Morand commande la place, Lefèbvre, la dix-septième division militaire. Ces postes sont occupés sans mouvement, sans rumeur, sans une ombre de résistance : on n'entend dans les rues que le pas cadencé des soldats, se rendant à leur destination respective. »

Le commissaire du Directoire, était pendant ce temps, rentré au Luxembourg et avait rapporté aux directeurs la façon plus que dédaigneuse dont Bonaparte avait reçu leur message.

Ils n'essayèrent pas de s'opposer davantage aux desseins de l'audacieux général; ils avaient compris que c'eût été peine perdue, et ils quittèrent le Luxembourg à petit bruit.

On sait que le lendemain Bonaparte se rendit à Saint-Cloud, et que Murat fit évacuer la salle du conseil des Anciens par ses grenadiers.

Dans la nuit qui suivit, un gouvernement provisoire composé de trois consuls fut établi. Ces trois consuls étaient Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte.

Le Directoire avait duré quatre ans.

Aussitôt la loi qui instituait le consulat provisoire rendue, les nouveaux consuls avaient quitté Saint-Cloud pour se transporter à Paris ; Sieyès et Roger-Ducos étaient déjà établis au Luxembourg. Bonaparte abandonna son petit hôtel de la rue de la Victoire pour aller lui aussi, avec sa femme et ses enfants adoptifs, fixer sa demeure dans les appartements du Luxembourg.

Le premier soin du nouveau gouvernement fut de se procurer de l'argent, car la caisse du trésor était vide ; les principaux banquiers de Paris n'hésitèrent pas, confiants dans l'avenir du consulat, à mettre 12 millions en numéraire à sa disposition, en attendant que des mesures financières fussent prises ; cette somme permettait aux consuls de subvenir aux besoins les plus pressants.

Le Consulat s'empressa aussi de rapporter la loi des otages, et de rendre la liberté aux prêtres qui se trouvaient encore détenus ; mais en même temps, il ordonna la déportation de trente-six jacobins, et en envoya vingt-six autres en surveillance à la Rochelle ; la plupart de ces proscrits appartenaient à la fraction républicaine du conseil des Cinq-Cents.

Cet acte de rigueur fut assez mal accueilli par le peuple ; l'arrestation de Santerre et de plusieurs révolutionnaires qui s'étaient signalés par des actes de cruauté fut, en revanche, considérée comme une mesure salutaire ; on avait encore présents à la mémoire les excès des terroristes, et le nouveau gouvernement pouvait sans danger sévir contre eux, pourvu qu'il ne les confondît pas avec les républicains.

Le grand souci des nouveaux consuls fut d'élaborer une constitution en harmonie avec les idées du moment ; ce fut Sieyès qui fut chargé de ce soin, et cette constitution, dite de l'an VIII, établissait un premier consul et deux consuls, nommés pour dix ans, un sénat conservateur, un tribunat, un Corps législatif.

La constitution fut promulguée le 15 décembre et mise en vigueur sur-le-champ ; Bonaparte devint premier consul, et Cambacérès et Lebrun furent les deux autres.

Lorsque le gouvernement fut complètement organisé, on soumit l'acte constitutionnel au vœu national, au moyen de registres ouverts dans les mairies, les justices de paix, les notariats, les greffes des tribunaux, etc. Trois millions de voix l'acceptèrent ; 1,500 seulement le repoussèrent.

Le 25 décembre fut le jour fixé pour l'entrée en fonction des consuls et pour la première réunion du sénat, dont Sieyès devint le président ; la veille, les nouveaux consuls se réunirent pour procéder à la nomination du conseil d'État, et, les jours suivants, on s'occupa de la composition du tribunat et du Corps législatif.

Il s'agit ensuite de préparer le local qui était destiné à chacun de ces grands corps de l'État, et les Tuileries furent réservées aux trois consuls, le Luxembourg au Sénat, le Palais-Royal au tribunat et le Palais-Bourbon au Corps législatif.

Mais les Tuileries, très dévastées par la Révolution, avaient besoin d'être réparées : quelques centaines de mille francs furent consacrées aux travaux d'appropriation et, en attendant qu'ils fussent achevés, les consuls demeurèrent au petit Luxembourg.

« Le 28 décembre, dit M. Thiers, il fut arrêté que les édifices destinés aux cérémonies religieuses continueraient à recevoir cette destination, ou la recevraient de nouveau, s'ils n'avaient pas été rendus aux ministres des différents cultes. »

La fête instituée en l'honneur de l'exécution de Louis XVI fut abolie, et il fut décidé qu'il n'y aurait plus que deux fêtes nationales, celle du 14 juillet, anniversaire du premier jour de la Révolution, et celle du 1er vendémiaire, anniversaire du premier jour de la République.

Tous ces actes s'accomplissaient sans exciter de murmures, bien qu'ils eussent un caractère assez accusé de contre-révolution. Les Parisiens, fatigués de toutes les mesures ridicules ou sanguinaires qui avaient si malheureusement succédé au grand mouvement réformateur de 1789, aspiraient après un gouvernement, quel qu'il fût, qui leur donnât la sécurité de l'avenir, et un grand nombre, séduits, fascinés par les qualités énergiques de Bonaparte, étaient satisfaits d'avoir trouvé une main ferme pour les défendre, et ils ne songeaient pas que cette main était assez puissante pour les diriger au gré d'un ambitieux et les tenir asservis sous sa volonté de fer.

Quoi qu'il en soit, la fin de l'année fut entièrement remplie par la réorganisation complète des différents pouvoirs et des autorités administratives, et il ne nous reste qu'à signaler les divers travaux d'édilité accomplis pendant cette année 1799.

Nous trouvons d'abord une rue ouverte sur une partie des bâtiments et jardins du couvent des Filles-Dieu, et à laquelle on donna le nom de rue du Caire, en mémoire de l'entrée victorieuse des troupes françaises au Caire, le 23 juillet 1798.

Une place, dite place du Caire, fut ménagée à l'extrémité de la rue de ce nom, et enfin un passage, dont la première ligne commence à la rue Saint-Denis et la seconde à la rue des Filles-Dieu, pour aboutir toutes deux place du Caire, tandis qu'une troisième communique à la rue, fut construit.

C'était tout un quartier qu'on établissait, une compagnie de spéculateurs s'était formée pour le construire, et elle comptait beaucoup sur la vogue que ne pouvait manquer d'obtenir la création d'un passage vitré dont la mode commençait alors à se répandre dans Paris.

Malheureusement, on chercha à donner au

quartier nouveau une sorte de couleur locale, un caractère oriental, égyptien et glorieux tout à la fois, et on se décida à décorer l'entrée du passage donnant sur la place du Caire de mascarons de pierre offrant leur face grotesque aux yeux ébahis des passants; ces masques, scellés dans la muraille, furent censés représenter des sphinx, et, sur une frise pompeusement appelée bas-relief, courent de petits bonshommes égyptiens, à l'instar des personnages hiéroglyphiques de l'Orient.

Le, ou plutôt les passages du Caire, sont tristes et sombres, et semblent affectés spécialement aux ateliers de lithographie et aux magasins de cartonnages.

La rue des Forges et la rue de Damiette, bien qu'ouvertes seulement l'année suivante, complétant le réseau de voies publiques formant le quartier du Caire, nous allons tout de suite en dire quelques mots. Le 28 mai 1800, le Conseil des bâtiments civils, consulté sur les alignements à suivre pour former le dégagement de l'emplacement sur lequel avait été établi en 1784 le marché du petit Carreau, pensa qu'au moyen de la suppression d'un corps de garde qui existait là, toute la partie du terrain qu'il occupait devait rester libre pour la circulation publique, et qu'une rue pouvait être tracée au pourtour du reste de l'emplacement du marché. En 1808, cette rue prit le nom de rue de Damiette ; bientôt une partie de cette rue fit retour d'équerre pour finir place du Caire et on l'appela rue des Forges.

Le 1er janvier 1800, s'ouvrit la session législative et celles du sénat et du tribunat ; « il régnait, dit l'historien du *Consulat et de l'Empire*, une sorte d'anxiété à la vue de ces assemblées délibérantes de nouveau réunies. On était fatigué d'agitations, on avait soif de repos... Cependant on n'avait pas encore pris son parti de l'établissement du pouvoir absolu ; on ne souhaitait pas l'étouffement de toute liberté, de toute discussion sage. » Les doctrines monarchiques et religieuses qui revenaient à vue d'œil, froissaient les républicains convaincus, par la précipitation immodérée avec laquelle elles se produisaient.

Si le gouvernement avait cru devoir supprimer la fête commémorative du 21 janvier, il n'entrait nullement dans ses intentions que les royalistes célébrassent à leur façon la mort du roi ; aussi, ce jour-là, les agents de police sévirent contre des individus qui avaient placé un drap mortuaire flottant de velours noir croisé de satin blanc, sur le portail de l'église de la Madeleine, et affiché le testament de Louis XVI à la porte de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie.

Dans le même temps, s'effectua la restauration du mot de « madame » à la place de l'appellation « citoyenne ; » la politesse consulaire s'accommodait mal du terme révolutionnaire ; naturellement celui de « Citoyen » disparut aussi officiellement ; quant au tutoiement, mis en usage par les sans-culottes, il était déjà depuis longtemps banni chez la classe bourgeoise qui n'avait jamais pu s'y accoutumer.

En février, Bonaparte ordonna un deuil public de dix jours en l'honneur de Washington, qui venait de mourir ; ce deuil consistait en un crêpe noir suspendu à tous les drapeaux de la République ; de plus, il commanda qu'une fête fut célébrée dans l'église des Invalides, fête dans laquelle seraient réunis les drapeaux conquis en Égypte.

Le 9 février, toutes les autorités y étaient assemblées, le général Lannes présenta au ministre de la guerre 96 drapeaux pris sur l'ennemi, et prononça une courte harangue ; le ministre Berthier, lui répondit. Celui-ci était assis entre deux invalides centenaires ; dans une tribune, se trouvait un ancien proscrit, M. de Fontanes, qui fit l'éloge funèbre de Wahsington. Puis des crêpes furent attachés à tous les drapeaux.

On sait que les premiers législateurs révolutionnaires avaient supprimé le parlement : une nouvelle organisation judiciaire fut établie. On créa le tribunal de première instance et la cour d'appel ; la cour de cassation et la cour d'assises, les justices de paix, tout fut remanié et réorganisé ; il en fut de même pour l'administration. La liste des émigrés avait été déclarée close ; c'est-à-dire qu'on put aller de Paris à l'étranger et de l'étranger à Paris, sans être considéré comme émigré et, comme tel, privé de ses biens.

Avec ses idées autoritaires, Bonaparte n'aimait pas la presse, cela se conçoit ; aussi, craignant les criailleries, il réduisit le 27 nivôse le nombre des journaux, et furent seulement autorisés à continuer leur publication : *le Moniteur universel*, *le Journal des Débats et des décrets*, *le Journal de Paris*, *le Bien informé*, *la Clef des cabinets*, *le Citoyen francais*, *la Gazette de France*, *le Journal des hommes libres*, *le Journal du soir*, *le Journal des Défenseurs de la Patrie*, *la Décade philosophique*, *le Publiciste*, *l'Ami des lois*.

Quant aux journaux exclusivement réservés aux sciences, aux arts, à la littérature et au commerce, ils purent s'accroître en toute liberté, ainsi que ceux d'annonces et d'avis divers.

En somme, sur 200 journaux qui s'imprimaient alors à Paris, treize seulement furent conservés.

Toutefois, cette réduction ne devait durer que pendant la guerre.

Car on était encore en guerre avec l'Angleterre.

« Alors, dit A. Challamel, Bonaparte commença une chaîne non interrompue de grandes actions et de magnifiques victoires. »

Mais, avant de quitter Paris pour aller se mettre à la tête de son armée, le premier consul s'installa aux Tuileries.

Le 19 février, il quitta le Luxembourg pour se

Entrée des caves du trésor à la Banque de France : système de fermeture. (Page 323, col. 2.)

rendre à son nouveau palais, précédé et suivi d'un cortège imposant. Des régiments, commandés par Lannes, Murat et Bessières, ouvraient la marche. Puis venaient, dans des voitures « presque toutes d'emprunt », les ministres, le conseil d'État, les autorités publiques; enfin dans un beau carrosse, attelé de six chevaux blancs, cadeau de l'empereur d'Allemagne à Bonaparte, les trois Consuls.

« La foule, répandue dans les rues et sur les quais qui aboutissent aux Tuileries, accueillit la présence de Bonaparte avec de vives acclamations. Ces acclamations étaient sincères, car on saluait en lui la gloire de la France et le commencement de sa prospérité. Arrivée au Carrousel, la voiture des Consuls fut reçue par la garde consulaire et passa devant deux corps de garde construits, l'un à droite, l'autre à gauche de la cour du palais. Sur l'un des deux était restée cette inscription : *La royauté en France est abolie et ne se relèvera jamais.*

« A peine entré dans la cour, le premier consul monta à cheval et passa en revue les troupes qui étaient rangées devant le palais. Arrivé en présence des drapeaux de la 96e, de la 43e, et de la 30e demi-brigades, drapeaux noircis, déchirés par les balles, il les salua et fut salué à son tour par les cris des soldats. Après avoir parcouru leurs rangs, il se plaça devant le pavillon de Flore et les vit défiler devant lui. Au-dessus de sa tête, sur le balcon du palais, se trouvaient les consuls, les principales autorités, sa famille enfin, qui commençait à avoir rang dans l'État.

« La revue terminée, il monta dans ses appartements. » (Thiers.)

On avait loué très cher des fenêtres sur la place

du Carrousel pour voir cette entrée du premier consul et de son gouvernement aux Tuileries, et, bien qu'on eût été obligé, vu le petit nombre de voitures particulières qui existaient dans le moment à Paris, de prendre pour les conseillers d'Etat et les sénateurs, des fiacres dont on avait caché les numéros avec du papier blanc, le spectacle n'en paraissait pas moins grandiose à cette foule massée là, et qui, à défaut de la vue du luxe, s'enivrait de celle de la gloire.

Bonaparte prit aux Tuileries pour son logement le premier étage, ce qu'on appelait jadis l'appartement d'hiver du roi; le second consul Cambacérès, peu soucieux de se loger aux Tuileries, — il avait l'intuition qu'on en sort mal, — préféra habiter l'hôtel d'Elbeuf, place du Carrousel; mais le troisième, Lebrun, s'accommoda très bien du pavillon de Flore.

A partir du jour de son installation aux Tuileries, Bonaparte passa tous les cinq jours, la revue des régiments qui traversaient Paris pour se rendre aux frontières.

Il avait demandé 100,000 conscrits et le pays les lui avait donnés.

Il fit en même temps appel aux volontaires, et un grand nombre y répondirent.

On connaît les détails de cette glorieuse campagne.

Bonaparte quitta Paris le 6 mai :

Quand il y revint en vainqueur, le 2 juillet, il y fut reçu avec un enthousiasme indicible; la veille et le jour de son arrivée, la population se porta en foule au faubourg Saint-Antoine; mais il entra dans la capitale pendant la nuit. Donc, pour fêter son retour, il y eut une illumination spontanée et générale. Le jardin des Tuileries fut plein de monde toute la journée; c'était à qui verrait le plus tôt l'incomparable héros.

« La fête du 14 juillet, lisons-nous dans *l'Histoire-Musée de la République française*, se ressentit de cet heureux événement et prit le nom de fête de la Concorde. Elle fut célébrée en l'honneur des soldats de la République. On y porta en triomphe, sur la place Vendôme, les drapeaux des armées. Le ministre de l'Intérieur posa la première pierre d'une colonne nationale sur la place de la Révolution, (colonne qui ne fut jamais élevée qu'en charpente et recouverte de toile peinte.)

« Presque toute la cérémonie eut lieu dans le temple de Mars (hôtel des Invalides) où les trois invalides les plus âgés eurent des places d'honneur. Le premier consul décora de médailles cinq d'entre ceux qui s'étaient le plus distingués dans leur jeunesse, puis il passa une revue générale des troupes de la garnison et d'une partie de la garde nationale, auxquelles furent présentés les drapeaux pris par les armées de réserve du Rhin et d'Italie. Ces drapeaux furent déposés peu de temps après dans le temple de Mars.

« Le tout terminé par des jeux, — une course à pied, une course à cheval, une course de chars, une ascension d'aérostat; — par des illuminations; par des orchestres de danses dans les Champs-Élysées; par un feu d'artifice et un concert.

« On disait que c'était les jeux olympiques. »

Bonaparte rentra aux Tuileries entouré de la multitude attachée à ses pas.

Les Parisiens étaient dans l'enthousiasme.

Le premier consul allait bientôt tirer parti de cette bonne disposition à son égard.

Le 2 août, un sénatus-consulte porte :

Art. 1er. Le peuple français nomme et le sénat proclame Napoléon Bonaparte premier Consul à vie.

Art. 2. La statue de la Paix, tenant d'une main les lauriers de la Victoire, et de l'autre, le décret du sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation.

Bonaparte n'avait plus qu'un échelon à monter pour arriver au rang suprême.

La remise à l'armée française des trois places d'Ulm, Ingolstadt et Philipsbourg vint aider à la célébration de la fête du 22 septembre; le premier Consul voulait que cet anniversaire de la fondation de la République fût brillant, et il fallait trouver quelque chose qui en rehaussât l'éclat.

Il le trouva.

Lorsque les révolutionnaires avaient violé les tombeaux de l'abbaye de Saint-Denis, le corps du grand Turenne avait, on ne sait comment, échappé à l'odieuse profanation, et, déposé provisoirement au Jardin des plantes, il avait été, par les soins de M. Alexandre Lenoir, mis dans son musée des monuments français.

Le premier Consul eut l'idée de placer sous le dôme des Invalides les restes de ce vaillant homme de guerre; la translation fut fixée au dernier jour complémentaire de l'an VIII, et, le lendemain, 1er vendémiaire an IX, dut être posée la première pierre d'un monument consacré à Kléber et à Desaix.

Pour ajouter à l'importance de ces deux cérémonies, il fit demander à tous les départements d'envoyer à Paris des représentants qui par leur présence, donneraient à la fête un caractère national.

Les départements répondirent avec empressement à cet appel.

Donc, le 22 septembre, les autorités se rendirent au musée des Petits Augustins, pour aller chercher le char sur lequel était posé le corps de Turenne. Sur ce char, attelé de quatre chevaux blancs, était placée l'épée de Turenne; un cheval pie, semblable à celui que montait ordinairement le grand capitaine, marchait devant le char, dont les cordons étaient tenus par quatre vieux généraux de la République. Autour marchaient

des invalides, escortés par des soldats revenus d'Italie et d'Autriche.

Ce curieux cortège traversa Paris au milieu d'une foule immense et se rendit aux Invalides où l'attendait Bonaparte, entouré des envoyés des départements.

Le corps du héros fut placé sous le dôme, le ministre Carnot prononça un discours de circonstance, et, tandis qu'une musique grave remplissait les voûtes de l'édifice, les restes de Turenne étaient déposés dans le monument qui existe encore.

Le soir, il y eut représentation gratuite à la Comédie-Française, et le premier consul y assista.

Le lendemain, Bonaparte, accompagné comme la veille, se rendit à la place des Victoires, où devait être élevé le monument consacré aux deux généraux républicains que la France venait de perdre.

Il posa la première pierre, et alla ensuite aux Invalides; et là, le ministre prononça un discours; mais à peine l'avait-il achevé, qu'il reprit la parole pour annoncer la reddition des trois places fortes, événement heureux dont le premier consul venait de recevoir la nouvelle par dépêche.

Des cris de : Vive la République, vive le général Bonaparte! se firent entendre et se répercutèrent sous les voûtes de l'église, et la nouvelle, affichée aussitôt dans Paris, y causa une joie toute patriotique.

Ce fut pendant le cours de 1800 que fut fondée la Banque de France; toutefois ce grand établissement financier ne s'établit à l'hôtel de Toulouse, qu'il occupe encore aujourd'hui, qu'en 1811, alors qu'il l'eût acheté 2 millions du gouvernement. Nous avons parlé de cet hôtel (t. 2, p. 239); il nous reste à dire quelques mots de l'institution de crédit; la Banque de France se forma par la fusion, ordonnée par le gouvernement, de plusieurs établissements de crédit appropriés aux besoins divers du commerce. Elle fut constituée au capital de 30 millions, divisé en 30,000 actions de 1,000 francs. Le gouvernement lui confia son compte courant et acheta 5,000 de ces actions, avec le cautionnement des receveurs généraux.

Cependant des établissements libres avaient pu fonctionner à côte de la banque nouvelle et lui faire concurrence; une loi promulguée le 14 avril 1803, confisqua leurs droits au profit de la Banque de France, à laquelle fut conféré pour quinze ans le privilège exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur. Le capital de la Banque fut alors élevé à 45 millions; il fut doublé en 1806.

En 1814, lors de l'entrée des alliés à Paris, la Banque suspendit momentanément ses opérations. Par ordre de son gouverneur provisoire, M. Laffite, les portes des caves contenant la réserve métallique furent murées, l'émission brûlée et annulée, les planches, presses et clichés brisés afin que l'ennemi ne pût fabriquer de la monnaie sous le couvert de la Banque.

A ses primitives opérations statutaires, escompte d'effets de commerce et d'effets publics à échéance déterminée et indéterminée, avances sur lingots, avances sur rentes, comptes courants et recouvrements gratuits, la Banque a ajouté depuis 1852, les avances sur actions et obligations de chemins de fer et sur les obligations du Crédit foncier.

En 1857, après un renouvellement de son privilège, son capital fut porté à 182 millions. Depuis, cet établissement, d'une importance extrême n'a fait que croître et élargir le cercle de ses opérations.

La Banque est gérée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs, quinze régents, trois censeurs et douze conseillers.

Les fonds de réserve et les dépôts d'espèces ou de métaux y entretiennent une accumulation énorme de valeurs. Les caves recèlent un immense amas d'or et d'argent et naturellement de grandes précautions ont été prises pour mettre à l'abri d'un coup de main le numéraire et les titres. La construction des caves est d'une puissance et d'une solidité qui défient même la mine; le granit, le ciment et le fer rendent la place inattaquable.

Quant à la disposition intérieure, voici en quoi elle consite :

Dés qu'on a descendu les premières marches qui conduisent à l'entrée des caves, on se trouve devant une porte qui ne s'ouvre jamais sans la présence d'un censeur, du caissier principal et du gouverneur.

Cette porte une fois ouverte, on aperçoit la caisse du service ordinaire qui suffit pour les opérations courantes de chaque jour.

Après ce premier compartiment, une autre porte, qui ne s'ouvre, bien entendu, qu'en présence des trois personnes déjà désignées, donne entrée dans la serre.

On appelle ainsi un emplacement circulaire où l'on enferme dans des compartiments séparés, les titres, les actions, les obligations, les traites importantes par leur chiffre, les dépôts et les pierres précieuses; car la banque, indépendamment de ses avances sur dépôts de titres, reçoit encore à titre de dépôts volontaires des titres, des effets publics nationaux ou étrangers, actions, contrats et obligations de toute espèce, lingots, monnaies d'or et d'argent, diamants et autres valeurs, moyennant un droit de 1/8 0/0 pour chaque période de six mois.

Après la serre, viennent les caves proprement dites. Leur entrée est cachée par une porte toute bardée de fer et dissimulée dans un mur. Cette porte, comme toutes les autres, est à secret et à combinaison, et tourne sur elle-même, à la façon des portes italiennes.

Cette porte ouverte, on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, très étroit et praticable seulement pour un homme d'un embonpoint modéré. Cet escalier est encore fermé par trois portes de fer fermées chacune par trois clefs et ne s'ouvrant par conséquent que pour et par les trois gardiens du trésor.

Ces dispositions compliquées, ces portes de fer, cet escalier étroit permettent en cas d'alarme, de combler l'escalier de service avec de l'argile ou de la terre battue, opération qui mettrait certainement les caves à l'abri de toute attaque pendant 24 heures au moins.

A ces précautions, il faut encore en joindre, une dernière. Les caves sont construites de telle façon qu'en cas d'incendie, d'attaque, de guerre civile, elles peuvent être inondées en un instant.

Mais pénétrons dans l'intérieur des caves, après avoir descendu les quarante-trois marches de l'escalier. Au bout de cette descente, on arrive devant une dernière porte massive, à trois clefs, comme les précédentes, et enfin, quand on l'a ouverte, on est dans les caves.

De chaque côté, s'élèvent de hautes boîtes en fer dont le couvercle a des anses et se trouve doublé de plomb. Cette doublure de plomb est encore un surcroît ou plutôt un raffinement de précaution : au besoin ce plomb peut sceller les boîtes rapidement.

Les caisses portent des inscriptions.

Sur une on lit : « lingots d'Amérique », sur une autre : « pièces de vingt francs », sur une autre : « écus de cinq francs, » ainsi de suite, et de tous les côtés jusqu'au bout.

L'employé chargé de déposer et de retirer les rouleaux monte à l'aide d'une échelle à la surface de ces boîtes.

Au retour les mêmes précautions minutieuses sont prises chaque fois pour la fermeture des portes.

On voit qu'il serait difficile au voleur le plus habile de s'introduire dans ce palais de l'or et de l'argent pour s'y approvisionner.

D'autant plus qu'il existe encore un système d'avertissement ou d'alarme qu'il n'est pas permis de divulguer.

Depuis l'adoption du calendrier républicain, on fêtait le décadi et, à partir de 1795, nombre de gens avaient repris l'habitude de célébrer le dimanche ce qui faisait que nombre de magasins se fermaient le jour où on les croyait ouverts et que des remarques désobligeantes étaient faites à ce propos contre certains commerçants qu'on accusait d'être royalistes ou jacobins.

Un arrêté du 26 juillet 1800 déclara que chacun était libre de chômer quand bon lui semblait et que les administrations publiques seraient seules astreintes à suspendre leurs travaux le décadi.

C'était un sûr moyen d'assurer le triomphe du dimanche.

Paris reprenait une physionomie toute différente de celle qu'il avait eue pendant la Terreur ; les prêtres et les émigrés rentraient de tous côtés, ceux de ces derniers dont les biens n'étaient pas vendus les recouvrèrent en partie et la plupart espéraient que le premier consul n'avait d'autre dessein que celui de rendre à un moment donné le trône au comte de Provence, Louis XVIII, en se contentant d'obtenir de lui la place de grand connétable ou quelque chose d'équivalent.

Il y avait aussi nombre de gens qui, croyant fermer à jamais l'ère des révolutions, ne voyaient de salut possible que dans le relèvement du trône, fût-ce même au profit de Bonaparte, et qui appelaient de tous leurs vœux le moment où le premier consul échangerait son titre contre celui de roi ou d'empereur.

Enfin, d'un autre côté, les républicains sincères et convaincus, qui ne croyaient pas qu'il y eut d'autre gouvernement possible pour la France que celui de la République, s'inquiétaient fort des tendances générales que Paris semblait avoir à en revenir peu à peu aux idées monarchiques.

Or ceux-ci étaient les plus courroucés de l'état de choses actuel et en voyant chaque jour s'effacer quelque trace du mouvement révolutionnaire qu'ils avaient contribué à provoquer et à affermir, ils en éprouvaient une vive indignation.

Quelques-uns, parmi les plus exaltés, eurent l'idée de supprimer celui qui, selon eux, était l'unique obstacle qui s'opposât à la durée de la république, mais la police les surveillait de très près. Or, en septembre, un capitaine à la suite de la 45me demi-brigade, nommé Harel, était venu avertir le ministre de la police Fouché qu'un de ses amis, Demerville, ancien employé des comités, lui avait proposé de poignarder le premier consul au théâtre, en l'assurant que le nombre de ceux qui étaient dans le secret du complot et l'approuvaient était si considérable, qu'il était impossible de douter du succès de l'entreprise. Harel avait eu horreur de l'assassinat projeté et avait cru devoir instruire le ministre en le priant de donner les ordres nécessaires pour procéder à l'arrestation des conjurés.

Le ministre ne fut pas de cet avis ; il félicita Harel de ses bons sentiments et lui ordonna de faire semblant d'accéder aux propositions de son ami, afin de pénétrer toutes les ramifications de la conspiration et celui-ci promit d'obéir.

En effet, il joua son rôle avec tant de naturel, que Demerville lui livra tous ses secrets et le présenta à ceux qui dirigeaient le complot : c'étaient Cerrachi, un sculpteur, révolutionnaire exalté, Topino-Lebrun, artiste peintre, élève de David, l'ex-député Joseph Aréna, frère du membre du conseil des Cinq-Cents qui avait frappé

F. Roy, éditeur. — 1881.

Caves du Trésor de la Banque de France.

Imp. Chevaire et fils.

Vue intérieure du coffre-fort à la Banque de France. (Page 324, col. 1.)

le grenadier Thomé d'un coup de poignard destiné à Bonaparte.

Le jour de l'exécution de cet assassinat fut fixé au 10 octobre, jour de la première représentation de l'opéra des *Horace* à laquelle le premier consul devait assister.

Harel reçut de l'argent pour gagner quatre hommes déterminés qui devaient porter les premiers coups et pour acheter des armes.

Or les quatre hommes qu'il s'était engagé à gagner à prix d'argent, étaient tout simplement quatre agents de police.

Au jour dit, Harel arrivait rue des Moulins, chez Demerville, portant sous sa longue redingote plusieurs pistolets; et y rencontra Cerrachi. Il distribua ses armes et annonça que ses quatre hommes les attendraient à deux heures de l'après-midi dans le jardin des Tuileries.

On s'y rendit ; Harel distribua encore des armes à ses soi-disant complices et on procéda aux dernières dispositions. Demerville se rendit dans le jardin du Palais-Royal où se trouvaient un grand nombre de jeunes gens qui devaient, au moment voulu, favoriser la fuite des assassins.

Quant à Cerrachi, il donna rendez-vous à Harel au café de l'Opéra, où il devait amener un homme qui devait frapper le premier consul; c'était un ancien notaire nommé Diana.

L'homme arriva, tous entrèrent à l'Opéra.

L'ordre avait été donné d'éloigner tout le monde de la loge du premier consul, afin d'enhardir les conjurés et, au moment où Cerrachi s'en approchait, il était arrêté par l'adjudant général de Laborde, et Diana, qui s'était placé dans le couloir des premières, était saisi par des agents qui ne le quittaient pas de l'œil.

Puis la police se transporta chez Demerville, il n'y était pas, mais, comme on trouva chez lui sa maîtresse Madeleine Fumey, institutrice, et deux individus, Delavigne négociant et Daitey sculpteur, tous trois furent incarcérés. Aréna et Topino Lebrun furent aussi arrêtés.

Le procès commença le 7 janvier 1801, et le 9 le tribunal rendit son arrêt: Diana, Daitey, Lavigne et Madeleine Fumey furent acquittés; et Aréna, Demerville, Topino-Lebrun et Cerrachi furent condamnés à la peine de mort.

Ils se pourvurent en cassation, mais la Cour rejeta le pourvoi.

Le 29 janvier, l'échafaud fut dressé, « mais, dit Sanson dans ses *Mémoires*, où nous puisons ces détails, au moment où l'exécuteur entrait dans le cachot où était Demerville et où le greffier allait lire la sentence, le condamné déclara qu'il était prêt à faire des révélations et demanda que l'on prévînt le préfet de police. »

Celui-ci se hâta d'accourir, croyant obtenir des renseignements sur une affaire dont nous allons parler tout à l''heure, celle de la machine infernale; mais Demerville exigea qu'avant de rien révéler, le premier consul s'engageât à commuer sa peine et celle de ses complices en celle de la déportation.

Le préfet de police refusa ce marché et l'ordre fut donné d'exécuter immédiatement la sentence. « Ils marchèrent à la mort avec beaucoup de courage et de sang-froid. » Ce sang froid ne se démentit pas devant l'échafaud; au moment d'y monter à son tour, Aréna dit d'une voix haute : — Si c'est comme républicain, si c'est comme ennemi du premier consul que l'on m'envoie à la mort, j'ai mérité mon sort; si c'est comme complice d'un assassinat, je persiste à jurer que je suis innocent.

Le complot Demerville, qui avait produit un grand éclat et qui ne le méritait pas, vu la part énorme que la police y avait prise, n'en causa pas moins un sentiment d'épouvante générale. La foule accourut aux Tuileries; toutes les autorités s'y rendirent aussi, et ce fut à qui exprimerait au premier consul la joie qu'il éprouvait de voir que la Providence avait sauvé ses jours.

Cette joie fut cependant vite altérée.

Le 24 décembre 1800, à huit heures du soir, le premier consul sortait des Tuileries pour se rendre à l'Opéra où l'on donnait la première audition de l'*Oratorio de la Création du monde.* d'Haydn. Les généraux Lannes et Bessières et le second consul Lebrun étaient dans sa voiture, précédée et escortée d'un escadron de grenadiers de la garde consulaire; elle s'engagea dans la rue Saint-Nicaise: les grenadiers à cheval qui précédaient la voiture, trouvèrent la rue obstruée d'un côté par une charrette et de l'autre par une voiture de place, qu'un des grenadiers fit aussitôt avancer. Alors le cocher de Bonaparte, qui était fort adroit et qui avait l'habitude de conduire avec une extrême rapidité, avait eu le temps de franchir l'un des tournants de la rue, lorsqu'une effroyable détonation se fit entendre: on eût dit l'explosion d'une mine; la rue était jonchée de morts et de blessés.

La secousse fut terrible, la voiture faillit être renversée, toutes les glaces furent brisées, une grêle de balles vint frapper la façade des maisons voisines.

Chacun se demandait avec effroi quelle était cette épouvantable catastrophe.

C'était une machine infernale qui avait été placée dans la rue Saint-Nicaise, dans l'intention de faire sauter le premier consul.

Il avait échappé, ainsi que ceux qui l'accompagnaient, à cette tentative criminelle, et il voulut quand même se rendre à l'Opéra où il montra un visage calme et impassible, au milieu de l'émotion extraordinaire qui, de toutes parts, éclatait dans la salle.

Lorsque, quelques instants plus tard, il retourna aux Tuileries, il trouva une foule immense accourue sur son passage, pour lui témoigner de l'indignation générale qu'avait soulevé l'odieux attentat.

Le lendemain, tous les corps constitués vinrent le féliciter d'avoir échappé aux coups des assassins.

Bientôt, les investigations de la police firent connaître que, si on devait attribuer aux Jacobins, soupçonnés tout d'abord, l'idée première du crime, ce n'était pas eux qui l'avaient exécuté.

On était en présence d'un complot royaliste; un ancien chouan, Carbon, fut arrêté ainsi que sa sœur et les deux filles de celle-ci, puis trois femmes chez lesquelles Carbon avait trouvé un asile, Mmes Duquesne, Goyon de Beaufort et Champion de Circé.

Plus tard, un sieur Saint-Réjant fut aussi incarcéré avec un chirurgien qui lui avait donné des soins, et les nommés Leguilloux, courrier de la malle, Thérèse Minguet, sa femme, Micault de Lavieuville, ci-devant porte-manteau de *Madame*, et sa femme Eude Villeneuve, et Baudet, culottier dans les galeries de bois du Palais-Royal.

Le 1er avril 1801, tous ces individus parurent devant le tribunal criminel et encore six étaient contumax : Limoëlan de Beaumont, Édouard la Haye de Saint-Hilaire, Coster de Saint-Victor, Sangé, Bourgeois et Soyau dit d'Assas.

Le 6, l'arrêt fut rendu : Limoëlan de Beaumont, la Haye de Saint-Hilaire, Coster de Saint-Victor, Sangé, Bourgeois et Soyau, étaient condamnés par défaut la peine de mort.

Pierre Robinault dit Saint-Réjant, dit Pierre Martin, dit Soyer ou Sollier, ancien officier de marine et chef de division dans l'armée de Georges, Carbon dit le petit François, dit Constant, accusés présents, furent également condamnés à mort.

Leguilloux et sa femme, la veuve Vallon, sœur de Carbon, la veuve Goyon de Beaufort et la demoiselle Duquesne eurent trois mois d'emprisonnement. Collin fut aussi condamné à trois mois de prison et à 500 francs d'amende; les autres furent acquittés.

Carbon et Saint-Réjant se pourvurent en cassation; leur pourvoi fut rejeté et le 20 avril ils furent conduits à l'échafaud. Ils avaient demandé un confesseur ce qui leur fut accordé.

« Le caractère odieux du crime des deux condamnés, dit Sanson, avait attiré une foule immense à leur exécution et, tant que dura le trajet, cette foule les poursuivit de ses malédictions. Saint-Régent (*sic*) chercha d'abord à tenir tête à l'exaspération populaire; mais peu à peu, sa conscience s'unissant aux voix qui le poursuivaient, son front s'inclina et il ne répondit plus qu'en balbutiant aux invectives. La vue de l'échafaud l'acheva, ses jambes avaient peine à le soutenir, sa respiration était devenue haletante, son œil égaré; il fallut le soutenir pour l'aider à gravir les marches de l'échafaud où Carbon l'avait précédé. Sur la plate-forme, il essaya de jeter un cri au peuple, mais la voix lui manqua; il ne fit entendre qu'un son rauque et étouffé, qui expira sur ses lèvres. »

Revenons à l'année 1800 et aux travaux qu'elle vit s'accomplir :

Un passage, commençant à la rue de la Planche-Mibray et finissant à la rue Saint-Jacques-la-Boucherie, fut ouvert sous le nom de passage de la Petite-Chaise; il a disparu en 1854.

Un autre, appelé passage du Cheval-Rouge, et qui, comme le précédent, tirait son nom d'une enseigne, fut aussi ouvert entre la rue Saint-Martin et celle du Ponceau; il a aussi disparu.

Un troisième passage fut ouvert de la rue de l'Ouest à la rue Notre-Dame-des-Champs, par un sieur Guérinet, notaire, sur des terrains qu'il avait achetés à l'apothicaire de Louis XVI, Hus-Lelièvre; il lui donna le nom de passage Laurette, en l'honneur de sa femme, née Laurette Delatte. Disparu également vers 1860.

Ce fut en 1800 que l'administration de la ville de Paris fut confiée à un préfet, qui prit le titre de préfet de la Seine, et qui joignit aux attributions des préfets de départements celles des maires. Toutefois, ce préfet n'est pas officier de l'état-civil et ne fait pas de police, un préfet spécial étant chargé de cette branche de l'administration.

Voici la liste de ces fonctionnaires :

1800-1812, N.-B. Frochot;
1812-1830, Chabrol de Volvic;
28 juillet-23 août 1830, Al. de Laborde;
24 août 1830-22 février 1831, Odilon Barrot;
23 février 1831-24 juin 1833, comte de Bondy;
25 juin 1833-24 février 1848, comte de Rambuteau.

La république de 1848 remplaça les préfets par des maires de Paris :

Garnier-Pagès, Armand Marrast.

Au mois de juillet 1848, on rétablit les préfets de la Seine qui furent :

10 juillet, Trouvé-Chauvel;
Octobre, Recurt;
20 décembre 1848-22 juin 1853, J. Berger;
22 juin 1853-5 janvier 1870, baron Haussmann;
5 janvier 1870-4 septembre 1870, H. Chevreau.

La troisième république rétablit les maires de Paris :

Etienne Arago, Jules Ferry.

En 1871, on rétablit les préfets de la Seine :

6 juin 1871-7 décembre 1872, Léon Say;
7 décembre 1872-28 mai 1873, Calmon;
28 mai 1873, Ferdinand Duval
1878, Hérold.

D'autre part, voici la liste des préfets de police qui se succédèrent, à Paris, depuis le 8 mars 1800, époque à laquelle M. Dubois fut le premier investi de ces fonctions, qui furent déterminées par les arrêtés du 1er juillet et du 25 novembre 1800 :

8	mars	1800, Dubois.
14	octobre	1811, baron Pasquier.
12	mars	1815, de Bourienne.
21	mars	—, Réal.
2	juillet	—, Courtin.
10	juillet	—, Decazes.
25	septembre	—, Anglès.
20	décembre	1821, Delavau.
6	janvier	1828, Debelleyme.
13	août	1829, Mangin.
30	juillet	1830, Bavoux.
1er	août	1830, Girod de l'Ain.
7	novembre	1830, Treilhard.
26	décembre	—, Baude.
21	février	1831, Vivien.
17	décembre	—, Saulnier.
15	octobre	—, Gisquet.
10	septembre	1836, G. Delessert.
26	février	1848, Caussidière.
		—, Trouvé-Chauvel.
		—, Ducoux.
		—, Gervais (de Caen).
20	décembre	—, le colonel Rébillot.
10	novembre	1849, Carlier.
	—	1851, de Maupas.
27	janvier	1852, Pietri (Pierre-Marie.)
16	mars	1858, Boittelle.
21	février	1866, Pietri (Joachim-Marie.)
4	septembre	1870, de Kératry.
10	octobre	—, Edmond Adam.
2	novembre	—, Cresson.
	mars	1871, général Valentin.
21	novembre	—, Léon Regnault.
		1876, A. Gigot.
		1879, Andrieux.

Le 1er janvier 1801, le ministre de la police présenta au conseil d'Etat un rapport qui dénonçait « une classe d'hommes qui, depuis dix ans, s'étaient couverts de tous les crimes, qui avaient versé le sang des prisonniers de l'Abbaye, envahi et violenté la Convention, menacé le Directoire et qui, réduits aujourd'hui au désespoir, s'armaient du poignard pour frapper la République dans la personne du premier consul. »

Selon les conclusions de ce rapport, 130 individus furent condamnés à la transportation, comme septembriseurs ; le 4 janvier, le premier consul prit un arrêté par lequel il déportait hors du territoire de la République les individus qui étaient portés sur cette liste, et le lendemain, le Sénat déclara que la résolution du premier consul était une mesure conservatrice ; le 6, les déportés furent réunis et expédiés à Nantes, pour être embarqués et envoyés aux colonies.

M. Frochot, préfet de la Seine, voulant réorganiser l'administration hospitalière de Paris, qui était tombée dans un profond désarroi, présenta à cet effet au gouvernement un projet de règlement, dont l'économie reposait sur la reconstitution du grand bureau des pauvres, assisté d'une commission exécutive de trois membres, chargée de la direction du mouvement journalier et de l'exécution de toutes les mesures préparées par le conseil et ordonnées par l'autorité.

Un arrêté des consuls du 27 nivôse, an IX (17 janvier 1801), porta réorganisation de l'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris, et cette administration s'installa le 24 février dans la maison du parvis Notre-Dame. Elle était donc confiée à un conseil général des hospices et à une commission. Le même acte régla d'une manière générale les attributions de la nouvelle administration. Un autre arrêté, du 19 avril suivant, réunit l'administration des secours à domicile de la ville de Paris aux attributions du conseil général des hôpitaux.

Deux règlements, du 28 avril et du 28 mai de la même année, complétèrent l'organisation administrative des hôpitaux, hospices et secours à domicile.

Lors de la cérémonie de l'installation du conseil général au parvis, le comte Frochot fit un discours dans lequel il explique en ces termes l'état des services qui lui étaient confiés :

« Les hospices civils de la commune de Paris sont au nombre de dix-neuf. Neuf sont consacrés au soulagement des malades de tout âge et de tout sexe. Six sont consacrés à soulager les indigents valides de tout sexe. Indépendamment de ces dix-neuf maisons, dont la nomenclature vous sera donnée, un établissement connu sous le nom de Filles Saint-Paul a été provisoirement autorisé, l'année dernière, ainsi que, la maison du Saint-Esprit, place de Grève, récemment consacrée à l'inoculation gratuite de la vaccine. La population moyenne de ces hospices est de 16,000 individus. La somme de leurs dépenses, de toute espèce, s'élève annuellement à plus de 7 millions, d'où l'on peut conclure que chaque individu reçu dans les divers hospices coûte à la commune 437 fr. 50 c. par an, 1 fr. 20 par jour. »

Ajoutons que les revenus patrimoniaux de l'administration s'élevaient alors à 1,700,000 fr. Ceux provenant de l'octroi étaient de 9 millions.

Nous verrons, en 1849, l'administration de l'Assistance publique succéder au conseil général des hospices.

Une école clinique interne fut établie, dans le même temps, à l'hôpital de la Charité par le docteur Corvisard, dans l'ancienne chapelle du couvent, qui a une façade monumentale sur la rue des Saints-Pères (occupée aujourd'hui par l'Académie de médecine).

La boulangerie générale des hôpitaux date de la même époque ; nous avons dit précédemment qu'elle avait été installée dans la maison de Scipion.

Le 12 février, on reçut, à Paris, la nouvelle d'une prochaine paix, la paix de Lunéville ; c'était le moment où les Parisiens se livraient frénétiquement aux divertissements du carnaval reparu, et les esprits ne se sentirent pas de joie. Aux mascarades succédèrent des groupes de citoyens qui coururent au jardin des Tuileries pour crier : Vive Bonaparte, sous les fenêtres du premier consul. On improvisa des danses populaires au son de la musique de la garde consulaire. Le canon tonna, les théâtres entonnèrent, dans la soirée, des chants de victoire.

« L'ivresse était universelle ; on illumina soudainement et des fêtes particulières vinrent s'adjoindre à la fête générale. Celle de M. de Talleyrand procura à Bonaparte les jouissances d'un triomphe sans pareil. »

Une loi du 15 mars 1801 ordonna la construction de trois ponts à Paris ; l'un en face du jardin des Plantes, l'autre pour servir de communication de l'Ile Saint-Louis à celle de la Cité, et le troisième en face du Louvre et du collège des Quatre-Nations.

Le premier de ces trois ponts qui fut édifié fut le pont de la Cité, sur le bras de la Seine qui sépare l'île Saint-Louis de la Cité, à vingt-cinq toises environ de l'ancien Pont-Rouge emporté par un débordement, dans les premières années de la Révolution.

Il fut entrepris par une compagnie financière anonyme qu'on appela la compagnie des Trois-Ponts, sous la direction de l'ingénieur Demoutier qui le termina en trois années. Ses deux culées et son unique pile étaient en maçonnerie et fondées sur pilotis ; ses deux arches, en charpente de chêne doublées en cuivre et goudronnées, portaient un plancher destiné aux cabriolets et aux gens de pied. Le diamètre des arches

Explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise. (Page 326, col. 2.)

était de 31m03; sa largeur, entre les têtes, de 10m,27; la longueur, entre les culées, de 64m56. Ces deux arches se trouvaient entièrement surbaissées et cette forme vicieuse présageait leur ruine prochaine. Bientôt, ces arches surbaissées éprouvèrent un affaissement très sensible, la chaussée du pont fut interdite aux chevaux et aux voitures et on ne permit qu'aux piétons de passer sur les trottoirs. Les arches furent reconstruites en 1819. Elles furent moins surbaissées et reçurent des soutiens qui parurent garantir leur solidité, mais ces travaux retrécirent considérablement la largeur de la chaussée qui fut définitivement interdite au passage des voitures.

Dans de telles conditions, ce pont rendait peu de services :

En 1842, il tombait en ruines ; les concessionnaires qui avaient obtenu pour se couvrir de leurs dépenses le privilège de percevoir un droit de péage, furent autorisés à convertir le pont en une passerelle suspendue en fil de fer et n'ayant qu'une travée.

Les travaux furent achevés au mois de décembre 1842.

Cette passerelle n'était encore accessible qu'aux piétons et elle fut appelée passerelle Saint-Louis.

Nous la verrons disparaître à son tour en 1861 pour faire place au pont Saint-Louis.

Le second pont, construit entre les quais du Louvre et de Conti, fut le pont des Arts; il fut aussi exécuté sous la direction de l'ingénieur Demoutier ; ce pont, réservé aux piétons, a huit arches de fer fondu de 16m80 d'ouverture. (Il en avait originairement neuf, mais en 1852, par suite de l'élargissement du quai de Conti, on en supprima une.) Sa longueur est de 136 mètres sur 10 mètres de largeur.

Son nom lui vint du Louvre, qui fut pendant quelque temps appelé palais des Arts. L'inspecteur général des ponts Cessar et l'ingénieur Dillon en fournirent le dessin ; il coûta 1.300,000 fr.

La compagnie qui le fit construire était également autorisée à prélever un droit de péage fixé à un sou par personne passant sur le pont, et cette concession ne devait expirer qu'en 1897; mais, aussitôt après la révolution de 1848, la ville fit le nécessaire pour que ce péage, qui rapportait 250,000 francs par an, fût aboli, et, depuis, la circulation sur le pont demeura gratuite.

Ce pont est le premier à Paris dont les arches furent construites en fer.

Enfin le troisième pont fut celui d'Austerlitz qui a 130 mètres de longueur.

Il ne fut commencé qu'en 1802, sur les dessins de Becquey-Beaupré et sous la direction de Lamandé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, aux frais de la compagnie qui dut, pendant soixante-dix ans, l'entretenir et percevoir un péage. En 1848, la ville racheta ce droit moyennant 400,000 francs ; le pont avait coûté 3 millions à construire.

« Les culées et les piles de ce pont, dit Dulaure, sont construites en pierres de taille et fondées sur pilotis ; cinq arches en fer fondu présentent chacune une portion de cercle ; leur dimension moyenne est de 25 mètres ; la largeur entre les têtes est de 12 mètres...

« Ce pont est le second à Paris dont les arches aient été construites en fer. Sa construction est curieuse et sa solidité à toute épreuve. Il est destiné à supporter les plus lourdes voitures. Si l'on excepte les masques en métal qui ornent les extrémités des solives de sa route, il ne présente d'autre ornement que la beauté de ses proportions. »

Malgré la solidité « à toute épreuve » citée par l'historien, on crut devoir en 1854-1855 remplacer les arceaux de fer par des arches en pierres. Les anciennes piles furent conservées, mais élargies, afin de permettre de donner au tablier une largeur de 18 mètres. Les trottoirs, de trois mètres 50 de largeur, sont garnis de parapets en fonte très élégants.

Son nom lui avait été donné en mémoire de la bataille d'Austerlitz, gagnée le 2 décembre 1805. Les noms des principaux officiers morts dans cette bataille sont inscrits au milieu des ornements qui forment la décoration du pont dont la reconstruction a coûté (en 1854-1855) 1.135,000 francs.

On étudie en ce moment (31 décembre 1880), à la préfecture de la Seine, un projet qui a pour but l'élargissement du pont d'Austerlitz. Cette mesure est rendue nécessaire, paraît-il, par le mouvement toujours croissant de la circulation sur ce point et par les embarras qui en résultent.

Deux projets sont en présence. Le premier consiste à porter la largeur de ce pont à 30 mètres, ce qui amènera le remaniement des fondations en amont et en aval, fondations qui n'avaient été établies primitivement que pour supporter un pont de 13 mètres. Les dépenses sont évaluées à 1,100,000 francs.

Le second projet ne donnerait au pont qu'une largeur de 23 mètres, mais le travail d'élargissement pourrait s'effectuer d'un seul côté, de telle sorte que les travaux n'arrêteraient pas la circulation. En outre, la dépense n'excèderait pas 600,000 francs.

Tandis que nous en sommes aux ponts, disons de suite que le quai des Invalides fut construit à la même époque, puisque la première pierre fut posée le 2 juillet 1802 ; il bordait dans toute sa longueur le quartier du Gros Caillou jusqu'au pont d'Iéna.

Il n'alla d'abord que jusqu'à la hauteur de la pompe à feu de Chaillot ; en 1814 les travaux furent suspendus, ils furent repris depuis, et ce quai fut achevé jusqu'au pont d'Iéna. C'est aujourd'hui la prolongation du quai d'Orsay.

Mais retournons à l'année 1801.

Depuis quelque temps, le premier consul songeait à un projet dont la réussite devait puissamment aider à asseoir sa grandeur future, celui du rétablissement légal de la religion en France.

Le 10 messidor (28 juin) un concile national, composé de quarante-cinq évêques et d'environ quatre-vingts députés du second ordre, s'ouvrit dans la cathédrale de Paris. Joseph Bonaparte, Crétet conseiller d'État, et Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Lô d'Angers, représentaient le premier consul. Hercule Gonsalvi cardinal de la sainte Église romaine, et Joseph Spina, archevêque de Corinthe, représentèrent le pape. Une convention en dix-sept articles eut lieu, relativement à l'organisation du culte catholique, et l'on y reconnut que la religion catholique, apostolique et romaine était celle de la grande majorité des Français et notamment celle des trois consuls. On déclara que le culte de la religion catholique serait public ; que les évêques seraient à l'avenir nommés par le premier consul et confirmés par le pape, et que le gouvernement ferait une nouvelle circonscription des diocèses. C'est cette convention qui a pris le nom de Concordat.

Une loi organique fixa en même temps les droits et les devoirs des protestants envers l'Etat.

La fête du 14 juillet devait naturellement se ressentir de ces dispositions ; le concile national, « considérant que ce jour a été désigné par le gouvernement pour célébrer la paix continentale, présage d'une paix générale et prochaine, et que, sous ces rapports, il est l'objet d'une allégresse pure à laquelle les ministres d'une religion de charité peuvent et doivent prendre part.

« Considérant que sous le nouveau comme sous l'ancien testament, la religion a toujours été dans l'usage de consacrer par des cérémonies saintes les grands événements qui influent sur le sort des peuples.

« Arrête que le mardi 14 juillet 1801, 25 messidor an IX, il sera chanté une messe solennelle dans l'église métropolitaine de Paris ; qu'il sera prononcé un discours relatif à la fête de ce jour, et qu'après ce discours, il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces de tous les bienfaits que le Seigneur a répandus sur le peuple français. »

Ce fut ainsi qu'à Paris, le clergé reprit le rôle qui lui avait été brusquement retiré par la Révolution.

La journée du 14 juillet donna donc lieu à une fête religieuse et à une fête civile.

Voici le détail que le *Moniteur* donne de la seconde :

« Le 24 messidor, veille de la fête, salve d'artillerie à neuf heures du soir. Spectacles gratis donnés sur les principaux théâtres de Paris.

« Le 25, salve répétée à six heures du matin.

« A l'Étoile (aujourd'hui Arc de triomphe), un arc triomphal s'élève formé par un grand rocher ouvert. Au-dessus du rocher, la Renommée, haute de trente pieds, célèbre les victoires des armées républicaines. Sur les deux pavillons, en avant de la barrière, préparatifs pour le feu d'artifice. Dans la petite place de l'Etoile, aux Champs-Elysées, préparatifs pour l'ascension des aérostats. Au milieu du grand carré, temple formé par une colonnade et décoré de guirlandes. Autour du grand carré, des trophées à la gloire des armées. Plus loin près des arbres, un grand nombre de boutiques alignées. Dans l'ancien Cours-la-Reine, des mâts de cocagne et des jeux de bagues, etc. Au carré Marigny, trois grands théâtres pour les spectacles forains et de plus des tréteaux pour des escamoteurs, danseurs de corde, voltigeurs etc. Au bout du même carré, salle de valse allemande de cent pieds de diamètre, cirque pour les chevaux des élèves Franconi. Dans le carré de la laiterie, salle ronde de valse, couverte et décorée avec élégance, de soixante pieds de diamètre. Dans l'espace en avant des murs de l'Elysée, théâtre en plein air, grandes guinguettes. Dans l'étendue des Champs-Elysées, vingt-deux orchestres pour les danses. »

Le journal officiel va nous donner son appréciation sur cette journée de réjouissances publiques « Un parallèle entre cette fête et celles qui ont eu lieu précédemment serait assurément ici très déplacé ; on ne peut cependant s'empêcher de faire remarquer que celle-ci avait un caractère particulier, qu'elle était vraiment nationale, vraiment populaire, et que chacune de ses parties avait pour objet d'offrir un amusement. Le plaisir y naissait de la variété ; elle n'avait pas un plan suivi ; l'espèce de désordre qui y régnait en faisait le charme ; son irrégularité la rendait piquante, et cette irrégularité même, occupant à la fois le spectateur sur un grand nombre de points, avait cet avantage que les dangers ou du moins les inconvénients de la foule n'existaient nulle part. Cette fête n'était point consacrée à la fraternité, nul emblème nela rappelait comme un devoir, et ce sentiment qui ne veut pas être commandé, mais dont la communication est si rapide lqrsqu'il naît sans contrainte, paraissait animer tous les cœurs. L'égalité s'était établie sans qu'on eût reçu l'ordre de l'admettre. Une liberté riante et douce régnait partout. L'air du bonheur et de la satisfaction animait toutes les physionomies. »

On voit que le journal du gouvernement faisait en conscience l'éloge commandé par le maître ; il est douteux que les républicains se fussent exprimés de la sorte si on les eût interrogés.

Mais à cette époque, les républicains n'étaient plus guère en faveur.

La vérité est que ce qui excita le plus l'admiration des Parisiens fut un temple à la Victoire, élevé devant le palais du Corps législatif. Il avait un porche de six colonnes, un fronton à deux grandes parties latérales avec quatre monuments dédiés aux mânes de Desaix, de Joubert, de Hoche et de Kléber et sur lesquels la désignation des quatorze armées de la République était indiquée.

Au milieu de ce temple, était un groupe sculpté représentant la Victoire offrant la paix à la France ; la France se reposait sur le dieu Mars.

Quelques jours plus tard, un arrêté supprimait le journal *l'Antidote* « comme dangereux pour l'ordre social. »

Le 1er vendémiaire fut célébrée la seconde fête nationale, celle de la fondation de la République, mais celle-ci, aussi composée d'amusements publics, n'offrit rien de particulier.

Le 11 octobre, la paix avait été signée avec l'Angleterre, cela donna lieu à la célébration d'une troisième fête qui se fit à Paris le 9 novembre et qu'on appela fête de la paix générale.

Les autorités allèrent complimenter le premier consul et cette fête mérite qu'on en rapporte les détails parce qu'ils sont curieux.

« Dès 7 heures du matin, dit M. A. Challamel, une salve d'artillerie mit sur pied les Parisiens. A dix heures, des groupes de musiciens, précédés de tambours et de trompettes, parcoururent la ville en exécutant des chants et des symphonies. La place de la Concorde était décorée de portiques et couverte de salles de danse. De nombreux orchestres avaient été élevés sur toutes les places publiques. Les ponts, les quais et le jardin des Tuileries étaient ornés de trophées. Sur la rive gauche de la Seine, entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal, une décoration représentait le temple du Commerce. Le commerce en effet triomphait dans cette cérémonie ; une flotille de chaloupes et de barques, montées *d'habitants des divers empires de l'Europe*, et très bien ornées et pavoisées, remonta la rivière depuis Chaillot jusqu'au temple du Commerce. A peine y fut-elle arrivée, qu'une frégate en miniature lâcha sa bordée de huit petits canons. Les *peuples* s'y rassemblèrent et offrirent à la Paix l'hommage de leurs chants et de leurs danses.

« Il y eut une ascension d'un ballon, sur lequel flottaient les pavillons de toutes les puissances rendues amies par la paix, et qui lança un parachute soutenant Mercure.

« Une représentation des malheurs de la guerre eut lieu sur un immense théâtre dressé sur la place de la Concorde : ce théâtre avait au nombre de ses accessoires les superbes chevaux de Marly. On y bombardait deux villes ; suivaient des cris

et des chants de victoires; puis, des temples dédiés à la Paix, aux Arts et à l'Industrie s'ouvraient et laissaient voir dans leur enceinte les hommes que la guerre avait épargnés. A l'extrémité du terre plein du Pont-Neuf, on avait construit un arc de triomphe sur lequel on lisait le nom de Bonaparte. A l'hôtel de Salm, une statue colossale représentait un héros pacificateur remettant son épée au fourreau. La fête se prolongea bien avant dans la nuit. »

En parlant des enterrements des grands personnages, nous avons dit précédemment que les crieurs de corps et de vin étaient chargés à Paris du soin de régler les funérailles.

Ils avaient d'abord été 24, puis 30, et un édit de janvier 1690 avait fixé leur nombre à 50.

Avant la Révolution, les corps pris à domicile étaient transportés dans des voitures communes disposées pour recevoir cinq ou six bières. Les indigents décédés étaient placés dans des cercueils servant plusieurs fois, car les corps étaient jetés nus dans la fosse commune.

Après 1789, la corporation des crieurs existait encore, mais les hopitaux et les hospices avaient obtenu le droit de mettre des tentures aux funérailles.

Ce droit fut conservé par arrêt préfectoral du 21 nivôse an IX et par decret du 23 prairial an XII qui substituèrent aux hopitaux et hospices, les fabriques des églises et des consistoires.

A partir de ce moment, les transports de cercueils à dos d'homme furent interdits, excepté pour les corps d'enfants; enfin des chars attelés de deux chevaux marchant au pas, accompagnés d'un ordonnateur et de trois porteurs en costume, remplacèrent le cercueil banal et les bras des mercenaires.

Un sieur Bobée, premier entrepreneur des pompes funèbres de Paris, fut autorisé par le préfet de la Seine, Frochot, en 1801, à traiter de gré à gré avec les familles aisées, pour la fourniture d'accessoires à employer dans le but d'augmenter la pompe et l'éclat des funérailles de leurs membres décédés.

Bobée fit donc l'acquisition à ses risques et périls, d'un matériel considérable et trouva dans les bénéfices que lui rapportait son service facultatif, le moyen de compenser les sacrifices que lui imposait l'obligation à lui faite d'enterrer gratuitement les pauvres, attendu qu'il touchait comme compensation, le produit de la taxe d'inhumation payée par le riche.

Un arrêté du 11 vendémiaire an XIII assura à l'entrepreneur le droit exclusif de faire tous les transports et toutes les fournitures du service extraordinaires, à la charge par lui de faire aux fabriques une remise qui serait réglée amiablement. Un arrêté du 25 pluviôse de la même année fixa un tarif général des frais et droits à percevoir pour les transports et les fournitures.

Le décret du 18 mai 1806 gradua ces tarifs par classes; un décret des 18 août 1811 homologua ces tarifs et créa le fonds commun des fabriques.

En 1812, une seconde adjudication fut faite le 10 janvier au profit de M. Labatte, successeur de Bobée, et la remise aux fabriques fut fixée à 50 p. 0/0.

Le 22 mars 1821, M. Terson Saint-Hilaire, nouvel adjudicataire, devint alors fermier de la ville de Paris, moyennant une remise de 72, 50 p. 0/0. Après M. Terson, furent successivement adjudicataires MM. Hérail et Stricker (1822) Fabas (1832) Pector (1842) Waflard (1852).

L'entreprise des pompes funèbres de Paris fut rétablie primitivement dans des conditions qui imposaient à l'entrepreneur le soin de se procurer le local nécessaire à l'installation du service, au remisage des voitures, des chevaux et du matériel.

L'administration des pompes funèbres fut obligée de changer de local plusieurs fois.

Elle fut d'abord établie dans la rue Culture-Sainte-Catherine, où elle occupait l'immeuble qui est devenu la caserne des pompiers. C'est ce qu'on appelait jadis l'hôtel d'Avor.

En 1852, elle alla s'installer rue de Miromesnil, dans un local qui dépendait de l'hôtel de Roquefeuil, et qui avait été occupé, depuis 1824, par une entreprise de diligences pour Versailles et Saint-Germain, qu'on appelait les Gondoles.

L'augmentation du matériel créait des nécessités d'emplacement difficiles à se procurer; en 1869, l'administration municipale proposa de faire acquérir par les fabriques un terrain suffisant pour y élever les constructions nécessaires à toutes les éventualités de l'avenir, de façon à assurer aux pompes funèbres un établissement définitif.

Le terrain dont il s'agissait était situé rue Curial et rue d'Aubervilliers. Le conseil municipal fut saisi de la question et émit, dans sa séance du 27 mai 1870, un vœu favorable et on commença immédiatement les travaux préliminaires.

Les événements de 1870-71 interrompirent ces travaux; ils furent repris vers la fin de l'année. Seulement, au lieu d'être propriétaires, les fabriques ne furent plus que locataires, et ce fut au nom même et pour le compte de la ville de Paris que les bâtiments durent être construits. Les travaux furent poussés, depuis, avec une grande activité, sous la direction de M. Delebarre, architecte, et il fut procédé, le 15 septembre 1873, à leur réception.

Le nouvel établissement des pompes funèbres est situé dans le grand espace de terrain, occupé autrefois par les abattoirs de la Villette, bordé d'un côté par la rue Curial, et de l'autre par la rue d'Aubervilliers, et à proximité des chemins de fer du Nord et de l'Est. « La superficie totale, dit M. Larousse, est d'environ 16,000 mètres. L'é-

SEIGNEUR ET NOBLES FRANÇAIS

(XVIe SIÈCLE)

(Règne de Louis XIII. — D'après le tableau d'Abraham Bosse, en 1633.)

F. Roy, éditeur. — 221.

Imp. Chassaire et fils.

Passerelle du pont Saint-Louis reliant l'île Saint-Louis à Notre-Dame.

« Le nombre des ordonnateurs des convois est fixé à 52, dont 20 ont le titre d'ordonnateurs particuliers et 32 celui d'ordonnateurs suppléants. 4 porteurs sont attachés à chacune des mairies des vingt arrondissements et 100 porteurs supplémentaires au bureau de l'entreprise.

« L'administration possède 250 chevaux, 120 chars, 95 corbillards, 100 berlines et 30 chariots. »

Le Consulat envoya un assez grand nombre de personnes habiter les tours du Temple, où l'on emprisonna, sur les ordres des uns et des autres, et les motifs d'arrestation furent trop rarement exprimés sur le registre d'écrou. Presque tous les mandats étaient conçues en ces termes laconiques et signés du préfet de police : « Le préfet de police mande et ordonne au concierge de la maison du Temple de recevoir et de garder jusqu'à nouvel ordre le nommé X...

« Le préfet de police, signé : Dubois. »

La prison d'Etat recommençait à exister d'une manière déguisée.

Plus tard, en 1803, ce fut Réal, conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la sûreté de l'intérieur, qui signa les mandats d'arrêt. Quelques ordres d'extradition le furent par le général Moncey, inspecteur général de la gendarmerie nationale. Plus tard encore, ils furent délivrés par le grand juge Régnier. Enfin, ce fut Fouché, ministre de la police générale, qui adressait au Temple les gens réputés dangereux et ils étaient incarcérés avec cette formule d'écrou : « Détenu par mesure de sûreté générale. »

Le Temple renferma, depuis le 10 novembre 1799 jusqu'au 3 juin 1808, 829 prisonniers.

On usait d'abord du secret dès leur entrée et, quelquefois, on le prolongeait assez longtemps ; cependant, en général, la captivité était supportable et humaine pour les soins matériels.

Le 13 janvier 1801, Bonaparte prescrivit, par un arrêté, qu'il ne serait fourni, par jour, aux détenus, dans les maisons d'arrêt, de justice et prisons, d'autres comestibles qu'une ration de pain et de soupe. Toutefois, cet arrêté ajoutait que les détenus pourraient améliorer leur sort par le travail.

Nous avons vu qu'une première exposition de l'industrie avait eu lieu en 1798, et avait duré trois jours; 110 exposants avaient répondu à l'appel qui leur avait été fait. Une seconde exposition du même genre se fit en 1801, elle dura six jours, et 220 exposants y figurèrent; ils appartenaient à trent-huit départements différents, et cinq de ces départements étaient bien éloignés du centre, car après 1815, ils se trouvaient détachés du territoire français.

Le jury décerna des médailles d'or, des médailles d'argent et des médailles de bronze.

Cette fois encore, c'était au moment où elle allait entreprendre une lutte formidable, que la France avait fait appel à ses ouvriers, à ses commerçants, à ses artistes, et par une étrange coïncidence, au moment où l'exposition s'ouvrait, la paix était signée entre la France et l'Angleterre.

Dans l'esprit du premier consul, les expositions devaient être annuelles, et, dans le but d'entretenir l'émulation parmi nos fabricants, le chef de l'État fonda la fameuse Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Sa mission était de préparer les expositions, de suivre les perfectionnements qui se pourraient produire dans l'industrie, etc.

La troisième exposition fut son œuvre. Elle eut lieu en 1802, sur l'esplanade des Invalides. 540 exposants s'y présentèrent, envoyés par soixante-treize départements.

Les résultats furent fort beaux. Le jury décerna vingt médailles d'or, trente et une d'argent et quarante-deux de bronze.

Cette troisième exposition fit réellement sensation.

Ce fut aussi en 1801 que l'Américain Fulton fit l'essai, sur la Seine, en face le pont des Invalides, d'un bateau à vapeur, construit par MM. Perrier frères.

L'expérience réussit complètement.

En 1801, sur la demande des préteurs du Sénat, Chaptal, ministre de l'Intérieur, décida la création du musée du Luxembourg, et le 18 janvier 1802, J. Naigeon en fut nommé conservateur, avec mission de l'organiser et de faire restaurer les peintures en mauvais état. Naigeon avait rendu de grands services comme membre de la commission des arts, en 1793, et comme conservateur du dépôt de l'hôtel de Nesle, où il rassembla tout ce qu'il put sauver des collections formées par les plus célèbres amateurs de l'époque.

Nous empruntons à l'introduction, signée Étienne Arago, qui précède la *Notice officielle sur le musée national, du Luxembourg* les renseignements relatifs à la formation de ce musée :

« L'année 1802 n'était pas finie que Naigeon avait réuni les éléments de son musée, et avec beaucoup de discernement. Les Rubens en formaient naturellement la tête; puis il avait choisi cinq tableaux divers de ce Ph. de Champaigne qui avait tant travaillé jadis à la décoration du palais, et qui l'avait même habité longtemps; puis il était allé chercher à Versailles, dans le musée de l'école française, les tableaux de la vie de saint Bruno, peints par Le Sueur pour le cloître des Chartreux, les plus proches voisins du Luxembourg ; puis, dans ce cloître des Chartreux, Naigeon avait encore trouvé les deux autres Le Sueur, représentant le *Plan de la Chartreuse* et la *Dédicace de l'église*, et, en outre, les vingt paysages peints sur les volets destinés à couvrir les tableaux de Le Sueur; enfin, il s'était fait livrer, au ministère de la marine, la suite des ports de

France, par Jos. Vernet et Hue, et le nom de *salles des Vernet* en est resté à cette enfilade de salles dont l'espace faisait primitivement partie de la galerie de Médicis. En formant de ces diverses collections capitales le musée du Sénat conservateur, Naigeon assurait au Luxembourg une incontestable importance et l'empressement des curieux, et du même coup soulageait la grande galerie du Louvre, qui s'accommode peu de telles séries et qui en noie l'intérêt.

« Naigeon, pour compléter son musée, recueillit à droite et à gauche un Raphaël, un Poussin, un Rembrandt, un Titien, un Ruysdaël, un Terburg, un Van Velde, et la collection dura ainsi de 1803 à 1815. En 1815, les alliés, en se retirant, ont remporté le butin de nos conquêtes; il faut combler les lacunes du Louvre, et les Rubens et les Le Sueur y sont rappelés. Il ne reste plus au Luxembourg que 17 tableaux anciens, et les 17 eux-mêmes retourneront au musée royal en 1821.

« Mais la galerie de la Chambre des Pairs ne pouvait rester sans tableaux, et de ce moment date la vraie création de notre musée actuel. Louis XVIII ordonna que cette galerie fût consacrée aux ouvrages des artistes nationaux vivants, et le 24 avril 1818, elle se rouvrait avec 74 tableaux de l'école française contemporaine. »

Que d'œuvres remarquables sont entrées, depuis 1818, dans ce musée! Nous ne pouvons en donner ici la liste, qui serait beaucoup trop longue; tous nos meilleurs artistes y sont représentés par quelques-uns de leurs tableaux, et chaque année vient accroître les richesses artistiques du musée du Luxembourg, et pour ne parler que du dernier salon de 1880, voici les noms des peintres dont les toiles furent acquises pour le Luxembourg :

P.-E. Damoye, A.-L. Demont, E.-A. Duez, A. Faure, A. Hagborg, J.-L. Hamon, N. Jacquemard, G. Jeannin, P. La Boulaye (de), V. Leclair, L. Mélingue, H. Mosler, A. Perret, J.-A. Pils, H. Salmson, J.-G. Vibert, F.-X. Winterhalter.

Les sculpteurs reçoivent aussi une large hospitalité à ce musée, où l'on peut admirer des œuvres de MM. :

Chaudet, Moitte, F.-N. Delaistre, Aug. Pajou, Ch. Dupaty, Houdon, Julien, Bosio, Allegrain, Cartelier, Pradier, Cortot, Giraud, Lemoine, Petitot, Roman, Aug. Dumont, Rude, Jaley, Dantan aîné, Jacquot, Lemaire, Seurre aîné, Jouffroy, Bonassieux, Desbœufs, Desprez, Duret, Fremiet, Gatteaux, Gruyère, Husson, Barye, Cavelier, Guillaume, Iselin, Maillet, Oliva, Michel Pascal, Schroder, G. Guitton, P. Hébert, Aimé Millet, Aizelin, Math. Moreau, Nanteuil, Perraud, Salmson, P. Dubois, Falguière, Leharivel-Durocher, Montagny, Moulin, Chapu, Gust. Crauk, Delorme, Farochon, Simart, R. Barthelemy, J. Becquet, Bourgeois, Cabet, Cain, Carrier-Belleuse, Cordier, Ad. David, Degeorge, Delaplanche, Etex, Geoffroy de Chaume, Hiolle, Et. Leroux, Loison, Maindron, Maniglier, Marcellin, Marcello, Mène, Mercié, Moreau-Vauthier, R. de Saint-Marceaux, Schœnewerk, Soldi, Thomas, Tournois, Truphème et Vechte, J.-A.-M. Ydrac.

« De 1852 à 1857, une salle du musée fut consacrée à l'exposition des plus remarquables estampes gravées par MM. J. Bein, Aug. Blanchard, Blery, Bridoux, Butavand, Caron, Chenay, Boucher-Desnoyers, Dien, Forster, Alph. François, J. François, Gelée, Girard, Henriquel-Dupont, P. Huet, Laugier, Marc. Lecomte, Ach. Lefèvre, Leroux, Alph. Leroy, L. Leroy, Lorichon, Ar. Louis, Ach. Martinet, Masquelier, Pollet, Potrelle, Z. Prévost, Ransonette, Rosotte, Saint-Eve, Burdet, Damour, Danguin, Daubigny, Decamps, Desperet, P. Girardet, Ch. Jacque, Leisnier, Alph. Masson, Meissonier, Ramus, Salmon, Vallot;

« Ou lithographiées par MM. Aubry-Lecomte, Em. Lassalle, Eug. Leroux, Mouilleron, L. Noël, Raffet, Soulange-Teissier, Sudre, H. Baron, Hip. Bellangé, Champin, Dauzats, Eug. Delacroix, Desmaisons, Ach. Deveria, Hip. Flandrin, Français, Gavarni, J. Laurens, Cél. Nanteuil, de Rudder.

« Le Luxembourg a toujours été, depuis sa destination nouvelle, un musée de passage : dans les vingt dernières années, il a même pris le caractère d'un dépôt des meilleurs ouvrages acquis par la direction des Beaux-Arts. Les œuvres des artistes que je viens de nommer l'ont traversé, les unes entrant après la mort de leurs auteurs dans le musée du Louvre; les autres, par le renouvellement incessant de la collection, allant décorer les grandes résidences de l'État, ou retournant à la direction des Beaux-Arts, qui les avaient prêtées temporairement. C'est à un titre semblable de dépôt, qu'y ont paru, de 1871 à 1873, certains ouvrages acquis par le dernier domaine privé et qui avaient été retirés des Tuileris et du palais de l'Élysée en septembre 1870, pour être mis à l'abri du bombardement, dans les mêmes salles blindées que les tableaux et sculptures du Luxembourg, Ils méritaient par leur valeur que notre musée gardât le souvenir de leur passage »

En 1863, deux propositions furent soumises au surintendant des Beaux-Arts: l'une était relative à une salle à consacrer aux artistes étrangers, l'autre à la durée du séjour au Luxembourg des ouvrages des artistes après leur mort.

Malheureusement, les ressources des musées nationaux n'ont pas permis de consacrer, au Luxembourg, une salle à des œuvres d'artistes étrangers.

Quant à la limite posée aux œuvres que conserve le musée aprés la mort de leurs auteurs, elle fut fixée à dix années, mais elle n'a pas toujours été scrupuleusement observée

« Enfin, dit en terminant M. Etienne Arago, pour augmenter les richesses et les sujets d'attraction du musée du Luxembourg, nous ne nous sommes pas contenté de faire un choix considérable parmi les tableaux et les statues acquis au salon de 1879, par le ministère des Beaux-Arts, qui nous a attribué aussi *La fée aux perles*, de Diaz; nous avons demandé à d'autres ministères, où l'on a fait le meilleur accueil à nos désirs, plusieurs tableaux qui ornaient leurs appartements, tableaux signés par des peintres morts depuis moins de dix ans ou vivant encore. Ainsi se trouve augmenté le groupe qui, au musée du Luxembourg, doit représenter l'art contemporain dans ses meilleures manifestations. »

Nombre de voies nouvelles furent ouvertes en 1801 :

Commençons par la rue Castiglione; un décret du 17 vendémiaire an X porte : Il sera percé une rue dans l'alignement de celle de la place Vendôme, sur les terrains des Feuillants et ceux du Manège, jusqu'à la terrasse des Tuileries. Les maisons et terrains environnants, mis à la disposition du gouvernement par la loi du 3 nivôse an VIII, seront vendus sur adjudication par la régie du domaine, avec charge aux acquéreurs de bâtir sur les plans et façades donnés par l'architecte du gouvernement.

On donna à cette rue le nom de Castiglione, pour perpétuer le souvenir de la bataille gagnée le 5 août 1796.

Le même jour fut arrêté le percement d'une autre rue : « dans toute la longueur du passage du Manège, jusqu'à celle Saint-Florentin. » Ce fut la rue de Rivoli, ainsi nommée en souvenir de la bataille gagnée en 1797.

En vertu d'un arrêté du 1er floréal, un plan fut dressé, et, d'après une condition insérée dans chaque contrat d'aliénation des terrains, les maisons ou boutiques à construire ne pouvaient être occupées par des artisans et ouvriers travaillant du marteau, ni par des bouchers, charcutiers, pâtissiers, boulangers, ni autres artisans dont l'état nécessiterait l'usage d'un four. « Il ne sera mis aucune peinture, écriteau ou enseigne indicative de la profession de celui qui occupera sur les façades ou portiques des arcades qui décoreront le devant des maisons sur la dite rue projetée.

Aux termes d'un décret du 30 pluviôse an VII, il fut ordonné que les acquéreurs des terrains seraient tenus d'élever à leurs frais, dans le délai de deux années, les constructions désignées au plan,

Enfin, un autre décret du 11 janvier 1811, porta que tous les propriétaires de terrains, rue et place de Rivoli, et rue Castiglione, qui y construiraient des maisons seraient exempts, pendant trente ans, de la contribution foncière et de celle des portes et fenêtres.

Primitivement, la rue de Rivoli allait donc seulement de la rue de l'Échelle à la rue Saint-Florentin. Elle fut, depuis, prolongée successivement, en remontant, jusqu'à la rue de Rohan, jusqu'à l'Hôtel de Ville; enfin, en 1855, jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine (Sévigné), où elle se fond dans la rue Saint-Antoine. Sa longeur actuelle a plus de 3 kilomètres. Les façades qui la bordent jusqu'à la rue du Louvre, furent construites, aux termes des décrets précités, sur un plan uniforme. Le rez-de-chaussée de chaque maison est précédé d'arcades cintrées, formant une galerie couverte, où les passants se promènent à l'abri des intempéries de la saison.

Toujours le 17 vendémiaire, les consuls arrêtèrent que les bâtiments du pavillon de Médicis, les écuries dites de Monseigneur et les maisons des pages seraient vendus pour être détruits. « Il sera formé une place en face l'entrée du jardin et une rue qui aboutira rue Saint-Honoré. Les terrains environnant cette place et bordant la rue seront vendus avec charge de bâtir sur les plans et façades donnés. »

« La voie qui devait aboutir à la rue Saint-Honoré, disent MM. Lazare, fut tracée presque immédiatement et reçut le nom des Pyramides, en mémoire de la célèbre bataille gagnée en Egypte, le 21 juillet 1798, par les Français. Dans les premières années de la Restauration, on y construisit des bâtiments qu'on affecta au service de la garde royale. Les maisons de la rue des Pyramides ont été achevées à la fin de l'année 1830. »

La rue des Pyramides a été récemment prolongée jusqu'à l'avenue de l'Opéra.

L'ouverture de la rue de Mondovi se fit en vertu d'un arrêté des consuls du 1er floréal an X ; elle devait aller de la rue de Rivoli à la rue Saint-Honoré, mais elle ne fut exécutée que jusqu'à la rue du Mont-Thabor avec laquelle elle forma équerre.

Son nom lui fut donné en mémoire de la bataille de Mondovi, gagnée le 22 avril 1796.

La rue des Guillemites fut percée en vertu d'une décision ministérielle du 28 pluviose an X, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Guillemites ou Blancs-Manteaux, supprimé en 1790, et prit le nom de ces religieux.

Un arrêté du 6 janvier 1802, émanant du conseil général des hospices, créa une maison municipale de santé. Placée originairement dans la maison dite du nom de Jésus, au faubourg Saint-Martin, elle y fut inaugurée moins de quatre mois après, dans le courant de floréal (mai). L'article 5 de cet arrêté portait : « Le petit hospice du nom de Jésus, rue du faubourg saint Martin, sera consacré à la réception des malades en état de payer une somme déterminée, laquelle est fixée à 30 sols par journée de malade. »

Comme au début, MM. Dubois, chirurgien, et de la Roche, médecin, étaient seuls chargés du

Église Saint-Vincent-de-Paul.

service de santé de la maison, le public la désigna sous le nom de Maison Dubois : c'était un hommage rendu à la réputation de l'habile praticien qui y opérait.

Le 1er février 1816, cette maison de santé fut transférée dans l'ancienne communauté des sœurs grises de la rue du faubourg Saint-Denis.

Ce fut aussi dans le commencement de l'année 1802 qu'on bâtit, dans la rue Montholon, une petite église, succursale de Saint-Laurent, et qu'on nomma Saint-Vincent de Paul ; elle n'avait rien qui la signalât à l'attention ; elle fut remplacée en 1827 par une église du même nom, située place Lafayette.

Le 18 avril, le concordat fut proclamé, c'était un dimanche. Il fut lu par les autorités municipales au son du tambour et au bruit du canon, dans les principales rues et places de Paris, en même temps qu'une proclamation expliquant les hautes raisons qui avaient engagé le gouvernement à rasseoir la religion sur ses bases.

Le même jour, il y eut une cérémonie religieuse à Notre-Dame ; les trois consuls se rendirent à la cathédrale et y furent reçus par les archevêques de Paris, de Malines, de Tours, de Besançon, de Toulouse, de Rouen et par dix-neuf évêques. Les membres du sénat, du tribunat, du corps législatif, les ministres, en un mot toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires assistèrent à cette messe qui fut dite par le légat du Pape. Après l'évangile, les princes de l'Église prêtèrent entre les mains du premier consul le serment civil exigé par le Concordat. Voici la teneur de ce serment : « Je jure et promets à Dieu sur les saints Évangiles de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à

aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » Puis le cardinal Caprara, légat *a latere* entonna le *Te Deum* qui fut exécuté à grand orchestre.

« Cette solennité, dit l'archevêque de Tours, consommait la réconciliation de la France avec l'Europe et de la France avec elle-même. »

Rien n'avait manqué à son éclat.

La journée avait été annoncée au peuple par des salves d'artillerie.

Le premier consul s'était rendu à l'église métropolitaine, suivi d'un cortége imposant où figuraient non seulement tous les fonctionnaires, nous l'avons dit, mais encore les femmes du plus haut rang. Il avait pris place sous un dais, ayant à ses côtés les membres du sénat, et ceux des autres grands corps de l'État.

Enfin on avait chanté : *Domine salvam fac rempublicam, salvos fac consules.*

La fête du Concordat avait été également consacrée à la célébration de la paix générale. La paix au dehors impliquait nécessairement la conciliation au dedans ; les émigrés en masse purent rentrer en France, à la condition d'y revenir avant le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802.)

Une loi du 1er mai 1802 ordonna la création de quatre lycées à Paris : le lycée Charlemagne fut le premier ouvert dans les bâtiments de l'ancienne maison professe de la rue Saint-Antoine ; le nom de Charlemagne lui fut donné, pour honnorer la mémoire de ce souverain qu'on considère comme le fondateur de l'Université de Paris. Ce lycée n'a point d'internat.

Il fut d'abord destiné à recevoir un petit nombre d'élèves. Le 21 mars 1812, un décret l'agrandit : « Art. 12 : Le lycée Charlemagne sera agrandi de manière à recevoir 400 élèves pensionnaires. Art. 13 : Les trois propriétés appartenant aux sieurs Leclerc, Debret et héritiers Legros, et terminées par les rues des Prêtres-Saint-Paul et Percée, seront réunies à ce lycée et acquises pour cause d'utilité publique, etc. »

Ce décret fut modifié en ce qui concernait les pensionnaires seulement. Il n'en fut pas admis.

Le lycée prit le titre de collège, sous la Restauration, et redevint lycée après 1848.

Les autres lycées furent le lycée Bonaparte, le lycée Napoléon (Henri IV) et Saint-Louis (d'Harcourt), dont il a déjà été parlé.

Le 8 mai, un arrêté du conseil général des hospices établit un hôpital destiné aux enfants malades des deux sexes de 2 à 15 ans, dans l'ancien hôtel de l'Enfant Jésus (rue de Sèvres) qui avait été, nous l'avons dit, attribué après la Révolution à l'administration générale des hospices.

Les batiments qui donnent sur la rue de Sèvres sont d'apparence récente (leur date de construction se rattache au second empire). Les immeubles qui composent la majeure partie de l'hôpital et qui sont situés, en arrière, sur la rue du Vaugirard, appartenaient à la communauté de Saint-Thomas-de-Villeneuve, dont la maison-mère existe encore à Paris, au n° 27 de la rue de Sèvres.

Le service des salles fut placé sous la surveillance et la direction des sœurs de cette communauté.

Empruntons à M. O. Gourgues la description qu'il a publiée de cet établissement qui comporte 698 lits.

« Le corps de logis dont la façade occupe un long espace sur la rue de Sèvres, est réservé à l'administration et à la consultation. Il y a trois salles de consultation : une pour les affections chirurgicales, une pour les affections médicales alguës, la troisième pour les chroniques.

« La salle d'attente est la plus vaste de toutes celles des hôpitaux de Paris ; elle peut contenir près de trois cents personnes.

« Une magnifique allée plantée d'arbres s'étend de la grille d'entrée aux anciens bâtiments qui forment, comme il a été dit, la majeure partie des constructions de l'hôpital. Dans la belle saison, les fleurs sont l'objet d'un entretien méticuleux et concourent à donner un aspect assez gai à cette maison de misères et de souffrances. Elles sont disposées en carrés sur les côtés de l'allée.

« A gauche, s'élèvent deux constructions légères, reliées entre elles par la salle d'école. Bâties sur le même modèle, elles doivent leur origine à une fondation faite par M. Bilgrain.

« Le rez-de-chaussée est affecté aux maladies chroniques (teignes, mal de Pott, coxalgie), qui sont très communes, si communes qu'on ne peut s'expliquer la raison qui a fait aliéner du service médical les salles du premier étage, quand le nombre des enfants sollicitant une admission à l'hôpital est si considérable.

« Le service des maladies chroniques est installé d'une façon particulière : quand un enfant se présente à la consultation pour être admis, soit pour une variété de teigne, soit pour une affection scrofuleuse, il lui faut attendre son tour. L'administration prend son nom et lui donne un numéro d'ordre. Comme ces maladies sont fort longues à traiter et qu'il ne peut être fait d'admissions que par suite de vacances, le petit malade attend en général un mois ou deux qu'un départ ou un décès lui fasse une place.

« Avec les deux salles du premier de chaque pavillon Bilgrain, qui sont livrées à la domesticité de l'établissement, on pourrait admettre quatre-vingts malades de plus. Ce serait là un véritable soulagement apporté à la misère de ces

etits malheureux, condamnés dès leur jeune ge à une vie d'infirmités et d'infériorité physiue.

« A l'extrémité de la grande allée de l'hôpital e trouvent les grands bâtiments qui sont répartis en deux grandes cours. Dans la première, qui st sur le prolongement de l'allée, on voit des nassifs d'arbres, des pelouses bordées de fleurs. On remarque à droite le logement de la communauté et la chapelle avec ce frontispice : « *Deus charitas est.* » Plus à droite, la salle d'autopsie, bien éloignée des salles de malades. Au fond, a pharmacie et les cuisines.

« La seconde cour est de forme irrégulière et renferme les communs de l'hôpital. C'est le lieu de récréation des enfants valides ; on y voit des bancs proportionnés à la hauteur de leur taille.

« L'amphithéâtre des cours pratiques ou « cliniques » est situé sur la gauche. C'est une médiocre construction où, chaque jour de la semaine, un des médecins de l'hôpital fait une leçon à ses élèves et aux étudiants qui veulent bien y assister.

« Ces cliniques sont fort courues, car, dans nos facultés, l'étude et l'enseignement des affections du jeune âge sont un peu négligés, et les jeunes docteurs qui n'ont pas fait de stage à l'hôpital des Enfants ou à Sainte-Eugénie, sont souvent fort embarrassés devant la souffrance de ces petits êtres qui ne savent pas s'exprimer.

« Dans la clientèle, il se présente de très nombreux cas d'affections de l'enfance, et il est bon d'avoir puisé aux meilleures sources les principales notions pratiques, consacrées par l'expérience et le savoir des spécialistes.

« Les salles de l'Hôpital des Enfants sont vastes, bien aérées. Le chauffage n'y laisse rien à désirer. Elles contiennent en moyenne de trente à trente-cinq lits. »

Le 11 mai 1802, le *Moniteur Officiel* publia un arrêté des consuls appelant le peuple français à se prononcer sur cette question : « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie. »

On ouvrit immédiatement, comme on l'avait déjà fait pour le consulat décennal, des registres dans les mairies, chez les notaires et dans les greffes des tribunaux pour y inscrire les votes affirmatifs ou négatifs des citoyens, et, en vertu de ce scrutin, Bonaparte fut, le 2 août suivant, proclamé consul à vie.

Le 19 mai 1802 (29 floréal an X), à minuit, fut votée la loi portant création d'une Légion d'honneur, composée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes, composées elles-mêmes de sept grands officiers, vingt commandants, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires.

« Art. 8. Chaque individu admis dans la Légion jurera sur son honneur de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut, enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité. »

« L'empire succédant à la République, lisons nous dans l'*Histoire des ordres de chevalerie* par M. Steenackers, amena des changements dans la Légion d'honneur. D'abord, le serment dut être modifié et fut refusé par quelques hommes tels que l'amiral Truguet et le poëte Lemercier. La première distribution faite par l'Empereur dans l'église des Invalides (14 juillet 1804)... fut encore une occasion d'opposition de la part d'Augereau, quoique grand officier de l'ordre, et d'environ soixante officiers militaires qui restèrent dans la cour, ne voulant pas entrer dans la chapelle. Dans cette distribution, on commença par les vieux soldats invalides, puis vinrent les membres de l'Institut et enfin les légionnaires militaires. La jeunesse de Paris fit aussi sa petite protestation quelques jours après cette distribution. C'était le moment des œillets rouges : des jeunes gens en mirent à leur boutonnière et reçurent ainsi, à distance, les honneurs militaires par des factionnaires un peu myopes. Napoléon, instruit des railleries qui en résultaient et du mécontentement des soldats, ordonna au ministre de la police de prendre, à l'égard de ces insolents, les mesures les plus sévères. Fouché répondit : « Certainement, ces jeunes gens méritent d'être châtiés, mais je les attends à l'automne qui va arriver. » Cette saillie spirituelle désarma le maître et bientôt il ne fut plus question des œillets protestants; mais on n'arrêta pas aussi facilement les sarcasmes et de prétendus bons mots. Ainsi, au printemps de 1803, le général Moreau, donnant un dîner, fit venir son cuisinier et lui dit en présence de ses convives : « Michel, je suis content de ton dîner; tu t'es vraiment distingué, je veux te donner une casserole d'honneur! » Mme de Staël n'épargna pas non plus les épigrammes : « Vous êtes *des honorés* », disait-elle, le lendemain d'une grande promotion, à un de ses amis qui y avait été compris. La Fayette refusa la décoration en la qualifiant de ridicule. Denis et Delille ne l'acceptèrent pas. »

Un décret du 30 janvier 1805 institua un cinquième degré dans l'ordre, supérieur à tous les autres, qui fut appelé la grande décoration ou le grand aigle; le nombre des aigles fut limité à 60. Enfin, la croix fut surmontée d'une couronne impériale.

La décoration de la Légion d'honneur, lors de sa fondation, consistait dans une étoile à cinq rayons doubles, attachée à une des boutonnières de l'habit par un ruban moiré rouge. Ce ruban

devait être d'abord liseré de blanc, mais le liseré fut presqu'aussitôt supprimé. Au centre de l'étoile était placée l'effigie de Bonaparte, entourée d'une couronne de chêne et de laurier.

Les divers gouvernements qui succédèrent au Consulat ont conservé l'ordre de la Légion d'honneur, destiné à récompenser les services civils et militaires.

On ne parla guère de l'anniversaire du 14 juillet cette année-là; il fut célébré très modestement.

Mais en revanche, on fêta brillamment le 15 août, anniversaire de la naissance de Bonaparte : à ce titre il devint la fête nationale de la France.

« Comme de raison, il y eut une fête superbe; les illuminations témoignèrent de l'allégresse publique, des feux d'artifice poétisèrent les réjouissances publiques; des danses et des jeux prouvèrent combien les Français, et les Parisiens en particulier, aimaient se livrer aux douceurs de la paix; des distributions de comestibles donnèrent une idée de la générosité et de la munificence consulaire. »

Nous avons parlé des illuminations; ceux qui les organisèrent dépassèrent les limites de la courtisanerie : à quarante pieds au-dessus de la plate-forme d'une des tours de Notre-Dame, s'éleva une étoile de trente pieds de diamètre. Au milieu de cette symbolique illumination, était figuré le signe du zodiaque sous lequel se trouvait le jour de la naissance de Bonaparte.

« Et l'étoile du premier Consul, éclatante pardessus toutes choses, brilla toute la nuit ».

Le plaisir et la mode règnaient en maîtres à Paris; on comptait une foule de jardins publics de théâtres et de cafés; le chanteur Garat, qu'on appelait l'Orphée français, enchantait les habitués des concerts. Dans la rue de Cléry était un temple élevé à la musique; c'était là que le célèbre Haydn faisait entendre ses œuvres; les bosquets d'Idalie, de l'Elysée-Bourbon, du parc Monceaux, de Tivoli, de Frascati, le pavillon de Hanovre étaient les rendez-vous habituels de la société parisienne, Des exercices gymnastiques, des séances de physique amusante, des courses au manège récréaient la bourgeoisie avide de divertissements. A tout moment, des inventions nouvelles ou soi-disant telles piquaient la curiosité publique. S'amuser semblait être le grand souci de l'époque.

On avait hâte de jouir du moment présent et en somme on avait raison, car, un an plus tard, des préparatifs de guerre contre l'Angleterre allaient de nouveau remplacer les échos des bals et des concerts.

Un fait d'intolérance religieuse occupa Paris au mois d'octobre; le 15, une danseuse de l'Opéra, Mlle Adrienne Chameroy était morte; elle habitait sur la paroisse Saint-Roch; on la porta à l'église; le curé, M. Mardhuel, en fit fermer les portes, disant qu'une femme de théâtre ne pouvait, même morte, être admise dans la maison du Seigneur et avoir part aux bénédictions de l'Église. Grand scandale à ce propos et aussi grande rumeur, surtout dans cette partie de la population que le rétablissement du culte avait fait murmurer, et qui, avec raison, ne pouvait admettre que les églises n'eussent pas été rouvertes pour tout le monde.

« L'affaire, rapporte M. E. Fournier qui nous fournit ces détails, eût sans doute dégénéré en émeute, si le comédien Dazincourt n'eût calmé l'effervescence de ses camarades qui accompagnaient avec lui le convoi, et si un desservant voisin, celui des Filles Saint-Thomas, devenue succursale de Saint-Roch, n'eût montré plus de tolérance et d'hospitalité. Il ouvrit toutes grandes les portes à la pauvre pécheresse, fit dire l'office pour elle et l'accompagna jusqu'au cimetière Montmartre où son tombeau se vit longtemps. »

Le retentissement de cette affaire fut considérable, il arriva aux oreilles du premier consul, qui exigea de l'archevêque que le curé Mardhuel fût puni de trois mois de retraite, et le *Moniteur* du 21 novembre suivant, contenait ces lignes :

« Le curé de Saint-Roch, dans un moment de déraison, a refusé de prier pour Mlle Chameroy et de l'admettre dans son église. Un de ses collègues, homme raisonnable, instruit de la véritable morale de l'Évangile, a reçu le convoi dans l'église de Saint-Thomas, où le service s'est fait avec toutes les solennités ordinaires.

« L'archevêque de Paris a ordonné trois mois de retraite au curé de Saint-Roch, afin qu'il puisse se souvenir que Jésus-Christ commande de prier même pour ses ennemis, et que, rappelé à ses devoirs par la méditation, il apprenne que toutes ces pratiques superstitieuses conservées par quelques rituels et qui, nées dans des temps d'ignorance, ou créées par des cerveaux échauffés, dégradaient la religion par leurs niaiseries, ont été proscrites par le concordat et la loi du 18 germinal. »

L'article était raide, mais le curé ne l'avait pas volé.

Des brochures et des caricatures s'emparèrent de l'affaire; et on s'égaya d'une pièce de vers, qui avait pour titre : « Saint-Roch et Saint-Thomas, à l'ouverture du céleste manoir pour Mlle Chameroy. »

Puis il y eut « la réponse de Saint-Roch et de Saint-Thomas ». Bref, cette fois encore, tout finit par des chansons.

Le 25 décembre 1802, fut ouverte, à l'hospice de la Maternité de la rue d'Enfer, une école d'accouchement. « Les préfets doivent chaque année y envoyer une ou plusieurs élèves, suivant les fonds dont ils peuvent disposer. Les élèves, pour être admises, doivent être agées de dix-huit ans au moins et de trente-cinq ans au plus. La pension

Imp. Chemin de fer

[illegible]

[illegible]

Intérieur de la chapelle de la maison mère des jésuites, rue de Sèvres.

est de 600 francs, payés par les préfets. Les élèves peuvent être reçues sans une nomination préalable et à leurs frais. Chaque élève reçoit en arrivant une somme suffisante pour acheter des livres indispensables, et de plus, trois francs par mois pour son blanchissage ; elles sont logées, nourries, éclairées, chauffées, fournies de linge de lit et de table etc. A la fin de l'année, les élèves subissent un examen devant un jury de médecins et de chirurgiens. Ce jury décerne des prix ; ce sont des médailles d'or, d'argent et des livres. »

Telle était l'organisation de l'école d'accouchement à son début ; cette école, encore annexée au même hôpital (aujourd'hui boulevard du Port-Royal), est destinée à former des sages-femmes pour tous les départements. Les cours comprennent : 1° la théorie et la pratique des accouchements ; 2° la vaccination ; 3° la saignée ; 4° la botanique des plantes usuelles dont l'usage convient aux femmes enceintes ou en couches. Les élèves sont au nombre de 80 environ. Les cours sont d'un an au moins, deux ans au plus. Le diplôme de sage-femme est conféré après examen.

Il existe une seconde école d'accouchement établie à l'hôpital de la Charité, les élèves y sont inscrites comme externes et sont admises à concourir, à la fin de l'année scolaire, pour un prix consistant en une médaille d'argent et des livres.

En 1802 (28 vendémiaire an XI), le ministre Chaptal, prescrivit la formation d'une place à l'extrémité de la rue Blanche ; il ordonna qu'elle serait semi-circulaire et qu'elle aurait 30 mètres de rayon ; elle fut exécutée d'après ces dispositions et prit le nom de Place-Blanche.

En 1801, l'institution des jeunes aveugles avait été réunie par raison d'économie à l'hospice des Quinze-Vingts. Cette translation s'opéra malgré l'opposition très accusée qu'y fit Valentin Haüy, le fondateur de la maison ; aussi, assailli de dégoûts, Haüy quitta l'institution en 1802 et essaya de créer rue Sainte-Avoie un établissement particulier sous le titre de Musée-des-Aveugles ; mais cette tentative ne fut pas couronnée de succès ; et en 1806, Haüy quitta Paris pour aller fonder un établissement du même genre à Saint-Pétersbourg.

Le Musée-des-Aveugles disparut.

Le 19 mars 1803, l'échafaud se dressa pour un malheureux épicier, appelé Trumeau, qui avait demeuré 54 place Saint-Michel, et qui fut condamné pour avoir empoisonné sa fille aînée, âgée de vingt-cinq ans, et sa nièce à l'aide de l'arsenic.

Nous ne mentionnerions pas cette exécution — pas plus que nous n'avons parlé de toutes celles qui eurent lieu pour la punition de criminels vulgaires, si les *Mémoires de Sanson* ne relataient à cette occasion un fait particulier ; voici ce que nous lisons à ce sujet :

« En marge de la mention, mon père a écrit, d'une main ferme et assurée, ces mots terribles : *Encore un Lesurques... Trumeau était innocent !* Il paraît en effet que, quelques années après le supplice de ce malheureux, dont l'accusation et l'opinion publique avaient voulu faire un second Desrues, on découvrit le véritable coupable du crime pour lequel il avait été condamné.

Il est bon de remarquer qu'à toutes les époques la Justice commit de ces erreurs.

Quand la victime, comme Trumeau, ne laissait personne derrière elle pour réclamer, il n'y avait rien à faire, — sinon à inscrire cette erreur sur la liste, à la suite des autres.

Ce qu'il y eut encore de particulier à cette exécution, c'est que l'échafaud ne fut point dressé à sa place habituelle. Jusqu'alors il avait toujours été au milieu de la place de Grève, en face de la porte principale de l'Hôtel de ville ; mais le comte Frochot, préfet de la Seine, se plaignit beaucoup de cette sinistre perspective et demanda avec instances que la guillotine fût reléguée sur la place Maubert.

« Ces doléances furent portées jusqu'à Napoléon, qui se borna à répondre :

« — Où exécutait-on du temps du prévôt des marchands ?

« — Sur la place de Grève, lui répliqua-t-on.

« — Eh bien ! Frochot se croit-il davantage ?

« Le préfet dut se soumettre, mais, par une espèce d'accommodement avec l'autorité judiciaire sans doute, il obtint que l'échafaud, au lieu d'être élevé au beau milieu de la place, fût reculé jusqu'au quai, à l'endroit où s'ouvre aujourd'hui le pont d'Arcole.

De cette manière on l'apercevait de plus loin. Mais M. le préfet ne le voyait pas.

Nous avons vu le corps des pompiers ou de gardes-pompes organisé sous Louis XV ; l'effectif de ce corps fut successivement augmenté ; on donna aux hommes un uniforme régulier, puis on les arma de sabres et par arrêté des Consuls du 17 messidor an IX, le corps qui se composait alors de 400 hommes passa sous la direction du Préfet de police et sous la surveillance administrative du Préfet de la Seine.

En 1803, l'état-major des pompiers fut placé dans un local qu'il occupa sur le quai des Orfèvres jusqu'en 1853, époque à laquelle il fut transféré rue Chanoinesse. Nous aurons bientôt à nous occuper de ces utiles soldats.

Le 25 prairial an XI (14 juin 1800), le premier Consul inaugura la fontaine triomphale et tumulaire décrétée depuis deux ans, à la gloire de Desaix, mort à Marengo ; cette fontaine construite au milieu de la place Dauphine, avait été élevée par souscriptions ; 27,000 francs avaient été versés par les souscripteurs et 19,000 furent donnés par l'armée d'Égypte ; un concours avait été ouvert en 1801 ; Percier avait été choisi pour en fournir le dessin et Fortin la sculpture.

« Ce monument est composé d'une cippe qui porte le buste du général couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil, fleuves témoins de ses exploits, sont représentés avec leurs attributs sur le bas-relief circulaire. Deux Renommées gravent sur des Écussons, l'une Thèbes et les Pyramides, l'autre Kehl et Marengo.

« Là sont plusieurs inscriptions ; l'une contient les dernières paroles que le général prononça, dit-on, en expirant, et l'autre, le dénombrement des lieux où il signala son courage ; on y remarque ces mots : « les ennemis l'appelaient le Juste. »

« Une troisième inscription apprend qu'il naquit à Ayat, département du Puy-de-Dôme, le 17 août 1768, et que ce monument lui fut élevé en l'an X. Au-dessous, sur une plinthe de marbre, sont les noms de tous ceux qui ont contribué à l'exécution de ce monument.

« Quatre têtes de lions en bronze jettent dans un bassin circulaire, des eaux, d'abord parvenues de la pompe de la Samaritaine, et aujourd'hui de l'aqueduc d'Arcueil.

La fontaine de Desaix fut restaurée en 1830 et en 1869.

Le 13 mai, l'ambassadeur d'Angleterre avait quitté Paris et on disposa tout pour une guerre prochaine ; de toutes parts on ouvrit des souscriptions pour la construction de péniches, de canonnières et de bateaux de transport. Les agents de change de Paris offrirent deux frégates, et le commerce parisien donna un vaisseau de 120 canons.

Des prières publiques furent ordonnées pour le

succès de nos armes, et bientôt la guerre fut de nouveau la seule affaire dont on s'occupât.

Cependant on célébra dignement l'anniversaire du 14 juillet. — Ce fut la dernière fois; « cette célébration fut d'ailleurs toute matérielle. Des représentations gratuites, des illuminations dans les allées du jardin des Tuileries et à l'entrée des Champs-Élysées; mais dans les cœurs nul enthousiasme; le souvenir des grands jours semblait effacé. A partir de cette époque il n'y eut plus de fêtes nationales. »

Si, celle du futur empereur!

Toutefois, le 10 août, le président du tribunal d'appel, Séguier, alla complimenter le premier consul en ces termes : « Les magistrats, fiers d'apporter à vos pieds le tribut des cœurs, renouvellent, dans un jour consacré à de brillants souvenirs, leurs serments de respect et de dévouement pour celui qui gouverne la France par la faveur de Dieu, l'éclat des armes et la puissance des lois. »

Mais le 15, ce fut bien autre chose : Paris fêtait avec une magnificence toute royale le premier consul; tous les corps constitués s'empressèrent de venir s'incliner devant celui qu'on pouvait déjà considérer comme un souverain absolu.

Le musée du Louvre venait d'être réparé; on l'appela le musée Napoléon, et, le 16 août, dès six heures du matin, le premier consul alla en faire solennellement l'ouverture.

Mais les revues, les grandes manœuvres, les petites guerres — en attendant la grande — eurent lieu successivement. Partout on s'entretenait de cette guerre contre l'Anglais, qui passionnait les masses sans qu'elles sussent pourquoi. « Les cafés n'avaient d'échos que pour les mots : Anglais, Français, Pitt, Canonnière etc... J'entrai hier au café de Foy pour prendre une carafe de limonade, dit un promeneur du temps, à côté de moi trois jeunes gens buvaient du punch et causaient à la française, le Portugal fera la paix et paiera les frais de la guerre, le premier consul partira le mois prochain etc. ? »

Le café de Foy n'était plus le seul où l'on causât avec animation des choses publiques; c'était surtout au pavillon de la Paix qu'on parlait de la guerre.

Il est vrai que le café qui était ainsi nommé ne fut jamais autrement désigné que sous le nom de café de la Rotonde. Ce café, qui est un des plus anciens de Paris, s'appela d'abord le café du caveau; « il était placé dans un petit souterrain arrangé avec goût dans le jardin du Palais-Royal et tenu par un nommé Dubuisson. »

Vers 1802, le café du Caveau était devenu le café du Perron — de la cave il était monté au rez-de-chaussée; cette transformation avait été la conséquence de celle du jardin du Palais-Royal rendu à sa destination première par l'incendie du Cirque, qui en occupait la meilleure place. Cuisinier, son propriétaire, voulant utiliser l'espace qui s'étendait devant son café, demanda l'autorisation d'y établir un pavillon semi circulaire, devant aboutir aux quatre arcades qui formaient l'entrée de son établissement. — Ce qui lui fut accordé. Pour tout le monde, ce café fut le café de la Rotonde.

Le 25 mars 1802, jour de la signature du traité de paix d'Amiens, Cuisinier donna à son café le nom de *café de la Paix*, mais on n'y prit pas garde et le nom de Rotonde lui resta.

Il partageait avec le café de Foy la vogue du jour, ainsi que le café Tortoni, fondé en 1798 sur le boulevard des Italiens à l'angle de la rue Taitbout, par le Napolitain Velloni, le premier glacier qui vint à Paris pour y tenter fortune. Velloni, indépendamment de ce café, en fonda plusieurs autres, mais ses affaires ne prospérèrent pas tout d'abord, et, en 1803, il mit son premier établissement sous le nom de Tortoni, son premier garçon, qui en fit le rendez-vous et le salon de conversation des élégants et des célébrités du jour. Bien qu'il ait beaucoup perdu de la vogue immense dont il jouissait pendant les premières années de ce siècle, ce café est encore aujourd'hui fréquenté par une clientèle choisie; c'est le rendez-vous du turf et du sport.

En 1803, le 3 décembre, fut créée par le célèbre Dupuytren la société anatomique; elle fut reconstituée par M. Cruveilhier en 1826. Tous les deux ans, elle décerne, sous le nom de prix Godard, une médaille d'or de la valeur de 420 fr. à l'auteur des meilleurs mémoires soit sur l'anatomie normale, soit sur l'anatomie pathologique, soit sur la tératologie. Un comité veille à la rédaction et à l'impression du bulletin des travaux de la société. Toutes les pièces d'anatomie dont la société ordonne la conservation, sont déposées au musée Dupuytren.

Le 3 décembre 1803, le premier consul rendit un décret qui ordonna l'exécution du plan proposé par le ministre Chaptal pour la formation d'une grande place, ornée de fontaines et de plantations, réunissant le boulevard Saint-Antoine au boulevard Bourdon.

L'arc-de-triomphe de l'Étoile devait, dans l'origine, être construit, d'après les ordres de Napoléon, sur la place de la Bastille; mais sur les observations de l'Académie des beaux-arts, l'empereur reconnut le mauvais choix de l'emplacement et changea d'avis.

L'année 1804 fut grosse d'événements.

La session de l'an XII, ouverte le 6 janvier, devait être favorable aux desseins de Bonaparte qui rêvait le titre d'empereur; le 15, le code civil avait été adopté en entier, Murat avait été nommé gouverneur de Paris. Tout semblait donc sourire au premier consul; cependant, dans l'ombre, des gens conspiraient contre lui pour le renverser, comme il n'avait lui-même cessé de cons-

pirer contre la Révolution dont il était issu, afin de substituer son autorité absolue à celles qui s'étaient successivement emparé du pouvoir depuis 1789.

Or, le 18 ventôse, dans l'après-midi, quiconque eût passé dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, eût pu remarquer ceci; aussi bien dans le cabaret qui faisait le coin de la rue du Clos-Bruneau que dans celui qui existait à l'angle de la rue Traversine, les petits rideaux à carreaux rouges et blancs qui ornaient les fenêtres des devantures se trouvaient retroussés de chaque côté, et un ou deux hommes, assis devant une table, buvaient, ou plutôt avaient l'air de boire, tout en ne quittant pas du regard la rue.

Et chez tous les autres marchands de vin échelonnés, il y avait de ces consommateurs silencieux qu'un observateur eût bien vite reconnus, malgré la différence du costume de chacun, pour appartenir à cette institution dont Dubois était le chef, et qu'on nommait la préfecture de police.

Il est bon d'ajouter qu'afin de ne pas éveiller l'attention, ces personnages avaient le soin de se relayer de temps à autre : tel qui depuis une heure se trouvait au cabaret du *Bon coing* venait s'installer à celui des *Barreaux verts*, et son camarade allait prendre sa place.

Le jour commençait à baisser et, depuis sept heures du matin, tous ces gens faisaient le même manège.

Dans la rue, on voyait aussi, marchant lentement, tantôt un commissionnaire, une lettre à la main, faisant mine de chercher une adresse qu'il ne parvenait pas à trouver.

Puis c'était un rémouleur, qui, depuis deux heures de l'après-midi, repassait les mêmes couteaux.

Bref, promeneurs, marchands ambulants, faux buveurs, tout cela était à son poste, et obéissait à une consigne donnée.

Deux inspecteurs, qui répondaient aux noms de Buffet et de Caniolle, venaient de déboucher de la place Saint-Etienne-du-Mont, et descendirent la rue; l'un suivit les maisons de gauche, en tenant à la main son mouchoir, comme s'il voulait éternuer; l'autre prit sa droite, la canne levée et reposant comme un fusil sur son épaule.

Au même instant, un marchand d'habits qui se désaltérait depuis un moment au *Saint-Esprit* remonta vers l'église et fit le tour de la place en criant d'une certaine façon :

— Vieux habits, vieux galons, habits! habits!

Tout cela voulait dire qu'un cabriolet, guetté depuis longtemps, venait d'apparaître sur la place Saint-Etienne et se tenait rangé près de la rue des Sept-Voies.

C'était une de ces disgracieuses voitures à caisse jaune clair, et portant sur sa partie la plus apparente le numéro 53, en gros chiffres noirs sur un fond blanc.

Aussitôt tous les gens qui étaient dans l'intérieur des cabarets sortirent, ou tout au moins se mirent sur le seuil des portes, tout prêts à s'élancer au dehors au premier signal.

Or, tandis que ceci se passait, il y avait une certaine animation dans une maison dont le rez-de-chaussée était occupé par une boutique de fruitière. Plusieurs hommes, réunis dans l'arrière-boutique, causaient ensemble et se partageaient des armes qu'ils s'empressaient de dissimuler dans leurs vêtements, tandis qu'une jeune fille, qu'on appelait Denise, faisait un paquet de hardes, au milieu duquel elle avait enroulé dans un bas de laine une somme de 36,000 fr. en or étranger.

La fruitière, qu'on appelait Mme Lemoine, faisait le guet dans sa petite boutique, où entraient peu d'acheteurs.

Le plus âgé des trois hommes qui se trouvaient là pouvait avoir une trentaine d'années; il se nommait Georges Cadoudal. Les autres s'appelaient Joyaut, Raoul Gaillard et Burban.

Ils avaient formé le projet, avec quelques autres, projet plus audacieux que réfléchi, de rétablir Louis XVIII sur le trône de France, et, pour cela, de renverser le premier consul; et c'était afin d'arrêter le chef de cette entreprise qu'il y avait tant d'agents de police dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Cadoudal était parvenu à s'entendre avec Pichegru et Moreau, émule et rival du premier consul, et il était en 1803 débarqué sur la côte normande avec sept de ses compagnons : Hermely, La Haye Saint-Hilaire, Brèche, Joyaut, Querelle, Troche fils et Louis Picot.

Ils étaient en France; bientôt ils furent à Paris.

Tous se logèrent dans des quartiers disséminés.

On s'occupa des moyens d'exécution du plan combiné.

On savait que le premier consul se rendait à Saint-Cloud en suivant les quais; il fut convenu que Cadoudal l'attendrait à la tête de soixante-dix Bretons et attaquerait la voiture sur le quai de Chaillot. On tuerait les chevaux, et la lutte s'engagerait entre les cavaliers formant l'escorte et les compagnons de Georges.

Lutte en plein jour, homme contre homme : duel étrange, sans autre alternative que la victoire ou la mort.

Car le chef du complot l'avait dit hautement : il lui plaisait de venir, champion de la cause royale, enlever en plein Paris Bonaparte « l'usurpateur du pouvoir; » mais pour rien au monde, il n'eût consenti à ce qu'un des siens s'embusquât dans l'ombre, arme en main, comme un bandit, pour guetter au passage l'homme qui, sans défiance, passe à la portée d'un pistolet ou d'un poignard.

Porte principale de l'École polytechnique.

D'ailleurs ce qu'on voulait, ce n'était pas frapper le premier consul : c'était s'emparer de sa personne et l'envoyer en Angleterre, et, par une bizarre singularité, c'était l'île Sainte-Hélène que le gouvernement britannique avait désignée pour lui servir de prison.

Pichegru et Moreau devaient appeler les troupes sous le drapeau royal, et le comte d'Artois, ainsi que le duc de Berry, qu'on attendait de Londres, paraissant à un moment donné, achevaient par leur présence d'entraîner le peuple à acclamer la restauration monarchique.

Au mois de décembre, Armand de Polignac, Coster Saint-Victor, Roger, Deville, Lemercier, Lelas et Pierre-Jean Cadoudal débarquèrent à leur tour.

Enfin, le 16 janvier 1804, un troisième débarquement amena Pichegru, Lajolais, Jules de Polignac, le marquis de Rivière, Armand Gaillard, Rochelle et Louis de Russillon.

Les arrestations commencèrent à se multiplier. Querelle fut condamné à mort. Il ne voulait point mourir. Il préféra parler.

Par les indications qu'il donna, il fut facile à Dubois et à Réal, conseiller préposé à la surveillance de la tranquillité publique, d'arrêter nombre de gens dénoncés.

Pendant tout le mois de février, de nouvelles arrestations furent opérées. Louis Picot, le domestique de Georges, tombait aux mains des agents ; Mérille, Coster Saint-Victor, Roger, Bonnet, Armand de Polignac étaient pris, et la chasse à l'homme n'en continuait que plus active.

Certes, les gens arrêtés étaient capture importante ; mais plus on arrêtait, plus on s'apercevait que la conspiration avait des rameaux multiples, et plus le premier consul comprenait la nécessité de s'emparer du chef, de l'organisateur du complot, de Georges Cadoudal.

Depuis cinq mois, il était à Paris, et jusqu'alors la police, si active et si ingénieuse, n'avait pu encore parvenir à découvrir sa retraite. Quel affront pour elle !

Aussi des mesures tout à fait inusitées furent-elles prises : on appela des troupes en toute hâte, comme s'il eût fallu des régiments entiers pour arrêter un homme ; les barrières furent fermées, le mur d'octroi environné de vedettes et de factionnaires qui, nuit et jour, faisaient retentir l'air du cri :

— Sentinelle ! prenez garde à vous !

Sur tous les murs on lisait le signalement détaillé de Georges Cadoudal, dit Larive, dit Masson.

Avec ce signalement, il était bien difficile

qu'un homme se promenât impunément dans Paris sans être reconnu.

Cependant cela était.

Evidemment, des royalistes dévoués donnaient asile à Georges et aux siens ; aussi, le 27 février, avait été rendue cette loi spéciale contre les recéleurs de conjurés :

« ARTICLE 1er. — Le recèlement de Georges et des soixante brigands actuellement cachés dans Paris ou dans les environs, soudoyés par l'Angleterre pour attenter à la vie du premier consul, sera jugé et puni comme le crime principal.

« ART. 2. — Sont recéleurs ceux qui, à la publication de la présente loi, auront sciemment reçu, retiré ou gardé l'un ou plusieurs des individus mentionnés dans l'article précédent, à moins qu'ils n'en fassent la déclaration à la police, dans le délai de vingt-quatre heures, à compter du moment où il les auront reçus, soit que les individus logent encore chez eux, soit qu'ils ne s'y trouvent plus.

« ART. 3 — Ceux qui, avant la publication de la présente loi, auront reçu Pichegru ou les autres individus ci-dessus mentionnés, seront punis de six ans de fers.

« ART. 4. — Ceux qui feront la déclaration dans le susdit délai ne pourront être poursuivis, ni pour le fait de recèlement, ni même pour infraction aux lois de police. »

Mais, il est bon de le noter, en France, la délation est considérée par tous comme une vilaine action, et ceux-là même qui ne partageaient pas les idées des « brigands, » et qui eussent peut-être même applaudi à leur arrestation, auraient reculé devant l'idée d'aller dénoncer ceux qui les cachaient.

Donc, c'était aux agents, mis spécialement en campagne pour les découvrir, de lutter de ruse avec ceux qui se dérobaient à leurs recherches.

Au mois de février, Georges était logé rue du Puits-de-l'Ermite, avec Pichegru, Raoul Gaillard, Joyaut, Russillon, Rochelle, Burban. Mais le gîte fut éventé, et Georges dut, après avoir passé vingt-quatre heures dans une maison de la rue Jean-Robert, aller se loger dans un petit réduit de la Montagne-Saint-Geneviève, que Charles d'Hozier avait fait préparer pour lui par Mlle Hizay.

Pendant ce temps, la chasse furieuse traquait les autres conjurés.

Danouville, enfermé au Temple, s'était pendu.

Bouvet de Lozier, arrêté le 10 février, avait, dans un interrogatoire au sujet de Georges, compromis celui-ci sans y prendre garde, en le désignant sous le nom de Larive. Il en fut tellement peiné qu'il se pendit aussi dans sa prison ; un porte-clefs entendit du bruit et vint à son secours.

Réal averti accourut au Temple, et profitant de ce que le malheureux, à demi-mort, fou de désespoir, parlait tout haut et s'accusait, il eut l'habileté de l'amener à une confession complète.

Il précisa les détails de la conjuration, expliqua le rôle de chacun, raconta comment Pichegru et Moreau se trouvaient dans l'affaire.

Pichegru et Moreau furent arrêtés.

Rolland et Lajolais l'avaient été la veille.

Nous avons laissé Georges Cadoudal et ses amis dans la boutique de la fruitière Lemoine, au moment où la jeune Denise terminait son paquet de hardes.

Ce fut alors que Mlle Hizay entra dans la boutique en disant :

— Le cabriolet est arrivé.

— Partons, commanda Georges.

Il embrassa cordialement les femmes qui étaient là et sortit par la porte qui communiquait dans l'allée commune de la maison.

Quelques secondes plus tard, Joyaut, Burban et Raoul Gaillard le suivirent, et presque au même instant, la jeune Denise sortit à son tour, portant le paquet qu'elle avait confectionné.

La petite troupe disséminée remonta la rue.

Personne ne paraissait faire attention aux gens qui la composaient.

Le cabriolet, ses lanternes allumées, avait son tablier rabattu sur le devant ; le cocher, tranquillement assis à sa place, semblait sommeiller en attendant le retour d'un voyageur.

Georges, arrivé auprès, s'élança dans la voiture ; le cheval partit.

Mais au même instant un cri se fit entendre

L'intention de Georges Cadoudal, en quittant la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, était d'échapper aux recherches que, depuis deux jours, on faisait dans le quartier. Il avait été averti qu'on était sur sa trace ; des figures suspectes s'étaient montrées dans les environs : il n'avait que le temps de quitter au plus vite sa retraite, s'il ne voulait y être découvert.

Un refuge lui avait été ménagé chez un parfumeur de la rue du Four, et c'était pour s'y rendre qu'il avait chargé l'un des siens, Le Ridant, de lui procurer un cabriolet.

Le Ridant s'était adressé pour cela à son ami Goujon, qui demeurait avec lui impasse de la Corderie, et Goujon s'était d'autant plus empressé de satisfaire son camarade, qu'il était agent secret de la police, et que son premier soin, après avoir mis le cabriolet au service de Le Ridant, fut d'aller en instruire ses chefs, qui prirent toutes les mesures nécessaires pour que la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et les autres rues avoisinant Sainte-Etienne-du-Mont fussent sillonnées et occupées par une nuée d'agents blottis de tous côtés.

C'était l'un deux, l'inspecteur de police Caniolle, qui venait de crier.

Il avait reçu un coup de poignard dans l'épaule, en essayant, concurremment avec son

collègue Buffet, de se saisir de Georges, au moment où il sautait dans la voiture.

Celui-ci, par un mouvement rapide, avait pu se dégager de son étreinte, tandis que Joyaut et ses deux autres compagnons, se jetant vivement sur les deux agents, les mettaient dans l'impossibilité d'avancer. Caniolle avait eu plus de peur que de mal, le poignard ne lui ayant causé d'autre dommage que de déchirer la veste de commissionnaire dont il était affublé.

Le Ridant, qui conduisait le cabriolet, n'avait pas perdu de temps, et le cheval était si vivement parti à fond de train, que Denise qui devait jeter son paquet dans la voiture, n'avait pas eu le temps d'exécuter ce mouvement.

Effrayée à la vue des agents qui s'étaient précipités sur le cabriolet, et n'osant rentrer chez sa mère avec ce paquet, dans la crainte d'être suivie, elle jeta les yeux autour d'elle, et apercevant une boutique de boulanger, elle y entra et pria l'homme qui était assis au comptoir de vouloir bien le lui garder pendant quelques instants, puis elle ressortit et s'en alla.

Le cabriolet parti, les agents, contenus par les trois amis de Georges, ne s'amusèrent pas à lutter avec eux ; ils s'élancèrent à la poursuite du véhicule en criant de toute la force de leurs poumons : « Arrêtez-le ! arrêtez-le ! »

Et tous les agents répandus dans le voisinage de courir après.

Le cheval semblait avoir des ailes : il brûlait le pavé.

Le cabriolet avait enfilé la rue Saint-Jacques, et était arrivé à la place Saint-Michel.

Les agents essoufflés couraient toujours.

Par le petit vasistas placé à l'arrière, Georges regardait cette meute acharnée à sa poursuite, et, de la voix, excitait encore le cheval, que nul n'osait arrêter dans sa course furieuse.

On descendit ainsi la rue de la Liberté, ex-rue Monsieur-le-Prince, et on arriva au carrefour de l'Odéon.

Mais là, les deux inspecteurs Buffet et Caniolle parvinrent avec un troisième acolyte à devancer la voiture.

Buffet se jeta résolument à la tête du cheval pour l'arrêter.

Georges qui tenait à la main un pistolet, ajusta l'homme au front ; le coup partit.

L'agent tomba foudroyé.

Georges sauta alors à terre par la droite ; mais à son tour Caniolle, armé d'un gros bâton, s'élança pour le saisir.

Un second coup de pistolet le blessa au côté ; il tomba aussi.

Georges en profita pour s'élancer dans la rue de l'Observance ; mais l'agent, surmontant la douleur qu'il éprouvait, se releva et courut à sa poursuite le bâton levé. Il parvint à l'atteindre.

Le bâton retomba, et Georges le reçut en plein sur la tête.

Il chancelait et faisait des efforts surhumains pour rester debout.

Soudain, deux autres agents accoururent à la rescousse ; un chapelier qui regardait le combat s'élança pour porter aide aux hommes de police, ainsi que plusieurs autres citoyens qui passsaient.

Bientôt vaincu par le nombre, terrassé, roué de coups, Georges fut lié avec une grosse corde que Caniolle avait sur lui, et on le porta à la préfecture de police.

Un quart d'heure plus tard, tout Paris apprenait la grande nouvelle : Georges Cadoudal était pris.

Son arrestation avait causé une joie bien naturelle aux Tuileries, et le nombreux personnel direct ou indirect de la préfecture était dans le ravissement.

C'était de l'argent et des faveurs pour tout le monde.

Le *Moniteur* publia tous les détails de l'arrestation et termina ainsi : « Le premier consul a ordonné que les enfants d'Étienne Buffet et de Jean-François Caniolle seraient élevés aux frais de l'Etat. Tout ce qui a été pris sur Georges, montant à une valeur de soixante à quatre vingt mille francs en lettres de change, a été abandonné à la veuve et aux enfants d'Étienne Buffet ; l'état de Caniolle donne de grandes espérances pour sa vie.

« Le premier consul a chargé le grand juge de faire une enquête authentique pour découvrir le nom des citoyens qui, dans cette circonstance, ont manifesté leur courage et leur dévoûment ; ils seront récompensés par des distinctions d'honneur. »

De son côté, le préfet de police atteignait au lyrisme :

« L'arrestation de Georges, disait-il dans le rapport qu'il envoyait au premier consul, a électrisé tous les cœurs ; il est impossible de rendre l'espèce d'enthousiasme qu'elle a produit : une demi-heure à peine après l'opération, tout Paris en était instruit, et l'on peut assurer que la joie est universelle. »

Tous les conjurés tombèrent sous la main de la justice.

Quatre-vingts prévenus étaient enfermés dans la prison du Temple. — L'instruction marcha vite. L'acte d'accusation fut signifié à chacun des accusés, mais il en manquait un à l'appel, Pichegru. Le 5 avril, lorsqu'on était venu le chercher dans sa chambre afin de le conduire au greffe, on n'avait plus trouvé qu'un corps inanimé.

Le procès-verbal de cet événement, dressé immédiatement par le commissaire de police, constata que sur le lit de Pichegru gisait son cadavre, « paraissant âgé de quarante à quarante-cinq ans, taille de 1m,78 cent., cheveux brun foncé,

sourcils de même couleur, arqués, front large et chauve, yeux gris bleu, nez long et gros, épaté du bout et gros à la racine, bouche moyenne, menton rond et gras à fossette, visage plein et brun, forte tête, poitrine large, cuisses et jambes grêles à proportion du buste...

« Le cadavre avait autour du cou une cravate de soie noire, dans laquelle était passé un bâton de la longueur d'environ 40 cent. et de 45 millimèt. de circonférence, lequel bâton, faisant tourniquet autour de ladite cravate, était arrêté sur la joue gauche, sur laquelle il reposait par un de ses bouts, ce qui avait produit un étranglement suffisant pour donner la mort. »

Cette mort était-elle volontaire ou non ? Était-ce le résultat d'un suicide ou d'un crime ? Nul ne peut le dire, et la solution de ce lugubre problème demeura ensevelie sous les verrous de la prison et dans les ombres de la nuit pendant laquelle l'étranglement avait eu lieu.

Après que les accusés eurent reçu copie des actes de la procédure, il fut procédé à leur translation à la Conciergerie.

Georges, Moreau, Jules de Polignac, de Rivière et quelques autres furent logés dans les bâtiments de la Conciergerie des femmes, le reste à la grande Conciergerie.

Le lundi 27 mai, les débats s'ouvrirent.

Vue extérieure du café de la Rotonde, au Palais-Royal

La cour criminelle se composait de douze membres : Hémart, premier président ; Martineau, vice-président : Desmaisons, Rigault, Bourguignon, Lecourbe, Laguilomye, Selves, Thuriot, Granger, Clavier et Dameuve, juges.

Trois juges suppléants, deux substituts et le procureur Gérard, complétaient le tribunal, devant lequel prirent place quarante-sept accusés : Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillon ; Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, de Rivière, Louis Ducorps, Le Ridant, Picot, Gouchery, Rolland, Lajolais, Moreau, l'abbé David, Roger dit Loiseau, Hervé, Le Noble, Coster Saint-Victor, Ruben de la Grimaudière, Deville dit Tamerlan, Datry, Burban, Lemercier, Pierre-Jean Cadoudal, Le Lan, Éven, Mérille, Troche père, Troche fils, Caron, Spin, Monier, Denand, Verdet, Dubuisson, Galais, les femmes de ces cinq derniers et la demoiselle Hizay.

Cent trente-neuf témoins à charge et seize à décharge avaient été cités à comparaître.

On lut l'acte d'accusation ; on interrogea les accusés : on donna la parole aux défenseurs, et, le dimanche 9 juin, après plusieurs audiences, la cour rendit cet arrêt :

« Attendu que, d'après les instr
débats, il est constant qu'il a exist
ration tendant à troubler la Répul
guerre civile en armant les citoyen
tre les autres et contre l'exercice
légitime :

« Georges Cadoudal, Bouvet de I
lon, Rochelle, Armand de Polig
d'Hozier, de Rivière, Ducorps, Pi
Roger, Coster de Saint-Victor, De
Gaillard, Alexis Joyaut, Burban
Pierre Cadoudal, Le Lan et Méri
vaincus d'avoir pris part à cette
qu'ils l'ont fait dans le dessein du crime.

Imp. Charaire et fils

F. Roy, éditeur. — 221.

Intérieur du café actuel de la Rotonde au Palais-Royal (1880)

« Les condamne à la peine de mort et déclare leurs biens acquis à la République, conformément à la loi du 14 floréal an III.

« Attendu que Jules de Polignac, Louis Le Ridant, Jean-Victor Moreau, Henri Rolland et Marie-Micheline Hizay, ont pris part à ladite conspiration, mais qu'il résulte de l'instruction et des débats des circonstances qui les rendent excusables, la cour réduit la peine encourue par les sus-nommés en une punition correctionnelle et les condamne à deux années d'emprisonnement. »

Couchery, l'abbé David, Hervé, Le Noble, Ruben de La Grimaudière, Noël Ducorps, Datry, Even, Troche père et fils, Monnier, Verdet, Spin, Dubuisson, Gallais et Denand furent acquittés. Cependant, la cour renvoya devant la 5e section du tribunal de 1re instance, ceux d'entre eux qui avaient reçu ou logé des conspirateurs.

Charles d'Hozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, de Rivière, Lajolais et Armand Gaillard virent leur peine commuée en celle de quatre années de déportation, traduite par la détention dans une prison d'État.

Le 15 juin, l'huissier Masson se présenta à la Conciergerie et annonça aux condamnés dont la peine avait été commuée, qu'ils devaient quitter cette prison pour retourner au Temple.

Ancienne maison Chevet et Beauvais, au Palais-Royal.

Les autres comprirent qu'ils n'avaient rien à espérer.

On les transféra à Bicêtre.

Le dimanche 24 juin, on les ramena à la Conciergerie.

Le lundi 25, les douze condamnés, Georges en tête, montèrent sur trois charrettes qui les menèrent à l'échafaud dressé en place de Grève, qu'une foule énorme couvrait; la force armée avait peine à contenir les masses vivantes qui se pressaient pour mieux voir le sanglant spectacle. Pas une fenêtre, pas une lucarne qui ne fût occupée sur le parcours du funèbre cortège.

Lorsqu'il déboucha sur la place, par le pont au Change, il se fit une rumeur considérable: c'était à qui se hausserait sur la pointe des pieds, pour contempler les traits de ceux qui allaient mourir.

Georges avait demandé la faveur d'être exécuté le premier.

Elle lui fut refusée.

Tous les condamnés montèrent les degrés avec résignation, sans forfanterie ni faiblesse.

Quand vint le tour de Cadoudal et qu'il fut arrivé sur la plate-forme, il s'écria d'une voix retentissante:

— Camarades! je vous rejoins! Vive le Roi!

Ce fut son dernier cri, celui qui résumait et expliquait toute sa vie.

Onze jours après l'arrestation de Georges Cadoudal, c'est à dire le 29 ventôse, une grande berline de voyage attelée de six chevaux de poste conduits par deux postillons, allait entrer dans Paris par la barrière de la Villette, lorsqu'un gendarme à cheval se présenta soudain et remit un pli à un maréchal des logis de gendarmerie qui était sur le siège.

Celui-ci le prit et aussitôt la berline tourna à gauche et suivit le boulevard extérieur, elle dépassa bientôt les diverses barrières et entra dans

la ville par la barrière de Sèvres; elle suivit la rue de ce nom jusqu'à la rue du Bac qu'elle enfila jusqu'au n° 84, et elle entra dans la cour de de l'hôtel de Galliffet où se trouvait établi alors le ministère des relations extérieures.

L'homme qui était dans cette berline se disposait à en descendre, mais le gendarme qui avait quitté son siège, s'y opposa et lui intima l'ordre d'attendre.

L'homme qui n'était autre que le duc d'Enghien, qu'on venait d'enlever sur le territoire étranger, resta donc dans la voiture qui, au bout d'un moment, repartit pour Vincennes, où il fut écroué au fort.

Le même jour, le général en chef gouverneur de Paris, J. Murat, en exécution d'un arrêté du gouvernement portant que le ci-devant duc d'Enghien serait traduit devant une commission militaire composée de sept membres, nommait pour en faire partie, le général Hullin, les colonels Guitton, Bazancourt, Barrois, Ravier, Rabbe et le major Dautancourt, et le ministre de la guerre intimait à chacun d'eux l'ordre de se rendre immédiatement à Vincennes pour tenir séance.

A minuit, on réveillait le prisonnier qui, fatigué du voyage, s'était endormi.

A deux heures du matin, il était condamné à mort.

A trois heures, il était fusillé dans un des fossés du fort.

Quelques heures plus tard, des crieurs publics médaillés, se répandaient dans les rues de Paris et, vendaient un placard qu'ils annonçaient ainsi à haute voix :

— Voilà ce qui vient de paraître; voyez le jugement de la commission militaire spéciale, convoquée à Vincennes, qui condamne à la peine de mort le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, né le 2 août 1772 à Chantilly; je ne le vends qu'un sou.

Et tout le monde achetait le papier officiel.

C'était surtout dans le palais Égalité qu'il s'enlevait.

Il y avait foule dans les galeries de bois et dans le jardin, et un groupe nombreux stationnait devant le café de la Paix, en commentant à haute voix les termes du soi-disant jugement.

La plupart de ceux qui avaient lu, ou qui avaient entendu lire, témoignaient leur surprise et leur indignation.

Quelques-uns cependant approuvaient.

Mais le plus grand nombre se contentait de garder un silence prudent.

Le forfait épouvantable accompli par le premier consul montrait combien les lois étaient impuissantes à protéger les citoyens, et chacun se demandait avec terreur si ce monstreux attentat ne serait pas le signal d'une persécution générale contre tout ce qui n'était pas partisan de l'état de choses établi, et surtout de celui qui allait s'établir bientôt.

Les royalistes étaient stupéfaits et inquiets, et aussitôt qu'un d'eux apprenait la fatale nouvelle il se hâtait de rentrer chez lui, de chercher dans ses papiers tous ceux qui ne lui étaient pas absolument nécessaires, et de jeter les autres au feu.

On brûlait jusqu'aux correspondances les plus insignifiantes.

On savait de quoi le premier consul était capable, quelle complaisance il était certain de trouver parmi les exécuteurs de ses moindres volontés, et on n'hésitait pas à prendre toutes les précautions imaginables.

« Les républicains sont contents et même joyeux » avait dit le préfet de police qui envoyait d'heure en heure à Bonaparte le résultat de l'enquête que ses agents faisaient touchant l'état des esprits.

Cela n'était pas vrai; ils blâmaient hautement cet abus de pouvoir, et jamais les citoyens en carrick et en redingote d'alpaga, qui se promenaient la canne à la main dans la grande allée des Tilleuls, n'avaient déclamé contre le gouvernement avec plus de violence.

Dans les galeries, c'était pis encore, et les friands qui regardaient curieusement les véritables tablettes de bouillon exposées derrière les carreaux de Bohême de Corcelet, se retournaient involontairement en entendant ces mots, qui couraient partout et que répétaient les uns et les autres :

— Le duc d'Enghien est condamné à mort!

— Dites donc fusillé! reprenaient les mieux informés.

Et on s'arrêtait pour écouter, et on faisait cercle pour entendre les détails que les beaux parleurs, ceux-là même qui, quelques années auparavant, paradaient un petit bonnet rouge à la boutonnière, donnaient à la foule qui, généralement, se refusait à croire qu'ils fussent véridiques.

En un mot, le meurtre du duc d'Enghien produisit dans le public la plus fâcheuse impression; mais Bonaparte s'en inquiéta peu.

— Je sais, dit-il; tous les bruits qu'on fait courir au sujet de la mort du duc d'Enghien; ce n'est pas la première fois que j'ai lieu de m'apercevoir que la population de Paris n'est qu'un ramas de badauds.

Cette appréciation n'était pas flatteuse pour ceux qui s'agenouillaient devant lui et qui allaient, deux mois plus tard, se prosterner devant un empereur.

Mais, selon que nous l'avons fait jusqu'ici, avant de raconter l'histoire de Paris sous l'empire, jetons un coup d'œil rapide sur les modes et les coutumes pendant les dix années écoulées.

Naturellement, le luxe reparut au fur et à me-

sure que les enrichis de la Révolution s'enhardirent à montrer leur or, et Mme Tallien, la première, osa arborer des diamants.

« Les muscadins, très aplatis au commencement de 1794, dit l'historien du costume en France, reprirent le haut du pavé. Ils adoptèrent le frac gris et la cravate verte, consentant volontiers à ce qu'on leur attribuât des velléités monarchiques. Ils échangèrent contre un gourdin leur *pouvoir exécutif*, disaient-ils, la badine à laquelle ils avaient emprunté auparavant leur maintien...

« Les muscadins ne furent jamais bien nombreux. On comptait alors les citoyens qui avaient le moyen de s'acheter des habits neufs. La dépréciation toujours croissante des assignats et le retrait des lois de *Maximum*, avaient fait donner aux choses des prix fabuleux lorsqu'on ne pouvait les payer qu'en papier. Un frac, une redingote, une culotte, coûtaient chacun plusieurs milliers de francs. La plupart des citoyens se privaient de l'assistance du tailleur, traînaient leur défroque de pendant ou même d'avant la tourmente révolutionnaire. »

Les muscadins couraient les concerts, les théâtres, les bals, montrant partout leurs oreilles de chien, c'est-à-dire deux larges tresses de cheveux poudrés à blanc qui tombaient de chaque côté de la figure, serrés dans un habit étriqué, plastronnés de gilets à dix-huit boutons de nacre, la jambe pavoisée de jarretières flottantes, le menton engouffré dans une cravate énorme qui masquait le nez, la main appuyée sur un gourdin non moins énorme à poignée plombée. Leur suprême bon ton était d'affecter un gosier si faible qu'une lettre sonore l'aurait déchiré. De leur bouche minaudière, on entendait sortir un petit zézayement mouillé, flûté, vagissant, d'où les *r* étaient bannis : *ma paole d'honneu, ma petite paole panachée*, disaient-ils sans cesse. Leur exclamation ordinaire était : *En véité, c'est incoyable.* De là le nom d'Incroyables qui leur fut donné, mais le peuple les appela encore longtemps de leur premier nom de muscadins.

Les muscadins bourdonnaient aux concerts de la rue Feydeau où ils avaient leur chanteur attitré en la personne de Garat, le modèle de l'Incroyable.

Le langage de Garat fit école, on parla le garatisme.

Le costume des Incroyables est encore plus ridicule que celui des muscadins : le dernier mot du genre est d'avoir l'air d'un buste revêtu d'un sac et monté sur des échasses. « Mon cher, vous êtes une mode ambulante, un miracle de goût. Votre habit est carré comme quatre planches. » C'est un pamphlet du temps qui s'exprime ainsi.

La culotte, pochée, plissée, donnant à la jambe la mieux faite un air cagneux, des bas blancs à larges raies bleues, les bottines pointues, auxquelles succédèrent plus tard les bottes à la Leuthraud, puis un chapeau à deux cornes. « Ainsi accoutrés, ils vont l'air abattu, mélancoliques et comme brisés. »

En 1795, le collet aristocrate, de vert qu'il était, devint noir, en signe de deuil. En plein Palais-Royal, un républicain reçut, à bout portant, une balle en échange d'un mot mal sonnant. Un autre apercevant un collet noir s'écrie : « B.. de chouan, de qui portes-tu le deuil? — De toi, répondit l'incroyable. Et il lui brûla la cervelle. »

Tout l'été de 1797 fut troublé et même ensanglanté par les rixes des collets noirs et des collets rouges.

« L'homme élégant de 1799, dit M. Quicherat, avec des favoris et des cheveux coupés courts, en habit vert ou bleu, taillé pour son corps, en pantalon ou culotte longue, fut déjà un homme du XIXe siècle. Quant à l'ouvrier, les dénominations révolutionnaires et l'affectation de négligence mises de côté, il était en possession d'un costume qui n'a guère changé depuis, et qui, sans doute, durera longtemps encore, parce qu'il est difficile d'en imaginer un plus commode pour le travail. »

Le costume des femmes fut empreint d'anglomanie et d'engouement pour l'antique.

Les chapeaux étaient de haute forme, avançant prodigieusement sur le devant; les femmes aux modes extravagantes furent, en 1796, appelées des Merveilleuses; le spencer fut très à la mode à la fin du siècle. C'était une sorte de petite veste, ne descendant pas au-dessous de la taille. Ce mot de spencer a une étymologie : un Anglais, lord Spencer, ayant trop bu à son dîner, s'endormit un jour, le dos tourné à la cheminée; quand on le réveilla, les pans de la redingote qu'il portait par-dessus son habit étaient brûlés; au lieu de la retirer, il la fit rogner avec des ciseaux et sortit ainsi affublé; les badauds de Londres crurent que c'était une mode nouvelle et l'adoptèrent.

D'Angleterre, elle vint en France, et l'on vit des hommes en spencer; mais ce vêtement finit par échoir spécialement aux femmes.

Les belles du Directoire affectionnaient les robes à l'athénienne ou à la romaine, des sandales assujetties au pied par des rubans croisés et les plus élégantes portèrent des diamants aux doigts de pied.

On alla plus loin; on inventa le costume à la sauvage, c'est-à-dire un maillot couleur de chair, recouvert d'une simple tunique de linon.

Une merveilleuse, Mme Hamelin, fit plus encore : elle se montra aux Champs-Élysées en simple tunique de gaze, avec une amie vêtue de même façon; on les poursuivit de huées et elles furent obligées de s'enfuir au plus vite en voiture.

« Pas une petite maîtresse, pas une grisette, qui ne se décore le dimanche d'une robe athé-

nienne de linon et qui n'en ramène sur le bras droit les plis pendants, pour se dessiner à l'antique ou du moins égaler Vénus Callipyge. »

Comme ces frêles tissus ne pouvaient comporter de poches, les dames tenaient leur éventail et leur mouchoir à la main ; quant aux autres menus objets dont elles pouvaient avoir besoin, bourse, petit miroir, etc., elles fourraient le tout dans leur corsage.

Cependant on reconnut la nécessité d'avoir un sac quelconque et on inventa le réticule (c'était le nom de la gibecière romaine), mais on l'appela aussitôt un ridicule, et toutes les femmes, se hâtant de l'adopter, se promenèrent, tenant au bras un ridicule, suspendu par une chaîne d'acier. Quelquefois il était pendu à la ceinture comme une sabretache et il s'appelait alors une ballantine.

Après le 9 thermidor, toutes les femmes portèrent perruque, ou tout au moins des tours. C'était une pièce de cheveux qu'on posait sur le devant de la tête et qui, séparée en deux parties, ornait la figure de chaque côté.

La mode des tours dura bien longtemps et, chaque matin, la bourgeoise envoyait son tour à friser chez le perruquier, moyennant quatre ou cinq sous.

En 1799, les femmes se coiffèrent aussi à la Titus et à la Caracalla, sans chignon ni boucles ; cette coiffure seyait bien aux jolies femmes, mais beaucoup n'osaient l'arborer, et préféraient disposer leurs cheveux, ou ceux qui les remplaçaient, selon l'air de leur figure, en bandeau antique et un chou de nattes.

En 1803, l'ancienne couleur cheveux de la reine était redevenue à la mode, sous le nom de couleur pêche ; les nuances vives étaient en vogue ; les bourgeoises, les femmes de commerce, les grisettes, se coiffèrent d'une cornette à deux pointes et adoptèrent une sorte de mise campagnarde.

Quant aux hommes, ils portaient l'habit à basques, des bottes à revers, et la culotte descendant trois doigts plus bas que le genou. Ils étaient uniformément coiffés à la Titus.

S'il est facile de constater un grand changement opéré dans l'habillement, ce changement n'est pas moins grand dans l'ameublement, et le commencement du siècle amena le triomphe de ce style sans grâce et laid qui ne fit que s'accuser davantage avec l'Empire.

« Qui croirait, disent les auteurs de l'*Histoire de la société française, pendant le Directoire*, qu'en l'an 1798, ce bel art d'enluminer les appartements et de les ornementer à la règle ait encore empiré et que les décorateurs aient trouvé moyen de compliquer et d'aggraver encore les ornements sur champ, les têtes en coloris sur fond, les filets, les rosaces, les attributs ; cette discorde combinée de tons inharmoniques, ce pêle-mêle laborieux et abominablement prémédité au compas, de stucs, de marbres, de granit, d'acajou ; ce honteux tapage de lignes droites et d'arabesques maigres et de camées de Durolin, toute cette tapisserie pédante ?

« Parcourez cette chaussée d'Antin, le pays du luxe, où tant de millionnaires viennent cuver leur or, où tant de coquettes reçoivent toute la ville ; d'affreuses merveilles vous convaincront. Vous êtes au n° 7 de la rue du Mont-Blanc. L'acajou sévit dans cette chambre : pilastres en bois d'acajou, chambranles et portes en bois d'acajou, piédestaux en bois d'acajou, fenêtres en bois d'acajou. D'un filet aux mailles d'or frangé d'or et de perles, quatre rideaux — c'est une chambre de femme — descendent sur un lit d'acajou. Deux cygnes de bronze doré bordent le lit d'une guirlande de fleurs échappée de leurs becs ; le lit se confesse à une glace de ruelle encadrée d'un acajou à filets d'or. Et qui demeure, s'il vous plaît, en ce gynécée d'acajou ? qui vit dans la compagnie de ces draperies de soie chamois, ornementées d'or, relevées sur des rideaux de soie violette ornementés de noir ? qui s'est résignée à dormir entre cette table de nuit en acajou surmontée d'une corbeille de fleurs en tôle et cette autre table de nuit en acajou où pose une lampe antique en or ? quelle femme peut rêver dans ce Pompéi, borné à gauche par une statue de marbre, à droite par un candélabre de bronze ? qui ? Une femme qui fait de sa chambre le régal de ses yeux et des yeux de ses amis. Qui ? la femme qui est la raison de la mode et la grâce du goût : Mme Récamier. »

Et Peltier dit à son tour dans son *Paris*, en décembre 1798. « Je ne vois dans les modernes salons de Paris que les tombeaux des anciens Romains ou les nouvelles boutiques des rues de Londres ; bientôt l'architecture sera dirigée en France d'après le goût des limonadiers et des marchandes de modes. »

Les Grecs, les Romains et l'acajou orné de cuivres avaient pris possession de Paris et n'étaient pas prêts de s'en dessaisir !

Fontaine Saint-Germain-des-Prés, au coin de la rue d'Erfurth et Childebert, démolie en 1867.

XLII

L'empire. — Les cimetières. — Le Sacre. — L'aveugle du bonheur. — L'Arc de Triomphe. — Le théâtre des Variétés. — L'entrepôt. — La conspiration Demaillot. — La Bourse. — Les Archives. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — L'incendie. — Le palais d'Orsay. — Le palais du roi de Rome. — Les pompiers. — La conspiration Malet. — Le siège de Paris. — Modes et coutumes.

Ce fut le 18 mai 1804, que le Sénat décréta le sénatus-consulte organique, par lequel le titre d'empereur était déféré au premier consul.

Enfin Bonaparte avait obtenu le rang suprême qu'il convoitait.

Il était empereur, et les Parisiens — à l'exception des jacobins et des royalistes — se réjouirent de l'heureux événement qui remplaçait le trône de Louis XVI par celui de Napoléon.

Te Deum, fêtes, compliments, adresses, illuminations, rien ne manqua. Ce fut un enthousiasme universel : « les masses étaient attentives et saisies d'une surprise qui finissait par se changer en admiration. »

Reprenons la suite chronologique des faits concernant la ville de Paris.

En 1790, l'Assemblée constituante avait défendu de continuer à enterrer les morts dans les églises ; un arrêté de la préfecture de la Seine, du

12 mars 1801, ordonna que trois enclos de cimetière seraient établis hors de la ville de Paris ; un décret du 12 juin 1804 vint réglementer définitivement la matière : « aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leur culte, ni dans l'enceinte des villes et bourgs. Il y aura hors de chacune de ces villes ou bourgs, à la distance de 35 ou 40 mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts. »

Le décret ordonna en outre que quatre cimetières seraient établis hors de l'enceinte de Paris; ces cimetières furent, au nord du Paris d'alors, le cimetière du Nord ou de Montmartre, celui de l'Est ou du Père-Lachaise ; ceux du Sud ou de Vaugirard et de Sainte-Catherine.

Le cimetière de Montmartre existait déjà; en 1798, l'administration municipale, dans le but de remplacer le cimetière établi depuis peu dans la plaine de Clichy, et qui avait succédé à celui de Saint-Roch, fermé depuis quelque temps, avait fait ouvrir un nouveau cimetière sur l'emplacement d'une vaste et ancienne carrière à plâtre, ce qui lui fit donner le nom de cimetière des Grandes Carrières ; situé près les anciennes barrières Blanche et Clichy, au delà des boulevards extérieurs, il se trouvait remplir les prescriptions du décret et il fut immédiatement désigné sous le nom de champ de repos, pour servir aux inhumations des cinq premiers arrondissements de la capitale.

Mais le champ de repos était loin, lors de son inauguration, d'atteindre sa superficie actuelle qui s'élève à 10 hectares environ, grâce à des acquisitions successives des terrains voisins.

On commença les agrandissements en 1819.

Une avenue de 100 mètres précède l'entrée, flanquée à droite et à gauche de pavillons affectés aux bureaux et au concierge.

Le cimetière est divisé en deux grandes parties séparées par un mur. Dans l'une, dont le terrain accidenté présente de petites éminences, se trouvent les tombes dont les terrains sont concédés à perpétuité; dans la seconde, moins ancienne, et dont le terrain est plat, on voit d'un côté le lieu de sépulture des Israélites, entouré d'une enceinte particulière, de l'autre, les concessions temporaires et les fosses communes. Dans l'une et l'autre des deux grandes parties du cimetière, existent dans le sens de la longueur, trois allées, et cinq dans celui de la largeur.

Les carrés ainsi formés s'appellent divisions. Il n'y a pas, dans le premier, d'allée secondaire bien indiquée, la forme et la grandeur des monuments s'opposant à l'établissement de ces sentiers réguliers. Dans le second, au contraire, chaque division est sillonnée de petits sentiers et comme les tombes sont généralement adossées les unes aux autres, les sentiers servent pour deux rangs de tombes. Ces rangs se nomment lignes et ces lignes sont numérotées, de sorte que, pour chercher une tombe, il faut connaître 1° le cimetière dans lequel elle se trouve ; 2° la division ; 3° la ligne ; 4° le numéro d'ordre.

Au milieu de l'allée, faisant face à la grande porte d'entrée, se trouve une haute croix de pierre, qu'on désigne sous le nom de Calvaire.

« Le cimetière du Nord, dit M. de Labédollière, est à la fois un jardin et un musée.

« Le jardin est charmant ; les arbres toujours verts répandent dans les allées une ombre et une fraîcheur continues ; les roses, les pervenches, les géraniums, les fuchsias poussent avec une luxuriance qu'on trouve rarement en dehors des lieux réservés aux inhumations. Les merles, les pinsons, les moineaux gazouillent à l'envi en sautillant de branches en branches et quelques rossignols font leurs nids dans les plus épais massifs.

« Le musée consiste en monuments assez généralement uniformes, mais dont quelques-uns toutefois se distinguent par leur excentricité. Tous ne sont pas d'un goût irréprochable; la douleur la plus vraie et la plus sincère peut avoir ses égarements et se traduire par des exhibitions peu sensées d'objets en verre filé, de couronnes en fleurs artificielles, de reliques déposées sous des globes de pendules. »

Respectons la religion du souvenir jusque dans ses manifestations puériles mais touchantes, et n'examinons ni le choix des emblèmes ni le style des épitaphes.

Le décret de 1859, qui annexa Montmartre ainsi que les autres communes de la banlieue à Paris, exigeait comme corollaire un autre décret qui reléguât les cimetières à 35 mètres au moins non seulement des fortifications, mais encore de la zone militaire; un arrêté du préfet de la Seine, du 20 décembre 1859, assigna le cimetière du Nord aux inhumations des Ier, IIe, VIIIe, IXe et X^e^ arrondissements de Paris.

Depuis la création d'un nouveau cimetière, dit de Saint-Ouen, et que le peuple, dans son langage imagé, ne désigne que sous le nom de Cayenne, on n'enterre plus dans le cimetière Montmartre que les morts dont les familles possèdent des caveaux mortuaires.

Il ne faut pas confondre le cimetière Montmartre avec l'ancien cimetière de la commune de Montmartre, situé au nord de la butte ; ce cimetière a été fermé quelques années avant l'annexion.

Enfin, il existait un troisième cimetière à Montmartre, il fut fermé en 1831 et attenait à l'église ; il renferme les sépultures d'un grand nombre de membres de familles nobles: celles de Montesquiou-Fézensac, de Flavigny, de Fitz-

James, de Caraman, de Houdetot, de Vaudreuil, de Champigny, etc.

Le cimetière de l'Est fut inauguré en 1804, dans un terrain qui porta originairement le nom de Champ-l'Évêque, parce qu'il appartenait à l'évêque de Paris. Les jésuites en firent l'acquisition en 1626, ils le firent enclore de murs et y construisirent, au milieu des massifs d'arbres, une maison dont l'emplacement est à peu près représenté aujourd'hui par le rond-point central du cimetière.

Louis XIV, enfant, vint visiter la propriété et de là lui vint le nom de Mont-Louis; en 1675, le père Lachaise, jésuite, fut nommé confesseur du roi, et pour le délasser de ses travaux, Louis XIV lui donna le Mont-Louis qu'il fit agrandir à ses frais et dont il fit rebâtir la maison en l'élevant de deux étages; sa façade, tournée vers Paris, fut établie sur une terrasse où l'on parvenait par un parterre rafraîchi par des bassins, bordé d'arbres de hautes tiges, orné d'arbrisseaux dont les fleurs embaumaient l'air en réjouissant la vue de Sa Révérence. Au bas se voyaient un jardin potager, une orangerie et tous les accessoires nécessaires au luxe.

Derrière la maison, au delà des fossés qui l'entouraient, se déployait encore un vaste parterre orné de pièces d'eau, terminé par un verger délicieux.

Bientôt, les plus éminents personnages de la cour et de la ville venaient au Mont-Louis rendre visite au jésuite dont ils sollicitaient les bonnes grâces.

A la mort du père Lachaise, Mont-Louis devint la maison de campagne des jésuites.

Après la destruction de leur ordre, c'est-à-dire le 31 août 1763, Mont-Louis fut vendu pour payer les créanciers des jésuites. Enfin, au commencement du siècle, le préfet de la Seine acheta cette vaste propriété pour la convertir en un cimetière, et son ouverture eut lieu le 21 mars 1804.

L'architecte Brongniart fut chargé d'approprier ce domaine à sa destination nouvelle. Forcé de détruire des cultures ne s'accordant plus désormais avec son emploi, il sut conserver ou créer tout ce qui pouvait contribuer à rendre plus magnifique cet asile funèbre. Pour rendre facile l'abord de tous ses points, il traça le long de son contour une route sinueuse et ferrée dans le creux du vallon, se prolongeant en ligne droite sur le sommet du coteau, parallèlement au mur supérieur. La double allée de tilleuls, montant du bas de la colline à la maison du père Lachaise fut conservée et prolongée jusqu'en bas du boulevard, sur lequel devait s'ouvrir une porte digne d'entrée à ce vaste dépôt de tant de cendres mortuaires. Au delà du château, deux allées s'avancèrent jusqu'à la route supérieure. Tous les bouquets d'arbres servant à rendre ce lieu plus pittoresque, furent conservés. Des chemins sinueux partagèrent le gazon en pièces irrégulières dont les formes variées préservèrent l'œil de l'ennui d'un symétrique et monotone alignement.

Une route pavée conduit à l'ancienne habitation du père Lachaise, abattue quelques années après l'ouverture du cimetière, dans lequel le premier corps enterré dans la fosse commune fut celui du porte-sonnette de l'un des commissaires de police du faubourg Saint-Antoine.

« En arrivant près de l'ancienne barrière, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, le cimetière s'annonce d'une façon distincte; son parvis en hémicycle, sa porte décorée de torches renversées, ses pilastres surmontés de torchères en bronze, tout indique la destination du lieu; de chaque côté du portail sont gravés des versets du Psalmiste. De cette partie de l'entrée jusqu'à la rue des Amandiers, la funèbre enceinte est bordée d'une terrasse où s'alignent, comme des boutiques, une multitude de tombes qui ont vue sur le boulevard.

« En face de la porte d'entrée s'ouvre, à l'intérieur, une longue avenue en pente, plantée de cyprès droits et serrés et qui semblent faire la haie pour contenir les tombeaux pressés en foule par-derrière; le marbre et la pierre s'y trouvent en telle profusion, que ce lieu semblerait une carrière, si la nature n'avait pris soin de jeter par-dessus son vert manteau de lierre et de mousse, images de l'oubli.

« Au fond de cette avenue principale, tout en haut d'une abrupte falaise, se dresse la chapelle du cimetière, austère monument qui s'harmonise bien avec la destination du lieu.

« A droite de cette allée principale, se courbe une avenue qui monte, aboutissant à une terrasse, premier étage de la colline; c'est l'allée dite des Acacias et la terrasse du Dragon. De la plateforme du Dragon, une allée de sycomores, droite et rapide, monte jusqu'au sommet de la montagne que couronne une double tige de vieux marronniers. De là, on voit s'étendre jusqu'en bas la foule des tombeaux.

« A droite, en descendant dans un endroit complètement dépourvu d'arbres, on aperçoit le cimetière des pauvres, où la croix de bois est le seul ornement funéraire.

« A gauche de l'avenue des Acacias, dans un angle plein d'ombre et de mystère, se cache un mausolée, sorte de chapelle gothique, avec toiture fouillée à jour, et supportée par quatre colonnettes. C'est le tombeau d'Héloïse et d'Abélard, que l'on voit couchés tous deux sur la pierre tumulaire. Ce tombeau, apporté là en 1804, lors de la dédicace du cimetière, a été érigé en 1779 par les soins de la dame Caroline de Roucy, alors abbesse du Paraclet, ainsi que l'indique une épitaphe qui fut composée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le cimetière du Père-Lachaise est un cimetière

aristocratique. En dépit de quelques monuments d'une gravité en harmonie avec l'idée de l'éternité, le visiteur n'éprouve, en visitant le Père-Lachaise, aucun de ces sentiments profonds, aucune de ces impressions de mélancolie invincible que devrait faire naître cette nécropole immense.

Le Père-Lachaise a deux quartiers spéciaux, réservés l'un aux protestants, l'autre aux Israélites; ce dernier est placé derrière le monument d'Héloïse et Abélard.

Enfin, au sommet de la colline, dans des terrains nouvellement annexés, est le cimetière musulman avec une mosquée d'architecture mauresque.

Pendant la semaine sanglante de mai 1871, le cimetière du Père-Lachaise fut occupé par les troupes de la commune qui y cherchèrent un asile, et de là, retranchées, faisaient feu sur l'armée de Versailles.

Deux jours après la fin de cette lutte meurtrière, on voyait, sur les caveaux de pierre, des traces de mains noires de poudre essuyées là, et, parmi les fosses mortuaires des tas d'armes brisées et de bouteilles vides.

Par décret du 20 décembre 1859, le cimetière du Père-Lachaise fut attribué aux inhumations des IIIe, Xe, XIe, XIIe et XXe arrondissements de Paris.

Le cimetière de Vaugirard, situé près l'ancienne barrière et à l'entrée de ce qu'on appelait alors le village de Vaugirard, n'avait pas l'importance de ceux que nous venons de décrire, et naturellement, il n'était pas aussi riche en monuments fastueux; c'était plutôt le cimetière des pauvres que celui des riches, mais son emplacement était circonscrit dans des bornes trop étroites pour la population qui l'avoisinait; dès 1810, on sentit son insuffisance, et on s'occupa de le remplacer; néanmoins ce ne fut qu'en 1824 qu'on le supprima et qu'on le remplaça par le cimetière Montparnasse.

Le cimetière Sainte-Catherine, ouvert, comme celui de Vaugirard, en exécution du décret de 1804, était situé au quartier Saint-Marcel, à côté de l'ancien cimetière de Clamart, qui, encombré de cadavres, ne pouvait plus être en usage et fut fermé en 1793 (ce cimetière tirait son nom de l'hôtel voisin, de Clamart, qui existait encore en 1646.)

Dix ans plus tard, le cimetière de Sainte-Catherine était déjà plein; il fut, lui aussi, remplacé, en 1824, par le cimetière Montparnasse :

Le 14 juillet, fut inaugurée dans l'église des Invalides la distribution des décorations de la Légion d'honneur aux premiers personnages civils et militaires de l'empire.

L'empereur appela auprès de lui, au milieu même de la cérémonie, le cardinal Caprara et, détachant de son cou le cordon de la Légion d'honneur, il le donna au cardinal.

Ce fut dans cette cérémonie que Lacépède ne craignit pas de dire : Tout ce que le peuple a voulu le 14 juillet 1789, existe par sa volonté. Tout ce qu'a établi le 14 juillet est inébranlable, rien de ce qu'il a détruit ne peut reparaître.

Les dignitaires prêtèrent serment entre les mains de l'empereur.

Naturellement, la fête eut un écho au dehors et la journée se passa en divertissements populaires.

Le 17 août 1804, une ordonnance de police fut rendue en ces termes :

« ARTICLE 1er. A compter du 1er fructidor prochain, la basse geôle du ci-devant Châtelet de Paris sera et demeurera supprimée.

« ART. 2. A compter du même jour, les cadavres retirés de la rivière ou trouvés ailleurs, dans le ressort de la préfecture de police, et qui n'auraient pas été réclamés, seront transportés et déposés dans la nouvelle morgue, établie sur la placé du Marché neuf, quartier de la Cité. Ils y resteront exposés pendant trois jours à moins qu'ils n'aient été réclamés dans un moindre délai. Ils ne pourront être inhumés sans un ordre du préfet de police. »

Il était devenu, en effet, indispensable de remplacer cette basse geôle dont nous avons parlé et qui était si mal appropriée au service public; le but que l'administration se proposait d'atteindre par l'institution de la Morgue, était d'arriver à ce que le plus grand nombre de corps qu'on y transporterait fût reconnu; les travaux d'édification furent vite achevés; ce petit monument formait saillie de toute sa profondeur sur l'alignement du parapet bordant le petit bras de la Seine. Une grande porte cochère donnait accès à un immense vestibule; à gauche en entrant, se trouvait la salle d'exposition des cadavres; elle était séparée du vestibule dans toute la longueur, par un vitrage protégé par une barrière, et derrière s'étendaient deux rangées de tables de marbre noir, inclinées vers les pieds et garnies chacune, vers l'endroit le plus élevé, d'une espèce d'oreiller, ou pupitre recouvert d'une feuille de cuivre, qui maintenait la tête du cadavre exposé dans une position convenable pour être bien vue. A droite était le bureau du greffier-concierge; à côté du bureau se trouvait la salle d'autopsie, contenant deux tables de dissection, et une autre pièce servant au lavage des vêtements apportés avec les cadavres, enfin une salle spéciale pour les cadavres reconnus, et pour ceux dont l'état de décomposition ne permettait pas l'exposition publique. Dans une remise située un peu plus loin, se trouvait un caisson destiné à conduire au cimetière les corps non reconnus et qui étaient transportés, roulés dans une simple serpillière. Dans les combles de la Morgue, était ménagé un réduit dans lequel couchait celui des deux garçons de service qui passait la nuit dans l'établissement pour recevoir à toute heure les cadavres qui pouvaient y être apportés.

F. Roy, éditeur. — 228.

Imp. Charaire et Fils.

Place de l'Arc de Triomphe, barrière de l'Étoile.

Tombeau d'Héloïse et d'Abélard, au Père-Lachaise.

En 1809, il avait déjà été question de transporter la Morgue entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont; en 1830, elle avait été reconstruite et agrandie.

En mars 1864, le bâtiment de la Morgue fut définitivement démoli, et elle fut transportée derrière Notre-Dame, entre le pont Saint-Louis et le pont de l'Archevêché.

Le 25 août 1804, Napoléon signa un décret qui donnait une nouvelle organisation au service des ponts et chaussées, et réinstitua l'Ecole qui occupa l'ancien couvent des Annonciades célestes, situé dans la rue Culture-Sainte-Catherine. Cette école, placée sous l'autorité du ministre des travaux publics, ne recevait que des élèves sortis de l'École polytechnique. Ces élèves étaient admis dans le service des ponts et chaussées avec le titre d'élève ingénieur, et ils obtenaient le grade d'ingénieur de 3e classe après trois années d'études à l'école.

En 1843, l'École des ponts et chaussées fut transférée rue des Saints-Pères, dans un hôtel occupé précédemment par le ministère des affaires ecclésiastiques et par le ministère des travaux publics.

Il se forma en 1804 une société assez singulière qui s'appelait la société des amis du Réveil de la nature, dont le but était de célébrer le re-

nouveau en se réunissant tous les ans au mois de mai; elle avait emprunté quelques-unes des formes maçonniques; bien que ce fût une société de plaisir, nous croyons devoir mentionner son existence, en raison des nombreux ouvrages en vers et en prose qu'elle publia pendant les huit années qu'elle dura, et qui sont signalés dans le *Tableau historique et chronologique des fêtes célébrées par la société des amis du Réveil de la nature.*

Ce fut aussi en 1804, que s'établit sur le Pont-Neuf l'ingénieur Chevalier, dont le thermomètre exposé à la devanture de la boutique attirait chaque jour un groupe de badauds, surtout ceux du Palais, qui venaient savoir, en le consultant, s'ils devaient avoir froid ou chaud dans la journée.

Plusieurs autres opticiens, attirés par la vogue de Chevalier, vinrent s'installer dans les environs; le Pont-Neuf et les quais n'avaient rien perdu de leur fréquentation et, comme au siècle dernier, c'était toujours au *Petit Dunkerque* que les gens de la haute société venaient faire leurs acquisitions en tous genres, car le magasin du quai Conti tenait de tout, et à l'époque des étrennes, c'était aux environs une foule de gens et une file d'équipages, telles qu'on les voit de nos jours aux alentours des magasins du Louvre. « C'est là, dit un rédacteur du *Mercure*, que se trouvent rassemblées les productions industrielles de toute l'Europe... et que, dût-on mentir, on ne peut se dispenser en donnant pour étrennes la moindre bagatelle, d'assurer qu'elle soit des magasins du *Petit Dunkerque.* »

Les fêtes du sacre envoyèrent de nombreux acheteurs au *Petit Dunkerque.*

Ce fut un événement considérable pour les Parisiens que ce fameux sacre.

On s'en occupa longtemps à l'avance; d'abord ce fut l'arrivée du pape venant tout exprès à Paris pour la circonstance, et qui entra aux Tuileries le 28 novembre.

On juge si les curieux s'empressèrent sur son passage. Le pape à Paris! quel fait extraordinaire! Quand il sortait, il était environné des attributs de la suprême puissance et un piquet de cavalerie de la garde impériale escortait sa voiture.

Le 1er décembre, le sénat présenta à l'empereur le plébiscite qui approuvait l'hérédité dans sa famille et lui donnait 3,521,660 voix contre 2,579.

Ce jour-là, veille du couronnement, des salves d'artillerie, tirées d'heure en heure, annoncèrent la fête depuis six heures du soir jusqu'à minuit; à chaque salve, les tours, les clochers, les édifices publics étaient éclairés, pendant quelques minutes, par des flammes de bengale. Tous les théâtres jouèrent gratis et des corps de musique militaire parcoururent les rues et les places publiques, en exécutant des fanfares.

Le lendemain, les réjouissances publiques officielles s'étendirent jusque sur la place de la Concorde, sur les boulevards du nord, jusqu'à l'Arsenal. Une salve d'artillerie annonça à dix heures l'ouverture de la fête. Partout s'élevaient des trophées. Des hérauts d'armes à cheval parcoururent la place de la Concorde et les boulevards, en distribuant des médailles frappées à l'occasion du couronnement. Les boulevards étaient illuminés en guirlandes, colonnes et vases. Des chars remplis de musiciens en suivirent la file. Ce n'étaient que fanfares et chants d'allégresse.

« Il y avait eu des apprêts pour le sacre, lit-on dans l'*Histoire-Musée de la République.* On n'oublia pas non plus de tout disposer pour rendre la fête splendide, et pour que le peuple fût content. Les fossés des boulevards avaient été comblés; le premier décembre, de quatre à cinq heures du soir, il fut opéré dans tout Paris un balayage extraordinaire; on défendit aux habitants de traverser la rivière pour se rendre dans l'île de la Cité.

« Par une ordonnance de Dubois, suprême directeur de la police, les habitants de la ville de Paris avaient été invités à illuminer les façades de leurs maisons; soit par véritable contentement, soit par une sorte de courtisanerie, beaucoup dépensèrent pour cela des sommes considérables.

« Parmi les illuminations les plus extraordinaires faites par des particuliers, on remarqua celle de l'ingénieur Chevalier. Dans un cartouche transparent, entouré de rameaux entrelacés de lauriers, de myrtes, de chênes et d'oliviers, était représenté un opticien qui dirigeait sa lunette vers le ciel où luisait une étoile brillante, autour de laquelle on lisait ces mots : *in hoc signo salus* (dans ce signe est le salut.) »

Mais parlons un peu de la cérémonie; il faut dire d'abord que l'église Notre-Dame avait subi de grands préparatifs. On avait jeté bas la chapelle du Chapitre, on badigeonna, on couvrit les murs de peintures. Par contre, plusieurs maisons qui gênaient la façade septentrionale de l'édifice furent abattues, de façon à l'isoler. Pendant plusieurs mois, des centaines d'ouvriers travaillaient pour les apprêts du sacre, soit à la cathédrale, soit à la place de Grève, soit au Champ de Mars, ou enfin aux Champs-Elysées.

Le 2 décembre, les Tuileries présentaient un aspect solennel. Le cortège du pape partit du pavillon de Flore. Pie VII, vêtu de blanc, était dans une voiture attelée de huit chevaux gris pommelé. La tiare et les autres attributs de la papauté surmontaient ce carrosse de gala. L'un des camériers, monté sur une mule blanche, portait une grande croix de vermeil devant le souverain pontife, qui, en suivant les quais, arriva à l'archevêché au milieu des acclamations de la foule.

Napoléon partit quelque temps après le pape,

Son cortège sortit du palais par le pavillon de l'Horloge, se mit en marche à dix heures et demie, au bruit d'une salve d'artillerie partie dans le jardin même. Vingt escadrons de cavalerie, ayant à leur tête le maréchal Murat, précédaient le carrosse devenu depuis célèbre, sous le nom de « voiture du sacre. »

« Les quatre côtés, dit l'auteur des *Femmes des Tuileries*, en étaient formés par de grandes glaces sans tain, encadrées dans de minces montants ciselés et dorés, ce qui permettait de voir l'empereur, l'impératrice, les princes Joseph et Louis, aussi distinctement que si la voiture eût été découverte. Au-dessus, s'élevait une sorte de dôme en or, qui, soutenu par quatre aigles aux ailes déployées, était surmonté d'une énorme couronne. »

En descendant de voiture, Napoléon alla revêtir à l'archevêché ses ornements impériaux, puis il entra triomphalement dans la nef par le grand portail. Devant lui marchaient, en ménageant dix pas de distance entre chaque groupe, les huissiers, les hérauts d'armes, les pages, les aides des cérémonies, les maréchaux portant la couronne, le sceptre et l'épée de Charlemagne, le collier, l'anneau, le globe impérial etc.

La queue du manteau de l'empereur était soutenue par des princes. Il fut conduit, le sceptre en main, sur un trône élevé au fond du chœur ; de là, le grand aumônier, un cardinal et un évêque l'emmenèrent au pied de l'autel, où le souverain pontife le sacra par trois onctions, l'une sur la tête, les deux autres aux deux mains.

De retour à son trône, Napoléon prêta le serment constitutionnel et jura d'employer son pouvoir pour la gloire et le bonheur de la nation. Il retourna ensuite à l'autel avec Joséphine pour y prendre les ornements impériaux, l'anneau, le collier etc.

Tous deux étaient escortés de l'archichancelier, de l'architrésorier, du grand chambellan, de dames d'honneur, de dames d'atours, du grand maréchal du palais, du grand écuyer et d'une multitude d'autres dignitaires de création nouvelle.

Dès que la cérémonie fut achevée, Pie VII reconduisit Napoléon jusqu'au trône, le baisa à la joue, et se tourna vers l'auditoire pour dire à haute voix : *Vivat imperator in æternum !*

Les assistants répondirent comme l'avait réglé le cérémonial : Vivent l'empereur et l'impératrice !

Un *Te Deum* termina le tout.

La cérémonie avait duré cinq heures. Quand le cortège quitta la métropole il commençait à faire nuit. Toutes les maisons s'étaient illuminées. Cinq cents torches précédaient et suivaient la voiture impériale ; à leur lumière apparaissaient, comme dans une vision féerique, l'empereur avec son habit de velours blanc et rouge, l'impératrice avec son diadème de perles et de diamants :

Il était sept heures du soir, quand le cortège entra aux Tuileries par la grande allée.

A l'occasion des fêtes du couronnement on avait distribué au populaire 13,000 volailles, du pain, et des fontaines de vin avaient coulé dans les carrefours ; de tous côtés on entendit chanter cette jolie poésie :

Vive, vive Napoléon,
Qui nous bâille
D' la volaille,
Du pain et du vin à foison.
Vive, vive Napoléon !

Cette chanson se chantait dans les rues et sur les places publiques, avec accompagnement de danses, tout comme en 93 on chantait le *Ça ira*.

« Jamais, dit un historien, aux jours de fougue et de délire révolutionnaire, l'enthousiasme ne s'était plus grandement manifesté ; jamais la joie extérieure n'avait davantage illuminé les figures. »

Ajoutons que les dépenses du sacre s'élevèrent à 85 millions !

Le 4, l'empereur rassembla au Champ de Mars les députations des corps de l'armée et des gardes nationales de l'empire, pour leur distribuer des aigles associées désormais aux couleurs tricolores. Ce fut encore l'occasion de divertissements populaires.

Qui eût jamais pu supposer, onze années auparavant, qu'un aussi grand changement se serait opéré dans les idées.

Mais Paris et les Parisiens n'étaient pas à bout de transformations !

Terminons l'année en mentionnant l'ouverture de la rue Julienne, percée en vertu d'une décision ministérielle du 6 pluviôse an XIII. Elle doit son nom à M. de Julienne, l'artiste qui vivait sous Louis XV et possédait le secret de la teinture écarlate.

Celle de la rue Neuve de Bretagne, ouverte sans autorisation sur une partie de l'emplacement de la communauté religieuse des filles du Calvaire. C'est aujourd'hui, le prolongement de la rue de Bretagne.

Et enfin celle de la Cour des Religieux, sur l'emplacement du jardin de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. En 1180, on la nomma rue Bonaparte ; en 1815, elle s'appela rue de la Poste aux Chevaux ; en 1816, elle prit le nom de rue Saint-Germain des Prés. C'est aujourd'hui la fraction de la rue Bonaparte qui va de la rue Jacob à la place Saint-Germain-des-Prés.

L'année 1805 vit reparaître la promenade du bœuf gras ; une ordonnance du 23 février en rétablit l'usage ; on régla la marche pendant trois jours et ce fut le préfet qui fixa l'ordre du cortège et désigna le nombre des individus qui de-

vaient la composer ; il détermina aussi leurs costumes.

Nous avons parlé déjà de cette coutume de promener un bœuf dans Paris ; nous n'y reviendrons pas.

On remarqua aussi que, cette année-là, Longchamps fut extrêmement brillant ; il y avait maintenant une cour qui ne le cédait en rien sous le rapport de la magnificence à celle du roi-soleil ; il y avait des dames d'honneur, des pages : il était tout naturel que le goût des riches habillements et des parures se manifestât par l'exposition, à Longchamps, de toilettes dignes de la pompe impériale.

Mais revenons à l'époque du carnaval pendant laquelle il se passa une aventure qui fit grand bruit.

Disons d'abord qu'un bureau de loterie avait été installé dans l'un des pavillons du Pont-Neuf, et qu'un aveugle appelé Bérenger, mais qu'on désignait sous le nom de « l'aveugle du bonheur, » était réputé pour indiquer aux gens les numéros qu'ils devaient prendre à ce bureau de loterie pour gagner.

Il se tenait sur le pont ou sur le quai, en compagnie d'une jeune fille, qui traînait une petite voiture où se trouvaient la Destinée, le Hasard et leur bagage.

Lorsqu'on lui demandait un billet de loterie, il mettait en mouvement sur sa petite voiture la chaîne de la Destinée. « Cette chaîne magnifique, dit Kotzebue, composée de quatre-vingt dix espèces de cartouches en papier doré, est montée sur une roue... Vous choisissez une de ces cartouches ou tiges, l'aveugle l'ouvre et le numéro qu'elle renferme fait encore une fois votre bonheur. »

Bérenger disait aussi la bonne aventure et on prétend que Ney, Murat et beaucoup d'autres ne dédaignaient pas de l'interroger avant d'entrer en campagne.

Or, le mardi gras de 1805, Bérenger ne parut pas à sa place accoutumée.

Qu'était-il arrivé ? Le voici : notre homme aimait Louise, la jeune fille qui le conduisait, mais Louise lui préférait un jeune homme appelé Pinson, dont la tante, aussi aveugle, avait comme lui sa chambre aux Quinze-Vingts.

Bérenger apprit qu'il avait un rival ; il résolut de se venger ; le lundi gras, à l'occasion du carnaval, la tante Pinson donna une petite soirée dans sa chambre à ses amis et y invita Louise ; celle-ci, trouvant qu'il faisait froid, prit une bûche pour la mettre dans le poêle, mais la bûche était si lourde qu'elle tomba à terre, se cassa et joncha le carreau de poudre et de mitraille.

Grande rumeur aux Quinze-Vingts ; on fit une enquête et on trouva, au milieu des projectiles, les écrous de la petite voiture à Bérenger, qu'il avait démontée trois jours auparavant. On prétendit que c'était lui qui avait fait creuser la bûche par un menuisier de la rue des Tournelles et qu'il l'avait bourrée de poudre et de fer, de façon qu'elle fît sauter, lorsqu'on la mettrait au feu, tous ceux qui se trouveraient dans la chambre de Mme Pinson.

L'aveugle fut arrêté, jugé et condamné à mort.

Personne ne croyait à sa culpabilité ; sur les prières de l'aumônier des Quinze-Vingts, de grands personnages employèrent leur influence pour obtenir sa grâce ; mais l'empereur était alors en Italie, des dépêches lui furent adressées, il n'y fut pas répondu.

Bérenger fut exécuté.

Six semaines plus tard, l'empereur était de retour, on lui raconta l'affaire, il déclara n'avoir reçu aucune dépêche ; on rechercha et on les retrouva toutes cachetées à Paris.

Il y avait là-dessous un mystère dont on ne connut jamais le mot, mais cette affaire de machine infernale fit causer et on répéta partout que Bérenger, qui n'avait cessé de protester de son innocence, avait été la victime de quelque complot avorté.

Toutefois, on parlait de cela tout bas, en prenant avec un ami sa demi-tasse au brillant café Lemblin, qu'un garçon du café de la Rotonde, ainsi nommé, venait d'ouvrir au Palais-Royal, à la place du petit café tenu par Peron dans la galerie de Chartres (nos 100 et 101.) Lemblin, aidé par l'architecte Alavoine, métamorphosa l'établissement qui devint le rendez-vous des élégants et fut, après 1814, célèbre par les duels qui y prenaient naissance entre les officiers royaux et ceux de l'Empire.

Ce fut aussi en 1805, le 2 septembre, que fut fondée, à la mairie de la place Saint-Jean, la Société médico-pratique. Cette société, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, met, tous les deux ans, une question au concours et décerne un prix en séance publique. Les mémoires les plus intéressants présentés par les membres, sont publiés par un comité de rédaction dans le bulletin des travaux de la société.

La société de la Providence date de la même époque ; elle fut fondée par M. Micault de la Vieuville, pour secourir l'enfance, la vieillesse et les familles malheureuses.

Le 23 du même mois, l'École polytechnique fut transférée dans les anciens bâtiments du collège de Navarre, suivant les prescriptions de ce décret en date du 9 germinal an XIII : « Napoléon etc.. ART. Ier L'École polytechnique sera transférée au collège de Navarre. — ART. 2. La calcographie des frères Pyranesi sera transférée à la Sorbonne. — ART. 3. Au plus tard au 1er vendemiaire an XIV, l'École polytechnique sera établie dans le dit local du collège de Navarre. »

Un décret du 16 août 1804, réorganisa l'École.

Vers 1840, l'établissement fut agrandi d'un nou-

Vue de l'ancien grenier d'abondance, boulevard Bourdon (Bastille), détruit en 1871.

veau bâtiment, se composant de deux pavillons avec une façade en arrière-corps, en 1843, on construisit encore, du côté de la rue Descartes, un autre pavillon orné de sculptures, destiné au logement des employés; une ordonnance royale du 12 janvier 1844 autorisa le ministre de la guerre à faire l'acquisition de trois maisons sises rue de la Montagne-Sainte-Geneviève nos 59, 61, et 63 pour établir la circonscription régulière de l'École polytechnique.

« L'entrée de l'École, lisons-nous dans le *Paris illustré* de 1870, est décorée de bas-reliefs allégoriques et de cinq médaillons représentant les bustes de Lagrange, de Laplace, de Monge, de Berthollet et de Fourcroy. Il est question depuis plusieurs années de reconstruire l'École polytechnique sur un nouvel emplacement. »

L'École n'a pas été transférée ailleurs, mais une restauration complète des bâtiments lui a donné une physionomie nouvelle. L'entrée est aujourd'hui sur la rue Descartes.

Réorganisée par un décret du 1er novembre 1852, l'École polytechnique dépendit du ministère de la guerre; son état-major fut composé d'un général de brigade, commandant supérieur, d'un colonel ou lieutenant-colonel commandant en second, de six capitaines et anciens élèves qui portent le titre d'inspecteurs des études, six adjudants sous-officiers; trente-neuf professeurs enseignèrent l'analyse, la mécanique, la géométrie descriptive, la physique, la chimie, la géodésie, l'architecture, l'art militaire, l'art des fortifications, l'art de lever des plans, la composition française, la langue allemande et le dessin.

Les élèves furent admis au concours; ils ne purent avoir moins de seize ans et plus de vingt, à moins qu'ils ne justifiassent de deux ans de service effectif sous les drapeaux; dans ce cas, la

limite d'âge fut fixée à vingt cinq ans. Le prix de la pension fut porté à mille francs par an, plus le trousseau.

Depuis le rétablissement de la République, ce programme a été quelque peu modifié.

En 1805, fut ouvert, sur le boulevard des Capucines, le théâtre des Jeunes Comédiens. On y jouait principalement trois genres : la comédie, le vaudeville et l'opéra-comique. Ce petit théâtre, bien dirigé, faisait parfaitement ses affaires, lorsque le décret de 1807 vint subitement le supprimer.

En 1805, fut construite la fontaine de l'École de médecine, située sur la place de ce nom ; elle fut adossée à l'ancien bâtiment du couvent des Cordeliers, l'architecte fut M. Gondouin. « Elle présentait quatre colonnes doriques cannelées supportant un vaste entablement sur lequel était une inscription à la louange de Napoléon, qui fut effacée après 1814.

« A travers ces colonnes fut ménagé un enfoncement, dont le plan demi-circulaire offrait une forme de niche, au bas de laquelle se trouvait un vaste bassin ; d'une ouverture placée à la partie supérieure sort, quelquefois assez abondamment, souvent avec parcimonie, de l'eau qui, comme une cascade, tombe dans le bassin. « Lorsque les eaux du canal de l'Ourcq auront atteint cette fontaine, dit Dulaure, une abondante nappe d'eau s'élancera continuellement de la voûte et produira un plus grand effet. Le bassin de cette fontaine n'est pas assez élevé au-dessus du pavé ; les eaux, à défaut d'une pente suffisante, s'écoulent difficilement, et la place est toujours inondée. »

On achevait de construire cette fontaine, aujourd'hui disparue, lorsque parut un décret impérial, en date du 2 mai 1806, portant que 65 fontaines existant à Paris seraient mises en état de fournir de l'eau et qu'il en serait construit quinze nouvelles ; le même décret ajoute que « la nouvelle pompe de Notre-Dame continuera d'alimenter vingt-neuf fontaines ainsi dénombrées : la fontaine Maubuée, au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Martin ; la fontaine de Sainte-Avoie, rue de ce nom ; la fontaine de Saint-Leu, rue Salle-au-Comte ; la fontaine Grenètat au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Denis ; la fontaine Saint-Denis, rue de ce nom, près celle Sainte-Foi ; la fontaine Saint-Martin, rue de ce nom, près l'ancienne abbaye ; la fontaine Saint-Côme, au coin de la rue des Cordeliers et de la Harpe ; la fontaine Saint-Séverin, au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Jacques ; la fontaine Saint-Benoit, place Cambrai ; la fontaine Sainte-Anne, cour de la Sainte-Chapelle ; la fontaine de la qlace Maubert ; la fontaine de la rue des Fossés-Saint-Bernard ; la fontaine Saint-Victor, au coin de la rue de Seine, rue Saint-Victor ; la fontaine du marché Saint-Jean ; la fontaine des Blancs-Manteaux, rue de ce nom ; la fontaine des Haudriettes, au coin de la rue de ce nom et de celle du Chaume ; la fontaine du marché Saint-Martin ; la fontaine du Temple, près le palais de ce nom ; la fontaine de l'Échaudé, près la rue de ce nom ; la fontaine des Enfants-Rouges ; la fontaine Boucherat, au coin de la rue de ce nom et de la rue Charlot au Marais ; la fontaine Sainte-Catherine, rue Saint-Antoine ; la fontaine Saint-Louis, rue de Turenne au Marais ; la fontaine des Tournelles, au coin de la rue de ce nom et de la rue Saint-Antoine ; la fontaine Basfroid, au coin de la rue de ce nom et de celle de Charonne ; la fontaine du marché Lenoir, faubourg Saint-Antoine ; la fontaine de la Petite-Halle, rue du faubourg Saint-Antoine, à l'entrée de la rue de Montreuil ; la fontaine du Ponceau, au coin de la rue de ce nom et de celle Saint-Denis.

« La pompe de la Samaritaine continuera d'alimenter : la fontaine de la Croix du Trahoir, au coin de la rue de l'Arbre sec et de celle Saint-Honoré ; elle alimentera de plus la fontaine Desaix, place Dauphine, la fontaine du Diable, située à l'angle de la rue de l'Échelle et de celle Saint-Louis.

« Les pompes à vapeur de Chaillot fourniront de l'eau aux fontaines ci-après désignées :

« La fontaine des ci-devant capucins, rue Saint-Honoré ; la fontaine de la butte Saint-Roch, au coin de la rue des Moineaux et de celle des Moulins (dite fontaine d'amour) ; la fontaine de Richelieu, rue de ce nom, au coin de la rue Traversière ; la fontaine Colbert, rue de ce nom ; la fontaine d'Antin, à l'extrémité de la rue Neuve-Saint-Augustin, et au coin de celle de la Fontaine ; la fontaine Montmartre, rue de ce nom, près le boulevard ; la fontaine ci-devant des Petits-Pères, rue de ce nom ; la fontaine des Innocents, au milieu du marché de ce nom ; la fontaine du Pilori, dans la halle au beurre ; la fontaine de Médicis, à la colonne attenante à la halle au blé.

« Les pompes à vapeur du Gros-Caillou fourniront journellement de l'eau, aux fontaines ci-après désignées : la fontaine de l'Esplanade des Invalides (ou du Lion Saint-Marc) ; la fontaine de Grenelle, rue de ce nom ; la fontaine de la Charité, rue Taranne ; la fontaine de la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; la fontaine des Cordeliers, rue de ce nom. »

Après quelques dispositions relatives à l'entretien et à l'amélioration des pompes à vapeur, le décret porte que « les eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais continueront d'alimenter les fontaines ci-après nommées : fontaine du Pré-Saint-Gervais, hors des barrières : fontaine de Sainte-Périne de Chaillot ; fontaine du Chaudron, à l'extrémité du faubourg Saint-Martin ; fontaine des Récollets, rue du faubourg Saint-Martin ; fontaine de Saint-Lazare, vis-à-vis la maison de détention ; fontaine de Saint-Maur, rue du chemin Saint-Denis, faubourg du Temple.

« Les eaux de l'aqueduc d'Arcueil continueront d'alimenter les quatre fontaines suivantes : la fontaine Saint-Michel, place de ce nom ; la fontaine de Sainte-Geneviève, vers la partie supérieure de la rue de la Montagne de ce nom ; la fontaine du Pot-de-Fer, au coin de la rue de ce nom et de celle de Mouffetard ; la fontaine des Carmélites, rue du faubourg Saint-Jacques.

Enfin le même décret ordonnait qu'il fût érigé quinze fontaines nouvelles établies dans les emplacements ci-après désignés :

Fontaine du marché des Jacobins ou Saint-Honoré ; elle fut construite dans l'année et fut alimentée par les eaux de la pompe à feu de Chaillot.

Château d'eau, place du Palais-Royal (nous en avons déjà parlé ; il ne s'agissait que de quelques réparations et de sa mise en état, attendu qu'elle manquait absolument d'eau.)

Fontaine de l'École, sur la place de ce nom ; elle fut élevée au-dessus de l'égout et se composa d'un piédestal sur lequel on posa un vase « de forme simple et pure » ; l'eau reçue dans un bassin circulaire, dut être fournie par la pompe Notre-Dame.

Fontaine du Palmier. Elle ne fut construite qu'en 1807, sur les dessins de M. Bralle, et se trouvait alors au centre de la place du Châtelet. « Au milieu d'un bassin circulaire de 20 pieds de diamètre, est un piédestal qui porte une colonne de 52 pieds de hauteur ; son fût a la forme d'un palmier et son chapiteau en offre les rameaux. De là est provenue la dénomination de cette fontaine. Sur le piédestal sont quatre statues symboliques plus grandes que nature et sculptées par M. Boisot ; elles représentent *la Loi*, *la Force*, *la Prudence*, *la Vigilance*. Unies entre elles par la jonction de leurs mains, elles forment un cercle autour de la base de la colonne dont le fût est divisé par des anneaux de bronze doré, sur lesquels sont inscrits les noms des victoires remportées par les Français. Aux quatre angles du piédestal sont placées quatre cornes d'abondance dont les parties inférieures se terminent par des têtes de poissons marins qui doivent produire quatre jets ; mais deux seuls ont jusqu'à présent lancé de l'eau. La face du piédestal qui regarde le Pont-au-Change, et la face opposée, sont décorées d'une large couronne de lauriers en relief au centre de laquelle est un aigle éployé. Au-dessus du chapiteau de la colonne, on voit une portion sphérique en bronze doré d'où s'élance une figure de même métal ; c'est celle de la Victoire aux ailes éployées élevant et tenant de chaque main une couronne. Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe Notre-Dame. »

C'est en ces termes que Dulaure décrit la fontaine du Palmier, mais cette fontaine, dont toutes les sculptures ont été exécutées dans le style théâtral de l'époque, a subi quelques modifications dans sa partie inférieure lorsqu'elle fut transportée de la place qu'elle occupait primitivement, à 12 mètres 14 centimètres plus loin.

En effet, le 22 avril 1858, le monument entier, du poids de 24,000 kilos fut placé sur des rails et poussé horizontalement à la place qu'on lui avait assignée. Il a été placé, au moyen de puissantes machines, sur un piédestal en roche de Bagneux décoré de grands sphinx dont le corps est à demi engagé dans la pierre ; un bassin entoure ce piédestal.

Sa hauteur est maintenant, du sol à la tête de la Victoire, de 22 mètres. Cette translation intéressante, dirigée par M. Ballu et motivée par des exigences d'alignement, n'a demandé que 20 minutes. — Ajoutons que la fontaine est aussi désignée sous le nom de fontaine de la Victoire.

Les autres fontaines dont la construction fut décrétée furent :

Une fontaine au pied du regard de Saint-Jean-le-Rond, adossée à une des faces latérales de l'église de Notre-Dame et destinée à fournir les eaux de la pompe Notre-Dame.

Une autre fontaine au pied du regard des Lions-Saint-Paul.

La fontaine de Popincourt, située dans la rue de ce nom, vis-à-vis la caserne ; elle fut décorée d'un bas relief représentant la Charité assistant un enfant et donnant à boire à plusieurs autres.

La fontaine de l'hospice militaire du Gros-Caillou, située rue Saint-Dominique. C'est une construction carrée ornée de huit pilastres et d'un entablement dorique ; sur une de ses faces est un bas relief représentant Hygie donnant à boire à un soldat ; dans les entre-pilastres, des vases entourés par un serpent, symbole du dieu de la médecine.

Cette fontaine ne fut terminée qu'en 1809.

La fontaine du palais des Arts, quai Conti ; elle ne consiste pas en un monument isolé : aux côté du perron de la façade du palais Mazarin, on construisit deux bassins devant être remplis par quatre jets d'eau sortis des gueules de quatre lions en fer fondu provenant de la fonderie du Creuzot. Cette fontaine fut alimentée, aussitôt construite, par les eaux d'Arcueil.

La fontaine égyptienne, rue de Sèvres, près l'hospice des Incurables ; elle est adossée à la maison ; l'architecture et la statue placée dans une niche carrée portent le caractère égyptien ; les deux bras de cette statue sont collés le long de son corps et de ses mains ; elle tient deux cruches qui répandent de l'eau ; au-dessus en bas relief un aigle éployé. — Un ibis eût été plus en harmonie avec le style de la fontaine. — Elle fut alimentée par la pompe du Gros-Caillou ; en 1816 et 1817 des réparations à faire à cette fontaine suspendirent l'activité de ses eaux ; on y suppléa par une bouche d'eau placée dans le voisinage.

La fontaine de la rue de Vaugirard ou de Léda,

située à l'angle de la rue de ce nom et de celle du Regard. « Un bas relief en pierre représentant Léda caressant Jupiter caché sous la forme d'un cygne; à côté est une figure de l'Amour qui contemple le mystère. C'est du bec en métal de ce cygne que sort l'unique jet de cette fontaine que fournit l'eau d'Arcueil. »

Le percement de la rue de Rennes a fait disparaître cette fontaine.

La fontaine de la place Saint-Sulpice. Elle était située au centre de la place; au-dessus de trois gradins était un bassin carré du milieu duquel s'élevait une construction quadrangulaire dont chaque face était couronnée par une frise et un fronton. Deux tuyaux, l'un sur la face orientale, l'autre sur la face opposée, versaient l'eau dans deux coquilles d'où elle se répandait par six filets dans deux bassins carrés placés au-dessous. Elle sortait ensuite par quatre tuyaux placés sur les faces latérales de ces deux bassins et retombait dans le grand bassin. Quatre bas-reliefs en marbre de d'Espercieux et des inscriptions indicatives de leur sujet décoraient les faces de cette fontaine. Celui de la face opposée à l'église de Saint-Sulpice était dédié à la Paix, les trois autres représentaient l'Agriculture, le Commerce, les Sciences et les Arts.

Les dimensions de cette fontaine n'étaient pas proportionnées à l'étendue de la place et à l'élévation du portail de Saint-Sulpice; elle fut démolie en 1824 et rétablie l'année suivante au centre de la cour du marché Saint-Germain.

La fontaine du lycée Bonaparte, établie rue Sainte-Croix-d'Antin (Caumartin) et attenant aux bâtiments du collège.

La fontaine de la rue Censier, située au coin de cette rue et de celle Mouffetard : « On y remarque la figure à mi-corps d'un satyre ou bacchant, qui tient sous son bras et presse une outre d'où, au lieu de vin, sort de l'eau qui provient de l'aqueduc d'Arcueil. »

La fontaine « au carrefour qui termine la rue du Jardin des plantes. » Cette fontaine isolée est d'un style pur, son élévation présente un massif de maçonnerie dont la partie supérieure est terminée en forme cintrée; une large couronne de lauriers, au centre de laquelle était un aigle éployé qu'on a fait disparaître et un masque en bronze d'après l'antique, de la bouche duquel sort un jet, sont les principaux ornements de cette fontaine qui se dessine avantageusement sur la verdure de quelques peupliers plantés derrière. Elle donne de l'eau d'Arcueil. »

Telles étaient les nouvelles fontaines dont la construction était ordonnée par le décret du 2 mai; leur nombre fut augmenté par quelques autres qui s'élevèrent presqu'en même temps que celles ci-dessus, telles que la fontaine de Tantale adossée aux maisons formant la pointe Saint-Eustache. « Dans une niche est un vase qui reçoit l'eau sortie d'une coquille au-dessus de laquelle est une tête couronnée de fruits, qui, la bouche ouverte, semble s'efforcer, mais vainement de se désaltérer de l'eau dont cette coquille est pleine; le vase présente un bas relief dont le sujet est une nymphe qui avec sa cruche donne à boire à un génie. Deux jets fournissent de l'eau provenant de la pompe Notre-Dame. »

La fontaine de la rue du Ponceau: un jet d'eau situé à l'angle rentrant que formait cette rue s'élevait à la hauteur de dix à douze pieds du milieu d'un bassin; ce jet était alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq.

La fontaine du marché aux fleurs, sur le quai Desaix, consistant en deux bassins séparés ne se remplissant que pendant les jours de marché. Elle fut alimentée par la pompe Notre-Dame.

La fontaine du Château-d'Eau, qui ne fut terminée qu'en 1810 et qui s'alimentait des eaux du bassin de la Villette. La construction de ses trois bassins concentriques et superposés et le jeu de ses nappes d'eau, présentaient la forme pyramidale. La base avait 13 mètres de rayon et le sommet s'élevait au-dessus du sol à une hauteur de 5 mètres. De là jaillissait une gerbe volumineuse, retombant en trois cascades circulaires. Huit lions accroupis dans le bassin intérieur lançaient des jets d'eau par la gueule. L'ensemble de cette fontaine rappelait quelque peu la fameuse fontaine des lions dans l'Alhambra, qui doit avoir inspiré Girard l'architecte du Château-d'Eau. Cette construction monumentale devenue insuffisante pour la décoration de la nouvelle place du Château-d'Eau, fut transportée en 1867 au marché aux bestiaux de la Villette.

On voit que si Paris n'avait eu jusqu'alors qu'un nombre de fontaines insuffisant, à dater de 1806, il en fut amplement pourvu.

Le 15 août 1806, fut posée sans aucune cérémonie officielle, la première pierre de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Un décret impérial du 18 février précédent avait ordonné la construction de cet édifice destiné à perpétuer le souvenir des victoires des armées françaises, et le ministre de l'Intérieur confia à MM. Raymond, et Chalgrin les travaux du monument; ces artistes présentèrent chacun un plan, ce qui fit naître de vives discussions entre les deux architectes, chacun s'efforçant de faire prévaloir ses idées. Chalgrin voulait que le monument fût orné de trophées, Raymond proposait une décoration de colonnes isolées, le ministre soumit alors la question pendante à plusieurs architectes ; ceux-ci se prononcèrent pour les colonnes isolées et pour une seule ouverture au lieu de trois. Raymond, malgré la préférence donnée à son projet, se retira et Chalgrin demeura seul architecte à partir du 31 octobre 1808, néanmoins, il n'eut pas la satisfaction d'achever son œuvre; il mourut le 20 janvier 1811, alors

F. Roy, éditeur. — 290. Imp. Chaslre et fils.

Ancienne colonne sur la place du Châtelet en 1858, avant sa transformation actuelle.

que le monnment ne s'élevait encore qu'à 5 mètres 40 centimètres au-dessus du sol. On lui donna pour successeur Goust, son élève, qui se fit un devoir de suivre exactement ses dessins : il dirigea les travaux jusqu'en 1814, époque à laquelle les événements politiques les firent suspendre.

On prétendait que les Bourbons allaient faire raser tout ce qui était fait, mais il n'en fut rien et on se borna à détruire l'échafaudage.

Enfin le 9 octobre 1823, Louis XVIII déclara que l'arc de triomphe serait achevé et qu'il serait consacré aux souvenirs de la guerre d'Espagne.

Goust fut appelé à reprendre la direction des travaux, mais on lui adjoignit l'architecte Huyot pour la direction de la partie décorative, mais celui-ci reparla à son tour de colonnes et voulut modifier à sa façon le plan primitif ; alors le ministère le destitua et le remplaça par une commission, composée de MM. Fontaine, Percier, Debret, Labarre et Guy de Gisors. Cette commission approuva de nouveau le plan de Chalgrin et fit maintenir Goust à la tête des travaux.

Réintégré en 1828, Huyot s'engagea à respecter les constructions existantes, mais la retraite de Goust, survenue en 1830, le laissa libre de suivre ses inspirations.

Aussitôt après que Louis Philippe fut arrivé au trône, il décida que le monument serait rendu à sa destination première ; Huyot venait d'élever le socle de l'attique lorsqu'il fut encore destitué et remplacé, en 1833, par M. Blouet, qui eut l'honneur de terminer le colossal édifice qui fut inauguré le 29 juillet 1836. Il avait coûté 9.031,115 francs.

Il passe à juste titre pour le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre.

« L'arc de triomphe de l'Étoile, lisons-nous dans le *Dictionnaire universel*, construit en pierres de Château-Landon et de Chérencé, a 49 mètres 55 centimètres de hauteur, 44 mètres 82 centimètres de largeur, et 22 mètres 10 centimètres d'épaisseur. Il est établi sur des fondations en pierre de 18 mètres 50 centimètres de profondeur. Sa face principale est percée d'nn grand arc en renfoncement, haut de 29 mètres 42 centimètres, et large de 14 mètres 62 centimètres. L'archivolte qui le décore porte console à sa clef, et repose sur une imposte qui pourtourne le monument. L'entablement, d'un grand style, est composé de modillons et enrichi d'ornements courants ; l'attique comprend douze pilastres ornés d'épées et de palmettes entremêlées de boucliers, sur lesquels sont gravés les noms des principales victoires de l'Empire. Cet attique surmonté d'une corniche à denticules, se termine par une galerie qui forme garde-corps, composée de têtes de Méduses reliées entre elles par un ornement courant. L'élévation latérale du monument est percée d'un arc qui a 18 mètres 75 centimètres de haut, sur 8 mètres 44 centimètres de large, et qui vient couper le grand arc en dessous de son imposte ; l'archivolte qui le décore repose sur une corniche qui parcourt les sinuosités des murs des petites voûtes ; l'entablement et l'attique offrent les mêmes dispositions et les mêmes ornements que ceux des grandes faces.

« Pradier a sculpté dans les quatre tympans du grand arc des figures de Renommée, (deux sonnant de la trompette et deux tenant des couronnes de laurier) auxquelles on a reproché de manquer de style et de tournure, mais où l'on retrouve la souplesse d'exécution de ce maître.

Au milieu de chaque pied-droit, s'élève un piédestal avec base, se prolongeant sur les faces latérales et sous le grand arc jusqu'au renfoncement des petits arcs. Les deux piédestaux qui sont du côté de Paris, sont surmontés de groupes allégoriques dont l'un (celui de droite) représente le *Départ* (1792) et l'autre le *Triomphe* (1810).

Le *Départ*, sculpté par Rude, est le morceau le plus admiré dans la décoration de l'arc.

Le *Triomphe*, par M. Cortot, est aussi très remarquable.

« Au-dessus de ces deux grandes compositions, entre l'imposte et l'entablement, sont deux bas-reliefs avec cadres ; celui de droite, sculpté par M. Lemaire, représente les *Funérailles de Marceau*, l'autre, par M. Seurre aîné, a pour sujet la *Bataille d'Aboukir.* »

La frise du grand entablement qui décore cette face et la moitié des deux faces latérales représente la *Distribution des travaux* et le *Départ des armées en* 1792 ; le milieu de ce bas-relief continu est de M. Brun, la droite de M. Laitié, la gauche de M. Jacquot.

« La décoration de la façade qui regarde Neuilly correspond exactement à celle de la façade que nous venons de décrire. Les groupes qui surmontent les deux piédestaux sont de M. Etex. » Celui de droite représente la *Résistance* (1814), celui de gauche la *Paix* (1815.)

« Les bas-reliefs qu'on voit au-dessus, entre l'imposte et l'entablement, représentent, celui de gauche la *Prise d'Alexandrie*, par M. Chaponnière, et celui de droite le *Passage du Pont d'Arcole*, par M. Feuchères ; ces deux ouvrages sont très remarquables l'un et l'autre et comptent, à juste titre, parmi les meilleures productions des artistes que nous venons de nommer. La frise du grand entablement qui se déroule sur cette face et sur les deux autres moitiés des faces latérales, a pour sujet le *Retour des armées* et la *Distribution des Couronnes* (1810) ; M. Caillouette a sculpté la partie du milieu de cette frise ; M. Seurre aîné, la droite, et Rude, la gauche.

« Deux grands bas-reliefs, entourés d'un cadre et placés au-dessus de l'imposte, décorent les façades latérales ; celui de la façade qui regarde le Roule représente la *Bataille d'Austerlitz*, par

M. Getcher; celui de l'autre façade (côté de Passy) la *Bataille de Jemmapes* par M. Marochetti.

« Dans les tympans du petit arc sont figurés les quatre principaux corps de l'armée : l'*Infanterie* (un grenadier et un chasseur) par M. Bra; la *Cavalerie* (un carabinier et un lancier) par M. Valois; l'*Artillerie* par M. de Bay, la *Marine* par M. Émile Seurre.

« Les voûtes du grand arc et celles du petit arc sont décorées de caissons avec rosaces à feuilles d'acanthe. La grande voûte se termine par des arcs doubleaux composés d'entrelacs à triples rubans avec culots à feuilles d'acanthe. Sur les avant-corps de ces arcs sont gravés en creux les noms des batailles, des combats et des sièges les plus mémorables; ces noms sont entremêlés de coqs, d'aigles et de couronnes de laurier. Sur les murs des petites arcades, entre les avant-corps des arcs doubleaux, sont placés quatre bas-reliefs allégoriques qui représentent les victoires du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest et qui sont dus à MM. Bosio neveu, Valcher, Gérard et d'Espercieux. Au-dessous de ces bas-reliefs on a inscrit les noms de 386 généraux qui ont figuré dans les guerres de la République et de l'Empire.

« Des portes placées sous les petites voûtes servent d'entrée aux escaliers qui conduisent aux différentes salles dont se compose l'intérieur du monument et à la plate-forme.

« L'arc de triomphe de l'Étoile n'est pas un chef-d'œuvre d'architecture; mais malgré les imperfections qu'on peut y relever, lorsqu'on voit pour la première fois ce colossal monument, on éprouve un sentiment d'admiration qui laisse une impression ineffaçable. »

En 1806, se tint une quatrième exposition des produits de l'Industrie; elle se fit sur l'esplanade des Invalides et cette fois elle dura vingt-quatre jours; 1,422 exposants, représentant 104 départements la formèrent. On voit que l'idée féconde des expositions faisait des progrès.

Les récompenses furent divisées en cinq classes et furent décernées comme suit : médailles d'or, 17; médailles d'argent de 1re classe, 63; médailles d'argent de 2e classe, 53; mentions honorables, 326; citations, 44.

L'empereur décida qu'à l'avenir les expositions industrielles seraient triennales.

Ce fut aussi en 1806, qu'une loi du 26 mars ordonna la construction sur la Seine d'un pont vis-à-vis l'École militaire, avec concession de droit de péage.

Le 13 janvier 1807, un décret impérial, daté de Varsovie, arrêtait qu'il serait nommé pont d'Iéna, en souvenir de la fameuse bataille de ce nom gagnée le 14 octobre 1806.

Un autre décret du 27 juillet 1808 portait : Le pont d'Iéna, en cinq arches de pierre, avec piles et culées en maçonnerie, les ouvrages accessoires, quais, chemin de halage et rampes aux abords de ce pont, seront exécutés conformément aux projets rédigés le 18 mars dernier par le sieur Lamandé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc.

Ce pont situé dans l'axe de l'École militaire, entre les quais de Billy et d'Orsay, ne fut terminé qu'en 1813; il est composé de cinq arches en arc de cercle, ayant chacune 28 mètres de corde sur 3m,30 de flèche. Ces arcs devaient être établis en fonte, comme ceux du Pont d'Austerlitz; mais, en exécution du décret de 1808 ils le furent en pierre. Leurs naissances sont à 6m,13 au-dessus de l'étiage et leur épaisseur à la clef est de 1m,44. Elles reposent sur quatre piles et deux culées. L'épaisseur des piles est de 3 mètres et celles des culéesde 15 mètres. Les voûtes sont couronnées sur chaque tête par une corniche de 0m,90 de hauteur, composée d'une cimaise, d'un larmier et de modillons. Elles sont surmontées de parapets en pierre à balustres, entre lesquels une largeur de 13m,70 laisse 8m,70 pour la chaussée et 5 mètres pour les trottoirs. Ce pont, dont la longueur totale est de 158m,24, faillit être détruit en 1815 par le feld maréchal Blücher. Louis XVIII parvint à le sauver et lui donna le nom de pont des Invalides qu'il conserva jusqu'en 1830. Depuis lors, il a repris son nom primitif. En 1853, les piédestaux qui terminent les parapets ont été ornés de quatre groupes équestres représentant des guerriers de diverses nations. Les deux groupes de la rive droite sont de Devaux et Feuchères; ceux de la rive gauche, de Daumas et Préault.

Le pont d'Iéna était, avant l'agrandissement de Paris en 1860, le dernier pont qui se trouvât dans l'intérieur de la ville.

En 1802, la démolition du grand Châtelet de Paris avait été ordonnée et l'année suivante ses bâtiments furent vendus à la chambre des notaires.

Il fut alors ordonné qu'on formerait une place, là où s'élevait précédemment la vieille forteresse, mais pour cela, il fallait abattre en même temps un bloc de masures ignobles qui formaient des ruelles puantes, hideuses, où se réfugiait toute une population de misérables et de prostituées. La largeur de cette place fut fixée par le ministre de l'Intérieur, le 11 octobre 1806. Voici, d'après MM. Lazare, l'indication des rues qui entrèrent dans la circonscription de la place : 1° une partie de la rue de la Joaillerie, qui en 1,300 s'appelait rue du Chevet-Saint-Leufroy; plus tard on la nomma rue du Pont-au-Change et enfin rue de la Joaillerie, des joailliers qui vinrent s'y établir après l'incendie du pont de 1621; 2° la rue Saint-Leufroy; 3° la rue du Pied-de-bœuf datant de 1437 et tirant son nom d'une enseigne; 4° la rue de la Triperie qui s'appelait en 1210 la rue des Bouticles, en raison des petites boutiques de tripiers qui y existaient; au XVe siècle, ce fut la rue de l'Araigne, du nom du croc dont se servaient les tripiers pour accrocher la viande; 5° la rue Trop-va-qui-dure, ancien chemin ou grand rue le long de la Seine. En 1636 elle fut désignée sous

le nom de rue de la Descente-de-la-vallée-de-Misère.

On éleva au centre de la place la fontaine dont nous avons parlé plus haut et la place du Châtelet demeura sans changement jusqu'en 1854 ; mais des décrets des 21 juin et 29 juillet de cette année portèrent la moindre largeur de la place du Châtelet à 75 mètres, et des démolitions furent immédiatement pratiquées pour l'élargissement de la place, l'ouverture du boulevard de Sébastopol à travers et la régularisation de l'alignement de la rue Saint-Denis ; ce fut alors qu'on procéda à la translation de la fontaine et pour compléter ce bel ensemble de la place, on y introduisit des ombrages qui ont l'air tout étonnés de se trouver là.

La voie publique qui longeait le petit bras de Seine bordant l'Ile Louviers s'appelait le quai du Mail, en raison d'un mail dont la construction avait été ordonnée par Henri IV et qui avait été supprimé sous Louis XV. Un decret impérial du 14 février 1806 donna à ce quai le nom de quai Morland, en mémoire du colonel de ce nom tué à Austerlitz.

En 1843, le comblement d'un bras du mail fut opéré et le quai Morland fut transformé en un boulevard commençant au boulevard Bourdon pour finir à la rue de Sully et au quai des Célestins. Ce boulevard fut nivelé et planté en 1844, on l'appela boulevard Morland.

Le boulevard Bourdon qui commence à ce quai est de la même époque ; un décret du 14 février 1806 porte : Le boulevard de la porte Saint-Antoine sera prolongé jusqu'à la rivière, au travers de l'emplacement de la Bastille, dans l'alignement de la courtine des fossés sur 28 mètres de largeur et 670 mètres environ de longueur à partir de la façade extérieure de l'hôtel de Montbarey. Ce boulevard sera nommé boulevard Bourdon, en mémoire du colonel du 11e régiment de dragons, tué à la grande armée. Une grande allée et deux autres allées formeront ce boulevard ; les plantations en seront exécutées avant le printemps prochain. »

Le boulevard fut fait au temps voulu.

La place Mazas fit partie du plan général des travaux ordonnés par le décret du 14 février : « Il sera formé vis-à-vis le pont du Jardin des plantes sur la rive droite, une place terminée en arc de cercle, d'un rayon de 55 mètres, dont le centre est pris à 29 mètres du parement extérieur de la culée. » Cette place ne fut pas établie suivant ces prescriptions et ce ne fut que sous Louis-Philippe qu'elle fut faite entre le quai de la Rapée et le pont d'Austerlitz et reçut le nom du colonel Mazas, tué à Austerlitz. Elle s'étend aujourd'hui jusqu'à l'entrée de la gare de l'Arsenal.

La place Valhubert, dont l'établissement fut décrété à la même date du 14 février, fut exécutée de suite ; elle tire aussi son nom du général Valhubert tué à Austerlitz.

Plusieurs voies nouvelles fut ouvertes en cette année 1806.

Ce fut d'abord le passage Genty formé par M. Genty ; une raffinerie qui plus tard y fut installée, l'a fait parfois désigner sous le nom de passage de la Raffinerie.

Le passage du petit Saint-Antoine, sur l'emplacement du couvent de ce nom.

La rue d'Assas, sur une partie de l'emplacement des couvents des Carmes et du Cherche-midi ; son nom lui fut donné en mémoire du chevalier d'Assas, tué à l'ennemi le 16 octobre 1760.

La rue Castex sur l'emplacement de l'ancien couvent de la Visitation des filles Sainte-Marie. Son nom lui fut donné par décret du 11 juin, en mémoire du colonel Castex tué à la bataille d'Austerlitz.

La rue d'Austerlitz qui longeait l'esplanade des Invalides ; c'est aujourd'hui la rue Fabert.

La rue Lacuée fut aussi prescrite pas le décret du 14 février ; son nom lui fut donné en mémoire du colonel Lacuée tué au combat de Guntzbourg.

Enfin nous trouvons une décision ministérielle du 19 juillet 1806, ordonnant la création de la rue de Lubeck sur les terrains provenant de la communauté des filles de la Visitation-Sainte-Marie ; son nom lui fut donné en souvenir du combat de Lubeck des 6 et 7 novembre 1806. La rue ne fut bâtie qu'en 1807.

Le 8 juin 1806, un décret impérial réglementa la question des théâtres de Paris ainsi qu'il suit : « Napoléon, etc. ART. 1er. Aucun théâtre ne pourra s'établir dans la capitale sans notre autorisation spéciale, sur le rapport qui nous en sera fait par notre ministre de l'Intérieur.

ART. 2. Tout entrepreneur qui voudra obtenir cette autorisation sera tenu de faire la déclaration prescrite par la loi.

ART. 3. Le théâtre de l'Impératrice sera placé à l'Odéon ; les entrepreneurs du théâtre Montansier, d'ici au 1er janvier 1807, établiront leur théâtre dans un autre local.

ART. 4. Les répertoires de l'Opéra, de la Comédie française et de l'Opéra-Comique, seront arrêtés par le ministre de l'Intérieur et nul autre ne pourra représenter à Paris des pièces comprises dans les répertoires de ces trois grands théâtres, sans leur autorisation et sans leur payer une rétribution qui sera réglée de gré à gré, et avec l'autorisation du ministre.

ART. 5. Le ministre de l'Intérieur pourra assigner à chaque théâtre un genre de spectacle dans lequel il sera tenu de se renfermer.

ART. 6. L'Opéra pourra seul donner des ballets ayant les caractères qui sont propres à ce théâtre et qui seront déterminés par le ministre de l'Intérieur. Il sera le seul théâtre qui pourra donner des bals masqués.

Ce décret, passablement draconien, comme tout ce qui émanait de la plume impériale, fut suivi d'un arrêté du ministre de l'Intérieur, en

date du 25 avril 1807, portant règlement pour les théâtres de Paris; en voici le dispositif :

ART. 1er. Les théâtres dont les noms suivent sont considérés comme grands théâtres et jouiront des prérogatives attachées à ce titre par le décret du 8 juin 1806.

1° Le Théâtre-Français (théâtre de S. M. l'Empereur.) Ce théâtre est spécialement consacré à la tragédie et à la comédie. Son répertoire est composé de toutes les pièces jouées sur l'ancien théâtre de l'hôtel de Bourgogne, sur celui que dirigeait Molière et sur le théâtre qui s'est formé de la réunion de ces deux établissements et qui a existé sous diverses dénominations jusqu'à ce jour; 2° des comédies jouées sur les théâtres dits Italiens, jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique.

Le théâtre de l'Impératrice sera considéré comme une annexe du Théâtre-Français pour la comédie seulement. Son répertoire contient : 1° les comédies et drames spécialement composés pour ce théâtre; 2° les comédies jouées sur les théâtres dits Italiens, jusqu'à l'établissement de l'Opéra-Comique; ces dernières pourront être représentées par le théâtre de l'Impératrice, concurremment avec le Théâtre-Français.

2° Le théâtre de l'Opéra (Académie impériale de musique.) Ce théâtre est spécialement consacré au chant et à la danse. Son répertoire est composé de tous les ouvrages, tant opéras que ballets, qui ont paru depuis son établissement en 1646.

3° Le théâtre de l'Opéra-comique (théâtre de S. M. l'Empereur). Ce théâtre est spécialement destiné à la représentation de toute espèce de comédies ou drames mêlés de couplets, d'ariettes et de morceaux d'ensemble. Son répertoire est composé de toutes les pièces jouées sur le théâtre de l'Opéra-Comique, avant et après sa réunion à la Comédie italienne, pourvu que le dialogue de ces pièces soit coupé par du chant.

L'Opéra buffa doit être considéré comme une annexe de l'Opéra-Comique. Il ne peut représenter que des pièces écrites en italien...

ART. 3. Seront considérés comme théâtres secondaires : 1° le théâtre du Vaudeville. Son répertoire ne doit contenir que des petites pièces mêlées de couplets sur des airs connus, et des parodies.

2° Le théâtre des Variétés, boulevard Montmartre. Son répertoire est composé de petites pièces dans le genre grivois, poissard, ou villageois, quelquefois mêlées de couplets également sur des airs connus.

3° Le théâtre de la porte Saint-Martin. Il est spécialement destiné au genre appelé mélodrame, aux pièces à grand spectacle.

4° Le théâtre de la Gaieté. Il est spécialement destiné aux pantomimes de tout genre, mais sans ballets, aux arlequinades et autres farces, dans le goût de celles données autrefois par Nicolet sur ce théâtre.

5° Le théâtre des Variétés étrangères. Le répertoire de ce théâtre ne pourra être composé que de pièces traduites des théâtres étrangers.

ART. 4. Les autres théâtres, actuellement existant à Paris et autorisés par la police, antérieurement au décret du 8 juin 1806, seront considérés comme annexes ou doubles des théâtres secondaires. Chacun des directeurs de ces établissements est tenu de choisir parmi les genres qui appartiennent aux théâtres secondaires le genre qui paraîtra convenir à son théâtre... etc.

Un troisième décret, en date du 29 juillet 1807, vint encore, sans égard pour les malheureux directeurs de spectacles qu'il ruinait, fixer arbitrairement le nombre des théâtres.

ART. 4. Le *maximum* du nombre des théâtres de notre bonne ville de Paris est fixé à huit; en conséquence, sont seuls autorisés à ouvrir, afficher et représenter, indépendamment des quatre grands théâtres mentionnés en l'article 1er du règlement du 25 avril, les entrepreneurs et administrateurs des quatre théâtres suivants :

1° Le théâtre de la Gaieté établi en 1760, celui de l'Ambigu comique établi en 1772, boulevard du Temple, lesquels joueront concurremment des pièces du même genre, désignées aux paragraphes 3 et 4 de l'art. 3 du règlement de notre ministre de l'Intérieur.

2° Le théâtre des Variétés, boulevard Montmartre, établi en 1777, et le théâtre de Vaudeville, établi en 1792, lesquels joueront concurremment des pièces du même genre, etc.

ART. 5. Tous les théâtres non autorisés par l'article précédent seront fermés avant le 15 août; en conséquence, on ne pourra représenter aucune pièce sur d'autres théâtres dans notre bonne ville de Paris que ceux ci-dessus désignés, sous aucun prétexte, ni y admettre le public même gratuitement, faire aucune affiche, distribuer aucun billet, imprimé ou à la main, sous les peines portées par les lois et les règlements de police, etc.

On voit que sous l'Empire, les libertés civiles n'étaient pas plus respectées que les libertés politiques. La fièvre de la règlementation s'attaquait à tout.

Et afin que si quelque difficulté vînt à naître à propos de l'interprétation du règlement, elle pût être à l'instant résolue et jugée, le 1er novembre suivant un nouveau décret porta création de la surintendance des grands théâtres. « Un officier de notre maison sera chargé de la surintendance des quatre grands théâtres de la capitale, sous le titre de surintendant des spectacles. »

On peut dire qu'à cette époque, les théâtres de Paris étaient menés militairement.

On a vu que le décret du 8 juin 1806 ordonnait que les entrepreneurs du théâtre Montansier établiraient leur théâtre ailleurs, avant le 1er janvier 1807.

Ce fut pour obéir à cette injonction que

Vue intérieure des caves des spiritueux à l'Entrepôt des vins.

Mlle Montansier transporta ce jour, 1er janvier, son exploitation théâtrale dans la belle salle de la Cité, que l'architecte Lenoir avait construite en 1791 ; mais le quartier de la Cité était bien moins favorable aux artistes que celui du Palais-Royal ; avant de quitter la salle, Mlle Montansier avait fait afficher sur la porte ceci :

PALAIS DU TRIBUNAT

« Un decret impérial du mois de juin dernier, ayant ordonné à l'administration du théâtre des Variétés Montansier de quitter ce local au 1er janvier 1807, la direction fait construire une salle dans le jardin des Panoramas, boulevard Montmartre. Cette salle ne sera achevée qu'à Pâques prochaines, et les acteurs, pendant cet intervalle, occupent la salle de la Cité. »

Ce n'était donc qu'à titre provisoire que la troupe était là; mais son séjour y fut bien difficile, c'en était fait des belles représentations du Palais-Royal; sauf quelques bourgeois du quartier, personne ne voulait se déranger pour aller au spectacle dans la Cité.

Le théâtre allait fermer, faute de spectateurs, lorsque la direction monta *la Famille des Innocents*, comme dernier appel à la curiosité publique. Il fut entendu, la pièce eut un succès prodigieux, grâce au talent de Brunet et de ses camarades, et on put attendre désormais l'achèvement des travaux de la salle des Panoramas, qui fut construite sur les dessins de Célerier, architecte.

La façade présente deux étages tétrastyles; le vestibule est spacieux et commode ainsi que le foyer.

La nouvelle salle fut inaugurée, le 27 juin 1807, par le *Panorama de Momus*, vaudeville de Désaugiers, Francis et Moreau; le succès de cette pièce, qui faisait défiler à la scène tous les acteurs du théâtre, fut immense; bientôt Vernet et Odry vinrent renforcer le talent de Brunet, qui était alors directeur, administrateur et acteur. Puis ce fut Potier qui fut engagé et Lepeintre aîné.

Vers 1809, le théâtre eut des démêlés assez vifs avec le duc de Rovigo, alors ministre de la police, qui résolut de le faire fermer, à la suite de grivoiseries scéniques un peu trop accentuées. La protection de l'archi-chancelier Cambacérès et de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, deux fidèles habitués du théâtre des Variétés, par-

vint à détourner l'arrêt de mort qui le menaçait.

Après la société Brunet, Crétu et Cie, la direction du théâtre passa aux mains de MM. Achille et Armand Dartois, lesquels eurent pour successeurs Dumanoir, puis Bayard.

En 1829, ce théâtre eut la velléité de jouer le drame; Frédérick Lemaître, Francisque aîné, Matis, Mlle Atala Beauchêne y furent engagés : on y joua *Kean*.

Mais les Variétés revinrent bientôt à leur ancien genre. A Bayard, succédèrent comme directeurs Jouslin de la Salle et Leroy, puis Nestor Roqueplan qui opéra toute une révolution dans le personnel, en prenant Lafont au Vaudeville, Déjazet au Palais-Royal, Bouffé au Gymnase; puis ce furent : Hoffmann, Ch. Perey, Neuville, les deux Lepeintre, Bressant, Michel, Cachardy, Kopp; Mmes Paul Ernest, Saint-Marc, Thuillier, Boisgontier, Ozy, Bressant, Thibaut, Valence, Maria Vollet, etc.

Le théâtre, à cette époque, appartenait comme propriété à M. Thayer, qui recommandait qu'on prononçât son nom « Ter. » Un riche Anglais, M. Bowes, l'acquit, et en 1846, M. Thibaudeau succéda à Roqueplan comme directeur; puis, vers la fin de 1847, ce fut M. Morin qui prit la direction; alors arrivèrent comme artistes Arnal, Leclère, Numa, Lassagne.

En 1850, le directeur fut M. Carpier, qui fut remplacé par MM. Laurencin et Zacheroni, agissant pour le compte de M. Bowes.

Le 7 juin 1855, M. Hippolyte Cogniard prit la direction et la conserva jusqu'au 1er juillet 1869, où il fut remplacé par M. Bertrand, directeur actuel.

Depuis 1856, la propriété de la salle est passée aux mains de M. Chabrier.

Après avoir longtemps tâtonné à la recherche d'un genre définitif, les Variétés le trouvèrent dans le théâtre bouffon d'Offenbach; le succès de *la Belle Hélène*, de *Barbe-Bleue*, de *la Grande Duchesse*, en assura la prospérité; Mmes Silly, Schneider, Chaumont, et les amusants Couder, Grenier, Dupuis, Léonce, Émile Thierry, Blondelet, en furent les interprètes; depuis quelques années, l'opérette a été remplacée par de grandes pièces très gaies, et Baron, D. Bac, Hamburger, Mme Judic, soutiennent vaillamment le renom de leurs ancêtres.

Un décret impérial du 12 août 1807, affecta une somme de 400,000 francs pour commencer les constructions des greniers de réserve dont le ministre de l'Intérieur, Cretel, posa la première pierre le 26 décembre de la même année, sur le boulevard Bourdon.

L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierres de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 350 mètres de longueur sur 25 de largeur et formant une espèce d'immense galerie, avec cinq pavillons carrés peu saillants. Chaque façade était percée de 67 fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet primitif, ce magasin devait comprendre six étages, mais en 1816, il fut modifié; on se borna à un rez-de-chaussée, élevé sur caves, avec un petit étage sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres et la superficie de 8,030 mètres, construits aux frais de l'État par l'architecte Delannois; les greniers de réserve, qu'on appella vulgairement le grenier d'abondance, furent cédés à la ville de Paris en 1842. Ils formèrent un dépôt public où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, suffisante pour alimenter leur clientèle pendant trois mois, soit 181,016 sacs de farine du poids de 159 kilos l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'agrandissement de Paris, modifièrent bien entendu, en l'augmentant, ce nombre déjà bien imposant pourtant de sacs de farine, mis en réserve pour les cas exprès.

Par suite du combat qui s'engagea, en mai 1871, entre les troupes de Versailles et celles de la Commune, ces dernieres incendièrent les greniers de réserve.

Par une loi du 28 floréal an III, la Convention nationale avait décrété qu'un marché public qui porterait le nom de Neuf-Thermidor serait établi sur l'emplacement du couvent des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré. Il faut croire que les choses traînèrent en longueur, car cinq ans plus tard, une décision ministérielle du 18 prairial an VIII, porta : « *Article* 1er. Le marché public auquel l'emplacement des ci-devant Jacobins est consacré, sera construit sur les plans du citoyen Louis, architecte; *art.* 2. Les maisons ne pourront avoir plus de 15 mètres de hauteur, y compris le comble; *art.* 3. La salubrité exigeant qu'il soit pris des précautions, il sera établi une fontaine au milieu du marché. »

Les bâtiments existant et les terrains furent adjugés, le 29 messidor suivant, au citoyen Bodin pour 300,100 francs.

Enfin, un décret impérial du 31 janvier 1806 dit que les adjudicataires des terrains des Jacobins, ou leurs ayant-cause, seront déchus de l'adjudication à eux faite, et la commune de Paris subrogée aux lieu et place desdits adjudicataires.

Les terrains devaient être vendus par lots, mais, le cahier des charges imposant des conditions onéreuses, les ventes ne s'effectuèrent qu'avec lenteur.

Néanmoins, le marché se fit; il se composa de quatre halles très étendues pour servir d'abri aux marchands avec plusieurs étaux de boucherie; la fontaine dont nous avons parlé fournit les eaux nécessaires à son entretien, et il fut inauguré en

vertu d'une ordonnance de police du 11 novembre 1810.

Le 31 janvier 1807, une décision ministérielle fixa la dimension d'une place qui borda ce marché et qui fut formée dans le courant de l'année, et la largeur d'une voie publique qui s'appela rue du Marché-Saint-Honoré, et le traversa dans toute sa longueur, depuis la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue Neuve des Petits-Champs.

Le 27 avril 1809, le ministre avait décidé que les acquéreurs des terrains auraient la faculté de construire à leur gré et cette disposition favorisa les ventes; aussi, non seulement la place du marché et la rue furent-elles vite construites, mais dans la même année 1807, s'ouvrit encore la rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Honoré, qui était anciennement une impasse, au fond de laquelle se trouvait une grille servant d'entrée au couvent des jacobins. Il n'y eut donc besoin que de prolonger cette impasse pour la convertir en rue.

Une décision du conseil des bâtiments civils du 4 juin 1807, approuvée le 13 par le ministre de l'Intérieur, ordonna qu'il serait ouvert « à travers le jardin de la ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève, une nouvelle rue, appelée rue Clotilde, pour correspondre à celle du Cheval-Vert (depuis, rue des Irlandais.) Toutefois, le percement de cette rue ne fut opéré qu'en 1841.

A la même date, fut aussi ordonné le percement de la rue Clovis ; dès 1807, la partie de la rue comprise entre le carré Sainte-Geneviève et la rue Descartes fut ouverte sur l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève et les dépendances de l'abbaye; on la nomma rue Clovis en mémoire du roi fondateur de l'abbaye. La partie comprise entre la rue Descartes et la rue des Fossés-Saint-Victor (rue du Cardinal Lemoine) ne fut percée qu'en vertu d'un décret du 7 février 1809.

La création de la rue d'Ulm fut ordonnée par décret impérial du 6 janvier 1807. « La rue à ouvrir en prolongement du petit axe de la nouvelle église de Sainte-Geneviève jusqu'au Champ des capucins, sera établie conformément au plan annexé et portera le nom de rue d'Ulm », en souvenir de la capitulation d'Ulm.

La rue Richepance fut aussi percée en 1807, sur une partie de l'emplacement du couvent des religieuses de la Conception, ainsi que la rue Duphot. Cette dernière fut ainsi nommée en souvenir du général Duphot, assassiné à Rome en 1797; la première fut appelée Richepance en mémoire du général de ce nom.

Le 21 janvier 1808, un décret impérial céda à la ville de Paris le terrain vague bordant le quai Desaix pour y transférer le marché aux fleurs et arbustes qui se tenait alors sur le quai de la Mégisserie, à la charge par la ville d'indemniser les sieurs Phalary et Balzac des portions de ce terrain dont ils étaient propriétaires.

Ce marché fut inauguré le mercredi 16 août 1809; il se tenait les mercredi et samedi de chaque semaine; une délibération du Conseil municipal du 29 janvier 1836, autorisa le stationnement des pépiniéristes et maraîchers sur le quai Napoléon. Aujourd'hui ce marché s'étend, partie sur la rive droite, partie sur la rive gauche de la Seine, du pont au Change au pont Saint-Louis, et il a, sur ce parcours, 230 places. De plus, dans un large espace encadré par l'avenue de Constantine et les rues Aubé et de la Cité, il possède un couvert dont les petites tentes sont construites en fer ouvré, et où deux fontaines, placées au centre, donnent de l'eau à volonté. Il y a place là pour 167 vendeurs, ce qui donne pour l'ensemble un total de 397 places.

Bien qu'on y trouve naturellement des fleurs, la spécialité de ce marché consiste dans la vente des arbres fruitiers, des sauvageons et des arbustes.

Le 30 mars 1808, ce décret fut rendu : *Article 1er*. Il sera fondé à Paris un marché et un entrepôt franc pour les vins et les eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard. *Article 5*. Cet entrepôt sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, jusqu'à 150,000 pièces de vin.

On commença les travaux sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte, et le 15 août 1811, on posa la première pierre. Dans les cinq massifs de construction, deux bâtiments furent destinés à l'administration et de petits celliers furent établis dans la partie irrégulière de la rue de Seine, aujourd'hui rue Cuvier. Le 30 mai 1812, on avait posé la charpente d'un des marchés; le 27 décembre suivant, deux halles, dans l'un des marchés, furent livrées au commerce. Le 5 août 1813, quatre halles furent ouvertes dans l'autre marché. Dans la même année, on commença la construction des celliers situés du côté de la rue Cuvier. Le 6 novembre 1814, cinq celliers furent ouverts du côté du quai Saint-Bernard. Les travaux, d'abord poussés activement, se ralentirent pendant les années 1816 et 1817; on les termina en 1818.

Postérieurement à 1818, on construisit, du côté de la rue Linné, vingt-trois celliers avec magasins supérieurs et un magasin aux eaux-de-vie.

L'entrepôt, compris entre le quai Saint-Bernard, les rues Linné, Cuvier, des Fossés-Saint-Bernard, élevé sur l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye Saint-Victor, et d'un grand nombre de maisons particulières, peut contenir 175 à 200,000 hectolitres de vin. C'est un vaste enclos entouré de grilles encastrées dans des soutènements de pierre. La façade principale, donnant sur le quai Saint-Bernard, possède quatre portes; une première à l'angle du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, une seconde portant cette inscription : Porte pour Paris; la gran-

vint à détourner l'arrêt de mort qui le menaçait.

Après la société Brunet, Crétu et Cie, la direction du théâtre passa aux mains de MM. Achille et Armand Dartois, lesquels eurent pour successeurs Dumanoir, puis Bayard.

En 1829, ce théâtre eut la velléité de jouer le drame; Frédérick Lemaître, Francisque aîné, Matis, Mlle Atala Beauchêne y furent engagés : on y joua *Kean*.

Mais les Variétés revinrent bientôt à leur ancien genre. A Bayard, succédèrent comme directeurs Jouslin de la Salle et Leroy, puis Nestor Roqueplan qui opéra toute une révolution dans le personnel, en prenant Lafont au Vaudeville, Déjazet au Palais-Royal, Bouffé au Gymnase; puis ce furent : Hoffmann, Ch. Perey, Neuville, les deux Lepeintre, Bressant, Michel, Cachardy, Kopp; Mmes Paul Ernest, Saint-Marc, Thuillier, Boisgontier, Ozy, Bressant, Thibaut, Valence, Maria Vollet, etc.

Le théâtre, à cette époque, appartenait comme propriété à M. Thayer, qui recommandait qu'on prononçât son nom « Ter. » Un riche Anglais, M. Bowes, l'acquit, et en 1846, M. Thibaudeau succéda à Roqueplan comme directeur; puis, vers la fin de 1847, ce fut M. Morin qui prit la direction; alors arrivèrent comme artistes Arnal, Leclère, Numa, Lassagne.

En 1850, le directeur fut M. Carpier, qui fut remplacé par MM. Laurencin et Zacheroni, agissant pour le compte de M. Bowes.

Le 7 juin 1855, M. Hippolyte Cogniard prit la direction et la conserva jusqu'au 1er juillet 1869, où il fut remplacé par M. Bertrand, directeur actuel.

Depuis 1856, la propriété de la salle est passée aux mains de M. Chabrier.

Après avoir longtemps tâtonné à la recherche d'un genre définitif, les Variétés le trouvèrent dans le théâtre bouffon d'Offenbach; le succès de *la Belle Hélène*, de *Barbe-Bleue*, de *la Grande Duchesse*, en assura la prospérité; Mmes Silly, Schneider, Chaumont, et les amusants Couder, Grenier, Dupuis, Léonce, Émile Thierry, Blondelet, en furent les interprètes; depuis quelques années, l'opérette a été remplacée par de grandes pièces très gaies, et Baron, D. Bac, Hamburger, Mme Judic, soutiennent vaillamment le renom de leurs ancêtres.

Un décret impérial du 12 août 1807, affecta une somme de 400,000 francs pour commencer les constructions des greniers de réserve dont le ministre de l'Intérieur, Cretel, posa la première pierre le 26 décembre de la même année, sur le boulevard Bourdon.

L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierres de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 350 mètres de longueur sur 25 de largeur et formant une espèce d'immense galerie, avec cinq pavillons carrés peu saillants. Chaque façade était percée de 67 fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet primitif, ce magasin devait comprendre six étages, mais en 1816, il fut modifié; on se borna à un rez-de-chaussée, élevé sur caves, avec un petit étage sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres et la superficie de 8,030 mètres, construits aux frais de l'État par l'architecte Delannois; les greniers de réserve, qu'on appella vulgairement le grenier d'abondance, furent cédés à la ville de Paris en 1842. Ils formèrent un dépôt public où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, suffisante pour alimenter leur clientèle pendant trois mois, soit 181,016 sacs de farine du poids de 159 kilos l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'agrandissement de Paris, modifièrent bien entendu en l'augmentant, ce nombre déjà bien imposant pourtant de sacs de farine, mis en réserve pour les cas exprès.

Par suite du combat qui s'engagea, en mai 1871, entre les troupes de Versailles et celles de la Commune, ces dernieres incendièrent les greniers de réserve.

Par une loi du 28 floréal an III, la Convention nationale avait décrété qu'un marché public qui porterait le nom de Neuf-Thermidor serait établi sur l'emplacement du couvent des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré. Il faut croire que les choses traînèrent en longueur, car cinq ans plus tard, une décision ministérielle du 18 prairial an VIII, porta : « *Article* 1er. Le marché public auquel l'emplacement des ci-devant Jacobins est consacré, sera construit sur les plans du citoyen Louis, architecte; *art.* 2. Les maisons ne pourront avoir plus de 15 mètres de hauteur, y compris le comble; *art.* 3. La salubrité exigeant qu'il soit pris des précautions, il sera établi une fontaine au milieu du marché. »

Les bâtiments existant et les terrains furent adjugés, le 29 messidor suivant, au citoyen Bo pour 300,100 francs.

Enfin, un décret impérial du 31 janvier dit que les adjudicataires des terrains des Jacobins, ou leurs ayant-cause, seront déchus de l'adjudication à eux faite, et la commune de Paris subrogée aux lieu et place desdits adjudicataires.

Les terrains devaient être vendus par mais, le cahier des charges imposant des conditions onéreuses, les ventes ne s'effectuèrent qu'avec lenteur.

Néanmoins, le marché se fit; il se compose de quatre halles très étendues pour servir d'abri aux marchands avec plusieurs étaux de boucherie; la fontaine dont nous avons parlé fournit les eaux nécessaires à son entretien, et il fut inaugu

de porte d'entrée auprès du bureau central; enfin la quatrième, pour l'extérieur et les entrepôts fictifs. Ces portes sont ouvertes le matin à six heures et ferment le soir à la même heure.

« Une grande allée plantée d'arbres, lit-on dans le *Dictionnaire Universel*, et bordée de trottoirs, va du côté du quai, de la rue des Fossés-Saint-Bernard à la rue Cuvier. Cette allée se continue [illegible] rieurs, on descend dans les diverses rues pa des escaliers de fer.

« Longeant la rue de la Côte-d'Or dans tout son étendue et occupant ainsi tout le fond d l'entrepôt, côté de la rue Linné, apparaît la butte des eaux de vie. Une double rampe mène d chaque côté, devant et derrière, aux quais latéraux et postérieurs. Il est défendu d'y fumer. Un escalier de fer à double rampe en losange, mène la plate-forme supérieure; c'est là aussi que se ouve le dépotoir où s'opèrent la vérification et mesurage des fûts à eau-de-vie.

« Au-dessous de la plate-forme des eaux-de-, sont les caves souterraines, longs boyaux mbres, humides, à peine éclairés par de aigres becs de gaz posés à inégales distances, oiles fumeuses pendues dans cette caverne.

« L'entrepôt de Paris appartient à la *ville* qui ue le terrain et les caves aux propriétaires...

« Au milieu de la grille donnant sur *le quai* int-Bernard, s'élève le bureau central de la rception indépendant des ent de chaque côté les p rtie. Les employés au nom mposent du conservateur epôt, chef lui-même des g s préposés à la sortie, sur ntrôleurs. Une affiche app and bureau, prévient MM r'ils seront poursuivis tr léance du semestre de leur Tandis que se bâtissaient s monuments publics, qu aque jour augmenter le n ns, cherchant à se rappro obtenir quelques faveurs, isaient éclater leur joie ch *teur* annonçait quelque no rtée par la grande armee ins conservaient secrètem jour l'empire crouler; m ents ne paraissaient pas ju tte espérance, quelques-u nverser.

Un comité qui s'était for eparait depuis plusieurs m njuration contre le gouv rte; il siégeait dans une p la rue Bourg-l'Abbé; l'â ancien jacobin nommé ait groupé autour de lui ouves : c'étaient Florent n le, Gariot, Blanchet, De urmet, Jacquemont, Gind mare, P[illegible]e et Bazin. Demanet était pourvu d membres du sénat, puis il [illegible] dans l'armée; uis au service qui venait [illegible] le général Malet, i

SEIGNEURS, DAME ET PAGE AVANT L'ÉDIT DE RÉFORME SUR LES MODES, EN 1633

(D'après Abraham Bosse.)

F. Roy, éditeur.

vint à détourner l'arrêt de mort qui le menaçait.

Après la société Brunet, Crétu et Cie, la direction du théâtre passa aux mains de MM. Achille et Armand Dartois, lesquels eurent pour successeurs Dumanoir, puis Bayard.

En 1829, ce théâtre eut la velléité de jouer le drame; Frédérick Lemaître, Francisque aîné, Matis, Mlle Atala Beauchêne y furent engagés : on y joua *Kean*.

Mais les Variétés revinrent bientôt à leur ancien genre. A Bayard, succédèrent comme directeurs Jouslin de la Salle et Leroy, puis Nestor Roqueplan qui opéra toute une révolution dans le personnel, en prenant Lafont au Vaudeville, Déjazet au Palais-Royal, Bouffé au Gymnase; puis ce furent : Hoffmann, Ch. Perey, Neuville, les deux Lepeintre, Bressant, Michel, Cachardy, Kopp; Mmes Paul Ernest, Saint-Marc, Thuillier, Boisgontier, Ozy, Bressant, Thibaut, Valence, Maria Vollet, etc.

Le théâtre, à cette époque, appartenait comme propriété à M. Thayer, qui recommandait qu'on prononçât son nom « Ter. » Un riche Anglais, M. Bowes, l'acquit, et en 1846, M. Thibaudeau succéda à Roqueplan comme directeur; puis, vers la fin de 1847, ce fut M. Morin qui prit la direction; alors arrivèrent comme artistes Arnal, Leclère, Numa, Lassagne.

En 1850, le directeur fut M. Carpier, qui fut remplacé par MM. Laurencin et Zacheroni, agissant pour le compte de M. Bowes.

Le 7 juin 1855, M. Hippolyte Cogniard prit la direction et la conserva jusqu'au 1er juillet 1869, où il fut remplacé par M. Bertrand, directeur actuel.

Depuis 1856, la propriété de la salle est passée aux mains de M. Chabrier.

Après avoir longtemps tâtonné à la recherche d'un genre définitif, les Variétés le trouvèrent dans le théâtre bouffon d'Offenbach; le succès de *la Belle Hélène*, de *Barbe-Bleue*, de *la Grande Duchesse*, en assura la prospérité; Mmes Silly, Schneider, Chaumont, et les amusants Couder, Grenier, Dupuis, Léonce, Émile Thierry, Blondelet, en furent les interprètes; depuis quelques années, l'opérette a été remplacée par de grandes pièces très gaies, et Baron, D. Bac, Hamburger, Mme Judic, soutiennent vaillamment le renom de leurs ancêtres.

Un décret impérial du 12 août 1807, affecta une somme de 400,000 francs pour commencer les constructions des greniers de réserve dont le ministre de l'Intérieur, Cretel, posa la première pierre le 26 décembre de la même année, sur le boulevard Bourdon.

L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierres de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 350 mètres de longueur sur 25 de largeur et formant une espèce d'immense galerie, avec cinq pavillons carrés peu saillants. Chaque façade était percée de 67 fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet primitif, ce magasin devait comprendre six étages, mais en 1816, il fut modifié; on se borna à un rez-de-chaussée, élevé sur caves, avec un petit étage sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres et la superficie de 8,030 mètres, construits aux frais de l'État par l'architecte Delannois; les greniers de rèserve, qu'on appella vulgairement le grenier d'abondance, furent cédés à la ville de Paris en 1842. Ils formèrent un dépôt public où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, suffisante pour alimenter leur clientèle pendant trois mois, soit 181,016 sacs de farine du poids de 159 kilos l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'agrandissement de Paris, modifièrent bien entendu, en l'augmentant, ce nombre déjà bien imposant pourtant de sacs de farine, mis en réserve pour les cas exprès.

Par suite du combat qui s'engagea, en mai 1871, entre les troupes de Versailles et celles de la Commune, ces dernieres incendièrent les greniers de réserve.

Par une loi du 28 floréal an III, la Convention nationale avait décrété qu'un marché public qui porterait le nom de Neuf-Thermidor serait établi sur l'emplacement du couvent des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré. Il faut croire que les choses traînèrent en longueur, car cinq ans plus tard, une décision ministérielle du 18 prairial an VIII, porta : « *Article* 1er. Le marché public auquel l'emplacement des ci-devant Jacobins est consacré, sera construit sur les plans du citoyen Louis, architecte; *art.* 2. Les maisons ne pourront avoir plus de 15 mètres de hauteur, y compris le comble; *art.* 3. La salubrité exigeant qu'il soit pris des précautions, il sera établi une fontaine au milieu du marché. »

Les bâtiments existant et les terrains furent adjugés, le 29 messidor suivant, au citoyen Bodin pour 300,100 francs.

Enfin, un décret impérial du 31 janvier 1806 dit que les adjudicataires des terrains des Jacobins, ou leurs ayant-cause, seront déchus de l'adjudication à eux faite, et la commune de Paris subrogée aux lieu et place desdits adjudicataires.

Les terrains devaient être vendus par lots, mais, le cahier des charges imposant des conditions onéreuses, les ventes ne s'effectuèrent qu'avec lenteur.

Néanmoins, le marché se fit; il se composa de quatre halles très étendues pour servir d'abri aux marchands avec plusieurs étaux de boucherie; la fontaine dont nous avons parlé fournit les eaux nécessaires à son entretien, et il fut inauguré en

vertu d'une ordonnance de police du 11 novembre 1810.

Le 31 janvier 1807, une décision ministérielle fixa la dimension d'une place qui borda ce marché et qui fut formée dans le courant de l'année, et la largeur d'une voie publique qui s'appela rue du Marché-Saint-Honoré, et le traversa dans toute sa longueur, depuis la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue Neuve des Petits-Champs.

Le 27 avril 1809, le ministre avait décidé que les acquéreurs des terrains auraient la faculté de construire à leur gré et cette disposition favorisa les ventes; aussi, non seulement la place du marché et la rue furent-elles vite construites, mais dans la même année 1807, s'ouvrit encore la rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Honoré, qui était anciennement une impasse, au fond de laquelle se trouvait une grille servant d'entrée au couvent des jacobins. Il n'y eut donc besoin que de prolonger cette impasse pour la convertir en rue.

Une décision du conseil des bâtiments civils du 4 juin 1807, approuvée le 13 par le ministre de l'Intérieur, ordonna qu'il serait ouvert « à travers le jardin de la ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève, une nouvelle rue, appelée rue Clotilde, pour correspondre à celle du Cheval-Vert (depuis, rue des Irlandais.) Toutefois, le percement de cette rue ne fut opéré qu'en 1841.

A la même date, fut aussi ordonné le percement de la rue Clovis ; dès 1807, la partie de la rue comprise entre le carré Sainte-Geneviève et la rue Descartes fut ouverte sur l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève et les dépendances de l'abbaye; on la nomma rue Clovis en mémoire du roi fondateur de l'abbaye. La partie comprise entre la rue Descartes et la rue des Fossés-Saint-Victor (rue du Cardinal Lemoine) ne fut percée qu'en vertu d'un décret du 7 février 1809.

La création de la rue d'Ulm fut ordonnée par décret impérial du 6 janvier 1807. « La rue à ouvrir en prolongement du petit axe de la nouvelle église de Sainte-Geneviève jusqu'au Champ des capucins, sera établie conformément au plan annexé et portera le nom de rue d'Ulm », en souvenir de la capitulation d'Ulm.

La rue Richepance fut aussi percée en 1807, sur une partie de l'emplacement du couvent des religieuses de la Conception, ainsi que la rue Duphot. Cette dernière fut ainsi nommée en souvenir du général Duphot, assassiné à Rome en 1797; la première fut appelée Richepance en mémoire du général de ce nom.

Le 21 janvier 1808, un décret impérial céda à la ville de Paris le terrain vague bordant le quai Desaix pour y transférer le marché aux fleurs et arbustes qui se tenait alors sur le quai de la Mégisserie, à la charge par la ville d'indemniser les sieurs Phalary et Balzac des portions de ce terrain dont ils étaient propriétaires.

Ce marché fut inauguré le mercredi 16 août 1809 ; il se tenait les mercredi et samedi de chaque semaine ; une délibération du Conseil municipal du 29 janvier 1836, autorisa le stationnement des pépiniéristes et maraîchers sur le quai Napoléon. Aujourd'hui ce marché s'étend, partie sur la rive droite, partie sur la rive gauche de la Seine, du pont au Change au pont Saint-Louis, et il a, sur ce parcours, 230 places. De plus, dans un large espace encadré par l'avenue de Constantine et les rues Aubé et de la Cité, il possède un couvert dont les petites tentes sont construites en fer ouvré, et où deux fontaines, placées au centre, donnent de l'eau à volonté. Il y a place là pour 167 vendeurs, ce qui donne pour l'ensemble un total de 397 places.

Bien qu'on y trouve naturellement des fleurs, la spécialité de ce marché consiste dans la vente des arbres fruitiers, des sauvageons et des arbustes.

Le 30 mars 1808, ce décret fut rendu : *Article 1er*. Il sera fondé à Paris un marché et un entrepôt franc pour les vins et les eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard. *Article 5*. Cet entrepôt sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, jusqu'à 150,000 pièces de vin.

On commença les travaux sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte, et le 15 août 1811, on posa la première pierre. Dans les cinq massifs de construction, deux bâtiments furent destinés à l'administration et de petits celliers furent établis dans la partie irrégulière de la rue de Seine, aujourd'hui rue Cuvier. Le 30 mai 1812, on avait posé la charpente d'un des marchés; le 27 décembre suivant, deux halles, dans l'un des marchés, furent livrées au commerce. Le 5 août 1813, quatre halles furent ouvertes dans l'autre marché. Dans la même année, on commença la construction des celliers situés du côté de la rue Cuvier. Le 6 novembre 1814, cinq celliers furent ouverts du côté du quai Saint-Bernard. Les travaux, d'abord poussés activement, se ralentirent pendant les années 1816 et 1817 ; on les termina en 1818.

Postérieurement à 1818, on construisit, du côté de la rue Linné, vingt-trois celliers avec magasins supérieurs et un magasin aux eaux-de-vie.

L'entrepôt, compris entre le quai Saint-Bernard, les rues Linné, Cuvier, des Fossés-Saint-Bernard, élevé sur l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye Saint-Victor, et d'un grand nombre de maisons particulières, peut contenir 175 à 200,000 hectolitres de vin. C'est un vaste enclos entouré de grilles encastrées dans des soutènements de pierre. La façade principale, donnant sur le quai Saint-Bernard, possède quatre portes ; une première à l'angle du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, une seconde portant cette inscription : Porte pour Paris; la gran-

vint à détourner l'arrêt de mort qui le menaçait.

Après la société Brunet, Crétu et Cie, la direction du théâtre passa aux mains de MM. Achille et Armand Dartois, lesquels eurent pour successeurs Dumanoir, puis Bayard.

En 1829, ce théâtre eut la velléité de jouer le drame; Frédérick Lemaître, Francisque aîné, Matis, Mlle Atala Beauchêne y furent engagés : on y joua *Kean*.

Mais les Variétés revinrent bientôt à leur ancien genre. A Bayard, succédèrent comme directeurs Jouslin de la Salle et Leroy, puis Nestor Roqueplan qui opéra toute une révolution dans le personnel, en prenant Lafont au Vaudeville, Déjazet au Palais-Royal, Bouffé au Gymnase; puis ce furent : Hoffmann, Ch. Perey, Neuville, les deux Lepeintre, Bressant, Michel, Cachardy, Kopp; Mmes Paul Ernest, Saint-Marc, Thuillier, Boisgontier, Ozy, Bressant, Thibaut, Valence, Maria Vollet, etc.

Le théâtre, à cette époque, appartenait comme propriété à M. Thayer, qui recommandait qu'on prononçât son nom « Ter. » Un riche Anglais, M. Bowes, l'acquit, et en 1846, M. Thibaudeau succéda à Roqueplan comme directeur; puis, vers la fin de 1847, ce fut M. Morin qui prit la direction; alors arrivèrent comme artistes Arnal, Leclère, Numa, Lassagne.

En 1850, le directeur fut M. Carpier, qui fut remplacé par MM. Laurencin et Zacheroni, agissant pour le compte de M. Bowes.

Le 7 juin 1855, M. Hippolyte Cogniard prit la direction et la conserva jusqu'au 1er juillet 1869, où il fut remplacé par M. Bertrand, directeur actuel.

Depuis 1856, la propriété de la salle est passée aux mains de M. Chabrier.

Après avoir longtemps tâtonné à la recherche d'un genre définitif, les Variétés le trouvèrent dans le théâtre bouffon d'Offenbach; le succès de *la Belle Hélène*, de *Barbe-Bleue*, de *la Grande Duchesse*, en assura la prospérité; Mmes Silly, Schneider, Chaumont, et les amusants Couder, Grenier, Dupuis, Léonce, Émile Thierry, Blondelet, en furent les interprètes; depuis quelques années, l'opérette a été remplacée par de grandes pièces très gaies, et Baron, D. Bac, Hamburger, Mme Judic, soutiennent vaillamment le renom de leurs ancêtres.

Un décret impérial du 12 août 1807, affecta une somme de 400,000 francs pour commencer les constructions des greniers de réserve dont le ministre de l'Intérieur, Cretel, posa la première pierre le 26 décembre de la même année, sur le boulevard Bourdon.

L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierres de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 350 mètres de longueur sur 25 de largeur et formant une espèce d'immense galerie, avec cinq pavillons carrés peu saillants. Chaque façade était percée de 67 fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet primitif, ce magasin devait comprendre six étages, mais en 1816, il fut modifié; on se borna à un rez-de-chaussée, élevé sur caves, avec un petit étage sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres et la superficie de 8,030 mètres, construits aux frais de l'État par l'architecte Delannois; les greniers de réserve, qu'on appella vulgairement le grenier d'abondance, furent cédés à la ville de Paris en 1842. Ils formèrent un dépôt public où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, suffisante pour alimenter leur clientèle pendant trois mois, soit 181,016 sacs de farine du poids de 159 kilos l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'agrandissement de Paris, modifièrent bien entendu, en l'augmentant, ce nombre déjà bien imposant pourtant de sacs de farine, mis en réserve pour les cas exprès.

Par suite du combat qui s'engagea, en mai 1871, entre les troupes de Versailles et celles de la Commune, ces dernieres incendièrent les greniers de réserve.

Par une loi du 28 floréal an III, la Convention nationale avait décrété qu'un marché public qui porterait le nom de Neuf-Thermidor serait établi sur l'emplacement du couvent des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré. Il faut croire que les choses traînèrent en longueur, car cinq ans plus tard, une décision ministérielle du 18 prairial an VIII, porta : « *Article* 1er. Le marché public auquel l'emplacement des ci-devant Jacobins est consacré, sera construit sur les plans du citoyen Louis, architecte; *art.* 2. Les maisons ne pourront avoir plus de 15 mètres de hauteur, y compris le comble; *art.* 3. La salubrité exigeant qu'il soit pris des précautions, il sera établi une fontaine au milieu du marché. »

Les bâtiments existant et les terrains furent adjugés, le 29 messidor suivant, au citoyen Bodin pour 300,100 francs.

Enfin, un décret impérial du 31 janvier 1806 dit que les adjudicataires des terrains des Jacobins, ou leurs ayant-cause, seront déchus de l'adjudication à eux faite, et la commune de Paris subrogée aux lieu et place desdits adjudicataires.

Les terrains devaient être vendus par lots, mais, le cahier des charges imposant des conditions onéreuses, les ventes ne s'effectuèrent qu'avec lenteur.

Néanmoins, le marché se fit; il se composa de quatre halles très étendues pour servir d'abri aux marchands avec plusieurs étaux de boucherie; la fontaine dont nous avons parlé fournit les eaux nécessaires à son entretien, et il fut inauguré en

vertu d'une ordonnance de police du 11 novembre 1810.

Le 31 janvier 1807, une décision ministérielle fixa la dimension d'une place qui borda ce marché et qui fut formée dans le courant de l'année, et la largeur d'une voie publique qui s'appela rue du Marché-Saint-Honoré, et le traversa dans toute sa longueur, depuis la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue Neuve des Petits-Champs.

Le 27 avril 1809, le ministre avait décidé que les acquéreurs des terrains auraient la faculté de construire à leur gré et cette disposition favorisa les ventes; aussi, non seulement la place du marché et la rue furent-elles vite construites, mais dans la même année 1807, s'ouvrit encore la rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Honoré, qui était anciennement une impasse, au fond de laquelle se trouvait une grille servant d'entrée au couvent des jacobins. Il n'y eut donc besoin que de prolonger cette impasse pour la convertir en rue.

Une décision du conseil des bâtiments civils du 4 juin 1807, approuvée le 13 par le ministre de l'Intérieur, ordonna qu'il serait ouvert « à travers le jardin de la ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève, une nouvelle rue, appelée rue Clotilde, pour correspondre à celle du Cheval-Vert (depuis, rue des Irlandais.) Toutefois, le percement de cette rue ne fut opéré qu'en 1841.

A la même date, fut aussi ordonné le percement de la rue Clovis ; dès 1807, la partie de la rue comprise entre le carré Sainte-Geneviève et la rue Descartes fut ouverte sur l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève et les dépendances de l'abbaye; on la nomma rue Clovis en mémoire du roi fondateur de l'abbaye. La partie comprise entre la rue Descartes et la rue des Fossés-Saint-Victor (rue du Cardinal Lemoine) ne fut percée qu'en vertu d'un décret du 7 février 1809.

La création de la rue d'Ulm fut ordonnée par décret impérial du 6 janvier 1807. « La rue à ouvrir en prolongement du petit axe de la nouvelle église de Sainte-Geneviève jusqu'au Champ des capucins, sera établie conformément au plan annexé et portera le nom de rue d'Ulm », en souvenir de la capitulation d'Ulm.

La rue Richepance fut aussi percée en 1807, sur une partie de l'emplacement du couvent des religieuses de la Conception, ainsi que la rue Duphot. Cette dernière fut ainsi nommée en souvenir du général Duphot, assassiné à Rome en 1797; la première fut appelée Richepance en mémoire du général de ce nom.

Le 21 janvier 1808, un décret impérial céda à la ville de Paris le terrain vague bordant le quai Desaix pour y transférer le marché aux fleurs et arbustes qui se tenait alors sur le quai de la Mégisserie, à la charge par la ville d'indemniser les sieurs Phalary et Balzac des portions de ce terrain dont ils étaient propriétaires.

Ce marché fut inauguré le mercredi 16 août 1809 ; il se tenait les mercredi et samedi de chaque semaine ; une délibération du Conseil municipal du 29 janvier 1836, autorisa le stationnement des pépiniéristes et maraîchers sur le quai Napoléon. Aujourd'hui ce marché s'étend, partie sur la rive droite, partie sur la rive gauche de la Seine, du pont au Change au pont Saint-Louis, et il a, sur ce parcours, 230 places. De plus, dans un large espace encadré par l'avenue de Constantine et les rues Aubé et de la Cité, il possède un couvert dont les petites tentes sont construites en fer ouvré, et où deux fontaines, placées au centre, donnent de l'eau à volonté. Il y a place là pour 167 vendeurs, ce qui donne pour l'ensemble un total de 397 places.

Bien qu'on y trouve naturellement des fleurs, la spécialité de ce marché consiste dans la vente des arbres fruitiers, des sauvageons et des arbustes.

Le 30 mars 1808, ce décret fut rendu : *Article 1er*. Il sera fondé à Paris un marché et un entrepôt franc pour les vins et les eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard. *Article 5*. Cet entrepôt sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, jusqu'à 150,000 pièces de vin.

On commença les travaux sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte, et le 15 août 1811, on posa la première pierre. Dans les cinq massifs de construction, deux bâtiments furent destinés à l'administration et de petits celliers furent établis dans la partie irrégulière de la rue de Seine, aujourd'hui rue Cuvier. Le 30 mai 1812, on avait posé la charpente d'un des marchés; le 27 décembre suivant, deux halles, dans l'un des marchés, furent livrées au commerce. Le 5 août 1813, quatre halles furent ouvertes dans l'autre marché. Dans la même année, on commença la construction des celliers situés du côté de la rue Cuvier. Le 6 novembre 1814, cinq celliers furent ouverts du côté du quai Saint-Bernard. Les travaux, d'abord poussés activement, se ralentirent pendant les années 1816 et 1817 ; on les termina en 1818.

Postérieurement à 1818, on construisit, du côté de la rue Linné, vingt-trois celliers avec magasins supérieurs et un magasin aux eaux-de-vie.

L'entrepôt, compris entre le quai Saint-Bernard, les rues Linné, Cuvier, des Fossés-Saint-Bernard, élevé sur l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye Saint-Victor, et d'un grand nombre de maisons particulières, peut contenir 175 à 200,000 hectolitres de vin. C'est un vaste enclos entouré de grilles encastrées dans des soutènements de pierre. La façade principale, donnant sur le quai Saint-Bernard, possède quatre portes ; une première à l'angle du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, une seconde portant cette inscription : Porte pour Paris; la gran-

vint à détourner l'arrêt de mort qui le menaçait.

Après la société Brunet, Crétu et Cie, la direction du théâtre passa aux mains de MM. Achille et Armand Dartois, lesquels eurent pour successeurs Dumanoir, puis Bayard.

En 1829, ce théâtre eut la velléité de jouer le drame; Frédérick Lemaître, Francisque aîné, Matis, Mlle Atala Beauchêne y furent engagés : on y joua *Kean*.

Mais les Variétés revinrent bientôt à leur ancien genre. A Bayard, succédèrent comme directeurs Jouslin de la Salle et Leroy, puis Nestor Roqueplan qui opéra toute une révolution dans le personnel, en prenant Lafont au Vaudeville, Déjazet au Palais-Royal, Bouffé au Gymnase; puis ce furent : Hoffmann, Ch. Perey, Neuville, les deux Lepeintre, Bressant, Michel, Cachardy, Kopp; Mmes Paul Ernest, Saint-Marc, Thuillier, Boisgontier, Ozy, Bressant, Thibaut, Valence, Maria Vollet, etc.

Le théâtre, à cette époque, appartenait comme propriété à M. Thayer, qui recommandait qu'on prononçât son nom « Ter. » Un riche Anglais, M. Bowes, l'acquit, et en 1846, M. Thibaudeau succéda à Roqueplan comme directeur; puis, vers la fin de 1847, ce fut M. Morin qui prit la direction; alors arrivèrent comme artistes Arnal, Leclère, Numa, Lassagne.

En 1850, le directeur fut M. Carpier, qui fut remplacé par MM. Laurencin et Zacheroni, agissant pour le compte de M. Bowes.

Le 7 juin 1855, M. Hippolyte Cogniard prit la direction et la conserva jusqu'au 1er juillet 1869, où il fut remplacé par M. Bertrand, directeur actuel.

Depuis 1856, la propriété de la salle est passée aux mains de M. Chabrier.

Après avoir longtemps tâtonné à la recherche d'un genre définitif, les Variétés le trouvèrent dans le théâtre bouffon d'Offenbach; le succès de *la Belle Hélène*, de *Barbe-Bleue*, de *la Grande Duchesse*, en assura la prospérité; Mmes Silly, Schneider, Chaumont, et les amusants Couder, Grenier, Dupuis, Léonce, Émile Thierry, Blondelet, en furent les interprètes; depuis quelques années, l'opérette a été remplacée par de grandes pièces très gaies, et Baron, D. Bac, Hamburger, Mme Judic, soutiennent vaillamment le renom de leurs ancêtres.

Un décret impérial du 12 août 1807, affecta une somme de 400,000 francs pour commencer les constructions des greniers de réserve dont le ministre de l'Intérieur, Cretel, posa la première pierre le 26 décembre de la même année, sur le boulevard Bourdon.

L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierres de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 350 mètres de longueur sur 25 de largeur et formant une espèce d'immense galerie, avec cinq pavillons carrés peu saillants. Chaque façade était percée de 67 fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet primitif, ce magasin devait comprendre six étages, mais en 1816, il fut modifié; on se borna à un rez-de-chaussée, élevé sur caves, avec un petit étage sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres et la superficie de 8,030 mètres, construits aux frais de l'État par l'architecte Delannois; les greniers de réserve, qu'on appella vulgairement le grenier d'abondance, furent cédés à la ville de Paris en 1842. Ils formèrent un dépôt public où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, suffisante pour alimenter leur clientèle pendant trois mois, soit 181,016 sacs de farine du poids de 159 kilos l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'agrandissement de Paris, modifièrent bien entendu, en l'augmentant, ce nombre déjà bien imposant pourtant de sacs de farine, mis en réserve pour les cas exprès.

Par suite du combat qui s'engagea, en mai 1871, entre les troupes de Versailles et celles de la Commune, ces dernieres incendièrent les greniers de réserve.

Par une loi du 28 floréal an III, la Convention nationale avait décrété qu'un marché public qui porterait le nom de Neuf-Thermidor serait établi sur l'emplacement du couvent des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré. Il faut croire que les choses traînèrent en longueur, car cinq ans plus tard, une décision ministérielle du 18 prairial an VIII, porta : « *Article* 1er. Le marché public auquel l'emplacement des ci-devant Jacobins est consacré, sera construit sur les plans du citoyen Louis, architecte; *art.* 2. Les maisons ne pourront avoir plus de 15 mètres de hauteur, y compris le comble; *art.* 3. La salubrité exigeant qu'il soit pris des précautions, il sera établi une fontaine au milieu du marché. »

Les bâtiments existant et les terrains furent adjugés, le 29 messidor suivant, au citoyen Bodin pour 300,100 francs.

Enfin, un décret impérial du 31 janvier 1806 dit que les adjudicataires des terrains des Jacobins, ou leurs ayant-cause, seront déchus de l'adjudication à eux faite, et la commune de Paris subrogée aux lieu et place desdits adjudicataires.

Les terrains devaient être vendus par lots, mais, le cahier des charges imposant des conditions onéreuses, les ventes ne s'effectuèrent qu'avec lenteur.

Néanmoins, le marché se fit; il se composa de quatre halles très étendues pour servir d'abri aux marchands avec plusieurs étaux de boucherie; la fontaine dont nous avons parlé fournit les eaux nécessaires à son entretien, et il fut inauguré en

vertu d'une ordonnance de police du 11 novembre 1810.

Le 31 janvier 1807, une décision ministérielle fixa la dimension d'une place qui borda ce marché et qui fut formée dans le courant de l'année, et la largeur d'une voie publique qui s'appela rue du Marché-Saint-Honoré, et le traversa dans toute sa longueur, depuis la rue Saint-Honoré, jusqu'à la rue Neuve des Petits-Champs.

Le 27 avril 1809, le ministre avait décidé que les acquéreurs des terrains auraient la faculté de construire à leur gré et cette disposition favorisa les ventes; aussi, non seulement la place du marché et la rue furent-elles vite construites, mais dans la même année 1807, s'ouvrit encore la rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Honoré, qui était anciennement une impasse, au fond de laquelle se trouvait une grille servant d'entrée au couvent des jacobins. Il n'y eut donc besoin que de prolonger cette impasse pour la convertir en rue.

Une décision du conseil des bâtiments civils du 4 juin 1807, approuvée le 13 par le ministre de l'Intérieur, ordonna qu'il serait ouvert « à travers le jardin de la ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève, une nouvelle rue, appelée rue Clotilde, pour correspondre à celle du Cheval-Vert (depuis, rue des Irlandais.) Toutefois, le percement de cette rue ne fut opéré qu'en 1841.

A la même date, fut aussi ordonné le percement de la rue Clovis ; dès 1807, la partie de la rue comprise entre le carré Sainte-Geneviève et la rue Descartes fut ouverte sur l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève et les dépendances de l'abbaye; on la nomma rue Clovis en mémoire du roi fondateur de l'abbaye. La partie comprise entre la rue Descartes et la rue des Fossés-Saint-Victor (rue du Cardinal Lemoine) ne fut percée qu'en vertu d'un décret du 7 février 1809.

La création de la rue d'Ulm fut ordonnée par décret impérial du 6 janvier 1807. « La rue à ouvrir en prolongement du petit axe de la nouvelle église de Sainte-Geneviève jusqu'au Champ des capucins, sera établie conformément au plan annexé et portera le nom de rue d'Ulm », en souvenir de la capitulation d'Ulm.

La rue Richepance fut aussi percée en 1807, sur une partie de l'emplacement du couvent des religieuses de la Conception, ainsi que la rue Duphot. Cette dernière fut ainsi nommée en souvenir du général Duphot, assassiné à Rome en 1797; la première fut appelée Richepance en mémoire du général de ce nom.

Le 21 janvier 1808, un décret impérial céda à la ville de Paris le terrain vague bordant le quai Desaix pour y transférer le marché aux fleurs et arbustes qui se tenait alors sur le quai de la Mégisserie, à la charge par la ville d'indemniser les sieurs Phalary et Balzac des portions de ce terrain dont ils étaient propriétaires.

Ce marché fut inauguré le mercredi 16 août 1809; il se tenait les mercredi et samedi de chaque semaine; une délibération du Conseil municipal du 29 janvier 1836, autorisa le stationnement des pépiniéristes et maraîchers sur le quai Napoléon. Aujourd'hui ce marché s'étend, partie sur la rive droite, partie sur la rive gauche de la Seine, du pont au Change au pont Saint-Louis, et il a, sur ce parcours, 230 places. De plus, dans un large espace encadré par l'avenue de Constantine et les rues Aubé et de la Cité, il possède un couvert dont les petites tentes sont construites en fer ouvré, et où deux fontaines, placées au centre, donnent de l'eau à volonté. Il y a place là pour 167 vendeurs, ce qui donne pour l'ensemble un total de 397 places.

Bien qu'on y trouve naturellement des fleurs, la spécialité de ce marché consiste dans la vente des arbres fruitiers, des sauvageons et des arbustes.

Le 30 mars 1808, ce décret fut rendu : *Article 1er*. Il sera fondé à Paris un marché et un entrepôt franc pour les vins et les eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés-Saint-Bernard. *Article 5*. Cet entrepôt sera disposé pour placer, tant à couvert qu'à découvert, jusqu'à 150,000 pièces de vin.

On commença les travaux sur les dessins et sous la direction de M. Gaucher, architecte, et le 15 août 1811, on posa la première pierre. Dans les cinq massifs de construction, deux bâtiments furent destinés à l'administration et de petits celliers furent établis dans la partie irrégulière de la rue de Seine, aujourd'hui rue Cuvier. Le 30 mai 1812, on avait posé la charpente d'un des marchés; le 27 décembre suivant, deux halles, dans l'un des marchés, furent livrées au commerce. Le 5 août 1813, quatre halles furent ouvertes dans l'autre marché. Dans la même année, on commença la construction des celliers situés du côté de la rue Cuvier. Le 6 novembre 1814, cinq celliers furent ouverts du côté du quai Saint-Bernard. Les travaux, d'abord poussés activement, se ralentirent pendant les années 1816 et 1817 ; on les termina en 1818.

Postérieurement à 1818, on construisit, du côté de la rue Linné, vingt-trois celliers avec magasins supérieurs et un magasin aux eaux-de-vie.

L'entrepôt, compris entre le quai Saint-Bernard, les rues Linné, Cuvier, des Fossés-Saint-Bernard, élevé sur l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, de l'abbaye Saint-Victor, et d'un grand nombre de maisons particulières, peut contenir 175 à 200,000 hectolitres de vin. C'est un vaste enclos entouré de grilles encastrées dans des soutènements de pierre. La façade principale, donnant sur le quai Saint-Bernard, possède quatre portes ; une première à l'angle du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard, une seconde portant cette inscription : Porte pour Paris; la gran-

de porte d'entrée auprès du bureau central; enfin la quatrième, pour l'extérieur et les entrepôts fictifs. Ces portes sont ouvertes le matin à six heures et ferment le soir à la même heure.

« Une grande allée plantée d'arbres, lit-on dans le *Dictionnaire Universel*, et bordée de trottoirs, va du côté du quai, de la rue des Fossés-Saint-Bernard à la rue Cuvier. Cette allée se continue sur les côtés par les rues de Bourgogne et de Touraine jusqu'à la rue de la Côte d'Or, parallèle à cette allée et qui longe la butte des eaux-de-vie. Sur les trottoirs, on aperçoit des fûts vides ou pleins, en une seule rangée ou gerbés, en second ou en troisième, des cabanes uniformément peintes en jaune, vitrées, garnies de rideaux verts, quelques-unes même embellies de jardinets avec grillages de bois verts. Toutes ces cabanes ont, au-dessus de leur porte, un numéro et le nom de leur propriétaire. Ce sont les bureaux des entrepositaires... Cinq rues partent de cette grande avenue du quai pour aboutir à la rue de la Côte d'Or, séparant les quatre corps de bâtiment dont nous allons parler ci-après; rue de Bourgogne, rue de Champagne, rue de Bordeaux, rue du Languedoc et rue de la Touraine.

« Les deux corps de bâtiments, entourés, l'un par la rue de Bourgogne et la rue de Champagne, l'autre par les rues du Languedoc et de la Touraine, sont munis d'un étage supérieur, auquel on arrive par une double rampe ascendante et descendante: ce sont les magasins de la Loire et les magasins de la Seine. Les magasins de l'Yonne et de la Marne composent les bâtiments du milieu qui ne sont formés que d'un simple rez-de-chaussée. Disons de suite que ces titres: magasins de l'Yonne, etc., sont fictifs et ne sont particuliers à aucun des départements dénommés; ce sont tout simplement des appellations données à tel ou tel bâtiment pour éviter la confusion. Les deux magasins latéraux Loire et Seine sont recouverts, rez-de-chaussée et premier étage en retrait, de tuiles bombées; le pavillon supérieur est garni de vitres tout autour, et des paratonnerres surmontent chacune des constructions, à droite et à gauche du pavillon supérieur un large quai sur lequel se dressent les fûts. Dans ce premier étage, de longues allées traversant le pavillon et coupées par des ruelles transversales, couloirs sombres établis entre deux pans de briques, sous une voûte de bois à une grande hauteur. Dans ces panneaux de briques, sont pratiquées des portes menant à des sortes de caves aériennes. Au rez-de chaussée de ces magasins à deux étages, comme à ceux des corps des magasins de l'Yonne et de la Marne, des celliers, avec leur porte cerclée d'un grand cintre de pierre blanche, portent en lettres noires le nom du propriétaire. Tous ces blocs sont noirs, sales, enfumés, on dirait qu'on a barbouillé la chaux et le mortier avec de la lie de vin. Des pavillons supérieurs, on descend dans les diverses rues par des escaliers de fer.

« Longeant la rue de la Côte-d'Or dans toute son étendue et occupant ainsi tout le fond de l'entrepôt, côté de la rue Linné, apparaît la butte des eaux de vie. Une double rampe mène de chaque côté, devant et derrière, aux quais latéraux et postérieurs. Il est défendu d'y fumer. Un escalier de fer à double rampe en losange, mène à la plate-forme supérieure; c'est là aussi que se trouve le dépotoir où s'opèrent la vérification et le mesurage des fûts à eau-de-vie.

« Au-dessous de la plate-forme des eaux-de-vie, sont les caves souterraines, longs boyaux sombres, humides, à peine éclairés par de maigres becs de gaz posés à inégales distances, étoiles fumeuses pendues dans cette caverne.

« L'entrepôt de Paris appartient à la ville qui loue le terrain et les caves aux propriétaires...

« Au milieu de la grille donnant sur le quai Saint-Bernard, s'élève le bureau général de la perception indépendant des pavillons qui flanquent de chaque côté les portes d'entrée et de sortie. Les employés au nombre de 40 environ, se composent du conservateur ou directeur de l'entrepôt, chef lui-même des gardiens surveillants; des préposés à la sortie, surveillants jaugeurs et contrôleurs. Une affiche appliquée à la porte du grand bureau, prévient MM. les entrepositaires qu'ils seront poursuivis trois jours après l'échéance du semestre de leur location. »

Tandis que se bâtissaient ainsi des édifices et des monuments publics, que l'empereur voyait chaque jour augmenter le nombre de ses courtisans, cherchant à se rapprocher du maître pour en obtenir quelques faveurs, et que les Parisiens faisaient éclater leur joie chaque fois que le *Moniteur* annonçait quelque nouvelle victoire remportée par la grande armée, les vieux républicains conservaient secrètement l'espoir de voir un jour l'empire crouler; mais comme les événements ne paraissaient pas justifier prochainement cette espérance, quelques-uns résolurent de le renverser.

Un comité qui s'était formé dans l'ombre se préparait depuis plusieurs mois à une formidable conjuration contre le gouvernement de Bonaparte; il siégeait dans une petite chambre haute de la rue Bourg-l'Abbé; l'âme de ce comité était un ancien jacobin nommé Ève Demaillot qui avait groupé autour de lui des révolutionnaires éprouvés : c'étaient Florent Guyot, Ricord père, Baude, Gariot, Blanchet, Delavigne, Baudement, Bournot, Jacquemont, Gindre, Liébaut, Ricard, Lemare, Poilpré et Bazin.

Demaillot crut pouvoir compter sur certains membres du sénat, puis il s'occupa d'avoir des intelligences dans l'armée; il y avait alors à Paris un général qui venait d'être mis en disponibilité, le général Malet, il faisait partie d'une

SEIGNEURS, DAME ET PAGE AVANT L'ÉDIT DE RÉFORME SUR LES MODES, EN 1633

(D'après Abraham Bosse.)

F. Roy, éditeur.

F. Rey, éditeur. — 127.

Imp. Chevaire et fils.

ENTREPOT GÉNÉRAL DES VINS

Vue extérieure des celliers à vins.

Vue extérieure des caves à eaux-de-vie.

Vue intérieure d'un cellier à vins, à l'Entrepôt des vins.

société secrète, dite des Philadelphes ; Demaillot s'aboucha avec lui et bientôt ce général, ainsi que les généraux Guillet et Guillaume, entrèrent dans la conspiration.

Demaillot rédigea un sénatus-consulte qui abolissait les institutions impériales, supprimait la conscription et les droits réunis, proclamait la déchéance de l'empereur, rétablissait la République et convoquait à bref délai le peuple français dans ses comices pour nommer une Assemblée nationale. Un gouvernement provisoire était tout prêt à fonctionner.

A la fin de mai 1808, le comité estimait à 50,000 le nombre des gens qui étaient disposés à le soutenir dans sa tentative insurrectionnelle. Proclamations, circulaires, tout était prêt.

Mais déjà la police était instruite de tout ce qui se tramait et bientôt l'ex-général Guillaume et Demaillot furent arrêtés, puis on mit successivement la main sur le général Guillet, et les sieurs Corneille et Gariot ; quant à Malet il était hors de Paris, mais il fut arrêté le 9 juin.

Les deux généraux arrêtés firent des révélations complètes, et la plupart des autres membres du comité de la rue Bourg-l'Abbé furent pris et écroués à la Force, où ils demeurèrent sans autre forme de procès ; au bout d'un an environ ils furent exilés à une longue distance de Paris et on les plaça sous la surveillance de la haute police.

Après 18 mois de séjour à la Force et à Sainte-Pélagie, le général Malet fut transféré dans la maison de santé du docteur Dubuisson, faubourg Saint-Antoine, où il rencontra les frères Polignac, le marquis de Puyvert qui avaient été incriminés dans l'affaire de Cadoudal.

Ce fut là qu'il eut tout le loisir d'ébaucher et de mûrir le plan de la seconde conspiration qui porte son nom et dont on verra les étonnantes péripéties en 1812.

L'empereur, emporté par son humeur batailleuse, n'était pas souvent à Paris, et on peut dire dans le style du temps, qu'il était occupé à moissonner des lauriers sur les champs de bataille de l'Europe. Cependant après la paix de Tilsitt, signée le 8 juillet 1807, Napoléon revint à Paris et il y fut accueilli « par cet enthousiasme qui ne calcule presque jamais ni les moyens ni les suites des grands événements ; il est complimenté avec

une servilité plus réfléchie par les grands corps de l'État. Lacépède président du sénat et naturaliste distingué par son ouvrage sur les reptiles, dit le malin Montgaillard, Lacépède s'écrie :

— « On ne peut louer dignement Votre Majesté; sa gloire est trop haute ; il faudrait être placé à la distance de la postérité pour découvrir son immense élévation. »

La harangue du Tribunat fut un discours d'adieu ; un sénatus-consulte, rendu le 19 août, brisa ce dernier débris de la puissance populaire opposée aux envahissements du maître.

Le premier président de la cour de cassation Muraire a complimenté l'empereur avec sagesse et dignité en lui disant :

— Le seul éloge digne de Votre Majesté, c'est l'histoire la plus simple de son règne.

Ce qui fut loin d'être à la louange de « Sa Majesté » ce fut le décret du 27 septembre de la même année établissant la censure. Déjà en 1797, une résolution du conseil des Cinq Cents portait : « Les journaux, les autres feuilles périodiques et les presses qui les impriment sont mis pendant un an sous l'inspection de la police qui pourra les prohiber. »

Le décret de 1807 fut un sceau de fer apposé sur la presse déjà garrottée. Nul libraire ne put vendre un ouvrage, quel qu'en fût le sujet, avant de l'avoir soumis à la censure d'une commission.

Ce régime fut encore plus rigoureux alors que, par un décret du 8 février 1810, il fut établi à Paris un directeur général de la librairie. Les ouvrages à imprimer devaient lui être soumis avant l'impression; les censeurs pouvaient indiquer les changements et les suppressions et, en cas de refus de les opérer de la part des auteurs, l'impression et la vente étaient défendues. Ajoutons même qu'un ouvrage censuré et autorisé pouvait néanmoins être saisi et l'auteur envoyé devant les tribunaux.

Ce fut en 1807 qu'un calvaire fut établi dans le jardin existant au sud de la vieille église de Montmartre ; déjà en 1805, il en avait été formé un à l'intérieur de l'église, composé de tableaux médiocres; l'abbé Ottin, curé de Montmartre, en fit faire un autre dans le jardin ; il fut composé de neuf stations formées par des bas-reliefs en pierre, sculptés par M. Courtin. Les trois croix se dressèrent sur un rocher factice sur lequel fut placée une grotte destinée à rappeler le saint sépulcre. Ces stations furent restaurées avec soin en 1859. Des indulgences spéciales furent attachées à la visite du calvaire extérieur de Montmartre, très fréquenté par les fidèles.

Les premières années de l'Empire furent, on le sait, pleines de gloire et de prestige; aussi la fête du souverain était-elle célébrée à chaque 15 août, avec une magnificence sans égale.

Le 15 août 1807, les Tuileries ressemblaient à un palais féerique : « Toute la population de Paris est sous les fenêtres du château, demandant à voir Napoléon. Il paraît plusieurs fois avec l'impératrice au balcon du pavillon de l'horloge, et un tonnerre d'applaudissements retentit. A la clarté des illuminations, la nuit est plus éblouissante qu'un beau jour. L'empereur veut jouir de plus près de l'enthousiasme populaire. En compagnie de Duroc, il sort déguisé du palais, et, sans être reconnu, il se mêle à la foule dans le jardin. Son attention se porte sur un petit enfant qui crie de toutes ses forces : Vive l'empereur !

« — Pourquoi criez-vous ainsi ? lui dit Napoléon en le prenant dans ses bras.

« L'enfant répond que son père et sa mère lui enseignent à aimer et à bénir l'empereur. »

Naturellement le mot est répété partout, et les Parisiens s'attendrissent en remerciant le ciel de leur avoir donné un si bon maître.

Ils apprendront plus tard en envoyant leurs fils à la mort ce qu'il leur coûtera de larmes et de douleur !

Ce fut vers la même époque que le cardinal Fesch se fit construire un superbe hôtel au bout de la chaussée d'Antin sur l'emplacement de l'hôtel de Montfermeil qui avait appartenu jadis au président Hocquart. Le cardinal avait choisi un quartier bien galant pour s'y loger ; aussi craignit-il que l'empereur le blâmât et, le 14 août, il lui écrivit : « Votre Majesté doit savoir que si j'ai préféré la chaussée d'Antin à tout autre quartier, c'était pour y ranimer par de bons exemples le feu sacré de la religion. Il eût été avantageux de multiplier les secours spirituels en faveur d'un quartier qui en est presque totalement privé, et je me serais fait un plaisir de mettre à la disposition des habitants une chapelle, toute petite qu'elle eût été, en pratiquant une entrée séparée et extérieure par la rue Saint-Lazare. »

L'empereur lui répondit le jour même : « La chaussée d'Antin n'est pas un quartier convenable pour un cardinal. »

Cela n'empêcha pas l'hôtel de s'élever ni le cardinal de l'habiter.

Plus tard, un magasin de nouveautés s'y installa et en prit l'enseigne.

Cet hôtel fut démoli pour le percement de la rue du cardinal Fesch, devenue rue de Châteaudun.

Un décret impérial du 16 mars 1808 ordonna la construction, sur l'emplacement de l'ancien couvent des filles Saint-Thomas, d'un palais destiné à recevoir la Bourse et le tribunal de commerce. La première pierre en fut posée le 24 du même mois et les travaux commencèrent immédiatement sous la direction de l'architecte Brongniart, mais il mourut en 1813 et ce fut l'architecte Labarre qui lui succéda et acheva le monument sans rien changer au plan.

Les événements politiques amenèrent sinon la cessation, du moins le ralentissement de ces travaux qui furent repris avec une grande activité en 1821; ils furent terminés en 1827.

Le plan est un parallélogramme dont la longueur est de 69 mètres, la largeur de 41 mètres et la superficie de 3.000 mètres environ. L'édifice s'élève sur un soubassement de 2 mètres 60 centimètres de hauteur coupé sur les deux façades antérieure et postérieure par un large perron de 16 degrés. Il est entouré d'une galerie couverte de 2 mètres 78 centimètres de largeur, formée par 64 colonnes corinthiennes (24 sur les faces et 40 sur les côtés) qui soutiennent un entablement et un attique. Derrière cette colonnade, le corps de l'édifice présente sur chaque façade latérale deux étages de fenêtres. Les deux autres façades où s'ouvrent les hautes portes qui donnent accès dans l'édifice sont décorées de frontons sculptés. Aux quatre angles du soubassement sont des statues colossales en pierre; ce sont : du côté de la place, *la Justice consulaire* par M. Duret et *le Commerce* par M. Dumont; sur la rue Notre-Dame-des-Victoires, *l'Agriculture* par M. Seurre, *l'Industrie* par Pradier.

L'intérieur de l'édifice qui fut inauguré le 4 novembre 1826, est d'une grande simplicité; une salle immense, longue de 32 mètres et large de 18 occupe le milieu du palais. Elle peut contenir environ 2,000 personnes. Elle est éclairée par la voûte dont la voussure est décorée de belles grisailles imitant le relief, peintes par Abel de Pujol et Meynier, et représentant des allégories relatives au commerce et à l'industrie.

De chaque côté de cette salle, s'élèvent deux étages de galeries à arcades; au fond une enceinte entourée d'une grille à hauteur d'appui est réservée aux agents de change. Au centre de ce parquet est une grille circulaire, appelée la corbeille, sur laquelle les agents de change s'appuient de manière à former un cercle en s'offrant les uns aux autres les valeurs qu'ils ont à vendre.

Un large escalier conduit au premier étage où se tenaient autrefois les salles du tribunal de commerce; au second étage étaient le greffe, le bureau des huissiers audienciers, etc. Le tribunal de commerce a été transféré en 1864 au palais construit pour le recevoir; après l'incendie du dépôt des actes de l'État civil en 1871, le bureau de la reconstitution de ces actes a été établi dans le palais de la Bourse.

On s'occupa au mois de mai d'une affaire criminelle qui fit sensation : une fille Bouhourt, dite Manette, dite Auguste; avait pris l'habitude de se vêtir en homme et de fréquenter dans ce costume les lieux publics. Elle fut accusée et convaincue d'avoir, ainsi travestie, assassiné à coups de marteau une autre fille nommée Marge. Elle fut condamnée à la peine de mort et subit son supplice le 16 mai.

« Elle montra sur l'échafaud un courage et un sang-froid plus en harmonie avec ses vêtements habituels qu'avec son véritable sexe. »

Un décret impérial du 6 juin 1808 affecta aux Archives nationales l'hôtel Soubise que nos lecteurs connaissent, et ce fut là que fut classé et conservé cet immense amas de papiers de toutes les époques. On a calculé que seulement les cartons et portefeuilles qui les contiennent, rangés les uns à côté des autres, s'étendraient sur une longueur de 28 kilomètres.

« En 1847 l'extension des Archives, dit l'auteur du *Nouveau Paris*, nécessita l'acquisition de l'hôtel d'Arsy où demeure le directeur.

« De nouveaux corps de logis ont été construits le long de la rue des Quatre-Fils pour ce dépôt gigantesque dont l'organisation a été remaniée par les décrets des 22 décembre 1855 22 mars et 1er août 1856.

« La restauration de la façade des Archives impériales qui se profile sur la rue du Chaume est aujourd'hui terminée... on a restauré également la fontaine construite par le prince de Soubise à l'angle de l'hôtel. Elle se compose d'un avant-corps qui forme une partie de cercle ou saillie. Toute sa décoration est formée par deux pilastres simples qui règnent dans la hauteur de l'étage et une niche où on a pratiqué une porte. »

Disons un mot des Archives. « On y dépose tous les documents d'intérêt public dont la conservation est jugée utile et qui ne sont plus nécessaires au service des départements ministériels ou administrations qui en dépendent. Le dépôt ne peut être fait qu'en vertu d'un décret rendu sur la proposition du ministre au département duquel les documents appartiennent; et ce dépôt est toujours accompagné d'un inventaire.

« Les archives se divisent en quatre sections. Dans la première, celle du secrétariat, est comprise la conservation des documents provenant de l'ancienne secrétairerie d'Etat, du cabinet de Napoléon Ier et de l'ancienne armoire de fer. Cette armoire, qu'il ne faut pas confondre avec celle qu'avait fabriquée pour Louis XVI le serrurier Gamain, a été commandée par l'Assemblée constituante et recèle aujourd'hui environ 4,000 pièces d'un intérêt plus ou moins contestable. On y trouve des traités de paix, des bulles d'or, les clefs que les magistrats de la ville de Namur apportèrent à Louis XIV et les clefs de la Bastille; les pièces du procès de Louis XVI, son testament et celui de Marie-Antoinette; les étalons du mètre et du kilogramme; la matrice de la médaille qui consacra le souvenir du serment du Jeu de Paume.

« La première section a dans ses attributions le classement et la conservation des documents concernant l'organisation et le service des archives...

« La section historique préside à la conservation du trésor des chartes installé dans la vaste salle des gardes du duc de Guise, longue de 24 mètres et large de 10. Les plus anciennes remontent aux rois mérovingiens... A cette section se rattache une collection de sceaux, originaux ou moulés, au nombre de 15,000. La section administrative comprend les ordonnances royales, les lettres patentes etc., les versements des ministères de l'intérieur, de la guerre, de l'instruction publique, du commerce, des travaux publics.

« Dans les attributsons de la section législative et judiciaire, sont les expéditions et copies authentiques des lois et décrets rendus depuis l'Assemblée constituante de 1789, jusqu'en l'an IX et les minutes des procès verbaux des assemblées nationales, grande chancellerie, sécrétaires du roi, etc., et les versements du ministère de la justice. »

Le 17 octobre 1808, une bibliothèque fondée par Daunou fut annexée aux Archives, elle met à la disposition des employés seulement, 20,000 volumes de paléographie, de jurisprudence, et la collection Rondonneau apportée en 1848, du ministère de la justice, elle réunit une foule d'actes officiels et d'ouvrages sur la législation française.

Le 2 décembre 1808, quatrième anniversaire du couronnement de l'empereur Napoléon, le ministre de l'intérieur, posa la première pierre d'une fontaine triomphale sur l'emplacement de la Bastille, d'après les plans de M. Célerier, architecte de la Ville.

Un décret impérial du 9 février 1810, décida qu'on emploierait, pour l'exécution de ce monument, le bronze provenant des canons pris sur les Espagnols. Une grande partie des ornements devaient être dorés.

On sait que ce plan n'a jamais été exécuté. M. Célerier vint à mourir, et M. Alavoine, qui lui succéda dans la direction des travaux, eut la bizarre idée de donner à la fontaine projetée la forme d'un gigantesque éléphant. Le modèle, construit en charpente et recouvert de plâtre, fut aussitôt ébauché et on l'installa sur la place de la Bastille, où il était encore en 1832, après avoir fait pendant plusieurs années l'admiration des provinciaux.

Il avait 16 mètres de long sur quinze de hauteur, y compris la tour. C'est dans la tour de l'éléphant que devait être la machine hydraulique destinée à alimenter la fontaine.

Le même jour 2 décembre fut posée aussi la première pierre de l'abattoir Montmartre.

Cet abattoir, devant lequel passa plus tard l'avenue Trudaine, occupait un espace de 34,500 mètres superficiels ; sa construction fut d'abord confiée à M. Bellanger, puis à M. Poidevin comme architectes, et à MM. Clochard et Guenepin comme inspecteurs.

Avant la création des abattoirs, les bestiaux étaient tués dans l'intérieur de Paris, et Mercier dans son *Tableau de Paris*, signale les inconvénients de cette coutume. « Le sang ruisselle dans les rues dit-il, il se caille sous vos pieds, et vos souliers en sont rougis. En passant, vous êtes tout à coup frappé de mugissements plaintifs. Un jeune bœuf est terrassé et la tête armée est liée avec des cordes contre la terre ; une lourde massue lui brise le crâne, un large couteau lui fait au gosier, une plaie profonde, son sang qui fume coule à gros bouillons avec sa vie... mais quelquefois le bœuf étourdi du coup et non terrassé, brise ses liens et furieux, s'échappe... des femmes, des enfants qui se trouvent sur son passage, sont blessés. »

Depuis longtemps, le projet d'éloigner les tueries du centre de la ville était à l'étude.

La construction de l'abattoir Montmartre, près la barrière Rochechouart, précéda de peu l'apparition du décret qui devait, en 1810, rendre obligatoire la création de plusieurs de ces établissements.

L'abattoir de Montmartre fut supprimé en 1865 et remplacé par les abattoirs généraux de la Villette ; il fut démoli peu de temps après et des rues passent aujourd'hui sur son emplacement.

Ce fut aussi en 1808, que fut bâti le passage ou plutôt la galerie Delorme, son nom lui vint de celui de son propriétaire.

On voit que chaque jour la ville prenait une physionomie nouvelle en s'embellissant ; aussi, le corps municipal, charmé de la multiplicité de ces embellissements, crut-il devoir offrir, en octobre 1808, des couronnes d'or à Napoléon pour qu'elles fussent jointes aux aigles de l'armée.

Les Parisiens s'embellissaient eux-mêmes de titres sonores, un sénatus-consulte du 11 mai 1808, consacra l'institution des titres héréditaires en créant une noblesse nouvelle et l'on vit bon nombre de farouches républicains d'autrefois qui avaient tonné contre les distinctions nobiliaires, solliciter très humblement le titre de comte ou de baron.

Ce fut alors que fut réglé le cérémonial de la cour impériale, et qu'en conséquence, les jeudis et dimanches, après la messe, il y eut dans la salle du Trône un grand lever à la suite duquel, l'empereur admit les présentations qui furent de différentes espèces, les hauts fonctionnaires, les magistrats, les maires se firent présenter par un chambellan de service, et « les dames épouses » de ces fonctionnaires, eurent le droit d'être présentées.

Les présentations à l'impératrice avaient lieu à son lever, de la même manière que pour l'empereur.

Jadis le marché aux vieux linge, aux hardes et chiffons se faisait sur la place des Innocents et

Carré de la Forêt-Noire, à l'ancien marché du Temple.

sur la place aux veaux. Le 29 vendémiaire an XI, les consuls de la République arrêtèrent que ce marché serait transféré dans l'enclos du Temple; le 16 mars 1807, un décret impérial ordonna que la portion de l'enclos destiné à recevoir ce marché aurait une étendue superficielle de 9036 mètres, au lieu de 440, qui avaient été primitivement concédés, et, en 1809, la Halle au vieux linge fut commencée sur les dessins de l'architecte Molinos. Elle fut terminée en 1811.

Déjà la rotonde existait; elle avait été bâtie en 1788 par Pérard de Montreuil pour le compte d'un spéculateur; on sait que le Temple était resté lieu d'asile pour les débiteurs insolvables; la rotonde fut destinée à augmenter le nombre des logements qu'on leur louait fort cher en raison du privilège de refuge qui y était attaché. Devenue propriété nationale après la Révolution, la rotonde fut vendue à des particuliers, qui la firent exhausser d'un étage et la distribuèrent en boutiques et en logements. Elle faisait partie du marché du Temple; cependant, comme propriété particulière, elle n'était pas soumise aux règlements administratifs qui régissaient le carreau, dont il va être question, et les pavillons à titre de marché public.

Le marché du Temple se divisait en quatre carrés; avec la rotonde, il offrait aux marchands 2,000 places louées à 2 fr. 35 par semaine, les carrés de droite formaient ce qu'on appellait la série rouge et ceux de gauche la série noire.

Quant à la place, ou carreau, qui se trouvait entre le Temple et la rotonde, c'était la Bourse du Temple, le lieu où se traitaient les affaires commerciales de l'endroit.

Revenons aux quatre carrés :

Le premier, qui était le plus riche et le plus élégant, devait à ces qualités son surnom de

Palais-Royal. On y vendait des chapeaux, des coiffures, des bonnets; les petites bourgeoises, les lorettes et les grisettes y venaient faire leurs achats.

Le second s'appelait le carré du drapeau ou Pavillon de Flore, il était spécialement affecté aux choses de ménage, les draps, les matelas, les rideaux, les layettes, les serviettes, etc.; l'ouvrier et l'ouvrière trouvaient là de quoi s'installer au plus juste prix dans leurs meubles.

Le troisième carré s'appelait *la Forêt noire*, et ce nom, qui donne une idée des transactions commerciales et des marchés qu'on y passait, était, comme le dit un auteur célèbre de ce temps, « la patrie des loques sublimes et des chapeaux fantômes ».

En dernier lieu, venait *le Pou volant*, quartier du cuir, des gniolles, du rebouisage, des ramassis de toutes sortes et de la vieille ferraille. Ses enseignes étaient remarquables, et elles avaient trait, pour la plupart, à la marchandise qu'on y débitait : *A la Botte d'asperges. Aux deux Sous liés. A la Gueule d'empeigne...* L'une de ces enseignes, devenue fameuse, représentait un lion furieux (sans doute à jeun depuis longtemps) tenant sous sa griffe puissante une botte dans laquelle il mordait à pleins crocs; au dessous, ces mots : *Tu la déchireras, mais la découdre, jamais!*

« Ce capharnaum du vieux, du neuf, de l'occasion, de ce qui a été, de ce qui est et de ce qui n'est plus, avait aussi ses légendes; une, entre autre, qui ne manquait pas d'une certaine originalité, était celle de Mme Savate, qui avait sa boutique au coin du dernier carré, et donnant sur la rue Forest. Mme Savate vendait, le jour, des chaussures rebouisées (lisez : remises à neuf). variant de 8 à 25 sous. »

Le carreau, corbeille de cette bourse singulière, avait son jargon particulier. Les *beauces*, marchands, et les *beauceresses*, réunis au café de l'Eléphant, situé sur la place de la Rotonde, y faisaient leurs comptes, non en francs et centimes, mais par pistole (10 fr.) croix (6 fr.) demi-croix (3 fr.) point (1 fr.) demi-point (50 cent.) et rond (1 sou).

« Un chapeau de femme, nous apprend M. de Labédollière, était nommé pittoresquement : un décrochez-moi ça, un chapeau d'homme une niolle et le chapelier un nioleur. Venir vendre ses vêtements est appelé bibeloter ses frusques, s'habiller, se renfrusquiner; le pantalon est un montant, l'habit une pelure, la chemise une limace. N'avoir pas le sou s'articule, nib de braise, ou sa variante, nisco braisicoto; et tromper un client, monter un gandin. »

Originairement, le carreau n'était qu'un revidage (revente) entre les marchands du Temple et ceux de la rue.

Le marché ouvrait à six heures en été et à huit heures moins vingt minutes en hiver. Il fermait à 8 heures en été et à 5 heures en hiver.

La cloche qui annonçait l'ouverture du carreau sonnait à onze heures, la fermeture avait lieu à deux heures de l'après-midi.

Tel était le Temple, véritable administration, d'ailleurs centre d'un commerce réel et considérable.

C'était au Temple que l'ouvrier hostile aux ennuis du ménage pouvait, sans avoir à s'inquiéter du blanchisseur, venir échanger, en donnant 50 cent. de retour, sa chemise sale contre une propre.

C'était au Temple, que pour deux francs on trouvait une casquette, un veston, un pantalon des souliers et une chemise.

Mais c'est aussi au Temple que s'était prolongée la mauvaise habitude prise par les marchands d'épuiser toutes les ressources du catéchisme poissard contre les malheureux clients qui marchandaient trop où s'en allaient sans faire aucune acquisition.

Toutes les constructions du Temple étaient en bois, et leur agglomération donnait au fur et à mesure que le temps les minait, de perpétuelles appréhensions d'incendie.

Une place fut formée à l'entour, en 1853, pour les dégager, mais en 1863 on résolut d'abattre l'ancien marché et de le reconstruire sur les plans de M. E. Legrand, ce qui fut exécuté de 1863 à 1865. Aujourd'hui ce marché, dont la forme se rapproche quelque peu de celles des halles, est presqu'entièrement en fer. Les colonnes seules sont en fonte, de même que les bahuts et galeries à jour au-dessus des clôtures en briques et au-dessous des lanternes des combles. Quant aux boutiques, elles sont de fonte et de fer pour le marché proprement dit et de bois pour l'annexe, c'est à dire pour la partie comprise entre ce que l'on appelle la rue couverte et la place de l'ancienne Rotonde.

Enfin il se compose de six pavillons; la façade qui se présente sur l'un des petits côtés est formée par deux de ces pavillons réunis par une arcade entourée de deux tourelles carrées et surmontées de clochetons; cette arcade sert d'entrée au passage longitudinal qui coupe le marché en deux parties égales et croise deux passages transversaux dont le premier est surmonté d'un étage, contenant 350 places et d'une coupole ovoïde en fer. Les deux derniers pavillons sont destinés à remplacer le carreau.

Le nouveau Temple, construction carrée bien ordonné et bien proportionnée, contient 2,400 boutiques. Le bâtiment est couvert en verre ou zinc et dépasse 25,000 mètres carrés.

Il a été terminé en deux ans, sous la direction de M. de Mirandol, architecte et de Mme veuve et enfants Joly d'Argenteuil. L'immeuble, propriété de la société financière qui a fait les avances de fonds nécessaires à son édification, fera retour à la ville après cinquante annés, pendant lesquel-

les cette société verse à la caisse municipale une rente annuelle de 200,000 francs.

« Les légendes ont disparu, dit un écrivain humoristique, et avec elles ont aussi disparu les types de ces vieilles vendeuses, nageant dans leurs graisses jaunes, l'œil injecté de sang, le nez en pied de marmite, la lèvre supérieure garnie de moustaches et le menton orné d'un bouquet de poils à rendre jaloux un sapeur; sortes de mégères dont le vocabulaire grossier ne le cédait en rien à celui de mesdames de la Halle, et aurait fait rougir de pudeur le front du susdit porteur de hache.

« Le Temple est maintenant une pépinière de jeunes femmes, jolies, sémillantes, accortes, polies et aimables, et il est devenu cet élégant bazar où nul ne craint aujourd'hui de s'aventurer. Son chiffre d'affaires varie de 5 à 6 millions par an. »

Ce qui restait de l'ancien couvent des Bénédictines du Saint-Sacrement fut démoli en 1853, pour la formation de la place et aujourd'hui, à droite du Temple actuel, s'élève un square dont la superficie n'est pas moins de 7,221 mètres. Les pelouses en occupent 3,269, les allées 1,717, les massifs 2,035. Une grille de 370 mètres d'étendue l'entoure; il passe à juste titre pour un des plus beaux squares de Paris.

En 1809, plusieurs rues furent ouvertes sur une partie de l'ancien enclos du Temple. 1° une rue à laquelle on donna le nom de Cafarelli, en mémoire du général Cafarelli, mort en Egypte, en 1799; on l'appela aussi parfois rue de la Rotonde-du-Temple.

2° La rue de la Petite-Corderie, qui prit son nom du voisinage de la place de la Corderie.

3° La rue Dupetit-Thouars, qui longeait un des côtés de la halle au vieux linge, et fut ainsi nommée en mémoire du capitaine Dupetit-Thouars qui fut tué à Aboukir.

4° La rue Dupuis, ainsi nommée en mémoire de Dupuis, de l'Institut, mort en 1809.

5° La rue Perrée, qui dut son nom au vice-amiral Perrée, tué à bord du *Généreux* en 1800.

Par un décret du 7 février 1809, la petite rue Clopin, qui communiquait de la rue Bordet (rue Descartes), à celle des Fossés-Saint-Victor, fut supprimée dans toute la partie qui séparait l'ancien collège de Bocourt, du ci-devant collège de Navarre, et il ne reste de cette partie de la rue Clopin que deux portions formant impasses; celle donnant sur la rue Descartes fut appelée l'impasse Clopin, l'autre portion se confondit dans la rue Clopin.

Le cimetière de Belleville date aussi de 1809: il remplaça celui qui, suivant l'ancien usage, entourait la vieille église.

Ce nouveau cimetière, dont les murs furent démolis en 1814 par mesure stratégique, fut loin d'avoir l'étendue qu'il acquit depuis; mais il fut successivement agrandi en 1828, 1832, 1836, 1842, 1843 et 1849.

La bataille de Wagram venait d'être gagnée, et le 14 novembre 1809, le nouveau Charlemagne, ainsi que l'appelait volontiers son ancien collègue Cambacérès, fit son entrée à cheval à Paris où l'enthousiasme populaire était sans bornes.

Au reste, à ce moment, le roi et la reine de Bavière, les rois de Saxe et de Wurtemberg, les rois et les reines de Naples, de Westphalie et de Hollande, étaient les hôtes du glorieux empereur.

Paris était fier de lui.

Un événement considérable vint occuper l'attention générale.

Le divorce de l'empereur.

Et tous les rois avaient été convoqués pour ajouter par leur présence à l'éclat de son triomphe, et consacrer la dissolution de son mariage.

Le 30 novembre, l'empereur et l'impératrice, après avoir dîné, passèrent dans le grand salon, et ce fut là que Napoléon apprit à Joséphine, fondant en larmes, qu'il était décidé à divorcer avec elle.

Quinze jours plus tard, toute la famille impériale était réunie dans le cabinet de l'empereur, et celui-ci lisait le discours annonçant ce divorce.

Le 14 janvier 1810, le mariage de l'empereur avec Joséphine fut, sur la demande de Napoléon, déclaré nul, en vertu d'une disposition du concile de Trente, et Napoléon fut condamné par l'officialité de Paris, à une amende de 6 francs envers les pauvres.

Le 11 mars, le prince de Neufchatel épousait solennellement, au nom de l'empereur, Marie Louise, fille de l'empereur François d'Autriche. Le 30, le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud, et, le 2 avril, les nouveaux époux firent leur entrée.

La veille, une tempête épouvantable s'était abattue sur Paris, et, dans la nuit, l'ouragan s'était tellement déchaîné, qu'on craignait que tous les préparatifs faits depuis un mois ne fussent emportés par le vent. Il n'en fut rien toutefois, et, au premier coup de canon qui annonça le départ de Saint-Cloud du couple impérial et de son cortège, le soleil dissipa les nuages et la journée fut superbe.

« A une heure de l'après-midi, dit l'auteur des *Femmes des Tuileries*, le soleil brille de l'éclat le plus vif. C'est le moment où le cortège impérial arrive à l'arc de Triomphe. Le monument n'est pas encore achevé. Mais une décoration le figure tel qu'il apparaîtra, quand il sera terminé. La cavalerie de la garde et les hérauts d'armes à cheval précèdent le carrosse de gala dans lequel l'empereur et l'impératrice sont assis. C'est la célèbre voiture du sacre, dont les grandes glaces permettent de distinguer les traits de Marie Louise, une jeune allemande de dix-huit ans

et demi, qui a une belle taille, beaucoup de fraîcheur et d'éclat, des cheveux blonds qui n'ont rien de fade, des yeux bleus et brillants.

La voiture impériale s'arrêta à l'arc de Triomphe.

— « Madame, dit le préfet de la Seine, la seule présence de Votre Majesté révèle à tous les regards les dons précieux du ciel qui vous appelaient à ce trône. Nous n'avons plus besoin pour vous admirer d'en croire la renommée, et déjà se sont accomplies ces paroles de votre immortel époux, qu'aimée d'abord pour lui, vous le seriez bientôt pour vous-même. »

Le cortège se remit en marche ; il descendit la grande avenue des Champs-Élysées, et arriva à la place de la Concorde, en passant entre une double rangée de décorations magnifiques, au milieu d'une population enthousiaste qui faisait retentir l'air de ses acclamations.

La foule n'avait pas assez de regards pour contempler ce grandiose cortège qui pénétra dans le jardin des Tuileries par le pont tournant. Les terrasses regorgeaient de spectateurs. « Les Renommées de pierre qui surmontent la grille semblent prêtes à s'élancer pour porter au loin les nouvelles de ce grand jour. » Cette phrase poétique est du *Moniteur* qui chante les louanges du maître.

Le cortège tourna autour des bassins, s'avança vers le palais et s'arrêta devant le pavillon de l'Horloge. Arrivée au château, l'Impératrice revêtit le manteau du sacre, et le cortège, qui était demeuré quelque temps dans la salle du Trône, se reforma dans la galerie de Diane. Il se dirigea par le pavillon de Flore vers la grande galerie du Musée du Louvre qui conduit au salon carré.

On avait transformé ce salon en chapelle avec des tribunes pour les rois, les autres souverains, et les ambassadeurs. Les rois, reines, princes et princesses de la famille impériale, assistèrent l'empereur et l'impératrice à cette brillante cérémonie qui eut aussi pour témoins les membres du sacré collège; quelques cardinaux seulement, voulant soutenir les droits du sacre pontifical, s'abstinrent de paraître et furent éloignés. Tous les corps de l'État, toutes les dignités civiles et militaires, enfin tous les personnages de la cour et des cours étrangères présents à Paris se trouvèrent réunis au nombre de huit mille dans la grande galerie et le salon carré.

Après la messe on chanta le *Te Deum*. Puis « Leurs Majestés » retournèrent aux Tuileries.

A sept heures, il y eut un grand banquet dans la salle de spectacle des Tuileries. Après le banquet, Napoléon et sa nouvelle femme parurent au balcon.

Naturellement ils furent acclamés.

Des musiciens entonnèrent le chœur d'*Iphigénie* de Gluck: « Que d'attraits, que de majesté ! » et des milliers de voix l'accompagnèrent.

Toute la journée, Paris avait été en fête; de divertissements populaires de toute espèce avaient été offerts au peuple, et, le soir, des illuminations et un feu d'artifice achevèrent de transporter de joie les Parisiens qui, ajouta le *Moniteur*, « ont eu le bonheur de contempler les traits de l'Empereur et de son auguste compagne ».

Des fêtes splendides furent données à l'Hôtel-de-ville; elles coûtèrent 2,670,932. fr.

Les gloires napoléoniennes fascinaient le peuple, il est vrai, mais cela ne l'empêchait pas de plaindre Joséphine, l'impératrice répudiée, et cela donna lieu à de superstitieuses prophéties qui se réalisèrent. Ce mariage-là ne lui portera pas bonheur, disait le peuple en parlant de Napoléon. Et il eut raison.

Nous avons parlé plus haut de l'abattoir Montmartre; le 9 février 1810, Napoléon décréta ce qui suit : ARTICLE 1er. Il sera fondé à Paris cinq tueries; trois sur la rive droite de la Seine, deux sur la rive gauche. — ART. 2. Les trois tueries sur la rive droite seront deux de vingt-quatre échaudoirs et une de douze. — ART. 3. La première pierre des quatre tueries qui sont à construire sera posée le 25 mars par notre ministre de l'Intérieur, qui ordonnera les dispositions nécessaires. — ART. 4. La corporation des bouchers de Paris sera maîtresse de faire construire les cinq tueries à ses frais et elle aura le privilège exclusif, sinon les travaux seront faits sur les fonds de notre domaine extraordinaire et à son profit.

Un second décret du 19 juillet approuva le plan de l'emplacement des quatre abattoirs, le cinquième, celui de Montmartre, étant déjà presque construit, et enfin un troisième décret du 24 février 1811, affecta les 1,500,000 fr. d'accroissement de revenus qui résultait du rétablissement de la caisse de Poissy à l'achèvement des abattoirs.

Cinq architectes furent chargés des travaux nécessaires et se formèrent en commission.

« L'étendue des abattoirs a été proportionnée aux quartiers qu'ils étaient destinés à desservir. Ceux du Roule et de Villejuif, qui sont à peu près semblables, contiennent chacun trente-deux échaudoirs, celui de Grenelle quarante-huit et ceux de Ménilmontant et de Montmartre, chacun soixante-quatre. Au total 240 échaudoirs. Ce nombre est encore inférieur à celui des bouchers; mais plusieurs font tuer par leurs confrères et il y a quelques échaudoirs communs à deux bouchers. Les bouveries et bergeries ont la même étendue que les corps d'échaudoirs. On trouve en outre, dans chacun des cinq abattoirs, des fondoirs pour le suif, des réservoirs et des conduits en plomb qui fournissent l'eau dans toutes les parties de l'édifice, des voiries ou cours de vidange, des écuries et remises pour le service particulier des bouchers, des lieux d'aisance public, des parcs aux bœufs, des logements pour les agents. Enfin un aqueduc voûté conduit

F. Roy, éditeur. — 218. Imp. Chevaure et fils.

Vue de l'ancienne rotonde du marché du Temple, démolie en 1863.

toutes les eaux de pluie et de lavage dans les égoûts de Paris. On y a ajouté des triperies qu'on avait cru dans l'origine devoir en exclure. »

Les abattoirs furent terminés en 1818; une ordonnance de police du 11 septembre de cette année fixa au 15 de ce mois l'époque où ils seraient livrés aux bouchers de Paris et ordonna qu'à partir de cette époque, les bestiaux ne pouvaient plus être conduits dans l'intérieur de la ville aux étables et abattoirs particuliers.

Jetons un rapide coup d'œil sur la physionomie de chacun d'eux. Nous avons dit ce qu'était celui de Montmartre : restent ceux du Roule, de Grenelle, de Villejuif et de Ménilmontant.

L'abattoir du Roule fut construit sous la direction de M. Petit-Radel, architecte; la première pierre fut posée le 10 avril 1810; placé sur un terrain en pente, circonscrit par les rues de Munich, de Plaisance, de la Bienfaisance et de Miromesnil, il fut précédé d'une esplanade en avant de l'entrée; on y parvenait par une belle avenue, et des plantations faites au pourtour l'isolaient des habitations voisines; il avait fallu opérer une forte coupure dans le terrain, et des voûtes sou-

Projet de fontaine éléphant sur la place de la Bastille, démolie en 1840.

tenant les terres servaient de remises et d'écuries et offraient, dans leurs parties supérieures, une terrasse spacieuse plantée d'arbres. Ces avantages particuliers lui donnaient un aspect plus agréable que celui qu'on pouvait attendre d'un édifice de ce genre.

L'abattoir occupait une superficie de 23,000 mèt.

Celui de Grenelle, qui occupait un espace irrégulier d'environ 30,000 mètres, fut construit par l'architecte Gisors; il était bâti place de Breteuil: c'était un des mieux situés et des mieux aménagés. Ce fut au milieu de cet abattoir que fut établi, en 1833, le puits artésien dont il sera parlé à cette date.

L'abattoir de Villejuif, situé sur le boulevard de l'Hôpital, occupait une superficie de 27,200 mètres; il fut construit sous la direction de M. Leloir, architecte; mais il n'offrait rien de particulier, pas plus que celui de Ménilmontant, situé rue Saint-Maur.

Par une ordonnance du 15 avril 1838, les abattoirs furent rangés dans la première classe des établissements dangereux, insalubres, ou incommodes.

Par suite de l'extension de Paris, le nombre des abattoirs de la ville se trouva porté à huit, ceux de Batignolles, de la Villette et de Belleville s'y trouvèrent compris; une ordonnance du 31 janvier 1860, rendue par M. Boitelle, préfet de police, attendu que les entrées affectées au passage des bestiaux à destination de Paris, se trouvaient reportées aux murs d'enceinte fortifiés, et que le nombre des abattoirs généraux se trouvait augmenté, règla l'itinéraire que devaient suivre désormais les bestiaux achetés sur les différents marchés pour être conduits aux abattoirs.

Les tueries particulières établies dans la zone comprise entre l'ancien mur d'octroi et les fortifications avaient été supprimées par une ordonnance du 27 décembre 1859.

Le 20 janvier 1865, une compagnie obtenait la concession d'un marché aux bestiaux unique et de nouveaux abattoirs furent construits à la Villette pour remplacer tous les autres, qui furent démolis.

Il y avait jadis à Montmartre une fontaine qu'on appelait la fontaine Saint-Denis; c'était dans ses eaux que l'apôtre des Gaules avait, disait-on, lavé ses mains et sa tête, toutes sanglantes du martyre, aussi était-elle grandement vénérée par les fidèles; or, en 1810, des carriers bouleversèrent le terrain sur lequel elle se trouvait, puis changèrent la direction de ses eaux, puis, enfin, un des trous qu'ils creusaient l'engloutit jusqu'à la dernière goutte. « Aujourd'hui, dit l'auteur de *Montmartre et Clignancourt*, la fontaine Saint-Denis, autrefois si célèbre, n'est plus qu'un fait légendaire. »

En 1810, l'ambassadeur d'Autriche, le prince de Schwartzemberg, voulut offrir une fête à l'empereur à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise; mais, comme l'hôtel qu'il occupait, 40 rue du Mont-Blanc (rue de la Chaussée-d'Antin), et qui était cependant l'immense hôtel de Montesson, ne lui parut pas assez vaste pour donner à danser à tout ce que Paris renfermait de hauts personnages, il loua l'hôtel voisin du sien, en pratiquant partout les communications nécessaires et donna sa fête.

Inutile d'ajouter que tout avait été décoré avec un luxe princier; notons cependant qu'un parterre de gazon avait été transformé en salle de bal, et que, selon l'usage d'alors, le plafond et les parois de cette salle avaient été recouverts au dehors de toile cirée, et qu'à l'intérieur on les avaient revêtues de tentures magnifiques et ornés de grandes glaces, de candélabres et de riches décors.

Il était près de minuit : la reine de Naples venait d'ouvrir le bal avec le prince Esterhazy; l'impératrice, après une rapide tournée dans les salons, était venue s'asseoir sur une sorte de trône qu'on lui avait préparé. L'empereur allait et venait, causant, souriant aux uns et aux autres, quand tout à coup, dans la grande galerie qui liait la salle à l'hôtel, la flamme d'une bougie, vivement agitée par un courant d'air, fut poussée vers une gaze légère qui prit feu et jeta une légère lueur. Ce ne fut rien d'abord. Le comte de Beinhem, jeta son chapeau contre le mur, pour éteindre une des flammèches qui s'étaient formées et le comte Dumanoir, chambellan de l'empereur, en grimpant sur le haut d'un pilier, arracha sans peine la légère trame qui pouvait propager l'incendie et l'éteignit complètement sous ses pieds.

On croyait tout danger conjuré, lorsqu'on s'aperçut avec terreur que des étincelles avaient communiqué le feu à des tentures placées trop haut pour les pouvoir atteindre; les flammes éclatèrent bientôt et, franchissant l'espace qui les séparait de la grande salle, elles se répandirent partout.

Soudain la musique cessa, les musiciens quittèrent leur estrade déjà menacée par le feu.

Une des portes extérieures s'ouvrit et donna passage au vent qui s'engouffra dans la pièce et activa l'incendie; alors ce fut une épouvante générale.

L'empereur, qui s'était rapproché de sa femme, resta calme et, malgré les pressantes invitations de l'ambassadeur, qui l'exhortait à partir au plus vite, il ne voulut quitter la salle que lorsqu'il eut vu que tout moyen de la sauver était impossible.

Alors, offrant le bras à Marie-Louise, et précédé de l'ambassadeur, il sortit lentement par la porte principale de l'hôtel, ouverte sur la rue du Mont-Blanc.

A peine le couple impérial fut-il parti, qu'une confusion effroyable éclata.

« L'eau qu'on versait dans la fournaise s'élevait et se dissipait instantanément en vapeur et l'incendie ne trouvait aucune résistance. On cherchait, on appelait les siens, on se précipitait avec fureur à travers les rangs; on rencontrait des blessés et des morts. Les degrés du portail s'étaient enfoncés sous le poids de la multitude qui cherchait à se sauver; beaucoup de personnes tombées furent écrasées par les suivantes, blessées par les tisons ardents, ou atteintes par les flammes. »

La reine de Naples était à terre, elle fut sauvée par le grand-duc de Wurtzbourg.

La reine de Westsphalie faillit être écrasée.

Le prince de Kourakin, ambassadeur de Russie, atteint par les flammes, s'était évanoui et fut heureusement tiré de la foule par le docteur Koreff, et tandis que des mains secourables l'aspergeaient d'eau, des mains charitables le débarrassaient, en les coupant, des boutons de diamants de son uniforme.

L'ambassadeur d'Autriche embrassait avec effusion sa fille sauvée, mais ne savait pas ce qu'était devenue sa femme, affolée par la chute d'une charpente en feu. Ce ne fut que le lendemain qu'on trouva son cadavre carbonisé, ainsi que celui de la princesse de Leyen qui fut brulée vive, le front cicatrisé par son diadème d'or rougi par le feu.

Ce fut un orage terrible, qui menaçait depuis longtemps et qui, en éclatant enfin, parvint à éteindre les derniers tisons de l'effroyable incendie qui avait tout détruit.

Pendant plusieurs jours, on ne parla à Paris que de ce triste événement.

Un palais qui devait aussi finir par le feu, le palais d'Orsay, fut commencé en 1810 et les tra-

vaux se continuèrent longtemps; jusqu'en 1820, ils furent payés par le crédit ouvert au département des affaires étrangères, car il avait été bâti pour y placer ce ministère, et, à cette époque, l'achat des terrains et la construction avait déjà couté 5,354,101 francs. Une loi du 19 juillet 1820 transféra au ministère de l'intérieur l'administration des travaux de ce département. En 1821, le projet fut abandonné et jusqu'en 1833 on ne dépensa plus pour cette construction que 316,379 francs. Alors il fut question de terminer le palais et de l'affecter au ministère du commerce et des travaux publics, à l'école des mines, aux ponts et chaussées, etc.

Un crédit de 3,600,000 fr. fut voté à cet effet, mais il fallut encore ajouter à cette somme insuffisante 607,000 fr. votés en 1836, puis 1,570,000 fr. votés le 18 juillet de la même année et 241,000 fr. votés en 1841, ce qui porta le coût total du palais à 11,668,480 fr.

Une ordonnance royale du 5 mars 1842, l'affecta définitivement à la Cour des Comptes, concurremment avec le Conseil d'État qui y avait été établi en 1840.

La première pierre avait été posée le 10 avril 1810 et l'architecte Bonnard avait été chargé de la direction des travaux, mais, plus tard, ce fut l'architecte Lacornée qui les dirigea et les termina. Tous deux furent assez embarrassés pour donner au monument un caractère spécial, en raison des variations innombrables de sa destination.

Malgré tout, ce palais qu'on a toujours désigné, en raison de sa situation, sous le nom de palais du quai d'Orsay, est élégant d'aspect et au dedans, il était somptueux.

Il se compose, du côté du quai, d'un corps de bâtiment, double en profondeur, de 103 mètres de longueur, sur une largeur de 29 mètres; sur la rue de Lille, d'un autre corps de bâtiment orné d'un portique au rez-de-chaussée et d'une galerie au premier étage, portique et galeries à arcades ouvertes et formant l'entrée et la façade principale qui a 113 mètres de développement. A droite et à gauche, deux bâtiments en ailes faisant façade, l'un sur la rue de Poitiers, l'autre sur la rue Bellechasse; deux autres corps de bâtiments intermédiaires s'élevant à droite et à gauche d'une cour nue, entourée de portiques à arcades; deux autres cours secondaires séparant chacun des bâtiments intermédiaires.

La façade principale, seulement percée de fenêtres, est celle qui donne sur le quai. Elle est formée de deux ordres, toscan et ionique, superposés et surmontés d'un attique avec pilastres corinthiens. Les fenêtres en arcades sont au nombre de 19 par étage. Les angles rentrants de chaque côté présentent une ordonnance différente et sont percés de cinq rangées de fenêtres, sur une élévation qui n'excède pas celle de la façade.

Sous les arcades, près de la porte principale, on avait placé, sous le second Empire, une statue en plâtre de Tronchet, due à M. H. Ferrand.

Des sculptures décoraient les diverses façades, des colonnes soutiennent les galeries et les portiques; de larges escaliers conduisaient aux différentes parties de l'édifice, dont le style architectural ne manquait pas, dans l'ensemble, de goût et de noblesse.

Nous employons indistinctement le présent et le passé en décrivant ce monument : c'est que malheureusement, pendant les funestes journées de mai 1871, à la suite des combats livrés entre les troupes du gouvernement et celles de la Commune, le palais d'Orsay fut brûlé, le pétrole et la poudre ont détruit tout l'intérieur du monument qui se trouve à ciel ouvert, et il n'en reste plus que les quatre façades avec leurs baies béantes, ce qui produit une ruine qui ne manque pas de pittoresque, mais qu'il serait bon de voir disparaître au plus tôt, soit qu'on abatte ce qui reste du palais, s'il ne peut être réparé, soit qu'à l'aide d'une restauration complète on lui rende sa physionomie d'autrefois.

Le passage Montesquieu fut aussi construit en 1810, et livré au public l'année suivante.

Un autre passage, le passage Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie est de la même époque, et fut construit sur l'emplacement de l'ancien couvent des chanoines de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Le 30 janvier 1811, un décret impérial ordonna qu'il serait établi un marché dans le jardin de l'ancienne abbaye Saint-Martin pour remplacer celui qui se tenait dans le voisinage et dont il a été parlé, et que ceux établis sans autorisation et par usage sur la voie publique dans les rues Saint-Martin et Saint-Denis, seraient entièrement supprimés aussitôt que serait bâti le nouveau; un second décret, du 24 février suivant, ordonna que la construction du marché serait terminée au 1er juin; malgré cela, la première pierre n'en fut posée que le 15 août. Le 21 mars 1813, Napoléon décréta qu'il serait ajouté au marché Saint-Martin un corps d'étaux de boucherie et qu'il serait percé trois nouvelles rues pour les débouchés de ce marché dont les travaux furent dirigés par l'architecte Peyre, qui les termina en 1816.

L'inauguration du marché eut lieu le 20 juillet 1816, et, à cette époque, on modifia le plan des percements qui devaient être faits pour en faciliter les abords, et un arrêté ministériel du 9 octobre 1816 ordonna que cinq rues au lieu de trois seraient ouvertes.

Mais, d'abord, occupons-nous du marché qui est composé de deux corps de bâtiments entièrement isolés, de chacun 22 mètres de largeur et de 62 mètres de longueur et séparés par une cour de 58 mètres de largeur. « Ils sont divisés, dit le *Dictionnaire administratif*, en trois nefs d'égale largeur et en neuf travées composant

27 espaces carrés formés par les murs de face percés dans leur pourtour de 60 arcades, les unes servant d'entrées, les autres fermées par des persiennes. Le tout est couvert d'un comble dont la partie, posant sur les murs de face, est en appentis, et dont la partie centrale, postée sur seize piliers, est à deux égouts. Cette dernière, plus élevée que la première, laisse un espace vide qui éclaire la partie supérieure du bâtiment. Une fontaine occupe le centre de la cour. La superficie du marché Saint-Martin est de 6,324 mètres. »

Venons maintenant aux rues, bien qu'elles n'aient été ouvertes qu'en 1817; mais elles font partie du plan général de l'établissement du marché avec ses débouchés.

La rue Conté dut son nom au peintre chimiste et mécanicien Conté, mort en 1805.

La rue Borda dut le sien au mathématicien de ce nom, mort en 1799.

La rue Montgolfier prit son nom en mémoire du célèbre aéronaute, mort en 1810.

La rue Vaucanson dut son appellation à la mémoire du mécanicien Vaucanson.

Et enfin, la rue Ferdinand Berthoud fut ainsi appelée du nom du membre de l'Institut, mort en 1807.

En même temps qu'il ordonnait la création du marché Saint-Martin, l'empereur, par son décret du 30 janvier 1811, ordonnait encore que le marché de la place Maubert fût transféré sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes : « Ce marché devait être bordé par les rues de la Montagne-Sainte-Geneviève, des Noyers, et par une rue à ouvrir entre l'ancien collège de Laon, pour communiquer la dite rue à celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. »

Comme à l'égard du marché Saint-Martin, un décret du 24 février ordonna que le marché des Carmes serait terminé au 1er juin 1811, mais, ainsi que pour l'autre, la première pierre n'en fut posée que le 15 août 1813. M. Vaudoyer, architecte, fut chargé de la direction des travaux, dont l'achèvement eut lieu en 1818.

Ce marché fut construit sur le modèle du marché Saint-Germain (qui date aussi de 1811 et dont il a été parlé), et les frais de construction s'élevèrent à environ 728,000 francs. Il occupe une superficie de 2,842 mètres et fut inauguré le 15 février 1819. L'ouverture du boulevard Saint-Germain a modifié complètement les abords de ce marché.

Puisque nous en sommes aux marchés, ajoutons que le 19 mai 1811, Napoléon rendit un décret qui approuvait le projet de l'emplacement destiné à la grande halle de Paris et ordonnait que l'îlot de maisons situé entre la rue du Four-Saint-Honoré et la rue des Prouvaires serait acquis dans l'année par la Ville de Paris.

La grande halle resta à l'état de projet, mais à la place de l'îlot en question fut élevé le marché des Prouvaires, dit halle à la viande; son inauguration eut lieu en avril 1818. Son établissement primitif, se composait de simples hangards en bois, et il occupait une superficie de 5,616 mètres.

Ce marché disparut lors de la formation des halles centrales.

Enfin, et toujours aux termes du décret du 30 janvier 1811, un autre marché devait être construit sur la place Saint-Jean, mais ce projet fut abandonné.

Le 19 mars 1811, tout Paris était dans l'attente d'un gros événement. Dans la soirée, l'impératrice Marie-Louise avait ressenti les premières douleurs de l'enfantement et toute la nuit les églises de la capitale furent remplies d'une foule de fidèles qui priaient Dieu pour son heureuse délivrance.

Le lendemain, dès l'aube, une immense population pénétra dans le jardin des Tuileries et attendit impatiemment l'heureuse nouvelle.

Enfin, à neuf heures vingt minutes, le roi de Rome vint au monde.

« Tout les habitants de Paris, dit M. de Saint-Amand, savent que vingt et un coups de canon seulement annonceraient la naissance d'une fille, mais que si c'est un fils, il en serait tiré cent un. Voilà les salves d'artillerie qui commencent. Dès que le premier coup de canon se fait entendre, la multitude garde un profond silence. Ce silence n'est interrompu que par des voix qui comptent les coups de canon : un, deux, trois, quatre, et ainsi de suite.

« L'attente est solennelle. Quand arrive le vingtième coup, l'émotion est indescriptible ; au vingt et unième, toutes les poitrines sont haletantes, au vingt-deuxième, c'est une explosion de joie qui va jusqu'au délire. Cris d'allégresse, chapeaux en l'air, applaudissements ; c'est une ovation, une victoire sur la destinée qui semble désormais la servante de Napoléon. »

Le 22, tous les grands corps de l'État allèrent complimenter l'Empereur.

— Vos peuples, lui dit le président du Sénat, saluent par d'unanimes acclamations ce nouvel astre qui vient de se lever sur l'horizon de la France et dont le premier rayon dissipe jusqu'aux dernières ombres des ténèbres de l'avenir.

Personne ne pouvait apercevoir les nuages qui menaçaient cet horizon d'azur et qui devaient en si peu d'années amener la formidable tempête.

Les membres du Conseil municipal avaient voté 10,000 francs de rente au premier page qui vint à l'Hôtel-de-ville apporter la nouvelle de la naissance du prince!

A ce prince, dont la venue comblait de joie la cour et la ville, il fallait un palais comme il n'en existait nulle part. Ce fut l'empereur qui se fit

Ancien marché du Temple, pavillon de Flore.

lui-même l'architecte de celui qu'il rêvait, et ce fut sur les hauteurs du Trocadéro qu'il le plaça.

MM. Fontaine et Percier, qui en étaient les architectes désignés, ont dit à ce propos : « Ceux qui pourront se représenter un palais aussi étendu que celui de Versailles, occupant avec ses accessoires le rampant et le sommet de la montagne qui domine la plus belle partie de la capitale, avec les moyens d'accès les plus faciles, n'hésiteront point à penser que cet édifice aurait été l'ouvrage le plus vaste et le plus extraordinaire de notre siècle. »

Les désastres qui survinrent firent rentrer le projet de Palais du roi de Rome dans le néant.

Le 9 juin, celui qu'on pensait être le futur héritier de l'Empire, fut solennellement baptisé à Notre-Dame. Le cortège partit des Tuileries d'où les troupes formaient la haie jusqu'à la cathédrale, et, malgré la sainteté du lieu, une salve d'applaudissements fit retentir les échos de la vieille basique, lorsqu'après avoir reçu l'eau sainte du baptême, l'enfant impérial fut présenté au peuple et à l'armée par Napoléon.

A l'issue de la cérémonie, l'Empereur se rendit à l'Hôtel de ville, où il dîna en public, la couronne sur la tête, entouré des rois de sa famille et d'une foule de princes étrangers.

Le soir, il retourna aux Tuileries et son cortège, précédé de torches et de fanfares, s'avança à la brillante clarté des illuminations disposées sur son passage.

Le 11 juin, eut lieu à Paris l'ouverture d'un concile composé de plus de cent évêques de France, d'Italie et d'Allemagne ; il était convoqué pour régulariser l'ordre de l'institution canonique, attendu que le pape la refusait aux évêques

nommés depuis que Napoléon montrait peu d'égards pour la souveraineté temporelle du Saint-Père. Et ce concile se déclara compétent pour statuer sur l'institution des évêques, en cas de nécessité.

Cette année 1811 fut pour Paris une année de prestige incomparable. Les fêtes se succédaient aux Tuileries avec une magnificence inouïe.

Et le goût des plaisirs, des réceptions, se généralisant, ce ne fut partout que bals et festins.

Les sociétés gastronomiques et bachiques se multiplièrent; la plus célèbre d'alors était la Société des Amis de la Goguette. La chanson gaillarde animait les dîners de cette société qui avaient lieu deux fois par mois; elle était exclusivement composée d'artistes; les places de la Goguette étaient très recherchées.

La Société dramatico-littéraire, fondée aussi en 1811, dans un but de joyeux divertissements, soutint longtemps une vogue justifiée par l'esprit de ses membres.

Enfin qui n'a entendu parler de la fameuse société du Rocher de Cancale, dont Laujon était président et Armand Gouffé vice-président, et qui tenait ses assises au célèbre restaurant de ce nom, situé rue Montorgueil.

Toutes ces sociétés furent les précurseurs des goguettes qui devaient tant se multiplier quelques années plus tard.

L'incendie qui avait si tristement terminé la fête donnée l'année précédente par l'ambassadeur d'Autriche, avait fait sentir l'insuffisance de l'organisation des secours à espérer en pareille occurrence. Ce désastre fit comprendre le besoin d'une autorité plus large, d'un commandement plus énergique: l'empereur décida que les gardes-pompes seraient mis sur un pied complètement militaire, ce qui fut régularisé par un décret du 18 septembre 1811, qui créa un bataillon de sapeurs-pompiers comprenant quatre compagnies avec 13 officiers et 563 hommes de troupe. Pour la première fois, les sapeurs furent armés de fusils. Soumis aux lois militaires, le bataillon eut, en outre, pour mission de concourir au service de police et de sûreté publique, sous les ordres du ministre de l'intérieur et du préfet de police.

Le remaniement considérable qui se fit dans le personnel ne laissa pas de contrarier certaines habitudes prises; le casernement était loin de convenir à ces artisans qui étaient presque tous mariés; quoi qu'il en soit, il se fit successivement, pour les différentes compagnies, dans l'ordre suivant:

En 1813, la 2e compagnie fut logée rue de la Paix, dans l'ancien bâtiment des Capucines.

La 3e compagnie s'installa en 1814 dans la caserne de la rue Culture-Sainte-Catherine, ancienne demeure de Gabrielle d'Estrées.

La 4e et la 1re furent casernées rue du Vieux-Colombier jusqu'en 1832, époque à laquelle la 1re fut transportée dans le faubourg Saint-Martin.

A la formation de la 5e compagnie, on effectua à son casernement l'ancien couvent des Bernardins, dans la rue de Poissy.

L'article 43 du décret de 1811, en mettant les dépenses du corps des sapeurs-pompiers à la charge de la ville de Paris, jusqu'à l'établissement d'une compagnie d'assurance contre les incendies, indiquait l'intention d'exonérer de cette subvention, dans un avenir plus ou moins rapproché, le budget de la ville, ou de faire supporter, au moins en partie, par les compagnies d'assurance, une dépense qui devait leur être plus particulièrement profitable.

Le 28 avril 1822, une ordonnance complémentaire arrêta l'effectif des sapeurs-pompiers à 14 officiers et 662 hommes; ce ne fut qu'en septembre 1824 que les médecins de ce corps furent admis à prendre rang parmi ceux de l'armée. Vers cette époque, le commandant des pompiers, M. de Plazanet, introduisit dans le service nombre d'améliorations utiles, l'usage des seaux en toile, etc.

Cependant, le service complexe des pompiers devenait de plus en plus pénible pour le petit nombre d'officiers, chargés d'administrer de nombreuses et fortes compagnies; un décret du 20 janvier 1832 nomma un sous-lieutenant dans chaque compagnie.

Le 11 mai 1833 fut créé l'emploi de sous-lieutenant, chargé du recrutement et de l'habillement; il y eut le sergent-major garde-magasin; une section hors rang, composée de 4 hommes et 64 nouveaux caporaux, en remplacement d'un nombre égal de sapeurs.

Un peu plus tard, pour assurer le service des palais royaux, le bataillon fut augmenté de 20 sapeurs payés par la liste civile; malgré ces remaniements successifs, le personnel n'était pas encore assez nombreux et le service laissait à désirer; ce fut alors qu'on forma une 5e compagnie; mais, faute de caserne spéciale, on la fractionna dans les autres compagnies jusqu'en 1845, où elle put s'installer au couvent des Bernardins; M. de la Condamine fut investi des fonctions de capitaine ingénieur dans le corps des pompiers.

La révolution de 1848, vint troubler le fonctionnement du service. Le gouvernement provisoire retira aux pompiers leurs fusils; enfin une réorganisation ayant été jugée nécessaire, deux décrets successifs du président de la République, en date du 27 avril 1850, licencièrent le bataillon et le reformèrent en utilisant quelque peu l'ancien personnel.

L'effectif du bataillon fut fixé à cinq compagnies avec 22 officiers et 797 hommes de troupe.

Par décret du 28 février 1851, M. de la Condamine fut nommé chef d'escadron, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers de Paris.

Le 10 février 1855, une compagnie nouvelle fut décrétée pour le service de la ville. Le 17 du même mois, une seconde fut créée sous le titre de compagnie expéditionnaire, elle fut envoyée à Constantinople et fut, à son retour, incorporée définitivement au bataillon, par décret du 31 octobre 1856, ce qui porta l'effectif du corps à 28 officiers et 889 sous-officiers, caporaux-sapeurs et enfants de troupes. En même temps, une caserne nouvelle était affectée aux pompiers, dans la rue Blanche où l'on avait approprié, à cet usage l'ancien gymnase militaire musical.

En 1860, l'annexion de la banlieue à Paris nécessita une nouvelle réorganisation du corps des sapeur-pompiers. Le corps était alors de 1298 hommes, commandés par un colonel et un lieutenant-colonel; trois casernes établies à Grenelle, à la Villette et à la barrière de Charenton, reçurent la 8e la 9e et la 10e compagnie; la caserne de la rue de la Paix était abandonnée et la 1re compagnie, qui l'habitait, envoyée à Passy.

Le colonel de la Condamine prit sa retraite le 3 septembre 1861, et le major-ingénieur Willerme, fut nommé lieutenant-colonel par décret du 22 janvier 1862.

Un décret du 5 décembre 1866 augmenta le corps des pompiers de deux compagnies et, en même temps, les douze compagnies qui résultèrent de cette augmentation furent divisées en deux bataillons de six compagnies chacun, réunis sous la dénomination de régiment des sapeurs-pompiers de Paris.

Le service des incendies se trouve donc assuré aujourd'hui par un régiment qui comprend 50 officiers et 1,350 sous-officiers, caporaux, sapeurs et enfants de troupe.

Le matériel d'incendie consiste en 176 pompes, 35 tonneaux, 10,413 seaux, 102 postes sont répartis dans Paris, indépendamment des 11 casernes.

L'année 1874 a apporté une modification importante dans le service, celle de l'emploi des pompes à vapeur.

Terminons ce rapide aperçu en indiquant l'emplacement des onze casernes existantes : rue Blanche, Passy, rue du Vieux-Colombier, le Louvre, Grenelle, Ménilmontant, rue du Château-d'Eau, rue de Poissy, la Villette, rue Sévigné, ancienne barrière de Charenton.

Bien que le service des secours contre l'incendie ait été, comme on le voit, successivement perfectionné, il est encore loin d'être parfait et les journaux ne cessent de donner comme exemple d'une meilleure organisation la façon dont ce service est organisé en Angleterre et aux États-Unis.

Avant la Révolution, il existait (depuis 1750), 150 hommes de pied qui avaient la garde des quais, ports et remparts de la capitale; il en a été souvent parlé dans le cours de cette histoire sous le nom de gardes de Paris.

En 1771, cette garde se composait de 111 cavaliers et 852 fantassins. Lorsque la révolution de 1789 éclata, une loi ayant ordonné le licenciement de tous les corps préposés à la sûreté de Paris, la garde de Paris devint la gendarmerie parisienne.

Cette gendarmerie fut supprimée le 16 janvier 1795, époque à laquelle on créa un corps spécial destiné à la police, que l'on nomma légion de police générale; cette légion était composée de deux demi-brigades (régiments), à trois bataillons et d'une demi-brigade de cavalerie. Ce corps fut licencié l'année suivante, et la garde nationale demeura chargée de la police de Paris.

Le 4 octobre 1802, le gouvernement consulaire ressuscita la garde de Paris sous le nom de garde municipale, qui fut placée sous l'autorité du préfet de police. Elle se composait de 2,514 hommes d'infanterie, en deux régiments, le premier affecté à la garde des ports et des barrières, le deuxième au service de l'intérieur et de 180 cavaliers formant un escadron. L'un des régiments était habillé de vert, l'autre de rouge.

La garde municipale fut licenciée en 1812 et remplacée par la gendarmerie impériale, qui devint, sous la Restauration, la gendarmerie royale et resta chargée du service de la ville de Paris jusqu'à la révolution de 1380.

Le 16 août 1830, fut réinstituée la garde municipale de Paris.

Elle fut reconstituée par une ordonnance du 24 août 1838; elle se trouva alors commandée par un colonel, deux lieutenants-colonels, un major, quatre chefs de bataillon ou d'escadron. Les gardes municipaux portaient l'habit bleu à revers blancs, passe-poils et retroussis rouges, épaulettes de grenadier pour l'infanterie, contre-épaulettes et aiguillettes orange pour la cavalerie, shako pour l'infanterie et casque tigré pour la cavalerie. La garde municipale était sous les ordres du préfet de police et ressortissait directement du ministre de l'intérieur.

Elle fut licenciée le 25 février 1848, puis rétablie sous le nom de garde républicaine, le 16 mai 1848. Au 1er février 1849, elle fut réorganisée par le président de la République, qui fixa son effectif à 2100 hommes; le 11 décembre 1852, elle prit le titre de garde de Paris; il fut décidé qu'elle ferait partie intégrante de la gendarmerie.

Après 1871, la garde municipale changea encore de nom, et elle est devenu la garde républicaine.

En vertu d'un décret du 9 avril 1811, la prison de Saint-Lazare, installée, on le sait, dans la maison de Saint-Lazare du faubourg Saint-Denis, fut concédée au département de la Seine. Les bâtiments furent réparés, l'ancienne église (démolie en 1823), remplacée par une chapelle et tout l'édifice disposé de manière à recevoir en moyenne

1,200 personnes; il est affecté : 1° aux femmes prévenues de vols ou d'autres délits, 2° à celles condamnées à moins d'une année de prison; 3° à celles qui, devant subir une peine de plus longue durée, attendent l'époque où elles seront transférées dans les maisons départementales; 4° aux jeunes filles mineures, arrêtées pour vagabondage ou enfermées à la requête de leurs parents; 5° aux filles publiques, enfermées pour infractions aux règlements de la police; 6° les femmes mariées condamnées pour adultère, et enfin 7° à celles qui sont détenues pour dettes envers l'État.

Les femmes internées à Saint-Lazare sont divisées en trois catégories : Les criminelles, les détenues administrativement, et les détenues par correction paternelle.

Toutes travaillent silencieusement dans les ateliers, sous la direction des religieuses de l'ordre de Marie-Joseph. Le préfet G. Delessert avait institué des surveillantes laïques, pour remplacer les religieuses, mais cette innovation donna de si fâcheux résultats, qu'il fallut bientôt les supprimer et rappeler les sœurs.

On a annexé à la prison de Saint-Lazare, et logé dans ses vastes bâtiments, la boucherie, la boulangerie, et les magasins généraux de toutes les prisons du département de la Seine. Les fours cuisent journellement 32 fournées de chacune 230 pains. La lingerie, installée dans les vieux dortoirs du couvent, est admirablement tenue. Tout le linge porté dans les prisons de Paris sort de ce vestiaire et y rentre pour subir le lavage. On y envoie chercher non seulement les chemises, les pantalons de toile, les bonnets, mais jusqu'aux chemises de force bouclées de courroies, jusqu'aux suaires de grosse toile dans lesquelles les détenus seront ensevelis. Tout cela est rangé par sections et par casiers, avec beaucoup d'ordre et de soin.

En l'an VII, il avait été décidé qu'on établirait un nouveau quai « depuis l'extrémité de celui des Miramiones jusqu'au petit Pont, » et, conséquemment, l'hospice de l'Humanité (l'Hôtel-Dieu) devait être démoli pour lui faire place; ces dispositions ne furent pas exécutées, et, le 25 mars 1811, Napoléon décréta : « Il sera construit un quai en maçonnerie sur la rive gauche de la Seine entre le pont Saint-Michel et le pont de la Tournelle; ce quai portera le nom de Montebello. »

Ce décret ne reçut d'abord d'exécution que pour la partie comprise entre le Pont Saint-Michel et le Petit-Pont. Il fut nommé quai Saint-Michel. Un mur de parapet, fut construit en 1817 depuis la rue des Grands-Degrés jusqu'au pont au Double.

En 1818, le quai fut nommé quai de la Bûcherie.

Une ordonnance royale du 22 mai 1837 décida que le quai de la Bûcherie serait prolongé, et les travaux furent exécutés pendant l'année 1840.

On évita de démolir l'Hôtel-Dieu en dédoublant le bâtiment Saint-Charles. Dans le courant de 1843, l'administration restitua au quai son nom primitif de quai de Montebello.

Le ministère des finances, détruit en 1871, datait aussi de 1811; le 26 août, l'empereur, par un décret, ordonna qu'il serait construit un nouvel hôtel des postes sur le terrain situé entre les rues de Rivoli, Neuve-du-Luxembourg, du Mont Thabor et de Castiglione. Cet hôtel devait être édifié dans le délai de trois années.

Les travaux commencèrent immédiatement, sous la direction de M. Bénard, architecte.

En 1822, le projet d'établir la poste en cet endroit, fut abandonné; on résolut alors d'y transférer le ministère des finances et le trésor royal qui occupaient deux vastes hôtels dans la rue Vivienne. Les constructions coûtèrent 10,400,000 fr.

L'aspect extérieur de cet hôtel, n'offrait rien de saillant.

Au mois de mai 1871, les bandes de la Commune mirent le feu au ministère qui fut entièrement brulé : « La façade du ministère, dit Théophile Gautier, en s'écrasant sur la rue de Rivoli, formait une tumultueuse carrière de blocs, comme on en voit dans le lit des torrents alpestres. La chute du mur démasquait l'intérieur du bâtiment, et, par cette brèche énorme, on voyait des perspectives, des enchevêtrements et des superpositions d'arcades qui rappelaient le Colisée de Rome. A travers les ouvertures, le ciel apparaissait par places et complétait la ressemblance. Les flammes, la fumée, la combustion des produits chimiques destinés à produire l'incendie, avaient imprimé à ces décombres des tons gris, fauves, roussâtres, mordorés, rembrunis, des colorations étranges qui les veillissaient, et leur donnaient l'air de ruines antiques. Plus loin, un mur escarpé, semblable à la paroi d'un précipice à demi comblé par une avalanche, restait debout, montrant les baies de ses fenêtres et les arrachements de ses planchers. »

Lorsqu'on eut déblayé ces tristes témoins de la guerre civile, les terrains furent mis en vente, et bientôt, sur la plus grande partie de ce magnifique emplacement, s'éleva un immense hôtel meublé qu'on désigne sous le nom d'hôtel Continental.

Le 12 mars 1812, les conseillers d'Etat Regnault et Dumas présentèrent un projet de sénatus-consulte, portant organisation de la garde nationale en trois bans.

Ce fut alors qu'un savant illustre, soutenant le projet s'écria : « Les jeunes français parvenus à l'âge où l'ardeur est réunie à la force, trouveront dans leurs exercices militaires des jeux salutaires et des délassements agréables, plutôt que des devoirs sévères et des occupations pénibles » .

Le Sénat accueillit la formation d'un premier,

Aspect de la Bourse de 1830 à 1850.

d'un second et d'un troisième ban. Le premier se composa des hommes de vingt à vingt-six ans qui n'avaient pas été appelés pour les contingents de l'armée ; le second, ceux de vingt-six à quarante, et l'arrière ban, ceux de quarante à soixante.

Cent cohortes du premier ban furent mises à la disposition du gouvernement.

Les mères commençaient à trouver que Bonaparte usait bien des hommes, et Paris le vit partir le 9 mai, en souhaitant que la guerre dans laquelle il s'embarquait encore fût la dernière. Mais il ne l'espérait pas.

Jamais un départ pour l'armée n'avait été si magnifique.

Le 1er septembre, un sénatus-consulte, relatif au recrutement de l'armée, ordonnait une nouvelle levée d'hommes : 120,000 conscrits, nés du 1er janvier au 31 décembre 1793, étaient encore mis à la disposition du gouvernement, sans compter 17,000 conscrits de 1813 qui étaient levés pour remplacer les hommes qui manqueraient au complet des cohortes du premier ban de la garde nationale.

Mais comme, après tout, on ne doutait pas qu'une nouvelle victoire ne vint couvrir par des lauriers le sang répandu, on se contentait de souhaiter bonne chance à ceux qui prenaient le mousquet et on allait avec enthousiasme entendre chanter un refrain patriotique à la goguette. Laujon, Barré, Lambert, Clauzier se chargeaient de faire rimer gloire avec victoire et lauriers avec guerriers, et, le verre à la main, on attendait les bulletins de la guerre.

Cependant quelques hommes qui ne partageaient pas l'engouement général pour « le grand capitaine » s'agitaient dans l'ombre et allaient bientôt apprendre à ceux qui pensaient avoir fondé une dynastie nouvelle, que la révolution n'était pas morte et qu'on songeait encore dans un coin de Paris à la ressusciter.

Au mois d'octobre 1812, on était, depuis une quinzaine de jours, sans nouvelles de l'empereur et de la grande armée qui étaient à Moscou.

Ce fut alors que le général Malet qui, on se le rappelle, avait été compromis dans la conspiration Demaillot, se décida à reprendre cette conjuration pour son compte en faisant croire à la mort de Napoléon et en rétablissant la République.

Il commença par rédiger un prétendu procès-verbal du Sénat, en date du 22 octobre, portant que

le Sénat réuni extraordinairement, s'était fait donner lecture d'un message qui lui annonçait la mort de Napoléon qui avait eu lieu sous les murs de Moscou, le 7 octobre, et qu'il était établi un gouvernement provisoire composé de 15 membres; le général Moreau président; Carnot ex-ministre, vice-président; le général Augereau, Bigonnet, Destutt-Tracy, Florent Guyot, Frochot, Jacquemont, Lambrecht, Montmorency, général Malet, Al. Noailles, vice-amiral Truguet, Volney et Garat.

Ce soi-disant procès-verbal était certifié par Malet, qualifié général de division commandant en chef la force armée de Paris, et les troupes de la première division militaire.

Cette pièce portait un incontestable cachet de vraisemblance.

Malet rédigea aussi une proclamation dans laquelle il exhortait les citoyens à revenir à la République. Son plan était d'ailleurs parfaitement combiné; il avait assigné d'avance à chacun des officiers généraux dont il s'était proposé le concours, le rôle qu'il avait à jouer. Il fit connaître aux troupes, par un ordre du jour très habilement rédigé, les dispositions prises pour la journée, et il avait établi son quartier général à l'Hôtel de ville.

Le colonel Soulier, chef de la 1re cohorte, promu au grade de général de brigade, était appelé à commander toutes les troupes réunies pour la garde de l'Hôtel de ville, le général Guidal commandait celles du Luxembourg; il était enjoint au général de division Payle-Hardi, nommé commandant de l'artillerie, de se rendre au château de Vincennes et d'y établir son quartier général; enfin tous les autres postes importants étaient confiés à des hommes à la dévotion du général : le général Lecourbe était désigné par le fameux sénatus-consulte imaginé par Malet, pour commander en chef une armée de 50,000 hommes qui devait être concentrée autour de Paris.

Une fois toutes ses dispositions prises, Malet fixa définitivement la nuit du 22 au 23 octobre pour l'accomplissement de son projet.

Cette soirée venue, Malet joua selon sa coutume une partie de la soirée avec quelques-unes des personnes de la maison de santé Dubuisson qu'il habitait, et, vers dix heures, il se rendit en compagnie de son complice, l'abbé Lafon, chez un prêtre espagnol appelé Caamano, qui était aussi affilié au complot : ils furent rejoints là par le caporal Rateau que Malet habilla d'un uniforme d'état-major, après avoir lui-même endossé son costume de général.

Pendant ce temps, Lafon et un sieur Boutreux faisaient des paquets de proclamations.

Malet, Boutreux et Rateau se rendirent à la caserne Popincourt où se trouvait la 10e cohorte et réveillèrent le colonel Soulier qui la commandait; on lui donna connaissance d'un ordre du jour qui lui apprenait qu'il était promu au grade de général de brigade, et qui lui enjoignait de faire prendre les armes à ses hommes et d'aller défendre l'Hôtel de ville.

Il lui était en outre remis un bon de 100,000 francs pour lui payer sa haute solde et les appointements de ses hommes.

Soulier fut atterré par la nouvelle de la mort de l'empereur, mais ne douta pas qu'elle fût véridique.

Boutreux avait ceint l'écharpe tricolore du commissaire de police et appuya par sa présence les ordres donnés.

A la tête de la troupe de la caserne Popincourt, Malet se rendit à la prison de la Force, délivra les généraux Lahorie et Guibal qui y étaient détenus et leur fit part des événements qui se passaient; ils se joignirent à lui et se rendirent, à la tête d'une petite troupe, au ministère de la police pour s'en rendre maîtres, ce qui ne fut pas long; tandis qu'un adjudant apprenait aussi la mort de l'empereur au colonel de la garde municipale, qui se hâta d'envoyer ses hommes partout où le général Malet leur avait assigné des postes.

La préfecture de police fut aussi vite conquise par les hommes de Malet que l'avait été le ministère de la police; ministre et préfet furent conduits à la Force.

« Tout marchait à merveille dit l'historien des *Deux Conspirations du général Malet*. Le ministère de la police et la préfecture de police, ces deux grands arsenaux d'arbitraire, de délations, de dénonciations, ce double boulevard de la tyrannie impériale étaient au pouvoir de la conjuration; les soldats eux-mêmes, les soldats de la garde de Paris, ceux dont on pouvait croire le dévouement acquis au despotisme césarien, paraissaient enchantés à la nouvelle de la mort de l'Empereur. »

La préfecture de la Seine était occupée par le colonel Soulier, qui envoya un exprès au préfet Frochot qui était à sa maison de campagne. Cet exprès le rencontra en route; il s'empressa d'arriver et de tout faire disposer à l'Hôtel de ville pour l'installation du gouvernement provisoire, dont on lui avait dit qu'il faisait partie.

De son côté, Malet à la tête de la 6e compagnie de la 10e cohorte, se rendait à l'état-major de la place Vendôme.

Avant de s'engager sur la place, il divisa sa troupe en deux pelotons. Il envoya le lieutenant Prevost, à la tête de l'un de ces pelotons, s'emparer de l'état-major; puis, à la tête de l'autre détachement, il se porta rapidement à l'hôtel du général Hullin, et annonça lui-même à celui-ci la nouvelle.

— Où sont vos ordres? demanda-t-il à Malet.

— Mes ordres, les voici, répondit celui-ci.

Et il tira à bout portant un coup de pistolet sur Hullin, qui tomba, la figure fracassée; il ne

mourut pas toutefois de sa blessure, et y gagna le surnom de Bouffe-la-balle, que les Parisiens lui donnèrent.

« Le général Malet, dit M. E. Hamel, laissant le comte Hullin étendu par terre, dans son cabinet, redescendit tranquillement l'escalier et, toujours accompagné du capitaine Steenhower, il se dirigea avec son détachement vers la porte de l'hôtel de l'état-major. La place Vendôme présentait alors un aspect formidable. Le premier régiment de la garde de Paris était arrivé et les soldats fraternisaient avec les gardes nationaux de la 3e cohorte. »

Le général Malet commit alors l'imprudence de pénétrer seul dans l'hôtel de l'état-major; en montant l'escalier, il rencontra le commandant Laborde, dont il avait ordonné l'arrestation, et lui demanda pourquoi il n'était pas aux arrêts.

Laborde répondit au général qu'il ne le connaissait pas, sinon pour savoir qu'il était en état de surveillance.

— Eh bien! je vous arrête, dit le général, en tirant de nouveau son pistolet de sa poche.

Mais le colonel Doucet, qui se trouvait derrière lui, lui saisit les bras; il s'ensuivit une lutte dont le bruit s'entendit; quatre dragons de garde, requis par un inspecteur de police, accoururent, et bientôt Malet et son aide de camp Rateau furent garrottés et bâillonnés.

On les entraîna sur le balcon de l'hôtel qui donne sur la place Vendôme et on les montra aux soldats en criant :

— Mes amis, votre père vit toujours; l'empereur n'est pas mort; ces hommes sont des imposteurs!

Ces paroles produisirent un effet extraordinaire, et aussitôt une immense acclamation de Vive l'empereur! leur répondit.

Aussitôt, les soldats de la 10e cohorte qui occupaient la place Vendôme, s'en retournèrent à leur caserne; les préfets emprisonnés furent rendus à la liberté, les généraux sortis de la Force y reprirent leur place et, quelques heures plus tard, tout était rentré dans l'ordre.

Le 24 octobre, le *Moniteur* contenait cette note signée de Savary ou plutôt du duc de Roviga.

« Trois ex-généraux, Malet, Lahorie et Guidal ont trompé quelques gardes nationales et les ont dirigées contre le ministre de la police générale, le préfet de police et le commandant de la place de Paris. Ils ont exercé des violences contre eux. Ils répandaient le bruit de la mort de l'empereur.

« Ces ex-généraux sont arrêtés, ils sont convaincus d'imposture; il en va être fait justice.

« Le calme le plus absolu règne dans Paris; il n'a été troublé que dans les trois hôtels où ces brigands se sont portés. »

A la suite de cette conspiration avortée, vingt-quatre personnes arrêtées furent envoyées devant une commission militaire, et un certain nombre d'autres furent emprisonnées.

Le procès commença le 27 octobre, l'instruction ne fut pas longue!

A cinq heures du matin, le lendemain, le jugement fut rendu.

Furent condamnés à la peine de mort : les généraux Malet, Lahorie et Guidal, les colonels Soulier, Rabbe, le capitaine adjudant-major Antoine Piquerel, les capitaines Steenhower, Borderieux, Fessart, Reynier, Lefèvre, le caporal Rateau et un sieur Boccheiampe. Cependant Rabbe, qui avait été un des assassins du duc d'Enghien, ne fut pas exécuté, ni le caporal Rateau; leur peine fut commuée en celle de la prison perpétuelle, la Restauration les en tira.

« Le 29 octobre, un jeudi, à trois heures et demie de l'après-midi, par un temps sombre et pluvieux, six fiacres s'arrêtèrent à la porte de la prison de l'Abbaye. Dans chacun de ces fiacres montèrent deux condamnés avec deux gendarmes, puis le funèbre cortège s'achemina par les rues Sainte-Marguerite, Taranne, de Grenelle-Saint-Germain et l'avenue de Lamothe Piquet, à la plaine de Grenelle, lieu ordinaire de l'exécution des malheureux envoyés à la mort par les commissions militaires. »

Une foule immense couvrait la plaine occupée par une force militaire imposante. Les troupes formaient un vaste carré dont un côté était resté libre. Au centre de ce carré se tenaient les pelotons chargés d'exécuter la sentence.

Les tambours battirent aux champs quand les condamnés descendirent de voiture.

On les adossa tous le long du mur d'enceinte du boulevard extérieur de l'Ecole militaire.

Le général Malet commanda lui-même le feu: tous tombèrent comme foudroyés, excepté lui, il était resté debout tout sanglant. Il fallut une seconde décharge pour l'achever.

Les corps mutilés des douze suppliciés furent placés dans trois charrettes garnies de paille et menés au cimetière de Clamart, où ils furent jetés pêle-mêle dans la fosse commune, et recouverts d'une épaisse couche de chaux vive.

On sait les événements qui se passaient à l'extérieur pendant ce temps.

A la suite du désastre de Russie, Napoléon revint à Paris le 19 décembre, à onze heures et demie du soir, mais cette fois il y arrivait sans bruit. « Marie-Louise aux Tuileries vient de se mettre au lit triste et souffrante. La dame de service qui doit coucher dans une chambre voisine de celle de la souveraine, se dispose à fermer toutes les issues, quand elle entend tout à coup plusieurs voix dans le salon qui précède. Qui donc peut venir à cette heure?

« La porte s'ouvre. Deux hommes entrent couverts de grands manteaux fourrés. La dame de service pousse un cri. C'est l'Empereur! C'est lui;

qui, accompagné de son grand écuyer Caulaincourt, est revenu en poste, incognito, de la Bérésina aux Tuileries, sans jeter sur la route un regard. C'est lui, qui, sans avoir prévenu personne, vient d'arriver dans une mauvaise calèche et qui a eu beaucoup de peine à se faire ouvrir les portes du château. Le voilà! il se précipite dans la chambre à coucher de l'Impératrice et l'embrasse avec effusion. »

Ce retour manquait totalement de prestige.

Après avoir consacré quelques heures aux affections de sa famille, Napoléon se montra à ses courtisans, à ses ministres et aux différents corps de l'État.

Ce fut alors qu'il apprit dans tous ses détails la conspiration de Malet. Il s'en montra stupéfait et fut indigné de la faiblesse qu'avait montrée le préfet de la Seine, Frochot. « Je ne puis concevoir, dit-il, que le premier magistrat civil de la capitale se soit fait subitement et sans opposition l'agent d'une révolution, plutôt que d'aller se ranger près du fils et de la femme de son souverain à qui il avait prêté serment. »

Et une enquête fut ordonnée sur la conduite du préfet, qui fut condamné par ses pairs, les membres du conseil, et destitué par un décret.

Une grande activité signala la présence de l'Empereur à Paris, les conseils se multipliaient chaque jour et ce n'étaient que décrets, sénatus-consultes, traités, etc.

Malgré tout, l'horizon politique s'obscurcissait chaque jour davantage, et l'année s'acheva dans de nouveaux préparatifs de guerre.

C'est en 1812 que fut créée la brigade de sûreté confiée à Vidocq, dont M. Henry fut le parrain à la police; les voleurs appelaient celui-ci l'ange malin; Vidocq devint bientôt pour eux l'ange exterminateur. Il eut d'abord quatre agents, puis six, puis dix, puis douze. Avec cette poignée d'hommes, du 1er au 31 décembre 1817, il n'effectua pas moins de soixante-douze arrestations et trente-neuf perquisitions ou saisies d'objet volés.

« Ce fut, dit-il lui-même dans ses Mémoires, dans le cours des années 1823 et 1824 que la brigade de sûreté prit son plus grand accroissement; le nombre des agents dont elle se composait fut alors, sur la proposition de M. Parisot, porté à vingt et même à vingt-huit, en y comprenant huit individus alimentés du produit des jeux que le préfet autorisait à tenir sur la voie publique.

» C'était avec ce personnel si mince qu'il fallait surveiller plus de douze cents libérés des fers, de la réclusion ou des prisons, exécuter annuellement de quatre à cinq cents mandats, tant du préfet que de l'autorité judiciaire, faire des rondes de nuit, si multipliées et si pénibles pendant l'hiver, assister les commissaires de police dans leurs perquisitions ou dans l'exécution des commissions rogatoires, etc. »

Jusqu'à l'heure de sa retraite, la police de sûreté, la seule nécessaire, celle qui devrait absorber la majeure partie des fonds alloués par le budget, parce que c'est à elle qu'ils sont principalement affectés, n'a jamais employé plus de trente hommes ni coûté plus de 50,000 francs par an, sur lesquels cinq étaient alloués à Vidocq.

Vidocq fut supplanté en 1828 par Coco-Latour, son secrétaire et son élève.

Ce fut M. Gisquet qui réforma le personnel de la brigade de sûreté. Vidocq, qui en avait été le créateur, ne s'entourait guère que d'hommes flétris par la justice.

M. Gisquet voulut essayer de la faire faire par des gens honnêtes, et les résultats ont prouvé qu'il avait raison.

Cette réforme était devenue nécessaire pour établir une moralité désirable dans toutes les branches de l'administration. La brigade de sûreté fut donc organisée sur des bases nouvelles. M. Gisquet ordonna le renvoi immédiat de tout employé déjà atteint par un jugement quelconque, et il décida qu'à l'avenir on n'admettrait au nombre des agents ostensibles que des hommes d'une excellente conduite.

« La police de sûreté fut confiée, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, à des hommes dangereux et tarés, à des repris de justice sous le commandement d'un Vidocq ou d'un Coco-Latour, si bien qu'on ne savait pas si la tranquillité publique n'était pas plutôt compromise que garantie par de telles gens. »

Aujourd'hui, ce sont d'honnêtes agents qui sont chargés de la poursuite des voleurs et des criminels. La police est placée sous la surveillance immédiate du pouvoir judiciaire.

Peu de travaux publics pendant cette année 1812; nous ne citerons que :

L'ouverture du passage de Beaujolais; il prit son nom de la rue dans laquelle il débouche, ainsi que la construction de l'impasse Coquenard, due à MM. Dié et Saulnier.

En 1812, une compagnie avait acheté le jardin Marbeuf et « elle résolut d'exploiter la partie inférieure de cet immense terrain, disent MM. Lazare, en le divisant par lots et en ménageant un passage ou avenue pour créer des façades aux nouvelles constructions » ce fut le passage Marbeuf, aujourd'hui avenue Marbeuf.

On n'avait d'autres soucis que ceux de la guerre.

On croyait l'affaire Malet terminée; elle eut encore un appendice; le 9 janvier 1813, une décision de l'Empereur renvoya devant une commission militaire, pour y être jugés, Boutreux et le prêtre Caamano, chez lequel Malet était allé se vêtir en général de division.

Les débats s'ouvrirent, le 29; à l'unanimité Boutreux fut condamné à la peine de mort et Caamano fut acquitté : Donc, le 30 janvier, il y eut encore un certain nombre de curieux qui se

Groupe de tombeaux remarquables au Père-Lachaise.

rendirent à la plaine de Grenelle pour voir fusiller Boutreux.

Le dimanche, 14 février « l'Empereur et Roi » partit du palais des Tuileries en grand cortège à une heure pour aller au Corps législatif, les salves d'artillerie annoncèrent son départ et son arrivée. Il fit part aux députés de la prise de Moscou.

Le 30 mars 1813, l'Empereur signait des lettres patentes qui conféraient la régence à Marie-Louise, et il repartait le 15 avril pour l'armée.

Un sénatus-consulte du 11 janvier avait de nouveau mis 250,000 hommes à sa disposition, savoir 100,000 conscrits de 1809, 1810, 1811 et 1812, outre ceux qui feraient partie des cent cohortes du premier ban, appelés par le sénatus du 13 mars précédent et 150,000 conscrits nés du 1er janvier au 31 décembre 1794.

Nous avons dit plus haut que le projet de construire un marché sur la place Saint-Jean avait été abandonné; un décret du 21 mars 1813 ordonna que ce marché serait établi dans l'ancien hospice Saint-Gervais, situé rue Vieille du Temple, en face de celle des Blancs-Manteaux; cet emplacement qui appartenait aux hospices, fut acquis par la ville de Paris moyennant 120,000 francs; la première pierre en fut posée le 15 août 1813; l'architecte Labarre avait été d'abord chargé de la construction, mais il fut remplacé par M. Delespine qui termina le marché.

L'inauguration eut lieu le 24 août 1819; ce marché construit en pierres et entièrement couvert, fut composé de trois nefs, celle du milieu ayant une fois plus de largeur que les deux autres. Il dut contenir trois rangs de places d'environ 2 mètres en carré, desservis par quatre passages longitudinaux, et un transversal de 2 mètres de largeur; le tout formant 154 places.

En 1840, la toiture fut remplacée par une couverture en fer qui coûta 82,586 fr. 54 cent.

Une boucherie séparée par une rue compléta ce marché; elle fut construite en pierres de taille et contint quatorze boutiques; elle fut inaugurée le 5 juin 1823.

Ce bâtiment est aujourd'hui occupé par les écoles israélites de l'arrondissement.

Pour faciliter les abords du marché des Blancs-Manteaux, il avait été arrêté qu'on ouvrirait des rues y aboutissant, mais ce ne fut que le 23 juillet 1817, que le ministre de l'Intérieur décida la formation de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais.

Un dépôt de laines avec lavoir. fut aussi créé en 1813, au port de l'Hôpital et placé sous la surveillance du Conseil général de l'agriculture. Il fut réorganisé en 1820, puis supprimé.

Le 3 avril, Paris fut de nouveau ému par la publication d'un sénatus-consulte mettant à la disposition du gouvernement 180,000 soldats; savoir 10,000 gardes d'honneur à cheval, s'équipant et se montant à leurs frais; 80,000 hommes devant être appelés sur le premier ban de la garde nationale des années 1807 à 1812 et destinés à renforcer les cent cohortes levées; 90,000 conscrits de 1814, c'est-à-dire nés du 1er janvier au 31 décembre 1794 et en dehors de ceux appelés par le sénatus du 11 janvier.

La guerre exigeait toujours de nouveaux sacrifices humains : le 9 octobre, un sénatus-consulte mit en activité de service 280,000 conscrits : 1° 120,000 sur les classes de 1814 pris dans les départements qui n'avaient pas concouru dans une précédente levée de 30,000 et 160,000 sur la conscription de 1815.

A la fin de la campagne, Napoléon rentra à Paris le 9 novembre, afin d'y organiser les extrêmes mesures à opposer aux extrêmes dangers que sa politique courait; d'abord, il fallut de l'argent et un décret impérial ordonna l'augmentation de 30 centimes aux contributions des portes et fenêtres, des patentes, et ajouta 20 centimes de droit par kilog. de sel.

Le sénateur Lacépède, n'en adressa pas moins à l'empereur un discours pompeux, lui exprimant que le Sénat avait frémi des dangers qu'il avait courus.

L'Empereur daigna répondre : « La postérité dira que, si de grandes et critiques circonstances se sont présentées, elles n'étaient pas au-dessus de la France et de moi. »

A la suite de cet échange de paroles aimables, un sénatus-consulte du 15 novembre mit de nouveau à la disposition de Napoléon 300,000 conscrits des années 1803 et suivantes jusques et y compris 1814. Un décret du 17 mobilisa 180,000 gardes nationaux pour renforcer les garnisons de l'intérieur, et un sénatus prorogea, pour la session du Corps législatif fixée au mois de décembre, les pouvoirs de la 4e série expirants le 1er janvier 1814, appela en corps le Sénat et le Conseil d'État aux séances d'ouverture du Corps législatif et supprima les listes des candidats à la présidence, en déférant à l'Empereur le choix du Président.

Au Corps législatif, convoqué pour le 19 décembre, l'Empereur déclara qu'un dernier effort était nécessaire pour conquérir la paix, mais les députés votèrent une adresse qui demandait à Napoléon des garanties; le 31, un décret prononçait l'ajournement du Corps législatif; les portes de la salle des séances avaient été fermées dés la veille.

En 1813, l'École normale quitta les anciens bâtiments du collège du Plessis, où elle était installée, et fut transférée rue des Postes dans les spacieuses constructions du séminaire du Saint-Esprit.

L'École pouvait prendre là un développement considérable; l'habitation était immense. La Restauration lui fut d'abord favorable; de nouveaux règlements lui furent donnés en 1815 et portèrent de deux à trois ans le cours normal et des maîtres de conférences furent introduits dans le personnel. Mais bientôt cette École fut considérée comme un foyer d'insubordination et d'idées subversives, irréligieuses, et, le 6 septembre 1822, les 58 élèves qui la composaient furent licenciés.

Toutefois, l'École fut rétablie le 9 mars 1826, sous le nom d'école préparatoire; après 1830, elle reprit son nom d'École normale; de grandes innovations furent apportées dans les règlements: les plus importantes furent l'établissement d'un concours annuel pour l'admission des élèves et le fractionnement des bourses. En 1842, des constructions vastes et appropriées aux besoins de l'école, furent entreprises rue d'Ulm, et, au mois d'octobre 1846, l'École normale y fut transférée.

En 1813, nous trouvons la construction du passage Aubert; c'était plutôt une reconstruction, car, ce passage, auquel le nouveau propriétaire donna son nom, existait depuis la fin du XVIIIe siècle, sous le nom de passage Sainte-Marguerite; il communiquait de la rue Sainte-Foy à la rue Saint-Denis. Il a disparu vers 1865.

La rue des Pèlerins-Saint-Jacques date aussi de cette année; le 9 décembre, le conseil des bâtiments civils proposa son ouverture sur les terrains provenant du cloître Saint-Jacques-l'Hôpital; elle allait de la rue Saint-Jacques-l'Hôpital à la rue Mondétour et fut supprimée par le percement de la rue de Turbigo.

Le 1er janvier 1814, la salle du Trône retentit des éclats de la colère du maître qui donnait aux députés leur audience de congé,

« — Vous avez voulu me couvrir de boue, leur dit-il : je suis un de ces hommes qu'on tue, mais qu'on ne déshonore pas... Qu'est-ce que le trône? quatre morceaux de bois revêtus d'un morceau de velours. Tout dépend de celui qui s'y assied... J'ai supprimé votre adresse, elle était incendiaire; les onze douzièmes du Corps législatif sont composés de bons citoyens, je les connais... un autre douzième renferme des factieux, des gens dévoués à l'Angleterre... Votre commission et son rapporteur, M. Lainé, sont de ce nombre.. Est-ce le moment de me faire des remontrances quand 200,000 Cosaques franchissent nos frontières? Vous aurez la paix dans trois mois ou je périrai... »

Le 8 janvier, un décret mit en activité les 30,000 hommes de la garde nationale de Paris. L'Empereur les commanda en chef et prit le général Moncey pour major-général.

C'était l'armée de la capitale menacée par les troupes de l'étranger.

Le 23 janvier, après avoir confié le roi de Rome et sa mère à la fidélité de la garde nationale, l'Empereur signa les lettres patentes qui conféraient la régence à l'Impératrice, il abandonna Paris à son frère Joseph, et partit le 25 au matin. On sait ce qui suivit.

Tandis que l'Empereur accomplissait des prodiges dans la campagne de France, l'impératrice recevait aux Tuileries, le 27 février, dix drapeaux russes, prussiens et autrichiens, pris à Montmirail, à Vauchamps et à Montereau. Les sabres des généraux ennemis prisonniers étaient exposés dans les salons, Marie-Louise et les dames de la cour faisaient de la charpie, tandis que dans les théâtres on chantait les couplets : « Il est parti, gardons-la bien. »

Napoléon avait ordonné que, quoi qu'il arrivât, on empêchât sa femme et son fils de tomber dans les mains des ennemis.

Le 28 mars, il fut décidé au Conseil que l'impératrice et le roi de Rome quitteraient Paris le lendemain.

« Le départ, dit l'auteur des *Femmes des Tuileries*, qui doit avoir lieu le lendemain 29 mars, a d'abord été fixé pour huit heures du matin. Dix lourdes berlines vertes, avec les armoiries impériales peintes sur les panneaux des portières et des fourgons contenant, outre les bagages, les papiers les plus précieux de Napoléon, les restes de son trésor particulier, et les diamants de la couronne, forment une ligne qui occupe toute la longueur de la cour. A sept heures du matin, l'impératrice est habillée, prête à partir. Dès le point du jour, les salons du château se sont remplis des personnes désignées pour la suivre...

« Huit heures sonnent, on ne part pas encore. Si l'on entend, dans la cour des Tuileries, le galop d'un cheval, on se dit que c'est peut-être un courrier qui apporte au nom de l'Empereur l'ordre de différer le départ. On donne encore quelques instants à l'inconnu. On espère quelqu'événement fortuit... Marie-Louise hésite. Des officiers de la garde nationale, se présentent tout-à-coup devant elle et la conjurent de ne pas quitter la capitale, en lui promettant de la défendre, elle et son fils, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. L'impératrice, en larmes, les remercie avec effusion. Les perplexités redoublent...

« Après bien des hésitations, des angoisses, elle se décide à partir. Il est près de midi...

« Enfin, on donne le signal du départ. Quelle différence entre le 29 mars 1814 et le 2 avril 1810!

« Aujourd'hui c'est un cortège funèbre, c'est la mort, c'est le deuil, c'est le convoi d'un Empire. Les voitures défilent avec lenteur comme si l'on espérait qu'un contre ordre peut arriver encore par le guichet du Pont-Royal... Marie-Louise a quitté les Tuileries. C'en est fait, elle n'y reviendra plus. C'est à peine si quelques rares curieux, environ soixante ou quatre-vingt personnes, assistent à ce départ qui est une abdication. Ces témoins, presque qu'indifférents, ne versent pas une larme, ne poussent pas un cri. Aucune acclamation ne s'élève pour saluer la femme et le fils du grand Empereur.

« Le triste cortège s'en va par les Champs Elysées qui, lors de l'entrée solennelle de la souveraine, il y a quatre ans étaient si magnifiques, si remplis d'une foule enthousiaste. »

Après le sanglant combat d'Arcis-sur-Aube, Paris eut à se défendre contre les deux armées des alliés.

Mais laissons la parole à l'historien des *Sièges de Paris*.

« Les divisions de Mortier, duc de Trévise, et de Marmont, duc de Raguse, refoulées, écrasées par des forces trop supérieures en nombre, se repliaient sous les murs de la capitale, ne ramenant que 7 à 8,000 hommes, débris d'armées décimées par les victoires. Elles arrivèrent le 29 mars au soir ; celle de Marmont vint par Charonne et Montreuil, s'établir sur le plateau de Romainville ; celle du duc de Trévise s'avança par Stains et Pierrefitte vers la plaine de Saint-Denis. La garnison de Paris, en dehors de ses renforts, ne se composait que de quelques milliers de recrues mal équipées et de 20 à 30,000 gardes nationaux-pères de famille, bourgeois établis, dont réellement la moitié à peine étaient armés de fusils. Les autres n'avaient que des piques, cet instrument de guerre, supprimé dans nos armées en 1703, rétabli dans nos insurrections, en 1789, et devenu plus ridicule qu'utile.

« Cependant les divisions de Blücher et du prince de Schwartzenberg ayant opéré leur jonc-

tion, s'avançaient par Meaux, Claye et Ville-Parisis, dispersant à chaque étape les petits corps de troupes qui s'opposaient à leur passage. Le prince royal de Wurtemberg marchait sur Vincennes pour débusquer les Français des bords de la Marne et de Charenton, et pour tourner les hauteurs de Charonne et de Belleville. Le général russe Rajoffski dirigeait trois fortes colonnes, avec leur artillerie et leurs réserves, à l'attaque de front des villages de Romainville et des Prés-Saint-Gervais. La garde impériale russe et la garde royale prussienne s'avançaient par la route de Bondy et de Pantin contre les buttes Montmartre, que l'armée de Silésie devait prendre à revers. C'était, en total, un effectif d'environ 200,000 hommes.

» Malgré ces formidables préparatifs, malgré le départ de l'impératrice et du conseil de régence pour Blois, le courage de la population parisienne n'avait pas été ébranlé. L'arrivée des habitants des campagnes chassant devant eux leurs troupeaux, celle de voitures sanglantes, chargées de blessés et de mourants, le bruit lointain du canon exaltaient tous les cœurs au lieu de les ébranler, et l'on attendait l'ennemi de pied ferme en répétant ce refrain:

Non, non, jamais de la ville immortelle
Ils n'oseront insulter les remparts.

» Le 29 mars, deux parlementaires furent envoyés pour sommer la ville de capituler. On refusa de les recevoir. Le lendemain, dès cinq heures du matin, un feu roulant d'artillerie et une vive fusillade se firent entendre du côté des buttes Chaumont. C'était le duc de Trévise qui soutenait avec avantage les premiers efforts de l'ennemi. A Romainville, le prince de Wurtemberg essayait de tourner les Français; mais les batteries du duc de Raguse contraignirent les assaillants à reculer, et nos tirailleurs reprirent, après une lutte acharnée, le village de Pantin qu'on avait abandonné la veille et qu'on ne put conserver à l'arrivée des masses badoises et prussiennes soutenues par de fortes réserves. Un bataillon de la vieille garde défendait la position. Malgré d'incroyables prodiges de valeur, il fut obligé de battre en retraite. Ses rangs s'éclaircissaient sans pouvoir se recruter comme ceux de l'ennemi. Quelques-uns de ces braves, blessés, épuisés par la fatigue et par la perte de leur sang, tombaient sur la chaussée de Belleville. Un capitaine cherchait à ranimer leur courage. « Ah! cette fois ils sont trop! » répondirent ces malheureux vaincus, près de rendre le dernier soupir. Raguse accourt pour rétablir le combat; il ne peut tenir contre les grenadiers russes. Dans sa retraite, il est serré de si près que des détachements ennemis entrent avec lui par la barrière du faubourg du Temple. Il reprend l'offensive, les rejette hors la ville et en fait un carnage.

« Blücher, après avoir investi Saint-Denis, envoyait ses colonnes contre Clichy, Monceaux et Montmartre; mais elles rencontraient une résistance héroïque. Les volontaires, les élèves de l'École polytechnique, déployaient à la barrière de Clichy autant d'intrépidité que les troupes les plus aguerries: sous la conduite du maréchal Moncey, duc de Conegliano, commandant de la garde nationale, ils soutenaient avec succès tous les efforts de l'ennemi. Le sang coulait à flots; mais celui des assiégés était d'autant plus précieux que leurs rangs étaient bien inférieurs en nombre à ceux des alliés, et qu'épuisés par la victoire elle-même, il était à craindre qu'ils fussent presque anéantis et réduits à ne plus défendre le terrain et l'entrée de Paris que par les monceaux de leurs cadavres.

« A la barrière du Trône, dont la défense était confiée à quelques bataillons de vétérans soutenus par un détachement de dragons et par une batterie de la garde nationale, le prince de Wurtemberg avait écrasé les assiégés, en lançant sur eux des masses innombrables. L'ennemi, poussant des hourrahs, franchissait l'enceinte des murs par les trois grandes rues du faubourg Saint-Antoine, d'où un parti de cosaques venait d'être refoulé par un effort sublime d'une poignée d'hommes mal armés et conduits par quelques jeunes gens de l'École polytechnique. »

Cependant les généraux qui étaient restés à la tête du commandement militaire de la défense de Paris étaient autorisés à capituler par une instruction que Joseph Bonaparte avait laissée avant de partir pour Blois et qui était ainsi conçue:

« Si M. le duc de Raguse et M. le maréchal duc de Trévise ne peuvent plus tenir, ils sont autorisés à entrer en pourparlers avec le prince de Schwartzenberg et l'empereur de Russie qui sont devant eux. Ils se retireront sur la Loire avec leurs troupes. Montmartre, le 30 mars 1814, à midi. »

Cette autorisation était parvenue aux deux maréchaux. M. de Quélen, aide de camp du général Compans, partit en parlementaire pour Bondy afin de tenter une négociation; il fut favorablement accueilli par le czar et le roi de Prusse, qui lui déclarèrent que ce n'était pas à la nation française qu'ils faisaient la guerre, mais à Napoléon.

A la fin de l'entrevue qui fut très courte, M. de Quélen ramena à la Villette le comte de Nesselrode, ministre d'Alexandre Ier et le comte Orloff, aide de camp.

Ils se rendirent chez un marchand de vins, à l'enseigne du *Petit-Jardinet*, où les rejoignirent bientôt le comte de Parr, aide de camp de Schwartzenberg et le capitaine Peterson, délégué du commissaire anglais.

A quatre heures Marmont arriva et les bases de l'armistice furent conclues.

P. Roy, éditeur. — 230 Imp. Chevalier et fils.

Lanterne en fer repoussé, fabriquée sous Louis XVI, appartenant à M. le comte de Montbrison.

Défense de la barrière de Clichy par le maréchal Moncey. (Page 396, col. 2.)

La défense avait été aussi glorieuse que possible. Dans une ville ouverte, n'ayant d'autres forteresses, d'autres remparts, que ses murs d'octroi et quelques redoutes élevées à la hâte pour protéger les barrières, 30,000 hommes, composés presque exclusivement de recrues ou de gardes nationales, sans artillerie suffisante, avaient soutenu le choc de 80,000 Austro-Russes et de 100,000 Prussiens.

Les jeunes gens des écoles, les gardes nationaux et les hommes du peuple qui avaient pu s'armer, avaient combattu avec le même héroïsme que les troupes réglées. L'avenue de Vincennes, la barrière Clichy, les buttes Chaumont, le plateau de Belleville, les Prés-Saint-Gervais, Pantin, etc., furent le théâtre des actions les plus glorieuses.

Voici quel fut le texte de la capitulation qui donnait Paris aux alliés :

« L'armistice de quatre heures, dont on est convenu pour traiter des conditions de l'occupation de la ville de Paris et de la retraite des corps qui s'y trouvent, ayant conduit à un arrangement à cet égard, les soussignés, dûment autorisés par les commandants respectifs des forces opposées, ont arrêté et signé les articles suivants :

« *Article premier.* — Les corps des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse évacueront la ville de Paris le 31 mars, à sept heures du matin ;

« *Art.* 2. — Ils emmèneront avec eux l'attirail de leurs corps d'armée ;

« *Art.* 3. — Les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de la ville, c'est-à-dire le 31 mars, à neuf heures du matin ;

« *Art.* 4. — Tous les arsenaux, ateliers, établissements et magasins militaires, seront laissés dans le même état où ils se trouvaient avant qu'il fût question de la présente capitulation ;

« *Art.* 5. — La garde nationale ou urbaine est totalement séparée des troupes de ligne ; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon les dispositions des cours alliées ;

« *Art.* 6. — Le corps de la gendarmerie municipale partagera entièrement le sort de la garde nationale ;

« *Art.* 7. — Les blessés et les maraudeurs restés après sept heures à Paris seront prisonniers de guerre ;

« *Art.* 8. — La ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances alliées. »

« Fait à Paris, le 31 mars 1814, à deux heures du matin. Signé : le colonel Orloff, aide de camp de S. M. l'empereur de toutes les Russies; le colonel comte Parr, aide de camp de S. A. le maréchal prince de Schwartzenberg ; le colonel baron Fabvier, attaché à l'état-major de S. E. le maréchal duc de Raguse; le colonel Denys, premier aide de camp de S. E. le maréchal duc de Raguse.

En vertu de cette capitulation, des officiers précédés de trompettes, parcoururent toutes les lignes et firent cesser le feu de part et d'autre.

Dans la nuit, Alexandre Ier de Russie et Frédéric Guillaume III de Prusse quittèrent le château de Bondy qu'ils occupaient, gravirent la butte Chaumont, « et, comme étonnés de leur conquête, ils contemplèrent avec admiration la grande capitale que leur livraient la lassitude des uns, la défection des autres, et un de ces arrêts suprêmes qui, à un moment déterminé, semblent marquer la fin des empires. »

Ainsi, abandonnés à eux-mêmes, les généraux commandant sous Paris avaient partout engagé le combat et s'étaient vus dans l'obligation de capituler ; les derniers défenseurs de la capitale faisaient leurs préparatifs de départ ; le maréchal de Raguse, noirci par la poudre, ses habits déchirés par les balles, était entouré par ses amis dans sa maison de la rue Paradis-Poissonnière.

— Et Paris? s'écria-t-on, lorsqu'il eut annoncé les conditions de l'armistice.

— Paris ne me regarde pas : répondit-il, je ne suis qu'un chef de corps, mes troupes ont fait tout ce qu'il était humainement possible de faire; je me replie sur Fontainebleau ; l'Empereur y est, on capitulera pour Paris.

Il fut enfin décidé que les deux préfets de la police et de la Seine se rendraient auprès des souverains coalisés, pour obtenir le traitement auquel Paris avait droit.

Le lendemain, 31 mars, les alliés entrèrent à Paris par la barrière de la Villette; l'infanterie sur huit hommes de front, la cavalerie sur quinze. En tête de la colonne marchaient l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le grand duc Constantin et le prince de Schwartzenberg.

Voici ce qu'on lisait le 1er avril dans le *Journal de Paris.*

« Les acclamations du peuple se sont fait entendre de toutes parts; mais l'enthousiasme était porté à son comble aussitôt que les regards pouvaient se fixer sur LL. MM. l'empereur Alexandre et le roi de Prusse. Des cris d'allégrese s'élevaient dans les airs; on se précipitait aux pieds de la personne auguste de S. M. l'empereur de toutes les Russies ; on pressait ses mains, ses habits, et la bonté toute particulière avec laquelle ce monarque accueillait ces témoignages de reconnaissance et de respect, a laissé dans tous les cœurs une impression que rien ne pourra effacer. On peut le dire, les fastes de l'histoire ne présentent pas d'exemple d'un enthousiasme aussi éclatant et aussi sincère. »

Ce lyrisme inopportun sonnait mal dans un pareil moment; la vérité est que la population, avec son insouciance ordinaire et son mépris du danger, s'était portée en foule pour assister à l'entrée des alliés, tout comme la veille, elle s'était portée par curiosité aux barrières, au moment du combat.

Tout est spectacle pour le Parisien, triste ou gai, peu lui importe : il veut voir de ses yeux ce qui se passe et pouvoir dire plus tard : j'y étais!

Un épisode assez curieux signala l'entrée des alliés : deux ultra-royalistes, Sosthène de la Rochefoucauld et le marquis de Maubreuil, avec l'aide de quelques-uns de leurs amis portant comme eux la cocarde blanche, tentèrent, attelés à des cordes, de renverser la statue de Napoléon, qui surmontait la colonne Vendôme; ne pouvant y parvenir, Maubreuil imagina alors de se porter au-devant des alliés, à cheval, et son cheval ayant la croix de la Légion d'honneur attachée à la queue.

La garde nationale de Paris, à laquelle on avait laissé ses armes, était chargée de l'ordre intérieur de la ville pendant l'évacuation de l'armée française et l'entrée des alliés.

Le lendemain, les membres du Sénat présents à Paris nommèrent un gouvernement provisoire composé de cinq membres, dont Talleyrand fut élu président et qui, deux jours plus tard, proclamait la déchéance de l'Empereur.

La route et la barrière de Clichy devinrent célèbres par suite du combat qui s'y était livré le 30 mars.

Dans l'avenue de Clichy, à gauche, existait déjà le restaurant du père Lathuille, qui n'avait pas encore la grande réputation dont il jouit aujourd'hui, en la possession de M. Gauthier-Lathuille, bien qu'il fut là depuis 1769, époque à laquelle un sieur Lathuille, nourrisseur à Clichy, était venu ouvrir sur l'avenue le premier restaurant extra-muros.

C'était là que se faisaient les repas de noces de tous les bourgeois et commerçants des environs.

Aujourd'hui, c'est le restaurant des gourmets de l'ancienne et bonne cuisine française.

Le maréchal Moncey avait établi son quartier général chez le père Lathuille, et celui-ci avait fait distribuer dans les rangs des soldats des vins et des comestibles, en disant aux gardes nationaux : Buvez et mangez; videz mes caves, il ne faut rien laisser à l'ennemi.

Aussi la maison du père Lathuille fut-elle le

point de mire de l'ennemi et une douzaine de boulets y vinrent briser la vaisselle.

On peut dire que ce fut à partir de ce moment que les Batignolles commencèrent à se former : « A cette époque, dit M. de Labédollière, les Batignolles ne se composaient que de quelques maisons éparses, de quelques fermes isolées qui ne comptaient guère que le nombre d'habitants nécessaires à leur exploitation. Quelques spéculateurs, alléchés par le bon marché du terrain, y construisirent des maisons de campagne qu'ils avaient l'intention de revendre avec bénéfice.

« Un peu plus tard, des maisons s'établirent à l'instar de celles de Paris dans la plaine des Batignolles; elles furent occupées par des employés subalternes visant à l'économie.

A la fin de 1829, les Batignolles comptaient 6,000 habitants; un décret du 10 février 1830 les érigea en commune, sous le nom de Batignolles-Monceaux.

En 1842, la population était de 14,073 habitants; en 1846, elle monta à 19,864, en 1851 à 28,230, en 1856 à 44,094; et enfin, lors de l'annexion, les Batignolles étaient habités par 65,000 personnes.

L'empire avait duré dix ans, et ces dix années avaient sensiblement changé la physionomie de Paris : 102 millions avaient été dépensés pour son embellissement. Nous avons montré les nombreux monuments qui s'élevèrent pendant cette période de temps; achevons d'esquisser quelques traits de ses mœurs et de ses modes.

En 1805, le numérotage des maisons qui laissait encore beaucoup à désirer, fut régularisé, et on commença, en 1808, à établir quelques trottoirs dans les rues. Mais l'opinion ne leur fut pas favorable, et un auteur d'alors écrivait : « Les rues de Paris ne sont point susceptibles d'être ornées de trottoirs, ainsi que plusieurs personnes se l'imaginent; la multiplicité des portes cochères y met un obstacle presque insurmontable. »

Cependant, l'obstacle fut surmonté; car, en 1823, on finit par en adopter l'emploi; les premiers trottoirs furent établis en lave de Volvic, à laquelle on substitua bientôt le granit.

Le recensement de la population, fait en 1807, donnait 580,609 habitants; et les registres de l'État civil de 1812 donnèrent : naissances masculines, 10,779; féminines, 10,356; total 21,135. Les mariages furent au nombre de 4,518 et les décès s'élevèrent à 16,801 : hommes 8,508, femmes 8,293.

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé des sociétés mangeantes, buvantes et chantantes. Il s'en forma plusieurs importantes sous l'empire, entre autres la *société des soupers de Momus*, dont le premier banquet eut lieu le 6 mars 1813, chez Beauvillers; et le 5 juin de la même année, eut lieu un autre banquet où furent invités Désaugiers et Antignac, membres du *Caveau moderne*, car ce fut en 1806 que le caveau revint au *Rocher de Cancale:* Armand Gouffé et le libraire Cappelle en furent les fondateurs Ils y appelèrent Desaugiers, Brazier, Antignac, Piis, Ségur aîné, E. Dupaty, Laujon, Philippon de la Madelaine, Ducray-Duminil, Cadet-Gassicourt, Grimod de la Reynière.

« En 1813, dit Béranger, existait, depuis plusieurs années, une réunion de chansonniers et de littérateurs qui avait pris le nom de *Caveau*, en mémoire du Caveau illustré par Piron, Panard, Collé, Gallet et Crébillon père et fils... Désaugiers eut occasion de voir mes couplets, chercha à me connaître et je ne pus résister aux instances qu'il me fit d'accepter de dîner au moins une fois au Caveau avec tous ses collègues que je ne connaissais que de nom. »

A ce dîner, il fut élu membre du Caveau à l'unanimité; c'est du Caveau, et au bruit de ses applaudissements, que bientôt se répandit, non seulement dans Paris, mais encore dans toute la France la renommee du grand chansonnier.

Les dissentiments politiques amenèrent la dissolution du Caveau en 1817. Nous le verrons renaître en 1834.

Les *Soupers de Momus* ne cessèrent qu'en 1828.

La *Société des amis de la goguette* (de 1811 à 1813) la *Société dramatico-littéraire* et quelques autres du même genre, eurent un certain retentissement.

La chanson était alors en grande vogue; il était d'usage de chanter à la fin des repas de corps, et les chansonniers étaient nombreux.

A propos de table, on sait que l'empereur déjeunait en douze minutes et dînait en une demi-heure; mais en revanche, son amour du grand donna l'élan à un faste de service auquel on n'était plus habitué. En 1806, il commanda 1,000 assiettes d'argent; son archi-chancelier Cambacérès, qui traitait le monde officiel, était surnommé le roi des gourmands, et il en remplissait les fonctions dans toute leur étendue et avec un zèle extraordinaire.

Ce roi là avait de nombreux sujets et les plaisirs de la table furent très en honneur sous l'Empire.

Quant aux modes, un écrivain spécialiste : les a très nettement jugées : « La mise des Parisiennes, dit-il, était arrivée à un degré de perfection où elle aurait dû se maintenir. L'habillement unissait la simplicité à l'élégance et, sans gêner les mouvements, dessinait parfaitement bien les formes du corps. Les Françaises offraient alors la séduisante image des grecques charmantes; mais cette mode n'eut qu'un temps, les Parisiennes se laissèrent prendre à la mode souverainement disgracieuse des tailles hautes, imposée par la femme contrefaite d'un grand dignitaire. Cette dame avait le dos gibbeux et le buste contourné. Tout le beau sexe, pour être à la mode, s'affubla sans réflexion, d'une robe sac, dont la ceinture se nouait à la hauteur des aisselles et refoulait la gorge jusque sous le menton. C'était laid, hideux

à voir; mais les femmes à dos tortus, à poitrines de travers y trouvaient leur profit; ce vêtement déguisait bien leurs infirmités. Les bijoux d'or les pierreries, les diamants etaient prodigués dans les toilettes; l'aristocratie de l'Empire français offrait une réminiscence des fastueuses patriciennes de Rome sous les Césars. Les toilettes se montraient riches, magnifiques, mais on doit dire qu'elles étaient de mauvais goût. »

Ajoutons qu'une déplorable réminiscence du corset baleiné se manifesta pendant l'hiver de 1809 à 1810, et cet engin disgracieux et meurtrier devint à la mode; en très peu de temps, son usage devint général, et les femmes ont continué depuis à lui servir volontairement de victimes.

Sous l'empire, le costume des hommes devint sévère. Napoléon, ayant fait tomber sous le ciseau la chevelure républicaine, tous les courtisans l'imitèrent; on se coiffa à la Titus, à la Caracalla. On singea surtout le costume militaire : « Le col raide remplaça la cravate moelleuse, le frac et l'habit se boutonnèrent jusqu'au menton par une longue file de boutons métalliques rapprochés les uns des autres; les basques étaient longues et étroites comme celles d'un habit d'uniforme. La redingote à collet droit, la polonaise chamarrée de tresses, de soutaches, de brandebourgs, à la façon des hussards, eurent vogue; on porta des pantalons blancs, rouges, amaranthes à bandes sur les côtés; la botte à gland se chaussa par dessus le pantalon et quelques élégants ajoutèrent l'éperon luisant. On se couvrit les épaules du large manteau de cavalerie; le paisible bourgeois et les hommes âgés adoptèrent le carrick à trois, à cinq et même à neuf collets. Les mirliflores auraient porté moustaches s'ils eussent osé, mais Napoléon avait le visage complètement rasé et c'était le soleil qui éclairait alors. Les fabricants de rasoirs firent fortune.

« Un autre genre d'élégants, à tournure des plus singulières, qui tenaient des petits maîtres surannés et des incroyables oubliés, fréquentaient le boulevard, dit de Coblentz, promenade à la mode; ils se faisaient remarquer par leur habit veste, leur culotte large et des bottes à grandes oreilles. Ils avaient une cravache tortillée à la main et un chapeau russe sous le bras. »

XLIII

Louis XVIII. — Les alliés à Paris. — Labédoyère. — Le maréchal Ney. — Bobino. — Les Funambules. — Théâtre Montparnasse. — Mme Blanchard. — Louvel. — L'Opéra, rue Lepelletier. — Le duc de Bordeaux. — Le Gymnase. — Notre-Dame-de-Lorette. — Les quatre sergents de la Rochelle. — Le député Manuel. — Castaing. — Maison de François Ier. — Saint-Pierre-du-Gros-Caillou. — Le boulevard Malesherbes. — Charles X. — Papavoine. — Théâtre Comte-Bouffes. — La prison de Clichy. — La bergère d'Ivry. — La révolution de 1830. — Modes et coutumes. — Statistique.

Le 12 avril 1814, par une magnifique journée de printemps, le frère de Louis XVI, le comte d'Artois, entrait à Notre-Dame pour y remercier Dieu; puis, sortant de la vieille cathédrale, il se dirigea vers les Tuileries, accompagné d'un brillant cortège dans lequel, à côté des Damas, des Luxembourg, des Crillon, des Rohan, des Mortemart et des Montmorency, on distinguait Marmont, Ney, Oudinot, Moncey, Kellermann.

« Les uns portaient, comme le comte d'Artois, la cocarde blanche, les autres avaient encore la cocarde tricolore. Au moment où le prince descendit de cheval dans la cour des Tuileries, le drapeau blanc fut hissé au sommet du pavillon de l'Horloge.

L'entrée de Louis XVIII fut plus solennelle encore; elle eut lieu le 3 mai; la plaine de Saint-Ouen, les collines de Montmartre, les avenues de Paris, les rives de la Seine étaient couvertes d'une population immense.

Parti de Saint-Ouen à onze heures du matin, le roi n'arriva aux Tuileries qu'à six heures du soir; le cortège était magnifique : dans une voiture découverte attelée de huit chevaux blancs, tirés des écuries de l'empereur, était Louis XVIII, ayant à côté de lui la duchesse d'Angoulême et devant lui le vieux prince de Condé et son fils, le duc de Bourbon.

Le comte d'Artois et le duc de Berry étaient à cheval et se tenaient, l'un à la portière de droite, l'autre à celle de gauche.

Tandis que des salves d'artillerie retentissaient

nomination était faite, le roi voulant donner un témoignage éclatant de sa satisfaction particulière aux gardes nationales du royaume « et notamment de la bonne ville de Paris, ayant une entière confiance dans leur zèle et leur fidélité. »

Le 30, le traité de paix, dit de Paris, était signé entre la France et les puissances alliées, et quelques jours plus tard, une charte était octroyée par Louis XVIII.

Une ordonnance royale du 18 août 1814, établit une prison d'essai: « Cent jeunes gens, condamnés criminellement ou correctionnellement par sentence des tribunaux, et n'ayant pas atteint leur vingt-cinquième année seront extraits des prisons de Paris et réunis dans un local particulier. On s'efforcera de changer leurs habitudes vicieuses et de les préparer, par le travail et des instructions suivies, à devenir des citoyens paisibles et utiles à la société, lorsqu'ils auront recouvré leur liberté. »

Cette prison était située sur le quai de l'Hôpital, au delà du jardin des Plantes.

Une décision ministérielle, du 15 octobre 1814, ordonna le percement de la rue Saint-Jacques-l'Hôpital qui fut ouverte peu de temps après, et une seconde de la même date, supprima la promenade dont la création avait été ordonnée en 1811, en face du pont du jardin du Roi et prescrivit l'établissement du boulevard Mazas.

Le 20 janvier 1815, des fouilles furent faites sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine, à l'effet de retrouver les ossements de la famille royale. Louis XVIII voulait les faire réunir dans un monument funèbre et c'était lui qui avait ordonné ces fouilles, sur les indications de M. Seveste père, artiste du théâtre du Vaudeville, qui savait l'endroit précis où ces ossements gisaient et qui, ayant appris que le roi n'avait que des données très vagues sur cet emplacement, s'était empressé d'aller lui donner les renseignements qu'il possédait.

En présence du grand chancelier de France et de plusieurs autres grands personnages de la cour, on trouva, au lieu indiqué par Seveste, des débris informes d'ossements rongés par la chaux et qui furent transportés le lendemain à Saint-Denis.

Pour récompenser Seveste de sa précieuse indication, Louis XVIII lui accorda, sur sa demande, pour lui et ses enfants, leur vie durant, l'exploitation dramatique de toute la banlieue; et non seulement la famille Seveste se trouva en possession du privilège d'y élever des théâtres, mais encore de percevoir une redevance sur tous les saltimbanques, faiseurs de tours, directeurs de jeux qui exerceraient dans le département de la Seine, au delà des murs d'octroi de Paris; ce privilège fut daté du 10 juin 1817.

Le 1er mars, Napoléon, sorti furtivement de l'île d'Elbe, débarquait près de Cannes; le 6, Louis XVIII convoquait immédiatement les chambres législatives.

Le 19, à neuf heures du matin, le roi faisait appeler le maréchal Marmont, qui commandait sa maison militaire et lui donnait ses instructions afin de protéger son départ pour minuit.

A midi, il se rendit au Champ de Mars et y passa en revue toute sa maison militaire.

A cinq heures de l'après-midi, les domestiques dressaient dans une salle du rez-de-chaussée des Tuileries un couvert de vingt-cinq personnes pour un repas qui était offert à l'ambassadeur d'Espagne.

A neuf heures, le capitaine des gardes prévenait le commandant de la garde nationale de service au château, que le roi partirait à minuit.

A l'heure convenue, les voitures de voyage étaient rangées dans la cour du Carrousel, au bas de l'escalier du pavillon de Flore, et Louis XVIII, s'appuyant sur le bras du duc de Duras, descendait l'escalier à la clarté des flambeaux qu'un huissier portait devant lui, et montait en voiture.

Le 20, dès le matin, le bruit de ce départ s'était déjà répandu dans Paris, mais il rencontrait beaucoup d'incrédules.

C'était un lundi; la foule se dirigea du côté des Tuileries pour savoir exactement à quoi s'en tenir; les grilles étaient fermées et, au silence qui régnait partout, on comprit vite que la famille royale n'était plus là.

« Des cris : vive l'Empereur! rapporte M. I. de Saint-Amand, se firent entendre, et la population s'agita en sens divers; quelques bonapartistes voulurent forcer les grilles. D'autres essayèrent de les escalader. Mais la garde nationale repoussa les assaillants. On commençait à échanger des injures, des menaces, lorsque, à deux heures de l'après-midi, l'on entendit un grand bruit dans le lointain. C'étaient les officiers à demi-solde qui, entraînant avec eux plusieurs détachements d'infanterie, une batterie d'artillerie et un escadron de cuirassiers, avaient quitté Saint-Denis à midi, sous le commandement du général Excelmans et paraissaient devant les Tuileries avec la cocarde tricolore. Un millier d'hommes du peuple les accompagnait en criant : « A bas les Bourbons! Vive l'Empereur! »

« Les gardes nationaux, après avoir parlementé, comprirent qu'une résistance serait impossible. Ils se décidèrent donc à ouvrir les grilles. Un instant après, le drapeau blanc du pavillon de l'Horloge s'abaissait et le drapeau tricolore annonçait que le château changeait de maître. Les groupes bonapartistes qui stationnaient depuis le matin dans la cour du Carrousel, applaudirent, et, au bout de quelques instants, le palais se trouva plein des anciens serviteurs de Napoléon. »

Entre huit et neuf heures du soir, celui-ci entra par la barrière d'Italie, dans une berline, dans laquelle il se trouvait avec Caulaincourt, Bertrand

et Drouot. La voiture suivit les boulevards neufs jusqu'aux Invalides, traversa le pont de la Concorde et arriva aux Tuileries en longeant les quais. Elle s'arrêta devant la première entrée voisine de la grille du quai du Louvre.

Son entrée au château fut un véritable coup de théâtre; les officiers et les soldats poussaient des cris d'enthousiasme et se jetaient au-devant de Napoléon en l'acclamant; ils baisaient les pans de sa redingote grise.

C'était du délire.

Il n'y avait plus de rang, de hiérarchie, d'étiquette; tout le monde allait, venait, montait, descendait dans les Tuileries, en poussant des cris de joie et des exclamations d'enthousiasme; toute la nuit se passa en commentaires de ce grand événement.

Le lendemain, on lisait dans le *Moniteur* :

« Le roi et les princes sont partis dans le nuit. S. M. l'empereur est arrivé ce soir à huit heures dans son palais des Tuileries. Il est entré à Paris à la tête des mêmes troupes qu'on avait fait sortir ce matin pour s'opposer à son passage. Le brave bataillon de la vieille garde qui a accompagné l'empereur dans l'île d'Elbe, arrivera ici demain et aura fait ainsi en 21 jours le trajet du golfe Juan à Paris. »

En effet, le 21, ce bataillon arriva et fut passé en revue dans le Carrousel.

Le 29 mars 1815, fut exécuté en place de Grève, un lieutenant d'infanterie, Charles Dautun, condamné à mort pour un double assassinat commis sur les personnes de son frère et de sa tante. Il devait être guillotiné le 20 mars, mais on ne voulut pas souiller de cette exécution le jour qui éclairait la rentrée de l'empereur à Paris et le supplice fut renvoyé au 29.

On exécuta aussi peu de temps après un sieur Warrin, condamné à mort pour avoir assassiné, dans le passage des Panoramas, un chapelier, son compatriote et ami, à la suite d'une affaire de jeu.

Le 17 avril, l'empereur alla s'installer à l'Élysée, mais il revenait aux Tuileries pour les grandes cérémonies et dans les occasions importantes. Ce fut ainsi qu'il en partit le 1er juin, en toque à plumes, en habit de soie, et en manteau impérial, traîné par la grande voiture du sacre attelée de huit chevaux blancs pour se rendre au Champ de Mars, où allait avoir lieu la fameuse cérémonie du Champ de Mai, froide et pâle réminiscence de la fête de la Fédération en 1790.

Ce jour-là, le Champ de Mars était occupé par les 25,000 hommes de la garde nationale de Paris et par 25,000 hommes de troupes. Le lieu destiné à la cérémonie était une vaste enceinte demi-circulaire, adossée à l'École militaire, avec un trône, un autel, des trophées, des draperies. Comme au jour déjà lointain de la distribution des aigles, le trône était adossé à l'École militaire. Devant le trône deux hémicycles ou amphithéâtres étaient remplis par les autorités civiles et militaires et les membres des collèges électoraux, en tout environ 9,000 personnes.

La messe fut dite à l'autel élevé au centre du Champ de Mars, par l'archevêque de Tours. Après la messe et le *Te Deum*, les députations d'électeurs vinrent prendre place au pied du trône et l'archi-chancelier annonça le résultat des votes de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire; l'empereur le signa et jura sur les saints évangiles de lui être fidèle.

La cérémonie du Champ de Mai se termina par la distribution des drapeaux aux troupes.

— Soldats, leur dit Napoléon, je vous rends ces aigles. Jurez-moi que vous les suivrez partout où l'intérêt de la patrie les appellera.

— Nous le jurons! répondirent les soldats.

Cette journée fut une journée de fête. L'empereur s'enivra de l'enthousiasme des soldats et des acclamations du peuple qui était massé au Champ de Mars et trouvait le spectacle magnifique.

Pendant ce temps, l'Europe coalisée s'apprêtait à écraser le héros de la fête.

En prévision des événements, le génie, sous la direction du général Haxo, fut chargé de fortifier Paris. Dans la zone septentrionale, on construisit une double ligne de retranchements, de telle sorte que, si la première tombait au pouvoir de l'ennemi, les assiégés pourraient se retirer derrière la seconde, au lieu d'être obligés, comme l'année précédente, d'abandonner les hauteurs et de se réfugier dans la ville. La partie méridionale, restée complètement ouverte en 1814, fut protégée par des ouvrages qui n'étaient pas terminés, il est vrai, à l'approche des alliés, après Waterloo.

Vaincu à Waterloo, Napoléon arriva à l'Élysée le 20 juin 1815, à onze heures du soir, et y fut reçu par Caulaincourt auquel il dit : « Je n'en puis plus; il me faut quelques heures de repos pour être à mes affaires... j'étouffe! »

Le lendemain, les ministres tinrent conseil sous sa présidence, mais rien ne fut décidé. Le soir il fit appeler un des représentant du parti libéral, Benjamin Constant, et eut un long entretien avec lui, à l'issue duquel il signa son abdication.

Le 25 juin, sur l'invitation de la commission du gouvernement, il quitta l'Élysée pour prendre la voiture qui l'emmenait à la Malmaison.

Cependant, l'armée anglo-prussienne restée maîtresse du champ de bataille à Waterloo, marchait droit sur Paris sans rencontrer de résistance. Voulant attaquer la capitale du côté du sud et de la rive gauche de la Seine, elle s'avançait de Saint-Denis sur Saint-Germain et Versailles, laissant à découvert son flanc gauche.

Le maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, chargé de la défense de Paris, avait sous ses ordres plus de 100,000 hommes de

troupes régulières et aguerries qui brûlaient du désir de prendre une revanche et qui demandaient à grands cris le signal du combat. Sur l'avis du gouvernement provisoire, il sollicita un armistice; mais Blücher exigeait que l'armée française se constituât prisonnière et que Paris se rendît à discrétion. Ces conditions n'étaient pas acceptables.

Le général Excelmans fondit sur les Prussiens à Versailles, leur mit en déroute un corps de 12 à 15,000 hommes et revint triomphant à Paris avec 1,500 prisonniers et 1,000 chevaux, mais le maréchal envoya l'ordre de ne pas continuer ces engagements.

Il y eut de nouveaux pourparlers, et une capitulation fut signée le 3 juillet, aux termes de laquelle l'armée devait évacuer Paris et se retirer au delà de la Loire, et la capitale, être remise aux troupes alliées qui l'occuperaient.

Cette convention fut exécutée; les alliés prirent possession du Paris le 6 juillet.

Le 4, le *Moniteur* avait publié ces conditions, et la stupeur fut grande. Mais si la bourgeoisie et les hautes classes courbèrent la tête sous la nécessité, les hommes du peuple et les soldats protestèrent bruyamment. Il y eut quelques émeutes d'ouvriers, mais elles furent rapidement réprimées par la garde nationale.

Le 8 juillet, le *Moniteur* annonça pour le courant de la journée, la rentrée de Louis XVIII aux Tuileries. Vers trois heures de l'après-midi, on entendit le canon des Invalides.

C'était le roi qui arrivait par la barrière Saint-Denis et les boulevards.

Une foule immense l'attendait; la voiture allait au pas et traversa tranquillement les flots d'une multitude que personne ne cherchait à éloigner.

Le roi n'avait pas voulu qu'aucun cérémonial fut observé; il rentrait tout simplement chez lui, accompagné par le comte d'Artois, à cheval à la portière de droite, et le duc de Berry, à gauche; derrière, l'état-major avec les maréchaux de Tarente, de Raguse, de Feltre, de Reggio, de Bellune, et les gardes du corps, les mousquetaires rouges, les grenadiers de la Rochejaquelein, les volontaires royaux et la garde nationale.

Dans la soirée qui suivit la rentrée du roi, il y eut naturellement grande affluence dans le jardin des Tuileries pour le voir.

Louis XVIII parut, pour remercier la foule, au balcon du pavillon de l'Horloge.

Mais ce qui offrait un spectacle attristant, c'est que, pendant que de ce côté du palais, le roi et ses sujets se saluaient réciproquement, de l'autre, c'est-à-dire dans la cour du Carrousel, les Prussiens, campés en vainqueurs et sans paraître se soucier nullement de la dignité du lieu où ils se trouvaient, lavaient tranquillement leur linge et le faisaient sécher sur la grille du château, tandis que d'autres soldats des troupes alliées s'occupaient à tuer des bœufs et des moutons pour confectionner ensuite leur souper.

Et là aussi, nombre de gens attirés par la curiosité, formaient une haie autour des soldats étrangers et s'amusaient à les regarder vaquer à leurs petites affaires.

Le 12 juillet, les trois monarques alliés dînaient chez le roi et le séjour de ces potentats dans la capitale était tout un événement; ils étaient le point de mire de la curiosité publique et quand ils passaient sur les promenades, ils se virent plusieurs fois acclamés par une fraction de la population parisienne.

Cependant, le tudesque Blücher voulait absolument faire sauter le pont d'Iéna, dont le nom lui rappelait une honteuse défaite et, malgré l'opposition véhémente du roi de France, les mineurs prussiens avaient commencé leur œuvre de vandalisme. Ce fut l'empereur de Russie, Alexandre, qui interposant son autorité, empêcha la destruction du pont; il obtint qu'il fût conservé.

Le 19 août 1815, fut exécutée une sentence de mort rendue contre Huchet, comte de la Bédoyère, qui, au mois de mars précédent, étant colonel au 7e de ligne et ayant reçu l'ordre de se diriger sur Grenoble, pour barrer le passage à Napoléon, avait été se ranger sous son drapeau.

Proscrit par l'ordonnance du 24 juillet, il avait été arrêté le 2 août chez Mme Fontery rue du Faubourg-Poissonnière, 5, et renvoyé devant le conseil de guerre permanent de la 1re division militaire.

Les débats commencés le 12 août avaient été promptement terminés; condamné à mort, le général s'était pourvu devant le conseil de révision qui confirma la sentence.

Le 19, à dix heures du matin, il avait été mené à la plaine de Grenelle, sous l'escorte d'un détachement de gendarmes.

Douze soldats l'attendaient. Quand il eut mis pied à terre, il ôta son chapeau, repoussa de la main le bandeau qu'on voulait attacher sur ses yeux et s'avança au-devant du peloton, puis s'arrêtant à quelques pas, il écarta sa chemise et dit avec calme :

— Tirez, mes amis, surtout ne manquez pas.

Une seconde plus tard, il tombait foudroyé.

Le 10 novembre 1815, le maréchal Ney fut traduit devant un conseil de guerre comme coupable d'avoir entretenu des intelligences avec Bonaparte, de lui avoir fourni des secours en soldats, d'avoir excité les citoyens à s'armer les uns contre les autres, trahi le roi et l'État et pris part à un complot dont le but était de renverser le gouvernement.

Il fut renvoyé devant la chambre des Pairs qui, le 5 décembre, le condamna à la peine de mort.

Le 7, le maréchal, accompagné de l'abbé de Pierre, curé de Saint-Sulpice, sortit de la cham-

COSTUME DE SEIGNEUR ET DE DAMES, APRÈS L'ÉDIT DE RÉFORME, EN 1633.

(D'après Abraham Bosse.)

Imp. Charaire et fils.

F. Roy, éditeur ; — 231.

Campement des alliés aux Champs-Élysées à Paris (6 juillet 1815).

bre où il était enfermé au Luxembourg : on le fit monter dans un fiacre qui suivit la grande allée et s'arrêta dans l'avenue de l'Observatoire, où stationnaient quelques personnes.

Un officier de gendarmerie, ouvrant alors la portière annonça au maréchal qu'on était arrivé.

Celui-ci descendit ; il était vêtu d'une redingote de gros drap bleu, d'une culotte et bas de soie noirs, pour coiffure un chapeau rond.

Après avoir fait ses adieux au prêtre et lui avoir remis pour la maréchale la boîte à tabac en or dont il faisait habituellement usage, et pour les pauvres de la paroisse quelques pièces d'or qu'il avait sur lui, le maréchal alla se placer lui-même devant le peloton d'exécution.

Ce peloton, composé de vétérans, offrit au condamné de lui bander les yeux.

Il refusa.

— Ignorez-vous, dit-il, que, depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles.

Puis il ajouta :

— Je proteste devant Dieu et la patrie contre le jugement qui me condamne ; j'en appelle à la postérité et à Dieu. Vive la France !

Soudain, la voix du général commandant la

Cabaret du *Petit Jardinet*, à la Villette, où fut signée la reddition de Paris.

place de Paris, le comte de Rochechouart, qui présidait à l'exécution, se fit entendre :

— Faites votre devoir, dit-il au chef de peloton !

Au commandement : « apprêtez armes ! » le maréchal ôta aussitôt son chapeau de la main gauche et, [illegible] la main droite sur sa poitrine, il s'écria d'une voix forte :

— Soldats ! droit au cœur !

Et il tomba immédiatement frappé de six balles à la poitrine, de trois à la tête et au cou et d'une balle dans le bras. Conformément aux règlements militaires, le corps demeura exposé durant un quart d'heure sur le lieu d'exécution. Il fut ensuite transporté à l'hospice de la Maternité où il demeura jusqu'au lendemain, gardé par les sœurs de la charité, qui, agenouillées auprès, récitaient les prières des morts.

Le 17 novembre 1815, le duc de Feltre présenta à la Chambre des députés un projet de loi pour le rétablissement des cours prévôtales qui seraient composées d'un prévôt, ayant rang de colonel au moins, puis d'un président et de quatre juges choisis parmi les membres du tribunal de première instance. Ces cours devaient procéder contre tout individu dénoncé comme rebelle ou séditieux, ou accusé d'avoir fait partie d'une bande armée, arboré un signe de ralliement autre que le drapeau français, etc. ; l'instruction des affaires était remise au prévôt, les sentences étaient rendues sans recours ni appel et exécutées dans les vingt-quatre heures. Cette loi fut votée le 4 décembre. La cour prévôtale fonctionna à Paris dès le mois de janvier suivant.

Le 31 décembre, une ordonnance royale fixa les attributions de la maison militaire du roi et de la garde royale en ces termes :

« La garde des théâtres royaux dans la capitale sera désormais confiée à notre garde royale à l'exclusion de toute autre troupe de ligne. Elle sera, pour la police, tant extérieure qu'intérieure, sous la direction de l'autorité civile.

« Pourront néanmoins les commissaires de police et officiers de paix, avoir à leur disposition un piquet de la gendarmerie royale de Paris qui sera établi sous le péristyle et à l'extérieur.

« Lorsque nous nous rendrons dans l'un de ces théâtres, notre service s'y fera comme par le passé, nos loges et les escaliers qui y conduisent étant considérés comme intérieur. »

Ce fut en 1815 que fut fondée la société pour l'instruction élémentaire du quai Malaquais; néanmoins elle ne fut reconnue d'utilité publique que le 27 avril 1831.

Peu de travaux d'édilité furent entrepris pendant l'année 1815; les événements politiques absorbaient tout; nous ne voyons à signaler que le passage de la Madeleine, qui fut formé cette année là. Au début, c'était un passage étroit et sombre; il fut élargi quelques années plus tard et dut son nom au voisinage de l'église de la Madeleine.

Un second passage fut aussi formé dans la même année, ce fut celui du Renard.

Les troupes alliées avaient quitté Paris en septembre et en octobre.

Le 19 janvier 1816, le roi voulut qu'une chapelle expiatoire fut élevée aux mânes des membres de sa famille mis à mort par la Révolution et signa une ordonnance prescrivant l'édification d'un monument « au nom et aux frais de la nation » à la mémoire de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth.

La chapelle expiatoire fut construite sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine et coûta environ 2 millions; elle a par sa destination et par son architecture, un caractère tout particulier. Les architectes furent MM. Percier et Fontaine.

Le monument placé au milieu d'un square, a une entrée principale qui a l'aspect d'un tombeau antique. Des deux côtés règnent deux galeries représentant une série de tombeaux du même style.

Un escalier conduit à une plate-forme sur laquelle est placée la chapelle dont l'entrée est ornée d'un portique d'ordre dorique avec un fronton. L'édifice a la forme d'une croix dont les trois branches sont terminées en hémicycle. Au milieu de l'hémicycle de droite un groupe en marbre blanc, de Bosio, représente *Louis XVI soutenu par un ange et montant au ciel. Marie-Antoinette* par Cortot et *la Religion* forment un autre groupe placé dans l'hémicycle de gauche. Un autel de marbre blanc, décoré d'un Christ en bronze, occupe l'hémicycle central.

Deux escaliers conduisent aux caveaux où sont érigés des cénotaphes.

Le pourtour est rempli de cyprès et l'aspect général de ce lieu éveille un sentiment de respect et de vénération. Au-dessus de la porte d'entrée, on lit cette inscription dédicatoire :

« Le roi Louis XVIII a élevé ce monument pour consacrer le lieu où les dépouilles mortelles du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, transférées, le 21 janvier 1815, dans la sépulture royale de Saint-Denis, ont reposé pendant 21 ans; il a été achevé la deuxième année du règne du roi Charles X, l'an de grâce 1826. »

Ce fut le 1er février que fut transportée au faubourg Saint-Denis la maison municipale de santé, dite Maison Dubois, dont nous avons déjà parlé. Cette maison appartient à l'Assistance publique. Elle est destinée aux personnes malades ou blessées qui ne peuvent se faire traiter chez elles; aux étrangers surpris par la maladie pendant leur séjour à Paris, ou à ceux qui veulent recourir à l'expérience et au talent des habiles médecins attachés à cet établissement, qui compte 80 lits de médecine et 160 de chirurgie. Des appartements composés de plusieurs pièces sont mis à la disposition des malades.

Le 2 février, eut lieu la première exécution d'un homme condamné à mort par la Cour prévôtale du département de la Seine; c'était un nommé Magloire, convaincu de tentative nocturne de vol à main armée sur la route de Paris à Saint-Denis.

Il avait été jugé et exécuté dans les vingt-quatre heures.

Le 16 février, fut signée une ordonnance du roi organisant la gendarmerie royale de Paris : « ... La gendarmerie royale de Paris sera spécialement chargée de faire le service aux hôtels de notre ministre de la police générale, à la préfecture de police, aux spectacles, bals publics, marchés, etc., les grands théâtres exceptés... Le préfet de police réglera la rétribution qui sera due pour le service des spectacles, bals, etc.

La garde nationale, « dont l'attitude avait conquis le respect de nos ennemis en 1814 et sauvé la capitale des plus grands périls, cette garde qui environna le char de Louis XVIII, demeura fidèle par ses vœux et sa conduite pendant les Cent jours à l'auteur de la Charte; elle ne se rendit pas moins utile dans le mois de juillet 1815, lors du second retour des Bourbons; elle écarta les malheurs qui menaçaient Paris à l'approche des Prussiens. Tant de bons et loyaux services ne furent pas méconnus par Louis XVIII. »

Cette appréciation du mérite de la garde nationale parisienne explique la décoration du lis qui fut créée à son intention.

Disons d'abord qu'en 1814, lorsque le comte d'Artois fut nommé colonel général de la garde nationale, il fit distribuer à tous les gardes un ruban blanc moiré et exprima le souhait que ce ruban fût porté « sur la poitrine, à gauche, en signe d'attachement. »

Le 2 avril, on attacha au ruban un lis d'argent avec une couronne. Une patente fut jointe à cette décoration, dont le port était autorisé et qui se répandit bientôt partout.

Par ordonnance royale du 5 août 1814, on ajouta au ruban de la garde nationale un liseré bleu de la largeur de 2 millimètres afin de distinguer la garde nationale de Paris : chaque décoré pouvait porter les armes de la ville brodées ou brochées sur le ruban. La décoration pouvait être portée sur l'habit civil et hors du service.

Enfin, par ordonnance du 5 février 1816, le roi « touché des marques de fidélité et de dévouement qui lui ont été données par la garde nationale de sa bonne ville de Paris, veut, par un témoignage éclatant de satisfaction, en perpétuer le souvenir. »

En conséquence, le monarque, de l'avis de son frère, Monsieur, comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, affecta à la garde nationale de Paris une décoration d'argent émaillée en blanc et bleu à cinq pointes, qui se portait de la même manière, sur la poitrine, mais attachée à un ruban divisé en trois bandes égales, une blanche au milieu et une bleu foncé sur chaque bord. Sur la croix étaient l'effigie de Louis XVIII et la légende *fidélité-dévouement;* sur le revers se trouvaient le lis et les dates des 3 mars et 12 avril 1814, 19 mars et 18 juillet 1815. « En recevant la patente, dit M. Steenackers dans sa remarquable *Histoire des ordres*, chaque garde national jurait devant Dieu, fidélité et dévouement au roi et à ses successeurs légitimes et faisait serment de découvrir sur-le-champ ce qui pouvait être dangereux à la famille royale ou à la tranquillité de l'Etat, si cela venait à sa connaissance.

La croix du lis fut d'abord portée par tous les gardes nationaux enchantés d'être décorés ; mais elle ne tarda pas à devenir le signe distinctif des royalistes ; après le licenciement de la garde nationale, en 1827, beaucoup d'ex-gardes nationaux cessèrent de la porter, et enfin la révolution de 1830 la supprima complètement.

Le 23 mars 1816, le duc de Richelieu était venu, au nom du roi, annoncer aux Chambres le mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline des Deux-Siciles ; le mariage se fit à Naples, et, le 16 juin, la nouvelle duchesse de Berry fit son entrée à Paris.

Depuis la barrière du Trône jusqu'au palais des Tuileries les troupes et la garde nationale formaient une double haie, les maisons étaient ornées de festons, de verdure et de draperies. La route était semée de fleurs et une foule énorme stationnait sur le passage du cortège.

Le roi alla la chercher à la barrière du Trône ; le *Moniteur* s'exprime ainsi : « C'est sous une double voûte de drapeaux blancs, ornés de tous les emblèmes qui pouvaient caractériser les sentiments du peuple de Paris pour l'auguste famille qui lui est à jamais rendue, c'est au milieu des acclamations continuelles de trois cent mille Français que Sa Majesté a parcouru l'espace qui sépare l'extrémité du faubourg Saint-Antoine du château des Tuileries. Le roi et sa famille y sont descendus vers six heures du soir, toujours accompagnés de ce concert de vœux et de bénédictions qui n'avaient cessé de se faire entendre ; une foule immense s'est répandue dans la cour et le jardin. Des groupes nombreux d'habitants, de gardes nationaux, de militaires, parcouraient les environs du Château. Bientôt la ville entière s'est trouvée illuminée. L'allégresse publique se prolonge dans la nuit et peu d'heures sembleront séparer le beau jour qui vient de finir de celui qui se prépare. »

Le 17 eut lieu la célébration du mariage ; à cette occasion, douze prisonniers furent mis en liberté et douze filles indigentes furent mariées aux frais de la princesse.

Nous passerons sur les fêtes obligées en pareilles circonstances ; toutefois, nous mentionnerons le 19, la bénédiction des drapeaux de la garde royale qui se fit en grande cérémonie, et le 20, la visite du conseil municipal de la ville de Paris aux nouveaux mariés, visite conforme à l'ancien usage, qui consistait à faire aux mariés « du sang » des cadeaux de cire blanche parfumée et de riches confiseries.

Le conseil municipal, précédé de quatre huissiers et du maître d'hôtel de la ville et escorté par un détachement de la gendarmerie royale de Paris à cheval, quitta l'Hôtel de ville à neuf heures trois quarts. Arrivés à l'Élysée, ils furent reçus par le prince et la princesse, aux pieds desquels les huissiers déposèrent les quatre corbeilles contenant les présents.

Le comte de Chabrol, préfet de la Seine, fit un long discours auquel le duc répondit par quelques paroles bien senties, puis la princesse examina les présents dont voici les détails :

Les quatre corbeilles, doublées de taffetas bleu bouillonné, étaient garnies à l'extérieur de gros de Naples de soie blanche, semé de rubans bleu dentelés. Les armes de la France, brodées en or, faisaient pendant aux armes de la ville, brodées en argent. Le tout, surmonté de couvercles à jardinières, pleins de fleurs de lis.

Il y avait deux corbeilles pour les flambeaux de cire et deux pour les confitures sèches. Celles-ci étaient dans des boîtes (12 douzaines) garnies de gros de Naples à liseré d'argent, et portant sur leur couvercle le vaisseau de la ville.

Les flambeaux de cire blanche, du poids de deux livres chacun, étaient de forme conique. Ils mesuraient 28 pouces de longueur, sur deux de diamètre, et étaient parfumés à la bergamotte.

Tout cela valait environ dix mille francs.

Le 22 avril 1816, avaient été exécutés en place de Grève les sieurs Pichon et Goguet, deux assassins vulgaires, mais l'échafaud se releva le 27 juillet suivant, pour trois hommes accusés de

crime contre la sûreté de l'État; c'étaient Pleignier, Carbonneau et Tolleron, condamnés pour complot d'attentat à la vie du roi Louis XVIII, et ce crime étant considéré comme un parricide, on leur fit la première application du code pénal de 1811 qui le punissait de l'amputation du poing avant la décapitation. Ce qui causa une impression très vive sur les nombreux spectateurs de ce supplice.

Les processions étaient revenues en usage; le 1er août, quatre-vingt jeunes filles, appartenant à des familles de la paroisse Saint-Sulpice, se réunirent dans cette église et en sortirent processionnellement pour se rendre à l'église Sainte-Geneviève, afin de demander par leurs prières à la patronne de Paris la cessation des pluies qui ne cessaient de tomber depuis six mois. Ces jeunes filles étaient précédées d'une bannière blanche parsemée de fleurs de lis; quatre d'entre elles vêtues de blanc et portant des voiles de même couleur, tenaient les rubans de la bannière.

Un nombre considérable de gens suivaient cette procession.

Non seulement le mauvais temps marqua l'année 1816, mais ce fut aussi une année de disette; elle sévit cruellement à Paris, où l'on fut obligé de rationner la population.

Le 5 septembre, le roi, effrayé des symptômes de mécontentement que la politique de ses ministres faisait naître, s'efforça de conjurer le danger, en dissolvant la Chambre des députés; en même temps il retira le commandement général de la garde nationale au comte d'Artois.

Une ordonnance royale du 11 septembre 1816, autorisa la dame Tiby, veuve Malar, à ouvrir une rue entre les rues Saint-Dominique et de l'Université, qui fut nommée rue Malar; elle fut prolongée depuis la rue de l'Université jusqu'à la rue de la Triperie; en 1829, et en 1832, elle arriva au quai.

Le passage des Prouvaires fut aussi ouvert par suite d'une ordonnance royale du 27 novembre de la même année, il mettait en communication le carreau de la rue des Prouvaires et celui de la halle à la viande. Il a disparu depuis l'établissement des Halles.

Ce fut à la fin de 1816 que s'ouvrit, rue Madame, à deux pas du Luxembourg, une baraque devant laquelle un sieur Saix, dit Bobino, faisait la parade monté sur quatre planches; c'était un pitre de race, dont la renommée allait grandissant et de 1818 à 1820, non seulement les habitants du quartier mais d'illustres badauds vinrent se pâmer d'aise et s'épanouir la rate au feu roulant de ses saillies. Spectacle forain à son origine, le théâtre de Bobino ne s'éleva que plus tard et non sans grandes difficultés, jusqu'aux hauteurs littéraires du vaudeville.

La danse de corde, les combats au sabre, les pantomimes et quelques scènes dialoguées, saupoudrées de gros sel et débitées sur cette même corde, tel était à peu près le répertoire de Bobino.

En 1817, l'autorité ne permit plus que la danse de corde avec ou sans balancier.

En 1819, il put en revenir au premier genre, et en 1827, il lui fut de nouveau interdit de se servir de la parole; l'autorisation préfectorale porta que dans ses pantomimes figurerait toujours un arlequin.

En 1826, le principal artiste de Bobino, Blanchard, quitta la scène pour se faire lui-même directeur de théâtre, et, à partir de ce moment, la petite salle du Luxembourg dépérit, mais à la révolution de 1830 elle se releva, et, profitant de la liberté octroyée à tous les entrepreneurs de spectacles, Bobino joua le vaudeville et le drame.

De jeunes auteurs y apportèrent leurs premières pièces, entre autres Clairville.

Naturellement, de notables changements avaient été apportés à la modeste baraque qui était devenue une véritable salle de spectacle et qui, à partir de 1830, passa rapidement en des mains diverses, MM. de Villeneuve, Anténor July, de Tully, Nestor Roqueplan la dirigèrent; puis ce fut M. Hostein, à qui succédèrent MM. Leroy et Tournemine; à la mort de ce dernier, en mai 1846, le ministre de l'intérieur, voulant créer une scène de genre dans le faubourg Saint-Germain, en accorda le privilège à M. Coleuille qui fit prospérer le théâtre, le décora coquettement et joua bientôt les meilleures pièces du répertoire du théâtre de la rive droite, concurremment avec des pièces nouvelles.

A M. Coleuille succéda M. Gaspari, qui monta des revues et sut en faire des succès populaires; Saint-Agnan, Choler, Dulauroy, qu'on appelait familièrement Mouron, Plouvier, P. de Lascaux, Watripon, furent les auteurs de quelques pièces dont on parla et qui furent jouées par Detroges, Leriche, Markais, Mmes Gaspari, Hortense Cavalier, etc.

M. Gaspari quitta le Luxembourg pour prendre la direction du théâtre des Menus-Plaisirs, et, peu de temps après, Bobino tomba sous la pioche des démolisseurs pour des nécessités de voirie.

Bobino était le théâtre des étudiants habitant le quartier latin, et les soirées de première représentation étaient souvent orageuses. Néanmoins, tous ceux qui l'ont fréquenté en ont conservé un bon souvenir, et plus d'un magistrat et plus d'un docteur aiment à se rappeler les soirées qu'ils ont passées là dans leur jeunesse.

En 1816 et 1817, florissait encore un pitre dont la réputation fut grande, nous voulons parler du fameux Bobèche, dont le vrai nom était Antoine Mandelard; fils d'un tapissier du faubourg Saint-Antoine, il s'était lié avec un jeune apprenti menuisier habitant le même quartier, nommé Guérin, et tous deux s'en allèrent jouer la co-

Les mineurs prussiens commencèrent les préparatifs pour faire sauter le pont d'Iéna. (Page 404, col. 2.)

médie en province, dans la troupe d'un sieur Dromale qui, vers 1811, vint diriger le théâtre des Pygmées sur le boulevard du Temple.

Là, Mandelard, sous le nom de Bobèche, et Guérin, sous celui de Galimafré, ne tardèrent pas à conquérir une véritable vogue, en débitant des parades devant la porte du théâtre.

Bobèche fut proclamé le roi de la parade.

Il fut engagé comme paradiste au théâtre des Délassements Comiques, et ce fut là qu'il faisait les délices de ceux qui l'écoutaient ; il portait une culotte jaune, une veste rouge, un tricorne gris que surmontait un papillon soutenu par un fil d'archal. Sous la niaiserie obligée de son emploi, il cachait un esprit fin et mordant, grâce auquel il s'attirait parfois des désagréments avec la police. Ses lazzi étaient répétés partout. « On prétend que le commerce ne va pas, dit-il un jour dans ses parades. J'avais trois chemises : j'en ai déjà vendu deux ! »

Galimafré, avec sa figure longue et son rire bête, était bruyant, gros rieur et populacier : c'était un paillasse des plus réussis.

Bobèche finit, après avoir longtemps amusé les Parisiens, par se faire directeur de théâtre à Rouen, et Galimafré se fit machiniste à l'Opéra-Comique.

Pierrots et paillasses étaient alors fort à la mode, et aussi, en 1816, il s'ouvrit sur le théâtre du Temple un spectacle de curiosités où il était permis d'exhiber seulement des danseurs de corde et des équilibristes et de jouer des vaudevilles à l'aide de marionnettes.

Vers 1823, le directeur obtint l'autorisation d'y faire jouer des pantomimes, des arlequinades, mais avec cette clause aussi cocasse que singulière, que chacun des personnages (hommes) devaient entrer en scène en faisant la roue ou le saut périlleux.

En 1830, le théâtre des Funambules, c'était son nom, put jouer des vaudevilles, et ce fut alors que Deburau et Frédérick Lemaître y firent leurs premières armes.

« Le théâtre des Funambules était peut-être dans ses petites proportions le mieux machiné de tous ceux de Paris : on y voyait des effets de décors tout à fait surprenants. Ses pantomimes, ses petites féeries étaient montées avec un soin extrême et le directeur ne reculait devant aucun sacrifice pour en assurer le succès.

Tout Paris alla aux Funambules pour voir et applaudir Deburau dans ses rôles de Pierrot.

Lorsqu'il mourut, ce fut son fils qui le remplaça, mais il eut beaucoup moins de succès que son père.

Les premiers directeurs de ce petit théâtre

furent MM. Bertrand, père et fils, qui y devinrent millionnaires, ainsi que leur neveu, M. Billion, auquel ils cédèrent l'entreprise.

Ce théâtre contenait 780 places, dont les prix variaient entre 25 cent. et 1 fr. 50; le dimanche et les jours de fête, il donnait deux représentations par jour.

Il disparut lorsque le boulevard du Temple fut transformé.

Une affaire de conspiration occupa beaucoup Paris, en 1817, celle des chevaliers de l'épingle noire; on désignait ainsi les membres d'une société secrète, dont le but était le renversement du gouvernement, et qui se reconnaissaient entr'eux au moyen d'une épingle noire à tête ronde taillée à facettes, de la grosseur d'une mérise et qu'ils portaient sur la poitrine, au-dessous du nœud de la cravate.

La police connaissait l'existence de ces conspirateurs depuis 1815. Au mois de mai 1816, on arrêta un adjudant du génie, un sieur Charles Monnier, qui avait dressé les plans de Vincennes et devait les remettre à un général bonapartiste, on trouva chez lui des papiers compromettants.

Il comparut devant la cour d'assises, et le 20 septembre 1816, il fut condamné à mort.

Le 21 octobre, à quatre heures de relevée, l'échafaud était dressé et la foule, toujours avide de ce spectacle, se pressait aux abords de la place de Grève; le bourreau et ses aides allaient procéder à la toilette du condamné; cependant, son avocat ne désespérait pas encore. Dans l'espoir d'obtenir une commutation de peine de la clémence royale, il pressa Monnier de faire des aveux.

Celui-ci, qui n'avait pas d'autre moyen de salut, en fit, et dénonça le capitaine Contremoulin.

Aussitôt l'exécution fut suspendue, l'échafaud démonté et le patient ramené en hâte à Bicêtre, où il apprit, quelques jours plus tard, que le roi avait commué sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'officier Contremoulin fut arrêté immédiatement ainsi que ses complices, qui étaient L. Fonteneau, Dufresne, ex-chef de bataillon. J. F. Moutard, ex-capitaine, L. A. G. Duclos aîné, ex-officier-payeur, Brice, ex-capitaine, (absent), J. A. Bonnet, ex-directeur d'hôpitaux militaires, Pascal Crouzet, propriétaire et avocat, P. L. Duclos jeune, rentier, Leclerc de Landremont, chef d'escadron honoraire, Jean Beaumier, fournisseur de l'habillement des armées.

L'affaire arriva devant la Cour, le 29 septembre 1817.

Monnier fut amené comme témoin. Suivant l'acte d'accusation, tous les accusés avaient formé le projet de délivrer la France et le roi du joug de l'étranger.

Il était difficile qu'un pareil projet fût considéré comme coupable par le jury.

Quant au port de l'épingle noire, la défense objecta simplement que c'était un objet de mode qu'on pouvait trouver chez le premier bijoutier venu.

Bref, tous les accusés furent acquittés par le jury, et cet acquittement, acclamé par l'opinion publique, fut le texte de toutes les conversations pendant quelques jours.

Les chevaliers de l'épingle noire devinrent légendaires et parurent sur la scène et dans le roman.

En 1804, deux personnes charitables, M. et Mme Micault de la Vieuville, avaient fondé un établissement de charité connu sous le nom d'asile de la Providence, et qui fut installé à Montmartre, chaussée des Martyrs. Toutefois cette maison ne reçut d'existence légale que par une ordonnance royale en date du 24 décembre 1817.

Elle sert de retraite à 60 vieillards des deux sexes, qui y sont logés, nourris, blanchis et soignés en cas de maladie. Il y a six places gratuites. Deux sont à la nomination des fondateurs et de leurs familles, deux sont à la nomination du ministre de l'intérieur et deux à la nomination du Conseil municipal de Paris. Les 54 autres places sont à la nomination du ministre de l'intérieur, de la Société de la Providence et du Conseil d'administration de l'établissement. Pour le prix de ces 54 places, il doit être payé une pension annuelle de 700 fr. Le ministre nomme aux places, dont il acquitte sur les fonds de son ministère, partie ou totalité de la pension de 700 fr. La Société de la Providence nomme aux places dont les pensions sont en partie acquittées sur les fonds dont elle peut disposer. Le Conseil d'administration nomme aux places dont les pensions sont acquittées par les pensionnaires eux-mêmes, leurs familles ou leurs protecteurs.

L'asile est administré gratuitement par un administrateur en chef, nommé par le ministre et sous la surveillance d'un conseil composé de cinq membres, dont l'administrateur en chef fait partie.

Les sœurs de la congrégation de la Charité du diocèse de Nevers, desservent l'asile de la Providence; une d'elles est supérieure et a le gouvernement intérieur de l'établissement, sous la direction de l'administrateur en chef.

Le 23 octobre 1817, une décision ministérielle adopta le projet d'ouvrir trois rues au pourtour de l'abattoir de Grenelle, pour faciliter la circulation à ses abords, et le 26 janvier suivant, il fut arrêté que ces rues prendraient les noms de rues Barthélemy, Bellart et Pérignon, qui étaient ceux de membres du Conseil général du département de la Seine. Ces percements ne furent complets qu'en 1820.

Ce fut aussi en 1817 que furent ouvertes sur l'emplacement de l'ancienne foire Saint-Germain, les rues Clément, Mabillon, Félibien, Lobineau, Montfaucon et Toustain.

Une ordonnance royale de cette même année avait décrété en principe, le transport de la grande voirie au centre de la forêt de Bondy, mais la purification du quartier Montfaucon ne s'effectua que de 1845 à 1846.

Le 7 janvier 1818, une ordonnance du préfet de police fut rendue sur le fait des théâtres :

Article 1. Nul théâtre ne peut être ouvert dans la ville de Paris sans que les entrepreneurs aient rempli préalablement les formalités et se soient munis des autorisations voulues par les lois et les décrets.

Art. 2. L'ouverture d'un théâtre ne peut avoir lieu qu'après qu'il a été constaté que la salle est solidement construite.

Art. 3. Tout spectacle actuellement ouvert ou qui pourrait l'être par la suite, sera fermé à l'instant si les entrepreneurs, au mépris de l'arrêté précité, négligent *un seul jour* d'entretenir les réservoirs pleins d'eau, etc.

Cette ordonnance qui ne contenait pas moins de vingt-huit articles, réglait minutieusement les droits et les devoirs des spectateurs et elle fut immédiatement mise à exécution.

Ce fut peu de temps après que les frères Seveste firent construire, dans la rue de la Gaîté, hors du mur d'octroi de la barrière du Montparnasse, une petite salle de spectacle bien exiguë, car elle ne contenait alors que 400 places et elles étaient loin d'être toujours occupées. On l'appela le théâtre Montparnasse.

Cependant, avec le temps, la salle finit par devenir insuffisante et M. Larochelle la fit rebâtir en 1856, en portant le nombre des places à 800.

Sur cette scène modeste, des acteurs de talent ont fait leurs premières armes ; il suffit de citer Lafontaine, Laurent, Beauvallet, Félix, Surville, A. Tousez, etc.

Le privilège de ce théâtre passa des mains des Seveste à plusieurs autres personnes et l'une de celles qui le conservèrent le plus longtemps fut M. Larochelle qui apprit là à diriger un théâtre, et qui se servit de l'expérience qu'il acquit dans cette modeste entreprise, lorsqu'il prit la direction, autrement sérieuse, du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

M. Comte, « physicien du roi », était un habile prestidigitateur qui avait eu l'idée de donner des séances publiques dans une salle de la rue Dauphine en 1809.

En 1814, il conçut le projet de former une troupe de jeunes artistes et fit représenter quelques petites scènes dans l'hôtel des Fermes de la rue Saint-Honoré, puis dans la salle du Cirque de la rue du Mont-Thabor. Ce spectacle ayant obtenu la faveur du public, M. Comte se décida, en 1818, à faire construire une salle de spectacle dans le passage des Panoramas et y fit jouer de petites pièces, vaudevilles et féeries, qui obtinrent un certain succès.

En 1826, M. Comte transféra son théâtre au passage Choiseul.

Une ordonnance royale du 6 mai 1818, créa une école d'état-major qui fut établie dans l'ancien hôtel de Sens, rue de Grenelle-Saint-Germain, près de la place des Invalides. Cet hôtel avait appartenu au duc de la Trémouille, puis à la famille de Sens. Il servit ensuite de caserne aux gardes du corps du comte d'Artois et enfin à l'École d'état-major. Elle fut destinée à fournir des sujets à l'état-major général, l'organisation de cette école fut modifiée par l'ordonnance du 16 décembre 1826, et par le règlement du 16 février 1833, qui fixa la durée des études à deux ans. « L'école compte 50 élèves, 25 par promotion, chaque année. Les 25 élèves qui tous les ans sortent lieutenants d'état-major, après avoir satisfait aux examens de sortie, sont remplacés par 25 sous-lieutenants, dont 3, sortis de l'École polytechnique, sont admis sans examen, les 22 autres au concours ouvert entre 30 sous-lieutenants en activité ayant au moins une année de grade et au plus vingt-cinq ans d'âge, et les 30 premiers élèves de l'école de Saint-Cyr. »

Ce fut à l'École d'état-major, qu'on confia les travaux des ingénieurs géographes militaires, supprimés par ordonnance royale du 22 février 1831.

Les professeurs militaires de l'École enseignent : la topographie, la fortification, la géographie et la statistique, l'administration militaire, l'artillerie, l'art et l'histoire militaire, la géométrie appliquée. Deux officiers écuyers exercent les élèves à l'équitation ; enfin, des professeurs civils donnent des leçons de langues étrangères, de dessin et d'escrime.

Le commandement de l'école est confié à un général de brigade, ayant sous ses ordres un colonel d'état-major, directeur des études, un chef d'escadron d'état-major, un capitaine d'état-major de 1re classe, deux capitaines d'état-major de 2me classe et onze professeurs militaires.

Cette École fut appelée sous l'Empire : École d'application d'état-major.

C'est aujourd'hui l'École supérieure de guerre.

La fondation de la Caisse d'épargne date aussi de 1818 ; elle fut créée par ordonnance royale du 6 juillet. Cette institution, déclarée d'utilité publique, a pour objet de recevoir et faire fructifier les économies qui lui sont confiées par les ouvriers, les gens de service, les petits industriels et les petits commerçants, sans que la somme des versements qui y sont effectués puisse dépasser 1,000 francs pour le compte d'un particulier et 8,000 pour le compte d'une société de secours mutuels. Les intérêts réglés tous les ans, sont ajoutés au capital.

La Caisse d'épargne est établie dans la rue Coq Héron, mais elle a ouvert des succursales dans tous les arrondissements, au siège des mairies et des justices de paix. La Caisse d'épargne

est administrée par un conseil de directeurs et surveillée par trois censeurs, dont les fonctions sont entièrement gratuites. Les sommes qu'elle reçoit sont immédiatement versées en son nom à la caisse des dépôts et consignations.

Ce fut en 1818 que l'espace compris entre l'hôpital de la Salpêtrière, l'ancien mur d'octroi et le boulevard de l'hôpital et qu'on appelait alors le village d'Austerlitz, fut enfermé dans Paris dont le mur d'enceinte fut reporté plus loin; ce village ne comptait que trois rues : la grande rue d'Austerlitz, le chemin des Étroites-Ruelles et la rue des Deux-Moulins; deux autres chemins furent alors convertis en rues sous les noms de rues Bellièvre et Bruand. Sur l'emplacement du village d'Austerlitz, on forma les chemins de ronde des barrières de la Gare et d'Ivry, la place de la barrière d'Ivry, les rues de la barrière des Gobelins, de l'Hôpital général et de Villejuif; enfin on construisit la barrière d'Ivry et l'abattoir de Villejuif. C'est, depuis la suppression des barrières, le quartier de la Salpêtrière.

A cette époque, la partie de l'avenue comprise entre la rue des Champs-Elysées et l'avenue Marigny était confondue avec les Champs-Elysées. En 1818, elle en fut détachée et forma l'avenue Gabriel, du nom de l'architecte qui avait tracé la place Louis XV.

Une autre avenue, l'avenue Parmentier, fut aussi formée par suite d'une décision ministérielle du 21 août.

Le 18 novembre 1818, une ordonnance royale autorisa les sieurs Godot de Mauroy frères à ouvrir une rue sur le terrain dont ils étaient propriétaires rue Basse-du-Rempart et elle fut immédiatement percée.

Dans les premières années de la Révolution, on avait élargi la voie qui menait de la place de Bastille à la rue des murs de la Roquette; une décision ministérielle du 12 décembre 1818, prescrivit la formation de la rue de la Roquette, sur l'emplacement du couvent des religieuses hospitalières; elle alla alors jusqu'à la rue de la Folie-Regnault. Enfin, en 1827, on la continua jusqu'au chemin de ronde, aujourd'hui boulevard d'Aunay.

Le 16 novembre 1818, fut fondée la société des francs-penseurs; elle tint ses séances jusqu'au 17 février 1821. Ses membres tenaient un cours de maçonnerie littéraire.

Une autre société fut aussi fondée en 1818, ce fut la société des Priseurs, et on croit que, sous cette dénomination et sous l'apparence d'une association futile, elle cachait un but politique; quoi qu'il en soit, quand ses membres étaient réunis, ils tenaient une *manufacture* qui avait pour chef un directeur et un sous-directeur. On s'y livrait, soi-disant, à l'étude de la nature et des vertus. Dans la manufacture, il y avait plusieurs grades et dans les grades on comptait diverses classes. Le hangar, une des parties de la manufacture avait des *piocheurs*, des *semeurs* et des *récolteurs*, des trieurs qui venaient ensuite, ainsi que des *écoteurs*, des *torqueurs*. Le *garde-magasin*, le *maître des cérémonies*, le *chef des cultures* et le *surveillant* étaient des dignitaires de l'association qui disparut vers la fin de 1819.

Enfin, la même année, fut fondée la Société biblique protestante de Paris, qui fut présidée alors par M. de Jaucourt, et plus tard par M. Guizot. Cette association, fondée sur le modèle des fondations de propagande et de bienfaisance de l'Angleterre, devint le type d'un nombre considérable d'œuvres collectives : missions évangéliques, publications religieuses, œuvres de charité, etc.

Le 13 janvier 1819, la cour d'assises de la Seine condamna à la peine de mort un chasseur de la garde royale, nommé Pierre-Charles-Rodolphe Foulard, âgé de vingt ans, qui avait assassiné deux femmes pour leur voler une montre et des boucles d'oreilles.

Il en appela, mais la Cour rejeta son pourvoi le 12 février, et le 17, il fut exécuté devant une foule considérable qui couvrait la place; la jeunesse du condamné suscitait l'intérêt et de nombreux curieux attirés par le sanglant spectacle se montraient aux fenêtres des maisons. Parmi les assistants se trouvait un brigadier de la compagnie de Foulard, celui-ci l'interpella pour lui adresser ses adieux et le vieux soldat vint au pied de l'échafaud, donner l'accolade à celui qui allait mourir.

Cette scène inattendue produisit une grande impression sur le public.

Le 14 mars, il se passa un fait qui souleva l'indignation publique : un homme passait avec son jeune fils devant le théâtre de Franconi, lorsque deux soldats suisses qui venaient à l'encontre d'eux renversèrent l'enfant. Le père ayant adressé quelques mots de remontrance aux soldats, l'un d'eux tira son sabre et le tua.

La foule indignée se jeta sur les suisses et mit en lambeaux leur uniforme; les journaux s'emparèrent du fait pour demander à grands cris le renvoi « de ce corps de janissaires. »

Au reste, il y avait un véritable antagonisme entre les partisans de la royauté et ses détracteurs. « La situation de la place de Paris est très alarmante, dit un journal du temps; la faillite de la maison Boucherot y produit beaucoup d'embarras et le parti révolutionnaire et le parti royaliste sont évidemment à la veille d'en venir aux mains, et déjà ils préludent au combat par des démonstrations et des propos menaçants. » Des rixes avaient lieu assez souvent entre gens d'opinion différente et se terminaient par l'envoi en prison ou tout au moins au dépôt de la préfecture de l'un, et quelquefois, des deux adversaires; et on se plaignait beaucoup alors de la

F. Roy, éditeur. — 232. Imp. Chevaire et fils

Parade sur le vieux boulevard du Temple en 1816.
(D'après une estampe du temps.)

Parade des célèbres Bobèche et Galimafré sur le boulevard du Temple. (Page 409, col. 1.)

façon inhumaine dont étaient traités les gens à ce fameux dépôt de la préfecture : voici ce qu'il était, en 1819, d'après l'enquête faite à cette époque par M. Delaborde :

« Un honnête homme qui serait accusé par la malveillance, ou suivi dans la rue au moment d'une émeute ou d'une voie de fait, ou saisi par mégarde, est amené au dépôt de la préfecture de police, et confondu avec ce que la crapule, la malpropreté, le vice ont de plus odieux, dans un local infect, qui n'est jamais blanchi ni purifié, à moins que l'extérieur de cet homme ne le fasse connaître pour quelqu'un au-dessus de la classe commune, et cela n'a guère lieu pendant la nuit; il pourrait rester dans ce cloaque assez de temps pour y contracter toutes sortes de maladies contagieuses. Il en est de même pour les femmes, qui, dans les premiers moments, peuvent se trouver avec ce qu'il y a de plus abject... Si l'homme arrêté n'est pas connu, ou qu'on juge à son extérieur qu'il mérite moins d'égards, ou seulement si les salles Saint-Martin sont occupées, il est renfermé dans une salle commune d'une malpropreté révoltante; il est confondu avec ce que Paris offre de plus honteux : les voleurs, les vagabonds, les mendiants, la plupart couverts de vermine et d'éruptions cutanées, et entassés l'un près de l'autre comme des bêtes; et quelquefois on reste cinq à six jours sans être examiné. »

Ce fut à la suite du *Mémoire sur les prisons de Paris*, par M. Delaborde, qu'une ordonnance du roi du 9 avril 1819 établit la société royale pour l'amélioration des prisons et un conseil général des prisons, chargés spécialement de présenter des vues sur leur régime, leur salubrité et l'instruction des détenus; elle confirma le préfet de police dans ses attributions sur les prisons de Paris. La société pour l'amélioration des prisons, créée au mois de mai suivant, fut installée le 14 juin et nomma un conseil spécial d'administration, dont chaque membre fut chargé de la surveillance d'une prison.

Ainsi, les prisons militaires de l'abbaye de Montaigu eurent pour surveillant le maréchal Suchet, duc d'Albuféra; la prison de Saint-Lazare, le duc de Larochefoucault; Sainte-Pélagie, le vicomte de Montmorency; les Madelonnettes, le comte Chaptal; la petite Force, le baron Delessert; la préfecture, le comte Bigot de Préameneu; la maison des Dames St-Michel, l'abbé Desjardins. Cette société disparut quelques années plus tard.

Pendant la révolution, une maison d'arrêt avait été instituée pour les gardes nationaux condamnés à la prison pour contravention à la discipline : c'était d'abord un bâtiment construit

sur les dépendances de l'hôtel de Montaigu et qu'on appela l'hôtel des Haricots, en souvenir de la nourriture presqu'exclusive des élèves de Montaigu par les farineux, mais peu de temps après la maison de détention fut transférée rue des Fossés-Saint-Bernard, à l'ancien hôtel de Bazancourt.

Par décision du ministère de l'intérieur du 9 mars 1819, cette prison dut avoir une autre destination et être disposée pour y recevoir les accusés des délits politiques ; néanmoins, les gardes nationaux continuèrent à y être incarcérés jusqu'au mois d'octobre 1837, époque à laquelle l'hôtel fut démoli et le terrain qu'il occupait donné à l'entrepôt général des liquides. La prison fut alors transférée rue de la Gare ; nous en reparlerons.

Le 6 juillet 1819, un accident regrettable affligea Paris. Il y avait ce soir-là une grande fête à Tivoli et une foule considérable se pressait dans le jardin pour assister à l'ascension en ballon que devait faire une aéronaute en vogue, Mme Blanchard. A huit heures trois quarts, Mme Blanchard monta dans sa nacelle, puis le ballon s'éleva majestueusement ; au-dessous de la nacelle était disposé un appareil supportant des pièces d'artifice que l'aéronaute enflammait une fois en l'air.

Donc, quelques secondes après son départ, le feu d'artifice marqua d'un sillon lumineux la route suivie par l'aérostat ; une pluie d'étincelles dorées et argentées, rouges, vertes, bleues descendit vers la terre. Ce spectacle dura cinq minutes, puis tout retomba dans l'ombre ; la fête était finie, et suivant le programme, Mme Blanchard devait aller descendre à peu de distance de Paris. Les derniers bravos venaient de cesser, lorsque tout à coup une lueur inattendue vint surprendre les spectateurs. On crut à une surprise ménagée par l'aéronaute et des bravos frénétiques éclatèrent.

Mais bientôt la flamme se montra dans la nacelle où l'on aperçut Mme Blanchard s'efforçant de l'éteindre. Une immense gerbe de feu surmonta l'aérostat.

A la clarté de la flamme, on vit le ballon descendre lentement du côté de la rue de Provence puis, dégonflé, laisser traîner sa nacelle sur un toit ; malheureusement, un crochet de fer l'arrêta brusquement, la secousse fut telle que Mme Blanchard fut lancée, la tête en avant, sur le pavé de la rue.

— A moi ! s'écria-t-elle.

On se précipita à son secours, mais on ne releva qu'un cadavre affreusement mutilé.

Le gouvernement de Louis XVIII suivant l'impulsion donnée, organisa en 1819 une exposition des produits de l'industrie française, et il est facile de voir combien l'idée avait marché depuis l'exposition de 1798 ; en 1819, il y eut 1,662 exposants qui soumirent leurs produits à l'examen du public et cette exposition eut toute l'importance d'un événement ; elle dura trente-cinq jours et ce fut sur les bases de son installation, que d'autres furent organisées postérieurement.

Les salles de l'exposition comprenaient toute la partie du Louvre, depuis l'extrémité nord de la colonnade jusqu'au pavillon de l'Horloge. On arrivait à l'exposition par les deux escaliers que Percier et Fontaine avaient ouverts à la place que Perrault leur avait ménagée.

« Le roi, dans sa visite de l'exposition des produits de l'industrie, a reçu de M. Ternaux tous les renseignements relatifs à ces diverses fabrications, et a témoigné toute sa satisfaction à ce manufacturier. S. M. a remarqué, dans la même salle, avec une attention particulière, les chefs-d'œuvre du célèbre Bréguet, un régulateur de la plus rare perfection, un nouveau compteur militaire, très ingénieux, avec lequel on peut régler le pas, depuis soixante jusqu'à cent vingt à la minute ; un compteur astronomique ».

Dix salles étaient occupées par les produits des manufacturiers français ; une entière avait été réservée aux produits de M. Ternaux dont les châles cachemires étaient très recherchés alors.

Au reste, jamais exposition n'avait encore réuni tant de produits divers ; les tissus, la tapisserie, la draperie, les dentelles tenaient la place la plus importante, et tous les journaux d'alors firent de pompeuses descriptions des merveilles de l'industrie qui se trouvaient là.

« Le 25 août de cette année, dit l'un d'eux, sera une époque mémorable dans les annales des arts et de l'industrie. L'ouverture des vastes et magnifiques salons du Louvre a révélé à la France toute la richesse de son sol et de ses produits, et les étrangers eux-mêmes ont pu se convaincre par leurs propres yeux que, grâce au génie inventif de nos artistes, de nos manufacturiers, nous n'avons plus en Europe de concurrence à craindre ni de rivaux à redouter.

« A part l'ouverture des salons, qui est véritablement une fête nationale, la fête de Saint-Louis ressemblait à toutes les fêtes. Le peuple s'est porté en foule aux Champs-Élysées ; on lui a donné des vivres, du vin : il a dansé, il s'est enivré, il s'est battu. On nous fait espérer que l'on cessera enfin d'amuser la multitude avec des gendarmes et des comestibles. Aujourd'hui à sa table, où se trouvaient beaucoup de convives, un fonctionnaire lui-même trouvait ignoble cette manière de fêter un jour solennel, et il a donné l'espérance qu'on ne renouvellerait plus ces bacchanales populaires, indignes d'une nation libre et d'un peuple civilisé.

« Le roi, Madame et les princes ont paru hier au soir, pendant le concert d'usage, au balcon du château. S. M. a été saluée par de nombreux applaudissements et de vives acclamations.

« Le roi a visité aujourd'hui les salons du Lou-

vre. Il a accordé la croix de la Légion d'honneur à plusieurs artistes et manufacturiers. Ces décorations-là sont bien placées. »

Une grande revue de la garde nationale devait avoir lieu le 29 août, mais la pluie l'empêcha : quelques journaux prétendirent que ce n'était pas le mauvais temps seul qui avait été l'obstacle :

« On dit qu'il y avait à peine dix mille gardes nationaux, qui eussent répondu à l'appel qu'ils avaient reçu. Tous se seraient empressés d'assister à une revue passée par le roi, mais beaucoup commencent à se lasser d'obéir à des officiers qui ne sont pas de leur choix. »

Ce fut en 1819, que Louis XVIII réorganisa l'école royale des Beaux-Arts, où l'enseignement fut divisé en deux sections, celle de peinture et de sculpture et celle d'architecture. Cette école fut dotée des plus larges prérogatives. Elle s'administrait elle-même, se recrutait par l'élection et dirigeait l'enseignement comme elle l'entendait, sauf à demander, pour la forme, l'approbation ministérielle.

De son côté, l'Académie exerçait une tutelle sans contrôle sur l'École française de Rome.

M. de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, proposa en 1863 au gouvernement de réformer cette organisation et, le 13 novembre 1863, l'empereur signa un décret de réorganisation.

Le 21 septembre 1819, le *Moniteur* parut avec cette note.

Élysée-Bourbon, Paris, 21 sept., 6 h. 35 m.

— « S. A. R. Madame la duchesse de Berry est accouchée d'une princesse bien constituée et bien portante.

« PORTAL, ALIBERT, BOUGON,
GUÉRIN, DESNEUX. »

C'était la princesse Louise de France (qui fut mariée en 1845 à Charles de Bourbon, prince de Lucques.)

La cérémonie du baptême eut lieu dans la chapelle des Tuileries, le 16 décembre. Le parrain était le roi Charles X, la marraine, la fille de Louis XVI. A onze heures et demie, le cortège arriva au Palais. Il était composé de six voitures à la grande livrée d'Artois. Dans la première se trouvaient le duc et la duchesse de Berry, Mademoiselle, la duchesse de Reggio, première dame d'honneur de la duchesse, et la vicomtesse de Gontaut, gouvernante de Mademoiselle. Le cardinal de Talleyrand-Périgord, grand aumônier de France, officiait, assisté de l'évêque d'Agen Usson de Bonneval, aumônier ordinaire du duc de Berry, de l'abbé de Lachâtre, aumônier par quartier, de l'abbé de Sambucy, maître des cérémonies. Les curés de la Madeleine, de Saint-Roch et de Saint-Germain-l'Auxerrois étaient présents. Les quatre premiers gentilshommes de la Chambre et les quatre capitaines des gardes du corps étaient à leur rang.

Les dames d'atours de la duchesse de Berry : Mmes de Bouillé, d'Hautefort, de Béthisy, de Lauriston, de Gourgues et Meffray entouraient le berceau royal. Derrières elles : Clermont-Lodève, Rohan-Chabot et Brissac, gentilshommes du duc de Berry.

Le soir, il y eut dîner chez le roi et représentation de gala : on joua *Athalie* et les *Noces de Gamache*. Mais, le matin, les pauvres avaient reçu cinquante mille francs ; des bourses, des lits d'hôpital avait été distribués, les prisons avaient été, en partie, ouvertes.

Aussi le 21 septembre, il y avait foule autour du carcan où se trouvait exposé Pierre Coignard se disant de Pontis comte de Sainte-Hélène, forçat évadé ; il était parvenu, à l'aide de papiers dont il s'était emparé, à se substituer à un gentilhomme mort en Espagne, sans que le décès eût pu être constaté. Rentré en France sous ce faux nom, Coignard y mena une existence brillante, fut élevé à des dignités militaires jusqu'à ce que, reconnu par un ancien compagnon du bagne il fut précipité de ces grandeurs usurpées dans son abjection première. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il resta en outre une heure au carcan où il fut flétri des lettres T.F.P. imprimées sur l'épaule droite.

Tout Paris avait voulu voir ce faux gentilhomme qui avait été arrêté à l'issue d'une revue.

Ce fut en 1819 que fut fondée, par Mme la vicomtesse de Châteaubriand, l'infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer, 116. Cette maison, appartenant depuis au diocèse de Paris, servit de maison de santé ou de retraite pour des ecclésiastiques malades ou infirmes.

Au mois de février suivant, il y avait nombreuse assistance autour de l'ignominieuse estrade, sur laquelle était exposé un ancien maréchal de camp, Jean Sarrasin, convaincu du crime de trigamie ; il avait en effet épousé trois femmes, l'une en Italie, la seconde en Angleterre et la troisième en France. Cet époux cosmopolite faisait triste figure et baissait la tête en entendant les quolibets qu'on lui lançait.

Le 13 février 1820, le duc et la duchesse de Berry se rendirent le soir à l'Opéra ; dans un entr'acte, ils allèrent visiter dans leur loge le duc et la duchesse d'Orléans qui s'y trouvaient avec leurs enfants ; en traversant le corridor pour regagner sa loge, la duchesse de Berry fut renversée dans les bras de son mari par la porte d'une loge qui s'ouvrit avec violence au moment où elle passait.

La princesse, soit que cet incident l'eût troublée, soit qu'elle se sentît fatiguée des suites du bal où elle avait assisté la veille chez M. de Gréfulhe, manifesta le désir de se retirer avant la fin du spectacle. Elle partit à onze heures moins

quelques minutes et le duc de Berry voulut l'accompagner jusqu'à sa voiture.

On levait le marchepied pour fermer la portière, et le prince se retournait pour rentrer dans le couloir du théâtre, lorsqu'un homme s'élanca sur lui, le saisit fortement par l'épaule gauche et élevant le bras au-dessus de l'épaule droite, il lui plongea un poignard au-dessus du sein droit.

Au même instant, les comtes de Clermont-Lodève et de Choiseul entourèrent le prince; l'assassin se glissa entr'eux et son action fut si prompte, qu'elle ne put être ni soupçonnée ni prévenue, le prince se trouvant placé entre son meurtrier et la sentinelle de service. Le coup fut porté avec tant de violence, que le fer pénétra dans toute sa longueur dans le corps du prince qui, portant la main sur sa blessure, s'écria :

— Je suis mort!

Il retira lui-même l'arme à lame plate, étroite, à deux tranchants acérés, de la longueur d'environ vingt-cinq centimètres, emmanchée d'un bois grossier.

Au cri aigu poussé par le duc de Berry, la duchesse s'était élancée de sa voiture et s'était précipitée vers lui; on le transporta dans un salon attenant à sa loge, où les docteurs Blancheton, Therin, Lacroix, Chasseneuve et Drogard, lui procurèrent les premiers secours.

En même temps, la sentinelle Desbies, chasseur au 4e de la garde royale, jetait son fusil et s'élançait sur les traces de l'assassin qui déjà avait atteint l'arcade Colbert, il l'arrêta avec l'aide d'un garçon du café Hardi, appelé Paulmier, et le conduisit au corps de garde placé sous le vestibule du théâtre.

Le duc de Berry fut bientôt porté du salon de sa loge dans la salle de l'administration où un lit de sangle avait été dressé. Le docteur Bougon qui avait été appelé suça la plaie, et le blessé, conservant son entière connaissance, reçut les sacrements, fit ses adieux au roi qui était accouru et à ceux qui l'entouraient et expira dans les bras de sa femme.

Le 14, à sept heures du matin, le duc de Berry fut transporté au Louvre; à midi, l'acte de décès fut dressé par le chancelier de France; à deux heures, l'assassin, Louvel, ouvrier sellier, fut amené au Louvre et conduit près du corps, exposé sur un lit de parade et ramené ensuite à la Conciergerie.

Du 14 au 21, tous les corps de l'État, les cours souveraines, les fonctionnaires, vinrent jeter l'eau bénite sur le corps et le 22, à huit heures du matin, le duc d'Orléans, désigné par le roi, se rendit au Louvre pour le conduire à Saint-Denis.

Une ordonnance du roi avait érigé la chambre des Pairs en cour de justice, pour procéder au jugement de Louvel; celui-ci, interrogé par les commissaires de la chambre, répondit qu'il n'avait jamais eu de grief personnel contre le duc de Berry, mais que, considérant tous les Bourbons comme les ennemis de la France, il avait conçu l'intention de les exterminer tous, et qu'en conséquence, il se proposait, après avoir tué le duc de Berry, d'assassiner le duc d'Angoulême, puis Monsieur, puis le roi.

L'instruction ne put rien faire découvrir de plus; tous les documents qui pouvaient mettre sur la voie de complices étrangers à sa famille avaient été inutilement fouillés. Trois mois furent employés à cette enquête, plus de 50 commissions furent délivrées, plus de 1,200 témoins furent entendus, on ne découvrit rien.

Les débats s'ouvrirent le 5 juin, devant la Cour des pairs présidée par le chancelier Dambray.

Ils durèrent deux jours : Louvel ne varia pas dans ses réponses qu'il répéta exactement.

Il fut condamné à la peine de mort à l'unanimité.

L'exécution devait avoir lieu le lendemain, 7 juin, à six heures du soir, au milieu d'un grand appareil militaire déployé pour la circonstance.

Louvel était un homme de trente-six ans, de taille moyenne, le front bombé, les yeux sombres et enfoncés dans l'orbite, le crâne presque dénudé, les traits raides et anguleux, les lèvres minces et serrées. Son aspect était sinistre et répulsif.

L'abbé Montès l'accompagnait dans la charrette; arrivé au bas de l'échafaud, le prêtre l'exhorta à s'agenouiller pour demander à Dieu pardon de son crime.

— Jamais, monsieur, répliqua-t-il avec hauteur. Je n'ai aucun regret de ce que j'ai fait et ce serait à refaire que je recommencerais.

En refusant d'approcher ses lèvres du crucifix qui lui était présenté, il s'élança sur l'échafaud et se plaça lui-même sur la bascule.

Le premier coup de six heures sonnait à l'horloge de l'Hôtel de ville, lorsque sa tête tomba sous le couteau de la guillotine.

Son corps fut enterré au cimetière de la barrière du Maine et déposé dans la fosse commune! mais après que la foule se fut dispersée, en vertu d'un ordre du préfet de police, le cadavre du supplicié fut exhumé et porté dans un endroit ignoré de tout le monde.

« Le secret de cette nouvelle sépulture ne fut connu que de l'exécuteur et de ses aides transformés cette fois en fossoyeurs. »

L'attentat de Louvel et surtout son procès causèrent une certaine agitation dans Paris et le jour de l'exécution, des rassemblements se formèrent sur plusieurs points de Paris et furent dissipés par la troupe; un jeune étudiant en droit, le sieur Lallemand, fut tué d'un coup de carabine par un soldat, et d'autres particuliers reçurent des coups de sabre.

Le corps de Lallemand avait été recueilli par ses camarades, qui firent célébrer ses obsèques

Le coup fut porté avec tant de violence, que le fer pénétra dans toute sa longueur dans le corps du prince.

le 7, à l'église de Bonne-Nouvelle, à neuf heures du matin et dès huit heures, toutes les rues adjacentes étaient remplies par la foule.

Le convoi se dirigea après le service funèbre au Père-Lachaise, et quatre à cinq mille étudiants le suivirent ; toutes les troupes étaient consignées,

Dans la même journée, un sieur Dubief, bijoutier, domicilié rue de Richelieu, passait avec un ami sur la place Louis XV ; un détachement de dragons l'occupait : le commandant se précipita sur le sieur Dubief et lui perça le bras d'un coup de sabre.

Les gendarmes firent irruption dans le passage Delorme, à la poursuite de plusieurs personnes qui s'enfuyaient. Ces divers faits furent signalés à la Chambre dans la séance du 8 juin, et une ordonnance fut affichée dans les rues pour renouveler les défenses faites précédemment, de former des attroupements, ou réunions sur la voie publique : « Ordonne que tout rassemblement de cette nature sera sommé de se séparer et contraint par la force de se dissoudre, si après la troisième sommation il ne s'est pas séparé volontairement. Les individus arrêtés dans le cas de désobéissance ou coupables de résistance, injures, voies de fait envers les officiers de police et la force armée, seront traduits devant les tribunaux pour être poursuivis comme coupables du crime de rébellion. »

Quelque temps avant l'exécution de Louvel, avait eu lieu celle de Charles Normand convaincu d'avoir assassiné son maître, le capitaine Sion ; certains détails particuliers relatifs à ce crime en avaient fait beaucoup parler dans Paris ; aussi le jour où Normand monta sur l'échafaud (le 13 mai) y eut-il grande affluence à la Grève.

Ce fut le 3 mai 1820, que la première pierre du palais de l'École royale des Beaux-Arts fut posée sur l'emplacement de l'ancien musée des monuments français, qui lui-même occupait la place où précédemment s'élevait le couvent des Petits-Augustins.

« Cette construction, dit Larousse, achevée sous la direction de M. Duban, occupe un plan vaste, mais fort irrégulier. Elle embrasse une série de cours et de corps de logis disposés sur un terrain

en pente et donne d'un côté sur la rue Bonaparte, et de l'autre sur le quai Malaquais. L'entrée principale sur la rue, est ornée d'une grille dont les pilastres portent les bustes du plus grand peintre et du plus grand sculpteur français, Poussin et Puget. La cour, dans laquelle on entre, après avoir franchi cette grille, est bordée à gauche par des maisons particulières, dont les murailles ont été revêtues d'arcades simulées, dans le vide desquelles on a placé de nombreux fragments d'architecture et de grandes peintures sur lave émaillée, exécutées d'après Raphaël par M. Paul Balze. A droite s'élève l'élégant portail du château d'Anet transporté là, depuis 1791, et qui sert de façade à l'ancienne chapelle du couvent. A la suite vient un bâtiment orné d'arcades avec colonnes ioniques à demi engagées et renfermant des salles d'études et deux amphithéâtres destinés aux cours de l'école. Au fond de la cour, se dresse l'arc de Gaillon provenant du château que le fameux cardinal d'Amboise fit commencer en 1500. Les ouvertures de cet arc servent comme de niches à jour où a l'on placé des statues et des vases de la Renaissance, et laissent apercevoir la facade principale du nouveau palais qui s'élève à l'extrémité d'une seconde cour séparée de la première par une balustrade. Cette façade, de 74 mètres de large, est construite dans le style élégant et correct des grands maîtres du XVIe siècle. Elle est élevée d'un premier étage avec attique, et percée de onze fenêtres en arcades. Le rez-de-chaussée, assis sur un stylobate que décorent plusieurs belles copies en marbre de statues antiques, exécutées par les élèves de Rome, est taillé en refend. Au premier étage, des colonnes corinthiennes cannelées à demi engagées dans les pieds-droits des arcades supportent un riche entablement à modillon. L'attique qui règne sur toute la longueur de la façade a ses trumeaux ornés de pilastres composites cannelés. La cour qui précède immédiatement le palais est bordée à droite et à gauche par un bâtiment en forme d'hémicycle, que décorent des fragments d'architecture de tous les âges.

« Au centre du palais est une troisième cour dallée en marbre de diverses couleurs; les quatre façades intérieures sont du même style que celui de la façade principale, et pourvues d'un stylobate continu, où sont des colonnes de marbre portant des bustes d'artistes célèbres. L'entrée de la façade à l'est est ornée de médaillons sur fond d'or de Michel-Ange, de Raphaël; elle conduit à une salle demi-circulaire, éclairée par en haut, où Paul Delaroche a peint à l'huile sur le vaste développement de l'hémicycle, une assemblée des principaux maîtres de toutes les écoles, depuis l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle.

« Les salles du rez-de-chaussée du palais contiennent une importante collection de plâtres moulés sur l'antique. Au premier étage est une galerie, où l'on a placé la série très intéressante des tableaux qui ont remporté les grands prix de Rome depuis la fondation. Une autre salle qui sert aux assemblées des professeurs, renferme les portraits des artistes qui ont successivement enseigné dans l'Ecole. L'ancienne chapelle du couvent est un véritable musée. C'est là que se trouve la belle copie à l'huile du *Jugement dernier* de Michel-Ange exécutée par Sigalon, presque dans les proportions de la fresque originale. On y voit aussi de nombreux moulages de statues et de bas-reliefs des maîtres italiens de la Renaissance, entre autres ceux des mausolées de Julien et de Laurent de Médicis, de la *Pieta* et du *Moïse*, chefs-d'œuvre de Michel-Ange, et ceux des admirables portes du baptistère de Florence, de Lorenzo Ghiberti.

« Des galeries spacieuses relient le corps principal du palais aux bâtiments qui s'élèvent sur le quai. De ce côté, la façade est percée, au premier étage, de sept larges fenêtres en portiques. Des statues exécutées par des pensionnaires de Rome, décorent le vestibule, au fond duquel est un bel escalier de pierre à deux branches, avec colonnes composites en marbre de Flandre.

« Cet escalier conduit à une galerie longue de 42[m],80, large de 10 mètres et haute de 12[m],50, qui occupe tout le premier étage. La voûte à plein cintre est pénétrée par trois grands œils-de-bœuf qui contribuent avec les fenêtres en portiques de la façade, à répandre une lumière égale dans toutes les parties de la galerie. C'est dans cette vaste salle qu'ont ordinairement lieu les expositions des ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires de l'Académie et de ceux des élèves qui concourent pour les grands prix. Des copies exécutées par des pensionnaires, d'après les plus célèbres peintures des maîtres italiens, décorent les parties hautes de la galerie. »

Le palais des Beaux-Arts, commencé en 1820, par Debret, a été continué en 1833, par M. Duban qui a fait subir d'heureuses modifications au projet primitif et qui a construit seul la partie sur le quai, commencée en 1858 et terminée en 1861.

En 1880, la commission supérieure des bâtiments civils et des palais nationaux, présidée par M. de Freycinet, s'occupa de l'aménagement des divers ministères et de l'agrandissement de l'École des beaux-arts. MM. les ministres des finances, des postes et du commerce y furent entendus.

La commission adopta les conclusions d'un rapport fort étudié de M. de Choiseul sur l'École des beaux-arts. Deux terrains seront achetés, l'un à droite, l'autre à gauche de l'entrée principale de la rue Bonaparte. Ces terrains occupent une superficie de 3,000 mètres. Les bâtiments édifiés comprendraient une grande salle, cent vingt-huit loges pour les concours, trois ateliers

d'architecture, un atelier de décoration, trois ateliers de sculpture, trois ateliers de peinture et une salle pour un cours de dessin d'ornement. La dépense fut évaluée à 7 millions.

En 1820, eut lieu la construction d'un nouveau séminaire destiné à remplacer le séminaire de Saint-Sulpice supprimé en 1792 et démoli en 1802.

Le 11 avril 1816, le roi avait ordonné qu'il serait fait abandon au séminaire diocésain de Paris pour l'agrandissement du séminaire de Saint-Sulpice, du terrain libre formant un triangle qui se prolongeait le long de la place Saint-Sulpice, de la rue Féron à celle du Pot-de-Fer. Toutefois, ce ne fut qu'en 1820 que la première pierre fut posée par le ministre de l'Intérieur qui, dans un discours prononcé à cette occasion, exprima le vœu que de ce séminaire sortissent des défenseurs de l'Eglise gallicane soumise au saint-siège, centre de l'unité catholique, mais attachés aux immunités de l'Eglise française et à l'indépendance de la couronne.

Le bâtiment est d'une construction simple ; sur chacune de ses quatre faces, il a trois rangs de dix-sept croisées en comptant celles des pavillons, qui forment aux quatre angles une légère saillie. Un porche, soutenu par trois arcades, recouvre l'entrée principale du côté de la place. Ce fut l'architecte Godde qui en fit le plan.

Celui de la place Saint-Sulpice qui porte le titre de séminaire diocésain de l'archevêché de Paris, bien que le plus grand nombre de ses élèves appartiennent à d'autres diocèses, est dirigé par les prêtres de la congrégation du même nom et sert de résidence à leur supérieur général. L'enseignement comprend : la théologie dogmatique (3 chaires), la théologie morale (3 chaires), l'Ecriture sainte (2 chaires), l'hébreu (2 chaires), l'histoire ecclésiastique, le droit canonique, et la liturgie.

Le cours normal des études est de trois ans et trois mois, mais les élèves qui veulent les prolonger peuvent ensuite prendre part à des conférences qui, sous le nom de grand cours, ont une durée indéterminée.

Le séminaire de Saint-Sulpice a une importante succursale à Issy, près de Paris, pour l'enseignement de la philosophie, des sciences physiques, mathématiques et naturelles. De plus, un troisième petit séminaire a été ouvert en 1861 sous le nom de petite communauté de Saint-Sulpice, rue Molière, 1, à Auteuil, dans l'ancien local d'une institution particulière.

L'emplacement qu'occupe aujourd'hui le séminaire de Saint-Sulpice était jadis affecté au couvent des Filles de l'instruction chrétienne, supprimé en 1790.

Aussitôt après l'assassinat du duc de Berry, le gouvernement ordonna la démolition de la salle de spectacle de la rue de Richelieu et la construction du nouvel Opéra commença le 13 août 1820 sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Choiseul rue Grange-Batelière ; cet hôtel, qui avait été construit pour le financier Bouret, avait ensuite passé aux mains de M. de la Borde et enfin à celles du duc de Choiseul. Il avait ses jardins qui s'étendaient jusqu'à la rue Le Peletier.

On conserva la majeure partie de l'hôtel pour y installer l'administration de l'Opéra et la salle de spectacle fut élevée sur les jardins, la façade tournée sur la rue Le Peletier.

Ce fut l'architecte Debret, que plusieurs travaux importants avaient mis en vogue, qui fut chargé de la construction de l'Opéra dont la salle ne devait être que provisoire, l'Etat se réservant de faire prochainement édifier un théâtre d'opéra qui fût un véritable monument élevé aux arts de la danse et du chant.

Aussi l'architecte fut-il tenu de faire servir à la construction de la salle tout ce qu'il pourrait retirer de l'ancienne, tels que les devants de loges, les colonnes, la coupole, les corniches, etc. Ce qui n'empêcha pas que les travaux coûtèrent 2,300,000 francs.

Le bâtiment occupait une superficie de 1,900 mètres, celle des magasins et des dépendances était de 5,033 mètres. La salle, de forme circulaire, contenait 1,950 places. La décoration extérieure n'avait rien de monumental. La façade était surmontée de figures de Muses, au nombre de huit seulement.

« Pour les spectateurs assis au parterre, la salle Le Peletier est absolument la même que la salle Richelieu ; seulement on a donné six places de plus à l'ouverture de l'avant-scène. Le théâtre est beaucoup plus profond que l'ancien ; les corridors plus larges, une immense galerie servant de foyer au public, telles sont les améliorations que l'on remarque dans la nouvelle salle. »

La scène de l'Opéra était immense et les dessous qui se divisaient en trois étages avaient autant de profondeur que la scène avait de hauteur.

Le magasin des décorations qui longeait la rue Rossini avait 25 mètres de longueur. Le foyer de la danse qui se trouvait dépendre de l'ancien hôtel de Choiseul était un ancien salon, qui avait été décoré par Cléricau, peintre du roi, et qui avait été coupé en deux horizontalement. On y avait placé un magnifique buste de la danseuse Guimard par Coustou.

L'entrée particulière des artistes était du côté de la rue Grange-Batelière, dans un passage sombre, humide, assez semblable à une descente de cave ; ce passage qui formait équerre et communiquait aussi de la rue Le Peletier à la rue Pinon (Rossini) fut formé en même temps qu'on construisit le théâtre. Il a disparu lors de la reconstruction qui suivit l'incendie de 1873.

La salle de la rue Le Peletier fut inaugurée le 16 août 1821 par la première représentation de la

reprise des *Bayadères*, opéra en trois actes de MM. de Jouy et Catel.

La recette de la soirée se monta à 1,925 fr. 10 s., et le public exigea que l'orchestre commençât la représentation en exécutant l'air *vive Henri IV!* qu'il joua en effet avec des variations de Paër.

Ce fut à l'Opéra que le 6 février 1822, on se servit pour la première fois du gaz pour éclairer les effets de scène dans *Aladin* ou *la lampe merveilleuse*, opéra-féerie en 5 actes d'Etienne, dont la première représentation était donnée ce soir-là.

Mais avant d'aller plus loin revenons un peu en arrière et reprenons l'Opéra au moment où nous l'avons laissé, c'est-à-dire alors qu'il était dirigé, en 1794, par la commune de Paris. Le 1er juillet 1796 le directoire nomma pour remplacer le comité administratif, une commission d'administration, composée des citoyens La Chabeaussière, Mazade, Caillot et Parny.

A partir du 1er février 1797, l'Opéra prit par ordre du directoire exécutif, le titre de Théâtre de la République et des Arts.

Vers le milieu de la même année, trois administrateurs provisoires : l'ancien directeur Francœur, Denesle et Baco, furent chargés de tenir les rênes de la direction.

Le 12 septembre 1799, ces trois administrateurs provisoires furent remplacés par deux administrateurs définitifs : les sieurs Devismes et Bonnet de Treiches.

Pendant cette période, qui finit en 1807, l'Opéra représenta vingt-neuf ouvrages.

Le 1er novembre 1807, l'administration de l'Opéra fut remise entre les mains du premier chambellan de l'empereur et l'auteur Picard en fut nommé directeur.

A la chute de l'empire, l'académie royale de musique passa le 5 avril 1814 dans les attributions du ministre de la maison du roi, le comte de Pradel, qui eut le titre de surintendant.

Le 21 mars 1815, l'académie impériale de musique fut le titre officiel rendu à l'Opéra, mais le 9 juillet, il redevenait académie royale.

Picard avait conservé sa direction malgré tous ces changements; le 19 janvier 1816, il fut remplacé par M. Papillon de la Ferté.

En 1817, Persuis devint directeur.

Le 30 octobre 1819, il est remplacé par le violoniste Viotti.

Le 21 novembre 1821, c'est M. Habeneck qui fut appelé à prendre la direction.

Le 26 novembre 1824, le sieur Duplantys remplaça Habeneck.

Pendant ce temps, les derniers directeurs que nous venons de nommer avaient dirigé sous la haute main de plusieurs surintendants; au comte de Pradel avait succédé le comte de Blacas, puis à Blacas le marquis de Lauriston; à celui-ci le duc de Doudeauville, puis son fils le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld.

Timothée Lubbert devint directeur de l'Opéra, le 12 juillet 1827.

La Révolution de 1830 arrivant, l'Opéra passa dans les attributions du ministère de l'Intérieur; le 2 mars 1831, M. Lubbert se retira.

De 1807 à 1830, quatre-vingt dix ouvrages nouveaux avaient été représentés.

Le 2 mars 1831, le docteur Véron fut nommé directeur de l'Opéra pour cinq années et avec privilège de le diriger à ses risques et périls; on lui attribua pour la première année, une subvention de 810,000 fr., pour la seconde 760,000, et pour la troisième 710,000.

Le docteur monta seize ouvrages nouveaux, dont *Robert le diable*, la *Juive*; il se retira après avoir réalisé un bénéfice de 900,000 fr., le 15 août 1835, et fut remplacé par M. Duponchel, architecte; en 1839, il lui fut adjoint un co-directeur, M. Edouard Monnais. Le 1er juin 1841, celui-ci reçut le titre de commissaire royal et Duponchel redevint seul directeur; il s'associa alors à M. Léon Pillet, à qui il céda le titre de directeur, en se réservant celui beaucoup plus modeste d'administrateur du matériel.

Cette association eut pour résultat une perte de 400,000 fr.

Duponchel remplaça alors L. Pillet par Nestor Roqueplan et les choses durèrent ainsi jusqu'à 1849; pendant cette période, soixante ouvrages nouveaux furent représentés, dont les *Huguenots*, *Guido et Ginevra*, la *Favorite*, le *Freischütz*, la *Reine de Chypre*, *Charles VI*, *Lucie de Lamermoor*, le *Prophète*.

Le 21 novembre 1849, l'association des deux directeurs, Duponchel et Roqueplan, se rompit, et M. N. Roqueplan demeura seul directeur jusqu'au 30 juin 1854; il fit jouer pendant ce temps vingt et un ouvrages nouveaux, dont *Sapho*, *Vert-Vert*.

Après le rétablissement de l'Empire, l'Opéra, reprit le titre d'académie impériale de musique et le conserva jusqu'en 1871.

M. Roqueplan était placé à la tête d'une société anonyme pour la gestion de l'Opéra, et cette gestion ne fut pas heureuse, car elle se solda par un passif de près d'un million; un décret du 1er juillet 1854, donna au ministère de la maison de l'empereur, la régie de l'Opéra et décida qu'il serait administré aux frais, risques et périls de la liste civile impériale.

Toutefois M. Roqueplan fut conservé en qualité d'administrateur, avec des appointements fixes.

Le 11 novembre 1854, il eut pour successeur M. Crosnier, député, fils de l'ancienne concierge du théâtre.

Le 1er juillet 1856, M. Crosnier fut remplacé par M. Alphonse Royer.

Le 20 décembre 1862, M. Emile Perrin, directeur de l'Opéra-Comique, devint administrateur de l'Opéra jusqu'au 11 avril 1866; à cette époque, la liste civile abandonna la direction.

F. Roy, éditeur. — 223. Imp. Chaix et fils.

Mort dramatique de Mme Blanchard, aéronaute, le 6 juillet 1819.

Ancienne maison d'arrêt de la garde nationale, dite Hôtel des Haricots.

Pendant ces douze années, il fut représenté quarante-neuf ouvrages nouveaux, dont Les *Vêpres siciliennes*, le *Trouvère*, la *Magicienne*, *Herculanum*, *Sémiramis*, *Tanhaüser*, *Roland à Roncevaux*, l'*Africaine*.

Le 22 mars 1866, la liberté des théâtres ayant été proclamée, M. Emile Perrin fut nommé directeur à ses risques et périls, et reçut une subvention de 800,000 fr., plus 100,000 fr. payés par l'Empereur pour la location de ses loges.

M. Perrin dirigea l'Opéra jusqu'en 1870 et représenta douze ouvrages nouveaux dont : la *Source*, *Hamlet*, et la reprise à ce théâtre de *Faust*.

M. Emile Perrin ayant donné sa démission le 6 septembre 1870, et l'Opéra étant devenu l'académie nationale de musique, les artistes furent autorisés à y jouer en société.

Le 9 mai 1871, les membres de la commune de Paris, nommèrent M. Eugène Garnier directeur du théâtre national de l'Opéra.

M. Eugène Garnier quitta l'Opéra, aussitôt Paris repris par les troupes régulières et le 8 juillet 1871, M. Halanzier acceptait à titre provisoire, la direction de l'académie de musique, et ce provisoire devenait définitif le 1er novembre 1871.

Il fit jouer quatre ouvrages nouveaux, dont *Erostrate*, et la *Coupe du roi de Thulé*.

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1873, un incendie terrible se manifesta au théâtre et le détruisit de fond en comble, en quelques heures, sans que les causes pussent en être exactement connues.

Les pertes matérielles furent considérables; on les évalua à 2,300,000 fr. Les décors de quinze ouvrages furent brûlés ainsi que 5,000 costumes (perdus, hors d'usage) 31 instruments de musique, les parties d'orchestre des 15 ouvrages dont les 74 décors étaient consumés, tous les services d'accessoires, de tapisserie, d'éclairage, les armures, etc., le mobilier, 18 bustes dont celui de Glück par Houdon et celui de Lully qui avaient échappé à l'incendie de 1781.

On put sauver les papiers de l'administration et les archives.

Quant au bâtiment, c'était une perte médiocre, il menaçait ruine et était une source d'inquiétudes pour l'architecte, qui, dès le début de l'année 1868, signalait un tassement général et le mauvais état des constructions.

Le vendredi 29 septembre 1820, à quatre heures du matin, 24 coups de canon annoncèrent aux Parisiens la naissance d'un prince, fils du défunt duc de Berry; le corps municipal, réuni à l'Hôtel de ville, en reçut deux fois la nouvelle; d'abord de la part de *Monsieur*, aïeul paternel, ensuite de celle du roi. Une boîte en or, aux armes de la ville,

ornée des médaillons du duc et de la duchesse de Berry, fut remise à chacun des deux envoyés.

Le soir, il y eut spectacle gratis; le 1er octobre, vers quatre heures de l'après-midi, le roi se montra à l'une des croisées des Tuileries, tenant le nouveau-né, Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, dans ses bras, et la foule qui emplissait le jardin fit retentir l'air de ses acclamations.

Le lendemain, sur la proposition du comte de Chabrol, préfet de la Seine, le conseil général du département délibéra en séance ce qui suit : « M. le Préfet est invité à réunir en un ou plusieurs banquets, au nom de la ville, les dames de la Halle, la corporation des forts de la Halle et des ports; celle des Charbonniers. »

En vertu de cet arrêté, trois fêtes populaires eurent lieu dans différents quartiers de Paris. La première fut donnée aux dames de la Halle, au marché des Blancs Manteaux, au milieu duquel avait été dressée une table de 190 couverts; et, comme on ne pouvait disposer d'un plus grand nombre de places, les dames de tous les marchés indistinctement, furent invitées à désigner parmi elles celles qui devaient être invitées.

Le repas se fit à trois heures et ce fut le Maire de l'arrondissement qui en fit les honneurs concurremment avec l'adjoint Tarbé et le commissaire de police Masson.

A l'ouverture du banquet, chaque convive avait trouvé sous sa serviette une boîte de dragées et une médaille d'argent à l'effigie du duc de Bordeaux.

Après le dîner, il y eut bal; 600 invitations avaient été lancées, le bal se prolongea jusqu'au lendemain.

Pendant que les dames de la Halle banquetaient aux Blancs-Manteaux, les forts de la Halle et des ports, pour lesquels des tables de 300 couverts avaient été disposées dans les greniers de réserve, y arrivaient tambour battant, et escortant le buste du roi porté par quatre d'entre eux. Le préfet de la Seine présida le banquet et chaque convive reçut aussi sa médaille; un bal suivit aussi le repas.

Enfin, les bâtiments du nouveau marché Saint-Martin, ayant été disposés pour un bal et un banquet, dix tables de cent couverts furent dressées autour d'une estrade sur laquelle étaient placés des musiciens; et à deux heures, les Charbonniers et les ouvriers des ports, réunis par les soins de M. Thomas, contrôleur général des bois et charbons, arrivèrent en cortège portant aussi le buste du roi et se mirent à table.

A quatre heures, le préfet vint faire sa visite aux dîneurs et à six heures le bruit des boîtes d'artifice annonçait la fin du repas et l'ouverture du bal.

Le 1er mai, le prince fut baptisé à Notre-Dame, et le soir des illuminations générales et un feu d'artifice, tiré sur le pont de la Concorde, signalèrent la journée. Le lendemain, des réjouissances publiques eurent lieu aux Champs-Elysées : du vin, des comestibles et 10,000 paquets de dragées furent distribués au peuple, et il y eut encore feu d'artifice et grande fête à l'Hôtel de ville, offert par la ville à la famille royale; elle commença par un banquet dans lequel les officiers municipaux, faisant revivre les anciennes traditions, servirent les princes, et auquel assistèrent douze dames choisies par le roi dans les familles bourgeoises de Paris; il se termina par un bal où se pressèrent 8,000 invités.

Les réjouissances populaires continuèrent dans Paris, dans la journée du 3 mai et le 6, le conseil général de la Seine décida qu'une somme de 50,000 fr. serait distribuée aux ouvriers faisant partie des sociétés de secours mutuels, particulièrement aux membres des sociétés des Amis de l'humanité et de la Cordiale Amitié, composées de typographes.

Le soir, il y eut fête militaire, offerte aux princes par les officiers généraux de la maison militaire du roi; elle se donna au théâtre de l'Odéon, et le 9 mai, le corps municipal offrit un banquet aux députés des bonnes villes de France, pour clore cette série de réjouissances.

Le 13, les Parisiens avaient encore une occasion de divertissement : il s'agissait de l'inauguration du canal; dès le matin, une foule immense sortait des barrières et se dirigeait vers le bassin de la Villette sur lequel un nombre considérable de petites barques et de gondoles, richement pavoisées, formait une sorte d'escadre. Le long des deux avenues où la foule circulait, des orchestres de danse, des mats de cocagne et des jeux de toute espèce occupaient les spectateurs.

A deux heures, le canon annonça la présence des princes et princesses, et aussitôt après, des courses et des jeux nautiques eurent lieu; puis à trois heures, princes et princesses s'embarquèrent sur un petit navire portant le nom du duc de Bordeaux, toutes les autres embarcations l'accompagnèrent.

On mit pied à terre à la gare circulaire, où une cérémonie religieuse fut célébrée pour la bénédiction des écluses et aussitôt après, une salve d'artillerie donna le signal de l'ouverture des portes et deux grands bâteaux, pesamment chargés, naviguèrent sur le canal.

Les fêtes populaires furent nombreuses sous la Restauration.

Ce fut le 23 décembre 1820, que fut inauguré le théâtre du Gymnase dramatique, bâti sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église de Bonne-Nouvelle, sur les dessins des architectes Rougevin et Guerchy. Le Gymnase, comme l'indique son titre, ne devait être dans le principe qu'une espèce de théâtre d'élèves, dont le privilège avait été concédé à M. de la Roserie, à la condition qu'il n'y ferait représenter que des

pièces en un acte, et celles des répertoires de la Comédie francaise et de l'Opéra-Comique, pourvu qu'elles fussent réduites en un acte.

Cependant, renonçant à l'honneur de jouer des pièces trop grandes pour lui et rognées à sa taille, le Gymnase se décida bientôt à ne jouer que le vaudeville et la comédie mêlée de couplets.

MM. Delestre-Poirson et Cerfbeer qui succédèrent à M. de la Roserie, furent autorisés à donner à leur théâtre le nom de théâtre de *Madame*, et à y jouer des pièces en deux et trois actes.

Cette petite scène inaugura alors le vaudeville de bon ton, et Scribe devint le principal auteur de ce théâtre ; ce fut à cette époque qu'on y applaudit Léontine Fay, tout enfant, qui faisait les délices des Parisiens, avec Mlles Jenny Vertpré, Déjazet et les acteurs Numa, Bernard Léon, etc.

L'affluence du public à ce théâtre était telle, que les recettes annuelles se montèrent jusqu'à 7 et 800,000 francs, chiffre considérable à l'époque.

Aussitôt après la Révolution de 1830, le théâtre reprit le nom de Gymnase dramatique, qu'il ne quitta plus, et Bouffé, Gontier, Klein obtinrent la faveur du public.

En 1844, M. Montigy succéda à M. Poirson et engagea Achard, Geoffroy, Delafosse, Mme Doche, Mlles Désirée, Anna et Rose Chéri. Le Gymnase, habilement dirigé, donnant de bonnes pièces écrites par des écrivains distingués et jouées par des artistes éminents, devint un des plus florissants théâtres de Paris.

La salle était des plus simples et, en 1850, elle était dans un état de délabrement tel qu'il fallut absolument songer à la réparer ; le 16 décembre, le théâtre fut fermé pendant une douzaine de jours et cela suffit pour faire des restaurations importantes. L'administration avait sacrifié environ 150 places pour rendre les autres meilleures ; la première galerie et le balcon contenaient trois rangées de stalles étroites ; elles furent remplacées par deux rangs de bons fauteuils, les autres places reçurent des améliorations analogues et pendant trente années, bien que le Gymnase eût conservé l'aspect de simplicité des anciennes salles de spectacle, et que son foyer, orné de décorations en carton peint, fût celui d'un théâtre de province, de grands succès y furent obtenus ; le répertoire avait complètement changé et aux petites comédies bourgeoises de Scribe succédèrent *Diane de Lys*, de Dumas fils, *le Gendre de M. Poirier*, d'Augier et J. Sandeau, le *Demi-Monde*, de Dumas, l'*Héritage de M. Plumet*, de Barrière et Capendu, le *Père prodigue*, de Dumas, les *Pattes de mouche*, les *Ganaches*, les *Vieux garçons*, nos *Bons Villageois*, *Séraphine*, *Fernande*, de Sardou, la *Comtesse Romani* la *Belle madame Donis*, *Bébé*, etc.

Cependant, naturel retour des choses d'ici bas, après les succès, vinrent pas mal de revers et le Gymnase était très déchu de sa splendeur passée, lorsque, le 1er juillet 1880, M. Koning en prit la direction et commença par métamorphoser complètement le théâtre qui fut recrépi, reblanchi, redoré sur toutes les coutures et rouvrit, dans les premiers jours d'octobre, par la reprise de la *Papillonne*, de Sardou.

Le 6 décembre 1820, l'échafaud se dressa sur la place de Grève pour la punition d'un parricide, Pierre-Louis-Martin ; il avait été condamné par la Cour d'assises de Seine-et-Oise, et en avait appelé ; l'arrêt avait été cassé et l'affaire revenue devant la cour de la Seine, s'était terminée par une nouvelle condamnation à mort ; la sentence porta que Martin serait conduit au lieu du supplice en chemise, nu-pieds, la tête couverte d'un voile noir ; qu'il serait exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier ferait lecture au peuple de l'arrêt, qu'il aurait ensuite le poing coupé et serait immédiatement après, mis à mort.

Ce fut par ordonnance royale du 20 décembre, que fut fondée à Paris, l'Académie de médecine. « Cette académie est spécialement établie pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui peut intéresser la santé publique et principalement sur les épidémies, les maladies particulières à certaines contrées, les épizooties, les différents cas de médecine légale, etc. »

Elle fut chargée aussi de continuer les travaux de la Société de médecine et de l'Académie de chirurgie, dissoutes en 1793, et, à cet effet, elle publie des mémoires.

Elle fut réorganisée plusieurs fois : en 1829, en 1835 et en 1856.

Elle est composée de 100 membres titulaires, et d'un nombre déterminé d'associés libres, français et étrangers. Elle se divise en onze sections : 1° Anatomie et physiologie ; 2° pathologie médicale ; 3° pathologie chirurgicale ; 4° thérapeutique et histoire naturelle médicale ; 5° médecine opératoire ; 6° anatomie pathologique ; 7° accouchements ; 8° hygiène publique, médecine légale et police médicale ; 9° médecine vétérinaire ; 10° physique et chimie médicale ; 11° pharmacie.

Le costume officiel des académiciens, prescrit sous le second empire, consista en un habit noir à la française, avec broderies violettes, un chapeau demi-claque et une épée.

L'Académie occupe, nous l'avons dit, la chapelle de l'ancien couvent des frères de la Charité, rue des Saints-Pères ; au-dessus de la porte est placée une statue d'Esculape et dans l'intérieur de la chapelle, convertie en salle des séances, une statue du baron Larrey.

Le percement du boulevard Saint-Germain a mis à découvert le côté droit du bâtiment affecté à l'Académie, et qui se trouve aujourd'hui bordé par un jardinet.

Ce fut aussi en 1820, que fut créée la Société royale des Bonnes-Lettres, établie sur le plan de l'Athénée et qui présenta les mêmes moyens d'instruction. Son siége social était rue Neuve-Saint-Augustin.

La société Linnéenne, fondée en 1788, par Broussonnet, fut reconstituée, en 1820, par Thiébaut de Berneaud. Cette société se composa de savants distingués par leurs connaissances spéciales en botanique; elle publiait chaque année un volume de ses mémoires et faisait une distribution de prix; le 24 mai, jour anniversaire de la naissance de Linnée, il y avait séance et fête champêtre, à la campagne, et le 28 décembre, jour de la mort de Tournefort, fut choisi pour la distribution des prix en séance publique.

La rue de la Barrière des Gobelins fut percée en 1820, et longea un des côtés de l'abattoir de Villejuif ainsi que la rue de Villejuif et celle de l'Hôpital-général; seule la rue de Villejuif fut conservée.

La cour Saint-Guillaume, bâtie dans la rue Neuve-Coquenard, date aussi de 1820, ainsi que l'impasse Sainte-Opportune, située dans la rue Grange-aux-Belles, le passage Violet, et un autre passage que le comte Dervilliers fit bâtir dans la rue de Beaujolais-Palais-Royal et auquel il donna le nom de passage des Pavillons.

L'année 1820 fut très tourmentée, des débats irritants à la Chambre, des duels politiques l'ordre public troublé, la polémique des journaux excessivement vive, des lois antilibérales, votées et suivies de la suppression des journaux les plus violents, tout cela ne présageait rien de bon et l'avenir prenait une teinte inquiétante.

1821 s'annonçait mal. « Ce n'était plus seulement des orages de Chambre, et des tumultes de rues; les sociétés secrètes, les complots, les insurrections, un effort passionné pour le renversement de l'ordre établi, fermentaient et éclataient partout, à Paris même, et sous les yeux des ministres, dans l'armée comme dans les professions civiles, dans la garde royale comme dans les régiments de ligne. En moins de trois années, huit conspirations sérieuses attaquèrent et mirent en question la Restauration. »

Une ordonnance royale du 22 février, établit à la bibliothèque royale, une école des Chartes qui eut pour objet l'enseignement des sources de l'histoire nationale et la mise en œuvre des matériaux de tout genre que nous ont laissés les siècles antérieurs. L'ordonnance portait : « la présente résolution est prise pour ranimer un genre d'études indispensables à la gloire de la France et pour fournir à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tous les moyens d'avancer dans les travaux confiés à ses soins. » Il fallait que les élèves fussent présentés par l'Académie des inscriptions, et on n'en nommait que douze, sous la direction de deux professeurs. L'un des cours se faisait aux Archives du royaume, l'autre à la Bibliothèque.

En 1824, M. de Corbières, alors ministre, voulut améliorer l'organisation de l'école, et permit d'admettre aux leçons des auditeurs bénévoles, mais l'institution ne tarda pas à péricliter et tomber presque.

Ce fut alors qu'en 1829, une nouvelle ordonnance changea les dispositions primitives. La durée des cours fut fixée à trois ans : une année d'études élémentaires, aux Archives, deux années consacrées à la diplomatie et à la paléographie, à la Bibliothèque royale. Il suffit dès lors pour être admis, d'avoir dix-huit ans révolus et le diplôme de bachelier ès lettres. Les élèves reçurent une pension de 800 francs; de plus, ils durent participer aux travaux de classification qu'on exécutait, et publier le résultat de leurs recherches dans deux recueils imprimés par l'imprimerie royale.

Enfin, une troisième réorganisation se fit encore en 1846, époque à laquelle M. de Salvandy fit signer une ordonnance nouvelle qui transféra l'école des Chartes au palais des Archives.

Au mois de mars 1821, deux complots contre la sûreté de l'Etat furent découverts; le premier, dans lequel il s'agissait purement et simplement de faire sauter le palais des Tuileries et ceux qui l'habitaient, avait échoué par suite du suicide d'un nommé Neveu qui, le 27 janvier, s'était coupé la gorge dans un couloir de la préfecture de police; le second fut imputé aux journalistes Goyet et Sauquaire-Souligné. Toutefois, ils furent acquittés après une prison préventive de dix mois.

En 1821, M. Allaux obtint le privilège d'un nouveau théâtre qui devait s'appeler Panorama-dramatique, et dans lequel il pourrait donner des drames, des comédies et des vaudevilles, avec cette réserve, toutefois, qu'il ne devrait jamais y avoir en scène, que deux acteurs parlant.

M. Allaux fit construire une salle sur le boulevard du Temple, à côté de l'ancien théâtre Lazary et en face du jardin Turc.

Un comité de lecture fut formé; il se composait du baron Taylor, de Charles Nodier, Merville, de Cailleux, Gosse, Delatouche, Jal et Bert; une troupe fut réunie : Tautin, Bouffé, Bertin, Mme Gobert, Florville et autres en faisaient partie. L'ouverture du théâtre eut lieu le 14 avril 1821 *par Monsieur Boulevard*, prologue, et *Ismayl et Maryam*, mélodrame en 4 actes et 6 tableaux, par MM. Frédéric et Isidore Taylor.

Allaux vendit bientôt son privilège au chevalier Langlois, qui perdit 60,000 francs en huit mois, et passa la main à un sieur Chédel qui fit faillite; le théâtre fut fermé le 14 juillet 1823.

La salle, démolie presqu'immédiatement, fut remplacée aussitôt par une énorme maison à six étages et il ne resta de ce théâtre que le souvenir

L'Ecole des Beaux-Arts.

de la *Petite Lampe merveilleuse*, le *Savetier de la rue Charlot* et quelques autres pièces, signées A. de Comberousse, F. de Courcy, Carmouche, etc.

A propos de théâtre, disons que sous la Restauration, les spectacles étaient dans l'obligation de faire relâche le 21 janvier, anniversaire du meurtre de Louis XVI, le 13 février, anniversaire de l'assassinat du duc de Berry, toute la semaine sainte (pour les théâtres royaux); jeudi, vendredi, samedi saints, et dimanche de Pâques, dimanche de la Pentecôte, Toussaint, Noël, pour les théâtres secondaires.

En 1821, fut aussi autorisée et fondée par quelques amis de l'humanité, à la tête desquels se trouvait le duc de la Rochefoucaud-Liancourt, une société philanthropique, dite société de la morale chrétienne, dont le siège fut établi rue Saint-Guillaume. « Elle a pour but : 1° la défense gratuite des détenus et l'avenir des libérés ; 2° l'adoption, l'entretien, le patronage des enfants orphelins jusqu'à la fin de leur apprentissage ; 3° les secours aux ouvriers malades ou blessés pour les aider à continuer leurs travaux ou leur procurer un emploi, etc.

Le 21 juillet 1821, il y eut exécution à la Grève ; Antoine Nicolas Boutellier fut condamné à subir la peine des parricides pour avoir assassiné sa mère.

Le 24 octobre de la même année, ce fut un gentilhomme dont le sang rougit la place de Grève : Arthur-Henri-Ferdinand, vicomte de Ruault, né à Paris, âgé de 32 ans, officier en traitement de réforme, avait été condamné à la peine de mort pour crime de tentative d'homicide commise sur la personne du général baron Dujon. Il marcha à la mort avec courage.

Six jours plus tard, c'était un cocher J.-Louis Houster qui montait sur l'échafaud pour avoir assassiné le 5 octobre sa maîtresse, une écaillère avec laquelle il vivait depuis dix-sept ans, et avoir tenté d'occire deux autres personnes.

Ces divers crimes produisirent une sensation pénible à Paris.

On les oublia en allant à la goguette du Moulin-Vert, ou plutôt du Moulin-de-Beurre, qui se tenait barrière du Maine, dans le cabaret de la mère Saguet.

Un cabaret ! fi donc !

N'en dites pas de mal, lecteurs ; savez-vous bien quels étaient autrefois les habitués de ce modeste établissement ?

C'étaient MM. Thiers, Mignet, Armand Carrel, Charlet, Amédée de Bast, Chenavard, Béranger, Dumersan, Raffet, etc.

Oui vraiment, Béranger fut longtemps le pré-

sident de le société chantante qui avait établi là ses pénates et qui comptait plus d'un millier de membres qui se recrutaient parmi les travailleurs.

La veste et la blouse y étaient plus nombreuses que la redingote.

Sur la table du président, à portée de sa main, se trouvait un énorme cruchon de grès, au goulot duquel était adapté un manche en bois de chêne et c'était à l'aide de cet engin tout particulier que le père de la Chanson tapait sur la table pour réclamer le silence.

Ce n'était pas une sonnette, c'était un bourdon.

Mais procédons par ordre; avant de chanter, on mangeait pour « se refaire le torse ». Aussitôt le potage servi, le président frappait trois coups de son maillet-cruchon; tout le monde se levait et on criait : « chapeau bas ! » puis en chœur on entonnait ce quatrain :

Accourez au Moulin vert,
Gais enfants de la folie ;
Pour vous, pour femme jolie,
On met toujours un couvert.

Trois nouveaux coups étaient frappés par le président.

Pendant une heure on ne s'occupait que de boire et de manger. — Au dessert, nouveaux coups de maillet.

C'était le moment où l'on s'inscrivait pour les tours de chanson.

Le couplet satirique, frondant, à mots couverts, e gouvernement — c'est dans le sang parisien, cela — la chanson à boire et la gaudriole y régnaient en maîtres.

Une gaieté de boute-en-train, de la verve, un brio communicatif, animaient les chanteurs et les spectateurs, ceux-ci applaudissant ceux-là de la voix et du geste, au nez des agents de police qui n'avaient d'autre mission que celle d'expulser les perturbateurs.

A ceux que les distractions de la goguette n'entraînaient pas, le carbonarisme offrait des émotions plus sérieuses. Ce fut un jeune homme nommé Bazard, qui l'organisa à Paris; on sait que le but des fondateurs du Carbonarisme ou de la Charbonnerie, était de renverser le gouvernement établi et de rendre à la nation la plénitude de sa souveraineté; la société se composait d'une haute vente, de ventes centrales et de ventes particulières. Chaque réunion de 20 carbonari formait une vente particulière qui élisait dans son sein un président, un censeur et un député. Vingt ventes formaient à leur tour une vente centrale ayant aussi son député, son censeur et son président; seuls, les députés des ventes centrales communiquaient avec la haute vente.

Nombre de jeunes Parisiens se firent carbonari; les admissions se faisaient avec la plus grande simplicité. Elles devaient avoir lieu dans chaque vente particulière, sur la présentation d'un ou plusieurs membres, sans solennité, dans le premier local venu, après engagement pris par le récipiendaire de garder le secret sur l'existence de la société et sur ses actes, et de n'en conserver aucune trace écrite, de ne tenir aucune note, aucune liste, de ne pas copier, même un seul article du règlement, de se pourvoir d'un fusil de munition et de vingt-cinq cartouches et de verser chaque mois une cotisation d'un franc.

Paris compta bientôt cinquante ventes particulières, dont les membres prirent part aux divers complots qui s'organisèrent et dont on verra plus loin les effets.

Plusieurs voies publiques furent ouvertes en 1821 : la rue Bochart de Saron, dont la formation fut prescrite par une décision ministérielle du 29 mai; elle doit son nom à J.-B. — Gaspard Bochart de Saron, premier président au parlement de Paris, guillotiné le 20 avril 1794.

La même décision ministérielle approuva la formation d'une avenue qui fut nommée avenue Trudaine, en l'honneur de Charles Trudaine qui fut prévot des marchands de 1716 à 1720.

L'impasse Dany, fut aussi formée dans la rue du Rocher, en 1821, sur des terrains appartenant à M. Dany.

De 1818 à 1821, plusieurs journaux parurent, *le Conservateur*, *la Minerve*, *le Globe*, *la Réforme*, mais celui qui fit le plus de bruit fut le *Drapeau blanc* fondé par l'éditeur Jean Gabriel Dentu, dont le magasin de librairie au Palais-Royal était le rendez-vous de tous les écrivains, particulièrement des écrivains royalistes dont les opinions étaient celles de Dentu qui pendant les Cent-jours avait été mis en prison pour les avoir exprimées trop hautement. Dentu s'associa Martainville et *le Drapeau blanc* parut le 20 janvier 1819, avec cette épigraphe : Vive le roi quand même !... Il avait le ton violent, sa polémique virulente le faisait très rechercher et des rédacteurs de talent se groupèrent autour de Martainville; ce furent : Achille de Jouffroy, Carmouche, Ch. Nodier, Pouqueville, Sevelinges, Lamennais.

Cependant au bout de quelques années il cessa de paraître, mais en 1829, Martainville le ressuscita avec l'aide du prince de Polignac, et il le continua jusqu'à la révolution de 1830.

A la demande de Mgr de Quélen archevêque de Paris, une ordonnance du 3 janvier 1822, décida qu'une nouvelle église serait élevée au carrefour des Martyrs nommé jadis la Croix des Porcherons. Un concours fut ouvert et M. Hippolyte Lebas obtint le prix; le 25 août 1823, le préfet de la Seine posa la première pierre du monument qui s'éleva sous la direction de M. Lebas, avec M. Dommey, comme inspecteur des travaux.

L'église, qui fut dédiée sous le vocable de Notre-Dame-de-Lorette, offre une disposition ana-

logue à celles des premières basiliques chrétiennes; elle est isolée de toute part et placée dans l'alignement de la rue Laffitte, de manière à être aperçue du boulevard. « Sa largeur dit M. Larousse, est de 32 mètres et sa longueur de 70. Sa façade principale présente au milieu d'un avant-corps de même largeur que la grande nef, un portique orné de quatre colonnes d'ordre corinthien, de 13 mètres de proportion, surmonté d'un riche entablement dans la frise duquel on lit l'inscription suivante :

Beatæ Mariæ Virgini Lauretanæ,

« Ce portique est terminé par un fronton décoré des statues de la *Foi* par Foyatier, de l'*Espérance* par Lemaire, de la *Charite* par Laitié. Le tympan du fronton est occupé par un bas-relief ouvrage de Nanteuil, représentant des anges en adoration devant la Vierge, qui porte l'enfant Jésus.

Sous le portique est la porte d'entrée principale et sur les arrière-corps, à droite et à gauche sont deux portes latérales. Au-dessus du porche d'entrée se trouve placé le buffet d'orgues. La grande nef est accompagnée de nefs latérales et de chapelles. Quatre rangées de colonnes d'ordre ionique forment les divisions intérieures du monument. La nef principale est terminée par le chœur et par un hémicycle où est placé le maître-autel, composé d'un baldaquin supporté par quatre colonnes corinthiennes de granit oriental. Deux sacristies éclairées chacune par une grande baie en arcades garnie de vitraux coloriés, sont à l'extrémité des bas-cotés. Quatre chapelles occupent les angles des bas-côtés; à commencer par celle de droite, en entrant, elles sont consacrées : la première au baptême, la seconde à la communion, la troisième au mariage et la quatrième à la mort.

« Les peintures de ces chapelles on été exécutées par MM. Roger, Perrin, Orsel et Blondel.

« L'église renferme encore six autres chapelles qui se présentent dans l'ordre suivant : La première à droite en entrant dédiée à saint Hippolyte, contient deux tableaux de M. Hesse *la Conversion et le martyre de saint Hippolyte* et un tableau de M. Coutan : *les Funérailles de saint Hippolyte*. La seconde chapelle est consacrée à saint Hyacinte; les deux tableaux qui la décorent sont d'Alfred Johannot.

« La troisième chapelle, placée sous l'invocation de sainte Thérèse est ornée de trois tableaux, *le Vœu de sainte Thérèse* et l'*Extase de sainte Thérèse* sont de Langlois. On doit à Caminade la toile qui représente la sainte recevant l'extrême-onction.

« La première chapelle à gauche en entrant, est consacrée à sainte Geneviève; on y voit *saint Germain-d'Auxerre prédisant la sainteté future de sainte Geneviève*, par Deguine, et deux toiles d'Eugène Devéria : *Sainte Geneviève guérissant sa mère aveugle* et l'*Apothéose de sainte Geneviève*.

« La seconde chapelle dédiée à saint Philibert, renferme deux tableaux de Schnetz relatifs à des épisodes de la vie du Saint. La dernière chapelle qui est consacrée à saint Etienne, contient trois tableaux : *Saint Etienne distribuant des aumônes, Saint-Etienne traîné au supplice*, tous deux de Champmartin et *le Martyre de saint Etienne* par M. Couderc. »

On a adopté pour la décoration générale de cette église le genre en usage pour les églises italiennes aux XV et XVIe siècle. Deux rangées de colonnes qui forment la nef principale sont surmontées de murs dans lesquels sont pratiqués de grandes baies qui éclairent l'édifice.

Sur les huit trumeaux qui séparent les fenêtres sont peints des sujets tirés de l'histoire de la Vierge.

M. Picot a peint sur fond d'or la composition qui occupe le fond de l'hémicycle : *le Couronnement de la Vierge*.

M. Perrin a consacré vingt ans de sa vie à la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement. Au-dessus de la porte de la sacristie il a peint la Cène. Dans l'arc situé au-dessus de l'autel, le Christ sortant du tombeau et deux anges descendant du ciel présentant aux hommes l'Eucharistie sous les deux espèces. Vis-à-vis, le Chris, sur son trône, brise les sceaux du livre de la vie, Au-dessus de la Cène, saint Pierre est représenté debout entre saint Mathieu et saint Jean. Breft toute l'œuvre est considérable et les peintures des pendentifs offrent la même grandeur de conception, la même élévation de style.

On remarque encore dans cette église, qui n'a pas coûté moins de 2 millions 500 000 fr., les devantures des autels exécutées en lave émaillée de Volvic, les ornements d'architecture qui sont de la plus grande richesse,les pavés des chapelles et du chœur, les balustrades, les grilles etc.

Toutefois l'extérieur est triste et froid.

On a tout réservé pour l'ornementation intérieure, et encore cette décoration intérieure a-t-elle un caractère de coquetterie et de recherche qui convient peu à la destination religieuse de l'édifice qui ne fut consacré qu'en 1836.

Le 9 janvier 1822, il y eut exécution en place de Grève de J.-L. Théophile Guichet, condamné par arrêt de la cour du 4 décembre précédent, pour assassinat suivi de vol sur la personne de la fille Marie Anne Mezeray, connue sous le nom de la belle Normande.

Le commencement de cette année vit se développer la Congrégation, voici ce qu'on entendait par ce mot, selon M. Duvergier de Hauranne :

« Au milieu de l'année 1821, tandis qu'une partie de la jeunesse française s'engageait avec ardeur dans les voies du carbonarisme, une au-

tre partie de la même jeunesse s'enrôlait dans des associations fort louables en apparence, mais qui, entre les mains de quelques hommes étrangers aux vœux et aux besoins de la France nouvelle, pouvaient devenir un danger pour la société et même pour le gouvernement.

Dans le désir naturel de défendre la jeunesse contre l'invasion des doctrines immorales et irréligieuses, les chefs de la Congrégation avaient favorisé l'organisation de plusieurs sociétés : la société des bons livres, la société des bonnes études, la société des bonnes lettres, auxquelles les écrivains et les orateurs les plus éminents du parti royaliste voulaient bien prêter leur appui.

C'était donc avec le concours obligé des autorités civiles et militaires qu'avaient lieu désormais les processions, les plantations de croix, les communions collectives. Bientôt même, les missions purement civiles ne suffirent plus, et l'on organisa des missions militaires où l'on put voir des lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp conduire processionnellement à l'église, musique en tête, de nombreux détachements d'officiers, de sous-officiers et de soldats qui, sous la direction des missionnaires et sous l'œil de leurs chefs, chantaient des cantiques et s'agenouillaient à la sainte table. A ce spectacle étrange, beaucoup se demandaient si c'était par conviction, par ordre, ou par calcul que tant d'hommes, incrédules la veille, accomplissaient avec éclat le plus mystérieux des actes religieux, celui qui, plus que tout autre, demande une foi sincère et profonde.

A Paris, les congréganistes (c'est ainsi qu'on appelait les partisans des congrégations) étaient en guerre ouverte avec les libéraux, et les carbonari recrutaient tous ceux qui se déclaraient les ennemis de la congrégation.

Aussi de nombreuses arrestations s'opéraient, des lois répressives étaient votées, des procès étaient intentés à des légistes, des journalistes, des écrits étaient saisis.

On sentait que la royauté et la nation étaient de nouveau prêtes à en venir aux prises.

Il y avait dans l'air des germes de révolution.

Le 21 août 1822, s'ouvrirent devant la cour d'assises de la Seine les débats d'une affaire qui occupa grandement l'opinion publique, celle dite des Quatre sergents de la Rochelle. Vingt-cinq inculpés étaient assis sur les bancs : Massias, capitaine, Bories, sergent-major, Baradère, avocat stagiaire, Henon, ancien militaire, chef d'institution ; Gauran, chirurgien, Rosé, employé d'assurances, Pommier, sergent major, Goubin, Raoulx et Asnès, sergents, Goupillon et Bicheron, comme ayant pris part à un complot contre la sûreté de l'État.

Labouré, Cochet, Castille, Lutron, Hue, Barlet, Perreon, Lefèbvre, Thomas, Gautier, Lecoq, Dariotseq et Demais, comme ayant eu connaissance de ce complot et ne l'ayant point révélé dans les vingt-quatre heures.

Les débats ne durèrent pas moins de quinze jours.

Après les interrogatoires et les dépositions des témoins, l'avocat général, M. de Marchangy, prononça un long réquisitoire, dans lequel il fit une peinture très vive de l'esprit révolutionnaire qui minait alors sourdement les divers États de l'Europe.

Malgré les efforts des avocats chargés de la défense, Bories, Pommier, Raoulx et Goubin furent déclarés coupables d'avoir, dans les derniers mois de 1821 ou les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté, arrêté entre plusieurs individus et ayant pour but, soit de détruire ou changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Ils furent condamnés à mort.

Des autres accusés, les uns furent condamnés à des peines plus ou moins sévères, suivant le degré de criminalité des faits dont ils avaient été reconnus convaincus, les autres furent acquittés.

Bories, Goubin, Raoulx et Pommier entendirent avec beaucoup de calme prononcer leur sentence de mort et furent transférés à Bicêtre.

Le 21 septembre, ils furent tirés de Bicêtre et enfermés à la Conciergerie.

Tous refusèrent les secours religieux qui leur étaient offerts.

On procéda à la funèbre toilette, et pendant ce temps, un magistrat essayait de leur arracher des aveux, en leur assurant qu'il dépendait d'eux de se soustraire au supplice qui les attendait, en révélant les ramifications du complot dont ils étaient les principaux instigateurs, ils demeurèreut muets.

A cinq heures, on les conduisit à la place de Grève par le pont au Change.

« L'affluence était bien des plus considérables, dit Sanson dans ses ***Mémoires***, mais on avait déployé un appareil militaire si imposant, que la liberté du passage put être facilement maintenue. On assure même que c'est par suite de ce luxe de précautions que les coreligionnaires politiques des malheureux sergents, durent renoncer à l'espoir de les délivrer pendant le trajet, comme ils en avaient conçu le dessein.

« Arrivés au pied de l'échafaud, ils persistèrent dans leur refus de prêter l'oreille aux exhortations de l'ecclésiastique qui les avait accompagnés : Bories appartenait du reste au culte protestant. Ils se réunirent encore tous les quatre dans un dernier et suprême embrassement ; puis Raoulx se détacha le premier de ce groupe qui allait être la proie de la mort en disant :

F. Roy, éditeur. — 234.

Imp. Chaix et fils.

Théâtre du Luxembourg, dit Théâtre Bobino, d'après une gravure faite à l'époque.

Cellule de l'Hôtel des Haricots

— Allons, pauvre Raoulx, c'est à toi, quoique tu sois le plus jeune, à donner l'exemple.

« Il monta d'un pas ferme l'escalier qui conduisait sur la plate-forme. Deux aides s'emparèrent de lui et comme on le liait sur la planche il jeta pour adieu à ses amis et à la foule les mots par lesquels Bories les avait accueillis lorsqu'ils s'étaient retrouvés à la Conciergerie :

« — Vive la liberté ! »

Après ce fut le tour de Goubin, puis celui de Pommier, enfin Bories fut exécuté le dernier; tous trois avaient, avant de mourir, poussé le même cri que Raoulx.

Ajoutons que cette quadruple exécution atteignit les membres de ce qu'on appelait alors une vente de carbonari. Bories avait été, le premier, initié à cette vente, ou société secrète, dont le but était le renversement du gouvernement et, à son tour, avait initié ses camarades, les trois autres, sergents de son régiment.

Bien qu'ils n'eussent fait aucun acte d'insubordination, ils avaient été dénoncés comme appartenant à la vente et cela avait suffi pour les faire condamner.

Le soir du jour où ils furent guillotinés, il y eut une grande fête au Palais des Tuileries, soit coïncidence due au hasard, soit défi jeté à l'opinion; on murmura hautement dans Paris.

Le 29 mai 1822, une ordonnance royale autorisa le comte Charpentier à ouvrir sur ses terrains une rue, qui fut immédiatement tracée et nommée rue de Chabrol. Peu de temps après la révolution de 1830, les habitants du quartier la dénommèrent rue Delaborde, mais le 12 août 1835, une décision ministérielle lui rendit son nom de Chabrol qui était celui de l'ex-préfet de la Seine.

La rue de La Fayette fut aussi ouverte suivant ordonnance royale du 27 novembre 1822, sur les terrains de MM. André et Cottier; elle allait seulement de la rue du faubourg Poissonnière au faubourg Saint-Martin. Le 19 décembre 1824, le roi consentit à ce qu'elle fût appelée rue Charles X et ce fut peu de temps après la Révolution de 1830, que cette voie publique reçut le nom de La Fayette en l'honneur de Gilbert Motier, marquis de La Fayette.

« L'impasse Saint-Lazare, qui était située rue du faubourg Saint-Denis, n° 170, lisons-nous dans le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, a été confondue dans la rue de La Fayette. Elle devait son nom à sa proximité de la maison Saint-Lazare. »

Sous le second empire, la rue de La Fayette a été prolongée, et commença à la rue de la Chaussée-d'Antin pour finir au boulevard de la Villette.

Le quai de Jemmapes fut formé en 1822 et le 31 décembre 1824, il fut nommé quai Charles X; ce ne fut qu'en 1830, qu'on l'appela quai de Jemmapes, en mémoire de la bataille de ce nom, gagnée le 6 novembre 1792, sur les Autrichiens.

Le quai de Valmy date de la même époque et fut d'abord nommé quai Louis XVIII, puis après 1830 on lui donna le nom de quai Valmy, en mémoire de la bataille de ce nom gagnée sur les Prussiens, le 20 septembre 1792.

Une décision ministérielle du 18 octobre 1822,

prescrivit la formation de la place de la barrière d'Ivry, elle fut aussi appelée place des Deux-Moulins ; depuis 1870, c'est la place Pinel.

L'avenue Sainte-Marie fut ouverte en 1822, par M. Estienne, de la rue du faubourg du Roule au Chemin de ronde ; il lui donna le nom de sa fille Marie ; à ses deux extrémités il fit placer des grilles que l'on fermait le soir. Le passage Henri IV fut aussi bâti en 1822, ainsi que les deux galeries du passage de l'Opéra appelées l'une, galerie de l'Horloge et l'autre, galerie du Baromètre. Les ordonnances royales sont des 31 juillet 1822 et 16 avril 1823.

En 1822, MM. Vero et Dodat, charcutiers, s'associèrent pour faire construire un passage en face de la rue Montesquieu, dans la rue du Bouloi, et débouchant rue de Grenelle-Saint-Honoré, en face les Messageries générales. Ce passage, qu'on appela Vero-Dodat, passa longtemps pour le plus beau de Paris, bien qu'il soit très sombre et n'ait rien de remarquable.

Il existait, plusieurs années auparavant, dans la rue Notre-Dame-des-Champs, une pension de jeunes gens dirigée par l'abbé Liautard ; en 1822, elle fut érigée en collège et le roi l'autorisa à porter un de ses noms, celui de Stanislas. Ce collège fut dirigé par des ecclésiastiques. La ville de Paris en fit l'acquisition, en vertu d'une ordonnance royale du 15 juin 1825. Le collège Stanislas a deux annexes, l'une rue de Rennes, l'autre rue de Monceaux.

M. Seveste fit bâtir une salle de spectacle à Montmartre, rue des Acacias, en 1822 et en exploita le privilège ; puis il le céda successivement à plusieurs entrepreneurs, MM. Daudé, Libert et Gaspari, qui, après s'être associés pour l'exploitation des deux théâtres Montmartre et Batignolles dont M. Sevestre avait en titre le privilège, se séparèrent pour prendre : Libert Montmartre et Gaspari Batignolles ; au mois d'avril 1850, Gaspari les reprit tous deux, puis les céda, en 1852, à M. Chotel après avoir, outre la représentation des principales pièces jouées sur les différents théâtres de Paris, donné plusieurs pièces nouvelles.

M. Chotel monta aussi des ouvrages importants inédits et donna au théâtre de Montmartre une impulsion nouvelle. Artiste de mérite, il sut grouper autour de lui des comédiens de talent dont il fit pour ainsi dire l'éducation dramatique et Lafontaine, Gibeau, Parade, Nortann, Désiré, Hodin, Mlle Ramelly, Mme Grivot etc., débutèrent sur le théâtre Montmartre.

Chotel mourut en 1874, et aujourd'hui ce thâtre est dirigé très intelligemment par sa veuve.

Un autre spectacle qui intéressa beaucoup le public par sa nouveauté, fut fondé en 1822 : ce fut le Diorama, qui fut établi rue Samson, derrière le Château-d'Eau.

Le Diorama se composait d'un ensemble de tableaux et de vues peintes qui atteignaient jusqu'à 22 mètres de longueur sur 14 de hauteur. Ces tableaux étaient placés dans une salle spéciale et qui simulait la scène d'un théâtre par rapport au parterre. Les bords de l'ouverture qui unissait les deux pièces, se prolongeaient jusqu'aux tableaux eux-mêmes disposés, pour l'effet, dans un enfoncement de 15 à 20 mètres. Les tableaux, peints sur une toile de coton, présentaient des dessins sur chacune de leurs faces. La pièce réservée aux amateurs était dégarnie de fenêtres et restait plongée dans une obscurité que dissipait seule la lumière du tableau. Celle-ci arrivait par une ouverture circulaire, placée à la voûte de la seconde chambre, et qui se dérobait adroitement aux regards des spectateurs.

La découverte du Diorama est dûe à MM. Daguerre et Bouton. Elle fut pour le premier, comme un acheminement à l'art merveilleux qui a illustré le nom de Daguerre.

L'une des applications les plus ingénieuses du Diorama, et qui a eu pendant longtemps le privilège de charmer la foule, fut celle de la *messe de minuit à l'église Saint-Etienne-du-Mont*, qui montrait l'église de jour, puis de nuit, et enfin brillamment illuminée et peuplée d'une foule compacte.

En 1839, le Diorama fondé par Daguerre fut consumé par un incendie et reconstruit quelque temps après dans une salle du boulevard Bonne-Nouvelle. Un nouveau sinistre, survenu en 1849, réduisit en cendres ce second Diorama.

C'est de 1822 que date l'ordonnance prescrivant que les rues de Paris seraient éclairées au gaz, au fur et à mesure que les anciens contrats seraient périmés.

Le 3 janvier 1823, l'archevêque de Paris, le duc et la duchesse d'Angoulème, le nonce apostolique, l'abbé de Rauzan, supérieur des missionnaires, chargés de desservir provisoirement la basilique Sainte-Geneviève, les archevêques d'Arles et de Besançon, les évêques de Meaux, de Mende, se rassemblèrent à l'École de droit avec le préfet de la Seine, le préfet de police, des pairs, des députés, des magistrats, des officiers supérieurs.

Le cortège traversa la place au milieu des flots d'une multitude immense et entra dans le Panthéon, tendu de tapisseries des gobelins et de draperies en velours cramoisi.

On célébra la cérémonie de la consécration de l'église. La messe fut dite par l'archevêque de Paris et le lendemain, le dôme fut illuminé.

Une neuvaine s'ouvrit en l'honneur de sainte Geneviève et les membres de la famille royale, les élèves des collèges, des citoyens de toutes les conditions se succédèrent devant le sanctuaire, où brillaient les chiffres de Marie et Geneviève.

Il se passa au mois de mars, à la Chambre des députés, une scène qui produisit une grande sen-

sation; le député Manuel fut expulsé de la chambre. Voici les détails de cette affaire qui eut un immense retentissement en France.

Le 3 mars, Manuel, député de la Vendée, prononça un discours qui se terminait par cette déclaration : « Dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir. Arrivé dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure, et si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a quelquefois été fécondé par un sang généreux. »

Après ces paroles l'exclusion fut prononcée.

Au dehors, l'agitation était extrême, la foule parcourait les rues en criant : vive la gauche ! vive Manuel ! Elle se porta rue Saint-Honoré où il demeurait ; de forts pelotons d'infanterie de la garde et de la ligne firent quelques arrestations : à minuit, tous les rassemblements étaient dissipés et le calme rétabli.

Le lendemain, les avenues du Palais-Bourbon étaient encombrées, cependant quelques soldats de la compagnie des vétérans, de service à la Chambre, suffisaient à la garde des portes.

Les tribunes des pairs, du corps diplomatique, ainsi que toutes les tribunes privilégiées étaient remplies à midi. Une curiosité inquiète paraissait occuper tous les spectateurs.

A 1 heure 20 minutes, le président se rendit au fauteuil : il n'y avait alors que peu de membres dans la salle; un quart d'heure après, Manuel, suivi de 38 membres du côté gauche entra dans la Chambre par la porte de la salle des conférences. Il se manifesta sur tous les bancs une surprise qui fit bientôt place à un sentiment plus pénible. Il régnait une agitation sourde.

En un clin d'œil la salle fut remplie.

Le président ouvrit la séance et invita Manuel à se retirer.

— M. le Président, répondit Manuel, hier j'ai annoncé que je ne céderais qu'à la violence, aujourd'hui je tiendrai parole.

Le président proposa à la Chambre de suspendre la séance pendant une heure et de se retirer dans les bureaux ; il quitta le fauteuil et tous les membres de la droite et du centre sortirent de la salle.

Les spectateurs des tribunes attendaient avec une sorte d'anxiété le résultat de cette scène.

Enfin la porte du salon de la paix s'ouvrit, et le chef des huissiers, suivi de tous les huissiers de la Chambre, s'avança vers le banc de Manuel et lui donna communication de l'ordre qu'il venait de recevoir pour le faire sortir de l'enceinte.

— Faites venir la force armée, répondit Manuel, je n'obéirai qu'à la force.

Le chef des huissiers répéta son invitation une seconde et une troisième fois ; la même réponse lui fut faite.

Les huissiers sortirent; un instant après, ils rentrèrent, suivis d'un officier de la garde nationale et de huit grenadiers; d'un officier de vétérans et de vingt soldats.

— On veut souiller la garde nationale, s'écria le général Foy.

Des vociférations se firent entendre et un tumulte effroyable se produisit.

La Fayette se leva pour haranguer la garde nationale, ses voisins le tirèrent par son habit et le forcèrent à se rasseoir, il voulut parler néanmoins. Les trépignements, les vociférations couvrirent la voix de l'orateur.

MM. de Girardin, de Lameth, Casimir Périer, Gévaudan, demandèrent de faire retirer la garde nationale, afin de ne pas la déshonorer. Ils entourèrent Manuel et déclarèrent qu'on ne l'arracherait pas de la Chambre.

L'officier des vétérans donna l'ordre à l'officier de la garde nationale d'employer la force; cet officier, qui appartenait à la 8e légion, refusa d'obéir, alors l'officier des vétérans commanda à ses hommes de faire sortir Manuel.

Ceux-ci refusèrent également.

Ces deux refus furent accueillis par de vifs applaudissements de la gauche et du public des tribunes.

L'officier des vétérans sortit et rentra une minute après, accompagné d'un colonel de gendarmerie à la tête de 20 gendarmes.

A cette vue, le plus violent orage éclata et le tumulte devint indescriptible.

Le colonel, M. de Foucault, fit les trois sommations auxquelles Manuel refusa d'obéir.

Ce fut alors que le colonel s'écria en s'adressant aux gendarmes :

— Empoignez M. Manuel, et faites le sortir.

Les gendarmes exécutèrent l'ordre; aussitôt tous les membres de la gauche, se levèrent spontanément et crièrent :

— C'est horrible! c'est une tyrannie!

Les gendarmes entraînèrent Manuel. Toute la gauche sortit avec les gendarmes et lutta en quelque sorte avec eux pour arracher le député exclu de leurs mains. Plusieurs gendarmes furent violemment heurtés dans le couloir qui était encombré par les vétérans, la garde nationale et les députés. Ils repoussèrent avec les plus grands ménagements les violences dont ils étaient l'objet. Manuel fut enfin entraîné hors de la salle et conduit dans la cour du palais où il fut rejoint par tous ses amis. Un quart d'heure après, il montait en voiture avec M. Gévaudan et se dirigeait vers la rue Saint-Honoré.

Plusieurs détachements d'infanterie et de gendarmerie étaient postés sur la place du palais et sur celle Louis XV. Il n'y avait aucun rassemble-

ment, seulement, une centaine de curieux circulaient autour du palais.

Un bataillon de la garde royale était stationné sur la place Vendôme, des piquets d'infanterie étaient placés rue Saint-Honoré, près la maison de Manuel.

La tranquillité publique ne fut point troublée, mais cet événement agita vivement l'opinion publique et laissa une trace profonde dans les esprits.

Soixante-deux députés signèrent le jour même une protestation et s'abstinrent de paraître aux séances jusqu'à la fin de la session.

Le 21 mai, les Parisiens se portèrent en foule à la Grève pour assister à l'exécution d'un tailleur nommé Henry Feldtmann, qui allait être guillotiné pour avoir assassiné sa propre fille parce qu'elle refusait de céder à sa passion incestueuse. Il avait voulu faire subir le même sort à sa seconde fille et à une autre personne, Marie-Madeleine Léger, dans la crainte qu'elles ne fissent connaître son crime. Le hasard seul empêcha le meurtre de ces deux femmes.

Les circonstances particulières de ce crime expliquèrent le nombre considérable de spectateurs venus pour assister au supplice.

Une ordonnance royale du 10 avril 1822, avait autorisé le préfet de la Seine à acquérir, au nom de la ville de Paris, l'emplacement occupé par l'ancienne église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, afin de faire construire sur ce terrain une nouvelle église, dont le plan avait été approuvé par le conseil des bâtiments civils; l'acquisition eut lieu le 15 mai suivant et les travaux furent faits en 1823, sur les dessins de l'architecte Godde. Il fit un monument sans caractère, dans lequel perce l'intention d'avoir voulu imiter un temple antique. Le portail est formé de quatre colonnes d'ordre toscan, supportant un fronton triangulaire. Cette église a été consacrée sous le vocable de Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance, mais on la désigne toujours sous celui de Saint-Pierre.

La dépense fut fixée à 354, 541 fr. 90. Cette église fut une de celles qui ne subirent aucun dommage en 1871.

La société asiatique fut fondée à Paris en 1823, par MM. de Sacy, Rémusat, Saint-Martin etc. Elle s'occupe de l'histoire, de la philosophie et de la littérature des peuples orientaux, et publie le *Journal asiatique;* son siège était originairement quai Malaquais; en 1870, il fut transféré rue Vivienne.

Une exposition des produits de l'industrie fut aussi organisée cette année là; sa durée fut de 50 jours, mais elle réunit moins d'exposants que celle de 1819, car leur nombre ne s'éleva qu'à 1642. Cette exposition eut lieu au Louvre, comme la précédente.

Elle s'ouvrit le 25 août, et, le 24 octobre, le roi distribua les récompenses dans la salle du Trône. Il fut décerné 41 rappels de médailles d'or, 73 médailles d'or et 213 médailles d'argent. Nous négligeons les médailles de bronze, qui furent très nombreuses.

La France était en guerre avec l'Espagne : le 3 mars 1823, le duc d'Angoulême, généralissime de l'armée dite des Pyrénées, partit de Paris; il y revint victorieux, et fit une entrée triomphale le 2 décembre, en passant sous l'arc de triomphe de l'Étoile, figuré en toile peinte. La garde nationale, les troupes de la garnison et les diverses autorités se portèrent au-devant de lui, jusqu'à l'extrémité des Champs-Élysées.

Au milieu de ses préoccupations politiques, Paris se passionna pour une affaire criminelle, dont on parla partout, sous le nom du crime de la *Tête noire*, et dont voici le court résumé.

Un jeune médecin nommé Cast
rue d'Enfer, 31, appelé à donne
veuve d'un ancien magistrat, s'é
eut deux enfants. Il avait confié
deux amis, les frères Auguste et l
tous deux fils de notaire, et p
20,000 francs de rente.

Hippolyte mourut subitement, le 2 octobre 1822, soigné par Castaing, Celui-ci capta alors toute la confiance d'Auguste, et le 29 mai 1823, ils allèrent ensemble à Saint-Cloud et logèrent à la *Tête noire;* Auguste Ballet s'y trouva malade et expira le 1er juin.

Des soupçons se portèrent sur Castaing, qui avait fait faire à A. Ballet un testament en sa faveur, et il fut arrêté. L'instruction dura cinq mois, et on peut dire que pendant ces cinq mois, tout Paris ne parlait que de Castaing et l'opinion était très partagée.

Enfin, il comparut devant le jury, le 10 novembre, accusé du crime d'empoisonnement et fut condamné à mort à la simple majorité des voix.

La cour de cassation rejeta son pourvoi le 4 décembre et l'exécution fut fixée au surlendemain 6, à deux heures de l'après-midi.

Une foule immense couvrait la place de Grève, lorsqu'il y parut; en face de l'échafaud, toute la sérénité factice dont le condamné s'était armé tomba; jusqu'alors, il avait nié énergiquement son crime, mais, en franchissant la première marche, il tomba à genoux, et, tendant ses mains suppliantes vers l'abbé Montès, il le supplia à haute voix d'implorer son pardon et s'avoua coupable.

En vertu d'une ordonnance royale du 23 juillet 1823, une compagnie financière, représentée par M. Constantin, fut autorisée à créer un nouveau quartier entre la grande avenue des Champs-Élysées, la Seine, l'allée des Veuves, et l'allée d'Antin; ce fut ce qu'on appela le quartier François Ier. Des rues et une place (la place François Ier) furent tracées : la rue de Bayard, qui tira

Expulsion de la Chambre du député Manuel.

son nom du grand capitaine Bayard, la rue Jean Goujon, ainsi nommée en l'honneur du célèbre sculpteur.

Tout le monde connaît l'état déplorable dans lequel a été laissé le quartier Marbeuf, dont le vaste trapèze, placé en contre-bas, est entouré par des voies de premier ordre : la rue Pierre-Charron, l'avenue de l'Alma, l'avenue Montaigne, la rue François Ier, la rue de Marignan et les Champs-Élysées.

Il fallait, de toute nécessité, pour assainir cette partie importante de la ville de Paris et pour faire cesser les réclamations de ses habitants, relever le quartier Marbeuf et le couvrir de constructions en rapport avec sa situation topographique et avec son voisinage. Une soumission fut faite à ce sujet. La ville de Paris a mis en adjudication les travaux projetés, et, le 7 février 1881, ils furent adjugés à une compagnie financière créée au capital de 10 millions.

Ajoutons qu'en 1826, un particulier acheta du gouvernement, et amena de Moret une maison charmante qui avait appartenu à François Ier, ainsi que le témoigne l'inscription placée au-dessus d'une petite porte, et qu'on apporta pierre par pierre, pour la remonter exactement telle qu'elle était à Moret, près la forêt de Fontainebleau. Cette maison avait été bâtie par le roi pour sa sœur Marguerite. Elle se trouve sur le Cours-la-Reine, au coin de la rue de Bayard.

« Ce gracieux édifice, lisons-nous dans *Paris illustré*, semble dater d'hier, tant il est solidement bâti et soigneusement entretenu. L'architecture est simple et sobre d'ornements. Les frises représentent des scènes de vendanges; la façade principale est décorée de quelques trophées et de sept médaillons représentant Louis XII, Anne de Bretagne, François II, Marguerite de Navarre, Henri II, Diane de Poitiers et François Ier. Toutes ces sculptures sont attribuées à Jean Goujon. Ce sont autant de chefs-d'œuvre. L'édifice entier, construit sur une terrasse, forme un carré parfait, élevé seulement de deux étages. »

Nous trouvons aussi, dans les autres quartiers de Paris, plusieurs voies de communication, ouvertes en 1823. C'est d'abord le passage Vivienne, construit par M. Marchoux ; il porta d'abord le nom de son propriétaire fondateur, puis en 1825, il fut appelé passage Vivienne, du nom de la famille Vivien.

Puis le passage du Pont-Neuf, la rue des Dames-de-la-Visitation-Sainte-Marie, tracée sur l'emplacement de la communauté des dames de la Visitation.

Il fut enfin bâti, en 1823, une chapelle, dans la rue du Temple, qu'on nommait chapelle du Temple, et qui servait d'oratoire aux religieuses bénédictines de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Sa façade présentait un portique formé de deux colonnes d'ordre ionique qui supportaient un fronton triangulaire. L'ordre ionique régnait également dans l'intérieur de la chapelle. L'autel était décoré d'une Sainte Famille, d'un saint Louis et d'une sainte Clotilde par Lafond.

Cette chapelle fut démolie, lors de la transformation du marché du Temple.

Le 24 janvier 1824, un ouvrier tailleur Lecouffe, qui, de complicité avec sa mère, avait assassiné une vieille femme pour la voler, monta avec elle sur l'échafaud, et, pendant tout le parcours de la Conciergerie à la Grève, les deux misérables donnèrent à la foule le spectacle de leurs reproches mutuels, formulés dans des termes les plus injurieux et les plus grossiers. Ce fut un véritable scandale.

Au commencement de l'année, la duchesse d'Angoulême posa la première pierre de l'église Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle, et, à cette époque, Grenelle était encore si imparfaitement pavé et dans un état si malpropre, que, pour éviter à la duchesse la boue et les fondrières, les habitants du quartier jetèrent des planches sur les chemins à peine tracés qu'elle avait à parcourir.

L'église fut bâtie, sous la direction de l'architecte Léonard Violet et sa flèche élégante fut bientôt l'orgueil de Grenelle.

On a vu qu'en 1807, un décret avait fait défense de représenter aucune pièce sur d'autres théâtres que ceux autorisés et d'y admettre le public, même gratuitement. Malgré cette prohibition, il existait, à Paris, quelques petits théâtres, dits de société, où le public était admis avec des billets distribués à l'avance. L'autorité les avait tolérés, mais, le 2 avril 1824, un arrêté ministériel prescrivit la fermeture de tous ces théâtres.

Depuis quelques années, on se plaignait beaucoup du peu de sûreté qu'offraient les environs de Paris, où les vols à main armée se commettaient journellement; des mesures furent prises, et plusieurs bandits furent arrêtés et jugés; parmi eux, trois furent condamnés à mort : Martin Ochard, Gaspard Renaud et François Delaporte; tous trois furent exécutés le 20 avril 1824.

Le 22 mai, l'échafaud s'éleva encore sur la place de Grève, pour un sieur Antonio Brochetti, condamné pour crime d'assassinat.

Et enfin, le 1er juillet, l'exécuteur des hautes œuvres eut encore à exercer son terrible ministère contre un sieur Nicolas Robert Dagron, qui avait empoisonné sa femme et son fils.

« Dès le 19 pluviôse an VIII, lit-on dans le *Dictionnaire hitorique des rues de Paris*, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, approuva le projet de formation d'un boulevard, depuis la place de la Madeleine, jusqu'à la barrière de Monceaux. Un décret impérial rendu à Saint-Cloud le 10 septembre 1808, porte : « Article 4e. Il sera établi un boulevard se dirigeant vers Monceau, à angle correspondant au boulevard actuel, dit de la Madeleine, etc.

« En vertu d'une décision ministérielle de l'année 1809, ce nouveau boulevard, lors de son exécution, devait prendre le nom de boulevard Malesherbes. »

Le 22 juin 1824, une ordonnance royale approuva de nouveau ces dispositions.

Une autre ordonnance, du 2 février 1826, autorisa MM. Hagerman et Mignon à ouvrir plusieurs rues sur leurs terrains, à la condition de céder gratuitement ce qui serait nécessaire pour l'exécution du boulevard projeté.

Le 27 septembre 1826, nouvelle ordonnance royale qui déclara d'utilité publique l'exécution des dispositions précitées.

Ordonnance du 2 septembre 1829, modifiant le tracé du nouveau boulevard, qu'on commença, mais qui n'alla que de la place de la Madeleine aux rues de Suresnes et de la Madeleine.

Sous le second empire, la transformation des quartiers situés à l'ouest de Paris amena l'achèvement du boulevard Malesherbes qui fut inauguré le 13 août 1861. Cette magnifique voie publique, qui conduit de la Madeleine à la porte d'Asnières, a 2,700 mètres de longueur sur 34 mètres de largeur. Pour la former, il fallut enlever, sur son parcours, plus de 400,000 mètres cubes de déblais. A la hauteur de la place Laborde, en face de l'église Saint-Augustin, le boulevard Malesherbes croise le boulevard Haussmann et se bifurque; la partie droite, prend le nom d'avenue Portalis. Il passe ensuite près du parc Monceaux, à gauche, auquel conduit une avenue longue de 100 mètres, croise le boulevard de Courcelles, traverse la place Malesherbes, puis la place Wagram et aboutit enfin à la porte d'Asnières.

Le boulevard Malesherbes s'élève par une pente douce et uniforme de 17 millimètres par mètre.

Le 25 août 1824, jour de la Saint-Louis, qui était devenu jour de fête officielle à Paris, le roi reçut aux Tuileries, comme les années précédentes, les félicitations des corps constitués et répondit à la harangue du préfet; néanmoins sa santé était profondément altérée.

Le dimanche 12 septembre, il se coucha pour ne plus se relever; le lendemain, il reçut les sacrements de la main du grand aumônier, en présence des membres de sa famille et des principaux personnages de la cour, et, ce jour-là, la Bourse et les théâtres furent fermés.

La cour et le jardin des Tuileries se remplirent

d'une foule inquiète, qui venait s'enquérir des nouvelles: le jeudi 16, à quatre heures du matin, le duc Charles de Damas entra dans la galerie de Diane et dit : Messieurs, le roi est mort; un moment après, il entra dans la chambre mortuaire et en ressortit en disant :

— Messieurs, le roi!

Et on vit apparaître Charles X.

A dix heures du matin, le public fut admis à défiler dans les appartements des Tuileries et à contempler le roi défunt, placé sur une estrade; et, selon le *Moniteur*, « la situation de Paris présenta un spectacle aussi triste que solennel. »

Le 18, le cercueil royal fut placé dans la salle du trône, on avait posé dessus le sceptre, la couronne, la main de justice et les colliers des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur et de la Toison d'Or. « Les grands officiers de la couronne, dit M. de Saint-Amand, les hérauts d'armes et le clergé entouraient le sarcophage. L'avant-corps du pavillon de l'Horloge, la façade de ce pavillon, du côté du jardin et du côté de la cour, le vestibule, l'escalier, la salle des maréchaux, la salle du trône, étaient tendus en noir; sur les tentures étaient des bandes de velours, chargées d'écussons aux armes de France et et de Navarre. Une foule énorme fut admise, depuis midi jusqu'à six heures du soir, pour jeter de l'eau bénite sur le corps du monarque. »

Sept jours après le décès, le 23, le cercueil royal fut transporté du château des Tuileries à la basilique de Saint-Denis; une salve de 101 coups de canon annonça le départ, qui s'effectua au milieu d'un pompeux cortège civil et militaire; quatorze voitures de deuil, à huit chevaux caparaçonnés, contenaient les princes du sang royal, les officiers et les fonctionnaires. Le carrosse des princes précédait le char funèbre où les insignes de la royauté paraient le cercueil; 400 pauvres, une torche à la main, figuraient dans le cortège, et le bourdon de Notre-Dame et la sonnerie de toutes les églises mêlaient leur bruit à celui du canon des Invalides.

On gagna le faubourg Saint- Denis par les boulevards, couverts d'une foule énorme, et, depuis la barrière jusqu'à Saint-Denis, un coup de canon fut tiré de cinq minutes en cinq minutes.

Pendant ce temps Victor Hugo prenait sa plume étincelante et écrivait :

Et tandis qu'il (Napoléon) n'a plus, de l'empire du monde,
Qu'un noir rocher battu de l'onde,
Qu'un vieux saule battu du vent,
Un roi, longtemps banni, qui fit nos jours prospères,
Descend au lit de mort où reposaient ses pères,
Sous la garde du Dieu vivant.

Le 27, le nouveau roi, Charles X, faisait son entrée à Paris, à cheval; il se rendit d'abord à Notre-Dame, puis au château des Tuileries, où il s'établit dans les appartements royaux.

Toutefois, ce fut à Saint-Cloud qu'il reçut les députations des grands Corps de l'Etat qui vinrent lui présenter leurs hommages.

Avant de dire ce que fut Paris sous Charles X, terminons le bilan de l'année 1824.

De nombreux travaux d'embellissement s'exécutèrent. Citons d'abord le percement de la rue Albouy autorisé par ordonnance royale du 31 mars, ceux de la rue Bourdaloue, en vertu de l'ordonnance du 21 juillet, de la rue de la Bourse (ordon. du 16 juin), de la rue Chauveau-Lagarde (ordon. du 2 juin), de la rue Desèze (ordon. du 2 juin), de la rue Fléchier (ordon. du 21 juillet), de la rue La Bruyère, pour la partie comprise entre les rues Notre-Dame-de-Lorette et La Rochefoucauld (ordon. du 21 avril); quant à la partie comprise entre les rues La Rochefoucauld et Pigalle, elle fut formée sur les terrains de M. Boursault en vertu d'une ordonnance royale du 25 février 1839 qui prescrivit que la hauteur des constructions riveraines ne devait pas excéder 16m,50.

La rue Ollivier fut ouverte en vertu de l'ordonnance du 21 juillet; elle allait du faubourg Montmartre à la rue Saint-Georges et fut ainsi appelée du nom de M. Ollivier, conseiller général du département de la Seine.

Cette rue disparut dans la rue du cardinal Fesch lorsque celle-ci fut ouverte.

La rue Tronchet date aussi de 1824; un décret impérial du 10 septembre 1808, avait ordonné qu'il serait ouvert une rue dans le prolongement de l'axe du temple de la Gloire, mais il ne fut pas donné suite à ce projet qui fut repris en 1824 et approuvé par une ordonnance royale du 2 juin. Le nom de Tronchet lui fut donné en souvenir de l'un des défenseurs de Louis XVI.

En vertu d'une ordonnance royale du 21 avril, la société financière Dosne, Loignon, Censier et Constantin fut autorisée à former sur des terrains à elle appartenant, la place Saint-Georges et la rue Neuve-Saint-Georges qui fit suite à la rue Saint-Georges (c'est aujourd'hui une seule et même rue); puis la rue Notre-Dame de Lorette, mais à cette époque elle ne débouchait pas dans la rue Saint-Lazare, attendu que les terrains n'appartenaient pas à cette société et elle commençait à la place Saint-Georges seulement, mais le 24 janvier 1834, l'exécution de ce débouché fut déclarée d'utilité publique et un traité fut passé pour l'achat du terrain entre la ville de Paris et le sieur Pène. Au commencement de 1835 la rue prenait naissance rue Saint-Lazare; elle s'appela d'abord rue du faubourg Montmartre prolongée, puis rue Vatry, du nom d'un propriétaire d'une maison située à l'angle de la place, et enfin par décision ministérielle du 10 avril 1835, rue Notre-Dame de Lorette.

Trois passages et une caserne furent aussi bâtis en 1824 : le passage de l'ancien Grand-Cerf,

construit sur l'emplacement d'un roulage ce nom; le passage du Cheval-Blanc qui dut son nom à un chantier du *Cheval-blanc* et le passage d'Artois dans la rue Laffite qui se nommait alors, on le sait, rue d'Artois ; ce passage disparut vers 1854 et un grand restaurant dit *la Gastronomie* occupa son emplacement; en 1856 cet établissement fut transformé en hôtel meublé.

La caserne fut celle de la rue Mouffetard; elle occupa l'emplacement de l'ancienne communauté des religieuses hospitalières de la miséricorde de Jésus dont nous avons parlé, et fut destinée à la gendarmerie ; cette caserne fut vendue le 26 mars 1840 par l'administration des hospices à la ville de Paris, moyennant 154,336 francs.

Plus tard, elle fut occupée par la garde municipale.

En 1823, il fut question de rebâtir l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle qui avait été reconstruite vers 1624 et qui menaçait ruine. Ce fut l'architecte Godde qui en fit les dessins et les travaux commencèrent en 1824.

« Deux colonnes doriques et deux pilastres du même ordre supportent au portail, un fronton triangulaire; à droite, dans la rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, l'église est flanquée à son extrémité d'une tour quadrangulaire peu élevée.

« L'intérieur est partagé en trois nefs. Le bras gauche de la croix est formé par la chapelle de la Vierge. Cette chapelle est ornée de fresques, représentant, celles de l'entrée : l'*Annonciation* et la *Visitation;* les autres, des saints et des saintes dans des niches de style grec. Plusieurs de ces figures ont une expression remarquable (*Paris illustré*).

Paris s'occupa beaucoup en 1825 d'un crime qui fit sensation : le 26 février la Cour d'assises de la Seine condamna à mort un sieur Louis-Auguste Papavoine, fournisseur d'étoffes, pour avoir assassiné les deux enfants Gerbod dans le bois de Vincennes, sous les yeux de leur mère sans qu'il eût pu fournir aucune espèce de motif pour expliquer ce double meurtre qu'il commit sans savoir pourquoi.

L'assassin fut exécuté le 25 mars sur la place de Grève, et la foule indignée témoigna par son attitude hostile au condamné, l'horreur que lui inspirait ce crime odieux.

Les commencements du règne du roi Charles X furent assez agités : le 3 janvier 1825, la loi qui accordait une indemnité aux victimes des confiscations révolutionnaires souleva de violentes attaques et l'émission de rentes, au capital d'un milliard, votée par la Chambre le 15 mars, fut une mesure essentiellement impopulaire.

Un projet de loi sur le sacrilège contribua aussi puissamment à aigrir les esprits et une forte opposition s'organisa contre le gouvernement.

L'anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré cette année-là avec grande cérémonie, le 21 janvier, dans l'église métropolitaine : l'archevêque officia, l'abbé Lecoq chanoine lut le testament du roi, le préfet de police, les députations du corps municipal, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour royale, des tribunaux, les commandants et officiers de la garnison y assistèrent.

Le même service eut lieu dans toutes les églises de Paris et dans les douze paroisses, la musique fut exécutée par les musiciens de la garde nationale.

La commémoration expiatoire du 21 janvier fut également célébrée dans les deux temples de l'église réformée.

Aux Tuileries il y eut messe de *Requiem* à la chapelle, à laquelle assistèrent tous les ministres.

A la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou et à Saint-Denis, des services funèbres furent célébrés en présence de la cour.

Mais ce qui fut, ainsi qu'on le dirait de nos jours, le clou de l'année 1825, ce fut Jocko : Charles Pougens avait fait paraître en 1824 une nouvelle ayant pour titre *Jocko*, épisode détaché des *Lettres inédites sur l'instinct des animaux* qui obtint un vif succès et dont l'héroïne était une guenon Jocko. Deux auteurs dramatiques, Rochefort et Gabriel, en tirèrent un drame en deux actes : *Jocko ou le singe du Brésil* qui fut joué deux cents fois de suite à la porte Saint-Martin pendant 1825 et fit un million de recettes.

Ce ne fut pas tout, Jocko devint tellement à la mode que tout devint à la Jocko, à commencer par le pain long qui a conservé ce nom et qu'on désigne encore aujourd'hui à Paris sous le nom de pain Jocko.

Les tailleurs et les couturières inventèrent la couleur Jocko, on porta des robes et des manteaux à la Jocko, des éventails en laque et or, au milieu desquels un médaillon représentait Jocko essayant de jouer de la guitare.

Une chanson chantée dans tous les carrefours avec accompagnement d'orgue de Barbarie disait :

On vient de quitter subito
Mod's françaises et mod's anglaises
Et jusqu'aux marchands de coco
Tout s'habille à la Jocko.

Mazurier, l'acteur qui jouait le rôle du singe était devenu un personnage et il fit un mariage superbe. Une Brésilienne le vit jouer dans sa peau de singe et il lui rappela si vivement le souvenir de son pays qu'elle s'éprit de lui et l'épousa.

Ce fut le curé de Saint-Merri qui bénit cette union; elle accrut encore la vogue de Jocko.

On parla partout des préparatifs du sacre du roi qui se fit au mois de mai à Reims et des fêtes populaires eurent lieu pendant trois jours à Paris; on but, on dansa, on cria! Vive le roi! mais

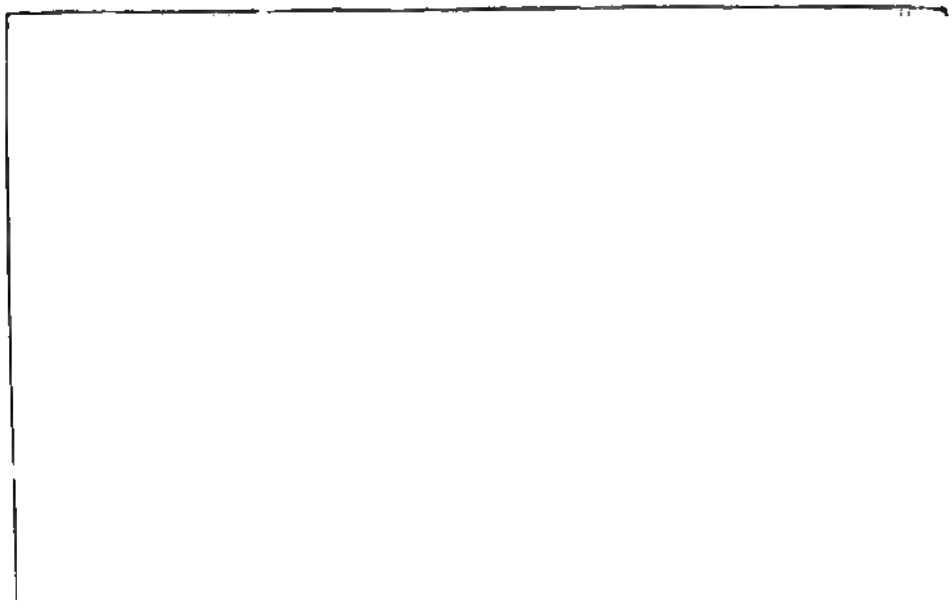

COSTUME DE PRINCE. — (D'après le tableau de Van der Meulen, en 1670.)
COSTUME DE DEMOISELLE D'HONNEUR. — (D'après Petitot, en 1661.

(Règne de Louis XIV.)

F. Roy, éditeur. — 238.

Maison de François Ier au Cours la Reine. (Champs-Élysées.)

Imp. Lahure et Cie

Portail de l'église Notre-Dame de Lorette.

cela n'empêchait pas qu'on ne plaisantât tout haut les cérémonies du sacre qu'on trouvait surannées et que des caricatures et des mots piquants, satiriques fussent dirigés contre la monarchie, battue en brèche par les Benjamin-Constant, les Guizot, les Thiers, les Royer-Collard, les Manuel, les Foy, etc., qui travaillaient de tout leur pouvoir au renversement des Bourbons.

Les pratiques religieuses, très soutenues par Charles X, étaient surtout impopulaires et lorsqu'au 25 août on reprit la tradition de la procession du vœu de Saint-Louis et qu'on vit le roi, le Dauphin, la dauphine et toute la cour suivre à pied cette procession, ce fut pour l'opposition le prétexte d'une série d'attaques violentes contre ce qu'on appelait « le retour aux vieilles idées » et à partir de ce moment, il fut facile de prévoir, au caractère d'irritation qui se révélait en toute circonstance, qu'on marchait à une catastrophe inévitable.

On ne laissait échapper aucune occasion de manifester des sentiments d'opposition qui allaient toujours croissant : ce fut ainsi que lorsque le général Foy mourut le 28 novembre 1825, tout

Paris voulut assister à ses obsèques en signe d'adhésion aux idées libérales qu'il n'avait cessé d'exprimer à la tribune. Mais laissons M. Armand Marrast faire le récit de ces funérailles :

« Nous étions en novembre. Le froid était vif, et une pluie abondante et glacée semblait vouloir s'opposer à tout concours populaire. Cependant les rues étaient pleines, dès le matin, d'une population attristée et recueillie ; les boutiques des marchands étaient fermées ; une stupeur morne était peinte sur tous les visages.

« La jeunesse qui était aussi venue en foule à ce convoi, était cette fois consternée comme les vieillards. Les députés anciens et nouveaux accompagnèrent le char funèbre. Les jeunes gens portèrent le cercueil sur leurs épaules. On voyait marcher derrière, deux très jeunes enfants, dont l'aîné rappelait tous les traits de l'homme qu'on avait perdu.

« Puis les députés, les électeurs et des citoyens, appartenant toutefois en grande majorité à la bourgeoisie ; et, au milieu d'eux, des soldats licenciés, des officiers qui, pour ce jour-là, avaient repris le vieil uniforme et l'épaulette noircie de poudre ; tous marchant en ordre, en silence et chapeau bas, par cette température d'hiver et cette pluie continuelle.

« On était parti à dix heures du matin ; la nuit commença avant quatre heures ; et toute cette multitude n'était pas encore arrivée au cimetière.

« Là, ce fut encore un bien autre spectacle ! Une immense quantité de peuple avait pris les devants, et était venue encombrer ces allées de la mort, d'ordinaire silencieuses et lugubres. Les uns étaient montés sur des arbres bien fragiles ; les autres dominaient du haut des monuments destinés à d'autres hommes illustres, et de tous côtés on n'entendait que l'oraison funèbre du général Foy.

« Cependant le convoi avançait, et, pour tromper la nuit, de nombreuses torches avaient été allumées ; bientôt elles se multiplièrent, pas assez cependant pour illuminer d'un vif éclat l'immense sépulture, mais de manière à porter un jour plus lugubre sur toute cette cérémonie.

« Toutes ces têtes humaines réflétées d'une lueur blafarde, tous ces corps marchant d'un pas lent et monotone au milieu de ce vaste champ semé d'ossements humains, ce bruit du vent qui venait éteindre là ses gémissements lointains, ce murmure confus de paroles mal articulées qui ressemblait au langage d'un monde inconnu, cette obscurité profonde coupée par des lumières vacillantes et qu'on eût prises pour des feux phosphoriques continus, au-dessus de tout cela un ciel noir comme le drap mortuaire, et dans l'air une odeur de soufre : tel était alors l'aspect fantastique que présentaient les funérailles du général Foy.

« On fit cercle autour de la tombe. Le général La Fayette, ce vétéran de la liberté, qui semblait, à toutes ces occasions, un de ces témoins qu'un autre âge s'était réservés pour encourager le siècle nouveau dans ses efforts, porta la parole et commença l'éloge du citoyen.

« Alors il se fit un silence solennel.

« Toute la majesté de la religion, qui couronne les derniers mérites, avait passé sur les lèvres des orateurs qui venaient jeter la dernière pelletée de terre sur un ami.

« Casimir Périer fit entendre d'autres accents. comme les anciens Grecs, qui rassemblaient autour du mausolée tous les dieux pénates, il appela l'intérêt et la reconnaissance de tous les admirateurs de Foy, sur sa veuve et sur ses enfants.

— *La France les dotera !* s'écria-t-il ; et, de cette députation où toute la capitale représentait la France, des voix unanimes s'élevèrent pour répondre : *Oui !... Oui !...*

« Le pays tout entier sut prouver à Paris qu'il avait deviné ses vœux. — Une souscription de plus d'un million répara les torts de la fortune envers la famille de l'illustre général. »

En 1806, l'architecte Poyet avait présenté aux Chambres le plan du pont des Invalides, pour être construit en fer d'une seule arche de 450 pieds de long ; ce plan resta dans les bureaux jusqu'à la mort de Poyet. En 1825, l'ingénieur Navier reprit l'idée, et une compagnie financière se forma pour fournir les fonds nécessaires à la construction du pont, moyennant un droit de péage.

C'était une innovation, ce pont de fer ! Trois ingénieurs se réunirent pour l'exécuter : Navier, Eustache, Stober ; la serrurerie fut confiée au sieur Albouy, la charpente à Gignoux, et les sieurs Croset, Desjardins et Salbert se chargèrent des frais.

Ce pont avait 460 pieds d'étendue sur 31 pieds de large, soit 150 mètres sur 10.

« Deux accidents graves, dit M. Leynadier, dus au manque d'expérience des ingénieurs, signalèrent sa construction. Le premier fut le tirage des chaînes destinées à supporter l'ensemble du plancher qui imprima un mouvement aux colonnes gigantesques établies pour supporter ces chaînes au lieu d'arcades.

« Le deuxième accident fut le tassement des terres. En septembre 1826, on s'aperçut que l'ensemble de la force des colonnes gigantesques et culées d'arrachement ne pouvait répondre à la charge et au tirage des chaînes. Au moment de terminer les travaux, lorsqu'on se disposait à démonter les échafaudages, on s'aperçut du manque de solidité et sa déconfection fut résolue. La dépense pour la confection s'était élevée à 120,000 francs, celle de sa déconfection s'éleva à 400,000 francs. Les débris et les matériaux ne purent, en grande partie, servir au nouveau pont dit d'Antin, qui le remplaça. »

En effet, l'année suivante, on refit le pont, qu'on appela pont d'Antin, mais qui ne tarda pas à reprendre le nom de Pont des Invalides. Cette fois le pont eut cinq arches : « Deux sont médiocrement bâties en moellons et pierres ordinaires, aux deux culées, qui ont environ quatre mètres d'ouverture et cinq d'élévation. Des trois autres arches l'une, celle du milieu, a 75 mètres d'ouverture, les deux autres 25 mètres chacune. Elles sont en planches et bois de charpente, suspendues avec des chaînes forgées. L'ensemble a 300 pieds d'étendue. Les chaînes sont supportées par deux arcades bâties sur pilotis en forme de portique, ayant chacune six mètres de face et vingt mètres l'élévation.

« Les travaux de ce pont ont été faits sous les ordres et sous la direction de l'ingénieur Vergel. »

Ajoutons qu'il fut livré au passage, moyennant un droit de péage de 5 centimes par personne, et de 10 centimes par cheval.

Ce pont, sur lequel une affluence considérable de personnes se portait, aux jours de fêtes nationales, faisait craindre depuis longtemps, quelque grave accident; en 1854, on se détermina à y substituer un pont en pierre.

Ce nouveau pont, long de 155m50 et large de 16 mètres, fut exécuté par M. Gariel. Il se composait de quatre arches en arc de cercle; celles du milieu avaient 31m60 de corde sur 4m10 de flèche, et celles de la rive 31m86 sur 3m10. L'épaisseur à la clef était pour toutes les quatre de 1m20, et de 1m80 aux naissances. L'édifice était couronné par une balustrade en fonte, interrompue par des dés en pierre situés à l'aplomb des piles. Les douelles du pont étaient en meulière jontoyée au ciment de Vassy. L'intérieur des tympans avait été évidé par des voûtes de décharge, sur lesquelles reposaient la chaussée et les trottoirs. Les tympans avaient été décorés ainsi : au-dessus de la pile du milieu étaient deux statues : l'une représentant la Victoire terrestre, sculptée par M. Vilain et l'autre la Victoire maritime, par M. Diéboldt. Les piles du pont étaient, en outre, ornées de quatre trophées, dus au ciseau de M. Bosio et exécutés en 1862. Le total des dépenses, y compris les frais décoratifs, s'était monté à 1,087,039 francs.

Ce pont semblait devoir durer bien des années, cependant il ne tarda pas à menacer ruine et, en 1878, on procéda à sa restauration; on construisit une passerelle en amont du pont pour les piétons et une ordonnance de la Préfecture de police porta interdiction de la circulation sur le pont pendant la durée des travaux et réglementa le passage des bateaux dessous.

Les travaux commencèrent et étaient en bonne voie d'exécution, lorsque survint le grand froid de 1879; on sait que la Seine gela profondément et le 3 janvier, la débacle arriva.

La passerelle des Invalides avait pu résister au commencement de la débâcle; mais toutes les glaces provenant de la partie du fleuve qui s'étend de ce point jusqu'au Pont-Neuf étant venues s'accumuler sur un énorme glaçon qui n'avait pu filer dans une des passes du milieu, il s'ensuivit un amoncellement d'une véritable montagne de glaçons. Le cours régulier se trouva un moment interrompu. Dans l'espace d'un quart d'heure la Seine monta, en amont de la passerelle, de plus de trois mètres.

Sous la pression énorme de cette immense quantité d'eau, la passerelle s'écroula sur une longueur d'environ 50 mètres, et le courant entraîna les matériaux contre les échafaudages du pont en cours de reconstruction, formant à cet endroit un nouveau barrage, les arches formées par les cintres s'étant trouvées entièrement bouchées.

A onze heures du matin, la passerelle entière s'écroulait, et toutes les poutres et poutrelles disparaissaient en un clin d'œil.

Restaient les arches en réparation. M. Alphand et plusieurs ingénieurs jugèrent, d'après la quantité et la force considérable des glaçons qui venaient battre ces arches, qu'elles ne pourraient résister au choc et qu'elles seraient infailliblement détruites.

Rien ne pouvait empêcher ce désastre. Quelles précautions prendre contre la violence des glaces, sinon les mesures nécessaires pour empêcher les accidents?

C'est ce qu'on fit.

A deux heures et demie, un fracas épouvantable se faisait entendre. L'arche située sur la rive droite venait de s'effondrer, en soulevant des nuages de poussière. Quelques instants après, la seconde arche du milieu du pont des Invalides était également emportée.

Il ne restait plus que l'arche de la rive gauche, qui touche à l'esplanade des Invalides.

Il fallut donc se remettre à reconstruire de nouveau cet infortuné pont; les travaux occupèrent toute l'année 1879 et l'année 1880, à la fin de laquelle le pont des Invalides était entièrement refait; il fut livré à la circulation le 20 décembre.

Ce fut en 1825 que M. Bérard obtint le privilège du Théâtre des Nouveautés et qu'en conséquence, associé à un riche capitaliste nommé Langlois, il fit bâtir sur la place de la Bourse une salle qui, avec ses dépendances, ne coûta pas moins de 3,467,000 francs.

Le théâtre des Nouveautés ouvrit le 1er mars 1827, par *Quinze et vingt ans* ou *les Femmes*, et *le Coureur de veuves*.

La troupe avait été formée d'éléments bien choisis: MM. Bouffé, Joly, Potier, Philippe, Thénard, Lafont, Mmes Albert et Déjazet, étaient des artistes connus et aimés du public et les pièces : *le Barbier châtelain*, *les Employés*, *Valentine*, *sir Jack*, *Isaure*, *la Couturière*, *Jean le marchand de la rue Saint-Denis*, etc., étaient dans le goût du

jour ; néanmoins, les recettes n'étaient pas bien fortes et au bout d'une année Bérard se retira, laissant Langlois seul ; celui-ci s'adjoignit alors Crosnier. Le succès était toujours long à venir. En 1829, MM. Bossange et Bohain prirent la direction, et pour amener le public, ils essayèrent de faire jouer des opéras ; Blangini y donna l'*Anneau de la fiancée*, Beaucourt y produisit *Faust*, mais alors l'Opéra et l'Opéra-Comique firent procès sur procès au théâtre, à l'effet de faire respecter leurs droits.

Bohain et Bossange durent se retirer, et, en février 1831, Langlois demeura seul directeur. Mais il eut l'idée de monter le *Procès d'un maréchal de France*, c'était l'affaire du maréchal Ney ; le gouvernement s'y opposa.

En butte à toutes les tracasseries imaginables, la direction des Nouveautés ferma ses portes le 15 février 1832, après avoir coûté 1,100,000 fr. à son fondateur.

Au mois de septembre, les artistes de l'Opéra comique vinrent s'installer dans la salle de la place de la Bourse qu'ils occupèrent jusqu'en 1840 ; à cette époque, ils allèrent inaugurer la salle de la place Boïeldieu et à leur tour, ceux du Vaudeville quittèrent, le 16 mai 1840, la salle du boulevard Bonne-Nouvelle pour occuper celle de la place de la Bourse.

M. Etienne Arago était alors directeur ; il céda son privilège à un marchand de rubans, nommé Trubert, qui représenta avec grand succès les *Mémoires du diable*, et fit faillite.

En 1842, M. Ancelot devint à son tour directeur et passa la main à M. Hippolyte Cogniard, en 1845 ; en 1846, il fut remplacé par un sieur Piltay, puis par M. Lockroy.

A partir de ce moment, les directeurs se succédèrent avec une telle rapidité, que c'est à peine si on peut les compter, c'est : Lefebvre, Delaunay et de Coisnon ; Prat et Fleury, Bouffé, Paul-Ernest, Lecour, Cardaillac, André Hoffmann, Thibaudeau, Boyer, Lurine, Duponchel, de Beaufort, Harmant.

De 1840 à 1851, le Vaudeville ferma sept fois.

Quelques grands succès le relevèrent et des pièces de Sardou, de Barrière et de Feuillet le maintinrent en bonne situation jusqu'à ce qu'en 1868, le Vaudeville fût exproprié pour le percement de la rue du Quatre-Septembre.

Parmi les artistes de talent qui ont joué au Vaudeville de 1840 à 1868, il faut citer Félix, Fechter, Munié, Parade, Ravel, Emile Taigny, Lagrange, Lafont, Schey, Jullian, Berton père, Mmes Fargueil, Doche, Brassine, Cico, Octave, Cellier, etc.

La Dame aux Camélias, *les Faux Bonhommes*, *les Filles de marbre*, *le Mariage d'Olympe*, *Dalila*, *le Roman d'un jeune homme pauvre*, *la Famille Benoiton*, *les Diables noirs*, *Nos Intimes*, furent des pièces à grand succès, qui firent de ce théâtre une scène éminemment littéraire.

Sous la Restauration, nous l'avons dit, la mode était aux passages couverts ; en 1825, on refit complètement le passage du Saumon, dont le nom fut emprunté à une enseigne. Ce fut l'architecte Rohault de Fleury, qui fut chargé des travaux. C'est un des beaux passages de Paris.

Dans la même année, fut aussi construit le passage de Choiseul, sur des terrains appartenant à MM. Mallet frères, et sous la direction de l'architecte Tavernier ; il prit son nom de la rue de Choiseul dont il est le prolongement.

Ce passage couvert, un peu étroit, mais bien éclairé dans son parcours, est bordé, du côté droit, de plusieurs maisons ayant façade sur la rue Dalayrac. Deux issues latérales conduisent l'une à la rue Sainte-Anne, l'autre à la rue Dalayrac. Le passage Vendôme, le passage Dauphine, datent aussi de 1825.

Un autre passage, mais celui-ci non couvert, percé à la même époque, est le passage des Beaux-Arts ; c'était une rue que M. Detroyes, propriétaire des terrains, avait entendu ouvrir, mais l'autorité ne voulut point l'y autoriser et comme, malgré tout, la rue était faite, on obligea M. Detroyes à la fermer par des grilles. Aujourd'hui elle est redevenue une rue.

Le passage Gaillard, le passage de la Bonne-Graine, ouvert par M. Josset, et le passage Saucède, aujourd'hui disparu, sont aussi de 1825.

La Cité Bergère date aussi de 1825.

Quant aux rues nouvelles, ce furent : la rue Castellane, sur les terrains appartenant au comte de Castellane et à M. Gouin ; l'ordonnance royale est du 24 mars 1825, mais la rue ne fut bâtie qu'en 1834.

La rue Chaptal (ordonnance du 12 janvier), sur des terrains appartenant à MM. Chaptal, A. Delessert et Lavocat.

La rue Chastillon (ord. du 8 juin), sur des terrains appartenant à MM. Davaux, Bart, Callou et Loire. C'est aujourd'hui la rue Vicq-d'Azir ; le nom de Chastillon lui avait été originairement donné en souvenir de l'architecte qui avait fourni les dessins de l'hôpital Saint-Louis.

La rue des Cargaisons, qui commençait au quai du Marché-Neuf et finissait rue de la Calandre, est une ancienne rue qu'on désigna aussi sous le nom de rue de la Femme écartelée ; du côté du quai, on chargeait les marchandises sur les bateaux ; en 1825, le préfet de police prit un arrêté (7 juin) qui autorisa les propriétaires de cette rue à la faire fermer, à ses deux extrémités, par des portes ou barrières de charpente à hauteur de clôture. En 1860, elle n'existait plus.

La rue des Cordelières, percée sur des terrains appartenant à MM. Marcellot et Salleron.

La rue du Delta, (ord. du 2 février), sur des terrains appartenant à MM. Lambin et Louis Guillaume.

La rue de l'Entrepôt (ord. du 20 février). On

Saint-Martin, à l'église Saint-Vincent-de-Paul (vitrail de M. Maréchal).

Saint-Denis, à l'église Saint-Vincent-de-Paul (vitrail de M. Maréchal).

ne commença à la bâtir qu'en 1828, et elle ne fut dénommée qu'en 1840.

La rue de la Douane (ord. du 20 février); elle a porté primitivement le nom de rue Neuve Samson.

La rue de Marseille (ord. du 20 février).

La rue Neuve de la Gare; une ordonnance royale du 27 avril, autorisa l'administration des hospices et les sieurs Bouhin, Godde, Magre et le baron Hély d'Oissel, à ouvrir sur les terrains de la gare plusieurs rues, dont la rue Neuve de la Gare, en raison de son voisinage de la gare.

La rue Lacasse (ord. du 22 février), qui allait de la rue de l'Entrepôt à la rue Granges-aux-Belles.

La rue Marqfoy (ord. du 22 mai), qui tire son nom de l'un des propriétaires des terrains sur lesquels elle fut ouverte, MM. Marqfoy et Bégé.

La rue Claude Vellefaux, dont le nom est celui de l'architecte qui construisit l'hôpital Saint-Louis, sur les plans de Chastillon.

La rue Pascal. Le Conseil municipal accepta l'ouverture de cette rue le 28 décembre 1825; toutefois ce ne fut qu'à la suite d'une ordonnance royale du 6 mai 1827, que la rue fut ouverte.

La cour de l'Horloge fut construite en 1825 dans la rue du Rocher et dut son nom à l'horloge qu'on y plaça.

L'impasse Beaucourt, les avenues Chateaubriand, Lord Byron, Fortunée, furent aussi formées dans la même année qui, on le voit, fut féconde en création de voies nouvelles.

L'avenue Fortunée devint la rue Fortunée, et depuis vingt ans elle a pris le nom de rue Balzac, en l'honneur du grand romancier.

L'année 1826, commença par des escarmouches politiques, mais qui en somme, restèrent dans le domaine du monde de la presse et des Chambres; quant aux commerçants et aux travailleurs, ils se

tenaient volontiers à l'écart du mouvement politique et la généralité, tout en ne dédaignant pas l'occasion de crier vive la Charte, ou de se moquer des jésuites, laissait les journalistes faire la besogne d'une opposition active.

Le peuple, lui, cherchait le moyen de passer le temps le plus agréablement possible et, le dimanche, il s'en allait gaiement à la Barrière, se reposer des préoccupations de la semaine.

C'était surtout à la Courtille, par laquelle entre cent guinguettes, on arrivait sur les hauteurs de Belleville, que le flot populaire se portait. Dans cette large et longue rue, on distinguait la grande guinguette de Desnoyers et quelques autres dont les salles immenses se remplissaient l'hiver de milliers de familles.

On n'y songeait qu'à bien boire et manger et si parfois quelques dîneurs s'entretenaient de politique au dessert c'était sans esprit de parti, et avec un bon sens, et une bonhomie qui éloignaient toute dispute.

Ecoutons les auteurs de la *Vie publique et privée des Français*, ils vont nous dire ce qu'était la Courtille en 1826 : « C'est un spectacle vraiment curieux que celui de la Courtille dans la soirée d'un beau dimanche de printemps ou de l'été. Tout est confondu dans la rue, depuis la barrière jusqu'auprès de l'entrée du bourg. Ouvriers, bourgeois, militaires, hommes décorés, femmes en bonnet, femmes en chapeau, marchandes de fruits, de petits pains, tout circule, tout monte ou descend confusément, sans se presser, sans se heurter et chacun cherche, sans être troublé, l'enseigne de la guinguette où l'on vend du bon petit vin à dix ou douze sous le litre ou quinze sous la bouteille ; du bon veau, de l'excellente gibelotte de lapin, de l'oie, soit en daube soit rôtie, etc.

« En entrant dans les grandes guinguettes, on est d'abord frappé de la quantité de ragoûts et de rôtis qui garnissent un long et large comptoir et de l'activité prodigieuse de plusieurs femmes de service et de deux ou trois cuisiniers ; sous une vaste cheminée, trois ou quatre broches les unes sur les autres, chargées de dindons, de poulets, de longes de veau, de gigots de mouton, tournent incessamment devant un grand feu dont la chaleur se fait sentir au loin. A quelque distance de là, le vin coule à grands flots des brocs dans les bouteilles, dont une n'est pas plutôt remplie qu'elle est remplacée par une autre. Au milieu de cette affluence d'acheteurs, les personnes qui débitent les comestibles et le vin conservent un sérieux imperturbable, une présence d'esprit comparable à celui d'un bon général d'armée.

« C'est à la Courtille que se donnent presque tous les repas de noces de la petite bourgeoisie, des petits marchands et des ouvriers des quartiers de la capitale qui avoisinent cette barrière et même de ceux qui s'étendent jusqu'à la rive droite de la Seine. »

Mais ce fut surtout pendant le carnaval de 1826 que la Courtille fut animée et pendant les jours gras, le cabaret de Desnoyers et tous les autres ne désemplirent pas.

Guinguettes, bals, théâtres c'étaient les plaisirs par excellence des Parisiens. A propos de théâtre, en 1826, un sieur Blanchard qui jouait les Pierrots au théâtre Bobino, voulut se faire directeur de spectacle ; il loua un galetas dans l'impasse Coquenard et y installa un spectacle de marionnettes; machines et décorations étaient fabriquées par lui; la scène représentant une place publique, avait été barbouillée par l'impresario avec un luxe inusité, sur des feuilles de carton et quelques voliges.

Cinquante écus avaient été dépensés pour cette installation artistique. Les marionnettes qu'il avait confectionnées de ses mains n'attendaient plus que le public; malheureusement il se montra rétif, et bientôt il ne vint au spectacle que des créanciers impatients. Blanchard disparut et fit répandre le bruit de sa mort.

En 1830, Blanchard reparut, il était devenu tambour de la garde nationale.

Nous avons dit plus haut qu'en 1826 M. Comte était venu s'établir au passage Choiseul; en effet dès 1820, il avait obtenu le privilège d'appeler son théâtre « Théâtre des jeunes acteurs » et ce fut pour avoir une scène véritable qu'il fit bâtir dans le passage Choiseul, une salle de spectacle dont la façade donnait sur la rue Monsigny.

Ce théâtre fut élevé sur les plans de MM. Bruneton et Allard, architectes.

L'inauguration eut lieu le 23 décembre 1826. La vogue ne tarda pas à s'attacher à ce théâtre de jeunes élèves où se fit l'apprentissage artistique de Hyacinthe, Williams, Francisque jeune, Paulin Ménier, Ambroise, Mmes Aline Duval, Emile Taigny, Esther, Clarisse Miroy, Marie Dupuis, etc.

Chaque soir et pendant toute l'année, la direction mettait à la disposition de l'élève qui obtenait aux compositions, la première place de sa classe ou le premier prix lors des distributions annuelles dans les collèges et dans les pensions des deux sexes de Paris et de la banlieue, une loge entière.

Cette loge se délivrait sur un bulletin signé du professeur ou du maitre de l'élève. De nombreuses familles y amenaient aux jours de fête leurs enfants et le jeudi, les instituteurs y conduisaient leurs élèves méritants.

Les affiches de ce théâtre portaient en tête ce distique :

> Par les mœurs, le bon goût, modestement il brille,
> Et sans danger, la mère y conduira sa fille.

En effet, nombre de pièces enfantines furent représentées là, mais peu à peu le répertoire s'aug-

menta de vaudevilles qui eussent pu être joués ailleurs ; les jeunes élèves en grandissant devinrent des jeunes filles et des jeunes gens et l'autorité intervint plusieurs fois, pour ramener le théâtre aux conditions étroites de son privilège.

En 1846, un décret ministériel défendit à tous les directeurs de théâtre d'engager sur leurs théâtres des enfants au-dessous de quinze ans. M. Comte fut très atteint par ce décret et il continua de faire jouer des pièces enfantines en les faisant interpréter par des artistes jeunes, mais qui avaient passé l'âge de l'adolescence ; la prospérité de son théâtre déclina visiblement ; il le céda à un sieur Lefebvre qui essaya vainement de lui rendre sa vogue passée.

En 1855, la petite salle du théâtre Comte, agrandie, dorée, superbement décorée, changea de titre et devint le théâtre des Bouffes parisiens (salle d'hiver) ; elle ouvrit ses portes le 29 décembre par un prologue de Méry *Après l'été* une opérette du même, musique de Lépine et la célèbre chinoiserie musicale *Ba-ta-clan* de Ludovic Halévy, musique d'Offenbach qui eut un succès formidable.

C'était M. Offenbach qui était le directeur de ce nouveau théâtre, établi l'été aux Champs Elysées. La troupe se composait spécialement de MM. Pradeau, Désiré, Berthelier, Mlles Schneider et Macé. Les sept années de la direction Offenbach furent sans contredit, les plus belles et les plus fructueuses du théâtre.

Nous citerons particulièrement parmi les pièces à succès : *le 66, les Deux vieilles gardes, M'sieu Landry, Croquefer, le Violoneux, les Dames de la Halle, Orphée aux Enfers, Monsieur Choufleury restera chez lui le...*

En 1862, Varney succéda comme directeur à Offenbach.

En 1863, la salle fut démolie et reconstruite sur place et bientôt *Listchen et Fristchen, les Géorgiennes*, furent représentées avec succès ; cependant en 1864, ce fut la Société financière Hanapier et Cie qui prit la direction avec M Mestépès comme administrateur, auquel succéda M. A. Lapointe ; en 1866, la Société Hanapier fit faillite ; la salle resta à louer et le 28 septembre, M Varcollier, mari de Mme Ugalde, prit la direction et rouvrit par *les Chevaliers de la table ronde*.

Le 1er août 1867, MM. Lefranc et Dupontavisse succédèrent à M. Varcollier et changèrent le genre du théâtre qui joua la comédie et le vaudeville sans grand succès.

Le 30 septembre 1869, M. Charles Comte et Jules Noriac, prirent la direction et aussitôt le théâtre retrouva sa vogue ; l'*Ile de Tulipatan, la Princesse de Trébizonde* firent accourir le public. Mais arriva 1870, et pendant une année, ce fut là comme partout, le vide ; enfin le 16 septembre 1871, les Bouffes rouvrirent leurs portes et l'année suivante le grand succès de *la Timbale* rappela celui *d'Orphée aux Enfers*, Mme Judic y fit merveille. *La petite Reine* et quelques autres pièces réussirent, mais M. J. Noriac se retira en 1873, et M. Charles Comte demeura seul et monta la *Boîte au lait*, l'*Etoile*, *Mme l'Archiduc*, etc.

Enfin, M. Cantin, prit la direction en 1879, et le théâtre restauré, rouvrit le 11 septembre.

Ce fut en 1826 que la Ville de Paris acquit du baron Saillard, moyennant 399,200 francs, deux hôtels, sur l'emplacement desquels fut établie la prison pour dettes qu'on nomma vulgairement Clichy, en raison de sa situation, rue de Clichy.

Voici la description qu'en donne le continuateur de Dulaure, M. Leynadier :

« L'entrée de cette prison nouvelle n'a rien de sombre ni d'accablant. D'abord une cour, des bâtiments qui ressemblent aux dépendances ordinaires d'un hôtel ; ensuite, au fond, un corps de logis qui, sans les barreaux qui garnissent les fenêtres, pourrait être pris pour une riche habitation.

« A gauche, un bâtiment porte cette inscription : section des femmes.

« Dans cette nouvelle prison, rien n'a été négligé pour le bien-être des détenus ; espace, air, salubrité, clarté, distribution d'eau et de chaleur, détails d'habitations, promenade d'hiver et d'été, facilité de réunion ou d'isolement, tout y a été prévu tout y a été obtenu. »

Cette entrée en matière devait donner envie au lecteur d'habiter cette prison modèle ! Mais poursuivons :

« Là, comme dans d'autres prisons, ce ne sont plus des guichets à porte basse, des geôles à poternes écrasées, les geôliers n'y répètent plus au débiteur cette humiliante formule : « Baissez la tête. » Des grilles vastes, élevées comme celles d'un parloir de couvent, donnent entrée dans la salle du greffe qui touche au cabinet du directeur et à un salon destiné aux confidences des détenus avec les personnes qui ne peuvent pas pénétrer dans l'intérieur de la maison. De cet endroit, le premier où l'on dépose le débiteur saisi, pendant l'accomplissement des formalités de transcription et d'écrou, on aperçoit une vaste cour bien sablée, avec quelques arbres hauts et verdoyants, des bancs de gazon et, au pied du mur d'enceinte opposé au batiment dans la longueur de cette cour, un beau parterre tout émaillé d'arbustes et de fleurs, avec deux pelouses fraîchement entretenues...

« Trois grilles ouvrant sur la cour et une file de hautes fenêtres éclairent cette galerie chauffée par un conduit de chaleur souterraine qui s'échappe par les ouvertures des planches percées à jour qui recouvrent ce conduit : cette même disposition se retrouve dans toute la maison. Un vaste caléfacteur, dont le tuyau s'élève dans la

hauteur de l'escalier, à peu près comme les poëles des salles de spectacle, fournit et distribue le calorique destiné à chauffer toutes les chambres.

« Cet endroit est le marché de la prison. Le long des cellules, de l'autre côté de la colonie sont disposés des bancs. Un petit café, quelques marchands de vins, un débit de tabac et d'épiceries, un petit buffet de patisseries occupent quelques chambres. A l'une des extrémités de la galerie est un grand café restaurant, rendez-vous de l'aristocratie de l'argent du lieu, tant l'égalité dans la vie est une chimère et ne se trouve pas même dans une prison. A côté du restaurant est la cantine, à l'autre extrémité de la galerie est un cabinet de lecture. On y reçoit les principaux journaux et les nouveautés. Quelques romans forment le fonds de la bibliothèque.

« Au premier, au second et au troisième étage de longs corridors aérés et éclairés par deux fenêtres sur la cour et deux larges ouvertures aux extrémités, forment le local de détention, cent trente cellules s'ouvrent sur les corridors.

« Chaque prisonnier est seul ; à un prix qui varie depuis cinq sous jusqu'à deux francs par jour, la maison lui fournit un mobilier convenable. Pour cinq sous par jour, il a une couchette en fer, une armoire, une table, deux chaises, un matelas, une paillasse une couverture et une paire de draps qu'on change tous les quinze jours. Moyennant un supplément de loyer, il peut se procurer des tables, des chaises, des couvertures un oreiller, des draps blancs plus fréquemment et des serviettes. Les autres menus ustensiles doivent être achetés par lui. »

Des postes de surveillants étaient établis pour chaque division des différents étages et des hommes de peine auxiliaires leur étaient adjoints pour l'entretien de la prison en état de propreté.

Il y avait des chambres fort élégamment meublées aux frais des prisonniers.

Autour de la prison des murailles élevées, un chemin de ronde, des sentinelles et des barreaux solides s'opposaient aux tentatives d'évasions, d'ailleurs peu fréquentes.

La prison de Clichy fut supprimée lors de l'abolition de la contrainte par corps, les bâtiments furent démolis et à leur place s'élèvent de belles constructions et une impasse se trouve ménagée entr'elles ce qui donne à ce groupe de maisons l'aspect d'une cité.

1826 vit aussi bâtir une église sous la direction de deux habiles architectes : Lepère et Hittorf ; ce fut l'église Saint-Vincent de Paul, dont le plan offre une réminiscence de la basilique des premiers âges du christianisme. On l'éleva sur un terrain qui dominait Saint-Lazare, jadis résidence habituelle de saint Vincent de Paul, à qui on la voulait dédier.

La façade, précédée d'un perron de soixante marches, de l'effet le plus grandiose, se compose d'un portique à trois rangs de colonnes d'ordre ionique, surmonté d'un fronton triangulaire et flanqué de deux tours carrées. Ces tours sont réunies par une galerie décorée de statues. Le fronton sculpté par Lemaire représente la glorification du patron de l'église. La porte principale est de bronze. On y voit Jésus-Christ, les apôtres et les vertus théologales. Les trois nefs de l'intérieur sont séparées par des colonnes revêtues de stuc, au-dessus desquelles s'élève une seconde rangée de colonnes d'ordre corinthien supportant la charpente. L'édifice n'a ni voûte ni plafond, la charpente est richement peinte.

Les huit chapelles latérales sont éclairées par des verrières très remarquables. On admire dans cette église une frise où Hippolyte Flandrin a déployé tout son talent. Cette œuvre magistrale se développe sur un stylobate de 3 mètres de hauteur qui règne à droite et à gauche de la nef principale, entre les deux rangs de colonnes.

Un double rang de stalles sculptées par M. Millet entoure le chœur, celles du sanctuaire sont de M. Derre ; les sculptures de ces boiseries représentent la réunion des patrons de tous les princes de la famille d'Orléans. Mutilées en 1848, les statuettes ont été restaurées depuis. Un beau calvaire en bronze, par Rude, orne le maître-autel. La principale décoration de la chaire par M. Duseigneur se compose de deux anges debout et de cinq bas-reliefs.

Des grilles en fonte très ouvragées séparent les chapelles entr'elles. Une autre grille les isole du reste de l'édifice. Les fonts baptismaux, placés dans la première chapelle de droite, présentent la forme d'une riche coupe ornée de coquilles, de guirlandes et de festons. Deux cerfs sont couchés au pied. Une boule qui surmonte le couvercle, porte la statue de saint Jean-Baptiste.

L'église de Saint-Vincent de Paul, qui passe, à juste titre, pour une des belles églises de Paris, ne fut livrée au culte qu'en 1844. Elle a 80 mètres de longueur sur 37 de largeur ; elle a coûté 4,200,080 fr. Une chapelle, dite des Catéchismes, placée au-dessous de l'abside, y a été ajoutée en 1870. Terminons en disant que son aspect extérieur a une grande originalité. On arrive à son parvis par de fortes rampes étagées en amphithéâtre.

Pendant la semaine sanglante de mai 1871, le feu de l'artillerie lui fit éprouver de sérieux dommages : les clochetons reçurent sept obus ; des statuettes d'une grande valeur astistique furent brisées, et le perron monumental, atteint par plus de dix projectiles, venant du Père-Lachaise, fut ébréché en plusieurs endroits. Tous ces dégâts ont été réparés.

Le cimetière Montparnasse ou du Sud fut créé en 1826, pour remplacer les nécropoles supprimées de Clamart, de Vaugirard et de Sainte-Catherine. Sa configuration est celle d'un vaste pen-

234.

Portes en fonte à l'église Saint-Vincent de Paul.

Bénitiers de l'église Saint-Vincent-de-Paul

tagone borné par le boulevard d'Enfer, le boulevard de Montrouge, la rue du Champ-d'Asile et les immeubles qui bordent un côté de la rue de la Gaîté. Établi dans une plaine, il n'offre aucun relief et ne présente qu'une surface plane divisée en grands massifs; ses allées sont ombragées de beaux arbres plantés en ligne droite. Beaucoup moins vaste que le cimetière du Père-Lachaise, il a pourtant une contenance de 10 hectares environ. C'est la nécropole de la rive gauche de Paris.

Il renferme un grand nombre de monuments artistiques.

Il y fut réservé, lors de sa formation, un coin attribué aux condamnés à mort exécutés à la barrière Saint-Jacques ou à la Grève.

Depuis le 1er janvier 1874, il n'y fut plus reçu que les restes mortels de ceux dont la famille possédait une concession à perpétuité.

En 1880, eut lieu une cérémonie imposante, celle de l'inauguration d'un monument élevé à la gloire des soldats français morts pendant la guerre de 1870-71.

Le monument de Montparnasse se trouve dans la onzième division, au delà des sépultures Dornès et Moulin, consul de France, et au-dessous du nouveau cimetière israélite.

Ce monument consiste en un piédestal, surmonté d'un entablement en granit de Soignies et d'une pyramide de quatre mètres de hauteur. Il est entouré par une grille à fer de lance d'un mètre de hauteur.

Un monument semblable fut aussi placé dans le cimetière du Père-Lachaise.

On ne saurait méconnaître l'importance des travaux d'assainissement, d'embellissement de toute nature que le gouvernement mit à exécution dans Paris; en vertu d'une ordonnance royale du 2 février 1826, une compagnie, dont les principaux actionnaires furent MM. Jonas Hagermann, sylvain Mignon et Riant, fut autorisée à former tout un nouveau quartier de Paris, qui prit la désignation de quartier de l'Europe.

La compagnie avait acheté une grande quantité de terrains vagues situés entre les rues Saint-Lazare, de Clichy, du Rocher et du mur d'octroi qui existait alors et ce fut au centre de cette vaste étendue de terrains, qu'ils placèrent un point unique appelé place de l'Europe d'où partaient huit rues formant étoile, et se reliant à d'autres rues.

Ainsi furent faites : la rue d'Amsterdam, qui à l'origine formait deux impasses; l'une, qui avait son entrée entre les rues de Londres et de Stockholm, fut continuée jusqu'à la rue Saint-Lazare seulement en 1843, par ordonnance royale du 17 juillet; l'autre, qui commençait au même carrefour formé par la réunion des rues de Londres, Stockholm et Tivoli, fut prolongée jusqu'à la rue Neuve-Clichy (de Parme), à peu près vers la même époque; enfin, quelques années plus tard, la rue d'Amsterdam arriva au Chemin de ronde devenu le boulevard de Batignolles;

La rue de Tivoli et le passage du même nom; ce passage fut d'abord appelé passage Navarin; mais, les entrepreneurs ayant fait faillite, on l'appela passage Mandrin. En 1828, les nouveaux acquéreurs lui donnèrent le nom de Tivoli;

La rue de Berlin; à son origine, cette rue était une impasse débouchant sur la place de l'Europe; elle arriva, en 1830, jusqu'à la rue d'Amsterdam et en 1841 jusqu'à la rue de Clichy; cette seconde partie s'appelait primitivement le passage Grammont;

La rue de Vienne, la rue de Bruxelles, la rue de Constantinople, bâtie seulement en 1838, la rue de Florence, la rue Fontaine (son nom lui fut donné en souvenir de M. Fontaine, architecte du roi et nullement de la Fontaine Saint-Georges, comme on le croit communément,) la rue de Hambourg, la rue de Lisbonne, la rue de Londres, la rue de Madrid, la rue de Messine, la rue de Naples, la rue de Saint-Pétersbourg, la rue de Rome, la rue de Turin.

Ce quartier est devenu un des plus beaux de Paris. La place de l'Europe eut longtemps à son centre un jardin clos de grilles et interdit au public; il appartenait à une riche famille du voisinage et n'était pas fait pour faciliter la circulation; mais, tant que le mur d'octroi ne fut pas abattu, la circulation n'existait guère dans ce quartier.

Deux rues, dites de Gênes et de Plaisance devaient partir de la rue Saint-Lazare pour aller gagner la place de l'Europe; mais, lors de l'établissement du chemin de fer de Saint-Germain, qui devait bientôt devenir le chemin de fer de l'Ouest, la ligne prit la place des voies projetées et passa sous la place de l'Europe.

Sous le second empire, le nombre des trains se multipliant, il fallut exproprier le jardin de la place et le remplacer par une large tranchée que recouvre un vaste pont de fer.

« Ce pont, dit M. Vie. Lamare, dans *Le VIIIe arrondissement de Paris* offre une disposition tout à fait unique; sa partie centrale forme une place rectangulaire de 100 mètres sur 50 mètres, d'où s'éloignent, dans six directions différentes, les rues de Londres, de Berlin, et de Saint-Pétersbourg à l'est; de Constantinople, de Madrid et de Vienne à l'ouest.

« Des deux côtés de cette place, le pont s'évase considérablement, suivant la direction des quatre rues extrêmes qui viennent s'y réunir. Elle n'est bordée de maisons que de deux côtés, à l'ouest et à l'est; au nord et au sud, elle a pour bordures les balustrades en fer qui protègent la voie ferrée. Devant les maisons, quatre parterres s'étendent en triangle jusqu'au point de rencontre des rues convergentes.

« Il est entré 3,500 tonnes de fer dans la construction du pont qui supporte la place de l'Europe et qui est lui-même maintenu par de fortes culées en pierre. Ce remarquable travail est sorti des ateliers de la grande usine Cail et Cie de Grenelle, et il a été exécuté sur les dessins de M. Jullien, ingénieur de mérite qui dirigeait la Compagnie de l'Ouest. »

Outre celui de l'Europe, les autres quartiers de Paris furent aussi dotés de voies nouvelles.

Voici d'abord la rue Neuve-d'Angoulême qui fut ouverte sous le nom de passage du bon Charles X;

En 1830 on la nomma rue de La Fayette; puis celui de rue Neuve d'Angoulême : c'est aujourd'hui le passage d'Angoulême;

La rue Bizet : Ce n'était alors qu'une ruelle étroite qui avait d'abord porté le nom de ruelle du Tourniquet, en raison d'un tourniquet qui se trouvait à l'entrée de la rue de Chaillot, puis celui de ruelle des Blanchisseuses. Une autorisation du 9 août, donnée à M. Bizet, en fit une rue qui ne reprit toutefois le nom de rue Bizet que par décision ministérielle du 23 janvier 1832;

L'impasse Bony, qui doit son nom au propriétaire qui la fit construire;

Le passage du Jeu de Boules, qui dut son nom à un jeu de boules placé sur les terrains appartenant à MM. Barat et Mignon, qui firent construire ce passage;

Dans cette galerie, des colonnes en marbre supportent des arcs-boutants de distance en distance, et formant la carène d'un vaisseau renversé; à l'entrée, on remarque sur le fronton intérieur le portrait d'un grand ministre. Au bout de la galerie existe une vaste rotonde couverte par une lanterne; au centre s'élève une colonne en bronze, supportant une horloge. Cette rotonde a été construite sur l'emplacement même des communs de l'hôtel Colbert.

La rue Neuve de Chabrol qui s'appelle aujourd'hui la rue de Strasbourg;

La galerie Colbert, bâtie par MM. Adam et Cie, et ouverte au public en septembre 1827;

La rue Frochot, qui s'appela d'abord rue Brack, rue de la Nouvelle-Athènes, rue Bréda et enfin prit le nom de l'ancien préfet du département de la Seine;

La rue Godefroy, ainsi nommée du nom de l'un des propriétaires des terrains sur lesquels elle fut ouverte;

La rue Neuve-Popincourt. Elle fut fermée le 7 décembre 1840, puis rouverte;

La rue du Duc de Bordeaux, qui, en vertu d'une décision ministérielle du 19 août 1830, prit le nom de Rue du 29 juillet, en souvenir de l'une des journées de la Révolution de 1830;

La rue du Marché Saint-Laurent, ouverte sur les terrains de la baronne de Bellecôte; elle commençait à la rue Saint-Laurent et finissait à la rue Neuve-de-Chabrol (de Strasbourg) Elle fut englobée dans le tracé du boulevard de Strasbourg;

La rue Stanislas (ordonnance du 1er mars 182 ;) dénommée seulement en 1834.

La rue Marsollier, ainsi dénommée en mémoire de Marsollier des Vivetières, auteur dramatique.

La rue Dalayrac, dénommée en l'honneur du compositeur Dalayrac.

La rue Méhul et la rue Monsigny, toutes deux tirant leurs noms des compositeurs Méhul et Monsigny.

Ces quatre rues furent formées pour faciliter les abords du théâtre Ventadour (ordonnance du 8 octobre).

La rue du Canal-Saint-Martin, ouverte suivant ordonnance du 1er mars.

La rue Neuve-des-Poirées, qui allait de la rue des Cordiers à la rue des Poirées.

Le passage du Ponceau, qui tire son nom de la rue du Ponceau.

Au commencement de 1827, fut discutée à la chambre la loi sur la presse et de vifs débats s'élevèrent.

Le Constitutionnel du 11 mars en fit ressortir les tristes effets : « La loi de colère et de vengeance contre la presse, dit-il, porte déjà ses fruits. Les travaux sont arrêtés dans les papeteries, toute commande a cessé pour les fonderies de caractères et la librairie est aux abois, on sait que le nombre des imprimeries a été limité pour la capitale à 80, mais, outre celles qui manquent de labeurs continus, un de ces brevets a été retiré par le ministre. »

Au reste, c'était à qui attaquerait le ministère absolument impopulaire qui gouvernait le pays. « Quelle est la licence la plus alarmante dans un pays? s'écriait le même journal, c'est la violation des lois par ceux qui en sont les gardiens : le ministère français est donc dans un état flagrant de licence. »

Les ministres Villèle et Peyronnet étaient exécrés : « Le ministère déplorable de Charles X eut bientôt à combattre l'opposition de la légitimité, qu'il mettait en péril et celle de la Charte qu'il avait proscrit. »

Jusqu'alors, ce ministère, dans la crainte de provoquer, de la part des habitants de Paris, une résistance trop énergique, s'était abstenu de contrarier les démonstrations publiques qui s'étaient produites aux obsèques de Foy, de Boissy d'Anglas, de Camille Jordan, de Lanjuinais, de Girardin; mais il allait bientôt suivre une politique différente à cet égard.

La mort du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, pair de France, allait lui en fournir l'occasion.

Ce vieillard ayant rendu le dernier soupir dans sa maison de la rue Royale, le 27 mars 1827, à l'âge de 81 ans, Paris jugea à propos de manifester la douleur que cette perte lui faisait éprouver.

Mais laissons parler son fils, Frédéric Gaétan, qui va lui-même raconter ce qui se passa aux obsèques de son père :

« A peine les anciens élèves de l'École des arts et métiers de Châlons eurent appris, par les journaux, la mort de mon père, qu'ils vinrent à son hôtel demander la permission de lui rendre un dernier hommage, en jetant religieusement de l'eau bénite sur son corps.

« Cette demande n'ayant pas été prévue par la famille, ils ne purent lui donner cette marque de reconnaissance. Il était naturel qu'ils cherchassent une autre manière de la prouver. Le jour de la cérémonie funèbre, ils se réunirent autour du cercueil, et le portèrent sur leurs épaules depuis l'hôtel jusqu'à l'église. Cet hommage fut rendu dans un grand recueillement. Un silence religieux, une marche lente et triste, des sentiments profonds dans tous les cœurs, tout nous détachait en ce moment de toutes les pensées humaines, et rien ne pouvait assurément inspirer la crainte d'un mouvement dangereux pour l'état social. A l'église, les élèves de Châlons entourèrent le catafalque; ils prièrent; ils allèrent à l'offrande, et chacun d'eux y déposa un léger don en mémoire de son bienfaiteur. Lorsque les tristes prières furent achevées, les élèves de Châlons reprirent le cercueil. Ce fut alors qu'un inconnu, sans déclarer son titre, sans montrer aucun ordre, sans avoir aucun signe qui le caractérisât, fit avancer des porteurs. On cria que la famille ne permettrait pas que le corps fût porté à bras, et les élèves le remirent avec regret sur le char; mais lorsque la famille, justement indignée, s'écria qu'assurément elle y avait consenti et qu'elle y consentait encore, ils reprirent le cercueil aux mains des porteurs. Déjà ils avaient traversé la cour tranquillement et fait quelques pas dans la rue Saint-Honoré; tout se calmait, et aucun tumulte ne pouvait survenir à la suite de ce transport, lorsque, sur un ordre secret, remis par le même homme à l'officier commandant, celui-ci, ordonna à la troupe de tomber sur les huit jeunes gens portant religieusement sur leurs épaules le corps de leur bienfaiteur! On n'eut aucun respect ni pour les hommes ni pour la mort même. Le cercueil fut jeté dans la fange; il fut brisé.

« Le cercueil du duc de la Rochefoucauld, replacé sur le char funéraire, suivi par ses fils, a été conduit à sa terre de Liancourt. »

La mêlée avait été sanglante, les élèves, accablés par le nombre, blessés à coups de sabres et de baïonnettes, avaient rougi de leur sang la dépouille mutilée du duc.

La nouvelle de cette échauffourée se répandit vite dans Paris, et y causa une stupeur profonde, néanmoins, grâce aux mesures de précautions qui furent prises, aucun désordre ne se produisit.

Un autre fait allait encore surexciter les esprits.

Le 17 avril, un ordre du jour apprit à la garde nationale, que le roi, voulant lui prouver combien il appréciait son zèle et son dévouement, la passerait en revue le 29, et une ordonnance royale annonçait le retrait de la loi sur la police de la presse, contre laquelle la chambre des pairs s'était énergiquement prononcée. « A la publication de cette dernière ordonnance, les cris de: Vive le roi! Vive la chambre des pairs! Vive la liberté de la presse! Vive la Charte! retentirent dans tout Paris. Ce fut une fête improvisée par l'opinion, comme aux jours de gloire et de liberté. L'ivresse devint générale; les maisons furent subitement illuminées. Les hôtels des ministres et des jésuites, conservèrent seuls une obscurité, qui désignait leurs habitants à la haine publique. Tous les ouvriers de l'imprimerie et de la librairie, réunis en cortège à la suite d'un drapeau blanc, se promenèrent dans les rues et arrivés sur la place Vendôme, défilèrent sous les fenêtres du garde des sceaux Peyronnet ».

Mais cette joie de Paris ne fut pas sans mélange. Bien que paisible, elle parut séditieuse au ministère, et des charges de cavalerie furent opérées le soir.

Le 26, un nouvel ordre du jour rappela à la garde nationale la revue du 29.

La violence des passions publiques allait toujours croissant; elles se manifestèrent avec éclat, dans cette revue que le roi passa; des cris injurieux éclatèrent sur plusieurs points, dirigés non seulement contre les ministres, mais aussi contre les princesses.

Averti par ceux qui faisaient partie de son cortège, des incidents qu'il n'avait pas remarqués, le roi, sous l'inspiration du ministre Corbière, se décida le lendemain à licencier la garde nationale, et cette mesure fut très mal accueillie par les Parisiens, surtout lorsqu'ils apprirent avec indignation que, dans la crainte d'un soulèvement, toutes les troupes avaient été consignées dans les casernes, et qu'un parc d'artillerie, arrivé la nuit même de Vincennes, était placé devant l'hôtel des Invalides.

Le coup d'État contre la garde parisienne devint l'arme naturelle de l'opposition.

— Si j'étais député de Paris, s'écria M. Laffitte, je proposerais la mise en accusation des ministres. Que quatre députés se présentent, je signerai le premier.

On juge de l'effet que produisaient à Paris de semblables déclarations; les têtes s'exaltaient et, tandis que les révolutionnaires voyaient s'approcher rapidement l'espoir d'une guerre civile, les timides et les peureux se demandaient avec terreur où on les menait.

Une ordonnance royale, qui rétablit la censure, acheva de surexciter les esprits.

Les obsèques du député Manuel, (qui était mort au château de Maisons, chez M. Laffitte) donnèrent encore à l'opinion libérale et à la volonté ministérielle l'occasion de se manifester.

Le cortège était arrivé à la barrière Clichy; la police s'y trouva, pour lui interdire l'entrée de Paris, où les amis de Manuel voulaient le présenter à son domicile, mais tous ceux qui attendaient le tribun à sa maison, pour l'accompagner au cimetière du Père-Lahaise, se rendirent en foule sur le boulevard extérieur, et plus de cent mille individus, y grossirent la marche funéraire.

A la barrière des Martyrs, des jeunes gens voulurent lui rendre le même honneur qu'au duc de Liancourt, et porter eux-mêmes sa dépouille; la police défendit d'enlever le cercueil du char sur lequel il était placé. Mais les jeunes gens respectant cette défense, la tournèrent, en dételant les chevaux, et en traînant le corbillard.

Arrivé à la barrière de Ménilmontant, le convoi se vit tout à coup arrêté par une troupe armée considérable, qui lui ferma le passage, et l'ordre fut donné de placer le cercueil sur un char attelé de quatre chevaux, que la police venait de requérir.

Les assistants indignés voulaient ramener Manuel à Maisons, mais la retraite leur fut fermée, et, grâce à l'attitude ferme de M. Laffitte qui, du haut du corbillard, harangua la foule, on put éviter une collision; mais, chaque jour, le fossé se creusait entre la royauté et la population parisienne, qui avait oublié les plus mauvais jours de la Révolution et ne songeait qu'à la recommencer.

Dans l'été de 1827, la ménagerie du Jardin des plantes ayant reçu une girafe, hôtesse fort aimable et d'un genre tout nouveau, bête inconnue et merveilleuse, tout Paris courut au Jardin des plantes, pour la contempler et la girafe servit de marraine à toutes les modes du jour. Chansons, pièces de théâtre, tout parla de la girafe, ce fut la reine de la saison, pendant le cours de laquelle se monta une société de transports, qui, à l'exemple de sa devancière, entreprenait le factage des paquets en même temps que les déménagements de mobiliers. L'année suivante, elle s'agrandit et organisa un service de voitures de déménagements et de tapissières, service qui combinait le transport des meubles avec celui du pain d'une boulangerie mécanique qui fut un... four, et celui du linge nettoyé par la blanchisserie « la Sirène », établie sur la Seine.

Du haut du corbillard, M. Laffitte harangua la foule; on put éviter une collision (Page 448, col. 2).

Les « petites messageries parisiennes » se vantaient avec raison du nombre et de la qualité de leurs clients, ce qui ne les empêcha pas de disparaître un beau jour, sans tambour ni trompette.

L'horizon politique s'obscurcissant de plus en plus, le ministère demanda au roi la dissolution de la chambre (5 novembre 1827), et les élections furent fixées aux 17 et 24 du même mois.

Bientôt, le ministère Villèle donnait sa démission, et un nouvel essai de gouvernement du centre commença : il ne devait pas donner de meilleur résultat que le précédent.

Une exposition de l'industrie, eut lieu en 1827; elle dura deux mois entiers, et réunit 1,795 exposants.

Ce fut encore au Louvre que se tint cette exposition, installée au rez-de-chaussée, dans les galeries du premier étage (est) dit la *Colonnade*. Charles X, le 1er août 1827, distribua les récompenses aux 1,795 exposants qui avaient pris part a la lutte. Pour la première fois, la croix de la Légion d'honneur figura parmi les récompenses : il en fut décerné douze, et parmi les nouveaux légionnaires, nous voyons figurer, pour Paris, M. Denière, fabricant de bronze.

Nous avons parlé précédemment du cirque Olympique des frères Franconi; en 1816, ils avaient fait l'acquisition du manège anglais et, l'ayant fait complètement restaurer, ils l'ouvrirent le 8 février 1817, avec la permission d'y jouer de petites pièces; leurs pantomimes dialoguées prirent le nom de mimo-drames, et cette entreprise eut un plein succès.

Le 15 mars 1826, un incendie terrible avait dévoré l'établissement.

Un nouveau privilège fut accordé aux frères Franconi, et le cirque Olympique ouvrit le 31 mars 1827, au boulevard du Temple.

« A partir de ce moment, dit Larousse, le spectacle prit une physionomie nouvelle. Les frères Franconi furent les premiers écuyers qui produisirent le travail équestre, sans selle, ainsi que les exercices extraordinaires nommés *la Poste*, *Fra Diavolo*, qui consistaient à conduire huit chevaux à la fois, en les faisant passer alternativement entre les jambes de l'écuyer. C'est encore à ces

intrépides écuyers qu'on doit le travail des chevaux en liberté, au milieu des coups de pistolet, à travers un cercle d'artifices. Bientôt ils joignirent les pièces militaires aux jeux équestres et les combats aux lazzis des clowns, en tête desquels il faut placer Auriol. Les grandes victoires de la République et de l'Empire formaient le thème habituel des pièces, où la fusillade jouait un rôle important; mais il fallait, pour ces représentations, déployer un immense luxe de mise en scène, et les frais à supporter étaient si écrasants, que trois directeurs se ruinèrent successivement. »

M. Adolphe Adam obtint l'autorisation de convertir le cirque en troisième théâtre Lyrique : il ne réussit pas mieux.

Les pièces militaires reparurent, vers la fin de la République de 1848, sur le théâtre, rouvert sous le nom de théâtre national, puis dès que l'Empire fut rétabli, sous celui de théâtre impérial du cirque. A partir de ce moment, il entra dans une voie de prospérité, qui alla toujours croissant. Aux pièces militaires, on avait joint des féeries. Depuis longtemps, les jeux hippiques et les exercices de force et d'adresse avaient été supprimés du programme. On jouait, au Cirque, tantôt un drame retraçant les principales phases de la vie de Napoléon ou de quelque maréchal de l'Empire, et se terminant par une apothéose, au milieu de laquelle flottait le drapeau tricolore entouré de lauriers, tantôt une féerie, dans laquelle une bonne et une mauvaise fée, luttaient en vingt tableaux pour faire triompher l'innocence ou la vertu. *Les pilules du diable*, furent le prototype du genre. M. Billion, dirigea longtemps ce théâtre et y fit fortune, Colbrun, Laferrière, Jenneval, Lebel, Williams, furent les principaux artistes du Cirque.

En 1862, le théâtre fut démoli pour faire place au boulevard du prince Eugène.

Plusieurs exécutions capitales eurent lieu en 1827; ce fut d'abord celle d'Asselineau qui fut guillotiné le 8 mai, à quatre heures et demie, sur la place de Grève, pour avoir assassiné un de ses amis, afin de s'emparer de l'argent, des bijoux et des valeurs qu'il possédait.

Celle de Buisson, condamné à la peine de mort pour assassinat suivi de vol, et exécuté le 18 mai.

Mais celle qui passionna Paris, dont tout le monde s'occupa, ce fut celle d'Ulbach. Cette cause célèbre est connue sous le nom de l'affaire de la bergère d'Ivry, elle fit sensation et, comme celle de Lesurques, fut transportée sur la scène; la voici en quelques lignes :

On remarquait en 1827, à la barrière Fontainebleau, une guinguette qui avait pour enseigne : *Aux nouveaux deux moulins*. Les habitués du lieu, ouvriers du quartier des Gobelins, pour la plupart, connaissaient fort bien un jeune garçon attaché depuis quinze mois à l'établissement et qu'on nommait Ulbach. Celui-ci devint amoureux d'une fillette au service de Mme Détrouville qui, pour grossir son revenu, élevait des poules et des chèvres; Aimée Millot, c'était son nom, était bien connue dans le quartier et comme on la voyait chaque jour, un grand chapeau de paille sur la tête et un livre à la main, promener les chèvres de sa maîtresse sous les ormes du boulevard, on l'avait surnommée la bergère d'Ivry.

Ulbach était jaloux, bien qu'Aimée ne lui eût donné aucun droit de l'être, la jeune fille ayant positivement refusé d'écouter ses propositions; Ulbach, fou d'amour, ne travaillait plus, son patron le mit à la porte; pendant deux ou trois jours, il fut occupé chez un fabricant de mottes à brûler, mais il ne pouvait se résoudre à ne plus revoir Aimée. Il alla flâner du côté de la rue Croulebarbe et la rencontra; c'était le 18 mai 1827.

— Voyons, Aimée, est-ce que c'est fini? lui dit-il en lui barrant le passage.

Elle ne répondit pas et essaya de le repousser pour passer.

— Eh bien! vous ne vous en irez pas, reprit Ulbach.

Et levant un couteau, il le plongea dans le sein de la malheureuse fille qui tomba inanimée.

Un blanchisseur avait vu le meurtre, il alla prévenir le commissaire de police après avoir vainement tenté de porter secours à la victime qui avait été frappée de cinq coups de couteau.

Tout Paris s'entretint dès le lendemain de l'assassinat de la bergère d'Ivry; il s'agissait d'amour, la victime avait dix-neuf ans, elle était bergère, et les médecins déclaraient, dans leur rapport, qu'elle était encore vierge. « Il n'en fallut pas tant, écrit M. Fouquier, pour composer un roman émouvant, qui devint pour la grande ville la passion du jour... les femmes surtout, maudissaient l'assassin, tout en le plaignant peut-être. Et ce qui ajoutait à l'intérêt du drame, c'est que l'assassin ne se retrouvait pas. » L'instruction sut bientôt à quoi s'en tenir, le 26, une lettre cachetée de noir arriva par la poste chez Mme Détrouville. Elle était adressée à Aimée Millot et contenait un anneau de fiançailles avec ces mots : « Adieu, perfide, l'échafaud m'attend, mais je meurs content de t'avoir punie de ton crime. »

Une autre lettre suivit celle-ci; elle renfermait la prière suivante adressée à Mme Détrouville : « Je vous envoie 5 francs, rendez vous de suite à l'église d'Ivry et faites dire une messe en l'honneur de ses malheurs et des miens. »

Pendant huit jours, les recherches les plus actives furent faites par la police; enfin, le 3 juin, Ulbach se présenta chez le commissaire de police du marché aux chevaux, et lui raconta tous les détails de son crime. Il parut regretter de n'avoir pas assouvi sa vengeance contre Mme Détrouville et ajouta qu'ayant lu dans un journal qu'un

jeune homme venait d'être arrêté, il se livrait pour ne pas avoir à se reprocher la mort d'un innocent.

L'instruction fut courte. Ulbach renouvela ses aveux. Les débats s'ouvrirent devant la cour d'assises de la Seine le 27 juillet. Le défenseur de l'accusé en appela à la fatalité et invoqua, comme circonstance atténuante, une passagère démence occasionnée par la jalousie.

Ulbach fut condamné à mort.

Après avoir déclaré qu'il ne voulait pas en appeler, il changea de résolution et se pourvut en cassation, mais le pourvoi fut rejeté le 24 août.

Ulbach fut transféré à Bicêtre, et à partir de ce moment, ce fut à qui s'occuperait de lui, apprendrait quelque particularité. Il était devenu le lion du jour.

« Après quelques jours de raideur et de mauvais orgueil, il s'était fait dans l'âme d'Ulbach une détente salutaire. Le digne aumônier de Bicêtre en avait profité pour amener à la religion cette pauvre âme ignorante, dans laquelle se mêlaient confusément les lueurs du bien et les ténèbres du mal.

« Le 10 septembre, dit Sanson, dans la matinée, Ulbach, qui avait été transféré à Bicêtre, fut ramené à Paris. Nous allâmes le prendre à la Conciergerie, où il subit avec une docilité pleine de résignation les apprêts de la fatale toilette.

Avant de monter à l'échafaud, il baisa le crucifix et récita une prière que M. l'abbé Montès lui fit répéter mot à mot; à quatre heures précises, le couteau s'abaissait sur cet assassin par amour.

Le drame de la malheureuse bergère d'Ivry, qui est resté une sorte de légende populaire, s'accomplit dans le Champ de l'Alouette, dans le voinage de la petite rivière de Bièvre. Près de l'endroit où Aimée expira, on plaça sur un mur l'inscription suivante.

Innocente victime, au printemps de son âge,
Le fer que conduisait une perfide rage
A terminé ses jours.
Toi qui viens en ces lieux
Frémis sur ce crime odieux.

Le 11 juin 1827, fut fondée la société royale et centrale d'horticulture, elle fut instituée pour le perfectionnement de tout ce qui a rapport au progrès des diverses spécialités de l'horticulture. Pour y parvenir, elle fait chaque année une ou plusieurs expositions des produits de l'horticulture, pour lesquelles elle ouvre de nombreux concours et à la suite desquels elle décerne des médailles et des encouragements. La société fonda la caisse des retraites, des livrets, en faveur des agents horticoles, nécessiteux ou infirmes les plus méritants. Un décret du 30 novembre 1852 l'a déclarée établissement d'utilité publique. Elle publie un recueil mensuel de ses travaux, et elle se compose d'un nombre indéterminé de membres et correspondants nationaux et étrangers.

Une autre société savante, très importante, fut aussi autorisée par ordonnance royale du 14 décembre 1827; la société de géographie, instituée pour concourir aux progrès de la géographie. Elle fait entreprendre des voyages dans les contrées inconnues; elle propose et décerne des prix, publie un recueil de mémoires, des séries de questions, et fait graver des cartes. Les étrangers sont admis au même titre et avec les mêmes privilèges que les régnicoles. Le nombre des membres est illimité.

Tous les membres jouissent exclusivement de la bibliothèque et des collections de cartes réunies au local des séances; ils ont également la faculté d'exposer dans ce local, qui fut d'abord passage Dauphine, (et qui, depuis quelque temps, consiste en un fort bel hôtel situé sur le boulevard Saint-Germain); les objets curieux qu'ils auraient rapportés de leurs voyages.

Une ordonnance royale du 6 décembre autorisa la construction d'un nouveau pont sur la Seine; ce pont fut commencé dès les premiers jours du mois suivant; c'était plutôt une passerelle qu'un pont; elle se composait de deux travées de 40^{m} 80 d'ouverture, séparées par une pile de 5^{m} 60 d'épaisseur, servant de base à un portique sur lequel passaient les chaînes de suspension. Ces chaînes, ainsi que les tiges supportant le plancher, étaient en barres de fer. La largeur entre les gardes-corps était de 3^{m} 50. Ce petit pont qui ne servait point aux voitures, fut livré à la circulation le 21 décembre 1828. On l'appela d'abord la passerelle de la Grève, mais le peuple la nommait le pont de la Balance : le balancement qui s'y manifestait, lorsqu'on y passait, lui valut cette dénomination.

Ce fut un sieur Desjardins qui avait obtenu la concession de ce pont pour 45 années, à partir du 1er janvier 1831 jusqu'au 1er janvier 1876, et il était autorisé à percevoir cinq centimes par chaque personne qui passait dessus.

Pendant la révolution de 1830, un jeune homme, nommé d'Arcole, s'élança sur ce pont, à la tête des combattants qui se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville, et tomba mortellement frappé d'une balle. Ce fut pour perpétuer le souvenir de cet événement, que le pont fut alors appelé pont d'Arcole.

En 1854, l'administration décida de remplacer la passerelle par un pont fixe, en fer, du même nom, permettant le passage des voitures; il a été établi d'après un système inventé par M. Oudry. L'arche unique dont il se compose affecte la forme d'un arc de cercle surbaissé au treizième. La distance entre les culées est de 80 mètres. Les naissances sont élevées à 3^{m} 13 au-dessus de l'étiage, de sorte que la hauteur d'intrados à la clef est de 9^{m} 25. Cette arche est composée de douze arcs en fer ayant 1^{m} 33 de hauteur à la clef. Chaque

arc est formé d'une tôle verticale, croissant en hauteur de la clef aux naissances, sur laquelle sont rivés haut et bas deux cours de cornières recouvertes d'autres tôles rivées, de manière à présenter une section en double T.

Le pont d'Arcole, qui fut livré à la circulation le 12 mai 1856, est d'une solidité parfaite (elle a résisté à une épreuve de 800,000 kilos) et d'une légèreté sans pareille. Il a 20 mètres de largeur entre les gardes-corps, dont 12 pour la chaussée et 8 pour les trottoirs; il se raccorde aux quais par deux pans coupés, qui en facilitent les abords. La dépense totale s'est élevée à la somme de 1,150,000 fr.

Un second pont date de la même époque : celui de l'Archevêché, ce pont fut construit en exécution de l'ordonnance du 6 décembre 1827, relative à la formation du pont dont nous venons de parler, et aux mêmes conditions, la concession ayant été donnée à la même personne.

Ce pont, situé entre les quais de l'archevêché et de Montebello, est en maçonnerie et se compose de deux culées, de deux piles et de trois arches en arc de cercle. Celle du milieu a 17m,40 d'ouverture sur 2m,40 de flèche. Les deux autres ont 15 mètres sur 2 mètres. L'intrados de l'arche centrale est à 7m,96 au-dessus de l'étiage. Cette hauteur est moindre que celle de toutes les autres arches des ponts situés sur le même bras de la Seine et elle cause une véritable gêne à la navigation. L'épaisseur des piles est de 2m,30 et celle des culées de 9 mètres. La largeur entre les piles est de 11 mètres, et celle entre leurs garde-fous en fer de 10m,80, partagés en 7m,20 pour la chaussée et 1m,80 pour chaque trottoir. En construisant la culée de la rive droite, on a conservé l'ancien mur du quai, auquel on a seulement donné le surcroît d'épaisseur nécessaire en faisant reposer le nouveau massif sur un simple grillage; la culée de la rive gauche, au contraire, a été fondée entièrement sur pilotis ainsi que les deux piles. Les têtes sont couronnées par un simple bandeau au-dessus duquel s'élève un garde-fou en fer. Ce pont, commencé le 1er avril 1828, fut terminé le 4 novembre suivant. Le droit de péage qui y était attaché et qui était aussi de 5 centimes par piéton et 10 centimes par cheval, fut racheté par la ville de Paris en 1848.

Le plan du pont de l'archevêché avait été proposé à la ville en 1803 par l'entrepreneur Plouard.

On commença aussi en 1827, la construction du bazar de l'industrie française, situé sur le boulevard Poissonnière, mais il ne fut inauguré que le 15 avril 1829. Depuis son ouverture, il ne cessa d'être consacré à la vente de la quincaillerie, des ustensiles de ménage, etc.

Les bâtiments de la manufacture des tabacs, qui occupent l'ancienne île des Cygnes réunie à la terre ferme, furent construits en 1827. Ils sont situés entre le quai d'Orsay, les rues Surcouf, de l'Université et Nicot, et s'étendent très-irrégulièrement sur une surface de deux hectares et demi; c'est ce qu'on appelle la manufacture du Gros-Caillou. Elle occupe près de 2,000 ouvriers ou employés de toute nature. La salle des forces motrices est très curieuse à visiter. Une école d'application où l'on enseigne la chimie, la physique et la mécanique, dans leurs rapports avec la culture et la mise en œuvre des tabacs, est annexée à l'établissement.

Ce fut en 1827, qu'une ordonnance royale fut rendue le 31 janvier, en faveur de MM. André et Cottier qui furent autorisés à ouvrir sur leurs terrains treize rues passant à travers l'emplacement de l'ancien clos Saint-Lazare à eux vendu par le domaine de l'État.

La plupart de ces rues furent formées, car nous voyons la rue d'Allemagne, la rue du Delta-La-Fayette, la rue de l'Abattoir, la rue des Magasins, la rue du Nord, la rue du Chevet de l'Eglise, la rue de la Barrière Saint-Denis, la rue du Gazomètre, la rue des Jardins, des Petits-Hôtels, seulement la plupart ont changé de noms, d'autres n'en reçurent que plusieurs années ensuite. Ainsi la rue du Chevet de l'église est devenue la rue de Belzunce en 1844, en l'honneur de l'illustre évêque; la rue du Gazomètre est devenue la rue d'Abbeville en 1851 à cause de la proximité du chemin de fer du Nord, la rue des Jardins est devenu la rue de Rocroy et a été prolongée jusqu'au boulevard de la Chapelle; la rue de la barrière Saint-Denis est devenue la rue de Denain en 1847.

La rue Fénélon, qui longe l'église Saint-Vincent de Paul ne reçut son nom que vers 1844. Quant à la rue des Petits-Hôtels il paraît qu'elle fut ainsi nommée en raison de ce que les maisons qui y furent construites formaient des petits hôtels séparés.

La place de la barrière Montmartre, qu'on appelle aujourd'hui la place Pigalle, date aussi de 1827, ainsi que le passage de l'Industrie et le passage Biette (du nom de son propriétaire), qui prit en 1829 le nom de passage Crussol.

Avant de commencer l'année 1828, il est nécessaire de raconter ce qui se passa à Paris à propos des élections, la session législative s'étant ouverte en février; or, ces élections s'étaient faites au mois de novembre 1827, le 17 avait commencé la lutte entre l'autorité et l'opposition, sur 8,000 votants 7,000 voix avaient été données aux royalistes de la Charte, Dupont de l'Eure, Laffite, Casimir Périer, Benjamin Constant, de Schonen, Ternaux, Royer-Collard, le baron Louis, étaient les candidats des arrondissements de la capitale. Ils furent nommés le 18 et le lendemain les Parisiens signalèrent le triomphe de l'opposition en illuminant leurs maisons. Mais les agents de police voulurent s'y opposer et bientôt des barricades s'élevèrent dans la rue Saint-Denis.

DÉSAUGIERS

TABLEAU DE PARIS A CINQ HEURES DU SOIR

Par DÉSAUGIERS (1825.)

AIR : *De la contredanse de la Rosière.*

En tous lieux la foule,
Par torrents s'écoule,
L'un court, l'autre roule,
Le jour baisse et fuit.
Les affaires cessent;
Les dîners se pressent,
Les tables se dressent,
Il est bientôt nuit.

Là je devine
Poularde fine
Et bécassine,
Et dindon truffé.
Plus loin je hume
Salé, légume
Cuits dans l'écume
D'un bœuf réchauffé.

Le sec parasite
Flaire et trotte vite
Partout où l'invite
L'odeur d'un repas.
Le surnuméraire,
Pour vingt sous, va faire
Une maigre chère
Qu'il ne paira pas.

Plus loin qu'entends-je?
Quel bruit étrange
Et quel mélange
De tons et de voix.
Chants de tendresse,
Cris d'allégresse,
Chorus d'ivresse
Partent à la fois.

Les repas finissent,
Les teints refleurissent,
Les cafés s'emplissent,
Et trop avivé
Un lourd gastronome
De sa chute assomme
Le corps d'un pauvre homme
Qui n'a pas dîné.

Le moka fume,
Le punch s'allume,
L'air se parfume,
Et de crier tous:
« Garçon, ma glace,
— Ma demi-tasse,
— Monsieur, de grâce,
Paris après vous.

Les journaux se lisent,
Les liqueurs s'épuisent,
Les jeux s'organisent,
Et l'habitué
Le nez sur sa canne
Approuve ou chicane,
Défend ou condamne
Chaque coup joué.

La tragédie,
La comédie,
La parodie,
Les escamoteurs,
Tout jusqu'au drame
Et mélodrame,
Attend, réclame
L'or des amateurs.

Les quinquets fourmillent,
Les lustres scintillent,
Les magasins brillent,
Et l'air agaçant
La jeune marchande
Provoque, affriande,
Et de l'œil commande
L'emplette aux passants.

Des gens sans nombre
D'un lieu plus sombre
Vont chercher l'ombre
Chère à leur dessein,
L'époux convole,
Le fripon vole,
Et l'amant vole
A d'autres larcins.

Jeannot, Claude, Blaise,
Nicolas, Nicaise,
Tous cinq de Falaise
Récemment sortis,
Elevant la face
Et cloués sur place
Devant un paillasse
S'amusent *gratis*.

La jeune fille
Quittant l'aiguille
Rejoint son drille
Au bal de *Lucquet;*
Et sa grand'mère
Chez la commère
Va coudre et faire
Son cent de piquet.

Dix heures sonnées.
Des pièces données,
Trois sont condamnées
Et se laissent choir;
Les spectateurs sortent,
Se poussent, se portent,
Heureux s'ils emportent
Et montre et mouchoir!

« Saint-Jean, Laflèche,
Qu'on se dépêche...
Notre calèche!
Mon cabriolet!
Et la livrée,
Quoiqu'enivrée,
Plus altérée,
Sort du cabaret.

Les carrosses viennent,
S'ouvrent et reprennent
Leurs maîtres qu'ils mènent
En se succédant.
Et d'une voix âcre
Le cocher de fiacre
Peste, jure et sacre
En rétrogradant.

Quel tintamarre
Quelle bagarre!
Au cri de *gare!*
Cent fois répétés:
Vite on traverse,
On se renverse,
On se disperse
De tous les côtés.

La sœur perd son frère,
La fille, son père,
Le garçon sa mère
Qui perd son mari;
Mais un galant passe,
S'avance avec grâce,
S'offrant à la place
De l'époux chéri.

Plus loin des belles
Fort peu rebelles,
Par ribambelles
Errant à l'écart,
Ont doux visage,
Gentil corsage...
Mais je suis sage...
D'ailleurs, il est tard.

Faute de pratique
On ferme boutique,
Quel contraste unique
Bientôt m'est offert!
Ces places courues,
Ces bruyantes rues
Muettes et nues
Sont un noir désert.

Une figure
De triste augure
M'approche et jure
En me regardant.
Un loup *qui vive*
De loin m'arrive,
Et je m'esquive
De peur d'accident.

Par longs intervalles,
Quelques lampes pâles,
Faibles, inégales,
M'éclairent encor...
Leur feu m'abandonne,
L'ombre m'environne,
Le vent seul résonne.
Silence!... tout dort.

F. Roy, éditeur. — 237.

Imp. Chaix et fils

Ecole centrale des Arts-et-Manufactures.

A 11 heures du soir, des charges de cavalerie et d'infanterie furent opérées.

Le lendemain, des bandes parcouraient les environs de la place Vendôme en réclamant des lampions aux fenêtres et en brisant les vitres de ceux qui n'obéissaient pas assez vite à leur injonction ; la place fut envahie par la foule et à un moment donné, les troupes débouchèrent par les rues de la Paix et de Castiglione et chargèrent la multitude, tandis que des agents s'emparaient d'une certaine quantité d'individus qu'ils firent entrer à l'état-major de la place, d'où, après avoir été signalés, ils furent conduits en prison.

Une vingtaine de personnes furent tuées dans la bagarre et quatre-vingts environ furent blessées.

La réunion des députés nommés donna bientôt au ministère l'avis de sa chute.

L'année 1828 commença par la nomination d'un nouveau ministère, à la tête duquel se trouvait M. de Martignac.

La session législative s'ouvrit le 5 février, et fut assez orageuse ; nous verrons ce qu'elle produisit.

Disons d'abord que Paris vit, le 30 janvier 1828, rouler dans ses rues les premiers omnibus, ou plutôt ceux qui n'étaient que les imitateurs des carrosses à cinq sous dont nous avons parlé.

Déjà, en 1819, un sieur Godot avait sollicité du préfet de police, sans pouvoir l'obtenir l'autorisation d'établir un service d'omnibus sur les boulevards et sur les quais. La proposition fut repoussée sous prétexte que ces voitures, en s'arrêtant constamment sur la voie publique y causeraient un trop grand embarras. Que dirait-il aujourd'hui, ce brave préfet de police, s'il voyait le carrefour des écrasés!

En 1827, un M. Baudry fut plus heureux ; il avait déjà établi ses omnibus à Nantes et à Bordeaux et comme ils n'y causaient aucun embarras, le préfet en exercice, M. de Belleyme, voulut bien passer avec lui un traité autorisant la circulation de cent voitures, dites omnibus : le prix du voyage fut fixé à cinq sous.

La première ligne crée fut celle des boulevards ; le bureau était au coin de la rue de Lancry ; de quart d'heure en quart d'heure, un omnibus partait pour la Madeleine et l'autre pour la Bastille.

Au moyen d'une pédale, le cocher mettait en jeu une espèce d'orgue qui se trouvait sous ses pieds et qui donnait, par une fanfare, le signal du départ.

Il n'y avait pas de conducteur. La voiture était fermée à l'arrière par une porte qui s'ouvrait au

moyen d'un ressort, mis en mouvement par le cocher.

A peine en possession de son privilège, M. Baudry fit valoir l'augmentation des fourrages et obtint l'élévation du prix des places qui fut porté à six sous après 1830 et n'a pas changé depuis.

Il faut dire que le public fut assez peu disposé à encourager l'entreprise et ce fut la duchesse de Berry qui empêcha peut-être qu'elle sombrât; elle avait parié de monter en omnibus, elle le fit et il n'en fallut pas davantage pour que ceux qui avaient hésité à se servir d'une voiture pour tous (*omnibus*) se décidassent à y monter à leur tour, puisqu'une princesse avait donné l'exemple.

En peu de temps, des industriels, toujours à la piste des idées des autres, sollicitèrent le privilège d'autres lignes d'omnibus et ce fut ainsi que peu à peu on vit circuler dans les rues de Paris, les Dames blanches, les Carolines, les Favorites, les Orléanaises, les Diligentes, les Béarnaises, les Citadines, les Ecossaises, les Batignollaises, les Hirondelles, les Gazelles, les Excellentes, les Parisiennes, et les Tricycles; ces dernières voitures étaient à trois roues, contenaient 20 places et étaient traînées par trois chevaux.

Le nécessaire du voyageur pour 1830 nous apprend qu'à cette époque « les correspondances sont établies de manière à pouvoir transporter du centre de Paris dans les directions les plus éloignées. »

Les Omnibus exploitaient alors quatre lignes, les Dames Blanches 4; les Tricycles 2; les Favorites 7; les Ecossaises 1; les Citadines 4; les Diligentes 2; les Béarnaises 1; les Carolines 9; et les Batignollaises 1. Sur cette dernière ligne, le prix était de six sous « à cause de la côte des Batignolles qui oblige pour cette montée à ajouter un cheval. »

En somme, ces diverses voitures réunies desservaient trente-cinq lignes, chaque compagnie avait ses voitures de couleur différente, les Dames-Blanches étaient blanches, les Parisiennes vertes etc., etc,

Une innovation doublement précieuse pour tout le monde, fut celle des places d'impériale à trois sous; elle ne date que de 1853; l'année suivante, l'administration municipale favorisa la fusion de différentes lignes et de là naquit, le 12 février 1855, la compagnie générale des omnibus qui s'engagea à payer à la ville une redevance annuelle de 640,000 fr. pour la circulation de 350 voitures.

En 1854, année qui précéda la fusion, les différentes compagnies avec 400 voitures et 3,728 chevaux, transportaient 34 millions de voyageurs.

Après 1860, date du recul des barrières de Paris, la compagnie faisait rouler 506 voitures par 6,716 chevaux et transportait plus de 76 millions de voyageurs.

En 1865, le nombre des voitures s'est élevé à 621, celui des chevaux à 7,376, et celui des voyageurs transportés dépassait 100,000,000.

Enfin, au 1er janvier 1879, la Cie générale des omnibus possédait 1,501 voitures de toute nature représentant une valeur de 5,551,875f,72, et 11,912 chevaux, représentant celle de 13,176,974f,75. (L'effectif, pendant la durée de l'exposition de 1878, s'est élevé jusqu'à 13,116 chevaux), et elle transporta 161 milions 935,030 voyageurs.

En 1878, la compagnie établit des lignes de tramways et l'année précédente elle avait signé un traité avec la société des transports parisiens; aux termes de ce traité, la compagnie était autorisée à placer sur chacune de ses voitures en service une boîte destiné à recevoir des paquets qu'on déposait dans ses stations et que les voitures transportaient dans celles des différentes lignes d'où ils étaient distribués au domicile des destinataires. Ce service fut inauguré au mois de février 1878 mais le 29 mai suivant les préfets de la Seine et de police retirèrent les autorisations qu'ils avaient accordées à la date du 26 et 28 septembre 1876.

En 1880, des voitures omnibus d'un nouveau modèle et conformes au spécimen qui avait été admis à l'exposition de 1878, furent mises en circulation: ces voitures sont à 40 places et à 3 chevaux avec escalier pour monter à l'impériale et plate-forme couverte à l'arrière. Elles ont commencé par circuler sur la ligne de la Madeleine à la Bastille, puis successivement, elles ont été adoptées pour les lignes établies sur un parcours dont les rues sont assez larges pour leur permettre le passage.

Il est présumable que ces voitures, qui ont été accueillies avec enthousiasme par le public, deviendront sous peu les seules possibles et qu'il sera nécessaire de modifier les parcours de façon qu'elles puissent être partout employées pour le transport des voyageurs.

Le 9 mars 1828, fut fondée, dans le local du Conservatoire par M. Habeneck aîné, la société des concerts du Conservatoire qui exécute la musique des maîtres. Cette société passe à juste titre pour la première société musicale de Paris au point de vue de l'excellence de l'exécution instrumentale.

Ce fut aussi vers la même époque que fut fondée une société de protection bien importante et qui prit le titre de société des Amis de l'enfance; elle s'est formée pour venir au secours des jeunes garçons pauvres. Les enfants adoptés dès l'âge de huit ans sont placés dans des pensions où ils reçoivent l'instruction nécessaire à l'exercice d'une profession industrielle; à 13 ans ils entrent ensuite dans des ateliers d'apprentissage. Pendant tout le temps de leur éducation et de leur apprentissage, la société ne cesse de veiller sur eux.

Des subventions ministérielles n'ont cessé de

lui être accordées pour l'aider dans sa louable entreprise, et dans le but humanitaire qu'elle poursuit.

Nous avons dit que l'Ambigu-comique avait été brûlé en 1827 et qu'il fut à cette occasion rebâti sur le boulevard Saint-Martin sur un terrain occupé par l'hôtel Murinais. Les travaux furent dirigés par Hittorff et Lecointe et coûtèrent 1,347,944 fr ; le terrain avait été acheté en outre 385,515 fr. la salle pouvant contenir 2,000 personnes fut livrée au public le 8 juin 1828 ; le plafond était peint par Gosse et les autres ornements de la salle par Jouanis et Desfontaines. Les planchers furent construits en fer et maçonnés en briques, un rideau mobile en treillis de fer fut disposé de manière à séparer la scène de la salle en cas d'accident et depuis, ces sortes de rideaux furent en usage dans tous les théâtres.

Après 1830, ce fut M. Cès-Caupennes qui en prit la direction ; ce fut lui qui monta *Gaspardo le pêcheur*, un drame de Bouchardy qui eut un immense succès.

De 1838 à 1840, la direction passa aux mains de MM. Cormon et Crussols, à celles de Cormon et d'Ennery, puis à celles de Cormon, Dutertre et Chabot de Bouin. Deux pièces à succès signalèrent cette période, le *Naufrage de la Méduse* et *Lazare le Pâtre*.

M. Antony Béraud prit la direction en 1841 et monta *Paris la nuit, les Bohémiens de Paris, l'Abbaye de Castro* et la fameuse *Clôserie des Genets* de Frédéric Soulié, qui fut l'un des plus grands succès du boulevard. *Les Mousquetaires* de Dumas furent aussi joués à ce théâtre en 1845.

Après la révolution de 1848, A. Béraud se retira et une association d'artistes se forma pour exploiter l'Ambigu ; elle était composée de Saint-Ernest, de Chilly, Verner, Arnault, Mmes Guyon et Naptal-Arnault. Elle monta entr'autres gros drames, *le Juif errant* et *Notre-Dame de Paris*.

En 1852, M. Desnoyers devint directeur et monta *la Case de l'oncle Tom, la Prière des Naufragés* ; il mourut subitement et ce fut M. de Chilly, artiste du théatre, qui en prit la direction, le 25 mai 1858. Son administration fut heureuse *les Fugitifs, le Vieux Caporal* signalèrent son administration. En 1866, il prit la direction de l'Odéon, et l'Ambigu passa aux mains de M. Faille qui le conserva jusqu'au 1er septembre 1869 ; le théâtre resta fermé jusqu'au 16 du même mois et MM. Billion et Dumaine s'associèrent pour le diriger, ils ouvrirent le 16 septembre et continuèrent l'œuvre de leur prédécesseur, c'est-à-dire donnèrent des pièces médiocres et des reprises, bientôt, Dumaine se retira et M. Billion demeura seul directeur. Cependant en 1871, *l'Article 47* de Belot eut un grand succès . Ce qui n'empêcha pas M. Billion d'être déclaré en faillite à la date du 12 juin 1874. M. Fischer prit la direction et rouvrit au mois de septembre suivant, par l'*Officier de Fortune*. La salle avait été complètement remise à neuf.

En 1878, M. Chabrillat devint directeur, et rouvrit les portes de l'Ambigu le 11 octobre, par la *Jeunesse de Louis XIV*, et cette fois encore, le théâtre fut complètement restauré.

Un petit théâtre, date aussi de 1828, c'est le théâtre de Belleville ; il fut ouvert le 25 octobre, sous la direction des frères Seveste, mais ils firent bientôt pour ce théâtre, ce qu'ils firent pour les autres scènes de la banlieue, dont ils avaient le le privilège, ils le sous-louèrent et plusieurs directeurs se succédèrent, et surent tirer bon profit de cette petite scène, sur laquelle on ne représente guère que des pièces empruntées, aux divers théâtres de Paris, mais qui, particulièrement sous la direction de M. Fresne, donna quelques pièces inédites, dûes à MM. Deltheil, Al. Flan, Henri Feugère, Paul Michel, Chol de Clercy, Al. Lafitte, Cretenier, Chrétien, etc.

C'est du théâtre de Belleville que sortirent Boutin, Tétard, Mélingue, Lacressonnière, Brasseur, Tisserand, Julien Deschamps et nombre d'autres artistes de talent.

Brulé dans la nuit du 10 au 11 décembre 1867, ce théâtre, fut reconstruit par MM. Fernoux et Lehmann architectes, et inauguré le 12 septembre 1868.

La salle fut décorée avec goût ; et parfaitement disposée et son directeur, M. Holacher, sut en faire une entreprise productive.

La lutte politique occupait toujours les esprits ; le 16 juin avaient paru deux ordonnances royales, dont l'une interdisait la direction des huit écoles secondaires ecclésiastiques, à toute personne appartenant à une congrégation religieuse non autorisée, et plaçait ces écoles sous le régime universitaire ; l'autre déterminait le nombre des élèves de ces mêmes écoles, dites petits séminaires, et plaçait sous l'autorité du ministre des affaires ecclésiastiques, les archevêques et les évêques, à qui précédémment, appartenait la discipline de ces établissements.

L'opposition poursuivait sans relâche, son œuvre de destruction de la royauté des Bourbons, mais les tribunaux sévirent avec vigueur contre elle ; un journaliste, M. Cauchois-Lemaire, fut condamné à quinze mois de prison et 2,000 francs d'amende, et la cour royale confirma ce jugement.

M. Fontan, fut condamné à cinq ans de prison, pour avoir comparé la royauté de Charles X, aux morsures d'un mouton enragé. Le poète Béranger, fut également poursuivi pour ses chansons.

Tout annonçait un orage prochain ; encore une année, et il allait éclater formidable.

Pendant ce temps, des crimes odieux, excitaient l'indignation des Parisiens.

Au commencement de l'année, avait eu lieu,

l'exposition d'un prêtre, l'abbé Joseph Contrafatto, condamné par la cour d'assises de la Seine, aux travaux forcés à perpétuité, à une heure de carcan, et à être marqué sur l'épaule droite, des lettres T.P, pour crime d'attentat à la pudeur, sur une petite fille de cinq ans, étant ministre du culte catholique.

Cette affaire, fit grand bruit, et la foule amassée autour du poteau d'exposition, accablait le condamné d'invectives et d'outrages.

A l'issue de l'exposition, Contrafatto fut envoyé au bagne de Brest, pour y subir sa peine, mais alors il se passa un fait assez singulier; pendant le procès, les intérêts de la partie plaignante, Mme Lebon, mère de l'enfant prétendue violée, avaient été défendus par un avocat du parti libéral, Me Charles Ledru; or, après la révolution de juillet, cet avocat eut des scrupules, et ne tarda pas à supposer que Contrafatto n'avait dû sa condamnation, qu'à l'entraînement des passions politiques. Bientôt, ses soupçons se changèrent en conviction profonde, et il finit par demeurer convaincu de l'innocence du prêtre, que sa parole avait envoyé au bagne, et à partir de ce moment, il ne cessa de faire des démarches en faveur de celui qu'il avait fait condamner. Des adoucissements successifs furent apportés au sort de Contrafatto, et enfin, après avoir passé 17 ans au bagne, il fut mis en liberté.

« Ledru commit alors l'imprudence, dit Larousse, de lui donner une déclaration écrite, dans laquelle il affirmait non seulement son innocence, mais encore avançait que plusieurs des principaux témoins, étaient venus lui confier, à lui, Ledru, qu'ils avaient altéré la vérité pour perdre l'accusé. »

Cette pièce, fut publiée; il en résulta que le conseil de l'ordre, suspendit l'avocat Charles Ledru, pour un an, et que sur l'appel du ministère public, un arrêt de la cour royale raya définitivement son nom du tableau des avocats.

Le 28 juin 1828, l'exécuteur des hautes œuvres, fit dresser l'échafaud en place de Grève, pour y supplicier un sieur Nicolas Roch, condamné à mort, par arrêt de la cour d'assises du 1er mai précédent, pour avoir assassiné à Clignancourt un nommé Raget, et lui avoir soustrait une somme d'argent, une dinde et un torchon.

Quelques jours plus tard, on exécutait encore sur la place de Grève, un assassin : François Debacker, condamné à mort pour avoir assassiné sa maîtresse et une autre femme, chez laquelle elle travaillait.

Le passage Sainte-Avoie fut formé en 1828, sur l'emplacement des hôtels de Mesmes, et Angran-Dalleray, vendus par le domaine de l'État, le 7 mars 1826.

Le passage du Bourg-l'abbé, et celui des Gravilliers furent aussi ouverts dans la même année.

Les rues de Lascazes, Casimir Périer, de Champagny et de Martignac sont de la même époque.

Au XVIIIe siècle, on avait établi un marché aux légumes dans l'ancienne propriété du Patriarche, qui avait servi de temple aux calvinistes; une ordonnance royale du 20 septembre 1828, autorisa le sieur Barvilhet à ouvrir sur son terrain deux rues, l'une communiquant de la rue de l'Épée de bois à celle d'Orléans Saint-Marcel, l'autre en retour d'équerre, sur la précédente; une seconde ordonnance du 2 juin 1830, porte : « Notre bonne ville de Paris, est autorisée à accepter les soumissions des 19 février et 9 avril 1830, par lesquelles une compagnie de capitalistes, a proposé de se charger de tous les frais d'agrandissement et de reconstruction, du marché dit des patriarches, situé dans le quartier Saint-Marcel, et d'abandonner immédiatement à la ville, la propriété des terrains et des constructions du dit marché, moyennant la concession à son profit, pendant quatre-vingts ans du produit de la location des places, à raison de trente centimes par place. Il sera passé en conséquence, un traité définitif, entre notre bonne ville de Paris et la dite compagnie, sur les bases ci-dessus mentionnées, et autres clauses et conditions exprimées, tant dans les soumissions ci-dessus indiquées, que dans les délibérations du conseil municipal du 22 mai 1829 et du 12 mars 1830. »

En vertu de cette autorisation, le marché fut immédiatement construit, sous la direction de l'architecte Chatillon, et il fut inauguré le 1er juin 1831.

Il se compose d'un seul corps de bâtiments, formant un carré long, entièrement couvert et orné d'une fontaine, sa superficie est de 822 m.

A ce marché, qui est ouvert depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, on vend de tout, surtout de vieilles hardes et de vieilles ferrailles. Enclavé dans ce marché là, est un autre marché plus sérieux, où l'on vend toute espèce de denrées, et de comestibles.

Conformément aux dispositions ci-dessus, trois voies furent ouvertes, pour faciliter les abords de ce marché, ce fut : la rue des Patriarches, la rue du marché des Patriarches, et le prolongement de la rue de l'Arbalète.

En 1828, le roi et la duchesse d'Angoulême accordèrent des fonds pour élever une chapelle à Batignolles, et l'archevêque de Paris, Hyacinthe de Quélen, et ses trois vicaires, donnèrent aussi 1,200 francs. Ce fut avec ces premières ressources que fut bâtie l'église par les soins de l'architecte Lequeux; agrandie plus tard, elle est devenue la paroisse Sainte-Marie. Son fronton triangulaire, soutenu par quatre colonnes d'ordre toscan, porte cette inscription : « *D. O. M. Sub invocatione B. V. Mariæ.* » Au-dessus est la cloche, suspendue dans un campanile pareil à celui des monastères italiens.

L'ouverture de la session législative, se fit le

Le 25 juillet, le roi signait les fameuses ordonnances. (Page 462, col. 1.)

27 janvier 1829. La Chambre était partagée en deux camps qui n'attendaient qu'un signal pour une bataille décisive, ce signal ne devait pas tarder à être donné.

Le temps des catastrophes approchait et toujours Charles X était plein de confiance.

L'hiver de 1828-1829, fut très animé aux Tuileries, la duchesse de Berry y donna de nombreuses et charmantes fêtes, où brillèrent les filles du duc d'Orléans. « La princesse Louise (qui devint reine des Belges), fut très remarquée et dans un bal d'enfants, la petite princesse Clémentine eut un grand succès, habillée en dame de la cour de Louis XVI. »

Mais une fête dont on parla beaucoup fut celle offerte à la duchesse de Berry et qui fut donnée, à Tivoli; elle fut favorisée par un temps magnifique, les allées de Tivoli étincelaient de verres de couleur, ce n'était partout que bouquets de feu et transparents, où resplendissait le nom de Caroline.

La duchesse, appuyée sur le bras de son féal écuyer, M. de Ménars, avait peine à traverser la foule aristocratique, qui se pressait sur ses pas.

« Robertson, s'élança en ballon avec une Esmeralda : la maudite nacelle faillit, deux ou trois fois chavirer en s'accrochant aux branches, après quoi Robertson et sa compagne intrépide volèrent librement dans les plaines éthérées, pour aller débarquer je ne sais où. La duchesse de Berry, lasse à la fin de tant de tumulte et désireuse de retourner au pavillon de Flore, donna l'ordre de tirer le feu d'artifice, bien qu'il fût neuf heures à peine, et que le dénouement pyrotechnique ne fût promis que pour dix. »

Plus on allait, plus les affaires politiques devenaient mauvaises, le 6 août 1829, Charles X fit venir M Portalis à Saint-Cloud pour lui signifier qu'il avait formé un nouveau ministère; en effet, le 9, le *Moniteur* annonçait la formation de ce nouveau ministère, à la tête duquel était placé le prince de Polignac.

Le choix des hommes qui le composaient, n'était pas heureux, ils étaient antipathiques à la majorité des Parisiens qui ne négligèrent aucune occasion de le leur faire comprendre; une ligue se forma sous le nom d'association parisienne, qui affecta une souscription individuelle de dix

francs; plus le dixième de la contribution des électeurs, à l'acquittement des frais encourus, pour le refus de l'impôt.

Le ministère déféra aux tribunaux les journalistes, pour avoir publié l'acte d'association.

Un mois de prison, leur fut généreusement accordé.

Il y avait divorce complet, entre le gouvernement et les Parisiens — 1830, allait le prononcer.

Mais d'abord terminons l'année 1829.

Le 5 août, le charcutier Bellau fut exécuté en place de Grève, pour tentative d'assassinat sur la personne de sa femme née Angélique Lepeintre. Le crime de cet homme avait produit une profonde sensation, et surtout excité l'indignation des femmes. Pendant le trajet de la Conciergerie au lieu du supplice, il fut poursuivi par les huées des femmes de la halle, qui étaient accourues en foule sur son passage.

Le 3 décembre suivant, ce fut le tour de monter à l'échafaud d'une sorte de gentleman, qui avait assassiné et volé, de concert avec un autre individu, les époux Prudhomme aubergistes. Daumas-Dupin, c'était son nom, mourut avec fermeté.

En 1829, MM. Lavallée, Dumas, Ollivier et Péclet, se réunirent pour créer à Paris une école libre, destinée à former des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie, et pour les travaux et les services publics, dont la direction n'appartient pas nécessairement aux ingénieurs de l'État, tels que directeurs d'usines et de manufactures, chefs de grandes entreprises de travaux publics, professeurs pour l'enseignement industriel, etc.

Les fondateurs de l'École centrale des arts et manufactures, tel est son titre, s'inspirèrent du programme primitif, des écoles centrales de l'an III, dont ils adoptèrent le plan, en ne laissant de côté, que ce qui était du ressort de l'enseigne ment universitaire.

Cette école fut établie dans l'ancien hôtel de Juigné, rue de Thorigny, et rue des Coutures Saint-Gervais; M. Lavallée en prit la direction, M. Ollivier, professa la géométrie descriptive, M. Dumas la chimie, M. Péclet la physique industrielle et les autres cours furent confiés à MM. Coriolis, Walter Saint-Ange, Payen, Fleury, Perdonnet.

L'Ecole centrale, est régie par deux administrations, celle de l'école et celle des études, qui, toutes deux, la gouvernent, sous la direction d'un conseil composé du directeur, et du sous-directeur de l'école, du directeur des études et d'un certain nombre des plus anciens professeurs.

L'ordre et la discipline sont maintenus par des officiers en retraite, qui remplissent les fonctions d'inspecteurs.

L'école ne reçoit que des élèves externes âgés de dix-huit ans au moins; l'ouverture des cours a lieu tous les jours, de huit heures à huit heures et demie, la sortie à quatre heures.

La durée des études est de trois ans; les élèves qui, à la fin de leur troisième année, ont satisfait à tous les examens, sont admis à concourir pour le diplôme, ceux qui subissent cette dernière épreuve avec succès reçoivent le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures. Ceux qui ne l'obtiennent pas peuvent recevoir un simple certificat de capacité.

Le prix de l'enseignement, est de 800 francs par an. L'école prélève 32,000 francs sur ses bénéfices, pour constituer des encouragements aux élèves peu fortunés qui les méritent, et la ville de Paris, fournit la somme de 72,000 francs qui reçoit la même destination.

Les examens d'admission ont lieu à l'école, du mois d'août au mois d'octobre; pour les subir, il n'est pas besoin d'être Français, l'École admet les étrangers aux mêmes conditions que les nationaux; ces examens portent sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la physique, la chimie, la physiologie, la langue française et le dessin.

Le 19 juin 1857, une loi a reconnu établissement de l'État, l'École centrale des arts et manufactures.

Notons de suite, puisqu'elles furent fondées à la même époque, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, qui fut fondée à Paris le 7 mars 1829, la Société des Antiquaires de France dont les statuts furent autorisés par ordonnance du 4 juillet 1829 et qui succèdaà l'ancienne académie celtique. Elle fut composée de 45 membres résidents, de 10 membres honoraires et d'un nombre illimité de correspondants nationaux et étrangers. Son but fut de s'occuper des recherches sur les langues, la géographie, la chronologie, l'histoire, la littérature, les arts et les antiquités celtiques, grecques, romaines et du moyen âge, mais principalement des gaules et de la nation française jusqu'au XVIe siècle inclusivement. Elle publie un *recueil de mémoires*.

La société française de statistique universelle fondée le 22 novembre 1829, fut instituée pour concourir aux progrès de la statistique générale. « Elle propose et décerne des prix, elle accorde des médailles d'honneur, elle publie depuis sa fondation le recueil mensuel de ses travaux qui sont divisés en trois parties distinctes : 1° La statistique physique et descriptive, comprenant la topographie, la météorologie, l'hydrographie, la géologie, la minéralogie, la population, l'homme physique, l'hygiène et l'état sanitaire. 2° La statistique positive et appliquée, comprenant les productions végétales et animales, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation, l'état scientifique, l'instruction générale, la littérature, la langue et les beaux arts. 3° La statistique morale et philosophique comprenant les cultes, le

pouvoir législatif, l'administration publique, les pouvoirs judiciaires et les tribunaux, les finances, l'état militaire, la marine et la diplomatie.

« La société entretient une correspondance avec les corps savants de tous les pays et envoie ses publications à tous ses membres. »

M. de Belleyme fonda aussi en 1829 une maison de travail et de refuge pour l'extinction de la mendicité, près le boulevard des Gobelins, au moyen d'une souscription parisienne dont le produit s'élèva en très peu de temps à 700,000 fr; partie de cette somme fut employée à l'acquisition d'un terrain de 4,000 toises sur lequel furent élevées les constructions nécessaires à ce genre d'établissement.

On comptait alors dans Paris environ douze cents mendiants disséminés dans les diverses rues; on les obligea à passer à un bureau d'examen établi à cet effet et, après les avoir interrogés sur leurs ressources et leur moralité, on envoyait ceux qui ne demandaient pas mieux que de travailler à la maison de travail, les infirmes et les vieillards furent placés dans la maison de Villers-Cotterets, et ceux qui avaient déjà été condamnés pour cause de vagabondage ou qui furent jugés incapables de régénération, furent envoyés à la maison de répression de Saint-Denis.

En 1829, une salle de spectacle fut construite pour l'Opéra comique sous le nom de salle Ventadour, mais l'Opéra comique y resta peu de temps et quitta cette salle pour aller s'installer à la place de la Bourse. Saint-Esteben prit alors la salle Ventadour et en fit le théâtre nautique; on exécuta des travaux considérables pour l'approprier au genre choisi, on y établit un grand bassin pour les naumachies et l'ouverture se fit le 10 juin 1834. Une pièce à grand spectacle, *Guillaume Tell*, eut un certain succès, mais au bout de quelques mois Saint-Esteben dut renoncer à son privilège.

Un journaliste, M. Anténor Jolly, obtint de lui succéder et de la salle Ventadour il fit le théâtre de la Renaissance. Il réunit assez rapidement une excellente troupe dans laquelle on remarquait pour le chant : Mlle Anna Thillon, Ferréol et quelques autres; pour le drame et la comédie : Frédérick Lemaître, Bocage, Montdidier, Mmes Dorval, Albert, Atala Beauchêne, etc. Ce théâtre ouvrit ses portes le 8 novembre 1838 par la représentation du drame de Victor Hugo : *Ruy Blas*, et un prologue en vers de Méry. Pendant trois années des pièces importantes furent jouées à ce théâtre Ventadour : *le Fils de la folle*, *Clotilde*, *Paul Jones*, etc., et dans le genre lyrique, *l'Eau merveilleuse*, *Olivier Basselin*, etc.; malheureusement, les directeurs de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, en vertu de leurs privilèges, s'opposèrent à ce que la Renaissance pût se faire théâtre lyrique; vaincu par les procès, le théâtre ferma le 23 mai 1841.

Dans la même année les Italiens s'installèrent à Ventadour qu'ils n'ont plus quitté tant que l'Opéra italien vécut.

Les directeurs se sont si fréquemment succédé à ce théâtre qu'il serait difficile de les nommer tous; c'était M. Dormoy qui l'était alors; en 1843 ce fut M. Vatel; en 1848, M. Ronconi, qui produisit l'Alboni et la Persiani, en 1850 M. Lumley, en 1852, M. Corti, puis M. Ragani, M. Calzado, M. Bagier, et pendant cette période on put entendre Mmes Penco, Grisi, Jenny Lind, Cruvelli, Cambardi, Patti, Grossi, Krauss, MM. Tamberlick, Delle Sedie, Calzolari, Arnaud, Montemerli, Mongini, Fraschini, Gardoni, Nicolini, etc.

Fermé pendant l'année 1870-1871, le théâtre Italien rouvrit en 1872 comme théâtre de drame. Au mois de mars, il redevint théâtre italien, et le gouvernement lui accorda 100,000 francs de subvention; il rouvrit le 1er octobre par *la Traviata*, avec Mmes Penco, Alboni, Krauss, MM. Mongini et Capoul; c'était alors M. Verger qui était directeur; en 1873 il fut remplacé par M. Strakosch qui ouvrit le 7 octobre, avec la Belocca, MM. Padilla, Zucchini, etc. Après l'incendie de l'Opéra, (28 octobre 1873,) M. Halanzier donna des représentations d'opéra dans la salle des Italiens; puis ce fut le tragédien Ernest Rossi qui vint y donner des représentations en novembre 1875, puis enfin le dernier directeur M. Escudier essaya vainement de le galvaniser; le théâtre Italien, dont les représentations étaient suivies jadis par toute l'aristocratie parisienne, était complètement délaissé, et à la fin de la saison 1878, M. Escudier ferma les portes de ce théâtre qui ne devait plus les rouvrir.

En 1880 une maison de banque installait ses bureaux dans la jolie salle où tant de fois nous avons entendu résonner les échos des virtuoses du chant.

Cette salle présentait sur sa façade une rangée de neuf arcades surmontées d'un attique; le péristyle donnait entrée dans un vestibule d'où l'on montait à la salle richement décorée et qui offrait aux spectateurs des places commodes, spacieuses, et tout le confort d'un théâtre réservé à la meilleure société parisienne.

Une ordonnance royale du 9 septembre 1829 porta ceci : Art. 1er Il sera établi un nouveau marché de comestibles dans notre bonne ville de Paris, sur l'emplacement de l'ancienne voirie de Ménilmontant et aux frais du Sr Testart soumissionnaire. Notre bonne ville de Paris est autorisée à accepter la soumission en date du 12 juillet 1829, par laquelle le dit Sr Testart s'oblige à construire à ses frais un marché sur ledit emplacement moyennant la concession à son profit, pendant soixante-dix ans, des droits de place et d'étalage dans ledit marché etc. »

Le Sr Testart s'était engagé aussi à céder à la ville de Paris le sol de trois rues à ouvrir pour faciliter l'accès du marché qui fut construit sous

la direction de M. Molinos architecte et fut nommé marché Popincourt.

Cet établissement a été inauguré le 31 mai 1831.

Les percements exécutés aux abords du marché furent : la rue du Marché Popincourt, cette rue reçut en 1844 (le 5 août) le nom de rue Ternaux en l'honneur du manufacturier qui introduisit et améliora en France la race des chèvres de Cachemire, une seconde rue, qui prit le nom de rue du Marché-Popincourt, lorsque la première fut appelée rue Ternaux, et la rue Jacquart qui dut son nom à l'inventeur du métier à tisser; elle fut ainsi dénommée en 1844.

Les autres rues ouvertes ou tracées dans l'année 1829 furent :

La rue Cavé.

La rue neuve Bourg-Labbé ouverte sur des terrains appartenant à M. le marquis de Vérac et au comte Dumanoir.

La rue neuve de la Fidélité qui était une impasse et fut convertie en rue par ordonnance du 2 décembre, elle fut supprimée lors du percement du boulevard de Strasbourg.

La rue Fortin, ainsi appelée, du nom du propriétaire des terrains sur lesquels elle fut ouverte. Ce ne fut qu'en 1837 qu'on commença à construire dans cette rue.

La rue neuve de Lappe, voisine de l'ancienne rue de Lappe. C'est aujourd'hui la rue des Taillandiers.

La rue de l'Orme, une ordonnance royale du 25 février porte : « Il sera ouvert sur le terrain appartenant à l'Etat, cour des Ormes, à l'arsenal, dans la ville de Paris, une nouvelle rue. » Cette rue allait de la cour du Salpètre à la rue Saint-Antoine; en 1841, elle fut prolongée de la cour du Salpètre à la rue de Sully sur l'emplacement qu'on appelait autrefois la chaussée de l'arsenal et qui était dans le principe une avenue plantée d'ormes qui servait de communication au petit arsenal. C'est aujourd'hui la rue Jacques Cœur.

La rue Fulton, la rue Papin, qui furent ainsi appelées du nom des célèbres inventeurs.

La cour ou passage Philibert, aujourd'hui impasse de l'Orillon, la cité d'Antin, la cité Riverin et les galeries de fer datent aussi de 1829; ces galeries s'appelaient jadis le passage Boufflers. Incendié en 1828, il fut reconstruit en 1829 sous le nom de galeries de fer, elles sont aujourd'hui remplacées par l'hôtel du Crédit Lyonnais.

Le 6 janvier 1830, une ordonnance royale convoqua les chambres pour le 2 mars suivant.

Le surlendemain, le roi alla faire ses dévotions à Sainte Geneviève. « Le cortège se composait de quatre voitures, M. le Dauphin était dans celle du roi. En arrivant à l'église, le roi a été reçu par M. l'archevêque de Paris et s'étant placé sous un dais, il a été conduit processionnellement dans le chœur à la place qui lui avait été préparée. Après la messe, S. M. a été reconduite avec les mêmes cérémonies. Le roi est rentré aux Tuileries à midi trois quarts. »

Voici comment le *National* qui avait été fondé le 3 janvier, sous la direction de M. Thiers, appréciait la situation politique :

« L'emprunt de 80 millions qui sera adjugé mardi est un essai malheureux fait par des hommes incertains de leur position, très certains de leur impopularité et n'osant rien tenter d'une manière franche et décisive. Le ministère est à la fois timide et pressé d'agir; il est timide parce qu'il est impopulaire et il est pressé parce que cette impopularité lui a jusqu'ici interdit de toucher à quoi que ce soit. »

Impopulaire, tel était surtout le grand défaut du ministère Polignac destiné à devenir le bouc émissaire de la révolution qui se préparait et dont le duc d'Orléans devait bénéficier ; ce prince avait besoin de faire parler de lui ; le 31 mai il profita de l'arrivée du roi et de la reine de Naples à Paris pour donner une fête. Des milliers de spectateurs se pressaient dans son jardin illuminé, le duc avait invité la cour, la famille royale, l'élite de la bourgeoisie et les hommes rendus célèbres par leur opposition.

Il alla, accompagné de sa famille, recevoir son souverain au bas de l'escalier, « avec les marques les plus expressives de reconnaissance et d'amour. »

Cette fête d'une somptuosité royale fut tout à coup interrompue par des cris d'effroi. Des mains inconnues lançaient en l'air des lampions enflammés « On a dit que le duc d'Orléans avait payé cette émeute; nous ne savons. Toujours est-il que le matin, il avait refusé au préfet de police, prévoyant des désordres, de laisser placer des soldats dans le jardin. L'ordre, toutefois fut bientôt rétabli, mais le mal était fait : on avait en quelque sorte posé une candidature royale, on avait indiqué un but aux esprits incertains. »

Mais revenons au 2 mars, jour de l'ouverture des Chambres; le discours du roi contenait une phrase menaçante : « Pairs de France, députés, disait-il, Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager; si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter, dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Le 18 mars, l'adresse de la chambre fut portée aux Tuileries, les députés de l'opposition accompagnaient en grand nombre, leur président M. Royer Collard était ému, l'accent de sa voix s'en ressentait ; celle du roi était sèche et brève, son attitude digne. Il se plaignit de ne pas pouvoir compter sur le concours des députés des dé-

Théâtre des Italiens.

partements. « J'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session, ces résolutions sont immuables. L'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter, mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

Le lendemain 19 mars, la prorogation de la Chambre au 1er septembre était annoncée au *Moniteur*.

Cet acte de fermeté du roi fut vivement applaudi par les ultra-royalistes, les gens du parti opposé, le considérèrent comme le signal de la prochaine révolution.

Et de fait, elle data de ce jour-là.

Au banquet qui eut lieu le 1er avril en l'honneur des 221 députés de l'opposition, M. Godefroy Cavaignac refusa de boire à la santé du roi.

Le 16 mai, une ordonnance royale déclarait la Chambre dissoute ; les collèges électoraux étaient convoqués pour la fin de juin et les premières semaines de juillet.

Deux jours plus tard, plusieurs ministres se retiraient et étaient remplacés par d'autres.

Les élections eurent lieu et, à très peu d'exception près, les 221 députés sortants furent réélus ; l'opposition comptait plus de cent voix de majorité.

Dès le 10 juillet, le refus de l'impôt avait été décidé dans une réunion d'hommes considérables, dans l'hypothèse d'un coup d'Etat, on se demandait encore s'il aurait lieu.

Le 11, le roi était aux Tuileries et il y recevait le corps municipal qui venait le féliciter sur la prise d'Alger. Le même jour, il se rendait à Notre-Dame pour y entendre un *Te Deum*, à 3 heures et demie une salve d'artillerie annonçait son départ du château. Une autre salve fut tirée à son arrivée à l'église métropolitaine.

Le cortège royal se composait de douze carrosses attelés de huit chevaux. L'archevêque de Paris disait au roi : « Sire, que votre grande âme s'affermisse de plus en plus, votre confiance dans le divin secours, dans la protection de Marie mère de Dieu ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir bientôt une nouvelle récompense ! Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le seigneur d'autres merveilles non moins douces et non moins éclatantes. »

Et le roi répondit :

— Je viens me prosterner au pied du Très-Haut, lui offrir l'hommage de ma vive reconnaissance, je sollicite de lui la grâce de consacrer le reste de mes forces à rendre mes peuples heureux et je désire avec ardeur, que les Français se persuadent et sentent de toute leur âme, que je ne res-

pire que pour affermir et consolider leur bonheur.

Charles X revint de Notre Dame aux Tuileries comme un triomphateur, une foule immense le saluait de ses plus bruyantes acclamations.

Le soir, le château, les édifices publics et les maisons particulières étaient illuminés.

Le 25 juillet, le roi signait les fameuses ordonnances, l'une suspendant la liberté de la presse périodique, l'autre prononçant la dissolution de la Chambre, une troisième contenait les dispositions relatives à la formation d'une chambre de députés de départements, avec un réglement touchant le mode des élections, et enfin la quatrième convoquait les collèges électoraux pour les 6 et 18 septembre et les chambres pour le 28.

Le lendemain, la bourgeoisie parisienne était consternée, quelques jeunes gens lisaient dans les lieux publics le *Moniteur* à haute voix et en appelaient au peuple par leurs discours enflammés, mais le peuple faisait la sourde oreille, les ordonnances ne le frappaient directement ni dans ses plaisirs, ni dans ses travaux, il ne visait pas à la députation, ni ne faisait pas de journaux, tout cela était affaire entre la monarchie, la bourgeoisie et les journalistes.

Mais ces derniers, les plus atteints, allaient précipiter le mouvement, le jour même ils rédigèrent une protestation dans laquelle ils déclarèrent, en réponse à la violation de légalité commise par le gouvernement, qu'ils feraient paraître quand même leurs journaux.

Cette protestation fut signée par les gérants et rédacteurs de journaux présents à Paris. MM. Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peisse, Stapfer, Dubochet et Holle signèrent comme rédacteurs du *National* et Gauja gérant — de Guizard, Déjean, Ch. de Rémusat, rédacteurs et Leroux gérant du *Globe*, Guyet, Moussette, rédacteurs du *Courrier* et Sarrans, gérant. — A. Fabre, Ader, rédacteurs de la *Tribune*, Cauchois-Lemaire, Année, Ev. Dumoulin, rédacteurs du *Constitutionnel*, Balaury, Haussmann, Dussard, A. Billiard, Baude rédacteurs du *Temps* et Coste gérant — Levasseur, Plagnole, Fazy rédacteurs de *La Révolution* — Avenel, de Jussieu, J. F. Dupont rédacteurs du *Courrier français* et Châtelain, et de la Pelouze gérants — Larréguy rédacteur du Commerce, et Bert, gérant — Bohain et Roqueplan, rédacteurs du *Figaro* — Léon Pilet, gérant du *Journal de Paris* — Vaillant gérant du *Sylphe*.

Pendant ce temps, quelques électeurs se réunissaient dans les bureaux du *National* et on décida qu'avant tout il fallait appeler les ouvriers à prendre part au mouvement de résistance.

L'agitation ne tarda pas en effet à pénétrer dans les couches inférieures ; dans la soirée, des pierres furent lancées contre les voitures des ministres.

Cependant, la journée s'était passée relativement calme.

Le 27, trois journaux seulement : le *National*, le *Globe*, et le *Temps* parurent, les autres après avoir réfléchi, s'étaient prudemment soumis aux ordonnances.

Que faisait le roi pendant ce temps? Il était parti le 26 avec le dauphin pour chasser à courre dans la forêt de Rambouillet; les troupes n'avaient pas de cartouches et n'étaient pas consignées!

Ordre fut donné d'arrêter les journalistes signataires de la protestation et de saisir les presses des journaux révoltés; on commença par le *Temps*, mais le commissaire de police assisté des gendarmes, ne trouva pas un serrurier qui consentit à crocheter les portes.

Tous ceux qu'on appela refusèrent de faire cette vilaine besogne.

Si pourtant, on en trouva un, celui qui, d'ordinaire, rivait les fers des forçats, il se mit en devoir de crocheter, mais la foule lui vola ses outils.

Des assemblées tumultueuses se tinrent à divers endroits dans la journée; les élèves de l'École polytechnique vinrent se mettre à la disposition de MM Laffitte et La Fayette, qui étaient à la tête du mouvement.

Vers huit heures du soir, un individu déploya sur les quais le drapeau tricolore.

Bientôt la ville prit sa physionomie des jours de bataille; des barricades s'élevèrent dans les rues Saint-Honoré, de l'Echelle, de Richelieu, des Pyramides, aux abords du Palais-Royal, dans les faubourgs ; des gendarmes, des lanciers et des suisses se défendaient contre la foule regorgeant dans la ville devenue lugubre. Les réverbères tombaient. Le peuple n'avait pas d'armes, il en prit. Il pilla les boutiques des armuriers. De tous côtés couraient des hommes semant la révolte, criant vengeance pour les morts, menaçant les gendarmes, ne songeant qu'à combattre. Des corps de garde incendiés jetaient sur les cadavres et sur les maisons des clartés sinistres.

Le maréchal Marmont, duc de Raguse, chargé du commandement supérieur, s'était installé à une heure de l'après midi place du Carrousel à l'État major de la garde, mais les troupes n'étant toujours pas consignées, il avait fallu attendre la rentrée des soldats dans les casernes pour l'appel de quatre heures afin de pouvoir leur faire prendre les armes. Au reste, il n'y eut pas d'engagement sérieux dans la soirée, mais le lendemain dès l'aube, toute la population parisienne était debout, et le premier acte agressif fut la prise du poste de la mairie des Petits-Pères. Un homme du peuple s'empara du tambour qui s'y trouvait et battit le rappel,

Les gens s'armaient comme ils pouvaient, une foule d'anciens gardes nationaux se joignirent

aux combattants qui s'étaient levés aux cris de vive la Charte! et commencèrent la guerre des rues en brisant partout les insignes de la royauté et les armes des Bourbons. On faisait avec acharnement disparaître des boutiques, des monuments, des réverbères ou des enseignes, tout ce qui avait trait à la dynastie.

La nuit avait été employée à fondre en balles, les gouttières des maisons, à confectionner des cartouches, à fourbir les armes; femmes, enfants, vieillards, élevaient dans toutes les rues des barricades à l'aide de pavés, de tonneaux, de charrettes, et le surplus des pavés était transporté sur les toits et dans les étages des maisons avec tout ce qu'on pouvait trouver de plus meurtrier, afin de pouvoir le jeter sur la tête des soldats royaux.

Les portes Saint-Denis et Saint-Martin, converties en forteresses, étaient garnies d'assaillants qui avaient transporté dessus un amoncellement de projectiles de toute nature.

Le duc de Raguse, instruit de ce qui se passait, commença à pressentir le danger et dut regretter l'incroyable légèreté avec laquelle on avait, en haut lieu, considéré le commencement d'insurrection, mais que pouvaient faire ses 18,000 hommes bloqués, assaillis de tous côtés par la population! Réduit déjà par cela seul à la défensive, il fut obligé de renfermer ses troupes entre les boulevards intérieurs, la rue Saint Antoine, les quais de la rive droite et la place Louis XV.

« Une troupe d'ouvriers sans armes de guerre, débouche des Halles sur la place du Châtelet, s'empare du corps de garde des gendarmes, s'en partage les fusils, les sabres et poursuit sa course vers la place de Grève. La gendarmerie occupe l'Hôtel-de-Ville; placée sur ses degrés, elle en défend l'entrée avec avantage. Les patriotes ont bientôt épuisé leurs rares munitions, leurs poches sont vides, mais la baïonnette, le sabre, les piques leur sont restés. Ils s'élancent sous le feu des gendarmes, les renversent et les épargnent. L'Hôtel-de-Ville est la première conquête de la Révolution de Juillet. Mais un fort détachement de la garde paraît tout à coup et attaque les vainqueurs; ceux-ci, grossis de citoyens accourus des rues voisines, soutenus aussi par la guerre des fenêtres et des toits, ont repoussé les troupes royales.

« Dans leur retraite, celles-ci sont encore attaquées par une colonne du faubourg Saint-Jacques, qui s'élance du pont de Notre Dame. Vainement elles cherchent à s'ouvrir un passage à la baïonnette, ce détachement disparait entre les deux chocs. Aussitôt que Marmont apprend cette victoire, il sent vivement toute l'influence qu'elle doit donner à la cause populaire et veut reprendre à tout prix l'Hôtel-de-Ville. Bientôt des troupes de toutes armes suisses, garde royale, gendarmerie, cuirassiers, lanciers, artillerie, engagent et reçoivent un terrible combat. Il dure deux heures. Les patriotes n'ayant plus de munitions, durent abandonner momentanément l'Hôtel-de-Ville mais la bataille ne faisait que changer de terrain et le drapeau tricolore, arboré sur les tours de Notre-Dame, apprit à l'ennemi que la rive gauche de la Seine avait aussi son trophée. Le bruit du tocsin fit taire un moment l'artillerie à la Grève. Cette place était restée couverte de tirailleurs intrépides et des vainqueurs de l'Hôtel-de-Ville à qui les munitions avaient été rapportées; de toutes les maisons, une fusillade nourrie moissonnait les soldats de Charles X. C'était surtout aux Suisses que la mort était envoyée.

« Aux vibrations du tocsin de Notre Dame, si fameux dans les guerres de Paris et dont l'ancien emploi est d'appeler les habitants de l'Hôtel-de-Ville, de nombreux renforts dociles à cet appel se précipitent le long des quais, se glissent par les petites rues et inondent le champ de bataille. A la même voix qui annonce au maréchal un nouveau péril, de fortes colonnes de troupes couvrent les deux rives de la Seine. La rivière partage deux batailles qu'unissent les ponts qui la divisent. Les ouvriers, les artisans, les citoyens de la rive gauche ont été réunis, armés, ralliés par les étudiants et par les élèves de l'Ecole polytechnique. Ils étaient arrivés au secours de la rive droite, chargés des dépouilles de l'abbaye, de l'hôtel des gendarmes, de la poudrière d'Ivry et du musée d'artillerie, dont les vieilles arquebuses encore poudreuses des combats de la Ligue, reparurent aux mêmes lieux, mais pour une plus noble cause. La bataille s'engagea depuis le Pont-Neuf, jusqu'au pont suspendu de la Grève. La Seine, en reçut d'horribles débris. On se battait sur les quais, on se battait sur les ponts. Depuis la rue Saint Antoine jusqu'au Louvre, toutes les rues, tous les quais se hérissent de barricades, postes imprenables élevés par de faibles mains qui surent combattre de tous les étages des maisons pendant que les hommes croisaient la baïonnette avec les soldats.

« Dans l'intérieur de Paris, entre la bataille du boulevard et celle des quais, les gardes nationaux avaient reparu en uniforme et en armes, se ralliant à leurs drapeaux. »

Les prisonniers pour dettes, détenus à la maison de Clichy, avaient profité de la lutte pour prendre la clef des champs.

La poudrière d'Ivry, avait été enfoncée a coups de hache, le télégraphe de Montmartre abattu.

Pendant qu'on se battait dans la rue, les hommes politiques s'occupaient de conduire la révolution au but, mais ils étaient loin d'être d'accord sur ce but.

M. Andry de Puyraveau avait donné rendez-vous chez lui, dans cette journée du 28, à midi, à tous les députés, et voulut que la délibération

se fît, les fenêtres ouvertes, dans une salle de son hôtel, située au rez-de-chaussée, de façon qu'on put tout entendre.

Il y fut décidé, sur l'initiative de M. Casimir Périer, qu'une démarche serait faite auprès du duc de Raguse : Mais déjà cette démarche avait été faite par M. Arago, pour l'exhorter à cesser le combat. Marmont répondit que cela ne dépendait pas de lui et qu'en sa qualité de militaire, il devait obéir aux ordres qu'il avait reçus, n'ayant pas qualité pour juger de l'inconstitutionnalité des fameuses ordonnances.

On suivit le conseil qu'il donna de s'adresser à M. de Polignac, quant à Marmont, il promit d'écrire au roi pour le prier de retirer les ordonnances.

Marmont ne disait pas qu'il avait déjà écrit, à 9 heures du matin, à Charles X : « Sire, ce n'est plus une émeute, c'est une révolution. Il est urgent que Votre Majesté prenne des mesures de pacification. L'honneur de la couronne peut encore être sauvé, demain peut-être il ne serait plus temps. »

Malheureusement, la lettre du maréchal, remise au moment où le roi se rendait à la messe, resta déposée sur un tabouret de la galerie du Château de Saint-Cloud et ne fut ouverte par Charles X qu'au retour de la chapelle.

Dans la journée, la réponse arriva au maréchal, mais elle était loin d'être conciliante, elle contenait l'ordre formel de répression par les armes.

Paris fut mis en état de siège et les ministres s'établirent en permanence aux Tuileries, centre de la résistance du gouvernement.

Les troupes qui, depuis le matin, n'avaient pas mangé, manquaient de vivres et de munitions, elles étaient accablées par la chaleur ; à six heures du soir, les Tuileries étaient entourées par une ligne de feu de mousqueterie.

« Dans ma longue carrière militaire, a écrit le duc de Raguse, je n'ai rien éprouvé de comparable aux tourments et aux anxiétés de cette journée.

Le soir, les députés se rendirent de nouveau chez M. Andry de Puyraveau. MM. de la Fayette, de Laborde, Laffitte, Andry de Puyraveau, Bavoux, Mauguin et Chardel appuyèrent le parti de la résistance à outrance ; beaucoup d'autres députés craignaient les suites de l'affaire et ils n'auraient pas mieux demandé que de négocier, mais MM. de la Fayette et Laffite les en empêchèrent et on se sépara sans rien conclure.

En sortant, La Fayette fut accueilli par les acclamations populaires.

Il passa toute la nuit à se promener dans les rues de Paris pour se rendre un compte exact de ce qui se passait.

Un autre homme se promenait aussi, on l'appelait Dubourg, sur la place des Petits-Pères ; il rencontre deux députés.

— Messieurs, leur dit-il, le combat va recommencer, avez-vous besoin d'un général?

— Pour en faire un, répondirent-ils, il suffit d'un tailleur. Vous voulez être général ! eh bien prenez un uniforme et courez là où l'on se bat.

M. Dubourg se hâta de suivre ce conseil, il se rendit chez un fripier et acheta ce qu'il fallait pour s'habiller en général, puis il emprunta à l'acteur Perlet, une paire d'épaulettes, un sabre à son portier qui était un ancien gendarme et, à partir de ce moment, il se fit appeler le général Dubourg.

Cette nuit du 28 juillet fut affreusement lugubre. Les rues étaient désertes, mais dans les maisons, régnaient un bruit, une inquiétude et une douleur inaccoutumées. Quelques bourgeois dormaient paisiblement, mais la plupart veillaient les uns dans les angoisses de la terreur, les autres dans l'espérance du calme.

« Le matin du 29 juillet, dit un historien, le soleil éclaira à Paris le plus triste des spectacles. Sur les pavés silencieux, les combats de la veille avaient laissé des traces sanglantes. Ici, gisaient des cadavres, là-bas des barricades, des armes brisées, et quelques blessés implorant une tardive pitié ».

Le duc de Raguse avait fait convoquer les douze maires des divers arrondissements de Paris, puis fait imprimer une proclamation, dans laquelle il engageait les troupes à ne prendre dans dans le combat aucune initiative.

Ces troupes avaient d'ailleurs pris, dès la pointe du jour, une position entièrement défensive et concentrée qui présentait la forme d'un grand quadrilatère s'étendant depuis le Louvre jusqu'au bois de Boulogne. Le côté gauche était formé par la Seine, le côté droit par la rue et le faubourg Saint-Honoré, le centre par le Carrousel, la cour et le jardin des Tuileries, la place Louis XV et les Champs-Elysées.

Voici quelle était la distribution des différentes armes :

Au Louvre, deux bataillons suisses commandés par les colonels Salis et Maillardoz.

Place du Carrousel, un bataillon suisse et deux bataillons de la garde française, ayant des détachements dans le Palais-Royal et dans les maisons formant angle des rues qui, du Carrousel, débouchaient dans la rue Saint-Honoré.

Rue de Rohan, une batterie d'artillerie enfilant la rue de Richelieu.

A la grille des Tuileries, faisant face à la rue Castiglione, deux pièces de canon.

Dans le jardin, un bataillon suisse, trois bataillons de la garde, le 50e de ligne et le 15e léger.

Sur la place Vendôme, le 5e et le 53e de ligne, avec la gendarmerie à pied et à cheval.

Place Louis XV et boulevard de la Madeleine, les 1er et 2me régiments d'infanterie de la garde.

Des milliers de spectateurs se pressaient dans le jardin du Palais-Royal pour voir la fête (31 mai 1830). (Page 466, col. 2.)

Aux Champs-Élysées, deux bataillons de la garde et un régiment de chasseurs à cheval.

Les Tuileries, c'était, pour le peuple, le siège du gouvernement, il fallait à tout prix les conserver, Marmont le sentait bien.

« Il était de la plus grande importance, a-t-il dit, de traiter, quand on occupait Paris, quand le château des Tuileries, véritable chef-lieu de la capitale, était encore en notre pouvoir ; aussi étais-je décidé à tout risquer, plutôt que de me retirer volontairement. »

Tandis que le maréchal de Raguse se disposait à se défendre vigoureusement, le pseudo-général Dubourg s'était mis en tête de gagner une bataille, ce qui lui eût permis de se nommer maréchal, tout comme il s'était nommé général.

Quoi qu'il en soit, il fut bientôt suivi d'une troupe armée qui ne demandait, pour être commandée, qu'un général de bonne volonté, et il se rendit tout droit à l'Hôtel de ville que les troupes avaient abandonné ; il s'y installa en maître et commença par faire retirer le drapeau blanc qui flottait à sa façade.

— Général, lui demanda-t-on, par lequel faut-il le remplacer?

— Par le drapeau noir, répondit-il, la France gardera cette couleur jusqu'à ce qu'elle ait reconquis ses libertés.

Dubourg ne pouvait veiller à tout et donner directement ses ordres; il lui fallait un secrétaire général, il jeta les yeux sur M. Baude et lui offrit la place, que celui-ci se hâta d'accepter, et son premier soin fut d'inspecter la caisse de l'Hôtel de ville.

Elle contenait six millions.

Il y avait de quoi largement suffire aux besoins du moment.

Baude convoqua sur l'heure les syndics de la boulangerie et de la boucherie qui lui déclarèrent que Paris avait des vivres pour un bon mois.

C'était plus qu'il n'en fallait pour avoir le temps de bâcler un gouvernement quelconque.

Mais les choses n'étaient pas encore aussi avancées.

Le peuple avait commencé la lutte sur plusieurs points et elle promettait d'être aussi sanglante

que la veille. Plusieurs élèves de l'École polytechnique et un certain nombre d'étudiants descendirent des quartiers Mouffetard et Saint-Jacques et vinrent camper sur la place de l'Odéon, des ouvriers vinrent les rejoindre et, guidés par eux, envahirent la caserne de la rue de Tournon, les gendarmes qui l'occupaient furent mis en fuite, et les combattants se partagèrent leurs armes. Alors des élèves des écoles, à la tête de détachements d'une cinquantaine d'hommes chacun, se dirigèrent vers les différents postes qu'il s'agissait d'enlever.

L'un enleva aux Suisses le poste de Saint-Thomas d'Aquin, et ce ne fut pas le plus facile à prendre, les Suisses se battirent vaillamment; un autre se dirigea vers la place de l'Estrapade, sur un dépôt de la garde royale; un troisième se rendit à la prison Montaigu, située, on le sait, sur la place du Panthéon; un quatrième s'empara de la poudrière du Jardin des plantes.

La place de l'Odéon se couvrait sans cesse de nouveaux combattants.

Dans les maisons des environs on fabriquait des cartouches, on fondait des balles.

Enfin, à un moment donné, le tambour battit, et une colonne formée de tous les volontaires de la rive gauche se porta sur la caserne de la rue de Babylone, occupée par les Suisses.

Barbier, professeur de mathématiques, et l'étudiant Alphonse Montz furent tués par la première décharge des Suisses, en même temps qu'un combattant qui s'était élancé en avant, le drapeau tricolore à la main.

La caserne, attaquée de toutes parts, résistait cependant avec vigueur. Le feu des Suisses, loin de se ralentir, semblait au contraire redoubler; les assaillants, pour en finir, allèrent chercher de la paille qu'ils amoncelèrent devant la porte et menacèrent d'y mettre le feu.

Une partie des Suisses prirent la fuite au milieu des balles, mais un grand nombre, ne voulant ni se rendre, ni fuir, se firent tuer héroïquement.

Une fois la caserne aux mains des volontaires, ceux-ci se dirigèrent vers les Tuileries.

Le Louvre et les Tuileries étaient le point de mire des combattants des divers quartiers, qui s'y rendaient par colonnes.

Là encore, les Suisses, postés dans le pavillon de Flore, défendaient avec énergie le palais, tandis que Marmont, sur la place du Carrousel, faisait de nouveaux efforts pour amener une suspension d'armes.

Quatre membres du Corps municipal, revêtus de leurs écharpes, parlementaient.

Le feu cessait, on allait peut-être s'entendre, lorsqu'on apprit soudain que deux régiments d'infanterie qui occupaient la place Vendôme, venaient de passer aux insurgés et défilaient sur les boulevards aux acclamations du peuple.

C'était un fait grave, Marmont craignit que cette défection ne trouvât des imitateurs et il donna l'ordre au 15e léger et au 50e de ligne qui occupaient le jardin des Tuileries, de se retirer aux Champs-Elysées.

Les Suisses seuls, devenaient chargés de défendre la demeure royale; les deux bataillons de Salis et de Maillardoz, étaient, on le sait, dans les cours du Louvre. Le premier reçut l'ordre de se porter rue de Rivoli et de barrer la rue Castiglione; le second, de se concentrer en ramenant dans la cour du Louvre, les détachements placés aux fenêtres des appartements et sous la colonnade.

Empruntons à M. de Saint-Amand le récit très exact de la fin de cette lutte :

« Ce bataillon devait, après sa concentration, occuper la place du Caroussel. Il était une heure après midi, le feu avait cessé. Malgré la défection de deux régiments, rien n'était encore perdu, et Marmont, qui surveillait en personne la batterie de la rue de Rohan, devant la rue de Richelieu, avait le ferme espoir de défendre avec succès le château des Tuileries. Mais la fatalité se prononçait contre lui. Le bataillon suisse auquel il venait de donner l'ordre d'abandonner la cour du Louvre pour occuper la place du Carroussel, avait laissé en arrière une compagnie placée à l'angle gauche du Louvre du côté de la rue du Coq, où se trouvaient des constructions et des échafaudages qui favorisaient les approches des insurgés. L'adjudant-major du bataillon étant allé chercher cette compagnie, la retira inconsidérément sans prévenir le colonel de Salis, qui l'eût fait remplacer. Les insurgés ayant vu le poste dégarni, pénétrèrent sous la colonnade et arrivèrent jusqu'à l'entrée des appartements. Alors une panique s'empara des troupes qui occupaient la place du Carrousel. Elles se dirigèrent pêle-mêle vers les Tuileries.

« Marmont, qui se tenait pied à terre près de la batterie de la rue de Rohan, remonta à cheval et entra dans la cour du château. Les Parisiens y étaient entrés en même temps, et l'un d'eux tomba percé d'une balle, au moment où, arrivé à dix pas, il venait de tirer sur le duc de Raguse.

« Le maréchal, avec une poignée de Suisses, chassa les insurgés de la Cour, et parvint à en faire fermer les grilles. Mais ce ne fut qu'une très courte halte dans la fuite. Les Parisiens venaient de forcer les portes des appartements du Louvre d'où ils tiraient du haut des fenêtres de la grande galerie. Marmont entra dans le jardin des Tuileries où il concentra ses troupes et donna le signal de la retraite qui s'opéra par le pont tournant, la place de la Concorde et les Champs-Elysées. »

A partir de ce moment la bataille était définitivement perdue pour la monarchie; les Tuileries, abandonnées, furent envahies par la populace, à la tête de laquelle était M. Joubert qui entra le

premier dans le château et fit arborer le drapeau tricolore au haut du pavillon de l'Horloge.

Les mains encore noires de poudre, les vainqueurs y pénétrèrent par le guichet placé près du pavillon de Flore. La cour se trouvait déserte, elle fut bientôt pleine de monde.

La foule, comme une marée montante, se répandait partout.

Il y eut alors un commencement de pillage; les détenus de la Conciergerie, qui étaient parvenus à forcer la porte de leur prison, s'étaient abattus sur la demeure royale qu'ils considéraient comme une proie, et ils se mirent à briser et à faire main basse sur tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance.

Mais cela ne dura pas longtemps, la foule se montra indignée et immédiatement le cri : Mort aux voleurs! se fit entendre.

Des factionnaires furent placés aux portes des appartements et un voleur pris sur le fait fut conduit dans la cour des Tuileries et fusillé séance tenante.

La grande joie des Parisiens qui se trouvaient là fut de s'asseoir à tour de rôle sur le trône et plus de deux cents personnes se donnèrent cette facile satisfaction.

Puis on eut l'idée d'y placer le cadavre d'un élève de l'École polytechnique qui avait été tué en combattant.

Mais tandis que nombre de gens se ruaient sur les Tuileries, d'autres envahissaient l'archevêché et jetaient par les fenêtres des objets précieux, et tandis que les Suisses évacuaient la cour du Palais-Royal, la Seine charriait des richesses provenant de l'invasion du palais de l'archevêque.

La bataille était finie, le mugissement orageux de la capitale succédait aux détonations de la poudre, il s'agissait maintenant d'enterrer les morts.

2,400 hommes avaient été tués et 5,600 avaient été blessés.

On creusa devant le Louvre deux grandes fosses pour recevoir les morts et lorsqu'elles furent refermées, on y plaça une croix avec ces mots :

AUX FRANÇAIS MORTS POUR LA LIBERTÉ.

Ce cimetière improvisé garda ses victimes jusqu'à la translation de leurs cercueils sous la colonne funéraire de la Bastille.

Tandis que la fusillade s'éteignait dans Paris, on s'agitait beaucoup à l'hôtel Laffitte. Dans la soirée du 29, M. Laffitte envoya au duc d'Orléans M. Oudart pour l'avertir que le peuple était maître de Paris, que les troupes avaient fait défection et étaient entièrement gagnées à la révolution et qu'il allait essayer de le faire nommer roi de France.

Un gouvernement provisoire était en voie de formation.

Bientôt, une députation arriva chez M. Laffitte pour proposer le général La Fayette comme chef du pouvoir ; on discuta, et enfin on tomba d'accord sur ce point : le gouvernement provisoire serait représenté par une commission municipale qui fut composée de MM. de Schonen, Andry de Puyraveau, Casimir Périer, Mauguin et Lobau.

Cette Commission s'assembla à l'Hôtel de ville, et le général Gérard fut chargé de commander les troupes actives.

Le général La Fayette s'empressa de publier une proclamation à la garde nationale parisienne et le 30 juillet, les députés se rendirent au Palais-Bourbon dans la salle de leurs séances en invitant leurs collègues absents à venir se joindre à eux ; les pairs présents à Paris se réunirent également au Luxembourg. Les députés se mirent aussitôt en communication avec eux et le même jour, informée que le duc d'Orléans se montrait disposé à venir à Paris, la réunion du Palais-Bourbon adopta la résolution suivante :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale, pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a, de plus, senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine exécution de la Charte. »

Cependant, la Commission municipale ayant déclaré la déchéance du gouvernement de Charles X, M. Casimir Périer avait refusé de signer cette délibération.

Une délégation de douze membres de la Chambre des députés fut désignée pour aller offrir au duc d'Orléans la lieutenance générale ; il venait d'arriver de Neuilly à Paris et était entré à pied au Palais-Royal.

Le prince demanda quelques heures pour réfléchir, on lui fit comprendre qu'une détermination prompte était urgente, il accepta.

Aussitôt une proclamation fut publiée, la voici :

« Habitants de Paris! les députés de la France en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'ai moi-même longtemps portées. Les Chambres vont se réunir, elles aviseront au moyen d'assurer le règne des lois et le maintien

des droits de la nation. La Charte sera désormais une vérité. »

La Chambre se rendit au Palais-Royal. Le lieutenant général se préparait à partir pour l'Hôtel de ville, les députés l'y accompagnèrent; quelques cris malveillants retentissaient dans les rues et celui de : Vive la Charte ! dominait.

— Messieurs, dit le duc d'Orléans en montant l'escalier, c'est un ancien garde national qui vient rendre visite à son ancien général.

Des conversations de M. de La Fayette avec le prince naquit l'engagement qu'on appela le programme de l'Hôtel de ville; il promettait la révision de la Charte.

Pendant que le duc d'Orléans acceptait des mains des députés la lieutenance générale du royaume, qui devait bientôt devenir la royauté constitutionnelle, Charles X rédigeait son acte d'abdication en faveur du duc de Bordeaux, le dauphin ayant renoncé à ses droits en faveur de son neveu ; mais cet acte arriva trop tard.

Dès le 1er août, la Commission municipale remit ses pouvoirs entre les mains du lieutenant général; des commissaires provisoires avaient été chargés de diriger les ministres et un conseil privé dans lequel siégèrent MM. de Broglie, Laffitte, Casimir Périer, Dupin, Sebastiani secondaient le duc d'Orléans dans ses premiers efforts de gouvernement. Le 3 août, les chambres se réunirent pour discuter la révision de la Charte bruyamment réclamée par les esprits exaltés.

Le duc d'Orléans ouvrit la session des Chambres, au milieu des restes du cérémonial accoutumé.

— Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte, dit-il, toutes les conséquences; le passé m'est douloureux, je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir, mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, un juste orgueil émeut mon cœur et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie. Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre, cette France qui m'est si chère, elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

Trois jours plus tard, le 7 août, le duc d'Orléans, le lieutenant général du royaume, qui avait reçu du roi en cette qualité le 2 août, la mission de faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne, préférait, en profitant de la situation qu'il occupait, se faire proclamer lui-même roi des Français, mais il avait eu soin de faire précéder son acceptation de ces paroles :

« — Rempli de souvenirs qui m'ont toujours fait désirer de n'être jamais appelé au trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjecture, mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays. Je sens ce qu'il prescrit et je le ferai. »

Après avoir parlé de la sorte, le roi s'était jeté dans les bras de MM. Laffitte et de La Fayette, puis ils parurent tous trois au balcon du Palais-Royal, quelques courtisans du soleil levant applaudirent, mais la foule resta muette.

Royalistes et républicains étaient joués.

Le 9 août, tout fut préparé au palais Bourbon pour une séance solennelle, le nouveau monarque lut son acceptation en ces termes :

— « Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu, avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs, j'en ai pesé et médité toutes les expressions. J'accepte sans restriction ni réserve les clauses et engagements que renferme cette déclaration et la tâche du roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. »

Le fils de Philippe-Égalité, se levant alors, ôta son gant et prononça à haute-voix ce serment :

« — En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois et selon les lois ; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit ; d'agir en toutes choses dans les seules vues de l'intérêt, du bonheur, et de la gloire du peuple français. »

Quand on eut déployé devant lui le sceptre, la couronne, l'épée et la main de justice, attributs de la royauté, le nouveau roi se couvrit, monta sur le trône et dit:

« — Je viens de consacrer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la conscience que je les remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé. »

La maison d'Orléans était enfin parvenue à l'accomplissement du désir ardent qu'elle éprouvait depuis tant d'années.

Elle occupait le trône de France.

Le nouveau roi s'appelait Louis-Philippe 1er.

Avant de le voir à l'œuvre, terminons le bilan de Paris sous la Restauration, et d'abord signalons les quelques établissements qui marquèrent les sept premiers mois de 1830.

Nous trouvons à la date du 17 mars, la fondation de la société géologique de France : toutefois elle ne fut autorisée par le gouvernement, et reconnue comme établissement d'utilité publique, que par ordonnance du 3 avril 1832. Elle eut pour objet de concourir à l'avancement de la géologie en général, et particulièrement de faire connaître le sol de la France, tant en lui-même que dans ses rapports avec les arts industriels et l'agriculture.

La protestation fut signée par les rédacteurs de journaux présents à Paris (25 juillet 1830). (Page 462, col. 1.)

« Elle s'attache à recueillir de toutes parts les faits qui concernent l'histoire naturelle du globe terrestre, et à réunir les hommes qui cultivent cette science ou qui s'intéressent à ses progrès, afin de donner à leurs travaux une direction utile.

« Le nombre des membres de la société géologique de France est illimité.»

Le 27 janvier, les sieurs Jean-Baptiste Guérin, Jean-Louis Bardon et Louis Chandelet condamnés à la peine de mort, le 30 novembre 1829 pour assassinat suivi de vol, sur la personne du nommé Berger, portier de l'hôtel Vaucanson (rue du Chaume), avaient été exécutés sur la place de Grève, et le 22 juillet, un sieur Jean Pierre Martin fut aussi exécuté pour crime d'assassinat suivi de vol, mais ce fut la dernière tête qui roula sur la place de Grève. Depuis, les exécutions capitales se firent au rond point de la barrière Saint-Jacques.

En vertu d'une ordonnance royale du 21 avril 1830, M. Bréda fut autorisé à convertir un passage qui portait son nom, et qui avait été formé en 1822, en deux rues, à la condition de livrer gratuitement à la ville le sol des deux rues et de la place triangulaire à former à leur rencontre, et à ne pas élever au delà de 16 mètres de hauteur, les maisons à construire.

Ces deux rues furent immédiatement ouvertes; l'une fut la rue Bréda et l'autre la rue neuve Bréda qui est devenue depuis quelques années la rue Clausel.

On comptait à Paris avant que la Révolution de 1830 éclatât, environ 160 journaux ou recueils périodiques. Les journaux politiques quotidiens réunissaient 69,000 abonnés ainsi repartis :

Le *Moniteur* 5,000, — le *Constitutionnel* 18,000, — le *Journal des Débats* 14,000, — le *Courrier français* 8,000, — la *Quotidienne* 6,000, — la *Gazette de France* 5,000, — le *Journal du Commerce* 4,000, — le *Temps* 4,000, — le *Messager des Chambres* 3,000, — le *Nouveau Journal de Paris* 2,000. — *Total* 69,000.

Il y avait en outre trois journaux de théâtres quotidiens : le *Corsaire* et le *Figaro* qui réunissaient environ 4,000 abonnés, et *le Courrier des Théâtres* qui en comptait 300.

Les tribunaux avaient aussi deux journaux spéciaux, la *Gazette des Tribunaux* qui comptait 4,000 abonnés et le *Courrier des Tribunaux* qui en réunissait 2,000.

Les *Affiches parisiennes* et le *Journal général d'affiches* avaient ensemble 3,000 abonnés.

Parmi les journaux non quotidiens venait en première ligne, comme tirage, le *Journal des Modes* qui comptait plus de 2,500 abonnés.

« C'est maintenant un besoin pour tous que la lecture d'un journal, dit un annuaire parisien de 1830, et ce besoin se fait encore plus sentir dans les moments où le commerce se trouve en stagnation. »

69,000 exemplaires de journaux politiques suffisaient alors pour répondre à ce besoin, cinquante ans plus tard un journal populaire déculplait à lui seul ce tirage.

Cependant le mouvement littéraire s'imposait, et le romantisme et les romantiques révolutionnaient les lettres et les arts, en attendant la révolution de la rue.

« Le romantisme, disait alors M. Duvergier du Hauranne, n'est pas un ridicule, c'est une maladie comme le somnambulisme ou l'épilepsie. »

On sait combien cette fameuse querelle des classiques et des romantiques fit verser de flots d'encre.

Tandis que les lettrés échangeaient entre eux de gros mots, que Racine était traité de polisson, le peuple courait aux petits théâtres et aux divers spectacles de curiosités qui pullulaient dans Paris.

Parmi les plus courus, on distinguait le théâtre Jolly fondé par un ex-artiste du Vaudeville, qui avait imaginé de créer une troupe de marionnettes imitant les acteurs en vogue qu'elles rappelaient par les gestes, la voix, la tournure.

Il terminait ses spectacles par des vues de Paris.

Puis c'était le théâtre Séraphin, vulgairement appelé les Ombres chinoises; « un petit bonhomme rabougri annonçait le spectacle d'une voix chevrotante à la porte du théâtre de Séraphin; nous avons vu en lui le dernier crieur ou aboyeur. Pleine licence était accordée à ce personnage, dont l'improvisation ne pêchait point d'ordinaire par l'absence de fantaisie et d'originalité. »

Les ombres chinoises, marionnettes, voltigeurs et points de vue mécaniques établis dans la galerie de Valois depuis 1784, furent visités par tous les enfants de Paris, et Séraphin acquit une célébrité que des milliers de lèvres roses acclamaient en répétant :

Les canards l'ont bien passé,
Tire, lire, lire. . . .

En 1860, le théâtre Séraphin quitta le Palais-Royal pour aller s'installer au bazar européen, boulevard Montmartre.

Le Néorama, spectacle créé rue Saint-Fiacre par M. Provost et dans lequel étaient exposées des vues de monuments.

Le Cosmorama, situé rue et passage Vivienne; on y voyait des sites et monuments « des quatre parties du monde. »

L'Europorama, passage de l'Opéra, vues d'optique de toutes les contrées de l'Europe.

Le Géorama, boulevard des Capucines; on y voyait le globe terrestre dans une enceinte de 40 pieds de diamètre. On pouvait y suivre un cours de géographie et de sphère.

L'Uranorama, passage Vivienne, où on avait la vue des mouvements célestes.

Le cabinet d'anatomie de M. Dupont, rue Montesquieu; exposition de pièces modelées en cire, représentant l'anatomie humaine et comparée, la pathologie et l'histoire naturelle, ouvert de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Prix d'entrée : 2 fr., les étudiants et les artistes avaient la faculté de s'abonner.

Le plan en relief de la ville de Saint-Pétersbourg, place de la Bourse.

La lithochromie, quai Malaquais ; c'était une exposition de tableaux peints sur toile et à l'huile et des copies des grands maîtres ; on les pouvait acheter.

Les bals publics étaient : le Tivoli, les Montagnes de Belleville, barrière des Trois-Couronnes, les montagnes suisses de la grande chaumière, le Wauxhall du boulevard Saint-Martin, le Tivoli d'hiver, dit salle de la redoute, rue de Grenelle Saint-Honoré (cette salle servit aussi aux réunions des francs-maçons), le Prado, place du Palais de justice, le Colysée d'hiver, passage Molière, Idalie, passage de l'Opéra, le bal des Victoires, dans l'ancienne salle du théâtre de ce nom, rue du Bac, et la Grande Chaumière d'hiver, passage du Saumon.

Ajoutons aux théâtres dont nous avons donné la description, celui du Ranelagh, dans l'ancienne salle de bal, et celui des Termes, barrière du Roule ; on n'y jouait que les dimanche, lundi et jeudi.

Un mot sur les modes :

A l'avènement de Louis XVIII, une multitude d'émigrés étaient rentrés en France, avec leurs habits de l'ancien régime, mais ils n'obtinrent qu'un succès de ridicule et le peuple les désigna sous le nom de Voltigeurs de Louis XVI.

« Les premières années de la Restauration, dit l'auteur de l'*Hygiène vestimentaire*, furent remarquables en fait de mode, par les nombreux changements qu'éprouvèrent la coupe et la couleur du vêtement et par les noms plus ou moins originaux qu'on leur donna. Ainsi l'on vit successivement paraître les redingotes à la Wellington, à la Russe, à la Prussienne, les habits à plastrons, à queue de raie et de morue; des jupes grossies, bouffies, ébaubies, émues, etc., des chapeaux à la Boston, à la Philadelphie, à la Colin-Maillard, à la trois pour cent. Les sanglantes disputes de Murillo et de Bolivar, en Amérique, divisèrent la France en deux camps, relativement à la mode du chapeau : la moitié des Français portèrent des bolivars, c'est-à-dire

des chapeaux à larges bords, et l'autre moitié des murillos ou chapeaux à bords étroits. Les hommes avaient adopté la mode de l'habit évidé sur le devant et serrant bien la taille, le pantalon collant, fait d'un tissu élastique, et chaussaient pardessus, la botte à la russe, ornée d'un gland en soie. Cette mode qui dessinait parfaitement les formes de l'homme bien tourné, ne dura pas longtemps, parce qu'elle était tout à fait défavorable aux jambes défectueuses ; on reprit le pantalon large.

« Louis XVIII avait ramené avec lui des élégants d'outre-mer, qui donnèrent pendant quelques temps le ton et les modes ; on appela *dandys* ceux qui les imitèrent, puis aux dandys succédèrent les *fashionables*, vrais anglomanes, à col de chemise raide et montant, à favoris énormes, qui, armés de la canne à pomme dorée et du lorgnon ciselé, promenaient leurs grâces sur les boulevards. On vit pendant quelques instants, des redingotes à pèlerine et se serrant à la taille par une ceinture extérieure.

« Les chapeaux des femmes, affranchis de l'affreux bavolet, renversés un peu en avant, permirent au cou et au chignon de se montrer, les robes se raccourcirent de façon à laisser voir le bas de la jambe et beaucoup de femmes, peu favorisées du côté du visage, mais douées d'une jambe bien faite et d'un joli pied purent s'attirer des admirateurs ; car le subtil appréciateur sait tout ce que vaut un petit pied. »

Sous Charles X, ceux qui affectaient la suprême élégance, portaient des redingotes à larges châles de velours, à boutons d'or, des sous-pied à bouton de métal, des bottes pointues et des cravates de satin noir.

Quant aux femmes, elles adoptèrent des robes un peu plus longues et des ceintures un peu plus basses que pour le règne précédent ; mais une innovation qui fit révolution dans le costume féminin, fut celle de l'adoption des manches à gigot. Ce fut en 1828 qu'on les vit apparaître et les gigots acquirent peu à peu de si énormes proportions, qu'une dame à la mode ne pouvait entrer de front par une porte ordinaire, il lui fallait passer de côté.

Avant d'entrer dans l'époque contemporaine, — car c'est bien de 1830 qu'on peut dater le commencement du Paris moderne, faisons un peu de statistique intéressante :

Nous voyons par exemple, que, d'après les documents positifs, recueillis en 1826 par la préfecture de la Seine, la dépense moyenne d'un habitant de Paris était annuellement de 1,020f,98, dont l'emploi se trouvait ainsi détaillé :

Contributions et dépenses générales communes	136f,05
Loyer	91,20
A reporter	227f,25
Report	227f,25
Entretien et réparation annuelle des maisons	22,80
Nourriture	352,43
Habillement	70,48
Chauffage	48,34
Eclairage	19,84
Blanchissage	36,00
Mobilier, renouvellement et entretien	68,02
Education des enfants	35,75
Frais de domestiques et salariés	46,00
Chevaux	29,42
Voitures et harnais (entretien et renouvellement)	3,46
Frais de transport intérieur, fiacres etc.	11,54
Tabac	6,51
Bienfaisance générale	11,42
Etrennes	1,72
Spectacles	7,09
Frais d'accouchements	1,00
Frais de nourrice	3,77
Frais de médecins et chirurgiens	11,56
Frais d'abonnements aux journaux	3,43
Total de la dépense	1020f,98

Ce tableau est publié par *la France pittoresque* et son auteur M. Abel Hugo, frère de Victor, le fait suivre des lignes suivantes : « Des renseignements publiés récemment tendraient à établir qu'aujourd'hui, un ouvrier charpentier, dont l'état exige l'emploi d'une force soutenue, dépense seulement pour sa nourriture, son logement et son blanchissage 728f,50 par an. Le prix de sa nourriture journalière est de 1f,70. On peut d'après ce calcul, évaluer la dépense de la plupart des autres ouvriers. »

Un ouvrier charpentier vivant, il y a cinquante ans, avec 728f,50 par an !

Après avoir vu comment on pouvait vivre, voyons comment on mourait volontairement à Paris. L'examen des 9,000 procès-verbaux relatifs aux suicides qui eurent lieu à Paris depuis 1796 à 1830, fit reconnaître que le suicide prémédité avait lieu la nuit et un peu avant l'aurore, et le suicide irréfléchi pour causes accidentelles, se produisait plutôt pendant la journée.

D'après le tableau des différents modes de suicide en usage, on trouve que de :

	Par armes à feu.	Par pendaison.
10 à 20 ans, les Parisiens se tuèrent	61	68
20 à 30 — —	283	51
30 à 40 — —	182	94
40 à 50 — —	150	188
50 à 60 — —	161	256
60 à 70 — —	126	235
70 à 80 — —	35	108
80 à 90 — —	2	0
	1,000	1,000

Le nombre moyen des suicides parisiens pendant les dernières années de la Restauration fut de 300.

Les documents authentiques recueillis par la préfecture de la Seine ont établi que, sur 511 suicides reconnus :

63 ont eu lieu par des chutes graves volontaires.
66 par strangulation.
45 par l'emploi d'instruments piquants, tranchants etc.
48 par les armes à feu.
31 par empoisonnement.
86 par asphyxie avec le charbon.
170 par submersion ou noyade.

Et dans ce même nombre de 511 :

100 avaient pour cause les passions amoureuses, querelles et chagrins domestiques.
148 les maladies, le dégoût de la vie, faiblesse ou aliénation d'esprit.
69 la mauvaise conduite, jeu, loterie, etc.
100 la misère, perte de place, dérangement d'affaires.
94 des motifs inconnus.

Voyons maintenant quelle était la consommation annuelle.

Paris consommait en temps ordinaire. .	113,880,000	kil. de pain.
Pommes de terre. .	325,000	hectolitres.
Vins.	776,784	—
Eau-de-vie.	28,573	—
Cidre et poiré. . . .	7,580	—
Bière.	112,359	—
Raisins.	1,161,136	kilogrammes.
Bœufs.	61,670	têtes.
Vaches.	14,389	—
Veaux.	62,867	—
Moutons.	288,203	—
Porcs et sangliers. .	76,741	—
Viande à la main. .	2,928,870	kilogrammes.
Charcuterie	526,836	—
Abats et issues. . . .	867,703	—
Fromages secs. . . .	996,369	—
Marée	3,415,759	francs.
Huîtres.	702,180	—
Poissons d'eau douce.	477,610	—
Volailles et gibiers. .	6,426,648	—
Beurre.	9,117,091	—
Œufs.	3,904,387	—
Foin.	8,031,479	bottes.
Paille	11,980,413	—
Avoine.	919,479	hectolitres.
Bois dur et bois blanc.	1,090,000	stères.
Fagots.	4,000,000	cents.
Charbon de bois. . .	1,000,000	sacs de 2 hect.
Charbon de terre. .	1,000,000	hectolitres.
Orge.	85,000	—
Sel.	4,040,000	kilogrammes.
Cire blanche et bougie.	160,000	—
Suif en pains et chandelles	6,450,000	kilogrammes.
Houblon.	80,000	—
Huile.	80,000	—

Terminons en indiquant ce que pouvait valoir la construction d'une maison en 1830.

Les frais de construction d'une maison élevée de trois étages carrés avec chambres lambrissées dans les combles, 4 fenêtres à chaque étage et devant être imposée sur 32 croisées et portes s'élevaient à 80,000 francs savoir :

60 toises carrées de terrain à 300 fr. chaque.		18,000 fr.
Mur de clôture et pavage de la cour.		2,000
Dépenses de construction :		
Maçonnerie	28,000	
Charpente	11,000	
Menuiserie.	9,000	
Serrurerie.	6,000	
Peinture et toiture. . . .	2,500	
Plomberie et fontainerie.	1,500	
Marbrerie	1,000	
Vitrerie	500	
Carrelage	500	
		60,000
Total.		80,000 fr.

Le revenu brut de la maison était estimé.	5,700 fr.
A déduire pour frais d'entretien et de contribution.	1,700
Reste.	4,000 fr.

Nous avons pensé qu'on lirait avec quelque intérêt les détails de la vie parisienne à un demi-siècle de distance.

Indiquons encore que le gouvernement de la Restauration avait officiellement reconnu les armoiries de la ville de Paris qui, dans l'ordonnance du 10 décembre 1817, sont ainsi décrites :

« De gueules, au vaisseau équipé, soutenu d'une mer de même ; au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or, sans nombre, l'écu surmonté d'une couronne murale de quatre tours et accompagné de deux tiges de lis formant supports. »

Maintenant que le lecteur a bien voulu nous suivre dans cette longue promenade à travers le Paris ancien, le Paris de Charlemagne, de Louis XIV et de la Révolution, maintenant que nous avons franchi les étapes de l'Empire et de la Restauration, nous allons entrer en plein dans le Paris moderne, le Paris contemporain, le Paris vi-

Un voleur, pris sur le fait, fut conduit dans la cour des Tuileries et fusillé séance tenante. (Page 467, col. 1.)

vant, et le cinquième et dernier volume qui va commencer est consacré à retracer les faits si mouvementés qui se sont produits depuis 1830 jusqu'à 1881, et qui ont imprimé à cette période de l'histoire parisienne, un côté si intéressant et si curieux.

Le règne de Louis-Philippe Ier est surtout fertile en agitations de toute nature, complots, tentatives de meurtre, émeutes; la rue est une arène publique dans laquelle descendent les partis : sous ce règne, Paris commence à se transformer et les monuments s'élèvent de tous côtés.

Puis, c'est le rétablissement de la République, qui disparaîtra provisoirement pour laisser passer l'Empire dont l'effondrement fournit à l'historien de tristes pages : nous montrerons la Capitale transformée, devenue le caravansérail de l'Europe, puis assiégée, luttant avec l'énergie du désespoir contre l'étranger, et les Parisiens supportant stoïquement toutes les privations, bravant la faim et le froid, en espérant vainement qu'on mettra à profit leur bonne volonté et leur patriotisme.

Après le siège, la Commune ; après la guerre contre l'étranger, la guerre civile, la plus hideuse de toutes... et du fond de toutes ces hontes, de toutes ces misères, de toutes ces redoutables épreuves, Paris émergera, resplendissant, libre, plus magnifique que jamais et conviant au tournoi pacifique d'une exposition sans rivale toutes les nations du monde.

On le voit, le cinquième et dernier volume qui va suivre, ne sera pas le moins rempli ni le moins curieux de l'ouvrage.

CHARTE CONSTITUTIONNELLE

DES FRANÇAIS

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ DÉCRÉTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, JURÉE PAR LOUIS-PHILIPPE PREMIER, LE 7 AOUT 1830, ET MODIFIÉE PAR LES TROIS POUVOIRS, EN 1832.

Droit public des Français.

ARTICLE 1er. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

ART. 2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.

ART. 3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

ART. 4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

ART. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

ART. 6. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitements du trésor public.

ART. 7. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois.

La censure ne pourra jamais être rétablie.

ART. 8. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

ART. 9. L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

ART. 10. Toutes recherches des opinions et des votes émis jusqu'à la restauration sont interdites : le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

ART. 11. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du Roi.

ART. 12. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

ART. 13. Le Roi est le chef suprême de l'État; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes ni dispenser de leur exécution.

Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'État qu'en vertu d'une loi.

ART. 14. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés.

Art. 15. La proposition des lois appartient au Roi, à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés.

Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la Chambre des Députés.

ART. 16. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

ART. 17. Si une proposition de loi a été rejetée

NOTE DE L'ÉDITEUR. — Pour terminer le quatrième volume, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs la charte constitutionnelle des Français, jurée par Louis-Philippe Ier à son avènement au trône.

par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.

ART. 18. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

ART. 19. La liste civile est fixée pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avènement du Roi.

De la Chambre des Pairs.

ART. 20. La Chambre des Pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

ART. 21. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des députés. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

ART. 22. Toute assemblée de la Chambre des Pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des Députés, est illicite et nulle de plein droit, sauf le seul cas où elle est réunie comme cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

ART. 23. La nomination des membres de la Chambre des Pairs appartient au Roi, qui ne peut les choisir que parmi les notabilités suivantes :

Le président de la Chambre des députés et autres assemblées législatives ;

Les Députés qui auront fait partie de trois législatures, ou qui auront six ans d'exercice;

Les maréchaux et amiraux de France ;

Les lieutenants-généraux et vice-amiraux des armées de terre et de mer, après deux ans de grade;

Les ministres à département;

Les ambassadeurs, après trois ans, et les ministres plénipotentiaires, après six ans de fonctions;

Les conseillers d'État, après dix ans de service ordinaire;

Les préfets de département et les préfets maritimes, après dix ans de fonctions;

Les gouverneurs coloniaux, après cinq ans de fonctions;

Les membres des conseils généraux électifs, après trois élections à la présidence;

Les maires des villes de trente mille âmes et au-dessus, après deux élections au moins comme membres du corps municipal, et après cinq ans de fonctions de maire;

Les présidents de la Cour de cassation et de la Cour des comptes;

Les procureurs généraux près ces deux Cours, après cinq ans de fonctions en cette qualité;

Les conseillers de la Cour de cassation et les conseillers maîtres de la Cour des comptes, après cinq ans, les avocats généraux près la Cour de cassation, après dix ans d'exercice;

Les premiers présidents des Cours royales; après cinq ans de magistrature dans ces Cours;

Les procureurs généraux près les mêmes Cours après dix ans de fonctions;

Les présidents des tribunaux de commerce dans les villes de trente mille âmes et au-dessus, après quatre nominations à ces fonctions;

Les membres titulaires des quatre Académies de l'Institut;

Les citoyens à qui, par une loi et à raison d'éminents services, aura été nominativement décernée une récompense nationale;

Les propriétaires, les chefs de manufactures et de maisons de commerce et de banque, payant trois mille francs de contributions directes, soit à raison de leurs propriétés foncières depuis trois ans, soit à raison de leurs patentes depuis cinq ans, lorsqu'ils auront été pendant six ans membres d'un conseil général ou d'une chambre de commerce.

Les propriétaires, les manufacturiers, les commerçants ou banquiers payant trois mille francs d'impositions, qui auront été nommés députés ou juges des tribunaux de commerce, pourront être admis à la pairie sans autre condition.

Le titulaire qui aura successivement exercé plusieurs des fonctions ci-dessus pourra cumuler ses services dans toutes pour compléter le temps exigé dans celle où le service devrait être le plus long.

Seront dispensés du temps d'exercice exigé par les paragraphes 5, 7, 9, 10, 14, 15, 16 et 17 ci-dessus, les citoyens qui ont été nommés, dans l'année qui a suivi le 30 juillet 1830, aux fonctions énoncées dans ces paragraphes.

Seront également dispensés jusqu'au 1er janvier 1837, du temps d'exercice exigé par les paragraphes 3, 11, 12, 18 et 21 ci-dessus, les personnes nommées ou maintenues, depuis le 30 juillet 1830, aux fonctions énoncées dans ces cinq paragraphes.

Ces conditions d'admissibilité à la pairie pourront être modifiées par une loi.

Les ordonnances de nomination de pairs seront individuelles. Ces ordonnances mentionneront les services et indiqueront les titres sur lesquels la nomination sera fondée.

Le nombre des pairs est illimité.

Leur dignité est conférée à vie, et n'est pas transmissible par droit d'hérédité.

Ils prennent rang entre eux par ordre de nomination.

A l'avenir, aucun traitement, aucune pension, aucune dotation, ne pourront être attachés à la dignité de pair.

ART. 24. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

ART. 25. La Chambre des Pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

ART. 26. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance : ils siègent immédiatement après le président.

ART. 27. Les séances de la Chambre des Pairs sont publiques, comme celles de la Chambre des Députés.

ART. 28. La Chambre des Pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, qui seront définis par la loi.

ART. 29. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

De la Chambre des Députés.

ART. 30. La Chambre des Députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

ART. 31. Les députés sont élus pour cinq ans.

ART. 32. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre, s'il n'est âgé de trente ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

ART. 33. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce sens, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

ART. 34. Nul n'est électeur, s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

ART. 25. Les présidents des collèges électoraux sont nommés par les électeurs.

ART. 36. La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

ART. 37. Le président de la Chambre des Députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.

ART. 38. Les séances de la Chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

ART. 39. La Chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

ART. 40. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le Roi.

ART. 41. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

ART. 42. Le Roi convoque chaque année les deux chambres : il les proroge, et peut dissoudre celle des Députés; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

ART. 43. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la Chambre durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

ART. 44. Aucun membre de la Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permis sa poursuite.

ART. 45. Toute pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par écrit : la loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des ministres.

ART. 46. Les ministres peuvent être membres de la Chambres des Pairs ou de la Chambre des Députés.

Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

ART. 47. La Chambre des Députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des Pairs, qui seule a celui de les juger.

De l'ordre judiciaire.

ART. 48. Toute justice émane du Roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

ART. 49. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

ART. 50. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus; il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

F. Roy, éditeur. — 960.

Révolution de 1830. — Prise du Louvre et des Tuileries.

Imp. Chevaux et fils.

ART. 51. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

ART. 52. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

ART. 53. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

ART. 54. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

ART. 55. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

ART. 56. L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

ART. 57. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.

ART. 58. Le Roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

ART. 59. Le Code civil et les lois actuellement

Place de la Bastille, en 1835.

existantes, qui ne sont pas contraires à la présente Charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'État.

ART. 60. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

ART. 61. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.

ART. 62. La noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

ART. 63. La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration.

ART. 64. Les colonies sont régies par des lois particulières.

ART. 65. Le Roi et ses successeurs jureront à leur avènement, en présence des Chambres réunies, d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle.

ART. 66. La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

ART. 67. La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

. du contingent de l'armée ;

...tion de la garde nationale, avec
... des gardes nationaux dans le choix
...s officiers ;

6° Des dispositions qui assurent d'une manière légale l'état des officiers de tout grade de terre et de mer ;

7° Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif ;

8° L'instruction publique et la liberté de l'enseignement ;

9° L'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité ;

ART. 70. Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME

LE DES CHAPITRES DU QUATRIÈME VOLUME

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE XXXVI

Pages.

L'Opéra-Comique. — La prison de la Force. — Mesmer et ses adeptes. — Le combat des animaux. — Le feu de l'Opéra. — La redoute chinoise. — La naissance d'un dauphin. — Le théâtre de la porte Saint-Martin. — La salle des Menus-Plaisirs. — Maison de retraite de la Rochefoucauld. — Le salon Curtius. — Réjouissances publiques. — Don des communautés d'arts et métiers. — Le café Turc. — L'École des mines. — Les premiers ballons. — Le Conservatoire de musique. 1

CHAPITRE XXXVII

La *Folle Journée*. — Les barrières. — Théâtre du Palais-Royal. — Les Jeunes Aveugles. — Cagliostro. — L'hôpital du Midi. — Beaumarchais à Saint-Lazare. — Le second dauphin. — Hôpital Beaujon. — L'affaire du collier. — Les transports parisiens. — Les grèves. — Le palais de la Légion d'honneur. — Le pont de la Concorde. — Les catacombes. — Les marrons glacés du Palais-Royal. — Modes et coutumes. 51

CHAPITRE XXXVIII

La grande chaumière. — Commencement des troubles. — Le canal Saint-Martin. — Les États généraux. — La prise de la Bastille. 104

CHAPITRE XXXIX

Le théâtre Feydeau. — Les frères Agasse. — Les assignats. — La fête de la Fédération. — Les clubs. — Le théâtre Molière. — L'ancien Vaudeville. — Le théâtre Louvois. — Mort de Mirabeau. — La fuite du roi. — L'affaire du Champ de Mars. — L'Assemblée législative. — Les modes de la Révolution. — Les piques, les bonnets rouges, la fête de la Liberté. — La guillotine. — Programme d'une fête publique. — Le 20 juin. — Les enrôlements volontaires. — *La Marseillaise*. 166

CHAPITRE XL

La journée du 10 août. — Le massacre des prisons. — L'exécution de Louis XVI. — Le tribunal révolutionnaire. — Marie-Antoinette à l'échafaud. — Les Girondins. — Modes et coutumes. 222

CHAPITRE XLI

La fête de l'Être Suprême. — Le 9 thermidor. — Mort de Louis XVII. — Le cimetière de Picpus. — Le Directoire. — Les arrondissements de Paris. — L'Institut. — L'affaire Lesurgues. — Les théophilanthropes. — Les fêtes de la République. — L'exposition de l'Industrie. — Le Consulat. — La conspiration Arena. — L'affaire de la rue Saint-Nicaise. — Les préfets. — Nouveaux ponts. — Hôpital des Enfants-Malades. — La Légion d'honneur. — Le curé de Saint-Roch. — Cadoudal. — Modes et coutumes. 282

CHAPITRE XLII

L'Empire. — Les cimetières. — Le Sacre. — L'aveugle du bonheur. — L'Arc de Triomphe. — Le théâtre des Variétés. — L'entrepôt. — La conspiration Demaillot. — La Bourse. — Les Archives. — Mariage de Napoléon et de Marie-Louise. — L'incendie. — Le palais d'Orsay. — Le palais du roi de Rome. — Les pompiers. — La conspiration Malet. — Le siège de Paris. — Modes et coutumes. 353

CHAPITRE XLIII

Louis XVIII. — Les alliés à Paris. — Labédoyère. — Le maréchal Ney. — Bobino. — Les Funambules. — Théâtre Montparnasse. — Mme Blanchard. — Louvel. — L'Opéra, rue Lepelletier. — Le duc de Bordeaux. — Le Gymnase. — Notre-Dame-de-Lorette. — Les quatre sergents de la Rochelle. — Le député Manuel. — Castaing. — Maison de François Ier. — Saint-Pierre-du-Gros-Caillou. — Le boulevard Malesherbes. — Charles X. — Papavoine. — Théâtre Comte-Bouffes. — La prison de Clichy. — La bergère d'Ivry. — La révolution de 1830. — Modes et coutumes. — Statistique. 400

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

SCEAUX. — IMP. CHARAIRE ET FILS.

AUG 17 1942

AUG 17 1942